



HAL
open science

Le développement agricole durable

André Gasson

► **To cite this version:**

André Gasson. Le développement agricole durable : fondements théoriques et éclairages bas-normand. Géographie. Université de Caen Basse-Normandie, 2003. Français. NNT: 2003CAEN1380 . tel-03138629

HAL Id: tel-03138629

<https://normandie-univ.hal.science/tel-03138629>

Submitted on 11 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Caen / Basse-Normandie

U.F.R de géographie

École doctorale « Littératures, cultures et sciences sociales »

THESE

Présentée par : **André GASSON**

Soutenue le : 3 novembre 2003, en vue de l'obtention du

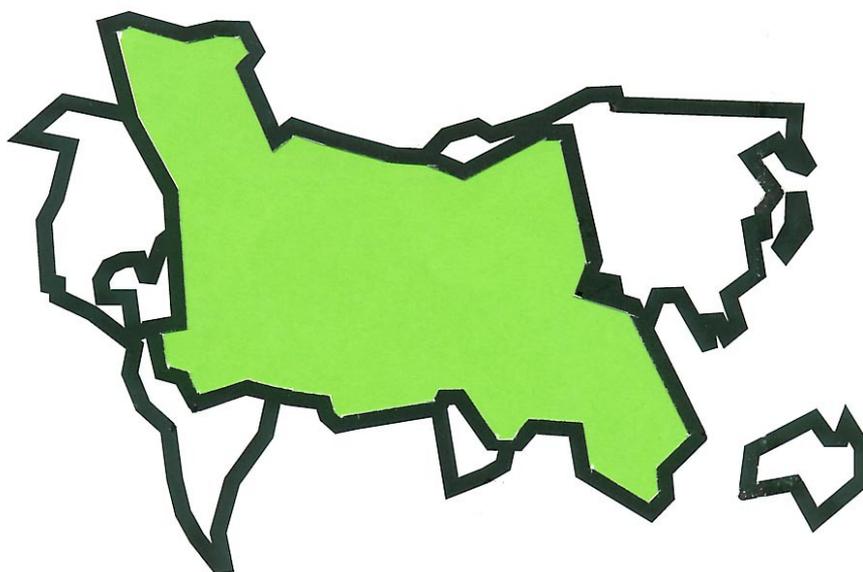
DOCTORAT de l'université de CAEN

Spécialité :

géographie physique, humaine, économique et régionale

(arrêté du 25 avril 2002)

**LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE
Fondements théoriques et éclairage bas-normand**



MEMBRES DU JURY

Monsieur Roger Calmès, professeur émérite de géographie, Université de Caen (directeur de thèse)

Madame Nicole Croix, professeur de géographie, Université de Nantes (rapporteur)

Monsieur Jean-Baptiste Humeau, professeur de géographie, Université d'Angers (rapporteur)

Monsieur Yves Dupont, professeur de sociologie, Université de Caen

Monsieur Robert Hérin, professeur de géographie, Université de Caen

“Comprendre le monde pour agir dessus”

René Dumont¹

1 BESSET Jean-Paul, René Dumont, une vie saisie par l'écologie, Stock, 375 pages, 1992.

Remerciements

Je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur Calmès, professeur émérite de géographie à l'université de Caen, pour l'intérêt qu'il a porté à cette recherche en acceptant de diriger cette thèse, pour sa confiance et les précieux conseils qu'il m'a prodigués.

Je n'oublierai pas l'accueil chaleureux et la disponibilité des agriculteurs, des secrétaires, techniciens et responsables de différents services administratifs ou d'organisations, qui m'ont livré leur témoignage, leurs connaissances, ainsi que de la documentation².

Cette thèse a bénéficié des services du centre de recherche sur les espaces et les sociétés (CRESO) de l'Université de Caen et du service statistique de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Merci à ma famille, aux amis et syndicalistes paysans qui m'ont accompagné au cours de ces années, en témoignant de l'intérêt pour l'agriculture durable.

Enfin, si une thèse est une aventure personnelle, elle n'a pu aboutir qu'avec le complicité de mon amie, Martine, qui m'a encouragé chaleureusement, relu attentivement et en a accepté sa part de contraintes.

² La liste des personnes et des organismes contactés est consultable en fin de thèse. Je prie les personnes que j'aurai involontairement oublié de bien vouloir m'excuser, tant les contacts ont été nombreux et variés, au cours de ces six dernières années.

Sommaire

Introduction, p5

Première partie

Les fondements du développement agricole durable

- 1 - La naissance du concept de développement durable, p17
- 2 - Le principe de précaution, p25
- 3 - Une dimension incontournable : le temps, p25
- 4 - Justice sociale, démocratie et responsabilisation, p31
- 5 - Quelle recherche ? p33
- 6 - L'après développement ? p41

Deuxième partie

L'agriculture durable, une démarche globale

- 7 - Sécurité alimentaire et modes d'alimentation, p47
- 8 - Des produits de qualité pour tous , p70
- 9 - Protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire, p100
- 10 - Le paysage, un patrimoine collectif, p114
- 11 - Privilégier l'emploi et l'aménagement du territoire, p129
- 12 - Agriculture raisonnée, durable, bio., des alternatives à l'agriculture intensive et productiviste, p144
- 13 - Un mode de développement global et complexe, p159

Troisième partie

État des lieux de l'agriculture durable bas-normande

- 14 - Les systèmes de production, p165
- 15 - Les problèmes fonciers et l'installation des jeunes, p239
- 16 - Santé, conditions de travail et bien-être animal, des révélateurs d'un mode de production en crise, p254
- 17 - Environnement et paysage, préserver, restaurer et créer, p278

Quatrième partie

Les démarches durables en Basse-Normandie

- 18 - Changer dès maintenant, c'est possible, p321
- 19 - Les évolutions et les alternatives qui se dessinent dans le monde professionnel agricole, p332
- 20 - Des initiatives novatrices citoyennes, p356
- 21 - Quelles solidarités internationales avec les agriculteurs de la planète ? p368

Conclusion générale, p395

- Table des matières : fin de volume, p439
- Annexes : deuxième volume

Introduction

Pour se nourrir, des êtres humains ont eu l'idée de cultiver des céréales et des légumineuses, de domestiquer des espèces animales. Cela se passait il y a dix mille ans au Moyen-Orient. Était-ce que les ressources de la nature qu'ils prélevaient par leurs activités de cueillette, de chasse et de pêche ne leur suffisaient plus ? Les recherches les plus récentes montrent que la naissance de l'agriculture répond à des motivations plus complexes. Elle a aussi correspondu à la naissance des symboles, à une compréhension du monde qui a induit de nouveaux rapports à la nature.

L'essentiel de l'activité agricole est tournée vers la production alimentaire, dont un certain nombre de boissons. Néanmoins, elle a toujours été accompagnée de cultures et d'élevages utilisés pour l'habillement ou pour la traction animale. Ces activités ont besoin d'espace, non seulement en terme de surface, mais aussi parce que c'est de la terre que les plantes puisent l'essentiel de leur ressources. C'est ainsi que les paysans organisent l'espace, modèlent les paysages et concourent aux formes d'organisation des sociétés depuis des siècles. Tant que les gains de productivité du travail n'ont pas été importants, les différents systèmes agraires ont employé la majorité de la population. C'est encore le cas aujourd'hui dans de nombreux pays puisqu'il y a encore 1,3 milliard de paysans dans le monde. Mais, depuis le Néolithique, les systèmes agraires se sont différenciés. Les augmentations de rendements et l'utilisation de la majeure partie des terres cultivables de la planète, ont permis de couvrir progressivement les besoins d'une population plus nombreuse.

En Europe et en Amérique du nord, là où les sociétés sont les plus industrialisées, l'agriculture s'est profondément transformée depuis une cinquantaine d'années. Les gains de productivité ont permis de dégager des millions d'emplois pour les autres secteurs de l'activité économique. L'exode rural qui avait commencé lors de la première révolution agricole au XIX^e siècle s'est poursuivi. Il a bouleversé le mode de vie des gens et des territoires et a contribué également à l'augmentation du nombre de chômeurs depuis une trentaine d'années quand les autres secteurs économiques n'ont pu absorber ce surplus de main d'œuvre. Dans le même temps, les augmentations de rendements ont entraîné assez rapidement des surproductions. Les techniques ont conduit à des transformations des paysages pour permettre notamment l'utilisation rationnelle des machines et à des pollutions de l'environnement par l'emploi excessif d'intrants. Depuis le début des années 1970, les formes d'industrialisation de l'agriculture ont montré leurs limites : surproduction dans les pays du Nord et sous-développement chronique dans les pays du Sud, échanges inégaux, déséquilibres territoriaux, problèmes environnementaux.

Au début des années 1990, les instances européennes ont engagé une réforme de la PAC (politique agricole commune) pour prendre en compte ces questions, mais les fondements même du développement agricole n'ont pas été changés, les problèmes demeurent. Pourtant, il n'est plus possible de continuer ainsi. Ces systèmes agricoles sont en crise. Des solutions s'imposent pour les transformer. Dans les régions rencontrant des difficultés économiques, des agriculteurs ont cherché à créer de la valeur ajoutée par la transformation de leur production, la vente sur les marchés locaux, en misant sur la qualité. Certains d'entre eux se sont engagés dans l'accueil des touristes. Ces activités de diversification soutenues par les collectivités territoriales ou des institutions par l'intermédiaire de plans de développement durables (PDD) et plus récemment par des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont souvent été menées de pair avec la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages. D'autres agriculteurs ou les mêmes se sont investis dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Si bon nombre de ces initiatives sont intéressantes et engagées avec sincérité pour tenter de régler un certain nombre de problèmes, il est remarquable que là où le maintien des pratiques intensives permet de tirer

un revenu acceptable, en partie grâce aux aides européennes et à la non prise en considération des problèmes environnementaux qu'elles engendrent, peu d'actions sont entreprises pour modifier la situation. Pour pallier les pollutions, des techniques sont parfois utilisées pour les corriger, comme des stations de traitement des lisiers, un emploi plus raisonné des produits de traitement ou des engrais, mais elles ont en commun de ne pas s'attaquer aux problèmes de fond. C'est aussi le cas des aides au tourisme rural où on mythifie bien souvent les activités et les produits agricoles ancestraux dans des régions en difficultés, tout en poursuivant les pratiques intensives et la concentration des volumes de production dans d'autres régions où on assiste alors à une dégradation des paysages et à des productions de médiocre qualité.

En outre, le modèle de développement agricole des pays industrialisés n'est pas extensible à l'ensemble de la planète. Il dépense trop d'énergie, détériore la qualité de l'eau et surexploite ses ressources. L'augmentation de la productivité du travail entraînerait la suppression de millions de paysans qui seraient contraints au chômage et à l'exode. De plus, ces méthodes ne garantissent pas l'autosuffisance alimentaire de chacun des pays ou régions du globe, car l'agriculture des pays développés tend à la concentration des productions sur leur propre territoire afin d'en retirer un maximum de profits financiers et de maintenir des positions stratégiques.

Il est donc important d'envisager des solutions globales et durables, puisqu'il faudra nourrir dans les prochaines décennies 11 à 12 milliards d'êtres humains. Pour cela, il est nécessaire de cerner quelques questions clés qui serviront d'axe à cette réflexion. Peut-on fonder un projet de développement sur les inégalités sociales et spatiales ? Peut-on accepter la domination des grands groupes agro-industriels sur les paysans ? Peut-on poursuivre le gaspillage des ressources naturelles et continuer à détériorer les écosystèmes ? Peut-on promouvoir des techniques de plus en plus sophistiquées qui tendent à "artificialiser" le vivant, sans en connaître l'ensemble des conséquences sur la santé humaine, l'environnement et l'activité des agriculteurs ?

Nourrir les êtres humains est une fonction gratifiante. Cependant la division du travail des sociétés modernes, fait intervenir de nombreuses personnes provenant de secteurs d'activité très divers. Chacun contribue à assurer un maillon d'une chaîne dont la complexité et la finalité sont parfois difficiles à saisir. Cette division des tâches entraîne également dans les sociétés industrialisées de nouveaux rapports à la nature et à l'activité agricole qui en est proche. Les problèmes de la qualité des produits alimentaires (veaux aux hormones, listeria, ESB, OGM,...) qui sont en débat aujourd'hui montrent amplement l'importance de cet aspect. La nouvelle division du territoire pose un problème pour la gestion du foncier et des paysages. Qui doit avoir la maîtrise du foncier ? Les paysans et/ou l'ensemble de la société ? Les urbains et les ruraux, où les agriculteurs sont minoritaires, peuvent-ils imposer des formes de paysages et même des systèmes de production à des agriculteurs fermiers ou propriétaires, ou ne faut-il pas repenser entièrement ces questions ?

Des solutions sont possibles à mettre en oeuvre dès maintenant, en changeant les pratiques individuelles, en mettant en place des mesures locales et régionales appropriées, sans nier le besoin de changements globaux, puisque le contexte social et environnemental est de plus en plus mondialisé. C'est justement parce que les marchandises et les finances s'échangent au niveau mondial qu'il est nécessaire de penser le développement agricole d'une région en tenant compte de l'ensemble des questions qui se posent au niveau mondial.

Pour démontrer les idées qui viennent d'être présentées, il fallait examiner les éléments qui structurent le développement durable. Quelles sont ses origines, qu'est-ce que le principe de précaution, comment intervient le temps dans tout processus humain, comme dans les évolutions des écosystèmes ? Quels sont les moteurs des changements : démocratie,

orientation de la recherche ?

Il fallait également préciser les principaux critères à retenir. L'agriculture assurant la majeure partie de l'alimentation humaine, comment peut-elle remplir cet objectif, sur le plan quantitatif et qualitatif ? A quelles conditions sociales et environnementales, une société est-elle prête à assumer cette fonction principale ?

Les réponses à ces questions devaient être apportées pour servir de canevas à l'analyse de l'agriculture bas-normande, poser un certain nombre de problèmes et répertorier les alternatives qui se construisent progressivement, dans des contextes et sous des formes très variées.

La démarche méthodologique : Penser globalement

Cette thèse a la particularité de s'appuyer sur des expériences et des connaissances diversifiées et finalement complémentaires : travail théorique, expériences professionnelles variées liées ou non à l'agriculture, en France comme à l'étranger³, engagements syndicaux et associatifs. Ce sont ces engagements et ces expériences qui m'ont conduit à approfondir les problèmes agricoles. L'étude de ces problèmes dans les pays du Sud, m'ont amené à réfléchir à un changement des pratiques agricoles des pays du Nord, dont celles des agriculteurs de Basse-Normandie. Ma connaissance intime de l'agriculture par le milieu familial, des études agricoles, puis le travail dans des exploitations laitières pratiquant la transformation et la vente directe m'ont permis d'approcher très concrètement la problématique de cette thèse. Mes expériences professionnelles non agricoles comme la vie citadine m'ont aidé à refuser toute tentation de repli corporatiste. S'il y a diversité des approches, les liens entre les différents aspects sont forts et se nourrissent les uns les autres.

1 - "le défi de la globalité"

A ce propos, les réflexions d'Edgar Morin⁴, apportent des éléments théoriques essentiels :

"1 - le défi de la globalité, c'est-à-dire l'inéquation de plus en plus ample, profonde et grave entre d'une part un savoir fragmenté en éléments disjoints et compartimentés dans les disciplines, d'autre part des réalités multidimensionnelles, globales, transversales, planétaires et des problèmes de plus en plus transversaux, pluridisciplinaires, voire transdisciplinaires.

2 - La non-pertinence donc de notre mode de connaissance et d'enseignement, qui nous apprend à séparer (les objets de leur environnement, les disciplines les unes des autres) et non à relier ce qui pourtant est "tissé ensemble". L'intelligence qui ne sait que séparer brise le complexe du monde en fragments disjoints, fractionne les problèmes. Du coup, plus les problèmes deviennent multidimensionnels, plus il y a incapacité à penser leur multidimensionnalité ; plus les problèmes deviennent planétaires, plus ils deviennent impensés".

Il est souvent question de penser globalement pour agir localement pour la construction d'alternatives, mais il est également nécessaire de penser à partir des réalités locales et d'agir globalement. Là aussi, Edgar Morin explique qu'il est important d'aborder toute question dans sa complexité, de façon transdisciplinaire : "Quand l'on s'en tient aux disciplines compartimentées - au vocabulaire, au langage propres à chaque discipline -, on a l'impression d'avoir affaire à un puzzle dont on n'arrive pas à raccorder les pièces les unes aux autres afin de voir apparaître une figure. Mais, à partir du moment où l'on a un certain nombre d'instruments conceptuels qui permettent de réorganiser les connaissances - comme pour les sciences de la Terre, qui permettent de concevoir cette dernière comme un système complexe et qui permettent d'utiliser une causalité faite d'interactions et de rétro-actions incessantes -, on a la possibilité de commencer à découvrir le visage d'une connaissance globale, mais pas afin d'arriver à une homogénéité dans le sens holiste qui sacrifie la vision des choses particulières et concrètes dans une sorte de brume généralisée. C'est véritablement

3 Voyage en Pologne (novembre 1980) pour rencontrer les paysans de Solidarité rurale. Mes notes ont servi à Jean-Yves Potel pour écrire un chapitre sur l'agriculture polonaise dans son livre Scènes de grèves en Pologne, Stock 2, 1981, 289 pages. 3 années en Espagne, dont une au Pays Basque (Vitoria-Gasteiz) et deux à Madrid. J'ai eu l'occasion d'étudier plus particulièrement l'agriculture de Galice et les problèmes liés à la politique d'irrigation (plan hydrologique national).

4 MORIN Edgar, Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle, Ed. du Seuil, 1999, 472 pages, page 8.

la relation, la navette incessante de la connaissance des parties à celle du tout, du tout à celle des parties, selon la perspective de cette phrase de Pascal que j'affectionne particulièrement : "Toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiates et immédiates, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, je tiens impossible de connaître les parties sans en connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties". Pascal, Pensées, éd. Brunschwig, II, 72"5.

2 - L'analyse systémique

Un système est un ensemble organisé, avec des combinaisons et des interrelations entre ses différentes composantes, et des systèmes de niveau supérieur. Ainsi, l'agriculture durable s'inscrit dans un système global, économique, social et écologique, qui tisse des interrelations dynamiques entre tous ses éléments.

Il n'y a pas de forme simple, isolable, insécable. Autrement dit, la simplification, la décomposition d'un objet pour essayer de mieux cerner un ensemble complexe, c'est-à-dire la méthode Cartésienne, est source d'erreur. "L'effort portera donc, non pas sur la totalité des connaissances dans chaque sphère, mais sur les connaissances cruciales, les points stratégiques, les nœuds de communication, les articulations organisationnelles entre les sphères disjointes"6.

Edgar Morin met en garde également sur la façon dont sont généralement abordés les systèmes. Il est fréquent qu'à la notion de système soit associée l'idée de cycle, d'ordre et d'organisation. A "cycle" correspond l'idée d'éternel recommencement. Même si des cycles peuvent être très longs, par exemple en géologie, il s'agit en fait de spirales, avec des pas plus ou moins grands. Finalement, à l'issue d'un "cycle", "le retour au commencement est précisément ce qui éloigne du commencement"7. A ordre et organisation, est associé l'idée que tout est programmé, pourtant "pour qu'il y ait organisation, il faut qu'il y ait interactions : pour qu'il y ait interactions, il faut qu'il y ait rencontres, pour qu'il y ait rencontres il faut qu'il y ait désordre"8.

Un système, comme un être vivant, né, évolue et meurt. Le mouvement perpétuel n'existe pas et il y a toujours des déperditions par dispersion qui correspondent au désordre non récupéré. "Nulle chose organisée, nul être organisé ne peut échapper à la dégradation, la désorganisation, la dispersion. Nul vivant ne peut échapper à la mort"9.

Il n'est pas possible d'isoler l'objet de son environnement et de son observateur. En fait "les particules ont les propriétés du système, bien plus que le système n'a les propriétés des particules"10. Par exemple, le noyau d'un atome a des caractéristiques liées à la combinaison des neutrons et des protons et non les caractéristiques de chacun d'eux. De même, les isomères sont composés d'éléments semblables, seule leur organisation leur confère des propriétés différentes. Le code génétique d'un être vivant, lui, est basé sur quatre éléments. Un système n'est donc pas la somme des éléments isolés. Il se définit par les interrelations d'éléments, nés de rencontres aléatoires, qui constituent une unité globale.

Dans un système, deux et deux ne font pas quatre. Le tout est plus que la somme des

5 Ib. MORIN E., Relier les connaissances, page 395.

6 MORIN Edgar, La méthode, Paris : Ed du Seuil, 1977, 4 tomes, tome1 399 pages (collection Essais), page 19.

7 Ib. MORIN E., la méthode, page 22.

8 Ib. MORIN E., la méthode, page 51.

9 Ib. MORIN E., la méthode, page 73.

10 Ib. MORIN E., la méthode, page 98.

parties. Il y a des émergences de qualités nouvelles. Par exemple, un organisme vivant n'est pas une simple addition de cellules, une société n'est pas la somme des individus qui la compose. Ces émergences sont fragiles et altérables, comme des fruits qui se décomposent pour donner de nouvelles plantes. Le tout est aussi moins que la somme des parties : des qualités attachées aux parties considérées isolément disparaissent au sein du système. Le système impose des contraintes aux parties.

L'idée de système n'est pas seulement harmonie, fonctionnalité, synthèse supérieure, elle porte en elle, nécessairement la dissonance, l'opposition, l'antagonisme¹¹. Tout système porte en lui sa propre ruine, porte en lui le ferment interne de sa dégradation. Sa régulation se réalise par des rétroactions positives et négatives complémentaires. Le système est une entité relativement autonome. Mais il faut l'ouvrir. "Il nous faudra concevoir le système dans sa relation avec son environnement, dans sa relation avec le temps, dans sa relation enfin avec l'observateur / concepteur"¹².

"Le tout n'est pas tout" . Il y a interrelation et interdépendance entre parties et tout, mais il y a aussi non communication entre ce qui se passe au niveau global du comportement extérieur d'un animal et ce qui se passe en chacune de ses cellules. Il est difficile de clore un système, de l'isoler puisqu'il est relié à un autre système de niveau supérieur. En outre, l'ouverture d'un système est nécessaire à son entretien, à son renouvellement. De plus, il modifie les systèmes antagoniques ou complémentaires préexistants. Ainsi, la naissance de l'agriculture a marginalisé l'organisation de la vie des êtres humains autour de la chasse, la cueillette et le nomadisme.

Ce serait donc un contre sens d'imaginer une agriculture durable immuable ou correspondant à un retour au passé. Elle est nécessairement évolutive. C'est même dans ses possibilités d'évolution qu'elle peut puiser des forces pour durer. Cette idée est importante car il est fréquent d'entendre dire qu'il faut laisser la Terre dans le même état où nous l'avons trouvée, en contre-point des dégradations provoquées par les diverses pollutions et pratiques qui dérèglent la planète. Cette thèse doit donc étudier non seulement les différents éléments constitutifs d'un développement agricole durable, mais montrer également leurs imbrications, leurs interrelations et les moteurs nécessaires à leurs évolutions, dans le contexte plus global du monde d'aujourd'hui.

Toutefois, ce serait une erreur de rejeter l'approche analytique. Joël de Rosnay considère qu'elle est complémentaire de l'approche systémique : "On a découvert au cours des dernières années, après avoir mieux évalué les relations des disciplines entre elles, qu'une démarche dite "système" permet d'organiser les connaissances d'une manière différente et de comprendre non plus seulement par l'analyse, mais aussi par la synthèse... L'approche analytique et l'approche systémique sont complémentaires. L'une se focalise sur les éléments, tandis que l'autre s'intéresse surtout aux interactions entre ceux-ci. L'approche analytique considère la nature des interactions, tandis que l'approche systémique prend également en compte leurs effets. La précision du détail prime dans la démarche analytique, la perception globale dans la vision systémique. La première est indépendante de la durée, tandis que la seconde l'intègre. La première modifie une variable à la fois, alors que l'approche systémique modifie des groupes de variables simultanément, par la simulation que l'on peut faire sur ordinateur ou simplement grâce à des études de cas ou des jeux de rôles... La démarche analytique conduit à la réduction des savoirs en un certain nombre de disciplines disjointes, isolées les unes des autres - c'est une démarche par nature encyclopédique -, alors que la démarche systémique se concentre sur les interactions entre les paramètres, entre les

11 Ib. MORIN E., la méthode, page 121.

12 Ib. MORIN E., la méthode, page 126.

phénomènes. Elle considère leurs dynamiques d'évolution et leurs relations dans le temps. Il existe donc une complémentarité entre les deux : la démarche analytique permet d'extraire des faits de la nature, la démarche systémique favorise leur inscription dans un cadre de référence plus large permettant l'exercice de la raison, de la logique... En conclusion, je voudrais insister sur la complémentarité entre approche analytique et approche systémique. La première reste nécessaire pour extraire de la nature les éléments et les faits qui permettent de fonder les théories. La seconde permet d'obtenir une vision plus globale des systèmes rendant l'action possible. La systémique est une méthodologie permettant d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action"¹³.

3 - La démarche retenue

Pour tenir compte de ces constats et des axes de réflexion proposés, la démarche qui a été retenue dans cette thèse se nourrit de différentes approches :

- une vision globale, dépassant largement la simple défense du monde paysan,
- des réflexions issues de la "géographie sociale" visant à comprendre comment les sociétés modèlent les espaces, particulièrement dans les zones dédiées à l'activité agricole,
- une approche où les recherches théoriques s'enrichissent de réflexions et d'actions menées sur le terrain, dans un cadre associatif, syndical ou politique.

La complexité des problèmes soulevés oblige à fragmenter ce travail en différents chapitres qui ne trouvent leur cohérence qu'en ayant à l'esprit la vision d'ensemble, en essayant de démontrer que toute approche parcellaire n'apportera pas de réponses à la hauteur des enjeux.

Ce travail se situe sans ambiguïté dans l'univers de la géographie sociale, mais il a la particularité de faire appel aux connaissances de la géographie physique. Comment traiter de l'agriculture sans étudier les influences du climat, des sols ou de l'environnement ? Il fait également appel à l'histoire. Là aussi, il serait vain d'étudier le développement durable sans le resituer dans son contexte historique. Le temps et l'espace sont indissociables.

4 - La recherche bibliographique

Cette thèse, abordant un concept imprécis, amène à travailler sur une multitude de sources d'origines très différentes. Il n'a donc pas été possible d'envisager un travail bibliographique exhaustif. Par contre, il a fallu éviter les pièges d'articles divers qui finalement développaient la même idée, tout simplement parce qu'ils étaient inspirés par le même auteur ou le même groupe de pensée. La lecture quotidienne de Ouest-France a permis de relater un certain nombre d'initiatives locales. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'accorder une fiabilité absolue au contenu des articles, mais, ils servent à mesurer l'importance accordée à tel ou tel problème. Cela dit, les journalistes chargés de la rubrique agricole sont des observateurs particulièrement attentifs et de bons connaisseurs de ce milieu. En outre, tous les documents cités dans la bibliographie ont été consultés et intégrés au texte ou aux annexes, sous forme de citation ou comme contribution à l'argumentation.

5 - Du bon usage des statistiques et des cartes

Les statistiques régionales sont abondamment employées¹⁴, mais elles ne devront pas

¹³ de ROSNAY Joël, Concepts et opérateurs transversaux, in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Ed. du Seuil, 1999, pages 397 à 402.

¹⁴ Je remercie Michaël Bermond, doctorant en géographie pour son aide dans la réalisation de tableaux

faire oublier qu'un certain nombre d'éléments, d'ordre qualitatif, ne sont pas repérables par les statistiques, et de ce fait, difficilement cartographiables.

5.1 - Les limites des résultats du recensement général de l'agriculture (RGA)

- Toutes les données sont rattachées au siège d'exploitation. S'il apparaît que 150 hectares de céréales sont affectées à une commune, cela signifie que les exploitations, dont le siège est dans cette commune, cultivent 150 hectares dans, partiellement ou hors de la commune recensée.

- Si une seule exploitation est concernée, le secret statistique ne permet pas d'utiliser ce critère à l'échelle de la commune. La précision de la cartographie ne pourra pas dans ce cas descendre au-dessous du niveau cantonal. Avec la diminution du nombre d'exploitations, ce problème encore marginal dans les recensements précédents devient de plus en plus gênant, en particulier pour établir des croisements de données.

- Certaines activités comme l'apiculture sont majoritairement réalisées par des non-agriculteurs. Si un apiculteur a moins de 10 ruches, il n'est pas recensé. Son activité n'apparaîtra pas dans la statistique globale du canton ou du département. Par contre, les 3 ou 4 ruches d'un agriculteur seront comptabilisées. Par ailleurs, les ruches seront localisées dans la commune du siège d'exploitation, alors qu'elles sont être implantées à des dizaines de kilomètres. Un problème du même ordre se pose pour des ruraux ou des citadins qui possèdent quelques moutons ou un âne si leur "production" n'atteint pas le seuil retenu (un hectare ou des équivalences établies selon les productions).

5.2 - Pour aider à la lecture des cartes

- Sur les cartes, dans la mesure du possible, les cercles représentent les mêmes ordres de grandeurs, pour faciliter les comparaisons. Les exploitations dites "professionnelles" renvoient à la définition retenue par le recensement de l'agriculture : leur dimension économique est au moins égale à 12 hectares équivalent blé et le travail fourni équivaut au moins à une personne occupée à trois quarts de temps pendant une année (0,75 UTA)¹⁵. Les exploitations "non professionnelles" sont au-dessous de ce seuil, mais elles ont un minimum de un hectare ou une superficie en cultures spécialisées d'au moins 0,2 hectares ou présenter une activité suffisante estimée en nombre d'animaux, en surface ou en volume de production (10 ruches, une truie mère, 100 poules pondeuses,...)¹⁶. L'appellation "toutes exploitations" correspond à l'addition des exploitations professionnelles et non professionnelles.

- Dans la légende, quand il s'agit de pourcentages, exprimés le plus souvent en centièmes, la valeur entre parenthèse correspond au nombre d'enregistrements comptabilisés pour le seuil retenu.

- Pour éviter la surcharge des cartes représentant la Basse-Normandie, l'orientation et l'échelle ne sont généralement pas indiquées. Se reporter à la carte 1.

- Des problèmes ponctuels seront éventuellement précisés en temps utile pour éviter toute erreur d'interprétation ou pour expliquer l'absence d'une cartographie qui pourrait être intéressante.

croisés et l'utilisation du logiciel de cartographie. La confrontation mutuelle de nos thèses a également été fructueuse.

¹⁵ AGRESTE Basse-Normandie, RGA 2000, Caen : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, novembre 2001, 32 pages.

¹⁶ FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Recensement agricole 2000, Instructions aux enquêteurs, Paris : Ed. Ministère de l'agriculture, 2000, 216 pages.

5.3 - Se retrouver dans les découpages spatiaux retenus dans les statistiques agricoles

Le recensement et plus généralement, les différentes études agricoles ont besoin d'employer un vocabulaire précis et si possible identique pour définir les différentes utilisations des sols. Le schéma des emboîtements de l'utilisation des sols (graphique 1) permet d'en comprendre l'essentiel¹⁷.

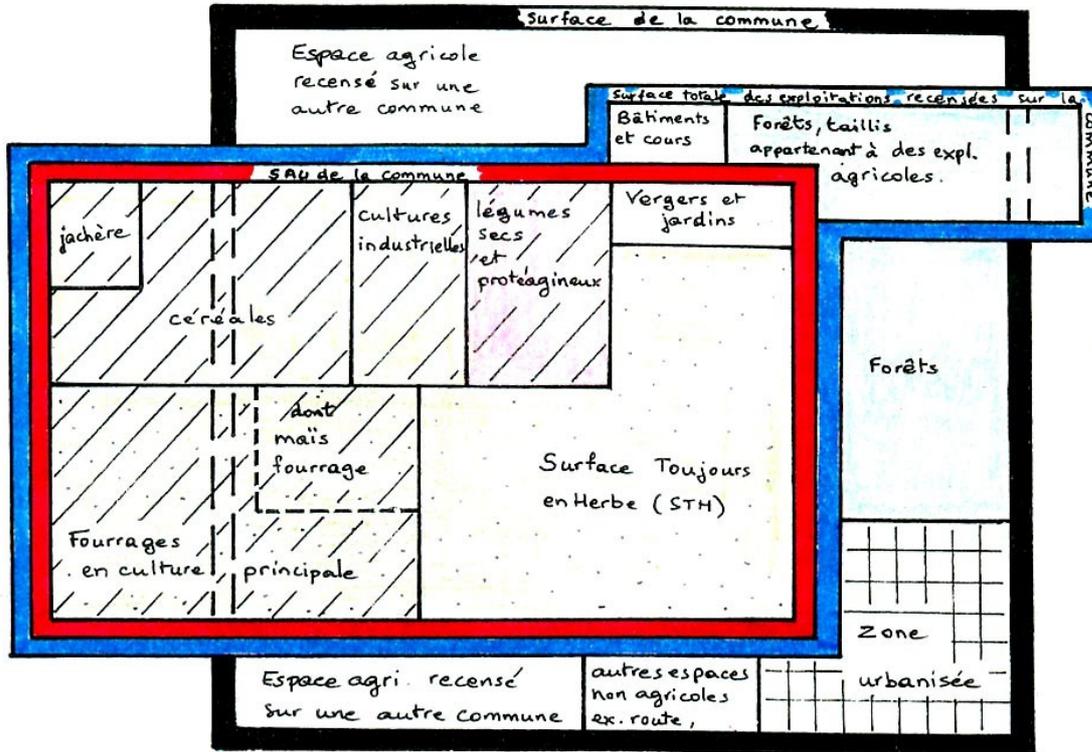
5.4 - Les découpages retenus pour la cartographie

En général, les délimitations spatiales retenues correspondent aux petites régions agricoles (carte 1). Elles ont l'avantage de faire apparaître en même temps les découpages départementaux et de visualiser les ensembles agricoles de la région. Le découpage cantonal, plus précis, a l'inconvénient d'associer des données à des espaces hétérogènes. Toutefois, il est utilisé quand des variables traitées au niveau communal n'apporteraient pas de réponse significative, faute d'un nombre suffisant d'enregistrements. De plus, le découpage communal, apporte des précisions parfois incompatibles avec le secret statistique et l'élémentaire discrétion qu'une étude doit avoir quand il s'agit de cartographier des variables concernant la vie privée.

¹⁷ GASSON André, Les transformations de l'agriculture du sud du Pays d'Auge, depuis 1960, maîtrise de géographie, université de Caen, juin 1996, annexe 6.

Les emboîtements de l'utilisation du sol

Description simplifiée, au niveau d'une commune



- surface fourragère principale (alimentation de base des ruminants et des chevaux)
- surface labourable

Nb :

- betterave sucrière = culture industrielle (avec pommes de terre, lin)
- betterave fourragère = Fourrages en culture principale
- maïs grain = céréales.

Première partie
Les fondements du développement agricole durable

Il ne s'agit pas d'étudier systématiquement l'ensemble des fondements théoriques qui ont conduit à définir le développement durable, mais de reprendre les éléments les plus significatifs qui sous-tendent les conceptions et les discussions actuelles qui concernent l'agriculture durable.

1 - La naissance du concept de développement durable

1.1 - La filiation historique

Selon Jean-Paul Deléage, le concept de biosphère a été formulé au début du XX^e siècle par Eduard Suess, géologue autrichien. Il a été repris quelques années plus tard par un géochimiste russe Wladimir Vernadsky qui a écrit : "l'irruption historique dans la biosphère de l'homme civilisé marque une rupture sans précédent dans le processus de migration biogène. ... A partir de la conquête agricole, il a anéanti la "nature vierge". Il a introduit des masses immenses de nouveaux composés chimiques inconnus et des formes nouvelles de la vie"¹⁸. Dans le même ouvrage, Jean-Paul Deléage indique que "l'étude de la biosphère comme objet vivant global, avec sa propre histoire, a trouvé ses continuateurs dans les défenseurs de l'écologie globale penseurs de l'unité de la nature, seule capable de fonder une nouvelle éthique de la vie humaine"¹⁹.

Un physicien américain, Alfred Lotka a mis en évidence la place des processus industriels dans les grands cycles de la nature dès le début du XX^e siècle. Un autre américain, G.E Hutchinson reprend les réflexions de Vernadsky et Lotka : "L'homme moderne est un agent particulièrement efficace de l'érosion zoogène, mais cette érosion est tout à fait spécifique, elle affecte avec une force particulière les sols arables, les forêts, les gisements minéraux accessibles, et les autres parties de la biosphère qui fournissent les choses dont *Homo sapiens* comme mammifère et comme organisme socialement éduqué a besoin ou croit avoir besoin. L'intensité de ce processus est en augmentation constante, comme le nombre de la population..."²⁰.

Mais, ces idées que l'on pourrait croire très récentes sont encore plus anciennes : Joseph Fourier a écrit à la fin du XVIII^e siècle que "l'établissement et le progrès des sociétés humaines, l'action des forces naturelles peuvent changer notablement, et en de vastes contrées, l'état de la surface du sol, la distribution des eaux et les grands mouvements de l'air. De tels effets sont propres à faire varier, dans le cours de plusieurs siècles, le degré de la chaleur moyenne"²¹. A l'évidence, ces grandes idées ont été longtemps ignorées, du moins dans les conceptions occidentales. En effet, pour les indiens d'Amérique, "la terre n'appartient pas à l'homme, l'homme appartient à la terre". En réponse à une proposition du président des Etats-Unis d'acheter une partie de leur territoire, le chef Seattle, de la tribu des Duwamish, indiens des plaines du Nord-Ouest américain a déclaré en 1854 : "Comment pouvez-vous acheter ou vendre le ciel, la chaleur de la terre ? L'idée nous paraît étrange. / Nous sommes une partie de la terre, elle fait partie de nous. Les fleurs parfumées sont nos sœurs. Le cerf, le cheval, le grand aigle, ce sont nos frères. Les crêtes rocheuses, les sucs dans les prés, la chaleur du poney, et l'homme : tous appartiennent à la même famille. / Nous savons au moins

18 VERNADSKY, La biosphère, Moscou 1926, trad. française, Paris : F.Alcan, 1929, 231 pages. Cité par DELEAGE Jean-Paul, Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature, Paris : Ed. La Découverte, 1991, coll. histoire des sciences, 330 pages. Pages 205 et 206.

19 DELEAGE Jean-Paul, Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature, Paris : Ed. La Découverte, 1991, 330 pages (coll. histoire des sciences), page 210.

20 HUTCHINSON, On living in the biosphere, Scientific Monthly, 1948, n° 67, pages 393 à 398. Ib. DELEAGE, page 212.

21 Ib. DELEAGE, page 216.

ceci : la terre n'appartient pas à l'homme. L'homme appartient à la terre. Toutes choses se tiennent".

Les sociétés humaines ne sont pas au-dessus de la nature, elles en font partie intégrante et ne peuvent pas agir en utilisant ses ressources comme si elles étaient inépuisables, comme s'il n'y avait pas de conséquence sur les écosystèmes, avec l'idée sous-jacente qu'elles seraient les "propriétaires" des ressources naturelles. Ces concepts, dont la biosphère, ont trouvé leur aboutissement pratique dans l'idée de développement durable pour préserver les ressources de la terre.

1.2 - Le rapport Brundtland

La définition la plus communément admise du développement durable a été formulée en 1987, dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, alors qu'elle était présidente de la commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU : "Un modèle de développement qui permet aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins"²².

Selon Fahide Si Tahar²³, les objectifs du rapport Brundtland sont les suivants : favoriser la croissance (le rapport soutient ainsi qu'une croissance mondiale de 5 % minimum est requise pour accéder au développement durable), modifier la qualité de la croissance, satisfaire les besoins essentiels (alimentation, santé, emploi, accès à l'énergie,...), maîtriser la croissance démographique et l'explosion urbaine, préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, réorienter les techniques, intégrer les considérations relatives à l'environnement dans les prises de décisions.

Le développement durable se décline donc sous trois approches :

- Les objectifs économiques : croissance, équité
- Les objectifs écologiques : intégrité des écosystèmes, gestion des ressources naturelles, problèmes mondiaux d'environnement.
- Les objectifs sociaux : recul de la pauvreté, cohésion sociale, identité culturelle, société citoyenne.

Selon les pays ou les textes, le développement durable est également nommé développement soutenable, ou écodéveloppement ("sostenible" en espagnol, "sustainable" en anglais). Cet ensemble d'objectifs a une forte cohérence et remet en cause le mode de développement capitaliste, mais la diversité des problèmes soulevés permet aussi des approches partielles, qui se limitent généralement à la protection de l'environnement. Cependant, il est indéniable que la prise en compte des problèmes écologiques est un élément nouveau dans la critique sociale du capitalisme. De même, les différents textes européens parlent désormais de "croissance durable... respectant l'environnement"²⁴. "L'environnement

²² BRUNDTLAND Gro Harlem, *Our common future*, New-York, 1987. Edition française : *Notre avenir à tous*, Montréal : éditions du Fleuve, 1989, 432 pages. Document préparatoire au Sommet de Rio réalisé par la commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations-Unis, présidée par Madame Brundtland. Il a été publié en français sous le titre "notre avenir à tous", à Montréal en 1989, éditions du Fleuve, 432 pages. Si le concept de développement durable a été officiellement associé au rapport Brundtland, il a été développé par Ignacy Sachs dans "Stratégie de l'écodéveloppement" en 1980, puis repris dans le rapport "Stratégie Mondiale de la Conservation" du PNUE-WWF-UICN.

²³ SI TAHAR Fahide, *Environnement et Développement : vers un développement durable ?*, rapport effectué dans le cadre de la spécialisation "sciences et génie de l'environnement", Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, 1997, 26 pages.

²⁴ UNION EUROPEENNE, *Traité de Maastrich*, 1992, Article 2. Cité par la COMMISSION FRANCAISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *Contribution au débat national, éléments de bilan*, Paris :

n'est plus une politique à part, de réparation des dégâts *a posteriori*, c'est le fil directeur de toutes les actions de la communauté. Ainsi, les politiques des transports, de la pêche ou de l'aide au développement intégreront l'environnement comme exigence en amont des décisions"²⁵. Mais la commission française du développement durable souligne les nombreuses insuffisances de ces dispositions qui se limitent à des déclarations d'intentions.

1.3 - Le Sommet de la Terre à Rio et ses conséquences

Le rapport Brundtland a servi de document préparatoire à la conférence des Nations-Unis sur l'environnement et le développement (CNUED) - le "Sommet de la Terre" - qui s'est tenu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. A cette occasion, des textes ont été signés par 154 pays. Il s'agit de la déclaration de Rio qui affirme le droit au développement et à l'environnement, la convention sur les changements climatiques, la convention sur la biodiversité et l'agenda 21 qui propose un programme de vingt et une actions pour garantir un développement durable

Ce Sommet de la Terre a marqué un tournant dans l'approche des grands problèmes mondiaux, en insistant sur le fait que les ressources de la nature ne sont pas infinies et qu'on ne peut pas les utiliser impunément sans prendre un certain nombre de précautions. C'est à cette occasion que le concept de développement durable fut diffusé largement : deux ouvrages traitant de l'écologie parus quelques mois avant le Sommet, en 1991 n'y font que des allusions (Histoire de l'écologie, de J-P.Deléage et L'équivoque écologique de P.Alphandéry, P.Bitoun et Y.Dupont). Cela dit ces préoccupations étaient déjà présentes puisque dans l'introduction de "l'équivoque écologique", les auteurs écrivent qu'il faut concevoir la nature "comme un patrimoine commun à conserver pour en transmettre la diversité aux générations suivantes". Depuis, les politiques des différents États signataires des chartes n'ont pas changé radicalement et le terme est utilisé couramment dans des discours qui n'ont rien de novateur, en particulier parce qu'ils se limitent à évoquer des problèmes sans en chercher les causes profondes, ni les mettre en relation. Comme l'écrivait Ivan Illich dès 1973, "la fascination provoquée par la crise écologique a limité la discussion sur la survie à la considération d'un seul équilibre, celui que menace l'outil polluant"²⁶. Toutefois, des avancées théoriques ont lieu. Les apports de la région Nord-Pas de Calais lors de ses assises du développement durable qui se sont tenues comme dans toutes les régions en 1996 en sont un exemple ²⁷:

"Le développement durable se définit d'abord comme une alternative aux déterminismes de la mondialisation et au développement aveugle, égoïste et annonciateur de plus graves fractures. Il replace la personne humaine au cœur des enjeux. En définissant de nouvelles finalités sociales, environnementales, économiques, il s'impose comme un choix de rupture et plus encore comme la conquête d'un droit. Il s'appuie sur un renouveau démocratique, fondé sur la notion de contrat entre tous les acteurs du développement".

"Parce qu'il se situe au confluent de l'économie, du social, de l'environnement, le développement durable exige une vision globale des ressources, des savoir-faire et des potentiels humains, une mise en perspective nécessaire pour trouver des synergies et surmonter les contradictions. Le choix d'un développement durable conduit à respecter

CFDD, 1996, 239 pages, page 21.

25 COMMISSION FRANCAISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, Contribution au débat national, éléments de bilan, Paris : CFDD, 1996, 239 pages, page 21.

26 ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves, L'équivoque écologiste, Paris : La Découverte / essais, 1991, 277 pages, page 44.

27 REGION NORD PAS-DE-CALAIS, contribution aux assises nationales du développement durable, Paris : maison de l'UNESCO les 16 et 17/12/96, cité par CALMES Roger et MADELINE Philippe, Le développement durable dans les espaces ruraux et côtiers, Caen : CRESO - Université de Caen, 1997, 160 pages.

quelques grands principes : principe de précaution, principe de globalité qui permet de prendre en compte les interdépendances à l'échelle des personnes et des territoires et, enfin, principe de transversalité des actions et des moyens".

Le rapport Brundtland a des limites liées à l'état de réflexion de la fin des années 1990. Par exemple, il considère qu'une croissance de 5 % doit être maintenue pour atteindre un objectif de développement durable. Cependant ses apports théoriques ont permis des avancées dans la réflexion. Il montre que le sort de l'humanité est indissociable ("Our common future"), que les ressources en matières premières et en énergie sont limitées et que les activités humaines sont sources de pollution et de dérèglement climatique. Les scientifiques et les responsables politiques sont quasi unanimes pour faire ce constat. Il reste aujourd'hui à diagnostiquer les causes de ces problèmes, car le Sommet de Johannesburg, dix ans après celui de Rio non seulement n'a pas pu constater d'infléchissement de tendance parmi les différents indicateurs environnementaux, mais il n'a pas pris non plus, de décisions significatives pour aller dans ce sens. De plus, la mise en évidence des risques environnementaux, ne doit pas éluder les risques encourus par les inégalités sociales entre les pays du Nord et du Sud comme au sein de chacun des pays. Inégalités qui se traduisent par des conflits extrêmement dangereux et douloureux pour les populations de nombreuses régions du monde.

2 - Le principe de précaution

Olivier Godard, chercheur au CNRS a dirigé un ouvrage, "Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines"²⁸, qui rassemble les contributions de plusieurs scientifiques confrontés à cette question. Leur diversité et la qualité de celles-ci permettent de structurer ce chapitre.

2.1 - Prendre en compte la présomption de risque

L'origine du principe est rappelé par J-P. Revéret et J.Weber²⁹ : "Le premier texte juridique international à se référer explicitement au principe de précaution est semble-t-il la déclaration ministérielle de la 2ème conférence internationale sur la protection de la mer du Nord adopté en 1987. Ce principe a ensuite été consacré de façon solennelle dans la déclaration ministérielle du Bergen en mai 1990. Au paragraphe 7, on peut lire : "lorsque l'on fait face à des menaces de dommages sérieux ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas être invoquée comme raison pour repousser des mesures qui préviennent la dégradation de l'environnement". Le principe de précaution est repris au principe 15 de la Déclaration de Rio en 1992 sous le terme "approche de précaution". Paradoxalement, le progrès des connaissances augmente les incertitudes perçues, tandis que l'artificialisation des modes de vie et la puissance de l'intervention de l'homme sur la nature induisent de nouveaux risques. Ce principe est donc invoqué quand il y a des présomptions sérieuses d'un risque de dommage et quand il y a un minimum suffisant de connaissances pour que ce risque puisse prendre une forme représentable.

Il a été introduit dans le droit français par la loi Barnier : "Le principe de précaution est le principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable"³⁰.

Dans la préface du même ouvrage, Marceau Long³¹ cite le commissaire du gouvernement, dans l'affaire du sang contaminé : "Face à un risque connu comme mortel,... il serait irréaliste d'affirmer que seule une certitude scientifique fait obligation d'agir. Entre l'ignorance et la conscience certaine, il y a deux stades : celui de l'accumulation d'indices et celui d'une vérification pragmatique permettant de regarder l'hypothèse comme confirmée sans que les raisons scientifiques de validité soient parfaitement élucidées...". "Si la précaution ne nous met pas à l'abri des risques, elle peut parfois permettre d'y échapper, bien plus souvent d'éviter ou d'atténuer leurs conséquences dommageables. Gardons-nous d'en tirer trop vite le principe *a contrario* : s'il y a dommage, il y a eu manque de précaution, et d'en faire un fondement de la responsabilité". Principe de précaution ne doit pas signifier déresponsabilisation.

Pourquoi en être arrivé à poser ce genre de principe ? Dans son introduction³², Olivier

28 GODARD Olivier (sous la direction de), Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997.

29 REVERET J-P ET WEBER J., L'évolution des régimes internationaux des pêches in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 245 à 258, page 245.

30 FRANCE, loi Barnier, du 2 février 1995, Art.1, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

31 Ib. GODARD, page 13, Marceau Long est Vice-président honoraire du Conseil d'État.

32 GODARD Olivier, *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines* Paris : Ed. de la

Godard indique que "le développement technologique moderne s'est accompagné de l'apparition de risques jusqu'alors inconnus de l'homme... Ils touchent au bien-être et à la santé des personnes, mais aussi, de façon nouvelle à une échelle aussi massives, aux systèmes écologiques et aux régulations naturelles. []Cependant, on peut tout aussi bien avancer que nous vivons dans une "civilisation de sécurité (État providence)... La demande sociale de sécurité... a continué à se renforcer,... en revanche, dans des choix réglant la vie personnelle, la prise de risque ne semble guère avoir reculé (sports, circulation routière)". Finalement, le principe de précaution "limite, encadre ou empêche certaines actions potentiellement dangereuses sans attendre que ce danger soit scientifiquement établi de façon certaine". Jusqu'à maintenant, la prévention des risques avait pour objet la maîtrise de risques bien identifiés. Avec le principe de précaution, il concerne "l'attitude à adopter envers des présomptions de risques dont l'existence n'est pas encore corroborée par la démarche scientifique". Le risque doit être démocratiquement assumé puisque le risque zéro n'existe pas.

Actuellement, les personnes qui craignent un risque doivent apporter la preuve de l'existence du danger. Il faudrait inverser la charge de la preuve. Les responsables d'une activité donnée auraient à apporter la preuve de l'absence de dommage (mais la science ne peut pas apporter une telle preuve). Comme la décision publique ne peut plus attendre la certitude scientifique, cela restaure la primauté du politique. Les responsables politiques ont donc une épée de Damoclès quand il s'agit de prendre des décisions qui concernent le long terme. Ce serait un frein à l'innovation.

D'après Gérard Huber³³, le principe de précaution est perçu différemment par le public selon les problèmes posés. Quand il s'agit de la protection de l'environnement, c'est l'ensemble de la société qui est touchée. Par contre, dans le domaine médical, chaque personne est concernée individuellement, pas seulement collectivement.

2.2 - De la prévention à la précaution

Selon François Ewald la prévention n'est plus une notion suffisante puisqu'elle s'envisage quand le risque est connu. La notion d'assurance est elle aussi caduque, car il faudrait être capable d'évaluer le dommage. Sur le plan juridique, il y aura sanction si un problème surgit *a posteriori* puisque la décision est prise avec une incertitude, alors que "dans l'ancien droit de responsabilité, l'incertitude du savoir innocent"³⁴. Finalement, "le principe de précaution est contre-révolutionnaire. Il a prétention à limiter l'innovation dans un cadre de progrès sans rupture"³⁵.

Comme le risque n'est pas évaluable, il faut imaginer le pire, mais à partir de quels critères, puisque les réponses scientifiques ne sont justement pas apportées. Il faut donc limiter les conséquences nuisibles, c'est l'idée du développement durable. Le principe de précaution invite à anticiper, à prévoir et relativiser la connaissance scientifique. A prendre en compte toutes les hypothèses, y compris les opinions minoritaires. "Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement

maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, page 23.

33 HUBER Gérard, *Réflexions philosophiques sur la prudence et la précaution en biomédecine*, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 85 à 98.

34 EWALD François, *Le retour du malin génie*, in : *Esquisse d'une philosophie de la précaution*, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 99 à 126, page 115.

35 Ib. EWALD, page 111.

humaine sur terre"³⁶. Finalement, en un siècle, les approches devant les menaces ont évolué. La prévoyance, en est la première étape : en l'absence de maîtrise d'un événement, la création de mutuelles permet de faire face aux aléas de l'existence. Puis, la prévention cherche à faire face à des problèmes identifiés, connus (mieux vaut prévenir que guérir). Ce raisonnement est à la base de la sécurité du travail et de la vaccination. L'idée de précaution est de prendre en compte "l'incertitude des savoirs scientifiques", alors que les dangers ne sont pas clairement identifiés. Toutefois, ces trois approches sont complémentaires, elles sont des attitudes de prudence devant l'incertain. Cependant, le principe de précaution "doit être raisonnable à moins de conduire à un tarissement de l'innovation et donc à un changement, révolutionnaire, de société aux conséquences encore plus redoutables. C'est la difficile ligne de crête à laquelle renvoie sans doute l'idée d'un développement durable"³⁷. Autrement dit, dans le doute abstiens-toi, mais trop de précautions nuit.

Selon Marc J. Pélegrin, en aéronautique, il y a peu d'accidents, mais ils sont très graves. Contrairement au train, l'avion ne peut pas s'arrêter. Le même problème se pose pour le nucléaire. Ne doit-on pas promouvoir des techniques où il est possible d'interrompre un processus sans trop de dommages ? Par ailleurs, l'organisation de l'aviation civile internationale supervise à l'échelle mondiale la sécurité. C'est un bon exemple de réponse à la question "qui doit superviser la mise en oeuvre du principe de précaution"³⁸. Des comités des sages indépendants pourraient être créés sur le même modèle dans de nombreux domaines.

2.3 - Qui décide et pour quoi faire ?

Pour Gérard Mégie³⁹, le scientifique doit présenter aux décideurs le consensus minimum exprimé au sein de la communauté scientifique. Il doit résister à la tentation d'utiliser la caisse de résonance médiatique et se préserver des pseudo-experts. Des groupes pluridisciplinaires d'experts doivent être constitués et il ne faut pas surestimer sa propre spécialité. Les politiques exigent en permanence une réduction des marges d'incertitude, c'est légitime, mais ils doivent gérer une incertitude inhérente aux problèmes d'environnement global.

De quelle manière envisager les choix ? Selon Jean-Charles Hourcade, il faut bien chiffrer les coûts en comparaison des avantages pour mettre en place des mesures de précaution. Mais ce n'est pas évident puisqu'il y a trop d'incertitudes et des controverses scientifiques. On n'a pas à décider (et on ne peut pas décider) de mesures pour des temps très longs. Il faudrait prendre des décisions qui n'entraveront pas d'autres décisions prises dans le futur à partir d'éléments complémentaires ou nouveaux. La base minimale pourrait être la stratégie sans regret. "Face à un risque potentiellement majeur mais controversé, les seules mesures qui risquent d'être acceptées sont celles qui n'entraîneraient aucun coût supplémentaire et qui ne seraient pas regrettées s'il s'avérait en définitive que les dommages d'un changement climatique étaient négligeables"⁴⁰.

36 Ib. EWALD, page 120.

37 Ib. EWALD, page 126.

38 PÉLEGRIN Marc J., Intérêt et risque de l'automatique, incidences dans l'aéronautique, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 129 à 139.

39 MEGIE Gérard, Incertitude scientifique et décision politique : le cas "historique" de l'ozone stratosphérique, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 215 à 243.

40 HOURCADE Jean-Charles, Précaution et approche séquentielle de la décision face aux risques climatiques de l'effet de serre, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 259 à 294, page 286.

Jean-Louis Fabiani⁴¹ pense que les réticences de certains scientifiques à l'égard du principe de précaution révèlent de la crainte d'un contrôle de leur activité par la population.

Les débats qui tournent autour du principe de précaution rejoignent l'exigence de démocratie et sont significatifs des rapports que les Hommes entretiennent avec la Nature. Il est certain que l'application du principe de précaution remet en cause les choix des économies occidentales. Mais, ces choix seront d'autant moins controversés et d'autant plus assumés qu'ils auront été déterminés démocratiquement par l'ensemble de la société. Le principe de précaution n'est pas une affaire de spécialistes. Les chercheurs comme les entreprises ne peuvent pas continuer leur activité en vase clos, en fonction de leur intérêt propre ou immédiat. Ils doivent accepter que les conséquences de leur travail soit discutées et critiquées publiquement, d'un point de vue des enjeux qu'une société se fixe. Tout projet doit être conçu de manière à pouvoir s'adapter, en fonction de nouvelles connaissances qui verront le jour dans l'avenir (annexe 1).

41 FABIANI Jean-Louis, Principe de précaution et protection de la nature, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 297 à 309.

3 - Une dimension incontournable : le temps

Dans le mot "développement" et encore plus dans celui de "durable", il y a assurément une notion de temps. Pourtant, peu d'études approfondissent cet aspect. Dans "Habiter le temps", Jean Chesneaux⁴² invite à ne pas dédaigner la réflexion sur ce sujet.

"De tous côtés l'horizon du temps se contracte sous les pressions du "prêt à jeter", des "délais zéros", des "effets d'annonces". Le citoyen, comme l'explique Henri Lefebvre, s'est dégradé en usager. Le premier pense et agit dans la responsabilité, donc dans la durée. Il sait réfléchir à partir de l'expérience passée et il évalue, dans leurs conséquences à moyen terme, les choix de société auxquels il prétend (pas toujours avec succès) être associé. Le deuxième ne cherche au contraire que des satisfactions immédiates, et son champ de vision temporel s'est rétracté, appauvri"⁴³.

Si l'action humanitaire d'urgence se situe dans le présent, en ignorant le passé et le futur, les idées de croissance et de développement se conçoivent dans la durée. Elles prennent appui sur le passé et anticipent le futur. Contrairement à l'espace qu'il est possible de parcourir en tout sens, le temps est irréversible. En outre, la relation au temps qu'entretiennent les sociétés, et donc les agriculteurs, est un bon indicateur de leurs rapports à leur environnement. Il est intéressant d'en tirer un certain nombre de principes, à partir des réflexions de Jean Chesneaux, qui seront à intégrer dans la mise en place d'une agriculture durable.

3.1 - La démocratie

L'immédiat exclut "les médiations et les reculs qui sont le propre de la vie démocratique"... "La responsabilité citoyenne, quant à elle, s'exerce dans l'équilibre entre les priorités du présent, les expériences du passé, les attentes et les projets du futur"⁴⁴. Cette démocratie nécessite un égal accès aux moyens de communication, alors qu'une grande partie de la population n'a pas encore la possibilité d'utiliser les fax ou Internet. De plus, "la communication tend à éclipser le savoir, en tant que processus graduel élaboré par des générations successives et dont le caractère cumulatif est une des composantes cognitives"... "Le nouveau savoir ne vient plus enrichir l'ancien, le presser de questions nouvelles, pousser à un tri vivifiant entre ce qui reste valable et ce qui a vieilli, il se substitue brutalement à lui"⁴⁵.

3.2 - Respecter les échelles de temps ou du bon usage du temps gagné

"Les nouvelles technologies opèrent à des échelles de temps qui sont étrangères à notre expérience humaine"... "Elles bousculent les frontières entre le réel et le virtuel, entre l'immédiat et le différé"⁴⁶. En informatique, le temps se calcule en pico et en nanosecondes (le millionième et le milliardième de seconde). Le génie génétique permet "la création instantanée d'espèces qui auraient pu éventuellement apparaître au terme d'une évolution extrêmement lente". Une centrale nucléaire est construite en dix ans, fonctionne pendant

⁴² CHESNEAUX Jean, Habiter le temps, présent, passé, futur : esquisse d'un dialogue politique ? Paris : Bayard Editions, 1996, 344 pages.

⁴³ Ib. CHESNEAUX, prologue, page 6.

⁴⁴ Ib. CHESNEAUX, page 17.

⁴⁵ Ib. CHESNEAUX, page 71.

⁴⁶ Ib. CHESNEAUX, page 29.

vingt-cinq ans et les déchets qu'elle produit mettent des millions d'années à se résorber. Le temps économique, lui aussi se comprime. Le transport ferroviaire a exigé un contrôle du temps plus précis que les autres moyens de transport et globalement les délais de transport se sont considérablement réduits. La taylorisation du travail l'a fractionné. Puis la pointeuse s'est généralisée dans les usines. Maintenant on parle d'échanges instantanés, de stocks et de délais zéros (just time). "L'obsolescence devient la situation normale, alors que... la durée et la longévité furent le signe même de la qualité et du mérite"⁴⁷. De plus, "on n'a jamais joué à fond la recherche de machines évolutives, c'est-à-dire adaptables et réadaptables au fil de l'évolution économique et technique"⁴⁸.

Il est également important de rester attentif aux raisonnements induits par l'utilisation des ordinateurs. "Le cheminement de notre pensée tel qu'il se déroule au fil du temps est infiniment plus riche, plus souple, plus complexe, que les enchaînements séquentiels dont ne peuvent se passer nos machines électroniques ; sans même le remarquer, nous faisons constamment appel à des raccourcis non programmés, à des associations intuitives d'idées à des intervalles en vue de la maturation d'un problème (y compris dans l'inconscient), au va-et-vient permanent entre le passé et le futur"⁴⁹.

Le temps de travail diminue, mais le temps de transport augmente. La voiture fait gagner du temps, mais il faudrait ajouter le temps passé pour son entretien, la garer,... et le travail supplémentaire pour la financer. Selon Illich, du vélo à l'avion, le temps généralisé est pratiquement le même. Pour évaluer les mérites d'une innovation il faut prendre en compte la qualité de vie, y compris le bon usage du temps. "Quelle liberté d'esprit, quelle liberté d'action conservons-nous par rapport aux contraintes temporelles de la technique et de l'économie ?... Tous les blancs ont une montre, dit la sagesse africaine, mais ils n'ont jamais le temps..."⁵⁰.

Reste que la mesure du temps n'est qu'une appréciation quantitative. Edgar Morin s'interroge : "Qu'est-ce qu'une seconde ? Si le temps est bien la mesure du changement, une seconde d'alors [au début de l'univers] n'est pas égale à une seconde d'aujourd'hui. Il s'est passé plus de choses en une seconde ce temps-là qu'en quinze milliards de nos années"⁵¹. De plus, l'apparition d'un phénomène peut être aléatoire, imprévisible. La vie de tous les jours, comme les grands bouleversements planétaires (ex. la disparition des dinosaures) en apporte de multiples exemples.

3.3 - Se réapproprier le temps de la nature

Les premiers calendriers sont apparus avec la naissance de l'agriculture, quand il fallut gérer les réserves alimentaires et mettre de côté une partie de la récolte pour les futures semences (l'année 2000 de l'ère chrétienne correspond à l'année 5760 du calendrier israélite). Aujourd'hui, le temps des paysans commence à se dissocier des cycles biologiques et de la nature : labour de nuit, éclairage des poulaillers, chauffage et éclairage des serres, désaisonnage des mises bas pour les brebis. Il faut ajouter également les distorsions entre l'usage d'une technique et ses effets dans le temps. Certaines nappes phréatiques mettront plusieurs dizaines d'années à résorber les nitrates accumulés en quelques années. Ce problème est d'ailleurs à la base du principe de précaution. Mais le paysan reste encore

47 Ib. CHESNEAUX, page 32.

48 Ib. CHESNEAUX, page 33.

49 Ib. CHESNEAUX, page 30.

50 Ib. CHESNEAUX, page 41.

51 MORIN Edgar, Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle, Paris : Ed. du Seuil, 1999, 472 pages, page 29.

tributaire des saisons, de la météorologie, tandis que le citoyen en est très largement déconnecté, sauf quand il organise ses loisirs. Il ne faudrait pas qu'il pleuve ou qu'il y ait du verglas pour ne pas contrarier ses projets de week-end. Le paysan "affronte les exigences croisées de ces deux temporalités, celle de la nature et celle de la société"⁵².

"Que les opinions publiques réagissent activement au sort des espèces en voie de disparition... est le signe d'une sourde inquiétude : l'espèce humaine reste consciente de sa propre vulnérabilité dans la durée du temps. Chacun sent bien que nous demeurons solidaires de la nature. C'est de cette relation complexe, d'appartenance et de dissociation à la fois, que procèdent des principes nouveaux de comportement social tels que la précaution et la responsabilité - principes sur lesquels doit s'appuyer tout projet de reconquête démocratique et civique du temps"⁵³. "Nous ne pouvons, sans péril majeur, dissocier totalement du temps de la nature notre temps humain"... mais notre propre capacité d'être humain nous permet de penser à la fois en direction du passé et de l'avenir en terme de nature et de société"⁵⁴.

Jean-Paul Deléage fait également remarquer "qu'il est probable qu'une relation existe entre les échelles de temps et d'espace sur lesquelles les modèles pourraient opérer : la nanoseconde pour les modèles moléculaires ; du jour à l'année pour les individus ; de l'année au siècle pour les écosystèmes. Par extrapolation, on pourrait arriver du millier à la centaine de millions d'années pour les modèles de biosphère"⁵⁵. La prise en compte de la durée est donc essentielle dans tout projet qui concerne le milieu naturel, les êtres vivants, en fonction de l'importance des modifications possibles sur l'environnement.

3.4 - S'appuyer sur le passé, sans nostalgie

"La tradition chinoise a toujours fait la différence entre la vieillesse des objets et aussi des idées, comme obsolètes, périmés, dépassés par le mouvement du temps, et la vieillesse comme expérience accumulée par les personnes au fil du temps"⁵⁶. Jean Chesneaux analyse les rapports entre ville et durée, mais son constat est applicable au monde agricole et rural : "La ville moderne est en mauvais terme avec la durée... Les villes ont évolué constamment, avec un dialogue entre passé et avenir, mais actuellement, les systèmes urbains livrés "clés en main" nient le passé. Les grands ensembles qui court-circuitent les délais naturels de maturation des entités urbaines vieillissent mal. "La grande ville de la non-durée bannit les relations humaines construites dans la durée"⁵⁷. On y croise des milliers de gens sans les voir. Rien d'étonnant que les urbains cherchent à retrouver dans les paysages et la vie rurale, pourtant eux aussi bien affectés par les changements actuels, ce qui leur manque dans leur vie quotidienne.

Le cas des Inuits est exemplaire et rappelle les changements que les paysans ont connu dans leur mode de vie. Ils expliquent que le "passé ancestral s'est décomposé en 40 ans ; l'avenir est devenu vide, et nous nous enfermons dans un présent identifié seulement au bar de la base américaine de Resolut autour de laquelle nous rôdons. Nous nous repérons sur les saisons de pêche pour nous maintenir en vie, et maintenant nous n'avons comme repères que l'arrivée des allocations du gouvernement canadien et les traites à payer, apportées par le facteur"⁵⁸. Tous leurs repères temporels sont bouleversés.

52 Ib. CHESNEAUX, page 45.

53 Ib. CHESNEAUX, page 51.

54 Ib. CHESNEAUX, page 52.

55 DELEAGE Jean-Paul, Biosphère et biodiversité : quels enjeux ? in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 1999, pages 94 à 99, page 97.

56 Ib. CHESNEAUX, page 64.

57 Ib. CHESNEAUX, page 68.

58 Ib. CHESNEAUX, page 84.

Ces questions ne sont pas si récentes : Jean Chesneaux cite un texte de Minkowski paru en 1933⁵⁹ : "la technique, par ses découvertes, cherche à vaincre le temps et l'espace. Trop heureux de bénéficier des progrès qu'elle ne cesse de réaliser à ce point de vue, nous ne pouvons pas ne pas lui en savoir gré. Pourtant [...] bien souvent nous nous sentons envahis par une lassitude profonde, comme si le rythme de la vie, créé ainsi nous faisait violence. C'est que ce progrès s'effectue aux dépens d'autres valeurs essentielles. [...] Le présent nous accable et nous ne parlons, je crois du "bon vieux temps" que parce que nous y projetons, sans nous en rendre compte, ce que semble nous refuser notre présent à nous..."

"Orwell ne voyait aucune contradiction entre ses convictions de socialiste révolutionnaire et son sens de la tradition, considérée comme création continue... Il présentait déjà ce qui caractérise notre société de vertige technologique : de gadget en gadget et d'artefact en artefact, le compteur est sans cesse remis à zéro, une technologie chasse l'autre et chaque innovation balaye les acquis antérieurs au lieu de les enrichir"⁶⁰.

L'État n'est pas en reste. La mémoire, le patrimoine, les racines sont des termes qui sont mis à toutes les sauces, à travers des commémorations très sélectives qui vont dans le sens de l'idéologie et de la politique du moment. On est bien loin d'un "bon usage du passé. C'est-à-dire d'une relation ouverte, vivante, plurielle, active, bref démocratique entre la société, le corps social et leur propre passé"⁶¹. "Face aux dures réalités du présent, la demande sociale en direction du passé est patente, mais elle est double, sinon contradictoire"⁶² entre la diversion gratuite qui correspond à un retour nostalgique et un détour par le passé pour nourrir l'espoir et l'exigence d'un avenir différent. Au lieu d'avoir une relation conservatrice avec le passé, celui-ci pourrait contribuer à "penser le futur et à restaurer le sens du temps"⁶³. Cependant, si le passé doit être un point d'appui, il ne peut pas à lui seul nous aider à faire face à des situations nouvelles.

Enfin, le passé n'est pas toujours aussi lointain qu'on pourrait l'imaginer. C'est le cas de ce qu'il est convenu d'appeler la cuisine régionale tant vantée dans les dépliants touristiques et mise en valeur par le biais des produits de terroir. Ce n'est qu'en 1920 que le Touring-Club de France se lance systématiquement dans la promotion de la gastronomie régionale⁶⁴. A cette époque le fossé est important entre les habitudes culinaires bourgeoises et parisiennes et la cuisine paysanne des provinces. Les correspondances du Touring-Club soulignent que ces plats ne sont pas mangeables par les touristes. "Puisque les spécialités rurales sont difficilement utilisables telles quelles, les professionnels du tourisme et de la restauration vont opérer un véritable travail d'invention d'une cuisine régionale, inspirée des produits locaux mais cuisinés selon des normes plus modernes.... Le camembert normand est peut-être le prototype de ces produits devenus typiques d'une région, dès 1890, par la grâce du chemin de fer et de l'emballage réunis"⁶⁵.

3.5 - "Le présent, moment de l'action"

Tout d'abord, c'est à partir du présent que l'on comprend mieux le passé et c'est à

59 MINKOWSKI Eugène, *Le temps vécu*, cité par CHESNEAUX Jean, *Habiter le temps, présent, passé, futur : esquisse d'un dialogue politique ?* Paris : Bayard Editions, 1996, 344 pages, page 25.

60 Ib. CHESNEAUX, page 90.

61 Ib. CHESNEAUX, page 157.

62 Ib. CHESNEAUX, page 158.

63 Ib. CHESNEAUX, page 160.

64 BERTHO LAVENIR Catherine, *La roue et le stylo*, Paris : éd. Odile Jacob, 1999, 498 pages (coll. Le champ médiologique), page 233 et suivantes.

65 Ib. BERTHO LAVENIR, page 235.

partir du passé que l'on peut tirer un certain nombre de leçons pour le présent. Selon André Burguière⁶⁶ : "Il n'y a d'histoire que du présent, aimait à répéter Lucien Febvre. Autrement dit, il faut renoncer à prétendre reconstituer le passé en lui-même. Nous ne l'appréhendons qu'avec les lunettes de notre époque, c'est-à-dire que nous l'interrogeons à partir des questions de notre époque et pour fournir des réponses aux problèmes de notre époque". Le présent étant le temps de l'action, il est de la responsabilité de toute société humaine de le modifier sans compromettre l'avenir. C'est là que l'on voit toute l'importance des orientations politiques sur les choix techniques. Du citoyen qui a son mot à dire et influence par ses choix de vie le présent, jusqu'aux États, qui sont responsables devant l'ensemble du genre humain, comme l'a rappelé Vaclav Havel dans un discours à Aix la Chapelle, en 1996 (annexe 2).

3.6 - Maîtriser notre avenir

Selon Arnaud Gatti, cité par Jean Chesneaux : "ce futur dont nous ne savons rien et que pourtant nous créons à chaque instant"⁶⁷. Le futur n'est pas linéaire. En 1973, le choc pétrolier a chamboulé toutes les prévisions. En 1989, la chute du mur de Berlin a rendu caduque toutes les stratégies basées sur la partition du monde entre l'Est et l'Ouest. "Mais ces mésaventures n'ont guère suffi à décourager les futurologues, lesquels continuent à proposer une temporalité quantitative, a-historique, abstraite, bref, un "futur absolu" (selon G.Hottois)"⁶⁸. Il ne faut pas se contenter de "prolonger vers le futur les tendances qui se dégagent du passé"⁶⁹. En fait, cette vision quantitative, pseudo-scientifique nie les possibilités de changements impulsés par l'intervention des sociétés humaines, à partir d'une réflexion politique. De plus, pour établir des modèles quantitatifs, la statistique prend généralement en compte la moyenne, la tendance générale, sans se préoccuper de ce qui est particulier, d'original ou de marginal, alors que c'est souvent dans les aspects critiques au modèle dominant que se dessinent les évolutions et les révolutions. Enfin, il y a des limites à ne pas franchir pour ne pas dégrader de manière irréversible notre écosphère. C'est le droit des générations à venir qui est exprimé dans le principe de précaution. Les sioux examinaient jusqu'à la septième génération l'incidence des décisions prises"⁷⁰.

3.7 - Du bon usage de la mondialisation

Plus rien n'est local. Les pressions du marché mondial sur notre vie sont fortes et les échanges sont de plus en plus importants. Ces échanges sont de plus en plus instantanés, en particulier ceux qui concernent la spéculation financière. Par contre la liberté de circulation des hommes n'est pas assurée. Si le monde fonctionne au rythme des fuseaux horaires et des places boursières, ce temps se superpose au rythme local qui prend en compte les habitudes locales, y compris les horaires de travail, les fêtes religieuses, les temps de repos traditionnels. Pour éviter des dérives, il faut prendre appui sur "la temporalité propre de chaque société, sur ses acquis historiques au lieu de se résigner à leur arasement"⁷¹. Mais le temps monde est une réalité objective. Il faut se saisir des réseaux de communication pour "permettre de nouvelles avancées de la conscience sociale"⁷². Il ne faudrait pas non plus se résigner à une temporalité duale entre le temps monde et le temps propre à chaque société, mais aller vers un enrichissement réciproque, qui s'inscrit dans la durée. Personne ne peut s'abstraire d'un temps

66 BURGUIERE André, De l'histoire évolutionniste à l'histoire complexe, in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 1999, pages 289 à 296.

67 in "Les personnages sont descendus dans la rue", Paris 198, page 294.

68 Ib. CHESNEAUX, page 75.

69 Ib. CHESNEAUX, page 133.

70 Ib. CHESNEAUX, page 293.

71 Ib. CHESNEAUX, page 202.

72 Ib. CHESNEAUX, page 202.

commun, notamment en matière d'écologie.

A l'évidence, la prise en compte du temps dans cette thèse, rappelle que "relier les connaissances" est indispensable. Le géographe ne peut pas se passer de l'historien. Ce dernier "est investi d'une fonction prophétique qui le place au centre du dispositif de compréhension du monde humain. Il est le plus à même d'indiquer la route à suivre puisque l'avenir de l'humanité ne peut se situer que dans le prolongement du chemin déjà parcouru"⁷³. Cette évidence est pourtant oubliée par les populations déracinées, pour qui l'avenir n'a plus de signification. Ce problème est rappelé par Barbara Kingsolver dans "Les yeux dans les arbres", roman qui se situe en Angola : "Notre tâche la plus difficile est celle d'apprendre aux gens à compter sur un avenir : à planter des agrumes, à conserver leurs détritiques pour en faire de l'engrais. Au début, cela m'a rendue perplexe. Pourquoi doit-on rechigner à faire quelque chose d'aussi évident que planter un arbre fruitier ou amender le sol ? Mais pour ceux qui n'ont jamais vécu autrement qu'en réfugiés, apprendre à croire en un cycle nourricier exige quelque chose qui reste de l'ordre d'une conversion religieuse"⁷⁴.

73 Ib. BURGUIERE.

74 KINGSOLVER Barbara, Les yeux dans les arbres, Paris : Le Seuil, 2001, 660 pages (coll. Rivages poche / Bibliothèque étrangère), page 642.

4 - Justice sociale, démocratie et responsabilisation

Un développement durable est-il compatible avec des inégalités sociales, qui par surcroît vont en s'approfondissant ? Non seulement une telle idée serait moralement très discutable, mais fondamentalement, le développement actuel, basé sur l'accumulation du capital et des biens de consommation, ainsi que sur le pillage des ressources naturelles, repose sur ces inégalités sociales.

4.1 - L'incontournable démocratie

Cette question a déjà été soulevée à propos du principe de précaution et de la prise en compte du temps. Le développement durable repose à la fois sur des choix collectifs et des comportements individuels responsables. Il reste donc à l'intégrer transversalement à toute réflexion sur le développement.

Une "commission française du développement durable a été créée suivant les recommandations de la conférence de Rio par le décret du 29 mars 1993... Modifié par le décret du 21 janvier 1994, l'actuelle CFDD regroupe ainsi 14 personnalités, élus, scientifiques, experts, dirigeants d'entreprise, représentants du monde associatif ainsi que le représentant de la France à la commission du développement durable des Nations-Unies, et le président de la mission interministérielle de l'effet de serre"⁷⁵. Son rapport publié en 1996 donne son point de vue sur les acteurs du développement durable.

4.1.1 - La place des acteurs économiques

"Il n'y a pas de développement durable sans une réelle adhésion des acteurs du monde économique. Leur responsabilisation, leur implication au plus près des acteurs concernés est plus efficace qu'une décision autoritaire et décidée loin du terrain... La prise en compte du développement durable passe dans les entreprises par le développement de technologies et de nouvelles pratiques managériales. Elle passe aussi par de nouvelles relations avec les consommateurs (transparence, fidélisation, responsabilisation...), et des comportements responsables vis-à-vis des pays du tiers monde"⁷⁶.

"Les syndicats, selon l'Agenda 21, ont un grand rôle à jouer dans l'éducation au développement durable et dans sa mise en place. Or, en France, cette notion semble peu connue auprès des grandes centrales syndicales, sauf aux syndicats d'agriculteurs"⁷⁷.

4.1.2 - La place de la recherche :

"L'Agenda 21 affirme que la science doit être mise au service du développement durable"⁷⁸. La difficulté est de distinguer les programmes de recherche qui ajoutent simplement un volet environnement à la définition de leur projet de ceux qui modifient leur approche globale en centrant réellement leur recherche sur le développement.

4.1.3 - L'implication des citoyens, la place des ONG

⁷⁵ BRODHAG Christian, LAVILLE Bettina, DRON Dominique, DENIS-LEMPEREUR Jacqueline, Le développement durable, contribution au débat national, rapport de la CFDD, éléments de bilan, Paris : CFDD, 1996, 239 pages, page 70.

⁷⁶ Ib. BRODHAG et al, page 56 et suivantes.

⁷⁷ Ib. BRODHAG et al, page 59.

⁷⁸ Ib. BRODHAG et al, page 61.

De nombreuses associations locales se préoccupent de développement durable ou d'un aspect précis de protection de l'environnement. D'autres sont centrées sur la solidarité internationale. Elles ont toute un rôle à jouer à côté des acteurs institutionnels ou économiques, comme partenaires ou sous forme contestataire. Pourtant, Jacques Testart, biologiste et président du CFDD rappelle en 2002 que "les sociétés industrielles tendent à exclure les citoyens ordinaires des choix techno-scientifiques (qui seraient affaire de "spécialistes"), et aussi de l'évaluation des conséquences de ces choix (les experts sont juges et parties). C'est pourquoi la CFDD a proposé la création d'un "Comité consultatif pour l'évaluation des technologies", composé de citoyens volontaires (annexe 3). Il souligne également le mépris des gens dont font preuve les conventions internationales qui préservent les choix des lobbies influents sous l'apparence de décisions résolues.

Par ailleurs, les réflexions de Vincent Veschambre rappellent que le souci d'impliquer les citoyens doit également tenir compte de leur échelle de référence⁷⁹, correspondant à l'espace vécu qu'ils peuvent cerner. Cette question est d'autant plus délicate à poser que les groupes sociaux les plus marginalisés ne s'affranchissent pas facilement de la proximité spatiale, tandis que les groupes sociaux habitués à franchir les frontières physiquement ou par Internet interposé peuvent cerner un espace beaucoup plus vaste, tout en pouvant d'ailleurs ignorer les contingences du lieu où ils sont domiciliés.

4.1.4 - Les institutions

"L'État français n'a pas pris la mesure de la richesse du concept"⁸⁰. Par contre des régions (Rhône Alpes, Nord / Pas-de-Calais) et des collectivités locales se sont davantage impliquées dans des actions qui devenaient indispensables à mener pour faire face à des problèmes d'aménagement du territoire ou environnementaux.

4.2 - Des comportements responsables

Depuis quelques années, la prise de conscience des questions environnementales a abouti à mettre à jour la nécessaire implication de chaque individu, du tri des déchets ménagers à des achats responsables. Il n'est plus possible de rejeter toute responsabilité sur les diverses institutions, de la commune jusqu'à l'Europe ou l'ONU, en disant que c'est de la faute de l'autre ou de se satisfaire des "y-a qu'à". Cependant, il ne s'agit pas de culpabiliser le consommateur ou le citoyen. Il est nécessaire de lui proposer de modifier un certain nombre de comportements quotidiens tout en lui permettant d'avoir un réel pouvoir de décision dans des choix plus globaux.

⁷⁹ VESCHAMBRE Vincent, Echelles : des configurations spatiales aux positions sociales, in : HERIN Robert et MULLER Colette, *Espaces et Sociétés à la fin du XX^e siècle, quelles géographies sociales ?*, Colloque de géographie sociale d'octobre 1996, Les documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen, avril 1998, n° 7, pages 23 à 32.

⁸⁰ Ib. BRODHAG et al, page 72.

5 - Quelle recherche ?

La recherche scientifique est assimilée au progrès, à la modernité. Elle a une connotation positive. Mais plusieurs questions se posent. Quels sont les domaines qui font l'objet d'études ? Quel est le rôle de la recherche publique ? Quel est le contrôle de la société sur la recherche ? L'importance des biotechnologies et plus particulièrement de la génétique ont mis ces questions à l'ordre du jour. Et finalement, quels sont les moteurs des évolutions ?

5.1 - Les priorités de la recherche

5.1.1- Le point de vue de Théodore Monod

Selon Théodore Monod, les sciences appliquées impliquent des choix de société :

"les sciences pures sont inoffensives par définition, contrairement aux sciences appliquées qui portent sur des applications concrètes. Immédiatement, on se heurte au problème de savoir dans quelle mesure les découvertes que l'on va faire, les applications que l'on va chercher à découvrir sont bénéfiques au bien-être de l'homme, ou si l'on veut, à son bonheur. C'est là que des distinctions vont s'imposer très rapidement entre ce qui est utile à l'Homme avec un H majuscule, ce qui peut lui être nocif ou mettre en péril sa vie physique, sa destinée, son avenir. On entre dans une problématique d'une gravité tout à fait exceptionnelle. C'est dans les applications que l'homme doit effectuer des choix. Chaque fois que les connaissances humaines entrent en application sur un point ou sur un autre, quel qu'il soit, le problème moral va se poser. La conscience de l'homme, individuelle ou collective, doit être perpétuellement en éveil, pour déterminer ce qu'elle autorisera parmi les applications de la science, ce qu'elle rejettera, ce qu'elle interdira si elle découvre qu'une application se révèle dangereuse⁸¹".

Pour lui, les priorités de la science sont la lutte contre la faim et la recherche médicale :

"Favoriser la production agricole dont l'homme a besoin est un dessein louable naturellement. Assurer la vie matérielle des primates est un devoir des États. C'est un secteur essentiel de la recherche appliquée à la vie humaine. D'autres secteurs sont utiles comme la recherche médicale naturellement. D'une façon générale, dans la mesure où elle vise à pallier les dégâts causés à la santé de l'homme, à lutter contre les maladies, la science est bénéfique, même s'il peut y avoir discussion sur certains aspects particulier de cette activité. Toutes les recherches ne sont cependant pas agronomiques ou médicales. La recherche purement mécanique, la technologie proprement dite, peut déboucher sur des applications qui manifestement peuvent être dangereuses, non seulement pour l'homme, mais aussi pour l'ensemble des êtres vivants. Quant à la recherche en matière d'armement, point n'est besoin d'insister sur l'ampleur de la menace qu'elle fait peser sur l'avenir de l'homme".

A propos des manipulations sur les gènes humains :

"C'est sur l'objectif visé qu'il nous faut juger. Ce n'est pas le fait même de manipuler des gènes qui est dangereux. On l'a déjà expérimenté chez les drosophiles, on s'y essaie de plus en plus pour d'autres animaux ou pour certaines plantes. Le problème est de savoir à quoi cela va-t-il servir. S'il s'agit à terme de remplacer un élément malade chez un embryon, pouvant nuire au développement ou à la santé de l'adulte qu'il deviendra, je ne vois pas

81 MONOD Théodore, Terre et Ciel, Paris : éd. Babel / Actes Sud, 1999, 317 pages, pages 52, 54, 55, 66, 67, 74 et 75.

pourquoi on s'opposerait à une telle pratique. Mais il faut cependant rester très vigilant car nous serons tentés, un jour ou l'autre, de fabriquer des êtres humains préparés à l'avance à certaines tâches...".

Ce sont donc les valeurs morales qui doivent guider le travail scientifique : "Oui, dans tous les domaines. Sans une base morale, on ne peut pas espérer. Aujourd'hui force est de reconnaître que nous en sommes dépourvus. On fait n'importe quoi pourvu que ça rapporte. Le genre humain reste englué dans sa barbarie ancestrale, malgré ce vernis de civilisation dont il s'est couvert. La civilisation n'est pas un acquis. On la porte à bout de bras péniblement et dès que nos efforts se relâchent, elle s'écroule. Les légistes ont travaillé des siècles à faire disparaître la torture par des procédures judiciaires. On pensait y être parvenu et puis, on s'est aperçu, la première guerre venue, que ces affreuses pratiques réapparaissaient, jusque dans les pays se prétendant civilisés... J'admire la capacité de l'homme à inventer des choses nouvelles. Toutefois, je ne peux m'empêcher de me demander à chaque fois si cela va être utile ou non pour l'avenir de l'homme. L'invention de la brosse à dents électrique ne me passionne pas, par exemple ; on peut très bien se brosser les dents manuellement. On l'a fait pendant des siècles et on ne s'en est pas porté plus mal. Il faudrait peut-être mettre sur pied un ministère de l'orientation de la science qui dirait tel type d'invention nous paraît sans intérêt pour l'avenir de l'homme, donc on attendra. *A contrario*, tel autre nous semble utile pour faciliter par exemple la croissance des céréales dans les régions peu développées du globe, etc., alors nous allons faciliter sa réalisation... On veut faire le pont le plus haut du monde, le bâtiment le plus haut du monde et on s'en glorifie... C'est une réussite technique bien sûr, mais ça ne prouve rien en faveur de l'humanité".

5.1.2 - Les positions institutionnelles

La CFDD rappelle que "L'Agenda 21 affirme que la science doit être mise au service du développement durable"⁸². Le chapitre consacré à la recherche et à la formation du rapport au ministre de l'Environnement, définit ainsi les axes de la recherche publique :

"Les objectifs de la recherche doivent non seulement s'adapter aux nouveaux enjeux agricoles et ruraux, mais aussi être définis dans le cadre d'un débat public ouvert, au moins pour ce qui concerne les nouveaux risques induits par les techniques en développement... Afin de prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural, les approches systémiques et pluridisciplinaires doivent être privilégiées".

A l'issue d'un colloque⁸³ organisé par l'INRA à l'occasion de son cinquantième anniversaire, les participants ont adopté une déclaration significative des questions qui se posent aujourd'hui. Les priorités définies sont les suivantes⁸⁴ :

- 1 - Nourrir l'humanité sans épuiser les ressources naturelles.
- 2 - Mieux gérer les espaces naturels, forestiers et cultivés et préserver la diversité.
- 3 - Soutenir la création d'emplois par la diversification des productions et des activités.
- 4 - Améliorer la qualité et assurer la sécurité des produits alimentaires.
- 5 - Maîtriser l'usage des biotechnologies.
- 6 - Renforcer le rôle d'expertise des chercheurs en leur donnant les moyens de leur

⁸² BRODHAG Christian, LAVILLE Bettina, DRON Dominique, DENIS-LEMPEREUR Jacqueline, Le développement durable, contribution au débat national, rapport de la CFDD, éléments de bilan, Paris : CFDD, 1996, 239 pages, page 61.

⁸³ INRA (FRANCE), La recherche agronomique européenne dans le monde du XXI^e siècle : quelle innovation pour l'alimentation, l'agriculture et le cadre de vie, Paris : INRA, 1997, 344 pages. Colloque organisé à Strasbourg, le 29 novembre 1996, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'INRA.

⁸⁴ CAMPAGNES SOLIDAIRES n° 117, mars 1998, pages 18.

indépendance.

La réforme de l'INRA, entérinée le 8 décembre 1997 a regroupé ses activités en cinq directions :

- environnement, forêt et agriculture
- plantes et produits du végétal
- élevage et produits animaux
- nutrition humaine, sécurité alimentaire
- société, économie, décision

Guy Paillotin, président de l'INRA, justifie cette réforme⁸⁵ pour :

- ne pas séparer les secteurs de la production et de la transformation
- faire un effort significatif en faveur de l'environnement
- prendre en compte les exigences des consommateurs

Afin de faire face à 3 problèmes :

- maintenir le caractère public de la recherche
- impliquer l'INRA dans la production de semences
- rester à l'écoute des préoccupations des agriculteurs

5.2 - La place de la science et des techniques dans les processus d'évolution

Ce ne sont pas les connaissances et les découvertes techniques qui déterminent les évolutions. Elles y contribuent, mais surtout, elles sont le produit des rapports à la nature et au monde des sociétés. Plusieurs exemples puisés dans le domaine agricole peuvent démontrer cette idée. De même, l'avancée des sciences n'est pas linéaire. Yves Lacoste rappelle que cinq siècles avant notre ère, Eratosthène a démontré que la Terre était ronde et a évalué sa circonférence avec beaucoup de précision.

"Durant environ mille ans, de l'an 300 jusque vers 1300, les connaissances géographiques développées au long des huit siècles précédents furent non seulement oubliées, mais plus encore proscrites avec acharnement dans le monde occidental, dans le dernier milieu où l'on sût encore lire et écrire et surtout chez les gens d'Église. Cette période apporte la preuve *a contrario* du rôle décisif des conditions politiques et culturelles en matière de raisonnement géographique"⁸⁶. "S'ils dénoncent [les gens d'Église] l'idée de la sphéricité de la Terre... ils acceptent en revanche la notion de tropique parce qu'ils y voient une salutaire limite imposée aux hommes qui ne sauraient franchir les flammes de la zone torride"⁸⁷.

85 Ib. CAMPAGNES SOLIDAIRES, propos recueillis par A.Rauchvarger, page 19.

86 LACOSTE Yves, La légende de la Terre, Paris : Flammarion, 2000, 148 pages (coll. Champs), page 75. Paru en 1996 dans la collection Légendes, même éditeur.

87 Ib. LACOSTE Yves, page 76.

5.2.1 - la naissance de l'agriculture

Si les conditions naturelles du Croissant fertile sont favorables à la naissance de l'agriculture au néolithique (céréales, légumineuses, animaux domesticables), d'autres régions remplissaient les mêmes conditions sans pour cela changer leur mode de subsistance. C'était le cas de la Macédoine, de l'Afrique et de l'Europe tempérée. Le processus de sédentarisation, lui aussi, existait déjà en Europe Centrale entre 25 et 30 000 ans avant notre ère. Les conditions naturelles ne sont donc pas suffisantes pour expliquer la naissance de l'agriculture. De plus, si au Proche-Orient des progrès de la sédentarisation sont enregistrés, la population se concentre, mais n'augmente pas. L'argument de l'accroissement démographique⁸⁸ lui non plus n'est pas un critère décisif. Alors, "l'attribution traditionnelle de l'invention de l'agriculture à une population humaine accrue et à un épuisement consécutif des ressources sauvages ne tient donc pas..."⁸⁹, conclut Jacques Cauvin. En fait "les premières communautés agricoles du Proche-Orient ont émergé dans un contexte de plein épanouissement culturel et social... Le cas de Mureybet (village de l'Euphrate syrien) montre que l'économie agricole s'installe non pas tout au début, mais dans le courant du déploiement culturel propre au Mureybetien, comme si, d'une certaine manière elle le manifestait"⁹⁰.

Selon Jacques Le Goff⁹¹ "l'imaginaire se retrouve très souvent à la racine des motivations historiques", et selon Levi-Strauss⁹², "la fonction du symbolique est de rendre intelligible à l'homme le monde qui l'entoure en même temps que sa propre place dans ce monde", en particulier pour répondre à l'angoisse de la souffrance, de la mort. L'origine de l'agriculture est donc d'ordre symbolique : "spectatrices jusqu'alors des cycles naturels de reproduction du monde vivant, les sociétés néolithiques s'autorisent à y intervenir en tant que producteurs actifs. La chose eût été possible bien avant, techniquement parlant, mais ni l'idée ni l'envie ne leur en étaient simplement jamais venues"⁹³. Jacques Cauvin cite également les propos de Jean-Pierre Digard ("l'homme et les animaux domestiques") : "les motivations alimentaires étaient les moins probables pour l'apparition de la domestication animale, celle-ci répondant avant tout à un désir humain de domination sur les bêtes". Évidemment, les possibilités offertes par la mise en culture et l'élevage ont permis de nourrir des populations toujours plus nombreuses depuis la première révolution agricole jusqu'à nos jours.

5.2.2 - Les conditions de développement de la première révolution agricole des temps modernes (XVI -XIXè)

Cette révolution agricole est basée sur l'abandon de la jachère au profit de cultures fourragères destinées aux animaux d'élevage. Le développement de l'élevage qui en découle produit davantage de fumier qui permet d'améliorer les rendements céréaliers et augmente les capacités de traction animale. Cet ensemble de techniques est connu dès le XVè siècle en Flandres, mais les obstacles juridiques (notamment le droit de vaine pâture sur les jachères) n'ont pas permis sa diffusion en Europe⁹⁴. Il fallait donc des conditions politiques et culturelles favorisant la liberté d'investir, de travailler, de commercer et de circuler. Ces conditions seront réunies lors de la révolution française de 1789, avec le développement de la propriété privée.

88 CAUVIN Jacques, Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : la révolution des symboles au néolithique, Paris : CNRS éditions, 1994, 304 pages, page 39.

89 Ib. CAUVIN page 60.

90 Ib. CAUVIN page 70.

91 Ib. CAUVIN page 96.

92 Ib. CAUVIN page 97.

93 Ib. CAUVIN page 101.

94 MAZOYER Marcel et ROUDART Laurence, Histoire des agricultures du monde du néolithique à la crise contemporaine, Paris : Ed. du Seuil, 1997, 534 pages, pages 313 et suivantes.

5.2.3 - Les obstacles aux changements aujourd'hui

Quelques exemples parmi d'autres sont évidents. Des techniques de substitution existent pour remplacer les systèmes intensifs qui ont notamment des conséquences néfastes sur l'environnement. Des agriculteurs normands ont choisi le "tout herbe", plutôt que d'avoir recours à l'ensilage de maïs, malgré les différences d'aide publique, d'autres ont choisi l'agriculture biologique. Ce ne sont pas les références techniques qui manquent. Ces choix sont économiquement rentables et procurent de réelles satisfactions matérielles et morales à ceux et celles qui les ont mis en oeuvre. Les obstacles sont essentiellement politiques et psychologiques.

La lenteur des évolutions et les problèmes qui se posent aujourd'hui proviennent également d'une parcellisation des savoirs et à la non prise en compte des conséquences des techniques employées. Depuis au moins cinquante ans, tous les traités d'agriculture notent que l'azote nitrique risque d'être entraîné par les eaux de drainage : il ne faut employer les nitrates "qu'avec précaution et au moment où les plantes en ont besoin. Ne pas laisser les terres nues à l'arrière-saison : les cultures dérobées utiliseront les nitrates au fur et à mesure de leur formation, et les empêcheront d'être entraînés par les eaux de pluie"⁹⁵. Ces recommandations sont également enseignées dans les lycées agricoles à la fin des années 1960 au moment où les engrais azotés étaient expérimentés. Au lycée agricole du Robillard (Calvados), des essais (en parcelles expérimentales) sur des graminées fourragères comparaient des doses allant de 50 à 600 unités d'azote par an. Mais même à cette époque plus récente, il n'était pas précisé que les nitrates lessivés pouvaient provoquer des dommages à l'environnement et à la qualité des eaux de boisson. Seul le préjudice économique pour l'agriculteur qui avait épandu des engrais azotés en pure perte était retenu.

Le "manuel de référence pour la qualité du lait" publié par l'Institut de l'Élevage et la FNPL explique dans son introduction que "l'évolution des structures et des techniques au cours de ces dernières décennies a profondément modifié les conditions de production et de récolte du lait et les conditions d'acheminement du lait de l'atelier de production jusqu'à l'atelier de transformation. Cette évolution relativement rapide a souvent précédé celle des connaissances scientifiques qui permettent d'en mesurer les conséquences et a entraîné inévitablement des changements dans la nature et la répartition des risques d'anomalie et de dégradation de la qualité en influençant la qualité originelle du lait et son évolution au cours des manipulations". En clair, la foi dans le "progrès" évitait de se poser bien des questions. Les changements techniques ont été réalisés sans assurance qu'ils ne modifieraient pas des processus complexes connus empiriquement des professionnels, grâce à l'accumulation de leurs expériences ⁹⁶.

Il n'en reste pas moins que les découvertes, une fois assimilées par l'humanité, modifient en profondeur les rapports des êtres humains à la nature. Pour Freud, l'inconscient "constitue la troisième grave humiliation éprouvée par l'amour-propre de l'humanité de par l'investigation scientifique et celle qui lui est peut-être la plus sensible ; les deux premières sont constituées, pour l'une, par la révolution copernicienne qui ruine pour l'homme l'illusion d'être au centre de l'univers, pour la deuxième, par l'humiliation biologique apportée par Darwin en mettant l'accent sur la descendance de l'animal"⁹⁷. L'Homme n'est plus au centre

⁹⁵ GENECH DE LA LOUVIERE T., Manuel d'agriculture, Lille : Ed. Le syndicat agricole, 1948, 14^e édition, 587 pages, page 53.

⁹⁶ JOUZIER Xavier et COHEN-MAUREL Evelyne, Manuel de référence pour la qualité du lait, Paris : Ed. Institut de l'Élevage et FNPL, 1995, 206 pages (2^e édition), page 8.

⁹⁷ FREUD Sigmund, Essais de psychanalyse appliquée, 1933, citée par BLANCHARD-LAVILLE Claudine, Les enseignants entre plaisir et souffrance, Paris : Ed. PUF, 2001, 281 pages (coll. Education et

du monde. Il n'est pas un être supérieur, étranger à la nature et ses actes ne sont pas tous maîtrisés consciemment. Aujourd'hui, il découvre, quatrième humiliation ?, que les ressources de la Terre ne sont pas infinies. Rien d'étonnant que la civilisation occidentale soit en crise.

5.2.4 - Sous-alimentation, pauvreté et... aides au développement

Dans une de ses publications, la revue Agir-ici⁹⁸, précise que "la sous-alimentation chronique résulte avant tout de la pauvreté et de l'exclusion... Combattre la faim et la malnutrition signifie donc une approche globale de la sécurité alimentaire dans ses dimensions technique, économique et sociale".

La déclaration de Mike Moore, au Kenya le 7 février 2002⁹⁹ est édifiante. Pour lui, si l'Occident supprimait les subventions qu'il verse à ses agriculteurs, l'Afrique gagnerait en recettes d'exportation "trois à cinq fois toute l'aide au développement qu'elle reçoit et neuf fois les remises de dette qui lui sont accordées". Sans partager les arrières pensées très libérales du directeur de l'OMC, ces ordres de grandeur montrent l'hypocrisie des aides aux pays en voie de développement.

La sous-alimentation et la pauvreté proviennent également des nombreuses guerres larvées ou ouvertes qui insécurisent les paysans. Comment peut-on avoir la force de semer quand on n'a pas la certitude de récolter ? Comment oser semer si on risque d'être blessé ou tué par une mine anti-personnel ?

5.3 - Les dérives de la recherche génétique et des biotechnologies

Selon Jean-Pierre Berlan, chercheur à l'INRA de Montpellier : "Les innovations de l'agriculture moderne ont été apportées par les entreprises de mécanique, les engrais, les produits de traitement ont été mis au point par l'industrie chimique issue des besoins de la deuxième guerre mondiale en explosifs et gaz combat. La recherche agronomique a joué un rôle dans l'amélioration du vivant qui n'était pas directement rentable, mais maintenant que les manipulations génétiques sont source de profit, les firmes agro-alimentaires s'engouffrent dans ce secteur et la recherche agronomique est en crise"¹⁰⁰.

5.3.1 - L'utilité du clonage ?

Le clonage d'une brebis est également remis en cause par André Pichot, chercheur au CNRS (épistémologie et histoire des sciences) : "Sur le plan scientifique, elle est censée améliorer notre compréhension de l'embryogénèse et de la différenciation cellulaire. Or, d'une part, il existe depuis longtemps des expériences comparables sur des animaux inférieurs, les amphibiens, et l'utilisation de mammifères n'apporte rien de vraiment nouveau -si ce n'est que ce qui vaut pour les grenouilles vaut aussi pour eux, ce qui est généralement admis" ¹⁰¹. De plus, "l'agriculture n'a pas besoin de troupeaux composés d'animaux strictement identiques du point de vue génétique ne serait-ce que parce que les gènes n'ont pas un pouvoir contraignant tel que l'unicité génétique empêche toute variation phénotypique" .

"Ce genre d'opérations traduit la dérive d'une discipline qui a choisi d'exorciser ses difficultés théoriques pour ne pas dire ses "impasses conceptuelles", en multipliant les

formation).

98 AGIR-ICI, octobre-décembre 1997, n° 39.

99 SMITH Stephen, Le Monde "dossiers et documents", mai 2002, n° 309.

100 CAMPAGNES SOLIDAIRES, n° 117, mars 1998, page 20.

101 CAMPAGNES SOLIDAIRES, n° 117, mars 1998, page 21.

applications, ou les pseudo-applications, de préférence spectaculaires".... "Le génie génétique agricole n'a pas rempli tous les espoirs, notamment économiques, que les généticiens avaient mis en lui... En passant à l'homme, avec la promesse de mirifiques thérapies géniques, promesse dont on voit mal comment elle pourrait être tenue, et qui n'a guère débouché que sur le diagnostic prénatal et l'avortement, avec le risque de dérives eugénistes. Sans parler, en France, d'un financement par la charité publique qui frise l'escroquerie".

5.3.2 - Les objectifs de la sélection des semences

La confiscation de la production de semences est évidente. Le cas des céréales est le plus significatif. Selon Valentin Beauval, agriculteur et dirigeant de la Confédération Paysanne : "L'amélioration remonte aux origines de l'agriculture. Aujourd'hui, les firmes semencières et leur avidité au gain, confisquent un apport non négligeable du revenu des paysans"¹⁰².

Pour améliorer les plantes cultivées, "les agriculteurs ont souvent pratiqué la sélection massale, en utilisant leurs meilleures plantes comme semences. Grâce à cette pratique, ils ont obtenu des résultats spectaculaires : variétés très résistantes aux stress, variétés excellentes sur le plan gustatif (cf. certains riz d'Asie), productivité élevée lorsque les conditions sont favorables (au Rwanda et au Guatemala, les rendements des sorghos et des maïs locaux, non hybrides dépassent 60 qx/ha).

Depuis le XIX^e siècle, les sélectionneurs ont mis en oeuvre des techniques de croisement de lignées. Leur travail a permis d'accélérer le rythme du progrès génétique, qui correspondrait à la moitié des gains de rendements depuis quarante ans. L'hybridation n'est pas la voie unique, "puisque la sélection classique pour le blé, l'orge ou le riz progresse à un rythme comparable à celui obtenu sur le maïs grâce à l'hybridation".

"Tant que l'agriculteur peut librement produire ses semences fermières et les renouveler que quand il le juge nécessaire, le rôle des sélectionneurs et des obtenteurs, privés ou publics, de variétés nouvelles peut être très positif. Par contre, ce rôle des obtenteurs devient très contestable lorsqu'ils prétendent, grâce à des procédés techniques (hybridation en maïs et tournesol) ou des textes législatifs (loi sur le brevetabilité du vivant) à la mainmise sur ce maillon essentiel de la production agricole que constitue la semence"... "Récemment, des firmes semencières ont été rachetées par des groupes phytosanitaires, qui ont beaucoup investi dans les biotechnologies (en particulier les OGM), en espérant vendre aux producteurs un paquet herbicide, plus un hybride résistant à cet herbicide... Outre les risques présentés par certains de ces OGM pour l'environnement et les consommateurs, une telle évolution doit être combattue car elle réduirait encore l'autonomie des producteurs face à quelques grands groupes internationaux".

5.3.3 - Sélection ou biodiversité ?

Selon le rapport à la ministre de l'Environnement¹⁰³ : "La dynamique de sélection a elle-même des résultats appauvrissants : ainsi, les races dont le cheptel est le plus important se reproduisent plus, et donc fournissent plus d'opportunités de sélection... Enfin, selon les vétérinaires, l'accroissement de la quantité de lait produite des vaches laitières se double d'une sensibilité accrue pour les mammites : une partie du gain est consacrée au traitement antibiotique permanent et coûteux. En raison de cette sensibilité accrue, ces thérapeutiques ne conduisent globalement pas à un état sanitaire supérieur, les résistances des bactéries aux

102 CAMPAGNES SOLIDAIRES, n° 117, mars 1998, page 22.

103 chapitre sur la biodiversité.

traitements venant transformer ces derniers en fuite en avant.

Des critères de sélection intégrant les qualités d'impact sur l'environnement devraient émerger. Cela est déjà le cas quand on essaie de rechercher alimentation et animaux qui rejettent le moins d'azote. Est-ce la seule voie ? Il semble que la biodiversité elle-même puisse jouer un rôle régulateur dans ce domaine, comme le suggèrent des connaissances restées sans application...

La compétition économique sur les coûts de production conduit à une grande spécialisation des cultures. Le recours aux produits de traitement permet d'évincer des variétés naturellement adaptées à différents contextes. Ainsi, l'INRA mentionne des variétés de blés (Renan) plus résistantes aux attaques de champignons qui ne sont guère utilisées : le recours aux fongicides permet d'exploiter des variétés potentiellement plus productives, mais plus vulnérables".

La recherche est significative des rapports qu'une société entretient avec la nature et plus globalement de ses motivations profondes et des choix qu'elle fait. Les obstacles aux changements sont avant tout idéologiques et politiques, il ne faut donc pas hésiter à entamer une critique radicale des "progrès techniques" afin de les intégrer dans un projet de développement correspondant à de réels besoins de l'humanité. Pour éviter un certain nombre de dérives, il est important que les objectifs de la recherche soient définis démocratiquement et quelle soit menée dans le cadre d'un service public.

5.4 - Les oubliés des chercheurs

Pour piller le patrimoine génétique présent dans l'incroyable biodiversité des pays du sud, les centres de recherche n'hésitent pas à dépenser des milliards. Par contre, Marcel Mazoyer (expert près de la FAO) rappelle que "beaucoup de plantes et d'animaux des paysans du Sud sont orphelins de la recherche. Qui a travaillé sur les zébus, les yacks, les lamas ? La recherche privée ne s'intéresse pas aux régions et aux paysans pauvres qui ne peuvent rien acheter. Elle s'intéresse au blé, au maïs, au riz, un peu au soja, et elle produit des variétés passe-partout, adaptables au plus grand nombre. Elle laisse de côté toutes les espèces et variétés adaptées à des micro-régions"¹⁰⁴.

104 ROUGER Michel, Ouest-France, 3 octobre 2000, propos recueillis à l'occasion du sommet des paysans anti-OMC en Inde organisé par Via Campesina.

6 - L'après développement ?

Croissance et développement, deux mots érigés en concepts, synonymes de progrès social et de fin de la misère, au point qu'une revue tiers-mondiste l'avait choisi pour titre. Depuis une vingtaine d'années, la "croissance" a été largement critiquée. D'ailleurs, les inégalités sociales ne cessent de s'accroître dans le monde. La croissance n'est même pas au rendez-vous pour les pays les plus pauvres. Ce constat peut également être établi pour l'agriculture des pays développés à l'échelle de ses régions comme à l'échelle de ses communes. Leurs structures les moins importantes ou les moins compétitives sont abandonnées au profit de restructuration où l'accroissement des volumes produits est le signe le plus visible des évolutions.

On a donc parlé de développement, puis depuis le Sommet de Rio en 1992, de développement durable. Faut-il en conclure que le concept de croissance est désormais obsolète pour faire face aux problèmes sociaux et environnementaux de la planète ? Pour Serge Latouche¹⁰⁵, la critique est radicale : "Le développement n'est souvent qu'un autre visage de l'occidentalisation du monde. Qu'il soit durable, soutenable, ou endogène, il s'inscrit toujours, de manière plus ou moins violente, dans la logique destructrice de l'accumulation capitaliste. Théoriquement reproductible, le développement n'est pas universalisable. D'abord pour des raisons écologiques : la finitude de la planète rendrait la généralisation du mode de vie américain impossible et explosif". Les valeurs du développement sont "le progrès, l'universalisme, la maîtrise de la nature, la rationalité quantifiante. Ces valeurs, et tout particulièrement le progrès, ne correspondent pas du tout à des aspirations universelles profondes. Elles sont liées à l'histoire de l'Occident et recueillent peu d'écho dans les autres sociétés... Si le développement n'a été que la poursuite de la colonisation par d'autres moyens, la nouvelle mondialisation, à son tour, n'est que la poursuite du développement par d'autres moyens. L'État s'efface derrière le marché... L'alternative ne peut prendre la forme d'un modèle unique. L'après développement est nécessairement pluriel. Il s'agit de la recherche de modes d'épanouissement collectif dans lesquels ne serait pas privilégié un bien-être matériel destructeur de l'environnement et du lien social. L'objectif de la bonne vie se décline de multiples façons selon les contextes. En d'autres termes, il s'agit de reconstruire de nouvelles cultures".

Dans l'imaginaire, le développement et la croissance sont toujours connotés positivement. Aujourd'hui, pour maintenir cette connotation positive, des adjectifs sont accolés à développement : autocentrés, autonomes, durable, local, micro-développement, pour ne pas tomber dans les déviations et les critiques que formule Serge Latouche.

Thierry Jaccaud, rédacteur en chef de "l'Ecologiste" pointe les utilisations abusives du label de développement durable qui "rassemble désormais Greenpeace et la COGEMA, Monsanto et les Amis de la Terre, Total Fina Elf et le WWF... La principale conséquence de l'adoption de cette expression est de gommer l'essentiel de la critique écologique pour la cantonner à la surveillance des excès de la société industrielle sans aucunement la remettre en cause"¹⁰⁶.

¹⁰⁵ LATOUCHE Serge, En finir, une fois pour toutes, avec le développement. Les mirages de l'occidentalisation du monde, in : *Le Monde diplomatique*, mai 2001, pages 6 et 7. Serge Latouche est philosophe, il enseigne à l'université de Paris -XI. Il a écrit *Déraison de la raison économique*, Albin Michel, Paris, 2000.

¹⁰⁶ JACCAUD Thierry, Éditorial, *L'Ecologiste*, édition française de *The Ecologist*, hiver 2001, N° 6, vol. 2, N° 4., page 9.

Jean-Marie Harribey (annexe 4) critique également les concepts de croissance et de développement. Il rappelle que "le développement durable est devenu une référence obligée des responsables politiques et des institutions internationales. En fait, ce concept est arrivé à point nommé pour aider les classes dirigeantes à redonner une légitimité au développement mis à mal par l'explosion des inégalités depuis vingt ans et les dégâts écologiques"¹⁰⁷. Il est vrai que le développement durable est devenu à la mode, y compris dans le monde paysan, puisque Luc Guyau, président du CEDAG (centre d'études et de développement de l'agriculture et des groupes) et président de la FNSEA à cette époque, a conclu les débats, lors de l'assemblée générale du 30 mai 1997, en indiquant que "le développement durable ne concerne pas seulement les PDD ou l'agriculture extensive,... il concerne toute l'agriculture dans sa diversité et tous les agriculteurs. De plus, ce n'est pas seulement une question agricole, c'est l'affaire de la société, de la planète. C'est une orientation vitale"¹⁰⁸.

Mais à côté de ces effets d'annonce, de nombreuses associations, syndicats et organismes ne tombent pas dans les caricatures et proposent des perspectives de développement durable qui critiquent sérieusement les conceptions productivistes et la mondialisation de l'économie. Cependant, il est indéniable, comme le démontre Jean-Marie Harribey que le développement est indissociable de la croissance. En tout cas, le développement d'un organisme vivant est exemplaire de ce point de vue. L'adulte n'est pas la simple réplique de l'organisme qui vient de naître, mais son développement implique également une certaine croissance. Ce qui fait dire à Jean-Marie Harribey : "Pourrait-on alors réfléchir à un développement différencié dans son objet, dans l'espace et dans le temps pour établir des priorités en fonction des besoins et de la qualité des productions, et permettre la croissance pour les plus pauvres et la décélération de celle-ci pour les plus riches ?".

Ignacy Sachs ¹⁰⁹ formule la question autrement, mais son interview qui date déjà de 1998, a des préoccupations similaires : "La question est : quelle croissance, pourquoi ? et pour quoi faire ? Le concept de développement a connu dès son départ une polémique à deux tranchants. Contre ceux qui prônent la croissance en tant que telle comme solution de tous les problèmes, mais aussi contre ceux qui disent, au nom de l'environnement, qu'il faut arrêter la croissance. Mais on peut rechercher une troisième voie, dans laquelle on redéfinit à la fois les modalités de la croissance et les usages qu'on en fait. On a ainsi clairement défini ces derniers de façon à mettre le cap sur les objectifs sociaux et éthiques du développement, la reconnaissance des contraintes écologiques et la réduction de l'économie à sa dimension essentielle et instrumentale : l'économie' au service du développement et non celui-ci comme résultante de la croissance économique".

Pour Edgar Morin, "le développement, notion apparemment universaliste, constitue un mythe typique du sociocentrisme occidental, un moteur d'occidentalisation forcenée, un instrument de colonisation des "sous-développés" (le Sud) par le Nord... Le développement ignore ce qui n'est ni calculable ni mesurable, c'est-à-dire la souffrance, la joie, l'amour, et sa seule mesure de satisfaction est dans la croissance (de la production, de la productivité, du revenu monétaire). Conçu uniquement en termes quantitatifs, il ignore les qualités : les qualités de l'existence, les qualités de solidarité, les qualités du milieu, la qualité de la vie, les richesses humaines non calculables et non monnayables ; il ignore le don, la magnanimité, l'honneur, la conscience. Sa démarche balaie les trésors culturels et les connaissances des civilisations archaïques et traditionnelles ; le concept aveugle et grossier de sous-

¹⁰⁷ HARRIBEY Jean-Marie, Une contradiction insurmontable, in : *Le Monde diplomatique*, décembre 2002, pages 18 et 19.

¹⁰⁸ Compte-rendu de l'AG fourni par le CEDAG, 2 pages.

¹⁰⁹ POLITIS n° 488 du 19 mars 1998. Ignacy Sachs vient de publier *L'Ecodéveloppement* (éd. Syros). Il dirige le Centre d'étude sur le Brésil contemporain et a été conseiller spécial du président de la Conférence des Nations-Unis sur l'économie et le développement de Rio de Janeiro en 1992.

développement désintègre les arts de vie et sagesse de cultures millénaires. Sa rationalité quantifiante en est irrationnelle lorsque le PIB (produit intérieur brut) comptabilise comme positive toute activité génératrice de flux monétaires, y compris les catastrophes comme le naufrage de l'Erika ou la tempête de 1999, et lorsqu'il méconnaît les activités bénéfiques gratuites... Le développement apporte certes des progrès scientifiques, techniques, médicaux, sociaux, mais il apporte aussi des destructions dans la biosphère, des destructions culturelles, de nouvelles inégalités, de nouvelles servitudes se substituant aux anciens asservissements. Le développement déchaîné de la science et de la technique apporte en lui-même une menace d'anéantissement (nucléaire, écologique) et des redoutables pouvoirs de manipulation. Le terme de développement durable ou soutenable peut ralentir ou atténuer, mais non modifier ce cours destructeur. Il s'agit dès lors, non tant de ralentir ou d'atténuer, mais de concevoir un nouveau départ"¹¹⁰.

Le débat est important, d'autant que la plupart des économistes et des dirigeants politiques restent rivés sur le PNB, l'indicateur de croissance par excellence. Ce n'est que depuis quelques années que d'autres indicateurs intègrent le niveau de santé (espérance de vie) et d'éducation. C'est le cas de l'indice de développement humain, proposé par le PNUD.

Finalement le concept de développement durable reste valide, au moins par défaut et à condition d'intégrer les critiques évoquées ci-dessus. D'autant que ce concept est commun à de nombreuses structures qui travaillent pour des modèles alternatifs au productivisme, comme c'est le cas du réseau pour une agriculture durable et des CIVAM. En outre, le mot développement contient dans sa définition, à côté de croissance et d'essor, une idée d'ouverture, de transformation, d'épanouissement et de qualité (définition du Petit Robert 1991).

Un des axes majeurs du développement durable est bien l'agriculture. Il est fondamental d'assurer des ressources alimentaires pour tous dès aujourd'hui et pour les générations futures. Selon Christophe Lebeau¹¹¹, il s'agit de réinventer des systèmes plus équilibrés, "c'est-à-dire de véritables agro-écosystèmes efficaces capables de nourrir le monde et qui garantissent, dans la diversité des contextes, les équilibres écologiques et les équilibres socio-économiques". Pour lui, "les solutions techniques et économiques seules ne suffisent pas à rétablir les équilibres".

110 MORIN Edgar, Pour une politique de l'humanité, in : *Libération*, 26 août 2002, pages 8 et 9. A propos de la préparation au Sommet de Johannesburg.

111 LEBEAU Christophe, agricultures durables et sécurités alimentaires association, Aménagement et Nature, Ed. Geysler, printemps 1995, n° 117, pages 69 et 70.

Deuxième partie
L'agriculture durable,
une démarche globale

Depuis plusieurs années, l'idée que les agriculteurs ne sont pas seulement des producteurs fait son chemin. Il est question maintenant de "multifonctionnalité" de l'agriculture qui intègre la protection de l'environnement et des paysages, l'aménagement du territoire et l'emploi. Cette avancée dans la réflexion a parfois engendré des choix politico-économiques intéressants et a le mérite de susciter des débats qui dépassent largement le monde agricole.

Cependant, la trilogie production - social - environnement - brouille les pistes. La faiblesse de la base théorique de cette nouvelle approche, les trois aspects n'étant pas systématiquement liés chez les promoteurs de cette orientation, permet aux partisans de l'agriculture productiviste comme aux "protecteurs" de la nature de développer des orientations qui ne résolvent pas les problèmes, faute de poser les bonnes questions ou d'éviter celles qui dérangent. Ainsi, certains agriculteurs sont incités à produire, y compris pour l'exportation, afin de participer à l'équilibre de la balance commerciale française, tandis que d'autres sont invités à devenir des jardiniers de la nature pour survivre dans des régions où ils sont finalement de trop, selon la logique économique dominante. De même, certains courants écologiques et une partie d'une opinion publique non avertie peuvent se satisfaire de la protection de certains espaces sensibles, particulièrement riches, tout en acceptant plus ou moins que d'autres espaces n'aient qu'une fonction productive, sans contrôle sur les pratiques culturales.

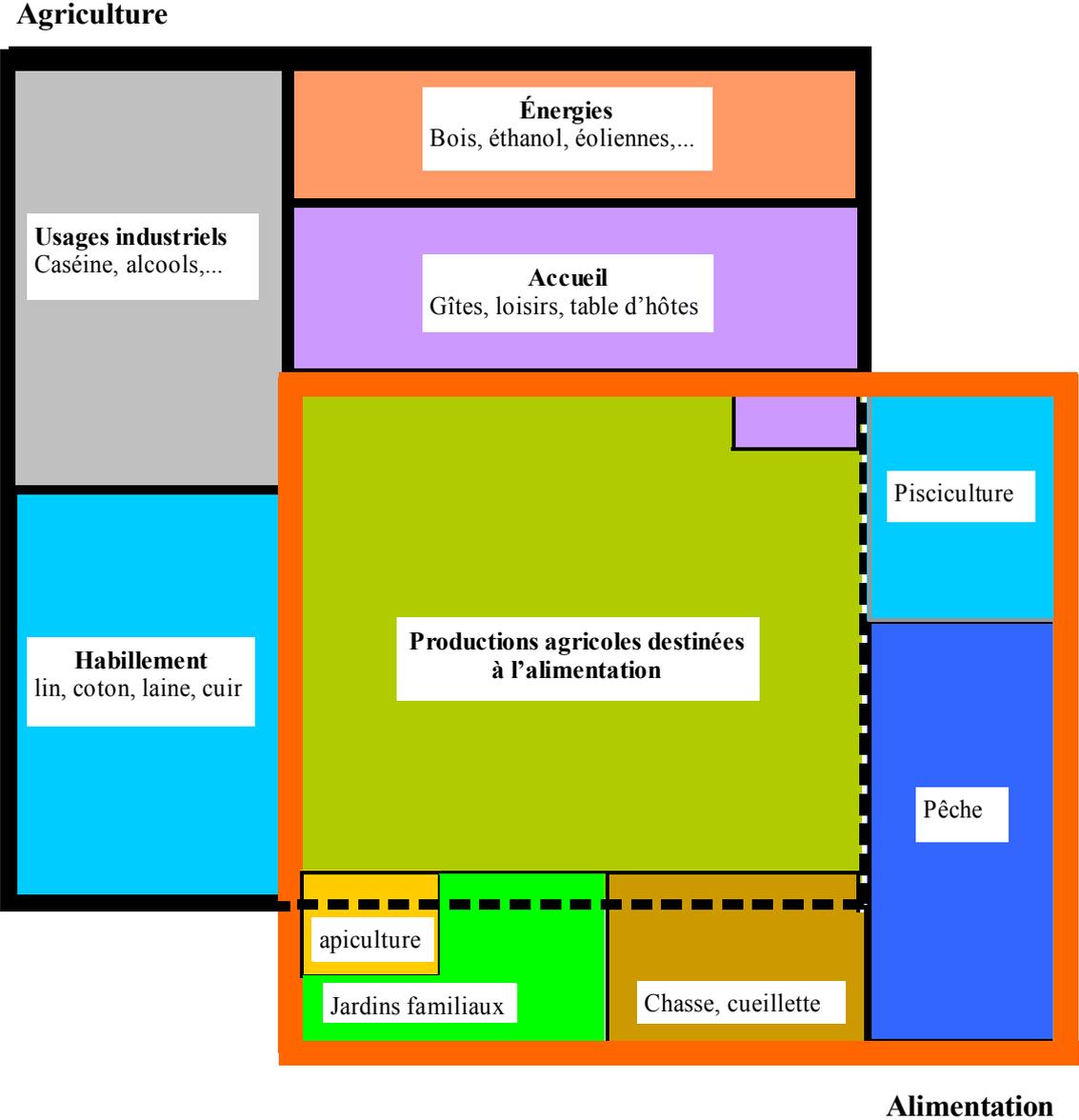
Depuis plusieurs millénaires la fonction principale de l'agriculture est de nourrir les êtres humains. Cette fonction est loin d'être dépassée puisqu'il y a encore plusieurs millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim sur la planète et que les ressources de la mer, la cueillette et la chasse restent marginales au regard de la culture et de l'élevage. Cette fonction se réalise dans des contextes sociaux et spatiaux qui ont évolué au cours des millénaires. Les civilisations actuelles en héritent. Le graphique 1, indique les imbrications entre l'agriculture et l'alimentation, en Europe, depuis quelques décennies.

Ce rappel évite des erreurs de raisonnement. Par exemple, si l'objectif est d'assurer un volume de production suffisant pour nourrir un pays, comme l'on prétendu les promoteurs de la modernisation de l'agriculture au début des années 1960, il fallait augmenter les rendements et / ou les surfaces dédiées à la production agricole. Il n'était pas nécessaire d'augmenter la productivité du travail qui a conduit à un exode rural massif. En réalité, l'augmentation de la productivité était un objectif rarement évoqué, alors qu'il visait à libérer de la main-d'œuvre pour développer l'industrialisation du pays. Quant à la protection de la nature et des paysages, elle ne peut pas être abordée sans rappeler que l'équilibre des écosystèmes et les formes paysagères sont issus de l'activité des êtres humains, notamment celle des agriculteurs. Malgré tout, il faut se garder de tout rationalisme. Les sociétés humaines survivent et se développent non seulement parce qu'elles arrivent à satisfaire un certain nombre de besoins essentiels dont l'alimentation, mais aussi parce qu'elles ont été capables de se reconnaître autour de symboles, de croyances qui ont largement influencé leurs choix. Les recherches récentes montrent à ce propos que la naissance de l'agriculture n'a pas été liée à la recherche de quantités plus importantes de nourriture, mais à un cheminement culturel qui a amené des groupes humains à modifier leur rapport à la nature.

Bien entendu, les systèmes agricoles ont permis de nourrir davantage de gens et sont intrinsèquement liés à la démographie puisqu'ils sont devenus le principal mode de subsistance. Aujourd'hui, une des questions fondamentales à laquelle les systèmes agricoles sont confrontés est de faire face à une augmentation démographique sans précédent liée au progrès sanitaire.

Jusqu'au début du XX^e siècle, un équilibre s'était établi du fait de la forte mortalité infantile liée aux maladies et à des organismes fragilisés par des carences alimentaires. Il aboutissait ainsi à une augmentation faible de la population mondiale. Aujourd'hui, un nouvel équilibre doit être recherché... avec dix fois plus d'habitants.

Graphique 2 - Agriculture et alimentation



7 - sécurité alimentaire et modes d'alimentation

7.1 - La menace démographique

Une des bases du développement durable est d'éviter le gaspillage des ressources naturelles. Cet aspect est essentiel pour l'agriculture puisqu'elle a pour vocation première de nourrir les hommes, ces ressources pouvant devenir insuffisantes au regard des prévisions démographiques. Deux possibilités peuvent résoudre le problème : accroître les ressources et/ou maîtriser, voire diminuer la population mondiale.

Les conférences de Rio (1992) sur le développement durable et celle du Caire (1998) sur la démographie tendent à reprendre l'idée malthusienne : les ressources s'accroissent moins vite que la population. Il faut donc la maîtriser. Simple idée de bon sens ? Ce n'est pas sûr. Hervé Le Bras, démographe, montre dans son livre "les limites de la planète"¹ que les sous-entendus sont nombreux et révélateurs des débats et des orientations prises par les dirigeants des États et des grands organismes internationaux.

Si les pays riches voyaient leur population augmenter, les réponses seraient certainement différentes. A travers la menace démographique, l'imaginaire populaire imagine plus volontiers des populations pauvres mourant de faim,... ou venant les envahir afin de s'approprier "leurs" richesses. Pourquoi le nombre d'enfants par famille est-il plus important dans les pays pauvres, alors qu'elles ne peuvent pas les nourrir correctement ? Toutes les études montrent que dans ce cas, les enfants constituent une force de travail. Pour cette raison matérielle et d'autres liées à l'éducation et à de nouvelles aspirations sociales, le meilleur contraceptif reste le développement économique : "à mesure que les États se développent économiquement, ils réduisent leur croissance démographique"². Cet éclairage permet également de comprendre les augmentations plus limitées des populations des pays riches. Même si ce n'était pas le cas, on imagine que d'autres solutions seraient envisagées pour assurer leur bien-être.

En effet, le poids démographique plus important des pays pauvres, du Sud et de la périphérie, remet en cause la domination des pays riches du Nord et du Centre. L'ensemble Europe, Japon et Amérique du Nord représentait 1/3 de la population mondiale en 1945³. Cette proportion tombera à 15 % en 2025 si les prévisions se révèlent exactes. Dans ces conditions, comment légitimer la direction du monde quand on est à ce point minoritaire ? On comprend l'inquiétude des dirigeants des pays riches.

7.2 - Les ressources sont-elles limitées ?

7.2.1 - Une prise de conscience récente

En 1972, le Club de Rome⁴ insiste sur l'épuisement rapide des ressources minérales et énergétiques de la planète. Ce constat est un coup porté aux idées de l'époque, qualifiée

1 LE BRAS Hervé, Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population, Paris : Flammarion 1994, 349 pages.

2 Ib. LE BRAS, page 53.

3 Ib. LE BRAS, page 7.

4 MEADOWS, Dennis L., Halte à la croissance ? Paris : Ed. Fayard, 1972, 314 pages, cité par LE BRAS Hervé, Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population, Paris : Flammarion 1994, 349 pages, page 18.

aujourd'hui des "trente glorieuses" où le progrès technique, dont la révolution verte dans certain pays du Tiers-monde, semblait résoudre tous les problèmes. Quelques années plus tard, les écologistes reprennent cette idée, en insistant sur la nécessité de préserver les ressources naturelles en évitant le gaspillage, en économisant les sources d'énergies fossiles et en pointant les risques de pollution dus à une consommation effrénée et sans précautions. La terre est considérée comme un être vivant complexe (gaïa) dont il faut préserver le métabolisme (théoricien : J. Dorst). La conférence de Rio marque cette prise de conscience indéniable et consacre l'idée de développement durable qui tend à conceptualiser l'ensemble de ces questions.

Le mode de production capitaliste tend organiquement à augmenter les volumes de production pour contrecarrer la baisse tendancielle du taux de profit. Il génère ainsi une abondance de biens et de services dont la majorité de la population des pays riches profite, au détriment des populations pauvres qui ne couvrent même pas leurs besoins alimentaires.

Donc, affirmer qu'on ne peut plus puiser indéfiniment dans les ressources naturelles, qu'on ne peut pas continuer à détériorer l'environnement, que notre modèle de développement n'est pas exportable à toute la planète est contradictoire avec les stratégies imaginées par les grandes firmes industrielles. Le secteur agricole n'échappe pas à ces considérations générales : l'augmentation de la productivité du travail et des rendements basés sur une consommation d'intrants de plus en plus importante et l'exportation de la production (blé, produits laitiers,...) est contradictoire avec un développement durable.

7.2.2 - Replacer le poids démographique dans son contexte socio-économique

Si les ressources sont limitées comme l'explique le FNUAPP (fonds pour les activités de population, un des organismes géré par l'ONU) "le monde doit faire face à un formidable défi : équilibrer le nombre croissant d'humains et de leurs besoins avec les ressources naturelles nécessaires à leur développement". Le World Resources Institute, d'autres organismes internationaux et des ONG font le même constat : la production se détériore à cause de la pollution, du réchauffement de la planète, de la salinisation des terres irriguées tandis que la population augmente⁵. Il y a donc des risques de famines, puis de réfugiés "environnementaux". Pourtant, Le Bras démontre que cet équilibre se déplace en permanence au cours de l'histoire de l'humanité⁶. Les ressources alimentaires ont beaucoup changé et ont augmenté. Il n'est donc pas facile de calculer une population à partir de laquelle des problèmes se posent. D'ailleurs, Le Bras réfute cette idée : "la population limite ne peut-être déterminée que pour des milieux clos ; elle change quand l'organisation technique -et sans doute aussi sociale- se modifie"⁷.

Les ressources sont-elles limitées sur l'ensemble de la planète ? Le Bras cite les propos du FNUAPP : "tant que les ramasseurs ne prélèvent pas plus de bois qu'il n'en repousse, la communauté locale peut exploiter cette ressource indéfiniment [...] mais quand le nombre de ramasseurs excède la capacité de renouvellement des arbres, même de peu, un point est soudainement atteint où la forêt commence à régresser". Il reprend aussi les réflexions de P. Ehrlich⁸ qui préfère la fable des deux frères : "l'un entretient son capital et vit sur les intérêts,

5 propos cités par Le Bras page 14.

6 Ib. LE BRAS, page 24.

7 Ib. LE BRAS, page 30.

8 EHRlich P et A, Soigner la planète, Addison-Wesley 1991, cité par LE BRAS Hervé, Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population, Paris : Flammarion 1994, 349 pages.

l'autre mange son capital... et ne laisse rien pour ses enfants". Le Bras conclut que ces paraboles reposent sur l'idée qu'il est possible d'isoler une partie de l'humanité ou de la terre, ce qui est un comble pour des défenseurs d'une vision globale du monde. Si ces paraboles reposent sur des constatations réelles et pleines de bon sens (gérer en bon père de famille), il n'est pas correct de les généraliser, surtout que les échanges alimentaires et les migrations se font de plus en plus à l'échelle régionale ou mondiale.

D'une part, les problèmes écologiques ne sont pas nouveaux : "le surpâturage érode les sols depuis des millénaires et l'irrigation est censée être la cause de la désertification de riches plaines agricoles depuis l'aube de la civilisation agricole en Mésopotamie et dans l'Inde du Nord-Ouest"⁹. En effet, une irrigation mal maîtrisée provoque la salinisation des terres, ce qui les rend stériles. Historiquement des civilisations se sont trouvées confrontées aux limites de leur mode de développement. Elles ont dû s'adapter, rechercher de nouvelles solutions. Cependant, Le Bras souligne "qu'aucune des récessions [au cours des 1500 dernières années dans le monde] ne peut être mise en rapport avec un état de surpopulation ou d'épuisement des ressources"¹⁰. Ce sont généralement des événements politiques qui ont été à l'origine de la désorganisation des sociétés.

D'autre part, selon la densité de la population, les systèmes agricoles ont évolué différemment. En Afrique, les cultures sur brûlis correspondent à une densité faible. Elles trouvent évidemment leur limite en cas d'augmentation démographique rapide. En Asie des moussons, des sociétés agraires se sont largement développées avec des densités beaucoup plus fortes en utilisant d'autres techniques. Ces sociétés ont elles aussi leurs limites. De même, l'autosuffisance alimentaire de la France ne se posait pas dans les mêmes termes au Moyen-âge avec des rendements céréaliers de 2 quintaux à l'hectare, qu'à l'issue de la deuxième guerre mondiale avec 40 quintaux ou aujourd'hui avec près de 80 quintaux à l'hectare. Mais cet optimisme doit être nuancé puisque nous connaissons l'ampleur des problèmes liés à ces augmentations de rendements et de productivité.

Les démographes qui prévoient 10 milliards d'individus en 2030 ont peut-être abouti à ce résultat sur la base d'études sérieuses, encore que Le Bras montre qu'ils se sont souvent trompés dans le passé. De plus ils ne disent pas, parce que ce n'est pas au centre de leur spécialité qu'il faudrait pouvoir imaginer également l'état des techniques et des systèmes de production à l'échelle planétaire dans 30 ans.

Marcel Mazoyer et Laurence Roudart aboutissent aux mêmes constat : "le surpeuplement d'un écosystème est rarement absolu, il est généralement relatif aux capacités du système social productif du moment... En vérité nul ne sait évaluer aujourd'hui sans une énorme marge d'erreur la capacité planétaire de production de biomasse consommable par l'homme et les animaux domestiques"¹¹.

9 HUGUES J.D, Ecology in ancient civilizations, New Mexico University Press, Albuquerque, 1975, cité par LE BRAS Hervé, Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population, Paris : Flammarion 1994, 349 pages, page 35.

10 Ib. LE BRAS, page 38.

11 MAZOYER Marcel et ROUDART Laurence, Histoire des agricultures du monde du néolithique à la crise contemporaine, Paris : Ed. du Seuil 1997, 534 pages, page 62.

7.3 - Comment nourrir le monde ?

7.3.1 - Au Maghreb, pas de fatalité à la désertification

Il y a une diversité de forme de progression du désert. Au Maghreb, la désertification n'est pas la conséquence directe d'une variation climatique¹². L'analyse des précipitations à Alger depuis cent ans montre "qu'il n'existe aucune tendance à long terme d'un accroissement des sécheresses". Leurs conséquences "pourraient être atténuées par des échanges entre régions excédentaires et régions déficitaires en produits agricoles dans le cadre d'une éventuelle union économique. En revanche, elles fragilisent la couverture végétale... La sécheresse amplifie donc les effets d'une mauvaise gestion des terres, du surpâturage ou du déboisement difficile à éviter dans des pays dont la population est rurale, déjà nombreuse et en forte progression. Elle aggrave aussi les risques d'accroissement de la salinité, partout où les réseaux de drainage sont insuffisants". "Les éleveurs augmentent la densité de leur cheptel sur les terres les moins fertiles (puisque les meilleurs sols sont de plus en plus réservés à la culture des céréales) et transportent leurs troupeaux très rapidement dans des camions suivis de citernes dès qu'un pâturage est repéré... La culture des céréales avec des moyens mécaniques dans des conditions de pluviosité très aléatoires laisse aussi le sol sans aucune protection végétale lors des années sèches". Quand le couvert végétal est dégradé, les pluies torrentielles provoquent une érosion catastrophique et pratiquement irréversible sur les reliefs à forte pente. Dans les régions les plus arides, c'est l'érosion éolienne qui est la plus préoccupante.

"En réalité, au Maghreb, le risque climatique est moins important que les erreurs d'aménagement. La désertification ne progresse pas, comme au Sahel, selon un front mais par auréoles ou par taches à partir des secteurs ruraux surpeuplés, des centres urbains ou des milieux les plus fragiles... Les causes du phénomène étant, pour l'essentiel, socio-économiques, il devrait être plus facile à combattre. Mais l'addition de dégradations multiformes est complexe à maîtriser dans un contexte global de forte croissance démographique". La pression démographique accélère la désertification en accroissant les besoins en bois pour la cuisine et le chauffage domestique, en rendant quasi inévitable le surpâturage et en entraînant des défrichements de sols particulièrement vulnérables pour augmenter les surfaces cultivées. De plus, "l'extension de villes comme Alger ou Casablanca se fait au détriment des terres fertiles des régions environnantes, et les nouveaux citadins détournent à leur profit les réserves d'eau de surface ou des aquifères".

7.3.2 - Les vaches sacrées ne sont pas folles : ne pas tout voir par le prisme des économistes occidentaux

En Inde les vaches ne sont pas vénérées sans raison. Elles se nourrissent de sous-produits de l'alimentation humaine et d'herbe qui pousse sur des espaces non cultivés. Elles procurent du lait, du cuir, de la bouse et sont une force de traction. Elles font donc partie de tout un système particulièrement autonome et durable. La révolution verte, en favorisant les céréales à paille courte a bouleversé l'équilibre en réduisant la nourriture des vaches.

12 ROGNON Pierre, Manière de Voir n° 50, mars-avril 2000, professeur à l'université Paris-VI, responsable du réseau européen Med-Campus n° 8, "désertification et aménagement au sud de la Méditerranée", pages 18 à 20.

"En Inde, la vache est Lakshmi, la déesse de l'Abondance. La bouse de vache est révérée en tant que Lakshmi parce qu'elle est à la source du renouvellement de la fertilité des sols, en donnant de l'engrais organique. La vache est sacrée parce qu'elle est au cœur du mode de production durable d'une civilisation agraire. La vache en tant que déesse et cosmos symbolise le soin, la compassion, la durabilité et l'équité"¹³.

7.3.3 - Les pays du Sud produisent pour les pays du Nord

La culture de coton se développe à partir de variétés hybrides exigeant l'emploi de pesticides et d'engrais et la production alimentaire décline. "Ainsi, les populations du Tiers-monde sont affamées, tandis que la terre et l'eau de leurs régions sont accaparées pour la production de biens de luxe (comme le coton ou le tabac) destinés aux riches consommateurs des pays du Nord. Simultanément, tous les pays du Tiers-monde sont incités à produire ces autres biens d'exportation de luxe que sont les fleurs, les fruits, les crevettes et la viande"¹⁴.

Bien qu'à majorité paysanne, les pays du Tiers-monde augmentent leurs importations en aliments de base tandis qu'ils exportent des produits agricoles destinés au marché mondial au lieu de consacrer davantage de surfaces à des cultures vivrières. On connaît, bien sûr, les plantations de caféiers, de cacaoyers ou de bananiers dominées par les grandes firmes agro-alimentaires, cependant le commerce déséquilibré des protéines est aussi très préoccupant.

La majorité des pays pauvres exportent plus de protéines de bonne qualité (sous forme de poissons, oléagineux, viande, lait et oeufs) qu'ils n'en reçoivent (les céréales ne sont pas riches en protéines). Les "fast-food" américains augmentant la demande en viande, des quantités importantes proviennent d'Amérique Centrale (les 3/4 des importations de viande des Etats-Unis) alors qu'en 1960 les Etats-Unis n'importaient pas de produits carnés. Ce processus "d'hamburguerisation" a entraîné au Costa Rica un doublement de sa production bovine alors que sa consommation intérieure descendait d'un quart.

Autre exemple, les anchois péruviens ont été transformés en farine de poisson pour l'élevage américain pendant de nombreuses années. La surexploitation de cette ressource ajoutée à des modifications écologiques ont entraîné des dommages irréparables à l'économie et à l'alimentation péruvienne.

Plus généralement, depuis les années 70 et jusqu'à ces dernières années, la production alimentaire mondiale s'est orientée vers l'élevage, surtout dans les pays riches (excepté le Japon). C'est un débouché pour les céréales ou le soja des pays riches, mais nos porcs ou nos volailles sont aussi nourries par des tourteaux et du manioc provenant des pays pauvres.

7.3.4 - Répartir la production mondiale

L'approche de Najib Akesbi, économiste marocain¹⁵ est différente de celle de Hervé Le Bras, mais ils se rejoignent sur un point important "la production agricole mondiale qui continue de croître plus vite que la population permet théoriquement de nourrir tous les habitants". Sandrine Trouvelot précise que "depuis vingt-cinq ans, la situation alimentaire s'est en effet globalement améliorée dans le monde. Certes, près de 800 millions de personnes

13 SHIVA Vandana, Le terrorisme alimentaire, comment les multinationales affament le Tiers-monde Paris : Ed. Fayard, 2001, 197 pages, pages 116 et 117.

14 Ib. SHIVA Vandana, page 27.

15 AKESBI Najib, article, in : *Alternatives Économiques*, 1er trimestre 1998, hors-série N° 35, pages 28 et 29. Toutes les citations de ce chapitre proviennent de ce texte, sauf indications contraires.

souffrent encore de sous-alimentation chronique dans les pays en développement, soit une personne sur cinq, estime la FAO, mais il y en avait plus d'une sur trois en 1970. [] Cette amélioration s'explique par l'augmentation des surfaces cultivées et de l'explosion des rendements des principales céréales avec la révolution verte, surtout en Asie. [] La plupart des experts sont unanimes : la planète devrait pouvoir nourrir ses quelques 8 milliards d'habitants en 2025" ¹⁶. Le problème est celui de la répartition de la production "dans l'espace et entre les classes sociales". "L'excédent céréalier des pays développés continuera d'augmenter d'ici à 2010, passant de 130 millions de tonnes actuellement à 160, voire 190 millions. Les besoins d'importation des pays en développement, dus à leur déficit de production, devraient pratiquement doubler, atteignant 160 à 210 millions de tonnes"¹⁷. En effet, "la production alimentaire par habitant baisse depuis deux décennies dans une cinquantaine de pays en développement, tandis que la consommation de produits importés s'accroît". Le déficit est particulièrement criant en Afrique. Mais, problème supplémentaire, "dans chaque pays et au sein même de chaque collectivité humaine -y compris les plus riches-, un excédent alimentaire global peut coexister avec de graves carences constatées dans l'alimentation d'une grande partie de la population. La sécurité n'est pas seulement une affaire de disponibilité des aliments, mais aussi de possibilité de se les procurer, ce qui soulève la question du pouvoir d'achat et de sa distribution dans la société". Malheureusement les politiques libérales imposées par le FMI et les accords du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) suivi par la mise en place de l'organisation mondiale du commerce (OMC) se sont traduites dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation par "l'abandon de la politique d'autosuffisance qui était proclamée auparavant : le concept de sécurité alimentaire lui est substitué. Mais ce terme, au lieu d'être entendu dans son sens véritable [] est en fait réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire globale et comptable", sans se soucier si chaque individu a réellement accès à une alimentation suffisante.

Quant à René Dumont, une de ses dernières publications s'intitule "Famines le retour, désordre libéral et démographie non contrôlée"¹⁸. Le sous-titre ne laisse pas de doute sur les causes de la pénurie alimentaire, mais il se distingue des deux points de vue que nous venons de présenter en mettant l'accent sur la gravité de la situation : "la sécurité alimentaire mondiale est de plus en plus compromise et la faim des pauvres est en train de toucher de plus en plus d'humains. [] Certes, la Révolution verte (irrigation, engrais, génétique) a permis à la production céréalière, qui fournit plus de la moitié de l'alimentation humaine, de suivre largement l'explosion démographique jusqu'en 1984. Mais, depuis cette date, qui devient de ce fait historique, nous avons vu une démographie non maîtrisée, une urbanisation excessive et non préparée, un libéralisme économique non contrôlé se combiner aux déficiences en eau et autres ressources naturelles ainsi qu'à la "démolition" des climats par l'effet de serre. Ces éléments conjugués n'ont plus permis à la production alimentaire de suivre la courbe de la population".

7.4 - Un milliard de paysans travaillent à la main

"Sur 1,3 milliards de paysans, 28 millions seulement sont motorisés, 300 millions utilisent la traction animale, près d'un milliard travaille à la main"¹⁹. Avec de tels décalages, la concurrence entre les agricultures du Sud et du Nord est particulièrement déloyale. Un

16 TROUVELOT Sandrine, article, in : *Alternatives Économiques*, 1er trimestre 1998, hors-série N° 35, page 30.

17 Selon des études de la FAO et de l'Ifpri (international food policy research institute) réalisées pour le sommet de l'alimentation à Rome à l'automne 1996, citées par N.Akesbi.

18 DUMONT René, *Famine, le retour*, Paris : Politis, éditions - Arléa, 1997, 62 pages.

19 OUEST-FRANCE, 3 octobre 2000.

agriculteur américain cultive autant de surfaces que des dizaines de familles indiennes ou chinoises réunies. Si on ajoute les différences de rendements dus à l'emploi des engrais et des traitements phytosanitaires, "la petite minorité modernisée a fait un bond gigantesque. Pour simplifier, elle est passée, par travailleur, de 10 quintaux à l'hectare sur 10 hectares à 100 quintaux sur 100 hectares. Du coup, les prix sur le marché mondial ont été divisés par trois et le paysan du Sud, sur son hectare de terre qui lui donne toujours dix quintaux, s'est appauvri. Plus question pour lui de se moderniser, de passer du manuel à l'animal puis au tracteur, etc : il ne mange même pas à sa faim"²⁰.

Les marchands de machines agricoles, dominés par les marques américaines, n'ont qu'une idée en tête, pénétrer dès que possible ce marché gigantesque qui aurait pour conséquence la disparition de dizaines de millions de paysans. Sans compter que les machines qu'ils exportent déjà, sont conçues pour les parcelles des plaines américaines, aux dimensions impressionnantes. Il ne reste plus aux paysans du Sud qu'à remembrer leurs terres pour agrandir les dimensions des parcelles, à les aplanir, et cultiver uniquement des terrains nus, au détriment d'association d'arbres et de cultures (vergers, oasis,...). Aucune recherche ne vise à adapter les machines aux conditions concrètes. Si le pulvérisateur épand sur une largeur de 24 mètres, il n'y a plus qu'à dimensionner les parcelles en conséquence ou alors, la parcelle du voisin est traitée en même temps ! Les terrains en pente, trop humides, aux qualités pédologiques irrégulières se déprécieront et seront voués à terme à la friche.

La mécanisation engendre également des effets pervers. Comme, il devient facile de labourer, les agriculteurs sont tentés de labourer des parcelles pour semer des graminées fourragères (prairies temporaires) au lieu de maintenir par un entretien et une utilisation adaptée des prairies naturelles. Par ailleurs, des terrains supportent mal le tassement provoqué par les machines. Il faut ensuite procéder à d'autres travaux du sol plus profond pour retrouver une meilleure structure du sol. Évidemment, la mécanisation se fait aussi au prix d'une utilisation importante d'énergie pour la construction des machines elles-mêmes et pour leur utilisation. Un tracteur de 100 CV consomme plus de 100 litres de fuel dans sa journée.

7.5 - le biopiratage et les dangers de la délocalisation des cultures vers les pays du Nord

"En 1995, l'université du Wisconsin a déposé quatre brevets sur la brazzein, une protéine ultra-sucrée que des chercheurs ont isolée de la baie d'une plante poussant au Gabon... Ils vont tenter d'introduire dans des fruits et des légumes un gène produisant la brazzein afin d'obtenir des aliments au goût sucré mais moins riches en calories. De gros bénéfices sont à la clé. Sauf pour les paysans gabonais, qui ne toucheront pas un centime de l'exploitation de cette plante. Ils en connaissaient les propriétés de longue date, ils l'ont toujours utilisée et, par leur mode de vie et leurs pratiques culturelles, ils ont contribué à l'entretenir de génération, en génération. Le cas de la brazzein n'a rien d'exceptionnel. Chaque année, des brevets sont déposés par des entreprises ou des universités des pays du Nord sur des plantes cultivées ou utilisées dans les pays du Sud"²¹.

Les mêmes auteurs citent l'exemple du cacao dans le blé. En introduisant un gène de synthèse d'une molécule d'acide gras présent dans le cacao dans une autre plante, on pourrait produire dans les pays du Nord ou en serre, du cacao, de la vanille ou de l'huile de palme. Ainsi, les pays du Sud risquent de se voir déposséder de leurs cultures d'exportation.

20 Ib. Ouest-France, 3 octobre 2000.

21 LE MONDE DIPLOMATIQUE, juillet 2000.

Le risque existe également pour la canne à sucre. La thaumatine est un édulcorant, dérivé d'un fruit d'Afrique occidentale. Elle est la substance naturelle la plus sucrée connue à ce jour : pure, son pouvoir sucrant est cent mille fois supérieur à celui de la saccharose. Cette caractéristique alléchante a très tôt attiré des sociétés de technologie génétique. La firme Unilever a réussi à cloner aux Pays-Bas le gène codant la protéine de thaumatine. Il est probable que la production de thaumatine, réalisée industriellement en laboratoire, ne sera pas sans conséquences pour les producteurs de sucre, des planteurs de canne réunionnais aux producteurs de betteraves européens.

Le marché du sucre, déjà fortement ébranlé par la généralisation des produits sucrants à base de maïs et par des succédanés comme l'aspartame, peut être entraîné dans une spirale aux conséquences catastrophiques pour les paysans. Une étude hollandaise²² affirme en effet que près de dix millions de paysans du Tiers monde pourraient perdre leur principale source de revenu à mesure que les édulcorants produits en laboratoires, envahiront les marchés. Sombre avenir²³.

7.6 - Les transports modernes participent aux échanges inégaux

Beaucoup de temps, d'investissements et de pollution sont nécessaires pour transporter des marchandises d'une région à une autre, d'un bout de la planète à un autre. Est-il nécessaire de transporter des produits laitiers de l'ouest de la France vers l'Espagne, alors que dans le même temps des quotas laitiers sont imposés aux régions océaniques espagnoles ? Faut-il continuer à agrandir les aéroports pour transporter des tulipes de Hollande à des milliers de kilomètres ou déverser des tonnes de roses en provenance des pays d'Amérique latine ? Faut-il remplir les cargos de poire du Chili pour notre consommation hivernale ? Outre les problèmes environnementaux qu'ils génèrent, ces transports conduisent souvent à des distorsions de concurrence entre les grandes régions du globe, souvent préjudiciable à l'agriculture des pays du Sud.

7.7 - "Des échanges équitables à l'heure de la mondialisation"

7.7.1 - Une confrontation inégalitaire

Jusqu'au XIX^e siècle, la confrontation entre les systèmes agraires dans le monde était très marginale. Les différences de productivité n'avaient alors pas de conséquence, même si elles étaient comprises entre 1 et 10, selon Mazoyer et Roudart²⁴. Aujourd'hui, les systèmes les moins productifs se sont maintenus au même niveau, mais les écarts sont désormais de 1 à 500 et la production totale réalisée par travailleur se situe entre 10 quintaux et 20 000 quintaux par an, en équivalent céréale (annexe 5). Ces calculs n'intègrent pas le travail cristallisé, important pour les systèmes les plus productifs, néanmoins, de telles disparités génèrent inévitablement des échanges inégaux surtout quand les politiques libérales sont dominantes.

22 RIFKIN Jérémy, *La fin du travail*, Paris : Ed. La découverte, 1996.

23 Dossier OGM, in : *Campagnes solidaires*, n° 114, décembre 1998.

24 Ib. MAZOYER et ROUDART.

Tableau 1 : Les disparités de rendements et de productivité dans le monde

période	système agricole	rendement / ha	superficie cultivée / travailleur	production totale / travailleur
Avant le XIX ^e siècle	riziculture asiatique manuelle, avec une récolte par an	20	0,5	10
Avant le XIX ^e siècle	cultures sèches, dans la savane africaine	10	1	10
Avant le XIX ^e siècle	culture attelée européenne, sans jachère	10	10	100
Fin du XX ^e siècle	céréaliériste européen	100	200	20 000

source : d'après Mazoyer et Roudart.

7.7.2 - Les débats actuels

Le 17 mai 2000, l'association caennaise Démosthène organisait un débat sur le commerce équitable. Le sous-titre était le suivant : "l'échange équitable à l'heure de la mondialisation, un défi pour le consommateur-citoyen". Serge Latouche, économiste était l'invité. En préambule, il a cité une affirmation de Susan George : "si nous n'arrivons pas à combattre la pauvreté, c'est les pauvres que nous combattons". Sentence qui s'appuyait sur un autre rappel : les écarts économiques dans le monde de 1 à 40 il y a 20 ans, sont passés de 1 à 80 aujourd'hui. Le conférencier proposait donc au consommateur-citoyen de militer pour des prix justes (incluant une rémunération décente des producteurs), d'organiser des réseaux solidaires, de réfléchir sur l'acte de consommer et l'acte de produire.

Cette soirée a montré que des axes pour l'agriculture durable ne peuvent pas s'abstraire des inégalités spatiales. Le développement d'une région ne peut pas se faire au détriment de régions agricoles plus démunies. Il faut rester prudent sur l'importance et la destination des exportations et éviter également des importations qui non seulement pourraient fragiliser l'autonomie de la France, mais surtout déstructurer des économies locales qui seraient amenées à abandonner leurs cultures vivrières au profit de cultures de vente.

Les règles libérales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne favorisent pas ces recommandations. Les clauses environnementales ne sont même pas respectées. Avec des propos mesurés, la Commission Française du Développement Durable (CFDD) juge que "la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement sont des objectifs d'égale importance. A la condition que le cadre réglementaire adéquat soit bien en place, ces deux objectifs devraient se conjuguer pour promouvoir le développement durable. La suppression des obstacles au commerce devait contribuer à un meilleur usage des ressources naturelles de la terre au plan économique comme au plan environnemental, et à la diminution des pressions sur l'environnement. Cependant, les bénéfices environnementaux induits par la libéralisation du commerce ne sont pas automatiques. Ils ne peuvent apparaître que si sont mises en oeuvre les politiques environnementales et les stratégies de développement durable appropriées, au plan national comme au plan international. Si cette condition n'est pas remplie, la libéralisation du commerce peut aussi faire fonction d'amplificateur des échecs des politiques

et des marchés"²⁵.

Lors d'une soirée organisée par le CITIM et ATTAC (Calvados) à Caen le 21 octobre 1999²⁶, quelques semaines avant le sommet de Seattle, Susan George a développé un point de vue plus radical et plus complet. Elle constate que la mondialisation aggrave les inégalités et démontre que cette logique n'est pas inéluctable si le pouvoir politique ne s'incline pas devant le pouvoir économique. Pour elle c'est une question "d'urgence démocratique absolue".

7.7.3 - Quelques rappels

En 1947, la constitution du GATT (accord général sur les tarifs et le commerce) est l'aboutissement des rapports de force internationaux de cette époque. L'économiste Keynes avait souhaité des organismes qui permettraient de donner des moyens aux pays sous-développés pour les sortir de leur pauvreté. Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale avaient été créés dans ce sens, mais ils ont été détournés de leurs principes initiaux. A cette époque les Américains n'étaient pas favorables à une organisation internationale du commerce comme le préconisait Keynes. A la place, la création du GATT a eu notamment pour conséquence l'abaissement des tarifs mondiaux. 135 pays y ont adhéré (la Chine n'en fait pas partie). Les "Uruguay Round" qui ont eu lieu au début des années 1990 ont finalement abouti à la création de l'organisation mondiale du commerce, mise en place le 1er janvier 1995, lors du sommet de Marrakech.

Les accords du GATT ne concernaient pas l'ensemble des marchandises, alors qu'avec l'OMC, l'ensemble des activités humaines, classées dans 160 domaines, elle est prise en compte. Tout devient marchandise, y compris les services de santé, l'éducation, la propriété intellectuelle et le vivant, dont les variétés de céréales cultivées depuis des siècles par des paysans des pays du Sud. Il y a en particulier deux accords techniques, l'un portant sur les barrières techniques au commerce, l'autre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires afin d'harmoniser un certain nombre de règles, mais toujours en prenant les critères les moins contraignants. A ces deux accords techniques, il faut ajouter un accord concernant la propriété intellectuelle et les microprocessus biologiques et un autre concernant les investissements.

Enfin, le plus redoutable d'entre-eux est l'accord portant sur le règlement des différends. C'est la mâchoire de l'OMC ; sorte de petit tribunal siégeant à huis-clos, qui a un rôle à la fois exécutif et juridique (code de 800 pages). En effet, avec le GATT, un pays qui ne respectait pas les règles ne pouvait pratiquement pas être sanctionné. Maintenant, toute infraction est sanctionnée sévèrement. En plus, le panel qui sanctionne est constitué de personnalités dont les noms ne sont pas révélés au public. Les sentences sont rendues rapidement. L'affaire du bœuf aux hormones est exemplaire. Les États-Unis et le Canada ont porté plainte devant la commission du fait du refus de l'Europe d'importer ce type de viande parce qu'elle considère qu'il y a une menace pour la santé publique. Le panel a donné raison aux Américains, mais comme l'Europe refuse toujours d'importer cette viande aux hormones, ils sont en droit d'engager des "représailles croisées". Ils peuvent ainsi choisir des produits symboliques qu'ils n'accepteront pas comme le foie gras et le Roquefort, pour la France ou d'autres produits pour l'Allemagne. Soulignons que l'interdiction du bœuf aux hormones a été prise au nom de la santé publique, tandis que les sanctions de l'OMC sont prises au nom de la libre circulation des marchandises.

25 COMMISSION FRANCAISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, Contribution au débat national, éléments de bilan, Paris : CFDD, 1996, 239 pages, page 44.

26 GASSON André, Compte rendu de la conférence-débat de Susan George, in : *bulletin du CITIM*, Caen, Novembre 1999.

Autre exemple, le Canada voudrait poursuivre ses exportations d'amiante vers l'Europe. Il a donc porté plainte, mais la décision ne devait pas être prise avant le sommet de Seattle de la fin 1999 pour éviter d'envenimer les débats. De même, des multinationales comme l'ex-United Fruit ont demandé aux États-Unis de porter plainte pour dénoncer l'accord qui existe entre l'Europe et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) sur les bananes. Il y a, à ce jour, 160 litiges dont les jugements rendus progressivement vont constituer une jurisprudence de l'OMC. Elle anéantit des décennies d'efforts sur les droits de l'Homme, l'environnement, le droit du travail. Au nom du refus de tout obstacle au commerce, il n'est plus question de favoriser un pays qui a de meilleures conditions sociales ou environnementales.

Le combat n'est pas perdu d'avance. Au contraire, une première victoire a eu lieu par la mise en échec de l'AMI (accord multilatéral de l'investissement) grâce aux actions menées dans différents pays dont la France. Le recul du gouvernement français qui avait dans un premier temps donné son aval à cet accord a fait échouer les négociations. C'est une étape historique. Le réseau d'organisations, à l'échelle internationale qui a lutté contre l'AMI a poursuivi ses contacts et s'est consolidé pour imposer un contrôle citoyen sur l'OMC qui est bien plus dangereuse que l'AMI. Le bœuf aux hormones, les organismes génétiquement modifiés sont des questions directement liées à l'OMC.

La mise en place de l'OMC engendre des injustices, particulièrement contre les pays du Sud. Les citoyens ne sont pas consultés. C'est un recul de la démocratie. Les protestations visent-elles à supprimer toutes règles, prôneraient-elles l'anarchie ? La partisans de l'OMC agitent le spectre de la crise des années trente qui a conduit à la deuxième guerre mondiale. Au contraire, des règles doivent exister, mais pas celles-là. Les droits humains, le respect de l'environnement et l'amélioration des conditions de travail doivent primer sur le commerce. Si tout est commerce, il n'y a plus de liberté. L'OMC est un organisme complètement indépendant de l'ONU. Quand il y a des conflits entre l'OMC et l'OMS ou un autre organisme lié à l'ONU, l'OMC a toujours gagné. C'est le cas du bœuf aux hormones ou d'accords multilatéraux sur l'environnement.

Créé en 1996, suite à l'entrée en vigueur de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Observatoire de la Mondialisation, présidé par Susan George, rassemble un groupe de 17 économistes, chercheurs, journalistes, responsables syndicaux et associatifs, engagés dans le suivi critique de la mondialisation de l'économie. L'observatoire a notamment déclaré :

"L'Humanité est aujourd'hui confrontée à un processus de mondialisation accélérée de l'économie qui constitue une menace sans précédent pour la paix, la démocratie, les cultures et les droits des peuples. L'ultralibéralisme soumet toutes les activités humaines à la seule loi du profit et à une compétition sauvage sur un marché mondial. Il entraîne une formidable concentration de pouvoirs au sein d'un nombre de plus en plus restreint de gigantesques firmes transnationales.

La mondialisation économique et financière provoque destructions et délocalisations des industries et des services, baisse des salaires, dégradations conditions de travail, chômage et précarité, démantèlement des droits sociaux et des systèmes de protection collective. Elle favorise l'extension des zones de non-droit, le pillage de la planète, la spéculation et la criminalité internationale, elle accroît considérablement les inégalités entre le Nord et le Sud ainsi qu'au sein de chaque pays provoquant des explosions populaires brutalement réprimées.

La plupart des États ont largement contribué à favoriser ces processus par les

déréglementations et privatisations systématiques des services publics. Ce qui entraîne un affaiblissement de la démocratie. Les gouvernements se soumettent à l'autorité des marchés financiers et d'instances internationales tels l'Organisation Mondiale du Commerce, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, au service des intérêts des plus puissants et en l'absence totale de transparence et de contrôle démocratique".

7.8 - La biodiversité

Jean-Paul Deléage précise "qu'il est nécessaire de distinguer au moins quatre niveaux de biodiversité : génétique correspond à la diversité des gènes au sein d'une même espèce ; spécifique correspond à la diversité des espèces proprement dites ; écosystémiques correspond à la diversité des interdépendances propres à chaque écosystème ; biosphérique, enfin, correspond à la totalité des espèces vivant sur terre... [l'érosion brutale de la biodiversité contraint] à des prises de décision avant que les connaissances scientifiques nécessaires à ces dernières ne soient stabilisées en des termes incontestables"²⁷.

Dès 1972, une conférence organisée à Stockholm par les Nations-Unies adoptait le principe de préservation des ressources biologiques de la terre comprenant l'air, l'eau, la faune et la flore. Ensuite, un certain nombre de conférences internationales ont eu lieu, portant sur des aspects partiels. La convention sur la biodiversité adoptée à Rio vingt ans plus tard cherche à faire le point sur ces questions, mais le texte final révèle les différences de point de vue entre les pays, surtout entre ceux du Nord et ceux du Sud.

La liste concernant les espèces ou les zones importantes à conserver pour le patrimoine mondial n'a pas été établie. L'enjeu sous-jacent de la convention a concerné la brevetabilité du vivant. Les industriels du Nord cherchant à obtenir un cadre juridique souple pour les biotechnologies, tandis que les pays du Sud "ont posé le problème du droit souverain des États à exploiter leurs ressources naturelles et par conséquent à valoriser de façon marchande leur diversité biologique"²⁸.

La France possède une très grande diversité écologique : domaine atlantique, méditerranéen, montagnard et méditerranéen. Elle est également un carrefour biologique, avec ses voies migratoires (axe ouest-arctique et axe est-méditerranéen). Le nombre de zones nationales d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) "s'élèvent à 14121 et couvrent un total de plus de 16 millions d'hectares"²⁹. La France a une situation particulière : "elle est caractérisée par le maintien de grands espaces ruraux, en même temps que l'intensité des cultures a provoqué, à la fois, une grande accessibilité du territoire français aux animaux et une disparition de certaines espèces à cause de la pression humaine"³⁰.

Il existe des outils de protection : un certain nombre de lois, des instruments économiques, ex. acquisitions foncières du Conservatoire du littoral, des outils de conservation : inventaire des ZNIEFF, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, zones protégées, programme Natura 2000. Un Institut d'Écologie et de Gestion de la Biodiversité a été créé en 1995, ainsi qu'un bureau des ressources génétiques en 1983.

Le rapport de la CFDD relève des conflits de compétence au niveau local. "Qui est

27 DELEAGE Jean-Paul, Biosphère et biodiversité : quels enjeux ? in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 1999, pages 94 à 99, pages 94 à 99.

28 CONTRIBUTION AU DEBAT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, rapport 1996, éléments de bilan, Commission française du développement durable, 239 pages, page 37.

29 Ib. CONTRIBUTION de la CFDD, page 149.

30 Ib. CONTRIBUTION de la CFDD, page 150.

responsable de la biodiversité dans une région ou dans un département ? Les petites DIREN,... ou les directions régionales de l'agriculture et de la forêt qui privilégient le développement agricole par rapport aux mesures agri-environnementales ? ou les directions départementales de l'Équipement habituées à considérer les problèmes de biodiversité comme une contrainte inévitable mais qu'il faut contourner pour assurer la noble mission de peupler le territoire de puissantes infrastructures tournées vers l'avenir ? ³¹.

D'après Alain Zecchini³², les questions posées par la biodiversité révèlent la manière dont nous abordons les relations homme - nature : "le développement durable doit s'exercer dans les limites supportables pour les écosystèmes. Mais quelles sont ces limites ? Celles que l'homme détermine, non celles qui sont établies par la nature ". De plus, les rythmes temporels entre la nature et les sociétés actuelles sont très différents.

Comment préserver la nature avec sa biodiversité, sachant que la pression démographique des êtres humains augmente. Même en laissant de côté, provisoirement, la manière dont les sociétés humaines utilisent la nature, les six milliards *d'homo sapiens* ont naturellement un impact sur les autres espèces végétales et animales beaucoup plus important que la dizaine de millions qui vivait avant la naissance de l'agriculture. Mais justement, c'est la modification des rapports avec la nature (cultures et domestication) qui a permis l'amorce du développement démographique que l'on sait.

La préservation de la biodiversité n'est pas un retour à une nature vierge. Néanmoins, il est nécessaire de prendre en compte l'accélération des modifications de la flore et de la faune engendrées par l'industrialisation du monde. Autrement dit, les six milliards et bientôt les dix milliards d'êtres humains peuvent plus ou moins affecter les équilibres biologiques selon leurs choix de développement.

Des raisons philosophiques et éthiques peuvent être avancées pour lutter contre la réduction de la biodiversité. Dans ce sens, Théodore Monod a milité pour la déclaration universelle des droits de l'animal qui considère que "tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques"(art.1), "toute vie animale a droit au respect"(art.2), "tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constitue un génocide..."(art.8). (annexe 6). Finalement, à travers la protection de la biodiversité, c'est une philosophie humaniste qui se dégage.

D'autres raisons, plus pragmatiques incitent à la préservation de la biodiversité : les équilibres des écosystèmes sont extrêmement compliqués. Toute intervention brusque peut entraîner des conséquences imprévisibles de déstabilisation. C'est le cas des déforestations massives, de l'introduction d'organismes génétiquement modifiés ou encore de la construction de barrages gigantesques.

La reconstitution de la biomasse est un également un critère intéressant à analyser. Dès l'apparition des formes primitives d'agriculture, elle n'a pratiquement pas cessé de diminuer. Cela signifie entre autre phénomène que les échanges oxygène / gaz carbonique et l'évapotranspiration sont moins importants. La surface de la terre tend à la minéralisation, elle perd régulièrement de son "capital organique ". Pourtant, dans tout processus biologique, les possibilités d'exploitation de ce capital ne sont possibles qu'à sa marge. Par exemple la part de l'eau douce disponible pour les êtres humains (irrigation, besoins domestiques et

31 Ib. CONTRIBUTION de la CFDD, page 158.

32 ZECCHINI Alain, A l'épreuve du développement durable, in : *Manière de Voir ?* mars - avril 2000, n° 50, pages 82 à 87.

industriels dont l'hydroélectricité) est infime par rapport au stock de molécule H₂O dont la principale réserve est l'eau de mer, puisque la quantité d'eau douce totale représente 3 % de la masse totale d'eau ; sans compter que seulement une part minime de cette eau douce est réellement disponible. De même, la masse des fruits produits par la forêt tropicale est également très faible par rapport à la masse végétale constituée par le tronc, les racines et les feuilles. Par contre, si on considère une culture de blé, la masse récoltée par rapport à la biomasse totale produite est incomparablement plus importante.

En ce domaine, tous les systèmes agricoles n'ont pas le même effet sur la biomasse totale. C'est la combinaison culture / élevage, en abandonnant la jachère, qui a permis aux systèmes européens d'augmenter à la fois la production et la biomasse, contrairement à la dégradation constante produite par les systèmes antérieurs, à l'exception des cultures sur abattis-brûlis qui maintenaient une rotation longue de 50 ans, sans coupe franche ni désouchage. Mais la poursuite des défrichements, puis les systèmes intensifs et productivistes ont continué à réduire la biomasse dans les zones agricoles, sans compter la destruction des forêts tropicales à des fins industrielles. A l'évidence, un système agricole durable doit tenir compte de cet aspect, y compris en analysant la biomasse contenue dans le sol, dont les déchets végétaux, les racines, les bulbes, la vie animale et les micro-organismes (annexes 7 et 8).

7.9 - Les OGM, l'antithèse de l'agriculture durable

L'orientation des recherches, l'importance donnée aux biotechnologies, les conséquences sociales, environnementales et sanitaires induites par les organismes génétiquement modifiés révèlent les stratégies des firmes transnationales, des gouvernements et du monde agricole (annexe 9).

7.9.1 - On ne trouve que ce que l'on cherche

Dans un dossier de *Courrier de la Planète* consacré aux OGM, François Lerin introduit le débat en ces termes : "Si la sécurité alimentaire mondiale (quantitative et qualitative), la protection de l'environnement et la cohésion sociale sont les problèmes majeurs qu'il faut résoudre, il est nécessaire d'évaluer les solutions techniques proposées à cette aune. Il faut savoir si les solutions adoptées aujourd'hui par le génie génétique et les grandes firmes sont les plus appropriées. Les choix techniques sont toujours lourds de conséquences Ils sont exclusifs de solutions moins coûteuses et plus prudentes. C'est là, sans doute, le risque principal de la "course au produit" déclenché par les industries bio-technologiques"³³.

Jean-Pierre Berlan, chercheur à l'INRA³⁴ pose le même problème : "On aboutit à une perte de contrôle des choix techniques et scientifiques. En ne proposant que les OGM comme solution aux problèmes alimentaires, on peut aboutir à une "autoréalisation des techniques". Elles se révéleront peut être efficaces... à défaut d'avoir recherché d'autres alternatives moins coûteuses et moins nocives" .

Le directeur des recherches Europe-Novartis, Philippe Gay exprime un tout autre point de vue³⁵ : Novartis a une "responsabilité sociale"...."où trouver les 350 millions de

33 Dossier sur les OGM, in : *Courrier de la Planète*, , juillet-août 1998, n° 46, page 4.

34 ASSOCIATION DEMOSTHENE, débat, 3 mai 1999, Caen. Les invités étaient Jean-Pierre Prunier (Inra, phytopathologie), Gilles-Eric Séralini (Université de Caen) et Jean-Pierre Berlan (Inra, économiste et historien de l'évolution de l'agriculture), notes personnelles.

35 Ib. COURRIER DE LA PLANETE, page 21.

tonnes de céréales nécessaires pour alimenter le prochain milliard d'habitants ?"...."Notre responsabilité est de trouver les moyens d'augmenter la productivité, tout en produisant mieux en termes de respect de l'environnement"... "Là où il n'y a pas de marché, nous ne pouvons investir, même si nous pouvons aider... S'il faut améliorer la productivité au Sud, [] c'est surtout dans les pays développés qu'il est possible d'accroître la productivité et ces paradis agricoles vont devoir se mettre au service de la communauté mondiale".

7.9.2 - La place de la recherche génétique

Selon Patrick Legrand, président d'honneur de France-Nature Environnement interviewé avec Guy Paillotin, dans le même Courrier de la Planète³⁶, l'utilité sociale de la recherche doit être posée : "Traditionnellement, la science était tournée vers le bien. La société devait absorber les avancées technologiques. Depuis dix ans, apparaît une demande sociale, à cause sans doute d'une imbrication grandissante entre recherche scientifique et développement technologique.[] L'idée est que la recherche rend des avènements possibles tout en en condamnant d'autres -voir l'écart d'investissement intellectuel et financier entre le génie génétique et l'agriculture biologique, entre le nucléaire et les énergies renouvelables... Il faut de toute urgence envisager d'évaluer l'utilité sociale ou la dimension éthique des programmes de recherche". Quant à Guy Paillotin, il précise que : "L'INRA a accepté en son sein la diversité des points de vue, mais a alerté les pouvoirs publics des limites des biotechnologies. "Le débat sur les relations entre l'essor des sciences et des techniques, la croissance économique et le progrès social n'a jamais été réellement ouvert dans notre société... Dès l'instant où la recherche passe à des applications concrètes, elle doit s'assurer qu'elle va dans le sens souhaité par les citoyens".

Selon Jeremy Rifkin³⁷, il y a une spécificité de la recherche génétique : "Le génie génétique incarne nos aspirations et nos espoirs les plus chers, mais aussi nos appréhensions et nos terreurs les plus obscures". Elle correspond à la troisième révolution scientifique après la physique au XIX^e et la chimie au XX^e".

De nombreux chercheurs gardent une approche "baconienne" : modeler, dompter la nature, de telle façon que l'homme devienne son maître. Comme le disait Descartes : l'homme doit se rendre maître et possesseur de la nature. D'autres chercheurs [] adoptent une approche plus intégrative, plus systémique de la nature. "En agriculture, par exemple, les chercheurs en biologie moléculaire expérimentent de nouvelles façons d'insérer des gènes dans le code biologique de certaines cultures alimentaires pour les rendre plus nutritives et plus résistantes aux herbicides, aux parasites, aux bactéries et aux champignons. Leur objectif est de créer une entité biologique autoprotectrice et autosuffisante, coupée du reste de la communauté biotique. Nombre de spécialistes en écologie, en revanche, utilisent le flux d'information génomique désormais à notre disposition pour mieux comprendre la relation entre l'environnement et les mutations génétiques, ce afin de faire progresser l'agriculture écologique. [] Il n'y a pas de raison que les deux types d'approche ne puissent coexister, chacune d'entre elles complétant et enrichissant l'autre. En fait, le marché favorise l'approche la plus réductionniste, pour la raison évidente que c'est elle qui est la plus rentable pour l'instant".

Pierre Calame³⁸ est pour une science citoyenne parce que la technoscience, de plus en

36 Ib. COURRIER DE LA PLANETE, pages 6 et 7.

37 Ib. COURRIER DE LA PLANETE, pages 10 et 11, Jeremy Rifkin est président de la Foundation on Economic Trends (Washington). Texte extrait de "Le siècle biotech", La Découverte, 1998.

38 président de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, 38, rue St Sabin 75011 Paris), pages 12 et 13, Courrier de la Planète n° 46.

plus liée à des intérêts privés, échappe à tout droit de regard des citoyens de trois manières :

- On considère que le citoyen ne peut pas comprendre les enjeux et les mécanismes de la recherche scientifique.
- Les politiques scientifiques sont définies à l'échelle internationale tandis que la scène politique reste nationale.
- La recherche est de plus en plus privatisée, elle échappe au contrôle public.

Finalement, seuls les spécialistes eux-mêmes ont le droit de juger l'activité d'autres spécialistes, tout doute exprimé est assimilé à de l'obscurantisme. "L'essentiel de la recherche est conduit ou orienté par de grandes compagnies internationales. Dans ces conditions, la liberté de chercher ne peut plus être considérée comme un simple corollaire des désirs de l'homme. Il faut la faire entrer dans le champ du contrat social".

7.9.3 - Les biotechnologies s'engagent sur une mauvaise voie

La domination des biotechnologies marginalise l'agronomie. Le débouché marchand prend le pas sur la recherche des solutions aux problèmes. Il va falloir penser à protéger les rapports entre l'homme et la nature indique Margaret Mellon, directrice du programme Agriculture et Biotechnologie à l'Union of Concerned Scientists (Etats-Unis) :

"De nombreux produits issus des biotechnologies ne sont pas le fruit d'un intérêt sincère pour les besoins sociaux et environnementaux du secteur agricole. La plupart sont directement liés à des objectifs secondaires, comme améliorer la durée de conservation d'un produit. ...Là où la technologie doit relever des défis de taille, comme réduire la dépendance à l'égard des intrants chimiques, la biotechnologie se révèle soit contre-productive (la tolérance aux herbicides se traduit en fait par un emploi des herbicides encore moins parcimonieux qu'auparavant), soit d'une efficacité toute temporaire (apparition de résistance des ravageurs aux toxines émises par les plantes Bt).

Il existe trois sortes de pression :

- le secteur privé a besoin de renouveler constamment sa gamme de produits.
- les firmes sont toujours à l'affût de nouvelles niches commerciales.
- le souci des chercheurs d'être toujours à la pointe de l'innovation.

Aux Etats-Unis, le budget de la recherche publique a fortement diminué. Cela reflète peut-être le sentiment général selon lequel la recherche agricole a atteint ses grands objectifs : une productivité élevée et des prix alimentaires faibles. De plus, pour compléter leur budget, les écoles d'agronomie ont recherché des partenariats avec les industries agro-alimentaires et ont dû se modeler à leurs priorités. Enfin, la recherche américaine n'accorde pas assez d'attention à l'évaluation des risques"³⁹.

Les orientations de la recherche excluent les paysans des pays pauvres : David Hathaway, économiste et consultant auprès de l'AS-PTA explique que "l'innovation des biotechnologies pourrait bien répéter l'expérience de la révolution verte, laissant pour compte les plus petits agriculteurs. D'autant que la recherche publique n'a pas su ou pas pu déterminer une ligne de travail autonome"⁴⁰.

39 Ib. COURRIER DE LA PLANETE, pages 15 et 16.

40 Ib. COURRIER DE LA PLANETE, pages 20 à 22.

Les biotechnologies ne vont pas améliorer la sécurité alimentaire. "Les 35 millions d'hectares couverts de plantes transgéniques (aux Etats-Unis principalement) sont presque totalement consacrés à l'alimentation animale (soja et maïs) ou à des usages industriels (coton). Ils ne concernent guère les aliments qui font défaut aux populations les plus pauvres... Le travail de recherche n'a pas pour objectif premier d'améliorer les rendements, mais de permettre à la plante de résister à ses ravageurs et à ses maladies ou de tolérer des herbicides."

Ces techniques s'adressent aux exploitations intensives, on peut craindre l'exclusion de millions de paysans en particulier en Asie et en Amérique latine, comme cela avait été le cas par les nouvelles techniques de la Révolution verte : monoculture, dépendance accrue vis-à-vis des banques pour les intrants, l'énergie et le matériel agricole.

"En réalité, les processus qui ont historiquement conduit à une aggravation de la situation alimentaire n'ont rien à voir avec les rendements agricoles. Ils sont liés au sous-emploi, à la dégradation de l'environnement et à la guerre. Huit cent millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont faim non pas parce que la nourriture manque, mais parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'acheter. [] Les seules techniques agricoles qui peuvent contribuer à la sécurité alimentaire sont celles qui créent des emplois et des revenus".

Une partie, minoritaire, de la recherche publique "travaille sur la valeur nutritionnelle des plantes transgéniques, sur leur résistance à la sécheresse, à la salinité des sols ou à d'autres conditions typiques des systèmes agricoles difficiles et des paysanneries pauvres". De plus, les plantes transgéniques sont protégées par des brevets de type industriel. Les firmes disposent du monopole de l'utilisation contrairement aux droits d'obtention végétale qui permettent à des sélectionneurs de travailler librement sur le matériel génétique contenu dans des variétés qu'ils n'ont pas créées.

Parmi les cinq mesures à prendre au sujet des OGM, la Confédération Paysanne en propose trois qui ont un lien direct avec ce sujet⁴¹ : demander l'organisation de commissions d'autorisation nationale et européenne véritablement transparentes, garantir l'indépendance intellectuelle de la recherche publique et mettre en place un comité d'éthique pour la génétique végétale et animale.

Le Courrier de l'environnement de l'INRA conclut son dossier sur les OGM⁴² par ces réflexions : "les difficultés tant scientifiques que juridiques posées par la dissémination des OGM sont extrêmement complexes... Le tâtonnement et les incertitudes liés au génie génétique ont d'ailleurs conduit récemment certains scientifiques ...à proposer un moratoire". Les positions contradictoires des scientifiques... révèlent, nous semble-t-il, l'incapacité de la science à dicter, à elle seule, les choix politiques et de la société en général..." La question des risques n'est pas seulement scientifique, mais aussi économique, sociale et écologique".

7.9.4 - La main-mise des firmes multinationales sur les semences et les productions

7.9.4.1 - L'importance de la production de semences pour les paysans du Sud. L'exemple de l'Inde

41 LE FUR Guy, article sur les OGM, in : *Courrier de la Planète*, juillet-août 1998, n° 46, pages 25 et 26.

42 NATURE SCIENCES SOCIETES, colloque, La dissémination d'OGM, Paris : Ed. Nature sciences société (Les dossiers de l'environnement de l'INRA, décembre 1996, n° 12, du 25 au 27 mai 1994.

Depuis des siècles les paysans sélectionnent de nombreuses variétés, adaptées aux conditions locales. Il existe 200 000 variétés de riz en Inde, dont certaines résistent aux sols salinisés des côtes. De plus, une indienne, Vandana Shiva, rappelle que les semences "représentent aussi un héritage culturel et historique... Le riz brut ou "paddy" possède une valeur religieuse dans la plupart des régions de notre pays [l'Inde] et fait l'objet de rites fondamentaux dans la plupart des fêtes religieuses". "L'échange gratuit entre paysans va plus loin que le simple troc de semences ; il met en jeu des échanges d'idées et de connaissances, de pratiques socioculturelles et d'héritages"⁴³.

"Dans les écosystèmes côtiers, les paysans ont sélectionné depuis longtemps toutes sortes de variétés de plantes résistantes à la salinité. Nous n'avons nul besoin que le génie génétique nous fournisse des plantes au contenu nutritif élevé. L'amarante contient neuf fois plus de calcium que le blé et quarante fois plus que le riz. Son contenu en fer est quatre fois plus élevé que celui du riz, et possède deux fois plus de protéines. Le ragi (l'éleusine, qui est une graminée de la famille du millet) fournit trente-cinq fois plus de minéraux..."⁴⁴.

Dans les années 1960, la révolution verte a imposé les variétés à hauts rendements, ainsi que les engrais minéraux et les pesticides qui leurs sont indispensables. Ce devait être pour enrayer les famines, mais finalement le bilan n'est pas fameux. L'emploi croissant de semences du commerce a réduit le nombre de variétés cultivées. Les gains de production obtenus nécessitent de plus en plus d'engrais et de pesticides pour se maintenir. L'arrivée des OGM réduit encore "ce qui reste du fantastique patrimoine végétal accumulé depuis des siècles"⁴⁵. Et avec les semences transgéniques incluant un gène "terminator" qui rend les grains récoltés stériles, les paysans seront obligés d'acheter leurs semences tous les ans.

De plus, l'impact environnemental des OGM est démultiplié dans les pays du Sud du fait de la faible dimension des parcelles et de la réutilisation des semences locales. Une fois contaminées elles diffuseront les effets nocifs des variétés transgéniques. Si c'est un gène "Terminator" qui est intégré, les variétés locales peuvent à leur tour devenir stériles.

On imagine également les conséquences dues au fossé culturel et technique entre les ingénieurs des multinationales et les paysans. Les problèmes ont déjà été nombreux avec les produits de traitement : difficultés de dosage, incompréhension des mesures de protection contre la toxicité des produits. Alors, se voir interdire par les sociétés semencières l'utilisation d'une partie de sa récolte pour les futurs semis et produire des graines stériles... c'est inimaginable pour un paysan.

Certains groupes d'agriculteurs, dont "Save the seeds mouvement", s'attachent à sauvegarder les variétés traditionnelles qui n'ont pas besoin d'autant d'engrais et de traitements que les variétés proposées par les multinationales et sont beaucoup mieux adaptées aux conditions locales. A ce jour, 130 variétés de riz et 150 variétés de haricots nains ont été conservés. Ce mouvement n'est pas isolé. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu en Inde pour parler de ces problèmes. Elle a réuni une cinquantaine de personnes venues d'Asie, d'Amérique et d'Europe en décembre 1998. Les conclusions ont été rapportées dans le livre "plantes transgéniques, une menace pour les paysans du sud" dont ce paragraphe tire un certain nombre d'informations.

7.9.4.2 - "L'Afrique refuse le brevetage du vivant"

43 Ib. SHIVA Vandana, pages 16 et 17.

44 Ib. SHIVA Vandana, page 175.

45 SEURET Franck et BRAC DE LA PERRIERE Robert Ali, Plantes transgéniques, une menace pour les paysans du sud, Paris : Ed. Charles Léopold Mayer, 1999, 146 pages, page 10.

Sous ce titre, un article du Monde Diplomatique⁴⁶ évoque la position africaine : "En réponse à la campagne publicitaire de Monsanto intitulée Que la moisson commence, les gouvernements africains ont publié une déclaration intitulée Que la moisson continue, où l'on peut lire : "Nous ne pensons pas que les firmes ou les technologies génétiques de ce genre aideront nos agriculteurs à produire les aliments dont on aura besoin au XXI^e siècle. Bien au contraire, nous croyons qu'elles vont détruire la diversité, les savoirs locaux et les systèmes agricoles durables que nos paysans entretiennent depuis des millénaires, et qu'elles vont ainsi saper notre capacité à nous nourrir par nous-mêmes".

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) vient de rédiger une loi sur "la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et sur les règles d'accès aux ressources biologiques". Cette loi, adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie) en novembre 1999, vient d'être entérinée. Elle permet à la fois de protéger les droits de propriété intellectuelle des sélectionneurs sur les variétés végétales qu'ils ont créées tout en permettant aux agriculteurs de conserver une partie de leur récolte pour la semer l'année suivante sans avoir à payer de redevance : "le privilège du fermier". Le texte permet également aux chercheurs d'utiliser une variété pour en créer une autre. C'est "l'exemption de recherche". "Les royalties, calculées sur la base du montant des ventes d'une nouvelle variété, seront versées à un fond qui financera les projets élaborés par les communautés locales dans un but "de développement, de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques agricoles".

"Le fondement juridique de cette législation s'appuie sur la Convention concernant la diversité biologique adoptée en 1992 au Sommet de la Terre à Rio". Cette convention reconnaissait aux États "le droit de souveraineté sur leurs ressources biologiques et génétiques,... la protection des agriculteurs et des peuples autochtones sur leurs ressources biologiques et leurs systèmes de savoirs... et requiert un partage équitable des bénéfices tirés de l'utilisation commerciale des ressources biologiques et des savoirs locaux des communautés". Cependant, les règles de l'Organisation mondiale du commerce sont plus restrictives. Elles visent à imposer un brevet, donc des droits, sur toute variété nouvellement créée. L'agriculteur ne peut plus garder une partie de sa récolte pour semer l'année suivante sans payer un droit et le chercheur est dans l'impossibilité de poursuivre des essais à partir d'une variété brevetée. On imagine le danger, d'autant plus que les firmes produisant des semences ne se contentent pas de créer de nouvelles variétés, transgéniques ou non, mais s'approprient des variétés cultivées et sélectionnées depuis des siècles par les paysans. Cette appropriation pose déjà un problème pour les agriculteurs du Nord bien qu'ils achètent déjà beaucoup de semences. Pour ceux du Sud, qui encore aujourd'hui utilisent quasi exclusivement les semences qu'ils ont eux-mêmes récoltés, la confiscation de ce droit a des implications encore plus grandes.

Contrairement aux affirmations de Monsanto et consorts, les OGM ne vont pas résoudre les problèmes de la faim dans le monde. En 1998, 71 % des plantes transgéniques contenaient un gène de résistance à un herbicide... C'est bien là une "réponse"aux exigences des pays du Nord, mais sûrement pas à l'agriculture encore peu mécanisée des pays du Sud. Les quelques recherches qui pourraient avoir un intérêt concerneraient l'introduction de gènes résistants à la salinité ou à la sécheresse, mais les résultats sont encore loin d'être concluants. "Le métabolisme du sel, par exemple, dépend d'une interaction entre plusieurs gènes. Or, plus il y a de gènes impliqués, plus les résultats de la transgénèse sont imprévisibles. Et en admettant que ces semences soient un jour réellement productives, reste à savoir si leur coût sera accessible aux agriculteurs les plus pauvres du monde "⁴⁷.

46 SEURET Franck et BRAC DE LA PERRIERE Robert Ali, in : *Le Monde diplomatique*, juillet 2000, page 24.

47 Ib. SEURET, *Plantes transgéniques, une menace pour les paysans du sud*, page 69.

7.10 - Sous-développement et inégalités sociales : "Les sans-terre du Brésil"

Ce chapitre qui s'appuie sur les travaux de Jean-Yves Martin sur les paysans sans-terre du Brésil, ne prétend pas être exhaustif. A travers des problèmes qui font aujourd'hui la une de l'actualité, il est intéressant de démontrer les mécanismes qui entretiennent le sous-développement, d'étudier les luttes menées par les paysans du Sud et d'évoquer quelques principes de base pour un développement agricole solidaire et durable qui ne pourra se construire qu'à l'échelle planétaire.

7.10 .1 - Des inégalités foncières insupportables et une répression féroce

Le Brésil" détient le record absolu en ce qui concerne les écarts entre riches et pauvres. C'est ainsi que le rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et ceux des 40 % les plus pauvres a atteint 6,36 en 1996.[] Il est important de souligner qu'à travers les époques historiques successives, la répartition très inégale des terres, non seulement s'est maintenue, mais s'est même accentuée jusqu'à nos jours.

On peut estimer qu'il y a au Brésil, près de 23 millions de travailleurs ruraux. Parmi eux, 10 millions sont des paysans avec trop peu de terre. 7 millions travaillent comme salariés ou comme journaliers, dits "boias-frias", et 6 autres millions sont des paysans sans terre qui vivent dans la plus grande précarité,... sans oublier les "ocupantes" et les "posseiros" utilisateurs précaires des terres d'autrui, sans aucun titre de propriété, ni aucune garantie"⁴⁸.

"Cette hyper-concentration foncière génère des conflits pour la terre, qui se traduisent par de multiples assassinats de paysans en lutte. Selon la Commission Pastorale de la Terre, 41 paysans ont ainsi été assassinés en 1995, dont 12 dans le massacre collectif de Corumbiara, dans l'Etat de Rondonia, le 9 août. En 1996, 54 paysans ont été assassinés, dont 19 dans le seul massacre d'Eldorado dos Carajas, dans l'État du Para, le 17 avril. On compte encore 30 paysans assassinés en 1997, puis 47 en 1998, et enfin 42 en 1999. Pendant les 12 dernières années, ce sont au total 1167 paysans qui ont été assassinés. Notons que pendant toute cette période, il n'y a eu, suite à ces assassinats, que 86 procès au cours desquels seulement 7 meurtriers -ou commanditaires de ces crimes- ont été condamnés"⁴⁹.

7.10.2 - Le mouvement des Sans-terre se heurte au blocage gouvernemental

"C'est dans ce contexte général d'inégalités, de violences et de précarité qu'est né le Mouvement des Sans-terre -la dénomination exacte n'est évidemment pas indifférente. L'idée et le terme de paysannat, très précise, n'aurait en effet guère de sens au Brésil. Par contre, s'affirmer ainsi comme des "travailleurs ruraux sans terre", met bien davantage et plus largement l'accent sur une volonté délibérée de mobiliser la masse des ruraux et des urbanisés forcés qui se perçoivent eux-mêmes comme des paysans, mais qu'on empêche de vivre cette identité, faute d'une possibilité réelle d'accès à la propriété de la terre"⁵⁰.

"Pendant toute sa période d'implantation nationale, le mouvement des sans-terre a développé une pratique originale qui est celles des occupations de certaines parties de ces

48 MARTIN Jean-Yves, Les sans-terre du Brésil, géographie d'un mouvement socio-territorial, Paris : Ed. L'Harmattan, 2001, 173 pages (collection horizons américaines latines), page 24.

49 Ib. MARTIN Jean-Yves, page 26.

50 Ib. MARTIN Jean-Yves, page 24.

terres improductives qui prennent la forme des campements (acampamentos). Ce genre de campement n'a vraiment rien à voir avec du camping. C'est plus exactement, le résultat d'une action d'occupation sauvage... une sorte de squat rural, pourrait-on dire. On détermine des lieux, dans les grandes exploitations, qui peuvent faire l'objet d'une occupation, à un moment donné. C'est toute une opération. Il est bien certain que cela nécessite, pour réussir, une forte organisation, à assez long terme, une logistique qui se doit d'être efficace. Un beau matin, quand on a décidé d'aller occuper telle terre, il faut qu'il y ait du monde. On ouvre les barrières, on renverse les clôtures, on pénètre sur le terrain, avec surtout l'idée de les mettre au plus vite en culture. Pour faire la démonstration que ces terres improductives pourraient produire. Sauf que pour les gens qui y sont engagés cela se traduit dans l'immédiat, par ces "campements" extrêmement précaires, très difficiles à vivre et à supporter : parfois pas d'eau, les baraques sont faites avec des branchages et des bâches de plastique noires, d'où une situation assez dramatique et souvent tendue. Mais, en même temps, cela constitue comme une sorte de prise de gage, obligeant alors les autorités officielles, qui n'ont pas fait assez jusqu'à présent, à prendre en compte cette démarche et à se décider, enfin, à mettre en application réelle, des mesures de réforme agraire, sous forme d'un assentamento, une installation officielle, cette fois, de familles paysannes, au titre de la réforme agraire... C'est du provisoire qui peut durer longtemps : ces campements peuvent ainsi exister pendant des mois, voire des années, avant que les familles paysannes n'obtiennent gain de cause, c'est-à-dire avant que la propriété ne soit, en partie, expropriée...".

Sur 4,5 millions de paysans sans terre, les militants du mouvement eux-mêmes sont environ 1,5 millions. "Aujourd'hui, après la vague nouvelle d'occupations lancée en avril 2000 à l'occasion du quatrième anniversaire du massacre d'Eldorado dos Carajas, il y a 80 000 familles sans-terre, soit environ 500 000 personnes, dans un peu plus de 600 acampamentos"⁵¹.

"Si le gouvernement voulait vraiment faire la réforme foncière et utiliser pour cela la législation toujours en vigueur en expropriant seulement les grandes propriétés au dessus de 1000 hectares -il pourrait rapidement disposer d'un stock de plus de 100 millions d'hectares, estimé suffisant pour installer plus de 8 millions de familles paysannes. Mais, bien que le gouvernement annonce 4000 assentamentos concernant 400 000 familles pour les 4 dernières années, le rythme actuel des installations de réforme agraire n'est, en réalité, que de 400 par an en moyenne... Les entreprises étrangères contrôlent, à elles seules, 36 millions d'hectares de terre"⁵².

Au cours des âges, les progrès techniques ont permis de faire face à l'alimentation d'un plus grand nombre d'individus. Il n'en reste pas moins que les évolutions actuelles ne présentent pas que des aspects positifs. L'agriculture intensive et productiviste, en favorisant l'utilisation d'intrants a entraîné une augmentation importante de la production alimentaire mondiale, mais au prix notamment de la dégradation des sols, de la qualité de l'eau et du transfert d'une partie de la main d'oeuvre dans le secteur para-agricole lié à l'industrie. A long terme, les inconvénients seront plus nombreux que les avantages.

Selon Christophe Beau⁵³, il s'agit de réinventer des agrosystèmes plus équilibrés, "c'est à dire de véritables agro-écosystèmes efficaces capables de "nourrir le monde" et qui

51 Ib. MARTIN Jean-Yves, pages 28 et 29.

52 Ib. MARTIN Jean-Yves, page 32.

53 ASSOCIATION GEYSER, Agricultures durables et sécurités alimentaires, in : *Aménagement et Nature*, printemps 1995, n° 117, pages 69 et 70.

garantissent, dans la diversité des contextes, les équilibres écologiques et les équilibres socio-économiques". Pour lui, "les solutions techniques et économiques seules ne suffisent pas à rétablir les équilibres".

Le progrès que l'on doit être en droit d'attendre implique une plus grande égalité sociale entre les producteurs et une plus grande indépendance vis à vis des firmes agro-alimentaires. Les systèmes agricoles doivent être plus autonomes pour favoriser non seulement l'autosuffisance alimentaire des pays, mais aussi une meilleure répartition de la nourriture à l'ensemble de leur population. Cela suppose des réformes agraires dans de nombreux pays. L'agriculture des pays riches doit arrêter d'importer des ressources alimentaires pour nourrir son bétail au détriment du développement des cultures vivrières des pays pauvres. Elle doit également réduire l'aide alimentaire aux nécessités d'urgence (le dixième de l'aide alimentaire actuelle) pour éviter la ruine des paysans autochtones qui ne peuvent pas être concurrentiels face aux agricultures européenne et américaine. L'interview d'Amadou, un paysan nigérien⁵⁴ est démonstratif : "Cette année, nous avons produit des excédents de mil. Les villageois de Ouallam, qui sont en pénurie, devaient nous acheter 100 sacs de mil. Mais le gouvernement a fait une distribution d'aide alimentaire dans leur région. Ca a fait chuter les prix. Résultat : notre mil n'est plus rentable. Il y a souvent des problèmes autour de Niamey, parce que c'est une zone qui reçoit beaucoup d'aide alimentaire".

Actuellement cette aide correspond à un besoin d'élargir un marché par des exportations massives sous couvert d'humanisme. En plus, l'aide alimentaire crée une dépendance économique, politique et culturelle en entraînant un changement de mode d'alimentation. Enfin, une agriculture durable se doit d'éviter la pollution et le gaspillage des ressources naturelles et de proposer une nourriture de qualité en s'inspirant des cahiers des charges des produits biologiques. A cet ensemble de mesures on peut encore ajouter la modification des habitudes alimentaires. Une alimentation moins carnée en Amérique du Nord et en Europe permettrait de subvenir aux besoins d'une population mondiale plus nombreuse. Le mode d'alimentation est un problème important d'autant plus que la consommation de viande tend à augmenter dans les pays en développement dont le pouvoir d'achat progresse. Ces changements alimentaires peuvent modifier l'équilibre du marché des céréales⁵⁵, du fait du "détournement" supplémentaire de quantités importantes de céréales pour la nourriture des animaux, notamment des poulets et des porcs.

Tout en acceptant l'idée émise par Le Bras qu'il n'y a pas de population limite dans l'absolu, la question des ressources reste posée. C'est ce qu'affirme René Dumont en préconisant "l'arrêt rapide de la croissance de la population"⁵⁶. Dans cette optique, le développement durable est à promouvoir pour proposer une alternative à une politique productiviste et libérale qui ne serait capable de garantir une alimentation saine et abondante à toute la planète, qu'au prix d'une industrialisation de l'alimentation encore plus poussée. Sinon des dérives plus ou moins conscientes continueront à apparaître comme l'exemple français et européen nous en apporte la preuve. Sous couvert d'autosuffisance alimentaire -problème certain au lendemain de la deuxième guerre mondiale- les orientations agricoles impulsées au début des années soixante par Edgar Pisani avaient également pour but de réduire la population active agricole et d'intégrer l'agriculture à l'industrie. D'autres solutions auraient pu être envisagées. Si l'augmentation de la production passe par des rendements plus élevés (à défaut d'augmenter les surfaces puisque l'Europe a peu de terres inexploitées), elle pouvait se réaliser sans réduction de main d'œuvre, c'est-à-dire sans augmentation de la

54 AGIR ICI, n° 39, octobre - décembre 1997.

55 Ib. TROUVELOT Sandrine.

56 DUMONT René, *Famine, le retour*, Paris : Politis, éditions - Arléa, 1997, 62 pages.

productivité du travail. En outre, quand l'aide alimentaire reste nécessaire, elle doit éviter au maximum la dépendance des pays pauvres vis-à-vis des pays donateurs et ne pas concurrencer leurs productions locales.

Le choix des solutions est donc avant tout social et politique. Le plus choquant aujourd'hui est de constater que les États et les entreprises multinationales qui ont le pouvoir, maintiennent des modes de production qui engendrent des inégalités sociales et des guerres, alors que le monde n'a jamais autant produit de richesses. D'ailleurs, pour René Dumont, "De la part des riches et des puissants, le maintien d'un ordre économique si inégalitaire et si gaspilleur constitue un véritable crime contre l'humanité"⁵⁷. Les famines n'ont généralement pas de causes naturelles, elles sont la conséquence d'une désorganisation de la vie des paysans : pas de semis parce qu'il a fallu quitter précipitamment le village, pas de système d'alerte en cas d'invasion de criquets du fait de l'inefficacité du gouvernement du pays, récoltes brûlées lors de combats ou perdues faute d'acheminement vers les lieux de commercialisation, parcelles inexploitable à cause des mines antipersonnel. Quand il ne s'agit pas de conflits armés, les échanges inégaux, défavorables aux paysans des pays du Sud sont loin d'améliorer la situation.

57 Ib. DUMONT René, Famines, le retour page 58.

8 - Des produits de qualité pour tous

Au mot "qualité", le Petit Robert (1991) propose la définition suivante : "Ce qui fait qu'une chose est plus ou moins recommandable, degré plus ou moins élevé d'une échelle de valeurs pratiques". Ce mot peut s'opposer à quantité, comme le précise le Larousse encyclopédique (1979) : "supériorité, excellence en quelque chose, préférer la qualité à la quantité". Cependant, si un produit peut être de bonne ou de mauvaise qualité, un "produit de qualité" renvoie systématiquement à une description positive.

Les critères de jugement de la qualité sont souvent subjectifs et difficilement mesurables, même si une échelle de valeur est définie. De plus, il apparaît souvent que le besoin quantitatif est l'aspect principal à satisfaire, comme dans l'expression "manger à sa faim" ; l'aspect qualitatif est alors secondaire, facultatif et ne concerne que le plaisir. La charge émotive de ce mot permet ainsi d'entretenir des confusions.

En ce qui concerne les denrées alimentaires, la recherche de la qualité peut être abordée de deux façons qui ne sont pas forcément contradictoires : soit relever la qualité globale d'un produit donné, soit rechercher la meilleure qualité pour ce produit pour le distinguer d'une production plus banale. La dissociation de ces deux approches peut conduire à une "dualisation" de l'agriculture et à une fragmentation du marché, entre les consommateurs qui peuvent acheter des produits de qualité et ceux qui doivent se contenter d'une production de masse. Conformément à cette deuxième approche, la demande de produits de qualité a incité les partisans d'une agriculture productiviste à promouvoir également des produits de qualité en soutenant des labels, des appellations (AOC, AB,...). Ces produits de qualité sont alors considérés comme des niches commerciales, des moyens de promotion d'un produit, y compris du même produit de qualité moyenne ou médiocre, ainsi la publicité pour un fromage fabriqué industriellement met en avant des critères d'authenticité, de naturel, en singeant les fabrications fermières et artisanales. Les productions les plus prestigieuses servent également à la promotion d'une région, d'un terroir, en oubliant de préciser que ces produits de qualité ne représentent souvent qu'une petite partie de la production de la région.

En dernière analyse, la recherche de qualité des denrées alimentaires relève de la santé des êtres humains. C'est un minimum déjà très exigeant d'un point de vue des critères à respecter mais c'est surtout un droit pour tous. Dans ce sens, la qualité n'est pas opposable à la quantité. Le choix du consommateur ne peut pas non plus se limiter à des critères sanitaires, organoleptiques et au coût des denrées. Pour obtenir un produit sain, ne faut-il pas se préoccuper des conditions dans lesquelles il est produit, transformé, commercialisé ? Ne faut-il pas aussi se préoccuper des atteintes éventuelles à l'environnement qui auront indirectement des effets sur la santé des consommateurs. Entrent en compte également les aspects psychologiques et affectifs liés à l'acte de se nourrir. Ce dernier point est essentiel pour les enfants.

8.1 - La qualité, une préoccupation déjà ancienne L'exemple du beurre au XVIII^e siècle

Voici quelques recommandations extraites de l'édition de 1768 de "La Maison Rustique"⁵⁸, pour faire du bon beurre :

⁵⁸ LIGER Louis, La nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de campagne, Paris : Ed. Saugrain, 1768, neuvième édition, tome I, 916 pages, page 295 et suivantes.

- "le lait le plus nouveau trait et le plus gras fait le meilleur beurre... Pour le faire, il ne faut que beaucoup de propreté et quelquefois un peu de patience".

- "Celui qu'on voudra manger ou vendre frais, doit être enveloppé d'un linge blanc, et porté au frais dans la laiterie. Quant à celui qu'on veut garder, il faut sur le champ le saler ou le fondre...".

- "En Bretagne, en Normandie et en Flandre, on fait les beurres exquis qui nous viennent à Paris"

- "Le choix du beurre : on en juge par le goût, par la couleur et par la saison. Celui du mois de mai est le plus estimé et le meilleur ... On doit le choisir d'une saveur et d'une odeur douces et agréables. Quant à la couleur, celui qui est naturellement jaune et qui n'est point d'un jaune trop foncé, est le meilleur : mais il ne faut pas tout à fait se fier à la couleur, il faut y goûter ; car on teint le beurre en jaune avec des barbottes ou du safran... On doit, outre cela, choisir le beurre le plus frais battu qu'il se peut : plus il est nouveau, plus il est agréable et salubre, et moins il en faut".

- "Les beurres de mai et de septembre sont ceux dont on fait ses provisions (en les salant). On appelle beurres fins ou beurres d'herbes, ceux qui sont faits dans le temps que les vaches sont en pleins pâturages, sans se nourrir de fourrages".

Donc, un certain nombre de critères de qualité étaient déjà présents au XVIII^e siècle. Cet ouvrage met également en garde contre les fraudes possibles dont l'adjonction de poudre de craie dans le beurre.

Au cours du XIX^e siècle, si les beurres de Gournay (Seine-Maritime) et d'Isigny (Calvados) sont renommés à Paris, cela ne signifie pas que d'autres régions ne produisaient pas un beurre de qualité, mais quelles étaient trop éloignées pour l'acheminer. Ce n'est seulement qu'avec le développement du chemin de fer et de la réfrigération à la fin du XIX^e siècle que le beurre des Charentes a pu être mis en valeur.

Pour la qualité, un changement brutal et global apparaît avec les bouleversements intervenus depuis une cinquantaine d'année : méthodes intensives en agriculture, transformation à l'échelle industrielle, modernisation des transports et développement de la grande distribution. Toutes ces évolutions ont contribué à éloigner les producteurs des consommateurs, d'autant plus que parallèlement, l'urbanisation se poursuivait. Ces préoccupations transparaissent dans une étude commandée par le ministère de l'agriculture à un chercheur de l'INRA au début des années 1970, connue sous le nom de "rapport François". Dès les années 1970, la profession a donc pris conscience de ce problème. Elle a ainsi défini un certain nombre de critères (labels, AOC, AB,..) afin de protéger et de valoriser les productions de qualité. Cependant, ces avancées n'ont pas empêché la poursuite des productions de masse de médiocre qualité, au point que quelques années plus tard, certaines pratiques ont dû être abandonnées, dont l'emploi de certains traitements, l'incorporation de suif ou de farine de viande, l'ajout d'antibiotiques comme activateurs de croissance. D'autres traitements ont dus être mieux encadrés. C'est le cas de l'imposition d'un délai d'attente pour le lait de vaches traitées avec des antibiotiques. Les laiteries prêtent d'ailleurs une grande attention à l'absence de traces d'antibiotiques, principalement parce qu'elles leurs posent des problèmes, notamment pour la fabrication du camembert.

8.2 - Les conséquences de la modernisation de l'agriculture sur la qualité : les conclusions du rapport François (1971)

Directeur de recherche à l'INRA, M. François avait été chargé d'un rapport officiel du ministère de l'agriculture sur la qualité des produits agricoles et alimentaires dont les conclusions ont été livrées en mars 1971⁵⁹. "Ce rapport constate que l'évolution des techniques agricoles et des méthodes alimentaires pose aux hygiénistes d'innombrables problèmes. Bien que les effets n'en soient pas nécessairement défavorables, l'intrusion de la chimie dans l'alimentation est un sujet d'inquiétude pour les consommateurs. Toutefois, en raison de l'intensification du commerce international, et notamment des échanges au sein de la Communauté Économique Européenne, il est nécessaire que producteurs et industriels français ne soient pas placés en positions d'infériorité.

Selon le rapporteur, il faut donc concilier, par une politique adéquate, les deux impératifs : conserver un niveau de qualité suffisante et néanmoins compatible avec les contraintes économiques. Il est nécessaire pour cela de disposer d'une réglementation et de structures administratives permettant adaptation, souplesse, rapidité afin de renforcer la défense "de la qualité". Un tel objectif peut être obtenu notamment par la fixation de normes résiduelles admissibles, de normes de qualité technologique ou nutritionnelle, de critères organoleptiques.

Cette introduction rappelle deux préoccupations encore présentes aujourd'hui : répondre à l'inquiétude des consommateurs et ne pas entraver le commerce. Le rapport recommande un renforcement de la réglementation des conditions d'emploi des pesticides et des dispositions pour "permettre de poursuivre plus efficacement l'abus frauduleux des termes de sain et de biologique". Il apparaît que les consommateurs doivent être associés aux circuits de distribution et aux producteurs pour mener "une politique tendant à améliorer la qualité des produits"⁶⁰.

Depuis trente ans, la qualité des denrées alimentaires est donc une préoccupation pour les professionnels qui remarquaient déjà une certaine inquiétude des consommateurs. Il est significatif que ces questions de qualité apparaissent au moment où les pratiques agricoles et agro-alimentaires s'industrialisaient sans complexe depuis déjà une dizaine d'années (1960). Mais finalement, cette sonnette d'alarme n'a pas suffi, bien au contraire, à inverser la tendance. Les productions de qualité sont encore aujourd'hui minoritaires

8.3 - Confusion entre aseptisation et hygiène : la méthode HACCP

Ce paragraphe s'appuie sur l'analyse de la brochure éditée par Arilait Recherches et la Fédération nationale des producteurs de lait⁶¹ et de celle de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'agriculture⁶². Cette méthode, dont le sigle signifie : analyse des risques, points critiques pour leur maîtrise (Hazard Analysis, Critical Control Points) est

59 FRANCOIS, La qualité des produits agricoles et alimentaires et ses premières applications, rapport in : *Chambres d'Agriculture*, 1er janvier 1973, supplément au n° 499, 19 pages.

60 Ib. FRANCOIS.

61 ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE DANS L'INDUSTRIE LAITIERE, Le HACCP et la filière lait, 2ème tome Le HACCP en production laitière, Paris : Ed. Arilait et FNPL 1997, 58 pages. Brochure distribuée notamment par l'Institut de l'Élevage.

62 FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Direction générale de l'alimentation, La sécurité alimentaire par le système HACCP, Septembre 1995, 43 pages.

utilisée principalement pour maîtriser les problèmes liés à la sécurité des aliments. Elle tend à s'imposer dans le monde entier dans l'industrie agroalimentaire et l'hôtellerie. Elle est notamment la référence pour « les établissements de restauration collective à caractère social »⁶³ en matière d'hygiène. Pour toutes ces raisons, la méthode HACCP reflète les orientations des pouvoirs publics et des organisations professionnelles et permet de comprendre les appréhensions des consommateurs qui se soucient de la sécurité alimentaire.

8.3.1 - Les origines de la méthode HACCP et le contexte qui a conduit à son engouement

Les origines de la méthode et les raisons de sa diffusion sont à mettre en relation avec les politiques libérales et les priorités des grands groupes agroalimentaires. Elle est apparue à la fin des années soixante dans l'industrie chimique aux États-Unis, puis fut adaptée à l'agroalimentaire en 1972, afin de procurer à la NASA des aliments garantis pour les astronautes. On imagine que les critères de qualité retenus étaient bien spécifiques. Il fallait avant tout prévenir les risques sanitaires qui auraient pu entraver leur mission. Le plus sûr moyen était donc d'aseptiser les aliments. Si cela ne semble pas anormal dans ce cas particulier, étendre ces pratiques à l'ensemble d'une production de masse pose de sérieux problèmes.

En outre, la brochure de la Direction Générale de l'Alimentation indique que "l'approche traditionnelle [de la sécurité alimentaire] présente l'inconvénient de limiter, en fixant une liste restrictive de procédés technologiques autorisés, les possibilités d'innovation des entreprises". Elle critique également le rôle de l'État, surtout dans les "pays anglo-saxons, fiefs du libéralisme économique, où les entreprises... étaient peu inclinées à laisser l'État organiser seul leur système de production"⁶⁴. Il faut donc que l'industrie soit rendue responsable de la maîtrise de la qualité. Le rôle de l'administration étant seulement réduit à l'évaluation et à l'approbation. De plus, il y a des limites à l'analyse microbiologique : impossibilité de rechercher tous les germes pathogènes, difficulté de prélever un échantillon statistiquement représentatif d'un lot, délais de mise en oeuvre qui ne permettent pas d'exercer une action de prévention (les aliments sont consommés avant le résultat des analyses).

Comme "l'originalité du système européen... gênait la mondialisation des échanges"⁶⁵, il fallait harmoniser les méthodes. Cela s'est réalisé dans le cadre d'un comité du Codex Alimentarius chargé d'établir des normes alimentaires sous la responsabilité de la FAO et de l'OMS. Au niveau européen, une directive de 1993 (n° 93/43, 14 juin 1993) précise qu'une entreprise alimentaire :

- est responsable des conditions d'hygiène qui y règnent et doit s'assurer que les denrées ne présentent pas de risques pour la santé,

63 FRANCE, Journal Officiel, 23 octobre 1997, Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.

64 Ib. Brochure DGA, page 8.

65 Ib. Brochure DGA, page 10.

- doit respecter les obligations établies par la réglementation traditionnelle et s'assurer de la maîtrise de la salubrité des denrées en se référant aux principes du système HACCP,
- peut codifier sa démarche de qualité par un organisme (ISO 9000).

Donc, "les obligations de moyens sont allégées,... en contrepartie [les professionnels] doivent pleinement assumer leur responsabilité civile et pénale en matière de santé publique"⁶⁶. Cette méthode est simple. Comme elle est mise en oeuvre à l'intérieur de l'entreprise, elle facilite la réaction des responsables lorsqu'un danger nouveau apparaît. Cependant elle n'est pas exhaustive : "elle ignore d'autres problèmes liés aux différentes facettes de la qualité, notamment l'aspect organoleptique du produit ou... la traçabilité"⁶⁷, dit encore la direction générale de l'alimentation.

8.3.2 - La méthode HACCP appliquée à la production laitière

A titre d'exemple, il est intéressant d'analyser avec précision la démarche HACCP, au niveau du producteur de lait.

Quatre principes sont énoncés⁶⁸ : je veux maîtriser un problème, j'observe et j'analyse les risques, je surveille les points essentiels, je vérifie que ça fonctionne. Et la démarche est constituée de 7 étapes (tableau 2)

L'étape 4 correspond à la philosophie de la méthode : les points critiques "sont des étapes [de la fabrication] ou des matières qui, si elles ne sont pas maîtrisées, entraînent un risque inacceptable pour la santé du consommateur ou pour les aptitudes technologiques du lait". Le danger "est un critère qui, s'il apparaît, ou s'il dépasse un certain seuil, entraîne des conséquences sur la santé des consommateurs ou sur les aptitudes technologiques du lait". Il faut "identifier les points critiques concernant le danger étudié". A chaque étape de la production les dangers sont recherchés. Si on peut par la suite réduire le danger (dans une étape ultérieure de la fabrication) à un niveau acceptable, ce n'est pas un point critique. Par contre l'étape ultérieure sera le point critique. Autrement dit, si on ne peut pas réduire le danger par la suite, c'est un point critique.

Les deux exemples de la brochure⁶⁹ concernant le nombre de cellules dans le lait sont significatifs :

Exemple 1

Danger : dépassement de 400 000 cellules/ml

Étape : génétique - choix des taureaux.

En premier lieu se poser les questions suivantes :

- Un mauvais choix de taureaux peut-il contribuer à l'apparition d'un taux de cellules inacceptable ?

66 Ib. Brochure DGA, page 10.

67 Ib. Brochure DGA, page 29.

68 Ib. Le HACCP en production laitière page 13.

69 Ib. Le HACCP en production laitière pages 30 et 31.

Tableau 2 - Les étapes de la méthode HACCP

	étape	objectif
1	reprise en main de la qualité	définir le sujet (problèmes, danger), constituer l'équipe
2	observer les pratiques	décrire les pratiques
3	rechercher l'origine du problème	rechercher les causes et définir les mesures préventives
4	sélectionner les points critiques	déterminer les points critiques
5	s'organiser pour maîtriser les points importants	lister les indicateurs pour chaque point critique, définir les limites critiques, envisager les mesures correctives
6	classer, écrire les démarches	organiser et enregistrer ce qui a été fait
7	vérifier	vérifier la mise en oeuvre des décisions et son efficacité

source : Le HACCP en production laitière, Ed. Arilait et FNPL.

Le choix des taureaux utilisés pour l'insémination (mesure préventive) permet de réduire le risque de mamelles décrochées, plus sensibles aux souillures par de la terre au moment des déplacements vers le pâturage (cause de danger). Ces souillures favorisent les gerçures qui aggravent le problème des mammites entraînant des cellules dans le lait (danger).

La réponse est donc OUI.

b) Pourra-t-on par la suite éviter la souillure des mamelles et par là prévenir l'apparition de gerçures, causes potentielles d'augmentation du taux de cellules ?

Oui, car une bonne maîtrise de l'empierrement des chemins réduit de façon satisfaisante les gerçures, et donc, le danger cellules. Le choix des taureaux n'est pas un point critique pour le danger cellules.

Conclusion :

A l'étape "génétique", le choix des taureaux pour l'insémination des vaches n'est pas un Point Critique.

M. et Mme Beauchamp ne jugent donc pas utile de surveiller ce point particulier, ni de définir pour cette étape des mesures correctives. Ils continueront, cependant

de choisir des taureaux améliorateurs de la conformation des mamelles.

Exemple 2

Danger : dépassement de 400 000 cellules/ml

Étape : pâturage - déplacement des troupeaux

En premier lieu, se poser les questions suivantes :

a) Les déplacements du troupeau peuvent-ils contribuer à l'augmentation du taux de cellules.

Si l'empierrement des chemins (mesure préventive) n'est pas correct, les vaches se souilleront les mamelles avec de la terre ce qui favorisera les gerçures, sources d'infections des trayons puis des quartiers (cause de danger). Ces infections provoqueront l'apparition de Cellules (danger) dans le lait.

La réponse à la question est donc OUI.

b) Pourra-t-on par le lavage des mamelles (à une étape ultérieure du schéma de production) obtenir la réduction des gerçures, et par ce moyen éviter l'augmentation du taux des cellules ou le maintenir à un niveau acceptable ?

NON, car un nettoyage rigoureux des mamelles avant la traite serait agressif pour la peau des trayons, et pourrait aggraver les gerçures.

Conclusion :

A l'étape pâturage, le déplacement du troupeau est donc un Point Critique.

La conclusion précise⁷⁰ que "cette méthode permet de focaliser l'attention sur les causes essentielles d'un problème, tout en évitant de se perdre dans les détails"... "Dans un contexte général de la demande pressante en produits alimentaires de qualité irréprochable, le HACCP constitue un outil précieux".

8.3.3 - Intérêts et limites de la méthode HACCP

La méthode insiste sur la nécessité de constituer une équipe rassemblant les personnes concernées (ex. un couple d'agriculteurs et leur fils), aidés éventuellement d'un technicien ou un vétérinaire. Elle insiste également sur la nécessité d'enregistrer les résultats, de faire des bilans. Ces deux points sont effectivement intéressants. Un peu de rigueur ne peut pas faire de mal. Mais l'essentiel est ailleurs. La méthode repousse au maximum le moment de l'intervention pour maîtriser un problème ("le point critique"), au détriment d'une approche globale et engagée le plus tôt possible. L'exemple osé dans la brochure est éloquent : il s'agit d'agir pour éviter les antibiotiques dans le lait.

Étape traite : danger = présence d'antibiotiques

- objectif 3, mesures préventives :

- noter la dernière administration du médicament,
- identifier l'animal (bracelet rouge),
- respecter le délai d'attente pour la livraison du lait

- objectif 4, le point critique est le non respect du délai d'attente

- objectif 5, surveillance : vérifier le délai d'attente quand un animal apparaît avec un bracelet rouge.

⁷⁰ Ib. Le HACCP en production laitière page 43.

A priori, rien d'exceptionnel dans cet exercice. Ces mesures peuvent se retrouver dans bien des brochures traitant des mammites. Pourtant le raisonnement enferme le lecteur dans une logique où les antibiotiques ne sont pas remis en cause. Au lieu de se préoccuper du délai d'attente et de l'identification de l'animal traité, il est possible d'éliminer le problème à sa source, c'est-à-dire de ne pas traiter les vaches laitières avec des antibiotiques. Ce n'est pas toujours possible, mais en focalisant l'attention sur le point critique, le délai d'attente, on peut estimer finalement que le problème est réglé si ce délai est respecté et finalement, la réflexion sur l'utilisation des antibiotiques est écartée. Au lieu de "focaliser l'attention sur les causes essentielles d'un problème, tout en évitant de se perdre dans les détails..." comme l'indique la conclusion⁷¹, la méthode insiste plutôt sur la résolution d'un problème (le détail) en se posant le moins de questions possibles sur les causes essentielles.

Il est possible d'imaginer que les défenseurs de la méthode rétorqueront que le problème posé est celui de la présence des antibiotiques dans le lait et non pas le danger de l'utilisation des antibiotiques, mais il est préférable d'appliquer des méthodes plus globales qui remontent le plus loin possible en amont. Dans le cas présent, il faudrait se demander pourquoi les vaches laitières sont de plus en plus sujettes aux mammites (aseptisation des mamelles, fragilité due aux rendements laitiers de plus en plus importants, manque de rusticité, ...). Ensuite viendrait le choix du traitement. A la place des antibiotiques, des résultats très intéressants sont obtenus avec des traitements homéopathiques, mais ces méthodes ne sont pas assez divulguées.

Un deuxième exemple présenté par un agriculteur⁷² est aussi éloquent. Il s'agissait d'éviter les risques de contamination par la listeria. Cette bactérie présente dans le sol se retrouve incorporée dans les ensilages où elle trouve un milieu favorable à son développement, en particulier s'ils sont pauvres en matières sèches et mal conservés (pH élevé). Après ingestion de l'ensilage, la listeria s'est concentrée dans les bouses. Il est alors important que les bâtiments et les abords permettent de maintenir des mamelles non souillées. L'ultime barrage est le moment de la traite. Il faut donc être particulièrement attentif au lavage des mamelles et éviter toute souillure fécale. C'est le point critique. Pourtant, il serait facile d'intervenir avant la traite puisqu'il est clairement identifié qu'un ensilage de mauvaise qualité et des mamelles souillées sont des sources de développement de listeria. Il est probable d'ailleurs que cet agriculteur a eu une démarche plus globale en agissant sur ces deux facteurs. En allant au bout du raisonnement, deux piliers de l'élevage laitier peuvent être remis en cause : l'ensilage et la stabulation libre... Toutefois, deux aspects positifs de sa démarche sont à retenir : la mise en commun des problèmes de qualité du lait au sein d'un groupe d'éleveurs et l'élaboration de la solution à adopter par l'éleveur concerné. Mais ces deux aspects sont loin de constituer le cœur de la méthode.

Finalement, où est donc "la qualité irréprochable" qui serait une garantie de sécurité pour la santé des consommateurs et pour laquelle la méthode HACCP "constitue un outil précieux ? ". En fait, cette méthode insiste surtout sur la nécessité de diminuer les risques microbiens en aseptisant de plus en plus l'environnement des animaux et en rendant le lait de moins en moins "vivant" par divers traitements dont le refroidissement à la ferme, suivi le plus souvent d'une pasteurisation dès l'arrivée à la laiterie. En filigrane, les vulgarisateurs de

71 Ib. Le HACCP en production laitière, page 43.

72 Quelle agriculture pour quelle alimentation, COLOC du Calvados, journée d'information, Caen, le 10 décembre 1999, notes personnelles.

la méthode cherchent avant tout le "zéro microbe" qui permet le maximum de sécurité pour envisager toutes les manipulations industrielles possibles du produit. Cette méthode n'a pas pourtant pas empêché les États-Unis d'avoir des problèmes de listeria. On peut aussi s'interroger sur les effets à long terme d'une alimentation aseptisée qui diminue les défenses de l'organisme.

8.4 - Les signes officiels de qualité

Parallèlement à la qualité sanitaire, des signes officiels de qualité distinguent les denrées produites et transformées dans certaines conditions (graphiques 3 et 4). Ils visent à protéger le producteur d'une concurrence déloyale et à apporter des garanties au consommateur. La réglementation française distingue quatre signes officiels de qualité. Depuis 1992, l'harmonisation en cours au niveau européen se traduit actuellement par trois autres signes de qualité et d'origine, qui recouvrent partiellement les critères français et par la reconnaissance de l'agriculture biologique (annexe 10). Pour chacun de ces signes, des cahiers des charges sont établis et des contrôles sont organisés par des organismes indépendants. Généralement, ces signes ne permettent pas de distinguer les productions fermières, des productions artisanales ou industrielles.

Selon sa sensibilité, sa situation économique ou géographique, chaque producteur peut puiser dans ces signes de qualité et d'origine pour valoriser son travail.

8.4.1 - Les signes officiels de qualité français

8.4.1.1 - Le Label Rouge

Créé en 1960, cette marque collective atteste que le produit labellisé correspond à une qualité supérieure, par ses conditions de production ou de fabrication. L'écart qualitatif "doit être directement perceptible par le consommateur final, tant sur le plan gustatif qu'au niveau de l'image qu'il véhicule"⁷³. Il est possible de compléter le label en certifiant l'origine géographique par une Indication Géographique Protégée (IGP), qui est un signe de qualité et d'origine européen, à condition que la qualité déterminée par le label rouge repose sur des caractéristiques attribuables à une origine géographique.

8.4.1.2 - L'appellation d'origine contrôlée

C'est le signe de qualité le plus ancien. "Cette mention garantit un lien intime entre produit et terroir, c'est-à-dire une zone géographique bien circonscrite avec ses caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques..., des disciplines particulières que se sont imposées les hommes pour tirer le meilleur parti de celles-ci et une notoriété acquise de longue date que l'appellation vise à protéger".

"Excluant les excès du productivisme, cette démarche rejoint aujourd'hui les préoccupations de valorisation des ressources sur l'ensemble du territoire, de respect de l'environnement et de développement économique durable".

⁷³ FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, [www.agriculture.gouv.fr, rubrique alimentation / signes officiels de qualité], consulté le 8 janvier 2003. L'annexe « signes officiels de qualité » apporte plus de détails, sans reprendre la réglementation dans sa totalité.

"L'Institut National des Appellations d'Origine, est en France, l'organisme public chargé de la reconnaissance des A.O.C. et de leur protection au plan national et international"⁷⁴.

Graphique 3 - Les signes officiels de qualité français



Graphique 4 - Les signes de qualité et d'origine européens



8.4.1.3 - La certification de conformité

Créée en 1988, elle atteste "qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non-alimentaire et non-transformé est conforme aux caractéristiques spécifiques ou à des règles préalablement fixées portant, selon les cas, sur la production, le conditionnement ou (depuis 1994) l'origine". En général, les exigences retenues placent les produits certifiés entre le produit de masse et le label Rouge. A la différence d'un label Rouge, la certification peut être obtenue pour un opérateur individuel. La certification met souvent en exergue la garantie de traçabilité. Comme le label Rouge, la certification de conformité peut être enregistrée en Indication géographique protégée, sous les mêmes conditions.

74 Ib. Définitions Ministère de l'Agriculture.

8.4.1.4 - L'agriculture biologique

L'agriculture biologique a recours à "des pratiques culturales et d'élevages soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage de pesticides, d'engrais chimiques solubles, limite l'emploi d'intrants". Si les principes de l'agriculture biologique sont introduits en France, dès la fin de la Seconde guerre mondiale, sa première officialisation remonte à la loi d'orientation agricole de 1980. Dans les règlements européens, elle apparaît en 1991, pour les productions végétales. Le logo AB identifie la marque, à l'échelle européenne, depuis avril 2000.

8.4.2 - Les signes de qualité et d'origine européens

Ils apparaissent en 1992, pour harmoniser la protection des produits alimentaires réputés qui n'étaient éventuellement protégés que par la législation d'un pays.

8.4.2.1 - L'appellation d'origine protégée

"Elle désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté". "L'AOP est la transposition, au niveau européen, de la notion d'AOC telle qu'elle a été définie préalablement en France... Au niveau français, seules les AOC peuvent prétendre à l'AOP".

8.4.2.2 - L'indication géographique protégée

"Elle établit un lien moins strict que l'AOP". La qualité est définie, mais elle n'exige pas que toutes les étapes, de la production à la transformation, soient réalisées dans l'aire géographique déterminée. L'IGP est très utilisée en France pour protéger des produits ayant obtenu un certificat de conformité ou un label Rouge, quand leur cahier des charges met en évidence une qualité liée à la zone géographique. En Basse-Normandie, l'IGP concerne des produits qui n'ont pas d'AOC comme le cidre de Normandie ainsi que les fromages normands, la crème et le beurre d'Isigny, bien qu'ils pouvaient prétendre à une AOP.

8.4.2.3 - L'attestation de spécificité ou spécialisation traditionnelle garantie

Elle authentifie un produit obtenu ou fabriqué par des procédés traditionnels.

Ces signes officiels de qualité, qui cherchent souvent à faire référence aux productions fermières traditionnelles, ont parfois des cahiers des charges qui ne définissent pas tous une qualité réellement supérieure au produit de masse, du fait qu'ils font l'objet de négociations entre les différents partenaires (agriculteurs, transformateurs, syndicats agricoles et ministères). C'est particulièrement le cas de certains certificats de conformité.

Dans le cas de produits n'ayant pas de reconnaissance officielle de qualité, certains d'entre-eux ont une notoriété basée sur des critères qui peuvent être qualifiés de rigoureux, au regard des signes officiels. Mais l'agriculteur ou l'entreprise n'a pas jugé bon d'obtenir cette reconnaissance, puisqu'elle l'a déjà par sa réputation auprès des consommateurs et de ses collègues. A l'inverse, d'autres agriculteurs ou d'autres entreprises misent leur commercialisation sur des aspects de fabrication traditionnelle, ou la réputation de la région où ils sont installés. Ils diffusent alors une publicité habile, en utilisant les failles de la

réglementation ou des allégations qui peuvent porter à confusion dans l'esprit du commerçant et du consommateur.

8.5 - Des critères de base pour une qualité globale, des exemples de produits laitiers

Normes européennes, listeria, défense du terroir ou nostalgie des produits de tradition, sont aujourd'hui autant de sujets de discussions et de préoccupations des producteurs jusqu'aux consommateurs. Les débats sont généralement engagés de manière partielle ou partielle et à y regarder de près, bien des certitudes tombent quand on approfondit ce sujet. L'abondance des recherches concernant les produits laitiers était propice pour éclairer cet aspect.

En premier lieu, il est nécessaire de rappeler dans quelles conditions les produits laitiers étaient élaborés avant les bouleversements survenus depuis une quarantaine d'années dans l'agriculture. Cela conduit à évoquer les problèmes de qualité tels qu'ils sont posés actuellement par les professionnels et la législation en vigueur, notamment à travers la méthode HACCP. Ces constats permettront de jeter les bases d'une autre politique de la qualité du lait respectant aussi bien les producteurs que les consommateurs et de révéler les mesures bien souvent prises dans l'intérêt de l'industrie agroalimentaire.

8.5.1 - Les bouleversements techniques et leurs conséquences

8.5.1.1 - Aspects généraux

Il faut remonter avant la révolution industrielle et celle des transports qui ont eu lieu en France dès le début du XIX^e siècle. et prendre en compte les conditions de la production du lait, sa transformation et sa distribution parce que ces trois phases sont liées : du producteur au consommateur.

Au Moyen-Age, les vaches n'étaient pas spécialement destinées à la production laitière. Elles servaient d'animal de trait et la viande consommée provenait des animaux de réforme. Le beurre était utilisé essentiellement comme simple graisse de cuisson en particulier dans les régions où il n'y avait pas d'huile d'olive. Il était conservé par salage ou clarifiage⁷⁵. Ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle qu'il sera consommé frais, sur des tartines de pain blanc ; avec pour conséquence un intérêt porté sur sa qualité. Les moyens de communication étant lents, seules les régions proches de Paris ont pu développer leur production. Mais si cette renommée a été louée par les couches sociales les plus aisées de Paris, il ne faudrait pas éclipser les beurres d'autres régions qui n'ont pas pu dépasser leurs frontières. Ce n'est qu'avec la révolution des transports que les sources d'approvisionnement ont été diversifiées. C'est à cette époque que les beurres de Charentes se sont développés, profitant des possibilités d'atteindre la capitale dans un bon état de conservation.

Pour fabriquer le beurre il fallait recourir à un écrémage spontané. Le lait étant laissé au repos entre 24 et 30 heures à température ambiante, donnait une crème sûre car les crèmes claires riches en lactose et en matières azotées s'acidifient plus rapidement. De plus, l'absence de réfrigération, la longueur des transports et les petites quantités de crème recueillies qui entraînaient un délai important entre deux fabrications de beurre avaient pour conséquence

75 le clarifiage consiste à faire fondre le beurre pour le débarrasser de ses parties les plus instables

une qualité souvent médiocre du beurre. C'est du moins la conclusion de la brochure du CIDIL (centre interprofessionnel de documentation et d'information laitières)⁷⁶. Cependant, sans nier ces aspects bien réels, un article paru dans "La vie à la campagne" en 1922⁷⁷ signale que l'écémage spontané, dénommé également naturel, permettait d'obtenir des beurres très fins. "Par ce procédé, seuls les gros globules gras passent dans la crème, qui donne alors un beurre plus lié, plus homogène et plus fin"⁷⁸. L'article précise qu'avec un lait à 4 % de matières grasses, on ne récupère que 650 g de crème avec un écémage naturel, tandis qu'avec une écémuse centrifugeuse, on atteint 775 g sur les 800 g théoriques. Sachant aujourd'hui que les globules gras les plus gros ne sont pas composés des mêmes chaînes d'acides gras que ceux qui sont moins volumineux, rien d'étonnant à ce que ce changement technique ait eu des conséquences sur la qualité gustative du beurre.

L'invention de l'écémuse centrifuge par l'ingénieur suédois Laval en 1879 est la première innovation fondamentale parmi les techniques de transformation du lait. La plupart des fermes de l'Ouest de la France en seront équipées avant la Première Guerre mondiale. Quant à l'industrie laitière, les découvertes de Pasteur et Duclaux sur la microbiologie ont permis la culture de ferments et la pasteurisation du lait. Enfin, la réfrigération et la rapidité des transports ont bouleversé les lieux de production.

Les deux autres bouleversements fondamentaux : la machine à traire et le froid à la ferme, apparaîtront à la fin des années 1950. La traite mécanique a permis des gains de productivité importants, des changements dans les conditions de travail des trayeurs (ses) et une amélioration de l'hygiène de traite. On verra que l'augmentation de la taille des troupeaux et le rythme du travail imposé par la machine n'ont finalement pas entraîné d'amélioration des conditions de travail à la hauteur de l'espoir escompté. Quant aux progrès sanitaires, ils se sont révélés plus complexes que prévu. La réfrigération à la ferme a été voulue par les laiteries et financée en partie par des fonds publics. L'installation des tanks à lait représentait des investissements très importants, d'autant plus qu'il fallait assez souvent renforcer les lignes électriques qui n'avaient pas la capacité suffisante pour entraîner les moteurs des groupes de refroidissement. Si leur installation a permis d'assurer la collecte d'un lait plus stable, elle visait aussi à augmenter la productivité des tournées qui pouvaient se faire désormais tous les deux jours, au lieu d'une collecte quotidienne (deux fois par jour en été).

Dans le même temps, les agriculteurs délaissaient la vente directe de lait à la ferme ou en ville et arrêtaient les fabrications fermières de crème, de beurre et de fromages. Ils sont devenus de simples producteurs de lait, se détachant ainsi des problèmes liés à la transformation et la commercialisation de leurs produits. Progressivement les petites laiteries ont été absorbées par de grands groupes agro-industriels privés ou coopératifs et la vente des produits laitiers est passée aux mains des centrales d'achat des supermarchés.

8.5.1.2 - le beurre fermier : de sa fabrication traditionnelle aux méthodes industrielles

En 1995, un couple d'agriculteurs âgés habitant Vimoutiers, trayait encore ses vaches à la main et vendait son beurre au marché de St Pierre sur Dives. C'était déjà une curiosité en soi, mais comme l'écémage et le barattage ont peu évolué, il fabriquait un beurre qui pouvait s'apparenter à ceux du début du XX^e siècle, à l'exception des modifications dues à l'utilisation de la réfrigération.

76 GILLET Philippe, La légende du beurre, ouvrage collectif, 3 volumes, 1er volume : XV^e-XVIII^e siècles. Et le beurre devint roi, Paris : Ed. CIDIL, 1990.

77 HUSSON, article, in : *La vie à la campagne* (revue bimestrielle), 15 avril 1922, pages 1 à 58.

78 Ib. HUSSON, page 50.

Si les pièces de l'écrémeuse en fonte d'aluminium et en fer blanc ont été remplacées par l'acier inoxydable, la méthode de centrifugation reste la même et de nombreuses écrémeuses en bois, du type picard ou normand, sont encore utilisées dans les fermes aujourd'hui. Comme le bois empêche l'utilisation des détergents modernes, le nettoyage se fait encore par brossage à l'eau chaude, additionnée éventuellement de cristaux de soude. Le frottage avec un bouchon d'ortie est quelquefois utilisé comme désinfectant (la baratte garde une odeur plus fraîche, en évitant le rancissement). Tous les témoignages oraux recueillis et les écrits concordent pour montrer l'importance de la qualité de l'eau de rinçage du beurre (délaitage). C'était autrefois une des causes de l'altération rapide d'un beurre. Outre un rinçage négligé qui laissait une partie du babeurre, une eau provenant d'un puits ou d'une mare souillée ne pouvait apporter que des déboires. Cependant l'eau d'adduction, comportant des désinfectants à base de chlore détruit une partie de la flore qui se développait naturellement avec des eaux non traitées. Un agriculteur de Camembert indiquait récemment que s'il voulait obtenir un prix lors d'un concours agricole, il allait chercher de l'eau de source pour rincer son beurre... bien que cela soit interdit par les services vétérinaires puisque cette eau n'a jamais été contrôlée.

Les différences de méthodes deviennent évidentes quand on évoque les changements dans le mode de traite. S'il n'y avait pas de différences comment expliquer qu'une crème refroidie à l'air libre, puis laissée à 10° pendant une semaine ne pourrait pas faire de bon beurre⁷⁹ ? La crème, après refroidissement à température ambiante est entreposée dans un endroit réfrigéré. La maturation a donc lieu à 5° au lieu de 10 - 12° C à partir d'une flore totalement différente comme il a été démontré précédemment. De plus, pour pallier les risques de mauvaise maturation et obtenir ainsi un beurre de qualité constante, des producteurs fermiers ajoutent des ferments lactiques du commerce à la crème. Enfin, le beurre est conservé dans une chambre froide ou un réfrigérateur jusqu'à sa vente.

Ces derniers changements entraînent inévitablement des différences de goûts, mais la qualité "fermière" est incontestable dans le sens qu'il s'agit d'une production réalisée par des méthodes artisanales, avec le minimum d'intervention sur un lait qui provient du troupeau de la ferme. Ce dernier point est essentiel. En effet, le suivi du produit à partir de sa production jusqu'à sa vente ne permet pas d'échappatoire sur la qualité. Toute défaillance est immédiatement ressentie par le producteur à partir de la réaction de ses clients. En outre, il peut plus facilement diagnostiquer le problème et chercher à le résoudre. Il en va de l'intérêt de son métier et de sa fierté. C'est cette qualité fermière qui devrait être mise en valeur pour convaincre une clientèle exigeante et capable de payer son beurre à un prix plus élevé, quitte à lui faire perdre ses illusions sur les aspects bucoliques des travaux des champs et ses souvenirs d'enfance, puisque les méthodes ont évolué. A terme, les agriculteurs qui transforment leurs produits et qui les vendent directement ont tout à gagner à une transformation rigoureuse et simple, parce que sinon, les industriels pourront les concurrencer en terme de goût du fait qu'ils pourront cultiver des souches microbiennes de plus en plus proches de la complexité « naturelle ». Quant à la mention "biologique", si elle garantit le respect d'un cahier des charges qui concerne essentiellement les conditions d'élevage et de nourriture des vaches, elle peut s'éloigner des critères "fermiers" au sens où la fabrication du beurre peut se faire dans une usine, donc avec des laits de mélange et des méthodes plus industrielles.

79 Nous avons nous même tenté l'expérience avec Odile et Jean-Marie Gasson, dans les années quatre-vingt.

La mise en oeuvre de quantités importantes change inévitablement les méthodes, les machines. Le seul fait de pomper le lait à plusieurs reprises pour le transporter puis le stocker dans l'usine entraîne une fragmentation des globules gras et un barattage prématuré. Les laits des différents producteurs n'ayant pas les mêmes caractéristiques, le transformateur doit en tenir compte pour éviter les problèmes de fabrication. De plus, ces laits ont souvent été stockés dans des tanks réfrigérés à la ferme pendant deux jours avant d'être écrémés, alors qu'en fabrication fermière, l'écrémage est immédiat. Dans le meilleur des cas, le lait n'est pas pasteurisé s'il s'agit d'un beurre au lait cru. Par contre, celui arrivant à la laiterie l'est immédiatement. Il peut ainsi attendre quelques jours avant d'être écrémé. La maturation nécessite l'ajout de ferments lactiques pour compenser les différences entre les laits collectés. C'est là que se joue une bonne partie de la qualité d'un beurre industriel. A ce propos, il semble que les différences entre beurre fermier et beurre industriel ne sont pas évidentes même pour un consommateur averti. L'achat d'un beurre fermier légèrement rance peut d'ailleurs le dégoûter définitivement de ce type de produit. Par contre, ce même consommateur fera facilement la différence entre une crème crue fermière, sans ajout de ferments et tirée à 50 % de matières grasses et une crème industrielle qualifiée d'épaisse, mais ne contenant que 40 % de matières grasses, y compris si elle peut se prévaloir d'une mention AOC.

8.5.1.3 - La prépondérance du lait UHT

L'exemple de la vente du lait UHT, à partir des années 1970 montre à quel point toutes ces questions sont liées. Quand les familles s'approvisionnaient en lait dans une crèmerie de leur quartier ou à la ferme, elles en achetaient des quantités correspondant à la consommation d'un ou deux jours. Il s'agissait de lait cru⁸⁰ qui était bouilli le plus rapidement possible pour éviter toute altération ultérieure. Un lait pouvant se conserver plus longtemps a été le bien venu pour donner plus de souplesse à l'approvisionnement. C'était d'ailleurs le cas avec la mise à disposition du lait pasteurisé. Le lait stérilisé ayant un goût de cuit désagréable, son utilisation était limitée à des cas particuliers. Mais le lait UHT, qui dans les premiers temps se conservait huit semaines, pouvait être acheté par packs de 6 litres ou plus. Cela correspondait à la consommation d'environ une semaine, soit le rythme d'achat en supermarché. Évidemment, ce type d'achat demande une voiture. Comment transporter de telles quantités quand on fait ses courses à pied chez les commerçants du voisinage ? Il y avait donc deux solutions : maintenir un approvisionnement quotidien, avec un lait se conservant deux ou trois jours, comme on continue de le pratiquer pour le pain, permettant des achats de proximité ou acheter chaque semaine un lait de longue conservation, en quantités importantes, en grande surface et nécessitant un véhicule. Dans les pays où les grandes surfaces sont moins développées, comme en Grande Bretagne, le lait est encore distribué à la porte des maisons tous les matins. Il est vrai que cette tradition est actuellement en déclin. Il serait aberrant d'acheter du lait longue conservation tous les matins, mais ne pourrait-on pas proposer aux boulangeries de vendre du lait cru puisque beaucoup de consommateurs continuent d'acheter leur pain tous les jours. Reste les mésaventures du lait qui déborde quand on le laisse sans surveillance. Ce problème pourrait être résolu par l'invention d'un appareil adéquat muni d'un thermostat, qui serait au moins aussi utile que bien des gadgets électroménagers.

8.5.1.4 - Les conditions du développement du camembert

⁸⁰ le lait cru correspond à la traite complète d'une vache (ou autre animal), sans aucune modification, ni traitement, hors mis un refroidissement, alors que le lait entier est normalisé à 37 g de matières grasses /Kg et a souvent été au minimum pasteurisé.

Pour se développer au-delà des marchés locaux et satisfaire aux méthodes de la grande distribution, les fromages à pâte molle dont fait partie le camembert ont dû être pasteurisés. Depuis une dizaine d'années, une méthode par irradiation a même été mise au point à la coopérative d'Isigny pour bloquer les fermentations. Par contre, les fromages à pâte pressée peuvent se conserver des mois dans une simple cave, sans subir de traitements particuliers et être acheminés par des moyens de transport lents. Le camembert n'aurait donc pas connu un tel essor sans ces méthodes de fabrication et le développement concomitant du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle. Encore une fois, les méthodes de conservation et de vente, la rapidité des transports influent sur les méthodes de fabrication. L'équilibre ancestral étant rompu, les méthodes traditionnelles, qui dans leur contexte, posaient peu de problèmes sanitaires, n'étaient plus adaptées aux fabrications de masse et à la grande distribution qui dominent actuellement.

8.5.1.5 - D'où vient la diversité des fromages ?

S'il existe une si grande variété de fromages, c'est parce que chaque région possède des caractéristiques particulières. Elles ont déterminé les modes d'affinage : selon les conditions climatiques (température et humidité de l'air) et les possibilités de conserver les fromages dans des caves ou des grottes, le caillé pouvait être au préalable plus ou moins égoutté, pressé ou non et le fromage plus ou moins gros. Ces savoir-faire ont été élaborés au cours de nombreuses générations de producteurs et de fromagers, certainement après bien des tâtonnements et des déboires.

L'originalité d'un fromage était liée aux conditions concrètes de sa production. Des fromages fabriqués en alpage devaient se conserver longtemps, alors qu'un livarot ou un pont-l'évêque pouvaient être acheminés sur les marchés locaux rapidement. En Espagne, de nombreux fromages sont fabriqués avec des mélanges de lait de vache, de brebis ou de chèvre. Sur 70 fromages (sans compter les appellations locales), 17 d'entre eux sont réalisés avec des laits de mélange dont les proportions varient selon les saisons⁸¹. En effet, les élevages ne comportant que quelques animaux, il était exclu de fabriquer un fromage par espèce animale.

La confection de fromages de garde, comme l'emmental ou le cantal, permettait également de palier les irrégularités de la production au cours de l'année. Par contre, une pâte molle était inadaptée. En Normandie, c'est la fabrication de beurre, conservé salé dans des jarres, qui jouait ce rôle. Depuis une quarantaine d'années la solution des laiteries est de réguler la production en payant le lait d'hiver quelques centimes de plus. Pour cela il a fallu conserver les aliments, notamment par l'ensilage, pour subvenir aux besoins plus importants des vaches laitières qui vèlent en automne, alors que traditionnellement, les vêlages de printemps correspondaient à la poussée de l'herbe.

8.5.1.6 - Comment pouvait-on fabriquer des produits de qualité avant la modernisation ?

Les connaissances scientifiques actuelles et les problèmes de qualité posés à la ferme depuis la généralisation de la traite mécanique, du froid à la ferme, des aliments conservés sous forme d'ensilage et par l'industrialisation des processus de transformation, permettent de mieux comprendre comment pouvait être élaboré un produit de qualité avant cette modernisation. Si le manque d'hygiène est la cause de bien des problèmes, l'absence de

⁸¹ CANUT Enric, Manual de quesos, queseros y quesomanos, Madrid : Ed. Temas de hoy, 1988, 311 pages. Calcul réalisé par nos soins.

microbes n'est pas sans inconvénient.

- Avec la traite manuelle, le lait étaitensemencé par la flore microbienne présente dans l'environnement (étable ou champ). Les germes étaient nombreux mais généralement non pathogènes. Bien entendu, si le trayeur n'était pas soigneux, les produits laitiers obtenus étaient de médiocre qualité. Par contre, avec la traite mécanique, on n'est jamais à l'abri d'un défaut de nettoyage qui affecte une partie de la tuyauterie. Dans ce cas, les germes qui se développent sont ceux qui résistent à une atmosphère saturée d'humidité, peu renouvelée. Ce ne sont pas les moins inoffensifs. On imagine le résultat quand ces résidus de lait et d'eaux de lavage se maintiennent là pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines.

- L'alimentation des vaches laitières était essentiellement à base d'herbe et de foin. L'utilisation des ensilages, en multipliant le développement microbien, pose des problèmes, au point que les fromages AOC du Jura comme le comté, le gers et le morbier ont proscrit ce mode d'alimentation. Ces fromages à affinage long sont propices au développement des clostridiums qui provoquent le gonflement des fromages et un goût de rance.

- Le développement des prairies temporaires, avec souvent une seule graminée (ray-grass, fétuque, dactyle, fléole) appauvrit la flore, alors que d'autres graminées telles que la flouve odorante, les trèfles et une variété de fleurs assuraient au lait des saveurs plus variées.

8.5.2 - Les principaux problèmes de qualité qui se posent aujourd'hui

Le constat suivant est révélateur des pratiques des 40 dernières années. Le "manuel de référence pour la qualité du lait", publié par l'Institut de l'Élevage et la FNPL, explique dans son introduction que "l'évolution des structures et des techniques au cours de ces dernières décennies a profondément modifié les conditions de production et de récolte du lait et les conditions d'acheminement du lait de l'atelier de production jusqu'à l'atelier de transformation. Cette évolution relativement rapide a souvent précédé celle des connaissances scientifiques qui permettent d'en mesurer les conséquences et a entraîné inévitablement des changements dans la nature et la répartition des risques d'anomalie et de dégradation de la qualité en influençant la qualité originelle du lait et son évolution au cours des manipulations"⁸². En clair, la foi dans le "progrès" évitait de se poser bien des questions. Les changements techniques ont été réalisés sans assurance qu'ils ne modifiaient pas des processus complexes connus empiriquement par les expériences accumulés par les professionnels.

8.5.2.1 - conformité et falsification

"La dénomination "lait" est réservée exclusivement au produit de la sécrétion mammaire...". La précision est évidente pour un agriculteur, mais les dénominations telles que "lait de soja" pouvaient entraîner des dérives inquiétantes. Parmi les falsifications recensées, on trouve le mouillage. Si de tout temps, des agriculteurs indéclicats ont pratiqué le mouillage, cette falsification, d'ailleurs facilement détectable a été remise au devant de l'actualité par les pratiques du groupe Besnier/Lactalis. La fédération nationale des industries laitières a demandé à Besnier de s'expliquer. Un juge d'instruction a constaté "le mouillage systématique du milliard de litres de lait utilisés par le groupe... Un bon coup d'eau, parfois même d'eaux de lavage des installations laitières, permettait des prix imbattables. Sans oublier l'utilisation d'eau oxygénée dans la fabrication de quelques spécialités... Ces

⁸² JOUZIER Xavier et COHEN-MAUREL Evelyne, Manuel de référence pour la qualité du lait, Paris : Ed. Institut de l'Élevage et FNPL, 1995, 206 pages (2ème édition), page 8.

tricheries étaient organisées en plein accord avec l'état-major de la société"⁸³. D'après les cadres de Besnier "tout le monde fait comme nous".

8.5.2.2 - Maladies transmissibles à l'homme et germes pathogènes

- Parmi les "grandes maladies" affectant les troupeaux, la tuberculose et la brucellose sont effectivement transmissibles à l'homme. Cependant le bacille de Kock est tué par la pasteurisation et il est facile d'éliminer la tuberculose par les mesures de dépistage des animaux qui ont été mises en place depuis de nombreuses années. Quant à la brucellose, qui a décimé de nombreux troupeaux dans les décennies 1960 et 1970, le bacille est détruit par la pasteurisation. La majorité des personnes qui ont été atteintes par la fièvre de Malte l'ont contractée "au contact du troupeau infecté"⁸⁴ et non pas par le lait.

- La salmonellose pose davantage de problèmes pour les fabrications au lait cru car il n'y a pas de suivi systématique des troupeaux concernant cette maladie, d'autant plus qu'elle n'est pas reconnue comme une maladie très grave pour les bovins. 8000 cas de salmonellose imputés aux oeufs, à la viande et aux produits laitiers sont recensés chaque année en France. Cette maladie provoque des coliques graves chez l'homme par contact avec les fèces des animaux malades. La détection de ces derniers limite déjà les risques de contamination du lait. Ce microbe résiste aux antibiotiques. Il est inhibé par l'acidité, le froid (inférieur à 8° C) et la pasteurisation. Il est également assez sensible au sel.

- le staphylococcus aureus provoque des vomissements et des coliques 30 minutes à 8 heures après l'ingestion de l'aliment contaminé. Cette bactérie est présente en cas de mammite, même sous sa forme sub-clinique. Dans ce dernier cas, les animaux porteurs ne peuvent être repérés que par comptage cellulaire. La contamination peut être faite après la traite, lors de manipulation humaine, quand une personne a un abcès ou un furoncle. Ce staphylocoque est inhibé par l'acidification du milieu provoqué par la flore microbienne qui se développe en l'absence de réfrigération du lait ou lors de l'affinage d'un fromage. Il ne résiste pas non plus aux températures inférieures à 6° C. Il n'est donc pas difficile de s'en protéger en respectant les mesures d'hygiène élémentaires.

- L'escherichia coli (coliforme fécal) est un hôte habituel du tube digestif de l'homme et des animaux à sang chaud. Chez la vache, il est responsable de mammites graves par contamination fécale. Chez l'homme, il provoque des diarrhées, en particulier chez le nourrisson. Il se développe peu dans les laits acides. C'est pourquoi un lait contenant des antibiotiques, en bloquant le développement de la "bonne" flore microbienne, permet le développement d'escherichia coli. Dans un lait à 4 °C, il évolue peu au cours des deux premiers jours, puis se développe. Un rythme de ramassage du lait excédant 48 heures est donc un inconvénient. Heureusement, la pasteurisation détruit cet agent pathogène.

- Le listeria monocitogenes est responsable des 300 à 500 cas de listériose annuellement recensés en France, mais leur nombre diminue depuis 10 ans. Cette maladie touche les personnes dont les défenses immunitaires sont diminuées (femme enceinte, nouveau-né, vieillard, personne déjà malade ou subissant un traitement immunosuppresseur). 30 % des malades en meurent. La listeria présente dans le sol, se développe dans les ensilages mal conservés et à faible taux de matières sèches, dans les fèces, l'eau souillée et provoque

83 LES DOSSIERS DU CANARD ENCHAINE, qu'est-ce-qu'on mange encore ? été 2000, page 34.

Ouest-France a également publié plusieurs articles à ce sujet.

84 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 55.

certaines mammites. La listeria peut se développer à une température inférieure à 4° C. C'est pourquoi la rupture de la chaîne du froid pose des problèmes. Par contre sa croissance est bloquée à un pH inférieur à 5,5, donc "la coagulation lactique des fromages assure dans une certaine mesure une forme de protection"⁸⁵. Cette protection n'est pas totale pour les pâtes molles car seulement "un affinage long réduit la persistance de germes pathogènes"⁸⁶. Les risques sont plus grands avec les pâtes lavées qui subissent des manipulations. La listeria résiste au sel. Ainsi, les bains de saumure peuvent être contaminés. Les risques ne sont donc pas limités aux produits fabriqués avec du lait cru car la pasteurisation, en supprimant la présence d'autres bactéries, laisse la voie libre à la listeria. Une contamination au cours de la fabrication ou de la conservation du produit n'est pas rare. Toutes les enseignes de la grande distribution ont été impliquées dans des cas de listériose. Enfin, si ce problème fait la "une de l'actualité", c'est aussi parce que la détection systématique de la listeria dans les produits alimentaires est récente. Elle permet la mise en garde des consommateurs et le rappel des lots incriminés quand la traçabilité le permet. Fort heureusement, la présence de listeria dans un aliment ne signifie pas qu'il y aura un cas de listériose.

8.5.2.3 - Couleur, saveur et goût du lait

Le carotène abondant dans l'herbe de printemps, est responsable de la couleur jaune du lait (à dose concentrée, le carotène est rouge, plus dilué, il apparaît jaune). Il est donc facile de reconnaître la saison de fabrication d'un produit laitier. C'est particulièrement visible pour un beurre puisque le carotène, qui est la provitamine, est liée aux matières grasses.

Les goûts de base sont conférés par le lactose (sucré) et les chlorures (salé). Toutefois, le lactose a un pouvoir sucrant vingt-sept fois moins important que le saccharose (sucre de betterave). Cette propriété est parfois utilisée dans certaines recettes où l'on souhaite apporter une quantité de sucre, sans que le consommateur en perçoive le goût sucré.

Par ailleurs, l'alimentation des vaches intervient dans le goût du lait. Le chou et l'ail sont connus pour apporter des goûts déplaisants. A l'inverse, les prairies naturelles composées d'une flore variée et odoriférante confèrent une variété de goûts très appréciés. Une étable mal entretenue peut aussi entraîner des caractéristiques organoleptiques désagréables. Ceci n'a rien d'étonnant. Par contre, fait moins connu, des entrées d'air dus à un mauvais réglage de la machine à traire peut oxyder les lipides et donc les détériorer. Cette oxydation peut provenir également d'ions métalliques (cuivre et fer) qui peuvent être présents dans les eaux de lavage. On comprend pourquoi la qualité de l'eau de rinçage du beurre a de l'importance. Pour limiter l'oxydation des matières grasses, certains procédés industriels ajoutent de la vitamine E ou de l'acide ascorbique (vitamine C).

8.5.2.4 - Présence de substances étrangères

Elles proviennent de médicaments, dont les antibiotiques, de pesticides, de la dioxine et de radioéléments⁸⁷. En plus des substances chimiques ayant transité par l'animal, on peut retrouver dans le lait des résidus d'antiseptiques provenant de la désinfection des trayons ou des traces de produits de nettoyage.

85 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 152.

86 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 150.

87 le strontium 90 se fixe à la place du calcium, le césium 137 se fixe à la place du potassium, deux minéraux présents dans le lait.

8.5.2.5 - Les contaminations et les altérations d'origine microbienne

"En l'absence d'infection mammaire, le lait... est stérile"⁸⁸. Toutefois il y a deux exceptions : des micro-organismes sont présents dans l'extrémité du canal du trayon et des bactéries peuvent provenir d'une infection généralisée de l'organisme (ex. brucellose). A cette flore d'infection, il faut ajouter la flore de contamination apportée par le milieu extérieur pendant ou après la traite. A noter que l'élimination des premiers jets "participe très faiblement à la diminution de la contamination du lait en germes totaux"⁸⁹, mais elle reste un bon moyen de détecter des mammites ou la présence de sang. "L'animal et son environnement (locaux, atmosphère) ne sont pas à l'origine de contaminations importantes en général, sauf ponctuellement en cas d'introduction dans le lait de souillures macroscopiques... Les équipements de traite et de stockage de lait constituent la principale source de contamination en cas de nettoyage et de désinfection insuffisants"⁹⁰.

Ce constat explique les problèmes de qualité qui ont eu lieu lors du passage de la traite manuelle à la traite mécanique et montre la possibilité d'obtenir des produits laitiers de qualité avant la modernisation de l'agriculture. Bien entendu, il ne faudrait pas avoir une vision idyllique et nostalgique : les souillures du lait lors de la traite manuelle n'étaient pas rare et l'absence de réfrigération pouvait être désastreuse.

Actuellement, des germes thermorésistants peuvent apparaître par une mauvaise efficacité ou une température inadaptée du produit de lavage. Des coliformes peuvent se développer dans les "zones mortes" de la tuyauterie de la salle de traite où le lavage est défectueux. Les germes psychrotropes, eux, peuvent se développer à basse température lors du stockage dans le tank à lait. Même si les souillures dues aux déjections sont réduites, les faibles quantités de clostridiums qu'elles contiennent posent aujourd'hui problème à cause de l'emploi d'ensilages. Ces bactéries, présentes naturellement dans les particules de terre et apportées lors de la confection d'un ensilage, sont multipliées considérablement pendant la fermentation de l'herbe. Elles se développent une nouvelle fois dans le transit intestinal en se multipliant par mille et se retrouvent ainsi dans les bouses. L'épandage de lisier, contrairement à un fumier de bonne qualité qui a fermenté, donc chauffé, contribue à contaminer le sol et l'herbe sur pied. Tous ces effets tendent à être cumulatifs. La consommation directe d'herbe ou de foin par l'animal ne présente pas cet inconvénient, car un foin de bonne qualité contient quelques dizaines de spores de clostridiums par gramme, tandis qu'un ensilage de mauvaise qualité peut en contenir plusieurs millions.

Le comptage des germes s'effectue après une culture sur gélose, en environnement anaérobie pendant trois jours à 30° C. Cette méthode exclut le comptage des clostridiums. Une analyse spécifique est aujourd'hui mise en place pour les dénombrier. Elle est employée par les fromageries de l'Ouest de la France qui fabriquent de l'emmental sans avoir proscrit l'emploi de l'ensilage dans l'alimentation des vaches laitières. Le nombre de psychrophiles ou thermophiles est sous-estimé, mais "cette méthode apparaît cependant comme la plus fiable"⁹¹. Il existe également un dénombrement par comptage électronique qui fournit un résultat en moins d'une heure.

La conservation du lait à basse température ne procure pas que des avantages : elle supprime l'effet protecteur de la flore lactique, qui par acidification naturelle du lait inhibe le

88 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 115.

89 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 119.

90 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 119.

91 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 121.

développement de germes nocifs, voire pathogènes, comme les psychotropes, les listerias, les salmonelles et les clostridiiums. Ainsi, "la conservation par le froid exige une qualité bactériologique irréprochable, d'autant plus que la durée de conservation est importante... L'addition des traites successives tend à accélérer la croissance [de la flore psychrotrope] du fait des réchauffements temporaires qui en résultent"⁹². La flore psychrotrope est facilement détruite par pasteurisation, mais les lipases et les protéases qu'elle secrète sont souvent thermorésistantes. La lipolyse provoque des défauts de rancidité et la protéolyse de la caséine pose des problèmes pour le lait UHT (gélification, épaissement, goût amer). On comprend pourquoi les procédés industriels ne permettent pas de retrouver les saveurs du lait cru, consommé quelques heures après la traite.

Le manuel de référence pour la qualité du lait note que lors de la traite, pour un volume de lait, dix volumes d'air sont aspirés avec une machine bien réglée, mais il n'en tire pas les conséquences. L'air aspiré contient une flore microbienne de mauvaise qualité : l'environnement de la salle de traite est humide et des micro particules de bouses ou de poils de vache sont présents et se développent. Cet environnement a donc des conséquences fâcheuses. Pour éviter cet inconvénient, les éleveurs de brebis ne passent pas leur salle de traite au jet après chaque traite afin de ne pas maintenir une atmosphère humide et éviter ainsi des problèmes lors de la confection des fromages⁹³. Évidemment, la consistance particulière des déjections bovines interdit d'employer strictement cette méthode, mais pourquoi ne pas s'en inspirer, surtout quand la mode actuelle est à l'utilisation de jets à haute pression qui ont tendance à pulvériser en micro gouttelettes les particules de bouses et autres substances présentes après l'utilisation de la salle de traite.

8.5.2.6 - Les effets pervers de la réfrigération

- L'absence de réfrigération posait des problèmes lors des fortes chaleurs, mais comme le lait mis en oeuvre dans les fabrications était utilisé rapidement, les inconvénients étaient finalement limités. Par exemple, un pont-l'évêque fermier étant emprésuré juste après la traite, avant son refroidissement pour obtenir un caillé très doux.

- L'acidification naturelle du lait tendait à inactiver les protéases et les lipases qui sont des enzymes endogènes. De plus, les bactéries psychrotrophes, qui résistent aux basses températures secrètent des enzymes généralement thermorésistants. La généralisation du froid à la ferme, qui a précédé les connaissances scientifiques en ce domaine pose donc des problèmes jusque là inconnus. La pasteurisation détruit les lipases endogènes, mais pas celles d'origine microbienne. En altérant les globules gras par la formation d'acides gras libres, les lipases provoquent un défaut de rancidité préjudiciable notamment pour le lait de consommation. L'altération des globules gras peut également provenir de l'action mécanique de la pompe à lait de la salle de traite et d'un trop grand brassage du lait par l'agitateur du tank. Seule la lipolyse qui se produit au cours de l'affinage d'un fromage est intéressante car elle est en partie responsable des qualités gustatives.

- Le stockage du lait à basse température, en déstructurant les micelles de protéines, favorise la protéolyse. De plus, les protéases d'origine microbienne résistent à la pasteurisation. Cela entraîne une augmentation de la viscosité des laits UHT et leur donne une amertume. Pour les fromages, les protéases allongent le temps de coagulation et réduisent la

⁹² Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 129.

⁹³ MOTTE Jacques Antoine (témoignage), agriculteur et producteur de fromage de brebis à Cambremer (Calvados).

fermeté du caillé. Le rendement fromager s'en trouve diminué et l'égouttage est rendu plus difficile.

- Les manipulations successives du lait provoquent son oxydation. Les matières grasses oxydées donnent des défauts organoleptiques. Cette oxydation affecte aussi les vitamines dont l'acide ascorbique (vitamine C), les tocophérols (vitamines E), la riboflavine (vitamine B2) et le carotène (vitamine A) qui ont un rôle d'anti-oxydant naturel. Cela provoque une baisse de la valeur nutritive du lait, la décoloration de la matière grasse et des saveurs oxydées. La baisse des taux de vitamines peut provenir également d'une alimentation hivernale pauvre en vitamine ou d'une trop grande proportion d'acides gras insaturés due à l'alimentation de la vache. Pour contrer les effets de l'oxydation, les laiteries ont recours à la pasteurisation et à l'homogénéisation du lait. Certains laits de consommation sont enrichis en vitamines, notamment les laits écrémés, puisque les vitamines liposolubles A, D, K, E ne sont plus présentes.

- Le maintien au froid solubilise le calcium et le phosphate. Comme ces minéraux interviennent dans la constitution du caillé, les industriels ajoutent du chlorure de calcium (0,2g / Kg de lait) pour rétablir le temps de coagulation et la tension du caillé. Cet ajout n'est pas mentionné sur l'étiquetage des produits. Plus récemment ils recourent à :

- un enrichissement de 10 à 20 % en protéines par addition de rétentat d'ultrafiltration
- une thermisation ("pasteurisation" à plus faible température)
- une action sur la température avant caillage
- une combinaison de ces différentes solutions.

8.5.2.7 - Les effets pervers des antibiotiques

Pour éviter les mammites et un emploi anarchique et fréquent des antibiotiques, de grandes campagnes d'information ont été engagées dès les années 1960 - 1970 pour diminuer le nombre de cellules dans le lait. Pour assainir les mamelles, les traitements avec des produits contenant des antibiotiques au moment du tarissement sont très fréquents, ainsi que le trempage des trayons après chaque traite avec un produit désinfectant. Aujourd'hui les mammites sont effectivement moins nombreuses, y compris les mammites sub-cliniques, mais la vache ne fabrique plus autant d'anticorps pour résister à ces infections souvent bénignes est incapable de se protéger de microbes plus virulents. Ainsi les mammites qui se déclarent sont plus difficiles à soigner et ont des conséquences plus graves sur les animaux (annexe 11).

8.5.2.8 - A propos des directives générales pour obtenir et conserver un lait de qualité

- Le "manuel de référence pour la qualité du lait" précise que la qualité originelle du lait "dépend des animaux et des conditions d'exploitation du troupeau... elle relève de la responsabilité du producteur". Sans chercher pas à déresponsabiliser les producteurs de lait, ceux-ci ne sont pas responsables de la dioxine ou des particules radioactives qui se déposent dans leur champ.

- A partir de la traite, l'évolution du lait est inévitable. Il faut chercher à la limiter. Celle-ci dépend de la qualité originelle et des manipulations (nature des manipulations, contaminations chimiques et microbiennes, le tout en relation avec la température). Parmi ces manipulations, les opérations de mélange peuvent jouer un rôle important. On distingue :

- mélange des laits individuels de chaque vache (lait de troupeau)
- mélange des traites d'un troupeau dans la cuve de stockage

- mélange des livraisons dans la citerne de collecte
- mélange des laits de citernes (lait de grand mélange)

Ces manipulations relèvent de la responsabilité du producteur, du collecteur, du transformateur, mais c'est finalement le transformateur qui détermine l'organisation du stockage sur l'exploitation.

- Un lait ne peut être conservé plus de 2 jours à 4 °C sans risquer une dégradation de sa qualité du fait de la sélection quasi exclusive de la flore psychrotrophe, au détriment de certaines flores utiles. "Cependant, la plupart des entreprises ont développé le ramassage tous les 3 jours, malgré les risques que comporte ce mode de collecte vis à vis de la qualité du lait"⁹⁴. Cet allongement du rythme des tournées pose un problème d'appréciation de la qualité microbienne (fixé légalement à 48 heures) et augmente le coût de la conservation à la ferme.

8.5.3 - Une approche globale de la qualité du lait

En règle générale, les brochures ou les articles techniques qui abordent la qualité du lait s'évertuent à conseiller des méthodes qui permettent d'obtenir un lait classé en super A, avec un minimum de cellules et de butyriques, sans antibiotiques, ni listeria. Ces méthodes insistent sur l'hygiène de la traite qui est assurément un aspect essentiel, mais elles ne permettent pas de comprendre les questions posées sur la qualité de manière globale. Finalement, la qualité du lait est abordée du point de vue des laiteries, en accord avec les organisations professionnelles et les ministères concernés (agriculture, santé,...) qui cherchent à mettre en oeuvre un produit facilement transformable avec les techniques actuelles et répondant aux normes sanitaires en vigueur. Dans ce but, la grille de prix du lait valorise ces laits dits de "qualité". Évidemment, le producteur, pris individuellement, n'a plus qu'à se conformer à ces critères s'il ne veut pas pénaliser son revenu. Pourtant, comme l'ont montré les exemples précédents, une bonne partie des problèmes de qualité du lait provient des techniques agricoles, industrielles et commerciales développées depuis une quarantaine d'années. On peut légitimement s'interroger sur les objectifs de la modernisation et sur la définition des normes de qualité, d'autant plus qu'ils ont eu des conséquences sociales et spatiales. Ponctuellement, il est arrivé que des petits producteurs cessent leur activité, faute de pouvoir installer un tank à lait sur leur exploitation. Plus généralement, les normes de qualité ont contribué à la concentration de la production. Au niveau des équilibres régionaux, la possibilité de fabriquer de l'emmental dans l'Ouest de la France en très grande quantité, par des procédés sophistiqués a concurrencé la production traditionnelle de l'Est. Quand une fromagerie du Jura fabriquait une à deux tomes par jour, l'usine de Vire en fabriquait cent vingt⁹⁵, en 1972.

L'analyse du "manuel de référence" et de la méthode HACCP doit inciter à la prudence quand de nouvelles techniques apparaissent. Il est essentiel de tenir compte du principe de précaution, de porter un autre regard sur les techniques traditionnelles qui ont d'ailleurs évolué sans cesse et intégrer les connaissances scientifiques actuelles pour obtenir des produits de qualité. Il ne faut pas chercher le minimum de germes, mais favoriser le développement de la flore lactique utile. Le lait doit rester un produit vivant, c'est ainsi qu'on aura la meilleure protection contre des incidents de fabrication et contre les germes

94 Ib. Manuel de référence pour la qualité du lait, page 193.

95 Visite de l'usine de l'ULN à Vire, juillet 1972.

pathogènes.

- L'alimentation des vaches laitières doit être entièrement repensée. Les ensilages, doivent être limités au maximum et leur emploi si possible réservé aux autres animaux d'élevage (génisses), alors qu'ils sont de plus en plus utilisés, y compris en complément de l'alimentation estivale, pour les vaches. Une alimentation à base de foin et d'herbe de prairie à flore variée permet d'obtenir des laits aux qualités organoleptiques les plus intéressantes. Les aliments transgéniques doivent être interdite.

- La généralisation des stabulations libres, notamment dans l'Ouest de la France favorise les souillures des mamelles. Les lisiers engendrés par les aires bétonnées favorisent la contamination des parcelles en clostridiiums et listerias où ils sont épandus. Il est donc souhaitable de limiter au maximum les lisiers au profit de fumiers bien décomposés lors de leur épandage. Ainsi, bon nombre de germes seront détruits par la fermentation microbienne.

- Les grands troupeaux favorisent la diffusion des maladies et impliquent le plus souvent une alimentation plus sophistiquée du fait de l'impossibilité de faire pâturer des groupes trop important sous peine de saccage de l'herbe et des abords dès la première pluie. L'emploi de robots de traite pose des problèmes du même ordre puisqu'il exige que les vaches puissent y accéder à toute heure de la journée. Ainsi, l'alimentation est amenée jusqu'aux animaux, le pâturage étant pratiquement exclu. Si la traite est incontestablement une contrainte quotidienne forte, l'entraide entre agriculteurs et l'emploi de vachers de remplacement peuvent l'atténuer fortement.

- Les collectes de lait doivent être plus rapprochées pour éviter des traitements du lait supplémentaire. Des moyens simples devraient permettre d'éviter le réchauffement du lait stocké dans les tanks par l'ajout des traites suivantes.

- Les vaches doivent être sélectionnées davantage sur leur rusticité et sur leur aptitude à produire un lait riche et caractéristique d'une race, plutôt que de chercher le maximum de production à tout prix.

- En lien avec la rusticité, les traitements vétérinaires préventifs doivent être favorisés. Les vaches seront également moins fragiles si elles ne sont pas poussées à produire au maximum.

- Favoriser les circuits courts de distribution, en tentant compte des particularités de chacun des produits laitiers dues aux modes de fabrication et aux contextes régionaux, est préférable à la standardisation des produits et une commercialisation lointaine.

- Éviter l'appauvrissement de la flore par l'emploi de ferments de laboratoire. En cas de problèmes, les risques sont accrus. Si les grandes laiteries et fromageries ont les moyens de cultiver elles-mêmes leurs ferments et produire des beurres industriels aux réelles qualités organoleptiques, paradoxalement, les agriculteurs qui achètent des ferments en provenance des quelques laboratoires qui en fabriquent, tendent à uniformiser leurs productions.

- Réfléchir aux mesures sanitaires arbitraires concernant la vente sur les marchés de plein air qui confondent volontairement règles d'hygiène minimales et standardisation des produits, production fermière et production de masse, ce qui conduit inévitablement à la disparition des plus petits producteurs.

8.5.4 - Mesures irrationnelles et laxisme, deux réponses inefficaces pour

sécuriser l'alimentation

8.5.4.1- la suppression du bœuf dans les cantines et l'abattage total des troupeaux atteints d'ESB

Au début du mois de Novembre 2000, la crise de la vache folle a engendré des réflexes de peur. Un certain nombre de maires ont supprimé le bœuf dans les cantines, au nom du principe de précaution. C'est le cas à Caen (annexe 12). Pourtant cette mesure de déréférencement ne se justifiait pas, d'autant plus que les maires ne se sont pas préoccupés outre mesure de la présence ou non d'antibiotiques dans le poulet qu'ils continuent de servir (annexe 13). Malgré tout, cette crise a souvent été le début d'une réflexion sur la qualité de la nourriture. En 2002, la mairie de Caen a remis du bœuf dans les assiettes, mais seulement du bœuf issu de l'agriculture biologique.

Dans le même temps, l'État français décidait l'abattage total du troupeau quand un cas d'ESB se présentait sur une exploitation. Là aussi cette mesure s'est révélée excessive. La FNSEA ne l'a pas combattue pour éviter d'apparaître trop laxiste sur cette question.

8.5.4.2 - Les absents des débats sur la qualité

Les poulets, les poules pondeuses et les porcs continuent d'être nourris avec des aliments enrichis en antibiotiques (annexe 14). Jusqu'en 1997 et 1998 cinq autres antibiotiques pouvaient être utilisés. De plus il arrive que des éleveurs en utilisent sous couvert d'usage médical (annexe 15) Ce n'est qu'à partir de janvier 2006 que les quatre antibiotiques encore autorisés comme facteurs de croissance dans l'alimentation seront interdits.

8.5.4.3 - Traçabilité floue et pratiques étonnantes

Lors d'une réunion d'information organisée par le CIRVIANDE en novembre 2001, le représentant de la SOCOPA (Villers-Bocage) annonçait que désormais, le contrat de transparence concernant le steak haché précise qu'il ne doit pas contenir d'abats, de viande avec fragments d'os et de cartilage, de déchets de découpe (aponévroses, gras, petites viandes), de ligaments et de viande avec hématomes⁹⁶. Donc, en l'absence de contrat, tous ces éléments peuvent encore entrer dans la composition d'un steak haché.... En outre, un lot de 6 kg de steak haché peut provenir d'un lot de 250 animaux (information donnée par le représentant de la SOCOPA lors du colloque). Ainsi, la traçabilité est encore très limitée et n'a rien à voir avec la campagne de publicité rassurante qui passait à la télévision dans les semaines qui ont précédé cette réunion.

La crise de l'ESB a mis en lumière la complexité des circuits de distribution de la viande. Le lot d'animaux suspecté à l'abattoir de Villers-Bocage a été dispersé dans de nombreuses régions de France et en Belgique.

8.5.5 - Préciser le contenu des appellations et l'étiquetage

8.5.5.1 - Décrypter les techniques

⁹⁶ La qualité de la viande bovine destinée à la restauration collective, CIRVIANDE, Réunion d'information, Hérouville Saint-Clair (14), 21 novembre 2001, notes personnelles.

- La falsification de la tradition : l'exemple du livarot

A l'origine, le lait destiné à la fabrication du livarot était partiellement écrémé par écrémage spontané, en le laissant reposer 24 heures. De cette manière, le caillage était de type lactique. Aujourd'hui, tous les fabricants de livarot, même les producteurs fermiers écrèment partiellement le lait avec des écrémeuses juste après la traite, puis procèdent à un caillage rapide avec de la présure. Cependant, cette différence essentielle entre ces deux méthodes est rarement évoquée. Au musée du fromage à Livarot, il n'en n'est même pas question, au risque de faire croire aux non initiés que la technique employée de nos jours est "traditionnelle".

- La crème fermière aux ferments lactiques

Pour obtenir une crème épaisse, qualifiée de "crème crue fermière", des agriculteurs ajoutent des ferments lactiques, ce qui leur permet de "tirer" la crème à 35 ou 40 % de matières grasses au lieu de 50%. Cette pratique est généralisée dans les fabrications industrielles, mais il faudrait au moins que les agriculteurs qui recourent à ce subterfuge aient l'honnêteté de l'indiquer sur l'étiquette.

- le yaourt au lait entier à la poudre de lait

La législation sur l'étiquetage laisse une certaine marge de manœuvre au producteur : un yaourt au lait entier est souvent assimilé à un yaourt au lait cru, alors qu'une partie de la matière grasse est retirée, donnant une crème vendue à bon marché, car elle est dans ce cas là un sous-produit. Il est par ailleurs possible d'ajouter jusqu'à 5 % de lait en poudre sans en faire mention.

- du fromage de brebis toute l'année ?

La durée de la lactation d'une brebis, ou d'une chèvre est inférieure à celle d'une vache. Comme les mises bas n'ont lieu qu'une fois par an, au printemps, elles ne produisent pas de lait en hiver, au moins pendant plusieurs semaines. Pour fournir du fromage à leur clientèle toute l'année, sans interruption, des éleveurs ont recours au désaisonnement des mises bas ou bien congèlent le caillé au moment des pics de production.

- Se retrouver parmi les 36 sortes de beurre

Selon la réglementation en vigueur, il est possible de dénombrer 36 sortes de beurre, dont une douzaine réellement rencontrée (tableau 3 et annexe 15). Elles se distinguent par :

- l'appellation bio, AOC,
- le type de traitement du lait : cru ou pasteurisé,
- le mode de fabrication : baratte ou continu.
- les allégations : cru, extra, fin, sans compter les beurres spéciaux : concentré, allégé, demi-beurre et laitier.
- l'ajout éventuel de sel.

Tableau 3 - Les différentes sortes de beurre

BEURRE CRU ou beurre de crème crue	BEURRE EXTRA-FIN	BEURRE FIN	BEURRE DE CUISINE ou beurre cuisinier
- pas de traitement thermique - fabriqué exclusivement à partir de crème	- à partir d'un lait cru ou pasteurisé - crème ni congelée, ni surgelée - fabriqué exclusivement à partir de crème, au plus tard 72 h après la collecte du lait ou de la crème et 48 h après écrémage	- crèmes partiellement congelées ou surgelées (maxi 30 %) - pas de crème de sérum	- fabriqué exclusivement à partir de matières grasses laitières - teneur minimum en matières grasses : 96 %
BEURRE CONCENTRE	BEURRE ALLEGE	DEMI-BEURRE	SPECIALITE LAITIERE à tartiner allégée
- fabriqué exclusivement à partir de matières grasses laitières - teneur minimum en matières grasses : 99,8 %	- produit émulsionné par des procédés physiques - matières grasses d'origine laitières - 41 à 65 % de matières grasses	- beurre allégé avec 41% de matières grasses	- produit émulsionné par des procédés physiques - matières grasses d'origine laitière - 20 à 41 % de matières grasses

source : selon la réglementation en vigueur, en septembre 1999. UNION EUROPEENNE, J.O - CE du 9 décembre 1994, rect. du 18 avril 1996, n° 2991/94, du 5 décembre 1994.

De plus, la réglementation sur les beurres crus ne précise pas de délai de fabrication, contrairement au beurre "extra". Il est d'ailleurs souvent fabriqué une fois la semaine. Il peut être fabriqué à la ferme ou industriellement. Un beurre demi-sel, lui, contient de 0,5 à 3 % de sel, au-delà il porte la mention "salé". Autrefois, il existait des beurres de garde en contenant jusqu'à 10 %. Il est également possible d'ajouter divers ingrédients, afin de lui conférer une saveur particulière, à condition que les substances ajoutées soient utilisées en vue de remplacer, en tout ou partie, un des constituants du lait. Dans les beurres allégés et les spécialités laitières à tartiner, les fabricants peuvent ajouter de la gélatine, de l'amidon, de la fécule et des arômes naturels. Les sérums de fromagerie contenant encore un peu de matières grasses, il est possible de les écrémer et d'utiliser ces crèmes pour la fabrication de certains beurres comme les beurres de cuisine et les beurres allégés. Les beurres allégés et les spécialités tartinables peuvent être foisonnées ou aérées. Ces procédés doivent être mentionnés sur l'étiquette. Enfin, l'allégation "gastronomique" n'a aucune valeur légale.

La moralisation des techniques avec un étiquetage plus rigoureux et l'interdiction de certaines méthodes sont indispensables pour protéger les productions fermières authentiques. D'ailleurs, pour sa survie le produit fermier doit se distinguer du produit standardisé.

8.5.5.2 - Les dérives de la restauration collective

Ces problèmes touchent également la restauration scolaire. Dans un Bulletin officiel de l'Education Nationale de juin 2001 consacré à la restauration scolaire et à la sécurité alimentaire, une des conclusions est édifiante : "Il est constaté depuis quelques années, une dégradation des qualités nutritionnelles des repas servis en restauration collective..."⁹⁷. Dans son numéro d'octobre 2000, la revue *Que Choisir ?* reprend ces conclusions à son compte. Elle rappelle que les repas sont trop riches en graisses et trop pauvres en fibres, glucides lents et vitamines. Pour elle la cause est la course au plus bas prix (0,9 à 1,05 € / repas, alors qu'il

⁹⁷ FRANCE, Bulletin Officiel spécial de l'Education Nationale, 28 juin 2001, spécial n° 9,44 pages.

faut 1,4 € pour confectionner un repas équilibré). Elle précise également que le souci d'assurer une hygiène irréprochable a également conduit à une dégradation du goût⁹⁸.

8.5.6 - Quelques définitions utiles pour ne pas se tromper de qualité

A l'évidence, la recherche de produits de qualité relève de démarches différentes, voire contradictoires. Celles-ci se différencient en fonction de leur rigueur dans les processus de production et leurs rapports aux consommateurs. Certaines démarches ne cherchent pas à lever les ambiguïtés entre les différentes approches. C'est le cas de la marque de yaourt "Bio"... qui n'a rien de biologique, un procès ayant obligé l'entreprise à le préciser. Quant au beurre fabriqué avec du lait en provenance de la Hague, les laiteries du Cotentin ne font plus sa promotion en vantant son origine. Plus généralement, des ambiguïtés doivent être levées à propos des qualificatifs utilisés couramment par les producteurs et les consommateurs.

8.5.6.1 - Produit fermier et vente directe

Dans l'esprit d'un certain nombre de producteurs et de clients il y a assimilation entre la vente directe, à la ferme ou sur le marché et la vente de produits aux caractéristiques fermières. Souvent, l'agriculteur assure ces deux fonctions, d'où les confusions possibles pour le consommateur. Mais des oeufs produits dans un élevage en batterie peuvent être vendus sur un marché dans des paniers en osier.

Des discussions avec des agriculteurs se dégagent quelques éléments de réponse :

- Un produit fermier est produit par l'agriculteur, dans le cadre d'une exploitation familiale. Son élaboration est réalisée selon des méthodes traditionnelles. C'est un produit naturel et de qualité.

- Est-ce un produit traditionnel ? Les agriculteurs interrogés sont plus nuancés. Ils sont conscients que leurs produits ne sont plus fabriqués comme au siècle dernier ne serait-ce qu'au niveau sanitaire ou parce que le goût des consommateurs a évolué. En réponse à cette question, l'un d'entre eux précise que "le produit doit être fabriqué par quelqu'un qui connaît bien son métier". Un produit fermier n'est pas nécessairement lié à son berceau de fabrication traditionnel. Cela dit, des agriculteurs indiquent dans un premier temps qu'un produit fermier doit être originaire de la région. Mais ils se reprennent quand on leur rappelle que du foie gras est fabriqué en Normandie.

- Est-ce un produit naturel ? Là aussi la définition est malaisée et le qualificatif "naturel" ne peut pas se restreindre aux seuls produits biologiques qui reprennent parfois cette allégation.

Les juges ont dû, eux aussi, se prononcer sur la définition du produit fermier. Selon un arrêt de la Cour d'Appel d'Agen du 8 octobre 1992, "il est admis de jurisprudence constante que le qualificatif fermier implique l'existence d'un circuit intégré à la ferme étant précisé que les préparations sont réalisées suivant des méthodes traditionnelles". Le numéro de Campagnes Solidaires⁹⁹ dont sont tirées les informations de ce paragraphe indique également

98 QUE CHOISIR ? octobre 2000, n° 375, pages 14 à 21.

99 CAMPAGNES SOLIDAIRES, février 1996, n° 94.

"que des décisions de justice ont refusé le caractère fermier pour des EARL dont le capital social était détenu majoritairement par des sociétaires non exploitants. Le recours à des méthodes industrielles est également rejeté, bien qu'il soit parfois difficile de qualifier celles-ci autrement que par leur taille".

Pour affiner encore la définition d'un produit fermier, des informations glanées au cours des discussions sur les marchés ou lors d'entretien chez des agriculteurs méritent d'être évoquées :

- Les mesures d'hygiène sont de plus en plus draconiennes. La mise aux normes des locaux permet logiquement une amélioration sanitaire du produit et améliore souvent les conditions de travail de l'agriculteur. Mais, comme l'indique un témoignage : "ce n'est pas parce qu'il y a du carrelage que c'est propre !". De plus, certaines exigences vont à l'encontre des méthodes de fabrication traditionnelles, par exemple, l'affinage des fromages nécessite un environnement non aseptisé.

Des techniques d'élevage et de fabrication se dégagent : un camembert fermier se fabrique à partir d'un lait non réfrigéré produit exclusivement sur l'exploitation. La traite du soir est maintenue jusqu'au lendemain matin à 12° C. Le début d'acidification spontanée qui a lieu participe à la richesse gustative. La pratique de l'ultra-filtration qui permet la concentration des protéines fromagères est proscrite.

8.5.6.2 - L'agriculture biologique

Les agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique restent encore largement minoritaires. Ils exploitent 1 % de la SAU en 1993 en Basse-Normandie¹⁰⁰, mais leurs méthodes sont souvent reprises partiellement par des agriculteurs "conventionnels" qui ont le souci de produire de la qualité et de préserver l'environnement. C'est le cas pour ceux qui se sont engagés dans des plans de développement durables ou dans les mesures agri-environnementales. Des agriculteurs ne pratiquant pas l'intensification fourragère ont souvent conservé des méthodes prônées par les tenants de l'agriculture biologique, sans toutefois en adopter le discours et les aspects militants. On le voit, malgré leur petit nombre, l'influence des agriculteurs biologiques n'est pas négligeable, surtout qu'ils ont su tisser des réseaux avec des consommateurs, de plus en plus nombreux, en recherche de produits de qualité.

Toutefois, si la démarche des "bio" est globalement inscrite dans des pratiques de type familial, il n'est pas exclu que des agriculteurs ayant des moyens financiers importants se lancent dans ce créneau porteur, à une échelle nettement plus importante et en lien avec le secteur de la grande distribution dès qu'une opportunité se fera sentir. On touche ici les limites des cahiers des charges de l'agriculture biologique. Ils sont tournés vers des critères de qualité pour la satisfaction des consommateurs, mais ne prennent pas en compte les critères sociaux de la production.

8.5.6.3 - Le labyrinthe des critères de qualité

A côté des signes officiels de qualité, les produits fermiers se sont dotés d'une charte,

100 Pour plus de détail, consulter la maîtrise de géographie de Jean-Paul Helbert "l'agriculture biologique et la Basse-Normandie", soutenue en 1993.

ainsi que l'agriculture durable et l'agriculture raisonnée. De plus, en dépit des appellations, l'étiquetage est encore loin d'être précis, entraînant des confusions regrettables. On a vu la complexité des différentes sortes de beurre, à laquelle s'ajoutent des arguments publicitaires. Par exemple, une marque de beurre¹⁰¹ communique sur la qualité du sel marin incorporé dans son beurre demi-sel, alors que ce beurre n'a pas de qualité particulière. Que choisir entre une crème crue fermière, non labellisée, contenant 50 % de matière grasse, sans ajout de ferments lactiques comme en propose encore de nombreux producteurs fermiers et une crème crue AOC industrielle contenant le minimum légal de matière grasse de 35 %, où il a fallu ajouter des ferments lactiques pour qu'elle soit "épaisse" ? Les démarches de qualité s'entrecroisant, il n'est pas toujours facile pour les agriculteurs comme pour les consommateurs de s'y retrouver.

Les produits de qualité doivent être accessibles à tous les consommateurs. Il ne s'agit pas de constituer des filières de luxe pour les consommateurs avertis ayant un pouvoir d'achat correct et laisser le bas de gamme aux gens les plus démunis ou à la restauration collective. Le client n'est pas le roi. Le consommateur ne peut pas ignorer les conditions dans lesquelles les aliments sont produits. Sinon, les prix étant tirés vers le bas, le producteur ne peut s'en sortir qu'en négligeant la qualité. Une politique de qualité globale ne serait pas finalement plus coûteuse pour la société quand on ajoute les coûts externalisés des techniques de production et de transformation industrialisées qui entraînent notamment du chômage et des nuisances pour l'environnement.

Toute cette démarche demande un formidable changement de mentalités et de pratiques, mais une alimentation saine et des campagnes vivantes sont à ce prix. La sécurité alimentaire doit passer au-dessus des profits des firmes agroalimentaires et des règles de la mondialisation des marchés.

101 beurre "grand fermage", fabriqué par la société EURIAL-Poitouraine (Nantes).

9 - Protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire

*"Je n'exploite pas la terre, je l'honore".
Eric Rohmer, Contes d'automne.*

Toute société humaine marque son environnement. Elle est partie intégrante d'un écosystème. Si certains systèmes agraires ont établi des relations "douces" avec leur environnement en l'utilisant habilement, d'autres systèmes l'ont finalement entièrement transformé. C'est ainsi que la forêt méditerranéenne a disparu. Les grandes découvertes du XVI^e siècle ont entraîné des bouleversements, essentiellement par les échanges d'espèces végétales, telles que la pomme de terre, la tomate, le maïs et la châtaigne, au point que certains systèmes agraires européens reposaient sur ces nouvelles cultures au XIX^e siècle. La révolution des transports du XIX^e siècle a entraîné des spécialisations régionales et mondiales. Des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud ont des systèmes qui sont notamment basés sur l'exportation du café, du cacao, de l'hévéa ou de la canne à sucre. L'Amérique du Nord exporte, elle aussi, des céréales. Après la Seconde guerre, la mécanisation et la motorisation de l'agriculture ont conduit à la disparition de nombreuses haies, tandis que la sélection des variétés productives et l'emploi d'engrais et de traitements, ont provoqué des pollutions de l'eau et de l'atmosphère, une réduction de la biodiversité et une dégradation des paysages. Les écosystèmes ont donc été particulièrement modifiés.

Il est temps de prendre ces problèmes en compte dans la réflexion sur les systèmes agraires à promouvoir. Les agriculteurs sont les premiers concernés, mais ils ne sont pas les seuls. Les consommateurs ont à se soucier des conditions environnementales dans lesquelles les aliments qu'ils achètent sont produits. Plus généralement, les ruraux et les urbains utilisant pour des raisons diverses les espaces largement marqués par les activités agricoles, leurs pratiques et leurs souhaits doivent être en harmonie avec les systèmes agraires, dans un esprit d'agriculture durable.

Après la sécurité alimentaire et la qualité des aliments, la question environnementale est donc le troisième élément à étudier, pour analyser le contexte dans lequel l'activité des agriculteurs se déroule.

9.1 - Les pollutions

9.1.1 - Les différentes pollutions générées par les pratiques agricoles

9.1.1.1 - Les pollutions des eaux par les engrais, les déjections organiques et les produits de traitement

Elles sont essentiellement dues au lessivage de l'azote sous forme de nitrates, apportés sous forme minérale ou organique comme les engrais minéraux, le fumier, le lisier et par les déjections directes quand elles se trouvent concentrées, par exemple, les enclos où des bovins séjournent l'hiver, les espaces réservés pour des volailles ou des porcs en plein air. L'épandage des lisiers ou des fumiers en provenance d'élevages hors-sol tels que les volailles, les porcs et les veaux de boucherie peut également poser un problème par la présence de sels métalliques, provenant par exemple des injections de fer aux jeunes porcs et d'antibiotiques. Le fer en surabondance bloque un certain nombre d'échanges ioniques et les antibiotiques peuvent modifier le microbisme du sol.

9.1.1.2 - La qualité de l'air

Les pesticides présents dans l'air, dont les triazines et les organochlorés, participent à la pollution chronique des villes et des campagnes. "30 à 75 % des produits épandus, suivant les conditions météorologiques et les pulvérisateurs utilisés, repartent dans l'atmosphère, soit par évaporation directe à l'aspersion, soit à partir du sol après application. Atrazine dinoterbe et alachore peuvent être mesurés dans des eaux de pluie à des concentrations de 1 à 2µg/l"¹⁰².

"De plus, l'agriculture joue un certain rôle dans l'intensification de l'effet de serre, surtout par le méthane (53 % du méthane français, soit 15 % de la contribution nationale au changement climatique, provenant à 90 % de la rumination des bovins -en diminution avec le cheptel), mais aussi par la consommation de combustibles fossiles liée à la fabrication des engrais et pesticides (CO₂, non évalué), et le relargage de N₂O (27 % du N₂O national) par la nitrification des matières azotées du sol.

Enfin, l'agriculture contribue de façon importante à la pollution acide locale, la réduction de l'azote des déjections animales apportant 97 % des émissions nationales d'ammoniac (NH₃, en augmentation avec le cheptel, comme le N₂O). De plus, cette acidification provoque une carence en calcium qui affaiblit la résistance des cultures"¹⁰³.

A cette énumération, il faut également ajouter les conséquences de la production d'engrais et la construction de machines agricoles qui nécessitent des matières premières, de l'énergie et du transport qui engendrent des pollutions industrielles par la production d'un certain nombre de déchets. La réfrigération du lait ou la conservation des fruits et légumes demandent des quantités considérables d'électricité. Le fonctionnement des tracteurs et autres engins automoteurs, ainsi que le séchage du grain, comme le maïs récolté avec un taux d'humidité élevé, entraînent des dépenses importantes en hydrocarbures.

9.1.2 - Les incidences des autres activités sur l'agriculture

9.1.2.1 - Les effets de l'urbanisation

En cinquante ans, la France a perdu six millions d'hectares de sa SAU (0,4 % / an), pour moitié répartis entre la déprise et le reboisement d'une part, l'extension des villes et des surfaces imperméabilisées (parkings, routes) d'autre part. Assez souvent, ces pertes concernent des terres de grande valeur agronomique et l'imperméabilisation des sols augmente les risques d'inondation.

Une autre conséquence moins connue et discrète "posée par l'arrêt des exploitations est l'acidification relative des sols qui en résulte lorsque les apports de produits basiques (engrais) cessent, ce qui peut conduire au relargage à terme des métaux lourds éventuellement immobilisés jusque-là sous forme de carbonates (Cd, Cu, Zn)"¹⁰⁴.

9.1.2.2 - Les pollutions dues aux transports

"Le ruissellement entraîne les polluants émis par les véhicules : il a été estimé qu'une

102 FRANCE, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels), page 358. Voir en annexe la liste des membres de la cellule prospective et stratégie qui a rédigé le rapport. Paragraphe "des impacts contrastés sur l'air ".

103 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, paragraphe "des impacts contrastés sur l'air ".

104 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, paragraphe "des impacts contrastés sur l'air ".

route à deux fois deux voies à 12 000 véhicules/jour produisait ainsi, par kilomètre et par an, 230 à 400 Kg de DCO (demande chimique en oxygène), 1,5 à 2,5 Kg de zinc, 1 Kg de nickel et 50 g de cadmium. De plus, par effet de synergie, la dose létale pour ces métaux présents simultanément peut être divisée par dix. C'est pourquoi certains industriels de l'agroalimentaire demandent pour les matières de base de leurs produits diététiques que les champs soient suffisamment distants des autoroutes.

D'autre part, les transports sont les premiers producteurs de précurseurs d'ozone troposphérique (oxydes d'azote en particulier), polluant accumulable dont l'élévation des teneurs peut diminuer les rendements de la photosynthèse...

En outre, les transports contribuent beaucoup à l'aggravation de l'effet de serre... Or nous avons vu que le réchauffement attendu pour le siècle prochain était susceptible d'accroître les besoins en eau des cultures et de diminuer de 10 à 30 % la pluviosité hivernale en Europe... Dans tous les cas, ces évolutions nous éloigneraient beaucoup du climat tempéré qui fournit depuis longtemps des conditions de culture optimales pour le blé par exemple¹⁰⁵.

9.1.2.3 - La pollution d'origine nucléaire

L'énergie nucléaire a déjà posé des problèmes directs à l'agriculture. Le nuage de Tchernobyl d'avril 1986 a pollué les terrains agricoles. Les animaux et les êtres humains ont donc absorbé des radio-éléments particulièrement nocifs pour la santé. Si la Basse-Normandie n'a pas été la plus touchée par le nuage de Tchernobyl, les fuites de gaz radioactifs du centre de retraitement de La Hague ont déjà donné lieu à des ramassages de lait pour éviter qu'il soit consommé. Indirectement les appellations du genre "beurre de La Hague" ont été supprimées pour éviter que l'image négative des installations nucléaires entraînent des répercussions commerciales néfastes.

9.1.2.4 - Le problème des déchets ménagers et industriels

"Qu'il s'agisse des déchets des ménages, longtemps mis simplement en décharge avec les conséquences induites en pollution des sols et des nappes, ou plus récemment des boues des stations d'épuration épandues, la campagne a fourni aux urbains et aux ruraux une capacité de stockage et d'épuration des déchets. Mais les quantités et la nature des ordures ménagères ont beaucoup évolué depuis cinquante ans, devenant de moins en moins biodégradables et de plus en plus abondantes... Les normes pour l'épandage des boues se sont récemment renforcées (décret de 1997). Néanmoins, l'accumulation à moyen ou long terme de métaux dans les sols et les risques microbiologiques doivent être sérieusement considérés pour que les terres puissent rester durablement utilisables"¹⁰⁶.

D'autre part, les incinérateurs de déchets domestiques et industriels rejettent des dioxines toxiques. Des taux non négligeables ont été retrouvés dans le lait de vaches qui pâturent dans les herbages situés sous le vent de ces usines.

105 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, paragraphe "des impacts contrastés sur l'air".

106 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, paragraphe "les impacts environnementaux sur les exploitations agricoles".

9.2 - La réduction de la biodiversité

9.2.1 - La biodiversité naturelle

Là aussi on retrouve les conséquences néfastes de l'arrachage des haies. Les différents traitements phytosanitaires tendent à réduire la biodiversité par l'élimination des "mauvaises" herbes et de nombreux insectes, oiseaux ou petits mammifères. Les chasseurs comme les apiculteurs ont remarqué depuis de nombreuses années ce problème. L'introduction de plantes génétiquement modifiées va également polluer de nombreuses plantes sauvages comme la betterave ou la ravenelle et générer des mutations chez les larves ou insectes que l'on vise à éliminer par cette technique.

"En France, des bilans ont été dressés : selon une étude réalisée par le WWF, il y aurait aujourd'hui 109 espèces animales en péril, soit 1/5 de la faune vertébrée, 1/3 des amphibiens, 1/4 des mammifères et poissons d'eau douce. Pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), ce sont 132 espèces qui sont en danger ou vulnérables".

"L'inventaire du MNHN de 1994 précise les espèces qui sont plus particulièrement menacées par les activités agricoles (une quarantaine). On retiendra que les pesticides, les destructions de zones humides et les modes de gestion d'espaces pastoraux sont les sources de problèmes les plus fréquemment identifiées" (tableau 4).

Tableau 4 : Les espèces menacées

	total espèce en danger	total espèces en danger sous menace agricole	total espèces vulnérables	total espèces vulnérables sous menace agricole
mammifères	9	3	15	5
oiseaux	22	14	29	8
amphibiens	3	1	8	7
reptiles	2	0	4	2

source : d'après MNHN, inventaire de la faune menacée en France, 1994.

"Il faut rappeler que le règne animal comporte de nombreuses espèces de petite taille qui ne bénéficient pas de l'affection et donc de l'attention de la société : insectes, acariens, etc. Certains sont nuisibles aux récoltes, d'autres sont utiles (auxiliaires), d'autres enfin contribuent au fonctionnement général de l'écosystème. La petite taille compensée par le grand nombre rend ces espèces primordiales dans de nombreux grands flux qui touchent le vivant. Sans être forcément menacées, elles peuvent être gravement déséquilibrées, conduisant parfois à des effets en retour importants. Ainsi l'usage généralisé d'insecticides a décimé souvent nuisibles et prédateurs. Ces prédateurs ont, en cohérence avec leur position dans la chaîne alimentaire, une dynamique de population souvent plus lente. On constate ainsi l'explosion des pucerons et acariens, libérés de leurs prédateurs insectes (comme sur le maïs). Ceci conduit à intensifier les traitements insecticides, faute de pouvoir attendre que les populations de prédateurs se reconstituent. Ou alors, il faut les produire artificiellement, ce que fait la lutte intégrée, par exemple en élevant des coccinelles. D'autres prédateurs plus en amont sont aussi menacés : c'est le cas des oiseaux dont les pulvérisations de DDT fragilisaient les oeufs, mais aussi de mammifères comme le grand rhinolophe qui consomme

dans nos contrées chaque nuit un quart de son poids d'insectes désagréables, et qui est menacé entre autres par les insecticides".

De plus, l'interrelation des espèces est nécessaire au maintien de leur résistance génétique (problème de dégénérescence des isolats génétiques). Le lien spatial des habitats doit donc être maintenu. L'agriculture, qui représente 40 % des paysages établissant des limites entre ces isolats, ne doit donc pas constituer des obstacles étanches à leurs déplacements, sous peine de jouer un rôle important dans l'appauvrissement génétique général de la biosphère terrestre".

"Par ailleurs, dans un paysage uniformément destiné à une production, toutes les conditions sont réunies pour favoriser la niche écologique du nuisible (absence des écosystèmes nécessaires à ses prédateurs naturels, uniformité de ces cibles). Le nuisible sera attaqué jusqu'aux limites de sa résistance à coup de produits, ces produits pouvant se révéler de fait encore plus efficaces pour éradiquer ses prédateurs naturels (qui concentrent sur eux les effets)".

"Selon les travaux de l'INRA, les réseaux bocagers ont connu leurs densité maximale en 1950, alors que la SAU décroît régulièrement depuis le début du siècle. Par ailleurs, les zones cultivées ont vu, par les remembrements, disparaître les bosquets, haies, etc. 130 000 ha de haies et chemins enherbés ont été supprimés de 1991 à 1995... Ces milieux sont particulièrement riches non en eux-mêmes, mais parce qu'ils sont essentiellement constitués d'interfaces. Le morcellement des milieux naturels et semi-naturels accroît ainsi la richesse spécifique, ce qui est bien entendu à l'opposé des tendances observées à l'unification, en particulier dans les zones de grande culture... Ce n'est pas seulement la haie qui contribue à la biodiversité, mais aussi le champ lui-même le long du gradient des cultures à la haie : des champs juxtaposés, sans haies, avec des cultures qui se touchent le long de la ligne cadastrale, sont ainsi particulièrement appauvris en espèces messicoles, carabidés (fondamentaux dans la structure du sol) et araignées (importantes dans la limitation des insectes)"¹⁰⁷.

Un des problèmes majeurs est signalé par le rapport remis à la Ministre de l'environnement : "les niveaux de perturbation apportés par les évolutions récentes de l'agriculture touchent tous les niveaux d'espace et de temps. En revanche, les actions correctrices actuelles n'arrivent à influencer que des échelles de temps et d'espace réduites"¹⁰⁸.

9.2.2 - La biodiversité des espèces cultivées

A la fin du siècle dernier [XIX^e], existaient en France plus de 2 000 variétés de pommiers. En 1970, elles étaient limitées à quelques dizaines par la "modernisation des vergers". Pourtant, ces variétés permettaient des apports étalés dans le temps, des résistances diverses aux aléas climatiques, des diversités de goûts, des aptitudes à la transformation, tous atouts qui auraient pu être traités comme des niches de valorisation"¹⁰⁹.

"Pour les espèces élevées, on constate à travers les études que leur diversité diminue toujours au profit des plus productives... On pourrait répondre que le marché aurait maintenu ces espèces si elles avaient été réellement intéressantes pour le consommateur. Une réponse est donnée par l'Institut de l'Élevage : la poursuite de la sélection de races bovines sous le

107 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement. Paragraphe sur le biodiversité page 231 et suivantes.

108 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, page 231.

109 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, page 241.

seul critère du poids de carcasse aboutit à des portions (entrecôtes, pièces diverses) trop grandes par rapport à ce que demande le consommateur. Des espèces plus petites et adaptées à l'élevage extensif ont été largement conservées par les pays voisins dont l'Allemagne, et du fait de leur adéquation en taille aux besoins du consommateur ont une part importante sur notre marché (race vosgienne par exemple). Pourtant, la même logique de sélection "technique" se poursuit en France, recherchant davantage une performance de producteur que la satisfaction finale du client.

"Les systèmes de sélection n'ont privilégié que l'accroissement quantitatif. Le modèle de système laitier à base de Holstein produisant de grandes quantités de lait n'est pas forcément le plus rentable, ni celui qui produit le meilleur lait,... On a ainsi amené un cheptel riche de trente races bovines à la fin de la guerre à une sur-représentation frisonne/holstein et charolaise (70 % du cheptel), et la réduction à des effectifs presque impossibles à conserver génétiquement pour des Armoricaïnes ou Maraîchines (moins de 100 exemplaires). Douze races de vaches ont moins de 1 000 représentants. Ce qui veut dire également que les possibilités de sélection et donc de reconnaissance de quelque performance que ce soit pour ces espèces, s'éloignent de plus en plus, accroissant leur "désintérêt".

"La dynamique de sélection a elle-même des résultats appauvrissant : ainsi, les races dont le cheptel est le plus important se reproduisent plus, et donc fournissent plus d'opportunités de sélection... Enfin, selon les vétérinaires, l'accroissement de la quantité de lait produite par les vaches laitières se double d'une sensibilité accrue aux mammites"¹¹⁰ (voir chapitre sur la qualité du lait).

9.3 - Les différentes dispositions institutionnelles qui concernent les zones naturelles

Différentes mesures institutionnelles ont été mises en place depuis une trentaine d'années. Elles ont en commun d'être basées sur des inventaires qui conduisent à des mesures de protection. Plusieurs instances sont concernées : le ministère de l'agriculture par l'intermédiaire de la DRAF (milieux naturels protégés), le ministère de l'environnement (ZNIEFF, Natura 2000,...), les Conseils régionaux (parcs naturels régionaux). Parfois ces institutions répercutent des mesures européennes. Les chambres d'agriculture, les syndicats des réseaux d'eau publics et d'associations ont également mis en place un certain nombre d'actions. Quand il s'agit de zonages, la dissociation spatiale est évidente et révèle l'état d'esprit des législateurs. Ceux-ci cherchent à préserver des milieux naturels particulièrement significatifs et en danger. Mais ne faudrait-il pas étendre des dispositions comme celles qui concernent les parcs naturels régionaux à tout le territoire pour mener harmonieusement la protection de l'environnement et le développement agricole ? C'est une des questions que se posent les auteurs d'un rapport remis à la Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire en 1998¹¹¹ : "Les réglementations de protection de la nature distinguent souvent des espaces particuliers et/ou menacés, et l'espace en général avec les fonctionnements biologiques associés. Pour les premiers, la menace ou la valeur intrinsèque de ces espaces sont reconnus par la puissance publique. Pour les espaces banals, la protection environnementale des fonctionnements écologiques n'a lieu en général que lorsqu'un acteur identifié y voit un intérêt important et peut le faire prévaloir... La préservation des fonctionnements écologiques plus globaux relèverait donc plus d'une obligation généralisée liée à la prise de conscience de l'importance de l'environnement dans une perspective durable".

110 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, pages 242 et 243.

111 Ib. rapport à la Ministre de l'Environnement, paragraphe "des impacts contrastés sur l'air".

9.3.1 - Les inventaires

9.3.1.1 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des inventaires établis par le muséum national d'histoire naturelle depuis 1982, à l'initiative du ministère de l'environnement . Elles n'impliquent pas de contraintes particulières. Cependant, elles apportent "une information initiale utile au maître d'œuvre pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans son projet, et à l'administration pour juger de l'impact éventuel de ce projet sur le milieu naturel"¹¹², afin de respecter une obligation légale de 1976 relative à la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagements ou d'équipements sur l'ensemble du territoire.

9.3.1.2 - Les zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO)

Une directive européenne de 1979 vise à protéger les oiseaux. Elle a établi une liste de 144 espèces d'oiseaux à protéger en créant des zones de protection spéciale (ZPS) qui concernent notamment des zones humides. Ces périmètres de protection sont basés sur un inventaire des "zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO). Cet inventaire, comme celui des ZNIEFF n'entraîne pas de contraintes juridiques. Par contre les ZPS "doivent mettre les oiseaux à l'abri de la chasse et d'autres activités perturbatrices, mais aussi protéger les habitats pour éviter les détériorations et les pollutions diverses. Il s'agit donc de zones de protection renforcée où l'on protège à la fois la faune, la flore et le milieu naturel..."¹¹³.

9.3.2 - Des milieux naturels protégés à Natura 2000

9.3.2.1 - Les milieux protégés

Ils existent depuis 1973 et dépendent de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) ainsi que de la direction régionale de l'environnement. Ils ont clairement un objectif de conservation d'écosystèmes où des espèces animales ou végétales sont menacées. Ce zonage relève des préoccupations conservatoires du début du XX^e siècle, au même titre que le classement d'un certain nombre de sites, mais chaque réserve naturelle prévoit la réglementation ou l'interdiction d'activités.

9.3.2.2 - Les parcs naturels régionaux (PNR)

Contrairement aux parcs nationaux, issus des premières réflexions sur la protection de la nature qui ont eu lieu en France au début du XX^e siècle, les parcs naturels régionaux, créés en 1967 intègrent dans leur périmètre les activités humaines existantes, sans entraver leur développement. Ils visent simplement à rendre compatible le développement économique avec la protection de l'environnement. L'appellation "parc naturel régional" est d'ailleurs source de confusion puisque les territoires retenus n'ont rien d'espaces naturels. Ce sont plutôt les parcs nationaux qui devraient recevoir le qualificatif "naturel". Finalement, les buts poursuivis par cette réglementation devraient être pris en compte pour l'ensemble du territoire. Sinon, cela voudrait dire qu'en dehors des PNR et des autres zones protégées, il est admis que les activités économiques ne tiennent pas compte de l'environnement, pris dans son

112 INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.

113 CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 2, 247 pages, page 76.

sens large. De plus, dans les objectifs des PNR un élément central ne manque pas de poser des interrogations. Le guide de l'INSEE sur les zonages bas-normands¹¹⁴ indique que les parcs ont été créés "pour permettre à des zones rurales confrontées à la conversion d'une agriculture et d'industries traditionnelles en difficulté mais disposant de richesses naturelles importantes, de bénéficier d'outils spécifiques d'aménagement et de développement du territoire". Faut-il en conclure que les zones rurales qui ne sont pas en difficulté et qui pourtant disposent de richesses naturelles importantes ne peuvent pas peser pour une meilleure prise en compte de l'environnement ? Autrement dit, quand une région à composante rurale majoritaire est en difficulté, il ne lui reste plus qu'à se tourner vers la protection de son environnement et vivre du tourisme, en évitant de modifier ses systèmes agraires et ses paysages. Est-ce le rôle des autres espaces ruraux d'assurer l'essentiel de la production agricole ?

9.3.2.3 - Natura 2000

La directive européenne "Habitats", qui date de 1992 doit "assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage"¹¹⁵. La directive Oiseaux de 1979 se fixe des objectifs similaires, conformément aux décisions adoptées au sommet de Rio en juin 1992 sur la biodiversité. A partir de ces deux directives des sites sont retenus, regroupés sous l'appellation "Natura 2000". Ce réseau assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire¹¹⁶. Son application pose des problèmes en France, des agriculteurs et des élus craignant qu'elle constitue des contraintes incompatibles avec la poursuite des activités agricoles et les divers projets d'aménagements de leur commune.

9.3.3 - les autres mesures de protection de la nature en rapport avec l'agriculture et l'espace rural

9.3.3.1 - Les réserves libres

Il est possible de constituer des réserves libres. "Elles concernent des espaces où une association a passé avec le propriétaire (privé ou public) une convention dans le but de mener toutes les actions nécessaires à la bonne conservation des milieux"¹¹⁷. Part ailleurs, il existe une liste d'espèces végétales et animales protégées (loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et décret du 25 novembre 1977) sur l'ensemble du territoire, ainsi que des réserves de chasse et de pêche.

9.3.3.2 - "L'article 19"

Ce règlement de la CEE daté du 15 juin 1987 a pour objectifs "d'inciter au maintien de l'agriculture dans les zones sensibles où les agriculteurs exercent une activité de protection de l'environnement et de maintien de l'espace naturel et des paysages, au service de l'ensemble de la collectivité, d'introduire des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de protection de l'environnement"... "Cette mesure se traduit par des primes et indemnités à l'hectare accordées aux agriculteurs qui s'engagent à mettre en oeuvre ces modalités de gestion. L'indemnisation peut aller jusqu'à 100 euros par hectare"...

114 Ib. INSEE de Basse-Normandie.

115 Ib. Tableau de bord de l'environnement, T2, page 76.

116 FRANCE, MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Paris : www.environnement.gouv.fr, consulté en mars 2001.

117 Ib. Tableau de bord de l'environnement, T2, page 57.

Enfin, quelques conventions internationales visent à protéger le patrimoine mondial culturel et naturel. En Basse-Normandie, la baie des Veys et le Mont Saint-Michel sont concernés par ce type de programmes.

Cet imbroglio de règlements, qui comporte à la fois des inventaires et des zonages sur lesquels une plus ou moins grande protection s'applique, pose des problèmes de cohérence et de crédibilité¹¹⁸. Certains dépendent d'instances internationales comme l'UNESCO, de l'Union Européenne, des ministères de l'environnement, de l'agriculture et de la santé (réglementation autour des captages d'eau), auxquels il faut ajouter l'action des collectivités territoriales, de la commune à la région et des Chambres d'agriculture. Tous ces institutions peuvent agir directement ou subventionner des associations de protection de l'environnement.

Selon les cas, ce sont surtout des zones qualifiées de naturelles qui sont concernées, où les agriculteurs ne sont pas directement concernés. Ailleurs, les inventaires ou les zonages concernent des espaces agricoles, dont la finalité n'est généralement pas remise en cause, à condition de ne pas pratiquer des méthodes très intensives.

Ces mesures ont néanmoins le mérite d'exister et de révéler un certain nombre de situations où il apparaît très nettement que des pratiques agricoles intensives ou une pression touristique trop importante porteraient atteinte à des écosystèmes, surtout aux plus fragiles d'entre eux, si aucune mesure n'avait été prise. Il ne reste pas moins que des collectivités locales, des services de l'État ou des agriculteurs peuvent chercher à louvoyer entre ces règlements pour faire admettre la construction d'une route ou d'une porcherie industrielle.

9.4 - Les mesures environnementales qui concernent directement l'agriculture

9.4.1 - Les plans de développement durable (PDD)

Depuis une dizaine d'années, des mesures à caractère environnemental sont engagées. Les PDD¹¹⁹ en font partie, mais leurs caractères ponctuels limitent fortement leur impact, puisqu'ils ne sont pas inscrits dans un projet territorial global.

"Le Plan de Développement Durable est un nouvel outil d'aménagement du territoire conçu par le ministère de l'Agriculture et de la Forêt, approuvé lors du Comité interministériel d'Aménagement du Territoire du 28 novembre 1991. Ses objectifs ont été reconnus dans le cadre de la réforme de la PAC. Il a pour but de permettre l'adaptation de certaines exploitations agricoles aux contingences économiques, tout en respectant les ressources naturelles... Tout exploitant agricole volontaire pourra souscrire un PDD. La situation de chaque exploitation sera examinée individuellement... Le PDD ne saurait être zoné, mais adapté en fonction de situations régionales, voire locales. Cependant, dans les régions où se posent des problèmes d'entretien de l'espace, l'action collective sera encouragée. La durée optimale proposée pour le PDD est de 10 ans. Il est conçu, en effet, comme un appui transitoire permettant à l'agriculteur d'acquérir et de maîtriser les techniques nécessaires à l'évolution progressive du système d'exploitation".

Les projets sont agréés par les CDOA (comité départemental d'orientation agricole).

118 Voir le chapitre "environnement et paysages" concernant la Basse-Normandie.

119 FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Campagnes à la page, septembre 1992, n° 98, pages 2 et 3.

1200 agriculteurs volontaires sont répartis dans 59 régions agricoles. Les projets "consistent tout à la fois à utiliser, sans en user, la diversité des atouts naturels de chaque exploitation, à accroître la qualité et pas seulement à augmenter la quantité, à répondre aux demandes propres à chaque territoire dans une logique de diversification des activités"¹²⁰. Les PDD sont une initiative du ministère de l'agriculture français. Si le financement est assuré par l'Union Européenne, c'est au titre de projet pilote (règlement CEE, n° 4256/88, article 8) et il est limité à l'étude de faisabilité proprement dite¹²¹.

Finalement, les PDD conçus comme un dispositif expérimental, ont montré qu'il était possible de changer un certain nombre de pratiques malgré la politique agricole actuelle et ont permis la mise en place de réseaux et de lieux d'échanges entre agriculteurs. La mise en place de ces plans impliquait une démarche collective, centrée sur les spécificités agricoles, environnementales et de développement local de la petite région retenue comme site. Un rapport remis à la ministre de l'Aménagement du Territoire et à l'Environnement¹²² indique que : "L'objectif était d'explorer les conditions de rentabilité durable sans modification substantielle du cadre économique et réglementaire... Les aides financières sollicitées, dont les aides à la réduction d'intrants, ont en général déclenché une dynamique de changement au niveau de l'exploitation. *A posteriori*, elles ne sont qu'une incitation, l'équilibre économique étant obtenu sans elles. Il reste également de ces expérimentations, des réseaux actifs de partage d'expérience, qu'il est souhaitable de voir maintenir et étendre. De tels résultats transposés à l'échelle de l'agriculture française jettent un éclairage nouveau sur l'hypothèse de surcoûts systématiquement liés aux pratiques respectueuses de l'environnement". Il conclue également que les PDD ont montré que "les systèmes financiers qui compensent exagérément des contraintes environnementales sur la production ne financent en fait pas toujours des surcoûts, mais parfois des rentes de situation. Ceci devrait conduire à ce que :

- le maximum d'aides environnementales soient conçues dans une optique de transition des systèmes d'exploitation ou d'accroissement de la compétence développée par l'exploitant ;
- le partage d'analyses et de compétences par les réseaux et les systèmes de formation soit considéré comme crucial ;
- la conditionnalité complète des aides actuelles à des bonnes pratiques soit reconnue à terme comme légitime, la possibilité de bien faire étant réelle à cadre économique et réglementaire constant.

A terme, un CTE qui verrait progressivement associer une grande part des subsides agricoles à des engagements environnementaux, sociaux et territoriaux serait une utilisation efficace à grande échelle des apports des PDD".

Par ailleurs, "les PDD ont été les seuls outils tentant d'intégrer le droit à la beauté dans l'évolution des exploitations : cela a bien sûr exigé de remonter aux sens (sociaux, identitaires, etc.) des paysages et à ce qui influe sur leur évolution. Les questions des éléments (arbres, haies, linéaires, terrasses, eau, etc.), de leur dimension (volumes, perceptions dans l'espace), de la relation aux systèmes de production, des particularités de la culture régionale (types de plantes cultivées, éléments particuliers, bâtiments) sont préalables à l'établissement du projet"¹²³.

120 FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Plan de Développement Durable, février 1996.

121 AMBROISE R., BARNAUD M., MANCHON O., VEDEL G., Les mesures agri-environnementales, intervention sur les PDD - premier bilan des contrats, COLLOQUE SFER 3 et 4 novembre 1997, 16 pages.

122 Ib. rapport à la ministre de l'Environnement, pages 464 et 465.

123 Ib. rapport à la ministre de l'Environnement.

Il n'en reste pas moins que les PDD ont essentiellement été engagés dans des régions agricoles dites en difficulté. La recherche d'intégration de critères environnementaux apparaissant comme un moyen de palier une insuffisance de rentabilité économique de ces systèmes agricoles. Au colloque du SFER déjà cité, les rapporteurs pointent trois difficultés :

- la faiblesse de références techniques,
- la faiblesse de la prime à l'herbe, en comparaison de celle versée pour le maïs,
- la prime aux cultures irriguées qui n'incite pas à un développement durable.

9.4.2 - Les mesures agri-environnementales

Le programme agri-environnemental est mis en oeuvre par le ministère de l'agriculture, sur la base du règlement communautaire n° 2078/92, de juin 1992. Il concerne "les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel". Pour la première fois, les représentants d'associations de protection de la nature sont présents dans des instances de décision touchant l'agriculture, au niveau des Comités régionaux de l'agriculture et de l'environnement (CRAE).

Le rapport transmis à la ministre de l'environnement conclut que les MAE ont permis la vulgarisation d'un certain nombre de "possibilités techniques comme l'enherbage de certains vignobles ou la remise en place volontaire (mais rare) de bandes enherbées ou de haies. Il rappelle aussi que "la notion même de contrat a initialement été difficilement comprise... Des années de soutiens agricoles sans contrepartie environnementale explicite ont conduit probablement à ce que les contractualisations soient perçues par certains comme le moyen d'"habiller" un mode de soutien économique inconditionnel, faisant de l'obligation contractuelle un alibi".

9.4.3 - Les autres mesures à caractère sectoriel

9.4.3.1 - La lutte contre la pollution par les engrais

Selon le rapport à la ministre de l'Environnement¹²⁴, il est nécessaire de faire des bilans azotés au niveau de chaque parcelle. A l'échelle d'une exploitation, des effets de moyenne peuvent masquer des parcelles excédentaires, sources de pollution.

Le diagnostic environnemental des exploitations d'élevage (DEXEL) est un préalable indispensable à l'obtention d'aides financières consenties par le programme PMPOA. Il analyse les caractéristiques des bâtiments d'élevage et les conditions d'épandage. Par ailleurs, une réflexion approfondie doit avoir lieu sur les assolements et les cultures "pièges à nitrates".

Le programme "fertimieux" vise à maîtriser les apports azotés. Il concerne seulement 4 % de la SAU et est doté d'un budget dérisoire face aux aides consenties par la PAC pour les céréales. "Le label Fertimieux s'est mis en place en 1991... En janvier 1998, 54 actions locales de conseil concernaient 26 000 agriculteurs sur 45 départements et 1,6 millions d'hectares (source ANDA)... Les opérations essaient de réunir l'ensemble des exploitants concernés par volontariat sur un bassin versant, et de les inciter à une meilleure maîtrise des intrants. Cette approche à le mérite d'être collective... Enfin, l'échelle du bassin versant permet d'évaluer les effets des pratiques avec un indicateur fiable, la qualité de l'eau du bassin".

124 Ib. rapport à la ministre de l'Environnement, chapitre limitation des pollutions par les engrais.

9.4.3.2 - La lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires

Un des problèmes vient des stocks de produits non utilisés et périmés. "La loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets fait obligation à toute personne qui en détient d'en assurer l'élimination. Par ailleurs, le décret n° 94-609 a modifié la loi et interdit l'enfouissement et l'incinération des emballages non rincés ou contenant des produits phytosanitaires non utilisables"... "Une association (PIC Agri) créée en octobre 1991 "a permis l'élimination de 1 600 tonnes de produits périmés... [mais] un objectif de fond serait de mettre en place une filière associant tous les acteurs, et approfondissant les logiques environnementales : conception écologique des produits et des emballages, en prévision de leur collecte et de leur recyclage potentiel".

Un programme Phytomieux "vise essentiellement à vulgariser un certain nombre des meilleures pratiques", mais il n'est pas fondé sur des opérations collectives, avec une entité spatiale comme le programme Fertimieux. Il se propose " de combler le déficit de formation et de technicité sur les produits phytosanitaires" (par exemple par des opérations de formation pour améliorer le réglage du matériel de pulvérisation).

9.4.3.3 - Le programme de maîtrise des pollutions d'origine animale (PMPOA)

Maîtriser les pollutions d'origine animale est non seulement un objectif louable, mais une nécessité. Le premier PMPOA (1994 - 2002), en privilégiant les élevages de plus de 70 UGB, a provoqué la recherche de zones d'épandage qui a conduit à des agrandissements de certaines exploitations, uniquement pour cette raison. La couverture des aires bétonnées, la construction de fosses à lisier et d'autres aménagements ont coûté très cher. Elles ont mis des agriculteurs en difficulté et nécessité des aides publiques importantes de l'État français et des agences de l'eau. Le deuxième PMPOA, concerne désormais tous les élevages, alors que ses bases ont été conçues pour les élevages intensifs importants. Les plus petits d'entre eux ne pourront pas faire face à de tels investissements, d'autant plus que le montant des aides a été réduit par rapport au premier PMPOA.

Cependant, le premier programme a eu l'intérêt de faire réfléchir les agriculteurs sur leurs pratiques. Des élevages importants n'étaient pas encore équipés de fosses à lisier étanche, alors que ce type d'équipement est préconisé depuis une trentaine d'années. Le deuxième PMPOA n'est plus seulement une aide à des équipements, il comporte un volet agronomique. C'était d'ailleurs une critique que la commission européenne avait porté au premier programme. Désormais, un agriculteur peut se voir refuser des aides à l'investissement s'il ne respecte pas la directive nitrates, qui l'oblige notamment à ne pas dépasser le plafond de 170 kg d'azote d'origine organique par hectare de surface épandable.

9.4.3.4 - Les périmètres de captage des eaux pour le réseau public

"Comme c'est à moins de quelques centaines de mètres des points d'eau que les pollutions sont les plus nocives, contaminant parfois de façon irrémédiable les nappes souterraines"¹²⁵, le code de la Santé (article L.20) prévoit la délimitation de périmètres de protection (annexe 16). Une première zone de "protection immédiate" de quelques dizaines de mètres carrés, puis une zone de "protection rapprochée" sont obligatoirement établies. "Toutefois, les périmètres de protection qui sont délimités ne sont pas toujours déclarés d'utilité publique. Il ne pourront donc pas apparaître comme servitudes officielles dans les

125 Ib. Tableau de bord de l'environnement, T I, page 32.

documents d'urbanisme"¹²⁶. Toutefois, c'est le périmètre rapproché qui révèle le véritable dispositif de protection puisqu'il est obligatoire, a une dimension modeste, mais conséquente et que les activités sont réglementées : "seule une gestion naturelle de l'environnement peut être admise" et "toute action pouvant entraîner une dégradation de la qualité sanitaire du captage" est interdite¹²⁷. Ces mesures sont évidemment un minimum, mais les problèmes de fond demeurent : les eaux des nappes aquifères, comme les eaux de surface, proviennent de l'ensemble de l'espace agricole, susceptible, dans sa totalité, d'être confronté aux problèmes des nitrates et des pollutions par les produits phytosanitaires comme l'atrazine. Sans parler d'éventuelles pollutions industrielles et des eaux usées domestiques non traitées ou insuffisamment traitées.

9.4.4 - Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

Lors de la présentation de la loi d'orientation agricole à l'Assemblée Nationale en octobre 1998¹²⁸, il est précisé que "les contrats territoriaux d'exploitation seront les outils de cette nouvelle politique agricole", qui met "l'homme au cœur de ses préoccupations", en permettant "le plein développement des trois fonctions de l'agriculture : production, emploi, entretien de l'espace agricole et forestier". Par la signature d'un contrat entre l'agriculteur et l'État, "la politique publique doit les inciter à produire de la richesse sur leur exploitation, à valoriser les terroirs dans lesquels s'inscrit leur action, à fournir des produits de qualité bien valorisés sur les marchés, et dont le prix soit le gage d'un revenu durable, plutôt que les aides liées à telle ou telle production"... "Ils doivent permettre de redonner à l'initiative et au goût d'entreprendre des agriculteurs toute leur place. La politique actuelle les conduit trop souvent à identifier projet d'avenir avec spécialisation et agrandissement de leur exploitation. La politique que je propose a pour ambition d'encourager notre agriculture et nos agriculteurs à s'écarter de cette vision réductrice et appauvrissante, pour tourner leurs efforts vers les marchés réellement rémunérateurs qui assureront la pérennité de leur exploitation".

Concrètement, les demandes individuelles de CTE sont soumises aux commissions départementales d'orientation agricole (CDOA), mais des CTE "types" sont élaborés dans chaque départements par les chambres d'agriculture. Il a fallu attendre l'année 2000 pour que les premiers contrats soient signés. La brochure de la DDAF du Calvados (annexe 17) indique que "le CTE n'est plus une mesure de subvention, mais c'est un contrat entre l'agriculteur et l'État. L'agriculteur s'engage sur 5 ans dans une démarche volontaire, fondée sur un diagnostic d'exploitation. Il élabore un projet global de développement durable. Au cours de l'assemblée générale de la Confédération Paysanne de la Manche du 2 avril 1999, François Dufour déclarait que "si les CTE sont un outil d'orientation, ils doivent être aussi un outil de redistribution des aides pour pallier une PAC non redistributive. Les aides de la PAC représentent un montant de 175 milliards de francs d'aides sans conditions, tandis que les CTE représentent un montant de 400 millions de francs sous conditions !".

Les CTE ont été supprimés en juillet 2002, par le gouvernement Raffarin. Selon la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, les contrats d'agriculture durable (CAD) qui doivent les remplacer à partir de 2003 sont orientés vers : "une simplification des procédures, un recentrage territorial du volet environnemental et une révision des aspects économiques"¹²⁹.

126 Ib. Tableau de bord de l'environnement, T1, page 32.

127 Ib. Tableau de bord de l'environnement, T1, page 32.

128 FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Paris : www.agriculture.gouv.fr, consulté le 22 février 1999, 14 pages.

129 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Territoires, paysages et environnement en Normandie, Caen : www.normandie.chambagri.fr, consulté le 5 juin 2003.

Les méthodes intensives employées sont très largement responsables des problèmes cruciaux de notre époque. Pourtant, les connaissances de la nature y compris dans ses manifestations spectaculaires ou dévastatrices (tremblements de terre, foudre,...) devraient éviter les peurs ancestrales qui ont pu conduire à une volonté de domination sur la nature. Pourquoi ne pas rechercher l'harmonie, afin de ne plus dissocier respect de l'environnement et activités agricoles ? Il ne s'agit pas d'un retour mythique à la nature. Il est maintenant possible en intégrant l'ensemble des connaissances scientifiques et les techniques actuelles de mettre en place une véritable révolution agricole permettant de nourrir l'humanité sans compromettre les équilibres écologiques. Selon les civilisations, les réponses ont été différentes. Par exemple, l'oasis de Damas (Syrie) a été aménagée différemment par les romains et les arabes. Les romains ont réalisé des aqueducs pour franchir et utiliser les différences de niveau de la vallée, tandis que les arabes ont fait des aménagements qui épousaient la topographie des lieux. Ces différences de conception sont encore visibles dans la sinuosité des rues de la vieille ville.

L'infrastructure paysagère agit également sur l'écosystème. Les haies abritent une flore et une faune variées dont les territoires respectifs comprennent les cultures ou les herbages contigus. L'introduction d'organismes génétiquement modifiés a des conséquences à ce niveau. La diversité des cultures, leur état pendant l'hiver influent sur l'écoulement des eaux. Il n'est pas indifférent qu'une parcelle soit ou non entourée de haies, qu'elle soit située au sommet d'une colline, en pente ou au creux d'un vallon, près d'une rivière, isolée au milieu d'une clairière ou à proximité d'une zone urbaine. Les éléments du paysage, tels que les effet brise-vents d'une haie, peuvent interférer sur les rendements, les risques de pollution en nitrate ou en produits phytosanitaires en particulier si la parcelle est située près d'un cours d'eau.

10 - Le paysage, un patrimoine collectif

La perception de notre environnement spatial, très largement humanisé, est relativement récente. "C'est en Chine qu'apparurent, vers le X^e siècle, la peinture et le dessin des paysages"¹³⁰. En Europe, la notion de paysage apparaît dans des peintures et des textes de la Renaissance en Italie. A paysage, il est facile d'associer paysan. En effet, les premiers paysages décrits correspondent à des espaces agricoles et ruraux. Cependant, si l'objet de cette étude privilégie ces espaces, il ne faudrait pas en déduire qu'il n'y a pas de paysage urbain. En outre, à moins de tourner systématiquement le dos à toute marque de modernité, le regard peut difficilement éviter des zones urbaines, industrielles ou des infrastructures routières, même quand on se croit immergé dans la campagne profonde, ainsi, du chemin des douaniers de La Hague, les centres de retraitement et de stockage de produits radioactifs s'imposent au regard pendant des kilomètres.

Des dérives apparaissent. Au nom de préserver leurs racines, des habitants ruraux ou urbains, cherchent à maintenir toute forme de paysage considérée comme typique, traditionnelle et rejettent toute évolution, y compris parce qu'ils en observent d'évidentes dégradations. Parmi les agriculteurs, deux tendances extrêmes dans les conséquences sur les paysages sont présentes : maintenir là aussi, les aspects les plus traditionnels quand le paysage a une certaine notoriété, afin de développer le tourisme rural ou la vente directe à la ferme, ou alors, considérer le paysage comme une contrainte à la modernisation, en supprimant des haies, en imposant des bâtiments agricoles sans discernement. Toutefois, ces conceptions ont un point commun, celui de dissocier les différents aspects que recouvrent la notion de paysage, au lieu de les relier.

Il s'agit de comprendre à quoi "sert" le paysage. Qui le modèle et le définit, pour éventuellement en tirer des critères esthétiques ? Quelles sont les incidences du paysage sur les productions agricoles, l'environnement et la vie des gens ? Quels grands axes retenir si l'objectif est de le protéger, tout en acceptant de le modifier, en poursuivant les processus créatifs qui l'ont modelé ?

10.1 - Qu'est-ce qu'un paysage ?

10.1.1 - La naissance du paysage

Selon André Burguière "l'idée d'accorder une valeur esthétique à l'agencement de l'espace rural ne s'est imposée, dans la culture occidentale, qu'à la veille de la Renaissance"¹³¹. Avant cette période, les peintures représentant un paysage ne les faisaient figurer qu'à titre de décor. Les tableaux peints et les écrits à la Renaissance et à des périodes plus récentes correspondent au regard des artistes sur la vie et les paysages ruraux, à un moment où l'aristocratie italienne découvre les charmes de la vie à la campagne (XVI^e siècle). Autrement dit, "l'art du paysage et l'œuvre des artistes qui se sont attachés à représenter la vie paysanne ont beaucoup plus à nous dire sur les rapports que la sensibilité européenne a entretenus avec le monde rural que sur l'histoire du monde rural lui-même"¹³².

Georges Duby rappelle que dans le Littré, le mot paysage entre dans l'usage écrit au

130 LACOSTE Yves, La légende de la Terre, Paris : Flammarion, 2000, 148 pages (coll. Champs). Paru en 1996 dans la collection "la légende" chez le même éditeur.

131 BURGUIERE André, Les paysages et les paysans, les campagnes européennes du X^e au XX^e siècle, Paris : Ed. Nathan, 1991, 192 pages, page 8.

132 Ib. BURGUIERE A, page 5.

XVI^e siècle pour désigner "une étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect"¹³³. L'accent est donc mis sur la vision. Le paysage n'existe qu'observé.

Au XVII^e siècle, en Angleterre, les parcs et jardins qui sont créés correspondent à "une nature recomposée et devenue pur objet de consommation visuelle". "Ils restituent également l'illusion d'une campagne ensauvagée, d'une nature préservée des stigmates du travail humain"¹³⁴. Cet engouement pour la nature préservée, trouvera un prolongement dans la promotion des sites naturels dès le début de la vague touristique promue par le Touring-Club de France au début du XX^e siècle, ainsi que dans les idées écologistes et les conceptions des paysagistes d'aujourd'hui. Pourtant, "au moment où Corot peignait la douceur d'une ormaie qui se mire dans le cours d'une rivière paresseuse et Millet la paix infinie des champs labourés au soleil couchant, cheminées d'usines et terrils miniers commençaient à couvrir de suie les plaines de l'Artois et du Cambrésis", alors que "les campagnes n'avaient pas attendu que l'artiste ou le touriste s'intéressent à elles pour acquérir le sens de l'harmonie ou des contrastes agréables dans la distribution de l'espace agricole utile... et inutile. Elles l'avaient acquis par intuition, non par construction consciente et formulée"¹³⁵.

Selon Nathalie Cadiou et Yves Luginbühl¹³⁶, le paysage, "tel qu'il apparaît dans les toiles des maîtres français des XVII^e et XVIII^e siècle, procède [...] du modèle paysager : campagne bucolique, abondance des récoltes, harmonie entre les hommes et leur territoire". Les descriptions des paysages agraires répondent à des aspirations esthétiques, repris au XIX^e siècle par le développement du tourisme chez les couches aisées de la bourgeoisie, dans les régions montagneuses ou sur le littoral.

Les mêmes auteurs précisent que Vidal de la Blache et Jean Brunhes s'attachent à décrire les formes paysagères des pays ou petites régions, qui "ne peuvent être dissociées, ni des pratiques de l'espace qui les façonnent, ni des coutumes, ni même du langage local dans lesquels on peut espérer retrouver les signes d'une reconnaissance populaire du pays". A la même époque, "le paysage reste cependant encore fortement lié à la notion de "site", de "monument historique" et de ses abords ou tout au moins de bâti". "Comme dans la peinture, le paysage agraire, tel que les géographes se plaisent à le décrire dans les formes de son parcellaire, de son habitat et de tout ce qui manifeste l'inscription des activités agricoles sur le sol, semble être absent des représentations qui circulent dans la société". C'est ainsi que des "modèles paysagers régionaux" ont été construits conformément à "l'idée générale que les milieux restreints de la société voulaient bien se faire d'une région"... "Ainsi en a-t-il été de la Normandie dont le modèle paysager régional était constitué par la maison à colombages, située dans un bocage, avec un pré-verger et, éventuellement une mare en référence à l'humidité". Finalement ils concluent que "le paysage n'est pas un donné géographique, mais un mode de représentation, susceptible d'éclairages sociologiques et historiques". C'est en fonction d'un modèle paysager "qu'un lieu est perçu ou non comme paysage".

De la perception des paysages, les sociétés européennes en sont venues à valoriser certains paysages et à agir consciemment sur eux. Généralement ce sont les couches sociales aisées qui sont préoccupés par ce sujet. Les premières mesures consistèrent à déterminer des

133 DUBY Georges, Quelques notes pour une histoire de la sensibilité au paysage, *Études rurales*, janvier-décembre 1991, n° 121-124, pages 11 à 24, revue trimestrielle éditée par l'école des hautes études en sciences sociales.

134 Ib. BURGUIERE A., pages 10 et 11.

135 Ib. BURGUIERE A., pages 15 et 16.

136 CADIOU Catherine et LUGINBÜHL Yves, *Modèle paysagers et représentation du paysage en Normandie-Maine*, in : *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, pages 19 à 34.

périmètres de protection pour des ouvrages architecturaux considérés comme intéressants et les premiers parcs nationaux virent le jour. Les paysans et les ruraux n'ont pas pris de recul sur leur cadre de vie jusqu'à une période récente. L'exode rural et ses conséquences sur les campagnes, en particulier depuis la Seconde guerre mondiale, a engendré une réflexion chez ceux qui voyaient leur environnement se transformer et éventuellement se dégrader. Jean Ferrat chantait "Pourtant que la montagne est belle..." dans les années 1960. Depuis le début des années 1980, l'idée de développer le tourisme vert a permis de valoriser les paysages et à prendre des mesures pour le protéger, tous ne le sont pas. Bien des plaquettes publicitaires évoquent des paysages bucoliques soit disant immuables et enchanteurs en omettant les transformations importantes de l'agriculture de leur région. Le paysan local devient "l'indien" à photographier avant qu'il ne disparaisse à jamais. Il est donc important que la valorisation du cadre de vie des ruraux se fasse avec eux et non pas seulement à partir des critères des urbains ou des aménagés.

Cependant, dès le début du développement du tourisme, les questions se posaient en des termes peu différents. Dans son livre, Catherine Bertho Lavenir décrit l'orientation du Touring-Club de France : "face à la désertification des campagnes, aux transformations de l'agriculture, le tourisme est proposé à l'ensemble des partenaires potentiels, autorités politiques, élus locaux ou chambres de commerce, comme un projet économique capable de revivifier des régions en péril, de donner du travail aux ruraux sans recréer des espaces industriels, de favoriser la petite entreprise individuelle"¹³⁷.

10.1.2 - La perception des paysages par les sociétés : le point de vue d'ethnologues

Pour Gérard Lenclud¹³⁸, le paysage possède à la fois une réalité objective comme "étendue d'espace ouverte à l'œil" et une réalité subjective : "pas de paysage sans observateur ; il faut qu'un site soit vu pour être dit paysage". Si "tout espace est potentiellement paysage", notre perception d'un élément "dégradant" tel qu'une carrière, une autoroute,... "le paysage cesse d'en être un". Peu d'habitants conçoivent comme paysage le lieu où ils habitent. La notion de paysage est souvent le produit d'un regard "étranger" au lieu. "Ils ne songent pas à élaborer une représentation paysagère de [leur] espace". "Le regard qui paysage procède d'une attitude de distance critique à l'égard des sites observés ; cette distance critique commande l'adoption d'un point de vue, point de vue sans lequel, précisément, il n'y a pas de paysage".

En analysant l'Aubrac, Martine Perrot et Isabelle Magos¹³⁹ montrent l'évolution de la perception d'un paysage. "Ni haute-montagne, ni bord de mer, ce pays a été vidé de ses hommes par l'émigration et tenu à l'écart du grand tourisme par la rigueur de son climat et par sa position géographique"... "Il semble pourtant que le haut plateau de l'Aubrac soit en voie de devenir un "haut-lieu" et que ses paysages soient déterminants dans ce processus"... "En passant du paysage "répulsif" au paysage "grandiose", le plateau de l'Aubrac s'est prêté [] aux représentations les plus paradoxales". De la forêt originelle inhospitalière, le plateau dénudé offre un paysage minéral désolé. C'est cet aspect sauvage et désolé qui attire un certain

137 BERTHO LAVENIR Catherine, *La roue et le stylo, comment nous sommes devenus touristes*, Paris : Ed. Odile Jacob, 1999, 438 pages (col. le champ médiologique), page 98.

138 LENCLUD Gérard, l'ethnologie et le paysage, questions sans réponses, in : *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, pages 4 à 17.

139 PERROT Martine et MAGOS Isabelle, L'Aubrac, du haut lieu au non-lieu touristique, in : *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, collection ethnologie de la France, pages 35 à 48.

nombre de gens qui souhaitent être au calme et en contact avec la nature. Il devient ainsi "un non-lieu touristique".

Quant au site du Mont Gerbier des Joncs (Ardèche), Martin de la Soulière¹⁴⁰ montre que la renommée d'un paysage n'est pas forcément dû à son caractère esthétique. Ce site est décevant, pourtant des milliers de touristes s'y rendent, mais "ils viennent chercher autre chose qu'un paysage... l'important, c'est le désir de s'y rendre, puis en dépit de la déception, dans la satisfaction d'y être allé, un peu comme est accompli un rite, voire un vœu, ou avoir effectué un pèlerinage". Des aménagements sont prévus pour redonner un caractère naturel à cette source, alors que les usages les plus populaires (buvettes, grands parkings,...) sont évoqués en termes négatifs. "Ainsi, rendu plus propre, plus lisse, ainsi re-naturé, le Gerbier, alors, ne perdrait-il pas en fait sa vraie nature : patrimoine approprié depuis l'enfance, paysage sans autre label que celui de notre mémoire".

10.1.3 - Quand l'inconscient s'en mêle

Dans les nombreuses études qui traitent du paysage, les aspects psychologiques sont rarement évoqués. Dans un très beau livre, Françoise Cloarec parle du choc psychologique qu'elle a rencontré en visitant la Syrie¹⁴¹ : "Ailleurs, loin de chez soi, les choses que l'on rencontre, celles qui font de l'effet, sont peut-être celles que l'on a déjà dans la tête. Elles sont là d'une autre façon, mais déjà là. L'étrange c'était de rencontrer au-dehors cet intime que l'on détient à l'intérieur. Surtout si on ne peut pas le nommer.

"... Peut-on s'éprendre d'un paysage ? Il arrive que du dehors nous revienne une lumière qui nous est intérieure, de manière aveuglante. Ces cités [les villes mortes situées près d'Alep], leur sens abstrait venait se heurter à moi, dans un dépaysement profond".

A chacun de faire son voyage intérieur en contemplant un paysage. Finalement quels sont les moteurs inconscients qui nous conduisent à aimer un paysage plutôt qu'un autre ? La petite enfance, les chocs de la vie influencent les perceptions visuelles, mais plus largement sensorielles. Il n'est pas possible de ne pas associer aux paysages contemplés, la chaleur ou le froid, le vent et les odeurs, les conditions de la découverte ou de la redécouverte, ainsi que les souvenirs joyeux ou malheureux qu'ils évoquent.

10.1.4 - La vision des géographes : ne pas oublier les paysages ordinaires

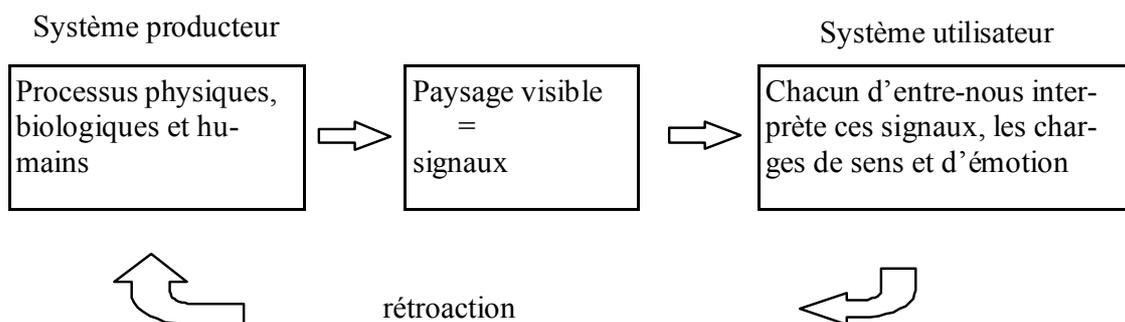
Laurent Couderchet et Serge Ormaux rappellent que "le paysage a été longtemps pour la géographie, et pas seulement au sein de l'école française, un concept central qui a paradoxalement souffert d'un manque de réflexion théorique, au point d'être renié par un bon nombre de géographes eux mêmes"¹⁴². Pour ces auteurs : "le paysage visible n'est pas encore le paysage, c'est tout au plus un paysage potentiel, il constitue ce qu'on pourrait appeler une offre paysagère". Ils reprennent le schéma d'analyse de Brossard et Wieber (graphique 5).

Graphique 5 - Schéma d'analyse de Brossard et Wieber - 1980

140 MARTIN DE LA SOULIERE, La Loire prend sa source... , in : *Paysage au pluriel , pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, collection ethnologie de la France, pages 77 à 87.

141 CLOAREC Françoise, Syrie, un voyage en soi, Paris : L'Harmattan, 2000, 125 pages (collection Récits), page 48.

142 COUDERCHET Laurent et ORMAUX Serge, Pour un protocole standardisé d'inventaire des paysages, Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, Poitiers, pages 99 à 108.



source : Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux".

Les moyens informatiques permettent de systématiser "la soumission visuelle" d'un paysage : "il apparaît que sur un espace terrestre donné, tous les points n'ont pas la même probabilité d'être vus et cela pour des raisons liées à l'architecture globale de la scène paysagère". Ces mesures permettent d'exprimer "le degré de vulnérabilité à d'éventuelles pollutions visuelles, indépendamment de leur qualification subjective comme pollution visuelle". Cette méthode permet de mesurer l'impact visuel d'un projet d'équipement. La soumission est forte dans les grands espaces ouverts et faible quand le paysage est masqué par des haies. Le relief n'est pas une donnée suffisante et donne parfois des résultats opposés.

Pour Laurence Le Du¹⁴³, la télédétection permet une description exhaustive et objective des paysages, la photo aérienne étant trop précise pour une vue d'ensemble. Elle conclut en indiquant qu'il est important de bien choisir le site qui sert à définir l'unité paysagère par extrapolation et que les unités ainsi définies ne correspondent pas forcément à des unités fonctionnelles, à des structures qui peuvent prendre en charge la gestion du territoire (commune,...). Ce moyen peut apporter des éléments d'analyse intéressants, qui vont au-delà des descriptions des paysages, puisqu'il est possible de connaître l'état de sécheresse, l'importance de l'activité de la biomasse. Cependant, cette "vue d'en haut" reste étrangère aux perceptions d'un individu ou d'un groupe social.

L'approche de Pierre Brunet, en réalisant un inventaire des paysages de Basse-Normandie avec un paysagiste, Pierre Girardin, a l'avantage de la systématisation et de l'observation visuelle. "On a par principe exclu les notions de valeur ou de qualité pour définir les paysages... on a préféré privilégier les caractères originaux des différents éléments et de leur agencement. Enfin, on a considéré que dans une région de faible relief et d'occupation humaine complète, les paysages étaient les reflets de l'activité des sociétés et évoluaient sans cesse comme ces dernières"¹⁴⁴.

10.2 - La "construction" des paysages

Il n'est plus à démontrer que les paysages sont issus de l'activité humaine, dans un contexte climatique et topographique déterminé. Par contre, la vitesse des changements et les moteurs des évolutions méritent d'être étudiés pour ne pas commettre d'erreurs de raisonnement pour une intervention consciente et profonde sur un paysage.

10.2.1 - La formation des terroirs : nos paysages ont mille ans

143 LE DU Laurence, Unités de paysage et télédétection, Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, Poitiers, pages 109 à 119.

144 BRUNET Pierre, L'inventaire des paysages de Basse-Normandie : méthode et finalité, Geste n° 1, « action paysagère et acteurs territoriaux », décembre 2000, université de Poitiers, Poitiers, pages 91 à 98.

Selon A.Burguière, "les historiens occupés à déchiffrer le palimpseste des paysages agraires que chaque époque a surchargé de sa propre écriture savent que le manuscrit original date du XI^e siècle. Avant ce n'était pas le vide absolu, mais le vide relatif d'un tissu agricole lacunaire, inachevé et en grande partie dévasté"¹⁴⁵. "Contrairement à une idée largement répandue, la plupart de nos villes sont plus anciennes que nos villages. En France les 3/4 des sites urbains étaient déjà en place à la fin de l'époque gallo-romaine, alors que les villages remontent rarement au-delà du XI^e siècle. L'immense mouvement de défrichement et d'essor démographique qui se développe entre la fin du X^e siècle et le milieu du XIII^e siècle représente une seconde naissance L'importance des bouleversements qui affectent alors les techniques agricoles, la production des ressources, les genres de vie ne peut être comparée qu'à ceux de la révolution néolithique. Les paysages qui se constituent alors fixent le cadre à l'intérieur duquel la vie agricole ne fera ensuite qu'opérer des reclassements"¹⁴⁶.

Cependant, Gérard Chouquet développe une autre idée. En 3000 ans, écrit-il "des multiples trames agraires, organisées, cohérentes, efficaces, que reste-t-il aujourd'hui ? Apparemment, il y aurait une abondante matière autorisant à revenir sur l'idée que le paysage ne date pas seulement de l'an mil. Or actuellement, la recherche paraît partiellement bloquée, du fait que souvent il s'agit de lire les formes du passé dans les formes actuelles du paysage". "Dès le néolithique et surtout pendant la protohistoire et l'Antiquité romaine, dans notre pays, les terres ont presque toutes été cadastrées plusieurs fois... l'archéologie de terrain prouve désormais avec netteté cette pluralité des trames..."¹⁴⁷.

Pour ces différences d'approches, il est difficile de prendre partie. Néanmoins, une lecture de paysage doit toujours rester prudente. Les révolutions agraires qui se sont succédées depuis le néolithique ayant à chaque fois provoqué des bouleversements dans le paysage. La difficulté est de déterminer la part de chacune dans les paysages actuels. Comme incitent à penser Bernadette Lizet et François de Ravignan¹⁴⁸, l'observation d'un paysage permet de comprendre un système agricole, mais il est facile de s'engager vers de fausses appréciations.

10.2.2 - Les apparences sont souvent trompeuses

"Le semis des villas romaines par endroits assez dense (comme en Picardie), que la photographie aérienne repère dans la France du Nord ne doit pas faire illusion. La plupart d'entre elles avaient disparu avant la fin de l'Empire romain"¹⁴⁹. En effet, au cours des V et VI^e siècles les invasions et le déclin démographique ont réduit l'espace cultivé.

"Si l'orientation du parcellaire, par exemple dans une partie de l'Alsace et de la Lorraine, suit aujourd'hui encore le tracé de la centuriation romaine, combien de paysages qui nous semblent là depuis toujours ne datent en fait que du siècle dernier - tels ces murets de pierres moussues clôturant lande et champs cultivés près des côtes bretonnes, dont l'archaïsme nous paraît remonter à une installation néolithique"¹⁵⁰.

"La plaine du Bas-Languedoc est aujourd'hui un océan de vignes ; elle était au XVI^e

145 Ib. BURGUIERE A., page 6.

146 Ib. BURGUIERE A., page 21.

147 CHOUQUET Gérard, Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ? , Études rurales, janvier-décembre 1991, n° 121-124, pages 45 à 57.

148 LIZET Bernadette et DE RAVIGNAN François, Comprendre un paysage, Paris : INRA, 1991, 147 pages.

149 Ib. BURGUIERE A., page 23.

150 Ib. BURGUIERE A., page 8.

siècle une terre à blé ; la vigne n'occupait pas plus de 5% du terroir à Lattes en 1547. C'est la crise du phylloxéra, au tournant du [XX^e] siècle, qui a précipité la conversion de la région au vignoble de masse¹⁵¹. La forêt des Landes n'existe que depuis le Second empire. Il s'agissait de fixer les dunes et de procurer du bois pour la construction des lignes de chemin de fer dans une région essentiellement marécageuse et peu productive.

La Basse-Normandie n'échappe pas à la règle (annexe 18). A la fin du XVIII^e siècle, il existait trois zones où dominait la prairie permanente, encloses de haies : le pourtour des marais de Carentan, les vallées de la Dives et de la Touques. Ces petites régions herbagères étaient apparues un siècle plus tôt. La majorité de la région était consacrée aux céréales, avec des systèmes de jachères dont les rotations étaient plus ou moins longues. La partie occidentale qui correspond actuellement au Cotentin et au Bocage normand ayant eu un peuplement tardif, cela "n'a pas encore entraîné une mise en valeur complète des paysages qui conservent de très grandes étendues de landes ou de forêts dégradées"¹⁵². Il aura fallu un siècle et demi pour que le couchage en herbe concerne pratiquement toute la Basse-Normandie, à l'exception des Plaines de Caen et d'Argentan. Parallèlement au couchage en herbe, les vergers à cidre se sont développés. Depuis la moitié du XX^e siècle, les prairies permanentes et les pommiers à cidre régressent et le remembrement participe largement à l'arrachage des haies.

Chaque paysage a donc son histoire. Ses bases peuvent être très anciennes ou ne dater que d'un siècle. Les changements provoqués par des aléas naturels ou par l'Homme, ont pu être rapides, tels que les incendies de forêt, les déboisements ou les reboisements, les remembrements ou encore les inondations des rivages avec stérilisation temporaire des sols par l'eau de mer. Dans d'autres cas les changements sont plus lents mais tout aussi radicaux, comme c'est le cas de la Basse-Normandie.

10.2.3 - Les moteurs des changements

Au Moyen-Age, les poussées démographiques ont entraîné des défrichements considérables. Des surfaces agricoles ont également été gagnées sur la mer à différentes époques. A cette époque, la distinction entre forêt et champs n'était pas la même que celle observée aujourd'hui. La forêt apportait un complément non négligeable de nourriture pour le bétail et constituait une importante ressource en bois, dont la fabrication de charbon.

La première révolution agraire moderne, datée du XVI^e au XIX^e siècle, qui a vu l'abandon de la jachère, le développement de l'élevage et la généralisation de la propriété privée, a modifié les systèmes agraires et a profondément transformé les paysages. Au début de notre ère, des petits hameaux entourés d'une zone de défrichement concentrique composaient le paysage de l'Europe du Nord-ouest et il existait des enclos plus ou moins importants. Au début du Moyen-Age, les structures communautaires d'openfields avec assolement triennal étaient majoritaires. Ce mode d'utilisation du sol correspondait à la culture de céréales. Progressivement, avec l'extension de l'élevage lié au progrès des techniques agricoles, les enclos se sont développés, soit pour enfermer les animaux, soit pour protéger une culture ou un verger. En même temps, ce mouvement, significatif dès le XVI^e siècle, qui pris le nom d'enclosure en Grande-Bretagne, correspondait à la volonté de soustraire les domaines de la bourgeoisie ou de l'aristocratie rurale aux servitudes communautaires. La haie est donc un moyen de délimiter la propriété privée. Dans "La maison rustique", ouvrage édité

151 Ib. BURGUIERE A.

152 BRUNET Pierre, CALMES Roger, RAIMBEAULT Michel, Atlas agricole de Normandie, Caen : Presses universitaires de Caen, 1995, 159 pages, page 18.

en 1768, les préoccupations et les conseils prodigués à cette époque sont instructifs sur les diverses fonctions assignées aux haies : les haies (vives) servent à clore pour éviter l'intrusion de bétail, de passants ou de voleurs et à borner la propriété. Leur rôle de brise-vents et d'élément esthétique ainsi que leur importance pour le bois de chauffage, les fagots,... sont également développés. Les modalités d'utilisation du bois de haies sont révélateurs du mode de propriété. Dans le Pays d'Auge, les baux ruraux précisent que les arbres de haut-jets appartiennent au propriétaire. Le fermier se chauffe grâce à l'émondage des têtards qu'il ne doit pas couper plus d'une fois au cours d'un bail de neuf ans pour préserver leur potentiel. L'abandon, partiel, du chauffage au bois a d'ailleurs entraîné un étoffement du feuillu des arbres alors émondés moins régulièrement.

Si des changements rapides et radicaux ont existé dans les Landes ou le Bas-Languedoc au XIX^e siècle, l'exode rural et la modernisation de l'agriculture depuis une cinquantaine d'années ont entraîné des changements encore plus importants sur des régions entières, notamment dans les régions montagneuses ou dans les bocages de l'Ouest de la France. Mais le fait le plus remarquable est la prise de conscience de leurs conséquences. Modifier un paysage a des répercussions sur les équilibres écologiques et sur les caractéristiques régionales. De plus, il peut être valorisé s'il correspond aux critères esthétiques du moment.

Le maintien en l'état d'un point de vue remarquable, par des mesures législatives autour des sites classés et le respect de certains critères pour la construction de bâtiments agricoles dans les parcs naturels régionaux sont le reflet d'une volonté affichée d'intervenir sur le paysage. On retrouve là des préoccupations assez proches de l'aristocratie anglaise quand elle concevait ses parcs et jardins. Dans le même temps, un certain nombre d'agriculteurs s'opposent à toute entrave à la modernisation de l'agriculture. Il restera donc à déterminer qui a légitimité pour intervenir sur un paysage et pour quoi faire.

10.3 - Les mesures de protection du paysage

La classification des différentes mesures n'est pas aisée puisqu'elle concerne des approches complémentaires, dans des domaines finalement très variés, révélateurs des orientations en matière d'environnement et de protection des paysages. Cependant, ces mesures ont en commun l'idée de protéger et éventuellement de conserver un site, un espace, une espèce. Si de telles décisions s'imposent, on peut en conclure qu'il y a des risques de dégradation, de transformation des espaces dues aux activités humaines. Pourtant les sites remarquables, les paysages et même les zones qualifiées de naturelles sont le produit d'une activité humaine antérieure. Deux grands types de mesures sont prises. Les unes concernent plus spécifiquement la protection de l'environnement : protection d'espèces, de milieux, de captages,... Elles seront examinées dans un autre chapitre, mais il fallait néanmoins les mentionner maintenant, parce qu'un certain nombre de ces mesures environnementales ont des effets évidents sur les paysages. Les autres concernent davantage la protection des paysages et du patrimoine. Par ailleurs il s'agit parfois de protéger ou dans d'autres cas d'orienter des aménagements. La diversité déjà signalée entraîne l'intervention de nombreux organismes qui sont confrontés à différents secteurs de la société : agriculture, tourisme, élus locaux et habitants, écologistes.

10.3.1 - les sites et paysages protégés

La première mesure de protection du patrimoine date de 1908, à l'époque où les premiers touristes commencent à découvrir le territoire. Le développement industriel et le sentiment national de l'époque poussent à prendre des mesures de préservation des sites, des panoramas remarquables qui sont souvent devenus les symboles des régions par le biais des dépliants touristiques. Deux niveaux de protection ont été établis dans une loi de 1930. Les sites classés préservent l'endroit de toute modification, à la manière de la conservation d'objets dans un musée. Les sites inscrits concernent des zones où des modifications peuvent être apportées sous réserve d'acceptation par les services compétents. Aujourd'hui, le classement des sites revient à la direction régionale de l'environnement qui s'entoure de différents avis, dont celui des services départementaux de l'architecture (annexes 19 et 20).

10.3.2 - Les zones patrimoniales

Elles ont été créées à la suite de la loi sur la sauvegarde des centres urbains historiques de 1962. Elles concourent à la mise en valeur ou la sauvegarde d'un patrimoine rural ou urbain. A titre d'exemple, les villes de Caen, Bayeux et Honfleur sont concernées, ainsi que le Pays de Coutances (1989). Depuis l'extension de ces mesures au patrimoine paysager en 1993, ont été retenus le Pays d'Auge du Calvados (2000) et trois communes du Cotentin (2001). C'est le ministère de la Culture qui gère le zonage et les aides (annexe 21).

10.3.3 - la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages

Cette loi a été elle-même précédée de trois initiatives importantes qui révèlent la pression de l'opinion publique sur les paysages (annexe 19) :

- 22/11/1989, texte du ministre de l'équipement et de l'environnement sur "la politique des sites et des paysages".
- 1990, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture consacre une réunion au paysage.
- 12/11/1991, une mission paysage est créée.

L'article 1 de la loi sur le paysage est introduit par des termes lourds de signification : "Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, définis en concertation avec les collectivités locales concernés... l'État peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages". C'est évidemment la limite de cette loi et des zones patrimoniales. Quand un paysage n'est pas considéré comme remarquable, a-t-on le droit de le modifier et de le dégrader, sans réflexion préalable ? Les articles 2 et 3 vont dans le même sens, en précisant que "les parcs naturels régionaux constituent un cadre privilégié des actions menées" et les plans d'occupation des sols doivent "identifier et délimiter les quartiers, rues, monuments, sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection".

Néanmoins, cette loi constitue une réelle avancée :

- "Les schémas directeurs, les schémas de secteur et les POS ou tout document d'urbanisme en tenant lieu doivent être compatibles avec les directives de protection et de mise en valeur des paysages" (art.1).

- "Le classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies,..." (art.3).
- "Le projet architectural précise par des documents graphiques ou photographiques, l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords" art.4).
- "Le conseil municipal peut créer des "zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager [] autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger..." (art.6).
- "Le préfet peut prononcer la protection de boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer" (art.L126-6).

Les paysages pourront être protégés comme des éléments de patrimoine à part entière (art.3-II à IV, art.6), le permis de construire a obligatoirement un volet paysager et les opérations de remembrement prendront davantage en compte les paysages (art.9 à 15 et art.17). L'article 10 précise que "pour les aménagements fonciers... le département fait au préalable procéder à une étude d'aménagement comportant une analyse de l'état initial du site concerné et de son environnement, notamment paysager...".

10.4 - Regarder au-delà du paysage

10.4.1 - des cadres de vie pour l'ensemble de la société

Le concept de paysage correspond dès l'origine à un regard extérieur porté sur un espace visible. Il n'est donc pas étonnant que les aspects esthétiques et patrimoniaux aient une grande importance et que la nature soit déifiée. Si les habitants d'une zone rurale et en premier lieu les agriculteurs ne concevaient pas leur cadre de vie comme "paysage", ils ne faudrait pas, au nom d'une réflexion des habitants sur les aspects visuels de leur espace vécu, qu'ils ne soient plus que les seuls à décider.

En effet, un paysage rural n'est pas seulement le cadre de vie des agriculteurs et des ruraux. La complexité des questions à résoudre réside dans les décalages entre l'utilisation de l'agriculteur qui utilise cet espace rural fondamentalement pour travailler, l'habitant de la commune dont la fonction principale est d'y loger et le citoyen qui le traverse pour des raisons professionnelles ou qui y réside momentanément. Pour ce dernier, rien d'étonnant qu'il veuille maintenir le paysage dans l'état où il l'a trouvé quand il était enfant, en oubliant que le paysage est le produit de l'activité humaine et en particulier des systèmes agraires. En conséquence, tout espace -cadre de vie de la société- mérite d'être pris en compte.

10.4.2 - Peut-on accorder une valeur à un paysage ?

Les paysages (au sens de paysage remarquable ou remarqué) subissent les effets de mode. C'est le cas de l'Aubrac. Les ethnologues qui ont mené l'étude sur le paysage parue dans "paysage au pluriel" n'échappent pas à ce problème. Ils ont étudié des paysages des bocages de l'ouest de la France et des paysages de montagne. Les régions de plaine ne sont jamais citées.

Dans les régions où l'agriculture est en difficulté, selon les critères de l'agriculture intensive, les élus et les professionnels ont cherché à valoriser le tourisme en faisant la promotion des paysages. En 1987, un avis du comité économique et social régional de Basse-Normandie (CESR) allait dans ce sens pour faire face à la déprise des terres agricoles dans le Pays d'Auge et le Bocage normand. Les plaquettes publicitaires des offices du tourisme du littoral emploient les mêmes arguments. Ainsi, ces paysages prennent de la valeur. Ce n'est pas en soit un problème, sauf que si une valeur marchande leur est accordée, selon les lois du

marché, d'autres paysages n'auront pas la même valeur et pourront être dépréciés, y compris en fonction des modes : l'économiste François Facchini considère que le paysage étant une revendication, sa mesure se prête à la règle de l'offre et de la demande et donc que la rareté et la qualité ont un prix¹⁵³. Il faudrait au contraire éviter cette "marchandisation" et développer l'idée de valeur d'usage, de patrimoine collectif à accorder à tous les paysages. L'idée de patrimoine permet de rappeler que l'on hérite d'un paysage et que l'on doit le transmettre aux générations futures en l'ayant préservé et amélioré. Les modifications, les créations de paysages doivent intégrer cet aspect pour éviter les dérives, basées sur la rentabilité économique immédiate.

Jean-Pierre Deffontaines¹⁵⁴ écrit que "la multiplication des personnes qui se disent concernées par les espaces agricoles... se traduit par l'apparition progressive d'une valeur affectée au paysage qui s'inscrit dans la sphère marchande et dans celle des ressources. La fonction de production de paysage devient une dimension socio-économique du métier d'agriculteur et d'éleveur". Cela conduit à une production intentionnelle de paysage. Il conclut en posant cette question : "comment la production de formes peut-elle devenir une ressource pour l'agriculture ?" Cependant, l'auteur évoque les dérives possibles en posant deux questions et une affirmation :

- "de qui le paysage est-il la propriété ? Quels sont respectivement les droits et les devoirs des agriculteurs et de la collectivité ?"
- "un projet paysager ne peut être indépendant d'un projet de développement".

10.4.3 - Des objectifs pour maîtriser les évolutions

Dans toute intervention humaine qui peut modifier le paysage, il est indispensable de se demander quelles sont les motivations, comme la meilleure efficacité économique due à un changement de production (ex. peupleraies et labours dans le marais de la Dives), à une mécanisation plus poussée qui nécessite des regroupements de parcelles, à l'abandon d'herbages en pente, à la volonté de réhabiliter un paysage ancien (ex. protection d'un site), enrayer une dégradation des écosystèmes (ex. plantation de haies), construction de bâtiments agricoles, de lotissements, de routes, extension d'une zone urbaine, industrielle. Dans tous les cas, une étude globale des conséquences des modifications doit être envisagée.

Catherine Bertho Lavenir¹⁵⁵ rappelle que selon les critères des voyageurs du début du siècle, et la remarque reste encore valable aujourd'hui, le paysage "s'apprécie normalement à partir d'un point de vue et qu'on doit le juger selon les mêmes critères qu'un tableau". Les paysages eux-mêmes sont priés de ne point décevoir et nulle affiche ou nulle construction moderne ne doit les déparer. Au besoin, on protégera les sites et aménagera les points de vue". A travers le paysage, il s'agit de s'appropriier le territoire, avec la diversité des régions françaises. "En fait, sont dignes d'être protégés les lieux qui peuvent être décrits ou dessinés". Les voyageurs sont influencés par la vision des impressionnistes. "Le paysage digne d'être sauvegardé, c'est l'original d'un paysage peint". Afin d'éviter toute dérive conservatrice, il ne faut pas limiter la défense des paysages à quelques sites typiques ou valorisés par un peintre célèbre.

A la manière de l'ajout d'éléments modernes dans des édifices anciens, comme les

153 MAROCHINI Eric , Aménagement foncier et qualité des paysages : relation possible ou contre nature ? , Geste n° 1, « action paysagère et acteurs territoriaux », décembre 2000, université de Poitiers, pages 187 à 194.

154 DEFFONTAINES Jean-Pierre, L'agriculture dans sa fonction de production de paysage, Geste n° 1, Action paysagère et acteurs territoriaux, décembre 2000, université de Poitiers, pages 227 à 236.

155 Ib. BERTHO LAVENIR, page 129.

pyramides du Louvre, les remaniements successifs des cathédrales qui mélangent harmonieusement les styles des diverses époques, les activités humaines d'aujourd'hui peuvent modifier le paysage. C'est même le plus sûr moyen de ne pas tomber dans le travers d'une dissociation spatiale où certains paysages sont conservés comme des pièces de musée, en contrepartie de l'abandon de la majorité du territoire à une déstructuration des paysages, à leur uniformisation et à leur dégradation. L'espace n'aurait plus alors qu'une fonction productive, utilitaire.

Si des remembrements peuvent être envisagés pour réorganiser des exploitations, il n'y a aucune raison de réduire l'importance des haies. Il ne faut surtout pas oublier que dans un contexte d'agrandissement constant des exploitations et de leur transmission sans contrôle collectif, le regroupement du parcellaire qui est une des raisons du remembrement est rapidement obsolète.

L'entretien des haies ne posait pas de problèmes bien que le travail y était réalisé entièrement à la main, il y a encore quelques dizaines d'années, du fait qu'elles avaient un rôle de clôture, avant la généralisation du fil de fer barbelé et qu'elles fournissaient du bois de chauffage et du bois d'œuvre, notamment pour fabriquer l'armoire de la mariée. L'utilisation du bois de haie était tellement important que les baux ruraux précisaient le délai entre deux coupes et les photos du bocage du début du XX^e siècle montraient des haies avec un minimum de végétation, contrairement à ce que nous pouvons observer aujourd'hui, où les repousses des têtards ne sont plus émondées régulièrement. Donc, si l'entretien des haies n'apparaît que comme une contrainte, l'argument écologique n'étant pas suffisant du fait qu'il n'a pas d'efficacité visible à court terme, elles continueront de disparaître. Seulement, quelques agriculteurs isolés, plus ou moins marginaux les maintiendront, après avoir pris conscience de leur valeur de brise vent ou pour valoriser le paysage, en pensant aux retombées économiques du tourisme vert. Il est nécessaire de réhabiliter le bois de haie pour le chauffage domestique individuel et collectif, ainsi que le pratique le lycée agricole de Saint Hilaire du Harcouët. Son fonctionnement est rentable et a permis en outre de créer un emploi.

Il n'est pas sans conséquence sur le paysage, de remplacer les pommiers hautes tiges, par des basses tiges. L'introduction de nouvelles productions a parfois des conséquences inattendues et parfois bien acceptées. C'est le cas du colza autour de la vallée de l'Orne qui égaie le paysage de ses tâches jaunes pendant une quinzaine de jours au mois de mai. Mais ce n'est pas sans effets secondaires : si le colza est une ressource supplémentaire pour les abeilles, le miel récolté est de médiocre qualité.

Le reboisement doit également se gérer, sinon il y a des risques de mitage quand les parcelles sont dispersées. Les essences plantées doivent être adaptées à la région et ne pas seulement prendre en compte le strict aspect économique. La protection des écosystèmes, les conséquences sur les paysages et les aspects ludiques doivent être pris en considération.

La construction des bâtiments et des maisons, par le choix des matériaux et des volumes doit tenir compte du contexte local. Il ne faut pas non plus croire qu'un rideau de thuyas est un bon remède pour cacher une stabulation libre imposante.

La réhabilitation des prairies permanentes et des zones humides modifie l'aspect visuel d'une vallée, tout en permettant d'éviter l'appauvrissement de la biodiversité et de constituer des zones tampons efficaces contre les inondations constatées dans les villes.

Éviter les dérives esthétisantes comme celles proposées au Mont Gerbier des Joncs, sans pour cela admettre la construction de parking au pied des sites, afin d'éviter le moindre

pas au touriste pressé.

Éviter le retour à un paysage "naturel" qui se ferme, dont les conséquences négatives ont été constatées dans le marais Vernier et dans le marais de Carentan.

Il faut agir sur l'ensemble de l'espace, pas seulement sur les sites renommés. La loi paysage doit encore être étendue. Les objectifs paysagers assignés aux parcs naturels régionaux peuvent être étendus à tout le territoire. Seuls des paysages reliques ou particulièrement symboliques et intéressants doivent être conservés en l'état, comme témoins du passé ou pour permettre des études comparatives. Si "un projet paysager ne peut être indépendant d'un projet de développement", comme le dit Jean-Pierre Deffontaines, il ne doit pas être l'élément moteur. Les productions agricoles doivent à elles seules être économiquement rentables, sans exclure les aspects paysagers comme d'ailleurs les autres aspects sociaux et environnementaux.

10.4.4 - Qui gère les paysages ?

Auparavant, les moteurs des changements paysagers étaient les systèmes agraires. Depuis la prise de conscience du paysage et les possibilités techniques qui peuvent entraîner des modifications rapides et de grande ampleur, toute la société est concernée. Cela signifie que les systèmes agraires doivent inclure une réflexion paysagère. Il n'est plus possible de laisser les paysages évoluer sans en imaginer les conséquences, d'autant plus que bien souvent les bouleversements produits par l'agriculture intensive ont conduit à leur dégradation, à leur banalisation et à leur uniformisation. Les agriculteurs ne doivent pas non plus subir de pression extérieure basée sur la nostalgie du passé. Les citoyens doivent comprendre que les paysages sont aussi des lieux de travail et de production pour une partie de la population qui ne souhaite sûrement pas revenir aux conditions de vie du XIX^e siècle.

La loi "paysage" incite à prendre en compte tout projet immobilier ou d'infrastructure. S'il est nécessaire d'établir des contraintes par le biais législatif, il faut insister sur les conseils et les mesures incitatives, ainsi que sur de nécessaires discussions entre usagers d'un même paysage pour que chacun puisse donner son sentiment. Par son contenu la loi "paysage" montre à juste titre que les paysages ruraux comportent des aspects qui ne sont pas du ressort des agriculteurs. C'est le cas de l'intégration des projets de route ou de rond-point à l'entrée et sortie des villages, de l'intégration des lotissements qui débordent des limites des villages de la Plaine de Caen. Néanmoins, tout aspect nouveau, moderne n'a pas vocation à être caché. Il ne s'agit pas de chercher à reconstituer un paysage ancestral, à la manière d'un décor de cinéma dont l'action se déroule dans le passé. La construction d'une route ou d'un pont, si son utilité est bien ressentie par les habitants, ne posera pas de problème si un minimum de précautions environnementales sont prises. Un travailleur de la COGEMA n'a pas le même opinion que le promeneur qui passe sur le sentier des douaniers en regardant cette usine gigantesque, située en plein cœur de la Hague.

La gestion des paysages ne doit pas être un alibi. Elle peut être utilisée "pour légitimer un soutien au revenu agricole dans une région en difficulté", comme le démontrent Michaël Bermond et Philippe Madeline, lors d'une étude sur l'opération locale agri-environnement (OLAE) du pays d'Auge - Merlerault¹⁵⁶. "Il apparaît rapidement que le paysage n'est pas au centre des préoccupations. Il est en fait prétexte à la mise en place d'un programme d'aides

156 BERMOND Michaël et MADELINE Philippe, L'opération locale agri-environnement du pays d'Auge - Le Merlerault, enjeux agricoles autour de la gestion des paysages, Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, pages 195 à 205.

visant à encourager les agriculteurs à poursuivre l'entretien des prairies naturelles dans un contexte de politique agricole qui avantage peu ce système de production. Cela se traduit par la mise en place d'un dispositif qui réserve la quasi-exclusivité des crédits aux contrats "paysages" dont les niveaux de contraintes sont relativement faibles". Si l'OLAE "tente de faire reconnaître de nouvelles fonctions sociales à l'agriculture, et par la même, de faire valoir une autre référence que celle de l'excellence productiviste encore dominante au sein de la profession agricole,... les responsables professionnels agricoles n'ont pas jugé opportun d'engager une réflexion collective sur la reconstruction du sens de leur travail... Si bon nombre de bénéficiaires potentiels de l'opération ne se sont pas engagés dans la contractualisation, c'est en partie parce que le dispositif heurte leurs normes professionnelles et qu'on ne leur a pas expliqué pourquoi, ni comment la terre qu'ils mettent en valeur devient soudainement une source potentielle de rémunération au nom du paysage". Ne vaudrait-il pas favoriser une politique agricole qui ne marginalise pas ces espaces ?

Finalement, n'est-il pas temps de s'interroger sur l'engouement des paysages ruraux par les urbains ? La perception des paysages est révélatrice des rapports à l'espace (pratiques sociales, rapports à la nature). Aujourd'hui, nombreux sont les urbains qui sont nés en ville. Ont-ils encore des racines rurales comme leurs aînés ? Des dérives nostalgiques et erronées doivent être évitées. "Se réinventer des racines, un coin de terre, un lieu paisible, voilà une grande cause à laquelle je crois" comme le dit Ségolène Royale¹⁵⁷ sous-entendrait qu'il n'est pas possible de se revendiquer avec fierté d'une ville, d'un quartier ou d'une banlieue et d'y avoir ses racines. Le malaise est ailleurs. Il est tout aussi difficile et perturbant de vivre dans une ferme isolée que dans un quartier surpeuplé. Le bouillonnement culturel d'une ville, la solidarité ouvrière valent bien la vie à la campagne. Par ailleurs, la perception du paysage rural dépendra également de la modification de la vie en zone urbaine. Le rapport au paysage est révélateur de nos pratiques sociales et de la perception de la nature que nous pouvons avoir.

Les paysages ruraux seront donc perçus différemment si la vie urbaine change. Cela dit, il est nécessaire que les urbains, comme les ruraux s'intéressent aux pratiques agricoles pour mieux comprendre les paysages et surtout pour mieux savoir ce qu'il y a dans leur assiette. Un espace rural n'est pas un jardin public. La diversité des paysages tient aux rapports entre les conditions naturelles et les hommes qui ont ainsi développé des systèmes agraires particuliers. En sachant les reconnaître, on ne pourra que mieux les apprécier et que mieux envisager les modifications futures, en intégrant les aspirations de l'ensemble de la société.

Le paysage est un cadre de vie. Il est chargé de souvenirs personnels, liés aux valeurs culturelles d'une société. Certains d'entre eux ont acquis une certaine notoriété, il est alors question de sites, représentant un patrimoine historique et culturel. Cette notoriété peut provoquer un sentiment de fierté pour les habitants concernés, dont les agriculteurs, ou une contrainte qui interdit toute modification. Ce dernier aspect peut rappeler qu'un paysage est une création humaine qui a vocation à évoluer. Ainsi, ses formes révèlent les différents systèmes de production agricoles pratiqués. Certains maintiennent des écosystèmes riches et sont en harmonie avec les souhaits de la société, tandis que d'autres provoquent des déchirures et des cicatrices indélébiles, en ne déniaut au sol et à l'espace qu'une simple fonction de production de matières premières alimentaires. La beauté d'un paysage est

157 ROYALE Ségolène, Pays, paysans, paysages, la réconciliation est-elle possible ?, Paris : Ed. Robert Laffont, 1993, 222 pages, page 60.

évidemment subjective. Elle relève la psychologie de l'observateur, ses centres d'intérêts, les contradictions de son mode de vie. La difficulté est de ne pas tomber dans la nostalgie et l'immobilisme, en "muséifiant" les paysages, ni d'accepter les bouleversements imposés par un développement agricole ayant des objectifs de profit à court terme, sans en envisager les conséquences plus globales.

11 - Privilégier l'emploi et l'aménagement du territoire

La fonction essentielle des agriculteurs est de nourrir l'humanité. Pour que cette fonction soit assurée, il faut qu'ils puissent vivre de leur métier et que leurs modes de production tiennent compte de la qualité des produits, de l'environnement et des paysages, en harmonie avec les autres secteurs de la société.

Vivre de son métier ne signifie pas produire au maximum. Tout d'abord, pour des raisons de maîtrise de son alimentation, sujet abordé dans le chapitre 7, chaque pays ou grande région de la planète doit, dans la mesure du possible et pour les denrées de base, être autosuffisant. La production agricole d'un pays ne peut donc pas se baser sur des exportations. Vivre de son métier ne signifie pas non plus produire dans n'importe quelles conditions du point de vue social, environnemental et territorial. Le respect de ces conditions ne peut d'ailleurs que favoriser le maintien des emplois agricoles, qu'ils aient un statut d'agriculteurs ou de salariés.

Cette approche semble plus conforme à l'esprit d'une agriculture durable que l'approche multifonctionnelle "produire - employer - préserver" qui a l'inconvénient de ne pas systématiquement associer ces trois fonctions, ni de montrer leur synergie. Certains agriculteurs gardant essentiellement un rôle de producteur, tandis que d'autres, dans la même commune ou dans une autre région agricole, sont maintenus par des aides pour des raisons sociales ou environnementales.

11.1 - Des modes de production complexes

Les agriculteurs des pays industrialisés ne représentent plus qu'une part marginale de la population active. Pourtant, ils ne sont pas les seuls à être concernés par les processus complexes qui commencent bien avant le rôle effectif de l'éleveur ou du cultivateur et qui se poursuivent par la transformation, le conditionnement, le transport, pour aboutir à la commercialisation des denrées alimentaires. Bon nombre d'entre eux ne sont plus que des producteurs de matières premières. Ils ont besoin de machines, d'énergie, d'engrais et de produits phytosanitaires pour travailler. Ils sont tributaires de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution pour vendre leur production. Le fractionnement de ces étapes, en amont comme en aval du travail strictement dévolu aux agriculteurs, l'éloignement des lieux de production des lieux de consommation par l'urbanisation et l'organisation des marchés nécessitent des moyens humains, généralement salariés, qui ne sont reliés qu'indirectement à l'activité agricole. Comme la vente de marchandise est l'objectif final, la chaîne de production est tronquée. Elle s'arrête à l'étape de la consommation. Le devenir des déchets, les pollutions, les nuisances environnementales ou sociales sont éludées.

Cette complexité est d'autant moins bien abordée que, comme le souligne André Giordan, "nous envisageons souvent une relation de cause à effet. Un événement se produit si une cause en est à l'origine. Rien de tel en réalité. Tout phénomène repérable est le produit de

causes multiples ou d'un réseau causal. Très souvent, l'effet rétro-agit sur la cause pour amplifier ou l'inhiber. On parle alors de feed-back positif ou négatif. Cette idée qui a pourtant plus de cinquante ans, n'est pourtant pas encore partagée par le grand public. Nombre de décideurs l'ignorent également, ce qui n'est pas sans conséquences dramatiques sur l'économie"¹⁵⁸.

11.2 - Rendement et productivité, deux notions à ne pas confondre

S'interroger sur les conséquences des modes de production sur l'emploi, exige de la rigueur dans le vocabulaire, faute de quoi des confusions inévitables et préjudiciables au raisonnement se posent. C'est le cas des notions de rendement et de productivité.

Selon le Petit Robert (1991)

- Rendement signifie : "action de rendre. Produit de la terre, évalué par rapport à l'unité de surface cultivée". Mais le dictionnaire apporte une nuance. Rendement s'applique aussi à "une production évaluée par rapport à des données de base (matériel, hommes, capital, travail, ...). Voir productivité".

- Productivité : "de productif. 1) Caractère productif (d'une chose, d'une activité). Productivité d'une terre. 2) Rapport du produit aux facteurs de production (quantité d'énergie, temps de travail, etc.). Normes de productivité. Productivité globale, calculée par rapport à la totalité des facteurs. Accroissement de la productivité. Voir rendement".

Il y a donc des similitudes entre ces deux mots qui sont d'ailleurs apparus dans la langue française au début de l'ère industrielle (1766 pour productivité et 1842 pour rendement). Cependant, "rendement" se rapporte précisément à des quantités par rapport à des unités de surface (ou autre référence), tandis que "productivité" est un rapport entre des quantités produites et un ou des facteurs de production. Si un non spécialiste peut confondre ces deux termes, un agriculteur, un économiste peuvent parfaitement les distinguer. Dire, "nous avons obtenu un rendement de 80 quintaux de blé à l'hectare dans une parcelle" est nettement différent de dire "la surface agricole par actif est de 40 hectares" ou "une exploitation laitière investit 150 000 € pour un troupeau de 40 vaches laitières" les deux derniers exemples relevant de critères de productivité du travail et du capital.

La confusion entre les deux notions n'est pas un hasard. Lors de la mise en place de la politique agricole commune au début des années 1960, une des préoccupations était d'augmenter la production globale pour assurer l'auto-alimentation de l'Europe en produits alimentaires. Pour cela, à défaut de pouvoir augmenter dans des proportions significatives les surfaces cultivées, il ne restait plus qu'à augmenter la production à l'hectare

158 GIORDAN André, les grandes régulations du corps humain, pages 185 à 197, in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Ed. du Seuil, 1999.

(le rendement) ou à importer des aliments d'autres régions du monde pour nourrir des élevages hors-sol ou compléter la ration des vaches laitières ; ce qui revient à augmenter artificiellement les surfaces cultivées, en créant une certaine dépendance puisqu'il y a importation d'aliments. C'est notamment le cas du tourteau de soja. Les organismes de développement ont alors largement cherché à augmenter les rendements par la sélection génétique, l'apport d'intrants et l'amélioration de pratiques culturales. Dix ans plus tard, l'Europe assurait largement ses besoins. De nombreux secteurs - le lait, les céréales - étaient déjà en état de surproduction. On parlait des "montagnes de beurre". Pourtant les augmentations de rendement se sont poursuivies afin de faire de l'agriculture, notamment en France, un secteur d'exportation très important. L'objectif n'était plus le même.

Dans le même temps la politique agricole commune visait à faire entrer l'agriculture, jugée archaïque, c'est-à-dire en marge de l'activité économique de type capitaliste, dans l'ère de la modernité. Les nécessaires augmentations de rendement étaient donc les bienvenues pour assurer un essor de l'industrie chimique qui a fourni largement des engrais et autres intrants. De plus, à cette époque le développement industriel avait besoin de main-d'œuvre. C'est là qu'interviennent les augmentations de productivité. Il s'agissait de pouvoir cultiver la terre avec moins de paysans, en mécanisant. Là aussi, cela permettait le développement de l'industrie mécanique. Par ailleurs, l'augmentation des volumes de production entraînait l'essor de l'industrie agroalimentaire, d'autant plus que la diminution du nombre de paysans et l'urbanisation qui en a été le corollaire ont éloigné les consommateurs des lieux de production.

Donc, pour des raisons distinctes, le développement agricole s'est caractérisé à la fois par des augmentations de rendements et de productivité. Cette concomitance explique en partie la confusion entre les deux termes, mais c'est aussi parce que les responsables agricoles et politiques ne souhaitaient pas les distinguer, ou alors ils auraient dû dire ouvertement que la diminution du nombre de paysans était, et reste, parfaitement programmée.

Dans d'autres régions du monde, des rendements élevés existent sans mécanisation et sans faire appel à l'industrie. En Asie, dès le Moyen-Age, il était courant d'obtenir 20 quintaux de riz à l'hectare. Évidemment, c'était un véritable jardinage. La main d'œuvre étant très nombreuse, la productivité du travail était très faible, mais les volumes de production importants. Il ne s'agit pas de copier le modèle asiatique qui pose de nombreux problèmes et correspond à une situation totalement différente de la nôtre, mais le bilan des quarante dernières années permet d'affirmer que les augmentations de production pouvaient se faire, sans diminuer la main d'œuvre agricole dans des proportions aussi importantes. Quant aux augmentations de productivité, elles relèvent d'autres objectifs, y compris celui d'améliorer les conditions de travail et d'en diminuer sa durée. Dans les réflexions qui cherchent à imaginer un autre développement agricole, il est donc indispensable de dissocier ces deux aspects.

11.3 - Les agriculteurs ne se sont pas prolétariés, mais...

Finally, the fears of proletarianization of peasants who were at the order of the day of the debates of the 1970s have not been justified. Most agricultural exploitations remain economic entities where the farmer remains the owner of his means of production. Only a few sectors are relevant to integration. It is the case of poultry and pig farming. In the dairy sector, some breeders resort to the rental of dairy cows, but this remains marginal. On the contrary, some farmers in the Caen plain have increasingly resorted to agricultural enterprises to perform essential tasks such as sowing and harvesting of sugar beets. In this case, their work is limited to labor and to some treatments.

As productivity gains reduce the farmer to the strict function of production, the part of externalized work is becoming increasingly important. This is achieved by enterprises, sometimes small, in the case of agricultural enterprises, up to transnational enterprises in the seed and treatment sectors, of mechanization, of transformation and of commercialization where the part of food sold on a large surface is very important. In all cases, these enterprises resort to a salaried workforce.

11.4 - Agrandir les exploitations ou installer des jeunes ?

This race to productivity of work inevitably leads to a reduction in the number of farmers. As long as it is not undermined and denounced, any discourse lamenting the insufficiency of installations for young farmers is erroneous, at best manipulative. Individually, farmers who are retiring have the concern to pass on their exploitation to a young farmer, but this preoccupation is quickly broken by measures such as the departure indemnities of the 1970s, whose amount was higher when the "leaving" allowed a restructuring, that is to say an enlargement, of a neighboring exploitation. Today, the search for rights to produce leads to the same result. The land demand for enlargement reduces the possibilities of installation for young farmers. Measures such as the repertoires of departures / installations managed by the ADASEA cannot reverse this trend. In addition, the land market is very little controlled; if the SAFER provides indispensable services, it is not its vocation to manage them globally. These ideas were issued in the 1980s to reflect on land offices, but they have not been concretized.

11.4.1 - Les freins institutionnels à l'installation

Christian Boisgontier¹⁵⁹ concludes, notably from the concrete knowledge of exploitations in his neighborhood, that with the PAC premiums, there has been a resurgence of competition for enlargement in order to receive the maximum of premiums. It is thus that viable exploitations disappear; young farmers cannot compete with the proposals for takeover made to retirees by farmers with financial capacities far superior to theirs. A farmer who is retiring is therefore penalized if he cedes his farm to a young farmer, outside of a family takeover. To avoid this problem, it would be necessary to institute a maximum amount of aid beyond which a farmer could no longer receive. This type of decision depends on Europe, but locally, the professional bodies that are part of the CDOA have real power in applying the legislation

¹⁵⁹ Christian Boisgontier, farmer near Céaucé (61), represents the Peasant Confederation to the European peasant coordination. Testimony collected on 27 June 2002.

sur les cumuls. Il faut donc à la fois modifier un certain nombre de directives et faire pression au niveau du terrain.

11.4.2 - Les observations de Pierre Bourdieu : la mise en évidence du contexte familial et social

Pierre Bourdieu a étudié très précisément la situation des paysans béarnais dès les années 1960¹⁶⁰. Ses enseignements peuvent aider à comprendre la situation bas-normande.

- Les stratégies de mariage et la question de l'héritage

"Avant 1914, le mariage était régi par des règles très strictes. Parce qu'il engageait tout l'avenir de l'exploitation familiale, parce qu'il était l'occasion d'une transaction économique de la plus haute importance, parce qu'il contribuait à réaffirmer la hiérarchie sociale et la position de la famille dans cette hiérarchie, il était l'affaire de tout le groupe plus que de l'individu. C'est la famille qui mariait et l'on se mariait avec une famille"¹⁶¹.

A propos de l'héritage : "tout concourt à assurer la permanence de la maison. Ignorer que c'est là aussi la fonction première des échanges matrimoniaux, ce serait s'interdire d'en comprendre la structure"¹⁶².

- L'importance des conditions de travail et de vie :

Les filles partent en ville grâce à leur instruction, pour fuir les conditions de travail et de soumission de la famille à la campagne. Il est difficile pour un garçon d'un hameau de convaincre une fille du bourg ou de la ville à venir passer sa vie dans une ferme isolée. Les hameaux étaient habités, ne pas croire que les paysans vivaient dans l'isolement : "Dans la société d'autrefois, la dispersion dans l'espace n'était pas vécue comme telle, en raison de la forte densité sociale liée à l'intensité de la vie collective. Aujourd'hui, les travaux communs et les fêtes de quartier ayant disparu, les familles paysannes ressentent concrètement leur isolement. Sans doute, l'automobile a raccourci les distances, surtout depuis que les principaux chemins creux ont été goudronnés ; mais l'éloignement "psychologique" reste aussi grand que jamais et cela apparaît à travers la fonction qui est conférée à l'automobile... On va à la ville comme on y allait en charrette ; plus vite, mais pas plus souvent et pas pour des raisons nouvelles"¹⁶³.

- La perception de sa place dans la société :

- un sentiment de supériorité chez les paysans ? : "S'ils prennent le citadin pour cible de leur ironie chaque fois qu'ils le peuvent, c'est-à-dire quand ils sont en nombre ou entre eux, ils sont plutôt embarrassés, maladroits et respectueux lorsqu'ils le rencontrent en tête à tête"... Quand il s'agit de gérer les intérêts communaux et, à plus forte raison, d'entrer en relations avec les autorités de la ville, le paysan ne songe même pas à déléguer un paysan. Parce qu'il est instruit des règles administratives et des subtilités de la vie politique nationale, parce qu'il participe, par sa fonction, du monde des bureaux et des administrations, parce qu'il a du loisir et surtout parce qu'il "sait parler", l'homme du bourg, et surtout le fonctionnaire,

160 BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires, crise de la société paysanne en Béarn*, Editions du Seuil, mars 2002, 266 pages, les premiers articles rassemblés dans cet ouvrage sont de 1962.

161 Ib. BOURDIEU Pierre, page 19.

162 Ib. BOURDIEU Pierre, page 43.

163 Ib. BOURDIEU Pierre, page 95.

lui paraît prédestiné au rôle de médiateur entre lui-même et la ville".

- La misère des célibataires : "Ils sont tous là, tous les célibataires. Les hommes de leur âge qui sont déjà mariés ne vont plus au bal... Ce jour-là, tout le monde est "sur la promenade" et tout le monde danse, même les "vieux". Les célibataires, eux, ne dansent pas davantage... Dans les petits bals comme celui de Noël ou du Premier de l'an, ils n'ont rien à faire. Ce sont des bals où l'on vient pour danser, or ils ne danseront pas et ils le savent. Ces bals sont faits pour les jeunes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas mariés ; ils n'ont plus l'âge, mais ils sont et se savent "immariables"¹⁶⁴.

- Le poids économique et social : "Ainsi, la condition économique et sociale influence la vocation au mariage principalement par la médiation de la conscience que les hommes prennent de cette situation. En effet le paysan qui prend conscience de soi a de bonnes chances de se saisir comme paysan au sens péjoratif. On peut en trouver une vérification dans le fait que parmi les célibataires on distingue soit les paysans les plus empaysannés, soit les paysans les plus conscients et les plus conscients de ce qu'il reste en eux de paysan"¹⁶⁵.

- Les raisons du faire-valoir direct dans le Béarn : "Du fait qu'elle resta toujours peu nombreuse, la classe bourgeoise ne s'empara jamais d'une part importante du patrimoine paysan et cela d'autant moins que, après avoir investi longtemps ses revenus sous forme de bétail, elle s'attacha surtout à acquérir les terres nobles, pour des raisons de prestige. On comprend que, dans ces conditions, les divers modes de faire-valoir indirect, et en particulier le fermage, n'aient jamais pris une grande importance.

Maître de son domaine, le paysan put l'enclorre relativement tôt, en raison de la structure du terroir. "En Béarn [...] chaque communauté ou presque possédait auprès de sa "plaine" toute en terre arable, ses "coteaux" couverts de fougères, d'ajoncs nains, de graminées, où chaque année les paysans venaient déblayer la place de quelques champs voués à une prompt disparition" (BLOCH M. Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, A. Colin, 2^e éd., 1955, 2 vol.). Ces landes constituaient de grands pacages naturels dont l'existence a rendu possible la suppression de la vaine pâture et par là des jachères sur les terres labourées. De plus, la coutume successorale et matrimoniale avait préservé le domaine foncier contre le morcellement qui a pu, ailleurs faire obstacle au mouvement des enclosures"¹⁶⁶.

- la place des femmes : "La relation qui unit les différentes espèces de stratégie de reproduction que sont les stratégies de fécondité et les stratégies matrimoniales fait que, dans le premier cas, on peut limiter là le nombre d'enfants et non dans l'autre cas. Si la venue au monde d'une fille n'est jamais accueillie avec enthousiasme ("quand naît une fille dans une maison, dit le proverbe, il tombe une poutre maîtresse"), c'est qu'elle représente dans tous les cas une mauvaise carte, bien que, circulant de bas en haut, elle ignore les obstacles sociaux qui s'imposent au garçon et qu'elle puisse, en fait et en droit, se marier au-dessus de sa condition : héritière, c'est-à-dire fille unique (cas fort rare puisqu'on espère toujours avoir un "héritier") ou aînée d'une ou de plusieurs sœurs, elle ne peut assurer la conservation et la transmission du patrimoine qu'en exposant la lignée puisqu'en cas de mariage avec un aîné, la "maison" se trouve en quelque sorte annexée à une autre et que, en cas de mariage avec un cadet, le pouvoir domestique est confié (après la mort des parents au moins) à un étranger ; cadette, on ne peut que la marier, donc la doter, parce qu'on ne peut souhaiter, comme pour un garçon, ni qu'elle parte au loin, ni qu'elle reste à la maison, célibataire, du fait que la force de

164 Ib. BOURDIEU Pierre, page 112.

165 Ib. BOURDIEU Pierre, page 118.

166 Ib. BOURDIEU Pierre, page 138.

travail qu'elle peut fournir n'est pas à la mesure de la charge qu'elle impose"¹⁶⁷.

- Les modifications de l'ordre social : "Comme il arrive régulièrement lorsqu'un ordre social bascule, surtout de manière insensible, les anciens dominants contribuent à leur propre déclin. Soit qu'ils obéissent au sens de la hauteur statutaire qui leur interdit de déroger et d'opérer à temps les révisions nécessaires, voire de recourir aux stratégies du désespoir que la dureté des temps impose aux plus démunis.... Soit qu'ils appliquent à la situation nouvelle des principes anciens qui les portent à agir à contretemps". "La crise n'engendre pas automatiquement la prise de conscience ; et le temps nécessaire pour comprendre le nouveau cours des choses est sans doute d'autant plus grand que l'attachement objectif et subjectif à l'ancien monde, les intérêts et les investissements dans les enjeux qu'il propose, sont plus importants. C'est ce qui fait que, si souvent, le privilège s'inverse"¹⁶⁸.

- Le rôle de l'enseignement : Selon une enquête menée en Ille-et-Vilaine¹⁶⁹, "plus les enfants d'agriculteurs sont restés dans le système d'enseignement, plus ils ont de chances de quitter l'exploitation agricole... Outre qu'ils ont été préparés explicitement ou implicitement à exercer un métier non agricole ou à vivre dans le milieu urbain, ils subissent un manque à gagner d'autant plus important en entrant dans l'agriculture que certains seuils de surface d'exploitation et de capital ne sont pas atteints"... Pierre Bourdieu ajoute : "Outre qu'ils ont pour effet de couper les agriculteurs de leurs moyens de reproduction biologique et sociale, ces mécanismes [la poursuite des études] tendent à favoriser l'apparition, dans la conscience des paysans, d'une image catastrophique de leur avenir collectif. Et la prophétie technocratique qui annonce la disparition des paysans ne peut que renforcer cette représentation en conférant sens et cohérence aux multiples indices parcellaires que leur livre l'expérience quotidienne"¹⁷⁰.

11.4.3 - Rassembler un ensemble de conditions favorables à l'installation

Les jeunes ne peuvent s'installer qu'en arrivant à franchir les obstacles suivants :

- des critères économiques : les installations sont limitées par les augmentations de productivité, qui favorisent l'agrandissement et par les politiques libérales des prix insécurisent. De plus, selon un rapport au Ministère de l'environnement, les organismes qui examinent les projets d'installation acceptent encore difficilement des critères variés sortant des modèles catalogués comme les plus productifs et étant également les plus aidés. Il s'en suit souvent des situations d'endettement important¹⁷¹.

- des critères géographiques : les jeunes agriculteurs ont besoin de foncier, en fermage ou en propriété. La dispersion ou l'insuffisance de parcelles et leur libération à des moments différents ne permet pas de constituer facilement des ensembles viables. Ils doivent également bénéficier d'un milieu rural vivant, offrant des perspectives d'emploi au partenaire dans le cas où un couple ne décide pas de travailler ensemble sur l'exploitation, et de la présence de services publics de base, dont une école et des transports en commun.

167 Ib. BOURDIEU Pierre, page 191.

168 Ib. BOURDIEU Pierre, pages 234 et 235.

169 DAUCE P., JEGOUZOK G, LAMBERT Y., La formation des enfants d'agriculteurs et leur orientation hors de l'agriculture, Rennes : INRA, 1971.

170 Ib. BOURDIEU Pierre, pages 240 et 241.

171 FRANCE, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels), chapitre sur la biodiversité.

- des critères sociaux : les jeunes femmes doivent avoir toute leur place sur l'exploitation et ne pas être cantonnées à la gestion ou à la vente directe, faute de quoi elles ne s'installeront pas. La question de la force physique est un faux argument. D'une part parce que leurs aînées assuraient des travaux difficiles comme la traite des vaches, le sarclage des cultures ou les foins, d'autre part parce que la mécanisation de certaines tâches les rend moins pénibles. Les jeunes ne peuvent pas non plus faire face à leur travail en l'absence d'entraide avec le voisinage.

- des critères culturels : une bonne image de leur métier est indispensable. Elle se forge au moment de leur formation, dans le milieu familial et par des effets d'entraînement. Quand un jeune ose s'installer, il n'est pas rare que d'autres jeunes lui emboîtent le pas dans la même commune ou dans des cercles proches dans lesquels ils gravitent comme les CUMA ou des associations de jeunesse.

Il suffit qu'un seul de ces critères ne soit pas satisfait pour remettre en cause une décision ou défavoriser les installations à l'échelle d'un groupe de communes ou d'un canton.

11.4.4 - Les installations progressives

La transmission d'une exploitation est souvent délicate. Elle se réalise souvent par l'insertion progressive des jeunes en travaillant avec leurs parents avec le statut d'aide familial. Aujourd'hui, dans le même esprit, cette transmission se fait également par la constitution de GAEC père-fils. Cette appellation montre par ailleurs à quel point le travail des agricultrices n'est pas reconnu. Une autre formule pourrait être encouragée. Il s'agit de l'installation progressive.

Une étude menée par le CNASEA pour le compte du Ministère de l'agriculture conclut que généralement les installations progressives correspondent à la "reprise d'une petite exploitation non modernisée ou la création d'une micro-entreprise à partir de "lopins", que ces installations combinent plusieurs activités et qu'elles s'appuient en général sur des productions non contingentées dans le cadre de la Politique agricole commune... Il n'y a pas de parcours type pour s'installer progressivement. Le projet se transforme et mûrit pendant 5 à 10 ans. Il a pour objectif la création de son propre emploi, voire d'autres emplois. La progressivité est soit un choix, soit une nécessité"¹⁷². Trois types d'installation progressive peuvent être distingués : les projets qui visent à une première étape avant l'accès à une DJA (dotation jeunes agriculteurs), les installations qui ont un caractère social où progressivement l'activité augmente et remplace les allocations chômage ou le RMI, enfin, les projets qui correspondent à un mode de vie, à partir d'opportunités d'activités et d'un pécule personnel. Tous ces projets atypiques pour le milieu professionnel rencontrent des problèmes d'accès au foncier, aux droits à produire, au financement, faute de statut social reconnu et de difficultés à s'insérer dans le milieu local.

11.4.5 - Les installations non-aidées

A l'évidence, de nombreuses installations progressives ne rassemblent pas les conditions nécessaires pour obtenir les aides spécifiques. C'est aussi le cas d'agriculteurs qui ont décidé de s'installer avec des productions ou des structures qui apparaissent comme trop marginales aux différents organismes professionnels et à l'État. Minoritairement, il existe

¹⁷² WEHLIN Hélène, Éclairages sur l'installation progressive dans l'hexagone, Actes du 1er congrès national de l'installation progressive, organisé notamment par la Confédération Paysanne à Nîmes en 1999, Paris : Ed. Confédération Paysanne, 1999, pages 15 à 19.

aussi de très grandes exploitations qui dépassent les plafonds d'attribution des aides telle que la dotation jeunes agriculteurs.

Leur nombre est difficile à évaluer. Le recensement général de l'agriculture cherche à évaluer ce phénomène, mais les questions posées ne permettent pas un dénombrement très fiable. Il resterait à recouper plusieurs sources statistiques, comme celles de la MSA, mais les champs statistiques ne se recouvrent pas, du fait des différences dans les raisons d'adhésion à tel ou tel organisme. Finalement, c'est souvent l'enquête de terrain qui permet la meilleure évaluation.

L'ampleur des installations non aidées pose plusieurs questions. Il n'est pas sain qu'il y ait une discrimination entre les individus qui s'installent puisqu'il s'agit de l'attribution ou non d'aides publiques. Faute de moyens financiers suffisants, ces exploitations peuvent vivre pendant plusieurs années. Enfin, la poursuite de ce phénomène montre également l'acharnement de certaines personnes pour s'installer malgré l'absence de soutien, il est aussi la preuve que des systèmes de production qui semblent peu conventionnels, réussissent à perdurer.

11.4.6 - Répartir les droits à produire

Lors de leur mise en place, les quotas laitiers ont été vigoureusement contestés par l'ensemble de la profession. Des problèmes réels se posaient. Les agriculteurs qui pour diverses raisons avaient une référence laitière relativement basse, dans le contexte de leur exploitation en 1983, ont eu des difficultés sérieuses pour rembourser des emprunts qui couvraient des investissements pour un troupeau plus important. Plus généralement, les quotas entérinaient la situation de chacun des producteurs de lait. Les attributions de quotas supplémentaires ont souvent favorisé les plus gros producteurs, du fait même que les petits producteurs se sont faits absorber, au moment de leur retraite, par une exploitation voisine ou bien leur quota a été attribué, par l'intermédiaire de la réserve départementale, à des agriculteurs produisant déjà un minimum de 100 000 litres de lait par an, soit environ 20 vaches.

De fait, vingt ans plus tard, il est indéniable que les quotas ont favorisé la concentration des producteurs de lait et la spécialisation des régions, notamment celles de l'Ouest de la France, ainsi que la région Rhône-Alpes. Pourtant en majorité, les producteurs de lait craignent la disparition des quotas au profit d'une politique plus libérale basée sur la liberté des prix. En effet, les quotas ont eu l'avantage, en maîtrisant le volume de la production, de maintenir un prix du lait raisonnable et relativement stable, favorable à des investissements à long terme pour les éleveurs.

Aurélie Ferjoux, géographe de Nantes, remarque que "la terre n'est plus seulement le lieu et le moyen de production, elle est surtout le support juridique des droits à produire et du système de soutien"¹⁷³. Cette constatation s'applique aux terres à quotas, mais également à l'ensemble des terres primées, depuis la réforme de la PAC en 1992. Cet aspect spéculatif, qui en outre, modifie le prix des terres, sans rapport avec leur valeur agronomique, n'est évidemment pas favorable à l'installation des jeunes et modifie la répartition antérieure des productions sur le territoire d'une commune, en fonction des droits à produire.

11.5 - Bouleverser les règles foncières

173 FERJOUX Aurélie, Cahiers nantais n° 46.

11.5.1 - Le point de vue de la propriété foncière

La fédération nationale de la propriété foncière (FNPA) constate que l'exploitation agricole familiale est en voie de disparition et que la politique d'installation des jeunes est un échec. Pour elle, "l'absence de dialogue entre ceux qui détiennent l'espace rural et ceux qui gouvernent constitue la principale cause de l'échec des politiques rurales adoptées". Les quatre millions de propriétaires doivent être reconnus. "Le temps du partenariat constructif, du dialogue et de la réforme est venu. C'est bien d'une propriété active dont la ruralité a besoin pour être durable"¹⁷⁴.

En fait, selon la FNPA, le principal obstacle est celui du statut du fermage, qualifié d'ultraprotecteur pour le locataire. Ce statut expliquerait également en partie l'échec de l'installation des jeunes, parce que la fin d'un bail est la seule opportunité pour vendre une ferme dans des conditions satisfaisantes. De plus, ce statut n'offre pas une rentabilité suffisante face à l'indisponibilité du bien. Pourtant, au cours des années 1990, l'indice des fermages s'est maintenu, il termine par une augmentation en fin de période (indice 110), alors que le prix des terres a fléchi entre les années 1992 et 1998, puis a finalement dépassé son niveau de 1990 (annexe 22). Finalement, "le bail rural qui est toujours présenté comme un contrat a dans les faits perdu cette définition par la multiplicité des clauses d'ordre public. [] Les propriétaires plaident pour une proposition fondamentale : moduler l'ordre public du statut du fermage pour favoriser des partenariats, plus équitables et donc plus durables"¹⁷⁵.

La FNPA déplore également une "volonté farouche de socialiser les espaces ruraux. [] Le consommateur d'espace rural aspire à diriger l'environnement dans lequel il daigne se déplacer, il juge de tout, il connaît tout, il entend édicter ses règles à tout l'univers qui l'entoure. [] La pensée unique laisse croire que l'espace rural est un bien commun, alors que n'en déplaise à certains, ces espaces sont dans une grande majorité des espaces privés"¹⁷⁶.

11.5.2 - Quel attachement à la terre ?

Dans "l'équivoque écologique", Pierre Alphandéry, Pierre Bitoun, Yves Dupont¹⁷⁷ livrent leurs réflexions sur l'attachement à la terre des écologistes. "Les écologistes ont été, plus que d'autres, dans les années soixante-dix, progressivement affublés de toutes ces valeurs négatives immédiatement après les paysans. Leur critique de l'agriculture industrielle, du recours massif aux énergies fossiles, de la société de consommation et, plus généralement, du productivisme, leur défense des cultures locales, des "pays" et des paysages, des activités "autonomes", de l'entraide et des relations de voisinage, leur intérêt, enfin, pour les communautés post-soixante-huitardes les ont conduits à passer pour les représentants d'un néoruralisme nostalgique et réactionnaire... Serait-ce donc que toute évocation du passé, tout rapport à la terre et à la nature, sauf à l'inscrire, en tant que supplément d'âme, dans une logique de consommation muséale ou régénératrice forgée par une adhésion à des valeurs hédonistes, ne pourraient être qu'irrecevables aujourd'hui ?"¹⁷⁸.

Selon Hélène Dupuy¹⁷⁹ : "l'attachement à la terre mais, plus encore, le mythe de

174 FEDERATION NATIONALE DE LA PROPRIETE AGRICOLE, Une propriété active pour une ruralité durable, Paris : Ed. FNPA, 2002, 100 pages, avant-propos page 8.

175 Ib. FNPA, pages 18 et 19.

176 Ib. FNPA, page 90.

177 ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre et DUPONT Yves, L'équivoque écologique, Paris : Ed. La Découverte / essais 1991, 265 pages. Chapitre "l'attachement à la terre" pages 229 à 264.

178 Ib. ALPHANDERY, page 231.

179 DUPUY Hélène, Terroirs et Mémoires, généalogie d'un mythe national, cité par ALPHANDERY,...

l'enracinement sont, en effet, constitutifs des deux "dérives" nationalistes qu'ont été le Troisième Reich et le régime de Vichy... Cependant, le mérite de son analyse est de montrer que le thème de l'enracinement n'a pas toujours, historiquement, véhiculé des valeurs réactionnaires. L'arbre de la liberté a, par exemple, pendant la période révolutionnaire, constitué le symbole de l'émancipation populaire : "son éternité et son immobilité se veulent les figures paradoxales du progrès... Son enracinement n'est donc pas le signe d'une continuité, mais d'un commencement...". Mais l'enracinement a déjà une charge patriotique dès la guerre de 1870.

L'attachement à la terre des écologistes ou des paysans est-il obligatoirement suspect et réactionnaire et à l'opposé de la mobilité et de la modernité ? Alors que dans le même temps, le mode de vie des paysans est idéalisé par un certain nombre d'urbains qui portent un regard nostalgique sur l'indépendance des paysans dans leur travail et sur leur vie au contact de la nature. La perte de repères due à la crise sociale ne conduit-elle pas à s'accrocher à des valeurs du passé ? L'agriculture familiale, comme forme précapitaliste, peut être une base de ce type de positions, mais il y a de fortes chances que les urbains soient au moins autant nostalgiques que les paysans.

Finalement, pour les auteurs de l'Équivoque écologique, les Verts comme la Confédération Paysanne se posent la question suivante : "Comment faire du sol, de l'attachement à la terre et du désir d'enracinement des éléments contemporains ?"¹⁸⁰. Tandis que Jean-Marie Tjibaou se demande, à partir de sa connaissance intime du peuple kanak, comment s'orienter, comment donner un sens à la vie dans un monde où l'enracinement dans un sol, une mémoire et une communauté sont perdus ? La notion de terroir est très importante parce qu'elle constitue les archives d'un groupe.

Enfin, selon Edgar Morin, "l'aspiration à la nature n'exprime pas seulement le mythe d'un passé naturel perdu ; elle exprime aussi les besoins *hic et nunc* des êtres qui se sentent brimés, opprimés, opprimés dans un monde artificiel et abstrait"¹⁸¹.

11.5.3 - L'expérience du Larzac

"Sur le Larzac, nous avons une autre approche de la gestion foncière, à travers une expérience unique en France, celle de la gestion collective depuis quinze ans d'un territoire de 6 300 hectares, s'étendant sur cinq cantons"¹⁸². Ces terres proviennent de l'abandon du projet d'extension du camp militaire en 1981. Elles avaient l'avantage d'être dégagées de la propriété privée. Une "commission intercantonale pour l'aménagement foncier" a cherché des solutions pour permettre l'installation des jeunes sur ces terres libérées qui avaient des projets "à forte valeur ajoutée et nécessitant une main d'œuvre importante, car nous avions le désir d'augmenter la population et de développer la vie sociale". "La répartition des terres a tenu compte des fermiers justifiant d'un bail avant l'expropriation par l'armée (soit 3 200 hectares retrouvant leurs exploitants), et 2 800 hectares ont été attribués à vingt-deux nouvelles exploitations, dont sept créées par occupation sauvages pendant la lutte et quinze après. ... De nombreux échanges de terres ont eu lieu dans le but de mieux les regrouper autour des sièges d'exploitation... Afin de remettre la gestion à un organisme indépendant du pouvoir d'État,

L'équivoque écologique, page 243.

180 Ib. ALPHANDERY, page 262.

181 Ib. ALPHANDERY, citation d'Edgar Morin, tirée du Monde diplomatique, octobre 1989, page 37.

182 BOVE José et DUFOUR François, Le monde n'est pas une marchandise, des paysans contre la malbouffe, entretiens avec Gilles Luneau, Paris : Ed. La Découverte, 2000, 239 pages. pages 175 à 178.

nous avons imaginé une solution juridique originale : cette structure est calquée sur celle des sociétés civiles comportant des associés, et a pour but de gérer le patrimoine bâti et non bâti sur le Larzac. Le 29 avril 1985, la Société civile des terres du Larzac (SCTL) a contracté avec l'État un bail emphytéotique de soixante ans, renouvelable. Au conseil de gérance, la majorité reflète la vocation agricole de la plus grande parties des biens, mais nous avons aussi mis en place une représentation des usagers non agricoles, pour que soit pris en compte le développement des activités rurales non liées à l'agriculture, permettant l'équilibre de la vie sur le Larzac".

"La SCTL propose trois types de contrat. Pour les agriculteurs : un "bail de carrière", jusqu'à l'âge de la retraite. C'est un bail agricole normal, qui prévoit la non-cessibilité automatique aux descendants. Il garantit l'usage de l'exploitation pour la durée de l'activité professionnelle. Son prix est fixé comme tous les baux ruraux agricoles par barème préfectoral, selon la méthode dite "des points". "Les usagers non agricoles, eux, ont un "prêt à usage", il est accordé selon l'usage défini dans le contrat : artisanat, commerce, habitation, etc. Il a une durée fixée par la SCTL, liée au temps d'activité professionnelle de l'emprunteur. Il n'est pas cessible aux héritiers et il est gratuit. La SCTL a préféré le "prêt à usage" à la location, pour éviter l'écueil des "pas de porte", c'est-à-dire la vente d'une activité commerciale ou artisanale. Si cette possibilité avait été laissée, outre le caractère sélectif par l'argent de telles cessions, le caractère collectif de la gestion n'aurait plus été respecté : car comment refuser de louer à l'acquéreur d'un "pas de porte" ? La SCTL ne pourrait plus, dans ce cas-là, choisir ses locataires". "Enfin, la SCTL a mis au point un troisième type de contrat, non plus individuel mais contracté avec les associations concernées, pour gérer la chasse : elle octroie des baux de chasse gratuits aux sociétés de chasse communales. La chasse privée (accordée au Crédit agricole !) présente sur les terres d'un propriétaire ayant vendu à l'armée, puis rétrocédée par l'État à la SCTL, a été démantelée pour être remise à la disposition des chasseurs locaux".

"Le fait de pouvoir s'installer sans être obligé d'acquérir l'outil de travail a été décisif. Il faut réintroduire, dans le dispositif d'installation des agriculteurs, une fonction non marchande. Le foncier ne doit plus être soumis au marché. Cela ne veut pas dire que la propriété individuelle doit être abolie, mais que la gestion du foncier et de sa vocation agricole peut être assurée collectivement au niveau d'une commune, voire d'un canton ou d'un territoire. L'accès au foncier doit être indépendant du titre de propriété. L'obligation, pour les propriétaires, de louer, peut être inscrite dans la loi. Le propriétaire refusant de louer ses terres pourrait être sanctionné, avec une priorité à l'installation des jeunes plutôt qu'à l'agrandissement des exploitations existantes". "Ce n'est pas la terre à ceux qui la travaillent, mais plutôt la terre à l'usage collectif des habitants d'un territoire".

11.5.4 - Des communes, des régions se vident : la responsabilité de la "puissance publique"

Un chercheur de l'INRA, Bernard Farinelli, met en évidence les contradictions des pouvoirs publics, à partir de l'étude du Massif-Central : "Que des maisons vides, de caractère très souvent, s'écroulent parce que les propriétaires sont inconnus ou s'entêtent, n'est plus admissible au regard des difficultés sociales et de la nouvelle image du patrimoine qui est devenue en quelques années un bien commun. Que des terres sous forme de puzzle, qui ne sont ni classées comme réserves écologiques, ni des terres à produire, restent dans un abandon chronique posent problème parce que des jeunes qui souhaitent s'installer, notamment comme maraîcher, ne trouvent pas de surface. Que des exploitations qui s'agrandissent toujours et encore parce que tout est fait pour éviter que d'autres ne s'installent, pour des questions de seuil que l'on relève sans cesse, contredisent les besoins et les discours d'extensification et de

besoin de voisinages est inacceptable. Enfin que des élus qui parlent de légitimité, de démocratie, de "pays" tout en évitant toute régulation, toute intervention, toute application d'articles de lois qui les dérangent, environnementales notamment, n'est pas le bon choix pour l'avenir. Le repeuplement spontané ou accompagné contraint à redéfinir les missions de la puissance publique en terme d'aménagement de l'espace rural"¹⁸³.

11.5.5 - Hiérarchiser les différents usages du foncier

Le foncier agricole, pour l'essentiel non bâti, répond à plusieurs fonctions, parfois contradictoires. Il peut être une valeur refuge pour placer des économies, petites ou grandes, provenant aussi bien d'un patrimoine familial que de la spéculation financière. Il peut intéresser une partie de la population qui vit ou souhaite vivre en milieu rural pour acquérir une parcelle qui sera construite. Il peut également changer de destination lors d'agrandissement de zones industrielles ou de construction de routes. Il est enfin, le support à de nombreuses activités de loisirs, même si les parcelles ne sont pas directement traversées, ni utilisées. Pourtant, les terres agricoles sont avant tout un des facteurs de production pour l'activité agricole. Les agriculteurs, qu'ils soient fermiers ou qu'ils exploitent en faire-valoir direct, sont donc concernés au premier chef, à titre collectif, mais sans en avoir l'exclusivité. C'est à la société toute entière de déterminer les priorités en analysant les conséquences sociales et environnementales de ses choix. Les offices fonciers qui ont été envisagés dans les années 1980 auraient pu répondre à ces objectifs.

11.6 - Privilégier la valeur ajoutée par le travail

Plusieurs raisons convergentes indiquent que le travail est un facteur de production à ne pas négliger :

- la réduction des emplois agricoles crée du chômage et l'exode rural bouleverse la vie des gens et l'organisation des territoires,
- le recours de plus en plus grand à la motorisation et à des techniques de plus en plus éloignées des conditions naturelles pose des problèmes environnementaux.

Il est imaginable d'orienter la mécanisation dans le sens d'une amélioration des conditions de travail, plutôt que vers la recherche d'une plus grande productivité. Enfin, la rentabilité économique pourrait intégrer dans son raisonnement l'ensemble des conséquences sociales et environnementales, pour aboutir à des "coûts vrais" et éventuellement les aides conditionnelles favoriseraient les objectifs globaux, comme la recherche de l'autonomie des exploitations et l'économie des ressources naturelles.

183 FARINELLI Bernard, Pédagogie et méthodologie de l'accueil de nouvelles populations en milieu rural, d'exemple du Massif central, Courrier de l'environnement de l'INRA février 2002, n° 45, pages 37 à 46, page 46.

11.7 - Modifier la répartition et le montant des aides

Une minorité d'exploitations, concentrées dans quelques grandes régions agricoles, reçoit la majorité des aides. Cela favorise les systèmes intensifs. Le cas de l'aide au maïs-fourrage dans l'Ouest de la France est significatif. Elle incite de nombreux agriculteurs à maintenir cette production au détriment de systèmes fourragers où dominerait l'herbe. Les aides sans plafonnement incitent à l'agrandissement. Un plafonnement éviterait cette fuite en avant et réduirait la concentration des aides sur les exploitations les plus grandes qui devraient pourtant bénéficier d'économies d'échelles, d'après les analyses classiques des économistes.

Les critiques à la politique agricole commune sont nombreuses, ainsi que les interrogations sur son avenir, d'autant que la libéralisation de l'économie se poursuit à l'échelle mondiale. C'est dans ce contexte que les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Européenne, réunis à Berlin les 24 et 25 mars 1999, ont lancé la révision à mi-parcours de la PAC, fixée pour les années 2000 – 2006. La commission au Conseil et au Parlement européen du 10 juillet 2002 indiquait que l'agriculture doit "devenir multifonctionnelle, durable, compétitive, tout en continuant d'assurer un revenu stable à la population agricole. Répartie sur tout le territoire européen, elle contribue également à l'entretien du paysage et à la vitalité du monde rural. Parallèlement, elle répond aux préoccupations et exigences des consommateurs en matière de qualité et de sûreté des denrées alimentaires, de protection de l'environnement et de bien-être des animaux"¹⁸⁴. Ces objectifs seront atteints en ajoutant un volet développement rural, qualifié de deuxième pilier, à côté du soutien au marché. Le principal changement est le découplage des aides, jusqu'alors attribuées directement à la production. La baisse du prix d'intervention des céréales de 5 % sera compensé par des paiements directs et la commission envisage plusieurs scénarios pour les produits laitiers qui vont du maintien des mesures actuelles jusqu'en 2015, jusqu'à la suppression des quotas en 2008.

En réalité, le découplage des aides, en supprimant, totalement ou partiellement, les aides directes à la production, au profit d'un montant forfaitaire justifié par un volet environnemental et territorial, vise à répondre à la critique de l'OMC qui considère que depuis 1992, la PAC crée une distorsion de concurrence au niveau international. La FNSEA et les autres organisations professionnelles majoritaires considèrent que les mesures proposées mettent en péril l'agriculture européenne et pense que les agriculteurs des zones défavorisées seront poussés à l'abandon de leurs productions. La Confédération Paysanne relève que ce nouveau mécanisme n'est pas réellement subordonné à des contraintes environnementales, ni à des mesures favorisant le développement rural, d'autant que le premier pilier cherche à conquérir de nouveaux marchés et poursuit les processus de libéralisation.

Une campagne pour une réorientation immédiate de la PAC est portée par des associations de consommateurs, Jeunes Agriculteurs et la Confédération Paysanne, Chrétiens dans le Monde rural et le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne, la Fédération nationale des agriculteurs biologiques, des associations de protection de l'environnement et de développement durable, ainsi que des organisations de solidarité internationale. Elles demandent que les revenus agricoles soient basés "sur des prix rémunérateurs, notamment garantis par une protection du marché intérieur et par des mécanismes de maîtriser et de répartition des volumes de production. Seules les exploitations petites ou situées en zones moins productives auront droit à des soutiens directs en complément de revenu". Cet ensemble d'organisations demande que les réglementations environnementales soient "respectées par tous, avec des moyens de contrôle et des sanctions. En complément, les

184 UNION EUROPEENNE, Commission au Conseil et au Parlement européen, Révision à mi-parcours de la politique agricole commune, <http://europa.eu.int>, texte mis à jour le 9 septembre 2002.

démarches volontaires allant dans le sens d'une agriculture durable, et donnant de réelles garanties aux consommateurs doivent être soutenues". Ainsi, la réorientation de la PAC "permettra d'utiliser, avec le même budget, une plus grande part des ressources financières pour favoriser une agriculture durable et un développement rural équilibré dans toute l'Europe élargie à 25 pays. De plus, cette réorientation permettra à l'UE d'entamer une renégociation de l'accord agricole de l'OMC et d'aller vers une refonte du système de fixation des prix agricoles mondiaux, seuls moyens d'améliorer la situation des paysans du monde entier"¹⁸⁵.

185 CAMPAGNE POUR UNE REORIENTATION IMMEDIATE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, initiée par de nombreuses organisations, Paris : www.cfsi.asso.fr avril 2003, 4 pages.

12 - Agriculture raisonnée, durable, bio., paysanne,... des alternatives à l'agriculture intensive et productiviste ?

Face à la crise de l'agriculture intensive et productiviste, les réponses sont variées. Elles peuvent être de simples alibis pour continuer la politique agricole actuelle ou reposer sur de réelles volontés de changements, partiels ou globaux¹⁸⁶.

12.1 - Les faux amis

12.1.1 - le réseau FARRE

Le réseau FARRE (forum pour une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement) est la branche française de l'association européenne (EIF : european initiative for integrated farming) visant à promouvoir l'agriculture intégrée. Ce réseau existe depuis 1993.

12.1.1.1 - les objectifs du réseau

Selon le triptyque¹⁸⁷ (annexe 23) diffusé par le réseau FARRE en 1999, "l'agriculture raisonnée est un état d'esprit auquel adhère l'agriculteur. La réflexion permanente sur l'organisation globale de son exploitation, les techniques qu'il applique, traduisent son souci permanent de progrès. Il intègre et valorise, dans le choix de ses techniques, le fonctionnement des écosystèmes et les mécanismes de régulation biologiques.... La fertilisation raisonnée a pour but d'adapter les apports de fertilisants aux besoins réels des cultures". En ce qui concerne l'élevage, "une attention toute particulière est apportée à une alimentation équilibrée de qualité, correspondant aux besoins de l'animal, à des bâtiments adaptés aux conditions d'élevage pour le bien-être de l'animal, au respect des règles d'hygiène et à la gestion des effluents... La protection raisonnée des cultures passe par l'observation minutieuse des infestations et la détermination de seuils de nuisibilité.... L'agriculture raisonnée doit apporter les éléments naturels indispensables à la plante (l'eau notamment), mais elle doit aussi veiller à les économiser. Pour l'irrigation, cela consiste à déterminer la juste quantité d'eau à apporter et le moment opportun de l'apport", pour respecter les ressources naturelles. Ainsi, "l'agriculture raisonnée prend en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs pour des produits de qualité et le respect de l'environnement... Elle répond donc aux objectifs du développement durable, tels qu'ils ont été définis par la Conférence de Rio".

En réponse à une question, le directeur précise dans un courrier du 8 février 2001 sa position sur les OGM. "La philosophie de l'Agriculture Raisonnée n'est pas d'imposer ou d'interdire quoi que ce soit, mais bien d'exiger avant toute décision un raisonnement. C'est à l'agriculteur, et à lui seul, pensons-nous, qu'appartient la décision. En l'occurrence, le raisonnement devra prendre en compte des critères de pertinence technique et économique, bien sûr, mais aussi tenir compte du débat de Société en cours, et éventuellement de convictions personnelles. Cette approche est valable pour toutes les décisions".

186 L'annexe 42 reprend l'essentiel d'un lexique des qualificatifs de l'agriculture, réalisé par l'INRA.

187 Ce triptyque est inspiré du "socle commun de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement", proposé par le conseil scientifique de FARRE, version du 27/12/99, 11 pages.

12.1.1.2 - le financement du réseau

"Il est financé fin 1995 par 31 organismes professionnels et 42 entreprises industrielles et commerciales telles que de grandes firmes du secteur phytosanitaire. Son soutien est en voie d'extension. Parmi les organismes professionnels figurent :

- l'agrofourniture : principales associations et syndicats du secteur des produits phytosanitaires, des engrais, des semences, du matériel, de l'alimentation animale, ainsi que des vendeurs d'intrants (négociants et coopératives d'approvisionnement) ;
- des représentants de la profession agricole : syndicalisme majoritaire (FNSEA et CNJA) ;
- des organismes chargés du développement : ANDA, APCA, FNGEDA, ACTA ;
- des représentants de l'aval de l'agriculture : industries agroalimentaires, Sopexa ;
- le secteur de la communication agricole : syndicats de la presse agricole.

L'association bénéficie aussi d'un soutien du ministère de l'Agriculture, d'autant que son ancien président [Alain Forni] était auparavant directeur adjoint de la Direction générale de l'alimentation de ce ministère, après en avoir dirigé précédemment le Service de la protection des végétaux"¹⁸⁸.

L'UFC - Que choisir est également partenaire du réseau FARRE (mais n'est pas adhérente). Ils ont lancé ensemble une campagne intitulée : "les consommateurs rencontrent les agriculteurs" en 2000 qui consiste à organiser des visites dans des exploitations agricoles. Six journées en 2000 ont ainsi eu lieu.

Plus précisément, la composition du Conseil d'administration qui siège en 2000, ne laisse pas de doute, sur la volonté des organisations professionnelles agricoles de la mouvance FNSEA et du secteur agroalimentaire, d'avoir un réseau qui n'échappe pas à son contrôle.

- présidente : Christiane Lambert (depuis le 15 octobre 1999), ancienne présidente du CNJA,
- vice-présidents :
 - Albert Baudrin, UNCAA (union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement),
 - Alain Chalandon, UIPP (union des industries de la protection des plantes),
 - Jean Salmon, FNSEA,
 - Guy Vasseur APCA (association permanente des chambres d'agriculture)
- secrétaire général : Claude Besnault
- trésorier : Jacques My (UIPP)

Sur les 22 autres membres du Conseil, seulement trois agriculteurs représentent les 301 exploitations membres du réseau et deux le CNJA. La grande majorité appartient au secteur agroalimentaire. Il n'y a pas de représentants des consommateurs, ni d'organisations de protection de l'environnement, bien que le réseau souhaite concilier "les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement". A côté des agriculteurs du réseau, il y a 69 organisations, dont Aventis, Bayer, Cargill, CGI (compagnie générale des insecticides), Dupont de Nemours, société des engrais Derome, France amendements, GNIS (groupement national interprofessionnel des semences et plants), Monsanto, UIPP (union des industries de la protection des plantes). Quand on ajoute les unions de coopératives d'approvisionnement, c'est bien la majorité de

¹⁸⁸ BONNY Sylvie, L'agriculture raisonnée, l'agriculture intégrée et FARRE, Natures, sciences, sociétés, revue de l'INRA, 1997, vol. 5, n° 1, pages 64 à 71.

tous les producteurs et de vendeurs d'engrais et de produits de traitement phytosanitaires qui sont membres du réseau FARRE¹⁸⁹.

12.1.1.3 - quelques remarques

Le réseau FARRE met l'accent sur la "communication" en direction des consommateurs, en insistant sur la qualité des produits et le respect de l'environnement.

Si le réseau revendique un "raisonnement global", il se contente essentiellement de limiter les apports en engrais et produits de traitement et à traiter les effluents d'élevage. Les cahiers des charges restent flous et ne préconisent pas la réduction de la taille des ateliers hors-sols. La question des OGM n'est pas abordée dans les publications "grand public".

A l'image de ces contradictions, le secrétaire général de FARRE, Claude Besnault, conclut un débat de l'académie de l'agriculture de France, le 11 février 1998 par ces propos : "notre société vient à peine de prendre conscience qu'en un siècle, l'agriculture traditionnelle a pratiquement disparu, qu'il lui faut assimiler que l'agriculture systématique qui lui avait succédé doit très vite reculer à son tour devant une agriculture prenant plus en compte, dans un raisonnement global, autant les objectifs économiques de production que la qualité des produits et le respect des ressources naturelles et l'environnement. Bien des gens, même les mieux informés, ignorent ce phénomène. Ils regardent l'agriculture d'aujourd'hui avec un oeil vieux de plus de vingt ans. L'agriculture raisonnée progresse très vite : ils l'ignorent. C'est pourquoi je terminerai par une seule recommandation en reprenant une idée du livre de René Dubos (Courtisons la terre) :

"Notre rôle à nous agronomes et agriculteurs, ce n'est pas de dominer la terre, de violer la terre, de soumettre la terre, mais ce n'est pas non plus de subir les diktats de la terre et des autres espèces animales et végétales, de considérer l'homme comme un parasite sur terre. Notre rôle c'est de séduire la terre, de nous y adapter, de courtiser la terre, pour la rendre plus belle, plus productive, plus saine et être fiers de la transmettre à nos petits-enfants. N'oublions pas que la terre a besoin des hommes".

Dans cette conclusion, en employant les termes "d'agriculture systématique", il est visible que l'orateur a des difficultés à caractériser l'agriculture actuelle. Quant à la dernière phrase de la citation, elle rappelle que les conceptions du réseau FARRE dans les rapports homme / nature, au delà des proclamations, n'ont pas réellement changé.

Si les recommandations du réseau vise à mieux raisonner les apports en engrais ou en traitements, ce qui va évidemment dans le bon sens et implique un début de prise de conscience chez les agriculteurs, il n'y a pas de démarche globale et un certain nombre de mesures visent à estomper les aspects les plus néfastes de l'agriculture productiviste, sans la remettre réellement en cause. De plus, le Socle Commun de FARRE ne fait pas référence aux conditions sociales de la production, à sa maîtrise, ni à la démocratie, alors que le développement durable en tient compte.

Joël et Véronique Blaisot, agriculteurs à Saint Germain des Angles (Eure) font partie du réseau FARRE¹⁹⁰. Leur exploitation comprend 115 hectares de céréales et 280 truies (320

189 FARRE (Réseau), Répertoire des membres de l'association nationale FARRE, Paris : Ed. FARRE, 2000.

190 "Quelle agriculture, pour quelle alimentation", journée organisée par le CTCR de Basse-Normandie, à Caen le 10 décembre 1999. Notes personnelles prises lors de l'exposé de Monsieur. Blaisot.

porcs charcutiers et 3000 porcelets sevrés / an). Ils emploient 4 salariés. Les mesures qu'ils ont prises visent à mieux suivre les nitrates apportés, dont le lisier de porc, à protéger les berges de l'Iton (affluent de l'Eure) par une bande enherbée de 6 mètres de large, à planter 1000 arbres et à utiliser les produits phytosanitaires quand ils sont réellement utiles. Les porcs sont nourris avec des céréales et des protéagineux de la ferme. En fait, ces mesures masquent d'autres points qui ne sont pas abordés. Il n'y a pas de cahier des charges précis sur la manière de produire les céréales et les protéagineux, ni sur la qualité des porcs, par exemple sur le temps minimum d'engraissement. Chez Monsieur et Madame Blaisot, ils sont vendus à 172 jours, pour un poids compris entre 95 et 105 kg. Pour éviter la contamination des eaux de surface par les produits phytosanitaires, la Chambre d'agriculture de Bretagne¹⁹¹ préconise une bande enherbée de 15 à 20 mètres. De plus, pour résoudre les problèmes d'effluents, il est question de construire une station de traitement. Une autre solution, beaucoup moins sophistiquée et beaucoup moins coûteuse consisterait à limiter la taille des ateliers et à engraisser les porcs sur paille. Un bon moyen de se rendre compte des limites du réseau FARRE et de comparer leurs cahiers des charges (ou leur absence) à celui de l'agriculture biologique (certification ECOCERT).

Pour Sylvie Bonny¹⁹², chercheuse à l'INRA, "la démarche de FARRE paraît intéressante par son souci de démonstration et de diffusion à condition que la coloration quelque peu verte ne soit pas seulement un habillage publicitaire pour restaurer l'image de l'agriculture et de l'agro-industrie, et par là faire repartir la consommation et désamorcer la forte pression de certains consommateurs... Le caractère flou et multivalent du concept de durabilité lui permet d'être utilisé par des groupes très divers ayant des conceptions fort différentes de la durabilité et de ce qui doit être changé pour aller dans cette direction. Les firmes de l'agro-industrie en prenant ce créneau risquent de privilégier les interprétations et les orientations qui garantissent leurs marchés et leurs débouchés... La démarche FARRE peut avoir un réel intérêt si elle traduit une volonté des firmes d'amont et d'aval de rechercher des procédés et des produits en harmonie avec l'environnement et accessibles à tous, ou si elle incite une forte proportion d'agriculteurs à raisonner l'usage des intrants, plutôt que de faire des traitements systématiques d'assurance, évolution qui rencontre un certain nombre de freins. Ainsi FARRE pourrait valoriser les techniques intégrées auprès des exploitants eux-mêmes, favoriser des échanges entre agriculteurs et citoyens et inciter les exploitants à certaines diversifications de leurs activités. Compte tenu des nombreux organismes mobilisés dans l'association, FARRE a énormément d'atouts et de moyens. Cherchera-t-elle en priorité, pour relancer la demande des consommateurs et désamorcer les mouvements critiques, à améliorer l'image de marque de l'agriculture par des actions publicitaires sans changement réel des pratiques ou bien essaiera-t-elle de promouvoir auprès des agriculteurs des techniques permettant d'évoluer vers une agriculture durable, sans oublier une évolution des intrants livrés par l'agro-industrie et les conseils fournis par les négociants et coopératives d'approvisionnement, ainsi que par l'encadrement de l'agriculture ? La dynamique de ce mouvement mérite d'être observée dans l'avenir d'autant plus qu'elle paraît rencontrer un certain écho".

Le rapport sur l'agriculture présenté à la ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement¹⁹³ exprime de nombreuses craintes sur l'efficacité de l'agriculture raisonnée sur l'environnement. "En l'état actuel des connaissances, les avancées et les

191 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, Du bon usage des produits phytosanitaires, le désherbage du maïs, Rennes : Chambre d'agriculture de Bretagne, 20 pages, 1999.

192 Ib. BONNY.

193 FRANCE, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels), pages 464 et 465. Ce rapport a été rédigé par la Cellule prospective et stratégie. Les membres du groupe de pilotage et du groupe de travail sont répertoriés dans l'annexe 41).

modifications de pratiques consenties peuvent limiter des impacts ciblés ; mais elles ne permettent pas de contrôler si ces impacts sont alors maintenus en dessous des seuils socialement et environnementalement acceptables. Il ne faut pas confondre intégration des systèmes reconnus pertinents et maîtrise des objectifs environnementaux... Le contenu environnemental le plus favorable de l'approche raisonnée est la demande de respect de la réglementation environnementales de ceux qui s'en réclament (ce qui *a contrario* souligne qu'elle l'est mal aujourd'hui). Elle construit donc une agriculture de référence en règle avec la protection juridique de l'environnement, plutôt qu'une agriculture à préoccupation spécifiquement environnementale... Des moyens d'évaluation des résultats, l'enregistrement des actions effectives (ce qui implique la transparence des agriculteurs engagés), la possibilité de remettre en cause des solutions techniques ou des grilles de décision sont indispensables. En particulier, faute d'être potentiellement ouvert à des remise en cause plus profondes d'objectifs "microtechniques" (par exemple type de préparation de sols, variétés, etc.) aussi bien que "macro-économiques" (conception de l'exploitation, de filières, etc.) de certaines formes d'agriculture, un premier niveau d'agriculture raisonnée, formalisé et figé trop tôt dans ce principe, pourrait être reconnu à court terme comme insuffisant pour obtenir des résultats convenables pour l'environnement".

12.1.2 - le CEDAG

Le centre d'études et de développement de l'agriculture et des groupes est une association fondée en 1962 par Louis Malassis, professeur à l'École Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, et un groupe d'agriculteurs. La plupart des organisations agricoles de Bretagne, des Pays de Loire et de Basse-Normandie y adhèrent¹⁹⁴. "Depuis une dizaine d'années le CEDAG a étendu son expertise aux nouveaux défis que le monde rural doit relever au même titre que l'ensemble de la société : emploi, environnement, nouveaux partenaires locaux pour l'usage de l'espace".

Lors de l'assemblée générale du 30 mai 1997, Luc Guyau, président du CEDAG a conclu les débats en indiquant que "le développement durable ne concerne pas seulement les PDD ou l'agriculture extensive,... il concerne toute l'agriculture dans sa diversité et tous les agriculteurs. De plus, ce n'est pas seulement une question agricole, c'est l'affaire de la société, de la planète. C'est une orientation vitale"¹⁹⁵.

Connaissant la personnalité de Luc Guyau, par ailleurs président de la FNSEA à cette date, il est nécessaire d'en préciser le contenu. Le concept d'agriculture durable peut avoir des acceptions très variables. Selon le CEDAG, "il se décline en quatre plans complémentaires :

- la durabilité économique (transmission des exploitations, viabilité économique),
- la durabilité de l'environnement (préservation des ressources, construction des paysages contemporains...),
- l'équité dans la répartition des richesses (droits à produire, répartition de l'activité sur le territoire...),
- l'éthique personnelle et collective (règles nécessaires aux métiers du vivant : maïs génétiquement modifié, vache folle...)"¹⁹⁶.

Comment les organisations agricoles de l'Ouest comme les chambres d'agriculture ou les FDSEA, adhérant au CEDAG peuvent-elles approuver de telles orientations et continuer leur politique actuelle ?

194 CENTRE D'ETUDES DE L'AGRICULTURE ET DES GROUPES, Rennes : CEDAG, 1997, 10 pages.

195 Compte-rendu de l'AG, texte imprimé, CEDAG, 2 pages.

196 Ib. compte rendu de l'AG.

12.2 - L'agriculture durable

12.2.1 - Points de vues

12.2.1.1 - "l'agriculture durable couvre un champ plus large que l'environnement au sens strict"

Sous ce titre, le rapport à la ministre de l'Environnement¹⁹⁷, écrit en 1998, rappelle les conceptions de l'OCDE qui considère 4 aspects :

- "un système de production viable au plan économique en son état actuel;
- "la préservation et la valorisation des ressources naturelles de base de l'exploitation;
- "la préservation ou la valorisation d'autres écosystèmes affectés par les activités agricoles;
- "la création d'un cadre naturel agréable et de qualités esthétiques".

Mais le rapport considère que "cette approche proposée [par l'OCDE] semble néanmoins réductrice : elle ne fait intervenir ni le choix politique, ni l'attente sociale, au profit d'une définition un peu trop "endogène", voire "autonome", de l'agriculture durable". Il souligne que l'agriculture durable doit tenir compte de la gestion du territoire et du maintien de l'emploi agricole. Elle ne peut pas se limiter à un segment de marché ou à une pratique individuelle. De ce fait, le rapport ne préconise pas de signalétique "produits durables", mais des certifications environnementales.

12.2.1.2 - Une conception patriarcale et notariale

Selon Pierre-Frédéric Ténière-Buchot, chercheur à l'INRA, "La traduction française de sustainable development (développement durable) a donné une importance particulière au caractère temporel de l'effort à entreprendre. Le développement espéré doit s'accomplir dans la durée, acquérir un caractère intergénérationnel pour que la transmission du patrimoine (naturel, culturel, social) s'effectue convenablement du père à ses enfants. Il s'agit donc d'une conception patriarcale et notariale qui sous-entend que le mode de transmission va de soi. Celui-ci doit obéir aux règles immuables de l'héritage, de l'autorité de celui qui reconnaît sa filiation (ce peut être celle des gouvernements de l'État, vis-à-vis des gouvernements ultérieurs). Il doit observer le droit d'usage et de propriété que le présent exige tout en gardant à l'esprit son devoir de ménager l'avenir. Le développement durable français rappelle, s'il en était besoin, que les pouvoirs publics et privés de notre pays doivent gérer leurs activités en bon père de famille.

Cette conception d'exception n'est guère présente dans les autres pays développés (anglo-saxons) qui sont à l'origine du développement viable ou acceptable (sustainable a la même racine que sustainability : viabilité, qui a un rapport avec la vie). Il est piquant de constater que la traduction française a opté pour une approche qui traite principalement du traitement de la mort (l'héritage qui doit se transmettre), avec le souci du maintien des institutions existantes, tandis que la conception d'origine anglo-saxonne mettait l'accent sur la vie, quitte à faire évoluer les institutions afin de mieux le permettre.

Il y a donc ceux, d'un côté, qui font des enfants en vue de se prolonger quelque peu

197 Ib. Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, chapitre "l'agriculture durable couvre un champ plus large que l'environnement au sens strict".

dans l'avenir et, d'un autre côté, ceux qui cherchent les compromis institutionnels nécessaires à une meilleure cohabitation avec des formes de vie nouvelles, plus diversifiées. Durée des formes de vie pour ceux-ci, permanence de l'existant pour ceux-là : les valeurs implicites auxquelles recourent ces deux orientations ne peuvent pas différer plus les unes des autres...

Dans tous les récits, qu'il s'agisse de contes pour enfants ou de sommes philosophiques, c'est généralement à la longue, dans la durée, l'option pour la vie qui finit toujours par l'emporter sur celle de la mort. Cela devrait pouvoir s'appliquer tout aussi bien à l'environnement"¹⁹⁸.

Les propos de ce chercheur rappelle la difficulté de traduire le concept "durable" et soulèvent des problèmes réels. "Gérer en bon père de famille" est une expression courante, souvent reprise dans les contrats de fermage, pour définir une agriculture raisonnable et transmissible, autrement dit, une "agriculture durable". Mais, cette expression a effectivement le défaut d'enfermer l'agriculture durable dans des conceptions traditionnelles, y compris dans sa misogynie, où il en découle une sorte de loi naturelle qui voudrait que le repreneur soit l'héritier masculin.

Par contre, le choix de "durable", rappelle qu'une agriculture "soutenable" ne peut s'inscrire que dans la durée. Notion d'autant plus importante en agriculture que cette activité a des liens consubstantiels avec les rythmes de la nature, de la journée jusqu'au temps géologique. De même, opposer des conceptions privilégiant la vie, plutôt que la mort, ne semblent pas convaincantes. Vie et mort sont inséparables, leurs rapports sont dialectiques.

12.2.1.3 - La conception du Ministère de l'Agriculture

Le ministère de l'agriculture rappelle que le développement durable est basé sur les conceptions définies lors de la Conférence de Rio de 1992. "La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 réaffirme ce concept lorsqu'elle stipule que les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture doivent participer à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable"¹⁹⁹. Au delà des mots et de quelques nuances selon les gouvernements, les positions du Ministère de l'agriculture sont encore très éloignées et souvent contradictoires avec un développement agricole durable tel qu'il est défini dans cette thèse.

12.2.2 - Le réseau agriculture durable et les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Comme tout courant qui cherche à définir et faire connaître ses orientations, la FNCIVAM et le Réseau agriculture durable ont écrit une charte qui indique les objectifs généraux et un cahier des charges qui doit permettre de les respecter (annexes 24, 25 et 26).

L'idée importante qui se dégage de la charte est que "toute personne a le droit à une alimentation saine et de qualité". En cela, elle se situe clairement à côté des préoccupations des agriculteurs biologiques et à celles de se rapprocher des consommateurs. Les deux autres idées fortes sont : le respect de l'environnement et le maintien de campagnes vivantes, avec des exploitations à taille humaine. La charte qui en découle a la particularité de s'adapter aux

198 TENIERE-BUCHOT Pierre-Frédéric, Décision, expertise, arbitraire et transparence : éléments d'un développement durable, Le Courrier de l'environnement, octobre 2001, n° 44 INRA, pages 41 à 52, pages 41 et 42.

199 FRANCE MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Site educagri.fr, consulté le 23 avril 2003.

conditions locales. Elle préconise des pratiques moins intensives (engrais, traitements,...), respectant l'environnement (haies, limitation du drainage,...) et interdisant l'emploi d'antibiotiques de croissance et de cultures et d'aliments contenant des OGM.

A travers ces textes et les pratiques des différents groupes, il ressort que les adeptes de l'agriculture durable (version FNCIVAM, Rad) ont des préoccupations globales. Ils se distinguent du courant agro-biologique qui définit essentiellement, par le label AB, les conditions de production des denrées alimentaires, en proposant des critères plus exigeants. Toutefois, bien qu'ayant défini un cahier des charges qui est reconnu légalement, de nombreux agriculteurs biologiques ont des préoccupations globales depuis de nombreuses années. Ces préoccupations se renforcent, en intégrant notamment des limites à la taille de certains ateliers de production et en se positionnant pour un commerce international équitable. La faiblesse de l'agriculture durable est l'absence de reconnaissance officielle de leur cahier des charges. C'est d'ailleurs ce qui a fait opter un certain nombre d'agriculteurs des groupes de l'agriculture durable pour l'agriculture biologique, afin que leurs efforts dans la qualité de leurs produits puissent être valorisés sur le plan commercial.

12.3 - L'agriculture biologique, intérêts et limites objectives

12.3.1 - Le point de vue du rapport à la ministre de l'Environnement

Ce rapport remarque tout d'abord que "l'agriculture biologique en France n'a pas fait partie des priorités ; elle est même en situation défavorable par rapport à d'autres pays alors qu'initialement, elle était la première en Europe"²⁰⁰ (annexe 27). "L'agriculture biologique, agriculture sans intrants de synthèse, a des règles de productions contraignantes : fourniture de matières organiques au sol pour la croissance des plantes, pas de produits ayant des effets négatifs sur la flore microbienne du sol, rotation des cultures, régulation maximale par des processus naturels, respect des besoins éthologiques des animaux d'élevage, respect des régimes "naturels" des animaux, pas de recours aux antibiotiques. Les spécifications françaises sont les plus strictes en Europe".

12.3.2 - référence et limites

Indéniablement, les cahiers des charges de l'agriculture biologique assurent une sécurité pour les consommateurs. Ils ont été conçus dans cette perspective (annexe 28). Cependant, les garanties environnementales ne sont pas bien définies. Le guano chilien utilisé pour remplacer les fientes de volailles des élevages industriels demande un transport coûteux. L'acheminement de produits biologiques d'un bout à l'autre de l'Europe pose le même problème. D'autre part, les agriculteurs biologiques n'ont pas de limitation des quantités à produire. Ils peuvent exploiter des centaines d'hectares et s'agrandir, au détriment des équilibres sociaux et territoriaux, et de l'installation des jeunes. Dans les faits, la majorité des agriculteurs qui s'engagent dans l'agriculture biologique ont à l'esprit d'autres valeurs "citoyennes" qui les mettent à l'abri de ce genre de dérives, mais le danger n'est pas à négliger et il n'est pas bon d'entretenir la confusion. Par contre, il est indéniable que le recours à davantage de traitements mécaniques favorise l'emploi. Quant à la valeur ajoutée par la transformation et des circuits de distribution courts, elle n'est pas spécifique à l'agriculture biologique, mais relève des caractéristiques d'une production fermière qu'il est également nécessaire de bien définir (annexe 29).

200 Ib. Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, pages 464 et 465.

Un problème plus actuel se pose. L'engouement pour ce genre de produits par des consommateurs avertis incite des agriculteurs et surtout les organismes agricoles comme les Chambres d'agriculture à développer ce secteur comme un marché particulier non négligeable (annexe 30). Il y a donc un risque de fractionnement de la production entre des filières de qualité et une production de masse pour une clientèle moins avertie ou très modeste et pour la clientèle captive représentée par la restauration collective qu'elle soit scolaire, sociale ou hospitalière. Les cahiers des charges bio. doivent devenir un des éléments de référence d'un projet agricole global, intégrant ouvertement, et pour tous, des critères sociaux et spatiaux. La recherche de qualité autour des produits fermiers, de terroir, biologique... ou les trois à la fois est passionnante et enrichissante, mais elle ne doit pas faire oublier que l'objectif essentiel, dans une approche durable, est de faire progresser la qualité "minimum" de l'ensemble de la production en ne favorisant pas les méthodes intensives et productivistes.

L'agriculture biologique n'est pas non plus à l'abri de courants idéologiques développant un retour aux valeurs traditionnelles, "naturelles". C'est ainsi que des organisations d'agriculteurs biologiques ont parfois été dominées par des agriculteurs appartenant ou se référant à la fédération française de l'agriculture (FFA), connue pour ses soutiens aux cumulards dans les affaires foncières de la région dans les années 1970 - 1980. L'application des préceptes formulés par Steiner (annexe 31) aboutit parfois à un isolement social discutable, comme c'est le cas de la communauté implantée dans l'Allier. Bien entendu, il ne faut pas confondre la recherche en biodynamie et ses pratiques sectaires qui cherchent à appliquer à la lettre ou à interpréter des écrits qui datent maintenant de près d'un siècle. Il est toujours nécessaire de remettre les enseignements d'un théoricien dans son contexte et de ne pas oublier l'avancée de la réflexion depuis cette époque.

12.4 - Les autres projets proposant des alternatives

12.4.1 - L'agriculture paysanne

C'est la conception de la Confédération Paysanne. Elle "doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en poursuivant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous"²⁰¹. Cette définition est donc très proche de celle de l'agriculture durable, mais en s'en distinguant, elle permet à la fois d'éviter le débat entre durable et bio. et de ne pas être assimilée à ceux qui ne se disent "durables" que dans les discours. Ce qualificatif "paysan, met l'accent sur la défense syndicale, tout en rejetant toute forme de corporatisme (annexe 32).

12.4.2 - Les producteurs fermiers

Ils peuvent être conventionnels, durables ou bio. Ils sont organisés dans une fédération nationale des associations de producteurs fermiers (FNAPF) qui regroupe une cinquantaine d'organisations, soit 2 000 agriculteurs représentés, ainsi que différentes structures liées au Ministère de l'agriculture et aux organismes professionnels agricoles. Elle a été créée à partir de contacts entre la FNCIVAM, la Confédération Paysanne et des agriculteurs concernés. Une charte, rédigée en avril 1998, lors de la 3ème rencontre de la FNAPF à Dijon précise qu'un producteur fermier est un agriculteur, producteur et transformateur de sa matière première, qui suit son produit jusqu'à sa commercialisation. Les ateliers doivent avoir une taille limitée et la

201 PERVANCHON Frank et BLOUET André, en collaboration avec Geneviève Nguyen, Jean-Pierre Sarthou et Samuel Féret, Courrier de l'environnement de l'INRA, n° 45, février 2002, pages 117 à 137.

transformation éventuelle est réalisée par des procédés non industriels (annexe : charte des produits fermiers). Un cahier des charges a été rédigé pour chacun des produits, dans le même état d'esprit que ceux des réseaux de l'agriculture durable.

Ces producteurs fermiers ont été confrontés à la modification de la législation concernant les mesures d'hygiène sur les marchés de plein air. Les nouvelles normes imposent un respect très strict des températures, ce qui oblige les agriculteurs à investir dans des systèmes de réfrigération coûteux, alors que la vente de proximité, selon eux, ne les obligerait pas à de telles mesures (annexe 33).

12.4.3 - Conceptions complémentaires ou transversales

L'agriculture intégrée revêt plusieurs sens. Elle peut qualifier une agriculture qui utilise la lutte biologique contre les ravageurs, avoir des conceptions plus globales telles que celles dont se réclament les anglo-saxons (integrated farming) et le réseau FARRE (agriculture raisonnée) ou définir les agriculteurs sous contrat avec des firmes agroalimentaires. Dans ce chapitre, ce type d'agriculture peut être assimilé aux conceptions du réseau FARRE. Elle a également défini les agriculteurs sous contrat hors-sol, avec des firmes agroalimentaires privées ou coopératives.

Avant la popularisation du qualificatif "durable" dans les années 1990, l'INRA avait développé l'idée d'agriculture "économe" et "autonome". Des groupes comme le CEDAPA, dont André Pochon est un des précurseurs et la Confédération Paysanne ont largement diffusé ces termes, en ajoutant éventuellement "solidaire". Il s'agit de ne pas gaspiller les ressources naturelles et de limiter les intrants. Ces aspects sont maintenant intégrés dans les appellations durables ou paysannes.

Au moment des discussions sur la nouvelle politique agricole commune mise en place en 1992, il a été reconnu dans les missions de l'agriculture la participation à la protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire et au maintien de l'emploi agricole. Avec la dimension économique, ces trois volets définissent une agriculture "multifonctionnelle". Les contrats territoriaux d'exploitation reprennent ces fonctions. Ce qualificatif est largement admis dans les organisations professionnelles agricoles, avec des différences d'appréciation. Certains dissociant ces fonctions, tandis que d'autres cherchent à en chercher les interconnexions.

Enfin, l'agriculture peut être qualifiée de citoyenne ou de solidaire. Ces deux expressions sont proches. Elles sont employées par le réseau agriculture durable, les CIVAM, les groupements d'agriculteurs biologiques, la Confédération Paysanne, ainsi que des organisations politiques ou de consommateurs. Ces qualificatifs sont largement repris dans les comités qui défendent la qualité de l'alimentation, par ceux qui refusent les OGM et par les ONG menant des actions avec les populations des pays du Sud.

Des agriculteurs convaincus par les idées de l'agriculture raisonnée peuvent réaliser un premier pas dans la modification de leurs pratiques. Mais les responsables du réseau FARRE ont des objectifs bien différents, comme le montre le chapitre consacré à leurs propositions et la composition de son conseil d'administration. Le CEDAG, ainsi que d'autres organisations professionnelles, n'ont pas non plus de projet global de changement. Quand il est question de multifonctionnalité, c'est le plus souvent en distinguant des régions ou des agriculteurs qui s'occuperont de préserver l'environnement, tandis que d'autres régions ou agriculteurs seront chargés de poursuivre une production intensive, de masse. Si des filières de qualité sont promues, elles sont considérées comme des niches commerciales et servent éventuellement à

venter les mérites d'une région. Dans ce cas, les clivages entre des pratiques intensives et des pratiques plus respectueuses de l'environnement, aboutissent à une agriculture duale qui va à l'encontre d'un aménagement du territoire harmonieux.

Quant aux alternatives fermières, durables et biologiques, elles correspondent à des approches différentes, à partir de prises de conscience diverses. S'il est nécessaire de caractériser chacune de ses appellations, il est important d'analyser leurs convergences. Ces approches se révèlent complémentaires (tableau 5).

Tableau 5 : Les alternatives à l'agriculture intensive et productiviste ?

	démarche	qui soutient ?	qui est concerné ?	conséquences sur la santé	conséquences sur environnement et paysages	conséquences sur emploi et territoire
Réseau FARRE, CEDAG	Volonté de diffuser une image plus présentable, sans remise en cause du productivisme, ni de l'intensification	Industries agroalimentaires, gouvernements Jospin et Raffarin, FNSEA et CNJA, Que Choisir ?	Adhésions individuelles quelques groupes locaux	Aucune garantie Ex. ne s'oppose pas aux OGM, propose étiquetage	Faibles	Agriculture duale
Réseaux agriculture durable / CIVAM	Approches diverses selon les groupes et les régions	Ministères de l'agriculture et de l'environnement, mais sans accepter le raisonnement global, Confédération Paysanne, MRJC,...	Animent des groupes d'agriculteurs ayant la volonté de changer leurs pratiques	Recherche d'une meilleure qualité	Limite les pollutions et préserve les paysages	Volonté d'intégrer l'agriculture dans un projet rural vivant
Agriculture biologique	Préserve la santé humaine, se rapproche d'une démarche globale	Écologistes, Confédération paysanne	Démarches individuelles ou collectives	Signe officiel de qualité, produits contrôlés	Réduit les pollutions au minimum	Niches commerciales Maintient des emplois
Agriculture paysanne	Projet de la Confédération Paysanne	Écologistes, organisations de consommateurs et associations de solidarité	Adhésion individuelle, capacité réelle de mobilisation	Recherche d'une meilleure qualité	Limite les pollutions, préserve les paysages	Recherche une meilleure répartition des productions, défend l'emploi
Producteurs fermiers	Transformation à la ferme et vente directe	CIVAM, Chambres d'agriculture, Confédération Paysanne	Adhésion individuelle, organisations locales de producteurs	Traçabilité des produits par la suppression des intermédiaires, qualité gustative	Préserve le paysage	Maintient l'emploi, structure la vie rurale (marchés locaux, tourisme)

- La reconnaissance de l'agriculture biologique comme signe officiel de qualité, grâce à son cahier des charges est essentielle. C'est sa force et sa limite, puisque les conditions sociales de la production ne sont pas délimitées dans ce cahier des charges. Autrement dit, le logo AB assure un produit sain. Cependant, les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB) sont de plus en plus sensibles aux autres aspects de la "durabilité". D'ailleurs, la majorité des agriculteurs bio. vivent sur des exploitations agricoles de taille modeste, vendent leur production par des circuits courts et cherchent à développer le commerce équitable.

- La revendication "produit fermier" s'appuie maintenant sur une charte définie par la fédération nationale des associations de producteurs fermiers. L'essentiel est l'affirmation que les produits sont issus exclusivement de la ferme et élaborés de façon non industrielle, dans des ateliers de taille limitée. Les signataires de cette charte sont souvent des producteurs qui font de la vente directe à la ferme ou sur des marchés locaux. Leur force est de montrer qu'ils maîtrisent l'ensemble de la filière, de la production à la vente. Ils adoptent donc essentiellement des circuits courts de commercialisation. S'ils n'ont pas de critère officiel de qualité, le fait de vendre sa propre production oblige à une rigueur importante, sous peine de perdre sa clientèle.

- L'agriculture durable, à travers ses organisations (CIVAM, réseau agriculture durable,...), se situe à un niveau plus global, sans critères définis aussi précisément que les deux autres appellations précédentes. Elle s'est dotée d'un cahier des charges, mais il ne se conclut pas par un signe de qualité. Sa particularité est de ne pas dissocier les aspects économiques des aspects environnementaux et sociaux. Les agriculteurs qui adhèrent à cette démarche sont parfois des "fermiers" et des "bio". Il n'y a pas opposition entre ces trois formes, mais complémentarité.

Il est remarquable que de nombreux agriculteurs engagés dans ces alternatives se retrouvent dans les mêmes organisations au niveau local. Au niveau national, elles sont d'ailleurs fédérées par le réseau INPACT. La synthèse pourrait se nommer "agriculture éco-citoyenne", pour prendre en compte les rapports à la Nature et les aspects sociaux, dans un esprit de responsabilité et de solidarité. L'idée serait que la planète Terre n'a pas de ressources illimitées, que les inégalités sociales doivent être réduites. Il faut donc un projet engagé sur la durée, basé sur la responsabilité de tous. La qualité d'un produit défini devra prendre en compte l'ensemble de ces aspects, à la manière de la charte du commerce équitable ; le consommateur ne pouvant plus se contenter de rechercher un produit sain.

12.5 - Des outils d'analyse : les diagnostics agri-environnementaux

Plusieurs méthodes existent pour évaluer les systèmes agricoles. Chacune d'elle insiste sur différents aspects, en fonction des objectifs poursuivis par leurs auteurs. Les premières ont été élaborées en 1994, lors de la mise en place des plans de développement durable (PDD), qui faisaient partie de la réforme de la PAC en 1992. Ce n'est qu'à partir de ces diagnostics qu'il est possible de distinguer les approches durables dans leur diversité, des effets d'annonces qui ne cherchent pas à modifier les méthodes agricoles en profondeur.

12.5.1 - La méthode IDEA

La méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) initiée par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, est d'abord un outil pédagogique. Selon le réseau agriculture durable, elle a l'intérêt "de montrer les faiblesses techniques et d'identifier les pistes d'amélioration en réalisant une évaluation quantitative de pratiques agricoles considérées comme favorables au milieu biophysique et social"²⁰². Elle comporte trois échelles de durabilité :

- l'échelle agro-écologique qui "analyse aussi bien l'utilisation des produits phytosanitaires et la fertilisation que la dépendance énergétique ou le bien être animal.

- l'échelle socio-territoriale qui évalue notamment l'isolement, la solidarité planétaire, la valorisation du patrimoine.

202 CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 33.

- l'échelle économique qui note la sensibilité aux aides, la dépendance vis à vis des quotas".

Une note globale est attribuée pour chacune des échelles, sans qu'elles puissent s'additionner (annexe 34). Lionel Vilain qui est l'un des concepteurs de IDEA considère que c'est un outil synthétique qui balaie, par ces 37 indicateurs, le concept d'agriculture durable. Il rappelle que les trois composantes ne peuvent pas se compenser (annexe 35). Ce dernier point est essentiel pour éviter en particulier la dissociation du territoire (cf. chapitre 11 - privilégier l'emploi et l'aménagement du territoire).

12.5.2 - Les diagnostics agri-environnementaux de Solagro

Solagro est une association "qui travaille sur la recherche, la promotion des énergies renouvelables et la gestion économe, solidaire et à long terme"²⁰³. Son diagnostic évalue l'impact sur l'environnement des exploitations. Il a été mis au point à l'occasion de l'évaluation des fermes qui s'engageaient dans les plans de développement durable (PDD). Il prend en compte les impacts directs sur l'eau, le sol, le paysage et la biodiversité et les impacts indirects générés en particulier par la consommation énergétique induite par la motorisation, la fabrication des engrais et des produits phyto-sanitaires. Il a l'intérêt de distinguer des variables motrices qui déterminent l'ensemble du fonctionnement d'un système, comme le choix de la rotation des cultures qui conditionnera la consommation d'intrants (annexe 36).

La poursuite de la réflexion et le bilan de ce diagnostic a conduit Solagro à améliorer les critères d'appréciation de la durabilité, notamment en introduisant une étude au niveau de la parcelle pour repérer celles qui sont à risques d'un point de vue environnemental. La version n° 2 dissocie également les notes des quatre grands critères :

- mixité des exploitations (combinaison des productions végétales et animales, degré de spécialisation),
- rotation et assolement,
- gestion des intrants,
- gestion de l'espace.

Cependant, ce diagnostic reste centré sur des préoccupations environnementales. La qualité des produits, la part de l'emploi ou la solidarité n'apparaissent pas. Toutefois, le respect de l'environnement impose indirectement des pratiques qui sont socialement intéressantes.

12.5.3 - La charte de l'agriculture paysanne

Grâce au travail conjoint de la FADEAR et de groupes locaux liés à la Confédération Paysanne, une définition de l'agriculture paysanne a été rédigée : "elle permet au maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié de tous"²⁰⁴ (annexe 37). Les dix principes de l'agriculture paysanne reprennent la "marguerite" que la FADEAR avait diffusée au milieu

203 Ib. CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, page 37.

204 Ib. CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, page 41.

des années 1990 (annexe 32). L'aspect qui apparaît plus nettement dans les "10 principes" est la recherche de partenaires dans le milieu rural. Une grille comportant six thèmes permet d'analyser les exploitations agricoles d'un point de vue social, économique et environnemental, avec une approche globale.

Dans l'Ouest, cette approche a abouti à la constitution de répertoires de l'agriculture paysanne qui présentent des exploitations types de la Manche et du Maine et Loire²⁰⁵. Le répertoire du Maine-et-Loire propose une grille basée sur six critères (annexe 38) :

- la qualité des produits
- le travail avec la nature (ou impact des pratiques des paysans sur l'environnement)
- la répartition des productions entre les paysans (et donc l'impact sur l'emploi)
- la contribution des paysans au développement local
- l'autonomie
- la transmissibilité²⁰⁶.

Le répertoire de la Manche (annexe 39) évalue la "durabilité de l'exploitation" selon cinq critères :

- durabilité économique,
- équilibre des systèmes de production,
- reconnaissance de la qualité des produits,
- durabilité sociale,
- durabilité environnementale²⁰⁷.

A l'évidence, à partir d'un socle commun, les militants de la Confédération Paysanne de ces deux départements n'ont pas accordé la même importance aux différents aspects déclinés par l'agriculture paysanne. Ces nuances d'appréciation peuvent être attribuées à la sensibilité de chaque équipe, à leur autonomie de réflexion et à la jeunesse du concept.

12.5.4 - Le diagnostic du Réseau agriculture durable

Les auteurs de ce diagnostic précisent qu'il a été élaboré à partir de l'analyse critique des trois approches qui viennent d'être évoquées et de l'apport de différentes expériences locales (annexe 40). Il porte la marque des agriculteurs de l'Ouest qui en sont les principaux initiateurs et a été conçu pour favoriser les discussions au sein des groupes des réseaux agriculture durable. Il fait également intervenir un certain nombre d'éléments non quantifiables, mais intéressants à prendre en compte.

Ces différents diagnostics témoignent de la diversité des approches, mais ils ont tous en commun de ne pas rattraper un élément négatif dans une note globale. La non compensation d'un critère par un autre est donc essentielle. Elle peut s'illustrer par le niveau d'eau dans un bac dont les douves ne seraient pas d'égale hauteur²⁰⁸. Le niveau de "durabilité"

205 ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION EN MILIEU RURAL, CONFEDERATION PAYSANNE DE LA MANCHE, L'agriculture paysanne dans la Manche, Saint-Lô : Ed. AFIR, 2000, 318 pages.

et REPERTOIRE D'EXPLOITATION DU MAINE ET LOIRE EN AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE, répondre aux attentes de la société, Angers : Ed. Confédération paysanne du Maine et Loire, 2000, 176 pages.

206 Ib. CONFEDERATION PAYSANNE DU MAINE-ET-LOIRE, page 10.

207 Ib. AFIR et CP de la MANCHE, page 160.

208 Cette idée, initialement développée par le chimiste et agronome allemand, Justus Liebig, vers 1840, est

correspond au critère le plus bas, c'est "la loi du minimum". Quelques exemples peuvent expliquer cette règle. Comment envisager la reprise d'une exploitation par un jeune, si au nom du respect de l'environnement, elle s'est engagée dans des investissements colossaux pour traiter les lisiers ? Comment considérer une exploitation en agriculture biologique, dont la production serait exportée ou vendue essentiellement en grandes surfaces ? Comment qualifier une exploitation pratiquant la vente directe d'œufs provenant d'un atelier de plusieurs milliers de poules pondeuses ?

Cependant, à cette loi du minimum, il est important d'ajouter les synergies possibles entre les différentes approches, les différents niveaux de durabilité générés par la mise en œuvre de pratiques novatrices, mêmes partielles, du moins quand elles sont engagées de bonne foi. A l'évidence, les réseaux agriculture durable ou bio, le dialogue avec les autres couches sociales ne peuvent qu'être profitables à des prises de conscience plus globales.



12.5.5 - Les autres diagnostics agri-environnementaux

Il existe également :

- Quali-terre, né en Picardie de la volonté des professionnels et de l'INRA.
- Indigo, conçu par l'INRA de Colmar et développé pour les grandes cultures.
- Diage, développé par la FRCA (fédération régionale de la coopération agricole) de la région Centre.
- Les diagnostics du Corpen (comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement), organisme créé par le gouvernement sous tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.
- Dialogue, Planète basé sur des critères de consommation et degré de dépendance énergétique.
- Dialect, conçu pour les CTE²⁰⁹.

empruntée aux cours de phytotechnie des années 1970, montrant la nécessité d'équilibrer les apports en engrais N, P, K. Illustration provenant de GONDE H., CARRE G. et JUSSIAUX Ph., Nouvelles leçons d'agriculture, Paris : La maison rustique, 1965, 496 pages.

209 TRIBUNE VERTE, Les programmes agro-environnementaux se multiplient, 25 novembre 2002, n° 1861, page 8 et 9.

13 - Un mode de développement global

L'importance des intrants et de la mécanisation, la place de la transformation industrielle et de la grande distribution rendent les agriculteurs de plus en plus dépendants. Ils constituent ainsi, un des maillons d'une filière, organisée verticalement selon les tâches, pour une production donnée. Certaines filières peuvent s'inscrire dans des espaces dispersés sur plusieurs milliers de kilomètres, associant par exemple dans le cas de la production laitière, des mineurs extrayant de la potasse en Mauritanie, des techniciens d'une usine de tracteurs en Allemagne, des "farmers" américains ou des "fazendeiros" brésiliens, producteurs de soja, un exportateur français de produits laitiers et une caissière de supermarché. Marginalement, une filière peut également se réduire au minimum. C'est le cas du retraité ou de la mère de famille au foyer qui, pour compléter un maigre revenu, vend quelques lapins ou quelques légumes sur un marché local. Ces systèmes agricoles, basés sur des inégalités sociales et spatiales, ont des conséquences négatives sur l'alimentation humaine, l'environnement, le paysage, l'aménagement du territoire et provoquent la disparition de milliers d'emplois. Une agriculture durable prend donc le contre-pied de ce constat, en misant sur la démocratie et la solidarité pour bâtir son projet.

Trop souvent, les questions agricoles sont abordées de façon parcellaire, en envisageant des solutions à court terme. Si cet état d'esprit peut encore se comprendre au niveau d'un agriculteur qui tient compte du contexte économique immédiat pour évidemment retirer un revenu de son travail, il ne se justifie plus pour déterminer la politique agricole. Au contraire, elle doit être déterminée à partir d'un raisonnement global, intégrant la complexité de la situation, c'est-à-dire, l'ensemble des facteurs qui inter-agissent avec l'agriculture, comme les différentes couches socio-professionnelles, le milieu rural et urbain, d'un point de vue social et environnemental, ainsi que les diverses institutions publiques et les entreprises privées, de la PME ou de la commune, jusqu'aux multinationales ou à l'Organisation mondiale du commerce.

A ce niveau de la réflexion, il est possible de modéliser les interactions nécessaires à un développement agricole durable. En toile de fond, on retrouve les grands fondements du développement durable qui ont un rapport direct avec l'agriculture : le principe de précaution, en particulier pour déterminer les rapports à la nature et les règles sanitaires, l'importance du temps, élément clé de tout processus biologique, sans compter le temps d'élaboration démocratique, pour que des décisions soient prises, assumées et mises en oeuvre. Un développement durable est impossible sans un minimum de justice sociale et d'harmonie territoriale. Les priorités de la recherche doivent être discutées pour qu'elles répondent aux besoins de la société et la formation agricole doit favoriser la responsabilisation des jeunes agriculteurs.

Le maintien de l'emploi agricole n'est pas qu'un simple aspect social pris en compte pour éviter des drames humains ou des conflits sociaux. Il est au cœur du dispositif, pour l'autosuffisance alimentaire et des produits de qualité, le respect de l'environnement et des paysages, ainsi que pour l'aménagement du territoire. Toutes ces exigences demandent, pour évoluer, des changements culturels, modifiant les comportements des agriculteurs comme ceux des consommateurs et des décisions prises démocratiquement. C'est ainsi que pourront être déterminés les aspects économiques, prenant en compte la rémunération correcte de chacun des acteurs et limitant les aides aux reconversions vers des systèmes plus durables. Le graphique 6 cherche à schématiser les interactions. Il faut l'interpréter, en imaginant que ces interactions peuvent concerner des espaces allant de la dimension d'une exploitation agricole, jusqu'à l'ensemble de la planète, avec des interférences entre les différents niveaux spatiaux et en intégrant cette réflexion à l'ensemble des choix d'une société.

Les agriculteurs sont également imbriqués dans des relations spatiales de proximité, concernant essentiellement le monde rural. Ils en occupent une place centrale qui n'est d'ailleurs pas limitée à une fonction strictement productive, quand ils ont des activités liées à la transformation, à la vente directe ou à l'accueil (graphique 7). A l'échelle locale, leur activité a particulièrement des conséquences sur l'environnement, le paysage et l'aménagement du territoire. De ce fait, elle détermine fortement leur image et leur intégration au voisinage et aux urbains qui fréquentent ces espaces. En outre, les agriculteurs sont eux mêmes des consommateurs et des citoyens.

Un développement global ne signifie pas que chaque agriculteur réalise à lui seul l'ensemble des tâches de la "fourche à la fourchette", mais il doit prendre en compte l'ensemble des éléments en amont et en aval de son activité. Cependant, il est préférable de ne pas fractionner les tâches au maximum. Le suivi d'un produit, par un même agriculteur, dans le cas d'une production fermière, en est un bon exemple.

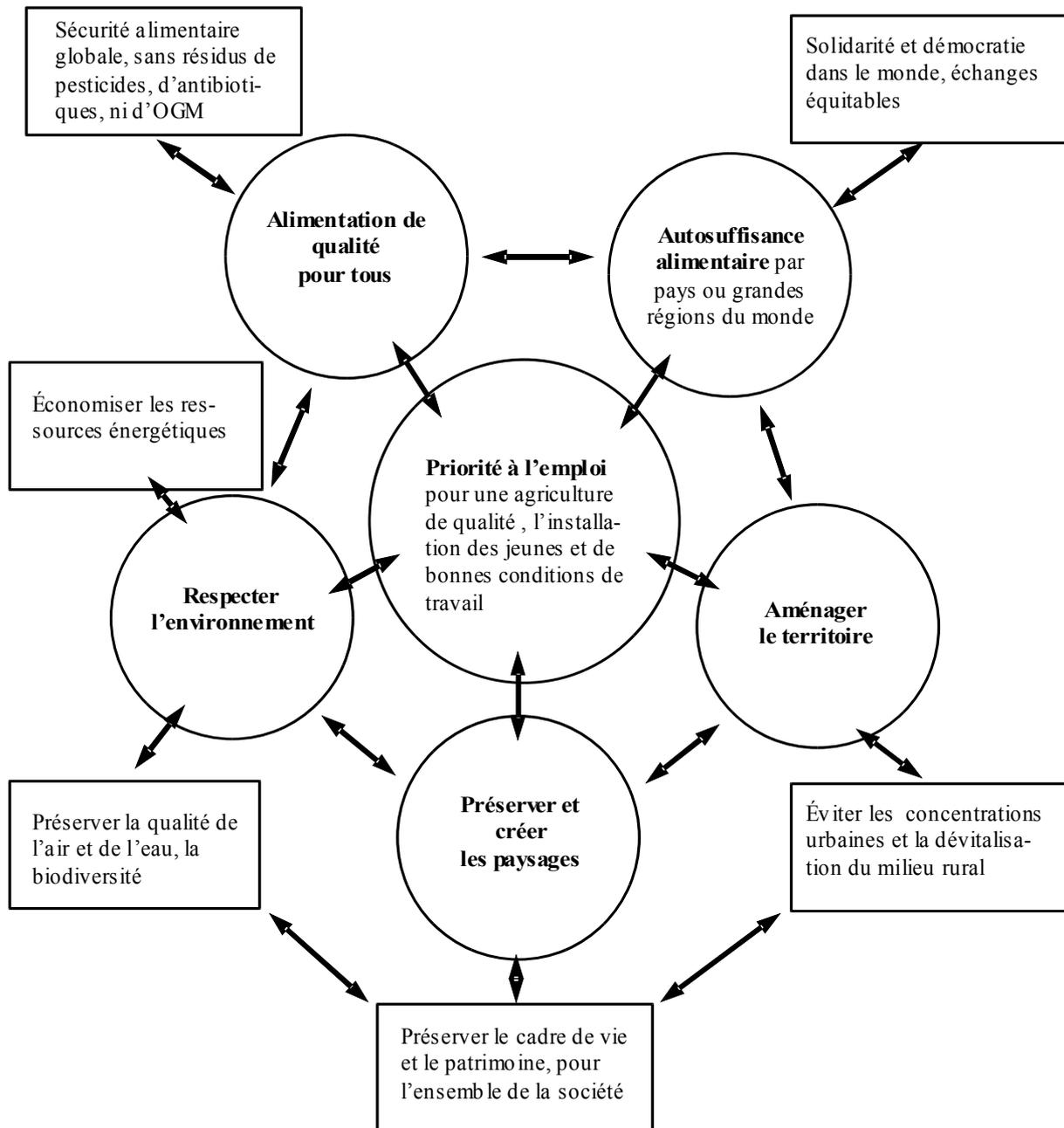
Si l'expression "de la fourche à la fourchette" a l'intérêt de rappeler le besoin de retrouver un lien entre le producteur et le consommateur, elle est parfois réduite aux problèmes des agriculteurs et passe sous silence le rôle des ouvriers agricoles et plus généralement celui du secteur para-agricole. Pourtant, une agriculture durable aura des effets sur leurs emplois. Toutefois, les éventuelles réductions d'emploi dans le secteur agroalimentaire seraient compensées par le maintien et la création d'emplois à la production. De plus, si des augmentations de productivité du travail sont réalisées, elles peuvent servir à améliorer les conditions de travail des personnels concernés. En outre, la réhabilitation des circuits courts aurait l'avantage de revitaliser le commerce de proximité, en ville comme dans les bourgs ruraux.

Des prix à l'étal des denrées alimentaires, éventuellement plus chers, seraient compensés par la réduction du financement public affecté à la lutte contre les pollutions ou à l'approvisionnement de fonds sociaux destinés aux agriculteurs en difficulté et aux quelques millions de chômeurs et de précaires. Il s'agit de déterminer un coût global à chaque produit, en y intégrant tous les coûts externalisés.

Dans le cas du développement durable, il n'est jamais simple de montrer des interactions ayant un aspect dynamique. De plus, il est essentiel d'indiquer quels sont les moteurs des changements. En effet, le graphique 6 n'indique pas obligatoirement le sens des évolutions souhaitées. Il ne refléterait finalement que l'état actuel de l'agriculture, prise dans sa globalité, s'il n'était pas spécifié qu'une telle démarche reposait sur la démocratie, la justice sociale et la responsabilisation des citoyens. Le graphique de causalité 8 tente de présenter le sens des évolutions, selon une démarche analytique, au lieu du raisonnement systémique du graphique précédent. Sa simplicité permet d'indiquer la contribution de chacun des éléments à ce concept global, en intégrant la notion du temps, formalisée par la flèche et l'engrenage. De plus, les évolutions ne se font pas de manière linéaire, on assiste à la fois à des accélérations et à des reculs, en fonction des rapports de force politiques ou de prises de conscience individuelles et collectives, à l'occasion d'événements sociaux ou environnementaux.

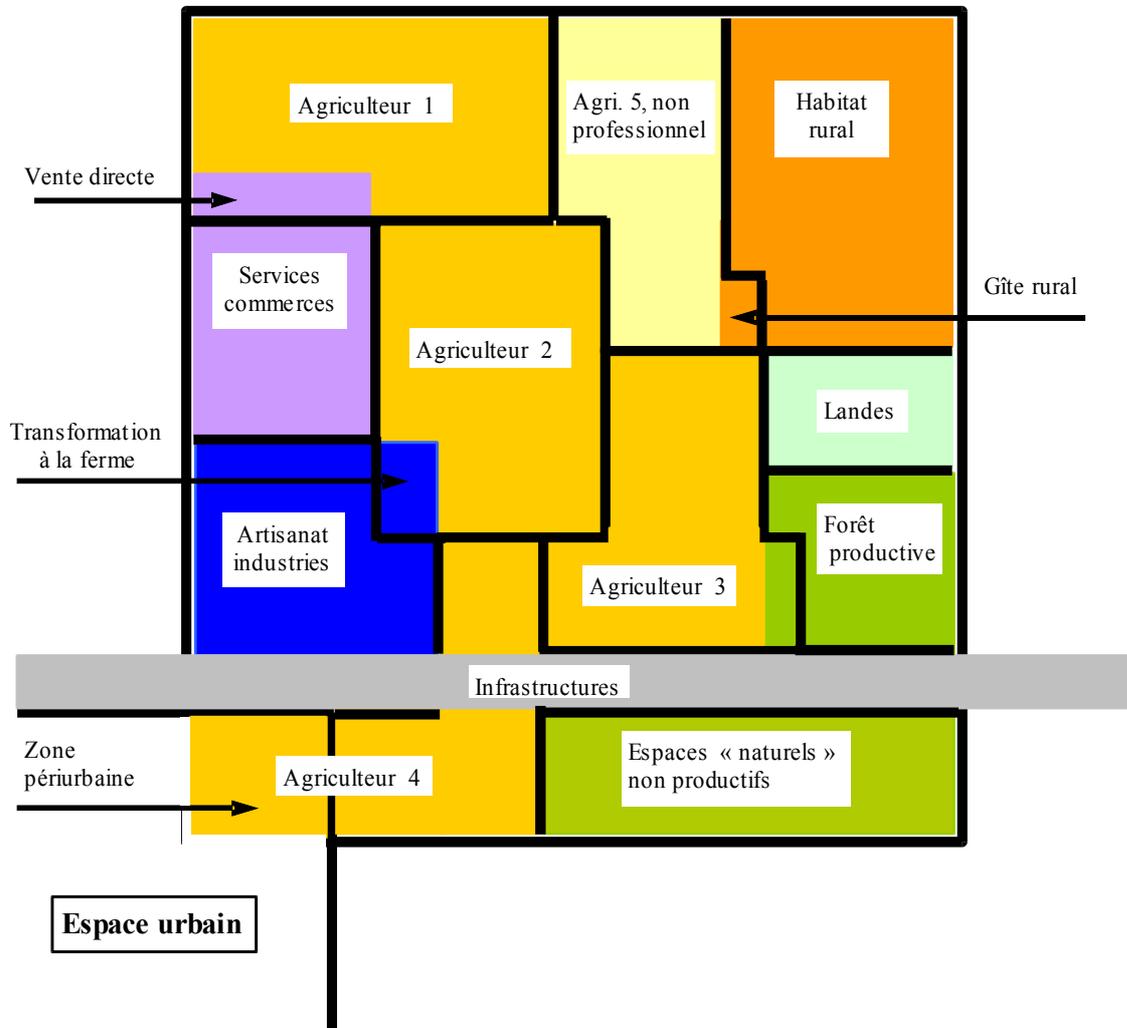
Ces fondements théoriques devaient être rattachés à un éclairage régional. Il ne s'agit pas d'une simple illustration ou d'une vérification des fondements de l'agriculture durable. L'analyse régionale, par la confrontation à une situation concrète a nourri la réflexion théorique.

Graphique 6
**L'agriculture durable, un mode de développement global,
avec ses interactions spatiales et sociales**



Moteurs des interactions :
démocratie, justice sociale et responsabilisation
des citoyens.

Graphique 7
Les agriculteurs dans l'espace rural



Troisième partie
État des lieux de l'agriculture bas-normande

14 - Les systèmes de production

Il n'y a guère plus d'un siècle, la Basse-Normandie ne correspondait pas à l'image d'Épinal que l'on peut s'en faire aujourd'hui. Dans sa partie occidentale, les landes et les forêts dégradées occupaient encore des espaces importants. Les assolements de céréales (seigle, sarrasin, avoine) étaient entrecoupés de longues jachères de six à sept ans¹. La Plaine de Caen et d'Argentan, ainsi que le Perche connaissaient des assolements triennaux, à base de blé et d'avoine. Finalement, seuls les marais de Carentan et les vallées du Pays d'Auge avaient un élevage développé, dont la production était acheminée jusqu'à Paris (annexe 18).

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que la Basse-Normandie s'est spécialisée, comme la plupart des régions françaises, sous l'effet notamment du développement des transports ferroviaires. Le couchage en herbe progresse à partir des deux pôles herbagers du Pays d'Auge et du Bessin. La production de beurre s'industrialise et le camembert acquiert sa renommée. Sur les prairies, des pommiers à cidre sont plantés. La Basse-Normandie maintient également un élevage équin important. A l'évidence, c'est cette période qui a désormais fixé les principaux traits de la Normandie "traditionnelle".

14.1 - La diversité des situations

14.1.1 - Les potentialités naturelles confrontées aux choix socioéconomiques

La Basse-Normandie, comme beaucoup de régions françaises, se caractérise par une géologie et des reliefs diversifiés. L'hétérogénéité de la région se ressent également dans l'importance des précipitations. Contrairement aux idées reçues sa partie centrale, comprenant les Plaines de Caen et d'Argentan, subit régulièrement une période d'aridité en été. Sur ces bases, les occupations humaines successives ont laissé leur empreinte dans les paysages. En fonction des époques, selon leurs potentialités locales et leur situation économique et sociale, chaque petite région a connu à tour de rôle des périodes d'essor et de crise. L'examen des revenus cadastraux des années 1960, dans le Calvados montre qu'ils étaient nettement moins élevés dans la Plaine de Caen que dans les autres régions agricoles de ce département (annexe 43), conformément aux prix des fermages².

Le Pays d'Auge s'est révélé comme l'une des régions ne réunissant pas les conditions pour s'engager dans l'intensification de son agriculture³. La forte proportion de surfaces toujours en herbe était tout d'abord considérée comme un handicap, pourtant, l'importance des fromageries et des beurreries et la réputation de leurs productions le destinait à la production laitière. C'est donc le modèle qui était proposé par les techniciens agricoles et les responsables professionnels, alors que les productions cidricoles, alors en crise, la production de viande bovine et l'élevage des chevaux de course étaient ignorés. De plus, les fortes pentes interdisent l'accès aux tracteurs sur de nombreuses parcelles et les précipitations estivales sont moins élevées que dans le Bocage Normand. Les moyennes annuelles se situent entre 700 et 800 mm dans le Pays d'Auge, alors que celles du Bocage atteignent des valeurs supérieures de 100 à 200 mm. Si ce déficit estival n'a pas de répercussion sur la production de bœuf de 30

1 BRUNET Pierre, CALMES Roger, RAIMBEAULT Michel, Atlas agricole de Normandie, Caen : Presses universitaires de Caen, 1995, 159 pages.

2 Témoignage Rémy Gasson, agriculteur dans le Pays d'Auge.

3 GASSON André, Les transformations de l'agriculture du sud du Pays d'Auge, depuis 1960, maîtrise de géographie, Université de Caen, juin 1996, 151 pages, pages 128 à 130.

à 36 mois, il pose des problèmes à la régularité de la production laitière. Enfin, les plateaux argileux, comme les fonds de vallées ne sont pas propices aux labours, du fait de leur trop forte humidité.

A ces critères techniques, il est important de mettre en lumière le rôle des notables locaux, soutenus par les fromagers, qui se trouvaient déstabilisés par les changements possibles, souvent proposés par les jeunes de la JAC. La grande erreur a été de ne pas miser sur la diversité des productions, ni de considérer la réputation des fromages du Pays d'Auge, puisque les trois fromages importants que sont le camembert, le livarot et le pont l'évêque en sont issus. Au contraire, le paiement du lait ne prenant pas en compte de réels critères de qualité, seule la production maximale était encouragée. De même, les vergers de pommiers à cidre ont été arrachés, avec d'ailleurs l'attribution de primes à l'arrachage, pour permettre une culture plus "rationnelle" de l'herbe et la culture du maïs. A cette époque, personne n'a sérieusement évoqué la possibilité de miser sur la qualité de la production cidricole, elle aussi particulièrement réputée, ni de maîtriser ses volumes de production. Les arguments de ce type étaient taxés de conservateurs. Les notables, crispés sur leurs petits privilèges, ne pouvaient pas faire face à la nouvelle situation et les modernistes ont échoué, faute de prendre en compte les spécificités du Pays d'Auge.

Les conditions qui sont défavorables au mode de développement actuel, comme la présence de pentes, la pauvreté et l'excès d'humidité de certains sols, n'ont pas toujours été un handicap, mais ont rendu parfois plus difficiles les modifications des systèmes de production. Un système bien adapté à un milieu très particulier peut devenir fragile, par sa rigidité.

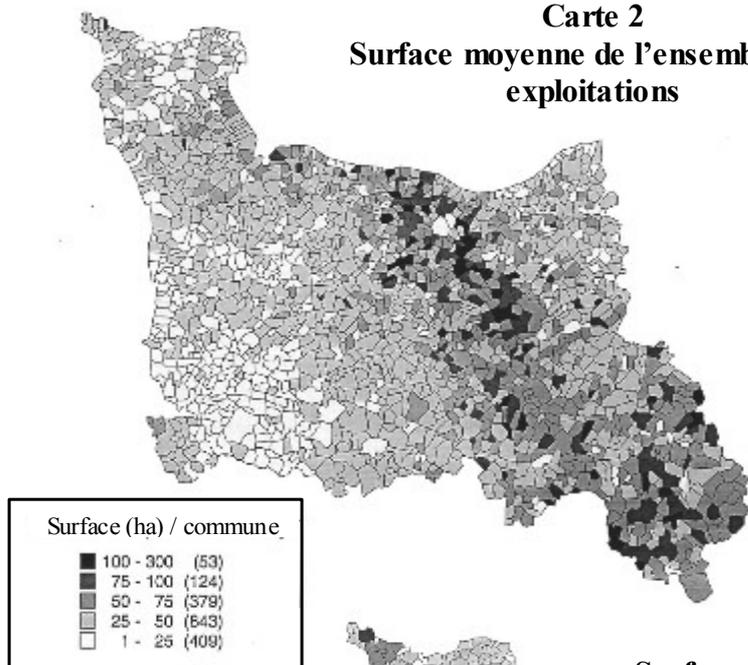
Il est remarquable que l'agriculture bas-normande, notamment les systèmes basés sur l'élevage, n'a pas pris la même orientation que l'agriculture bretonne. Il est vrai que les Bretons vivaient des situations difficiles, alors que les Normands, du fait de la proximité relative de Paris, avaient développé des productions de vente. Ainsi, la région bas-normande a dû faire le deuil d'une certaine prospérité qui l'a handicapée pour opérer des changements radicaux. Elle avait également davantage de possibilités d'emplois vers l'industrie, ce qui lui évitait de rechercher à tout prix le maintien d'emplois agricoles par la création d'ateliers hors-sols.

14.1.2 - Le nombre d'exploitations agricoles diminue et celui des emplois encore plus

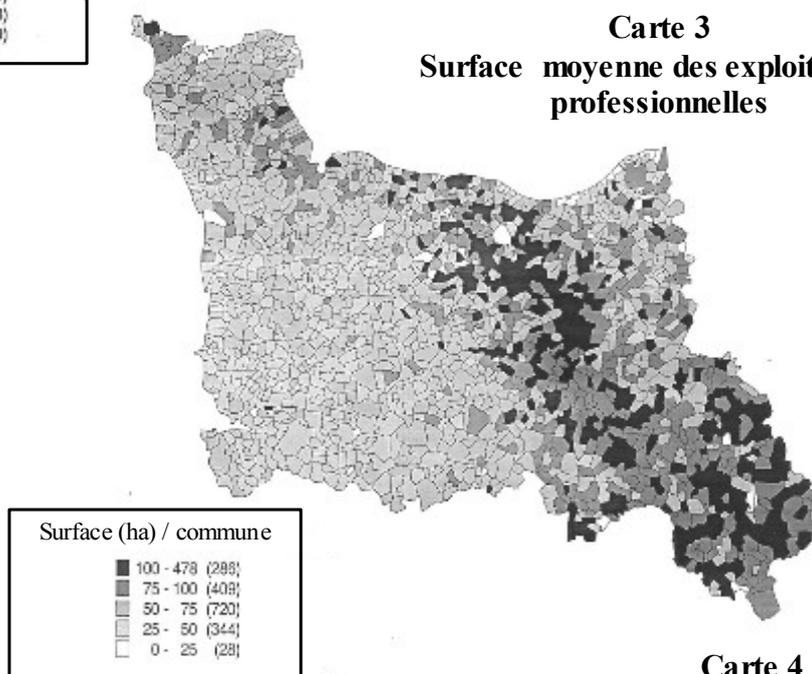
Entre 1979 et 2000, le nombre d'exploitations a pratiquement été divisé par deux en Basse-Normandie, soit 1400 exploitations en moins par an (graphiques 9 et 10), mais les emplois familiaux ont diminué davantage. En effet le nombre d'aides-familiaux et de femmes a diminué. Comme de plus en plus de jeunes hommes s'installent seuls, les conjoints ne représentent plus que 23 % des actifs familiaux, contre 32 % en 1988⁴ et les femmes chef d'exploitation de moins de 40 ans représentent moins de 15 % du total des chefs d'exploitation. Leur nombre ne doit pas faire illusion, il est le fait de femmes qui succèdent à leur mari souvent en retraite quelques années plus tôt qu'elles, puisqu'elles sont souvent plus jeunes. Par contre, le nombre de salariés a proportionnellement moins diminué (graphique 11 et tableau 6). En conséquence, la taille des exploitations n'a cessé d'augmenter (cartes 2, 3 et 4, graphique 12).

⁴ AGRESTE Basse-Normandie, RGA 2000, principaux résultats, Caen : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, novembre 2001, 32 pages.

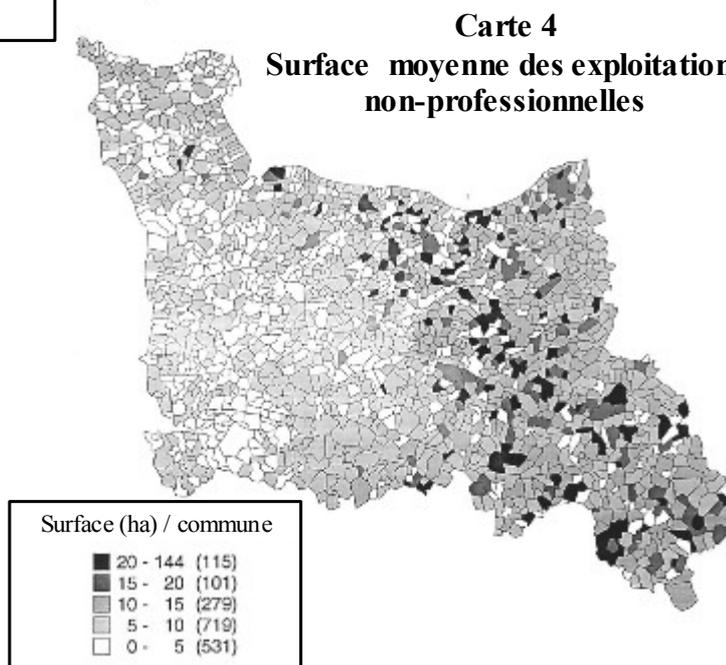
Carte 2
Surface moyenne de l'ensemble des exploitations



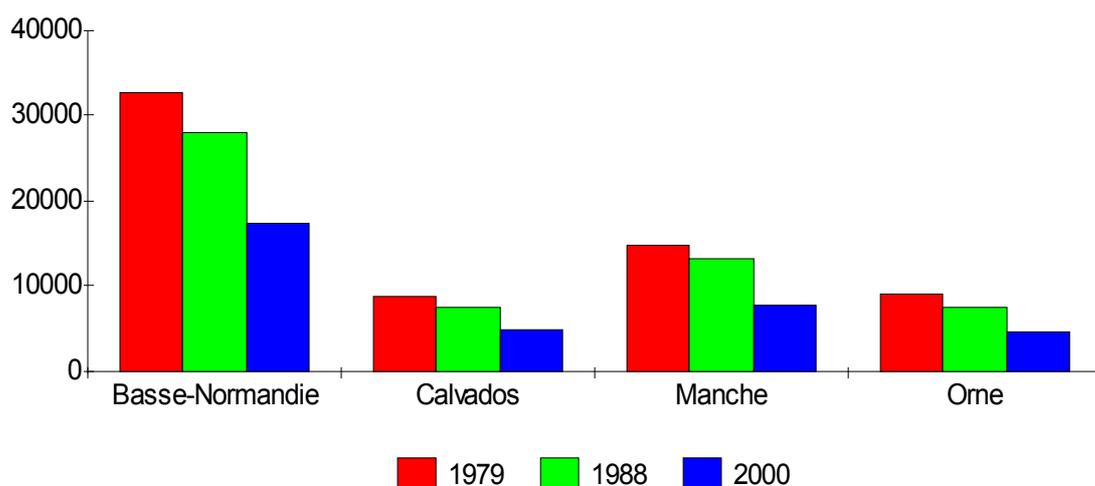
Carte 3
Surface moyenne des exploitations professionnelles



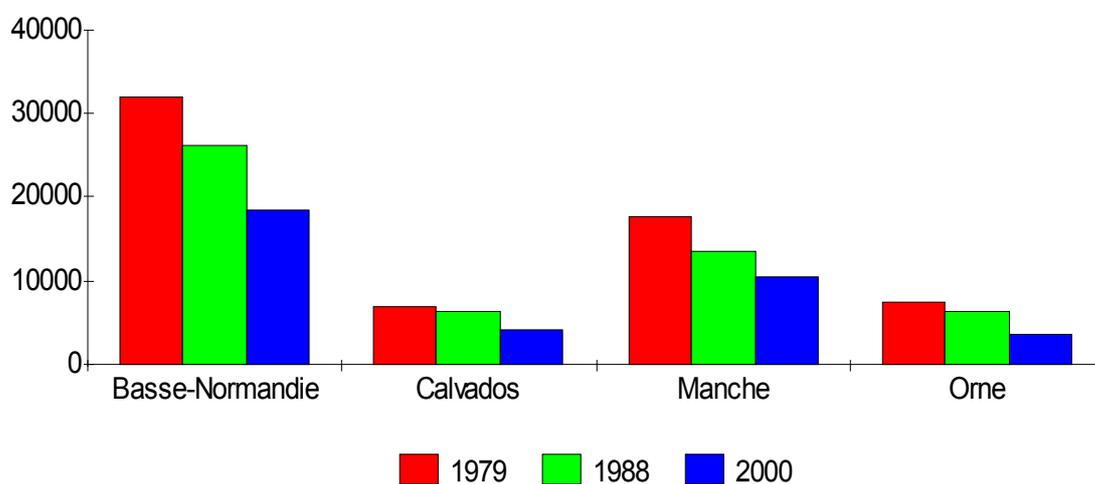
Carte 4
Surface moyenne des exploitations non-professionnelles



Graphique 9 – Evolution du nombre des exploitations professionnelles



Graphique 10 – Evolution du nombre des exploitations non professionnelles



Graphique 11 – Evolution du nombre des exploitations et des emplois agricoles, en Basse-Normandie

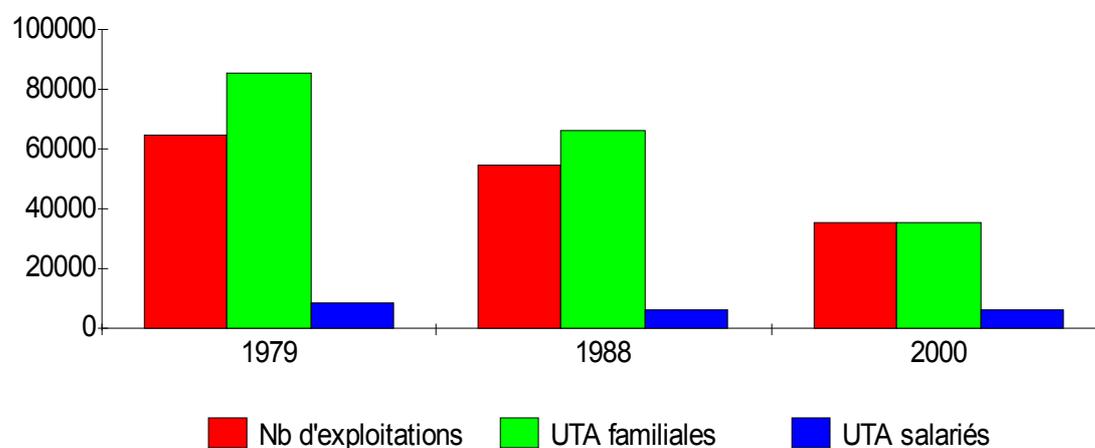
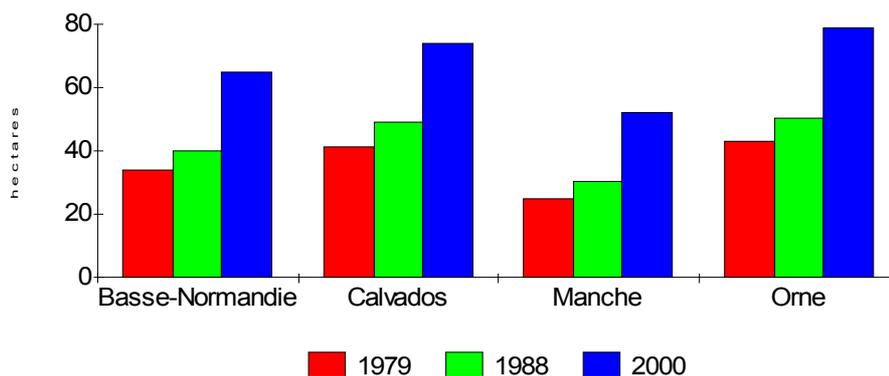


Tableau 6 - Évolution, en indice, du nombre des exploitations et des emplois, en Basse-Normandie

	1979	1988	2000
Nb d'exploitations	100	84	55
UTA familiales	100	77	41
UTA salariés	100	69	71

source : recensement agricole 2000, fiches comparatives

Graphique 12 – Evolution de la taille des exploitations professionnelles (RGA 1979, 1988 et 2000)



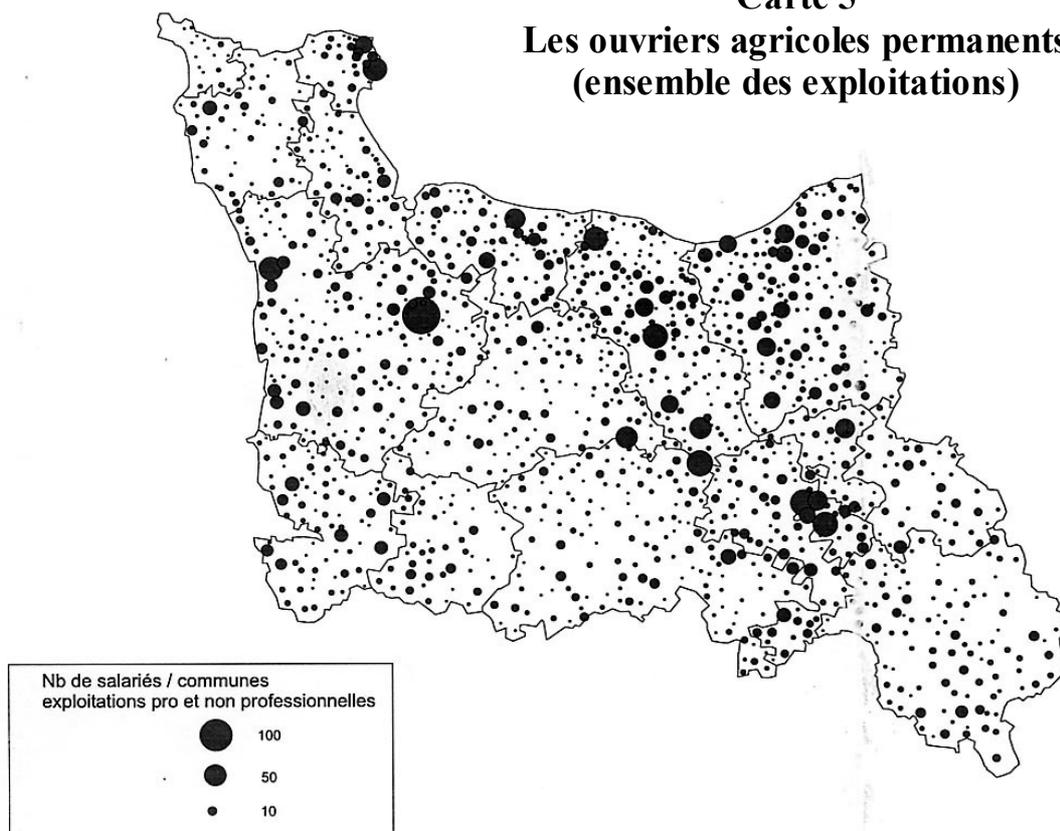
14.1.3 - Le cas particulier des ouvriers agricoles

La baisse du nombre d'ouvriers agricoles s'est effectuée sans conflits sociaux, sans réaction des organisations professionnelles, sans accompagnement de la politique agricole commune. Les ouvriers souffrent encore de l'image traditionnelle, celle d'un salariat à part⁵. Jusqu'en mai 1968, le SMAG (salaire minimum agricole garanti) était deux fois plus faible que le SMIG (salaire minimum industriel garanti). La plupart des salariés n'étaient pas mensualisés et n'avaient pas d'horaires définis. Aujourd'hui, leurs tâches restent dévalorisées, leur travail est sous-payé et la dépendance vis-à-vis de leur patron existe encore. Pourtant, ils sont parfois confrontés à de lourdes responsabilités : suivi d'un troupeau important, avec des vaches fragilisées par leurs hautes performances, conduite de tracteurs de plus de 100 chevaux coûtant plus de 45 000 €, pulvérisation de produits phytosanitaires exigeant le respect de dosages très précis.

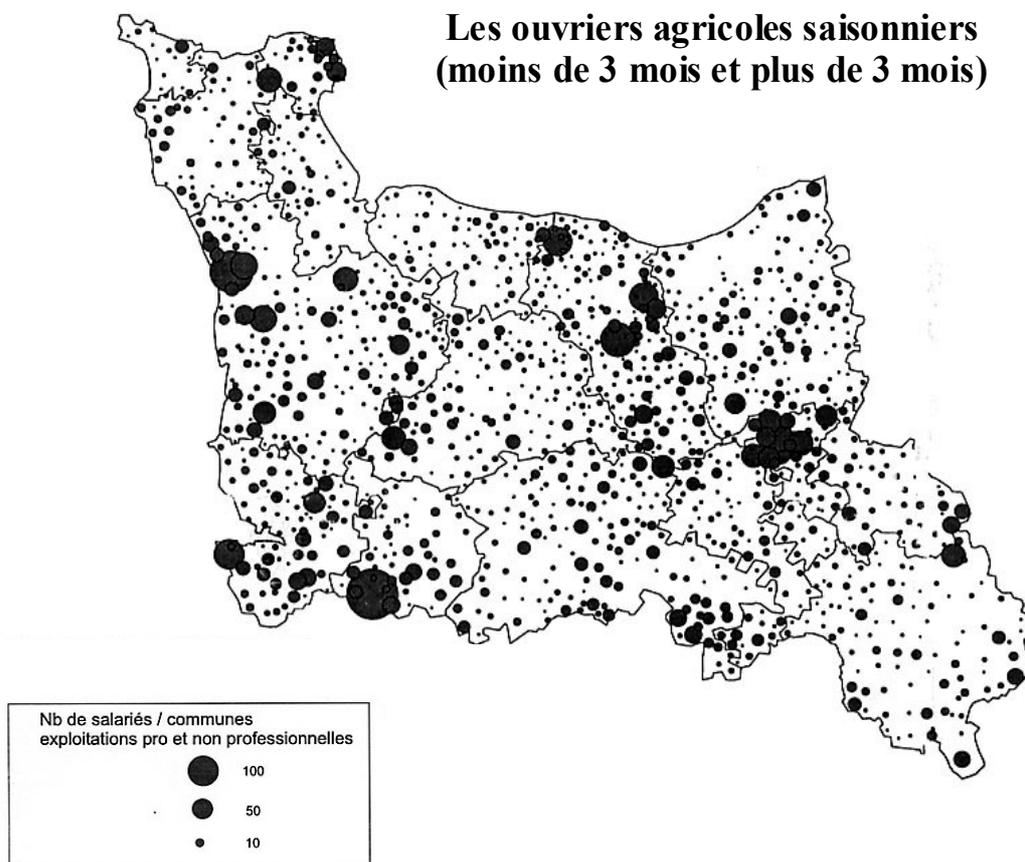
Après une baisse continue du nombre de salariés, l'agrandissement de la taille des exploitations a nécessité l'embauche d'ouvriers. C'est notamment le cas des GAEC père-fils, quand les parents prennent leur retraite. De plus les jeunes qui s'installent seuls sur leur exploitation, leur femme travaillant à l'extérieur, ont souvent besoin d'un salarié, d'autant plus que certains travaux exigent la présence de deux personnes. A côté des employeurs «traditionnels» qui avaient des exploitations importantes, le maraîchage du Val de Saire et de la région de Créances, les élevages hors-sol du sud de la Manche, les entreprises de travaux agricoles, les haras du Pays d'Auge font appel au salariat (cartes 5 et 6). Leur emploi est

⁵ Ce chapitre est rédigé à partir du témoignage de Charles Legentil, vacher à la retraite, ayant siégé à la Chambre d'agriculture de la Manche dans le collège des salariés. Il a également participé à la commission mixte départementale statuant sur les conventions collectives. J'ai pu confronter ce témoignage à ma propre expérience de vacher dans l'Orne, à la fin des années 1970 et de professeur de collège, au moment de l'orientation des élèves.

Carte 5
Les ouvriers agricoles permanents
(ensemble des exploitations)

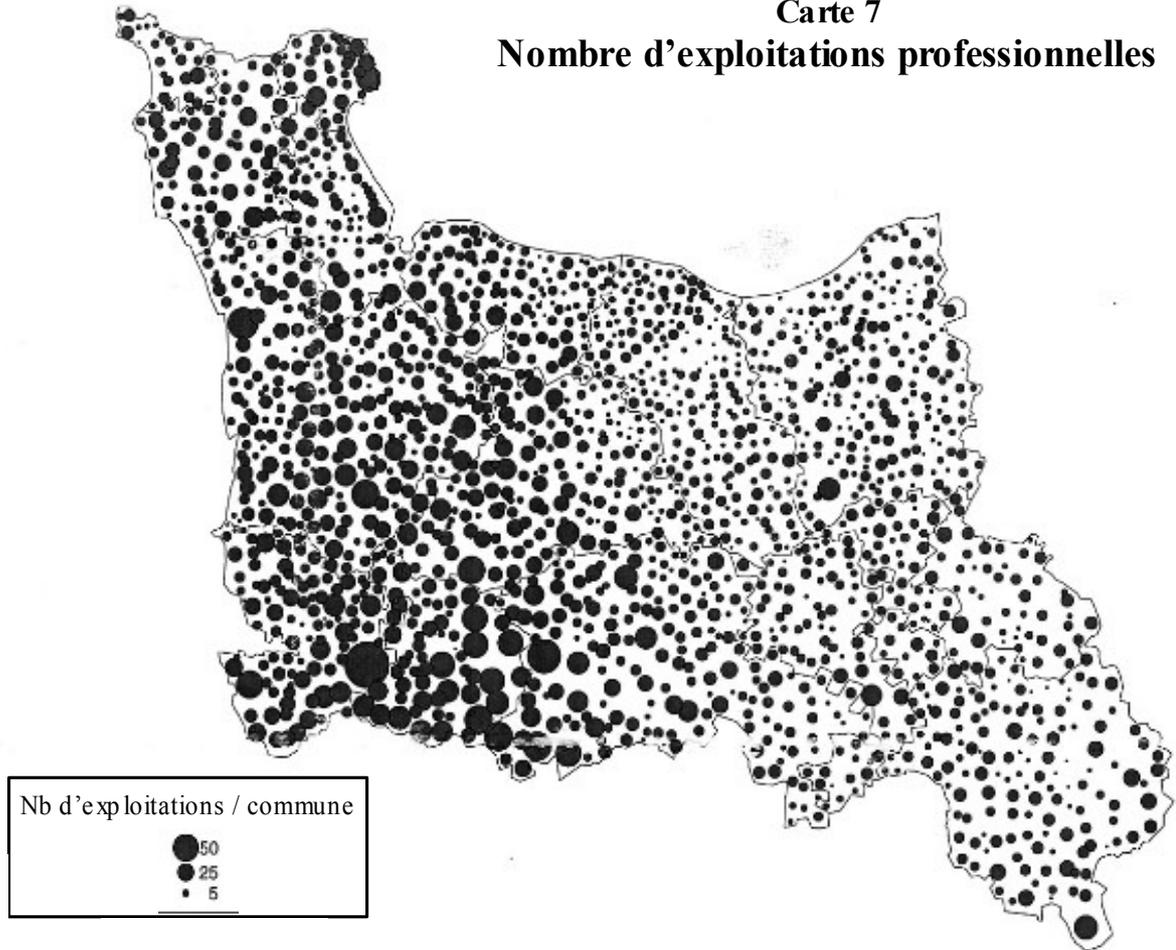


Carte 6
Les ouvriers agricoles saisonniers
(moins de 3 mois et plus de 3 mois)



également favorisé par les exonérations de charges sociales liées aux faibles salaires. Certains

Carte 7
Nombre d'exploitations professionnelles



Carte 8
Nombre d'exploitations non-professionnelles

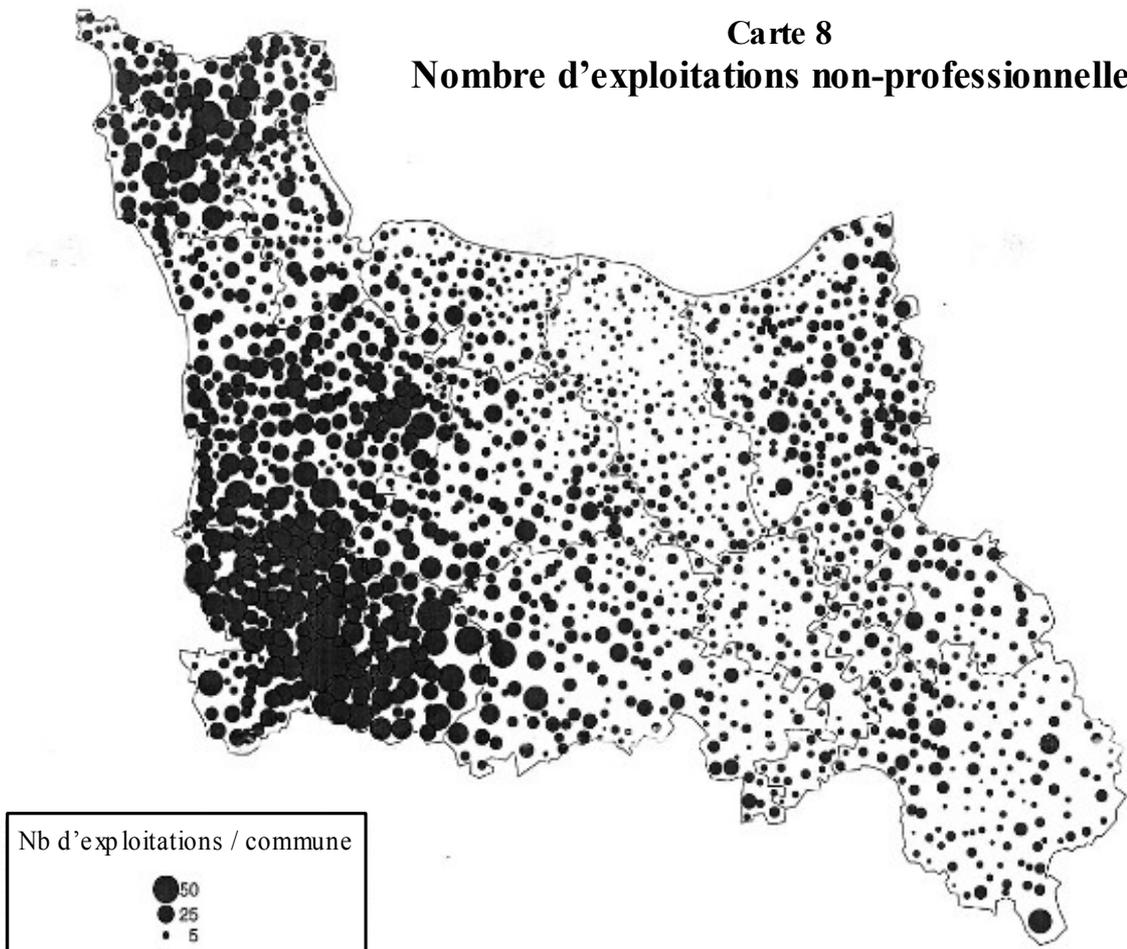
Les
sont c
agricol
d'élev

une p
avec
techn
plus c
les ou
par le
des v

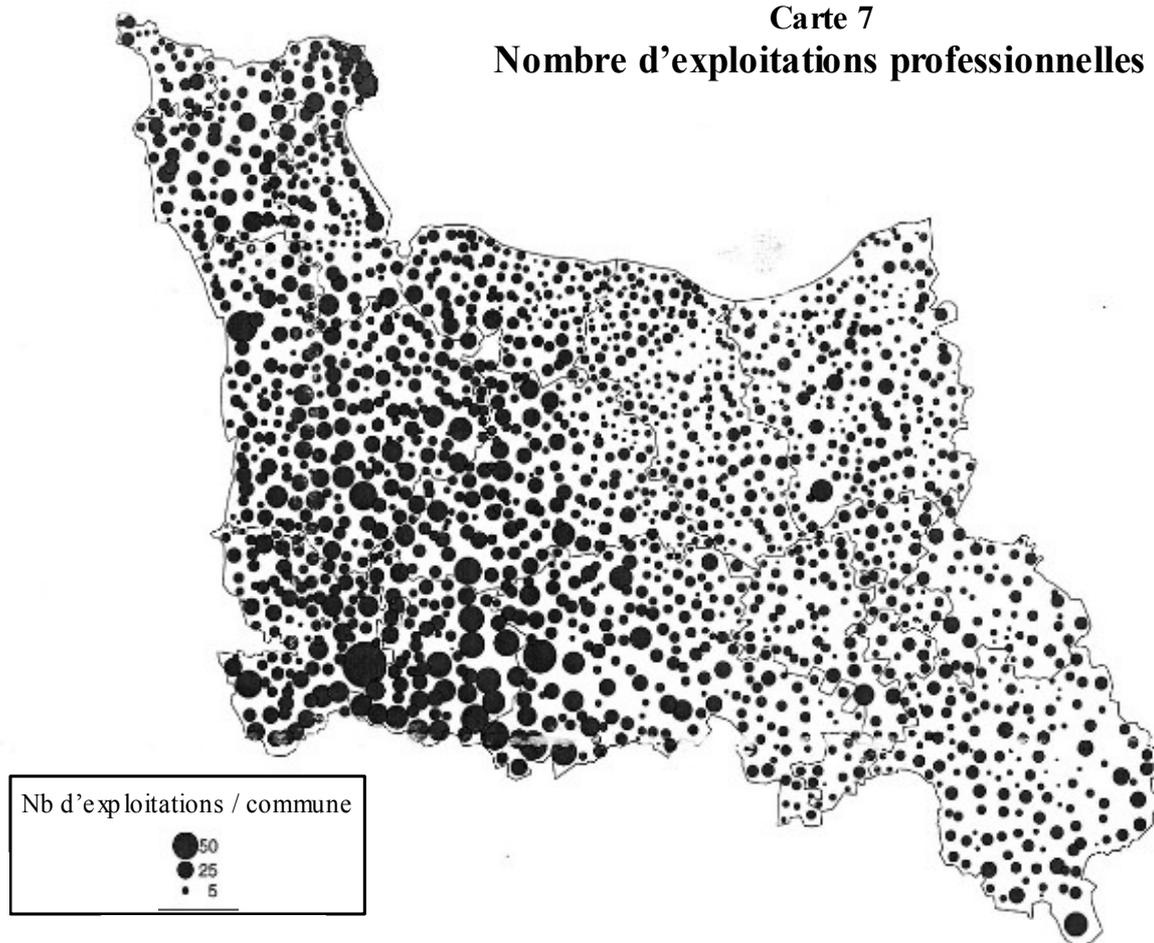
14.1.

1840
de la
être c
dimin

6 AGI
l'agric



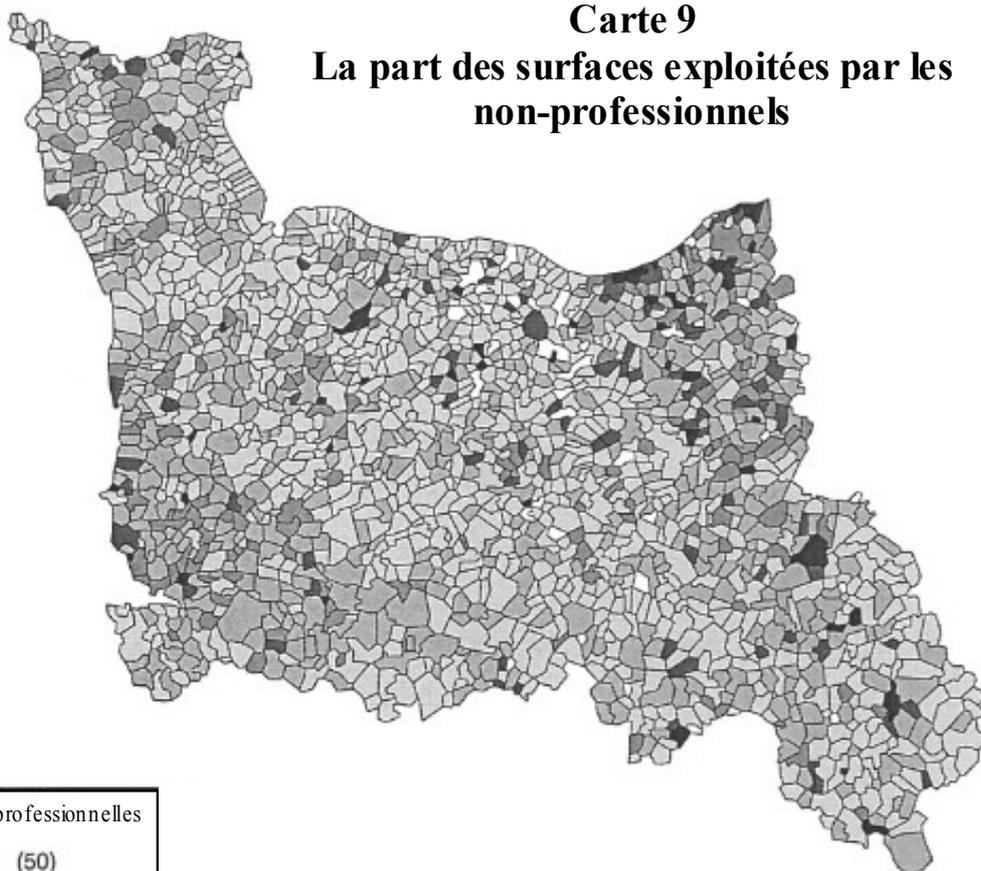
Carte 7
Nombre d'exploitations professionnelles



Carte 8
Nombre d'exploitations non-professionnelles

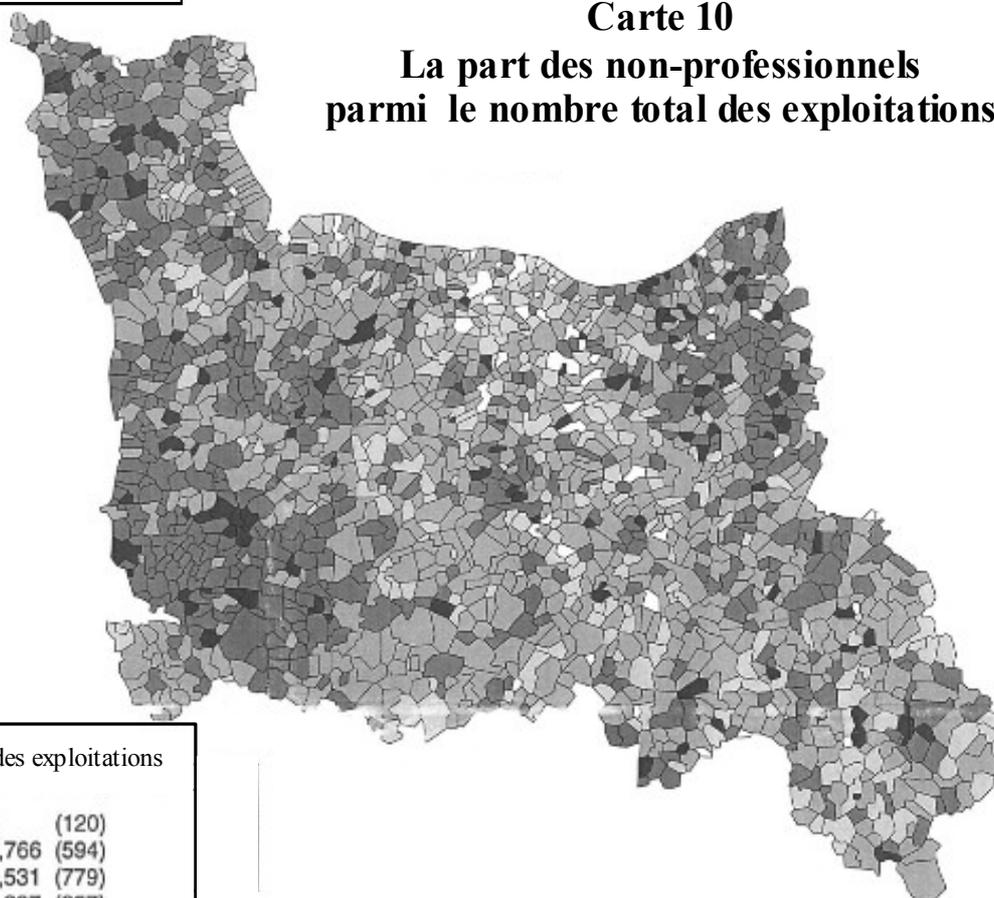


Carte 9
La part des surfaces exploitées par les non-professionnels



% SAU des exploit. non-professionnelles		
■	0,5 - 1	(50)
■	0,3 - 0,5	(88)
■	0,2 - 0,3	(161)
■	0,1 - 0,2	(569)
■	0 - 0,1	(877)

Carte 10
La part des non-professionnels parmi le nombre total des exploitations



% non-pro / total des exploitations		
■	0,766 - 1	(120)
■	0,531 - 0,766	(594)
■	0,297 - 0,531	(779)
■	0,062 - 0,297	(257)

Tableau 7 - Répartition du nombre et des surfaces entre les exploitations non-professionnelles et professionnelles

	exploitations non professionnelles				exploitations professionnelles				ensemble des exploitations	
	nombre	% nb /ensemble	surface (ha)	% surfaces / ensemble	nombre	% nb /ensemble	surface (ha)	% surfaces / ensemble	nombre	surface (ha)
Calvados	4 255	47	39 871	10	4 844	53	357 882	90	9 099	397 753
Manche	10 476	57	53 230	12	7 766	43	401 123	88	18 242	454 353
Orne	3 670	44	37 013	9	4 751	56	375 014	91	8 421	412 027
Basse-Normandie	18 401	51	130 115	10	17 361	49	1 134 018	90	35 762	1 264 133

Sources : RGA 2000

Les non-professionnels sont proportionnellement plus nombreux dans la Manche et dans le Pays d'Auge du Calvados et c'est plus précisément dans la région de Granville et le nord du Pays d'Auge qu'ils occupent la plus forte proportion de la SAU (cartes 7, 8, 9, et 10).

Au-delà de leur nombre et des surfaces occupées, l'importance des non professionnels est à prendre en compte pour deux raisons : les parcelles qu'ils occupent ne seraient pas obligatoirement adaptées à une agriculture intensive et ces personnes ont, par leur activité principale, l'occasion de côtoyer des gens extérieurs au monde agricole. Ils ont donc un rôle charnière à jouer.

14.1.5 - Les principales productions

L'analyse des principales orientations technico-économique des exploitations (OTEX, variable calculée à partir des recensements agricoles), permet une première approche (tableau 8). Près de 60 % des exploitations professionnelles sont classées dans la catégorie «élevage laitier», tandis que les OTEX cultures ne représentent que le dixième. Ensuite, les systèmes viande bovine, lait-viande et cultures-lait ont des niveaux significatifs. Les orientations des exploitations non professionnelles sont très différentes. La production laitière est anecdotique et les cultures sont moins développées. Par contre, les OTEX ovins-caprins et viande bovine sont dominantes (tableau 8).

Les grandes cultures se maintiennent dans les Plaines de Caen et de l'Orne, mais leur part a augmenté à l'ouest de cette zone, ainsi que dans le Perche et le Pays d'Ouche. Le Pays d'Auge a toujours la part la plus élevée de surfaces toujours en herbe (cartes 11 à 17).

14.1.5.1 - Les céréaliers dans l'impasse

Les blés bas-normands sont principalement destinés à l'exportation et à l'alimentation du bétail. En 1985, les exportations représentent 70 % de la collecte et environ 5 % sont incorporés dans les aliments du bétail (en usines). Le reste est utilisé à la ferme et en meunerie⁷.

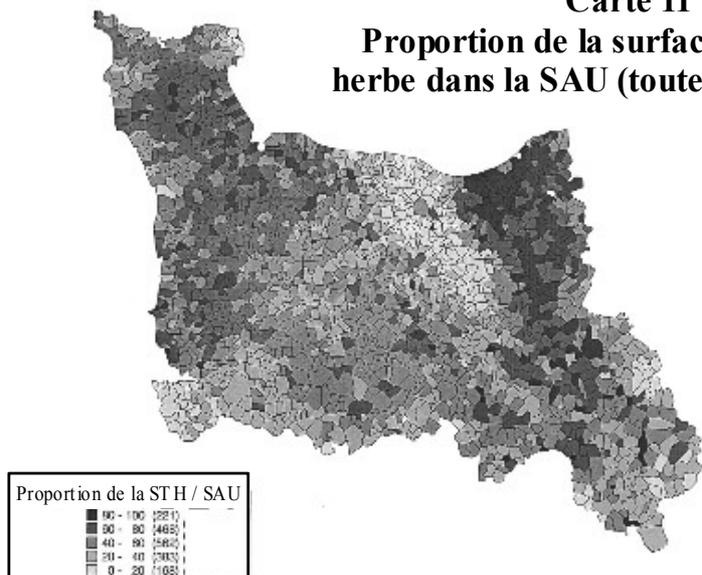
7 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Scénarios pour l'agriculture bas-normande à l'horizon 1993, Caen : Ed. Chambre régionale d'Agriculture de Normandie, 1987, source ONIC.

Tableau 8 - La répartition des principales OTEX en Basse-Normandie

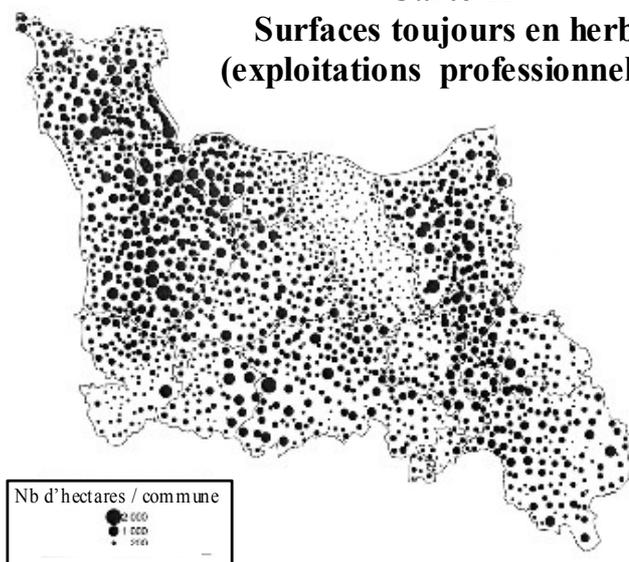
OTEX simplifiée		ensemble des exploitations		exploitations professionnelles		exploitations non professionnelles	
n°	nom	nombre	%	nombre	%	nombre	%
13	céréales et oléoprotéagineux	2048	5,7	1253	7,2	795	4,3
14	céréales, oléoprotéagineux, plantes sarclées, diverses cultures	667	1,9	505	2,9	162	0,9
20	maraîchage, horticulture	373	1,0	280	1,6	93	0,5
32	producteurs de fruits	248	0,7	68	0,4	180	1,0
34	diverses cultures permanentes	129	0,4	84	0,5	45	0,2
41	élevage bovin, prod. laitière dominante	10471	29,3	9971	57,5	500	2,7
42	viande bovine	8379	23,4	1447	8,3	6932	37,7
43	lait et viande	1051	2,9	957	5,5	94	0,5
44	ovins, caprins	7688	21,5	380	2,2	7308	39,7
50	porcs et volailles	315	0,9	220	1,3	95	0,5
60	horticulture et cultures	321	0,9	156	0,9	165	0,9
71	polyélevages et herbivores autres que laitiers	1231	3,4	323	1,9	908	4,9
72	granivores et élevage	614	1,7	232	1,3	382	2,1
81	grandes cultures et bovins lait	1764	4,9	1348	7,8	416	2,3
82	grandes cultures et granivores	436	1,2	131	0,8	305	1,7
90	autres cas	12	0,0	0	0,0	12	0,1
total		35747	100,0	17355	100,0	18392	100,0

source : RGA 2000 / Bermond - Gasson

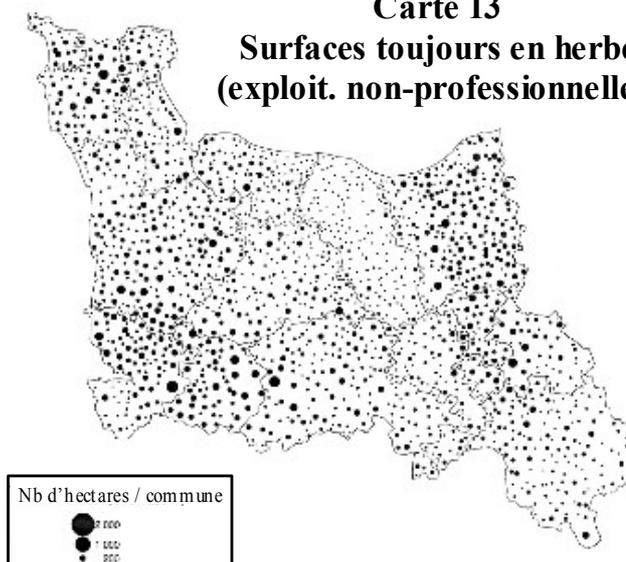
Carte 11
Proportion de la surface toujours en
herbe dans la SAU (toutes exploitations)



Carte 12
Surfaces toujours en herbe
(exploitations professionnelles)

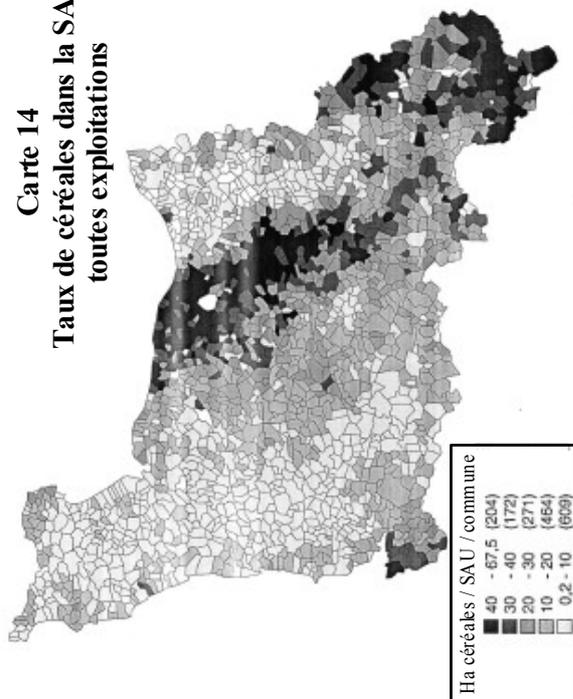


Carte 13
Surfaces toujours en herbe
(exploit. non-professionnelles)

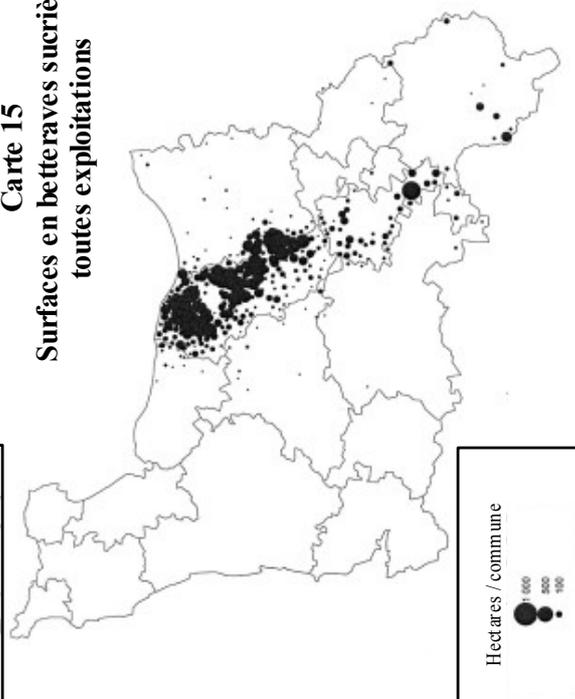


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003
 Source : RGA 2000, DRAF Normandie

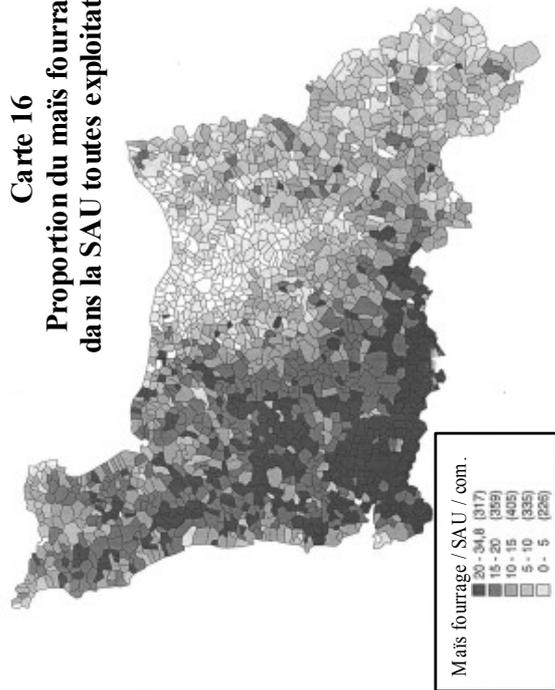
Carte 14
Taux de céréales dans la SAU
toutes exploitations



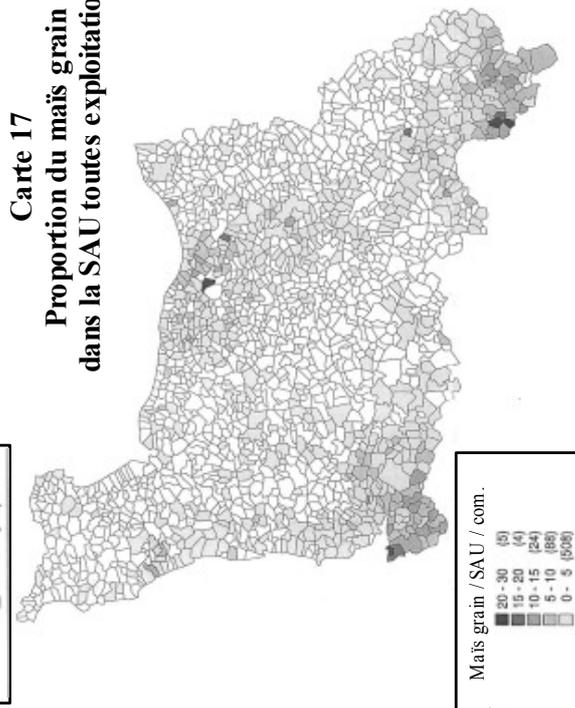
Carte 15
Surfaces en betteraves sucrières
toutes exploitations



Carte 16
Proportion du maïs fourrage
dans la SAU toutes exploitations



Carte 17
Proportion du maïs grain
dans la SAU toutes exploitations



Les scénarios pour l'agriculture bas-normande à l'horizon 1993 ne suggèrent pas d'améliorer la qualité boulangère des blés cultivés dans la région, alors qu'ils indiquent «qu'il pourra être nécessaire d'augmenter la valeur ajoutée de la production en utilisant par exemple les céréales comme aliments du bétail»⁸. Ce même document envisage l'accroissement des surfaces des exploitations céréalières comme réponse possible au resserrement de la marge par hectare, sans évoquer les conséquences possibles sur l'installation des jeunes agriculteurs. Est-ce parce que cette étude est réalisée au moment où la Chambre d'agriculture considère que 300 000 ha ne trouveront pas preneur ? De toute façon, ce ne sont pas les terres à blé qui seront en déprise. La pression foncière ne diminuera donc pas.

Depuis la réforme de la PAC en 1992, les subventions pour les céréaliers sont parmi les plus importantes. Plus de 10 % des surfaces sont en jachères, le blé produit n'est pas panifiable, les dépenses énergétiques (fuel pour les tracteurs et le séchage du grain, notamment le maïs, coût énergétique pour la fabrication des engrais) sont élevées, les engrais et les produits phytosanitaires épandus génèrent la pollution des nappes souterraines. Une partie des céréales est exportée, concurrençant ainsi les agricultures du Sud. Finalement, les céréaliers cumulent les défauts de l'agriculture productiviste (photos 1 à 5). D'ailleurs, les organisations professionnelles bas-normandes ont bien des difficultés à faire la promotion de ce système de production, elles préfèrent insister sur la qualité du beurre ou du cidre, sur l'élevage des chevaux ou des moutons de près salés, productions réalisées dans des régions dites en difficulté. Des changements s'imposent. Certains sont tributaires de l'évolution de la politique agricole commune, d'autres peuvent être entrepris sans attendre.

- Plutôt que de geler des terres, il serait possible de réduire l'intensification des parcelles, les quantités produites seraient finalement identiques et les risques de pollution seraient réduits. La désintensification permettrait d'utiliser des semences fermières issues de la récolte précédente. Les agriculteurs seraient moins tributaires des semenciers.

- Au lieu de rechercher le rendement maximum, il serait possible d'utiliser des variétés qui ont une meilleure valeur boulangère. Cela permettrait d'approvisionner les minoteries de la région qui, actuellement, se fournissent auprès de céréaliers de la Beauce ou importent du blé du Canada. Ainsi, il y aurait parallèlement une réduction des exportations vers les pays du Sud. De plus, l'amélioration de la valeur boulangère des blés, produits en Basse-Normandie aurait des retombées sur le secteur de la boulangerie : l'amélioration de la qualité des blés éviterait d'ajouter de la farine ou de la lécithine de soja, souvent issue de cultures transgéniques et l'approvisionnement local réduirait les coûts de transports).

- Des surfaces enherbées pourraient utilement allonger la rotation des cultures. Elles pourraient nourrir des bovins élevés en 3 ans, à la place de la production de jeunes bovins, nourris à base d'ensilage de maïs, de céréales et de tourteau de soja. La réduction des travaux culturels permettrait également de réduire les dépenses énergétiques.

- La Plaine de Caen doit également réimplanter des haies pour limiter les conséquences de la sécheresse estivale et réintroduire de la biodiversité (faune et flore). Ces haies fourniraient également une source non négligeable de bois de chauffage pour l'usage domestique.

⁸ Ib scénarios, page 38, conclusions du chapitre II, le marché des grandes cultures.

Planche I

La production céréalière, des volumes de production impressionnants

1 - Les silos, nouvelles cathédrales de la Plaine



2 et 3 - Des récoltes très mécanisées



4 - La jachère, a libi environnemental

5 - Le port de Caen, un stockage stratégique pour l'exportation

- La production de maïs devrait être réduite au profit de cultures moins exigeantes en eau en été, puisque c'est la partie de Basse-Normandie la moins pluvieuse.

- A partir de céréales, il est possible d'imaginer la production de volailles ou de porcs, avec des ateliers de taille raisonnable et tournés vers la qualité (label, AB,...). La proximité de l'agglomération caennaise et de villages peuplés fourniraient un débouché, sous forme de circuits courts de distribution.

Cependant, si des surfaces non négligeables de la Plaine de Caen ont été consacrées à l'élevage des chevaux de trait pour les besoins des exploitations et de l'armée jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Il ne serait pas prudent d'utiliser des surfaces importantes à la production de bioénergies produites à partir de blé, de betteraves (bioéthanol) ou de colza (huiles végétales et leurs esters). Si ces productions sont envisagées dans un contexte productiviste et sans réelle volonté d'économiser et d'optimiser toutes les énergies, il n'y aura rien de résolu.

Par ailleurs, l'interpénétration de zones urbanisées dans la Plaine de Caen, ainsi que l'urbanisation et les activités du littoral génèrent inévitablement des conflits d'intérêts. Une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des hommes, fournissant des produits de qualité serait plus facilement défendue et acceptée par les urbains et les néoruraux.

14.1.5.2 - Les jachères

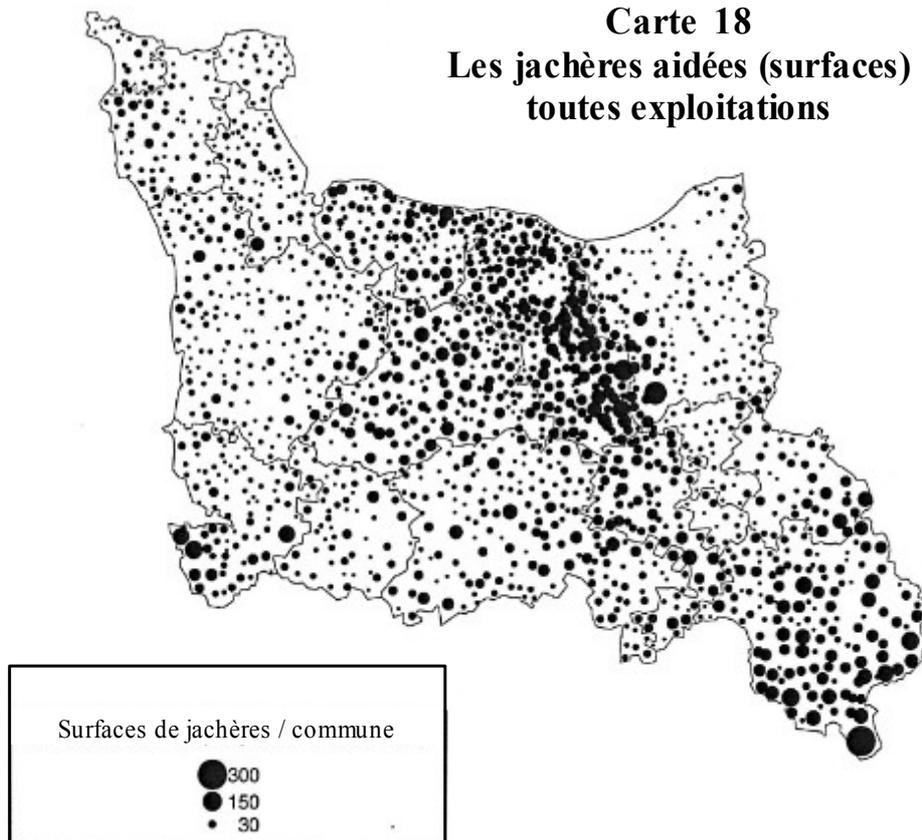
La réforme de la PAC, en 1992, a instauré le gel des terres (annexe 44). Il représente plus de 3 % de la SAU dans le Calvados et l'Orne (tableau 9). Les jachères non aidées sont très minoritaires et les exploitations non professionnelles ne sont pratiquement pas concernées. Ce gel est obligatoire pour les agriculteurs ayant une production théorique supérieure à 920 quintaux de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Les parcelles sont logiquement situées, en majorité, dans les Plaines et le Perche, régions où les céréales sont davantage cultivées. Elles peuvent atteindre alors, entre 10 et 21 % de la SAU. Cependant, il est utile de rappeler que toutes les surfaces sont attribuées à la commune du siège de l'exploitation. Il est donc important d'interpréter avec précaution la cartographie des jachères aidées, présentée dans ce chapitre (cartes 18 et 19).

Tableau 9 - Les jachères en Basse-Normandie

	exploitations non professionnelles			exploitations professionnelles			ensemble des exploitations				
	non aidées (ha)	aidées (ha)	total (ha)	non aidées (ha)	aidées (ha)	total (ha)	non aidées (ha)	aidées (ha)	total (ha)	SAU totale	% jachère /SAU
Calvados	31	655	686	232	13 289	13 521	263	13 944	14 207	397 753	3,6
Manche	59	87	146	300	6 594	6 894	359	6 681	7 040	454 353	1,5
Orne	17	393	410	167	11 833	12 000	184	12 226	12 410	412 027	3,0

source : RGA 2000

Carte 18
Les jachères aidées (surfaces)
toutes exploitations



Carte 19
Proportion des jachères aidées
dans la SAU toutes exploitations

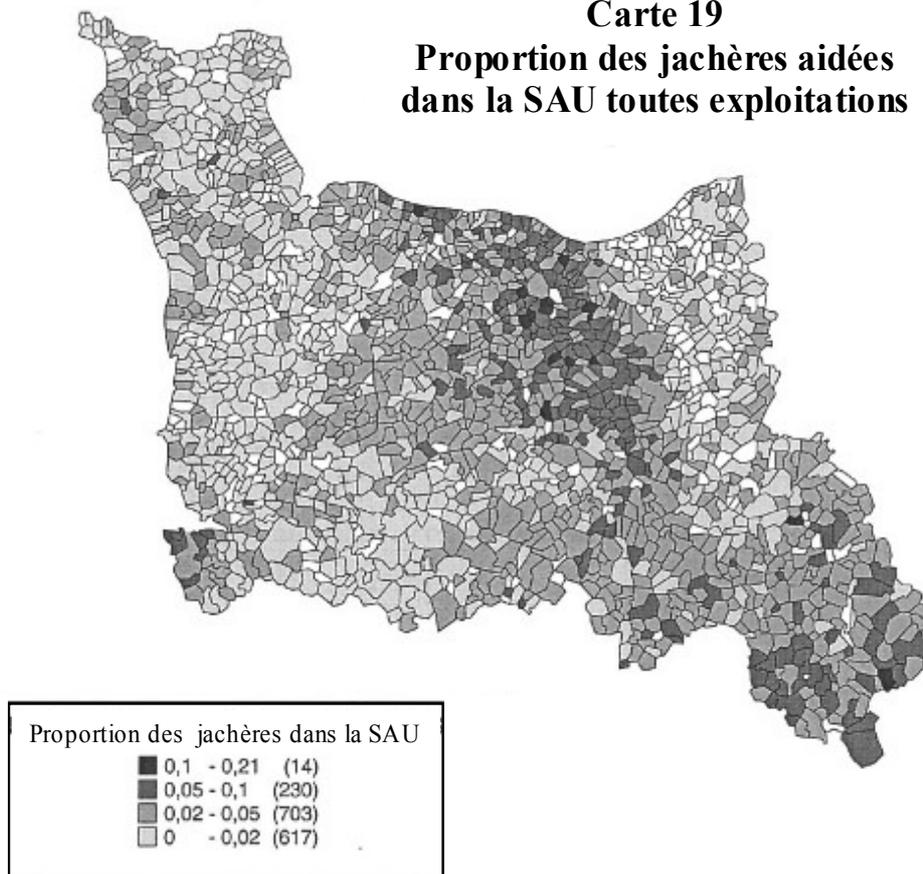


Planche II

La diversité des troupeaux de bovins



6 et 7 - Des élevages intensifs où dominent le taurillon et la Prim'Holstein



8 - La proportion des normandes se réduit encore dans les troupeaux laitiers



9 et 10 - Des troupeaux de taille modeste, destinés à la viande

14.1.5.3 - L'intensification laitière

La mise en place des quotas au printemps 1984 a bloqué les volumes de production. Les augmentations de rendement laitier par la sélection et le recours à la race Prim'Holstein, ainsi qu'une alimentation mieux maîtrisée ont eu pour conséquence une diminution importante du nombre de vaches. De plus, le recours au maïs fourrage comme base de l'alimentation hivernale et en complément l'été, a accentué la diminution des surfaces consacrées aux vaches laitières, du fait de ses rendements en matière sèche supérieurs à la production d'herbe. L'autre évolution majeure est l'augmentation de la taille des troupeaux et leur concentration dans le Bocage Normand (tableau 10, cartes 20 à 26 et photos 6 à 8).

14.1.5.4 - La progression des vaches allaitantes

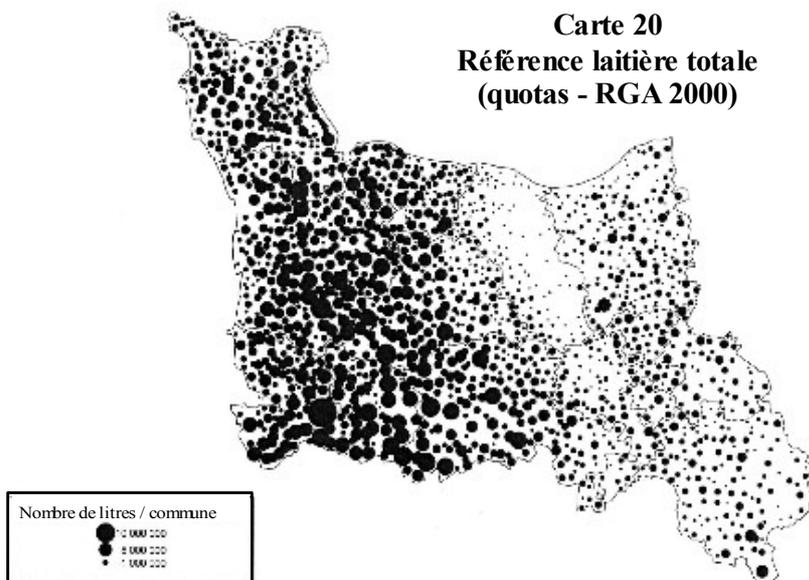
Parallèlement à la diminution des vaches laitières, le nombre de vaches allaitantes a progressé, notamment chez les non-professionnels et comme production complémentaire, ce qui explique la taille limitée des troupeaux et leur faible évolution au cours de ces vingt dernières années, puisqu'elle est passée de 5,7 unités en 1979 à 8,7 en 2000 (cartes 27 à 30 et photos 9 et 10).

Tableau 10 - Évolution du cheptel bovin (nombre d'exploitations et effectifs)

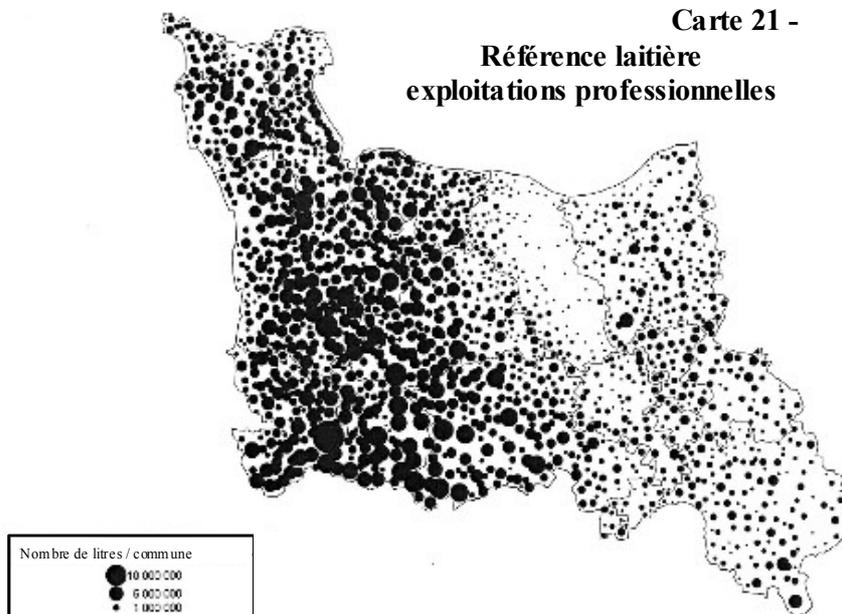
	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Basse-Normandie						
Total bovins	57 808	43 414	25 273	1 957 137	1 842 866	1 697 628
dont total vaches	51 855	36 166	21 316	843 490	763 011	667 005
Vaches laitières	48 379	28 041	13 015	793 381	668 438	499 355
Vaches allaitantes	6 890	11 754	12 406	50 109	94 573	167 650
Vaches de race normande	49 633	31 557	14 101	628 350	425 920	260 571
Calvados						
Total bovins	13 875	10 814	6 393	533 921	485 521	430 834
dont total vaches	11 910	8 672	5 361	219 192	194 995	173 626
Vaches laitières	10 676	6 201	3 003	201 247	160 624	117 908
Vaches allaitantes	2 070	3 606	3 319	17 945	34 371	55 718
Vaches de race normande	10 899	6 954	2 885	136 756	88 198	47 306
	Exploitations			Effectif		
Manche						
Total bovins	29 057	21 359	12 444	802 890	784 242	764 522
dont total vaches	27 086	18 442	10 514	416 158	372 476	310 111
Vaches laitières	26 224	15 458	6 895	406 889	353 105	262 732
Vaches allaitantes	1 632	4 046	5 697	9 269	19 371	47 379
Vaches de race normande	26 556	17 106	8 234	331 903	233 742	152 920
Orne						
Total bovins	14 876	11 241	6 436	620 326	573 103	502 272
dont total vaches	12 859	9 052	5 441	208 140	195 540	183 268
Vaches laitières	11 479	6 382	3 117	185 245	154 709	118 715
Vaches allaitantes	3 188	4 102	3 390	22 895	40 831	64 553
Vaches de race normande	12 178	7 497	2 982	159 691	103 980	60 345

source : recensement agricole 2000, fiches comparatives

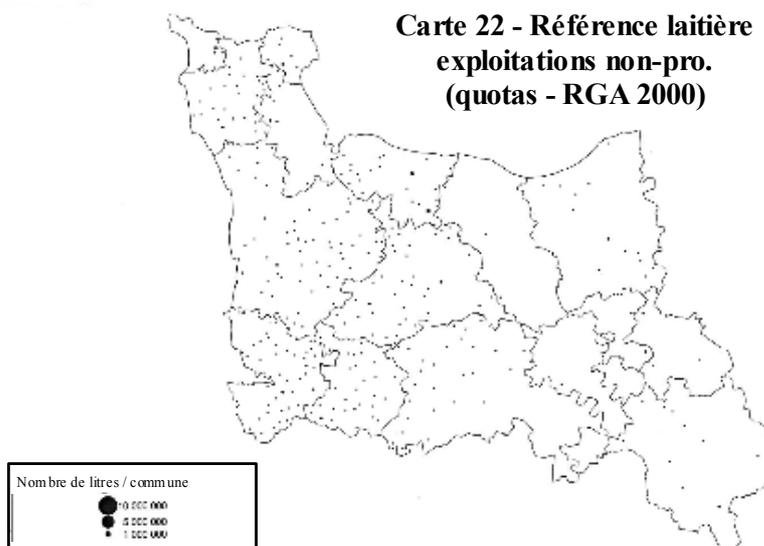
Carte 20
Référence laitière totale
(quotas - RGA 2000)



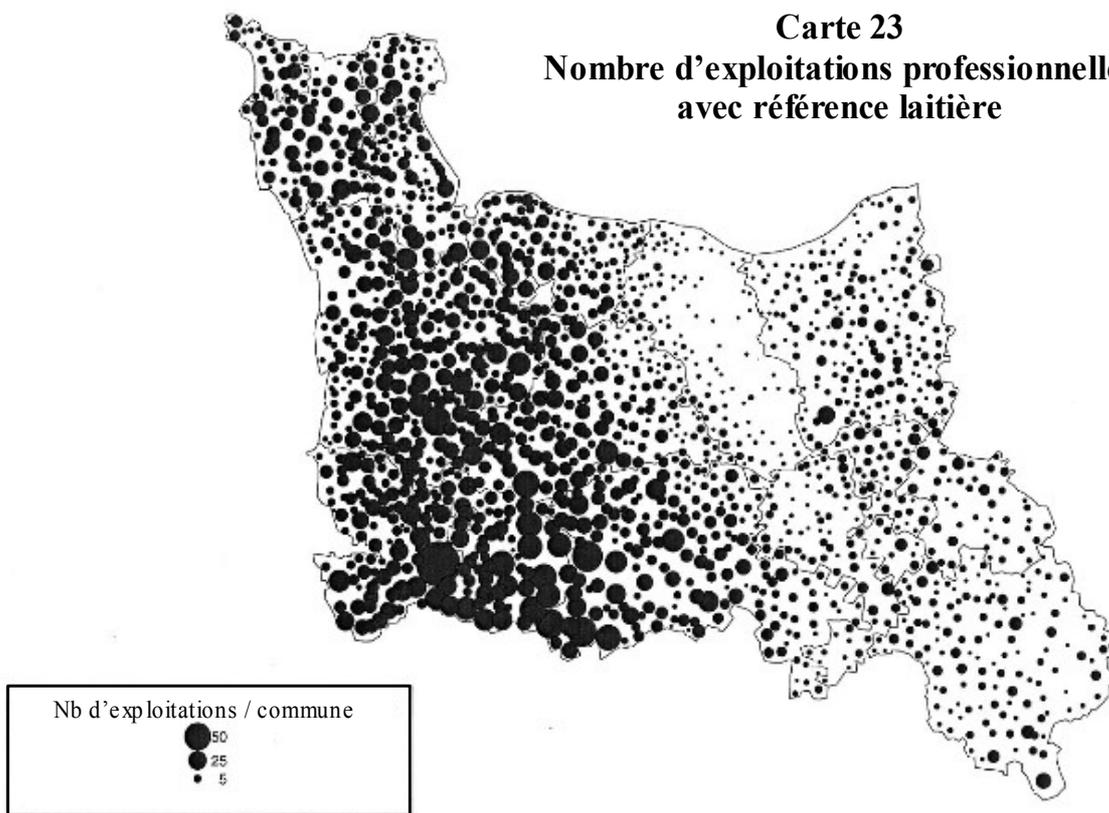
Carte 21 -
Référence laitière
exploitations professionnelles



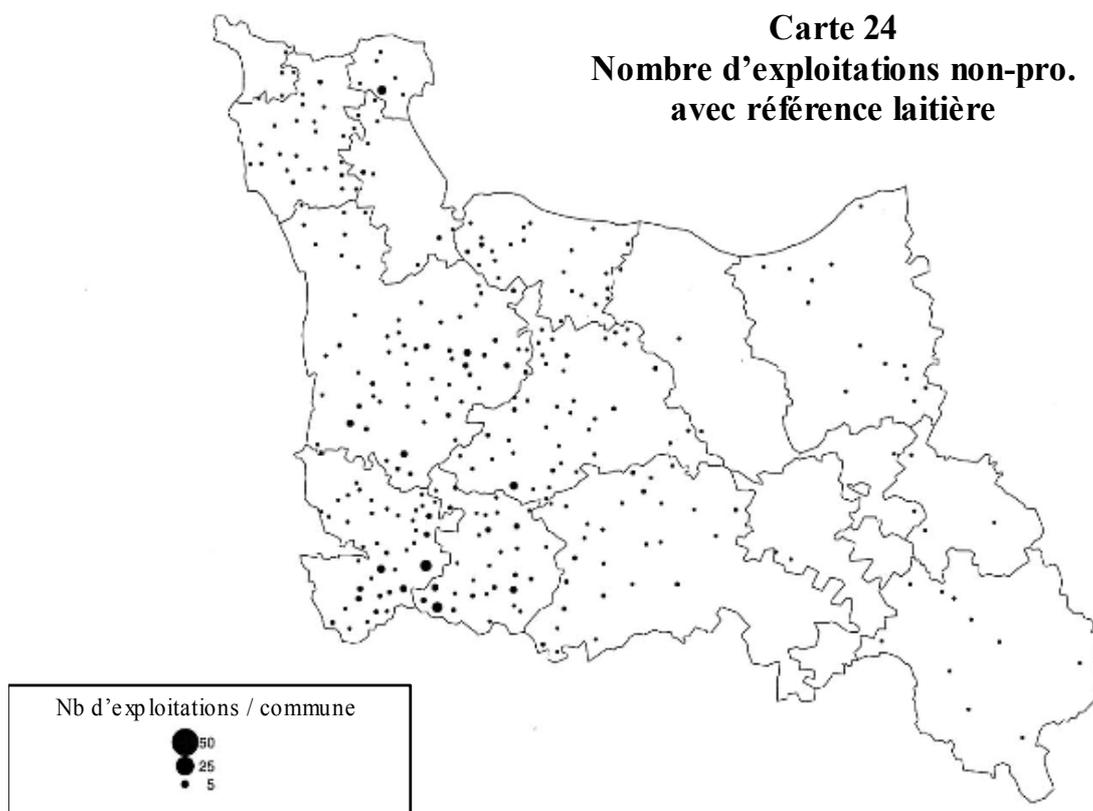
Carte 22 - Référence laitière
exploitations non-pro.
(quotas - RGA 2000)



Carte 23
Nombre d'exploitations professionnelles
avec référence laitière

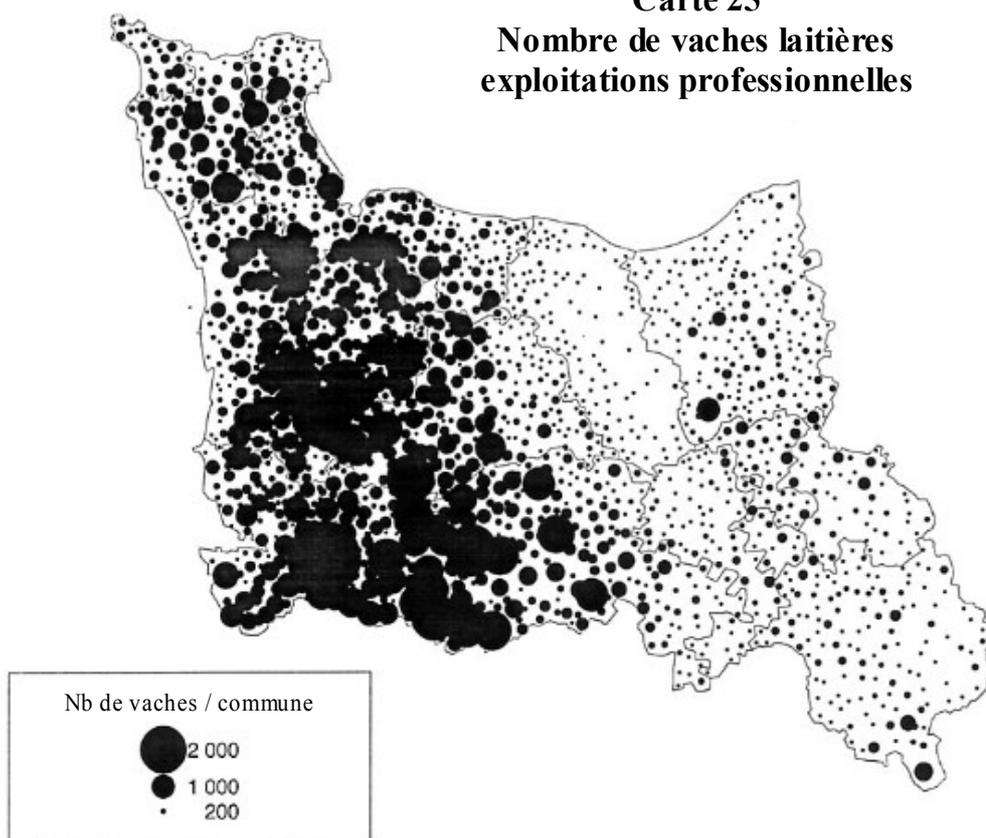


Carte 24
Nombre d'exploitations non-pro.
avec référence laitière

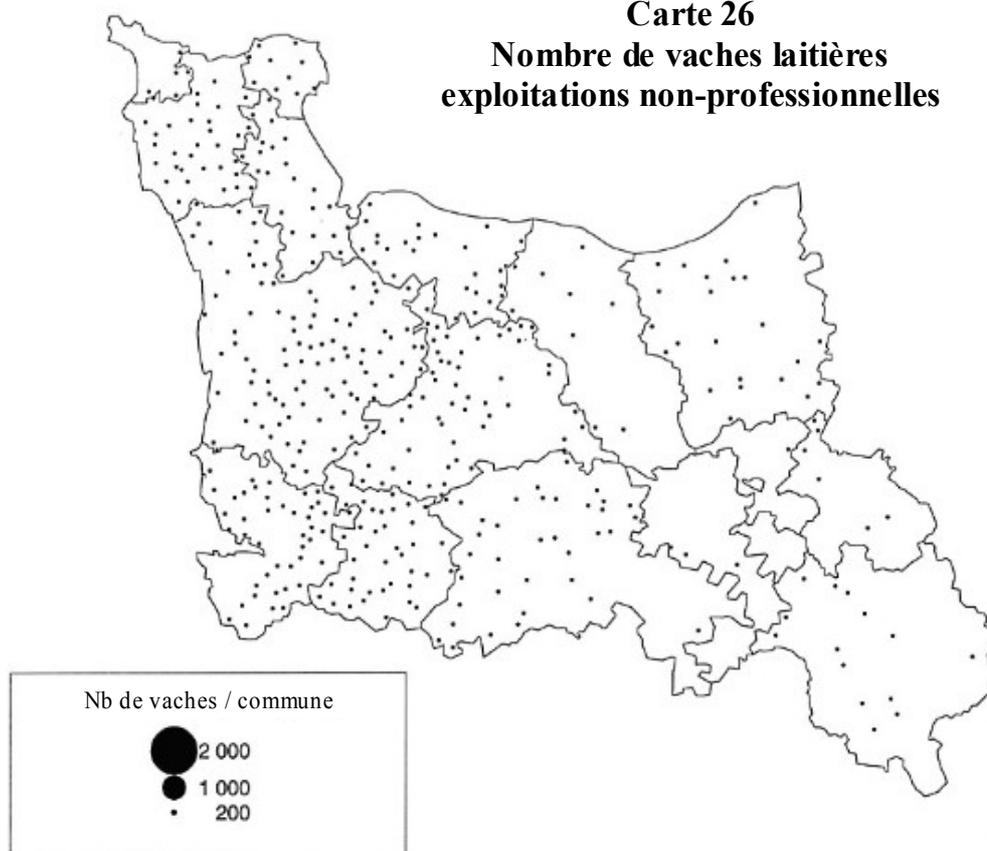


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003
Source : RGA 2000, DRAF Normandie

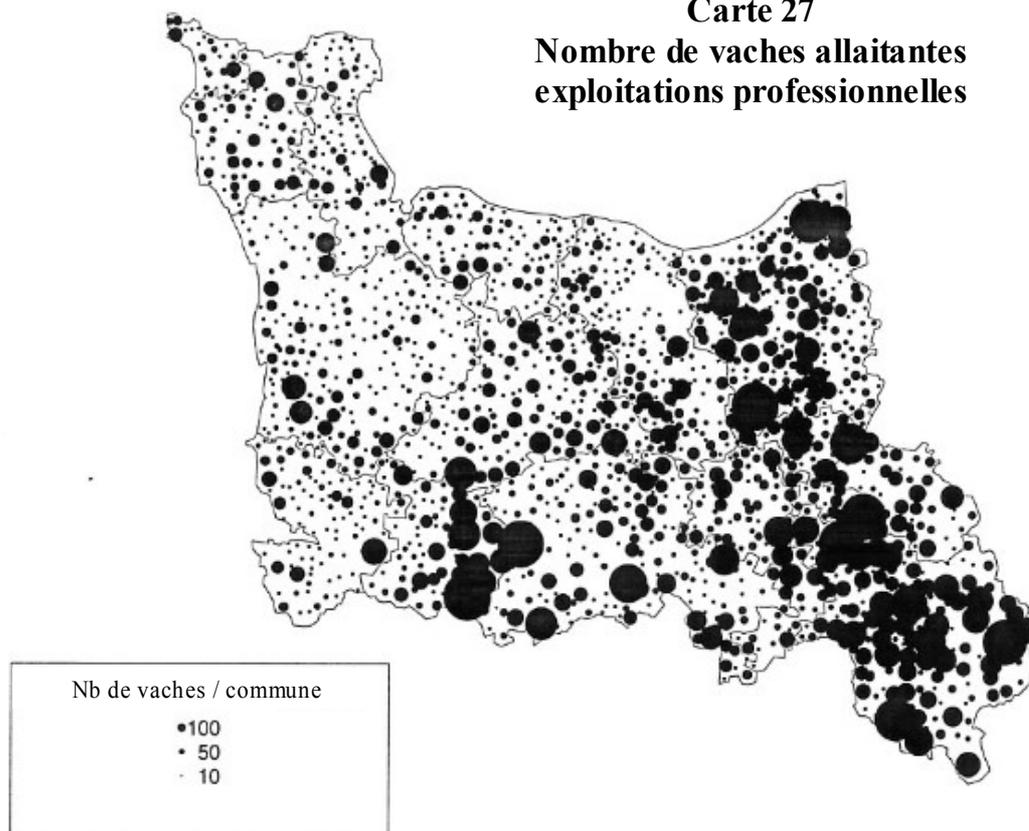
Carte 25
Nombre de vaches laitières
exploitations professionnelles



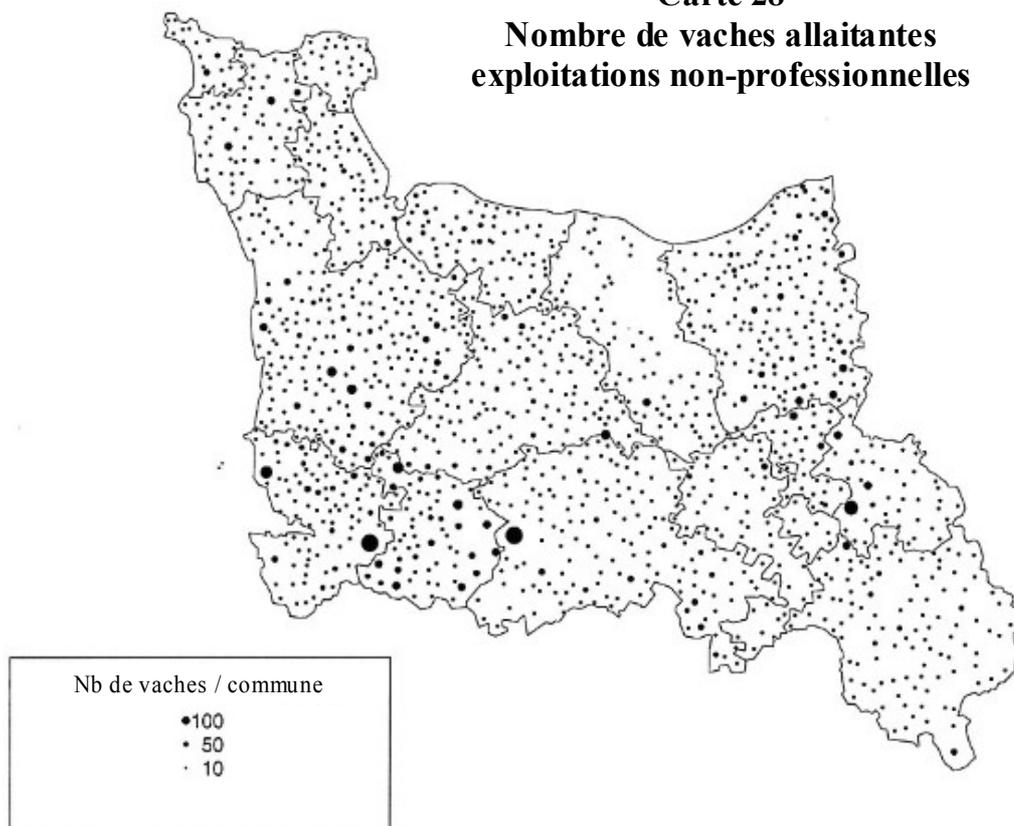
Carte 26
Nombre de vaches laitières
exploitations non-professionnelles



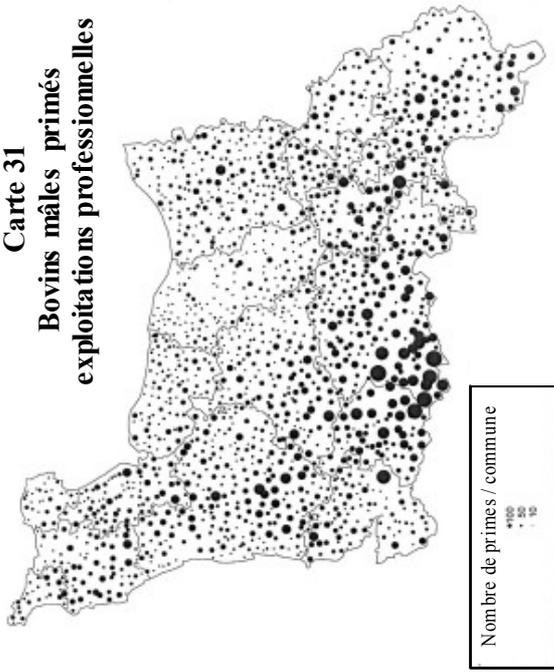
Carte 27
Nombre de vaches allaitantes
exploitations professionnelles



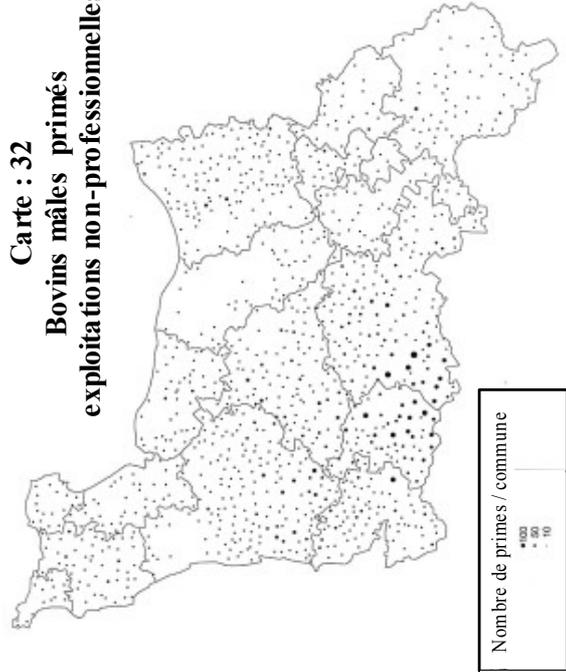
Carte 28
Nombre de vaches allaitantes
exploitations non-professionnelles



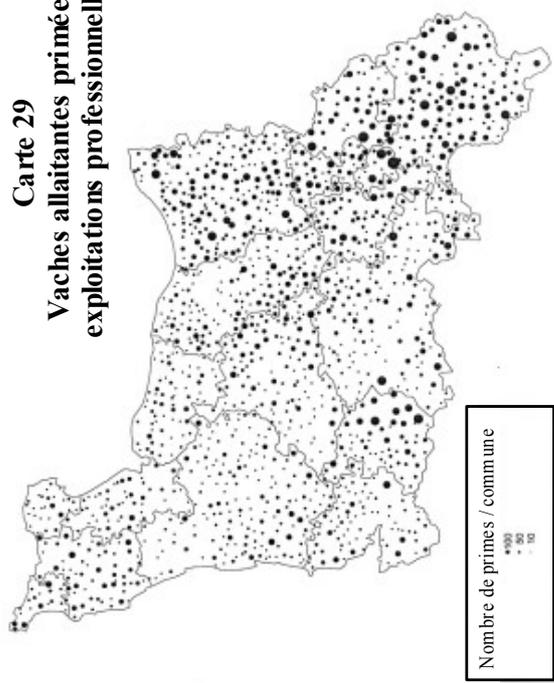
Carte 31
Bovins mâles primés
exploitations professionnelles



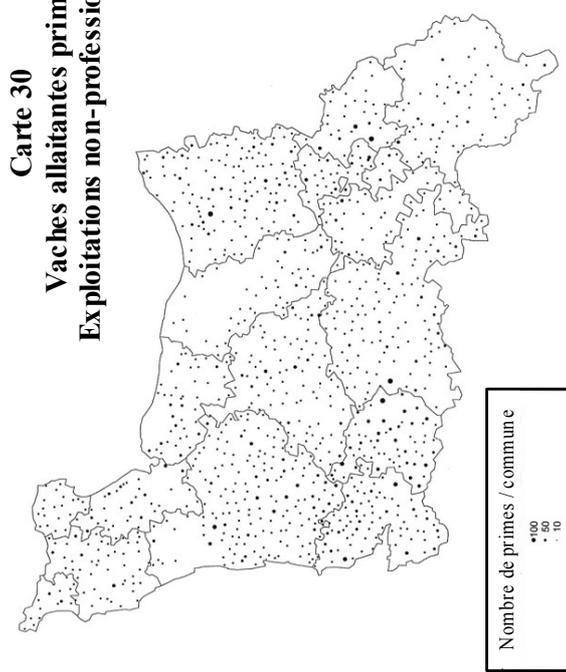
Carte : 32
Bovins mâles primés
exploitations non-professionnelles



Carte 29
Vaches allaitantes primées
exploitations professionnelles

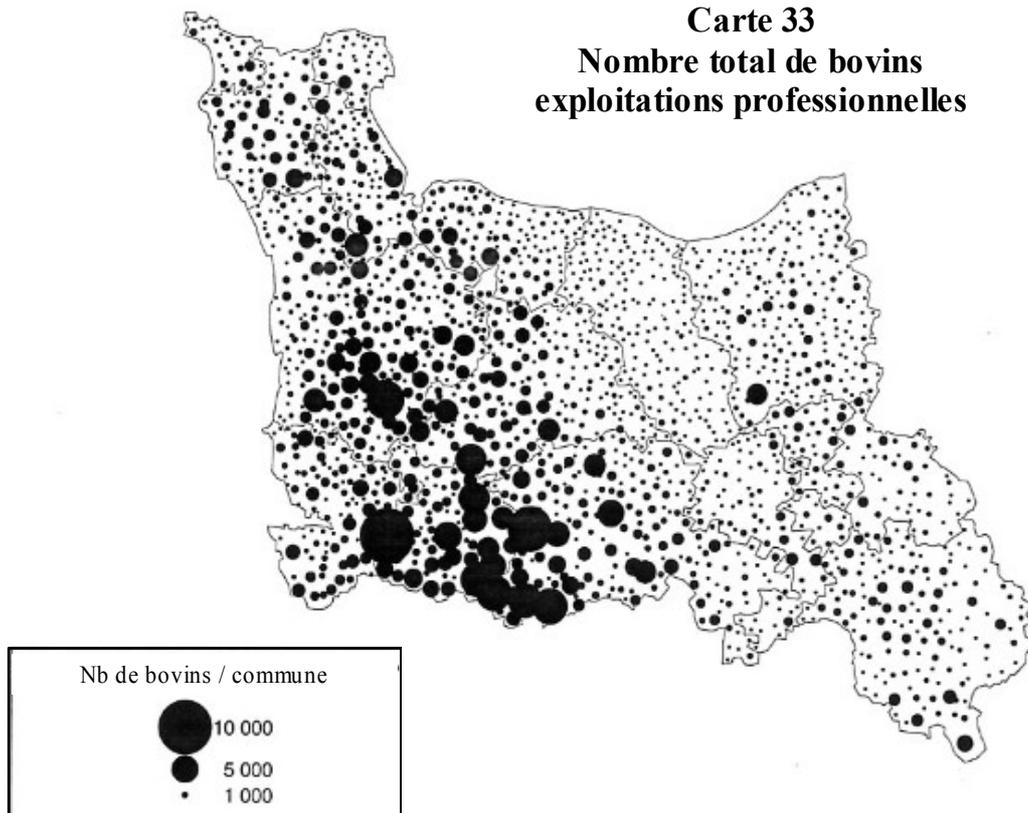


Carte 30
Vaches allaitantes primées
Exploitations non-professionnelles

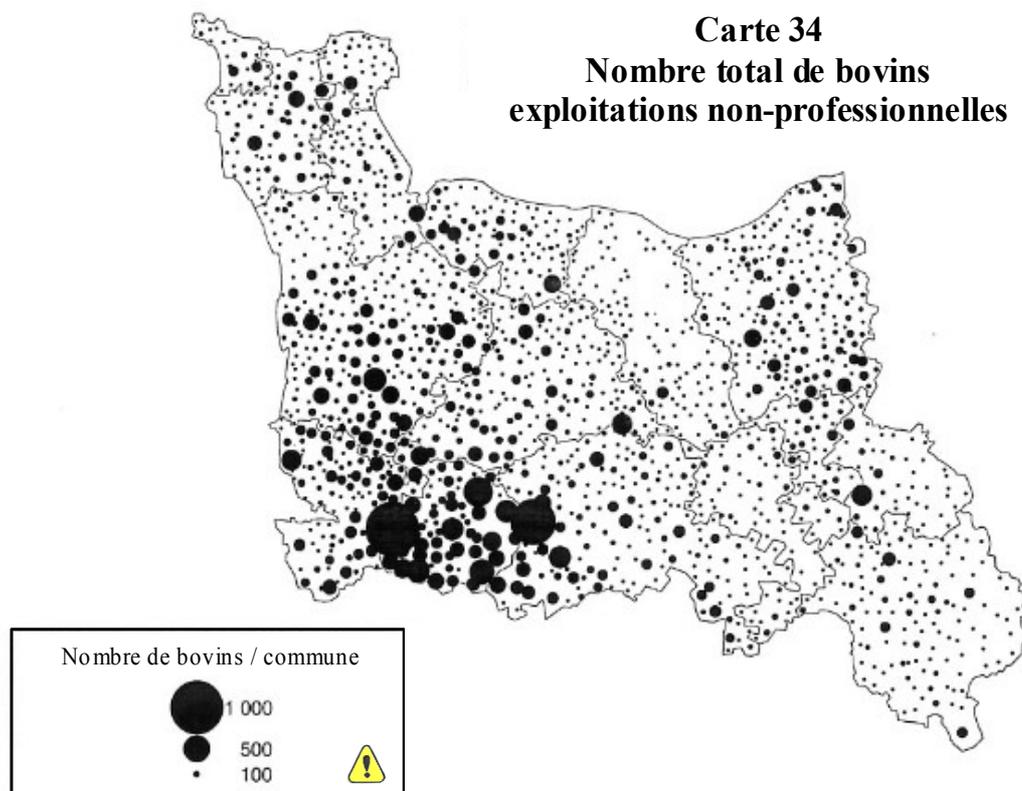


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source RGA 2000, DRAF Normandie

Carte 33
Nombre total de bovins
exploitations professionnelles



Carte 34
Nombre total de bovins
exploitations non-professionnelles



14.1.5.5 - Le cas particulier des élevages de chevaux

Les élevages de chevaux de course sont réputés dans la région. Ils se répartissent principalement dans le Pays d'Auge, le Merlerault et la Manche. Ils sont pratiqués assez fréquemment par des personnes dont l'activité principale n'est pas l'agriculture. Les chevaux ont la particularité de valoriser la flore diversifiée des prairies permanentes. Une intensification importante des prairies serait contraire aux besoins alimentaires de ces animaux. Les grands élevages de chevaux de course sont concentrés dans le Pays d'Auge, la région d'Argentan et le Bessin, mais dans la Manche, de nombreux petits élevages, parfois très réputés existent. Ils sont alors tenus par des «non-professionnels» (cartes 35 à 38 et photos 11 à 15). Par ailleurs, l'élevage du cheval lourd est pratiqué aussi bien par des non-professionnels que des professionnels.

14.1.5.6 - la betterave sucrière

Les surfaces sont principalement concentrées sur la Plaine de Caen (carte 15 et photos 16 à 18). Les quelques exceptions doivent être interprétées avec précaution. En effet, il faut se rappeler que le recensement agricole rattache toutes les surfaces à la commune du siège de l'exploitation. L'organisation de cette culture, avec des quotas et ses exigences pédologiques sont certainement la cause de cette répartition, ainsi que l'existence, historiquement, des sucreries de Cagny et de Courseulles. Aujourd'hui, ce dernier argument ne serait pas suffisant, puisque les betteraves de l'Eure sont acheminées par la route jusqu'à Cagny, à 10 kilomètres à l'est de Caen depuis la fermeture de l'usine de Nassandres.

Il y a donc 30610 hectares exploités par 891 agriculteurs. Cette culture, bien que pratiquée principalement par des agriculteurs professionnels, a également la particularité d'utiliser les services des entrepreneurs de travaux agricoles pour le semis et la récolte. Le transport jusqu'à la sucrerie est maintenant effectué par des transporteurs indépendants.

14.1.5.7 - le maraîchage

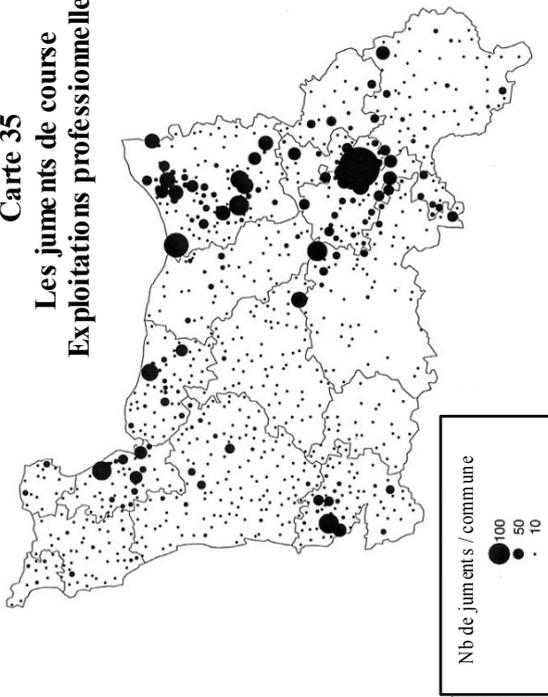
Il a lieu majoritairement dans la Manche. Le Val de Saire, réunit le tiers de la SAU légumière bas-normande⁹. Avec sa côte ouest, en particulier autour des communes de Lingreville, de Créances et de la baie du Mont Saint-Michel, ce département totalise 88 % des superficies légumières de la région. Cette concentration rassemble des réalités très différentes. Si le Val de Saire a avant tout une activité maraîchère en plein champ, réalisée par des agriculteurs très spécialisés, la côte ouest de la Manche a une activité plus diversifiée. Un maraîcher, ou des exploitations voisines, peuvent se consacrer à l'élevage bovin. Cette moins grande spécialisation, permet des rotations des cultures plus variées et l'utilisation des effluents d'élevage. Dans la Manche, à part quelques exceptions, le maraîchage est réalisé sur de petites exploitations qui n'exigent pas d'investissements très importants (photos 19 à 23).

Dans le Calvados, le maraîchage et les vergers de la Plaine de Caen, pratiqués sur des superficies de 1 à 2 hectares, utilisant parfois les méthodes de l'agriculture biologique, commercialisent leur production sur les marchés locaux de la côte et de l'agglomération caennaise¹⁰. Ces maraîchers côtoient des exploitations céréalières diversifiées dans le maraîchage et les vergers, depuis une vingtaine d'années. C'est particulièrement le cas de deux exploitations de Fontenay le Marion (14). Ces dernières consacrent des surfaces importantes à ces productions, y compris sous serres, conservent leur production par des

⁹ Ib. AGRESTE, page 14.

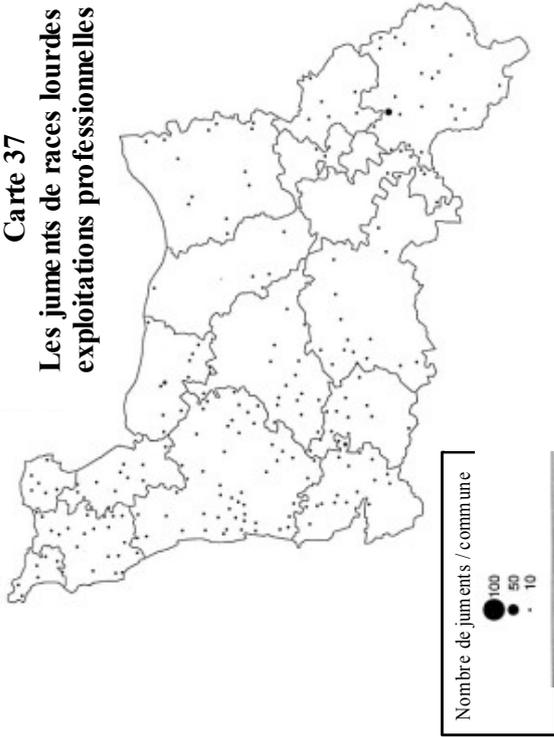
¹⁰ Ib. GASSON André, enquête sur le marché Saint-Sauveur, à Caen en 1995/96.

Carte 35
Les juments de course
Exploitations professionnelles



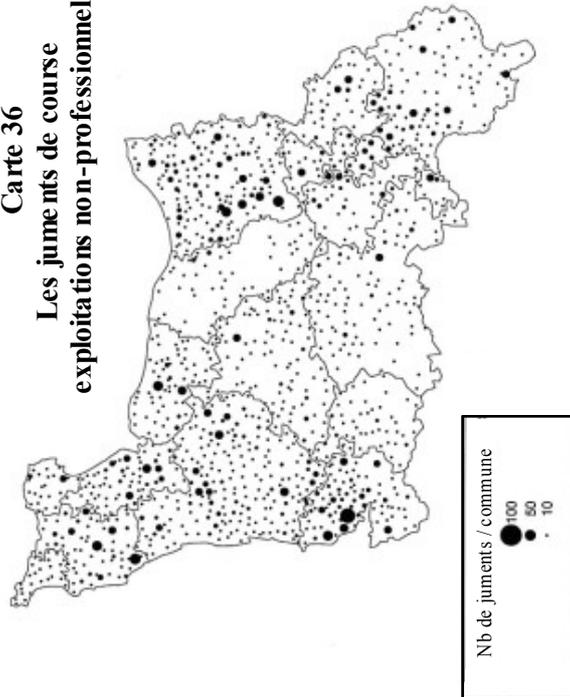
Nb de juments / commune
 ● 100
 ● 50
 ● 10

Carte 37
Les juments de races lourdes
exploitations professionnelles



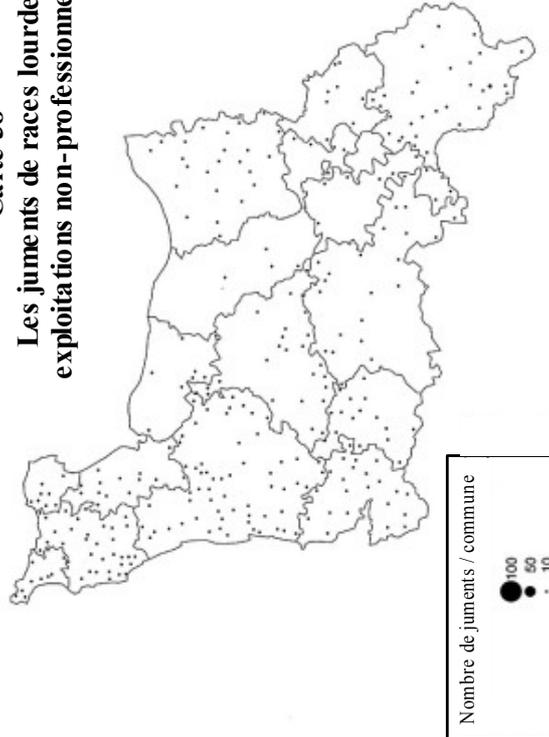
Nombre de juments / commune
 ● 100
 ● 50
 ● 10

Carte 36
Les juments de course
exploitations non-professionnelles



Nb de juments / commune
 ● 100
 ● 50
 ● 10

Carte 38
Les juments de races lourdes
exploitations non-professionnelles



Nombre de juments / commune
 ● 100
 ● 50
 ● 10

Planche III

L'élevage des chevaux, une activité particulière



11 - La passion des concours

12 - Une richesse affichée ostensiblement



14 - Le cheval lourd, un élevage de complément

13 - Les pur-sangs valorisent les prairies permanentes de qualité

15 - Les clôtures caractéristiques des haras

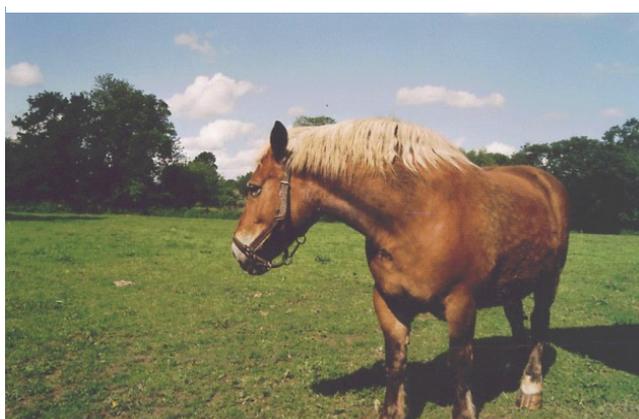


Planche IV

La culture de la betterave sucrière, une filière très organisée



16 - Le semis est souvent réalisé par une entreprise de travaux agricoles

17 - Des camions transportent la récolte jusqu'à la sucrerie



18 - Sucrerie de Cagny



moyens sophistiqués et commercialisent à la fois directement “à la ferme” et dans les grandes surfaces.

14.1.5.8 - Les élevages hors-sol

Les élevages hors-sol, essentiellement des ateliers de porcs, de poulets et de poules pondeuses, procurent la principale source de revenu pour les petites exploitations ou sont conçus comme des ateliers complémentaires, en particulier pour les exploitations céréalières ou les GAEC.

L'élevage porcin se concentre dans le sud de la Manche : les cantons de Pontorson, Saint-James et Saint-Hilaire du Harcouët, limitrophes de l'Ille-et-Vilaine, regroupent 1/6 des effectifs bas-normands (cartes 39 et 40). L'ensemble de la Manche en détient ainsi 64 %. Le nombre de porcs élevés a fortement augmenté depuis 1988 et les ateliers sont de plus en plus grands¹¹ (tableau 11). En 1988, le nombre moyen était de 79 têtes, douze ans plus tard, il est de 309 têtes. Pour des besoins de communication «grand public», la Chambre régionale d'agriculture met en valeur les moyennes régionales, en les comparant aux régions voisines, pour faire apparaître de faibles densités de porcs, synonyme «d'environnement préservé» (tableau 12). Pourtant, les conditions d'élevage des porcs en Basse-Normandie ne sont pas différentes de celle de la Bretagne, si bien que dans les cantons du sud de la Manche, les taux de nitrate dans l'eau dépassent les 50µg par litre.

Tableau 11 - Évolution de l'élevage porcin

	Exploitations			Effectif		
	1988	2003	2007	1988	2003	2007
Basse-Normandie	1 844	1 012	1 007	558 820	383 838	388 782
Calvados	1 844	1 012	1 007	61 363	83 888	83 010
Manche	1 844	2 803	1 103	1 08 348	331 183	378 788
Orne	2 378	1 170	378	88 213	88 888	1 18 888

source : RGA 2000, fiches comparatives

Tableau 12 - Densité de porcs au km² de SAU en 2001

Haute-Normandie	21
Basse-Normandie	43
France	52
Pays de Loire	75
Bretagne	465

source : Chambre régionale de l'agriculture, SCEES et SAA.

Les élevages de poules pondeuses restent peu nombreux en Basse-Normandie. Ils se situent dans le Centre de la Manche (cartes 43 et 44). Les élevages de poulets de chair sont plutôt répartis dans le sud de la Manche et l'Orne (cartes 41 et 42). Orienté il y a encore une trentaine d'années vers l'autoconsommation, l'élevage de volailles s'est spécialisé et ses effectifs ont augmenté (tableau 13), même s'il n'atteint pas les concentrations rencontrées en Bretagne.

Tableau 13 - Évolution des élevages de volailles (nombre d'exploitations et effectifs)

¹¹ Ib. AGRESTE, page 19.

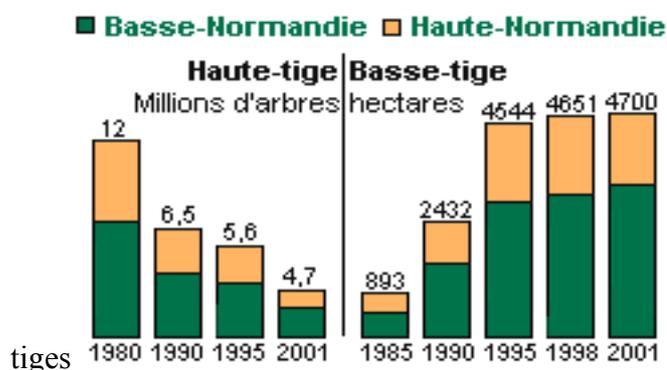
	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Basse-Normandie	50 761	36 438	17 312	2 626 700	4 102 658	6 604 921
Calvados	11 445	8 343	3 889	552 275	895 115	1 302 447
Manche	26 847	19 183	9 733	1 445 710	1 986 905	3 376 219
Orne	12 469	8 912	3 690	628 715	1 220 638	1 926 255

source : RGA 2000, fiches comparatives

14.1.5.9 - Les produits cidricoles

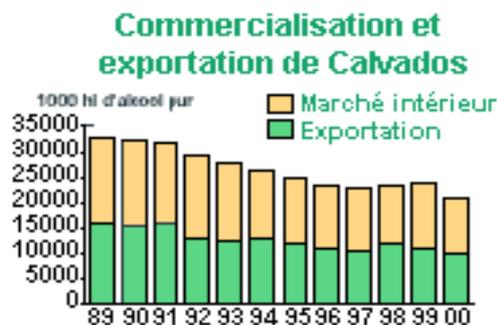
Traditionnellement, les vergers de pommiers hautes-tiges étaient nombreux en Basse-Normandie, en particulier dans le Pays d'Auge (carte 45 et photos 24 à 28). Les productions de cidre et de calvados étaient autoconsommées ou satisfaisaient une clientèle de proximité. L'arrachage des vergers au début des années 1960 a progressivement réduit cette production, mais elle a été compensée par l'implantation de vergers basses-tiges depuis la fin des années 1970 (graphique 11). La consommation de cidre a diminué, mais le haut de gamme est en partie exporté (graphique 12). Néanmoins, en 1999, la Basse-Normandie représentait 39 % des pommes à cidre produites en France¹². Le Pays d'Auge et le Domfrontais sont les deux zones qui restent marquées par leur verger haute-tige. Quant aux vergers de poiriers il sont principalement localisés dans le Domfrontais (carte 46). Il ont d'ailleurs été très abîmés par la tempête de Noël 1999, à un moment où les producteurs étaient entrain de les valoriser par l'obtention d'une AOC.

Graphique 11 - Comparaison des vergers de pommiers hautes et basses



source : CTPC / Chambre d'agriculture de Normandie

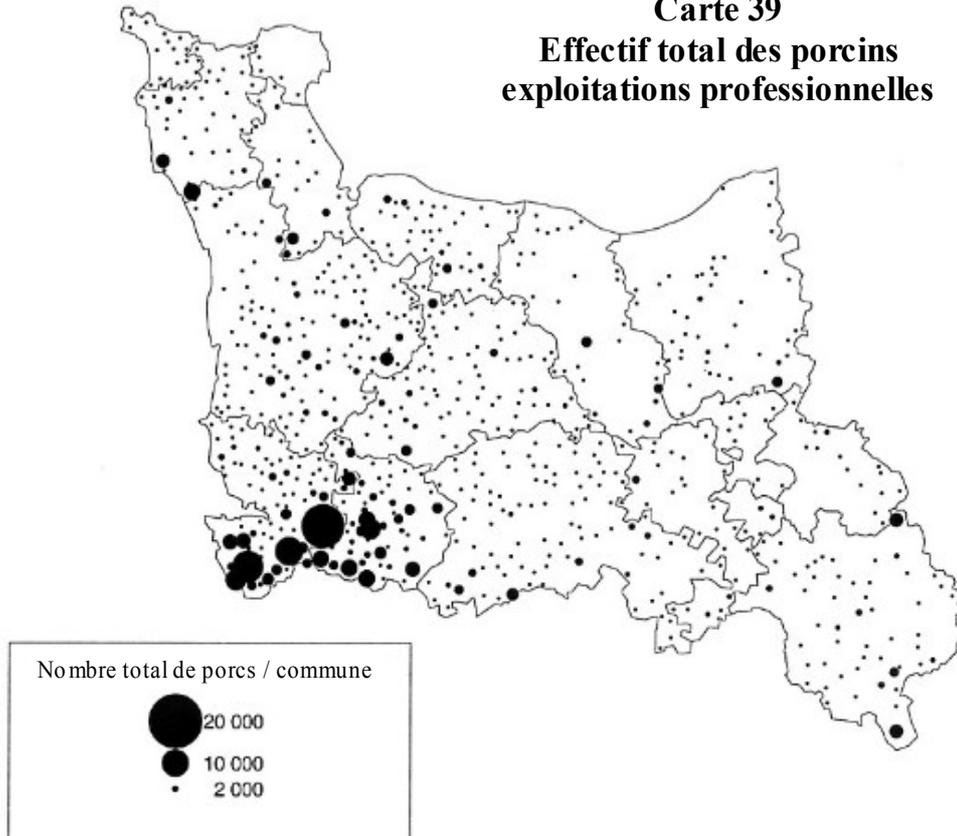
Graphique 12 - Évolution de la commercialisation du calvados



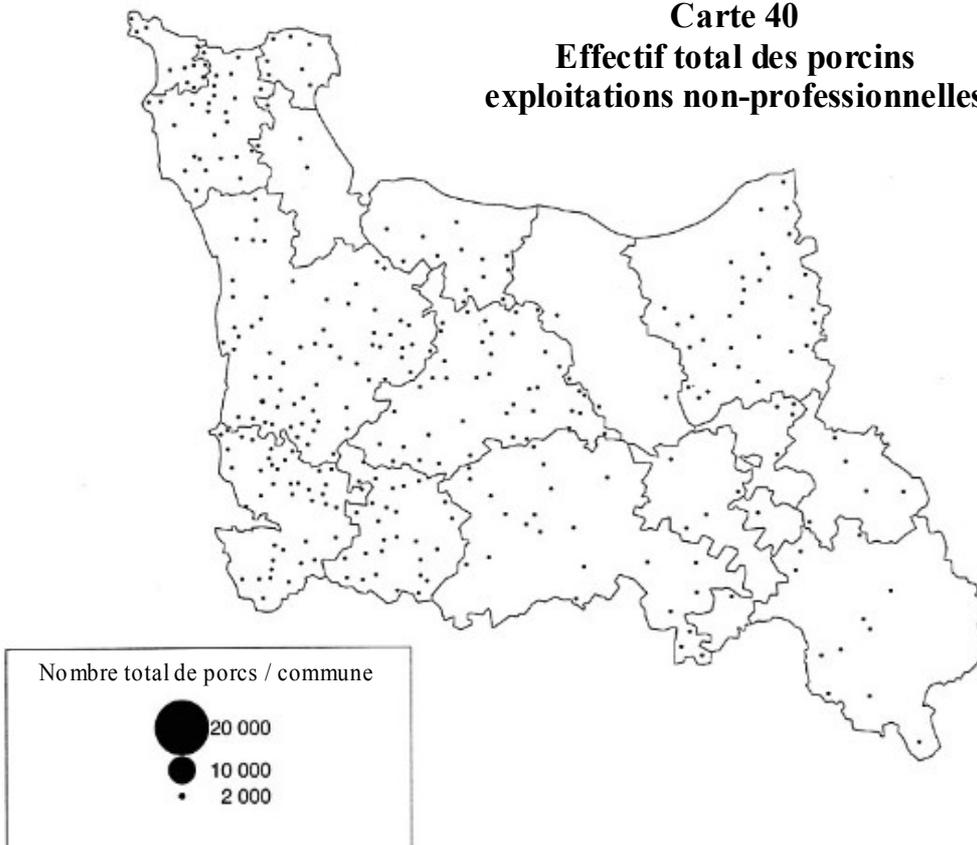
source : CTPC / Chambre d'agriculture de Normandie

12 CEBANOR et CCI de Caen, L'agroalimentaire en Basse-Normandie, Caen : Ed. Cebanor et CCI de Caen, 2002, 55 pages, page 25.

Carte 39
Effectif total des porcins
exploitations professionnelles

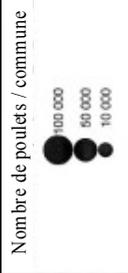
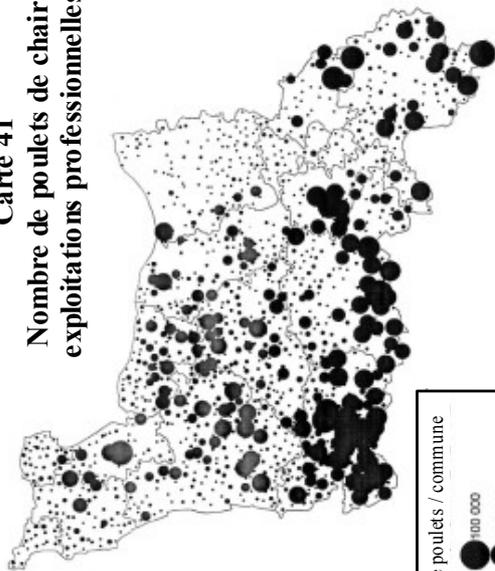


Carte 40
Effectif total des porcins
exploitations non-professionnelles

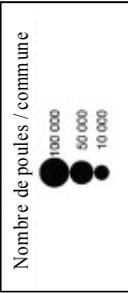
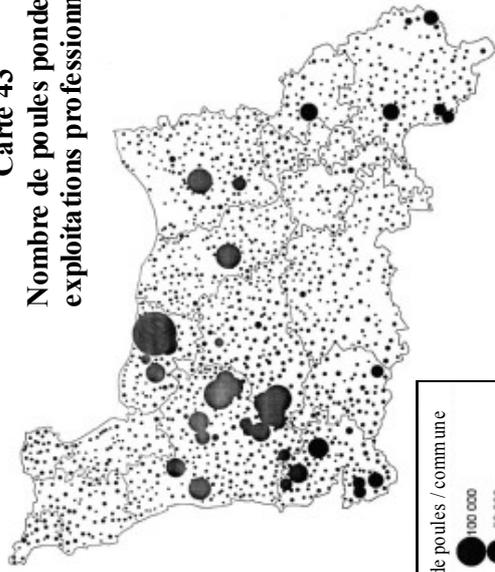


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF Normandie

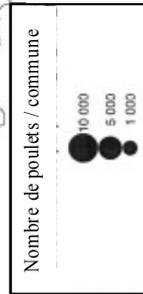
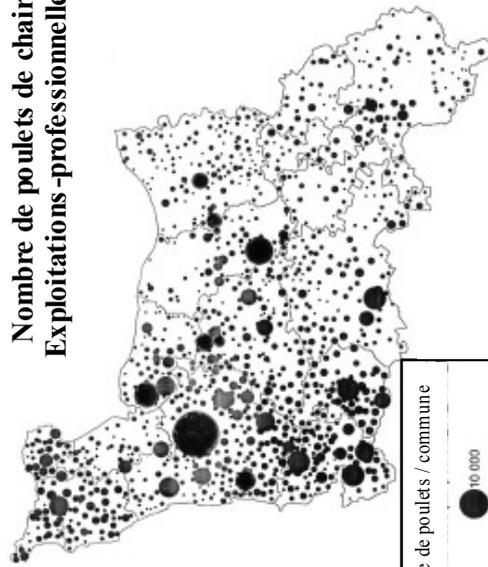
Carte 41
Nombre de poulets de chair
exploitations professionnelles



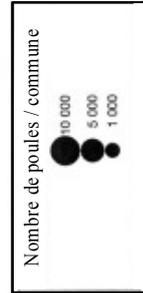
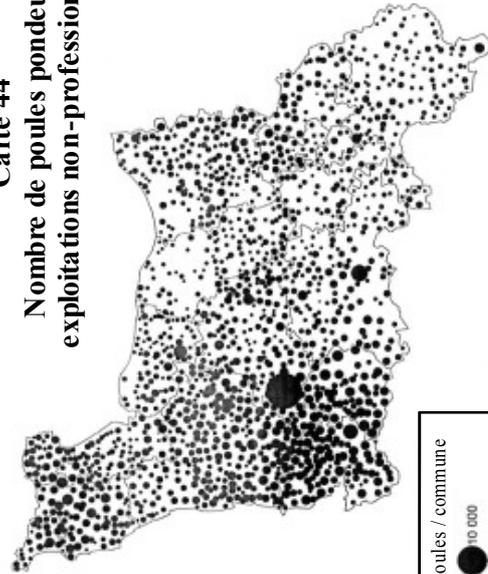
Carte 43
Nombre de poules pondeuses
exploitations professionnelles



Carte 42
Nombre de poulets de chair
Exploitations non-professionnelles



Carte 44
Nombre de poules pondeuses
exploitations non-professionnelles

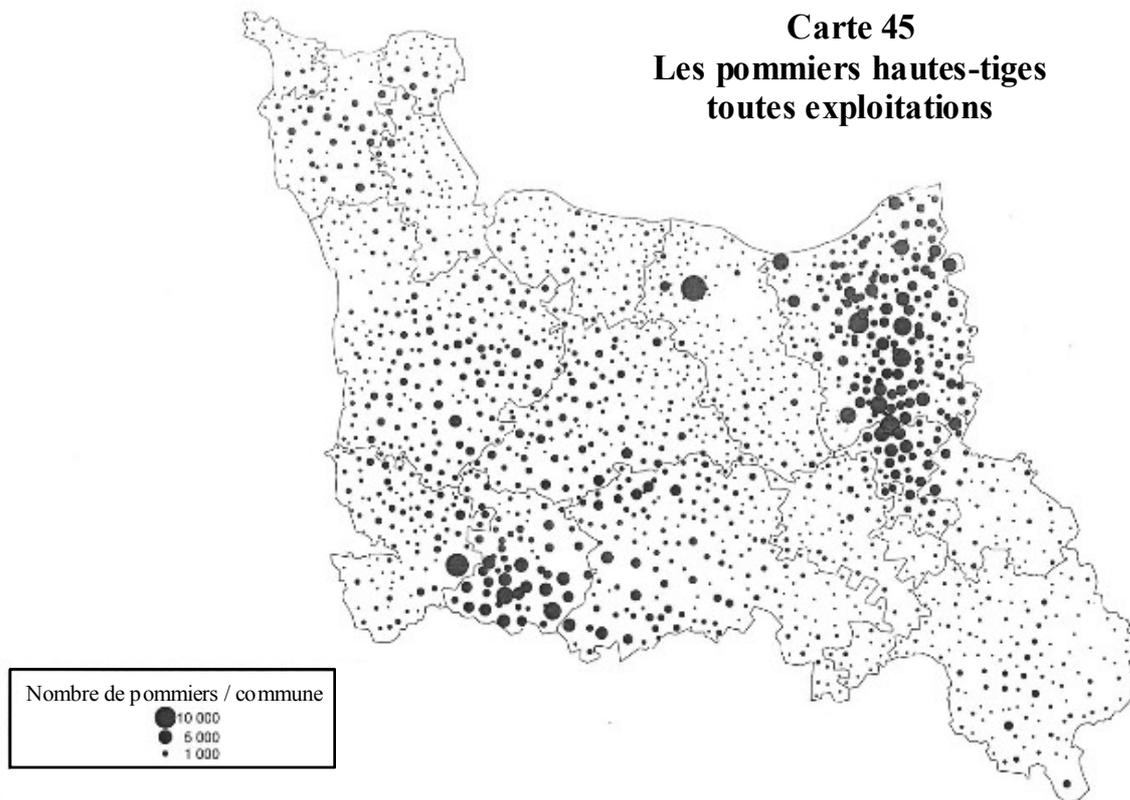


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003
 Source : RGA 2000, DRAF Normandie

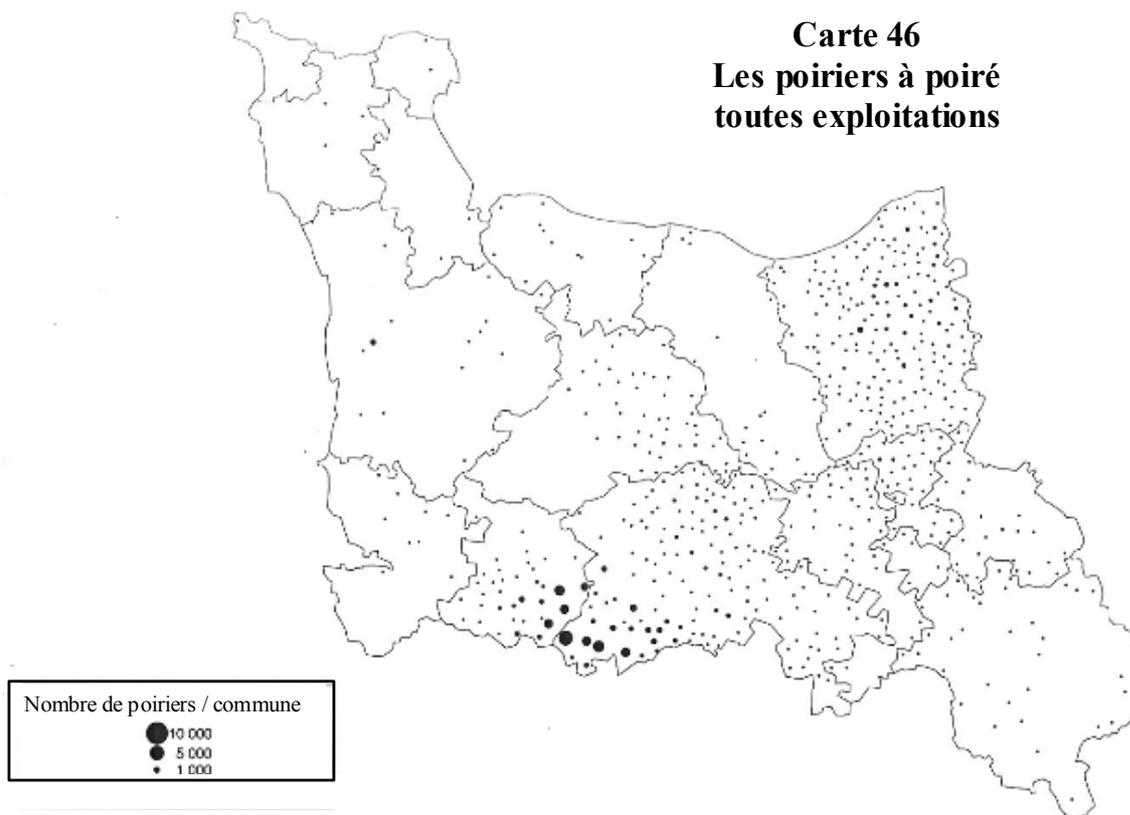


- 1) échelle logarithmique
- 2) X 10 pour cartes « non pro »

Carte 45
Les pommiers hautes-tiges
toutes exploitations



Carte 46
Les poiriers à poiré
toutes exploitations



CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF Normandie

Planche V Le maraîchage, dans sa diversité



19 et 20 - Salades et serres à Lingreville



21 - Le repiquage des choux en famille, dans le Val de Saire



22 - Carottes, Val de Saire



23 - Serres à Fontenay le Marmion

Planche VI

L'activité cidricole entre tradition et modernité



24 et 25 - Verger traditionnel et verger basse-tige

26 - Les cidreries sont rachetées par de grands groupes coopératifs ou privés



27 et 28 - De la petite fabrication fermière, à l'accueil de groupes scolaires



14.2 - Des espaces particuliers et leurs conséquences

Il faut s'intéresser à toutes les utilisations de ces espaces à finalité agricole qui ont pour vocation de produire des denrées alimentaires, mais aussi de procurer des loisirs. La distinction espace agricole / rural / urbain n'est dans ces cas pas toujours facile à faire. Leurs évolutions réciproques sont caractéristiques des rapports à l'espace de la population, de son intérêt pour une alimentation de qualité et d'un mode de vie plus proche de la nature. Quand ces espaces ne sont plus maîtrisés par les seuls agriculteurs, ils génèrent parfois des conflits d'intérêts.

14.2.1 - L'agriculture périurbaine

Pascal Blondeau, géographe à l'université du Maine a mené une réflexion sur l'agriculture et la planification urbaine dans la région du Mans¹³. Il constate que "l'agriculture est devenue un élément de réflexion incontournable d'une politique cohérente d'aménagement des aires urbaines en France. Cette reconnaissance est récente, après des décennies d'expansion de la ville, devant laquelle l'agriculture reculait "normalement" sans qu'il y ait de réels conflits fonciers tant l'usage urbain s'imposait"¹⁴. L'étalement urbain touche les campagnes sur des distances de plus en plus grandes et fragmente le foncier agricole. La situation du Mans montre que les territoires périurbains sont très diversifiés au point que les statistiques de l'INSEE ne peuvent en rendre compte. Certaines communes d'une aire urbaine peuvent avoir un caractère très rural, avec des parcelles agricoles nettement perceptibles dans le paysage, tandis que d'autres sont déjà très urbanisées.

Dans ces espaces, les aspirations au maintien d'un cadre de vie agréable tel que les citadins le souhaitent aujourd'hui, avec la préservation de paysages traditionnels est importante. Cette pression invite à "la préservation de l'agriculture périurbaine [qui] trouve ainsi sa justification par l'entretien de la nature, des paysages, lieux de détente et d'évasion qui sont les nouvelles attentes des citadins. Mais il y a là beaucoup d'ambiguïté autour de cette nature cultivée qui s'exprime souvent par le rejet d'une agriculture moderne et polluante incompatible avec la représentation qui les nouveaux ruraux se font de la campagne"¹⁵.

Cependant, les révisions trop fréquentes des plans d'occupation des sols (POS) insécurise une activité agricole qui a besoin d'une certaine pérennité pour engager des investissements matériels et humains importants. De plus, la décision d'un POS de classer une partie de l'espace communal en zone constructible est - de fait - irréversible, tandis que le maintien de l'activité agricole ou plus généralement des espaces protégés est toujours provisoire. "Le simple classement en zone NA (réservée à l'urbanisation future) place l'agriculteur en situation précaire"¹⁶.

Quand les parcelles agricoles enclavées ne seront plus entretenues, faut-il les transformer en parcs ouverts au public, entretenus par du personnel communal ? Pascal Blondeau souligne que le coût d'entretien risque de décourager les élus. Il propose "d'imaginer des conventions d'occupation et de partage privé/public de l'espace pour cheminer ou découvrir, avec les exploitants volontaires, le savoir vert des agriculteurs

13 BLONDEAU Pascal, L'agriculture et la planification urbaine. Exemple de l'aire urbaine mancelle, in : *Travaux et documents de l'Unité Mixte de Recherche 6590, espaces géographiques et sociétés*, octobre 2001, n° 16, pages 95 à 100.

14 Ib BLONDEAU, page 95.

15 Ib BLONDEAU, page 96.

16 Ib. BLONDEAU, page 97.

(reprenant ainsi une proposition de G. Larcher dans un rapport au sénat de 1997)¹⁷. Il souligne que “la proximité de la ville engendre beaucoup de contraintes et apporte peu d’avantages pour les agriculteurs (vente directe à la ferme parfois)... Seul le maraîchage s’accommode mieux de la proximité de la ville”¹⁸. L’auteur en conclut que l’activité agricole se décline autour de trois formes :

- une agriculture de repli ou de complément : actifs en fin de carrière, doubles actifs,
- des élevages de loisirs de nouveaux ruraux,
- des terres d’appoint pour des agriculteurs des communes plus éloignées, recevant un entretien minimum, comme la Prairie à Caen.

Les schémas de cohérence territoriale (nouveaux schémas directeurs) “devront prendre en compte tous les territoires touchés par la diffusion urbaine. Un de leurs objectifs sera de mettre en cohérence les politiques agricoles, foncières, d’aménagement et de coopération intercommunale avec l’ambition de promouvoir une consommation économe de l’espace... L’agriculture périurbaine doit continuer d’opérer sa mutation pour répondre aux nouvelles attentes de la société. Pour cela, les agriculteurs eux-mêmes sont contraints de poursuivre une réflexion sur leurs missions en acceptant de s’ouvrir davantage à des fonctions originales (accueil à la ferme, vente directe, fermes pédagogiques, entretien des paysages,...)”¹⁹.

De cette étude, il en ressort que les espaces péri-urbains sont difficilement intensifiables, du fait du parcellaire souvent morcelé, du caractère polluant trop visible de certaines pratiques et de l’incompatibilité de construire des bâtiments d’élevage ou d’épandre des effluents, en raison de la proximité d’habitations plus ou moins diffuses. Dans la mesure du possible, l’entretien de l’espace, quand il est lié à une utilisation agricole est préférable à une prise en charge par la collectivité. Sous réserve de garantie de pérennité, il est possible d’assurer des productions valorisées par la proximité de la ville, comme le maraîchage ou l’élevage, avec transformation et vente directe. Il n’en reste pas moins que la question de l’accroissement des zones urbanisées, au détriment des terres agricoles doit être évoqué. Pourquoi ne pas réhabiliter les communes du rural profond ? L’exode rural est-il une fatalité ?

14.2.2 - pentes, zones humides et espaces isolés

Ces espaces ne sont pas *a priori* des endroits peu productifs, ils sont tout simplement difficilement exploitables avec les moyens mécaniques et intensifs modernes. Le Pays d’Auge, La Hague et quelques zones du Bocage normand sont particulièrement concernées par des pentes fortes, supérieures à 10% ou une qualité agronomique des sols inégale (annexe 45 et photos 29 à 32). Les marais de Carentan et de la Dives sont également concernés. A l’aune des seuls critères économiques, ces espaces ne sont pas rentables, ils devraient être abandonnés. Pourtant, ils peuvent avoir un intérêt affectif, être complémentaires de parcelles moins difficiles à exploiter. Dans certains cas, ils peuvent être valorisés, comme le montrent les prés salés autour de la baie du Mont Saint-Michel, mais ce n’est pas forcément sans conséquence sur l’environnement. Dans la baie, le surpâturage prive les bars, qui remontent dans les canaux du schorre lors des grandes marées, des puces de mer qui vivent sur les herbues (annexe 46). Le label AOC demandé par les éleveurs, en limitant le cheptel, devrait rééquilibrer la situation. Dans le Havre de la Vanlée, près de Bréhal, les crottes de mouton

17 Ib. BLONDEAU, page 98.

18 Ib. BLONDEAU, page 98.

19 Ib. BLONDEAU, page 100.

Planche VII

Des espaces difficilement mécanisables et intensifiables



29 - Les picanes, des pentes fortes difficilement mécanisables



30 - Des herbages inondables



31 - Entretien difficile, entre les poiriers



32 - Le baignage, une pratique incompatible avec le labour

sont entraînées lors des grandes marées et vont polluer la plage de Lingreville.

Sur l'île de Chausey, il y a encore quelques années, une famille d'agriculteurs tirait partie des surfaces cultivables et pâturables. Il est vrai que l'exploitation était petite selon les critères actuels et elle n'a pas trouvé de repreneur en l'état. Le corps de ferme a été transformé en gîte rural (18 logements) et les terrains ne sont plus exploités. La ville de Granville est donc obligée d'en faucher régulièrement une partie chaque année pour éviter que le paysage ne se ferme complètement et qu'il empêche le cheminement des promeneur sur le littoral. Pourtant, des solutions auraient pu permettre de maintenir cette exploitation. Elle aurait pu poursuivre l'utilisation des sols à des fins productives, entretenant ainsi le paysage, tout en développant une activité d'accueil et de vente directe. Visiblement l'imagination n'a pas été au pouvoir.

14.3 - Des activités agricoles marginales ?

Un certain nombre de productions agricoles sont méconnues parce qu'elles sont effectuées par de petits producteurs qui ne sont pas toujours des agriculteurs ou parce que les quantités produites semblent bien faibles en comparaison des productions principales comme le lait ou les céréales (photos 38 à 46). Pourtant, les producteurs de miel ou de cresson peuvent être menacés par des pratiques agricoles intensives. Tandis que les éleveurs d'ânes ou de races oubliées comme le porc de Bayeux ou certaines races de poules, évitent une diminution dangereuse de la biodiversité des espèces domestiquées. Quant aux jardins familiaux cultivés par des citadins, ils révèlent un attachement à un approvisionnement en légumes de qualité. Enfin, des surfaces non négligeables et souvent peu intensifiables sont utilisées par des non agriculteurs ou des ruraux pour qui ce n'est pas leur activité principale. Pour appréhender ces différents aspects, il est nécessaire d'effectuer de nombreux recoupements d'observation et des analyses fines des espaces. Les statistiques globales comme le recensement général de l'agriculture ne peuvent intégrer tous ces aspects, particulièrement quand les productions ne sont pas assurées par des agriculteurs, selon la définition retenue par le Ministère de l'agriculture, bien qu'il ait retenu des seuils très bas : un hectare, dix ruches, un âne reproducteur, ...

14.3.1 - L'élevage des ânes

L'élevage des ânes est largement réalisé par des non professionnels. Cet animal est désormais un compagnon domestique, au même titre qu'un chat ou un chien dans les familles disposant d'un espace relativement important et de moyens financiers. De ce fait, des éleveurs non professionnels ou professionnels élèvent cette espèce pour approvisionner ce nouveau marché. Ils en tirent ainsi des compléments de revenus non négligeables. La Manche a l'effectif le plus élevé des trois départements bas-normands (cartes 47 et 48). Grâce à la passion de quelques éleveurs, les ânes et notamment la race du Cotentin, voient leurs effectifs augmenter, après une chute rapide et inexorable, depuis qu'ils ne servaient plus à transporter le lait de l'herbage jusqu'à la ferme.

14.3.2 - Les jardins et vergers des exploitations agricoles

Environ un tiers des exploitations recensées en 2000 déclarent cultiver un jardin ou un verger familial (tableau 14). Cette proportion et leur localisation est pratiquement identique chez les professionnels, comme chez les non professionnels. Les Plaines, ainsi que les marais de Carentan et la côte du Pays d'Auge ont des proportions moins importantes (cartes : 49 à 52). Cette proportion est relativement faible et les différences entre régions sont difficiles à

analyser à partir des renseignements collectés par le recensement. Néanmoins, il y a plus de 10 000 exploitations qui, en consommant au moins partiellement leurs fruits et légumes, ont certainement le souci de se procurer des aliments sains, ce qui doit les rendre exigeants lors de leurs achats complémentaires.

Il est possible également qu'une partie de leur production soit vendue sur les marchés hebdomadaires, de proximité. C'est du moins ce qui avait été observé, lors d'une enquête sur les marchés du sud du Pays d'Auge et sur ceux de Lisieux et de Caen²⁰. Dans ce cas, ce sont des personnes âgées, des petits agriculteurs ou des personnes ayant un statut professionnel précaire, qui, par cette activité, s'assurent un complément de revenu. Les quantités vendues ne sont pas importantes, mais la présence de ces quelques personnes participe à la renommée des marchés.

tableau 14 - Les jardins et les vergers des exploitations agricoles en Basse-Normandie

	exploitations non professionnelles	exploitations professionnelles
nombre de jardins et vergers	5918	5136
proportion des exploitations ayant un jardin	32 %	30 %

Source : RGA 2000

14.3.3 - Les jardins familiaux

L'intérêt de présenter les jardins familiaux est de réfléchir au rapport qu'entretiennent ces jardiniers à leur alimentation, d'observer les orientations prises par les municipalités pour développer, installer ou déplacer les jardins familiaux et les conséquences que cela peut entraîner sur les paysages et la répartition du foncier à la périphérie ou dans les agglomérations.

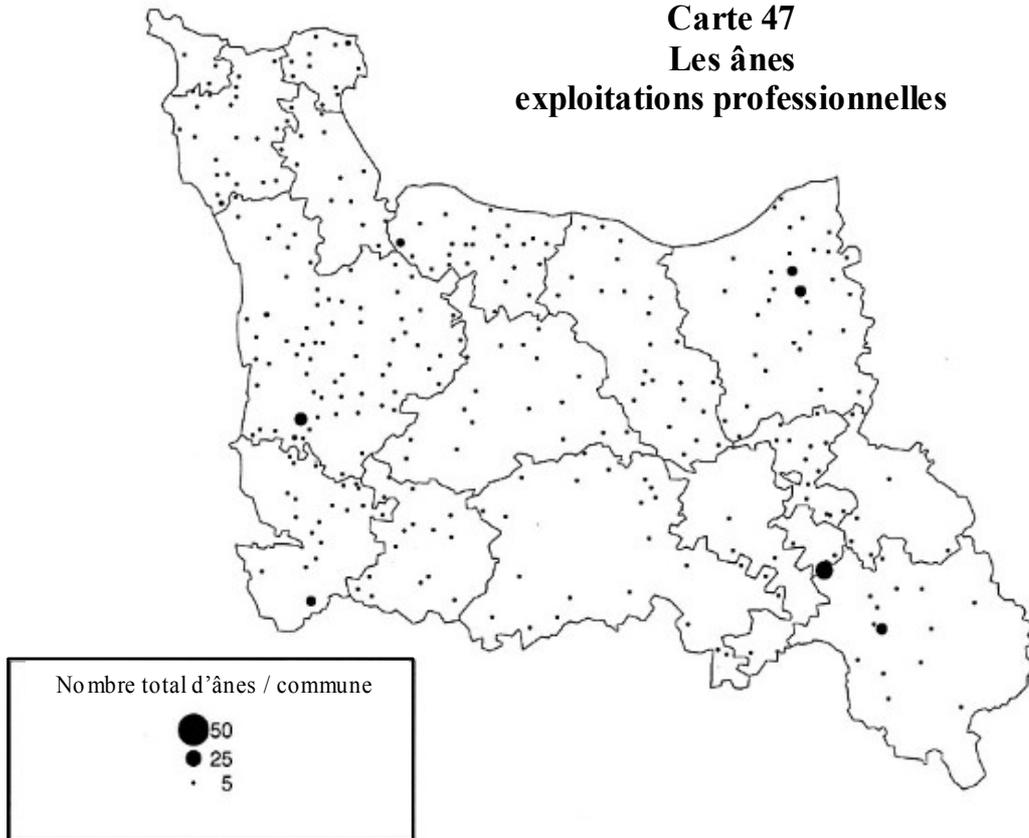
14.3.3 1 - Rencontre avec Nathalie Lemarchand, permanente au CRECET (centre régional de culture ethnologique et technique)

De nombreux jardiniers, généralement des hommes, sont issus du milieu rural et d'origine modeste. Les plus âgés d'entre eux cultivent les légumes qui servent pour la soupe (pommes de terre, carottes, poireaux) et à la confection de conserves stérilisées comme les haricots verts. Les plus jeunes ou les femmes diversifient davantage leurs productions avec les courgettes, les aubergines ou les poivrons. Là où il y a des communautés étrangères, les cultures se diversifient en fonction des habitudes culinaires : les Monges cultivent du coriandre, de la menthe ; les Maghrébins du maïs et des piments ; les Portugais des fèves. Il y a très peu d'Africains. Bien qu'à l'origine et jusqu'en 1952, les jardins familiaux se soient appelés "ouvriers", dans les communes ouvrières de la région il ne sont pas implantés parce que chaque habitation des ces cités était dotée d'un potager.

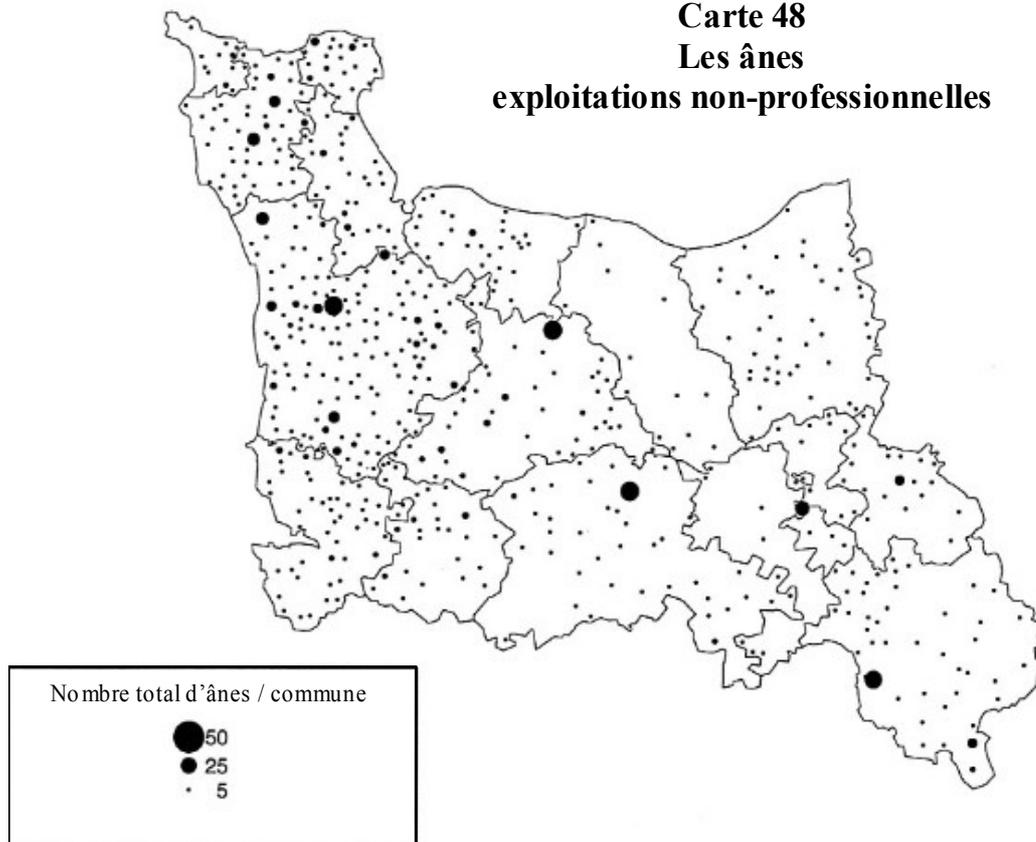
Si cette activité relève du loisir, une parcelle de 200 à 250 m² peut couvrir les besoins en légumes d'une famille tout au long de l'année. On estime qu'un ménage peut économiser ainsi plus de 1000 € par an. A part les petits fruits rouges qui peuvent être implantés autour

20 GASSON André, Les transformations de l'agriculture du sud du Pays d'Auge, depuis 1960, mémoire de maîtrise de géographie, université de Caen, juin 1996.

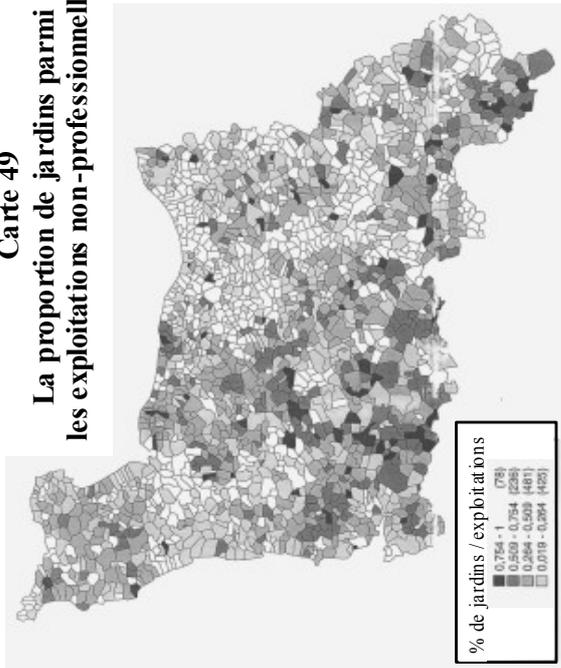
Carte 47
Les ânes
exploitations professionnelles



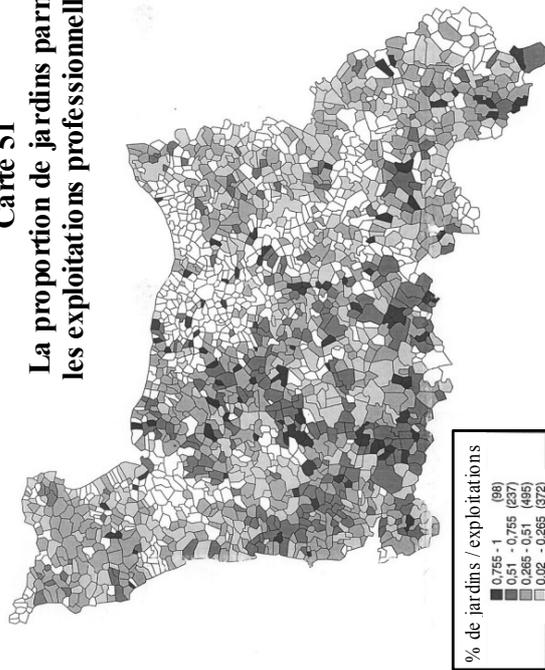
Carte 48
Les ânes
exploitations non-professionnelles



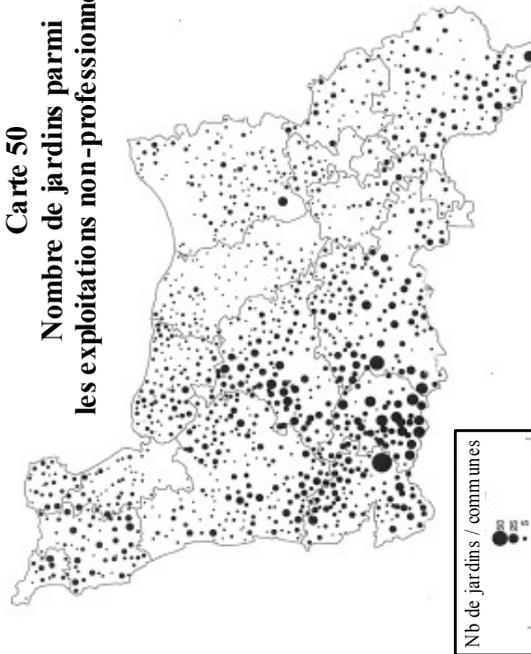
Carte 49
La proportion de jardins parmi
les exploitations non-professionnelles



Carte 51
La proportion de jardins parmi
les exploitations professionnelles



Carte 50
Nombre de jardins parmi
les exploitations non-professionnelles



Carte 52
Nombre de jardins parmi
les exploitations professionnelles

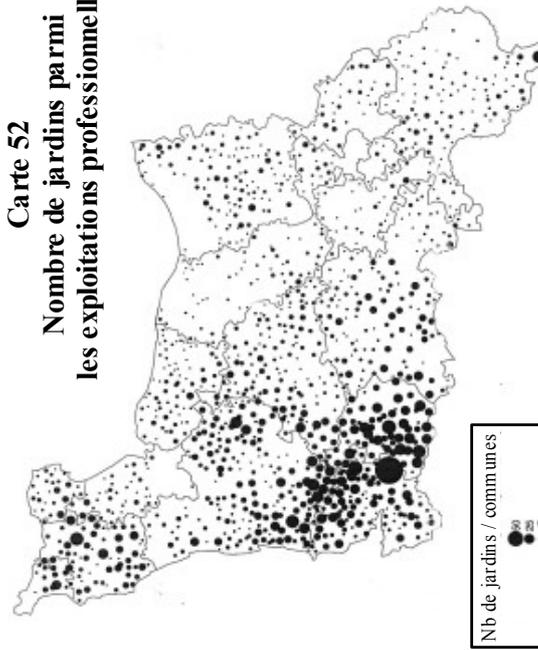


Planche VIII La persistance des petits élevages



33 et 34 - Des volailles ou des lapins, pour l'autoconsommation



35



36 - Âne de race normande



37 - Le clapier des années 1950

Planche IX Des petites productions marginales ?



38 et 39 - Le cresson exige une eau à température constante et sans nitrates



40 et 41- Les jardins familiaux, à la périphérie des villes



42 - L'élevage de chèvres pour la fabrication de fromages : des installations atypiques



43 - L'apiculture, une activité pratiquée majoritairement par des non-agriculteurs



44 et 45 - Verger conservatoire et journées de formation, deux activités des Croqueurs de pommes

des parcelles, les fruitiers ne sont pas représentés du fait de l'ombre, de la concurrence en eau et en éléments nutritifs qu'ils ne manqueraient pas d'engendrer.

Depuis une quinzaine d'années les jardins familiaux ont redémarré après les années creuses des années 1970. Les motivations ne sont plus celles des origines : ils ont été créés au début du XX^e siècle avec des conceptions "hygiénistes", où il était recommandé de se dépenser sainement, plutôt que de passer ses soirées au bistrot du coin. Cependant, plusieurs conceptions s'entremêlent, des pratiques relativement proches peuvent provenir de motivations différentes. Une des préoccupations des jardiniers est de se procurer des produits sains, mais l'emploi de produits de traitement phytosanitaires n'est pas rare et peut côtoyer chez la même personne avec l'utilisation de méthodes traditionnelles pour éloigner les limaces (ex. saupoudrer de la cendre autour des plants à protéger) ou remises au devant de l'actualité comme l'emploi du purin d'ortie. Les jardiniers commencent à être sensibilisés aux pratiques écologiques telles qu'elles peuvent être décrites dans les cahiers des charges de l'agriculture biologique, mais elles ne sont pas généralisées. On retrouve plutôt la reproduction des méthodes utilisées par les grands-parents. D'ailleurs les aspects traditionnels se retrouvent également dans les concours des plus beaux légumes ou du jardin le mieux entretenu, même si ceux-ci sont aujourd'hui moins nombreux. Il faut que la parcelle soit propre, que les semis soient bien alignés. Le nombre des femmes qui jardinent est en augmentation. Elles sont plus "intellectuelles" dans leurs pratiques et font plus souvent partie d'associations de jardinage, s'informent en lisant, alors que les hommes font davantage appel à leur mémoire d'enfants.

Certains jardiniers ont une pratique très individuelle, tandis que d'autres pratiquent l'échange ou n'hésitent pas à conseiller les débutants, dont des jeunes plus ou moins marginalisés socialement. Des conflits peuvent apparaître autour de l'utilisation de l'eau quand elle provient du réseau public. Dans ce cas, comme la facture est rarement individualisée, les jardiniers qui arrosent démesurément (ou considérés comme tels) sont critiqués, dont les Turcs et les Asiatiques qui cultivent souvent des légumes exigeants en eau. Les critiques les plus fréquentes sont à l'encontre des jardiniers qui n'entretiennent pas assez bien leur parcelle.

Si les règlements intérieurs des associations interdisent l'alcool, il n'est pas rare de retrouver quelques canettes de bière au frais. Les constructions en dur comme les barbecues ne sont pas non plus autorisées. Finalement les moments de détente en commun ne sont pas très fréquents, sauf entre quelques copains et les locaux communs sont rares. Dans certains cas, les jardins ont été disposés en rayons autour d'une placette pour favoriser la convivialité. A Fleury sur Orne, c'est une serre qui a été bâtie pour un usage collectif. La vente de légumes est interdite. Par contre, il n'est pas rare que des échanges de semences, de plants et de légumes se fassent entre jardiniers.

Depuis quelques années, les municipalités s'intéressent de plus en plus aux jardins familiaux en ayant des objectifs qui leur sont propres. En effet, elles peuvent chercher à en faire des instruments de réinsertion pour des jeunes ou des populations particulièrement marginalisées. Cet objectif est parfois couronné de succès, mais ce n'est pas simple d'initier ces nouveaux venus aux techniques du jardinage, à ses rythmes et à ses incertitudes dans les récoltes.

Comme les terrains où sont implantés les jardins familiaux appartiennent le plus souvent aux communes (la mairie signe un bail à titre gratuit à l'association gestionnaire), elles peuvent imposer ou suggérer certains aménagements. C'est ainsi que les cabanes sont de plus en plus normalisées dans un souci d'esthétique, alors qu'elles étaient souvent bricolées

par les jardiniers eux-mêmes. Elles pouvaient alors être adaptées à un usage personnalisé, à une orientation déterminée, à l'originalité du jardinier. Les jardins sont déplacés au grès des aménagements urbains, d'autant plus que situés à la périphérie des agglomérations, les emprises pour les infrastructures routières ont été prioritaires. Comme les villes s'agrandissent, les jardins peuvent finalement être insérés dans le tissu urbain. Dans certains cas, pour plus de stabilité et donner de l'importance à ces jardins, leur implantation peut être intégrée au plan d'occupation des sols. (P.O.S.).

Tableau 15 - Les jardins familiaux en Basse-Normandie

	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
nombre de structures*	12	18	12	42
surfaces totales	21,6 ha	17 ha	22,4 ha	61 ha
nombre de parcelles	791	876	998	2665
nombre de jardiniers	771	796	760	2327
surface / parcelle	273 m ²	194 m ²	224 m ²	229 m ²
surface / structure	1,8 ha	0,9 ha	1,9 ha	1,5 ha

sources : Nathalie Lemarchand²¹ CRECET. Année 2001.

* Les structures peuvent être des jardins municipaux, des associations adhérentes indépendantes, des associations affiliées à la Ligue du Coin de Terre ou des comités locaux de la Ligue du Coin de Terre. Les quelques jardins d'insertion (ex. les jardins de Cocagne à la Grâce de Dieu - Caen) ne sont pas recensés.

Une superficie de 61 hectares en Basse-Normandie peut paraître insignifiante, mais en réalité elle n'est pas négligeable puisque ces 42 jardins sont généralement situés aux abords des villes (tableau 15, photos 40 et 41). Ils marquent donc le paysage. De plus, sachant qu'un couple de maraîchers peut vivre avec 2 hectares de terrain, la superficie totale représente l'équivalent d'une trentaine de maraîchers.

Plus de 2000 personnes qui ont des habitudes collectives de jardinage influencent obligatoirement un grand nombre de personnes de leur entourage dans leurs habitudes de consommation alimentaire.

14.3.3.2 - Le fonctionnement et les activités des ligues des coins de terre de l'agglomération caennaise

En 2002, la ligue de Caen, a organisé une opération portes ouvertes des jardins en direction du grand public et des écoles, une exposition sur la vie des jardins ouvriers et a participé à diverses manifestations liées au jardinage ou à la nature, comme la fête des plantes et des jardins (24 mars 2002) du quartier des Fleurs à Caen. Ces activités sont significatives du rôle tenus par ces jardiniers, qui va plus loin que la simple animation de leur coin de terre²².

Monsieur Denajar²³, président de la ligue française du coin de terre d'Hérouville Saint-

21 Nathalie Lemarchand publiera dans quelques mois ses travaux sur les jardins familiaux, en y intégrant une cartographie représentant la localisation des jardins.

22 OUEST-FRANCE, 27 février 2002.

23 Rencontre avec Monsieur Denajar, président de la ligue française du coin de terre d'Hérouville Saint-Clair, le 29 novembre 2001.

Clair rappelle que les jardins ouvriers datent de la fin du XIX^e siècle. Ils ont été créés à l'initiative d'un curé du Nord de la France.

Les parcelles sont de 200 m², elles sont louées 53 € par an et peuvent rapporter de 1000 à 1200 €. A Hérouville Saint-Clair (14), la ligue des coins de terre dispose de deux jardins, dont le premier a été mis en place en 1982. Le terrain appartenait à la commune. Elle l'a cédé à titre gratuit à l'association depuis quelques années. Un des terrains a été déplacé du fait du tracé d'une bretelle d'accès au réseau routier périphérique. Un projet d'extension est en cours pour satisfaire les nombreuses demandes.

Les jardins familiaux d'Hérouville acceptent les jeunes en réinsertion afin qu'ils reprennent goût au travail (ex. entretien d'une parcelle au lieu d'aller en prison) ou des familles en difficulté. Le jardinage demande en effet une régularité dans le travail, le réapprentissage des rythmes de la vie et de la nature et la confrontation avec un minimum de règles collectives. Il permet également des échanges avec les autres jardiniers.

Aux abords d'une ville il y a parfois quelques vols de légumes, mais ce n'est pas véritablement un problème. "Les voleurs repartiraient avec davantage de légumes s'ils nous demandaient ! mais nous sommes exaspérés quand il y a des actes de vandalisme".

Les jardiniers essaient de limiter les traitements chimiques. Par exemple, le traitement chimique contre les mulots empoisonne les petits rapaces. Monsieur Denajar est également contre les OGM : contamination dans l'environnement, problème de santé et accaparement des semences par les firmes. Ils ne sont pas une solution pour nourrir le monde.

14.3.4 - L'apiculture dans le Calvados, les leçons d'une enquête

Parmi les diverses publications sur l'activité agricole de la région, qu'elles soient d'origine professionnelle ou universitaire, il est rarement question de l'apiculture. Pour être plus précis, les seules données proviennent des recensements généraux de l'agriculture dont la précision s'arrête au canton pour ce genre de production et dont les résultats sont inutilisables. En effet, le recensement ne prend en compte que les apiculteurs ayant un minimum de 10 ruches, oubliant ainsi un bon nombre d'entre eux, mais par contre, il recense un agriculteur professionnel qui n'a seulement que deux ou trois ruches. Cette production réalisée par des amateurs et à la commercialisation limitée ne favorise pas sa reconnaissance, ni par les professionnels, ni par les statisticiens qui établissent les comptes de la nation. L'apiculture relève plutôt du secteur informel.

Pourtant, le rôle des abeilles pour la pollinisation de nombreuses cultures et arbres fruitiers dont les pommiers est essentiel et incontestable. En cela une régression de l'apiculture ne toucherait pas que les apiculteurs. On assisterait à une baisse de rendements d'un certain nombre de productions agricoles de base et à un bouleversement des écosystèmes. Ce n'est pas une hypothèse d'école : l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles, les changements rapides de production en fonction des opportunités du marché modifiant les lieux à butiner, la suppression des haies et les incertitudes de la commercialisation dues à l'importation de miels de qualité médiocre favorisée par les nouvelles normes internationales, mettent l'apiculture locale en danger.

D'un simple point de vue de l'économie agricole, le manque de considération de cette production est donc un problème. Mais en premier lieu les conséquences seraient irréversibles pour les apiculteurs eux-mêmes bien que cette activité soit avant tout un loisir ou un complément de revenu. Et comment sacrifier une production connue depuis l'Antiquité

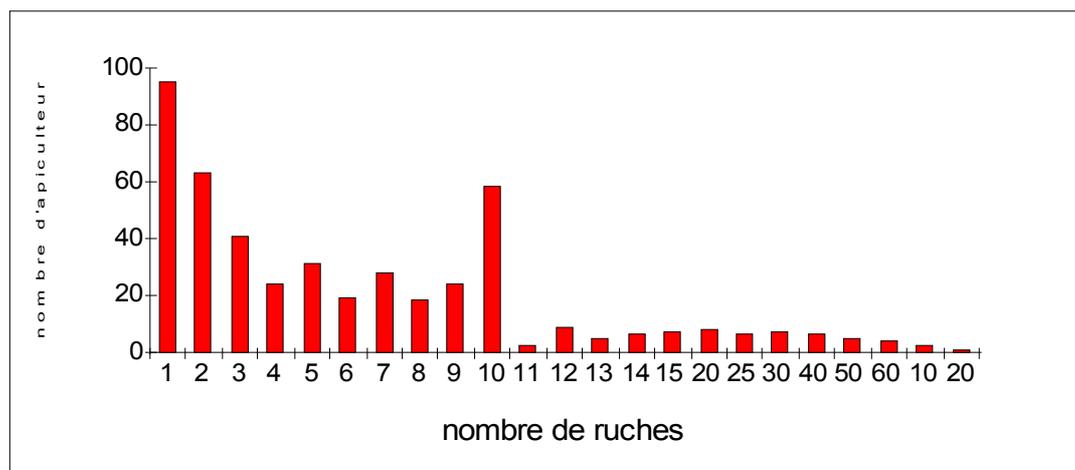
alors qu'elle a été longtemps la seule source de sucre rapide pour l'alimentation humaine dans nos régions ?

Une étude sur les conditions nécessaires au développement d'une agriculture durable ne pouvait pas faire l'impasse sur ce sujet²⁴. Elle a été possible grâce à la collaboration du Syndicat des Apiculteurs du Calvados permettant de réaliser une enquête et du service de la Direction des Services Vétérinaires chargé de l'apiculture. Sur les 600 apiculteurs qui ont reçu un questionnaire, 105 ont répondu spontanément. Cette enquête a pu apporter un certain nombre de réponses quantitatives, mais surtout qualitatives. Ces réponses ont pu être confrontées aux 491 déclarations faites à la direction des services vétérinaires, qui lui, a un fichier pratiquement exhaustif, puisque tout propriétaire de ruche doit se déclarer à ce service (carte 53).

Les apiculteurs, essentiellement des hommes, sont âgés de 40 à 75 ans. Les retraités représentent près de la moitié d'entre eux. Bien que ce soit une activité liée à l'agriculture, les agriculteurs sont très minoritaires. Les catégories sociales les plus représentées sont les ouvriers, les employés, les enseignants et les cadres.

Il n'y a que quelques professionnels dans le Calvados. 69 % déclarent qu'il s'agit, pour eux, d'une activité de loisirs et 29 %, un complément de revenu. Il est vrai qu'une majorité d'apiculteurs n'ont pas plus de 10 ruches, d'après les déclarations faites à la DSV. Les résultats de l'enquête montrent des valeurs du même ordre (graphiques 15 et 16).

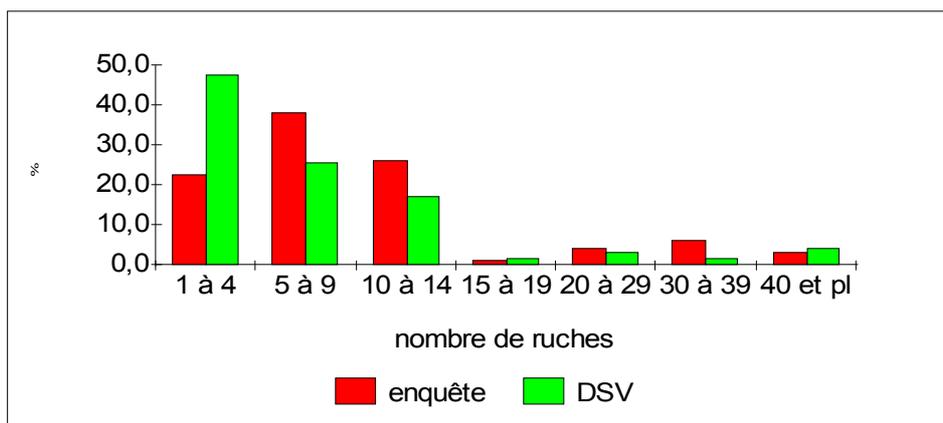
Graphique 15 – Nombre de ruches par apiculteur dans le Calvados, en 2000



source : DSV du Calvados, année 2000

24 GASSON André, L'apiculture dans le Calvados, in : *bulletin technique de l'apiculture*, 2001, n° 28, édité par l'OPIDA, pages 27 à 32.

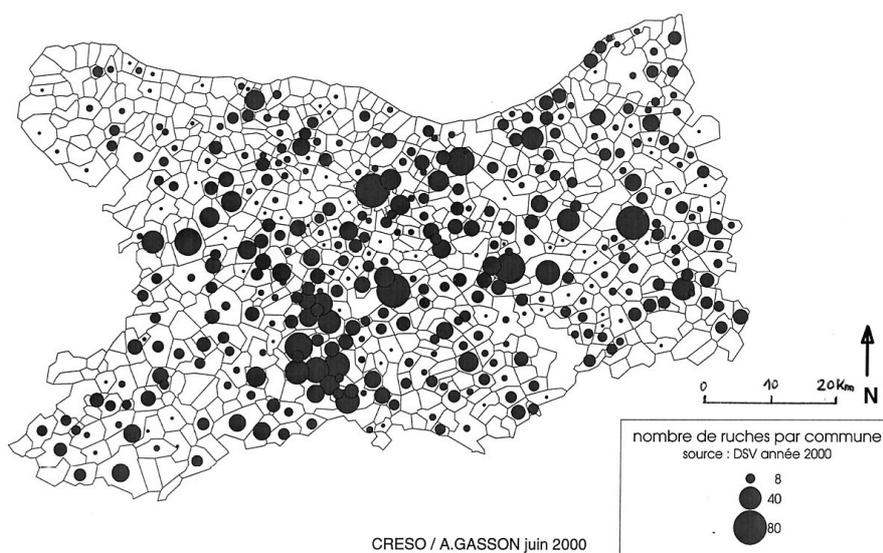
Graphique 16 – Nombre de ruches par apiculteur dans le Calvados, comparaison entre les données de la DSV et les apiculteurs enquêtés



sources : DSV du Calvados et enquête A. Gasson

Carte 53

Nombre de ruches par commune dans le Calvados



Près de la moitié des communes du département n'ont pas de ruches. La vallée de l'Orne est la mieux pourvue, tandis que le Bocage et le Bessin sont parfois dépourvus de ruches sur des espaces non négligeables. Ceci peut poser des problèmes de pollinisation des cultures ou des arbres fruitiers.

Le miel est essentiellement autoconsommé par la famille ou vendu au voisinage et à la famille proche. Cependant, un certain nombre d'apiculteurs vendent leur petite production sur les marchés locaux. Ils contribuent ainsi à les animer, en proposant un miel le plus naturel possible. Finalement, cette activité est à rapprocher du jardinage. Elle apporte la satisfaction de produire un aliment de qualité ainsi qu'un intérêt intellectuel tant les techniques à acquérir pour la fabrication du miel et les observations à réaliser sur le monde des abeilles sont nombreuses et variées.

14.3.5 - Le cresson n'aime pas les nitrates

Dès le Moyen-Age, le cresson était ramassé au bord des ruisseaux et près des fontaines. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que des fosses sont aménagées pour pratiquer la culture du cresson alénois au niveau des sources qui affleurent le long des vallées de la région parisienne. La culture du cresson exige une eau de source très pure, indemne de toute pollution et riche en oligo-éléments.

Ces conditions étant remplies dans la vallée de la Touques, de l'Orbiquet et de leurs affluents, des cressonnières sont implantées, notamment sur les communes de la Cressonnière, La Folletière-Abenon, Courtonne les deux Eglises, Hermival les Vaux, Blangy le Château et Le Brévedent (photos 38 et 39). L'étude de la cressonnière des Millets au Brévedent, chez Monsieur Lamarre²⁵, montre que la source se situe 60 mètres plus bas que le niveau du plateau environnant. L'eau est donc filtrée et enrichie de minéraux en traversant la couche calcaire du Cénomaniens. Ainsi stockée, elle s'écoule à une température relativement constante et fraîche toute l'année²⁶. Une mesure réalisée le 3 mai 2000 montrait une température de 11° C. Si la température était plus fluctuante, la production de cresson s'en ressentirait. Cela explique que cette culture ne soit pas développée dans la partie armoricaine de la Basse-Normandie, qui ne possède pas de grandes nappes aquifères. L'hiver, cette température fait "fumer" la cressonnière. Ainsi, la récolte n'est pas pénible, malgré un travail les pieds et les mains dans l'eau. Les nombreux contrôles de salubrité de l'eau permettent également de vérifier les taux de nitrates. Actuellement, cette cressonnière ne relève que des traces de nitrates. Selon l'agriculteur la bonne qualité de l'eau serait due à l'absence de labours sur les terres situées sur le plateau, à son niveau.

Ces productions sont généralement de petites tailles et apportent un complément de revenu à de petites exploitations ou à des "doubles actifs". Il serait dommage que leur travail soit menacé par une détérioration de la qualité de l'eau par les nitrates ou des produits phytosanitaires comme l'atrazine utilisée comme désherbant pour la culture du maïs.

14.4 - La cohabitation de productions de qualité et de masse

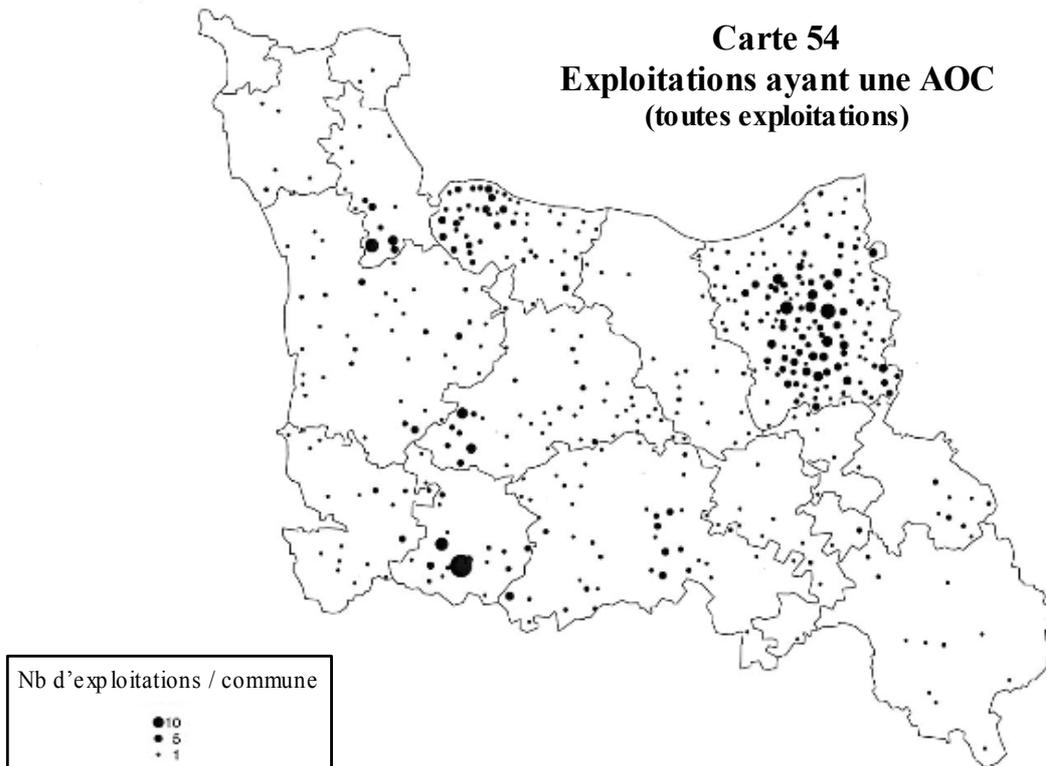
En Basse-Normandie, la promotion de la région est basée sur les zones bocagères où l'environnement est encore partiellement sauvegardé, là où sont produits les beurres, fromages et produits cidricoles bien connus. La Plaine de Caen, n'apparaît pas dans cette promotion régionale, alors qu'elle correspond aux orientations de la profession agricole : grandes exploitations de type familial, mécanisation importante, rendements très élevés.

La production laitière pourrait être valorisée grâce aux différentes AOC fromagères (camembert, pont-l'évêque et livarot) et au beurre d'Isigny, mais le nombre de producteurs concernés reste marginal, à l'exception du sud du Pays d'Auge calvadosien (cartes 54 à 59). Les produits cidricoles ont également des AOC et le projet d'appellation pour le poiré du Domfrontais va enrichir la gamme, mais là aussi, seulement quelques producteurs sont concernés et l'essentiel de la production AOC cidricole est produite de façon industrielle.

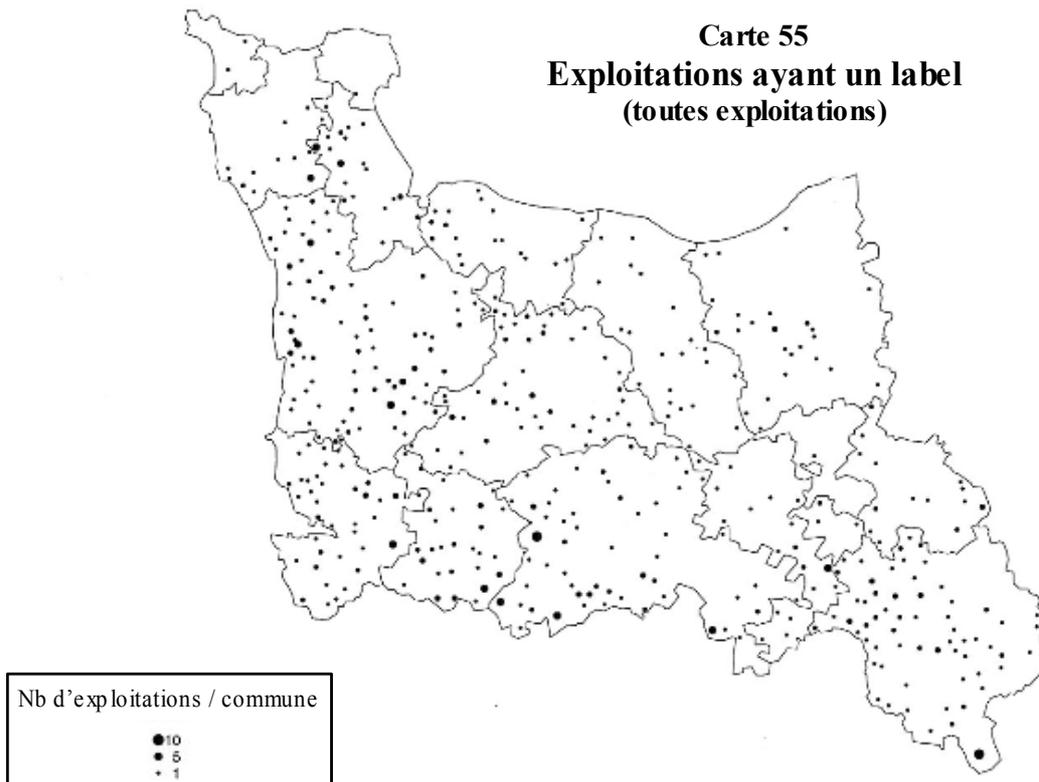
25 Rencontres avec Monsieur Lamarre sur le marché St Sauveur à Caen, où il commercialise sa production en 1995 et chez lui le 3 mai 2000.

26 A titre de comparaison, l'eau de l'Orbiquet, quelques kilomètres après sa source (de type vaclusien) avait une température de 8°C, tandis que celle de la Touques était à 5° C et celle de la Vie à 4° C, lors de mesures effectuées l'hiver 1995/96.

Carte 54
Exploitations ayant une AOC
(toutes exploitations)

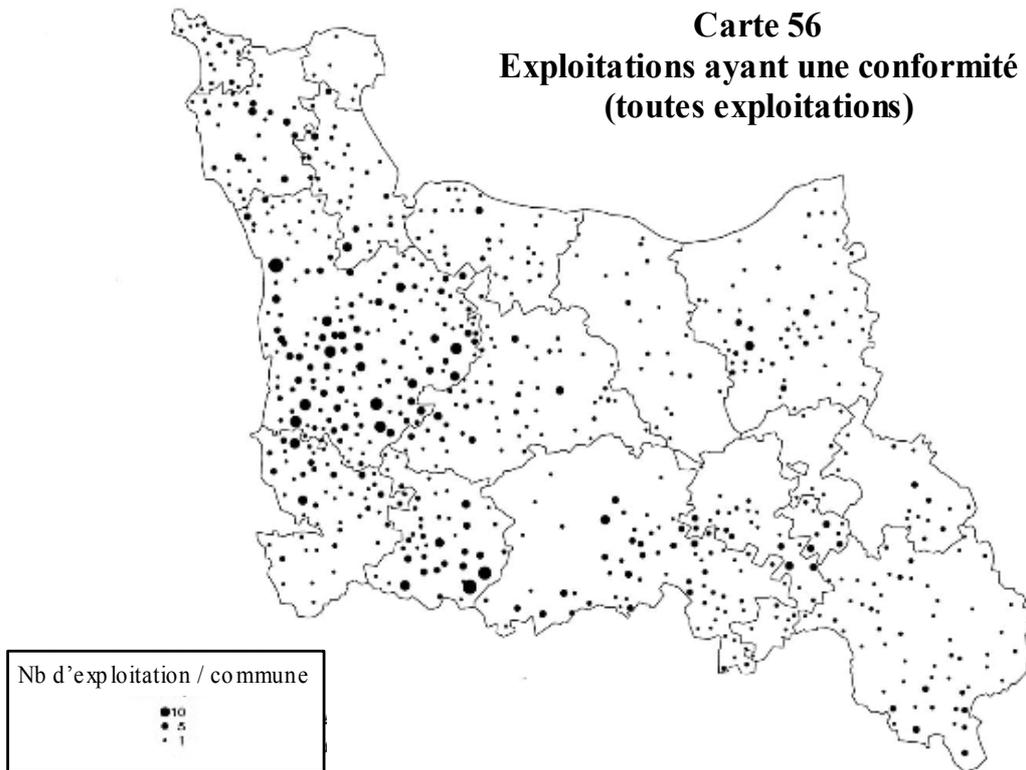


Carte 55
Exploitations ayant un label
(toutes exploitations)

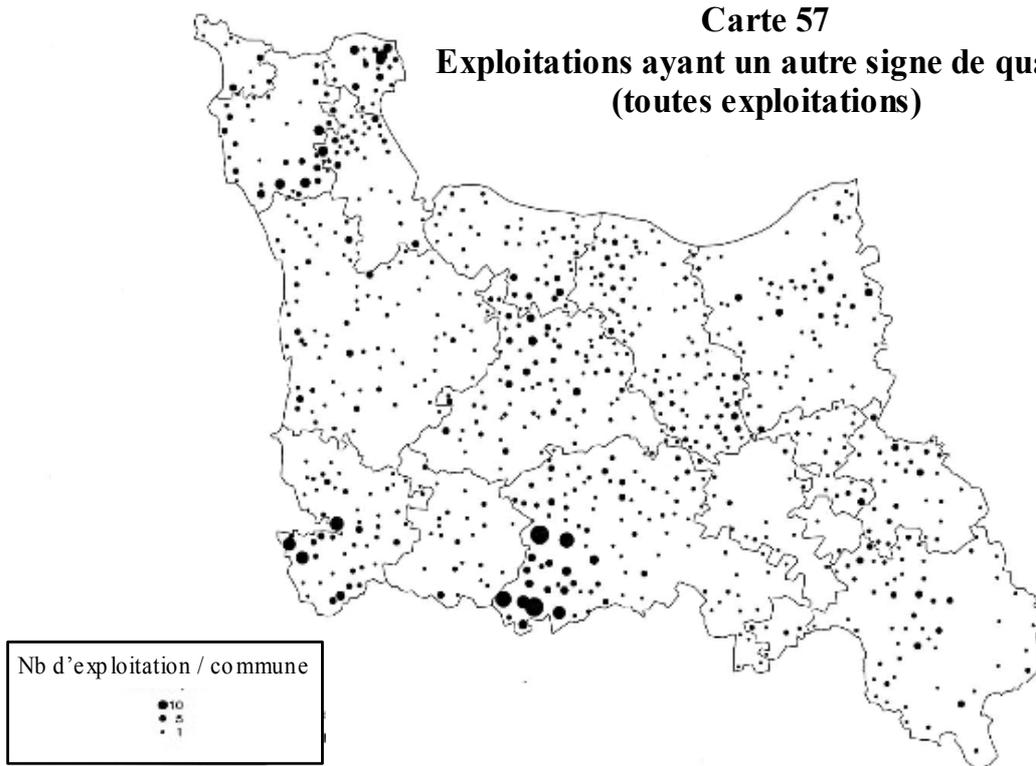


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF Normandie

Carte 56
Exploitations ayant une conformité
(toutes exploitations)

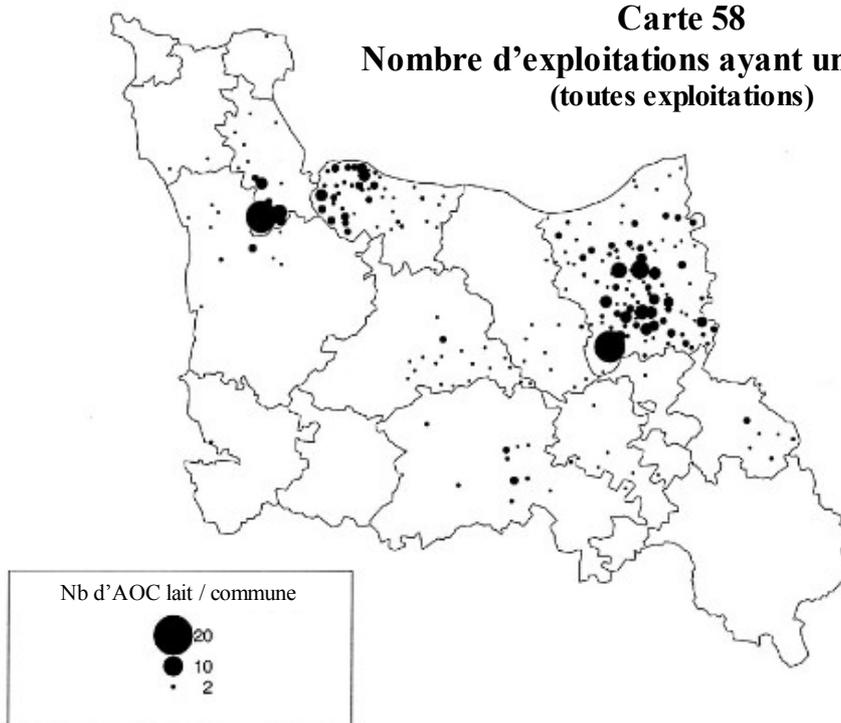


Carte 57
Exploitations ayant un autre signe de qualité
(toutes exploitations)

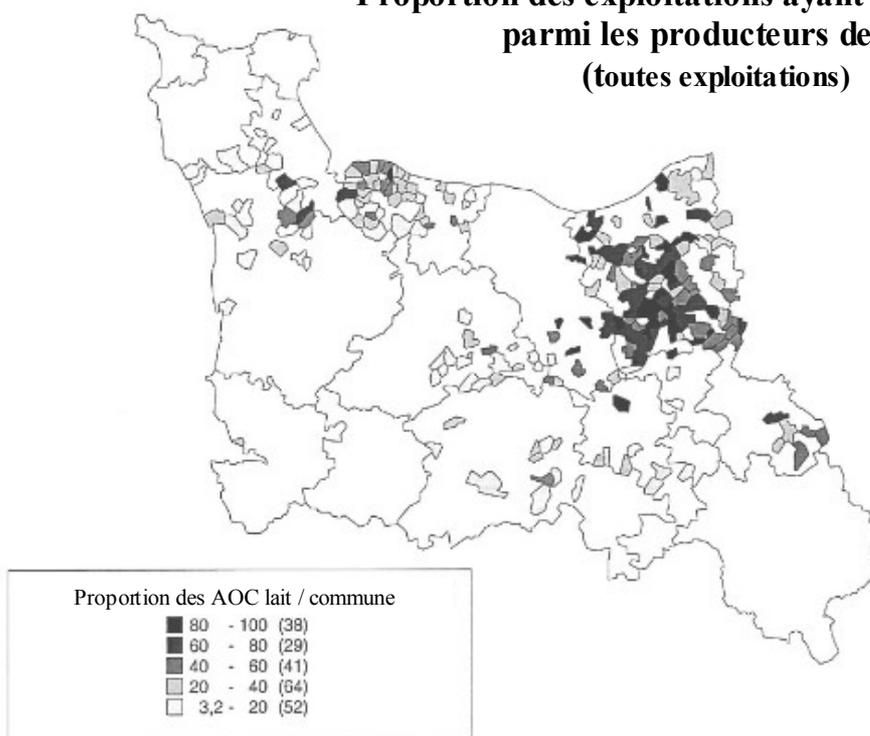


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF Normandie

Carte 58
Nombre d'exploitations ayant une AOC lait
(toutes exploitations)



Carte 59
Proportion des exploitations ayant une AOC lait,
parmi les producteurs de lait
(toutes exploitations)



CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF Normandie

14.5 - L'agroalimentaire et la grande distribution

La modernisation de l'agriculture depuis le début des années 1960 a été concomitante avec la concentration de l'industrie agroalimentaire. En Basse-Normandie cela s'est traduit par le rachat, puis la fermeture des laiteries artisanales par des groupes plus importants comme Besnier et la concentration de la coopération laitière (Union laitière normande). Dans le secteur de la viande bovine, le phénomène le plus visible est la disparition des petits abattoirs, tandis que la construction de silos à grain dans la Plaine de Caen et sur le port de Caen est significative à la fois de la concentration de la coopération (groupe Agrial) et de l'augmentation de la production par le doublement des rendements et des surfaces, en 40 ans.

Dans l'esprit d'un certain nombre de responsables agricoles issus de la JAC, la volonté de maîtriser leur travail les avait conduits à créer des coopératives, où chaque agriculteur avait une voix, quelles que soient ses capacités de production. Happées par les règles du jeu économique du secteur privé, la plupart des coopératives se sont regroupées pour former des groupes très importants et tentaculaires dans lesquels les agriculteurs ont eu de moins en moins de pouvoir de décision. Ce transfert de décision s'est d'ailleurs produit au bénéfice de la grande distribution dès le début des années 1970. Toutes ces évolutions ont également conduit à une commercialisation sur des espaces de plus en plus vastes.

14.5.1 - Les échanges de denrées alimentaires, d'origine agricole

Les statistiques proviennent de l'enquête SITRAM, réalisée par l'observatoire régional des transports (direction régionale de l'équipement). Cette enquête comporte dix classes, représentant les diverses activités économiques. Les classes "produits agricoles et animaux vivants" et denrées alimentaires et fourrages" (0 et 1), ainsi que la classe "engrais" (7-1 et 7-2) et la rubrique "tracteurs et matériel agricole (9-2) concernent directement l'agriculture. Ce chapitre ne concernant que les produits alimentaires, destinés au bétail ou aux êtres humains, il a fallu effectuer un tri. En effet, les classes 0 et 1 comptabilisent des produits agricoles non alimentaires, tels que le lin ou le bois, ainsi que des produits alimentaires non agricoles comme le poisson (annexe 47). La répartition entre les modes de transport, toutes activités confondues (tableau 16), montre la prédominance de la route, mais la présence du littoral entraîne également un trafic maritime, pour les échanges internationaux, en particulier pour les engrais et les céréales, pour ce qui concerne l'agriculture.

Tableau 16 - Répartition des modes de transport, toutes marchandises confondues (2001)

	intradépartemental		interdépartemental		interrégional		international	
total, en millions de tonnes	39,4		8,21		27,4		3,27	
	dont	%	dont	%	dont	%	dont	%
route	39,4	100	8,21	100	26,21	95,7	1,69	51,37
fer					1,2	4,3	0,04	1,22
mer							1,54	47,41
air								

source : Ministère de l'Équipement, base de données SITRAM, observatoire régional des transports.

14.5.1.1 - Les échanges entre les départements bas-normands

A ce niveau, la route est le seul mode de transport. Les échanges de produits laitiers dominent, particulièrement la catégorie lait frais et crème fraîche. Toutefois, les tonnages sont

à relativiser, puisqu'ils ne correspondent pas obligatoirement à la valeur pondérale du produit. Globalement, les échanges entre les départements bas-normands sont moins importants que la somme des entrées et sorties de ces départements avec les autres régions françaises (tableau 17 et carte 60).

Tableau 17 - Les transports de denrées alimentaires, d'origine agricole, en Basse-Normandie, en 2001, unité : tonne

		vers 50	vers 61	avec les régions françaises		avec les autres pays	
				entrées	sorties	importations	exportations
Calvados		294 965	294 965	1 881 451	2 167 263		
Manche			70 473	1 224 719	980 373		
Orne		145 989		1 306 512	1 360 802		
Basse-Normandie		920 782	365 438	4 412 682	4 508 438	227 406	732 196

source : Ministère de l'Équipement, base de données SITRAM, observatoire régional des transports.

14.5.1.2 - Les échanges entre les départements bas-normands et les autres régions françaises

Les échanges de denrées alimentaires des départements bas-normands, avec les autres régions françaises sont d'autant plus importants que le département est limitrophe d'une autre région. Le facteur de proximité joue donc un rôle essentiel (tableau 18, cartes 61 et 62). Au niveau régional, les entrées et les sorties s'équilibrent, mais ce bilan est à nuancer. Le Calvados, premier département bas-normand pour le volume des échanges, sort davantage de marchandises qu'il en entre. A l'inverse, la Manche entre davantage de marchandises qu'elle n'en sort, avec des volumes moins importants. Ces données brutes doivent être mises en relation avec la position géographique excentrée, puisque les échanges les plus importants se font avec les départements limitrophes.

Tableau 18 - Les transports de denrées alimentaires, répartition selon les régions françaises (2001), unité : tonne

	Entrées			Sorties		
	Calvados	Manche	Orne	Calvados	Manche	Orne
Bretagne	264 005	623 153	304 134	476 989	276 367	218 796
Centre			224 462			
Haute-Normandie	559 479	200 571	204 411	635 298	51 266	179 410
Ile de France	294 011	56 623	34 422	243 885	138 305	86 067
Pays de Loire	245 207	141 881	419 470	158 485	163 825	586 823
Total de toutes les régions	1 881 451	1 224 719	1 306 512	2 167 263	980 373	1 360 802

source : Observatoire régional des transports, enquête SITRAM.

14.5.1.3 - Les échanges internationaux avec les départements bas-normands

Les échanges les plus importants sont réalisés avec quelques pays européens : Allemagne, Benelux, Espagne et Italie. Il s'agit essentiellement de produits laitiers (tableaux 19 et 20, cartes 63 et 64). La seule exception notable est l'exportation de blé vers les pays du Maghreb. Globalement, la Chambre régionale d'agriculture souhaite que les exportations se développent, puisqu'elles ne représentent qu'à peine 12 % pour l'ensemble de la Normandie²⁷,

27 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Les industries agroalimentaires en

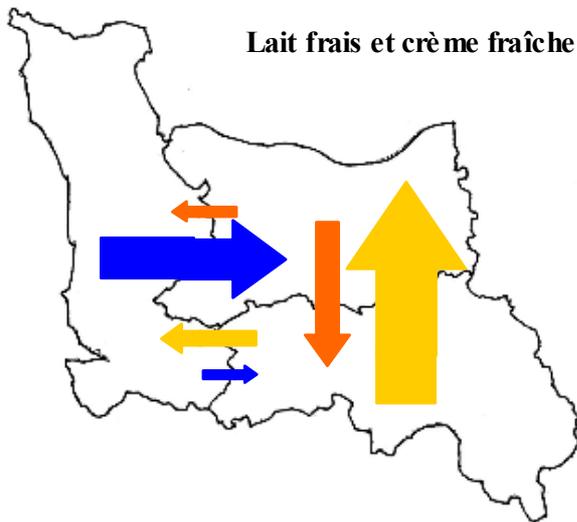
avec un montant de 462 millions d'euros. Toutefois, près de la moitié du calvados est exporté. Il existe des importations de produits tels que le café et le cacao, mais ces produits transitent souvent par d'autres pays européens. Les échanges avec un pays peuvent être très spécialisés, c'est le cas de la Suède qui fournit un peu plus de 2 000 tonnes d'avoine.

Tableau 19 - Répartition des importations et des exportations, par pays ou groupe de pays (total Basse-Normandie), en 2001, unité : tonne

	importations	exportations
Allemagne	42 428	39 336
Belgique et Luxembourg	53 958	59 940
Espagne	34 394	116 629
Italie	16 689	161 904
Pays-Bas	16 470	22 082
Royaume-Uni	17 408	35 542
Portugal	632	61 058
autres pays de l'Europe de l'Ouest	11 983	22 182
pays de l'Europe de l'Est, y compris ex.URSS	3 083	17 472
Afrique du Nord		128 165
autres pays d'Afrique	19 032	19 871
Amérique du Nord	635	772
Amérique Centrale et du Sud	1 015	1 607
Proche et Moyen Orient	13	5 939
Autres pays d'Asie	936	26 437
Océanie	8 371	61
DOM-TOM		12 677
divers	359	522
Total	227 406	732 196

source : Observatoire régional des transports, enquête SITRAM.

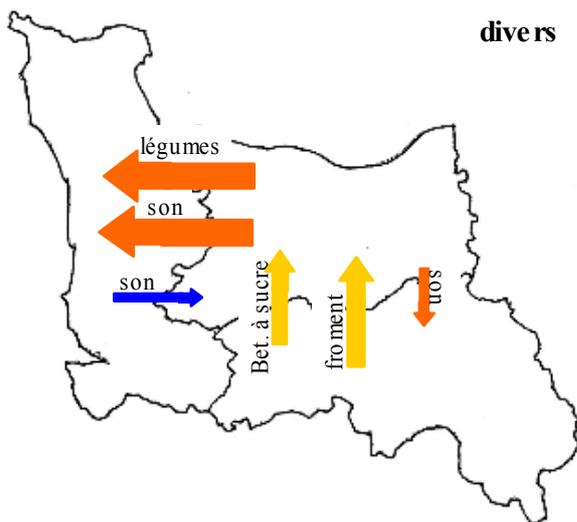
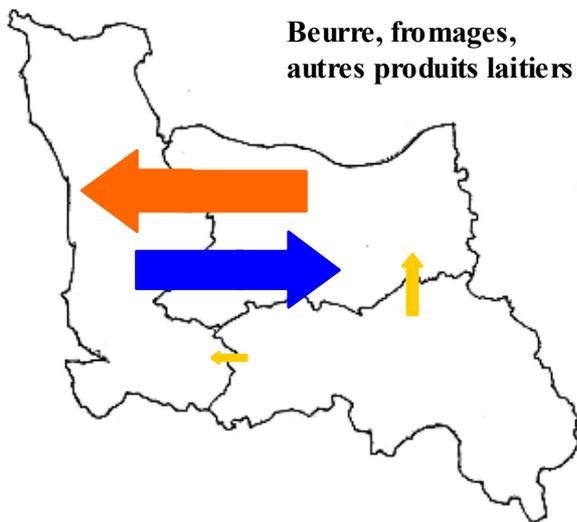
Carte 60
Échanges de produits alimentaires, d'origine agricole
entre départements bas-normands en 2001



Ces catégories de produits correspondent aux denrées alimentaires les plus échangées entre les trois départements.

Seuls les tonnages en gras sont cartographiés, 1 mm = 50 000 tonnes.

Le transport routier représente la totalité des échanges



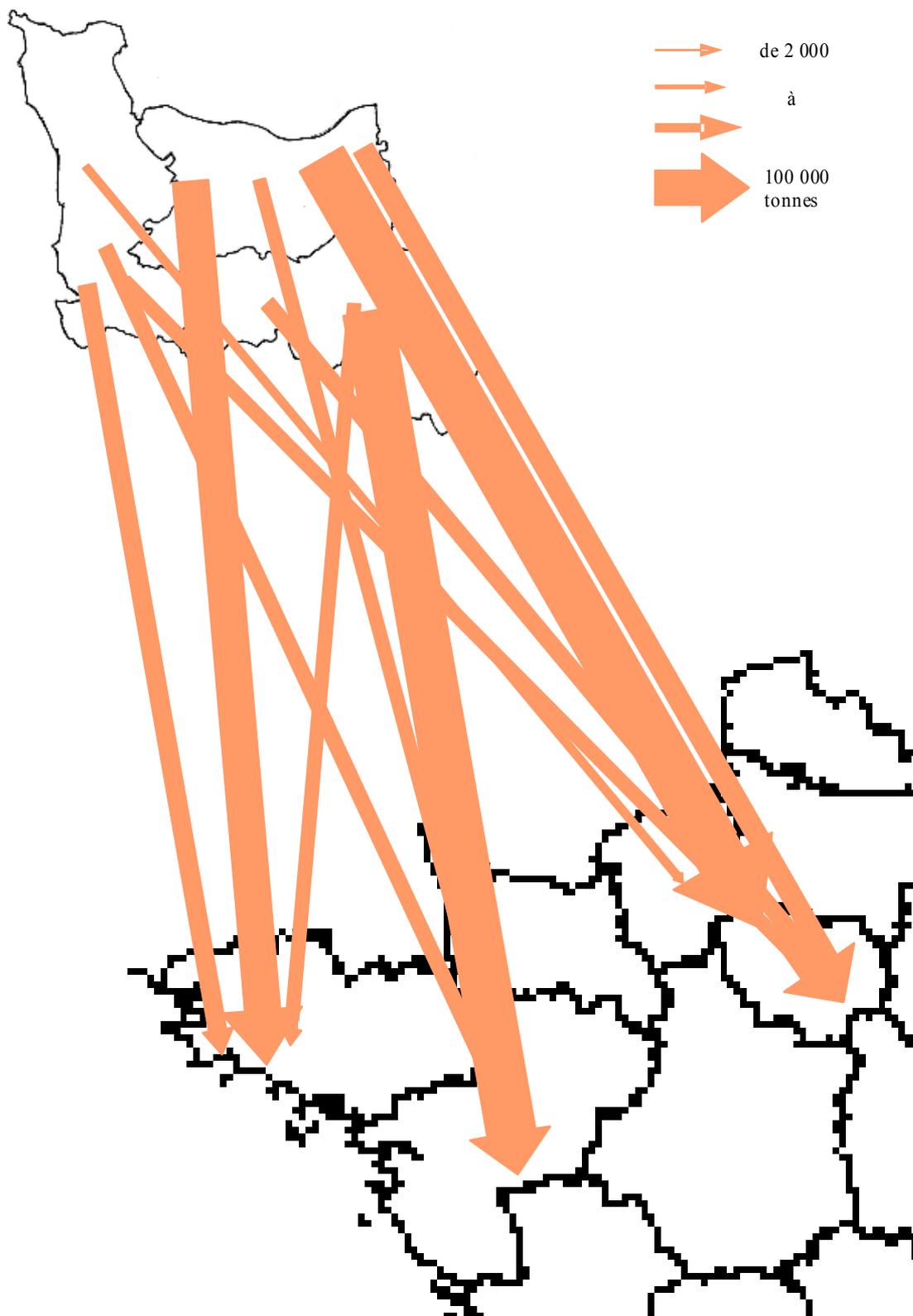
De :	Vers :	Calva-	Manche	Orne
		dos		
14	lait	609 291	76 388	186 126
	Beurre, fromage	61 002	355 540	750
	légumes	545 778	117 229	20 836
	son		184948	50408
50	lait	310 382	...	43 507
	Beurre, fromage	339 712	...	150
	légumes	15 897	...	4 820
	son	73181		
61	lait	594 922	73 409	...
	Beurre, fromage	53 250	25 910	...
	légumes	15 167	11 112	...
	Betterave à sucre	76651		
	froment	97209		

CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003.
 Source : observatoire régional des transports, DRE.

Carte 61
Les principales entrées de produits alimentaires, d'origine agricole,
en provenance des différentes régions françaises, en 2001
source : observatoire régional des transports



Carte 62
Les principales sorties de produits alimentaires, d'origine agricole,
Vers les différentes régions françaises, en 2001
source : observatoire régional des transports



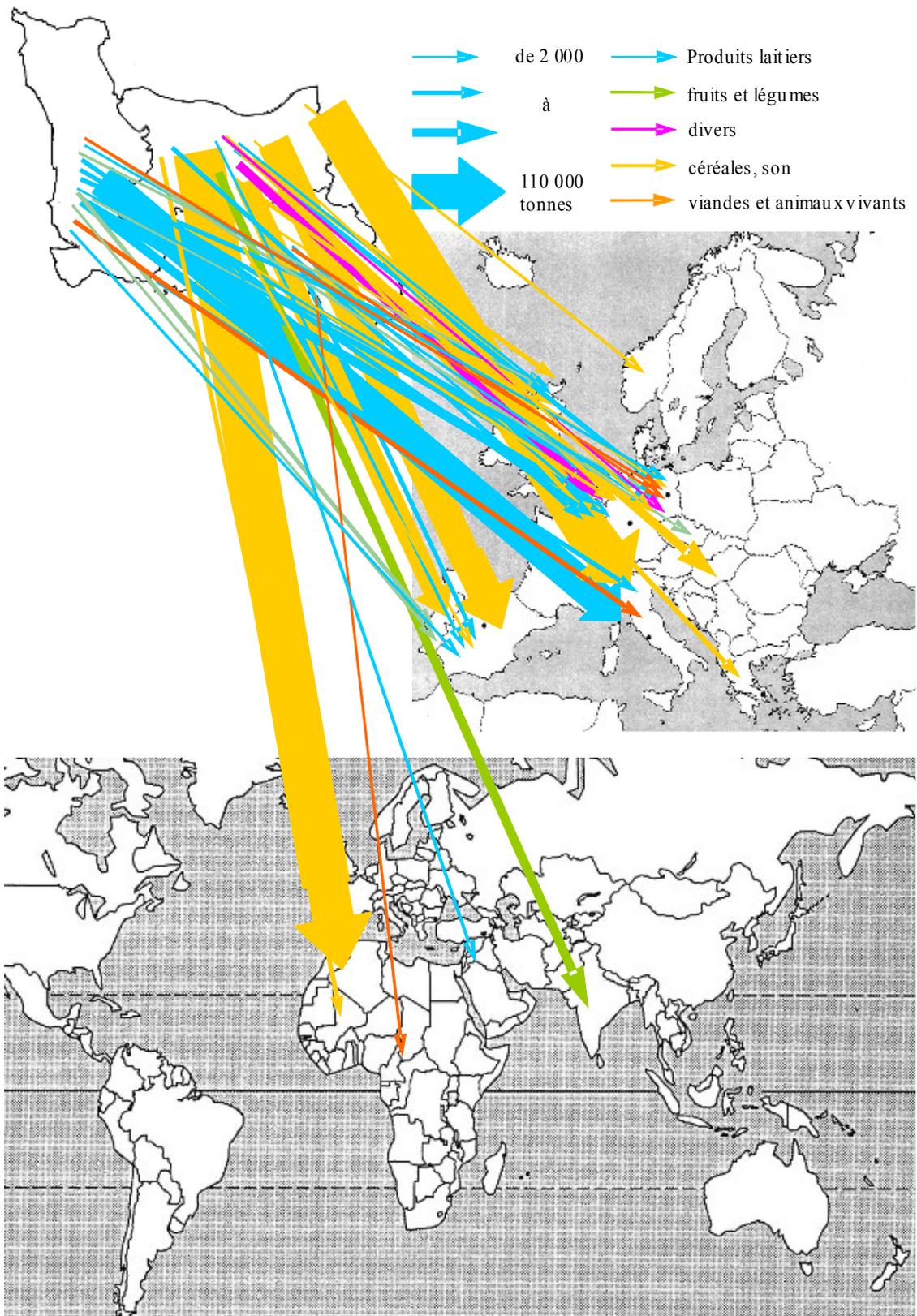
Carte 63

Les principales importations de produits alimentaires, d'origine agricole, vers la Basse-Normandie, en 2001



CRESO / Université de Caen, André Gasson, - 2003. Source : observatoire régional des transports

Carte 64
Les principales exportations de produits alimentaires, d'origine agricole,
à partir de la Basse-Normandie, en 2001



CRESO / Université de Caen, André Gasson, - 2003. Source : observatoire régional des transports

Tableau 20 - Répartition des ventes à l'exportation des industries agroalimentaires en 2000

filière	proportion
lait	60 %
viande	13 %
boisson	6 %
biscuiterie, épicerie, biscotterie et sucre	8 %
divers	13 %

source : Chambre régionale de l'agriculture, site Internet, juin 2003.

14.5.2 - Les transports d'engrais et de matériel agricole

Les statistiques provenant de l'observatoire régional des transports²⁸ doivent être strictement interprétées en tenant compte de leur élaboration. Il s'agit de la comptabilisation des transports de marchandises (annexe 48). Par exemple, des engrais peuvent être acheminés des pays de Loire dans le Calvados, puis transportés à nouveau dans la Manche. Les tonnages ne correspondent pas aux quantités d'engrais utilisées en Basse-Normandie (tableau 21).

Tableau 21 - Les transports d'engrais et de matériel agricole en Basse-Normandie, en 2001

	Importations		exportations	
	engrais	matériel agricole	engrais	matériel agricole
Calvados, vers la Manche et l'Orne			197 181	1 449
Manche, vers le Calvados et l'Orne			0	0
Orne, vers le Calvados et la Manche			0	6 334
avec les régions françaises	321 609	70 698	228 993	6
avec les autres pays	138 649	4 878	1 633	5 002
total	460 258	75 576	427 807	12 791

source : Observatoire régional des transports, direction régionale de l'équipement (comptes 71, 72 et 92).

Néanmoins, près de 900 000 tonnes d'engrais sont transportés, essentiellement par routes, dans la région chaque année. Les 105 633 tonnes débarqués au port de Caen²⁹ sont inclus dans ce calcul, mais, les transports d'engrais intradépartementaux ne sont pas pris en compte. Les importations proviennent principalement des pays européens. Entre régions, elles proviennent essentiellement de Franche-Comté, alors que les engrais quittant la Basse-Normandie sont destinés à la Bretagne. A l'intérieur de la région, le principal mouvement a lieu du Calvados, vers l'Orne.

28 L'observatoire régional des transports, institué en Basse-Normandie en 1995, « a pour vocation la mise à disposition et l'analyse de l'information statistique sur les transports à l'échelon régional en direction des partenaires institutionnels et socio-professionnels du monde du transport ». Les indicateurs proviennent en grande partie de la base d'informations SITRAM (système d'information sur les transports de marchandises).

29 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN, Le port de Caen, statistiques 2001, 43 pages.

Les tonnages de tracteurs et autres matériels agricoles sont évidemment hétéroclites et ne sont pas comparables du point de vue de la valeur et de l'usage avec des engrais. Ils sont cités dans ce chapitre, du fait qu'ils ont un rapport avec l'activité agricole. Le matériel importé provient pour la moitié des Pays-Bas et les exportations se font en direction du Moyen-Orient et des pays de l'Est. Entre régions françaises, le matériel provient de Franche-Comté.

14.5.3 - L'industrie agroalimentaire en Basse-Normandie

14.5.3.1 - La première industrie bas-normande

Le secteur agroalimentaire est le premier employeur de l'industrie régionale. En 1999, 14 930 personnes travaillaient dans ce secteur, les filières lait et viande se partageant les 2/3 des emplois. Cependant, de 1996 à 1999, il a perdu 4 % de ses effectifs³⁰. Cet effectif est à mettre en relation avec les 35 762 agriculteurs recensés en 2000 (dont 17361 professionnels), puisqu'à sa manière, cette industrie contribue directement à l'alimentation humaine. Ces effectifs incluent les personnels de l'industrie de la mer, mais leur nombre est faible.

Plus de deux mille entreprises de l'agroalimentaire ont moins de 10 salariés et seulement 3 entreprises emploient plus de 500 salariés. Cette répartition et leur dissémination dans toute la région crée de nombreux emplois dans le milieu rural et animent ainsi de nombreux chefs-lieux de canton. Elles ont donc également de l'importance de ce point de vue. Le tableau 22 en rend compte partiellement, puisqu'il se limite aux entreprises de plus de 10 salariés, malgré cela, il montre quand même une implantation importante en milieu rural.

Tableau 22 - Localisation des industries agroalimentaires (> 10 salariés) en Basse-Normandie

	agglomération de Caen, Cherbourg, Alençon et Saint-Lô	Lisieux, Vire, Bayeux, Flers, Argentan, Coutances	Autres petites villes et chefs-lieux de cantons	petites communes
lait	1	4	17	17
viande	10	5	12	15
grain	5	1	12	11
mer	8	0	8	8
boisson	3	2	7	5
fruits et légumes	6	1	7	5
divers	3	2	5	9
total	36	15	68	70

source : CEBANOR et CCI, 2002.

³⁰ Ib. CEBANOR et CCI de Caen.

14.5.3.2 - Une industrie qui se concentre

Les grands groupes laitiers sont présents : Bongrain (qui a racheté l'ULN), Lactalis (anciennement Besnier), Nestlé, Parmalat et SODIAAL (groupe coopératif). Il ne manque que Danone. A côté de ces grands groupes, quelques entreprises de taille moyenne résistent, en particulier celles qui ont misé sur la qualité : Les maîtres laitiers du Cotentin, la coopérative d'Isigny - Sainte Mère, les fromageries Vallée, Graindorge ou Gillot. L'industrie de la viande est concentrée, dans le Calvados à Villers-Bocage : la SOVIBA emploie 801 salariés et les salaisons de Brocéliande 315. Dans la Manche la SOCOPA à Coutances et les abattoirs industriels de la Manche à Sainte-Cécile emploient 928 personnes. Dans l'Orne, la Société Normande de volailles, à La Chapelle d'Andaine et l'entreprise Charal, à Flers emploient 1 106 personnes. Le nombre d'abattoirs a fortement diminué depuis une trentaine d'années. Il ne reste plus que 10 abattoirs, dont 5 importants. L'industrie du grain est composée de petites entreprises, dont 14 meuneries. Les entreprises artisanales et industrielles travaillant les produits cidricoles ne génèrent que 205 emplois sur les 903 que totalisent le secteur de la boisson. A elle seule, la SOLECO, dont le siège est à Lessay (50) emploie la moitié des salariés des entreprises de fruits et légumes qui, pour les 3/4 sont situées dans la Manche (tableau 23).

Tableau 23 - Répartition des emplois de l'agroalimentaire, selon le secteur d'activité en Basse-Normandie (entreprises de plus de 10 salariés)

secteur d'activité	nombre de salariés*	nb d'entreprises de plus de 100 salariés	nb d'entreprises de 11 à 100 salariés
lait	3 785	15	23
viande	4 285	9	34
industrie du grain	1 065	3	26
produits de la mer	631	2	22
industrie de la boisson	903	2	15
fruits et légumes	851	1	17
divers	1038	2	18
total déclaré	12 558	34	155

* Certaines entreprises n'ayant pas fourni leur effectifs, les totaux sont sous évalués.
source : CEBANOR et CCI de Caen, 2002.

En plus de se concentrer, les filières lait et viande dépendent de quelques grandes entreprises, dont le siège social est extérieur à la région.

14.5.3.3 - Une transformation de qualité ?

En Basse-Normandie, la promotion de la région est basée sur les zones bocagères où l'environnement est encore partiellement sauvegardé, là où sont produits les beurres, fromages et produits cidricoles bien connus. La Plaine de Caen, n'apparaît pas dans cette promotion régionale, alors qu'elle correspond aux orientations de la profession agricole : grandes exploitations de type familial, mécanisation importante, rendements très élevés.

En fait, la Basse-Normandie, fabrique environ 12 % des fromages (camembert, pont-l'Évêque et livarot), 5 % de la crème et du beurre avec une appellation AOC. Les exploitations produisant pour ce signe de qualité sont évidemment regroupées dans les régions correspondant aux principales AOC : le Pays d'Auge et le Bessin, puisqu'elles sont

notamment basées sur un critère géographique (annexe 49).

14.5.4 - Le poids de la grande distribution

En effet, la pression du secteur de la grande distribution est très forte sur les industriels. Le secteur agroalimentaire n'échappe pas à cette règle, d'autant plus que les produits alimentaires sont souvent des produits d'appel puisqu'ils sont consommés régulièrement. Christian Jacquiau, spécialiste de l'analyse des pratiques de la grande distribution en démonte les mécanismes : "Après être passé par les différentes étapes obligatoires que sont le paiement d'un droit d'entrée pour le référencement, la fourniture à l'ensemble des magasins du réseau de marchandises offertes ou largement bradées, avoir versé une contrepartie en espèces sonnantes et trébuchantes ou en marchandises pour que ses produits bénéficient d'un emplacement privilégié en tête de gondoles, financé dans son intégralité les campagnes promotionnelles par sa participation à des opérations de type foire aux affaires, grande braderie ou autres 10 jours à prix coûtants, participé au coût des implantations, réfections et autres améliorations de magasins, l'industriel peut enfin maîtriser ses coûts. Il peut déterminer avec précision ce qui peut lui rester pour rémunérer son personnel, investir, se développer, essayer de conquérir des marchés étrangers, innover, assurer la recherche pour l'amélioration et le développement de ses produits. S'il n'a pas délocalisé ou étranglé ses propres fournisseurs, il ne reste à ce stade, le plus souvent, pas grand chose. Dans des cas de plus en plus fréquents, il ne reste même plus d'entreprise"³¹. L'ensemble de ces méthodes sont appelées "marges arrières". Un rapport de l'Assemblée nationale dénombre 500 motifs pour justifier d'avantages supplémentaires³².

En ce qui concerne les denrées alimentaires, ce sont les agriculteurs, ainsi que les ouvriers du secteur agroalimentaire et le petit commerce, qui finalement font les frais de ces pratiques. Les prix de vente des produits agricoles étant tirés à la baisse, il faut chercher des méthodes pour produire au moindre coût, quelles qu'en soient les conséquences sociales, environnementales et qualitatives. Finalement, pour que le consommateur paie les plus bas tarifs, permettant aux décideurs politiques et aux industriels d'éviter des hausses de salaires, "le citoyen-consommateur-contribuable paie trois, quatre fois, ce que les grands distributeurs refusent de payer aux agriculteurs :

- une première fois à la caisse du grand distributeur et au prix fort par rapport au prix de cession, pour des produits de qualité industrielle, ce qui permet au distributeur de réaliser de confortables marges, ...[le prix payé par le consommateur est généralement 4 fois plus élevé que le prix payé au producteur, malgré la suppression de tous les intermédiaires] ;
- une deuxième fois au percepteur, pour compenser le préjudice subi par l'agriculteur et permettre de lui assurer le revenu que lui refuse le grand distributeur ;
- une troisième fois, moins voyante mais plus pernicieuse, par le biais des impôts et des charges destinés à couvrir les compensations sociales de ceux qui sont exclus du monde agricole et, avec eux, de ceux qui en constituaient l'environnement économique et social ;
- une quatrième fois, de façon facultative mais bien réelle, par le biais des dons effectués aux associations caritatives"³³.

Cette situation amène les organisations professionnelles à revendiquer des prix plus rémunérateurs, y compris par des moyens spectaculaires en bloquant des citernes de lait ou

31 JACQUIAU Christian, Les coulisses de la grande distribution, Ed. Albin Michel, Paris, 2000, 367 pages, page 75.

32 Ib. JACQUIAU, page 74.

33 Ib. JACQUIAU, pages 103 et 104.

des entrées de supermarchés. Elle ne manque pas également d'interpeller les agriculteurs qui, transformant leur production, seraient tentés par le référencement en grande distribution. Pour l'instant, les conditions qui leur sont offertes ne sont pas draconiennes, certainement parce que la présence de produits locaux et fermiers sur les gondoles, fait partie de la stratégie de communication de la grande distribution.

14.6 - La répartition des aides en Basse-Normandie

Il n'est pas facile de se retrouver dans les différents types d'aides aux agriculteurs. Certaines sont liées directement à la production ou aux surfaces, d'autres sont liées à des mesures agri-environnementales, sans compter les volets agricoles de programmes ruraux.

14.6.1 - Les aides aux surfaces et aux productions animales

Les céréales, y compris le maïs-fourrage, les jachères, appelées également gel des terres, les oléagineux et protéagineux, dont le lin reçoivent des aides importantes de l'ordre de 400 € par hectare (tableau 24). Les surfaces en maïs-fourrage et en lin dans la région augmentent ce type de surfaces primables, à côté des céréales et des oléo-protéagineux récoltés en grain. Dans le Calvados et l'Orne, le montant des aides se situe au même niveau, mais la Manche en reçoit environ deux fois moins, malgré un nombre plus important de dossiers. Le blé représente la part la plus importante de ces surfaces aidées.

Tableau 24 - Les aides aux céréales et oléo-protéagineux, en 2000

	nb dossiers Calvados	surfaces (ha) Calvados	nb dossiers Manche	surfaces (ha) Manche	nb dossiers Orne	surfaces (ha) Orne
blé tendre	3 646	74 715	4993	30 518	4 101	74 172
maïs-grain et maïs-fourrage	3 231	38 139	6 936	83 454	3 765	47 786
autres céréales	2 306	18 259	2 149	6 367	2 623	22 832
oléagineux, sauf lin (essentiellement colza)	640	4 148	115	339	1 027	10 398
protéagineux	1 557	18 937	162	623	848	7 776
gel	2 789	17 659	1 951	7 597	2 762	17 827
total	4 481	171 987	7 653	128 898	4 891	180 858

source : ONIC-ONIOL/SCEES-DPEI, mai 2001.

La carte 65, en additionnant les surfaces de céréales, d'oléagineux, de protéagineux, de lin textile et de jachères aidées, mais en excluant le maïs-fourrage, permet de connaître ce qui correspond à des cultures de vente aidées³⁴. La Plaine de Caen et certaines communes du Pays d'Ouche et du Perche ont des taux de plus de 60 % de la SAU, tandis que la Manche, à l'exception du Mortanais et le Pays d'Auge ont des taux souvent inférieurs à 20 %. Cette carte correspond aux régions de grandes cultures, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque les surfaces non primables sont très faibles, de l'ordre de 2 %. L'ensemble des surfaces en céréales, dont le maïs-fourrage et les jachères aidées peut être cartographié. Il montre un rééquilibrage partiel entre les régions agricoles bas-normandes (carte 66). En effet, il y a une corrélation positive

³⁴ Cultures prises en compte (données RGA 2000) : total céréales, colza, tournesol, soja, autres oléagineux, lin textile, pois protéagineux, fèves, jachères aidées, auxquelles sont déduites les surfaces en céréales, hors maïs-fourrage, oléagineux et protéagineux (question 3.14).

entre l'importance des surfaces de maïs-fourrage et la production laitière. Logiquement, ce sont les régions où la surface toujours en herbe est la plus importante qui reçoivent le moins de primes. Cependant, cette carte ne peut pas être exactement comparée à celle montrant les taux de surfaces de vente primées, car le recensement agricole ne précise pas les surfaces de maïs-fourrage non primées. Les aides totales versées pour l'ensemble des SCOP (surfaces en céréales, dont le maïs-fourrage, oléagineux et protéagineux) représentent 63 974 000 € pour le Calvados, 41 827 000 € pour la Manche et 62 641 000 € pour l'Orne, en 2000. La moitié des aides sont attribuées aux 15 % des dossiers qui ont déclaré plus de 50 hectares (tableau 25). Ce constat n'est pas spécifique à la Basse-Normandie, un article d'Agreste est intitulé, à propos d'une étude nationale : "le montant des aides directes de la PAC reste très lié à la taille des exploitations"³⁵.

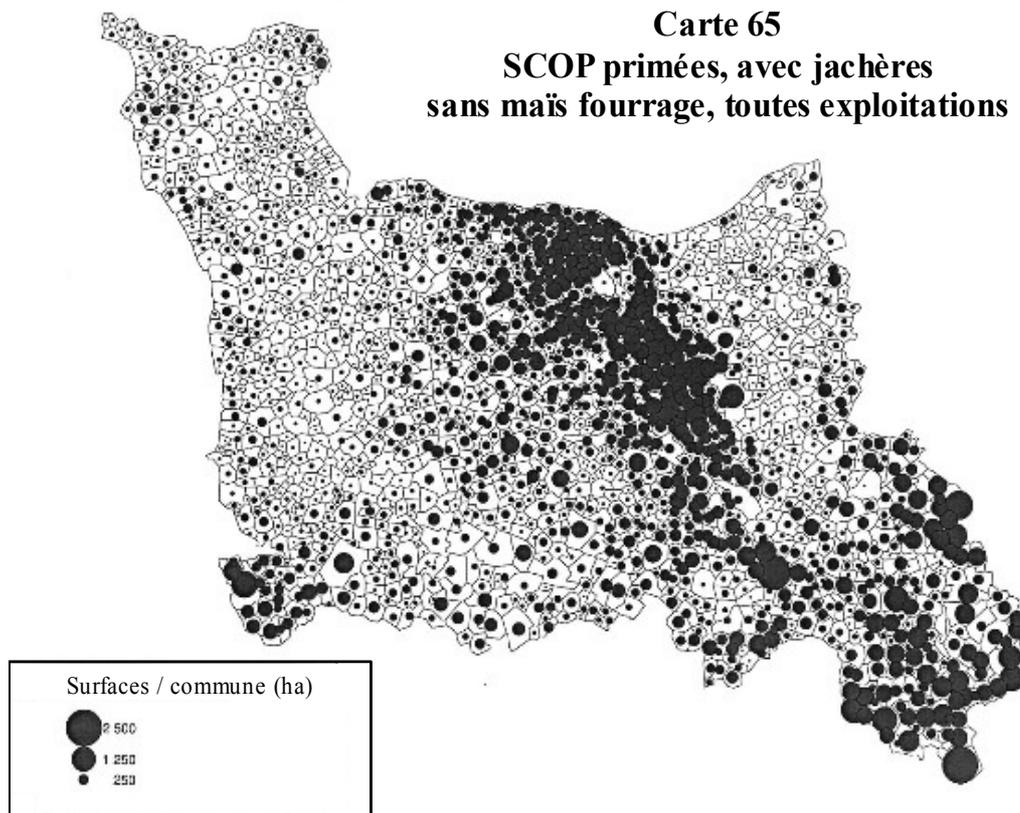
Tableau 25 - Aides aux SCOP, selon la taille des surfaces éligibles, en 2000

	Calvados			Manche		
	nombre de dossiers	montant des aides (€)	montant moyen / dossier (€)	nombre de dossiers	montant des aides (€)	montant moyen / dossier (€)
moins de 10 ha	1 090	2 209 000	2 027	2 969	4 645 732	1 565
10 à 20 ha	931	5 091 159	5 468	2 441	11 528 354	4 723
20 à 30 ha	578	5 822 713	10 074	992	8 133 994	8 200
30 à 50 ha	853	13 719 817	16 084	927	11 437 652	12 338
50 à 100 ha	809	24 142 835	29 843	258	5 405 030	20 950
100 à 200 ha	221	11 886 585	53 785	15	612 195	40 813
plus de 200 ha	11	1 102 744	100 249	1	64 482	64 482
Total	4 493	63 974 854	14 239	7 603	41 827 439	5 501
	Orne			Basse-Normandie		
	nombre de dossiers	montant des aides (€)	montant moyen / dossier (€)	nombre de dossiers	montant des aides (€)	montant moyen / dossier (€)
moins de 10 ha	1 231	2 094 512	1 701	5 290	8 949 244	1 692
10 à 20 ha	991	4 920 122	4 965	4 363	21 539 634	4 937
20 à 30 ha	591	5 184 451	8 772	2 161	19 141 159	8 858
30 à 50 ha	896	12 625 305	14 091	2 676	37 782 774	14 119
50 à 100 ha	861	22 120 274	25 691	1 928	51 668 140	26 799
100 à 200 ha	287	13 758 994	47 941	523	26 257 774	50 206
plus de 200 ha	22	1 937 348	88 061	34	3 104 573	91 311
Total	4 879	62 641 006	12 839	16 975	168 443 299	9 923

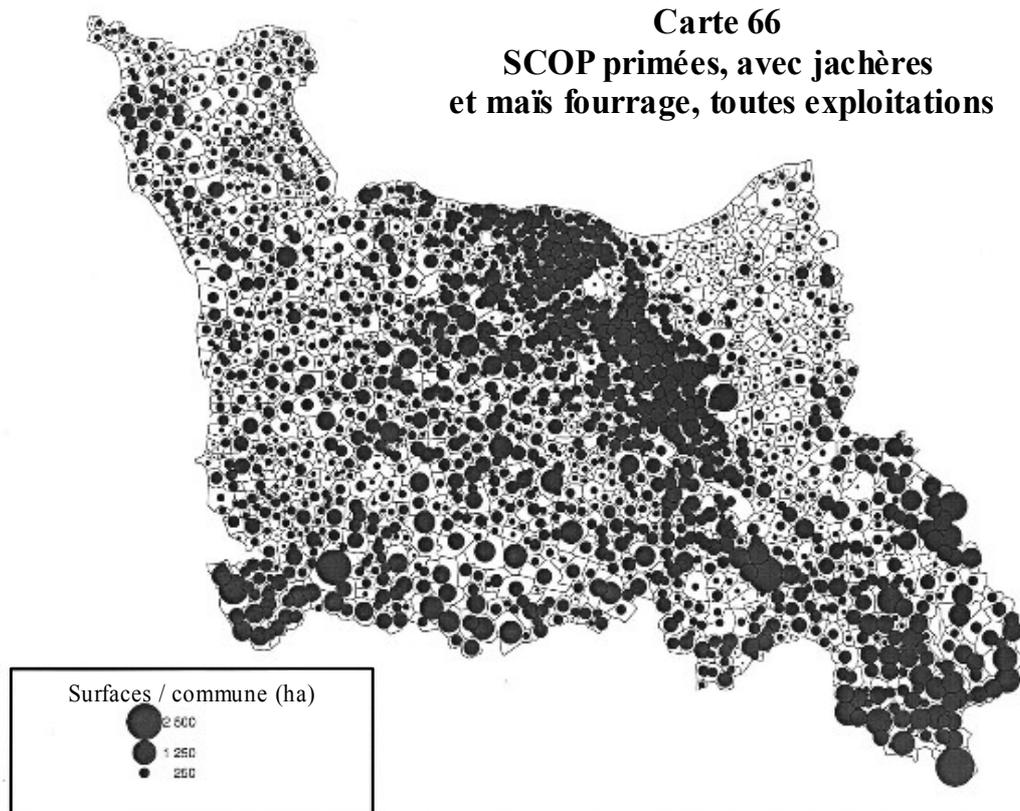
source : ONIC-ONIOL/SCEES-DPEI, mai 2001

35 DESRIERS Maurice, Le montant des aides directes de la PAC reste très lié à la taille des exploitations (septembre 2000), site agreste, mai 2003, 1 page.

Carte 65
SCOP primées, avec jachères
sans maïs fourrage, toutes exploitations



Carte 66
SCOP primées, avec jachères
et maïs fourrage, toutes exploitations



CRESO / Université de Caen, Michaël Bermond et André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF Normandie

Tableau 26 - Montants prévisionnels des aides en 2003 (€ / ha)

	Céréales	Protéagineux	Oléagineux	Lin textile
Calvados	406	468	406	397
Manche	360	414	360	
Orne	376	433	376	368

*Le montant des aides pour les terres gelées est identique à celui des céréales
source : www.cra.normandie.fr, juin 2003

Sous certaines conditions, les surfaces en herbe peuvent être aidées, mais les montants de la prime herbagère agro-environnementale, qui remplace la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif, sont de l'ordre de 70 € par hectare. Les ayant droit doivent avoir notamment un chargement inférieur ou égal à 1,4 UGB / Ha de surface fourragère et leur exploitation doit comporter un minimum de 75 % de surfaces en herbe. Les trois départements bas-normands ont des surfaces en herbe aidées assez semblables, dont les 3/4 sont des surfaces toujours en herbe (STH), mais la Manche a deux fois plus d'exploitations concernées (tableau 27).

Tableau 27 - Surfaces fourragères aidées, en 2000

	nb dossiers Calvados	surfaces (ha) Calvados	nb dossiers Manche	surfaces (ha) Manche	nb dossiers Orne	surfaces (ha) Orne
surfaces toujours en herbe	5 643	151 305	9 974	206 559	6261	159 233
prairies temporaires	2 461	27 195	6 142	62 417	3 278	34 338
autres cultures fourragères	1 704	7287	3084	9 186	2185	14 132
total	5 819	185 787	10 286	278 162	6 442	207 703

source : ONIC-ONIOL/SCEES-DPEI, mai 2001

Des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont versées aux éleveurs de 216 communes réparties dans le Pays d'Auge et du Val d'Orne quand ils remplissent des conditions proches de celles exigées pour la prime herbagère, le principal critère étant un chargement compris entre 0,35 et 2 UGB / ha. En fonction du chargement, l'aide varie entre 39,20 et 49 € / ha. Elle est plafonnée à 50 hectares par exploitation.

A côté des aides attribuées aux surfaces, il existe des primes pour soutenir les productions de viandes bovine, ovine et caprine, ainsi que la production de lait de brebis. Les aides aux vaches allaitantes et aux bovins mâles concernent de nombreux agriculteurs de la région. Les premières sont surtout réparties, chez les agriculteurs professionnels, à l'est de la Basse-Normandie, tandis que chez les agriculteurs non-professionnels, leur diffusion est répartie sur toute la région en moins grand nombre, mais de façon significative (cartes 29 à 32), alors que la production laitière n'est pratiquement plus pratiquée par les non professionnels.

La prime spéciale aux bovins mâles a la particularité, de par ses critères d'attribution,

de s'adresser aux agriculteurs des zones d'élevage, mais aussi aux agriculteurs de la Plaine qui produisent des taurillons, à condition de ne pas dépasser un chargement de 1,8 UGB / ha de surfaces fourragères.

Enfin, une prime à l'abattage peut être perçue pour tous les veaux et les gros bovins, en joignant le ticket de pesée à un formulaire pré-imprimé. Dans certains cas, un complément de prime est perçu pour les femelles abattues, avec des différences selon qu'elles sont de race laitière ou destinée à la production de viande.

A côté de ces aides "PAC", le Conseil régional ou les Conseils généraux peuvent aider des productions. Par exemple, le Conseil général du Calvados apporte une aide pour relancer l'élevage des chevaux lourds. Des aides sont également apportées pour replanter des haies.

14.6.2 - Des aides spécifiques

Des aides ont été versées pour les agriculteurs qui avaient signé un Contrat territorial d'exploitation. Les contrats d'agriculture durable seront aidés. Des compléments de financement pourront être apportés par des collectivités territoriales et d'autres financeurs.

En Basse-Normandie, le Pays d'Auge, le Val d'Orne, le Perche et la région de Carrouges sont classées "zones agricoles défavorisées" (annexe 50). Ces zones définies par une directive européenne (CEE n° 75/268 du 28 avril 1975), sont attribuées à des espaces «souffrant de handicaps spécifiques et dans lesquels le maintien d'une activité agricole est nécessaire afin d'assurer l'entretien de l'espace"³⁶. Les zones de montagne sont également concernées par cette directive.

La mise au norme des bâtiments d'élevage (PMPOA) bénéficie d'aides spécifiques. Les jeunes agriculteurs touchent une «dotation jeune agriculteur» si leur projet correspond aux critères d'attribution. Des aides existent pour favoriser les projets de transformation à la ferme, de vente directe et d'accueil. Indirectement des agriculteurs peuvent bénéficier de programmes de soutien à des régions rurales en difficulté. C'est ainsi qu'une bonne partie de la Basse-Normandie est concernée par "l'objectif 2", mesure européenne qui aide les espaces en difficultés structurelles à se reconverter (annexe 51). Il ne faudrait pas non plus, réduire les aides aux agriculteurs aux aides «PAC». Indirectement, les producteurs de lait, bénéficient eux aussi d'un certain nombre d'aides.

A l'évidence, il n'est pas facile de se retrouver dans ce maquis. Pour certains agriculteurs, leurs choix sont guidés par l'attrait des aides, d'autant qu'elles constituent parfois une bonne partie de leur revenu. La chasse à la prime est ouverte, mais elle est très inégalitaire et produit de nombreux effets pervers, qui sont rappelés à plusieurs occasions dans cette thèse.

14.7 - Caractérisation des systèmes bas-normands

Les différents systèmes de production s'inscrivent dans de petites régions aux caractéristiques agricoles variées et dans un contexte rural et urbain qui pose, lui aussi, ses contraintes. Il en ressort notamment, que les Plaine de Caen et d'Argentan subissent une forte pression urbaine, présentent des taux de nitrate élevés, concentrent de nombreuses primes de la PAC et ont les marges brutes les plus élevées (annexe 52). Dans le Bocage normand, au sens large du terme, les élevages intensifs de vaches laitières dominant, tandis que les autres

³⁶ INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.

régions agricoles se caractérisent par des productions plus diversifiées, à l'exception du Val de Saire, spécialisé dans le maraîchage.

Les plaines de Caen et de l'Orne, alignées selon un axe nord-sud, partagent la Basse-Normandie. A l'ouest, se trouve une région de bocage, centrée sur l'élevage et à l'est, deux ensembles ont des caractéristiques différentes. Le Pays d'Auge, avec le Merlerault et le Pays d'Ouche se consacrent à l'élevage, tandis que le Perche a des caractéristiques qui se rapprochent de celles de la Plaine de Caen (tableau 28 et carte 67).

Tableau 28 - Les grands systèmes de production bas-normands

	Les Plaines de Caen et de l'Orne	Le Bocage et le Cotentin	Pays d'Auge, Pays d'Ouche et Merlerault	Perche
principales productions	Céréales, oléo-protéagineux, betterave, lin, forte mécanisation	Vaches laitières, avec maïs fourrage, systèmes intensifs	Divers élevages, avec une STH importante	Céréales, oléo-protéagineux et élevage bovin
taille des exploitations, emploi	Grandes exploitations, peu d'UTA / ha, main d'œuvre familiale peu importante, compensée par le salariat.	Nombreuses exploitations de taille modeste, nombre d'UTA/ ha important.	Exploitations de taille plus élevée que dans le Bocage, nombre de salariés permanents non négligeable.	Grandes exploitations céréalières, sans diversification
particularités	Pression urbaine forte, très peu de producteurs bio, ni d'autres signes de qualité. Aides PAC importantes, marges brutes élevées.	Poursuite de la suppression des haies, du fait d'un parcellaire relativement petit, présence des parcs naturels régionaux des marais et Normandie-Maine, maintien des jardins familiaux et nombreux agriculteurs non professionnels.	Des productions très variées selon les exploitations, avec de nombreux haras et fort pourcentage d'agriculteurs non professionnels. Pression foncière due à la présence des nombreuses résidences secondaires.	Réduction importante du nombre de vaches laitières au profit des céréales. Marges brutes élevées. Pression foncière due aux nombreuses résidences secondaires. Présence du parc naturel régional du Perche.

Ces quatre sous-ensembles ne sont évidemment pas homogènes. Il suffit de se référer aux découpages en treize petites régions agricoles pour s'en persuader. Dans ses grandes lignes, se découpage reste valide. Les bouleversements importants qui ont eu lieu depuis quarante ans se font selon des modalités propres à chacune des petites régions. Cependant, en affinant l'analyse, il est possible de distinguer cinq zones aux particularités fortes, tant socialement que du strict point de vue des systèmes de production :

- Le Val de Saire est spécialisée dans la production maraîchère de plein champ. Les exploitations sont donc petites et l'emploi est préservé. Les légumes sont essentiellement

commercialisés vers les grands circuits de distribution, la vente directe restant modeste. Cette spécialisation n'est pas sans poser problème pour une conversion vers des systèmes plus durables qui exigent des rotations intégrant des céréales ou des prairies.

- Les trois cantons les plus au sud de la Manche, Saint-James, Pontorson et Saint-Hilaire du Harcouët, gardent une production laitière importante, mais les surfaces cultivées en céréales ne sont pas négligeables et les élevages hors-sols de porcs et poulets de chair permettent de qualifier cette zone de système breton. En conséquence, les taux de nitrates dans l'eau sont élevés. En outre, ces élevages hors-sols ne sont pas accompagnés de vente directe de leur production.

- Le Domfrontais est connu pour sa production de poiré et de calvados. En conséquence, les signes de qualité sont relativement développés. La production de viande bovine est importante, avec une prédominance de la race normande.

- Le Bessin est renommé pour ses produits laitiers qui bénéficient d'AOC, mais les Prim'holsteins dominent les normandes. Les statistiques agricoles amalgament des systèmes vaches laitières - maïs fourrage intensifs, sur des terres labourables profondes et des systèmes extensifs où les terres basses du marais dominant. En outre, le Bessin est un des pôles où les agriculteurs biologiques sont plus nombreux que dans l'ensemble de la région bas-normande.

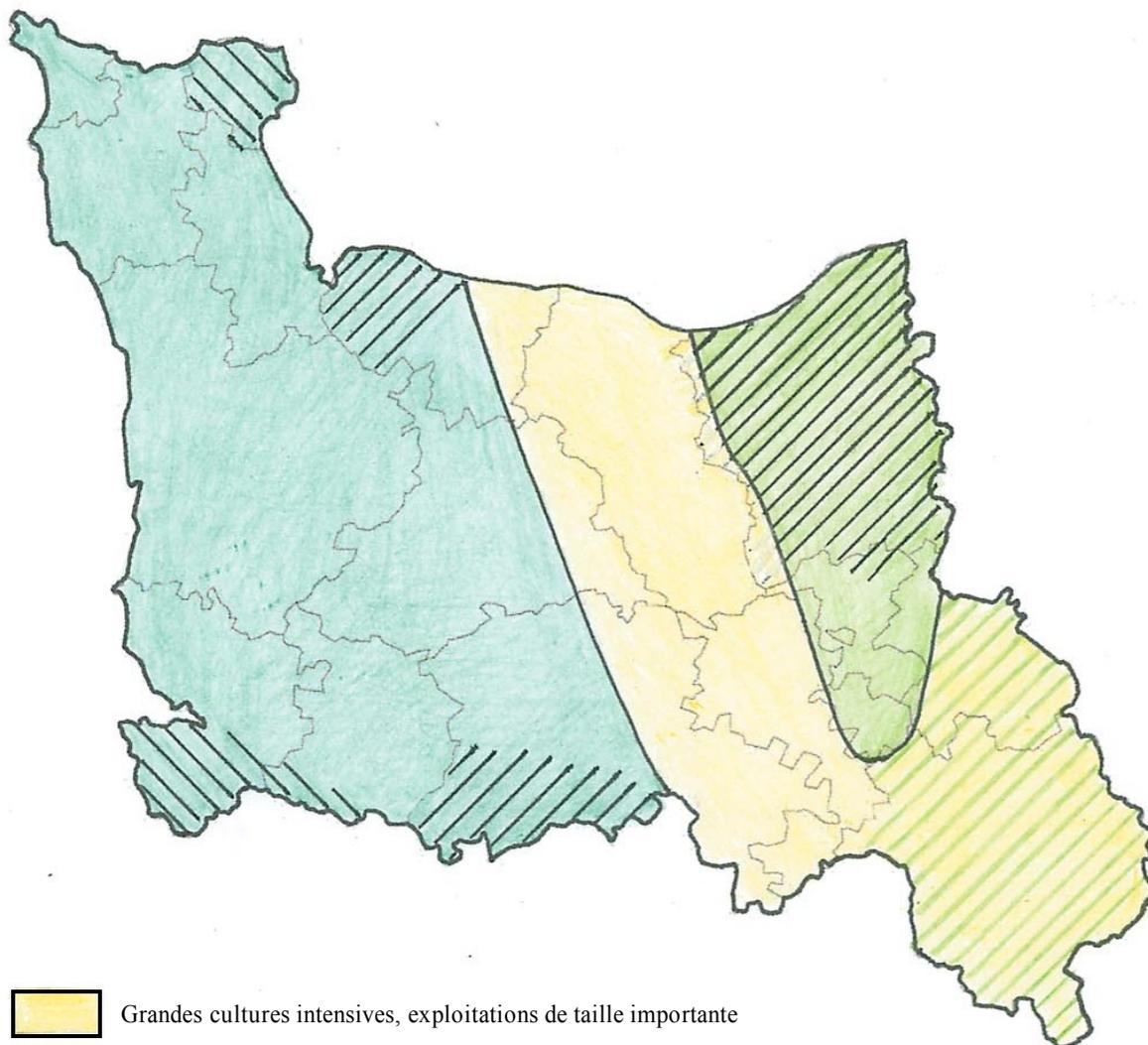
- Le Pays d'Auge se distingue par une très grande hétérogénéité de ses systèmes de productions. Des troupeaux de vaches laitières menées intensivement côtoient des haras et des exploitations non professionnelles où les élevages de viande bovine et de moutons. A ces élevages, il faut ajouter la présence de vergers de pommier à cidre. De ce fait, le Pays d'Auge atteint un taux de signes de qualité non négligeable. Paradoxalement, cette région a des marges brutes faibles et l'âge moyen des chefs d'exploitation est parmi les plus élevés de la région. Le nombre d'unité de gros bovins (UGB) est le plus faible de la région. Il est vrai que la faible proportion de terres labourables est une des causes, mais à ce faible chargement à l'hectare il faut ajouter la production cidricole pour estimer le potentiel réel des parcelles plantées.

A une échelle plus fine, l'hétérogénéité des systèmes est encore la règle. L'étude du sud du Pays d'Auge (annexe 53) montre de grandes disparités selon la situation des communes ou des exploitations: fond de vallée, présence de picanes (parcelles en forte pente), plateau hydromorphe. La présence des haras, exploitations à part entière employant une main d'œuvre salariée non négligeable, sont tenus par des gens extérieurs au monde agricole qui vivent en circuit fermé. L'entraide avec le voisinage est ainsi rendue difficile, de par ces différences sociologiques et de leurs besoins en matériel différents d'une exploitation laitière. De même, sous des apparences paysagères uniformes, des exploitations de quelques hectares en côtoient d'autres dont la taille est nettement plus importante. C'est le cas de Camembert, où les ménages aux revenus exclusifs ont des exploitations allant de 18 à 145 hectares. Toutefois, le Pays d'Auge n'est pas une exception. Les élevages de moutons, sur les prés salés autour du Mont-Saint-Michel, les producteurs de carottes de Créances ont développé des systèmes spécifiques.

Finalement, les pratiques sont encore très éloignées des principes du développement durable. Les céréaliers comme les producteurs de lait emploient des méthodes intensives et la course à l'agrandissement reste la règle, au détriment de l'installation des jeunes. Les taux de nitrates et de pesticides dans l'eau ne sont pas négligeables, sans atteindre les niveaux de la Bretagne. Pourtant, la région ne manque pas d'atout : maintien relatif de nombreuses exploitations, surtout dans la Manche, produits renommés, reconnus par des signes de qualité

et paysages relativement préservés, à l'exception des Plaines.

Carte 67
Les grands systèmes de production bas-normands
synthèse, à partir du RGA 2000, DRAF Normandie



-  Grandes cultures intensives, exploitations de taille importante
-  Élevages bovins et chevaux, taux élevé de prairies permanentes
-  Production laitière intensive, avec maïs fourrage
-  Région connue pour la renommée de ses productions
-  Maraîchage du Val de Saire et élevages hors-sol du sud Manche

CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003

15 - Les problèmes fonciers et l'installation des jeunes

L'installation des jeunes ne se réduit pas à la question foncière, mais elle en est un élément déterminant. L'activité agricole a la particularité d'utiliser de l'espace. A défaut de défricher ou de conquérir des espaces inoccupés, cela se traduit, dans certains contextes économiques et sociaux, par une lutte plus ou moins ouverte entre les agriculteurs. Si l'un d'entre eux s'agrandit, c'est au détriment de son voisin ou de l'installation d'un jeune.

15.1 - La question foncière

La question foncière et la répartition des droits à produire sont donc révélateurs des inégalités relatives à l'appropriation de l'espace agricole et sous-tendent les systèmes de production observables dans la région. Non seulement ces inégalités se retrouvent de l'échelon communal à l'ensemble de la région, mais l'importance des productions hors-sol et l'approvisionnement en aliments du bétail en provenance d'autres régions françaises, européennes ou du reste de la planète déterminent une "appropriation" beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

15.1.1 - L'aménagement des structures

Il y a une quinzaine d'années, des débats qui ont eu lieu à la commission n° 3 du CESR chargée de l'agriculture et de l'environnement, sur la question de l'aménagement des structures, résument les problématiques auxquels étaient confrontés les professionnels agricoles, comme les institutions régionales. Cette commission a auditionné plusieurs personnes qualifiées au cours des mois de janvier et février 1988 sur les questions concernant plus particulièrement le remembrement et l'hydraulique¹. La note remise au Conseil Régional par Madame Labey, responsable de cette commission rappelle la nécessité de maintenir une politique régionale d'aménagement régional des structures qui se traduit le plus souvent par des aides au remembrement et aux travaux hydrauliques, dont le drainage. Ces opérations, selon elle présentent les avantages de :

- moderniser les filières de productions traditionnelles,
- accroître la diversification des production et l'extensification,
- augmenter de façon notable les possibilités d'installation des jeunes,
- mieux gérer les problèmes liés à l'aménagement rural et à la déprise des terres.

Au cours de ces réunions, il apparaissait que le remembrement n'est pas souhaitable en tout lieu. Monsieur Droulin soulignait qu'il était nécessaire dans le Bocage, mais que dans le Pays d'Auge, le plus important était d'améliorer la voirie pour désenclaver les exploitations ; le ramassage du lait s'effectuant avec des camions citernes de plus en plus gros. Monsieur Théroude, est allé dans le même sens en rappelant que "le parcellaire du Pays d'Auge est assez grand et assez groupé".

La note de synthèse insiste également sur deux aspects : l'intérêt de ne pas envisager le remembrement comme seule possibilité de restructurer le foncier et le besoin de lier les mesures de remembrements, essentiellement agricoles, aux aménagements ruraux dans leur

¹ Réunions qui ont auditionné notamment le 4 janvier, avec Monsieur Droulin, responsable agricole, 28 janvier, avec Monsieur Lécuyer, service des eaux SRAE, 24 février, avec Daniel Théroude, technicien agricole (CIPPA et chambre d'agriculture de Lisieux). Note personnelle, j'étais alors membre de cette commission, comme représentant de l'union régionale interprofessionnelle CFDT.

ensemble. "Concernant le remembrement, il devrait être possible de réaliser conjointement au sein du périmètre d'une même commune, plusieurs types d'aménagements. Ceci revient, en fonction de pré-études, à définir des zones au sein du territoire communal qui bénéficieraient l'une du remembrement, l'autre d'une réorganisation foncière et la troisième seulement de travaux de voiries". L'intérêt serait financier. En réduisant le périmètre du remembrement proprement dit "et donc des rémunérations accessoires du géomètre et des services administratifs concernés". L'efficacité du remembrement serait améliorée s'il n'était pas limité à l'aménagement *stricto sensu* des structures agricoles, mais élargit au service de tous les ruraux. Il devrait donc être lié à l'adoption du POS, mais peu de communes rurales en étaient dotées à la fin des années 1980. Ces dernières remarques ont été également exprimées par Monsieur Bourban, responsable professionnel (FDSEA et SAFER) et maire de sa commune (La Sauvagère - 61).

Des craintes sont également exprimées. Madame Labey indique que "si l'on n'y prend pas garde, le remembrement renforcera les exploitations les plus compétitives, mais que deviendront les autres ?".

Pour le Pays d'Auge, plutôt que remembrer, Monsieur Thérode propose d'envisager la gestion du monde rural par les mesures suivantes :

- zones intensifiées : mesures de restructuration et hydraulique,
- zones non mécanisables : reboiser dans certains cas et extensifier, mais comment faire pour dissocier les 20 % de surfaces non mécanisables des exploitations actuelles ?
- chercher d'autres ressources comme le tourisme. Dans ce cas, préserver les petits chemins,
- améliorer les accès aux exploitations,
- réaliser l'assainissement.

A propos des questions concernant le drainage et les débits des cours d'eau, Monsieur Lécuyer rappelle qu'il y a deux siècles, la Basse-Normandie était une région de polyculture. Puis, la "monoculture de prairies a entraîné la fermeture du bocage jusqu'à la Première guerre mondiale. Cette fermeture du bocage freine l'écoulement des eaux et a donc produit un régime anormalement calme des cours d'eau, avec étalement des crues et réduction de l'étiage. Aujourd'hui le bocage est plus lâche et les terres sont nues en hiver, ce qui donne un régime plus irrégulier et plus de charges dans les cours d'eau. Les gens n'ont plus la mémoire des anciennes crues. Le risque est réel pour les villes Bas-normandes comme Alençon, Caen, Saint-Lô et Carentan, où en plus, il y a eu des comblements de vallées ou des extensions des zones urbaines sur des terrains inondables".

Cet ingénieur rappelait également que les travaux d'hydraulique ne peuvent pas être traités localement. Pourtant, les aménagements ont d'abord été envisagés au niveau des parcelles. De plus, le drainage n'a pas toujours le même objectif. Dans la Plaine de Caen, il sert à l'amélioration des pratiques culturales, alors que dans le Perche ou la vallée de la Sarthe, il permet d'assainir des parcelles humides.

La Basse-Normandie est autonome d'un point de vue hydraulique (annexe 54), à l'exception des quelques cours d'eau du Sud de l'Orne. Il est donc plus facile de prendre des décisions. De plus, les cours d'eau n'étant pas très importants, les travaux d'aménagements à envisager restent modestes. Monsieur Lécuyer rappelait également que le lessivage des nitrates est favorisé par le drainage et qu'il ne faut pas trop modifier les zones herbagères inondables pour éviter les problèmes dans les zones urbanisées.

Lors de ces débats, Madame Férey, agricultrice près de Pont-l'Evêque, souhaitait, au nom du CDJA que des aides à l'irrigation soit versées par le Conseil régional aux agriculteurs du Val d'Orne. Son argumentation reposait sur la faiblesse des précipitations estivales dans cette zone.

15.1.2 - La déprise des terres

Après la mise en place des quotas laitiers en avril 1984, les organisations professionnelles et les politiques de la région ont cherché à en étudier les conséquences. Les études de la Chambre régionale d'agriculture montrent que "dans la décennie à venir [années 1990] il ne peut en découler qu'un repli de la production sur les meilleures terres conjugué à un départ massif d'agriculteurs. 50 % des producteurs laitiers seront amenés à cesser leur activité d'ici 1995. En tablant sur une croissance annuelle des rendements laitiers de 3 % liée à l'amélioration génétique et à de meilleures techniques d'élevage et sur une intensification fourragère, 300 000 hectares pourraient être libérés par la production laitière soit plus de 20 % de la SAU régionale"². Toutes les réflexions menées à cette époque se sont basées sur un document de travail de la Chambre régionale d'agriculture de juin 1986, intitulé "les producteurs de lait face aux quotas : quelles réponses en Basse-Normandie". L'onde de choc des quotas a été importante. Tout d'abord elle figeait pratiquement les quantités à produire en référence à l'année laitière 1983. Les agriculteurs qui ne s'étaient pas modernisés ne pouvaient plus le faire, les agriculteurs qui venaient d'investir dans une salle de traite, une stabulation, mais qui n'avaient pas encore atteint le nombre de vaches et la production correspondante se trouvaient en difficultés financières. Les responsables professionnels insistent surtout sur le handicap bas-normand : "de 1970 à 1983 la production laitière a augmenté de 28 %. Cette croissance a été bien moindre que celle enregistrée en Bretagne (+ 102 %) et dans les Pays de Loire (+ 76 %) pendant la même période. L'intensification a démarré plus tardivement en Basse-Normandie. Le potentiel de croissance est donc très important... Le nombre d'exploitations ayant des vaches a diminué de moitié entre 1970 et 1985... La pyramide des âges de la population laitière (76 % des éleveurs laitiers ont plus de 45 ans) et laisse augurer une accélération de la concentration des élevages sur toujours moins de surface et avec toujours moins de main-d'oeuvre"³. Un rapport du Comité économique et social régional montre l'importance de cette déprise sur le plan économique et social, écologique et sur l'aménagement du territoire.

La Basse-Normandie se situant parmi les régions les plus imposées, les professionnels montrent que le poids des charges foncières va être un handicap à la diversification, d'autant que les premières surfaces libérées sont des herbages qui souffrent de handicaps naturels. Ils insistent également pour qu'il y ait "une reconnaissance officielle de la vocation laitière de la Basse-Normandie"⁴ qui se traduirait par une affectation prioritaire de quotas morts (quotas non atteints provenant d'autres régions).

15.1.3 - La création d'Offices fonciers

C'était l'idée du Programme commun de gouvernement des partis socialiste et communiste publié en 1972, pour moraliser le marché foncier :

2 "Les charges foncières : obstacle ou non à la diversification d'une région laitière ?", document de travail, réunion du comité de pilotage du 6 février 1987, 70 pages, page 6.

3 Ib. "Les charges foncières...", page 4.

4 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE, Les producteurs de lait face aux quotas : quelles réponses en Basse-Normandie ?, Caen : Chambre régionale d'agriculture de Normandie, 1986, 119 pages, conclusion page 109.

"Pour que la terre ne soit plus objet de spéculation, mais instrument de travail mis, en propriété ou en location, à la dispositions des producteurs qui en ont le plus besoin, les ventes et locations foncières seront contrôlées par des Offices fonciers, cantonaux et départementaux, gérés majoritairement par les agriculteurs élus, avec des représentants des pouvoirs publics et des collectivités locales. Ces Offices auront priorité pour tout achat de terre à utilisation agricole.

Pour réduire la demande et augmenter l'offre de terre, la législation sur les cumuls d'exploitation sera rigoureusement appliquée et renforcée. Le statut du fermage et du métayage sera amélioré dans le sens d'une limitation du prix des baux et d'une plus grande sécurité du preneur, notamment par des baux à longue durée"⁵.

15.1.4 - Le statut du fermage et les luttes foncières

Les débats et les luttes concernant le statut du fermage et la défense de fermiers ont été très présents dans les années 1970. La question des quotas laitiers a, dans les années 1980, relégué les questions foncières au deuxième plan. Toutefois, la défense des fermiers a été l'occasion d'actions qui ont amené différents courants et structures à confronter leurs idées et à mieux se connaître :

- des agriculteurs appartenant aux sections des fermiers de la Manche et de l'Orne,
- des membres des CDJA qui progressivement ont adopté les thèses des paysans-travailleurs,
- des ouvriers d'origine rurale, notamment syndiqués à la CFDT,
- des jeunes radicalisés par les événements de 1968,
- des militants écologistes.

De ce creuset est issu la Confédération Paysanne de Basse-Normandie et un certain nombre de structures collectives qui agissent aujourd'hui sur des questions qui relèvent du développement agricole et rural (cf. chapitre 3.7 - des initiatives novatrices citoyennes). La question foncière a donc entraîné un éveil des consciences.

15.1.4.1 - A propos de la révision du statut du fermage dans les années 1970

A l'occasion de la mise en place des baux à longue durée qui permettent au fermier d'envisager sereinement des projets à long terme (baux de 18 ans ou baux de carrière), la section des fermiers du Calvados de la FDSEA a émis notamment les réserves suivantes : le bailleur a la possibilité d'augmenter le prix du fermage quand un bail de longue durée est signé, les enfants du fermier n'ont plus un droit de reprise comme pour les autres baux. Ces remarques montrent qu'à cette époque, les sections des fermiers étaient composés d'agriculteurs qui n'hésitaient pas à contester les orientations des bailleurs (annexe 55).

Le CNJA, souhaite également une révision profonde du statut du fermage pour "donner confiance aux jeunes qui s'installent en leur garantissant davantage de sécurité"⁶ (annexe 56). Outre l'augmentation de la durée du bail, il préconise le développement des GFA (groupement foncier agricole). Le discours des générations successives qui ont dirigé le CNJA demande toujours des mesures pour faciliter l'installation des jeunes, en évitant

5 PARTI COMMUNISTE ET PARTI SOCIALISTE, Programme commun de gouvernement du Parti communiste et du parti socialiste, Paris : Editions sociales, 1972, 192 pages, page 125, chapitre 6, consacré à la politique agricole.

6 DAUGA Louis, Agriculteur Normand, 21 septembre 1973. Il était président du CNJA. Allocution à l'assemblée générale de la FDSEA du Calvados.

soigneusement de dénoncer les raisons de la course à l'agrandissement. Seuls, quelques cas de cumuls de terres sont dénoncés quand des équipes de base s'émeuvent d'une injustice criante (annexe 57).

15.1.4.2 - L'affaire de Courcy

La terre est un outil de travail chantaient les manifestants venus soutenir la famille Lemosquet, fermiers à Courcy, dont le propriétaire, marchand de bestiaux, voulait reprendre les terres à son profit :

"Au travers de toute cette affaire, les problèmes de fonds sont posés
A savoir ne plus laisser faire de tels abus autorisés.
Pour nous la terre est un outil qui doit aller aux concernés
Outil qui doit être réparti par tous les vrais intéressés
Tirons un trait sur le passé où les notables décidaient"⁷.

Sans s'investir concrètement, la FDSEA de la Manche ne pouvait pas se couper de ses nombreux adhérents engagés dans ces actions. Elle a donc relayé cette lutte foncière à travers sa presse syndicale, en rappelant toutefois "qu'il faut un consensus général. Il ne s'agit pas de dresser propriétaires et fermiers les uns contre les autres"⁸. (annexes 58, 59 et 60).

Tirant les leçons du conflit, des "équipes de défense collective", regroupant des agriculteurs des différentes structures syndicales, ont été créées pour maintenir une unité autour de la défense d'agriculteurs en difficulté face à leur propriétaire (annexe 61). Finalement, la famille Lemosquet a été déboutée. Elle a retrouvé une exploitation sur la même commune. Le notaire a fait construire une stabulation, mais la salle de traite n'a jamais été construite. Les terres ont été louées à l'année au voisinage et aujourd'hui l'ensemble est plus ou moins abandonné⁹

1.5.1.4.3 - Contre la spéculation foncière : l'affaire de Malabri

L'affaire de Malabri s'est déroulée dans le Bocage ornais. Son dénouement a eu lieu en 1978, après cinq années de lutte acharnée, menée par un comité de soutien composé de membres de la section des fermiers de l'Orne (la FDSEA, malgré quelques déclarations n'a jamais soutenu cette lutte foncière), des paysans-travailleurs, des syndicalistes, surtout de la CFDT (dont des ouvriers agricoles politisés), des militants d'extrême-gauche et bien sûr de nombreuses personnes inorganisées, dont des voisins du fermier. La FFA, quant-à elle, soutenait ouvertement le cumulard, marchand de bestiaux. Cette fois, le fermier a gagné et il a racheté la ferme. Cependant, à son départ en retraite, en 2002, il a démantelé son exploitation en la vendant en plusieurs lots.

Cette affaire a eu une dimension nationale, en témoignent l'article paru dans la revue nationale des fermiers et métayers (annexe 62), la présence du leader des fermiers et métayers lors du dernier procès et de Maître Henri Leclerc qui avait défendu déjà plusieurs conflits fonciers dans l'Ouest.

Les revendications visaient à lutter contre la spéculation foncière : "pour la sécurité et la sauvegarde du droit au travail". "Pour une exploitation à taille humaine, à responsabilité

⁷ Troisième couplet d'une chanson reprise lors du meeting de soutien aux 10 inculpés de Courcy, Saint-Lô, le 20 septembre 1973.

⁸ AGRICULTEUR NORMAND, édition de la Manche, 21 septembre 1973.

⁹ Informations transmises par Michel Lemosquet.

personnelle (journal des fermiers, 1ere page). La SAFER a souvent été remise en cause pour son laissez-faire, sa mollesse ou sa complicité.

15.1.4.4 - "La terre pour qui ?"

Bien que moins organisés, les jeunes aides-familiaux du Calvados étaient à l'écoute des affaires foncières de la Manche et de l'Orne. Comme les CDJA étaient en retrait sur ces questions, les informations et les débats d'idées circulaient généralement par l'intermédiaire des militants de la JAC, lors des rencontres régionales. Ils rappelaient, eux aussi, que la terre doit rester un outil de travail et non un moyen de spéculation (annexe 63).

15.1.4.5 - Les effets de l'indemnité viagère de départ

Dans toute la France, l'IVD a participé à l'agrandissement des exploitations, au détriment de l'installation des jeunes. En 1970, dans l'Orne¹⁰, cette mesure a permis l'installation de 87 agriculteurs sur une superficie moyenne de 26,7 hectares (dont 45 de moins de 35 ans, superficie moyenne de 28 hectare), mais elle a entraîné également l'agrandissement de 1 039 exploitations, avec une superficie moyenne de 8,47 hectares. "La superficie exploitée par les agriculteurs après agrandissement est de 36,5 hectares, soit un agrandissement moyen de 36 % de leur superficie"¹¹. Le rapport conclut qu'il y a "peu d'installations avec les terres cédées sur demandes d'IVD et un agrandissement assez important des exploitations bénéficiant des terres cédées"¹².

Un exemple concret¹³ illustre les stratégies parfois employées pour échapper à la logique d'agrandissement incitée par l'IVD. Dans une famille d'agriculteurs, le fils aîné cherchait à s'installer, alors qu'il était aide-familial chez ses parents. Une exploitation de 18 hectares allait se trouver libre, suite au départ en retraite d'un fermier, dans la commune voisine. Comme la surface minimum d'installation était de 21 hectares au début des années 1970 dans le Pays d'Auge, ce jeune, ni aucun autre, ne pouvait bénéficier de la dotation jeunes agriculteurs. Par contre, les parents pouvaient s'agrandir sans problème (ils avaient alors une cinquantaine d'hectares) en louant l'exploitation voisine et en faisant bénéficier le retraité d'une indemnité dite "restructurante", plus avantageuse que s'il avait cédé son exploitation directement au jeune. Officiellement les parents se sont donc agrandis. Deux ans plus tard, à la faveur d'un échange de parcelles, le jeune couple a pu officiellement s'installer en atteignant les 21 hectares et bénéficier de la DJA.

10 ADASEA de l'Orne, Pour une politique concertée des structures, Alençon : ADASEA, 1971, 32 pages, assemblée générale du 7 octobre 1971.

11 Ib ADASEA, page 18 du rapport d'activité.

12 Ib ADASEA, page 20 du rapport d'activité.

13 Il s'agit d'un exemple familial.

15.2 - Réunir les conditions pour l'installation des jeunes

*"Trois petites fermes valent mieux qu'une grande"
Guy Harasse, agriculteur dans la Manche¹⁴.*

15.2.1 - Rompre avec les idées reçues

A propos du maintien de la biodiversité des élevages, le rapport à la Ministre de l'Environnement, déjà cité dans un chapitre précédent, indique que "le modèle de système laitier à base de Holstein produisant de grandes quantités de lait n'est pas forcément le plus rentable, ni celui qui produit le meilleur lait, et les organismes qui examinent les projets d'installation acceptent encore difficilement des critères plus variés : il parut pendant longtemps impossible à un jeune agriculteur et surtout aux institutions chargées de valider et financer l'installation d'envisager un autre choix que celui fondé sur la race détenant le record quantitatif de production de lait... Les critères d'aides à l'installation permettent rarement au demandeur d'imaginer faire la preuve d'une quelconque viabilité économique sur d'autres modèles que ceux qui sont catalogués comme les plus productifs".

De plus, "si l'installation des jeunes agriculteurs a toujours bénéficié de soutiens, les critères d'installation, privilégiant des systèmes agricoles peu diversifiés, ont favorisé l'élimination de nombreuses exploitations, et installé des jeunes dans une situation d'endettement souvent important, la productivité et la performance qui leur était demandées alimentant alors le remboursement de la dette et figeant les objectifs... Les surfaces minimales d'installation... sont calculées à partir des moyennes locales ; elles poursuivent donc les tendances à l'œuvre comme si ces dernières étaient un référentiel obligé"¹⁵.

Le rapport conclut sur ce sujet en indiquant qu'"il semble aujourd'hui possible qu'une réorientation de l'agriculture en fonction des nouvelles exigences non seulement de la société, mais aussi de la concurrence, puisse inverser les tendances sur les emplois agricoles ou liés à l'espace rural : on pense bien sûr à l'entretien de rivières et d'espaces naturels, mais aussi à des emplois de forte compétence associés directement à la production : sous-traitance spécialisée, conseillers spécialisés, formateurs, évaluateurs, distributeurs sur circuits courts, etc."

15.2.2 - Des infrastructures et des campagnes vivantes

Pour qu'un jeune franchisse le pas de l'installation, les prévisions économiques ne seront donc pas les seules à emporter sa décision. L'image qu'il a de son métier, son équilibre affectif, les relations qu'il a avec sa famille et le voisinage vont compter dans son choix. La possibilité de s'entraider, avec ses parents, y compris dans le cadre d'un GAEC, avec les voisins, notamment en adhérant à une CUMA, est d'autant plus importante qu'il s'installe de plus en plus souvent seul. Il y a également des effets d'entraînement. Quand un jeune s'installe dans une commune, d'autres voyant le projet possible, osent franchir le pas¹⁶.

Un jeune recherchera la proximité d'écoles, de commerces. Il sera attiré par la présence d'associations de loisirs ou de citoyens. Les communes peu éloignées des villes et les communes rurales dynamiques seront donc attractives (annexe 65). Des infrastructures et

14 Chanson de Guy Harasse, agriculteur et militant de la Confédération Paysanne (annexe 64).

15 FRANCE, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels). Chapitre "Installation et renouvellement des actifs".

16 Témoignage de Pierre et Marie Thérèse Dupont, agriculteurs à Virey (50), 14 juin 2002

des campagnes vivantes sont indispensables.

A ce propos, Bernard Kayser répertorie cinq aspects qui interviennent lors de la prise de décision¹⁷ :

- l'individu
- la famille
- l'exploitation
- les ressources-contraintes locales
- les ressources-contraintes extérieures

15.2.3 - Concentration de la production ou installation ?

En 1988, le rapport du CESR sur la filière lait, présentée par Jacques Picard, indique clairement la marche à suivre : "L'agriculture bas-normande ne sera performante que si elle poursuit les restructurations indispensables pour être compétitive. On en est loin, aujourd'hui comparativement à d'autres pays de la Communauté et la réglementation actuelle ne concourt pas au rattrapage de ce retard. Il faut se souvenir que le litrage moyen annuel par exploitation laitière est de 200 000 litre aux Pays-Bas, 300 000 litres en Grande-Bretagne. Il n'est que de 80 000 litres en France. Le rattrapage est difficile dans la mesure où les volumes de production acquis par la réserve nationale et départementale ne peuvent être attribués en priorité aux zones produisant au moins 200 000 litres par an et sont accordés en priorité aux zones défavorisées (zones de montagne)... Il est nécessaire d'accélérer les restructurations, de faire disparaître dès que possible le plafond des 200 000 litres et d'engager des mesures sociales à la hauteur des restructurations à effectuer"¹⁸.

A la même époque, l'ULN (union laitière normande, un des premiers groupes laitiers européen, qui a depuis été racheté par Bongrain) investissait en Galice. Cette stratégie, qui finalement a été un échec, visait à dominer l'industrie laitière espagnole. Ce groupe coopératif a donc participé à la fragilisation des petits producteurs de Galice et à la fin de l'autonomie de leur filière lait.

15.2.4 - La Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture

Cette charte a été signée le 6 novembre 1995, par Philippe Vasseur, alors ministre de l'agriculture. "Elle constitue un nouveau contrat entre la Nation et son agriculture"¹⁹. L'étape précédente avait été l'engagement de l'État en 1973, en instituant la dotation aux jeunes agriculteurs pour favoriser leur installation, dans un contexte socio-économique différent. Vingt ans plus tard, il fallait "créer les conditions d'une nouvelle dynamique".

En 1995, "lorsque quatre agriculteurs cessent leur activité, un seul jeune agriculteur s'installe. Il faut arriver, à l'horizon 2005/2010, à l'égalité entre les départs et les installations. Autrement dit, stabiliser à 550 000 le nombre des exploitations agricoles". La priorité est à la création d'emploi, "or chaque emploi en agriculture induit, en moyenne, trois emplois en

17 KAYSER Bernard, La renaissance rurale, Paris : Ed. A. Collin, 1989, 316 pages (coll. U, série sociologie), page 94.

18 COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL de Basse-Normandie, Rapport sur la filière lait en Basse-Normandie, Caen: CESR 1988, 98 pages, conclusion page 98. Nb. Jacques Picard est un agriculteur du Bocage, responsable de Coop-Can.

19 FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Charte nationale pour l'installation, 1995. Toutes les citations de ce chapitre proviennent de cette documentation.

zones rurales". "Toute installation bien conduite contribue donc à l'aménagement du territoire en valorisant et en développant le monde rural. Enfin, nous ne pourrions maintenir notre rang dans le commerce international que si nous nous appuyons sur une agriculture forte. La France, rappelons-le, est le premier exportateur de produits agro-alimentaires, le second pour les produits agricoles".

"La charte prévoit un ensemble de mesures visant à améliorer tous les aspects de l'installation :

- accès au métier par l'information, l'orientation et la formation,
- conditions de transmission des exploitations et d'entrée en société (GAEC, EARL, SCEA,...),
- accès au foncier et aux marchés,
- prévention des risques,
- nouvelles activités au delà de l'activité agricole traditionnelle...".

"7 clés pour plus d'installations et plus de réussites"

1 - L'information, l'orientation et la formation au départ de toute installation : valoriser la formation, renforcer son caractère professionnel, améliorer la formation continue et l'apprentissage, insérer les candidats hors cadre familial.

2 - Des installations mieux préparées et plus progressives en facilitant l'accès à l'information et en organisant des répertoires à l'installation.

3 - Faciliter l'accès aux moyens de production et aux marchés : transfert de références de production (ex. quotas laitiers) et de droits à prime. Donner la priorité au fermage (fonds de garantie, avance aux fermages).

4 - Optimiser la mobilisation du capital pour rendre la transmission des exploitations moins coûteuse (dispositions fiscales et aides à la reprise et à la modernisation).

5 - Mieux gérer les risques financiers (garanties pour appuyer des demandes de prêts) et les risques naturels (grêle). Mettre "l'installation au cœur des programmes des organismes de développement agricole".

6 - Mieux prendre en compte la diversité : "la transformation des produits agricoles, le tourisme à la ferme et la mise en valeur de l'espace rural pourront ainsi être pleinement intégrés aux projets d'installation" (Remarque : depuis 1988, les études prévisionnelles tiennent compte d'un objectif de revenu, au lieu du critère de surface).

7 - Développer la complémentarité et la synergie entre la politique nationale et les initiatives locales. La charte nationale doit être déclinée dans les régions et les départements. Un Fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales (FIDIL) associera les collectivités territoriales, les organismes économiques et les organisations professionnelles.

A l'évidence, même en intégrant quelques thèmes nouveaux comme l'installation progressive et la diversité des installations, cette charte n'a pas répondu aux espoirs de ceux qui pensaient éventuellement qu'elle pouvait impulser des installations plus nombreuses. Le dernier congrès du CNJA, en 2001, n'en fait pas mention, il insiste surtout sur les problèmes liés à la mondialisation et à la nécessité d'avoir des prix rémunérateurs. Les difficultés d'installations sont liées aux pressions économiques, politiques et sociales qui poussent

plutôt à l'agrandissement des exploitations.

15.2.5 -L'installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie

Tableau 29 - Installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie

	1995	1996	1997	1998
Âge moyen	27,9	28	28	28
JA nés après le 1er janvier 1971	25	33	41	52
hommes	75	76	78	77
femmes	25	24	22	23
célibataires	62	60	61	64
Mariés, conjoint sur l'exploitation	20	22	18	20

source : observatoire régional transmission, installation, modernisation, CNASEA-ADASEA, éditions 1995 à 1999

Trois installations sur quatre sont réalisées par des hommes et la moitié des conjoints y travaillent. C'est ce qui ressort des statistiques des ADASEA reprises par Gaëtane Barbenchon²⁰. Les renseignements concernant la proportion de célibataires et le nombre de conjoints travaillant sur l'exploitation sont certainement plus délicats à interpréter. Néanmoins, il est évident que la profession agricole est de plus en plus masculine et ainsi, on assiste à une dissociation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale des jeunes agriculteurs. Une lecture trop rapide des statistiques agricoles ferait apparaître un nombre non négligeable de femmes - chefs d'exploitations, mais, ces données intègrent celles qui deviennent chef d'exploitation quand leurs maris prennent leur retraite.

Ce constat est à relier à la proportion importante d'installations en société (63 % en 1999). Il s'agit bien sûr de la création de GAEC père-fils qui est finalement une stratégie d'installation progressive, mais on peut y voir un moyen de palier la solitude probable de nombreux jeunes, puisque leur compagne ne souhaite pas devenir agricultrice.

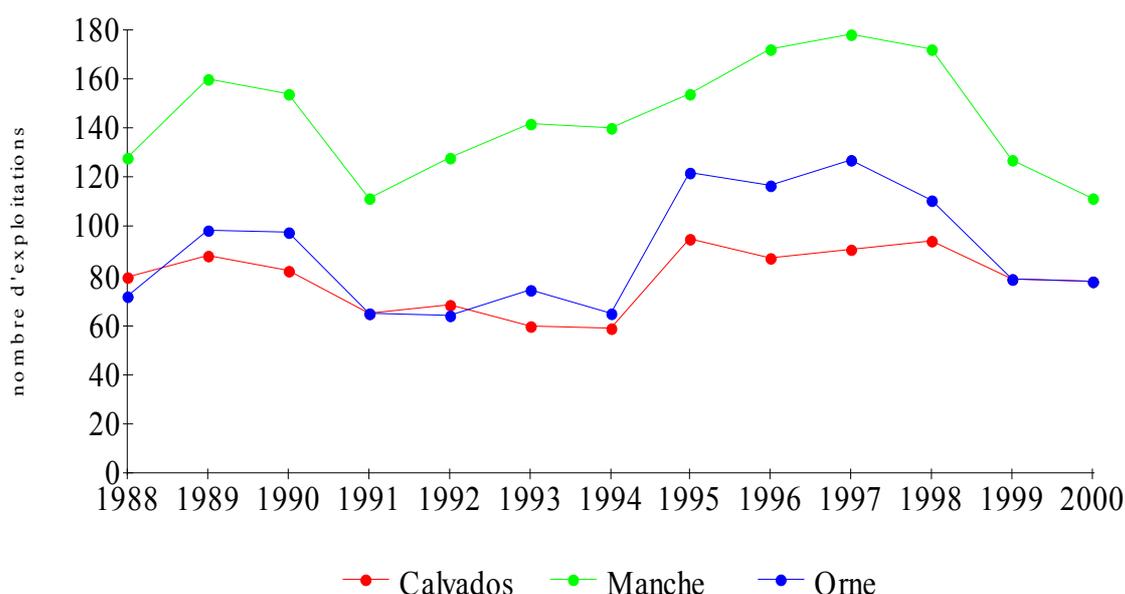
"Une installation pour quatre départs", le titre d'un numéro d'Agreste de l'Orne²¹, exposant les résultats du recensement agricole de 2000, révèle une situation préoccupante. De plus, Michael Bermond²² souligne que, le nombre de ménages agricoles diminuant, la génération susceptible de s'installer est nettement moins importante. Il faudra, donc que le taux d'entrée des enfants d'agriculteurs augmente ou que les installations de jeunes extérieurs au milieu agricole soient elles aussi plus nombreuses pour maintenir le nombre actuel d'exploitations. En ce moment, les 2/3 au 3/4 des installations se font encore dans le cadre familial (tableaux 29 et 31). Cet aspect est d'autant plus important que les agriculteurs partant en retraite entre 2005 et 2010 seront nombreux, puisqu'ils sont issus du baby-boom de l'après-guerre. En outre, si le nombre d'installations aidées est sensiblement le même depuis 1988 (graphique 17), il ne doit pas faire illusion, puisqu'il ne compense pas les nombreux départs.

20 BARBENCHON Gaëtane, L'installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie, Maîtrise de géographie, septembre 2000, Université de Caen, sous la direction de Marcel Roupsard, professeur de géographie, CRESO, 158 pages.

21 AGRESTE Orne, Recensement agricole 2000, n° 95, février 2002.

22 BERMOND Michaël, Thèse de géographie en cours, à l'université de Caen, sur l'installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie.

Graphique 17 - Dotations aux jeunes agriculteurs



source : RGA 2000

Du recensement agricole de 2000, des enseignements peuvent être tirés :

- Le nombre d'exploitations professionnelles qui perdent leur usage agricole ou sont éclatées, avec une reprise par plusieurs autres exploitations, d'après la déclaration de l'agriculteur né avant 1950 sont peu nombreuses et assez diffuses. Par contre, les exploitations non professionnelles qui répondent à ce même critère sont nombreuses dans la Manche.

- Les exploitations où l'avenir de l'exploitation ou le successeur ne sont pas encore déclarés sont plus nombreuses que dans le cas précédent, avec un nombre plus important, là aussi, chez les non professionnels (cartes 68 à 71 et tableau 30).

Tableau 30 - L'avenir des exploitations, dont l'agriculteur est né avant 1950

	professionnels	non professionnels
pas de successeur	713	2456
successeur inconnu	4005	7492

sources : RGA 2000, DRAF Normandie.

Le tableau des installations aidées de 1976 à 1999 (annexes 66 et 67) montre que le nombre d'installations se maintient autour de 400 par an en Basse-Normandie, de 1980 à 1997. Cependant, ce nombre n'est pas suffisant pour compenser les départs et, du fait d'installations de plus en plus fréquentes avec une personne seule, le nombre d'emplois renouvelé est moindre. Le problème se pose particulièrement dans le Pays d'Auge, où l'âge moyen des chefs d'exploitation est élevé (cartes 72 et 73).

Tableau 31 - Installations aidées, familiales et hors cadre familial (Gaëtane Barbenchon)

	1995	1996	1997	1998	1999
Hors cadre familial %	32	41	43	46	25
HCF nombre	144	198	209	204	86
Cadre familial %	68	59	57	54	75
CF nombre	366	285	277	240	259
total installations aidées	450	483	486	445	346

source : observatoire régional transmission, installation, modernisation, CNASEA-ADASEA

Les installations non aidées ont été estimées par Gaëtane Barbenchon, en soustrayant du nombre de jeunes de moins de 40 ans (données MSA), le nombre d'installations aidées, fourni par les ADASEA (tableau 32). Quand l'ensemble des données est disponible, il apparaît qu'elle représentent environ le tiers des installations aidées. Il s'agit le plus souvent d'installations sur des systèmes n'exigeant pas d'investissements importants, mais aussi de jeunes qui s'installent sur de grandes exploitations dépassant les conditions d'attribution de la DJA.

Tableau 32 - Les installations non aidées

	1995	1996	1997	1998	1999
14	58	?	89	43	?
50	96	?	127	67	84
61	12	?	?	57	?
BN	166	?	?	167	?

Source : ADASEA

Finalement, le nombre de chefs d'exploitations de moins de 35 ans diminue régulièrement depuis une trentaine d'années (tableau 33 et annexe 68).

Tableau 33 - Nombre de chefs d'exploitations de moins de 35 ans

	1971	1979	1988	1997
14	2024	1885	1653	1103
50	3875	3209	2857	1125
61	1929	1653	1630	1454
BN	7828	67257	6140	3682

sources : RGA et enquête structures pour 1997.

Conformément aux systèmes de production dominants, les installations en production laitière sont les plus importantes, notamment dans la Manche (tableau 34).

Tableau 34 - Systèmes de production dans lesquels les jeunes s'installent en Basse-Normandie (%)

	1995	1996	1997	1998	1999
lait	79	75	76	80	71
céréales	4	5	3	5	5
système mixte	5	4	5	2	8
hors sol	1	2	3	2	4
viande bovine	7	6	7	5	7
maraîchage horticulture	2	2	3	2	2
autres	2	6	3	4	3

sources : ADASEA.

Gaëtane Barbenchon conclut son mémoire en distinguant cinq types de régions, en combinant le nombre d'installations aidées, la pression foncière et le taux de renouvellement des agriculteurs, pour repérer leur dynamisme ou leurs difficultés.

1 - fort taux de renouvellement, nombre important d'installations, pression foncière moyenne : régions dynamiques et favorables à l'installation = Bocage Calvados et Ornaïs, Perche, Plaine de l'Orne, Bocage de Valognes.

2 - faible taux de renouvellement, nombre d'installations important, pression foncière moyenne : régions en cours de redynamisation = Bocage de Coutances et Saint-Lô.

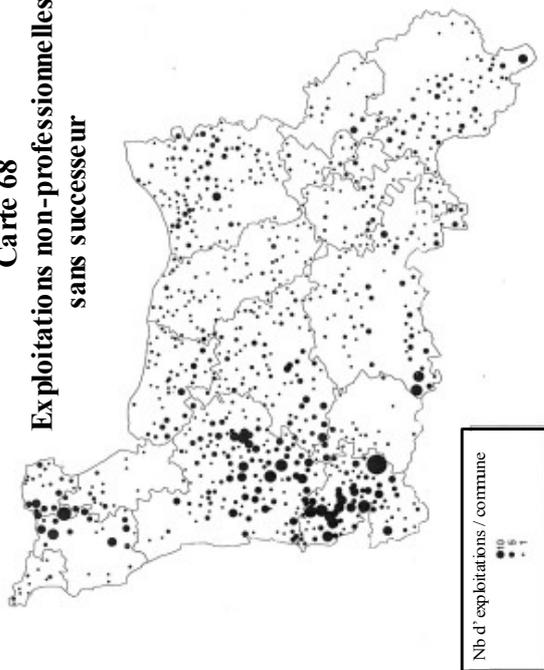
3 - taux de renouvellement confortable, pression foncière lourde empêchant l'installation : régions à nombre d'installations réduites = Pays d'Auge et Plaine de Caen.

4 - bon taux de renouvellement dans années 1980, nombre d'installations faible, pression foncière réduite : régions en perte de vitesse = Bessin, Val de Saire, Cotentin, La Hague, le Merlerault, Pays d'Auge ornaïs.

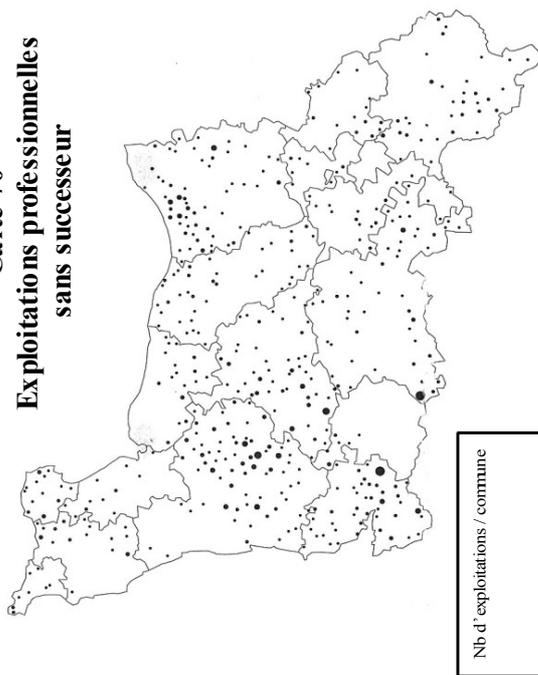
5 - faible taux de renouvellement, pression foncière moindre et petit nombre d'installations : régions défavorables à l'installation = Pays d'Ouche, Avranchin, Mortanais.

A l'évidence, ses conclusions révèlent des situations complexes. Les différences ne sont pas entre bocage et plaine, ni entre régions de petites ou de moyennes exploitations caractérisant les zones d'élevage. Les systèmes de production ne sont donc pas les seuls à déterminer les conditions d'installation. Par exemple, dans le Perche, il n'y a pas de dynamique d'installation. Il y a en moyenne une installation par an et par canton. La situation est plus grave que dans le Bocage ornaïs. Cette situation est due à l'influence de la Beauce. L'élevage est en régression. "C'est une promotion de devenir céréalier, on n'a plus les mains dans la m... !" disait un agriculteur. En conséquence, il faut, même si ce n'est pas démontré, doubler les surfaces pour assurer un revenu identique. La reconversion en céréale se fait facilement, dans les cantons du sud du Perche ornaïs, parce que toutes les terres sont labourables. L'abandon de l'élevage laitier est dû également à la difficulté de trouver des salariés compétents, indispensables quand un jeune s'installe seul, sa femme travaillant à l'extérieur et à la mise au norme des bâtiments d'élevage. A ces problèmes, s'ajoute la démoralisation des agriculteurs qui ne croient plus en leur métier.

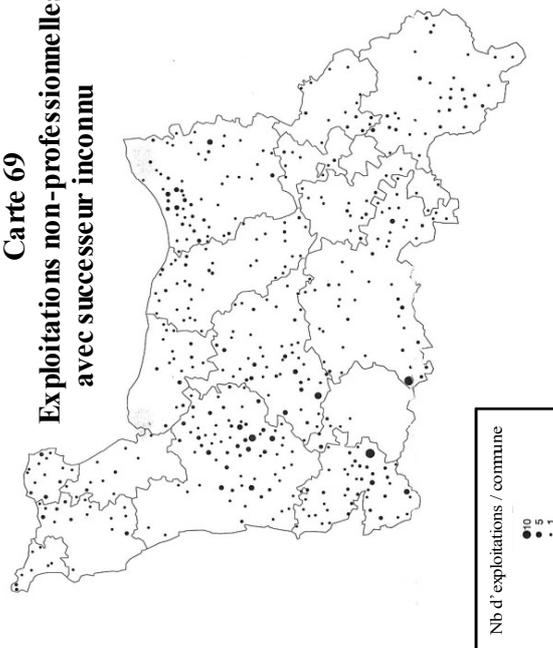
Carte 68
Exploitations non-professionnelles
sans successeur



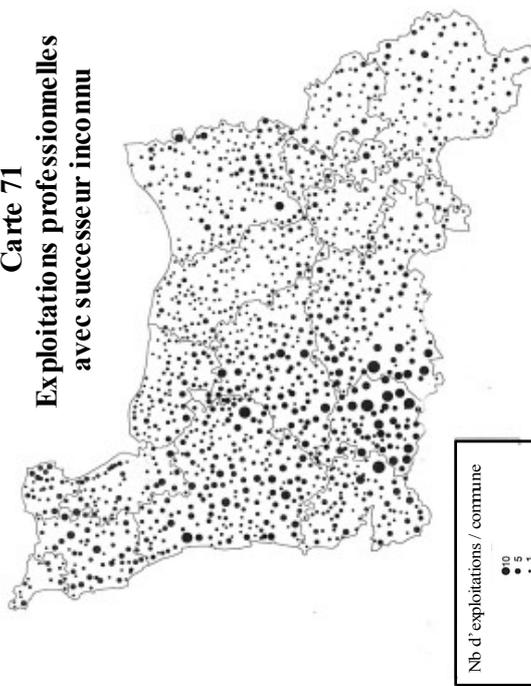
Carte 70
Exploitations professionnelles
sans successeur



Carte 69
Exploitations non-professionnelles
avec successeur inconnu



Carte 71
Exploitations professionnelles
avec successeur inconnu

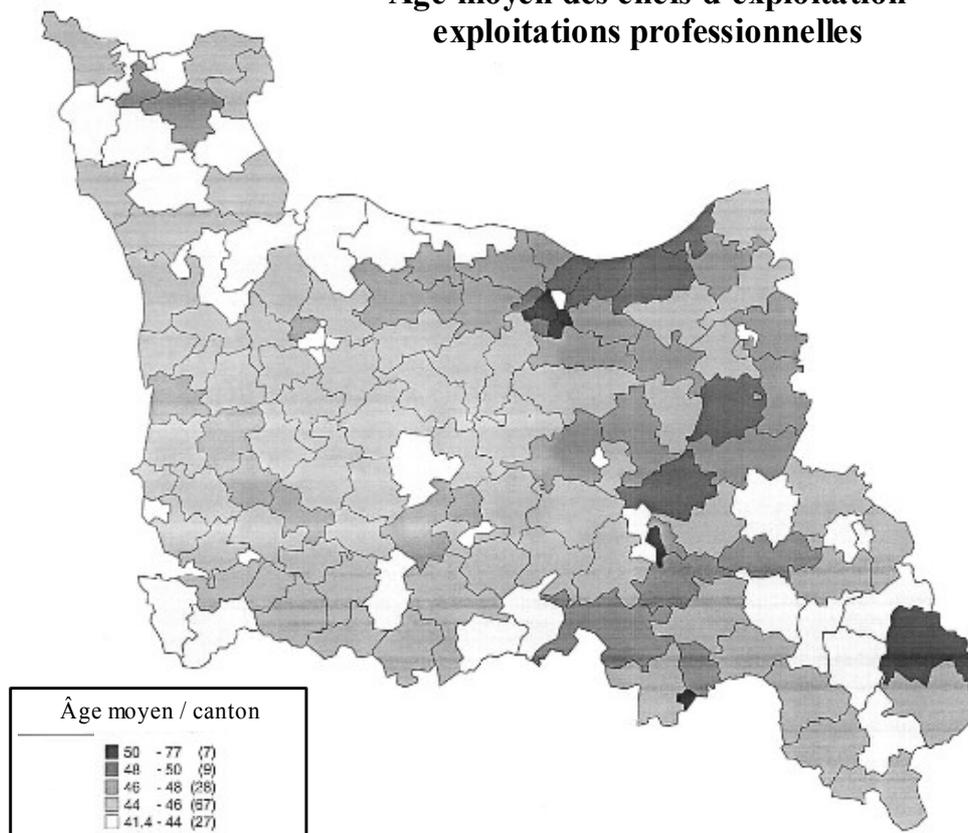


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003.
 Source : RGA 2000, DRAF Normandie.

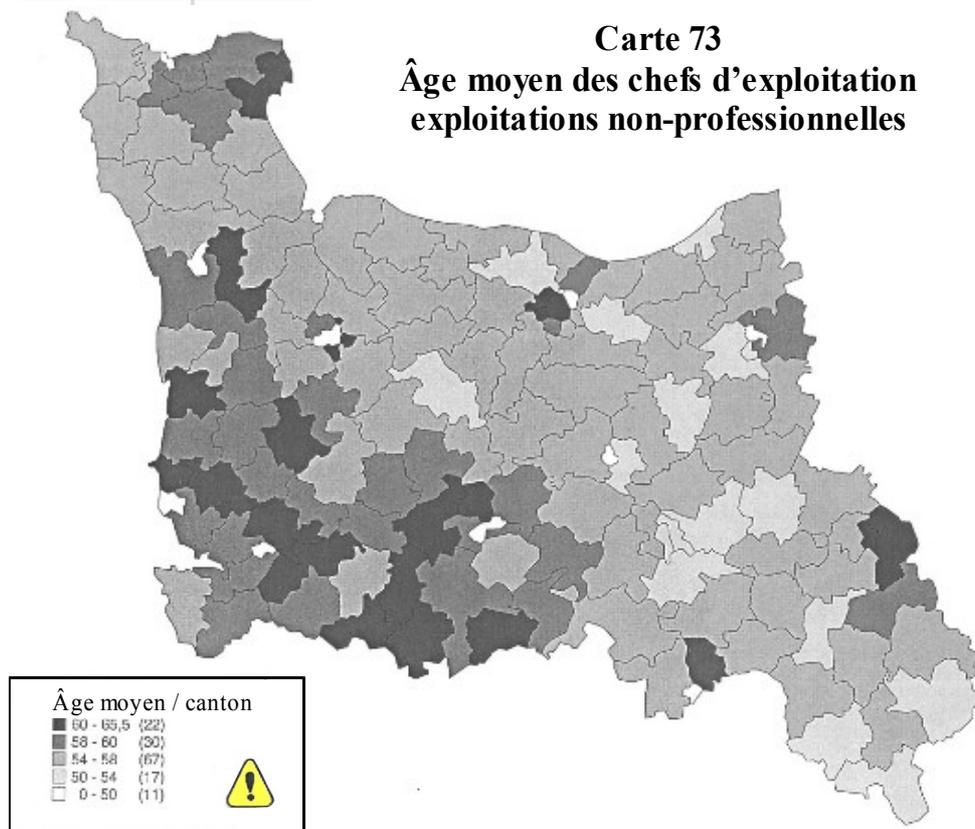
Sans successeur :
 perd l'usage agricole des
 terres ou est éclatée, avec
 reprise par plusieurs au-
 tres exploitations

Successeur inconnu :
 l'avenir de l'exploitation
 ou le successeur ne sont
 pas encore connus.
 (définition RGA)

Carte 72
Âge moyen des chefs d'exploitation
exploitations professionnelles



Carte 73
Âge moyen des chefs d'exploitation
exploitations non-professionnelles



Source : RGA 2000, DRAF Normandie
 CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003

16 - Santé, conditions de travail et bien-être animal, des révélateurs d'un mode de production en crise

La santé et les conditions de travail des agriculteurs et des ouvriers agricoles, les rapports que la société, dont les agriculteurs, entretient avec les animaux domestiques sont révélateurs d'un mode de production actuel et plus généralement des sociétés occidentales.

16.1 - La santé des agriculteurs et des ouvriers agricoles

Quand la santé va tout va ! Il est certain qu'une exploitation agricole, à l'instar de toutes les petites entreprises, peut être mise en péril par un accident ou une longue maladie, qui immobilise un agriculteur ou une agricultrice. Pourtant, ce dicton de bon sens apparent cache une réalité plus complexe qui pourrait s'énoncer ainsi : quand une exploitation a des résultats économiques corrects et que l'agriculteur s'épanouit dans son travail, il a plus de chance d'être en bonne santé que s'il est débordé et s'il est confronté à des difficultés économiques et sociales. Toutefois, ces difficultés économiques et sociales sont des facteurs déclenchants, il n'y a pas de lien de causalité. Les récents problèmes, liés aux destructions de bâtiments agricoles ou de vergers lors de la tempête de Noël 1999 ou les abattages de troupeaux imposés par les mesures contre l'ESB, viennent malheureusement de remettre ces questions au devant de l'actualité (annexe 69). Les problèmes de santé ne peuvent pas s'appréhender au cas par cas, ils sont à prendre en compte socialement et la santé ne se limite pas à l'état de non-maladie, elle intègre les conditions de vie. C'est le sens de la définition de la santé élaborée dès 1946 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : la santé est l'état de bien-être physique, mental, social.

16.1.1 - Leurs principaux problèmes de santé

Selon Jean-Luc Veyret, directeur du Comité régional de l'éducation pour la santé (CORES), les grands problèmes de santé des agriculteurs et des ouvriers agricoles constatés dans la région sont : les suicides, les cancers de l'œsophage, les lombalgies et la mortalité périnatale.

16.1.1.1 - Les suicides

L'observatoire régional de la santé constate que le taux de suicide est particulièrement élevé en Basse-Normandie²³. Les suicides touchent principalement les hommes (75 % des suicides) et les personnes âgées.

23

BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE DE LA SANTE DE BASSE-NORMANDIE, décembre 1998, n° 12, 4 pages.

Tableau 35 - Suicides dans la Manche, de 1991 à 2000, chez les agriculteurs

	Femmes	Hommes	Total
exploitants agricoles	16	71	87
retraités agricoles	45	76	121
total toutes catégories socio-professionnelles	373	1092	1465

source : MSA de la Manche²⁴

Selon l'étude de Corinne Legrand²⁵, les suicides sont particulièrement importants dans le Sud Manche, dans un contexte de population vieillissante et de crise agricole. Ils sont le fait d'individus particulièrement sensibles ou fragiles psychologiquement qui sont confrontés à une situation personnelle ou sociale difficile. Différentes études constatent que les agriculteurs français se suicident davantage que les autres catégories socio-professionnelles (tableau 35). Cependant, ce n'est pas lié à la profession, mais à ses conditions d'exercice. A la fin du XIX^e siècle, Durkheim montrait que les taux de suicide les plus élevés se situaient dans les régions les plus urbanisées²⁶. Un article du Monde²⁷ indique que la Mutualité sociale agricole considère le suicide des agriculteurs comme un véritable problème de santé publique. C'est d'ailleurs pour cela que la MSA de la Manche a mené son étude. Les causes avancées par Corinne Legrand ou la MSA quelques années plus tard sont avant tout sociales : perte de reconnaissance du métier, exploitations sans repreneurs, crise de l'ESB, avec ses abattages massifs, risques financiers plus importants,...

Le Sud Manche cumule les caractéristiques aggravantes : petites exploitations repliées sur elle-mêmes, pas de croyance dans le progrès et à la propre capacité de l'agriculteur à le maîtriser, impression d'avoir été trompé par les responsables professionnels et les notables locaux qui étaient sensés les défendre, population vieillissante et sur-représentation des célibataires. L'étude de Corinne Legrand s'arrête en 1989. Depuis, la déstabilisation de la profession s'est poursuivie, notamment avec la tempête de 1989 et l'ESB. Toutefois, le nombre de suicides diminue légèrement. Il semblerait que la volonté de ne plus cacher le phénomène permet un accompagnement médical (prescription d'antidépresseurs) et social. En 1988, Henri Nallet, alors ministre de l'Agriculture, a créé des commissions départementales d'aides aux agriculteurs en difficulté. En plus des associations se sont constituées à l'initiative d'agriculteurs. Dans la Manche, "SOS - agriculteurs 50" est créée en juin 1992. Elle étudie les dossiers de 70 agriculteurs tous les ans. Ce sont souvent des agriculteurs victimes des quotas, âgés de 40 à 50 ans, âge où les suicides sont les plus importants, qui appellent l'association. Ce sont souvent leurs femmes qui prennent l'initiative de la première démarche. Dans le Calvados, dès mai 1987 "SOS - agridiff" se crée. Elle reçoit une centaine d'appels par an (annexes 69 et 70).

16.1.1.2 - Les autres problèmes de santé

Les lombalgies sont le résultat conjugué d'une part, de la conduite des tracteurs qui sollicite beaucoup la colonne vertébrale et diminue la musculation du fait de la position assise,

24 MUTUALITE SOCIALE DE LA MANCHE, Étude sur le suicide dans le département de la Manche, de janvier 1991 à décembre 2000, 20 pages imprimées.

25 LEGRAND Corinne, Le suicide chez les agriculteurs du Sud Manche, de 1969 à 1989, Maîtrise de Sociologie, Université de Caen, sous la direction d'Yves Dupont, UFR des Sciences de l'Homme, juin 1993.

26 COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, étude sur la Santé en France, page 19.

27 CHEMIN Ariane, Le Monde, 26 octobre 2002.

d'autre part, de la manipulation de charges lourdes de façon régulière telles que les sacs d'engrais, de semences, d'aliments concentrés ou d'efforts violents lors de l'attelage d'une machine ou la contention d'animaux.

Quant au cancer de l'œsophage, il est directement lié à consommation de calvados, surtout quand il est bu en "eau chaude" ou dans le café. L'effet de l'alcool est renforcé par son ingestion avec un liquide chaud.

L'importance de la mortalité périnatale est, elle aussi, un problème de santé, puisque, d'après les données nationales²⁸, elle est plus forte chez les enfants d'agriculteurs : 8,5 ‰, au lieu de 6,5 ‰ chez les cadres et 7,7 ‰ chez les ouvriers. Les causes seraient dues à un recours inégal au dépistage, aux risques professionnels liés à la position debout et au port de charges lourdes, ainsi qu'au mode de vie des agricultrices. Ces comportements se traduisent par un nombre plus important de prématurés qui, statistiquement, sont plus exposés à la mortalité infantile.

Enfin, si les risques de décès et d'invalidité sont plus importants chez les agriculteurs que chez les cadres, les ouvriers non qualifiés, parmi lesquels sont classés les ouvriers agricoles sont les moins bien placés²⁹ (tableau 36). De plus, si les Français se portent de mieux en mieux, les inégalités s'aggravent entre catégories sociales³⁰.

Tableau 36 - Espérance de vie à 35 ans (1982 / 1996)

	hommes	femmes
agriculteurs exploitants	43,0	47,5
ouvriers agricoles	37,5	47,5
cadres et professions libérales	44,5	49,5
moyenne	40,0	47,5

source : INSEE 1999

16.1.1.3 - les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont définies par un cadre légal extrêmement précis³¹. D'autres maladies peuvent donc provenir ou être aggravées par le type de travail, sans pour cela être reconnues "maladies professionnelles". Dans tous les cas ces maladies sont révélatrices des conditions de travail des intéressés et de leurs comportements vis à vis des risques.

"Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle". "L'accident du travail est un fait matériel fortuit provoquant une lésion corporelle généralement simple à constater. De plus, c'est un événement qui s'est passé à un endroit précis et à un moment connu"³².

28 SCB / Inserm - Le Monde, Inégalités sociales de la santé, Paris : Ed. La Découverte, 2000, 448 pages. Extraits parus dans Ouest-France du 13 septembre 2000.

29 Ib. SCB / Inserm - Le Monde.

30 MESRINE Annie, Données sociales, la société françaises, INSEE, 1999, pages 228 à 236.

31 ABADIA G., DELAMOTTE B., DELEPINE A., GUILLAMY N., LEPRINCE A., DE MONTGOLFIER C., Les maladies professionnelles, guide d'accès au tableau du régime général et du régime agricole, mise à jour 1er novembre 1999, Paris : Ed. Institut national de recherche et de sécurité, 322 pages.

32 Ib. ABADIA,... page 8.

Dans cette liste de maladies professionnelles, on peut distinguer celles qui relèvent du contact avec des animaux d'élevage, comme la brucellose et celles qui sont provoquées par l'utilisation de produits phytosanitaires, par un travail aux gestes répétitifs ou par des travaux de force. D'autres maladies relèvent d'activités plus spécifiques comme le travail dans les champignonnières, les pépinières, les forêts ou dans le secteur para-agricole qui relève du secteur de la MSA (coopératives, organismes professionnels, laboratoires d'analyses,...). Enfin, des maladies peuvent être contractées à l'occasion de travaux de construction de bâtiments ou de réparation de machines agricoles (annexe 71).

"Les salariés agricoles sont le plus souvent indemnisés pour des affections péri-articulaires"³³ dus à des travaux répétitifs. Puis on retrouve les allergies respiratoires et l'eczéma allergique.

16.1.1.4 - Les agriculteurs se soucient moins de leur santé que les autres couches sociales

A ces données brutes, il est intéressant de comprendre les comportements des agriculteurs vis-à-vis de leur santé. Une étude du Comité français d'éducation pour la santé (CFES) en milieu rural indique : "En dehors du Sida, et quels que soient les thèmes considérés, les niveaux de risques de santé, perçus par la population rurale, sont toujours supérieurs à ceux de la population générale. Ces différences sont encore plus accentuées chez les agriculteurs, en particulier en ce qui concerne les accidents du travail et les accidents domestiques"³⁴. Les agriculteurs se situent à la dernière place pour le score d'anxiété (les moins anxieux) et à l'avant-dernière place (avant les cadres) pour le score de dépression (les moins déprimés). Le score de santé physique leur permet aussi de se placer en bonne position juste après les cadres". Les agriculteurs "fument moins que le reste de la population, mais leur consommation d'alcool est du même type que celle des ruraux (c'est-à-dire supérieur en pourcentage au reste de la population). Ils dorment plus, "sautent" moins fréquemment leur petit déjeuner, pratiquent moins souvent des examens de dépistage gynécologique, se font moins souvent vacciner contre l'hépatite B que les ruraux et le reste de la population"³⁵ (annexe 72).

"Les agriculteurs ou ex-agriculteurs, ne vivent pas moins seuls globalement que le reste de la population, sauf la classe d'âge des 30 - 59 ans... Le réseau amical, quant à lui, ne paraît pas différent en milieu rural ou chez les agriculteurs que dans le reste de la population"³⁶.

"Il est nécessaire de garder une prudence méthodologique quant à certaines conclusions concernant des effets liés à "l'habitat rural" ou à la "profession agricole". Évoquer une cohérence professionnelle du monde agricole suppose que les clivages économiques et/ou culturels entre agriculteurs ne soient pas trop importants. Les communes rurales constituent une entité complexe ; certaines sont complètement isolées, d'autres subissent l'influence d'unités urbaines ou de pôles ruraux"³⁷.

33 OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE de Basse-Normandie, Les maladies professionnelles en Basse-Normandie, Caen : Ed. ORS B-N, 1999, 4 pages.

34 ARENES Jacques et GUILBERT Philippe, Comportements, attitudes et opinions de santé en milieu rural, in : BAUDIER François, ARENES Jacques, dir. *Baromètre Santé, adultes 95/96*, Paris : Ed. CFES, 1997, pages 257 à 275, page 257.

35 Ib. ARENES Jacques,... page 258.

36 Ib. ARENES Jacques,... page 261.

37 Ib. ARENES Jacques,... pages 271 et 272.

Quelques données bas-normandes apportent un éclairage complémentaire et concordant avec les études précédemment citées³⁸ : "Bien qu'étant les plus malades, les agriculteurs consultent moins que la moyenne... Les agriculteurs sont de loin, les plus malades de tous puisqu'ils sont 71 % à déclarer une maladie contre 57,5 % en moyenne dans la région. Ayant 50,6 ans en moyenne, ils sont en effet les plus âgés... Pourtant ils consultent peu comparativement à leurs problèmes de santé".

16.1.2 - les accidents du travail

Les accidents du travail chez les salariés sont recensés précisément (tableau 37). Il en ressort que les salariés agricoles sont classés parmi ceux qui ont de nombreux accidents entraînant des invalidités permanentes ou des décès. Les deux branches professionnelles qui les dépassent, tout en étant du même ordre de grandeur, sont le bâtiment et les travaux publics, ainsi que les transports et la manutention. Leurs taux atteignent pratiquement 3 fois la moyenne nationale des salariés du secteur privé.

Tableau 37 - Accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès (non compris les accidents de trajet)

	incapacité permanente	décès	effectifs salariés	invalidité pour mille salariés	décès pour mille salariés
agriculture	5801	85	603 359	9,6	0,14
métallurgie	6945	77	2 004 643	3,5	0,03
bâtiment et tr. publics	10449	176	1 055 448	9,9	0,16
bois	1191	9	164 683	7,2	0,05
chimie	510	11	273 901	1,9	0,04
alimentation	5809	66	1 847 081	3,1	0,03
transports et manutention	4000	134	720 463	5,5	0,18
commerces non aliment.	3208	45	1 561 952	2,1	0,03
total	51380	775	15 107 478	3,4	0,05

source CNAMTS et MSA, 1997³⁹.

16.1.3 - La prise de risque

Maxime Prével⁴⁰ a étudié l'attitude des agriculteurs face aux risques engendrés par l'emploi de pesticides. Croire que "la connaissance du danger provoque mécaniquement un comportement prudent nous semble en particulier parfaitement contestable". En effet, si c'était le cas, les conseils dispensés par la Mutualité sociale agricole ou tout autre organisme de prévention seraient beaucoup mieux suivis. "Les modalités selon lesquelles les acteurs

38 CAPITAINE Pascal et HERBERT Catherine, La position sociale : dis-moi ton métier, je te dirai comment tu te soignes, in : LE COUTOUR Xavier et CAPITAINE Pascal, dir., *La Basse-Normandie face à sa santé*, Caen : Ed. INSEE / Université de Caen, 1998, pages 73 à 83, pages 73 et 77.

39 LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 2000, Paris : La Documentation française, 2001, 447 pages (collection études et statistiques), page 138.

40 PREVEL Maxime, étudiant en sociologie à Caen, La vie en danger - les agriculteurs, les pesticides et le risque sanitaire, 16 pages, article à paraître dans un ouvrage intitulé Conditions et genres de vie, sous la direction de Didier Le Gall et Salvador Juan, Ed. L'Harmattan, automne 2002.

perçoivent la réalité du danger sont la résultante de leur appartenance culturelle, de leur classe sociale, de leur sensibilité personnelle, de leurs itinéraires de vie, etc.". Donc, face à un danger, avancer seulement des arguments rationnels, d'ordre scientifique, n'a pas de réelle efficacité, surtout quand il s'agit d'un danger "masqué" comme c'est le cas des pesticides. Finalement, "pour un agriculteur, le risque fait partie du métier et du quotidien. De même que la culture ouvrière, la culture rurale fait de la nécessité une valeur. La peur du danger est ainsi plutôt mal vue, notamment pour l'homme qui doit faire preuve de robustesse, de courage et d'une indifférence toute virile à la prise de risques...[] Le risque phytosanitaire révèle plutôt la dépendance des agriculteurs au mode de production industriel mis en place depuis la seconde guerre mondiale. Puisqu'il semble difficile ou impossible de se prémunir à bon compte du danger, mieux vaut faire "contre mauvaise fortune bon cœur" et accepter la prise de risque tout en s'inquiétant souvent des conséquences possibles pour sa santé et sa vie".

De plus cette étude soulève un problème de taille : "La mutualité sociale agricole, ainsi que les discours institutionnels en général et les fournisseurs en pesticides semblent estimer que l'asservissement des agriculteurs au système productiviste est inéluctable. En diffusant des messages de prévention du type "protégez-vous" plutôt qu'en tentant d'encourager les agriculteurs à utiliser moins de pesticides, elle adopte un mode d'action sur les conséquences plutôt que sur les causes et montre ainsi son accointance avec le lobby productiviste".

16.2 - Des conditions de travail difficiles

*"Avec la fatigue du soir, pour un travail de désespoir..."
chanson de Gilles Servat*

16.2.1 - Des conceptions très hiérarchisées et idéologiquement marquées, un lourd héritage

16.2.1.1 - Le rôle de chacun au début du XX^e siècle

Il y a un siècle, un ouvrage traitant des notions d'agriculture à l'usage des élèves des écoles primaires du Calvados avait l'aval des autorités et correspondait au programme officiel "dressé par le professeur d'Agriculture du département"... C'est un "véritable guide pratique destiné à faciliter la tâche des instituteurs dans leur enseignement, aujourd'hui obligatoire, des notions élémentaires d'agriculture (circulaire ministérielle du 4 janvier 1897)"⁴¹. Chaque chapitre est rédigé sous forme de questions - réponses. Les plus significatives sont présentées ci-dessous :

"Est-ce que l'agriculture est une profession honorable ?

De toutes les professions, l'agriculture est la plus noble et la plus honorable. Elle est non seulement utile, mais indispensable aux nations. Dans tous les temps, elle a été en honneur chez tous les peuples. On peut donc dire qu'elle est la première et la plus utile des professions...

"Quels sont les avantages de la profession agricole ?

La profession agricole exige, il est vrai, un travail pénible ; mais, en revanche, elle

⁴¹ MARIE-CARDINE A., Notions d'agriculture à l'usage des élèves des écoles primaires, 2^e édition, Caen 1897 ou 1898, 206 pages, préface page 10.

conserve la santé, procure l'indépendance, amène quelquefois l'aisance et toujours elle donne des satisfactions et des jouissances qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

"Est-ce que la vie des champs est préférable à celle des villes ?

Oui, assurément : les habitants des villes sont continuellement renfermés dans leurs habitations privées d'air, ou travaillent dans les manufactures au sein d'une atmosphère corrompue, tandis que les habitants des campagnes respirent un air pur et salubre... Les populations rurales ne doivent donc pas se laisser éblouir par l'éclat trompeur des cités, et abandonner les champs pour les villes. Ils doivent au contraire, aimer et honorer leur profession, y attacher leurs enfants, leur faire donner l'instruction dont ils ont besoin, et les engager à rester toujours aux champs, où se trouve plus facilement le bonheur"⁴².

Le fermier :

"Le fermier doit à tous l'exemple de l'accomplissement de ses devoirs. Il doit être équitable, humain, actif, économe et avoir de l'ordre... Ce sont les bons maîtres qui font les bons serviteurs ; le long séjour d'un domestique dans une maison est un éloge pour celui qui l'emploie aussi bien que pour lui-même... Un cultivateur a besoin d'être instruit, car l'agriculture est une science difficile, qui exige des connaissances solides. Il n'y a peut-être pas de profession qui exige des connaissances plus variées que celles de cultivateur".

- La fermière :

"La fermière étant chargée de la direction des travaux intérieurs de la ferme, doit posséder un grand nombre de qualités. Elle doit, avant tout, posséder le sentiment religieux et l'esprit de justice et d'équité. Elle doit savoir exercer la compassion, la libéralité, la bienveillance et l'indulgence, tout en conservant la fermeté dont elle a le plus grand besoin. Une fermière doit encore posséder une certaine instruction, aimer l'ordre et la propreté et savoir pratiquer l'économie".

- Les domestiques :

"Les domestiques doivent le respect et l'obéissance à leurs maîtres ; ils doivent les servir avec fidélité, ne rien détourner de ce qui leur appartient, et exécuter avec soin les travaux dont ils sont chargés. [Ils] doivent recevoir avec docilité les ordres qui leur sont donnés, répondre poliment aux observations qui leur sont faites, ne parler qu'en termes convenables de la maison qui les occupe et la défendre de tout leur pouvoir si on l'attaque injustement"⁴³.

-"Quel doit être le logement du fermier ?

"Le logement du fermier doit satisfaire à trois conditions essentielles : solidité, salubrité, confortable... Il est bon qu'il soit placé de telle sorte que, même de chez lui, il puisse exercer sa surveillance. Il est inutile d'ajouter que la maison doit être constamment tenue en bon état ; que tout doit être balayé, nettoyé, que l'air doit être souvent renouvelé. A ces conditions, la santé et le bien-être y gagneront beaucoup.

- "Où couchent les domestiques ?

42 Ib. MARIE-CARDINE A, pages 11 et 12.

43 Ib. MARIE-CARDINE A, pages 19 à 22.

"Les domestiques ont leur lit, les uns dans l'écurie, les autres dans l'étable, les servantes couchent ordinairement dans le fournil, qui sert en même temps de buanderie"⁴⁴.

16.2.1.2 - "Les agriculteurs, agents de leur promotion" (encyclique de Jean XXIII)

"Nous sommes persuadé que les promoteurs du développement économique, du progrès social, du relèvement culturel dans les milieux ruraux doivent être les intéressés eux-mêmes : les agriculteurs. Il leur est facile de constater la noblesse de leur travail : ils vivent dans le temple majestueux de la création, ils sont en rapports fréquents avec la vie animale et végétale, inépuisable en ses manifestations, inflexible en ses lois, qui sans cesse évoque la Providence du Dieu Créateur. Elle produit des aliments variés dont vit la famille humaine ; elle fournit à l'industriel une provision toujours accrue de matières premières.

"Ce travail, en outre, révèle la dignité de leur profession. Celle-ci manifeste la richesse de leurs aptitudes, la mécanique, la chimie, la biologie, aptitudes incessamment tenues à jour, par suite des répercussions du progrès scientifique et technique sur le secteur agricole. Ce travail est en outre caractérisé par les valeurs morales qui lui sont propres. Car il exige souplesse pour s'orienter et s'adapter, patience pour attendre, ressort et esprit d'entreprise"⁴⁵.

16.2.2 - Les effets contrastés de la modernisation

A la campagne "on respire un air sain et vivifiant". L'activité physique est tonifiante. Au XIX^e siècle, les courants hygiénistes ont largement puisé dans ce registre pour vulgariser leur courant de pensée. Ces clichés ont la vie dure, pourtant le mode de vie des agriculteurs et des ouvriers agricoles a changé. Le machinisme a supprimé les travaux physiques les plus pénibles, mais les augmentations de productivité ont posé d'autres problèmes dont l'obligation de s'assujettir au rythme de la machine et à ses inconvénients : bruit, trépidation, nouveaux risques d'accidents.

L'évolution dans la traite des vaches en est un exemple. La traite manuelle est physiquement pénible, en particulier quand un trayeur (ou une trayeuse) doit s'occuper de plus de dix vaches, quand les vaches sont "dures" à traire et qu'elles tapent, quand il faut aller traire à l'herbage par tous les temps (froid, pluie, moustiques,...). Par contre quand tout se passe bien, avec la traite à l'étable en hiver, on bénéficie même de la chaleur animale pour se réchauffer, alors que les salles de traite sont souvent en courant d'air et particulièrement froides et humides. La traite mécanique est plus confortable, surtout quand il n'y a pas besoin de se baisser ou d'accrocher le pot trayeur sous la vache à l'aide d'une sangle. Elle est plus rapide, mais l'augmentation du nombre de vaches dans les troupeaux ne réduit finalement pas le temps global de traite. D'ailleurs, au-delà de 1 h 30 de traite, il est reconnu que le trayeur ne peut plus avoir une attention assez soutenue, d'autant qu'il faut maintenir la cadence de la machine. Ce manque d'attention est préjudiciable à la détection de problèmes divers comme les mammites ou tout simplement les chaleurs, moment où il y a une baisse de la production de lait et où l'animal apparaît perturbé, en ne venant pas dans l'ordre habituel pour se faire traire. Au début des années 1960, une technicienne agricole du Pays d'Auge, Madame Duval, évoquait la rapidité de traite, et donc un gain de temps, pour convaincre les agricultrices de traire à la machine⁴⁶. Mais les témoignages recueillis ont montré qu'avec l'agrandissement des

44 Ib. MARIE-CARDINE A, pages 14 et 15.

45 JEAN XXIII, Lettre encyclique du 15 mai 1961, supplément à Documents A.C.O, n° 13, juillet 1961, 90 pages, page 40.

46 Témoignage de Lucienne Gasson, alors agricultrice à Croissanville (14). Monsieur et Madame Gasson avait opté pour un système de "pot suspendu" à l'aide d'une sangle passée autour de la vache. Cette technique permettait une bonne traite, mais il fallait relever le pot (d'un poids non négligeable à vide) plein de lait tout en

exploitations il n'y a pas eu de réduction du temps de travail. Au lieu de traire une quinzaine de vaches à deux personnes, les troupeaux sont passés dans ces années là à une trentaine de vaches, traites par une personne, souvent la femme. Les surfaces ayant doublé, les travaux des champs, et souvent les labours pour le maïs, demandaient à l'homme davantage de travail qu'auparavant et le rendait moins disponible.

Aujourd'hui, certains agriculteurs ayant des troupeaux d'une soixantaine de vaches et n'ayant pas de vacher sont parfois attirés par les robots de traite au prix d'investissements très lourds (environ 150 000 €) pour se libérer de la contrainte bi-quotidienne de la traite des vaches. Ces robots posent un certain nombre de problèmes qui seront étudiés dans un prochain chapitre. L'un d'eux concerne les conditions de travail des agriculteurs, car cet investissement conduit encore une fois à un travail de plus en plus solitaire. De plus, bien qu'automatique, cette machine demande de la surveillance qui conduit l'agriculteur à mener plusieurs activités en même temps. C'est une source supplémentaire de fatigue nerveuse. Le témoignage de Patrice Lepaiteur, agriculteur dans le Bocage virois est éloquent⁴⁷ : "le robot de traite exige d'être présent à tout moment en cours de journée. Il faut pouvoir répondre dans un délai de 15 à 30 minutes en cas d'incident". Cet éleveur ne se déplace pas sans son "bip" puisque ses quarante vaches peuvent aller librement dans la salle de traite 24 heures sur 24. Quand il s'absente pour une réunion professionnelle, un événement familial, c'est un vacher de remplacement qui a été spécialement formé à cette technique qui prend le relais. Au minimum, il vient faire une visite de routine dans la journée, à sa convenance.

La conduite d'un tracteur est de moins en moins pénible avec l'amélioration des sièges, l'insonorisation des cabines et la conduite assistée. Des protections efficaces des cardans, les arceaux de sécurité évitent maintenant des accidents graves, même si on en déplore encore beaucoup. Cependant, les agriculteurs et les ouvriers agricoles travaillent de plus en plus la nuit, sautent ou avalent leur repas rapidement pour rentabiliser au mieux le matériel. La généralisation des téléphones portables leur permet d'être joints facilement, d'être plus rapidement dépannés en cas de problème mécanique, mais cela les conduit là aussi à un travail de plus en plus solitaire, stressant, qui s'éloigne de plus en plus des rythmes de la nature. Dans la plupart des cas, l'augmentation des surfaces n'a finalement pas réduit le temps global consacré aux labours. De plus, les travaux réalisés en commun au sein de la famille ou du voisinage étaient une occasion de se retrouver. Dans les années 1970, il était courant de finir la journée en prenant le repas en commun avec les trois ou quatre voisins qui étaient venus donner un coup de main pour le chantier d'ensilage de maïs. Vingt ans plus tard, les voisins devaient souvent terminer un travail chez eux en fin de journée, supprimant ainsi ce moment convivial. Parfois, étant seuls sur l'exploitation, ils devaient quitter le chantier relativement tôt pour assurer la traite du soir⁴⁸.

La transformation et la vente directe à la ferme ou sur des marchés locaux, posent également des problèmes puisque ces activités s'ajoutent à la production. Les contraintes, qui se traduisent par des pics de travail d'une production déterminée peuvent se télescoper avec celles de la transformation et de la vente. Par exemple, au-lieu de pouvoir souffler un peu le week-end, le marché du dimanche donne un surcroît de travail. Les productions fromagères sont très exigeantes puisqu'elles demandent une fabrication quotidienne. De plus, du personnel qualifié pour assurer des remplacements pour des activités aussi spécialisées est difficile à recruter.

le déportant vers soi pour le décrocher.

47 Témoignage entendu lors de l'assemblée générale de la fédération départementale pour le développement du remplacement et l'amélioration des conditions de travail en agriculture du Calvados, le 7 juin 2002 à Caen.

48 Souvenirs personnels.

L'utilisation des produits de traitements génère des maladies ou des indispositions passagères. Par exemple, les micro granulés employés comme insecticides au moment des semis de betteraves étaient pulvérulents et provoquaient des maux de tête aux semeurs. Depuis quelques années, ce sont les graines qui sont directement enrobées et il n'y a plus de problèmes⁴⁹.

Des agriculteurs se lancent parfois dans des projets d'auto construction de bâtiments qui dépassent leurs capacités. Si les dépenses sont effectivement moins lourdes, le surcroît de travail qui en découle nuit souvent au bon déroulement des autres tâches quotidiennes. Le travail et en particulier le temps d'observation pour suivre un troupeau ou une culture qui n'est pas fait en temps, peuvent conduire à de graves déboires.

16.2.3 - Les effets pernicioeux du robot de traite

Le robot de traite n'est pas qu'une machine sophistiquée et coûteuse qui a pour mission de supprimer la contrainte ancestrale de la traite. Non seulement les gains de productivité ainsi obtenus supprime encore des emplois, mais il éloigne l'éleveur de la proximité de ses animaux, obligeant à une surveillance compliquée et standardisée. De plus, les vaches doivent pratiquement être alimentées à l'auge, ce qui nécessite encore une mécanisation importante et implique des risques sanitaires inévitables par le maintien en permanence des animaux en stabulation, sur des aires paillées ou bétonnées. Décidément, le type de recherche dans les équipements impulsé par les industriels et les chercheurs est à l'opposé des objectifs d'une agriculture durable.

L'installation de robots de traite n'a vraiment commencé qu'en 1998. Fin 2000, on en dénombrait une centaine en France, selon une étude de l'INRA⁵⁰. Il y en aurait 1000 dans cinq ans.

Cette étude visait à collecter des résultats économiques et à connaître les motivations des agriculteurs qui font le choix d'un robot. Il s'avère que l'installation d'un robot est une réponse à des difficultés de main d'œuvre : volonté de réduire la charge et la contrainte de travail et de supprimer la pénibilité des traites. Si le robot collecte un certain nombre d'informations, l'éleveur doit impérativement prendre le temps de les interpréter et maintenir un temps d'observation. Finalement, si la diminution du temps de travail est de 2,5 H par jour, soit un gain de 50 %, c'est la souplesse procurée par le robot qui est mise en avant. Il permet à l'éleveur de se consacrer sans interruption à d'autres tâches ou lui évite l'embauche d'un salarié ou la recherche d'un associé.

L'impact sur le pâturage est important. 52 % de l'alimentation est apportée à l'auge et le zéro pâturage atteint 32 % de moyenne. C'est d'ailleurs un critère de choix (tableau 38). Dans l'étude économique réalisée, le surcoût de la mécanisation de la récolte du fourrage n'est pas compté, ceux qui ont opté pour les robots étant majoritairement en zéro-pâturage. "La pratique du pâturage est difficilement compatible avec le robot... Des parcelles à proximité du bâtiment, un accès à l'eau dans celui-ci et une distribution de fourrage à l'auge sont indispensables"⁵¹.

Tableau 38 - Impact de l'installation d'un robot de traite sur le pâturage

49 Témoignage d'un ouvrier agricole de l'ETA J-P. Delente, Tilly la Campagne (14), 27 mars 2002.

50 VEYSSET P., WALLET P, PRUGNARD E, revue INRA, Productions animales, février 2001, pages 51 à 61.

51 Ib. étude INRA, page 59.

	avant	après installation
zéro pâturage	32 %	52 %
parcours	27 %	14 %
pâturage "vrai"	41 %	
pâturage limité		34 %

source : INRA 2001

Le prix d'achat est compris entre 730 000 et 960 000 F (111 297 à 146 343 €) pour un robot monostalle permettant de traire une soixantaine de vaches. "Le robot ne présente un intérêt que si la traite, en salle de traite, est confiée à un salarié tous les jours de la semaine. Le robot n'est pas une alternative pour les éleveurs recherchant un allègement du travail le week-end. Dans ce dernier cas, il vaudra mieux financer un salarié de remplacement"⁵².

L'installation d'un robot nécessite six mois d'apprentissage. La mauvaise conformation des mamelles augmente le taux de réforme des vaches de 5 à 10 %. Contre les risques de leucocytes et la contamination en butyriques, il faut privilégier la prévention et la propreté des animaux. A cause des risques de butyriques, certaines laiteries interdisent les robots, c'est le cas du Comté AOC. D'autres, comme la coopérative d'Echiré, les interdisent pour une question d'image de marque du produit.

Aux États-Unis les robots sont peu employés dans les exploitations ayant plusieurs salariés. La meilleure rentabilité est réalisée avec des troupeaux de 65 vaches laitières. Ils permettent alors, un gain de temps et une souplesse dans les horaires, sans main-d'œuvre supplémentaire, tout en conduisant d'autres activités sur la ferme. De ce fait, le robot ne convient actuellement qu'à des cas particuliers.

Cette étude de l'INRA n'encense pas le robot de traite, elle pointe un certain nombre de problèmes, mais comme c'est le cas de nombreuses études qui traitent d'un aspect particulier, elle "oublie" de replacer cette technique dans un contexte plus général :

- Le zéro-pâturage oblige à des investissements coûteux et cantonnent les vaches sur des aires paillées ou bétonnées.
- Les risques sanitaires sont accrus (listeria, butyriques, coliformes,...).
- Si la contrainte des deux traites quotidiennes est bien réelle, elle peut être largement réduite en mettant en place des associations de vachers de remplacement, des systèmes d'entraides ou des GAEC.

Certes, ces questions sont évoquées, mais sans montrer qu'elles entraînent un développement agricole à l'opposé des objectifs de l'agriculture durable.

De plus, que signifie cette course à la productivité du travail dans un monde où le chômage, alimenté notamment par la baisse du nombre d'agriculteurs, est un véritable fléau ? Les seuls bénéficiaires sont les fabricants de robots qui veulent faire croire que le progrès consiste à concevoir des machines de plus en plus sophistiquées. En outre, le temps de traite est un moment privilégié pour l'observation des animaux qui met en valeur tout le savoir-faire de l'éleveur. Il est vrai qu'un effort dans la conception des salles de traite pour les rendre plus confortables ne serait pas nécessaire. Bien souvent, à l'humidité inévitable, s'ajoutent les courants d'air et le froid. Finalement, c'est dans les régions aux hivers plus rudes que la traite

⁵² Ib. INRA, page 58. Nb : l'étude rappelle qu'un vacher payé 1295 € net par mois, revient à 13,53 € / heure, toutes charges comprises.

a lieu au chaud, parce que les animaux sont dans des étables équipées parfois de lactoducs et de chaînes de curage mécaniques.

A ces conclusions provenant de chercheurs et d'appréciations personnelles, il est intéressant d'ajouter le témoignage d'un agriculteur du Bocage qui a installé un robot sur son exploitation : Patrice Lepainteur⁵³ possède un troupeau d'une quarantaine de vaches près de Bénny-Bocage (14). Ses engagements professionnels lui prennent du temps et depuis que ses parents se sont retirés du GAEC qu'ils avaient créés ensemble, il travaille seul. Ainsi, avec le robot, il a une plus grande liberté dans l'organisation de ses journées de travail. Pourtant, cette liberté n'est qu'apparente. Il explique que, les vaches allant à la salle de traite à tout moment de la journée et de la nuit, il est indispensable de pouvoir intervenir dans un délai d'un quart d'heure à une demi-heure pour faire face à tout problème de fonctionnement qui pourrait détériorer l'installation ou gêner les animaux. Pour cela, il a un "bip" dans sa poche en permanence. Quand il s'éloigne de son exploitation, il fait appel à un vacher de remplacement qui est chargé d'effectuer une visite de routine dans la journée à sa convenance et de répondre à toute intervention urgente.

16.2.4 - L'entraide, des investissements mieux maîtrisés,... des choix pour ne pas se miner la santé.

A l'évidence, le travail des agriculteurs est de plus en plus stressant dans son déroulement et aussi du fait des aléas du marché qui rendent la gestion des exploitations difficile, d'autant que le niveau des investissements ne permet pas la moindre erreur. Cependant, certains agriculteurs arrivent à s'organiser de manière à avoir un rythme et une charge de travail acceptables ; ce qui leur procure de réelles satisfactions. L'organisation de l'entraide, les GAEC, les CUMA sont des moyens pour résoudre bon nombre de problèmes. Ces choix ont à la fois des dimensions techniques et sociales. Ils permettent d'échanger des expériences, de s'exprimer quand il y a un problème au lieu de le ruminer seul à longueur de journée. Si un ennui de santé ou un problème familial remet en cause la bonne marche de l'exploitation, les solidarités mises en place aident grandement à surmonter les épreuves. De ce point de vue, il est préférable d'instaurer un système de remplacements de traite plutôt que d'investir dans un robot. La course à l'agrandissement des exploitations conduit à des retards dans les travaux, faute de pouvoir acquérir un matériel plus performant en temps utile. Les productions complémentaires engagées pour aider à rembourser un emprunt trop élevé conduisent parfois des agriculteurs dans une spirale infernale.

Pour Abel Brée⁵⁴, agriculteur à Airan (14), ce sont des raisons de santé qui lui ont fait opter pour l'agriculture biologique dans les années 1970. Des lumbagos le faisaient souffrir. Il s'est aperçu qu'ils n'étaient pas seulement dus à la conduite des tracteurs, mais aussi aux contrariétés de la vie, dont le stress dans le travail ou des problèmes familiaux. "Le corps a ses raisons, il faut être bien dans sa peau pour être en bonne santé". En effet, l'agriculture conventionnelle exige de nombreux traitements sur les cultures". Le pulvérisateur était toujours prêt à partir, afin d'attendre le moment opportun pour le traitement". Ce type de travail était générateur de stress et n'était pas gratifiant puisqu'il conduit à polluer les sols et les cours d'eau, en produisant des denrées de médiocre qualité. Il se sentait également "le simple exécutant du conseiller technique qui venait une fois par an pour vendre ses produits. Avec le choix des produits, mon emploi du temps était fixé pour l'année".

53 Témoignage recueilli lors de l'assemblée générale de la fédération départementale du Calvados pour le développement du remplacement et l'amélioration des conditions de travail en agriculture (FDDRACTA - Calvados), le 7 juin 2002, à Caen.

54 Rencontre le 14 mars 2002.

"Avec le bio, j'ai repris les rêves" conclut Abel Brée. C'est certainement ce qui manque à de nombreux agriculteurs qui ne supportent plus d'être accusés ou de culpabiliser du fait d'utiliser des méthodes polluantes ou dangereuses pour la santé humaine. L'ESB, la listeria, les OGM, les antibiotiques et les hormones accusent actuellement les agriculteurs, même s'ils ne sont pas les seuls responsables, alors qu'ils pouvaient être fiers, auparavant, de leur statut "nourricier" ancestral. Il est difficile d'imaginer le désarroi, la détresse d'un agriculteur et de ses proches qui voit conduire tout son troupeau à l'équarrissage. Un troupeau qu'il avait constitué, amélioré au cours de nombreuses années, dont il connaissait les animaux un par un. Depuis le début des années 1960, les crises de surproduction, sans compter l'utilisation du café dans les locomotives brésiliennes dans les années 1930, avaient conduit à la mise en décharge de choux-fleurs, de tomates ou d'autres fruits et légumes. Comment accepter de tels actes alors que des millions d'êtres humains ne mangent pas à leur faim, que les restos du cœur sont organisés depuis de nombreuses années ? Comment des producteurs peuvent-ils envisager avec sérénité de voir le fruit de leur travail anéanti ? Cependant, jusqu'à maintenant, ces destructions concernaient essentiellement le règne végétal. En euthanasiant des jeunes veaux (plan Hérode), en abattant en masse des animaux adultes en pleine santé, un pas de plus est franchi. Les animaux sont relégués au niveau de simples marchandises. Comment dans ces conditions ne pas être déprimé, ne pas être poussé à des comportements extrêmes et irrationnels ? A ces problèmes, les agriculteurs doivent supporter l'humiliation de n'assurer leur revenu que grâce à des subventions.

Depuis une quarantaine d'années les conditions de travail ont été complètement bouleversées. L'exemple d'une exploitation laitière du canton de Sainte-Mère Église (50) étudiée par l'INRA en 1974 est frappant⁵⁵ :

- 1960 : 6 vaches, 2 veaux et 2 truies
- 1965 : 20 vaches, salle de traite à deux postes
- 1968 : 35 vaches, stabulation libre
- 1972 50 vaches

De telles évolutions ont exigé des investissements très importants et des modifications des conditions de travail. Ils modifient jusqu'au contact physique et affectif avec les animaux. Vivre au quotidien auprès de six vaches n'est pas comparable avec le suivi d'un troupeau de cinquante vaches, même si on les connaît encore toutes par leur nom. Le rapport notait que le travail était plus intéressant, mais plus important. Globalement, l'étude des cinq exploitations montrait qu'il n'y avait pas de diminution du temps de travail avec l'intensification, au contraire. Par contre, il y avait un changement de nature de celui-ci et une nouvelle répartition des tâches entre les hommes et les femmes. Les femmes traient, tous les jours, et les hommes assurent les travaux mécanisés, parfois en équipe. Le travail est envisagé pour son efficacité monétaire immédiate, d'où l'abandon des haies qui demandent beaucoup d'entretien. La volonté d'augmenter les gains de productivité ont conduit les agriculteurs à réduire leur production de foin (les techniciens n'avaient pas de proposition pour améliorer les conditions de qualité et de récolte), au profit de l'ensilage d'herbe ou de maïs dont les rendements paraissaient plus attractifs.

16.2.5 - Perception sociale du travail

55 DAMINIANO C., LANOYE R., NALLET H., VACHIER A.M, L'intensification de la production laitière dans la Manche, ses conséquences sur les conditions de travail et sur le volume du revenu des producteurs, 1974-1975. Ed. INRA, chapitre II, description monographique de cinq exploitations laitières.

De Cicéron qui considérait que l'agriculture est "l'occupation la plus digne pour tout homme libre", jusqu'aux citadins épris de nostalgie, en passant par les physiocrates et Pétain, le travail des paysans a toujours été valorisé. Quoi de plus noble que de nourrir les siens ? C'est évidemment sans compter que cette activité est en fait le produit de toute une organisation sociale, variables selon les civilisations, où tous les êtres humains d'un groupe ont chacun un rôle à jouer. C'est encore plus vrai dans nos sociétés industrielles où la division du travail est très forte. Le paysan utilise de nombreux intrants, des machines. Il produit le plus souvent de la "matière première alimentaire" qui est transformée industriellement et distribuée par des circuits très complexes.

Les vingt dernières années bouleversent cet ordre millénaire. L'apparition des premiers cas de vaches folles, la listeria, les nitrates dans l'eau et la poursuite de l'arrachage des haies font qu'une crise de confiance des consommateurs et plus généralement des citoyens modifient les comportements. Désormais, les agriculteurs apparaissent comme des empoisonneurs. Comment alors commencer sa journée de travail sereinement ? Les agriculteurs ont évidemment des responsabilités, mais les diverses institutions professionnelles agricoles, les firmes agro-alimentaires sont étrangement muettes pour la plupart d'entre-elles. Ces problèmes sont vécus différemment selon la personnalité de chacun, les pratiques agricoles choisies, mais les agriculteurs les plus fragiles psychologiquement ou matériellement peuvent se retrouver dans des situations de détresse morale. Sans compter le traumatisme que peut représenter l'abattage d'un troupeau entier, du jour au lendemain, alors que ces agriculteurs avaient le sentiment d'avoir travaillé honnêtement. C'était bien sûr le cas, parce que les marchands d'aliments du bétail ne se sont pas vêtus d'introduire des farines animales, quand ils n'ont pas cherché à démontrer que c'était un progrès, une innovation intéressante d'en incorporer dans leur aliment. De plus, cette course à la productivité conduit à l'exode rural, accroissant ainsi le nombre de chômeurs et d'exclus. Indirectement il augmente aussi la solitude dans le travail et dans la vie affective.

Pierre Bourdieu insiste sur les contradictions du statut social du paysan : "La représentation dédoublée, voire contradictoire, que ces petits propriétaires convertis en quasi-salariés se font de leur condition et qui s'exprime souvent dans des prises de position politiques à la fois révoltées et conservatrices, trouve son fondement dans les ambiguïtés objectives d'une condition profondément contradictoire. Restés, au moins en apparence, les maîtres de l'organisation de leur activité (à la différence de l'ouvrier qui apporte sur le marché sa force de travail, ce sont des produits qu'ils vendent), propriétaires de moyens de production (bâtiments et équipements) qui peuvent représenter un capital investi très important (mais impossible à réaliser en fait en argent liquide), ils ne tirent souvent d'un travail dur, contraignant et peu gratifiant symboliquement, quoique de plus en plus qualifié, que des revenus inférieurs à ceux d'un ouvrier qualifié. Par un effet non voulu de la politique technocratique, notamment en matière d'aides et de crédit, ils ont été conduits à contribuer, par leurs investissements de tous ordres, à l'instauration d'une production aussi fortement socialisée en fait que celle des économies socialistes, à travers notamment les contraintes qui pèsent sur les prix et sur le procès de production lui-même, tout en conservant la propriété nominale et aussi la responsabilité de l'appareil de production, avec toutes les incitations à l'auto-exploitation qui en découlent"⁵⁶.

Les campagnes de prévention de la Mutualité sociale agricole et les différents conseils

56 BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires, crise de la société paysanne en Béarn*, Ed. du Seuil, 2002, 266 pages, les premiers articles rassemblés dans cet ouvrage sont de 1962, pages 224 et 225, texte de 2001.

techniques sont significatifs. Ils tendent à minimiser les conséquences d'un système de production sans chercher à analyser l'ensemble des causes et le contexte social afin d'éliminer ou de réduire les problèmes de santé. Cependant, l'attitude devant le risque est antérieure à la modernisation de l'agriculture, il renvoie à un contexte culturel plus global dont la faible prise de conscience du milieu agricole d'aujourd'hui est une conséquence.

Dans les entreprises de plus de 200 salariés, la mise en place des Comités d'hygiène et de sécurité a correspondu au souci de diminuer les accidents du travail. En 1982, les lois Auroux ont ajouté un volet "conditions de travail". Un pas était franchi. Désormais, il est reconnu que les conditions de travail induisent des accidents et des problèmes de santé. C'est une démarche du même ordre qu'il faut impulser dans le milieu agricole. Par ailleurs, il est paradoxal et significatif qu'au moment où des mesures draconiennes "hygiénistes" sont imposées notamment aux agriculteurs qui transforment leur production à la ferme, que les questions de leur propre santé ne soient pas abordées.

Les agriculteurs sont également concernés, comme les urbains, par une dégradation de la qualité de l'alimentation liée aux pratiques de production et de transformation industrielles puisque la plupart des exploitations agricoles ne pratiquent plus la polyculture-élevage et le jardinage pour leur autoconsommation. Ils sont également victimes de la pollution de l'atmosphère par les gaz d'échappement des moteurs thermiques, là aussi tout en y participant en utilisant des tracteurs et d'autres engins motorisés. Ils boivent de l'eau de plus en plus polluée par les nitrates... qu'ils épandent eux-mêmes sur leurs terres. Enfin, l'industrialisation récente de la région Bas-normande avec des entreprises utilisant l'amiante, comme dans la vallée du Noireau et particulièrement les usines de retraitement et le centre d'enfouissement des déchets radioactifs de La Hague, les met aux premières loges de la pollution "chronique" et d'un accident toujours possible. De plus, ces sites ont été choisis en partie pour la faible densité de leur population, liée à un exode rural important, c'est-à-dire, là où il reste proportionnellement beaucoup d'agriculteurs.

Les agriculteurs qui ont choisi des solutions durables et/ou biologiques montrent pourtant qu'il y a moyen d'améliorer les conditions et le temps de travail. Dernièrement, une étude de l'INRA démontre qu'il est possible de ne traire les vaches qu'une fois par jour, sous certaines conditions (annexe 73). La recherche des différentes formes de travail collectif et d'entraide permettent également de trouver des solutions à la fois efficace techniquement et économiquement, mais qui maintiennent des liens sociaux dont les avantages sont d'ailleurs beaucoup plus vastes que la résolution des problèmes d'organisation du travail. Comme révélateur des conditions de travail et de vie, l'état de santé des agriculteurs et des ouvriers agricoles renseigne sur la validité à long terme des systèmes de production (photos 46 à 50). Donc, les réflexions sur la santé, au sens global du terme, doivent être au cœur des projets pour une agriculture durable. La réciproque est vraie : assurer des bonnes conditions de travail, limiter les investissements et les risques financiers, pour une bonne "sécurité psychologique et vivre dans un environnement agréable permettront aux agriculteurs d'envisager leur avenir avec sérénité, pour oser modifier leurs systèmes de productions.

Planche X
Abandon, fouillis, manque d'entretien expriment le découragement
de nombreux agriculteurs



46 et 47— Gui dans les pommiers, ronces dans les champs



48 et 49 - Bâtiments et maisons abandonnés



50 - Laisser-aller dans une cour de ferme

16.3 - Les conséquences de l'industrie nucléaire sur la santé des agriculteurs de La Hague

16.3.1 - L'ambiance dans La Hague

Régulièrement l'actualité de la Hague est marquée par le nucléaire. Incidents plus ou moins importants comme celui de 1981 où le lait produit autour de l'usine a été spécialement collecté par la COGEMA, manifestations anti-nucléaires, problème des rejets en mer ou du transport des déchets, scandales divers autour de travailleurs intérimaires qui ont été exposés à des doses de radioactivité importantes par manque d'information ou pour préserver leur emploi,... Finalement "un climat lourd et pesant s'est installé à la pointe du Cotentin et il faudra une toute autre approche pour le dissiper. Cela se traduit par de l'agressivité et du rejet chez certains, par le silence et le refoulement chez d'autres... Si la région va mal, c'est qu'elle est minée de l'intérieur. La peur, le doute et le fatalisme ont souvent accompagné le développement de l'activité nucléaire dans La Hague"⁵⁷. Les agriculteurs ne sont pas épargnés. Tout d'abord, leurs enfants qui n'ont pas pu s'installer sur une ferme du fait de la course à la productivité du travail en agriculture, sont les premiers exposés aux risques en travaillant dans les installations nucléaires. Celles-ci généralement construites dans des régions peu peuplées, font que les agriculteurs qui sont proportionnellement sur-représentés dans la population locale.

En outre, les couloirs de lignes (400 000 volts) qui ont un impact non négligeable sur les paysages, inquiètent les agriculteurs qui exploitent les parcelles situées au dessous des lignes, ou qui ont des bâtiments agricoles à proximité. Mais EDF leur assure qu'il n'y a pas de danger.

16.3.2 - la présence d'une radioactivité naturelle : le cas du radon

Les dangers de l'industrie nucléaire ne doivent pas faire oublier les problèmes posés par la radioactivité naturelle. Le radon (²²²Rn) est un gaz incolore, inodore, radioactif formé par la désintégration du radium 226 (un descendant de l'uranium 238) présent principalement dans les roches granitiques volcaniques et les schistes. La Normandie armoricaine est donc particulièrement concernée. Quand le radon se désintègre à son tour, il émet un rayonnement alpha (α). Grâce à la brièveté de sa demi-vie (3,8 jours), la plus grande partie du radon se désintègre dans l'atmosphère sans nuisance⁵⁸. Cependant ce gaz est présent dans les habitations en quantités suffisantes pour créer des problèmes de santé. Il est d'ailleurs la principale source d'irradiation naturelle. Le radon pénètre dans le corps humain par les voies respiratoires. Le rayonnement qu'il libère peut endommager le tissu pulmonaire et induire un cancer du poumon. Des mesures doivent être prises pour réduire les concentrations si elles sont supérieures à 400 Bq/m³ dans les vieilles maisons et supérieures à 200 Bq/m³ dans les maisons neuves.

Les mesures effectuées sont encore insuffisamment nombreuses. Il serait pourtant prudent de tester les maisons dans les régions à haut risque. Les mesures prises par l'IPSN (institut de protection et de sûreté nucléaire) couvrent assez bien le Calvados et l'Orne. Les taux les plus forts sont globalement conformes à ce qu'on est en mesure d'attendre puisqu'ils correspondent à des zones granitiques. Par contre le manque d'analyses ne permet pas de

57 PARIS Pierre, éditorial, L'acronique du nucléaire n° 45, juin 1999, page 1.

58 L'ACRONIQUE DU NUCLEAIRE, le radon, une importante source de radioactivité naturelle et un risque potentiel pour la santé, n° 44 mars 1999, pages 6 à 12.

connaître la situation dans la Manche, faisant apparaître ce département, par le biais du lissage statistique comme ayant des taux inférieurs au Calvados alors qu'à l'exception notable des marais de Carentan, l'essentiel du département repose sur des schistes et des granits. Dans les communes dépassant les 400 Bq/m³, il serait nécessaire de mener des campagnes d'information, notamment auprès des agriculteurs qui vivent en général dans des maisons anciennes où les taux sont plus importants du fait de l'utilisation de matériaux de construction riches en uranium naturel comme le granit. Il faudrait également s'interroger sur les conséquences de l'exposition au radon pour les animaux élevés dans des bâtiments confinés.

16.3.3 - Les émissions radioactives dues aux rejets de routine

Il existe une différence importante entre les sites puisque les installations de La Hague rejettent environ 7000 fois plus d'émetteurs bêta et gamma que la centrale de Flamanville. Autour d'une centrale, on trouve principalement du tritium et du carbone 14. Quant à l'usine de retraitement, elle rejette également de l'iode 129 et du rhuténium. Les rejets ont principalement lieu dans l'atmosphère et en mer, via la canalisation. Pour les rejets dans l'atmosphère, les conséquences sont surtout mesurables dans un rayon de 1 à 2 Km. La COGEMA a mis en place un système de contrôle du lait mensuel dans une dizaine de fermes situées dans un rayon de plusieurs kilomètres⁵⁹ (annexe 74).

Le groupe radioécologie Nord-Cotentin a évalué l'impact sur les populations les plus exposées (tableau 39). Il en ressort "des valeurs environ 5 à 7 fois plus élevées que celles obtenues avec les groupes de référence retenus par la COGEMA dans ses estimations réglementaires de l'impact de ses rejets en utilisant la même méthodologie que celle du groupe Nord-Cotentin. Ces différences sont dues aux choix concernant les habitudes de vie et les lieux retenus"⁶⁰.

Tableau 39 - Comparaison entre les groupes de référence COGEMA et les scénarios particuliers faisant varier les habitudes de vie retenus par le groupe radioécologie Nord-Cotentin

	doses individuelles (mSv/an)	1985	1996
"groupe de référence" COGEMA	pêcheurs de Goury	0,041	0,005
"groupe de référence" COGEMA	habitants à Digulleville	0,014	0,006
scénarios particuliers du groupe radioécologie	pêcheurs des Huquets	0,226	0,026
scénarios particuliers du groupe radioécologie	agriculteurs au Pont-Durand	0,053	0,059

source : travaux du groupe radioécologie Nord-Cotentin, 1999.

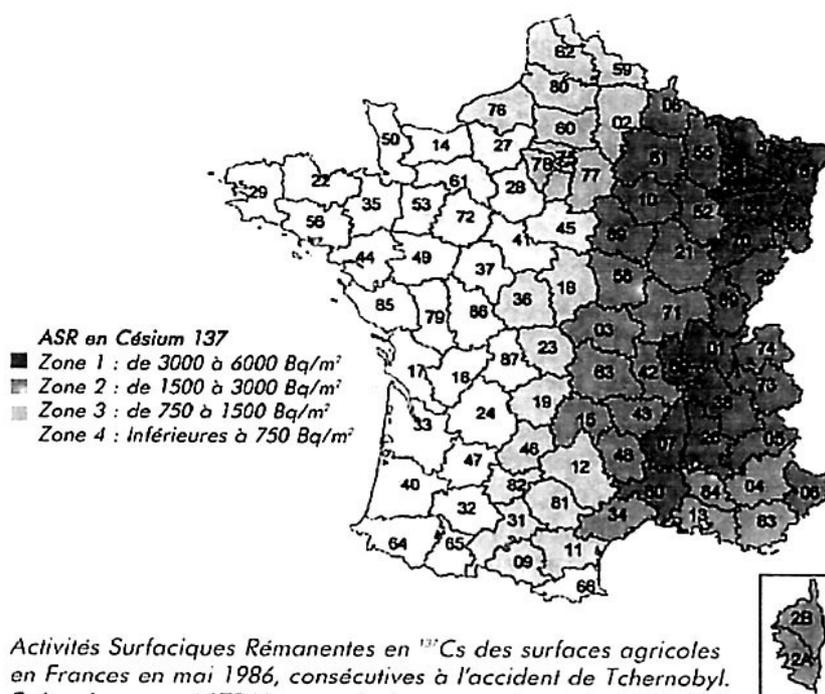
16.3.4 - Les effets de la catastrophe de Tchernobyl dans l'Ouest

59 "Les prélèvements font l'objet de mesures par spectrométrie gamma, comptage bêta et de recherches spécifiques de strontium 90, d'iode 129 et de carbone 14 (total, naturel et artificiel) et de tritium". Source COGEMA, service de prévention et de radioprotection, bilan de surveillance trimestrielle environnement de La Hague, 2ème trimestre, année 2001, page 58.

60 GROUPE RADIOECOLOGIE NORD-COTENTIN, Synthèse des travaux, Ed. groupe radioécologie Nord-Cotentin, 7 juillet 1999, 22 pages imprimées, pages 17 et 18.

L'IPSN a publié une étude en novembre 1997 pour faire le bilan des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl d'avril 1986⁶¹. Les éléments radioactifs qui ont été déposés en France entre le 30 avril et le 5 mai 1986 ont été principalement les césium 137 et 134, les ruthénium 103 et 106, ainsi que l'iode 131. Il y a eu un lien étroit entre les dépôts et les pluies en un lieu donné. La Basse-Normandie fait partie de la zone la moins contaminée (carte 74). Cependant, les modes de contamination mettent en évidence que la population agricole est plus particulièrement exposée puisqu'elle consomme proportionnellement plus de produits locaux que l'ensemble de la population. Elle est par ailleurs touchée directement dans son activité du fait des retombées qui atteignent inévitablement les parcelles qu'elle cultive ou qu'elle fait consommer à ses animaux. Enfin, les moyennes relevées ne doivent pas faire oublier des conditions ou des habitudes locales plus défavorables qui peuvent aboutir à des seuils de contamination alarmants (ex. consommation de champignons ou de gibiers), sans compter la fragilité de certaines couches de la population. Il est bon de rappeler que les animaux domestiques étant exposés aux radiations au même titre que les êtres humains, ils ne sont pas à l'abri de problèmes de santé.

Carte 74 - Les retombées radioactives liées à l'accident de Tchernobyl



Activités Surfaiques Rémanentes en ¹³⁷Cs des surfaces agricoles en France en mai 1986, consécutives à l'accident de Tchernobyl. Estimations par ASTRAL, à partir de concentrations mesurées dans le lait et les légumes feuilles par l'OPRI.

6 L'ACRONIQUE du nucléaire - n°41 - juin 1998

61 L'ACRONIQUE DU NUCLEAIRE, n° 41, juin 1998.

16.3.5 - Quelle peut être l'efficacité des mesures de protection pour les agriculteurs après un accident majeur ?

La documentation officielle souligne que "l'ensemble des considérations qui suivent valent pour un rejet modéré ou pour un accident au déroulement lent, avec plus d'une journée entre l'alerte et les premiers rejets graves. Il s'agit des seuls accidents dont la probabilité est concevable sur les installations françaises, compte tenu des mesures prises lors de leur conception, de leur construction et de leur exploitation"⁶². Autrement dit, en cas de catastrophe rapide, il n'est même pas imaginable de se protéger, hors mis une prise d'iode. Parmi les actions à prévoir il y a le recensement des personnes concernées par l'accident, un dépistage pour détecter les effets secondaires des prises d'iode, un suivi épidémiologique des excès de cancer et la surveillance de la radioactivité dans l'alimentation et l'environnement. Des hypothèses prévoient que les légumes ne peuvent pas être commercialisés s'ils sont produits à une distance inférieure à 10 Km du lieu de l'accident, à cause des césiums. Cette distance est portée à 80 Km pour le lait, à cause des iodes.

"L'intervention en milieu agricole⁶³ doit réduire à un niveau acceptable l'exposition des personnes qui y travaillent et y résident de manière permanente. Elle a pour but de réduire les remises en suspension et donc la contamination des villages et des villes voisins. Enfin elle doit limiter la neutralisation de surfaces cultivables et l'abattage du cheptel, provoqués par les interdictions de commercialisation des produits à partir d'un seuil de contamination très faible.

Pour les plantations, selon la saison, le niveau de contamination et les radionucléides en cause, on peut envisager :

- de moissonner les champs afin de récupérer les graines abritées de la contamination, la paille restant le seul déchet ;

- de couper et broyer les végétaux pour les transporter vers un entreposage de déchets, les productions maraîchères sous serres pouvant, après vérification, être épargnées ;

- de labourer les sols : un labour peu profond effectué au moyen de charrues équipées de larges rasettes retourne la terre et enfouit les matériaux irradiants, les terrains peuvent alors être réutilisés sous la réserve de contrainte dans les choix des plantations et, éventuellement, de l'apport de compétiteurs stables des radioéléments ;

- de décaper les sols : la terre enlevée devient un déchet ;

Afin de conserver le bétail, on limite sa contamination par mise à l'étable et distribution de nourriture abritée des retombées (fourrage en stock, importations) et éventuellement on la réduit par administration de substances favorisant l'évacuation des radionucléides en cause.

Le lait des animaux exposés aux retombées sera interdit de consommation et détruit sur place. Mais si ces animaux ont été mis à l'abri suffisamment tôt, il demeurera assez peu

62 LEFEUVRE Bernard, le post-accidentel , les semaines après un accident nucléaire Revue générale nucléaire, n° 1, janvier-février 2000, pages 57 à 62, introduction page 57.

63 COMMISSION SPECIALE ET PERMANENTE D'INFORMATION PRES DE L'ETABLISSEMENT DE LA HAGUE, rapport d'activité 200, CSPI, 29 mai 2002, 24 pages imprimées, pages 15 et 16. Un ingénieur conseil auditionné par le CSPI reprend ses mesures à son compte.

contaminé pour que sa commercialisation soit autorisée. Si le seul radioélément notable est l'iode, qui décroît vite, le lait redevient consommable après une conservation de quelques semaines. Son utilisation comme matière première d'un produit dérivé où l'iode ne se transfère pas, comme le beurre, est aussi envisageable.

Faire reconnaître l'innocuité de ces produits sera néanmoins un problème difficile de communication"⁶⁴.

Ces mesures ne sont pas toujours efficaces. Moissonner les champs ne peut se faire qu'à la maturité des graines pour de simples raisons techniques. En cas d'attente, il faudrait se résoudre à broyer la masse végétale, pour éviter les transferts par les feuilles ou les racines vers les graines. De plus, une céréale comme l'orge, dont le grain est nu serait directement contaminée et même pour le blé ou le maïs, le contact entre les différentes parties de la plante au moment du battage ne garantit pas une absence de contamination. La pratique d'un labour pose également des problèmes. Il est vrai qu'il permettrait une homogénéisation de la contamination, mais, les pratiques culturales qui suivraient un labour peu profond, comme un hersage, remonteraient la couche superficielle contaminée. Il serait préférable de retirer quelques centimètres de terre le plus rapidement possible et de l'entreposer au bout du champ.

16.4 - Le bien-être animal

Le bien-être animal est lié aux rapports que les sociétés humaines entretiennent avec les autres espèces. La crise et la prise de conscience que la civilisation occidentale vit actuellement est significative des problèmes rencontrés. Les grandes civilisations ont toujours respecté les animaux (?). Les sacrifices n'avaient qu'un caractère rituel. Pour s'en tenir à l'évolution des rapports aux animaux pour l'agriculture française, il semble évident que des changements ont eu lieu lors des processus d'industrialisation de l'élevage. Avant le développement des ateliers hors-sols, les animaux de la basse-cour avaient généralement un grand espace à leur disposition. Il y avait toutefois une hiérarchie entre les espèces, selon des considérations économiques, mais aussi symboliques. Le cochon n'a jamais eu le même statut que le cheval. Les éleveurs pouvaient à la fois respecter leurs animaux, tout en sachant qu'ils devraient les tuer pour les manger. Les conditions des élevages modernes, en augmentant la taille des ateliers ont entraîné un entassement des animaux (volailles, porcs,...) et une distanciation entre l'éleveur et l'animal. Il n'est plus possible de garder des relations personnalisées avec chaque animal dans un troupeau de 100 vaches laitières. Cependant, l'épreuve qu'a représenté l'abattage de tels troupeaux à cause de l'ESB (ou la brucellose dans les années 1970 - 1980) rappelle que les éleveurs d'aujourd'hui gardent des relations fortes avec leur troupeau. Par contre, il n'était pas rare il y a quelques années, qu'un éleveur ait des lots de veaux de boucherie entassés dans de vieux bâtiments et nourris à la poudre de lait, tandis qu'il élevait un veau au "lait doux" pour ses besoins personnels dans un endroit nettement plus confortable.

La distanciation de nombreux ruraux et des citadins avec les animaux d'élevage modifie leurs comportements. La viande qu'ils consomment leur est toujours présentée morte. Ils n'ont jamais vu tuer un animal. Cela leur semble même un geste parfois incompréhensible, qu'ils laissent volontiers à des spécialistes, ou qu'il ne cherchent pas à imaginer sous peine de ne plus consommer de viande. Les sociétés du Grand Nord, grandes consommatrices de viande, peuvent guider la réflexion : "Si l'on veut vivre, il faut tuer. Mais

64 LEFEUVRE Bernard, Le post-accidentel , les semaines après un accident nucléaire, Revue générale nucléaire, n° 1, janvier-février 2000, pages 57 à 62, page 61 (paragraphe intégral)

il faut toujours montrer du respect envers ce que l'on a tué et ne jamais se moquer des dernières crampes d'un animal mourant"⁶⁵. C'est l'ensemble de ces problèmes qui conduisent à s'interroger sur le bien-être animal. Tout ces facteurs doivent être pris en compte pour éviter les faux débats et rechercher des solutions. Solutions qui s'enrichiront des avancées philosophiques sur les rapports entre les êtres humains et la nature.

16.4.1 - Quelle est la demande sociale concernant le bien-être animal ?

"Les quelques sondages d'opinion relatifs à la perception par le public du bien-être animal et des conditions d'élevage font état d'une forte réprobation des pratiques inhérentes à l'élevage industriel, dont la claustration, la contention et les mutilations. Le sondage réalisé du 25 octobre au 1er novembre 1999 par la Confédération du logement et du cadre de vie, avec la participation financière de la Direction générale de l'alimentation révèle que 95,2 % des personnes interrogées estiment que "en élevage intensif, les animaux n'ont pas assez d'espace" et 80,5 % que "les mutilations sont inadmissibles"⁶⁶.

"Les principes fondateurs [concernant le traitement des animaux d'élevage] remontent à la plus haute Antiquité, y compris dans la tradition philosophique occidentale, pourtant peu favorable à l'animal. Des conceptions opposées jalonnent cette histoire : d'un côté, celles qui font valoir que seuls les êtres de raison et capables d'autonomie (c'est-à-dire, selon Kant, de la capacité à agir par pur devoir) sont objets de respect ; de l'autre, celles qui rétorquent que faire tenir dans des aptitudes intellectuelles le respect dû aux êtres humains fait, premièrement, courir à une partie d'entre eux le risque d'être exclus de la communauté des êtres vis-à-vis desquels on est moralement obligés (et qui forment ce que l'on appelle la "communauté morale"), et que, deuxièmement, ce risque fait apparaître, en raison de leur étroitesse, le caractère inadéquat de tels critères à fonder les droits".

"Aux yeux de cette dernière tradition (à laquelle sont attachés les noms de Pythagore, Plutarque, Montaigne, Rousseau,... Lévi-Strauss, pour ne citer que les plus connus), c'est la sensibilité, c'est-à-dire la capacité à ressentir le plaisir et la douleur, qui est au fondement du droit à avoir des droits... Le contenu de ses droits dépend étroitement de la nature spécifique des individus : les enfants ne bénéficient pas des mêmes droits que les adultes et les animaux des mêmes droits que les humains". Par contre "la plante peut avoir besoin d'eau pour vivre, mais rien de ce qui relève de l'individualité animale ne s'exprime pas en elle : elle n'a pas de désir, n'a ni représentation ni sentiments de ce qui lui arrive... ce que plus personne ne pourrait soutenir aujourd'hui s'agissant des animaux d'élevage en particulier qui sont des mammifères et des oiseaux... La compassion, qui est la capacité à ressentir la souffrance de l'autre comme s'il s'agissait de la nôtre propre, englobe le monde animal pour s'arrêter, peut-être, aux animaux les plus petits avec lesquels l'identification est difficile, voire impossible, et surtout dont l'expérience de la souffrance et de l'angoisse est probablement inexistante. On ne saurait mettre sur le même pied le fait d'écraser un moustique et d'égorger un cochon, même si l'on doit se demander quelles bonnes raisons on a de vouloir écraser un insecte".

16.4.2 - Les élevages industriels : une cruauté rationalisée, intrinsèque

Pour Florence Burgat, chercheuse à l'INRA, "Les organisations de protection des animaux, qui sont nées en Europe au milieu du XIX^e siècle, avaient initialement une fonction de prévention contre la cruauté envers les animaux : il s'agissait de lutter contre les violences

65 RIEL Jørn, Un jour avant le lendemain, Ed. Gaïa, 1998, traduction française, 202 pages (écrit en 1975), page 94. L'auteur a vécu 16 ans au Groenland.

66 VETMAG, n° 21, novembre 2000, page 26.

gratuites (frapper les animaux de travail, par exemple) et contre ce qui, à la lettre, entre dans ce registre, à savoir les jeux cruels (course de taureaux, combats d'animaux). La défense des animaux d'élevage est d'ailleurs apparue tardivement, dans les années 1960, c'est-à-dire avec l'émergence des systèmes d'élevage industriel (Burgat, 1997). La critique, cette fois, ne porte plus seulement sur les mauvais traitements qui se surajoutent inutilement à l'exploitation des animaux, mais sur des systèmes jugés en eux-mêmes cruels, générateurs de souffrance.... Dans le contexte des densités industrielles, les mutilations sont devenues, non plus des actes de cruauté (c'est-à-dire, selon le Code pénal, "exercés sans nécessité"), mais des actes inhérents au système d'élevage lui-même. La demande concernant le bien-être, si elle ne remet pas en cause le fait d'élever des animaux pour la boucherie, remet en cause les modes d'élevage industriel"⁶⁷.

16.4.3 - L'animal n'est pas une machine à produire

Ce n'est pas un hasard si, en Inde, les vaches sont sacrées depuis des siècles. C'est parce qu'elles occupent une place centrale dans l'organisation de l'agriculture : "En se nourrissant des résidus des récoltes et de l'herbe qui pousse sur des terres non cultivées, les bovins indigènes n'entrent pas en concurrence avec les êtres humains pour l'alimentation ; au contraire, ils fournissent des engrais organiques aux champs et augmentent ainsi la productivité alimentaire... Les vaches sont source de combustible (grâce à leurs bouses), d'aliments et de cuir, et elles fournissent tout cela grâce au travail des femmes : celles-ci s'occupent de les nourrir et de les traire, 'recueillent leurs bouses, et les soignent quand elles sont malades"⁶⁸. La vache n'est donc pas considérée comme une usine à lait, au contraire, elle participe harmonieusement à la vie des indiens, sa valeur est tellement reconnue qu'elle en a été sacralisée.

16.4.4 - Le transport des animaux

Un supplément agricole de Ouest-France de septembre 2002 consacre 4 pages sur 24 au bien-être animal. Ce sujet est donc devenu à la mode, mais l'esprit des articles montre les limites de la réflexion engagée. Le plus souvent, elle ne cherche pas à s'attaquer aux véritables causes du problème. Deux articles évoquent les conditions de transport des animaux, c'est un premier pas. Il est certain que des animaux sont parfois transportés sans aucun soins. La durée du trajet augmentant, à condition égale, le confort de l'animal s'en ressent. Mais pourquoi transporter des animaux aussi loin ? La spécialisation des élevages a décuplé les déplacements. C'est particulièrement le cas pour l'élevage porcin qui peut être divisé entre éleveurs de reproducteurs, naisseurs et engraisseurs. Chaque étape nécessite un transfert vers un autre élevage (annexe 75).

Les conséquences sont nombreuses :

- réduction de l'autonomie des élevages, dégradation des conditions de travail des éleveurs et des chauffeurs routiers, car pour éviter les problèmes sanitaires, les animaux sont chargés dans les camions dès 3 heures du matin,
- augmentation des risques sanitaires, les épidémies se diffusent plus facilement,
- nécessité d'entretenir des routes, d'en construire de nouvelles,

⁶⁷ BURGAT Florence, la demande concernant le bien-être animal, Repères dans le paysage agricole français, in : *Le courrier de l'Environnement*, octobre 2001, n° 44, pages 65 à 68. Texte écrit pour une communication aux XXXIII^e journées de la recherche porcine en France, le 31 janvier 2001.

⁶⁸ SHIVA Vandana, *Le terrorisme alimentaire, comment les multinationales affament le Tiers-monde* Paris : Ed. Fayard, 2001, 197 pages, traduit de l'anglais par Marcel Blanc, pages 89 et 90.

- dépenses d'énergie supplémentaire pour le fonctionnement des camions et de leur réfrigération éventuelle.

Sous le prétexte de réaliser des économies d'échelles, les petits abattoirs locaux ont été supprimés au nom des nouvelles normes d'hygiène, entraînant ainsi un allongement des transports. De même, après l'abattage, les animaux sont répartis de plus en plus loin par les centrales d'achat. C'est ainsi que le grand public a découvert que des lots de carcasses de Villers-Bocage ont été commercialisées dans toute l'Europe, quand il a fallu les retrouver pour éviter les problèmes sanitaires dus à l'ESB.

Finalement les conditions de transport se sont dégradées, comme celles des élevages hors-sols où les animaux sont confinés. Il est donc important de supprimer la claustration des animaux, de limiter les transports au strict nécessaire et de les effectuer dans des conditions décentes. La réprobation des consommateurs et des citoyens doit aider les agriculteurs conscients de ces problèmes à persévérer pour modifier les pratiques actuelles.

Il est possible de s'appuyer sur la déclaration universelle des droits de l'animal dont Théodore Monod a été un ardent défenseur pour dégager quelques aspects relatifs à l'élevage d'animaux domestiques et au respect de la Nature qui peut être compromis par des méthodes intensives (annexe 76) :

- article 2 : "Toute vie animale a droit au respect".
- article 3, alinéa 2 : "Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse".
- article 5, alinéa 3 : "Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce".
- article 8, alinéa 2 : "Le massacre des animaux sauvages, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides".

17 - Environnement et paysages, préserver, restaurer et créer

Trois grands principes vitaux sont au cœur du fonctionnement de la nature : l'eau, l'énergie et les cycles biochimiques (carbone, azote, phosphore). Ils participent ainsi à la production de biomasse. Une partie de cette biomasse est de plus en plus "domestiquée" par les êtres humains depuis l'apparition de l'agriculture. Depuis une cinquantaine d'années, l'énergie solaire, qui permet la photosynthèse est complétée par l'utilisation d'énergie solaire fossilisée pour faire fonctionner des machines motorisées, et créer ainsi une biomasse particulière qu'est la production agricole.

Dans l'univers, les volumes d'eau sont gigantesques et l'énergie solaire produite quotidiennement est considérable. Ces ordres de grandeur démesurés on pu faire croire à la possibilité d'utiliser l'eau et l'énergie de façon illimitée. Pourtant, le fonctionnement des écosystèmes, où l'agriculture ne représente qu'une part limitée, fait apparaître une utilisation à la marge. Non seulement l'eau douce ne représente que 3 % de l'eau présente sur la planète, mais elle est largement stockée sous forme de glace dans l'Arctique et l'Antarctique. De plus, les précipitations mondiales annuelles ne concernent qu'une part infime de la quantité totale de l'eau sur Terre (moins d'une demie millionième partie). Quant au soleil, son rayonnement intercepté par la Terre, représente dix mille fois la consommation d'énergie mondiale⁶⁹.

Il est donc important d'utiliser l'eau et l'énergie avec parcimonie, en ayant une vision globale, en définissant collectivement des objectifs qui tiennent compte des enjeux. Les cycles biochimiques n'échappent pas à ces constats. Le cycle du carbone, modifié par l'utilisation de l'énergie fossile, participe au réchauffement de la planète. L'utilisation des engrais azotés et des lessives phosphatées engendre des pollutions des cours d'eau. Les problèmes environnementaux liés à l'agriculture touchent donc des aspects centraux de la production agricole et de la vie sur Terre. Cependant, les pollutions d'origine non-agricole ont, elles aussi, des répercussions sur l'agriculture.

17.1 - L'eau, une ressource convoitée et gaspillée

La Normandie a une réputation de région humide, verte. Pourtant les agriculteurs se rappellent de la sécheresse de 1976 et les citoyens savent qu'il n'est pas rare de lire un communiqué de la préfecture interdisant l'arrosage des pelouses en été. Il est donc important de mesurer l'ampleur des aléas climatiques afin d'apporter des réponses adaptées aux différents usages. L'agriculture a des besoins particulièrement importants en eau dès qu'il s'agit d'arroser des parcelles. Les syndicats des eaux des communes rurales savent aussi qu'ils doivent tenir compte des besoins du bétail. En fait, comprendre pourquoi les agriculteurs irriguent et quelles sont les cultures arrosées, amène à proposer d'autres solutions agronomiques et d'autres modes d'élevage appropriés à une gestion économe de l'eau. Finalement, faut-il s'adapter au climat, aux conditions pédologiques et hydrologiques ou s'abstraire de celles-ci en privilégiant des systèmes agraires qui forcent le recours à l'irrigation dans la région ?

17.1.1 - Les aspects climatiques, pédologiques et hydrologiques de la Basse-Normandie

La région se caractérise par une grande diversité de ces aspects, d'autant plus qu'ils se combinent entre-eux. L'influence océanique se fait moins sentir dans l'intérieur des terres, en

69

PECH Pierre et REGNAULD Hervé, Géographie physique, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 432 pages, page 26.

particulier dans l'Orne et l'importance des précipitations est modulée par les accidents du relief. Les sols sont loin d'être identiques et l'hydrologie est fortement marquée par la division entre la Normandie armoricaine et la Normandie sédimentaire⁷⁰.

70

TOQUET Dominique, Le système-irrigation en Basse-Normandie, adéquation des ressources du cycle de l'eau aux besoins hydriques de la production végétale agricole par modélisation de l'irrigation, thèse de géographie, Caen, 2000.

17.1.1.1 - Les précipitations

Les précipitations annuelles normales (annexe 77) montrent un déséquilibre est - ouest, recoupant la division géologique de la Normandie, sans pour cela en être à l'origine, sauf dans sa composante orographique. Avec plus de 1 100 mm par an, le Mortanais est la région agricole la plus arrosée, tandis que la Plaine de Caen reçoit en moyenne moins de 700 mm. Cependant, les écarts à la moyenne annuelles, ainsi que les écarts saisonniers sont importants (annexe 78). En conséquence, les années humides entraînent des difficultés de récolte en automne, tandis que des inondations alternant avec des années sèches sont préjudiciables aux rendements des cultures et génèrent des arrêtés préfectoraux de limitation de la consommation d'eau.

17.1.1.2 - Les ressources en eau et le bilan hydrique

En Basse-Normandie, l'ensemble des précipitations (850 mm/an, sous forme de pluie, grêle, neige) représente un volume annuel de 15 milliards de m³. A partir de ces ressources potentielles, un indice d'exploitation est calculé pour évaluer la part d'eau traitée et utilisée. L'indice Bas-normand de 2 % correspondant à la moyenne nationale. Si cet indice permet d'établir des comparaisons interrégionales, il ne faudrait pas imaginer que l'ensemble des précipitations est exploitable. Trois éléments sont à considérer :

- une partie de l'eau s'évapore en particulier par la respiration des plantes, soit l'équivalent de 300 à 400 mm de précipitations /an,
- la réduction du débit des cours d'eau poserait de graves perturbations écologiques,
- les usages domestiques et industriels sont en général, des "emprunts" aux cours d'eau ou aux nappes, puisque l'eau sera restituée en aval, alors que l'eau d'arrosage dont les estimations sont difficiles à établir, court-circuite le cycle de l'eau⁷¹.

Pour aborder le bilan hydrique, deux définitions sont nécessaires :

- la sécheresse : "c'est un phénomène naturel d'ordre climatique caractérisé par une absence ou une déficience de la pluviométrie qui entraîne une détérioration profonde de l'équilibre du bilan hydrique. C'est un fait accidentel par rapport à la normale dans ces cas extrêmes ou bien un fait normal et récurrent sous sa forme la plus commune"⁷².

Cette définition permet de distinguer l'état de sécheresse de l'aridité qui caractérise un climat sec. Elle montre également que la déficience pluviométrique n'est pas suffisante pour caractériser une journée de sécheresse qui est "une journée pendant laquelle les besoins de la végétation ne sont pas satisfaits complètement"⁷³. Ces besoins sont couverts non seulement par les précipitations, mais aussi par la réserve du sol.

- l'évapotranspiration réelle (ETR) "représente la quantité réelle d'eau évaporée par le couvert végétal et qui correspond à la somme des précipitations disponibles et de l'intervention de la réserve en eau utile du sol"⁷⁴. On la distingue de l'évapotranspiration potentielle qui est la quantité théorique évaporée par les plantes si elles ne manquent pas d'eau.

Le bilan hydrique est la différence entre les précipitations et la réserve utile du sol d'une

71 CADOR Jean-Michel, *Éléments d'une géographie de l'eau en Basse-Normandie*, thèse de géographie, Caen, 1993 et CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, *Tableau de bord de l'environnement*, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 1, 170 pages., page 17 et suivantes.

72 Ib. Toquet, page 26

73 Ib. Toquet, page 62

74 Ib. Toquet, page 30

part et la demande des plantes (ETP) d'autre part. En Basse-Normandie ce bilan est négatif pendant une période plus ou moins longue chaque été. Dans ce cas, l'évapotranspiration réelle est moins élevée que l'évapotranspiration potentielle. Autrement dit, certains végétaux ne peuvent pas exprimer tout leur potentiel et des baisses de rendement peuvent se produire (annexes 79 et 80).

Pour des valeurs normales (moyennes établies sur 30 ans), le déficit est de 100 mm et la baisse de rendement est estimée à 20 %⁷⁵. Cependant, "si la sécheresse estivale est la forme la plus courante et la plus perceptible de la sécheresse quant à ses effets... il est possible de rencontrer [des sécheresses] tout au long de l'année. A chaque saison ses effets sont différents mais leurs conséquences et leurs implications dans le déséquilibre du bilan hydrique n'en est pas moins importantes"⁷⁶.

- la sécheresse printanière (mars, avril, mai) a recours à la réserve utile du sol. "Cela peut se révéler dommageable pour le reste de la saison végétative".

- la sécheresse d'automne (septembre, octobre, novembre) retarde la reconstitution de la réserve du sol.

- la sécheresse hivernale (décembre, janvier, février) réduit la reconstitution des nappes et l'alimentation du ruissellement vers les cours d'eau.

Les risques de sécheresse estivales dépendent des saisons précédentes : "plus les saisons précédant la saison estivale sont déficientes en pluviométrie, plus le risque de sécheresse estivale est important (55 à 60 %). A l'inverse, plus les saisons précédentes sont humides, moins le risque est important (20 à 38 %)"⁷⁷. Finalement "tous les ans, une sécheresse estivale est visible dans notre région [mais] elle ne porte pas réellement à conséquence vis à vis de la gestion de l'eau" parce que les précipitations des saisons précédentes atténuent ses effets.

En fait, les conséquences pour l'agriculture demandent à être affinées. La baisse de rendement de 20 % indiquée dans la thèse de Dominique Toquet est évaluée à partir du déficit annuel des précipitations, sans tenir compte de la période de sécheresse. De plus, un déficit qui intervient fin juin, au moment de la floraison du maïs affecte gravement cette culture, tandis que les blés et les orges sont seulement échaudés. Quant aux prairies, une période de sécheresse courte n'a généralement pas de conséquence, au moins au niveau de la matière sèche annuelle produite.

17.1.1.3 - le comportement des sols et l'hydrologie

La nature du sol influe sur ses capacités à retenir l'eau. Un sol sableux a très peu de réserves, tandis qu'un sol ayant une teneur plus importante en argile et en humus retient davantage d'eau. Dans le même sens, la profondeur de la couche arable intervient. De plus, la nature du sous-sol immédiat et de la roche-mère est déterminante pour les réserves en eau utile pour l'irrigation ou tout autre usage (annexe 81). La Normandie armoricaine a très peu de réserves et les prélèvements pour le réseau public (annexe 82), comme pour l'irrigation se font dans les cours d'eau. Cependant, la Normandie sédimentaire est finalement peu différente, bien que les nappes aquifères soient beaucoup plus importantes. Deux zones sont très bien pourvues : la Plaine de Caen (bathonien) et le marais de Carentan. Pour une grande partie de la Basse-Normandie "la faible disponibilité des ressources ne permet pas, localement, un développement des surfaces irriguées"⁷⁸.

17.1.1.4 - le potentiel du "système-irrigation"

La carte de synthèse établie par Dominique Toquet intitulée potentialités du système-

75 Ib. Toquet, page 32

76 Ib. Toquet, page 37

77 Ib. Toquet, page 65

78 Ib. Toquet, page 153

irrigation (annexe 83) combine les besoins d'irrigation, en fonction des potentiels pédo-climatique et hydrogéologique. Le Bocage Normand, bien qu'ayant des ressources limitées ne pose pas de problème puisque cette région est bien pourvue en précipitations. La Plaine de Caen, à l'opposé, reçoit peu de précipitations, mais a des réserves importantes. L'irrigation est donc possible et nécessaire selon l'auteur. Cependant, il précise que cette région est également sollicitée pour couvrir ses besoins domestiques et industriels. La seule zone où des problèmes réels se posent est la frange est du Pays d'Auge qui allie de faibles précipitations à des réserves peu importantes. Cela dit, ce potentiel ne signifie pas qu'il faut irriguer. La question doit être abordée sous un autre angle pour envisager des solutions satisfaisantes.

17.1.2 - Irriguer en Basse-Normandie, pour quoi faire ?

17.1.2.1 - L'état de l'irrigation

La carte de Dominique Toquet permet à la fois de cerner les zones où des agriculteurs irriguent et d'indiquer quelles sont les productions concernées (annexe 84). En outre, les dernières estimations de 1993 montrent l'accroissement global des surfaces irriguées qui atteignent environ 1 % de la SAU dans le Calvados, département bas-normand arrosant le plus. L'irrigation côtière et périurbaine concerne essentiellement le maraîchage qui fait vivre des agriculteurs sur de petites surfaces et procure une forte valeur ajoutée. Par contre, l'irrigation de la Plaine de Caen et du Perche permet de forts rendements en maïs grain, dans des zones où les sécheresses estivales sont les plus marquées de la région. L'irrigation du Bocage normand est plus surprenante puisqu'elle se pratique dans une région où les précipitations sont importantes y compris au cours de la saison végétative (1er avril au 30 septembre). Là, il s'agit d'une irrigation pour s'assurer d'un rendement constant tous les ans en maïs fourrage. Malheureusement, les critères retenus pour cette carte, en distinguant l'irrigation de bocage et l'irrigation de grande campagne ne permet pas de mettre en évidence qu'elles ont un point commun indéniable : la culture de maïs, même si d'autres cultures sont concernées. Il est vrai que statistiquement les éléments manquent pour établir une carte de l'irrigation par culture.

Tableau 40 - La pratique de l'irrigation en Basse-Normandie

surfaces irriguées en Basse-Normandie, en 2000		
	surfaces totales (ha)	%
légumes frais	2730	68,2
betteraves industrielles	245	6,1
autres cultures	245	6,1
maïs fourrage	211	5,3
pommes de terre	186	4,6
maïs grain	156	3,9
prairies	117	2,9
vergers et petits fruits	111	2,8
total	4002	100

sources : RGA 2000, DRAF Normandie

Les surfaces irriguées en Basse-Normandie sont très limitées et concentrées (tableau 40). Elles ne concernent réellement que les cultures maraîchères, en particulier sur la côte ouest de la Manche et dans le Val de Saire. A elle seule, avec 870 hectares, la commune de Créances représente le 1/5 des surfaces arrosées.

L'arrosage des betteraves, du maïs et des pommes de terre est pratiqué pour l'essentiel

dans la Plaine de Caen, qui est la région où les étés peuvent souffrir assez régulièrement d'un déficit pluviométrique.

17.1.2.2 - Développer l'irrigation en prenant quelques précautions ?

C'est l'essentiel des conclusions de Dominique Toquet : "la Basse-Normandie offre un potentiel de développement de l'irrigation certain... [mais] la pratique de l'irrigation doit se faire... de façon à intégrer l'ensemble des paramètres du système-irrigation. Trop souvent, on voit des décisions prises en dépit du bon sens car un ou plusieurs éléments du système n'ont pas été pris en compte... Chaque erreur nuit à une pratique et aussi à une réputation correcte de l'irrigation. Or à une époque où les conflits entre les agriculteurs et la société sont de plus en plus nombreux, une pratique raisonnée et équilibrée de l'irrigation démontrerait justement que les irrigants souhaitent devenir les acteurs d'une politique de gestion des ressources en eaux qui viserait à préserver et utiliser de façon cohérente cette ressource"⁷⁹.

17.1.2.3 - du bon usage de l'irrigation

Le chapitre précédent a déjà permis de cerner les besoins, les risques et le contexte de l'irrigation en Basse-Normandie. Il reste cependant quelques aspects à étudier : comment éviter les gaspillages en cernant le mieux possible les besoins des plantes et en choisissant des solutions techniques adaptées ? Comment concilier les besoins respectifs des différents usagers ? Quelles solutions techniques adopter pour acheminer l'eau au moindre coût énergétique ?

17.1.2.3.1 - un modèle de gestion pour l'irrigation

Les méthodes de pilotage existantes représentent un investissement non négligeable. Comme en Basse-Normandie, il ne se pratique qu'une irrigation de complément, cet investissement supplémentaire n'est pas réalisé, ce qui conduit souvent à une sur-irrigation. Le modèle de gestion proposé par Dominique Toquet permet à partir de simples relevés de températures, des précipitations et de l'hygrométrie de l'air "d'arriver à une adéquation des ressources du cycle de l'eau aux besoins hydriques de la production"⁸⁰.

17.1.2.3.2 - Choisir le goutte à goutte pour les petites surfaces à haute valeur ajoutée

L'arrosage "plein champ" est très coûteux en eau, il convient de le limiter. Par contre, pour les cultures maraîchères, florales ou l'arboriculture il est possible d'utiliser le goutte à goutte. L'investissement en matériel et la mise en place sont relativement coûteux, mais en contre partie, l'arrosage est très efficace. Il permet donc d'économiser des quantités d'eau importantes.

17.1.2.3.3 - Contrôler collectivement les utilisations de l'eau

La réglementation française précise que les eaux souterraines appartiennent au propriétaire du sol (code civil Art.552)⁸¹. Même si des autorisations sont exigées pour entreprendre l'irrigation, ces dispositions limitent la définition de priorités que peut établir la collectivité. Par contre, en Espagne, la loi sur les eaux de 1985 considère que "les eaux continentales de surface, de même que les eaux souterraines renouvelables, toutes intégrées dans le cycle hydrologique, constituent une ressource unitaire, subordonnée à l'intérêt général, qui fait partie du domaine public de l'État en tant que domaine public hydraulique"⁸². L'article 2 définit

79 Ib. Toquet, pages 173 et 174

80 Ib. Toquet, page 228

81 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LOIRE, Agriculture et qualité des eaux, Nantes : Ed. Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire, 1993, 13 pages.

82 ESPAGNE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME, Loi sur les eaux, Madrid : Ed. ministère des travaux publics et de l'urbanisme (MOPU), 1990, 110 pages.

précisément ce qui relève du domaine public :

- Les eaux continentales, aussi bien de surface que souterraines renouvelables, indépendamment du temps de renouvellement.
- Les cours d'eaux naturels, à débit continu ou discontinu.
- Les lits des lacs et des lagunes et ceux des lacs de barrage artificiel sur des cours publics.
- Les nappes aquifères souterraines, ayant des effets sur les actes de disposition ou d'affectation des ressources hydrauliques.

Par contre, "relèvent du domaine privé les lits à travers lesquels s'écoulent occasionnellement des eaux de pluie dans la mesure où ils traversent, depuis leur origine, uniquement des propriétés de domaine privé" (art.5).

17.1.2.3.4 - Des solutions économes en énergie pour acheminer l'eau

Dans notre région, un certain nombre d'éoliennes ont été construites pour alimenter des abreuvoirs pour le bétail. En pompant dans une nappe, l'eau est généralement de bonne qualité. L'investissement pour la collectivité est réduit à zéro puisqu'il n'y a pas de traitement des eaux, ni de canalisations à poser. De plus, ce système utilise une énergie renouvelable. Malheureusement, la densification du réseau d'eau potable a détourné les agriculteurs de cette solution qui reste pourtant économique si tous les coûts induits sont intégrés.

La solution du bélier hydraulique (annexe 85) était parfois retenue. Une installation existait à Saint Germain de Livet - Pays d'Auge (14). Bien que tombé en désuétude, ce système est particulièrement intéressant puisqu'il n'utilise pas d'énergie autre que celle produite par un simple ruisseau ou une chute d'eau, sur le lieu de captage.

17.1.2.4 - S'engager vers une démarche globale...

Dans la mesure où la production agricole européenne couvre largement les besoins alimentaires de la population, il est préférable de choisir des productions végétales adaptées à notre climat, plutôt que d'irriguer en changeant le régime et l'importance des précipitations, paramètres essentiels d'un climat. En outre, à production de matière sèche égale, l'exemple des céréales montre qu'il est maintenant possible d'obtenir des rendements équivalents entre un blé d'hiver qui n'a pas besoin d'être arrosé et un maïs qui verra ses rendements diminuer à la moindre sécheresse estivale. Les différences de cycle végétatif et de dates de récolte entre ces deux céréales ne sont d'ailleurs pas étrangère à la fragilité du maïs. De surcroît, la récolte du maïs peut être gênée par un automne pluvieux.

Par ailleurs, l'arrosage d'une production maraîchère, directement destinée à la consommation humaine semble plus logique que l'arrosage d'une production destinée à l'alimentation animale. La chaîne du choix des productions ne s'arrête pas au domaine végétal. Des taurillons nourris au maïs fourrager peuvent être remplacés par des bœufs nourris à l'herbe. La production d'herbe est moins sensible à la sécheresse, surtout quand il s'agit de prairies permanentes qui ont eu le temps de s'enraciner plus profondément qu'une production annuelle. De plus des bœufs "traditionnels" abattus à l'âge de 3 ans peuvent supporter sans inconvénient une période estivale ou une période hivernale sans gain de poids. Tant que les besoins alimentaires d'entretien sont assurés, ces animaux rattrapent en partie leur croissance au printemps comme à l'automne. Il est donc possible de privilégier des systèmes peu sensibles à la sécheresse et d'opter pour un certain nombre de mesures qui diminuent les risques.

17.1.2.4.1 - Proscrire les mono productions

Baser une exploitation agricole sur une production quasi unique augmente les problèmes, alors qu'un minimum de diversification tendant à cultiver des productions aux contraintes différentes, permet d'atténuer les effets d'une sécheresse marquée, comme les effets d'une période anormalement pluvieuse pour ne parler que des variations des précipitations. Ce raisonnement ne vaut pas seulement pour notre région. Une étude menée en Andalousie arrive aux mêmes conclusions : il est possible d'obtenir de bons résultats en culture sèche à condition d'avoir plusieurs productions dont les besoins hydriques ne sont pas concomitants.

17.1.2.4.2 - Privilégier la prairie pour nourrir les ruminants et les chevaux

Pour les chevaux la question ne se pose pas en pratique, parce que les performances recherchées ne sont pas compatibles avec une intensification fourragère. En revanche, les vaches laitières sont maintenant nourries avec de plus en plus de maïs, même en période estivale, dès que la production des prairies diminue. Il est possible de combiner un élevage de vaches laitières, particulièrement sensible à la quantité et à la qualité de l'herbe et un élevage de bœufs abattus à 3 ans. Les vêlages à 3 ans, pour les mêmes raisons, n'exigent pas, pour les génisses, une nourriture abondante toute l'année.

D'autre part, une prairie bien implantée accepte une période de sécheresse. L'année 1976 a surpris les professionnels. Après un été particulièrement sec où les prairies ressemblaient à des "paillasons", la repousse a été très rapide à l'automne. Si bien que les rendements laitiers de cette année là n'ont pas été très affectés. Bien sûr, les animaux ont dû être nourris avec de la paille, et éventuellement un complément de mélasse, qu'il a fallu récolter et transporter au prix de longues journées de travail et de chaînes de solidarité organisées par les agriculteurs.

17.1.2.4.3 - Avoir des conduites d'élevage compatibles avec les rythmes de la nature

Les vêlages des vaches laitières pratiqués de plus en plus tôt à l'automne et des performances de plus en plus poussées obligent à avoir une nourriture abondante tout au long de l'année. Par contre des vaches allaitantes vêlant au printemps profitent pleinement de la pousse printanière et ne sont pas affectées par une sécheresse estivale intervenant quand leurs besoins sont moins importants. L'élevage ovin a de ce point de vue des caractéristiques identiques. Une brebis a très peu de besoins d'entretien en été. De la paille de bonne qualité et de l'eau à volonté lui suffisent.

17.1.2.4.4 - Éviter la succession de cultures exigeantes

Le couple ray-grass d'Italie, maïs fourrager a causé bien des déboires, lors du lancement de ces productions au début des années 1970. Quand un ray-grass d'Italie était ensilé fin avril, puis la parcelle retournée pour semer un maïs en mai, il suffisait d'une petite sécheresse estivale pour avoir des réductions de rendements non négligeables en maïs, car le ray-grass avait largement utilisé les réserves hivernales.

17.1.2.4.5 - Adopter des pratiques culturales adaptées

Un binage vaut deux arrosages. L'adage correspond à la réalité. En plus, il évite l'utilisation d'herbicides. L'amélioration du complexe argilo-humique permet également d'augmenter la rétention d'eau dans le sol. La pratique des labours en début d'hiver réduit le ruissellement sur des terres souvent trop tassées par des engins agricoles de plus en plus lourds.

17.1.2.4.6 - Maintenir les haies

Les haies ont un rôle de brise-vents. Ainsi, l'évapotranspiration des plantes est moins importante. Bien entendu, toutes les haies ou les bosquets n'ont pas la même efficacité. Cela

dépend de leur orientation, de leur forme et des espèces utilisées.

Il est donc souhaitable et possible de réserver l'irrigation pour des productions particulières, concernant de faibles surfaces où la valeur ajoutée par le travail est importante. Pour les autres productions où l'arrosage est envisagé pour de simples considérations économiques à court terme, d'autres moyens peuvent être employés pour assurer des récoltes qui, à défaut d'être aussi régulières et aussi abondantes, n'engendrent pas de problèmes de revenus aux agriculteurs de la région.

17.1.3 - Maîtriser et économiser la consommation d'eau des exploitations agricoles

17.1.3.1 - La modification de l'écoulement des eaux et les usages inadaptés

L'irrigation peut assécher des zones humides en baissant le niveau des nappes phréatiques ou en réduisant les apports d'eau en aval des cours d'eau. Paradoxalement, un espace jusque là déficient en eau peut être consacré à l'agriculture intensive, tandis qu'un autre espace situé en aval peut souffrir d'un manque d'eau. Où est le bénéfice de l'opération ?

Le drainage peut permettre le labour ou une intensification de parcelles consacrées jusqu'à maintenant à des pâturages extensifs, mais l'eau s'écoule plus vite dans les cours d'eau, favorisant les inondations en aval. Quand il s'agit de zones inondables où les terres restent nues tout l'hiver, le lessivage des sols est un problème supplémentaire.

L'arrachage des haies, décidé individuellement ou dans le cadre d'un remembrement, favorise également l'écoulement de l'eau.

17.1.3.2 - Les différents usages

On distingue en premier lieu les usages qui détournent l'eau de son milieu naturel : les usages domestiques, industriels et agricoles. Un deuxième groupe rassemble les usages où l'eau est utilisée comme support ou comme flux : centrales hydro-électriques, transport, navigation de plaisance, pêche, tourisme.

Parmi les usages agricoles, la consommation des animaux d'élevage et le nettoyage des installations peut être assimilée à la consommation domestique humaine. La consommation d'un bovin adulte de 18 à 73 m³ / an / tête (boisson et nettoyage), celle du petit bétail entre 4 et 15 m³. Si bien que les gestionnaires considèrent que dans les régions d'élevage bovin, la consommation d'un animal adulte correspond à celle d'un habitant. Cela entraîne des consommations d'eau importante dans des communes rurales, mais l'estimation réelle des besoins est rendue difficile par l'utilisation de ressources propres aux exploitations agricoles (puits, mares, cours d'eau). A l'instar des usages domestiques et industriels, cette consommation retournera dans les sols ou dans un réseau d'eaux usées. Elle est donc simplement détournée du milieu naturel. Par contre, l'irrigation correspond à une réelle consommation d'eau, puisque l'essentiel se trouvera évaporée par les plantes et les volumes mis en jeu sont considérables. L'arrosage d'une parcelle d'un hectare peut atteindre 2000 m³, soit l'équivalent de 200 mm de précipitations.

17.1.3.3 - Économiser l'eau et choisir sa qualité selon l'usage

En région d'élevage, le simple bon sens est d'éviter les fuites par un entretien régulier des abreuvoirs automatiques ou à niveau constant. Une rationalisation du lavage des installations de traite est également source d'économie. En région de cultures, les besoins sont souvent limités au nettoyage du matériel et aux traitements phytosanitaires.

Il ne faut pas confondre les économies financières, non négligeables par ailleurs, et les

économies de la ressource en eau. Certains agriculteurs, alarmés par la facture d'eau à payer sont tentés de forer un puits ou de pomper dans une rivière. Cela peut permettre une réduction des charges, mais la question principale d'éviter le gaspillage de la ressource reste entière. Qu'elle provienne d'un puits ou d'un réseau public, l'eau peut être de bonne qualité... ou contenir des doses de nitrate ou de résidus de pesticides non négligeables.

Il convient ensuite de distinguer, les usages où l'eau doit avoir une bonne qualité d'un point de vue bactériologique, pour nettoyer dans les installations de traite les parties en contact avec le lait et pour abreuver les animaux. de ceux où ce critère n'est pas primordial. Dans le cas de traitements phytosanitaires "biologiques", l'eau du réseau ne doit pas être employée. Les traitements qu'elle a subi peuvent inhiber les principes actifs. Il est donc recommandé d'utiliser des eaux de pluie. Un purin d'ortie réalisé avec de l'eau du réseau public n'est pas efficace, selon un technicien du Service de la protection des végétaux du Calvados qui a procédé à des essais comparatifs⁸³.

Un autre critère doit encore être pris en compte : les eaux de ruissellement et les eaux provenant de nappes aquifères sont naturellement minéralisées. Elles conviennent aux besoins des animaux, tandis que l'eau de pluie n'apporte pas ces éléments. Cependant, les fermes du Pays d'Auge situées sur les plateaux (ex. Saint Benoît d'Hébertot) n'avaient comme seules ressources que l'eau de pluie recueillie dans des citernes et quelques mares. A Saint Sylvain (Plaine de Caen), des citernes de 50 m³ ont été réalisées dans les deux fermes modèles, lors de la reconstruction, après la deuxième guerre mondiale. Elles étaient utilisées pour les besoins de la ferme et les besoins domestiques, y compris l'eau de boisson. A contrario, l'arrosage d'un jardin à partir de réserves d'eau de pluie évite la salinisation des sols, risque majeur de l'irrigation. Finalement, le souci d'économiser l'eau doit aller de pair avec une réflexion sur la qualité relative à chaque usage (tableau 41).

17.1.3.4 - la récupération des eaux de pluie

17.1.3.4.1 - Les paramètres à prendre en compte

La récupération des eaux de pluie⁸⁴ dépend des quantités totales des précipitations et de leur répartition, des surfaces couvertes où l'eau peut être collectée et de la capacité de la citerne.

Une première approche consiste à évaluer le nombre de jours, sans précipitations. Cela permet de calculer le volume de la citerne en fonction de l'estimation de la consommation quotidienne et de la durée de la période sèche. La répartition des précipitations à Carpiquet en 1993, année proche de la moyenne avec un total de 750 mm (graphiques 18 et 19), montre que la période sèche la plus longue est de 22 jours. En outre, elle ne se situe pas en plein été comme on peut avoir tendance à l'imaginer. Ce calcul simple serait intéressant si l'ensemble des précipitations pouvait être collecté, mais, dès que des précipitations sont abondantes, la citerne déborde rapidement, même si elle est largement proportionnée.

83 Entretien avec Jean-Paul Bosquet et Laurence Morin, techniciens au Service de la Protection des Végétaux, Hérouville Saint-Clair, le 28 novembre 2000.

84 Dans ce chapitre, par commodité, l'expression "eau de pluie" est une utilisée à la place de "eau des précipitations atmosphériques".

Tableau 41 - Choisir son eau : correspondances entre les qualités et les usages

	nettoyage nécessitant une bonne qualité sanitaire	abreuva ge des animaux	nettoyage du matériel dont salle de traite (tuyauterie exclue)	traitements phytosanitaires (conforme aux traitements bio)	arrosage	coupage du Calvados pour le normaliser à 45° d'alcool
réseau eau potable	+++	++	+	--	--	--
puits, (analyses bactériologiques satisfaisantes)	+++	++	+	+	+	--
puits (mauvaise qualité bactériologique ou sans analyse)	---	+	+	+	+	--
cours d'eau	---	+	+	+	+	--
mares, étangs	---	+	+	+	+	--
eau de pluie	---	-	+	++	++	--
eau distillée	--	--	--	--	--	+++

* En grisé, usages qui excluent des eaux dont les teneurs en nitrates, métaux lourds, résidus de produits phytosanitaires, sont supérieures aux normes.

+++ obligatoire

++ recommandé

+ possible

--- interdit

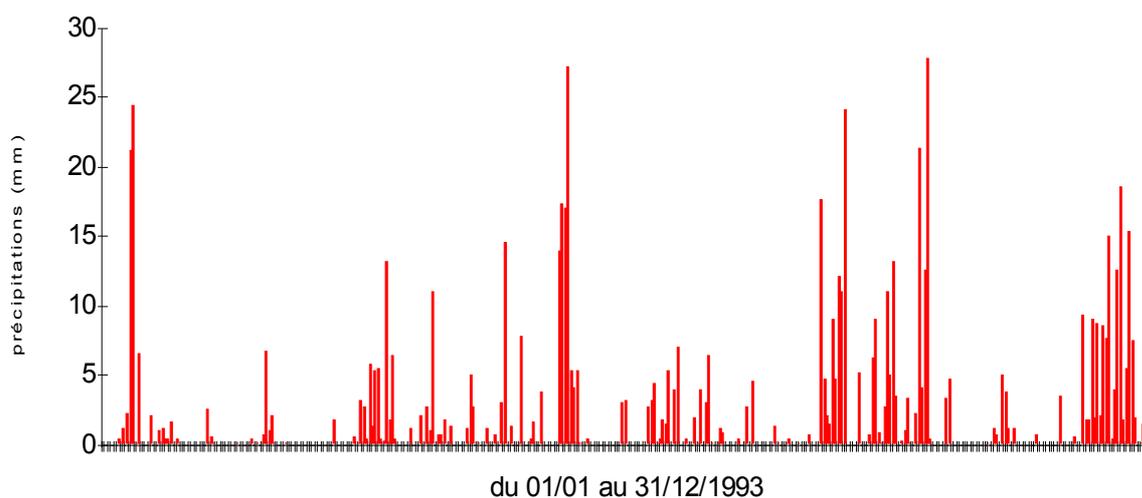
-- fortement déconseillé

- déconseillé

graphique 18

Précipitations quotidiennes

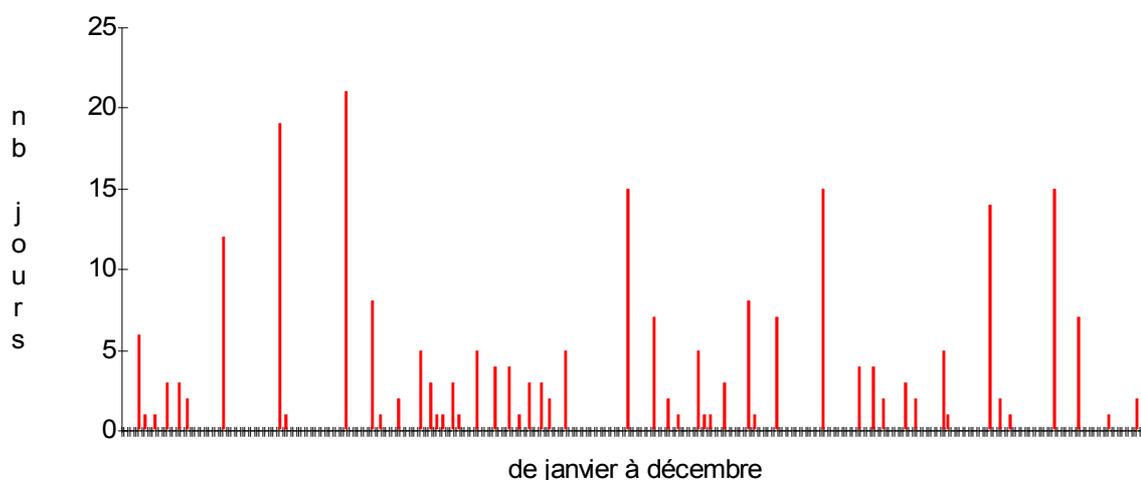
Carpiquet 1993



graphique 19

durée des périodes sèches

Caen 1993



Un autre calcul s'inspirant des recherches concernant les barrages hydrauliques⁸⁵ permet de lever ce problème. Il s'agit dans ce cas de représenter graphiquement les débits cumulés des précipitations de la période étudiée. En divisant la somme des précipitations par le nombre de jours, on obtient le volume théorique utilisable quotidiennement, tandis que le volume de la citerne correspondent à l'intervalle entre les tangentes maximales et minimales à la courbe. Par exemple, en 1993, le total des précipitations est de 750 mm à Carpiquet, soit 750 litres/m². L'utilisation moyenne est de 2,05 litres par jour (750 litres / 365 jours) et l'écart entre les tangentes des précipitations cumulées est de 195 litres. Avec 100 m² de toiture, on peut donc théoriquement utiliser 205 litres par jour, en ayant une citerne de 19 500 litres. Un calcul réalisé sur les 18 ans, de 1981 à 1998, montre qu'il faudrait une citerne de près de 40 000 litres. Il est donc impossible de récupérer l'ensemble des précipitations (graphique 20).

17.1.3.4.2 - La simulation des consommations

En s'inspirant de la méthode des débits cumulés, il est possible de connaître le nombre de jour où la citerne serait vide en faisant varier deux critères : le pourcentage de l'utilisation des eaux de pluie par rapport à la moyenne quotidienne établie à partir des précipitations totales et la contenance de la citerne. Concrètement le pourcentage varie de 50 à 90%. Cent pour cent est à exclure puisque cela reviendrait aux conclusions formulées dans l'hypothèse précédente. Pour le volume de la citerne, les approches successives ont permis de déterminer les valeurs intéressantes à prendre en compte. Pour que les valeurs soient plus expressives, les calculs sont établis à partir de la récupération d'eau de pluie pour 100 m².

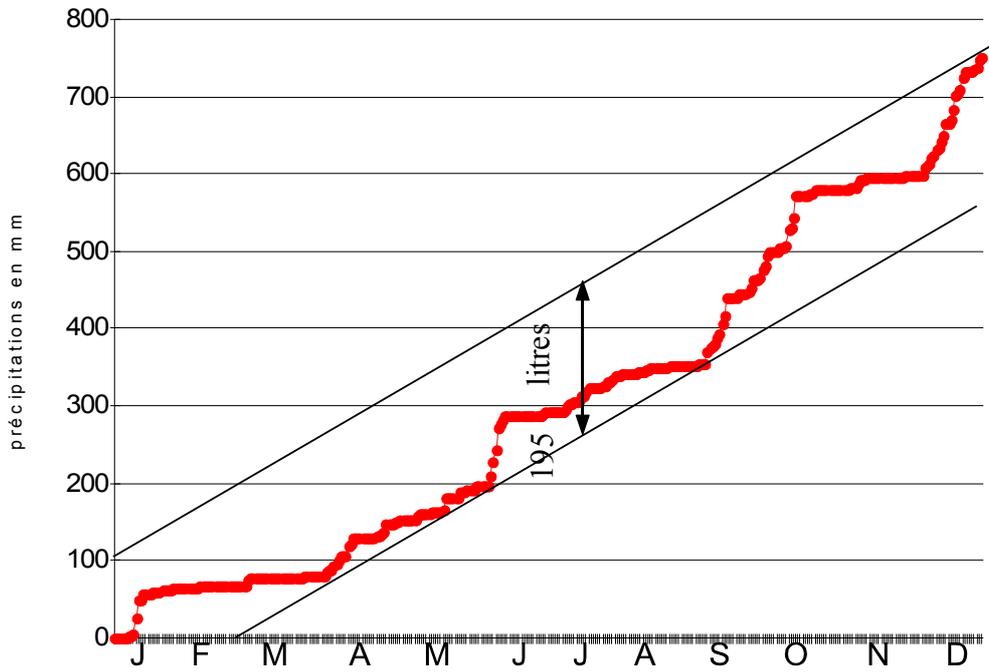
Exemple : en moyenne, les précipitations à Carpiquet sont de 719 mm sur les 18 années étudiées, de 1981 à 1998. Les précipitations moyennes quotidiennes sont donc de 1,97 mm, soit 197 litres pour 100 m² de toiture. Il serait possible d'utiliser régulièrement cette quantité si la citerne permettait de stocker des quantités énormes comme il a été démontré précédemment. En utilisant quotidiennement de 50 à 90 % des précipitations moyennes, est-il possible de faire face aux périodes sèches, en sachant qu'il ne sera pas possible de stocker l'ensemble des précipitations ? Le graphique 19 permet de donner des résultats proches de la réalité et de choisir le risque que l'on souhaite prendre.

⁸⁵ Cette idée m'a été proposée par Jean-Michel Cador, professeur de géographie à l'université de Caen et les calculs ont été confirmés par Fabrice Delente, professeur de mathématiques.

graphique 20

précipitations cumulées

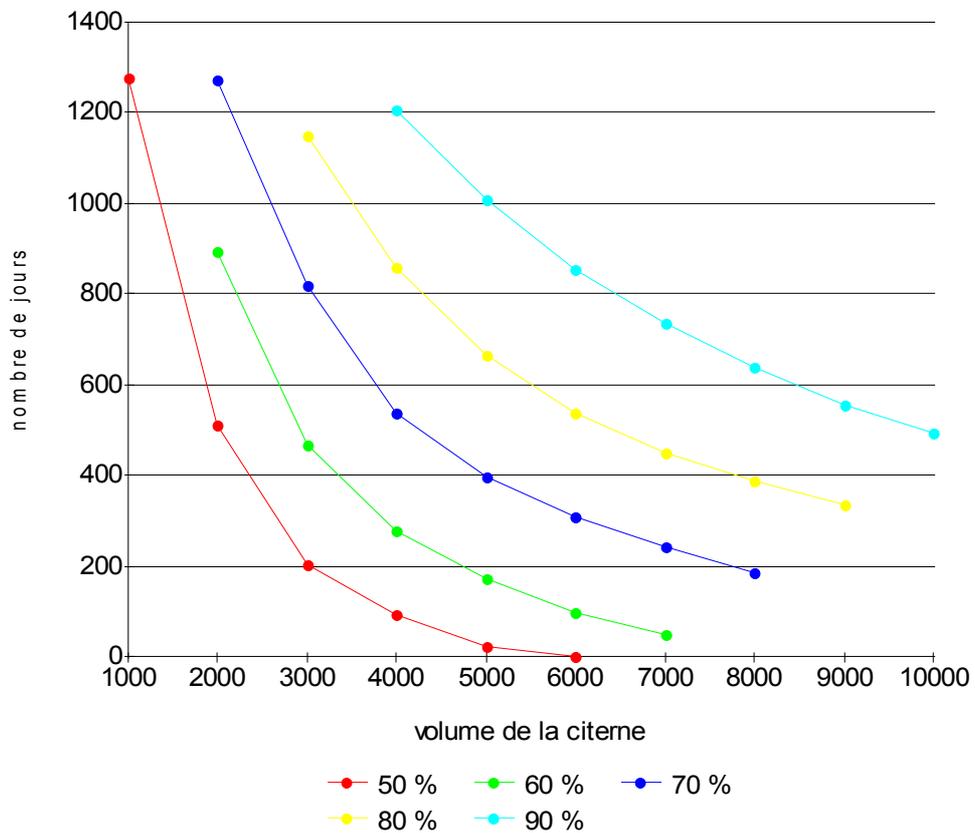
Carpiquet 1993



graphique 21

nombre de jours citerne vide

Carpiquet



Des estimations sont à calculer pour chaque petite région, en fonction des données météorologiques disponibles. A Brémoy, dans le Bocage, les précipitations sont plus abondantes. La moyenne sur la même période est de 1044 mm par an. En procédant aux mêmes calculs, il serait possible d'utiliser 286 litres par jour, pour 100 m² de surface couverte en recueillant la totalité des précipitations (graphique 22). En utilisant 50% des précipitations, il faut une citerne de 4000 litres pour prendre le même risque qu'à Carpiquet soit 11 jours sans eau dans l'année.

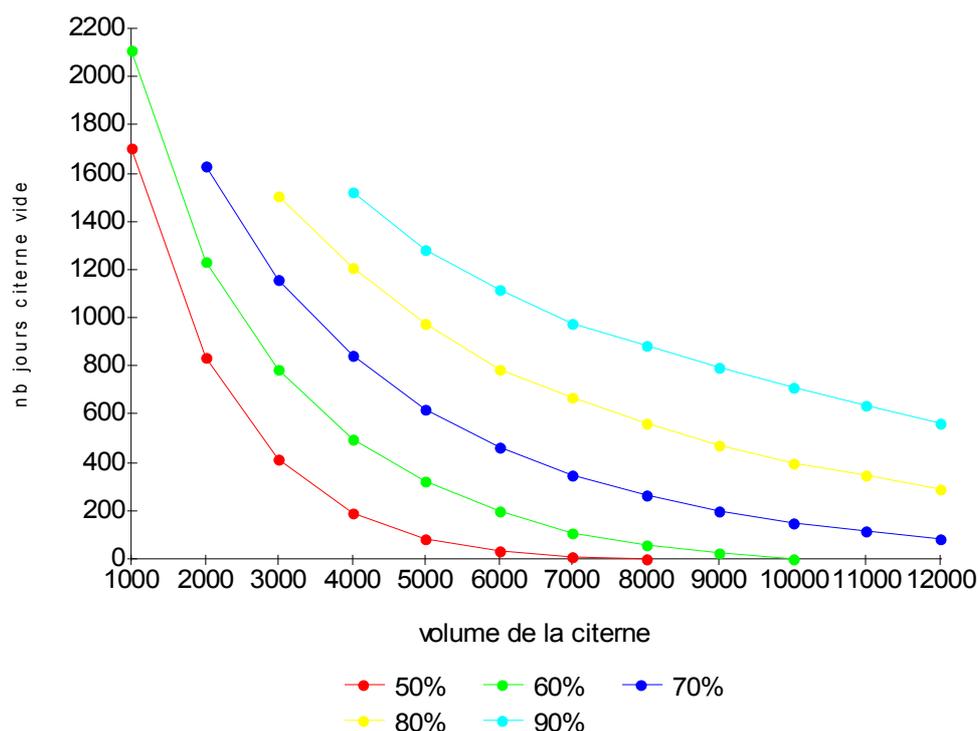
17.1.3.4.3 - Les usages possibles

Il ressort de cette étude que les usages les plus réguliers sont les plus rationnels puisqu'ils demandent le minimum de réserve. C'est le cas du lavage du quai d'une salle de traite et d'une aire d'attente. Il est évidemment possible d'utiliser les eaux de pluie pour les besoins domestiques (pour alimenter WC, lave-linge, robinets extérieurs, prévoir 60 à 70 litres par personne et par jour). Par contre, couvrir les besoins d'arrosage d'un jardin n'est pas efficace parce que cela exigerait des volumes de stockage très importants. De plus, en période de sécheresse,... la citerne est vide.

graphique 22

nombre de jours citerne vide

Brémoy



Ainsi, une plus grande autonomie de l'exploitation est obtenue en limitant le recours à l'eau du réseau public qui demande des infrastructures lourdes pour la collectivité et un coût important pour l'agriculteur. Cela permet également d'effectuer un certain nombre de traitements phytosanitaires utilisés en agriculture biologique et en lutte intégrée contre des maladies et des parasites, incompatibles avec l'utilisation d'eau du réseau public.

17.2 - Réduire les pollutions d'origine agricole

Un comble, l'agriculture, qui par essence relève de la nature, est devenue une source de pollution. Le cas des rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère provoqué par l'utilisation des tracteurs a déjà été étudié. Ce chapitre traite des pollutions des sols dues aux pratiques agricoles (photos 52 et 54).

17.2.1- Réduire les nitrates, c'est possible

Les fabricants d'engrais poussent à la consommation depuis plusieurs décennies (annexe 86). En témoigne une brochure publiée en 1964 par le syndicat des professionnels de l'industrie des engrais azotés qui suggère que les "bons agriculteurs" se doivent d'apporter de 90 à 120 unités d'azote à l'hectare sur un blé, 80 à 120 unités sur une prairie pâturée et 120 à 200 unités sur une prairie temporaire. "Ces doses augmentent régulièrement, au fur et à mesure du progrès des techniques culturales et de la création de variétés plus productives qui permettent de valoriser les fumures plus élevées⁸⁶". L'emploi d'azote doit également résoudre les problèmes de faim dans le monde. A cet égard, le titre de la brochure est évocateur : "l'azote nourrit la terre et les hommes".

Quant aux apports d'azote sur le maïs, Coop-Can, en 1967, préconise 80 à 120 unités / ha⁸⁷. Il est vrai qu'à cette époque, les manuels d'agriculture indiquent que les nitrates lessivés par les pluies, rejoignent ainsi les eaux souterraines et atteignent les rivières, puis la mer (annexe 87), mais ils ne mentionnent pas les risques de pollution encourus. Vingt plus tard, le référentiel technico-économique de la Chambre d'agriculture de Normandie propose 150 unités / ha⁸⁸, ... conformément aux prévisions des industriels de l'azote.

17.2.1.1 - Un constat accablant

Un rapport remis au ministère de l'Environnement⁸⁹ analyse l'agriculture raisonnée. Les questions abordées dans les diagnostics des exploitations qui veulent adhérer au réseau FARRE sont éloquentes. Elles "confirment de nombreuses causes de pollutions : mauvais dosages, traitement sans observation, interculture laissée en sol nu, déficit de technicité. Par exemple, le questionnaire [] demande si les fonds de cuves phytosanitaires sont vidés dans la cour de l'exploitation, ce qui tendrait à confirmer l'existence de ces pratiques". Il est donc possible, avec un peu d'attention de diminuer significativement les causes de pollutions diverses sans modifier les techniques. De plus, de nombreuses études démontrent qu'en modifiant légèrement les habitudes, d'autres progrès sont possibles. Enfin, les pratiques mises en place dans le cadre de l'agriculture durable ou biologique permettent d'avoir une idée plus précise, sur ce qu'il conviendrait de faire. Ce chapitre montre qu'il est techniquement possible de réduire les intrants. Les bénéfices environnementaux et sociaux de ces pratiques sont évoqués à d'autres moments.

86

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTES, L'azote nourrit la terre et les hommes, Paris : Ed. syndicat professionnel de l'industrie des engrais azotés, 1964, 40 pages, pages 9 et 37.

87 MARINI D., La culture du maïs dans le Calvados, Caen : Ed. Coop-Can, années 1960, 20 pages, page 6.

88 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Référentiel technico-économique 1997/98, Caen : Chambre régionale d'agriculture de Normandie, 1998, 225 pages, page 24.

89FRANCE, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels), pages 464 et 465.

En Basse-Normandie, la population concernée par des taux supérieurs à 50 mg de nitrates par litre d'eau augmente de 1998 à 2001⁹⁰. 42 630 personnes sont maintenant concernées par une concentration moyenne dépassant ce seuil et 146 801 personnes le sont pour les concentrations maximales rencontrées au moins lors d'une analyse dans l'année. Plus du quart des eaux souterraines utilisées ont des taux supérieurs à 50 mg/l (annexe 90). Depuis 10 ans, la hausse est générale, y compris dans la Manche, jusqu'alors épargnée. Les eaux superficielles, qui concernent 23,2 % de la population sont moins polluées par les nitrates. Les taux sont constants depuis 10 ans, mais 32 % de ces eaux ont des taux supérieurs à 25 mg/l. Enfin, la note de synthèse de la troisième campagne de surveillance demande l'élargissement de la zone vulnérable au Perche⁹¹. La localisation des eaux distribuées ne correspond pas exactement à la localisation des captages, toutefois, comme 92 % de l'eau distribuée correspond à des réseaux concernant moins de 5 000 habitants, il y a peu de différences entre la localisation du captage et le lieu de consommation. La seule exception notable concerne Caen qui utilise notamment les sources de Moulines, situées à 25 kilomètres au sud de la ville, près de Potigny.

17.2.1.2 - Les conclusions de nombreux essais démontrent le bien fondé économique de la réduction des intrants

Des essais comparatifs, sur différentes façons de mener une culture de blé réalisés par la Chambre d'agriculture du Calvados⁹² de 1991 à 1995, indiquent que l'emploi maximum d'intrants, s'il assure le rendement maximum, n'est pas le moyen de réaliser la meilleure marge brute (tableau 42).

Les éléments de comparaisons sont les suivants :

- "la conduite "assurance" vise un rendement maximum sans aucun risque, c'est à dire que toutes les applications d'azote et de traitements phytosanitaires sont faites dans ce but.

- "la conduite "observation" vise un rendement élevé avec un souci de réduction des coûts, sans risque important. L'objectif est le meilleur rendement déjà réalisé dans la parcelle, une année sans facteur limitant.

- " la conduite "coût réduit" limite au maximum les intrants (azote, produits phyto). Seules les applications strictement nécessaires sont réalisées".

90 DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES, Les nitrates dans les eaux distribuées, Caen : Ed. DRASS, 1998 et 2001, 4 pages.

91 PREFECTURE de BASSE-NORMANDIE, Troisième campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces 2000 – 2001, note de synthèse régionale, Caen : Préfecture, 2002, 8 pages imprimées.

92 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, Productions végétales : essais de conduite de culture blé. Résultats 1994,1995 et synthèses, Caen : Ed. Chambre d'agriculture du Calvados, 1996.

Tableau 42 - Moyenne des résultats par hectare des 9 essais de culture en 1994

	assurance	observation	coût réduit
Rendement	89,4 qx	83,0 qx	75,2 qx
produit brut (grain + prime)	8716 F	8221 F	7618 F
charges opérationnelles	2598 F	1744 F	1189 F
Marge brute	6118 F	6477 F	6430 F
nombre moyen de passages pour les divers traitements	7,7	6,7	5,8
Marge brute coût des passages déduits	5734 F	6144 F	6141 F

source : Chambre d'agriculture du Calvados.

La brochure conclut : "Les deux conduites observation et coût réduit sont placées largement en tête devant la conduite assurance dans les 9 essais, avec des marges brutes relativement identiques. En terme de risque, elles sont tout à fait acceptables puisque qu'aucune n'arrive en dernière position. En ce sens, ces résultats confirment ce qui a pu être observé les années précédentes concernant la bonne marge de sécurité de la conduite observation".

Pourquoi donc pousser les agriculteurs à traiter au maximum leurs parcelles ? Sur ces essais, les rendements de la conduite "observation" représentent 92 % des rendements "assurance". Soit de l'ordre de 10 % en moins, alors qu'il a été décidé de mettre en place des jachères pour réduire la production céréalière totale.

Malheureusement, la Chambre d'agriculture de Normandie indique encore 9 pulvérisations de traitements phytosanitaires et 4 passages d'épandage d'engrais sur le blé d'hiver dans son référentiel technico-économique de 1997/98⁹³ :

- fumures :
 - potasse et phosphates avant labour ou au moment du semis,
 - azote 15 février
 - 15 mars
 - 10 avril
- insecticides :
 - stade 3 feuilles
 - stade épiaison (début juin)
- désherbage :
 - hiver (janvier / février)
 - rattrapage (fin mars)
- fongicides :
 - stade 1 à 2 noeuds
 - stade gonflement (20 mai)
 - stade épiaison (début juin)
- régulateur :
 - stade épi 1 cm (fin mars) * pour réduire la hauteur de la paille
 - stade 5 cm

Un article de "agrodistribution de 1999"⁹⁴, basé sur une étude de l'ITCF montre "qu'en

93 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Référentiel technico-économique 1997/98, Caen : Chambre régionale d'agriculture de Normandie, 1998, 225 pages, page 14.

94 MABIRE Anne, Évoluer vers des systèmes céréaliers plus durables, Agrodistribution, mars-avril 1999, pages

moyenne sur 1991 - 1995 et à rotation égale des cultures, le niveau d'intrants a baissé de 25 - 30 % et les marges brutes n'ont pratiquement pas bougé". De plus, ce même article souligne qu'il est inutile de rechercher des parcelles de 30, 40, voire 100 ha : "à ces niveaux, il n'y a plus de gain de productivité, y compris en termes de temps de travail... L'ITCF fixe une limite à 10 hectares et précise que si la parcelle est plus grande, l'agriculteur a intérêt à choisir plusieurs variétés. Plus la parcelle est étendue, plus elle risque d'être hétérogène et plus le risque d'erreur dans le calcul du rendement optimal augmente. Cela veut dire qu'à certains endroits, on va mettre trop d'intrants et à d'autres pas assez. Des raisons sanitaires plaident également en faveur d'une taille "limitée" des parcelles ; le maillage des espèces permettant de limiter les propagations aériennes".

17.2.2 - Maîtriser les rejets organiques

La carte des effluents d'élevage (carte 75) recoupe celle de la référence laitière globale (carte 22), du fait de l'importance de cette production dans la région, renforcée par la conduite des troupeaux laitiers en stabulation. La mise au norme (PMPOA) a eu pour conséquence d'augmenter, voire de doubler les surfaces couvertes des stabulations libres, au point de constituer des ensembles de bâtiments impressionnants dans le paysage.

17.2.3 - Réduire ou supprimer les traitements chimiques

La direction régionale des affaires sanitaires et sociale contrôle régulièrement les concentrations de 41 pesticides dans les eaux distribuées. Si les analyses révèlent souvent à moins de 100 nanogrammes par litre, les concentrations d'atrazine-déséthyl, produit de dégradation de l'atrazine, atteignent ponctuellement 200 à 400 ng/l. Le problème est réel, puisque la norme sanitaire considère que la situation est préoccupante au delà de 0,1 µg/l. Dans le Calvados, 44,9 % de la population est concernée par la présence de pesticides justifiant de prendre des mesures. Dans la Manche la proportion est de 34,7 %, dans l'Orne, 22 % et pour l'ensemble de la Basse-Normandie, 36,8 %. Les eaux souterraines sont les plus concernées. Elles se situent selon un croissant partant de la région de Valognes jusqu'à Argentan⁹⁵.

Face à ce constat, le cas du maïs est exemplaire. En 1999, la Chambre d'agriculture du Calvados précise que l'Atrazine reste la base du désherbage (annexe 88), alors qu'un "arrêté Atrazine", applicable en 1999, indiquait déjà que ce produit ne pouvait plus être utilisé à moins de 15 mètres d'un cours d'eau. Aucune mention l'indique dans la brochure d'information. Celle-ci ne précise pas non plus, que l'Atrazine fait partie du groupe des herbicides qui présentent les risques les plus élevés pour l'environnement. Pourtant tous ces renseignements figurent dans les brochures, éditées la même année, par les Chambres d'agriculture de Bretagne.

En Bretagne, il est préconisé d'utiliser des techniques de désherbages mixtes, un binage étant associé à un traitement, sur les parcelles à risques. Il est évident que le désherbage mixte pourrait être retenu pour l'ensemble des parcelles, pour réduire les traitements, comme il est déjà possible d'utiliser des herseuses étrilles qui les éliminent complètement.

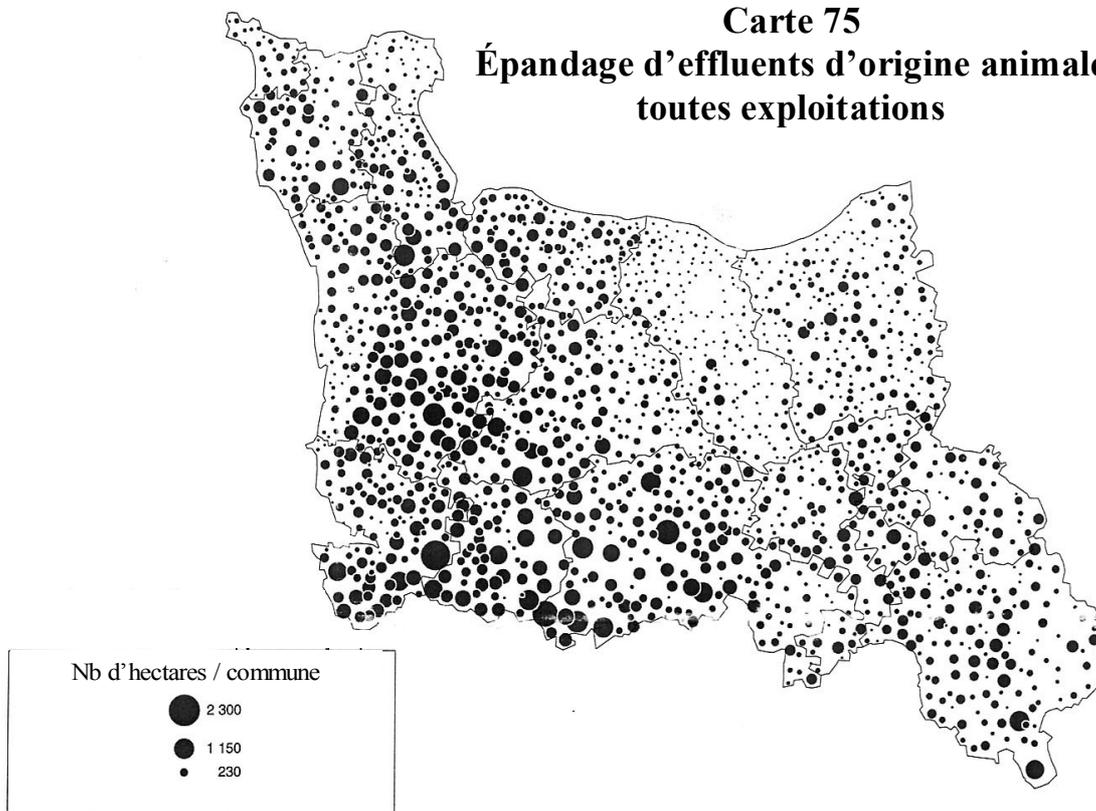
Un autre moyen de réduire le nombre des traitements est d'allonger la rotation des cultures et de limiter la surface des parcelles à 10 hectares, comme le préconise l'ITCF.

34 et 35.

95 DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES de BASSE-NORMANDIE, Les pesticides dans les eaux, Caen : Ed. DRASS, 2003, 55 pages.

L'article de Agrodistribution rappelle que "faire une rotation, c'est faire un calcul à long terme. Or depuis la réforme de la PAC, on raisonne à l'année... Les fréquences de retour d'une culture sur une même parcelle sont connues... Pour cause de piétin verse, d'échaudage ou encore de fusariose, cette fréquence est de deux ans pour un blé tendre. Elle passe à trois ans pour l'orge d'hiver du fait de l'helminthosporiose et grimpe à six ans pour le lin"⁹⁶. Les agriculteurs biologiques pratiquent déjà ces principes de base depuis de nombreuses années.

Carte 75
Épandage d'effluents d'origine animale
toutes exploitations



96 Ib. MABIRE Anne.

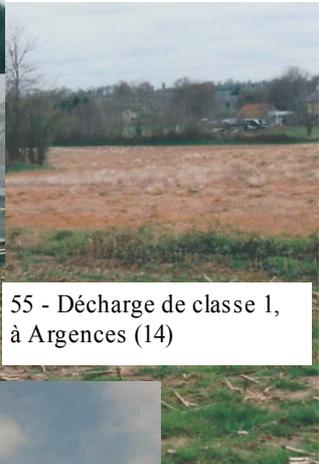
Planche XI
Des pratiques qui ne respectent pas l'environnement



Planche XII
Des activités polluantes et / ou dangereuses, ... loin des villes



55 - Décharge de classe 1,
à Argences (14)



herbicide total



56 - Usine de
retraitement
et de
stockage de
déchets
radioactifs
de la Hague



54 - Maïs sous plastiq



57 - Usine d'incinération
de Colombelles (14)

17.3 - Les dépenses énergétiques

17.3.1 - Le point de vue de quelques spécialistes

17.3.1.1 - Utiliser seulement 20 % de l'énergie dépensée aujourd'hui

Dans un article du Courrier de l'environnement de l'INRA, Jacques Hamon rappelle qu'une politique énergétique ne peut pas se concevoir sans "aménagement du territoire, en particulier de ses composantes transports, production des denrées périssables et habitat"⁹⁷. Les problèmes posés par les énergies fossiles dont le nucléaire et le potentiel limité des énergies renouvelables, oblige à envisager des économies d'énergie. Les biocarburants ont un rendement net inférieur à 0,3 tep/ha. "Remplacer ainsi les énergies fossiles conventionnelles exigerait la culture (essentiellement en colza) d'environ 8 millions de km²"⁹⁸. En ce qui concerne l'utilisation du bois : "il paraît raisonnable de tabler sur 60 000 km² de bois de feu produisant ainsi 0,8 % de notre présente consommation d'énergie"⁹⁹. Quant à l'utilisation des résidus divers, la production qu'ils peuvent procurer n'atteint pas leurs coûts énergétiques de gestion. Seuls l'éolien et le solaire semblent prometteurs. Jacques Hamon conclut en indiquant qu'il faudrait envisager l'avenir en utilisant seulement 20 % de l'énergie dépensée aujourd'hui. Reste l'espoir d'améliorer le rendement énergétique des machines.

17.3.1.2 - Économiser l'énergie

Benjamin Dessus rappelle, lui aussi qu'il est moins coûteux d'économiser l'énergie que de la fabriquer"¹⁰⁰. Il estime "que les choix en matière d'organisation de la société : urbanisme, transport, logement, protection de l'environnement, sont aussi importants que les technologies elles-mêmes pour l'avenir de l'humanité".

"A l'échéance d'une cinquantaine d'années, il faudra se prémunir contre plusieurs risques majeurs : l'effet de serre, les déchets et accidents nucléaires, l'épuisement des ressources fossiles et la concurrence d'usage des sols du fait de l'utilisation accrue de la biomasse comme source d'énergie. Sur cette base, à l'horizon 2050, les énergéticiens dessinent deux images très contrastées. Premier type de scénario : le monde a besoin de se développer, et la condition du développement est une énergie abondante et bon marché. Le plus grand effort est donc placé sur l'augmentation des moyens de production. Ce faisant, on accroît la sensibilité aux risques. Mais on considère ici que, avec une richesse accrue, on aura plus de moyens d'y parer. En 2050, la consommation mondiale d'énergie se situe alors entre 25 et 30 milliards de tonnes-équivalent pétrole, soit trois fois plus qu'aujourd'hui.

"Deuxième scénario : le monde peut se développer au même rythme en étant très attentif aux besoins finaux d'énergie et en cherchant le meilleur usage possible de l'énergie. On accorde autant d'importance à la demande qu'à la production. Le présumé est qu'il ne faut pas choisir entre les risques, mais reculer leur émergence le plus loin possible. Par ailleurs, différents travaux ont montré que cette approche est favorable aux pays du Sud, parce qu'il est moins coûteux d'économiser 1 tonne de pétrole ou 1 kilowatt que d'en fabriquer un. Or le facteur limitant le développement, dans le domaine de l'énergie, c'est le financement des

97

HAMON Jacques, Implications de la prochaine crise de l'énergie pour l'occupation et l'exploitation des sols en France métropolitaine, Courrier de l'Environnement de l'INRA n° 44, pages 73 à 76.

98 Ib. HAMON, page 74.

99 Ib. HAMON, page 74.

100 DESSUS Benjamin, Le Monde, dossiers et documents n° 304, décembre 2001, page 6, interview de Hervé Kempf (23 mars 1999). Benjamin Dessus anime le groupe "long terme" de la commission énergie du Plan.

moyens de production. C'est bien la démonstration que sont en train de faire les Chinois, qui combinent des taux de croissance à deux chiffres depuis vingt ans avec une efficacité énergétique qui s'améliore chaque année". Ce deuxième scénario aboutit à une consommation correspondant à une fois et demi celle d'aujourd'hui et à deux fois moins que les scénarios "abondants".

Les économies d'énergie seront le résultat des progrès technologiques, mais aussi des changements des modes de transport, qui accordent trop de place à l'automobile et au camion.

Parmi les énergies renouvelables, la plus grande partie revient "à l'utilisation de la biomasse (bois, déchets et cultures appropriées), après quoi viennent l'hydraulique, puis les éoliennes et le solaire. Le grand problème tient à la biomasse. Plus on lui donnera d'importance, plus se produiront des concurrences d'usage de sols avec l'alimentation. La solution dépend de ce qu'on fait en agriculture : si les rendements des terres africaines augmentent vite, vous aurez probablement suffisamment d'espace pour les différents usages. Donc, la meilleure façon de se protéger de l'effet de serre aujourd'hui, tout en évitant la déforestation, c'est d'aider les Africains à intensifier leur agriculture". Finalement les choix entre les scénarios sont plus culturels et politiques que techniques. "C'est pour cela que le concept de l'efficacité énergétique mettra une génération à passer complètement dans les mœurs".

Et la rupture technique ? Pourquoi ne pas imaginer un progrès technique très important ? "Bien sûr les possibilités d'ici 2100 sont énormes. Mais la rupture, c'est justement ce qu'on ne sait pas. Il est plus intéressant, quand on élabore des scénarios, de voir la sensibilité qu'ils présentent à des ruptures. Mais raisonnons quand même sur l'hypothèse d'une rupture technique, telle que géothermie profonde, fusion thermonucléaire ou satellite solaire. Il n'est pas invraisemblable que, vers 2030-2040, on fasse un premier prototype d'usine à fusion. Pour des raisons techniques, ce prototype sera probablement très gros, dans les 10 gigawatts. C'est dix fois un réacteur nucléaire, ce qui n'est pas facile à caser dans un système énergétique. Si ça marche bien, vous en aurez mis trois ici et là avant la fin du siècle prochain. Une très grande invention, dans ces domaines, ne règle à échéance de quelques décennies que moins de 10 % des problèmes".

17.3.1.3 - La biomasse, une ressource pour les pays pauvres

Selon Dominique Gallois¹⁰¹, "La biomasse... a pour principale application le combustible pour le chauffage et, dans une moindre mesure, la production d'électricité ainsi que comme carburant pour les transports automobiles".

"L'utilisation de la biomasse entre pour 14 % dans le bilan énergétique mondial, avec une situation très contrastée selon les régions. Schématiquement, elles se divisent en deux, la biomasse traditionnelle, comprenant le bois, les résidus de récoltes et d'animaux, utilisée comme moyen de chauffage dans les pays en développement et la biomasse moderne qui permet grâce à de nouvelles technologies, de développer des filières bois-énergie, biogaz et biocarburants... Selon les projections du Conseil mondial de l'énergie, la biomasse restera, en 2020, la source d'énergie principale pour les populations les plus pauvres. Elle ne devrait cependant plus couvrir que 16 à 21 % de la demande énergétique des pays en développement. Sa part progressera peu dans les pays industrialisés, couvrant de 3 à 8 % des besoins. "Même si de nouvelles technologies sont susceptibles d'en stimuler l'usage, leur progression est souvent incompatible avec l'occupation des sols" souligne le Conseil mondial de l'énergie".

101

GALLOIS Dominique, ADEME, www.ademe.fr, 16 novembre 2000.

Tableau 43 - La production de biomasse. (en milliers de tonnes-équivalent pétrole)

France	10 473	Espagne	3 788	Pays-Bas	1 438
Suède	7 458	Autriche	3 508	Grèce	911
Italie	6 722	Portugal	2 406	Belgique	623
Allemagne	5 903	Royaume- Uni	1 638	Irlande	162
Finlande	5 698	Danemark	1 541	Luxembourg	40
total UE	52 309				

Source : Arthur Andersen, Biomasse de Normandie, Ademe, EU Annual Energy Review 1999

Un programme pilote pour l'utilisation des biocarburants a été lancé en 1992, à l'initiative des ministres de l'industrie et de l'agriculture. "Il inclut le colza pour le diester (et parfois le tournesol ou le soja) ou la betterave pour l'éthanol (et parfois aussi le blé). Il contribue aujourd'hui à une économie d'hydrocarbures de 0,3 million de tonnes équivalent-pétrole par an. Son coût de revient reste élevé, entre 3,50 francs et 4 francs le litre" (annexe 89)

17.3.1.4 - "Produire" de l'énergie ?

Pour Vincent Labeyrie¹⁰², il est absurde de parler de production d'énergie : "D'Alambert avait expliqué : l'énergie ni ne se crée ni ne se détruit, elle se transforme. C'est la loi fondamentale de la thermodynamique. On produit de l'électricité, on capte l'énergie solaire, en brûlant du charbon et du pétrole on transforme l'énergie contenue dans les molécules en chaleur, mais on n'a pas détruit l'énergie, on l'a transformée. La seconde loi de la thermodynamique prédise qu'à chaque transformation d'énergie une fraction est dispersée sous forme de chaleur. C'est pourquoi il est absurde, malgré la publicité d'EDF, de se chauffer à l'électricité, puisque celle-ci provient de la transformation de chaleur en électricité dans une centrale thermique classique ou nucléaire, et qu'ensuite l'utilisateur transforme de l'électricité en chaleur. Le rendement global est bas puisqu'il y a eu deux transformations d'énergie inutiles".

"De même, il est absurde de produire des biocarburants (éthanol et diester). Pourquoi ? Parce que, pour produire ces biocarburants il faut des champs de blé ou de tournesol, et par conséquent des engins agricoles, du matériel d'irrigation, des engrais des herbicides et des pesticides, dont la fabrication exige une forte consommation de produits pétroliers. On détruit des produits pétroliers pour obtenir ses succédanés, et tout cela suppose des transferts d'énergie successifs...".

"On dit trop souvent que les produits agricoles sont renouvelables, puisque à l'origine de la croissance des plantes il y a l'énergie solaire captée et transformée en énergie chimique lors de la photosynthèse. Mais c'est abusif, car on néglige alors la quantité d'énergie utilisée pour obtenir les outils et les produits employés en agriculture. David Pimentel et ses élèves de l'université Cornell aux Etats-Unis ont calculé le rendement énergétique des principales cultures et les différents types d'agriculture. Ils montrent notamment que l'augmentation des rendements liée au développement de l'agriculture moderne tel qu'il est présenté par les économistes ne correspond à aucune réalité. Car pour un paysan américain, trois ou quatre

102 LABEYRIE Vincent, Les conséquences écologiques des activités techno-industrielles, pages 100 à 111, Relier les connaissances.

ouvriers des villes travaillent pour lui. Il y a seulement déplacement d'une partie des activités alimentaires de la campagne vers les villes. Ce calcul est vrai pour l'agriculture des pays développés d'Europe occidentale. Les statistiques économiques proclament, faussement, que dans ces pays 7 à 8 % des paysans suffisent à nourrir le pays. En fait, il s'agit de trois ou quatre fois plus de personnes, puisqu'il y a trois ou quatre ouvriers et techniciens qui travaillent pour le paysan. Ainsi, l'agriculture moderne libère peu de main-d'œuvre, puisqu'il faut à peu près autant de monde qu'avant pour nourrir la population... Les petits paysans français ont raison de s'élever contre les prétentions hégémoniques de l'agriculture intensive. Puisque les statistiques utilisées par les planificateurs de l'agriculture sont fausses, il est économiquement réaliste de soutenir l'agriculture familiale".

17.3.2 - Les conceptions et l'action d'EDF

Selon Jean-François Bourdeau¹⁰³, technicien à EDF, chargé des relations avec les agriculteurs, du service développement, EDF cherche à développer ses ventes, en proposant aux clients des tarifs et des projets qui tiennent compte de leurs besoins. C'est "vendre du kwh durable". C'est-à-dire que si le client est mal conseillé (techniques ou tarifications), il sera déçu et à terme il ira à la concurrence en se tournant vers d'autres énergies : gaz, fuel. Il s'agit de pérenniser l'entreprise EDF, qui fonctionne de plus en plus comme une entreprise privée.

Donc, pour faire face à la concurrence des autres énergies ou de conceptions moins énergivores, EDF a un réseau d'ingénieurs qui proposent des solutions adaptées à un certain nombre de besoins comme un nouveau système de séchage du foin en grange, l'utilisation de lampes infrarouges (infrarouge court) pour le chauffage des porcheries ou des poulaillers. Ces techniques ne visent pas à dépenser le plus d'électricité possible, elles s'inspirent plutôt des conceptions de l'agriculture raisonnée (Monsieur Bourdeau n'a pas fait allusion à ce terme). Par exemple, un porcelet a besoin de chauffage dans une nurserie classique. Il est généralement assuré par des lampes infrarouges classiques ou des petits appareils utilisant le gaz. Par contre les éleveurs de porcs en plein air n'utilisent pas de chauffage d'appoint. Les cabanes sont conçues de telle sorte que les porcelets sont réchauffés directement par la chaleur animale de la truie. Dans ce cas, il n'y a pas besoin d'apport énergétique "artificiel".

L'argumentation employée pour vanter les mérites des installations de séchage du foin est intéressante à rapporter. L'air ambiant est refroidi dans un appareil (le condenseur), ce qui permet, en augmentant le taux d'humidité relative de le rendre plus sec. Cet air est ensuite insufflé dans des balles rondes ou dans un tas de foin en vrac. Il se charge alors de l'humidité contenue dans le fourrage qui doit être récolté à un taux d'humidité voisin de 50 %. Comme en passant dans le foin, l'air se réchauffe, il peut facilement se charger en humidité. La technique est donc très attractive. Il existe une installation à Saint-Sauveur le Vicomte (50) et le procédé a été présenté pour la première fois au Salon de l'agriculture à Paris en 2001). Sinon, les techniques généralement employées utilisent une ventilation d'air ambiant ou réchauffé par des brûleurs fonctionnant au gaz ou plus récemment par des "fours solaires" qui nécessitent des dépenses énergétiques plus importantes ou une efficacité moindre dans le cas des fours solaires.

Monsieur Bourdeau cherchant à développer le système de séchage par déshumidification, vante les mérites d'un foin de qualité, les avantages de se passer d'ensilages de maïs ou d'herbe qui ne permettent pas de produire notamment des fromages de

103 Rencontre avec Jean-François Bourdeau, du service développement, chargé des relations avec les agriculteurs, le 5 juin 2002, à Caen.

qualité (certaines fromageries paient plus cher le lait produit sans ensilage : 0,04 à 0,06 € /litre). Son argumentation ne serait pas démentie par les tenants de l'agriculture biologique ou durable. "Quand une vache mange de l'ensilage de maïs, c'est comme si nous buvions un litre de whisky par jour parce que le maïs est agressif. Cela conduit à réformer les vaches plus rapidement". A l'évidence, il est important de ne pas assimiler la stratégie d'EDF à celle développée par une chambre d'agriculture ou les firmes agro-alimentaires. Sa stratégie est autonome, au moins sur un certain nombre de points ponctuels, d'autant plus qu'elle cherche à "vendre" une image durable. C'est ainsi qu'il y a déjà eu une journée organisée en commun entre le groupement régional des agriculteurs biologiques à Isigny le Buat pour promouvoir les nouveaux systèmes de séchage, par déshumidification ou par four solaire. D'ailleurs la cible de ces déshumidificateurs correspond aux structures de petits ou moyens éleveurs qui recherchent une production de qualité. Les structures plus importantes n'ayant pas ses préoccupations selon Monsieur Bourdeau.

A propos de l'amortissement d'une telle installation, sa réponse est désarmante: "il y a des choses qu'on ne peut pas amortir. Quand on veut de la qualité, qu'on a des convictions, on ne compte pas. La prise de décision est plus complexe".

Par une tarification complexe qui va du compteur domestique classique à la vente de courant moyenne tension (20 000 volts) où l'agriculteur s'équipe lui-même d'un transformateur, EDF cherche à satisfaire sa clientèle en apportant des réponses adaptées aux besoins précis de chacun : besoins différents jour / nuit, été / hiver,... Mais, EDF cherche plutôt à montrer les économies financières qui peuvent être réalisées que les économies d'énergie qui peuvent être réalisées dans l'absolu en fonction du système de production adopté globalement sur l'exploitation, comme il a été expliqué à propos des besoins de chauffage d'une nurserie pour les porcs.

Les productions qui nécessitent beaucoup d'électricité sont les élevages de porcs ou de volailles (chauffage des locaux, ventilation), les élevages de veaux gras (chauffage de l'eau à 75 °C pour la confection du lait reconstitué). Le fonctionnement d'un système d'arrosage nécessite de l'ordre de 8000 Kwh par an (8 heures par jour, pendant 30 jours). Le fonctionnement d'un tank à lait et des installations de traite dont le chauffage de l'eau pour le nettoyage correspond à une dépense de 400 Kwh par vache. Si les serres des horticulteurs ou des maraîchers sont chauffées, elles le sont le plus souvent à partir de gaz ou de fuel. En effet, les brûleurs dégagent leurs gaz de combustion dans la serre pour qu'elle se charge en gaz carbonique et en vapeur d'eau "naturellement". L'électricité n'intervient alors que pour alimenter des éclairages spécialement étudiés pour favoriser la photosynthèse.

La logique commerciale d'EDF fait qu'il n'est pas possible d'obtenir des ratios plus précis pour évaluer les dépenses en énergie électrique selon les différentes productions que l'on peut rencontrer en Basse-Normandie. Ces ratios auraient permis de réaliser une cartographie présentant les régions les plus énergivores d'un point de vue de l'électricité, étant entendu que les dépenses en gaz et en fuel pourraient être également cartographiées. On pourrait enfin y ajouter les dépenses correspondant à des coûts énergétiques externalisés, en particulier ceux qui correspondent à la fabrication des engrais chimiques.

17.3.3 - Quelques remarques pour la Basse-Normandie

17.3.3.1 - Les dépenses en carburants, lubrifiants et électricité

Les carburants et lubrifiants représentent un poste budgétaire important pour une

exploitation (tableau 44)¹⁰⁴, dès qu'il y a des labours. Pour faire des économies, les semis sans labour, la prolongation de la durée des prairies temporaires sont déjà largement employées. Par contre, le maïs nécessite des dépenses deux fois plus importantes, à cause de la récolte. A l'inverse, une prairie permanente n'exigeant pas une mécanisation poussée, la dépense est minimale. Logiquement, les dépenses importantes se localisent là où les cultures sont dominantes. Quand, parmi les cultures, le maïs représente une part non négligeable, le maximum est atteint. C'est le cas du Bocage normand (cartes 76 à 79).

Dans la région, le fonctionnement des machines à traire et des tanks à lait représentent les dépenses en électricité les plus grandes (le calcul inclut les dépenses en eau et gaz, mais ces deux derniers postes restent modestes). Les autres bovins et les cultures sont, par comparaison, peu dépensières. La Manche et le Bocage ornais ayant un nombre de vaches laitières important, ils ressortent nettement sur la cartographie (cartes 80 à 83). Comme pour ces dernières zones laitières, le maïs fourrage est largement employé, elles concentrent l'ensemble des dépenses énergétiques de la Basse-Normandie.

Tableau 44 – Les dépenses en carburants, lubrifiants et électricité

	Dépenses en carburants et lubrifiants	Dépenses en électricité, gaz et eau
Cultures annuelles et jachères = surfaces labourées	44,2 € / ha	15,2 € / ha
Surcoût pour le maïs	44,2 € / ha	
Herbe (prairies ayant plus de 5 ans)	15,2 € / ha	
Vaches laitières (par VL)		42,6 € / animal
Autres bovins (par animal)		15,2 € / animal

Source : Chambre régionale d'agriculture

17.3.3.2 - Utiliser le bois de haie pour le chauffage domestique

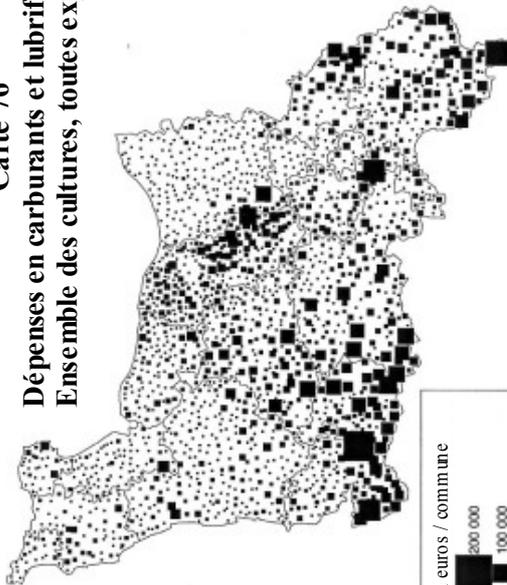
"La haie fournit 1,7 millions de m³ de bois de chauffage, représentant 39 % du bois exploité par les agriculteurs et 44% du volume du bois exploité dans les exploitations.[] Le volume de bois tiré de l'entretien courant des haies est certainement plus important et peut être estimé à 2,8 millions de m³ / an, soit une production d'environ 4 m³ par kilomètre de haie par an. Mais il faut retenir que le volume de bois tiré des haies a certainement été le double durant les années 1960 - 1980 du fait de la décapitalisation due à l'arrachage des haies. Les agriculteurs étaient aussi beaucoup plus nombreux et donc la demande plus forte. Une haie productive est en mesure de produire chaque année 0,9 tonne équivalent pétrole (TEP) par hectare. Le bilan énergétique est donc bien supérieur à celui de tous les biocarburants et il en est tout autant du bilan environnemental"¹⁰⁵.

104 PAVIE Jérôme, 13 systèmes laitiers en Basse-Normandie, Caen : Chambres d'agriculture de Normandie et Institut de l'élevage, 1999, 84 pages.

105 POINTEREAU Philippe (SOLAGRO), Les haies, évolution du linéaire depuis 40 ans, Courrier de l'Environnement de l'INRA, juin 2002, n° 46, pages 69 à 73. Étude menée à partir des enquêtes "Teruti" menées chaque année par les directions départementales de l'agriculture et d'une étude menée sur une douzaine d'années par l'institut forestier national.

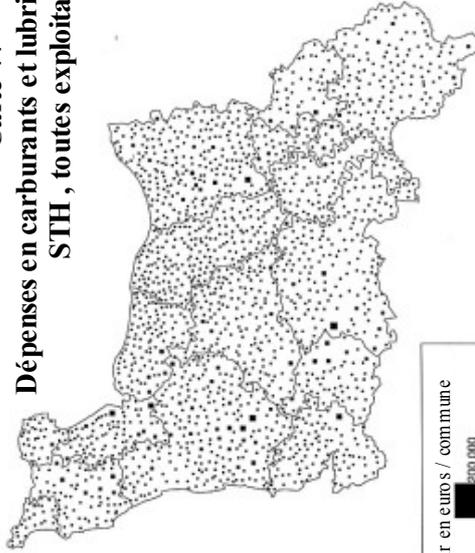
Carte 76

**Dépenses en carburants et lubrifiants
Ensemble des cultures, toutes exploitations**



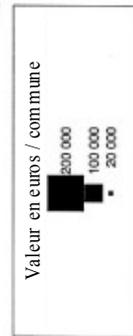
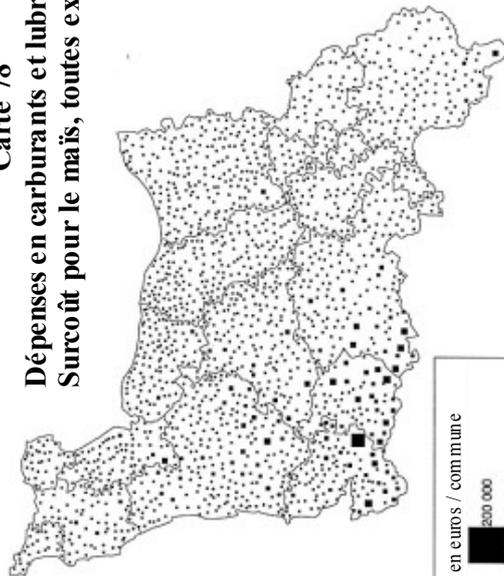
Carte 77

**Dépenses en carburants et lubrifiants
STH, toutes exploitations**



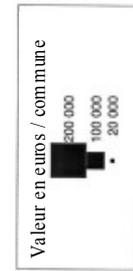
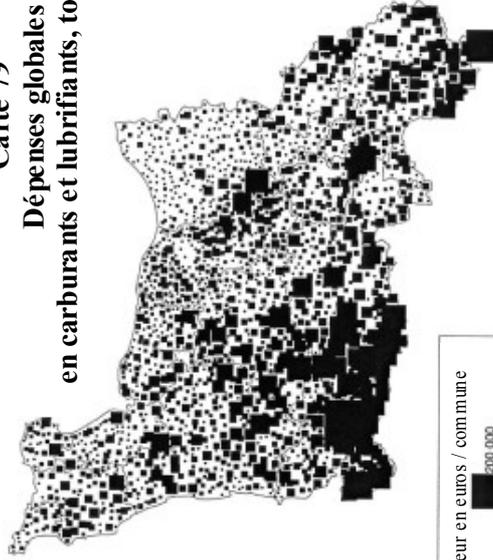
Carte 78

**Dépenses en carburants et lubrifiants
Surcoût pour le maïs, toutes exploitations**

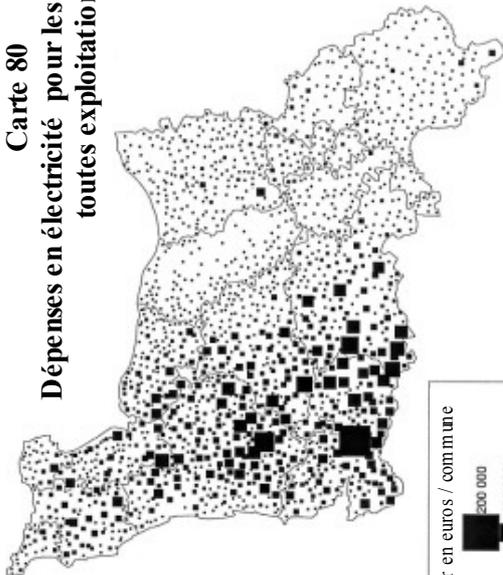


Carte 79

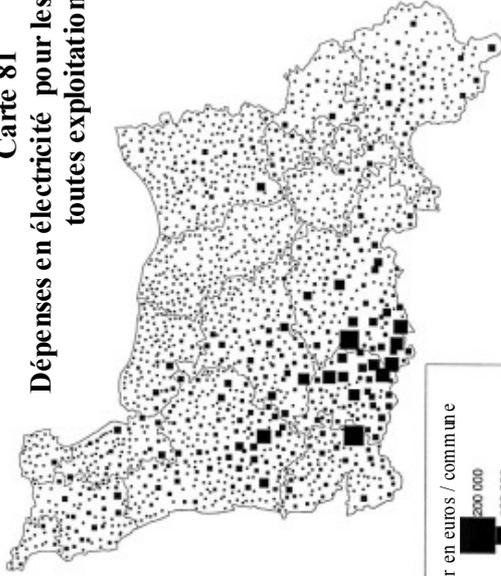
**Dépenses globales
en carburants et lubrifiants, toutes exploít.**



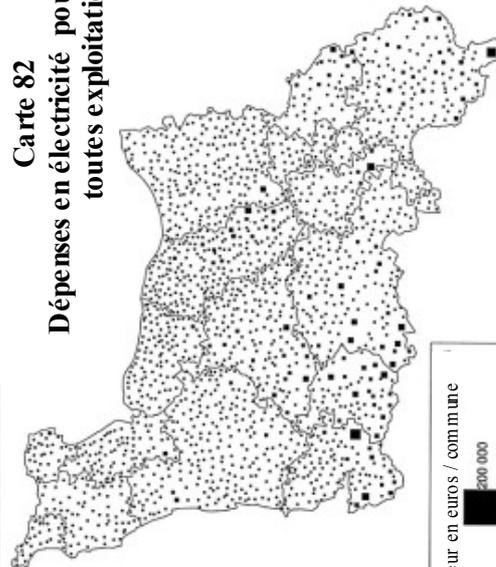
Carte 80
Dépenses en électricité pour les vaches laitières
toutes exploitations



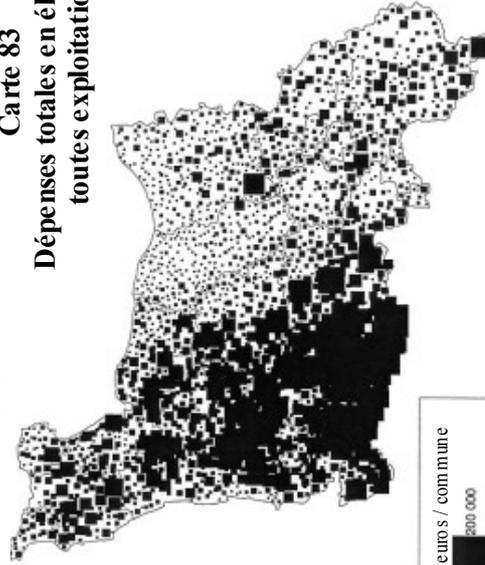
Carte 81
Dépenses en électricité pour les autres bovins
toutes exploitations



Carte 82
Dépenses en électricité pour les cultures
toutes exploitations



Carte 83
Dépenses totales en électricité
toutes exploitations



17.4 - La protection du patrimoine naturel, inventaires et zonages

17.4.1 - les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

En Basse-Normandie les ZNIEFF (annexe 91) qui définissent des secteurs du territoire "particulièrement intéressant sur le plan écologique participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional"¹⁰⁶ concernent des marais comme celui de Carentan ou de la Dives, des forêts, des vallées, la baie du Mont Saint-Michel, des landes et des bocages. Finalement, les surfaces concernées par les ZNIEFF sont importantes : 122 600 hectares en zone I répartis en 340 secteurs d'intérêt biologique remarquable, s'étendant sur 492 communes et 390 216 hectares en zone II, répartis en 93 grands ensembles naturels riches et peu modifiés, concernant 899 communes¹⁰⁷. La Plaine de Caen et les autres régions de culture ne semblent pas posséder d'intérêts particuliers puisqu'elles ne sont pas répertoriées, à l'exception d'espaces reliques qui justement sont en rupture avec le mode d'utilisation de ces espaces. Cette analyse est confortée par la carte de la DIREN des "principaux milieux naturels de Basse-Normandie" (annexe 92) et les rubriques des milieux naturels présentés dans le chapitre correspondant :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - la mer | - les marais et les tourbières |
| - le littoral | - les vallées et les rivières |
| - le littoral rocheux et les îles | - les forêts |
| - les dunes | - les landes |
| - les havres, une particularité régionale | - les coteaux calcaires |
| | - le bocage |

Parmi cette répartition, deux espaces "naturels" (vallées et rivières, bocage) ont un usage agricole évident qui n'est pas nié par les auteurs : le bocage "est toujours à la recherche d'un équilibre entre les préoccupations d'une agriculture moderne et les nécessités de valoriser un élément majeur du patrimoine naturel et culturel de la région. Façonné par des générations de paysans, le bocage n'est pas un milieu naturel à proprement parler. Pourtant, entre les champs cultivés et les prairies, c'est grâce aux haies et talus du bocage où elles ont trouvé refuge que bien des plantes sauvages nous sont restées familières tout comme leurs hôtes animaux"¹⁰⁸. Mais que faut-il en conclure pour les zones d'open-fields de la Plaine ? Elles apparaissent en blanc sur la carte, sans aucune légende. Il n'est pas question d'accuser les auteurs, mais de mettre en lumière une nouvelle fois que la modernisation de l'agriculture a engendré des systèmes agraires "artificiels", où les haies ont été supprimées. Ces dernières, bien que créées par l'activité humaine, s'étaient progressivement intégrées aux écosystèmes antérieurs. Pourtant ces espaces, même s'ils sont dégradés, ne doivent pas être ignorés et peuvent être réhabilités, en tenant compte de leurs équilibres écologiques spécifiques.

17.4.2 - les ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

106

INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.

107 CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 2, 247 pages, page 19.

108 Ib. CHALOT,... pages 15 et 16, T2.

En Basse-Normandie, 10 ZICO sont répertoriées. Elles sont situées principalement sur le littoral. S'il est essentiel de répertorier les espèces d'oiseaux en voie de disparition pour les protéger, cette démarche est loin d'être suffisante. La suppression des haies dans la Plaine de Caen a entraîné la disparition d'espèces communes qui y trouvaient refuge. Des produits de traitement ont des conséquences sur la fertilité de certaines espèces. Si un verger est entouré de haies, le nombre d'espèces et le nombre d'oiseaux est plus important que si ce n'est pas le cas. Par ailleurs, le verger traditionnel favorise la présence d'oiseaux (annexe 93). L'évolution des systèmes de production de la région a donc des conséquences négatives sur le nombre et la variété des espèces.

17.4.3 - Les milieux protégés

En Basse-Normandie (annexe 94), la première réserve naturelle a été créée en 1973 pour protéger la tourbière de Mathon près de Lessay (Manche). Parmi les 7 réserves naturelles bas-normandes, l'une d'entre-elles est une réserve géologique. Les arrêtés de protection de biotopes font également partis des milieux naturels protégés. Il s'agit principalement de gérer des tronçons de rivières indispensables à la reproduction du saumon ou de la truite de mer. Enfin, celle du bois d'Ardennes, près de Ducey (Manche) est classée "forêt de protection". Elle est soumise à un régime forestier spécial afin de maintenir la seule véritable zone boisée située à proximité du Mont Saint-Michel qui a également la particularité de reposer sur des alluvions; "à ce titre il [ce bois] peut être considéré comme une forêt relique"¹⁰⁹.

Là aussi, on peut distinguer des milieux naturels protégés qui méritent d'être maintenus en l'état à titre de témoin (tourbière, bois d'Ardennes) et des arrêtés de biotopes qui n'auraient peut être pas besoin d'être pris si les aménagements concernant les rivières étaient systématiquement envisagés en prenant en compte l'environnement de façon globale.

17.4.4 - les parcs naturels régionaux (PNR)

En Basse-Normandie il existe trois parcs naturels régionaux. Celui de Normandie-Maine, du Perche et des marais du Cotentin et du Bessin (carte 84).

17.4.5 - Natura 2000

En Basse-Normandie, les sites Natura 2000 concernent essentiellement des zones humides : marais, vallées, côtes et baie du Mont-Saint-Michel. Ces espaces sont nettement moins importants que ceux retenus par l'inventaire des ZNIEFF (annexe 95), dont ils sont issus.

17.4.6 - "l'article 19"

En Basse-Normandie, une opération concernant 1000 agriculteurs, sur un territoire de plus de 8000 hectares est menée depuis 1991 sur le territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin... Les contrats consistent principalement en "une limitation, voire une suppression totale des engrais minéraux, des épandages phytosanitaires et des amendement calciques, pour favoriser la flore diversifiée des prairies naturelles humides, un calendrier et des modalités particulières de fauchage pour favoriser la nidification et l'envol

109

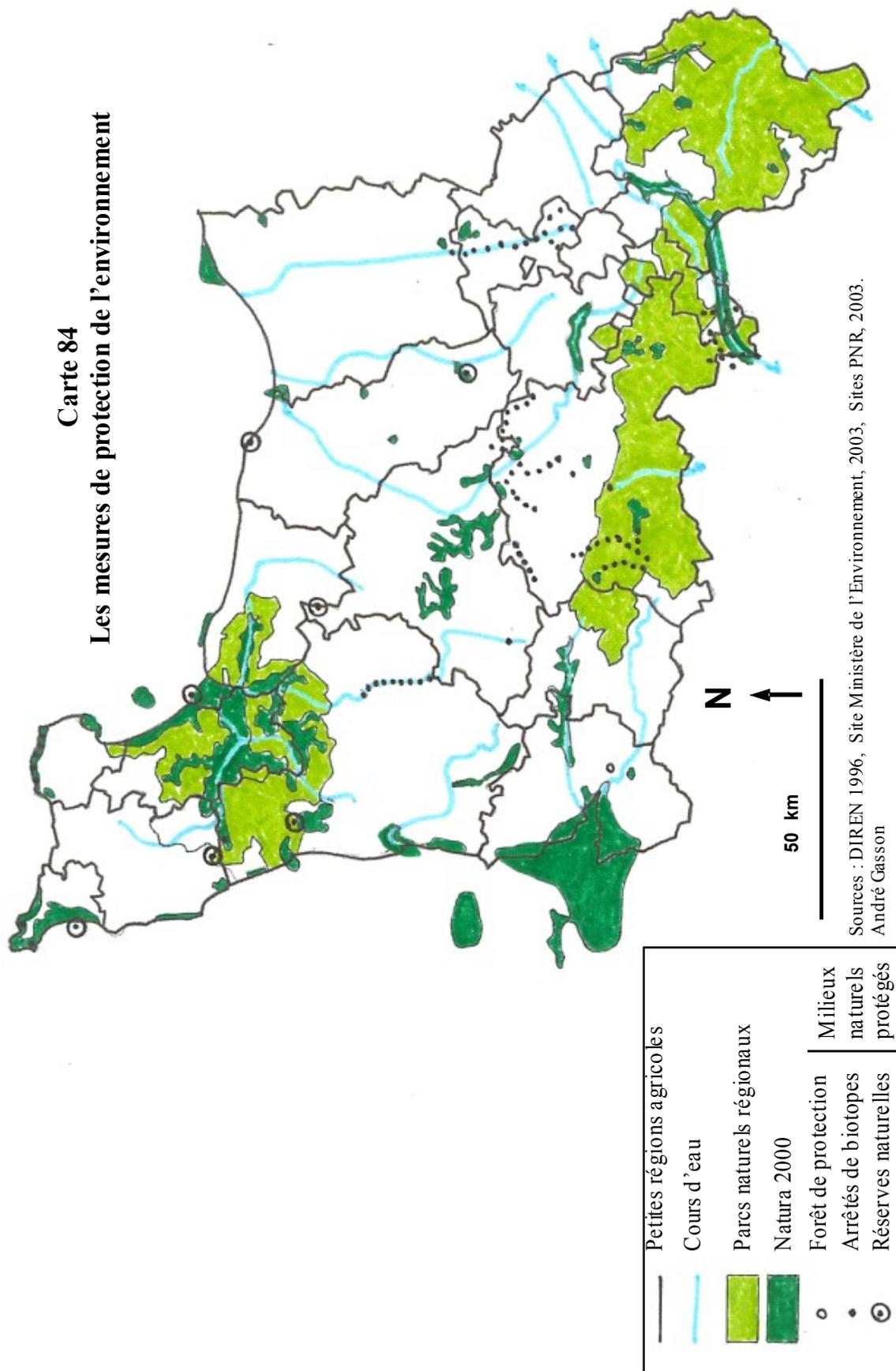
Ib. CHALOT,... page 67.

d'oiseaux comme notamment le Rôle des genêts"¹¹⁰. Finalement, ce cahier des charges n'est guère plus contraignant que celui de l'agriculture biologique.

Finalement, ces imbrications et superpositions de mesures sont-elles efficaces ? Elles mettent assurément en lumière la richesse des écosystèmes et la nécessité de leur protection. Cependant, elles incitent à banaliser les espaces non retenus, peut-être moins spectaculaires, mais qu'il faudrait pourtant protéger et restaurer, justement parce que la pression anthropique y est plus forte. Sinon, il y a le risque de constituer des espaces musées, tout en poursuivant la dégradation des écosystèmes des milieux ruraux et urbains. Mieux vaudrait prendre conscience que la région, comme la grande majorité des écosystèmes de la planète, a déjà été modifiée par l'action des sociétés humaines et repenser les rapports entre nature et société, sur l'ensemble de l'espace. Des mesures globales auraient notamment l'avantage d'éviter des distorsions de concurrence entre agriculteurs travaillant sur des zones plus ou moins protégées et leurs collègues qui peuvent poursuivre des méthodes intensives. De plus, la non prise en compte de l'environnement, en tout lieu, rend encore plus difficile la protection des sites et zones déjà répertoriés, du fait de l'interaction entre les espaces. C'est particulièrement le cas, quand l'importance des nitrates agricoles et des phosphates d'origine domestique, favorisent le développement des algues vertes sur les côtes

110 Ib. CHALOT,... page 78.

Carte 84
Les mesures de protection de l'environnement



17.5 - Les paysages et la valorisation des haies

17.5.1 - Préserver et replanter les haies

La nature ne fait rien qui ressemble aux haies. Les haies, les bocages sont le produit des activités humaines, révélant ainsi le rapport des sociétés à leur espace, à la nature. Ce type de paysage qui en découle est au croisement de préoccupations écologiques, par le souci de respecter des écosystèmes et de préoccupations sociales et de ne pas entraver les activités agricoles et de respecter un cadre de vie.

Un regard historique éclaire les motivations qui ont conduit les hommes à enclore les parcelles, notamment avec des haies vives. Un ensemble de fonctions économiques et sociales, qui ont évolué au cours du temps, a conduit à perpétuer les haies depuis plusieurs siècles. Il est important de les étudier pour mieux comprendre les enjeux actuels qui mènent trop souvent encore à la destruction de haies et pour envisager les solutions en toute connaissance de cause. Enfin, il ne faut pas négliger les aspects symboliques que représentent les haies dans les mentalités et la vie paysanne : l'expression "regarder par-dessus la haie" est riche de sens. La haie représente une frontière, délimite un espace. Elle est aussi un espace ludique pour les enfants et les amoureux. Plus dramatiquement elle a marqué la bataille de Normandie au cours de l'été 1944.

17.5.1.1 - Quelques aspects historiques

Des petits hameaux entourés d'une zone de défrichement concentrique composaient le paysage de l'Europe du Nord-Ouest au début de notre ère et il existait des enclos plus ou moins importants. Au début du Moyen-Age, les structures communautaires d'openfields avec assolement triennal étaient majoritaires. Ce mode d'utilisation du sol correspondait à la culture de céréales. Progressivement, du fait de l'extension de l'élevage permis par le progrès des techniques agricoles, les enclos se sont développés (pour enfermer les animaux ou protéger une culture ou un verger de ceux-ci). En même temps ce mouvement, significatif dès le XVI^e siècle, qui pris le nom d'enclosure en Grande-Bretagne, correspondait à la volonté de soustraire les domaines de la bourgeoisie ou de l'aristocratie rurale aux servitudes communautaires. La haie est donc aussi un moyen de délimiter la propriété privée.

Dans "La nouvelle maison rustique", ouvrage éditée en 1768¹¹¹, les préoccupations et les conseils prodigués à cette époque sont instructifs sur les diverses fonctions assignées aux haies :

- Les haies vives servent à clore, pour se protéger du bétail, des passants ou des voleurs et à borner la propriété. Il est fait état de leur rôle de brise-vents et d'élément esthétique ainsi que de leur importance pour le bois de chauffage, les fagots,...

- Divers conseils sont donnés sur la manière d'entretenir les haies, de choisir les essences. Bien que cet ouvrage n'ait sûrement été lu que par des gens instruits, les paysans ont fini par pratiquer ces méthodes (annexe 96).

Dans l'Ouest de la France, le bocage s'est formé progressivement au cours des deux ou trois derniers siècles et il a été mis à mal par les premiers remembrements et la mécanisation

111

LIGER Louis, La nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de campagne, Paris : Ed. Saugrain, 1768, neuvième édition, tome I, 916 pages

de l'agriculture depuis une cinquantaine d'années. Il est le reflet de l'utilisation du sol et plus généralement des systèmes agraires, notamment le mode de propriété. La haie, en tant qu'enclos protégeait tout autant des animaux, du vent que du voisin et elle était une ressource importante de bois de chauffage ou de bois d'œuvre ainsi qu'un moyen d'éliminer les excès d'eau quand elle était réalisée sur talus (et donc avec fossé). Évidemment les préoccupations premières des paysans et des propriétaires fonciers n'étaient ni environnementales ni esthétiques au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

17.5.1.2 - Les différentes fonctions d'une haie

Selon Dominique Soltner, arbres, haies, talus, fossés et rideaux, ... tous les constituants des bocages assurent 5 fonctions¹¹² :

- 1) régulation climatique : obstacle aux masses d'air et écrans au rayonnement.
- 2) régulation hydraulique et conservation des sols : en freinant le ruissellement.
- 3) fonction d'équilibre entre les espèces, en tant que milieux biologiques.
- 4) fonction productive : source de biomasse.
- 5) fonction d'amélioration du cadre de vie : en tant qu'éléments du paysage.

Selon la disposition, la forme des haies, ces 5 fonctions ne sont pas forcément assurées toutes à la fois (annexe 97).

17.5.1.3 - Des années 1960 aux années 1980, deux décennies d'arrachage massif

"Il resterait en France, en 2001, 605 000 hectares de haies, représentant 1,1 % du territoire national et 2 % de la surface agricole utile, et 333 000 arbres épars (hors haies).[] Si la suppression à grande échelle des haies et arbres épars des années 1960 à 1980 est aujourd'hui révolue, près de 70 % des E millions de kilomètres de haies vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage (1850 - 1910) ont été détruits, soit 1,4 millions de kilomètres. Le développement des actions de plantations depuis 20 ans (environ 2500 kilomètres plantés en 1997) ne compensent pas encore totalement la suppression des haies et arbres épars"¹¹³. Dans 52 % des cas, les haies supprimées sont intégrées aux surfaces agricoles et 40 % sont devenus des espaces forestiers. Elles représentent plus de 5 % de la SAU dans les régions de bocage et moins de 1 % dans les plaines céréalières.

17.5.2 - Le devenir des paysages

Chaque génération marque son empreinte sur le paysage. Parfois en continuité avec la génération précédente, parfois en rupture totale. Quels sont les "droits" d'une génération sur

112 SOLTNER Dominique, L'arbre et la haie, Saintes Gemmes sur Loire (49) : Ed. collection sciences et techniques agricoles, 1995, 208 pages (10^e édition). On pourrait compléter La classification de Dominique Soltner en rappelant d'une part, que les haies servaient de clôture et de bornage, et d'autre part qu'elles sont des sources possibles de fourrages (frênes en Aveyron). Lors de la sécheresse de 1976, j'ai moi même abattu quelques arbres pour nourrir un troupeau de génisses à Berjou (61).

113 POINTEREAU Philippe (SOLAGRO), Les haies, évolution du linéaire depuis 40 ans, Courrier de l'Environnement de l'INRA, juin 2002, n° 46, pages 69 à 73. Étude menée à partir des enquêtes "Teruti" menées chaque année par les directions départementales de l'agriculture et d'une étude menée sur une douzaine d'années par l'institut forestier national.

les possibilités de modifications ? Quels critères établir pour préserver la mémoire du paysage, pour préserver l'environnement ? Qui doit décider : les agriculteurs, les ruraux, les touristes, les industries agroalimentaires, l'OMC ou les citoyens ? Comment envisager des compromis entre intérêts privés et collectifs ?

Trois aspects peuvent guider la réflexion : préserver l'environnement (biodiversité, écoulement des eaux, brise-vents,...), permettre des évolutions des systèmes agricoles (contrainte de la mécanisation, modification de l'utilisation des surfaces agricoles,...), maintenir un cadre de vie identifiable (ne pas uniformiser les paysages, y compris les paysages bocagers, intégrer les bâtiments agricoles et les lotissements dans les communes rurales ou en zone péri-urbaine,...).

17.5.2.1 - Préserver les bocages

Certains bocages ne sont pas encore trop transformés. C'est le cas du Pays d'Auge, là où il n'y a pas eu de remembrement, notamment parce que les parcelles étaient relativement grandes. Replanter quand les haies sont dégradées, entretenir, élaguer semblent les tâches prioritaires. Maintenir au moins une haie quand l'élargissement d'un chemin rural s'avère indispensable.

Quand les bocages sont dégradés par des remembrements, des arrachages individuels ou la disparition des ormes (annexe 98), il est nécessaire de replanter en étant attentif aux différentes fonctions des haies et aux habitudes locales qui ont forgé le paysage : les haies du Plain de la région de Sainte Mère Église ne ressemblent pas aux haies du bocage de Vire.

17.5.2.2 - Reconstruire les paysages de Plaines

Les valeurs esthétiques sont changeantes. Les générations futures trouveront peut être beaucoup de charme aux espaces dénudés de la Plaine. Cependant, il est indéniable que les arbres, plantés en haies, en bosquets ou en vergers, ont un rôle de brise-vents. Cette fonction doit être conservée. De même qu'ils ont un rôle dans le maintien de la biodiversité. Au cas par cas, des replantations doivent être envisagées par les agriculteurs et les collectivités locales. Des haies peuvent abriter des routes, souligner des cours d'eau, maintenir la terre et éviter le ruissellement dans les pentes, limiter des propriétés. Des bosquets peuvent être reconstitués.

Aujourd'hui, les tentatives de replantation restent limitées et l'arrachage de haies en bordure de la Plaine continuent (ex. près de Trun). La commune d'Amblie (14) a réalisé un programme de replantations en bordure de routes (annexe 99), un agriculteur de Cagny (14) a replanté deux haies perpendiculairement à la route nationale 13. Les Chambres d'agriculture et les Conseils généraux apportent des aides, mais les pressions et les habitudes aboutissent encore à la disparition de haies (cartes 85 à 87, photo 53).

17.5.2.3 - Intégrer les bâtiments agricoles et les lotissements

La forme, l'emplacement, la nature des matériaux et leurs couleurs doivent être pris en compte lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment agricole. Il faut également s'interroger sur le bien fondé des constructions démesurées. Elles correspondent à la concentration des exploitations agricoles et aux systèmes de production : stabulations libres de plusieurs centaines de mètres carré, poulailler pouvant accueillir plusieurs milliers de volailles, hangar où sont stockés des milliers de tonnes de fourrage ou de paille (photos 59, 60, 61, 63, 64 et 65).

Leur intégration dans le paysage peut être assurée par la plantation d'arbres isolés ou de haies. Cependant, les haies uniformes, comme celle de thuyas, forment un rideau qui occulte les bâtiments. Pourtant, il n'y a pas de raison de les cacher. Faut-il en avoir honte ? Selon les régions : habitat rural groupé ou dispersé, présence ou non de haies entourant l'ensemble des bâtiments de la ferme (ex. fermes du Pays de Caux en Haute-Normandie), des solutions différentes peuvent être envisagées.

Les lotissements construits en limite des bourgs des communes rurales ou en zone périurbaines peuvent être intégrés harmonieusement au paysage. Leurs emplacements et leur environnement doivent être étudiés avec soin pour qu'ils n'apparaissent pas comme des verrues dans le paysage. Dans certains cas, le maintien de quelques arbres existants sur la parcelle à construire ou la replantation d'une haie les intégrera au paysage et les protégera des vents dominants.

17.5.2.4 - Valoriser économiquement les haies

Outre la valorisation par un paysage attractif qui génère des activités d'accueil et de vente directe, les haies peuvent servir au chauffage domestique individuel ou collectif, par l'élagage annuel ou l'émondage des têtards. Les arbres de haut-jet sont intéressants à valoriser en bois d'œuvre. Des usages plus ou moins tombés en désuétude peuvent être réhabilités : fabrication de piquets de châtaigniers, fagots de saules ou d'aulnes pour maintenir des bords de rivière.

17.5.2.5 - Éviter le mitage de l'espace

Il peut être tentant à un propriétaire de reboiser une parcelle qui lui semble d'un intérêt agricole réduit par sa pente, son humidité excessive, l'absence de droits à produire ou son éloignement par rapport au siège de l'exploitation. Ce type de reboisement, surtout quand il se fait avec des essences homogènes (peupliers, conifères) non seulement rompt l'harmonie d'un paysage, mais il éloigne les parcelles agricoles les unes par rapport aux autres et peut ainsi rendre difficile l'agrandissement d'une exploitation, le regroupement de parcelles et éloigne d'autant l'agriculteur voisin le plus proche, ce qui rend l'entraide difficile.

"Une société hérite d'un paysage, s'adapte, le transforme et le lègue". Le paysage bocager avec ses différents types de haies reflète les systèmes agricoles d'une société. Cependant il n'est pas toujours aisé de connaître les paysages anciens car les descriptions littéraires ou administratives ne font pas état des paysages. Les peintures, elles n'ont plus, n'apportent pas d'éléments supplémentaires. L'engouement pour les paysages, notamment bocagers, est au départ un phénomène citadin et extérieur aux préoccupations des agriculteurs.

Il est donc important quand on parle de protection des haies de ne pas y voir que des fonctions esthétiques et environnementales (dans le sens restreint de ce terme). De même qu'il serait anachronique de "fossiliser" des paysages et de les considérer comme des musées. Les agriculteurs et les autres utilisateurs de l'espace rural ne comprendront l'utilité des haies que s'ils en voient l'ensemble des fonctions. Celles qu'ils entretiendront et replanteront ne correspondront plus nécessairement aux usages d'autrefois. Parfois une haie a été plantée uniquement pour diviser une parcelle entre frères et sœurs à l'occasion d'un héritage (maintenant d'autres moyens efficaces existent : fils de fer barbelé ou clôture électrique,...). La finesse du maillage a souvent entraîné une utilisation très difficile de ces petites parcelles.

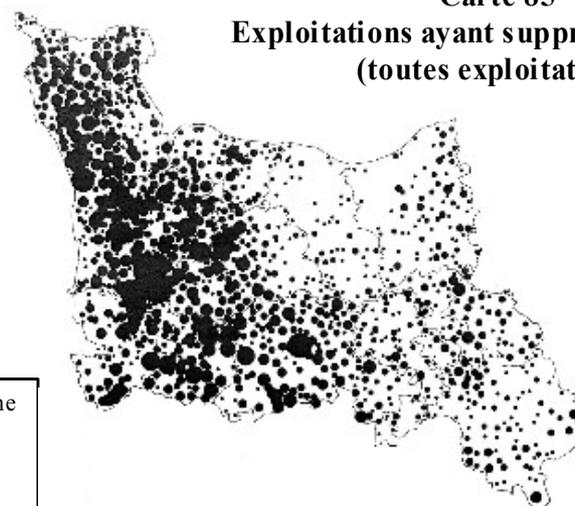
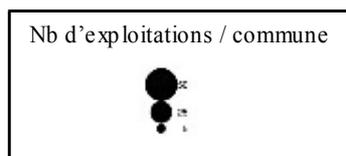
Enfin, à l'heure où il semble possible de se libérer des contraintes du temps et de

l'espace par les procédés industriels et de transports rapides, il est important de montrer qu'une haie ne se fait pas en un jour. Les arbres que nous admirons ont été plantés ou choisis par nos grands-parents. Cela dit, comme les générations antérieures, nous n'avons pas à craindre de modifier la situation dont nous avons hérité si nous respectons les principes définis plus haut. Il est évidemment nécessaire de réparer les erreurs des quarante dernières années en faisant bien attention à ne pas uniformiser les formes de haies pour éviter de perdre les spécificités des différents bocages qui existent dans l'Ouest de la France¹¹⁴.

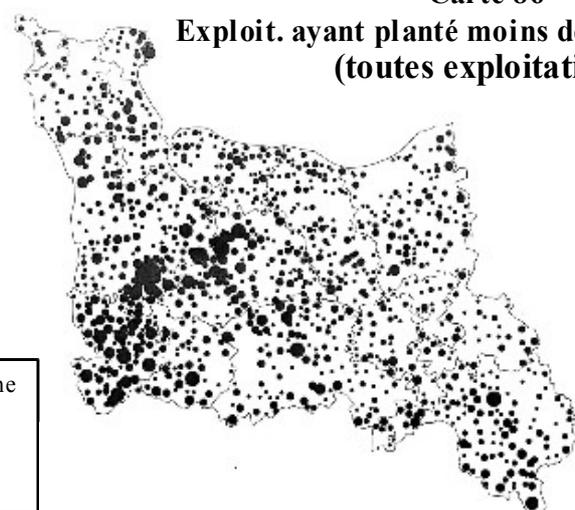
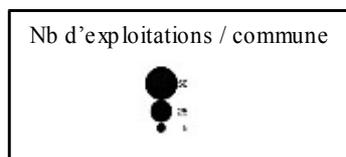
A l'issu de ces trois derniers chapitres, il est possible de se rendre compte des principaux handicaps au développement d'une agriculture durable (carte 88). Des concentrations de nitrates et des dépenses énergétiques élevées, des agriculteurs professionnels âgés, susceptibles de ne pas être remplacés, des unités économiques faibles ou des pentes supérieures à 10 % limitant la polyvalence des usages, ne favorisent pas le développement d'une agriculture durable. A cette énumération, doit être ajoutée la fragilité des systèmes due à une forte spécialisation et à des aides publiques importantes ou encore le manque d'attrance pour les espaces ruraux où l'emploi est limité, les commerces et les services publics de plus en plus rares.

114 A ce propos, il est possible de consulter l'ouvrage de Christian Hongrois, ethnologue : "A la fourneuille des jaus bianchés", Ed. de l'association Mémorial, 14 rue William-Bertrand, 17320 Saint-Just-Luzac.

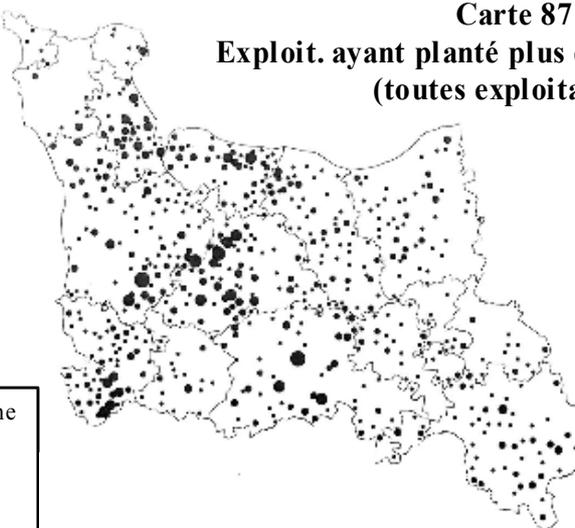
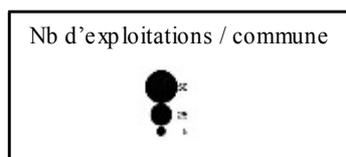
Carte 85
Exploitations ayant supprimé des haies
(toutes exploitations)



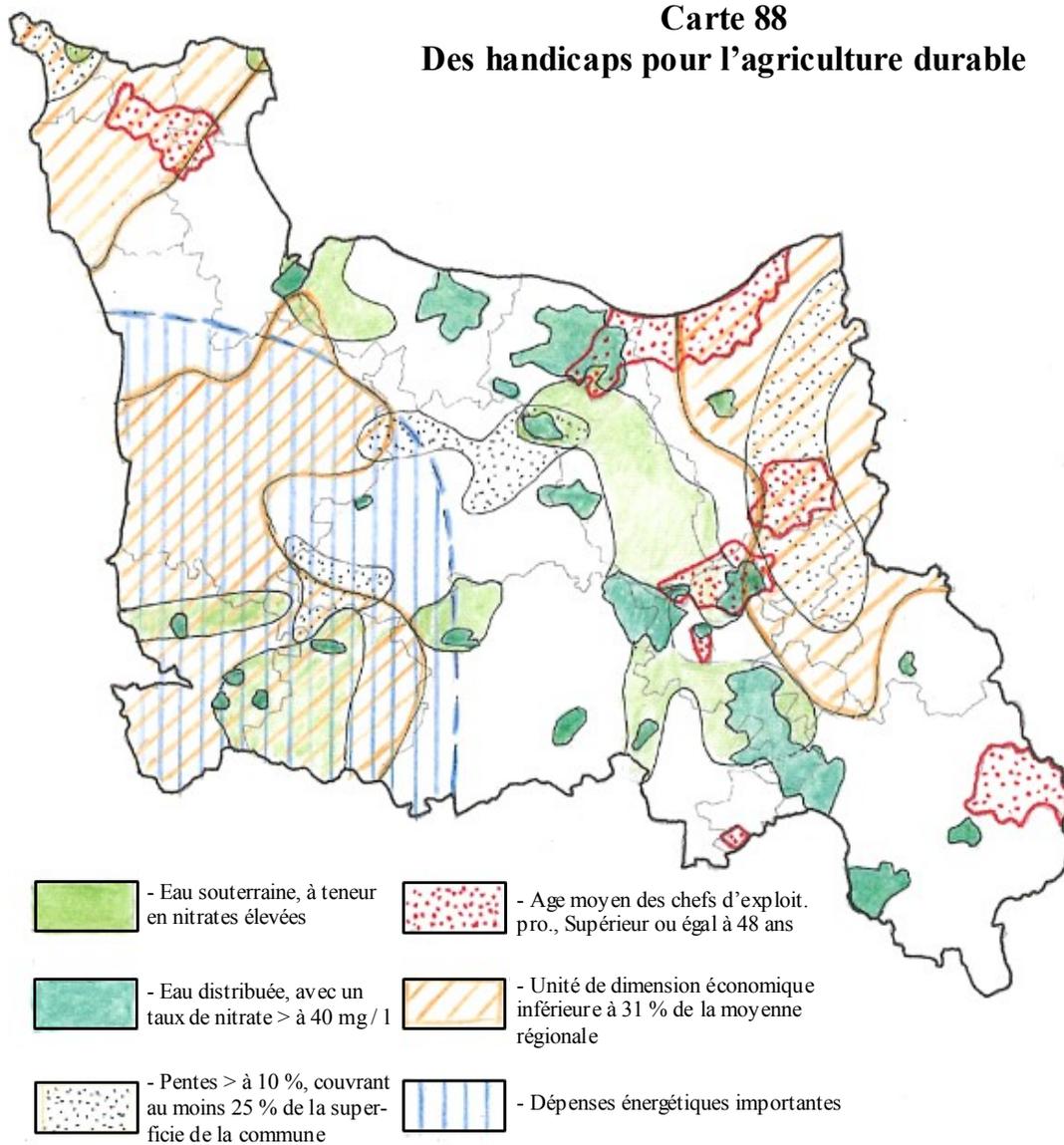
Carte 86
Exploit. ayant planté moins de 500 m de haies
(toutes exploitations)



Carte 87
Exploit. ayant planté plus de 500 m de haies
(toutes exploitations)



Carte 88 Des handicaps pour l'agriculture durable



CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Sources : Agreste Basse-Normandie, nov. 2001, Tableau de bord de l'Environnement, RGA 2000, DRASS.

Planche XIII Paysages de bocage



58 - Crouttes



59 - Domfront

60 - Saint-Georges d'Elle



61 - Aubry le Panthou

62 - Vallée de l'Ome, Trois-Monts



Planche XIV Paysages de la Plaine de Caen



63 - Lotissement à Villers les Buissons

64 - Cambes en Plaine



65 - Une ferme en ville, Ifs



66 - Ifs

67 - Breteville sur Laize

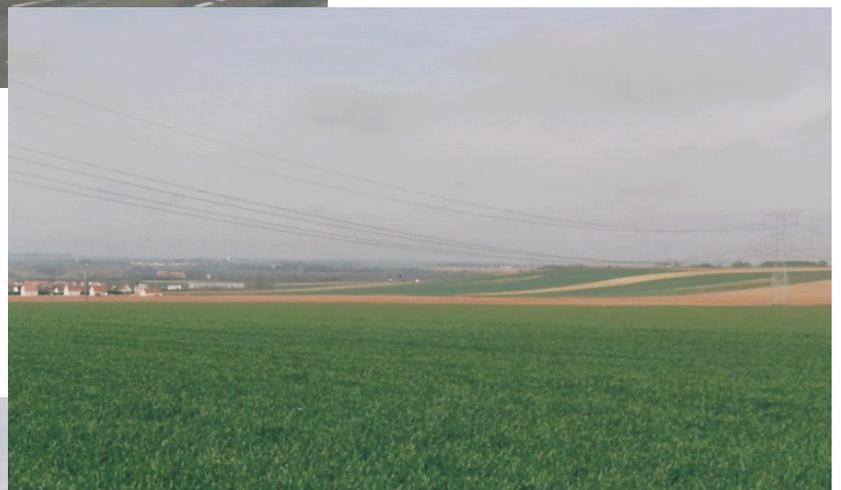


Planche XV
Couleurs éphémères, dans les paysages où les cultures dominent



68 - Colza, Maizet



69 - Pois fourra-
ger, Bellengreville



70 - Pommes de
terre, Bellengreville



71 - Lin, Garcelles-Secqueville

Quatrième partie
Les démarches durables en Basse-Normandie

18 - Changer dès maintenant, c'est possible

Malgré le contexte défavorable de la politique agricole commune, malgré les pressions des lobbys agroalimentaires, relayés par la majorité des organisations professionnelles, des agriculteurs ont développé d'autres pratiques, à partir d'expériences personnelles et de réflexions collectives. Leurs itinéraires sont variés, mais ils démontrent à leur manière qu'il est possible de travailler autrement, dès maintenant.

18.1 - Du durable au bio, la recherche de bonnes conditions de travail, en production laitière

Guy s'est installé sur la ferme de ses parents en 1990, sur 24 hectares, après diverses expériences professionnelles, hors du monde agricole, bien qu'ayant un BTS agricole. A cette époque, il a 30 ans, sa femme est institutrice et ils ont deux enfants.

Cette exploitation, située dans le canton de Cerisy la Forêt (50), était orientée exclusivement vers la production laitière, avec des vaches normandes et une alimentation à base d'herbe, sans ensilage de maïs. Au moment de son installation, Guy a reconstruit une salle de traite à décrochage automatique, dans l'objectif d'avoir de bonnes conditions de travail. En continuant un système basé sur l'herbe, il a limité les investissements en matériel et les intrants. N'ayant pas un système intensif, il a poursuivi sa réflexion en recherchant un maximum d'autonomie et en limitant ses charges. Pour que ses efforts soient valorisés, il était logique qu'il se tourne vers l'agriculture biologique, dont il avait pratiquement déjà les caractéristiques, afin de bénéficier d'un prix du lait plus élevé. La reconversion a commencé en 1998.

Douze ans après son installation, le revenu de l'exploitation étant décent, d'autant plus qu'un emprunt important se terminait (15 000 € d'annuités), Guy a recherché à réduire son temps de travail. Il a choisi de s'associer avec un autre agriculteur, qui lui pensait arrêter, à cause de difficultés importantes sur sa petite exploitation. Grâce à quelques agrandissements successifs et l'apport de l'associé, le GAEC a aujourd'hui 55 hectares et un quota laitier de 200 000 litres, produits par 45 vaches. L'introduction de 5 hectares de céréales apporte un complément pour l'alimentation des vaches et permet, par rotation, le renouvellement de prairies quand elles se dégradent.

Bien que la gestion de l'herbe ne soit pas fondamentalement différente entre le conventionnel et le bio., la production moyenne des vaches est passée de 6 000 litres de lait à l'hectare, à 3 500 litres. La différence est en partie due à la diminution de l'alimentation concentrée. Si le produit à l'hectare est plus faible, les charges de concentrés ont diminué, celles d'engrais sont nulles.

Le capital d'exploitation est de 170 000 € et l'excédent brut d'exploitation (EBE) est de 47 750 €. Sur cette dernière somme, le prélèvement familial annuel est de 18 000 € et le reste est affecté au remboursement des emprunts. Les prévisions économiques étant basées sur le paiement du litre de lait bio par la laiterie à 0,38 €, la baisse du prix en 2003 à 0,36 €, va entraîner une réduction du revenu.

Pour limiter les pointes de travail et les investissements, les gros travaux (semis,

moisson et ensilage d'herbe et épandage de fumier) sont effectués par une entreprise de travaux agricoles. Les deux associés se répartissent les traites. L'un assure les traites du matin, l'autre les traites du soir pendant une semaine, puis le roulement est inversé. Chacun d'eux est libéré un samedi et un dimanche entier sur deux. Le temps de travail hebdomadaire est évalué à 40 heures, week-end compris. Ils prennent chacun une semaine de vacances à Noël, à la mi-février, à Pâques et trois semaines en été.

18.2 - Après les déboires de l'intensif, la passion pour les chevaux et les ânes

En 1981, Hubert, originaire du Bessin, avait 29 ans. Il décide alors d'acheter un corps de ferme, avec 8 hectares près de Pont-l'Evêque et de louer 7 hectares. Sa femme est secrétaire d'intendance. Sur cette petite structure, il se lance dans la production d'agneaux de boucherie finis à l'auge et monte un atelier de lapins intensif. Les années suivantes, il loue une dizaine d'hectares supplémentaires. Déjà lourdement endetté, son apport personnel était dérisoire, il n'a pas pu supporter la chute des cours du mouton de 40 %, due à l'importation massive en provenance de Nouvelle-Zélande. C'est la catastrophe. Hubert est obligé de rechercher un emploi salarié. Heureusement, ses compétences dans le domaine équestre se trouvent valorisées. Néanmoins, y compris pour rembourser ses emprunts, il continue d'exploiter les 8 hectares en propriété. Les journées de travail sont longues et le moral n'est pas toujours au beau fixe. Au bout de cinq ans, les emprunts de la première installation sont remboursés. Il décide de s'installer à nouveau en 1989. Tirant les leçons de ses déboires, il constitue progressivement un troupeau de vaches allaitantes et commence à acheter des ânes et des chevaux.

En 2003, il exploite 60 hectares, auxquels s'ajoutent une vingtaine d'hectares loués à l'année ou en vente d'herbe. Il possède 47 vaches allaitantes, 20 ânesses et 3 poulinières, ainsi qu'une vingtaine de brebis allaitantes et des volailles en plein air. Cette fois, son travail est plus épanouissant. Pour le soulager, il emploie un salarié à mi-temps. Il a fait le choix d'élever les chevaux et les ânes par passion, influencé par ses parents qui se servaient d'un âne pour transporter le lait jusqu'à la ferme ; ils n'ont eu un tracteur qu'en 1965. De plus, après sa formation agricole, Hubert a travaillé dans un haras pendant 8 ans.

Son exploitation étant menée en extensif, avec uniquement des prairies permanentes, il s'est vite aperçu qu'elle répondait aux critères de l'agriculture biologique, sans valoriser pour autant sa production de viande bovine. C'est donc à partir de choix techniques, qu'Hubert a décidé de se reconvertir en bio, à partir de 1995. Désormais, il vend ses bovins à des bouchers de la région, de 20 à 25 % plus cher que s'il ne bénéficiait pas de signe de qualité.

A 51 ans, Hubert songe à sa succession. Il souhaite garder une trentaine d'hectares qu'il a en propriété quand il aura 55 ans, en espérant que son fils ou le salarié reprendra le reste de l'exploitation. Ce sera possible du fait que ses trois enfants auront terminé leurs études et que les emprunts seront complètement remboursés. De plus, des problèmes de santé l'obligent déjà à réduire son activité. Il pourra ainsi se consacrer uniquement à ses chevaux et à ses ânes.

Pour limiter les investissements en matériel, il travaille avec deux voisins. Il n'y a rien de formalisé, mais chacun fait attention à acheter des machines complémentaires, afin d'en faire profiter les deux autres. Cette bonne ambiance est essentielle. Elle permet de faire face aux urgences. Un soir d'orage, 11 tracteurs et chariots ont été mobilisés chez Hubert pour rentrer du foin récolté en petites bottes.

En 2001, le produit d'exploitation atteignait 48 000 € et les charges, hors amortissements, 17 900 €. Comme dans le cas de la ferme de Guy, l'excédent brut d'exploitation est relativement conséquent, 30 000 €, du fait des charges limitées. Amortissements déduits, le revenu agricole est de 20 000 €.

18.3 - De l'intensif à la bio, une production laitière sur des terres labourables

Dominique et Jean se sont installés, en GAEC, près de Nocé, dans le Perche ornais, en 1983, après avoir suivi une formation agricole et travaillé comme ouvriers agricoles. La ferme avait été menée intensivement par les parents de Jean. Les 56 hectares étant labourables, les vaches laitières, Prim'Holstein, (quota de 427 000 litres) ne pâturaient que 3 hectares. Elles étaient nourries avec des cultures de luzerne, en zéro-grassing et de l'ensilage de maïs. Les génisses étaient également élevées en stabulation. Ce système exigeait beaucoup d'intrants : engrais, produits phytosanitaires, tourteau de soja. Une dizaine d'hectares étaient destinés au blé, pour la vente. Financièrement, ce système donnait de bons résultats, en particulier parce que cette partie du Perche a un bon potentiel en blé et en maïs. Par contre, pour Dominique et Jean, la dépendance liée à l'importance des intrants et la manière de nourrir le troupeau laitier n'étaient pas satisfaisants. C'est donc à partir d'une démarche militante qu'ils ont décidé dix ans plus tard, de remettre en herbe, à contre-courant du voisinage, puisqu'en 1993 les terres à céréales étaient primées. Les prairies ont été implantées sur les surfaces en jachères, par des semis au printemps, avec obligation d'attendre l'automne pour les exploiter. Cette reconversion s'est étalée sur cinq ans. Elle s'est traduite par une petite baisse de la production laitière (de 7 500 à 7 000 litres par vache et par an). Suite à deux agrandissements, ils avaient alors 82 hectares, avec deux types d'assolements, en fonction de la nature des terres. Sur les terres limoneuses, les prairies, conservées 7 à 8 ans, sont suivies d'un blé, d'un maïs et d'une autre céréale. Les terres argilo-calcaires, plus séchantes, sontensemencées avec un mélange luzerne - dactyle qui est exploité pendant 3 ans, suivi d'un mélange triticales - pois fourrager et d'un maïs. Ce nouveau système, plus durable, les satisfaisait, mais le lait n'étant pas mieux valorisé, Dominique et Jean ont choisi de poursuivre leur démarche en optant pour l'agriculture biologique. Après deux années de reconversion, ils ont pu bénéficier d'un prix du lait plus élevé qui compense la diminution de la production des vaches, bien qu'avec 6 500 litres de lait par vache, le niveau de production du troupeau reste élevé. Cela est dû au bon niveau génétique des Prim'Holsteins. Le chargement à l'hectare des surfaces fourragères, comprenant les vaches et les génisses, est de 2 UGB. Cela se traduit par une production laitière de 5 500 litres à l'hectare. Cependant, cette quantité est surévaluée par des achats de foin à l'extérieur. Sinon, la production serait de 5 000 litres à l'hectare.

Le passage à la bio. a posé quelques problèmes pour soigner des mammites, les traitements homéopathiques ne suffisant plus. De même, l'alimentation à base d'ensilage limitée à 50 %, reste contraignante dans un système où le maïs est très adapté aux sols et aux conditions climatiques de l'exploitation. En effet, le maïs profite des pluies orageuses et des températures élevées du début de l'été, alors que les prairies à base de ray-grass anglais ne poussent plus dès que la température est supérieure à 25° C.

La suppression des traitements herbicides sur le maïs nécessite trois passages de herse-étrille, suivi de deux binages. Cette culture menée en bio. exige un temps de travail supplémentaire, alors que les systèmes "tout herbe" ont tendance à le réduire. Le mélange triticales-pois fourrager a, quant à lui, l'avantage de ne pas se "salir". Les mauvaises herbes ne se développent pas du fait du recouvrement des pois au-dessus du triticales, à la fin juin, au moment où la céréale, par la dessiccation des feuilles, laisse pénétrer la lumière jusqu'au sol

quand elle est semée seule.

Les rendements en maïs atteignent 12 tonnes de matière sèche à l'hectare au lieu de 15 tonnes sur les terres limoneuses en système conventionnel. Sur les terres argilo-calcaires, ils passent de 12 tonnes à 8 tonnes. La baisse de rendement est d'environ 30 %. Les meilleurs rendements sont obtenus après le retournement de prairies qui ont eu le temps de régénérer la matière organique au bout de trois ou quatre ans.

Les rendements en blé atteignent 40 à 45 quintaux actuellement, contre 75 à 80 quintaux, les années avant la reconversion. Cette culture est plus difficile à mener que le maïs, car elle peut souffrir d'un manque d'azote à la fin de l'hiver, s'il fait trop froid, du fait d'une insuffisance de la nitrification des matières organiques, impossible à rattraper par des engrais minéraux. De plus, le blé est plus sensible aux maladies que le maïs.

Finalement, un diagnostic agri-environnemental considère que les points positifs de l'exploitation sont la présence de légumineuses (luzerne-dactyle et triticale-pois), l'absence de traitements et d'irrigation. Les points négatifs sont le manque de haies (elles avaient été supprimées avant leur installation), des besoins en énergie élevés dus aux cultures et aux récoltes de foin et d'ensilage d'herbe et la faible durée de pâture à cause de problèmes d'humidité des terres en hiver. De plus, les terres argilo-calcaires doivent être labourées au début de l'hiver pour bénéficier de l'action du gel, laissant ainsi les sols nus.

L'excédent brut d'exploitation était de 63 000 € en 2002, (70 870 € en 2000 et 69 000 € en 2001) soit 28,6 % du produit, constitué essentiellement par la vente du lait, qui s'élevait à 220 000 €, dont 14 300 € de primes pour les céréales et les bovins mâles (tableau 46). Les charges s'élevaient à 157 000 €, les principaux postes étant la main d'oeuvre salariée et l'alimentation du bétail. L'adhésion à plusieurs CUMA spécialisées évitent l'achat de matériel.

18.4 - Une installation, hors cadre familial

Près de Trèvières (14), dans le Bessin, Franck s'est installé, en 1997, à 24 ans, sur une ferme de 57 hectares. C'est en passant régulièrement ses vacances chez ses grands-parents, agriculteurs dans la Manche, qu'il a décidé de suivre une formation agricole pour devenir agriculteur. Il a travaillé seul pendant 6 ans. L'importance des annuités à rembourser pour payer le corps de ferme et une partie du foncier l'a obligé à monter un élevage de volailles, avec un minimum d'investissement, alors qu'il avait prévu de vivre essentiellement d'une production laitière basée sur un quota de 173 000 litres, dans le cadre d'un système peu intensifié correspondant aux pratiques de l'agriculteur qui lui cédait l'exploitation. Les débuts ont donc été difficiles. Franck n'avait pas imaginé la "galère" dans laquelle il s'était engagé, d'autant plus qu'il travaillait seul. Heureusement, sa mère et sa grand-mère sont venues l'aider à la traite. Il avait pourtant constitué son troupeau dans de bonnes conditions financières. En effet, à la fin de l'hiver 1996 / 1997, le prix de la viande avait chuté à cause de la crise de la vache folle. De ce fait, beaucoup d'agriculteurs ayant gardé le maximum de vaches, se trouvaient en dépassement de quota. Il était alors possible d'acheter de bonnes vaches laitières en lactation entre 760 et 900 €. Le premier lot de volailles avait été mené en intégration, mais quand le volailler a voulu lui acheter ses poulets à 1,5 € le kilo vif, il a refusé de les vendre. En catastrophe, il a dû vendre ses 400 poulets au voisinage et à des connaissances. Depuis cette leçon, il poursuit cet élevage, en vente directe (poulets, chapons à Noël, poules pondeuses). Si Franck était convaincu de ne pas rechercher un rendement maximum, au point d'abandonner son BTS en cours d'année, considérant que les pratiques intensives étaient les seules valorisées dans cette formation, il a opté pour l'agriculture biologique suite à un

incident. Lors d'un désherbage de maïs, il a été victime d'une intoxication qui l'a rendu malade pendant trois jours. Franck reconnaît qu'il n'avait pas l'habitude d'utiliser le pulvérisateur, mais à l'évidence, ce fait montre les risques encourus avec les produits phytosanitaires.

Au bout de deux ans, Franck a embauché un salarié à mi-temps, pour assurer le travail supplémentaire dû à un agrandissement de 20 hectares et à la reconversion en bio : récolter davantage de foin, désherber les betteraves. Mais c'est surtout en 2003 que l'exploitation a pris un autre tournant, en formant un GAEC avec la ferme voisine, où l'exploitant prenait sa retraite, alors que sa femme, plus jeune de quelques années, devait poursuivre son activité. Finalement le GAEC a un troupeau de 72 vaches laitières, avec un quota de 320 000 litres de lait et le salarié travaille à temps plein. Les 4/5 des 115 hectares sont composés de prairies naturelles et 8 hectares sont en prairies temporaires, en rotation avec 12 hectares de céréales (un mélange d'orge, avoine, triticale et pois fourrager), d'un hectare de betterave et de 3 hectares de maïs-fourrage. Dans le Bessin, il est possible de faire pâturer les animaux jusqu'à Noël et de les remettre à l'herbe dès la mi-février, permettant ainsi un stockage minimum de fourrages et de limiter la dimension des stabulations. De plus, les étés ne sont pas séchants, en particulier grâce à la proximité de la mer qui limite la chaleur. Pour compléter le revenu des deux sociétaires et du salarié, le GAEC s'est lancé dans la transformation de 50 000 litres de lait en crème, beurre, fromage blanc par an. Une partie du lait écrémé permet de nourrir les veaux et quelques cochons. La mise aux normes des bâtiments d'élevage va bientôt être réalisée. Elle coûtera 71 500 €.

Trois personnes, sans lien familial, permettent d'organiser facilement la traite des samedis et dimanches. En semaine, c'est la femme qui traite, mais elle est remplacée deux soirs. Le salarié assure les travaux des champs, l'entretien et la mécanique. Il traite occasionnellement, mais finalement, il préfère la traite au tracteur. Franck remplace régulièrement la femme pour la traite, s'occupe et même se passionne pour la transformation et la vente sur les marchés. Ils ont décidé de ne pas vendre à la ferme, pour ne pas avoir une contrainte supplémentaire. Globalement la charge de travail est importante du fait de la transformation du lait et de l'obligation de désherber les betteraves et le maïs par des moyens mécaniques.

En 2002, c'est-à-dire avant la création du GAEC, le montant total des produits était de 118 800 € et les charges s'élevaient à 70 000 €, dégageant ainsi un excédent brut d'exploitation de 48 000 €, dont 25 % de primes PAC et CTE. A cet EBE, il faut déduire 30 000 € de remboursement d'emprunt pour obtenir le revenu d'exploitation. Les bons résultats économiques proviennent d'une part, du prix du lait bio. de 2002 (0,41 €/l) et de la vente des chapons, d'autre part, la limitation des intrants réduits les charges. Les charges de matériel sont limitées grâce à l'importance des prairies naturelles. Une entreprise de travaux agricoles est chargée de l'ensilage. Les voisins ayant du matériel plus puissant, l'entraide s'en trouve réduite. Pour 2003, l'EBE prévisionnelle est de 80 000 €, soit 43 % du produit. Ce bon ratio est lié à l'importance du facteur travail, par la transformation du lait et à la limitation des intrants.

18.5 - Du fromage de chèvres, sans prime

Jacques Antoine, ancien ingénieur chimiste, élève des chèvres, dans le canton de Cambremer (Pays d'Auge) et transforme tout le lait en fromage, écoulé pour l'essentiel en vente directe. Son organisation peut être qualifiée de durable, dans le sens où il limite les intrants : pas d'engrais, traitements homéopathiques, investissements limités. Son fromage peut être qualifié de fermier, puisqu'il produit, transforme et vend directement aux consommateurs. Cependant, il n'a pas fait le choix de l'agriculture biologique pour plusieurs raisons. La relation de confiance qu'il a avec sa clientèle n'impose pas un contrôle par un organisme certificateur. Le choix de la bio. lui demanderait de s'approvisionner en pulpe de betterave et en luzerne déshydratée provenant d'exploitations pratiquant l'agriculture biologique. Les circuits d'approvisionnement seraient plus compliqués et le prix des produits serait plus élevé. Enfin, il estime que la transformation d'un produit issu de l'agriculture biologique ne garantirait pas une qualité supérieure au produit, surtout au niveau organoleptique.

Il vit correctement de son travail, mais il a souhaité ouvrir son exploitation, en organisant des visites de groupes scolaires (écoles et collèges) pour que les jeunes se rendent compte d'où provient leur nourriture quotidienne. Comme les chèvres laitières ne sont pas primables, son exploitation a la particularité de ne pas recevoir d'aides publiques.

18.6 - Un pionnier de la bio.

Bruno pratique les méthodes de l'agriculture biologique depuis 1981, sur une exploitation de 16,5 hectares, en bordure du marais de la Dives, près de Troarn. L'essentiel de son activité (tableau 45) est la production de pommes de table et de jus de pomme. Il a toujours recherché à limiter ses investissements, par conviction, mais aussi faute de capacités financières au moment de son installation.

Tableau 45 - Répartition des surfaces en 1998

production	superficie (hectares)
verger pommes de table	4,6
verger pommes à cidre et jus de pomme	8,41
céréales	1,8
petits fruits	0,25

Pour offrir un maximum de variétés aux consommateurs, de nombreuses variétés de pommes sont cultivées en basse-tige : reine de reinettes, boskoop, cox-orange, canada gris, golden,... mais en plus, un verger de sauvegarde comprenant 400 variétés de pommes a été constitué. Les traitements sont réduits et conformes au cahier des charges de l'agriculture biologique (roténone, pirètre, utilisation de purin d'ortie). Un compost est constitué des différents déchets organiques de l'exploitation, dont le marc de pommes et jusqu'en 2002, les déchets verts provenant de l'entretien des espaces verts des communes de Troarn et de Barenty étaient ajoutés.

Les rendements sont de l'ordre de 7 tonnes à l'hectare. La récolte est effectuée avec la participation de 2 à 3 jeunes en réinsertion. Les pommes à cidre sont livrées à la cidrerie de Livarot, tandis que les pommes à couteau et le jus de pommes sont vendus sur place, dans les coopératives biologiques et chez un certain nombre de détaillants.

Les pommes sont conservées dans des cageots sous un hangar bien ventilé. Selon les variétés et les modes de culture, les temps de conservation sont très différents. La "pomme de moisson", récoltée en juillet, ne se conserve que deux jours, tandis que la "Verto" peut se conserver jusqu'à deux ans. Plus généralement des pommes cueillies se conservent sans problème jusqu'à la mi-janvier, sans artifices particuliers (les pommes peuvent résister à une température de - 5° C), mais en prenant soin d'ôter régulièrement les pommes abîmées. Pour une même variété, il y a des différences de durée de conservation en fonction du mode de récolte (cueilli ou ramassé) et de la conduite de la culture. Quand le verger est arrosé, les pommes se conservent moins bien.

Il est possible d'augmenter la durée de conservation en stockant les pommes dans des locaux ventilés. La ventilation permet d'extraire l'éthylène produit naturellement par les pommes au cours de leur maturation. Ce gaz étant responsable de la maturation, il accélère le pourrissement du fruit. Cette méthode permet de conserver les fruits jusqu'au printemps. Les problèmes commencent quand la température augmente.

Pour commercialiser des pommes en toute saison, elles doivent être stockées dans des chambres froides, en atmosphère contrôlée, appauvrie en oxygène (la respiration des pommes consomme l'oxygène et rejette du gaz carbonique). Pour entrer dans ces locaux, il est nécessaire d'utiliser un masque. Des accidents mortels ont déjà eu lieu quand les règles de sécurité n'ont pas été respectées. Pour être efficace, ce stockage doit s'accompagner d'un pelliculage des fruits à base de fongicides pour éviter le développement de moisissures. Fidèle à ses convictions, Bruno préfère expliquer à ses clients qu'il est préférable de consommer les fruits de saison, plutôt que d'employer des méthodes de conservation sophistiquées.

18.7 - La transformation du lait et la vente directe, en agriculture durable

Jacques s'est installé en 1995, à 27 ans, sur 17 hectares de la ferme de ses beaux-parents, dans le canton de Passais la Conception (61), avec un quota de 110 000 litres de lait. Sa femme, Isabelle, l'a rejoint en 1997. Aujourd'hui, ils exploitent 46 hectares et leur quota a été porté à 186 000 litres, dont 30 000 de vente directe.

Leur installation progressive n'a pas été simple à gérer. En effet, leurs faibles moyens financiers et les nécessités d'une petite exploitation entraînaient un décalage dans l'équipement en matériel avec le voisinage, rendant l'entraide difficile. De plus, avec un matériel mieux adapté, la charge de travail aurait été moins pénible. Ainsi, huit ans après l'installation, ils doivent recommencer à emprunter pour assurer le fonctionnement de l'exploitation avec une surface agrandie et la mise en place de la transformation et de la vente directe.

Autre difficulté, l'agrandissement s'est réalisé par la location de parcelles éloignées. 18 hectares sont situées à 12 kilomètres. Si l'essentiel des champs est constitué des prairies permanentes, ils cultivent 5 hectares de maïs, 2,5 hectares de blé et 1 hectare de betteraves fourragères. Le maïs est désherbé à la fois avec un traitement chimique et un binage

mécanique, avec une herse achetée en commun avec un voisin. Avec une quarantaine de vaches, dont une majorité de Normandes, le chargement est de 1,6 UGB / ha de SFP. La moisson et l'ensilage sont effectués par une entreprise de travaux agricoles et les labours sont réalisés grâce au tracteur de la CUMA.

Depuis deux ans et demi, la transformation est passée de 15 000 litres à 30 000 litres, pour fabriquer principalement de la crème, du beurre, ainsi que du yaourt et du fromage blanc. Le lait écrémé est vendu à la laiterie. Ces produits sont vendus sur le marché de Domfront et dans quelques épiceries locales. Il était important d'offrir une gamme assez complète de produits laitiers à la clientèle, le beurre servant de produit d'appel. Ils n'envisagent pas vendre à la ferme pour ne pas surcharger des journées déjà bien remplies par l'accueil de clients à tout moment. Des ferments lactiques sont ajoutés à la crème pour permettre une conservation plus longue. Les investissements dans les appareils ont été limités grâce à la fabrication d'un certain nombre d'entre eux par Jacques.

La traite du matin est assurée par Isabelle et celle du soir par Jacques. Isabelle peut alors consacrer un peu de son temps aux trois jeunes enfants en fin de journée. C'est elle qui s'occupe de la transformation, tandis que son mari assure les livraisons et le marché. La transformation et la vente demandent environ 35 heures de travail par semaine et la production elle-même exige 60 heures. Il faudrait donc deux temps plein. La recherche d'un associé a été envisagée, mais elle bute sur les incertitudes d'une exploitation qui n'a pas atteint son rythme de croisière et sur l'absence de logement pour l'associé, à proximité immédiate du corps de ferme. Toutefois, le couple prend au moins une semaine de vacances en été et quelques week-ends, ressentis comme indispensables pour retrouver leurs connaissances qui ne sont pas du milieu agricole. Pendant quelques années, les remplacements de traite étaient réalisés par des échanges avec des agriculteurs voisins. Le couple de permanence trayait alors les deux troupeaux. Cette organisation n'était pas toujours facile, du fait que ces voisins n'avaient pas la même demande de remplacements, ayant essentiellement des relations dans le milieu agricole et l'arrivée d'un nouvel enfant ne leur permettait plus d'assurer les deux traites à la fois.

Jacques n'étant pas originaire du Bocage ornais, sa participation à l'équipe de foot et à la CUMA ont été des facteurs d'intégration, dans une région où il n'est pas toujours simple de s'engager sur des voies qui sortent de l'ordinaire.

Les aspects durables de l'exploitation sont notables dans la volonté de ne pas intensifier au maximum, de limiter les traitements phytosanitaires, de soigner les animaux par homéopathie dans la mesure du possible. Isabelle et Jacques n'envisagent pas de se convertir en agriculture biologique. L'augmentation du nombre de vaches laitières pour compenser la baisse de la production serait difficile du fait de l'éparpillement des structures : les surfaces dédiées à leur alimentation ne seraient pas assez importantes à proximité du corps de ferme. Cette conversion exigerait également plus de travail pour désherber les betteraves et le maïs.

En 2002, le produit de la ferme s'élève à 95 000 € et l'excédent brut d'exploitation à 36 800 €. Après le remboursement des annuités, le revenu agricole était de 26 200 €, dont seulement 1 981 € de primes PAC. La faible importance des primes est due à des surfaces limitées en maïs et céréales et parce que, dépassant le seuil de 1,4 UGB / ha, ils ne bénéficient pas des aides à l'extensification (prime herbagère agro-environnementale).

Actuellement, Isabelle suit le stage d'installation organisé par les services agricoles, pour bénéficier des aides aux jeunes agriculteurs, pour monter une EARL avec son mari.

Ainsi, elle aura un statut d'agricultrice à part entière. Sinon, elle resterait "femme d'exploitant" et bénéficierait d'une retraite réduite, liée au statut de chef d'exploitation de Jacques.

De ces différentes situations, quelques leçons peuvent être tirées.

- Les revenus agricoles des exploitations visitées sont du même ordre que ceux des systèmes conventionnels (annexe 100).

- Il est important de rechercher la "vivabilité". C'est-à-dire que l'exploitation ne doit pas seulement être viable économiquement ; elle doit rechercher de bonnes conditions de travail pour ceux et celles qui en vivent, mais aussi pour attirer des jeunes au moment de sa transmission.

- Les agrandissements inconsidérés engendrent de mauvaises conditions de travail, un mauvais entretien de l'exploitation et finalement, le revenu n'est pas amélioré notamment parce que la prise de risque étant plus grande, des problèmes financiers peuvent surgir de façon inopinée. Par exemple, le relâchement de la surveillance du troupeau empêchera d'intervenir en temps utile pour aider une vache à vêler, entraînant la mort du veau.

- Le plus souvent, avec ces systèmes durables, il y a un maintien ou une légère diminution des recettes, mais une diminution importante des charges (engrais et produits de traitement, concentrés, fuel).

- Pour assurer le quota, les exploitations qui optent pour des modèles durables ou bio cherchent à augmenter leurs surfaces, sans quota supplémentaire, pour compenser la baisse de production individuelle des vaches.

- Les agriculteurs qui se sont convertis au bio. avaient des systèmes assez proches des conditions de son cahier des charges. En outre, les changements de systèmes ont réussi là où les exploitations étaient déjà viables. La prise de risque de la conversion, limitée par les aides publiques, est envisageable, alors qu'une exploitation en difficultés économiques ne pourra pas supporter une contrainte supplémentaire. Il est également plus facile de choisir le "tout herbe" quand la structure de l'exploitation est groupée et que les terres sont de bonne qualité.

- La transformation, la vente directe, les pratiques culturales bio. nécessitent une somme de travail importante. Au contraire, les systèmes "tout herbe", durable ou bio., limitent les charges de travail.

- Pour valoriser le lait vendu directement à la laiterie, il est préférable de passer en bio, plutôt que de maintenir un système durable sans reconnaissance officielle de signe de qualité, afin de bénéficier de son prix plus important, bien qu'il ait diminué depuis quelques mois. Par contre la valorisation par la vente directe est possible en durable, dans la mesure où le contact entre producteur et consommateur est physique. La confiance réciproque pallie les contrôles officiels.

Tableau 46 - Récapitulatif des témoignages (résultats économiques 2002)

	Franck, 30 ans	Dominique, 49 ans	Guy, 42 ans	Hubert, 51 ans	Jacques et Isabelle, 35 ans	Bruno, 50 ans
localisation	Bessin	Perche	Bocage Saint-Lois	Pays d'Auge	Bocage ornais	Pays d'Auge
orientation technico-économique	Vaches laitières, transformation et vente directe, volailles, en agriculture biologique	Vaches laitières, en agriculture biologique	Vaches laitières, en agriculture biologique	Chevaux, ânes et bovins viande, en agriculture biologique	Vaches laitières, transformation et vente directe, agriculture durable	pommes de table et jus de pomme, en agriculture biologique
surfaces, productions	115 ha, 320 000 l de lait. Système basé sur les prairies naturelles	82 ha, 427 000 l de lait, herbe, luzerne, maïs et céréales	55 ha, 210 000 l de lait, tout herbe	80 ha, 47 vaches allaitantes, 20 ânesses et 3 poulinières	46 ha, 40 vaches laitières, 186 000 l de quota	16,5 ha, dont 13 ha de verger
nombre de personnes	Deux associés en GAEC et un salarié	Deux associés en GAEC et un salarié	Deux associés en GAEC	Une personne et 1/2 salarié	Un couple	Une personne et des salariés saisonniers pour la récolte
produits	118 800 €* 70 000 €	220 000 € 157 000 €	61 150 € 22 100 €	48 360 € 18 000 €	95 000 €	
EBE / revenu	EBE : 48 000 €, revenu agricole : 18 000 €	EBE : 63 000 €, revenu agricole : 51661 €	EBE : 47 750 €, revenu agricole : 18 000 €	EBE : 30 360 €, revenu agricole : 20 400 €	EBE : 36 800 €, revenu agricole : 26 200 €.	
dont aides	12 000 €	14 300 €	8 700 €	15 600 €	1 981 €	
observations	installation hors cadre familial, beaucoup de travail	temps de travail limité	baisse du prix du lait bio. temps de travail limité, peu de charges	temps de travail limité une partie de l'année, peu de charges	La transformation et la vente directe demandent beaucoup de travail	Le manque de financement ont souvent rendu les conditions de travail difficiles

*Résultats avant la constitution du GAEC : 77 ha, 173 000 l de lait, revenu pour 1 UTA.

- L'installation progressive n'est pas une panacée. Si elle permet le démarrage de jeunes qui n'ont pas la chance de trouver une exploitation "classique" ou qui manquent de moyens financiers, il est nécessaire de réemprunter des sommes importantes plusieurs années après pour faire face aux agrandissements successifs, alors que les jeunes qui s'installent sur des systèmes performants dès le départ voient souvent leurs efforts récompensés au bout de 10 ans, après le remboursement des principaux emprunts.

- Par ailleurs, il est incontestable que les systèmes durables ou bio ne sont pas les plus grands utilisateurs des primes PAC.

Enfin, il est remarquable que les agriculteurs qui s'engagent dans des processus durables le font à partir de motivations différentes, confrontés à des prises de conscience individuelles, collectives ou les deux à la fois. Certains ont au départ des préoccupations sociales ou politiques, d'autres ont des approches environnementales ou sanitaires. En outre,

de ces témoignages, il ressort que ces agriculteurs ont le souci de ne pas se marginaliser d'un milieu agricole qui reste relativement fermé, mais à l'évidence, ils sont fiers de leurs choix. D'ailleurs, les résultats économiques des systèmes laitiers étudiés par la Chambre régionale d'agriculture sont sensiblement du même ordre (annexe 100).

19 - Les évolutions et les alternatives qui se dessinent dans le monde professionnel agricole

Des évolutions partielles aux alternatives plus globales, à l'évidence les agriculteurs comme les organismes de formation recherchent des solutions pour sortir du modèle productiviste classique, du fait des contraintes économiques ou du regards des consommateurs.

19.1 - La formation et la vulgarisation dans les années 1960 - 1970

L'évolution de la formation agricole depuis une quarantaine d'années met en lumière l'état d'esprit des techniciens et des élèves ainsi que les conceptions ministérielles. Des premières Maisons familiales créées en 1937, jusqu'aux lycées agricoles publics issus des lois agricoles de 1960 et de 1962, ces établissements ont accompagné la modernisation de l'agriculture. Cet enseignement était devenu indispensable pour les jeunes agriculteurs qui ne pouvaient plus se former uniquement à partir des savoirs et des pratiques des générations précédentes, tant les bouleversements avaient été radicaux et rapides.

Il est donc intéressant de comparer la formation, au sens large du terme (formation initiale, vulgarisation), des années 1960 - 1970 à celle qui est proposée aujourd'hui (carte 92) et de relever quelques pistes pour l'avenir.

19.1.1- L'exemple du lycée agricole Le Robillard (14)

Le programme de la formation des techniciens supérieurs agricoles, option productions animales, daté du 15 juin 1970, indiquait dans son introduction que la formation doit permettre "une sortie dans la vie active de jeunes gens, possédant de fortes connaissances techniques, économiques et pratiques, ouverts au progrès grâce à leur niveau scientifique poussé, capable d'assumer des responsabilités et de prendre des initiatives"¹.

L'enseignement de la chimie organique et biologique était alors très développé, ainsi que celui de la biologie animale, dans leurs aspects théoriques et dans leurs applications possibles en zootechnie. La génétique était en bonne place. Au Robillard, il était essentiellement question de la conduite des troupeaux laitiers, avec corollairement, l'étude des productions fourragères. A cette époque, les notions d'environnement, d'écologie étaient ignorées aussi bien dans les programmes que dans les préoccupations des étudiants. Ce n'est qu'en 1974 que René Dumont, en se présentant aux élections présidentielles, a été un des premiers à révéler au grand public l'ampleur des problèmes environnementaux. Il était fréquent d'entendre dans les discussions entre les élèves des propos sur les mérites de tel ou tel tracteur, le plus puissant étant toujours admiré, ou sur la production record des vaches du troupeau des parents. Produire plus, avoir le meilleur rendement était pratiquement une fin en soi. Il est remarquable que l'étude des vaches laitières se limitait à la production quantitative de lait. La qualité était seulement évoquée en raison de l'intérêt économique (paiement selon la matière grasse et le nombre de germes). Les productions fromagères de la région, pourtant

1

FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Brevet de technicien supérieur agricole, spécialité productions animales, 15 juin 1970, service de l'enseignement, document imprimé de 33 pages, objectifs de la formation, page 3 (documentation personnelle).

renommées, étaient ignorées, alors que le lycée se situe dans le Pays d'Auge. La transformation à la ferme était considérée comme une forme ancienne, obsolète, inexorablement amenée à disparaître.

Parmi des notes prises au cours d'une visite de l'exploitation du lycée (le 29 septembre 1971), la classe de technicien supérieur 1ère année² étudiait un test de la parcelle C1, composée de trois variétés de fétuque élevée (Manade, S 170 et Ludion), mis en place pour observer la réponse à l'azote de cette graminée fourragère. Les essais de fumures allaient de 200 à 1000 unités d'azote/ha/an. A cette époque, même si une fumure de 1000 unités apparaissait exceptionnelle et expérimentale, l'ensemble des étudiants n'a rien trouvé à redire. Détail supplémentaire, cette parcelle était bordée par un petit cours d'eau, le Gronde, qui se jette dans la Dives quelques kilomètres plus loin. L'élément limitant la dose d'azote à épandre était seulement l'aspect économique lié à la non augmentation de rendements malgré des doses plus élevées et au lessivage des nitrates dans le sol, mais le raisonnement s'arrêtait là. Personne n'imaginait les conséquences sur les nappes aquifères et les cours d'eau... Depuis le début des années 1960, les essais menés sur des parcelles expérimentales au lycée montraient généralement qu'au delà de 400 unités d'azote/ha, la courbe des rendements s'inversait. Ces essais de fumures étaient particulièrement suivis par les ingénieurs. Ils voulaient, malgré tout, montrer qu'il était possible d'atteindre des rendements importants en cultivant l'herbe de façon rationnelle dans une région agricole particulièrement renommée pour ces herbages, au lieu de systématiquement retourner les prairies au profit du maïs fourrage.

Parmi les cours de nutrition animale dispensés aux BTS, un chapitre était consacré à l'adjonction d'urée dans l'ensilage de maïs pour l'enrichir en matières azotées. Un an plus tard, alors moniteur à la maison familiale rurale de Fontenay le Pesnel (14), j'enseignais cette technique aux élèves de 3ème année. L'urée n'était pas chère ! Le polycopié commençait ainsi : "l'urée n'est pas un élément étranger, il y en a dans la salive. Les matières azotées non protéiques (comme l'urée) sont dégradées en ammoniac grâce aux microorganismes contenus dans le rumen...". En cas de doses trop élevées, l'urée dégradée en ammoniac n'étant pas utilisée par les microorganismes, il était absorbé par la paroi du rumen et allait surcharger le foie de l'animal. Il était donc recommandé de respecter les doses³. Ce n'était pas toujours facile car des aliments concentrés pouvait en contenir, sans que cela soit précisé sur l'étiquette. Au chapitre pourquoi utiliser l'urée ? deux raisons étaient évoquées :

- les rations hivernales, à base d'ensilage de maïs, sont souvent carencées en azote,
- la crise du soja de 1973 et le prix élevé des tourteaux en général obligent les éleveurs de bovins à rechercher d'autres sources de matières azotées.

Néanmoins, au Robillard, des essais de féverole étaient en cours, mais les rendements étaient trop fluctuants selon les années pour envisager la vulgarisation de cette culture. Comme la recherche n'a pas été poursuivie sérieusement depuis ces trente dernières années pour améliorer cette légumineuse pouvant concurrencer le soja, la féverole n'est toujours pas attractive.

La biodiversité n'était pas non plus à l'ordre du jour. A ces mêmes élèves de 3ème année, le cours sur les races bovines était introduit de la manière suivante : "Il y a une trentaine de races en France pour 22 millions de bovins. Par conséquent, les efforts de

² Archives personnelles, j'ai fréquenté Le Robillard de septembre 1966 à juin 1973 (de la 4è au BTSA).

³ Pour plus de précision, lire un article intitulé : ensilage de maïs et production laitière, Revue de l'Élevage n° 49, spécial, 1972.

sélection sont trop dispersés et les propagandes des Herd-books s'éparpillent et parfois se contrarient. Comme l'alimentation et la connaissance des animaux s'améliorent, l'existence de races rustiques adaptées à des conditions difficiles de climat et de nourriture est moins nécessaire".

Les stages ou les visites d'exploitations montraient des élevages intensifs. Le maître mot était la modernisation, la réussite par la maîtrise technique. L'enseignement était parfois digne du bourrage de crâne. Une réunion à l'intention des élèves, intitulée "la préparation au métier d'agriculteur", a eu lieu le 23 mars 1973 au lycée agricole Le Robillard. Monsieur Spruytte, agriculteur à St Philbert des Champs (14) et parent d'élève soulignait que " si aujourd'hui il faut être chef d'exploitation, demain il faudra être chef d'entreprise. En tant que futurs agriculteurs, vous devez être instruits pour parler le même langage que les techniciens. Sinon vous serez exploités". Le docteur Chanet, vétérinaire insistait sur l'importance des diplômes : "ce sont les recalés qui crient à l'injustice et disent que les diplômés n'ont pas d'intérêt. Bien sûr, les diplômés hiérarchisent les gens, mais la hiérarchie est presque une loi biologique"⁴.

A la même époque, le directeur du Robillard, Albert Mallet avait pris l'initiative de constituer un "groupe des futurs patrons d'entreprise agricole" destiné aux élèves volontaires qui souhaitaient devenir agriculteurs. Des agriculteurs et des techniciens de divers organismes étaient invités à parler de leur travail et des problèmes agricoles. Un agriculteur de la Plaine de Caen, ancien élève du lycée concluait que "110 hectares c'est actuellement insuffisant dans la situation où je me trouve. Je dois aller immédiatement au moins à 160 hectares. Je suis sur le point de louer un bloc de 45 hectares. Il y a des problèmes avec une législation sclérosante, notamment avec la loi des cumuls"⁵. Pourtant, la SAU moyenne de la Plaine de Caen n'était que de 32,1 hectares selon une enquête de la DDA de 1967⁶. A la question "quel est le facteur essentiel vous permettant d'améliorer la rentabilité de votre affaire ?" il répondit : "l'accroissement de la productivité. Étant sur une ferme axée vers le blé et la betterave, j'ai reconverti le parc de matériel et diminué le personnel. Je suis avec deux tracteuristes...". Cette opinion était formulée alors que les problèmes d'installation des jeunes agriculteurs existaient déjà dans la région et que le nombre de chômeurs commençait à augmenter de façon significative en France.

19.1.2 - Le comportement des organismes chargés de la vulgarisation

Dans une étude publiée par l'INRA et réalisée dans le canton de Sainte-Mère Eglise (50)⁷, les auteurs montrent que l'appareil d'encadrement joue un rôle important dans l'adoption d'un modèle unique (production laitière intensive avec ray-grass d'Italie et maïs) qui n'est pas toujours approprié. "On ne peut faire que du lait", alors que d'autres productions pourraient être envisagées. Cette rigidité correspond à l'orientation des industries laitières et des techniciens. Ainsi, changer de production est difficile, sans conseils, ni de circuit commercial structuré. "Les techniciens travaillent avec une petite élite d'exploitants "ouverts au progrès" à qui ils proposent la réalisation d'un modèle qu'ils ont eux-mêmes appris et qui servira une fois réalisé, de norme de la production laitière pour la région". Dans le canton de

4 notes personnelles prises à cette réunion.

5 document imprimé par les soins du lycée agricole (documentation personnelle).

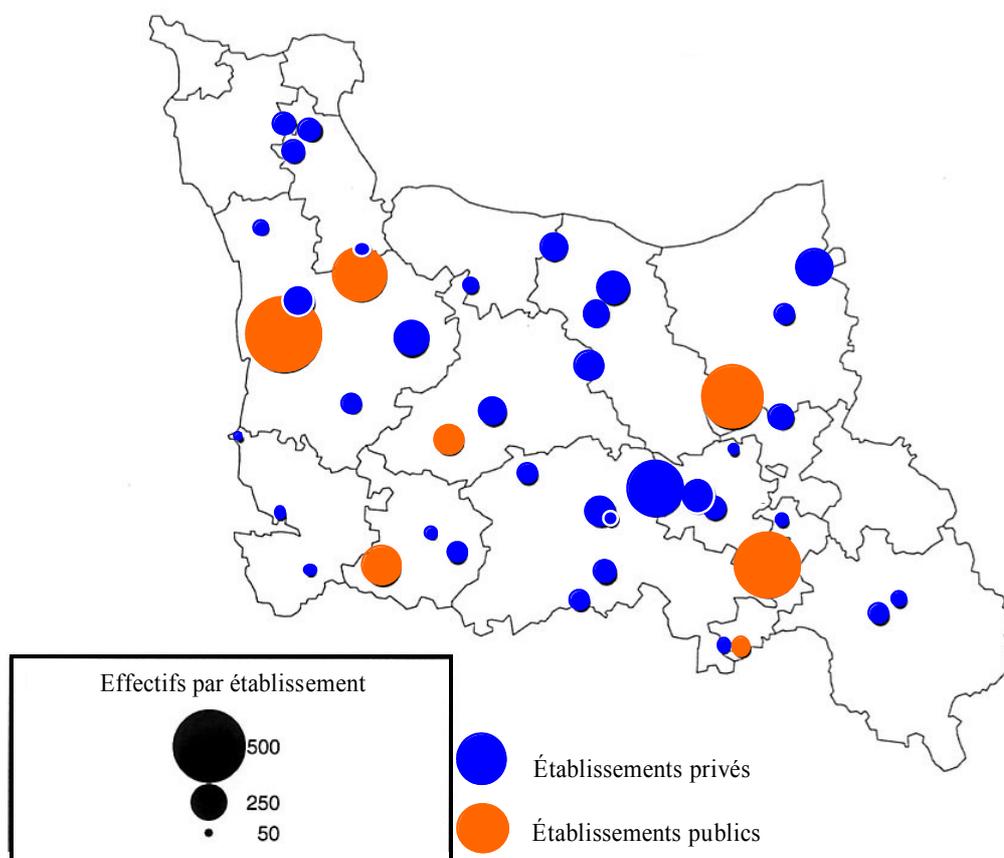
6 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, La structure des exploitations agricoles, août 1971, 30 pages imprimées, page 9.

7 DAMINIANO C., LANOYE R., NALLET H., VACHIER A.M, L'intensification de la production laitière dans la Manche, ses conséquences sur les conditions de travail et sur le volume du revenu des producteurs, 1974-1975. Paris : Ed. INRA.

Sainte-Mère, la vulgarisation touche 15 exploitations sur 783. Les systèmes d'intensification qui apparaissent comme hétérodoxes ne sont mêmes pas considérés comme intensifs : les exploitants qui ont choisi d'utiliser de façon plus rationnelle leurs prairies permanentes et d'améliorer la qualité du foin récolté sont classés parmi les "traditionnels". Finalement, le rapport conclut que l'intensification ne répond que médiocrement aux désirs des paysans, mais correspond aux besoins de l'industrie laitière. De plus, le revenu des modernistes n'est pas plus élevé que chez les paysans traditionnels et si les conditions de travail ont été modifiées, le temps de travail n'a pas diminué.

19.2 - La formation agricole aujourd'hui

Carte 92
La formation agricole : effectifs en 2001/2002



CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : DRAF Normandie

19.2.1 - la formation initiale

Depuis 1989, à titre d'exemple, le programme de la formation des techniciens supérieurs en productions animales⁸ est globalement novateur par le temps consacré à la documentation, à l'éducation socio-culturelle et aux modules d'initiatives locales. La pluridisciplinarité est développée et la place de l'économie est renforcée, notamment par l'étude de la politique agricole. Un module "activités d'élevage et environnement" (annexe 101) permet désormais d'aborder ce thème essentiel. D'ailleurs, un des modules d'initiative

8 FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Brevet de technicien supérieur agricole, spécialité productions animales, décret n° 89-201 du 4 avril 1989, Lempdes (63) : Ed. CNPR, 1994, 153 pages.

local du lycée agricole Le Robillard consacre 60 heures à l'étude des CTE (année scolaire 2001/2002)⁹.

Cette évolution va dans le sens des propos de Jean-Claude Lebossé, directeur général de l'enseignement et de la recherche (Ministère de l'agriculture). Il indique que les objectifs définis par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 s'impose à l'enseignement agricole et rappelle que "plusieurs actions-pilotes ont été engagées pour intégrer l'agriculture durable dans toutes les actions des établissements publics d'enseignement agricole" et qu'aujourd'hui, il faut aller plus loin, "en passant de l'expérimentation à la généralisation"¹⁰.

Cette directive peut également s'appuyer sur le "projet pour la France" de la division du développement durable des Nations-Unis¹¹. Ce document divisé en 39 thèmes reprend les axes établis à la conférence de Rio ratifiés par la France (annexe 102) : "Le développement durable doit concilier le développement démocratique, les capacités de production des richesses et la limitation des atteintes aux ressources naturelles".

Malgré cette indéniable ouverture sur la réalité du monde agricole, le programme est encore formulé de manière neutre, permettant de poursuivre un enseignement plutôt classique, basé sur les théories et les pratiques de l'agriculture intensive, agrémenté de quelques notions concernant la prise en compte de l'environnement, de l'agriculture durable ou biologique. Il est vrai que les difficultés pour modifier l'enseignement proviennent aussi du contexte familial des jeunes en formation ou d'un certain nombre d'enseignants qui ne sont pas encore convaincus de l'intérêt de l'agriculture durable.

En dépit des difficultés, des initiatives prennent corps. En Basse-Normandie, une "lettre du réseau agriculture/développement durable de l'enseignement agricole public" a édité son premier numéro en novembre 2002. Elle permet de rendre compte des différentes activités organisées dans la région. Une vingtaine de thèmes sont développés dans les différents établissements. Ils portent sur les questions environnementales (eau, haies, entretien des zones fragiles, tri des déchets,...), des expérimentations (semis sous couvert dans du maïs, essai de tritical et de protéagineux, binage du maïs, gestion de l'herbe,...), des diagnostics environnementaux, la découverte du tourisme vert ou l'impact des PMPOA dans la Manche. Ces activités peuvent être menées dans le cadre d'échange avec des établissements agricoles étrangers. C'est le cas de l'étude de la vallée de la Souilles et les marais de Carentan, avec le lycée horticole de Kassel (Allemagne). Tandis qu'au Robillard, en 2002, les "Prairiales" sont l'occasion de rassembler des agriculteurs et des techniciens lors de journées techniques et d'un colloque sur l'intérêt de la prairie¹².

Progressivement, les exploitations des établissements agricoles s'engagent dans l'agriculture durable, selon les compétences et la volonté des équipes de formateurs. Par exemple, l'exploitation horticole du lycée agricole de Coutances (50) s'est engagée dans la lutte intégrée et le lycée de Saint-Hilaire du Harcouët (50) utilise le bois de haie dans la chaudière de l'établissement. Le développement durable devant être pris en compte dans les cinq missions de l'enseignement agricole, d'autres établissements ont le souci de s'ouvrir aux problèmes des pays du Sud.

9 LYCEE AGRICOLE LE ROBILLARD, Feuillet de présentation du BTS.

10 LEBOSSÉ Jean-Claude, Paris : site Internet de l'enseignement agricole (educagri.fr), consulté le 6 janvier 2003.

11 DPCSD, Paris, janvier 97. 80 pages. mise à jour par Jean de Gliniasty, ministère des affaires étrangères.

12 Informations recueillies auprès de Hélène d'Hondt, du service régional de formation et de recherche (DRAF) et par "DUR, DUR, ... DURABLE" n° 1, La lettre du réseau agriculture/développement durable de l'enseignement agricole public de Basse-Normandie.

Le réseau agriculture / développement durable de l'enseignement agricole est en contact avec plusieurs organismes concernés par cette problématique : ADEME, CUMA, PNR (Normandie-Maine, Cotentin, Perche), GAB et GRAB, FRCIVAM, ANFIPAR, agence de l'eau, fédération de pêcheurs, chasseurs, collectivités territoriales et pays, agriculteurs individuels, Chambres d'agriculture,...

19.2.2 La formation continue

Un certain nombre d'organismes font de la formation continue à travers des sessions, des opérations portes ouvertes ou des animations de groupe. C'est le cas des Chambres d'agriculture et des établissements d'élevage, de l'ITCF et de l'INRA pour ce qui concerne les organismes à caractère public. Leurs pratiques sont généralement classiques, ne remettant pas en cause les techniques productivistes. Cependant les Chambres d'agriculture ont créé parallèlement des suivis d'agriculteurs biologiques. A côté de ces organismes, le poids des entreprises privées de l'agro-alimentaire est prépondérant, tandis que les associations alternatives se multiplient, mais manquent de moyens pour se développer (ANFIPAR, GRAB, FRCIVAM,...).

La connaissance des techniques modernes, consacrées par la rigueur scientifique et la confiance dans le progrès devaient résoudre tous les problèmes. La réalité a été plus complexe. Il serait notamment nécessaire, dans l'avenir, de fonder les enseignements dispensés dans les formations destinées aux méthodes biologiques, dans les programmes de toute formation agricole. Les techniques agricoles ne peuvent plus être abordées indépendamment de leurs conséquences sociales et environnementales.

Ce constat est repris dans un rapport rédigé en 19..à l'intention du ministre de l'environnement¹³. Il indique que dans la loi d'orientation agricole "le volet Enseignement-recherche souligne encore peu le respect de l'environnement et des ressources naturelles, et l'enseignement des notions touchant au développement durable comme étant une nécessité pour préparer des agriculteurs pour le XXIème siècle (titre VI, articles 51 et 55).

La responsabilité de l'enseignement agricole sur la manière d'aborder les questions environnementales est d'autant plus importante qu'elle dépasse le cadre de l'agriculture, car de nombreux élèves choisissant la filière environnement dans l'enseignement agricole trouvent des débouchés dans la gestion des espaces verts et des espaces naturels. Il faut "combler les lacunes de l'enseignement agricole sur le biologique et l'agriculture intégrée, pour la recherche, le conseil et les exploitations". "Selon les responsables de l'agriculture biologique, il faut 2 à 4 ans pour convertir une exploitation, il faut presque 10 ans pour devenir un professionnel averti de l'agriculture biologique, qui nécessite une technicité accrue et pour laquelle le droit à l'erreur est plus faible. Par ailleurs, à notre connaissance, les principes de la lutte intégrée et de la fertilisation raisonnée dans but de protection de l'environnement, ne font pas encore partie des programmes enseignés dans les LEPA".

13 FRANCE, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels), chapitre. enseignement agricole : intégrer une formation accrue à l'environnement et aux multifonctions devrait être un objectif fort de la LOA

19.3 - Des organismes de formation et des groupes de réflexion regroupant des agriculteurs

Les nombreux organismes et associations travaillant sur des alternatives à l'agriculture productiviste montrent le dynamisme et la diversité des approches. Mais une nécessaire coordination des initiatives paraissait évidente. Ce souci est à la fois partagé par les différents protagonistes, comme par le Ministère de l'agriculture. Ce dernier demande qu'ils soient regroupés dans une même structure baptisée INPACT (Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale). Depuis quelques mois, un pôle régional s'est constitué en Basse-Normandie¹⁴ (annexe 103). Il regroupe l'ANFIPAR, organisme de formation, les différents groupes adhérant à la fédération régionale des CIVAM et les agriculteurs biologiques (GRAB). Autour de ces structures gravitent les trois Confédérations Paysannes bas-normandes et le MRJC. Cette coordination permettra dans un premier temps d'informer de toutes les initiatives des uns et des autres. En espérant ensuite que les préoccupations communes permettront un travail plus important pour valoriser l'agriculture durable. La première réunion s'est tenue le 6 juin 2002 pour coordonner les programmes de formation et réaliser une promotion commune¹⁵.

19.3.1 - l'ANFIPAR

L'association Normande de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux a été créée en 1983. Elle intervient sur toute la Normandie et son public est composé d'agriculteurs, mais aussi d'élus, de responsables associatifs, de jeunes. L'ANFIPAR fait partie du réseau national AFIP (Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales).

L'association propose trois orientations :

- encourager la participation de la population, en la formant sur "les politiques de l'aménagement du territoire pour être à même de s'engager dans une municipalité, une association, un syndicat..."¹⁶

- favoriser la création d'activités, en formant des élus (communauté de commune de Barneville-Carteret),

- contribuer à requalifier les missions de l'agriculture en promouvant l'agriculture durable et biologique, par l'organisation de visites de fermes et par des formations qui expliquaient la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitations.

19.3.2 - Le groupement régional des agriculteurs biologiques

Parmi ses nombreuses activités, le GRAB organise "la semaine du Printemps Bio en Basse-Normandie" qui rassemble environ 3000 personnes, au cours d'un week-end de printemps. En 2002, des opérations portes ouvertes en direction du grand public (12 fermes), mais aussi des agriculteurs (3 visites d'essais de céréales) et des élus ont été l'occasion, comme les années précédentes, de présenter les pratiques en agriculture biologique et d'aborder des problèmes comme celui des OGM et des énergies. 170 personnes se sont

14 RIOU Erwann et BOURDAIS Lin, La découverte du Pôle, Paroles de Terre n° 10, juin 2001, page 5.

15 POISSON Dominique, INPACT, la structure se généralise, Espoir Paysan, juin 2002, n° 138, page 8.

16 ANFIPAR, Tryptique de présentation de l'association, 2002.

déplacées lors de ces journées.

En plus de ces opérations ponctuelles, le GRAB met en place un réseau de fermes de démonstration qui regroupe actuellement 5 exploitations laitières (2002). Les groupes (agriculteurs, formateurs et élèves de l'enseignement agricole) peuvent visiter à la demande.

19.3.3 - La fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)

Depuis une dizaine d'années, des agriculteurs Bas-normands s'organisent pour réfléchir à un autre type de développement agricole. En juin 2001, six groupes ont décidé de se regrouper, en créant la fédération régionale des CIVAM de Basse-Normandie. Cette nouvelle structure permet de les dynamiser par des échanges d'idées et de pratiques. Elle apporte un soutien pour l'animation et la formation.

Le siège de la fédération est situé à Vire, dans les locaux du centre de formation agricole pour adultes du lycée agricole de Vire. Cette localisation est significative des choix du lycée agricole de Vire, en matière de développement de l'agriculture durable. Quatre salariés, dont un est mis à la disposition par le Ministère de l'agriculture, se chargent des différentes tâches.

19.3.3.1 - La philosophie et les objectifs de la FRCIVAM

Pour Patrick Chopin, président et Fabienne Bois, animatrice, les agriculteurs qui s'engagent dans la voie de l'agriculture durable, se définissent comme étant en recherche de nouvelles pratiques non polluantes et socialement acceptables. "L'agriculture durable est une démarche, pas un label, avec une démarche globale. C'est une agriculture qui laisse la place au voisin"¹⁷.

Les agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche ont une réflexion générale sur l'agriculture, mais ils ont souvent aussi un projet de vie. Un certain nombre d'entre eux sont d'anciens salariés du milieu agricole ou non, qui ont pu avoir l'occasion de réfléchir dans des structures syndicales, au MRJC ou dans des associations humanitaires ou de solidarité. Cet état d'esprit les rend également réceptifs à la nécessité d'aborder le volet territorial du développement rural.

Les différents groupes (carte 94) ont été constitués pour résoudre des questions précises, avec des approches révélatrices de leurs initiateurs : réduction ou suppression des surfaces de maïs pour diminuer les charges, moins polluer, être plus autonome en réduisant les intrants ou s'engager dans des pratiques moins contradictoires avec le développement des agricultures du Tiers-monde. Un seul de ces groupes, le CIVAM du Bocage a été initié par des non-agriculteurs. C'est d'ailleurs une des caractéristiques des CIVAM, dès leur origine, puisqu'ils cherchent à valoriser l'ensemble du milieu rural. Celui du Bocage, de ce fait, n'est pas tourné directement vers la recherche de nouvelles techniques, il s'est donné pour objectif principal d'améliorer la qualité de la restauration scolaire.

19.3.3.2 - L'imbrication des réseaux et des démarches individuelles

D'un point de vue technique, La FRCIVAM s'appuie sur le réseau agriculture durable (Rad). Ce réseau, auquel des groupes de la FRCIVAM adhèrent individuellement, est né en

¹⁷ Entretien avec Patrick Chopin et Fabienne Bois, le 8 janvier 2003, à Vire.

1994. "Il rassemble aujourd'hui 27 groupes d'agriculteurs établis pour la plupart dans le grand Ouest"¹⁸. En Basse-Normandie, les agriculteurs biologiques ont leur propre organisation, le GRAB, mais dans de nombreuses régions, des groupes d'agriculteurs biologiques adhèrent à la FNCIVAM au Rad. Cependant, environ la moitié des agriculteurs qui constitue les groupes bas-normands de la FRCIVAM, sont des agriculteurs biologiques, adhérant à titre individuel. Finalement, selon l'angle d'approche des agriculteurs, être autonome, ne pas polluer, produire de la qualité, être solidaire avec les populations du Sud, rechercher des circuits courts, ne pas s'agrandir afin de favoriser l'installation de jeunes, dynamiser le milieu rural,... les uns se sont tournés directement vers l'agriculture biologique, d'autres vers la promotion de produits fermiers ou la mise en place de systèmes "tout herbe". Les réflexions des uns et des autres aidant chacun des groupes à aborder des sujets qui auraient pu apparaître incongrus quelques années plus tôt.

19.3.4 - l'AFIR (association pour la formation et l'information en milieu rural)

Elle a été créée dans la Manche en 1987 par "des agriculteurs soucieux de communiquer la nécessité d'une agriculture paysanne : une agriculture respectueuse des sols, de la nature, des animaux, des femmes et des hommes"¹⁹. Cette association est affiliée à la FADEAR (fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural), organisme de formation de la Confédération Paysanne. L'AFIR a notamment édité un répertoire ressources des "pratiques paysannes" collectées dans la Manche, en février 2000. Cette association, la première de Basse-Normandie à travailler sur un projet d'agriculture durable, se distingue des autres groupes du réseau agriculture durable, du fait qu'elle est directement liée à la Confédération Paysanne de la Manche. Cependant, étant la première association à structurer cette alternative, son recrutement a été départemental et ses adhérents n'étaient pas à la Confédération Paysanne. Au cours des années, des agriculteurs adhérant à l'AFIR ont opté pour une des trois associations du réseau agriculture durable de la Manche, sans lien organique avec la Confédération, mais située plus près de chez eux. De ce fait, l'AFIR se limite aujourd'hui à l'organisation des journées de formation syndicale de la Confédération Paysanne et à l'édition d'Espoir Paysan. Cela explique qu'elle n'adhère pas à la FRCIVAM.

19.3.5 - Les producteurs fermiers

Parallèlement à la fédération nationale des producteurs fermiers qui regroupe quelques paysans en Basse-Normandie, d'un certain nombre d'initiatives prises par des producteurs fermiers ou par des associations du Réseau agriculture durable, des agriculteurs se sont organisés dans divers regroupements comme le CIPPA, association interprofessionnelle du Pays d'Auge qui publie une liste de producteurs fermiers qui vendent à la ferme ou sur les marchés, depuis une quinzaine d'années. Un agrément des producteurs fermiers ou artisanaux est réalisé par le CIPPA, à partir d'un cahier des charges. Des techniciens de la Chambre d'agriculture sont chargés de l'animation de cette structure.

Depuis deux ans, les Chambres d'agriculture de Normandie ont initié une démarche

18 CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Paris : Ed. Rad - Civam, mai 2001, 62 pages, page 1.

19 AFIR de la Manche, Confédération Paysanne de la Manche, Répertoire ressources - vivre autrement l'agriculture dans la Manche, février 2000, 318 pages, page 3.

analogue pour promouvoir les produits fermiers, avec une identification commerciale par une marque collective "Terroir", suivi du numéro du département (annexe 104). Cette nouvelle organisation obligera peut-être les producteurs du Pays d'Auge à revoir le rôle du CIPPA en ce domaine. Mais le problème le plus important est la garantie de la qualité du produit pour le consommateur. Alors que le logo est utilisé depuis le printemps 2001, le cahier des charges pour chacun des produits n'est toujours pas paru. La seule référence est la charte de qualité, ainsi que l'appréciation de la qualité gustative des produits par une commission. Cette défaillance serait préjudiciable aux producteurs engagés dans cette démarche, qui dans leur grande majorité travaillent très sérieusement, au cas où une suspicion serait légitimement portée en raison de l'absence de cahier des charges.

Ces démarches recoupant du point de vue des espaces concernés, des personnes et des associations, montrent que des agriculteurs, pionniers dans leur domaine, ont cherché à protéger leurs savoir-faire et leur possibilités de vente de différentes manières, à partir de leurs pratiques parfois assez différentes, d'où le flou des cahiers des charges pour contenter les producteurs les plus engagés dans les méthodes intensives. Ces actions se renforcent également avec la promotion de leurs produits par des signes officiels de qualité (labels, AB, AOC,...).

Si la fédération nationale des associations de producteurs fermiers défend un projet d'agriculture durable, en insistant évidemment sur l'intérêt des circuits courts de commercialisation, les appellations "fermière", "terroir" ou "produit traditionnel" sont parfois utilisées à des fins commerciales non dénuées d'ambiguïtés.

19.4 - Les visites à la ferme, de la "communication" à la citoyenneté

Les visites à la ferme sont un signe manifeste de l'éloignement entre les producteurs et les consommateurs. Il devient nécessaire de renouer les relations. Les agriculteurs souhaitent expliquer leur métier, leurs problèmes au moment où ils se sentent critiqués. C'est aussi un moyen de faire passer des idées et de faire du commerce. Dans le même temps, les consommateurs ruraux ou citadins, souvent nostalgiques ou heureux de découvrir l'univers des paysans d'aujourd'hui se bousculent lors des diverses formules qui leur sont proposées. Toutes les données présentées dans ce chapitre proviennent des activités proposées en 2002. (Annexe 105).

Diverses structures organisent des visites, dans des cadres variés. Les Chambres d'agriculture ont plusieurs formules complémentaires : des journées portes ouvertes pour tout public jusqu'aux fermes pédagogiques. Un regroupement des Chambres consulaires proposent ses "visites du jeudi" et une liste de fermes pouvant accueillir des groupes. Les FDSEA et la Confédération Paysanne, le réseau agriculture durable et le GRAB mettent en place des opérations "portes ouvertes" dans des fermes représentatives de leurs choix (La FRCIVAM va participer, en avril 2003, à une opération nationale, "La France de Ferme en Ferme" qui sera l'occasion de présenter les pratiques durables d'une dizaine d'agriculteurs).

19.4.1 - Les animations organisées par les Chambres d'agriculture

19.4.1.1 - Les journées portes ouvertes "bienvenue à la ferme"

En 2002, le samedi 20 et le dimanche 21 avril, 57 fermes ouvraient leurs portes en

Basse-Normandie, dont la moitié dans le Calvados²⁰ (carte 89). Ces agriculteurs, qui doivent tous adhérer au réseau "Bienvenue à la ferme" présentent leurs activités, proposent des dégustations et vendent leurs produits, éventuellement ceux du voisinage, pour présenter une gamme plus fournie. Les agriculteurs qui transforment leur production et font de la vente directe sont les plus intéressés par ce genre de formule. Sur 41 exploitations qui transforment leur production, 21 proposent des produits cidricoles, 9 sont des producteurs de foie gras et autres produits dérivés et seulement 4 transforment le lait. Les 7 autres se partageant diverses productions dont le miel. L'importance des produits cidricoles peut s'expliquer par les retombées commerciales immédiates d'une journée portes ouvertes. Le panier moyen du visiteur peut atteindre un montant important du fait qu'il est tentant de repartir avec une bouteille de jus de pomme, de cidre, de pommeau ou de Calvados, alors que l'achat d'une plaquette de beurre ou d'un pot de crème a un caractère moins festif et peut poser des problèmes de conservation lors du transport.

19.4.1.2 - Les fermes de découverte

C'est une formule diversement développée (6 dans le Calvados, 7 dans l'Orne, 20 dans la Manche). Pour obtenir cette appellation, la ferme doit être équipée pour accueillir des personnes de tous âges, en groupe ou individuellement. Pour garantir l'authenticité de l'exploitation et certainement éviter des dérives commerciales la charte précise que "si la forme juridique qui exploite la ferme de découverte est distincte de l'exploitation agricole, il est exigé que le gérant de la ferme de découverte puisse remplir les conditions d'affiliation au régime social agricole définies par l'article 1003.7.1 du Code Rural... "La ferme découverte ne peut pas fonctionner sans la présence active de l'agriculteur. Une personne physique ou morale ne peut gérer qu'une seule ferme découverte"²¹. Parmi les thèmes de visites proposées, pour l'ensemble de la Basse-Normandie, les chevaux arrivent en tête, avec 6 élevages, puis on trouve les producteurs de lait (6 avec ou sans transformation), les producteurs de cidre (5), des exploitations élevant plusieurs espèces animales (4, vaches, chevaux, basse-cour,...) et les élevages de chèvres (4). Les céréales ne sont évoquées que 2 fois, en lien avec la fabrication de pain. Dans la Manche, 8 fermes de découverte sur les 20 sont également agréées "ferme pédagogique", mais seulement 1 sur 7 dans l'Orne, tandis que dans le Calvados, les agriculteurs ont choisi exclusivement l'une des formules "ferme de découverte" ou "ferme pédagogique".

Les agriculteurs qui proposent ces activités remarquent que les enfants de zones rurales ne connaissent pas plus l'agriculture que ceux des agglomérations urbaines. Ils ne font plus le lien entre ce qu'ils mangent et la façon dont les aliments sont produits. Des réactions naïves sont fréquentes, telles que des questions comme "où jette-t-on le fumier ?" Les enfants étant habitués à acheter, puis à jeter. Lors des visites, des petits travaux pratiques sont très appréciés, comme ramasser des oeufs, donner de l'herbe aux veaux,... Cependant, les enfants et les adultes accompagnateurs sont parfois surpris de ne voir qu'une seule production, pensant que dans une ferme il doit inévitablement y avoir des vaches, des poules, des moutons, du cidre,...

19.4.1.3 - Les fermes pédagogiques

Cette dénomination correspond au même esprit que les fermes de découvertes, avec la particularité d'être adaptée à l'accueil de groupes scolaires. "Les activités visent avant tout à mettre les enfants en situation d'observation et de découverte. L'essentiel de ces activités doit

20 CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Bienvenue à la ferme en Normandie, 2002, 14 pages.

21 CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Bienvenue à la ferme en Normandie, Ferme de découverte, ferme pédagogique, janvier 1998, Caen, 5 pages, page 2.

avoir un lien avec les activités de production agricole. L'exploitant a une bonne aptitude à communiquer et sait s'adapter au public qu'il accueille. Il doit proposer une pédagogie active et présenter son exploitation à l'aide de supports pédagogiques. Il doit notamment bâtir avec l'enseignant un programme adapté au cycle scolaire des élèves"²². Pour l'essentiel, ce sont des enfants des écoles maternelles et primaires qui sont accueillis.

En Basse-Normandie, 21 fermes pédagogiques sont recensées (8 dans le Calvados, 10 dans la Manche et 3 dans l'Orne). Finalement les agriculteurs qui s'engagent dans ce genre d'activité choisissent la formule "découverte" ou "pédagogique". Cette dernière formule exige davantage de compétences, mais n'empêche pas d'accueillir d'autres types de visiteurs. La motivation des agriculteurs qui se lancent dans les fermes de découverte ou pédagogiques n'est pas la même que ceux qui acceptent et/ou souhaitent ouvrir leurs portes un ou deux jours par an. D'une part, l'accueil régulier implique un minimum d'infrastructure, l'acceptation d'une charte et l'intégration de cette activité dans le temps de travail de l'agriculteur. D'autre part, les opérations portes ouvertes peuvent ne relever que d'une stratégie commerciale. C'est pour cela que les producteurs de produits cidricoles sont sur représentés dans les opérations portes ouvertes par rapport aux fermes de découverte ou pédagogiques. Dans ces dernières formules d'accueil, si l'aspect commercial n'est pas à négliger, ces agriculteurs ont souvent la volonté de transmettre leur goût du métier et d'expliquer leurs conditions de travail et de vie. Sur les 34 fermes de découvertes et pédagogiques réunies, 15 font des animations autour de la production laitière. Les productions qui ont un caractère marginal pour la région bas-normande sont également bien représentées (10 fermes : chèvre, miel, palmipèdes gras, pigeons, moutons, faisans). Elles misent sur l'originalité pour attirer le public. Par contre, on ne retrouve plus que 4 exploitations cidricoles (en association avec une autre production) et 2 exploitations céréalières, avec lait pour l'une et fabrication de pain pour l'autre.

Des formules complémentaires existent. C'est le cas des 6 marchés à la ferme qui se déroulent en juillet et en août dans la Manche, à l'initiative de la Chambre d'agriculture. Plusieurs agriculteurs vendent leurs productions complémentaires. A l'exception d'une ferme près de Carentan, elles sont situées sur la côte Ouest du département, où la demande touristique est intéressante. Les agriculteurs qui font de la vente directe sont les plus concernés. Cet investissement peut être contradictoire avec leur participation aux "visites du jeudi". Le choix se fait en fonction des contraintes de l'exploitation et du temps que chacun peut consacrer à ces animations. Dans le Calvados, le marché du dimanche matin à Cambremer (juillet et août) remplit une fonction similaire, bien qu'il n'ait pas lieu dans une exploitation agricole.

19.4.2 - Les visites à la ferme organisées par des syndicats ou des associations d'agriculteurs

Selon l'organisme qui organise la visite, il faut s'attendre à des objectifs clairement définis, liés à l'opinion qu'il a sur l'agriculture.

19.4.2.1 - Les journées organisées par les FDSEA

Les agriculteurs de la FDSEA de l'Orne²³ ont déjà une longue expérience d'accueil des classes de CM1 et de CM2. Pour la 13^e année, en 2002, 61 exploitations ont accueilli gratuitement 80 classes du département, soit 1700 enfants. Généralement ce sont des fermes de polycultures-élevages. Les enfants sont plus sensibles à ce genre de productions : intérêt pour les animaux, pour le lait. Quelques élevages hors-sols (volailles et porcs) et quelques céréaliers présentent également leur travail. Pour ces derniers, un boulanger participe parfois à la journée, bien que le blé cultivé ne soit pas panifiable.

22 Ib. Ferme de découverte, ferme pédagogique, page 4.

23 Renseignements recueillis par téléphone le 25 novembre 2002 au secrétariat de la FDSEA de l'Orne.

Dans la Manche, un dispositif analogue existe depuis une douzaine d'années (avec une interruption de deux ans)²⁴. L'accueil des classes de Cours moyen est organisé en mars dans 60 à 70 exploitations selon la demande des écoles et la disponibilité des agriculteurs. Il concerne 1500 à 2000 élèves chaque année. En raison de l'accueil ponctuel, la prestation des agriculteurs est gratuite. Ces exploitations sont majoritairement réparties dans le Nord-Cotentin du fait de l'importance démographique de la région de Cherbourg et des habitudes prises par les enseignants. L'animateur de la FDSEA chargé d'organiser ces visites est également animateur du réseau Bienvenue à la ferme de la Chambre d'agriculture. Les productions représentées sont : le lait, les élevages lait et viande bovine, les chevaux, les légumes, les porcs et d'autres productions plus marginales. Les syndicats de l'Education nationale ont toutefois posé le problème : les visites des exploitations par des groupes scolaires peuvent-elles être un lieu de promotion d'un syndicat agricole ? Ils proposent que l'inspection académique de la Manche ne donne son accord que pour des visites organisées par des organismes comme la Chambre d'agriculture, avec son réseau "Bienvenue à la ferme" dont les exploitations visitées doivent respecter un cahier des charges connu et précis, sans esprit partisan.

Dans le Calvados, le bilan des "fermes ouvertes" de la FDSEA, pour l'année 2002, fait apparaître que 70 exploitations ont reçu 72 classes des écoles primaires, soit 1700 élèves. Un niveau qui correspond à une "demande toujours croissante des enseignants"²⁵.

19.4.2.2 - Les journées organisées par le réseau agriculture durable

C'est en 2002 que le réseau agriculture durable a proposé ses premières visites thématiques dans dix exploitations de Basse-Normandie. L'organisation en revient à l'ANFIPAR et aux groupes d'agriculture durable adhérant à la FRCIVAM. Selon l'ANFIPAR²⁶, le public qui a répondu aux invitations est très divers : élus, responsables d'associations ou d'organismes de conseil du secteur agricole, jeunes en formation. Cependant, les thèmes n'avaient pas vocation à attirer le grand public. Ils visaient clairement à montrer que des alternatives au modèle intensif sont mises en pratique (annexe 106 et carte 91).

19.4.2.3 - Les journées organisées par le GRAB

C'est au cours de sa "semaine du printemps bio" que le groupement régional des agriculteurs biologiques propose des visites de fermes au grand public, ainsi qu'un rassemblement régional durant un week-end (1er et 2 juin à Saint-Hilaire de Briouze en 2002). Au cours de ces visites, il est possible de visiter la ferme, de mieux connaître les produits issus de l'agriculture biologique et d'acheter ces mêmes produits, sans passer par des intermédiaires. Il est remarquable que ces visites offrent une palette plus large de produits du fait que ces agriculteurs se sont tournés depuis longtemps vers la vente directe et qu'ils ont souvent des systèmes de production diversifiés (polyculture - élevage). C'est particulièrement le cas de la viande bovine et des céréales destinées à la consommation humaine, qui sont rarement écoulées en vente directe par des agriculteurs travaillant selon des méthodes conventionnelles. La répartition géographique des fermes à visiter en 2002 est inégale : 4 dans le Calvados, 6 dans la Manche et 1 dans l'Orne, mais ces différences ne doivent pas laisser penser que l'agriculture biologique est moins dynamique dans l'Orne, puisque ce département est le premier au classement pour le nombre de points de vente réguliers à la ferme (20 dans l'Orne, 12 dans le Calvados et 10 dans la Manche).

24 Renseignements recueillis par téléphone le 26 novembre 2002, auprès de Marc Gaidier, de la FDSEA de la Manche).

25 Courrier de la FDSEA, reçu le 6 décembre, suite à une demande de documentation.

26 LEMAITRE Thierry, L'accueil des premiers visiteurs du Réseau agriculture durable, L'ANFIPAR~chemin, avril 2002, n° 7, page 4.

Au cours de cette semaine d'animation, le GRAB propose 5 visites d'essais pour les agriculteurs biologiques ou ceux qui seraient intéressés par une reconversion en bio. Il existe également un réseau de 5 fermes de démonstration visitables à la demande. A l'exception de trois d'entre eux, les agriculteurs qui participent au printemps de la bio. ne sont pas impliqués dans d'autres formes de visites à la ferme.

19.4.2.4 - Les autres formules

19.4.2.4.1 - Les fermes d'animation

Elles ont été créées généralement en lien avec la Bergerie nationale de Rambouillet. Ces "fermes" de 3 à 4 hectares présentent les diverses espèces animales. Elles vivent de l'accueil de publics (individuels ou groupes) et n'ont pas une vocation de production. Finalement, elles s'apparentent à des zoos rassemblant des animaux domestiques, y compris en élevant des races rares, plus ou moins en voie de disparition. Même si les animations sont rigoureuses sur le plan scientifique, elles sont significatives de l'écart de plus en plus grand entre le travail des agriculteurs et la vie des citadins.

19.4.2.4.2 - Les visites d'élevages porcins organisées par l'association interprofessionnelle du porc

Cette association a quelques élevages de référence qui accueillent ponctuellement des groupes ou des personnes. Leurs visites visent essentiellement un public averti, comme les agriculteurs et les jeunes en formation.

19.4.3 - Les visites du jeudi et l'accueil de groupes organisés par les Chambres consulaires

Quand un agriculteur se propose de participer à ces opérations, un technicien de la Chambre d'agriculture va vérifier si l'exploitation est "visitable", selon des critères proches de ceux retenus pour adhérer au réseau "Bienvenue à la ferme". A noter que ces visites ont la vocation de présenter des entreprises de Basse-Normandie, quelles soient agricoles ou industrielles. Le secteur agroalimentaire n'est donc pas seulement représenté par des agriculteurs.

19.4.3.1 - Les visites du jeudi

Comme 3 fermes seulement accueillent le public toute l'année dans ce cadre, elles sont assimilées aux visites du jeudi (42 + 3)²⁷. Les visites peuvent avoir lieu un ou deux jeudis au cours de l'été et tous les jeudis des mois de juin à septembre. Les productions représentées peuvent se répartir en trois grands groupes : les produits cidricoles (14), le lait et les produits laitiers (13) et les petits élevages originaux (10). Les productions céréalières ne sont représentées que par un agriculteur biologique qui fabrique du pain. A l'évidence, cette répartition correspond à la notoriété de la Normandie, autour des produits de qualité et à l'image réelle ou supposée que les responsables professionnels se font de l'intérêt touristique d'un système de production (carte 90).

19.4.3.2 - Les visites de groupes

Elles sont proposées par 30 agriculteurs déjà aguerris à l'accueil du public et qui pensent avoir de réelles retombées commerciales par les ventes réalisées à l'issue des visites²⁸. Un tiers des agriculteurs accueillant des groupes ouvrent également leurs portes pour les visites du jeudi. Le

²⁷ COMITE DE LIAISON INTERCONSULAIRE DE BASSE-NORMANDIE, Bienvenue dans nos entreprises, visites du jeudi, visites toute l'année, 2002, 92 pages.

²⁸ COMITE DE LIAISON INTERCONSULAIRE DE BASSE-NORMANDIE, Bienvenue dans nos entreprises, groupes 2001 - 2002, 37 pages.

catalogue est surtout proposé aux "autocaristes" et de nombreux agriculteurs engagés dans cette structure travaillent généralement avec d'autres collègues, des artisans, des restaurateurs qui peuvent proposer des aspects complémentaires pour présenter une journée entière de visite à des groupes de touristes. Là aussi, les produits cidricoles sont bien représentés (9 + 2 associés à d'autres productions). Les 6 exploitations laitières qui accueillent des groupes transforment généralement une partie ou la totalité de leur production (yaourt, crème, beurre, fromage, confiture de lait). Trois autres productions sont représentées significativement : les chevaux (4), les chèvres (3) et le miel (3).

Dans les catalogues des visites du jeudi et des visites de groupes, les activités relatives à l'agriculture sont classées dans deux rubriques : "élevage", "saveurs et gastronomie". Dans ces rubriques, on retrouve également des artisans ou des industriels. C'est logique puisque ce catalogue est à l'initiative de l'ensemble des Chambres consulaires (Ch. d'agriculture, Ch. de métiers, Ch. de commerce et de l'industrie), mais des confusions sont faciles avec l'emploi de l'appellation "ferme de..." par 4 artisans ou commerçants.

Au total, les agriculteurs qui basent une partie de leur activité sur l'accueil (visites, avec ou sans vente associée, dans le cadre du réseau Bienvenue à la ferme et des visites organisées par les Chambres consulaires) sont 121 en Basse-Normandie. Certains assurant plusieurs formules de visites, 189 offres de visites sont prévues. Il est donc possible d'en conclure que ces formules sont complémentaires puisque seulement 1/3 des agriculteurs concernés s'engagent dans 2 ou plusieurs formules (14 agriculteurs seulement sont répertoriés pour 3 ou 4 formules). A ces "spécialistes", il faut ajouter les agriculteurs qui ouvrent ponctuellement leur exploitation, comme c'est le cas de ceux qui accueillent des élèves des écoles primaires par l'intermédiaire des FDSEA.

Finalement, les visites proposées au grand public (tableau 47) qui s'intéresse au fonctionnement d'une exploitation agricole sont principalement les portes ouvertes du réseau Bienvenue à la ferme, les visites du jeudi et le printemps de la bio. 110 fermes sont concernées en Basse-Normandie. Le Calvados a une plus grande capacité d'accueil, avec une sous représentation de la Plaine de Caen (carte 89).

Tableau 47 - Les visites "grand public"

	Bienvenue à la ferme	visites du jeudi	printemps de la bio	total
Calvados	29	17	4	50
Manche	9	15	6	30
Orne	19	10	1	30
Basse-Normandie	47	42	11	110

sources : Chambre régionale d'agriculture de Normandie et Comité de liaison interconsulaire de Basse-Normandie.

Les enfants peuvent être accueillis chez des agriculteurs "labellisés" ferme de découverte ou ferme pédagogique tout au long de l'année ou par l'intermédiaire des journées fermes ouvertes des FDSEA, avec les problèmes soulevés par les syndicats de l'Education nationale, quant à la neutralité des visites.

Pour certains agriculteurs, la visite de leur exploitation a un caractère occasionnel et bénévole, tandis que d'autres se sont véritablement spécialisés dans l'accueil à but pédagogique ou commercial. Dans un certain nombre de cas tous ces aspects peuvent être présents à la fois. Les fermes qui se diversifient ont parfois l'inconvénient de ne plus être représentatives de leur région, d'autant plus qu'elles sont généralement tournées vers des productions attractives par leur renommée ou leur intérêt pédagogique.

Les agriculteurs biologiques, bien organisés, transformant leur production et la vendant plus souvent que les conventionnels par vente directe, n'éprouvent pas le besoin de s'insérer dans les réseaux "bienvenue à la ferme" et les "visites du jeudi" puisqu'ils sont déjà en contact avec un public acquis à leurs choix.

A travers de cette diversité, il ressort que les motivations des organisateurs, comme des visiteurs ne sont pas étrangères aux débats de société sur le type d'agriculture qu'il faut défendre ou promouvoir.

Les fermes équestres et l'accueil d'enfants (réseaux des gîtes de France et d'accueil paysan) sont des formules qui n'ont pas directement vocation à montrer le fonctionnement d'une exploitation agricole. Elles proposent des activités aux enfants et peuvent être liées à des hébergements de plusieurs jours. Dans ce dernier cas, l'apprentissage des enfants à la vie de groupe est un des premiers objectifs des séjours. Enfin, les campings à la ferme, les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux, les fermes auberges sont à la fois des activités complémentaires pour un certain nombre d'agriculteurs et des occasions privilégiées de contact.

19.5 - Les innovations techniques

Sous l'impulsion d'organismes techniques et grâce à la collaboration d'un certain nombre d'agriculteurs, des innovations, des améliorations de techniques se diffusent. Il est possible de dégager celles qui ont un intérêt du point de vue de l'agriculture durable.

19.5.1 - Du soja en Basse-Normandie ?

La culture de luzerne pour la déshydratation a été initiée au début des années 1970 à Rots (14). A la même époque, des essais de féveroles avaient lieu au lycée agricole du Robillard (14 Saint-Pierre sur Dives). Ces deux cultures devaient assurer une alimentation concentrée, riche en protéines, en complément d'une ration de base de maïs ensilage. Dès que le tourteau de soja a de nouveau baissé et en raison des accords commerciaux avec les USA, ces pratiques ont périclité. A nouveau, le souci d'une certaine indépendance en alimentation animale protéinée se fait sentir. C'est dans ce contexte que des essais de culture de soja, menés par la Chambre d'agriculture sont effectués dans le Calvados²⁹.

Depuis quatre ans des essais ont lieu, notamment chez un éleveur de porcs et producteur de lait de Saint-Rémy sur Orne (14). Une presse a été achetée pour extraire l'huile destinée aux porcs, tandis que le tourteau est distribué aux vaches. Pour l'instant les variétés étudiées n'ont pas encore de résultats satisfaisants dans les terres froides, où les rendements sont très variables d'une année sur l'autre et les graines récoltées ont des taux d'humidité trop importants. Il faudra peut être les sécher avant trituration.

19.5.2 - Le sursemis, pour préserver la biodiversité des prairies permanentes

Daniel Leconte, chercheur à la station de l'INRA du Vieux-Pin (61) explique que dans les prairies permanentes, le maintien des espèces indigènes, adaptées aux contraintes du milieu, est nécessaire pour assurer la longévité de la prairie³⁰. En cas de dégradation, il est possible d'introduire des espèces amélioratrices, sans retourner la prairie, par un semis à la volée suivi d'un hersage. Il faut néanmoins respecter certaines conditions.

19.5.3 - La valorisation des fumiers et des lisiers sur prairies

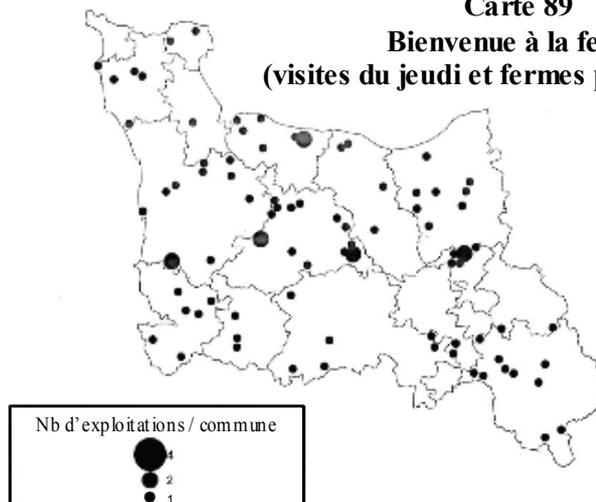
Le renforcement de la réglementation concernant l'épandage des fumiers et des lisiers pour préserver la qualité de l'eau a entraîné des études pour valoriser ces effluents³¹. En effet, généralement, dans les exploitations d'élevage, le fumier ou le lisier est épandu sur les terres à maïs. Ces pratiques répétées sur quelques parcelles augmentent les risques de pollution. En fait, les essais sur les prairies sont concluants, sous réserve d'un délai de trois à quatre semaines entre l'épandage et la pâture, et d'une pluviométrie suffisante, pour éviter les problèmes d'appétence. Les épandages sont ainsi mieux répartis sur les différentes parcelles de l'exploitation et ils évitent de recourir aux engrais chimiques.

29 LEMARCHAND François, Ouest-France, 5 et 6 octobre 2002.

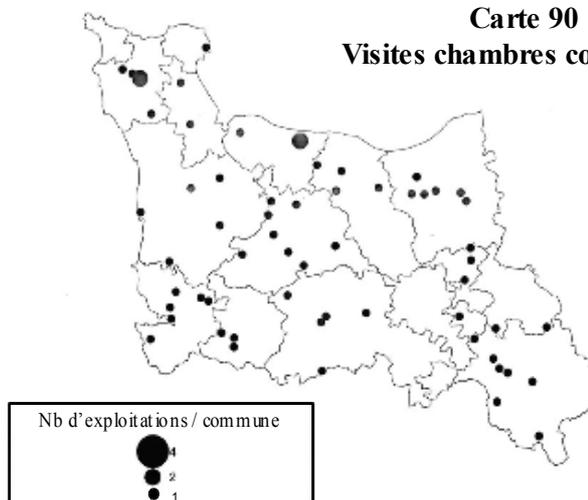
30 LECONTE Daniel, Préserver la biodiversité des prairies permanentes grâce au sursemis, Ferme expérimentale de la Blanche Maison (50), opération porte ouverte du 29 juin 1999, 4 pages, éditée à l'occasion de l'opération porte ouverte du 29 juin 1999.

31 MERCIER Viviane, Chambre d'agriculture de la Manche, Ferme expérimentale de la Blanche Maison (50), opération porte ouverte du 29 juin 1999, 4 pages, éditée à l'occasion de l'opération porte ouverte du 29 juin 1999.

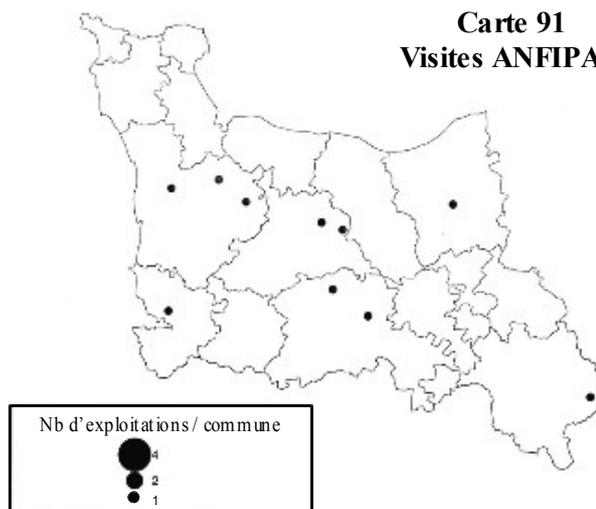
Carte 89
Bienvenue à la ferme
 (visites du jeudi et fermes pédagogiques)



Carte 90
Visites chambres consulaires

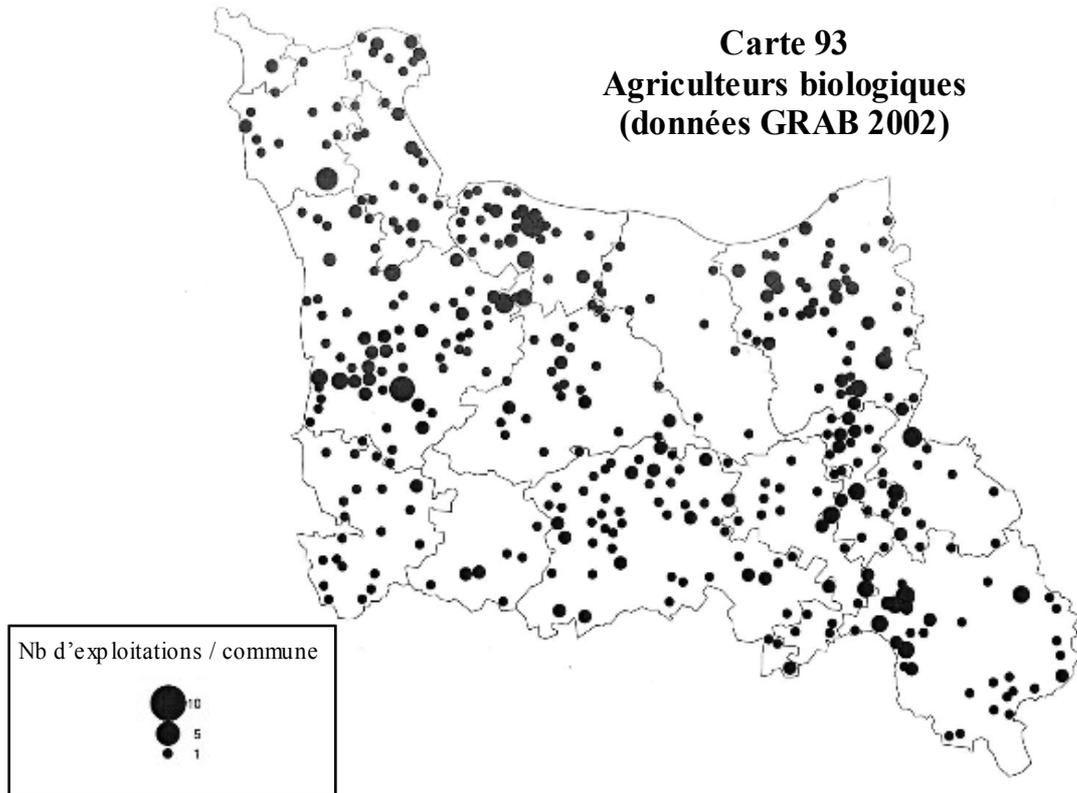


Carte 91
Visites ANFIPAR

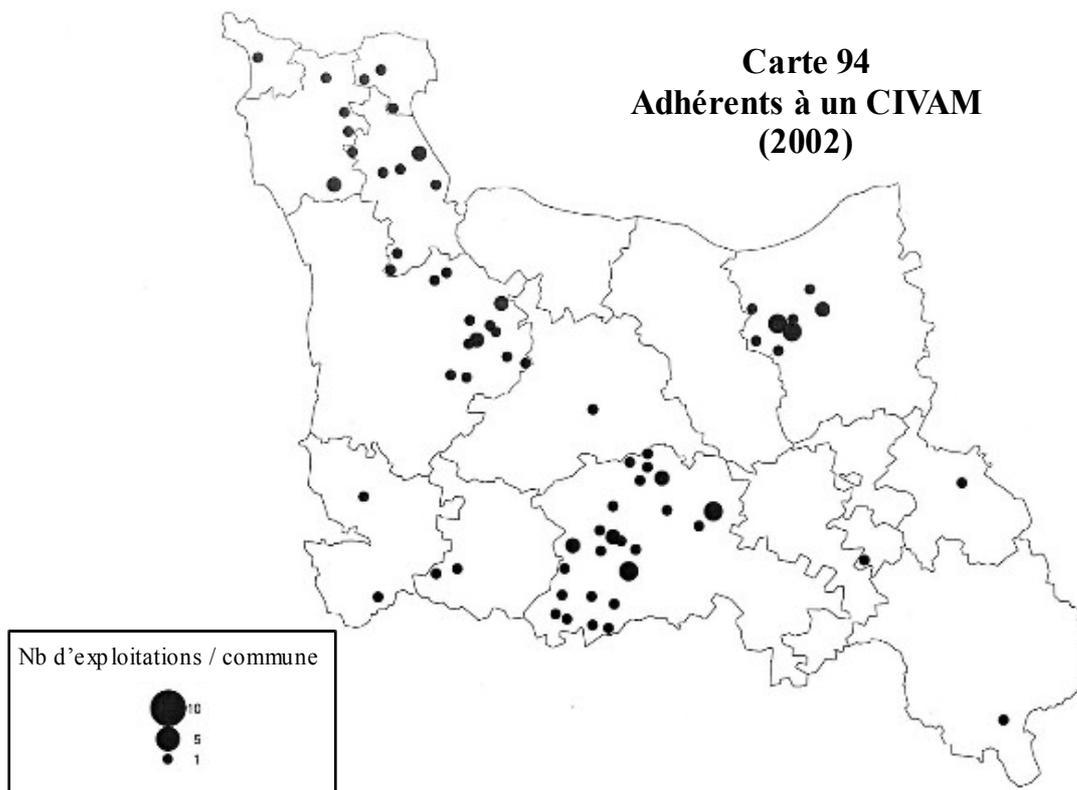


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Sources : Chambre d'agriculture de Normandie, Chambres consulaires, ANFIPAR

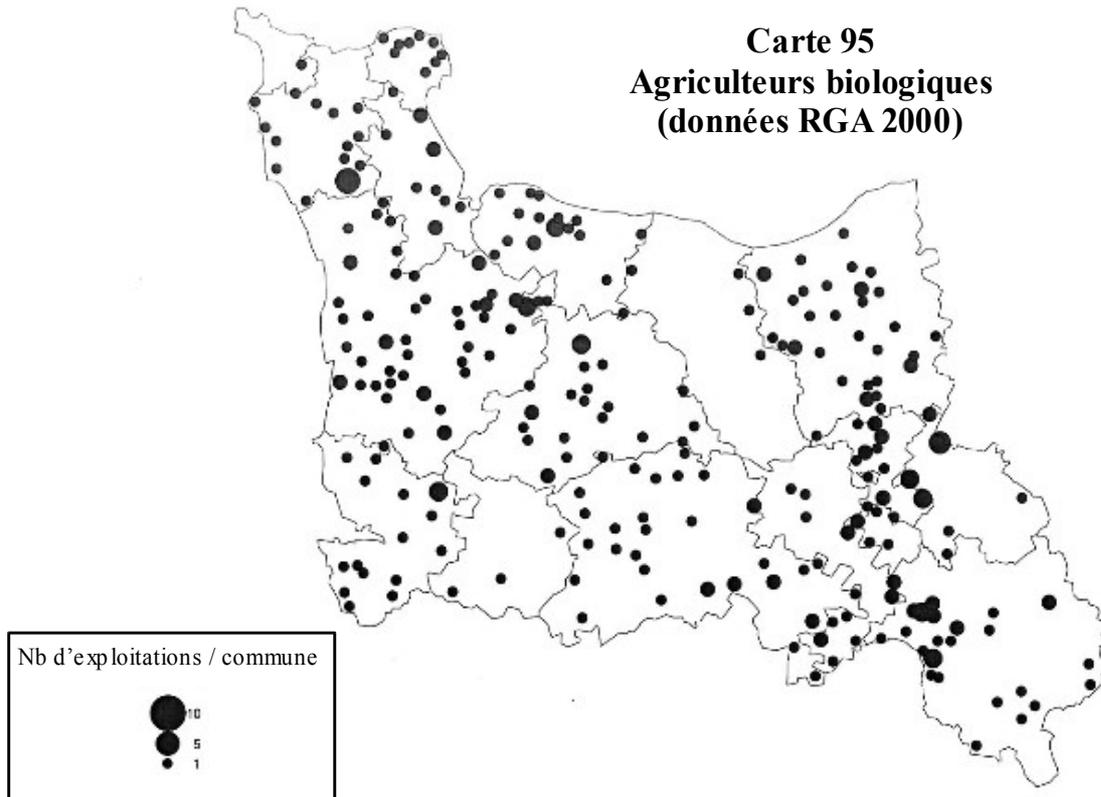
Carte 93
Agriculteurs biologiques
(données GRAB 2002)



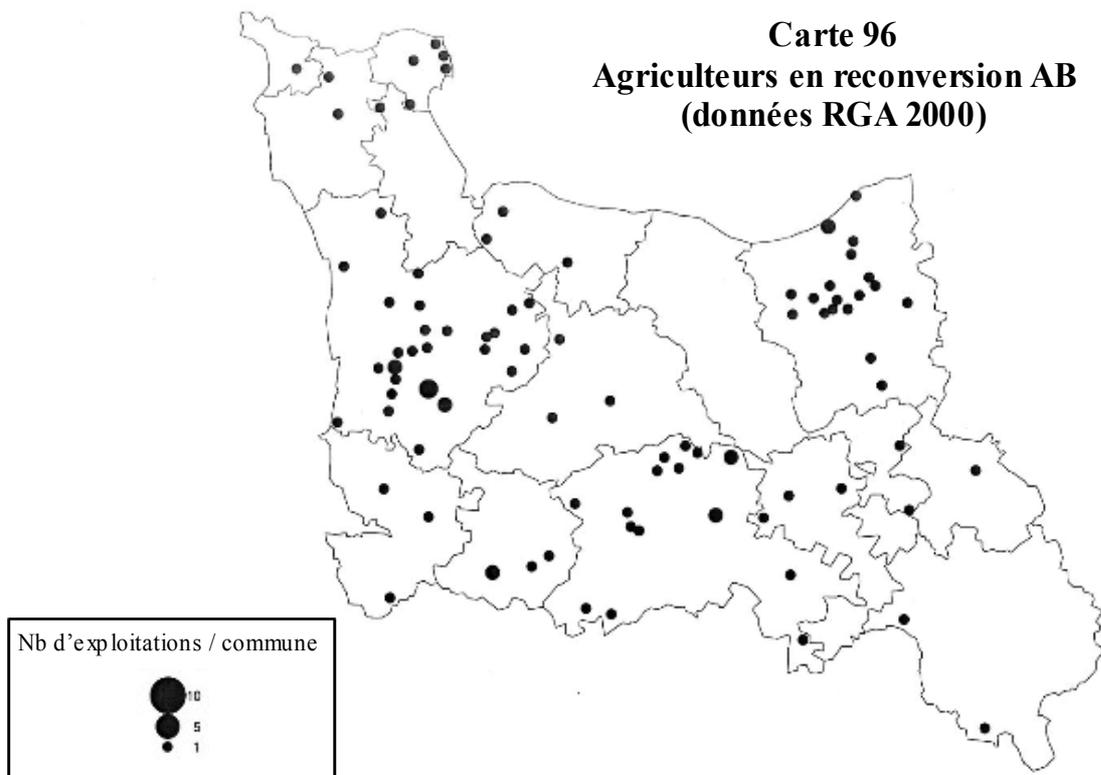
Carte 94
Adhérents à un CIVAM
(2002)



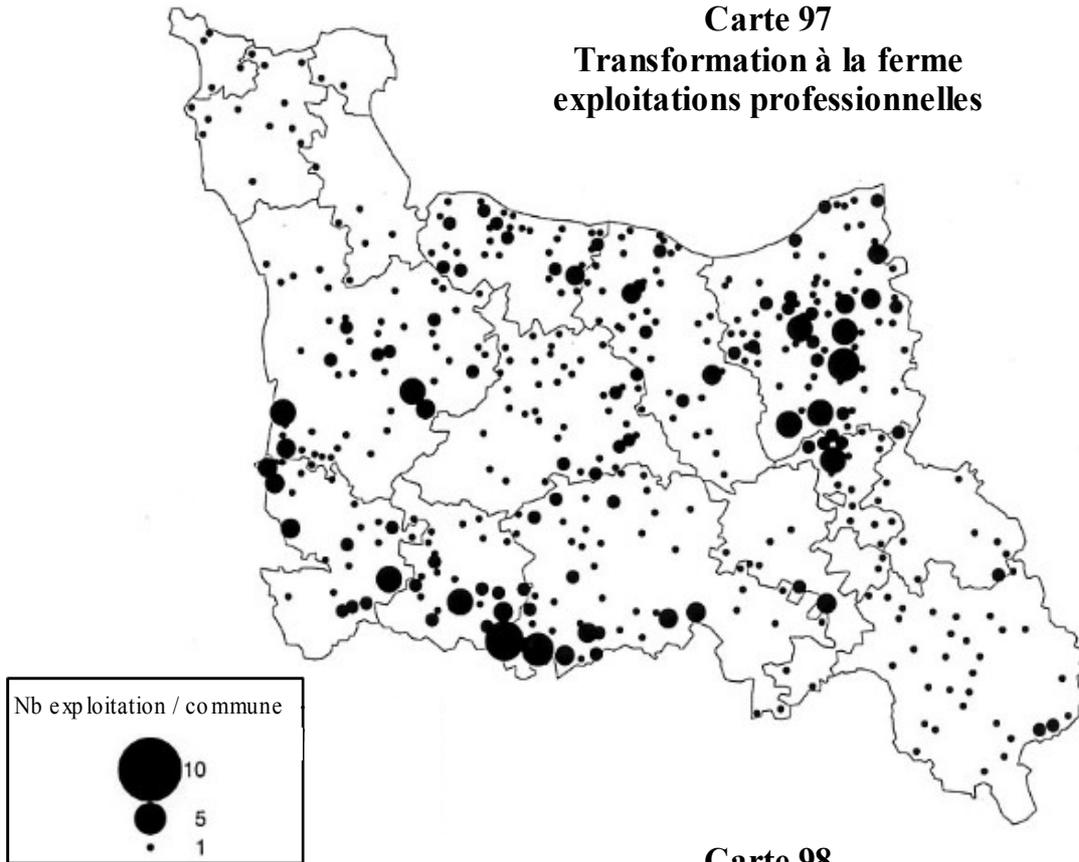
Carte 95
Agriculteurs biologiques
(données RGA 2000)



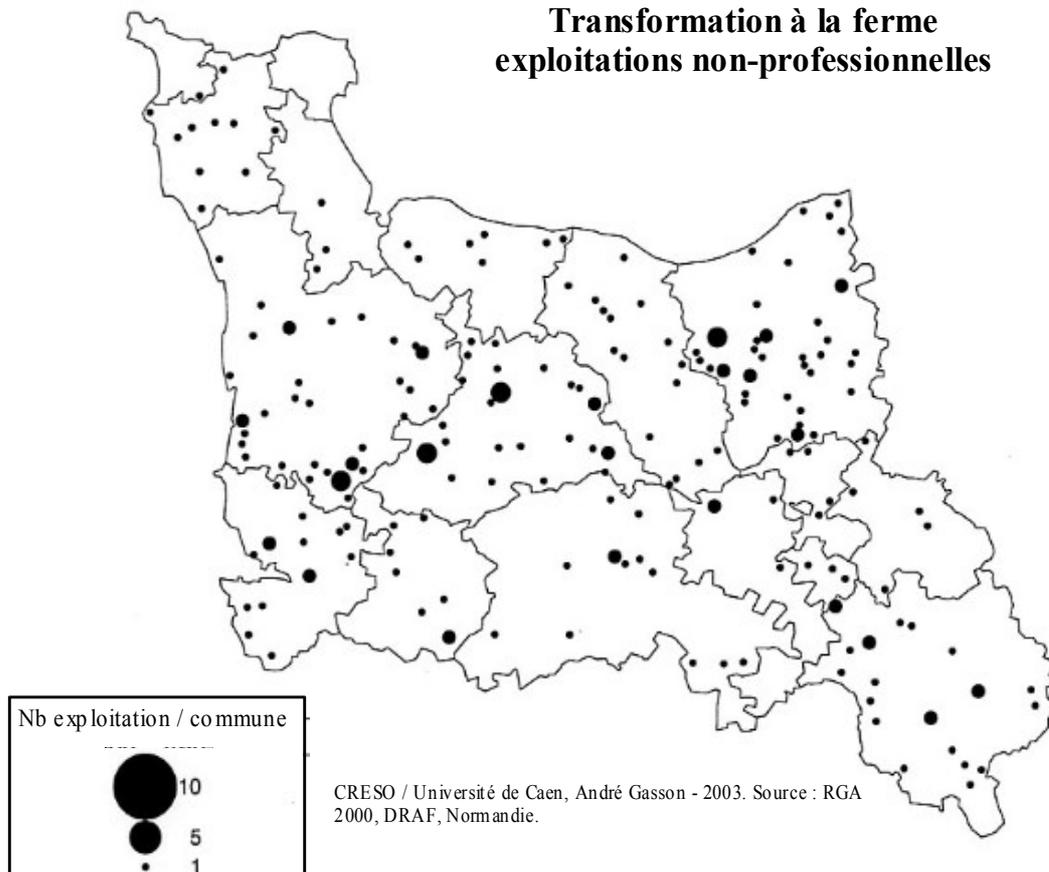
Carte 96
Agriculteurs en reconversion AB
(données RGA 2000)



Carte 97
Transformation à la ferme
exploitations professionnelles

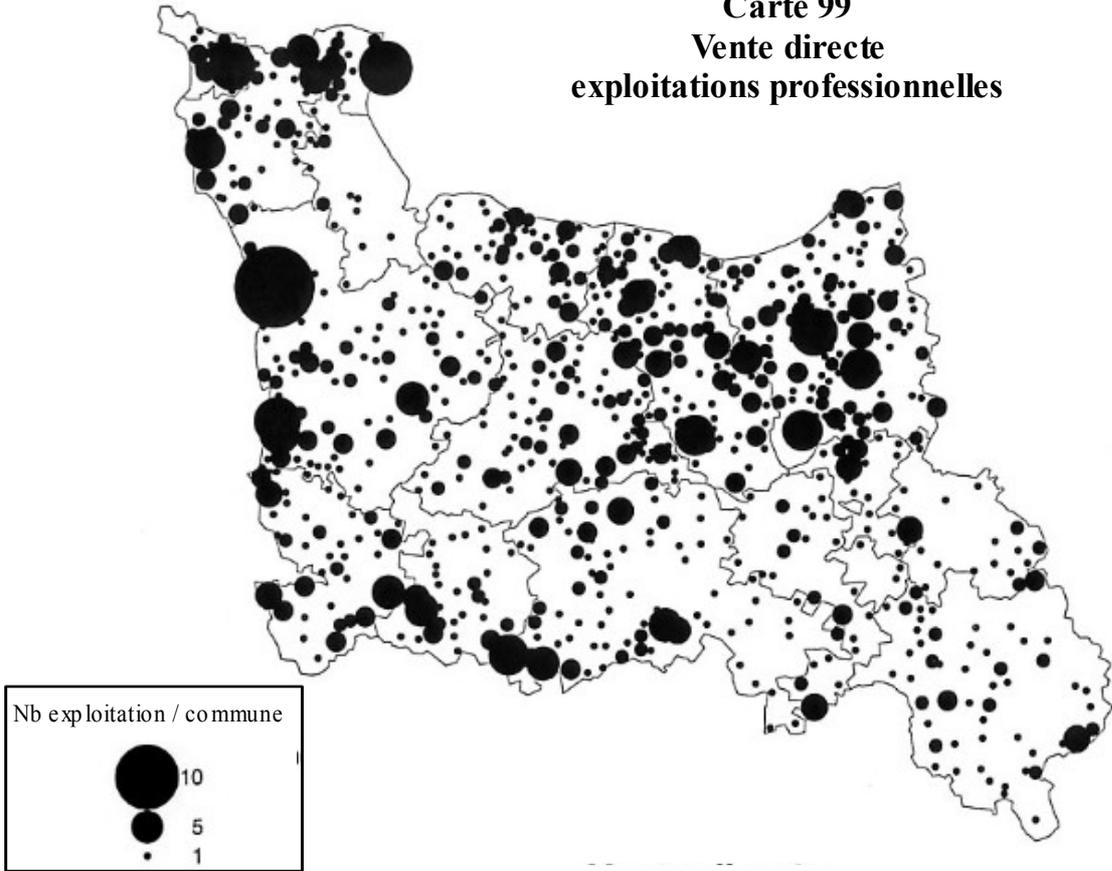


Carte 98
Transformation à la ferme
exploitations non-professionnelles

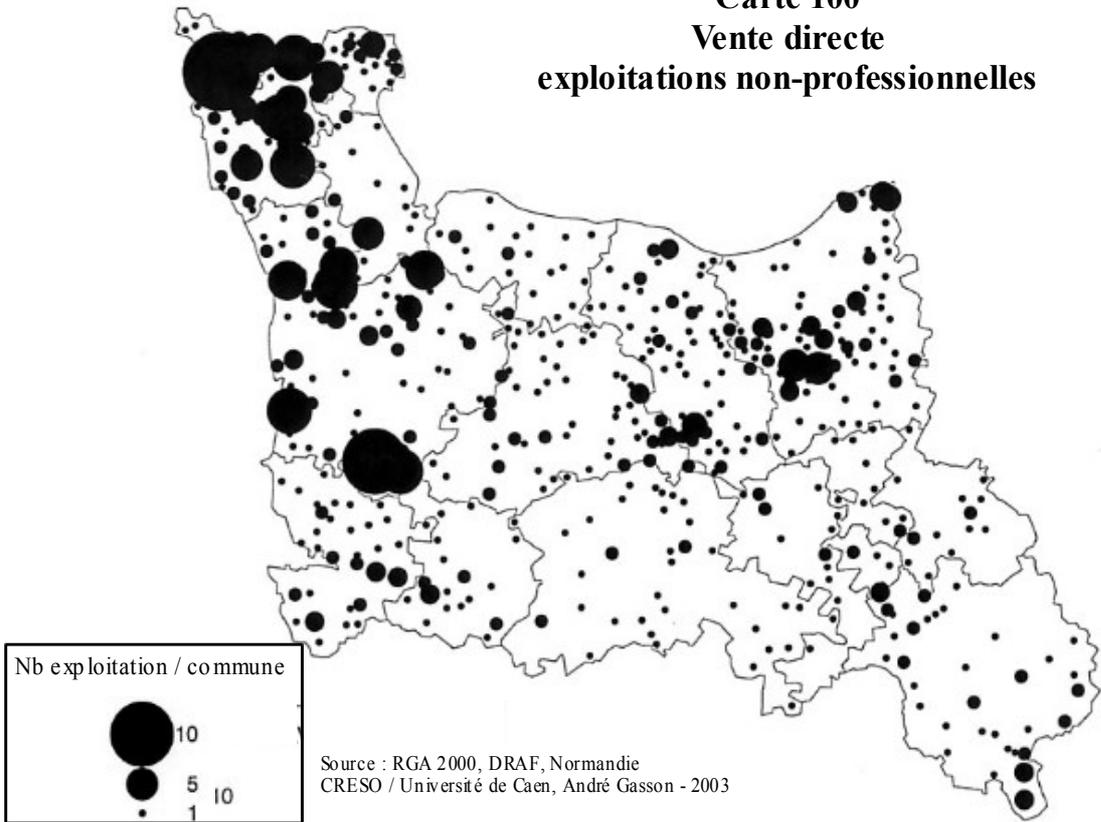


CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003. Source : RGA 2000, DRAF, Normandie.

Carte 99
Vente directe
exploitations professionnelles



Carte 100
Vente directe
exploitations non-professionnelles



Source : RGA 2000, DRAF, Normandie
CRESO / Université de Caen, André Gasson - 2003

Planche XVI

La vente directe et la transformation de produits fermiers



72 et 73 - Les produits laitiers se vendent surtout sur les marchés, tandis que le cidre se vend à la ferme



74 - Le marché



75 et 76 - L'inox remplace le bois, pour répondre aux normes d'hygiène



77 - La transformation, une passion, mais des conditions de travail difficiles

Planche XVII

Le tourisme rural se développe



78 et 79 - Entretenir, baliser pour développer les randonnées



80, 81 et 83 - Les gîtes de France et Accueil Paysan gèrent l'accueil à la ferme



Planche XVII Le tourisme rural se développe



78 et 79 - Entretien, baliser pour développer les randonnées



80, 81 et 83 - Les gîtes de France et Accueil Paysan gèrent l'accueil à la ferme



20 - Des initiatives novatrices citoyennes

De nombreux organismes, associations et groupes locaux construisent des alternatives, préservent un certain nombre d'atouts ou un patrimoine en voie de disparition. Il est possible de les classer en plusieurs groupes et d'étudier les différentes interactions qu'ils ont entre eux, plus ou moins consciemment. C'est tout un univers méconnu, où un certain nombre des protagonistes se retrouvent lors d'initiatives diverses, révélatrices des préoccupations de la société.

Ces réseaux associatifs irriguent une population et des instances diverses (conseils municipaux, conseils d'administration d'établissements scolaires, autres associations ou syndicats,...). Leurs adhérents sont parfois devenus de véritables experts sur les sujets qui sont abordés.

20.1 - Protéger la nature et le patrimoine, éduquer

20.1.1 - Protéger la nature

Un nombre important d'associations ont comme préoccupation première de protéger la Nature des effets négatifs des interventions des sociétés humaines (annexe 107). Elles n'ont pas *à priori* de préoccupations sociales, ni de projet agricole bien défini. Ces associations s'adressent à un public large ou spécialisé. Elles ont un champ d'action local, départemental ou régional, mais elles font souvent partie de différents réseaux qui parfois se regroupent. Dans le cadre de leurs interventions, assurées par des bénévoles ou des permanents salariés, elles peuvent avoir des rôles de réinsertion. Leurs fonds proviennent de leurs adhérents, mais des subventions peuvent représenter dans certains cas l'essentiel de leur budget. Ils proviennent alors des collectivités locales ou de contrats passés avec divers institutions nationales, européennes ou internationales, pour leur participation à des programmes d'études ou leur rôle dans l'animation de formations.

20.1.2 - Protéger les patrimoines menacés

Les associations qui oeuvrent dans ces domaines sont souvent constitués d'urbains ou de néoruraux bien que leur action touche de près les pratiques agricoles. A travers des visions nostalgiques ou des démarches plus militantes, elles évitent une diminution de la biodiversité d'espèces domestiquées ou de variétés cultivées. La course à la productivité et au rendement a souvent détourné les agriculteurs de cette préoccupation, mais ceux qui recherchent des alternatives peuvent s'appuyer sur leurs activités.

Les croqueurs de pomme, une association nationale, née en 1978, cherche à sauvegarder les variétés de fruits qui sont en voie de disparition. Dans le Calvados, elle gère un verger conservatoire à Roncheville (Bavent 14), où 400 variétés de pommes sont plantées. Elle anime des journées de taille, de greffage pour les amateurs et se déplace dans un certain nombre de manifestations locales ayant un rapport avec la nature et le jardinage. Ses adhérents proviennent de milieux divers, d'origine rurale ou urbaine.

L'association de réhabilitation de l'âne du Cotentin existe depuis 1995. Elle regroupe plus de 300 adhérents qui sont éleveurs, amateurs ou sympathisants. "Les actions menées par l'association ont abouti à la reconnaissance officielle en 1997, de la race de l'âne du

Cotentin"³². C'est un âne dont la robe est gris cendré, avec un ventre plus clair et une croix plus foncée sur le dos. Elle organise différentes manifestations pour promouvoir cette race asine et participe à des foires régionales (Lessay, Gavray, Argentan, le Normandie Horse Show de Saint-Lo, Guiberville, la foire internationale de Caen). Elle veut démontrer que l'âne, "avec son tempérament câlin, peut être un animal de compagnie et de loisirs". L'association rappelle également que la Manche était un des départements où les ânes étaient nombreux et servaient surtout au transport du lait du champ jusqu'à la ferme.

Le porc de Bayeux fait partie des cinq races de porcs "oubliées"³³. Une association d'éleveurs cherche à relancer cette race. Elle a la particularité d'être soutenue par la mairie de Bayeux qui en fait une opération de promotion de sa ville. Le soutien technique est assuré par un salarié de la Chambre d'agriculture. Cette race est née au milieu du XIX^e siècle d'un croisement du porc normand, à la robe blanche et le Berkshire, à la robe noire : il est donc reconnaissable à sa robe blanc rosé tachetée de noir. Son élevage permettait d'utiliser le petit-lait³⁴ issu des nombreuses fromageries du Bessin. Le développement des méthodes d'élevage industriel et la disparition des petites fromageries artisanales en supprimant cette complémentarité, a failli faire disparaître cette race. Sous l'appellation " porc de Bayeux ", l'association des éleveurs, créée en avril 2002, a défini un cahier des charges précis. L'alimentation de ces porcs est constituée de petit-lait, de céréales produites sur la zone et d'orties. Ils sont abattus à 8 mois au minimum. Les caractéristiques de la viande sont reconnues par les chefs cuisiniers normands (suavité, fondant, structure de la chair).

La filière comporte aujourd'hui 32 producteurs dont 15 n'ont pas de vocation professionnelle pour cette filière (fermes pédagogiques). L'association prévoit de définir une taille maximale des élevages et cherche à approvisionner des charcuteries, des transformateurs, des traiteurs et des restaurateurs. Elle exclut la commercialisation par les moyennes et grandes surfaces. Pour protéger et promouvoir le cochon de Bayeux, une démarche pour l'obtention d'une AOC est engagée.

20.1.3 - Promouvoir des alternatives

Un troisième groupe d'association centre son activité sur la promotion d'initiatives, à partir de pratiques novatrices ou de réhabilitation de savoir-faire.

L'association Biomasse de Normandie travaille essentiellement, depuis une vingtaine d'années, sur l'utilisation du bois de haies. Les agriculteurs sont donc au cœur de cette ressource, qu'ils peuvent bien évidemment utiliser pour leurs propres besoins domestiques ou vendre pour approvisionner des chaudières collectives.

L'association Savoir-faire & découverte, dont le siège social est à La Carneille (61) a la particularité de proposer des stages, qui se déroulent généralement le week-end, à un public intéressé par la découverte de techniques artisanales ou de savoir-faire liés à l'agriculture et à la nature (éduquer un âne, fabriquer du camembert, travailler le cuir ou la laine, découvrir les plantes médicinales). Ils ont lieu dans toute la Basse-Normandie, mais se concentrent surtout dans le bocage ornais et le Perche. Ces stages s'adressent avant tout à des urbains qui sont en recherche d'un mode de vie plus conforme à leurs aspirations : "ras le bol de la ville, stress, mal de vivre... Vous souhaitez changer de vie, retrouver un nouvel équilibre qui associe vie

32 Feuillet distribué par l'association et entretien avec le président fondateur, Gilbert Mouchel-Vichard.

33 Les quatre autres races sont le Porc Basque, le Cul Noir du Limousin, le Porc Corse et le Noir de Bigorre

34 Le petit-lait est l'appellation locale du surnageant de fromagerie, sous-produit riche en lactose et en oligo-éléments.

privée et vie professionnelle !"³⁵.

Par son action pour le commerce équitable, Artisans du Monde participe à la survie d'un certain nombre de paysans des pays du Sud. Dans ce sens cette association, composée généralement de citoyens, rejoint notamment les préoccupations de Via Campesina (annexe 108). Elle a un magasin à Caen, à Saint-Lô et à Granville, ainsi qu'un dépôt près de Domfront.

Le chiffre d'affaires des magasins Artisans du monde est bien entendu insignifiant, mais ce sont des lieux d'accueil, de discussions. Les militants organisent également des journées d'information, des conférences qui permettent de sensibiliser la population à ces questions. Ainsi, des consommateurs mieux avertis des conditions de vie des paysans du Sud ne peuvent être que plus réceptifs aux problèmes de l'agriculture en général, dont ceux liés à l'interaction des productions respectives des agriculteurs du Sud et du Nord.

Les magasins d'Artisans du monde ne sont pas les seuls à proposer des produits qui ont reçu le label du commerce équitable, bien qu'ils en soient les principaux promoteurs. Certains supermarchés proposent notamment du café Max Havelaar. C'est peut-être un début de sensibilisation de leur part, mais c'est aussi un moyen de revaloriser leur image.

Plusieurs comités de liaison de consommateurs (COLOC) dont celui du Calvados ont travaillé sur la traçabilité de la viande bovine dès 1990. Un projet d'étiquetage informatif a abouti en 1995, mais les professionnels de la viande n'en ont pas voulu. Quelques mois plus tard, la première crise de l'ESB a obligé l'identification et la mise en place du logo VBF (viande bovine française), mais les produits destinés à la restauration collective n'étaient pas concernés, on peut imaginer la qualité qui lui était réservée. De plus, cette identification est minimaliste puisque la viande VBF ne précise rien d'autre que la provenance, sans aucune garantie sur la façon dont l'animal a été nourri.

Chose étonnante, en 1996, il n'y a pas eu de panique à propos de la vache folle dans les cantines, alors que les consommateurs faisaient attention à leurs achats personnels. Les gestionnaires ne voyaient pas le défaut de traçabilité. Par contre, fin 2000 il y a eu une véritable panique, lancée en général par les maires, pour proscrire la viande bovine des menus de leurs cantines. Dans le même temps il n'y a jamais eu de réactions importantes sur l'utilisation d'aliments contenant des OGM ou des antibiotiques. Ce travail réalisé par le COLOC met en évidence le comportement de l'interprofession de la viande et des services sanitaires de l'État.

20.2 - Des collectifs regroupant des agriculteurs et d'autres associations, syndicats ou partis politiques

20.2.1 - Le collectif d'information et résistance aux OGM du Calvados

Le 8 mars 2001, une réunion s'est tenue à Saint-Manvieu -Norrey avec Les Verts, la Confédération Paysanne, ATTAC 14 et le maire de Saint Manvieu. Ce dernier avait eu connaissance par la presse d'une autorisation de semis de betteraves OGM aux fins d'expérimentation. Des semis du même genre avaient eu lieu également à Mourteau-Coulboeuf. Les organisations présentes souhaitaient révéler ces cultures à la population et protester contre le secret qui les entoure, alors que le Ministère de l'agriculture devait les

35 SAVOIR ET DECOUVERTE, Découvrir et savoir faire au vert, été / automne 2001.

rendre publics. C'est suite à ce constat que ces trois organisations ont créé le "collectif d'information et de résistance aux OGM", en mars 2001. Elles ont été rejointes progressivement par l'ANPAG, le GRAB, AC 14, le SGEN-CFDT, SUD Interpro, Bioch'min, et la Coop Bio de Bayeux.

Le collectif a organisé plusieurs réunions publiques, notamment à Giberville (300 personnes, le 30 janvier 2002, avec Gilles-Eric Séralini et Bernard Moser) et Ranville (80 personnes, le 16 novembre 2002, avec Jean-Pierre Berlan). Ces communes ont vu leurs prises de position annulées par le Tribunal administratif, à la demande du Préfet. Susciter des délibérations des conseils municipaux et des arrêtés des maires contre les essais et les cultures de plantes génétiquement modifiés a été au cœur de l'action du collectif du printemps à l'automne 2001. En 2002, le collectif a essentiellement soutenu les communes qui sont passés au Tribunal administratif (11 communes, en deux séances, sur 71 communes ayant pris une délibération ou un arrêté). Il a également interpellé les candidats aux élections législatives du printemps 2002.

La remise en cause des décisions municipales a entraîné une prise de conscience assez large des populations locales, en témoigne la bonne participation aux réunions publiques. Ces décisions sont parties d'un souci de protection de la population contre les risques sur la santé humaine, contre la pollution de cultures non-OGM des agriculteurs de la commune et plus généralement contre la main-mise des multinationales de l'agroalimentaire sur les semences. Pour ces municipalités, il était important de pouvoir utiliser le principe de précaution. Il serait d'ailleurs possible de reprocher aux maires de ne rien faire sur ce sujet, alors que des risques sont incontestables et qu'il n'est justement pas nécessaire d'attendre d'autres preuves, au nom de ce principe de précaution.

Concrètement, l'exemple Gibervillais permet d'imaginer le parcours juridique que cette commune a dû subir. Après un arrêté "pour interdire la culture à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées" le 9 mai 2001, la préfecture demandait de "rapporter l'acte". Devant le refus de la commune de se dédire, le préfet décidait le 5 octobre 2001 de déférer l'arrêté devant le Tribunal administratif, considérant que cette décision ne pouvait être du ressort d'une commune. Le 12 février 2002, le Tribunal administratif de Caen annulait l'arrêté, sans se prononcer sur le fond. La décision du préfet de ne déférer les délibérations de seulement 11 communes sur 71 n'est pas expliqué, mais il est évident qu'en entraînant quelques communes dans des démarches juridiques, le préfet a porté un coup d'arrêt à la prise de position d'autres communes du département, sachant qu'au bout du compte, leur délibération ou leur arrêté serait contesté.

La diversité des organisations impliquées dans le collectif montre que les OGM ne concernent pas que les agriculteurs. Les conséquences sur l'environnement, la santé humaine et le type d'agriculture que les semences OGM entraînent, rassemblent de nombreux citoyens-consommateurs qu'ils soient ruraux ou urbains. Ces habitudes de travail autour de cette question permettent à ces différentes organisations de mieux se connaître en cassant le corporatisme agricole et en montrant aux consommateurs que les questions de prix et de qualité des denrées alimentaires doivent intégrer les conditions de production des agriculteurs.

20.2.2 - Le collectif d'information et de résistance aux OGM de la Manche

La Confédération Paysanne de la Manche a pris l'initiative de sa création. Il s'inspire de la même démarche que le collectif du Calvados, mais ce collectif ne regroupe pas exactement les mêmes organisations. On y retrouve des associations militant pour une

agriculture alternative comme l'ARADIS et le Groupement des agriculteurs biologiques, des associations de défense de l'environnement comme Greenpeace, et Manche Nature, des syndicats : FSU et SUD Solidaires, des organisations de consommateurs : UFC Que Choisir ? et des partis politiques : Les Verts et le Parti Communiste, ainsi que ATTAC (+APA).

Retenant les leçons des différents collectifs déjà constitués en France, dont celui du Calvados, le collectif de la Manche a proposé aux différentes municipalités de prendre des délibérations (annexe 109) souhaitant l'interdiction de la culture des OGM, au lieu de prendre des arrêtés interdisant leur culture, lesquels étant contestés juridiquement par les préfets, risquaient de ne plus être pris par les communes. En novembre 2002, 54 communes ont pris position dans ce sens, soit près de 10 % des communes de la Manche, à l'issue d'une campagne de quelques mois.

Deux cents personnes ont participé à une réunion publique à Saint-Lô le 19 septembre 2002 avec la participation de Bernard Moser, secrétaire national de la Confédération Paysanne, passible de six mois de prison pour arrachage de plantes OGM et de Jean-Michel Panoff, chercheur à l'Université de Caen, membre de la Commission de recherche et d'information indépendante sur le génie génétique (CRIIGEN). Il souhaite maintenant orienter son action en direction des entreprises agroalimentaires et du Conseil général³⁶. C'était le sens de la rencontre du Collectif avec les Établissements Goutière, fabricant d'aliments du bétail ; le Collectif faisant le constat que " 80 % des d'OGM entrent dans la chaîne alimentaire par le biais de l'alimentation animale"³⁷. Le directeur n'a pas souhaité prendre position sur le fond du débat, mais a tenu à montrer les difficultés du fabricant d'aliments face à l'enjeu des OGM, dont il n'est qu'un maillon de la chaîne. Il remarque que depuis plusieurs mois des producteurs de lait ou des éleveurs de porcs exigent des aliments sans OGM. Pour satisfaire cette demande, le fabricant s'approvisionne en soja non-OGM provenant notamment du Brésil. C'est ainsi que par souci de simplification des formules d'aliments, les Établissements Goutière ont décidé de n'utiliser que du soja sans OGM, quelque soit la demande de l'éleveur³⁸.

20.2.3 - Un collectif "pour une restauration collective de qualité" dans le Calvados

Sous cette appellation, un collectif est né dans le Calvados en janvier 2001 à l'initiative du SGEN-CFDT et de la Confédération Paysanne. Il regroupe des syndicats de l'éducation nationale (FSU, SUD Education, SGEN-CFDT), une association de parents d'élèves (FCPE), un regroupement d'associations de consommateurs (COLOC), le CIVAM du Bocage et la Confédération Paysanne du Calvados. La volonté de regrouper toutes ces organisations est venue d'un constat simple : pour améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration scolaire, il est important de faire réfléchir l'ensemble des personnes qui interviennent à un moment ou à un autre des processus de production jusqu'à la présentation de l'assiette aux élèves. Dans la Manche et dans l'Orne, d'autres organismes et associations oeuvrent dans le même sens sans pour autant avoir une expression commune.

En effet, il est important que les consommateurs-élèves, à travers leurs parents pour les plus jeunes prennent conscience que les conditions de travail et de revenus des agriculteurs sont à prendre en compte. La pression sur les prix a des limites. Elle s'est d'ailleurs traduite en général par une baisse de la qualité. Le coût des denrées entrant dans la confection d'un

36 ESPOIR PAYSAN, octobre 2002, n° 140, page 5 et ESPOIR PAYSAN, novembre 2002, n° 141, page 11.

37 BRISSET Hyacinthe, Espoir Paysan, avril 2002, n° 136, pages 15 et 16.

38 Renseignements tirés de l'article d'Espoir Paysan cité ci-dessus.

repas ne peut pas, lui non plus, être le plus bas possible sous prétexte de limiter les frais des familles ou de gagner un marché dans le cas des entreprises de restauration privées. Enfin, si le personnel dans les cuisines n'est pas formé à l'utilisation de produits différents des standards de qualité généralement attribués à la restauration collective (un poulet de batterie abattu à 8 semaines ne se cuit pas comme un poulet fermier de 16 semaines) et s'il est en nombre insuffisant, il ne peut pas mettre en valeur les plats qu'il prépare et prendre le temps d'en discuter avec les élèves ou l'équipe enseignante.

Cela a conduit le collectif à formuler un certain nombre d'exigences qui ont été discutées au cours de deux stages de formation à Hérouville Saint-Clair au printemps 2001 et 2002. Les différents points retenus révèlent l'interdépendance des problèmes à régler. Il est impossible, par exemple, de dissocier les mesures d'hygiène des modes de production de plus en plus industrialisés qui exigent une standardisation des produits et leur aseptisation.

20.2.3.1 - Réglementation sanitaire et qualité des produits

La réglementation insiste sur la sécurité alimentaire, conçue pour éviter tout risque sanitaire. Depuis l'arrêté du 29 septembre 1997, c'est la méthode HACCP³⁹ qui permet d'évaluer les risques et de prendre les mesures qui s'imposent. Cette méthode décrite dans le chapitre 2 à propos de la qualité du lait, a des spécificités liées à la restauration collective.

L'idée de la méthode est de rechercher les risques et d'établir des guides de bonnes pratiques d'hygiène, en responsabilisant les personnels concernés. Elle oblige donc le personnel à se poser des questions. Il est vrai qu'un certain nombre de problèmes d'hygiène devaient être pris en compte. Cependant, ils ne sont pas forcément résolus par la méthode HACCP. Elle est généralement mal expliquée et conduit à des excès de zèle en matière d'hygiène. En outre, comme les personnels ne sont pas formés correctement, l'application de la méthode conduit souvent à une surcharge de travail et à la peur de l'accident sanitaire. De plus, les questions de qualité sont réduites aux risques sanitaires immédiats. Non seulement la qualité organoleptique et les modes de production des aliments ne sont pas posés, mais un certain nombre de mesures d'hygiène (au sens de "zéro microbe") vont à l'encontre d'une qualité plus globale où les produits ne sont pas systématiquement aseptisés ou réfrigérés. C'est le cas dans l'Orne. A cause d'une rigueur tatillonne des services d'hygiène, il devient impossible d'utiliser des oeufs frais en restauration collective.

Si la responsabilisation des personnels est une bonne chose, la méthode permet en même temps un désengagement de l'État en matière de réglementation sanitaire. Les règlements imposent moins de normes, mais demandent des obligations de résultats. Les moyens pour y parvenir sont sous la responsabilité des personnels. Enfin, les mesures d'hygiène proposées entraînent souvent l'achat d'équipements coûteux qui ne peuvent pas être supportés par les petites cantines et demandent une adaptation des cuisiniers, vécue le plus souvent comme des contraintes et du travail supplémentaires.

20.2.3.2 - Le repas, un moment privilégié de la formation des jeunes

Manger n'est pas un acte banal. Il ne peut pas être réduit à la couverture des besoins alimentaires. La nourriture renvoie à des acquis culturels, aux rapports qui peuvent s'établir entre le producteur et le consommateur. Dans ce sens, la restauration scolaire a un rôle éducatif à jouer pour initier les jeunes aux qualités organoleptiques des aliments et à leur élaboration, de l'agriculteur jusqu'au cuisinier. En outre, la prise d'un repas en collectivité

39 HACCP : hazard analysis, critical control points = analyse des risques, maîtrise des points critiques.

représente un moment de socialisation.

20.2.3.3 - Les circuits d'approvisionnement et le coût des repas

La faiblesse des budgets alloués aux gestionnaires et la volonté d'assurer un coût de repas le moins élevé possible conduit à utiliser les services des centrales d'achat qui font elles-mêmes pression sur les agriculteurs. De ce fait, c'est généralement les qualités les plus basses, voire médiocres (ex. les plats cuisinés industriels) qui composent les menus de la restauration collective. Pourtant, il est possible d'approvisionner des cantines par des circuits courts, avec des produits de qualité. Dans le Gard, cette volonté a permis l'installation de maraîchers, notamment en bio. Cependant, il peut y avoir des problèmes de régularité de l'approvisionnement ou de calibrage des produits, quand les agriculteurs ne sont pas habitués à fournir la restauration scolaire. De plus, la restauration en collège ou lycée nécessite des volumes que des producteurs locaux isolés ne peuvent pas toujours satisfaire. L'approvisionnement par des circuits courts va donc nécessiter toute une organisation, aussi bien de la part des gestionnaires que des producteurs, en particulier pour prévoir suffisamment à l'avance les dates d'approvisionnement.

Enfin, le coût du repas n'est pas un obstacle à la qualité. A l'école communale d'Ifs (14), le repas revient à 1,15 € en 2001. Dans ce cas les achats se font au plus bas prix. Mais, avec peu de moyens supplémentaires, il est possible d'acheter des produits de qualité, à condition de revoir la conception des menus et la façon de les cuisiner. Un des problèmes est la possibilité d'avoir du personnel en nombre suffisant pour cuisiner, sinon la tentation est grande d'ouvrir une boîte ou d'acheter des plats préparés... qui coûtent chers et sont de médiocre qualité.

Par ailleurs, des sociétés de restauration privées proposent des prix incroyablement bas : 0,91 € (en 2002) à l'école communale d'Agon-Coutainville (50) et à l'école primaire de Saussey (50), alors que les repas sont confectionnés à Dieppe. Il est évident que des coûts aussi bas ne peuvent être atteints qu'en rognant sur la qualité des produits.

Des expériences sont encourageantes. La cantine de l'école primaire de Saint Clair de Halouze (61) assure 50 repas par jour. L'amélioration de la qualité de la nourriture a été à l'initiative des parents, avec l'approbation du maire. Ils ont pour buts :

- d'essayer de privilégier les produits issus de l'agriculture biologique ou de l'agriculture durable.
- de chercher à changer les comportements alimentaires, en synergie avec un changement des méthodes de production des agriculteurs.

Cette démarche doit aider à redynamiser le milieu rural par l'installation de jeunes agriculteurs et d'éduquer les enfants par différentes actions, dont des visites d'exploitations agricoles, d'artisans (ex. boulangerie) afin qu'ils sachent d'où viennent les aliments qu'ils consomment tous les jours.

En 1999 / 2000, la part alimentaire d'un repas revenait à 1,49 €. En 2002, elle devait atteindre 1,52 €, compte tenu d'une proportion plus grande de produits bio ou durables. Cette démarche nécessite un personnel motivé, mais la fabrication de plats préparés sur place est un facteur de satisfaction pour la cuisinière qui peut trouver ce travail plus motivant que d'ouvrir des boîtes. La suppression de plats préparés, comme les escalopes "cordon bleu", ainsi que d'une viande par semaine permet de faire des économies. Les surcoûts dus à l'achat de

produits de meilleure qualité (+ 15 à 20 %), dont l'approvisionnement de légumes de saison à partir de producteurs locaux peut alors être compensés.

A l'école primaire de Landisacq (61), la cantine sert 60 repas / jour. Une dizaine de parents se sont investis pour assurer une meilleure qualité, sans augmenter les coûts et sans changer le type d'alimentation. Les viandes achetées sont labellisées, les gâteaux, biscuits et mayonnaises sont sans OGM (dans la mesure où il est possible de le savoir). Au lieu d'ajouter du sirop de citron à l'eau du robinet qui a un mauvais goût, les enfants boivent de l'eau en bouteille. Les pommes consommées sont de variétés locales et une viande par semaine est supprimée.

La municipalité n'a pas appuyé la démarche, mais le personnel de la cantine était intéressé. Parmi les parents il y a une réticence aux produits bio. Pour contourner cette difficulté, l'accent est mis sur la notion de " produits de qualité". Un jardin potager est cultivé à l'école. Les enfants ont participé à une fabrication de pain et ont visité un maraîcher-bio. Ce n'est possible que par le soutien actif des instituteurs.

De plus en plus de cantines lancent des opérations de ce genre. A Courtonne la Meurdrac (14), un repas bio est servi chaque semaine aux 50 enfants de l'école primaire, sans augmentation du coût des repas. Dans d'autres cas, des animations sont mises en place à l'occasion de la semaine du goût.

20.2.3.4 - Éléments pour définir une nourriture de qualité dans les cantines

Le collectif a pu définir un certain nombre de critères :

- L'approvisionnement doit privilégier les produits non transformés, locaux et sans OGM .
- Les aliments doivent être transformés sur place, ce qui nécessite des équipements et du personnel en conséquence et apporte une valeur ajoutée à la cuisine. Cela permet aussi de réduire l'introduction de différents colorants, adjuvants, conservateurs ou d'OGM cachés.
- La formation des personnels doit leur permettre d'acquérir éventuellement de nouvelles techniques de préparation et de les sensibiliser à leur rôle éducatif.
- Le choix des aliments doit également tenir compte des conséquences sociales et environnementales qu'ont induit leur production (agriculture durable).
- Les menus et les conditions de restauration doivent permettre une éducation au goût et à la socialisation des enfants et des jeunes.

L'enjeu est de taille puisque plus de 7 millions de repas sont servis quotidiennement⁴⁰ (annexe 110). Le problème n'est pas de promouvoir un produit de haute gamme pour satisfaire une clientèle avertie, mais d'assurer à tous une alimentation de qualité, en étant plus exigeant sur la qualité de base des productions de masse.

40 LA TRACABILITE DES PRODUITS EN RESTAURATION COLLECTIVE, Flash'info, supplément à Consom'Acteurs, septembre 1999, n°19, COLOC du Calvados, 4 pages.

20.2.4 - Opération cantines et action ville-campagne

Parallèlement à la réflexion sur la qualité de l'alimentation dans les établissements scolaires qui vient d'être évoquée, certaines de ces organisations (Civam du Bocage, COLOC), ainsi que l'ARDES, l'ANFIPAR, Interbio, le GRAB et CEBANOR ont aussi cherché à promouvoir et à diffuser les denrées issues de l'agriculture durable ou de l'agriculture biologique pour approvisionner la restauration collective. Un travail de recensement des producteurs et des transformateurs fermiers ou artisanaux susceptibles d'approvisionner des cantines est en cours⁴¹.

Ce collectif a également organisé deux opérations "ville-campagne", l'une à Hérouville Saint-Clair (14) et l'autre au quartier du Chemin Vert à Caen. Il s'agissait de réunir les habitants d'un quartier urbain, au cours d'un repas avec quelques agriculteurs, pour les sensibiliser à la qualité de l'alimentation et aux conditions de sa production. L'après-midi était consacrée à la discussion autour de stands où diverses productions étaient présentées, appuyées par des démonstrations de traite à la main, de fabrication de beurre, de pressage de pommes et d'un certain nombre de panneaux explicatifs (annexe 111).

20.2.5 - Alliance

Bien que cette association ne soit pas présente en Basse-Normandie, il est intéressant de la citer afin d'examiner ses objectifs. Dans les faits, il ressort que d'autres associations locales, régionales ou d'autres réseaux nationaux présents en Basse-Normandie tendent vers les mêmes objectifs.

Alliance, créée en 1991 au moment des négociations agricoles du GATT et de la redéfinition de la politique agricole commune est une des premières structures où les paysans tissent ouvertement des relations avec d'autres structures représentant d'autres couches de la population, au lieu de s'enfermer dans le corporatisme habituel.

Cette association regroupe des paysans, dont les militants de la Confédération Paysanne, des écologistes et des consommateurs. Plus précisément, une vingtaine d'organisations nationales et une vingtaine d'organisations locales ou régionales composent Alliance (annexe 112). Parmi les associations de consommateurs, on peut remarquer l'absence de UFC Que choisir. Ce n'est pas étonnant au regard des positions que cette association a pris au sujet des OGM. A ce positionnement partisan, il faut toutefois rappeler que la participation d'associations de consommateurs à un réseau comme Alliance les oblige à se préoccuper des conditions sociales dans lesquelles les denrées alimentaires sont produites, alors qu'elles ne s'étaient souvent souciées que des critères de santé humaine et de respect de la nature.

Aux trois composantes d'Alliance répondent trois objectifs : "une nourriture saine pour tous, un monde rural vivant, un environnement de qualité pour demain"⁴². Ses objectifs et ses activités rejoignent ceux des CIVAM ou ceux de collectifs plus spécifiques comme celui qui a été créé dans le Calvados pour "une restauration scolaire de qualité", à l'initiative du SGEN-CFDT et de la Confédération Paysanne. Néanmoins, ce dernier collectif a une originalité puisqu'il regroupe des syndicats de l'éducation nationale qui se réclament du mouvement ouvrier, alors que Alliance a seulement une démarche vers les citoyens et les consommateurs.

41 CLEARC'H Isabelle, Opération Cantines ! , ANFIPAR~chemin, avril 2002, n° 7, page 2.

42 ALLIANCE, plaquette de présentation, 2002, 1 page.

20.3 - Se défendre contre des nuisances

Toutes les associations ou les collectifs de défense n'ont pas la même importance vis-à-vis de l'agriculture durable. Néanmoins, leurs actions font ressortir des projets qui sont envisagés en zone rurale, afin de les éloigner des agglomérations à cause de leurs nuisances éventuelles. La moins grande densité de population et le moindre coût du foncier sont donc les seuls facteurs qui déterminent les choix d'implantation. Ces projets sont d'autant moins acceptés qu'ils engendrent des inconvénients ne relevant pas forcément des choix de vie décidés par les populations locales. Les premières réactions des habitants sont souvent épidermiques. "Pourquoi chez nous et pas ailleurs ?" semble être le dénominateur commun. Cependant, grâce à l'apport d'habitants déjà rompus aux questions environnementales, les associations de défenses acquièrent souvent une réflexion plus générale et proposent des solutions alternatives.

20.3.1 - Contre un projet de carrière

Selon Ouest-France⁴³, deux associations de défense se sont créées à Mutrécy et Saint-Laurent de Condel (14) pour s'opposer à un projet de carrière près de la forêt de Grimbosq (propriété de la ville de Caen). Le maire de Mutrécy craint "qu'on profite du trou creusé pour le transformer, dans vingt ans, en centre d'enfouissement. C'est ce qui rapporte le plus ! Ce risque, pour moi, est certain. Le site est à 15 Km de Caen et sera bientôt desservi par la déviation de Saint-Martin / May-sur-Orne / Laize-la-Ville". Ces craintes reposent encore une fois sur l'opposition entre une zone rurale et agricole peu peuplée, donc potentiellement utilisable d'une part et une zone urbaine qui veut se débarrasser de ses déchets en dehors de son périmètre urbanisé.

20.3.2 - Contre les centres de stockage de farines animales

Suite aux décisions concernant l'interdiction de l'utilisation de farines animales dans les aliments du bétail, des quantités très importantes de ces farines doivent être stockées avant d'être détruites dans des conditions acceptables, comme dans la cimenterie de Ranville (14).

A Cheux et à Fierville-Bray, des sites de stockage de farines animales ont été envisagés. Pour des raisons sensiblement différentes, ces projets ont été contestés par la population. A Cheux, s'est surtout le risque de pollution de la nappe phréatique qui inquiète, car le bâtiment est situé dans le creux d'un vallon, sur une nappe phréatique qui alimente des communes de l'agglomération caennaise. Un ruisseau souterrain alimente la Mue. A Fierville-Bray, ce sont les risques d'une implantation future de centre d'incinération, l'importance du stockage, surtout dans le projet initial et l'augmentation du trafic routier qui sont au centre de la contestation. Dans les deux cas, les conseils municipaux s'opposent aux implantations (annexe 113). En mars 2003, le préfet du Calvados a donné finalement un avis défavorable à l'implantation du site de Fierville-Bray et en avril 2003, Agrial, propriétaire du hangar de stockage à Cheux, a décidé de ne plus le vendre.

20.3.3 - Un regroupement de sept associations du Pré-bocage

Elles mènent des actions de défense de l'environnement et du cadre de vie, en s'opposant notamment à l'installation de porcheries, de poulaillers de type industriel ou de projets industriels dangereux. Elles considèrent que, finalement, ce sont surtout les firmes

43 NEVEU Laurent, Ouest-France, 4 décembre 2002.

agro-alimentaires qui profitent de ce genre d'investissements (annexe 114).

20.3.4 - Association contre le stockage des déchets nucléaires près d'Athis de l'Orne

Tout le Bocage ornais s'est ému du choix possible d'un site de stockage de déchets nucléaires. La contestation a regroupé l'ensemble des élus de droite comme de gauche et une population très nombreuse a répondu aux mobilisations qui ont été organisées. L'analyse de l'argumentation est très intéressante à étudier. Les premières réactions sont du type "pourquoi chez nous ?", puis l'argumentation s'étoffe. A l'évidence, il faut bien mettre ces déchets quelque part. Des liens s'établissent avec les autres sites qui sont actuellement étudiés. Les opposants au nucléaire rappellent aux habitants qu'ils devraient également réfléchir aux choix énergétiques de la France. Finalement, par cette confrontation de plein fouet, c'est toute une région, qui prend conscience des questions posées par le nucléaire⁴⁴. L'opposition vient aussi des retombées négatives sur l'image de marque des produits agricoles et sur une région rurale qui a de réels atouts touristiques.

20.3.5 - Associations contre les éoliennes...

L'attachement des habitants des communes rurales, à la tranquillité, à la qualité du paysage entraîne des comportements inattendus. Près de Caen, la commune d'Hérouvillette a étudié les possibilités d'installation d'un petit parc d'éolienne. Aussitôt, une opposition s'est organisée pour protester contre les nuisances sonores et l'impact sur le paysage. Les promoteurs du projet ont rappelé en vain que des dispositions étaient prises pour éviter les nuisances. Ils ont également montré que les autres installations productrices d'énergie ont, elles aussi, des inconvénients. Cette contestation révèle à quel point une population peut réagir négativement à des projets pourtant porteurs d'un développement alternatif (annexe 115).

Ce genre de projets a l'intérêt de rappeler les difficultés d'allier un choix individuel ou communal, qui malgré tout est de plus en plus encadré, aux craintes d'une population qui peut avoir un comportement égoïste ou irrationnel. La campagne étant considérée comme un havre de paix par rapport au stress de la ville, l'accession à une petite parcelle sur laquelle chacun construit sa maison, au prix de sacrifices parfois importants, justifie à leurs yeux de n'avoir aucune nuisance, qu'elle soit sonore, olfactive ou visuelle.

Il n'est pas toujours facile de se retrouver dans l'imbroglio d'associations. On y retrouve différents courants de pensée, mais aussi des personnalités indépendantes ou des personnes sensibles à un problème précis. Elles sont parfois constituées en réseaux formalisés ou informels qui s'imbriquent les uns dans les autres. En outre, elles représentent souvent une des premières formes de démocratie participative et un tremplin vers d'autres engagements. Les habitants d'une commune, d'une petite région, s'aperçoivent ainsi qu'il n'est pas inutile de s'intéresser aux affaires publiques.

44 Deux collectifs ont été constitués : Le collectif Citoyen Normand "Le nucléaire et ses déchets, non merci !" qui regroupe des citoyens et le Collectif des élus Bas-normands.

Planche XVII Le tourisme rural se développe



78 et 79 - Entretenir, baliser pour développer les randonnées



80, 81 et 83 - Les gîtes de France et Accueil Paysan gèrent l'accueil à la ferme



21 - Quelles solidarités internationales avec les agriculteurs de la planète ?

L'agriculture européenne, et en particulier l'agriculture Française, exporte une partie non négligeable de ses productions vers les pays du Tiers-monde. En retour ces pays nous approvisionnent en café, thé, cacao, en différents fruits exotiques et, à contre saison, en fruits et légumes cultivés couramment dans la zone européenne. Il faut y ajouter les productions destinées à l'alimentation animale, à la fabrication de tissus, comme le coton et à des usages industriels comme le bois ou le caoutchouc. Globalement, ces échanges se font aux conditions des pays riches du Nord de la planète. Ils déstructurent souvent les économies locales des pays du Sud. Depuis quelques années, ces importations sont de plus en plus transportées par avion, ce qui modifie encore les flux (haricots verts, ananas, fleurs coupées,...).

Aux échanges inégaux, il faut ajouter la volonté des pays du Nord, en particulier les Etats-Unis, de produire eux-mêmes l'essentiel de leur denrées alimentaires pour s'affranchir d'importations en provenance des régions tropicales. La culture du maïs permet notamment de limiter les achats de canne à sucre. Les multinationales cherchent également, à maîtriser les achats de semences en imposant des hybrides ou des organismes génétiquement modifiés, là où les pratiques ancestrales des paysans pauvres avaient maintenu jusque là un formidable potentiel de variétés adaptées aux conditions locales.

Ces constats interpellent. Il fallait donc faire le point sur les contacts, les actions menées par des agriculteurs, à travers un certain nombre de témoignages pour savoir si les difficultés des paysans des pays du Sud étaient prises en compte par les agriculteurs de notre région quand ils analysaient leurs propres difficultés et quand ils choisissaient leurs modes de production. Ils fallait donc rechercher comment ces problèmes étaient perçus par les syndicats et les organismes qui structurent les agriculteurs de la région bas-normande et relever l'importance de la formation initiale et continue des agriculteurs sur les questions internationales et le développement. Enfin, le rappel d'un certain nombre de problèmes, posés aux agricultures des pays du Sud, permet de dégager des questions débattues dans les cercles liés à la solidarité internationale.

De nombreuses ONG sont engagées dans des projets de développement. Compte tenu de l'importance des populations agricoles et rurales (il y a un milliard de paysans dans les pays du Sud), leurs actions touchent souvent le domaine agricole. Un recensement de ces projets même à l'échelle régionale serait une trop vaste entreprise. Ce chapitre s'efforce d'approfondir le rapport que les paysans de Basse-Normandie entretiennent avec ces questions sous un angle souvent ignoré. Il ne s'agit plus seulement d'aider, de souhaiter le développement agricole des pays les plus pauvres, il est impératif de tirer les conséquences des choix réalisés par les agriculteurs des pays du Nord sur les économies des pays du Sud. L'étude de ces questions au niveau d'une région a l'avantage de pouvoir mettre en relation les paysans et les organisations qui réfléchissent sur ces problèmes afin de mettre en oeuvre à la fois des stratégies individuelles et locales, ainsi que de peser sur des orientations qui dépassent évidemment les seuls paysans de la région.

21.1 - Témoignages : des approches diverses

Les témoignages qui ont été recueillis, essentiellement auprès d'agriculteurs, permettent de se rendre compte de la diversité des approches : d'actions permettant de

collecter de l'argent, sous-tendues par des sentiments humanistes, à des conceptions plus politiques ou globales. Cependant, au-delà des différences, tous ces agriculteurs donnent réellement de leur temps, le plus souvent dans le cadre de démarches collectives et leur engagement est sincère.

21.1.1 - La parcelle Tiers-monde de Putot en Auge

Discussion par téléphone avec Joël Macrel, agriculteur à Cricqueville en Auge, le 11 mars 2002.

Des agriculteurs de la région de Dozulé (14) appartenant au groupe de vulgarisation agricole (GDVA) du Pays d'Auge avaient pris la décision de créer une "parcelle Tiers-monde", plantée de groseilliers et de cassis. Cette parcelle, de 2000 m², dont 1200 m² cultivés, était entretenue par 12 à 15 agriculteurs et agricultrices motivés. La récolte était réalisée par les gens du groupe ou par des connaissances intéressées par ces fruits. Ainsi chaque année, en moyenne, 1220 à 1370 € étaient versés à AFDI (agriculteurs français et développement international). Cette parcelle a été cultivée pendant 17 ans. Depuis une dizaine d'année le projet s'est arrêté. En fait ce terrain faisait partie d'une exploitation dont le fermier est parti à la retraite. Le projet a continué encore pendant un an, puis le nouveau fermier a souhaité reprendre la parcelle. De plus, la parcelle était de moins en moins productive, faute d'un bon entretien, à cause de l'essoufflement de cette équipe d'agriculteurs. Ceux-ci étaient de plus en plus occupés sur leurs exploitations et il n'y a pas eu de volontaire pour prendre le relais. D'autre part, les GDVA qui avaient l'avantage d'être des lieux d'échanges, ont été abandonnés au profit des conseils individuels auprès des agriculteurs.

La démarche était originale et avait à l'époque surpris l'animateur d'AFDI (André Clerval). En effet, au lieu de collecter des fonds, le groupe avait souhaité "donner un coup de main", à la manière de l'entraide entre voisins. L'argent versé correspondait au "fruit d'un travail". Ensuite, AFDI prêtait cet argent à des taux de zéro % à des agriculteurs africains. Les remboursements ont à leur tour permis à d'autres agriculteurs d'emprunter, amorçant ainsi un certain nombre de projets de développement.

Les réflexions issues d'une meilleure connaissance de l'agriculture du Tiers-monde apportées par cette action de solidarité ont-elles modifié l'orientation de sa ferme ? A cette question Joël Macrel répond : "je n'en suis pas sûr, on est des chefs d'entreprises, on doit donc tenir compte de la rentabilité concrète. Il faut être honnête, on ne peut plus se permettre de penser aux autres". Par contre il garde un très bon souvenir de cette action. Elle a permis de nombreux et chaleureux contacts entre agriculteurs, qui se poursuivent encore.

21.1.2 - L'expérience d'un ancien Volontaire du progrès

Rencontre avec Hervé Bocquet, agriculteur à Gonneville en Auge (14), le 13 mars 2002.

A 22 ans, Hervé Bocquet est parti en Haute-Volta (Burkina-Faso) comme Volontaire du Progrès. C'est à partir d'un exposé sur les problèmes de développement entendu au collègue agricole de Tourville (27) que l'idée de son projet avait germé.

Il a tout d'abord été stagiaire à Frères des Hommes à Paris puis à Genève pendant 6 mois. Cette période a été très importante pour cadrer sa réflexion sur le développement. Comme Frères des Hommes ne pouvait pas lui proposer de projet, il a finalement pris contact avec les Volontaires du Progrès. C'est ainsi qu'il a passé deux années au Burkina-Faso, de

1978 à 1980, essentiellement à Zizin-Da, village de 2000 habitants au Nord de ce pays.

Dans cette région, les paysans travaillaient à la main. Ils cultivaient du mil et un certain nombre de légumes dans leur jardin. La forêt leur procurait du gibier et était un lieu de cueillette. La colonisation, dont le souvenir laissait encore des traces (mépris, arrogance des colons, interdiction d'utiliser le tam-tam,...) avait obligé les paysans à cultiver du coton, par l'interdiction des cultures vivrières et par des défrichages intempestifs.

Dans ce village il existait déjà une maternité, une infirmerie et un centre de protection maternelle infantile. L'arrivée de deux coopérants supplémentaires, dont Hervé a permis d'engager de nouvelles pratiques agricoles. Des diguettes ont été construites pour retenir l'eau et favoriser son infiltration. Les terres restaient plus longtemps humides et les puits risquaient moins d'être à sec. Des puits ont été surcreusés et busés. L'aménagement de margelles, autour d'eux a réduit sérieusement la mortalité infantile due à la mauvaise qualité de l'eau.

Il s'agissait également de promouvoir la culture attelée (cheval, âne, bœuf), le semis en ligne pour faciliter le désherbage, l'utilisation du fumier et l'amélioration des semences. Avec ces techniques, les rendements sont passés sans difficultés de 500 à 1500 Kg/ha. Aujourd'hui la culture attelée s'est généralisée dans le village. Il aura fallu vingt ans pour que les premières actions portent leurs fruits. Hervé souligne que c'est frustrant d'animer des projets dont l'efficacité n'est perceptible qu'à si long terme.

La culture attelée et les nouvelles techniques se sont imposées par les améliorations de rendements, mais aussi par le départ de nombreux jeunes vers les villes. Dans les villages il restait les femmes, les enfants et les personnes âgées. Le courage des paysans a impressionné Hervé : "sarcler en plein soleil (38 - 40 °C) est épuisant". "Ils vivent chichement, mais ce n'est pas la misère. Ils vivent heureux et sont très accueillants, font de nombreuses fêtes. Mais la vie des villages est en pleine mutation. Les jeunes voyagent, les femmes s'émancipent. La télévision, qui fonctionne avec des batteries rechargées à la ville voisine, relie le village au monde entier. Même les habitudes vestimentaires sont modifiées (les femmes ne vivent plus torse nu), des désirs de consommation voient le jour. Les innovations passent beaucoup par les femmes. Ce sont elles qui vont chercher le bois, font la cuisine, pilent le mil et travaillent dans les champs. Les hommes sont souvent moins actifs. Cependant les attelages sont menés aussi bien par les femmes que par les hommes".

Selon Hervé un certain nombre de problèmes restent posés. Par manque de coordination dans les actions engagées par des ONG il y a un gaspillage important d'énergie : petit forage qui ne fonctionne pas, arrêt d'un équipement faute de réparation... De plus, bien des actions de développement peuvent être réduites à néant, par des décisions prises par des grandes entreprises multinationales ou des super-puissances. Les rapports de force géopolitiques sont déterminants. L'aide au développement ne passe donc pas nécessairement par l'envoi d'argent, sauf pour certains projets qui demandent des investissements lourds. Attention aux pratiques qui favorisent l'assistanat, d'autant plus qu'il n'est pas rare que des aides soient accaparées à des fins privées par des intermédiaires peu scrupuleux, y compris dans les villages. Quand ils le veulent les villageois savent trouver un peu d'argent pour améliorer leur confort (ex. achat de télévisions et de batteries pour qu'elles fonctionnent).

Les cultures d'exportation sont particulièrement risquées (cf. coton ou haricots verts que l'on retrouve sur les étals français en plein hiver,...). Dès le moindre problème économique ou diplomatique, le marché se referme et les agriculteurs africains sont ruinés. Les subventions aux exportations accordées aux produits agricoles européens concurrencent

également les productions locales (ex. les taurillons français sont exportés au Sahel et au Liban, déstructurant ainsi les filières de production locales).

Par rapport aux choix de productions, à la manière de travailler chez lui, Hervé note que c'est plutôt un état d'esprit qu'il retire de son expérience. Il est conscient des effets des aides aux exportations, il cherche à promouvoir une agriculture durable. Si le moindre aléa climatique déstabilise l'équilibre économique d'une exploitation chez nous, les paysans Burkinabés ont quant à eux l'habitude de prévoir un stock de mil pour trois ans. Par contre le décalage entre les niveaux de motorisation et d'équipements entre l'agriculture européenne et africaine est tel que rien n'est transposable.

21.1.3 - Le témoignage d'un ancien technicien agricole, engagé à Peuples solidaires

Rencontre avec Pierre Laronche, ancien technicien agricole à la chambre d'agriculture de Saint-Lô et militant à Peuples Solidaires (groupe de Saint-Lô), le 22 mars 2002 à Saint André de l'Épine (50). Les groupes bas-normands de Peuples Solidaires sont en relation avec des villages de l'ouest du Burkina-Faso.

La priorité de Peuples Solidaires est la formation. L'alphabétisation en tout premier lieu, la formation agricole dans les villages et la formation de cadres paysans pour dégager des projets plus globaux, sont les conditions nécessaires pour que les paysans puissent réfléchir à leurs propres projets. Trop souvent les projets sont parachutés par des ONG ou des organismes dépendant de la Communauté européenne, comme c'est le cas de l'appel à projet sur la sécurité alimentaire lancé par Bruxelles. Au Burkina-Faso, AFDI Picardie a mis en place une initiation à la gestion économique pour connaître les productions à développer. Ce type de formation n'est pas à négliger, mais les critères de choix des productions dépassent largement les seuls critères économiques et les choix techniques. "Il faut s'inscrire dans une démarche d'ensemble. Le développement, ce n'est pas d'abord économique, mais humain et culturel". C'est le sens de l'aide du groupe de Peuples Solidaires de Saint-Lô à la construction d'une maison villageoise.

Dans l'ouest du Burkina-Faso, la culture du coton a été développée par la colonisation. C'est une production complètement intégrée en utilisant des semences, des engrais et des pesticides qui d'ailleurs n'étaient pas toujours de bonne qualité. Les paysans doivent subir les aléas du marché mondial du coton, alors qu'il est leur principale culture de vente. La volonté européenne de développer le coton notamment en Espagne, sur des terres irriguées grâce aux gigantesques projets hydrologiques, met une fois de plus l'agriculture africaine en porte à faux. Comme actuellement les productions vivrières couvrent seulement les besoins des populations locales, il faudrait réfléchir sur les potentialités de chaque région du Burkina-Faso et organiser le marché intérieur.

A propos de la sécurité alimentaire, Pierre Laronche rappelle que c'est l'introduction des méthodes occidentales, avec la culture du coton, qui a déstructuré la société paysanne burkinabée. Les méthodes traditionnelles assuraient une plus grande sécurité alimentaire. Cependant, il est impossible de revenir en arrière. Les jeunes veulent regarder la télévision et les nouvelles habitudes de vie ont généré des besoins qui ne peuvent être couverts que par la commercialisation d'une partie de la production. Mais le désert avance. La déforestation est due à des facteurs naturels et à l'action de l'homme. Le déplacement de populations du Nord vers le Sud du pays, pour cause de sécheresse, est évidemment source de défrichements supplémentaires.

Si des projets d'aménagements existent depuis une dizaine d'années au Burkina-Faso, la démarche est plus récente dans l'Ouest du pays. Il s'agit de construire des diguettes pour

retenir l'eau, de replanter des arbres et de faire du compost pour enrichir le sol. Pour que ces améliorations soient efficaces, les paysans ont besoin d'être organisés pour les entretenir et éventuellement éviter le gaspillage.

Les quatre groupes de Peuples Solidaires implantés en Basse-Normandie (Saint-Lô, Granville, Avranches et Flers), ainsi que celui de Plancoët (Côtes d'Armor) et du lycée agricole de Reux (Rennes) intervenant tous dans l'Ouest du Burkina-Faso, ont décidé de travailler ensemble pour envisager le soutien à des projets d'envergure régionale où interviennent des financements de Peuples Solidaires national ou de Bruxelles. Si les projets ponctuels sont la base de départ, les démarches de développement ont besoin d'être abordées de façon plus large.

Le cas du coton rappelle que les agriculteurs africains sont confrontés aux choix agricoles des autres pays du monde et au marché international. A l'occasion de visites dans la région Saint-Loise, des paysans burkinabés ont pu se confronter à la réalité bas-normande. Guy Bessin, agriculteur à Saint Georges d'Elle (50) leur a expliqué qu'une agriculture économe et autonome était économiquement viable et ne déstabilisait pas les agricultures des pays du Sud (voir son témoignage ci-dessous). La rencontre avec un responsable de la CUMA (coopérative d'utilisation de matériel en commun) de Saint André de Épine (50) leur a posé le problème de la mécanisation, plus exactement de la motorisation de leur travail. Si le gros matériel utilisé dans la région de Saint-Lô leur est inaccessible, les paysans burkinabés réfléchissent à l'achat de tracteurs pour diminuer la pénibilité de leur travail et sa réalisation en temps voulu, car avec un tracteur, les labours peuvent être entrepris plus tôt, juste avant le début des pluies quand le sol est encore dur. Cette motorisation augmentant la productivité du travail pose le problème de l'agrandissement des exploitations. Un exode rural serait une catastrophe car le Burkina-Faso n'a pas d'activités industrielles ni artisanales pour absorber ce surcroît de main d'œuvre, ni les infrastructures et les logements qui seraient nécessaires aux déplacements de population vers les villes.

A Peuples Solidaires, la solidarité ne se limite pas à des aides au développement. Par le "réseau solidarité" qui regroupe entre 4 à 5000 personnes en France, des campagnes sont menées pour soutenir les paysans qui luttent pour obtenir leurs droits économiques et sociaux. Des courriers de protestation sont envoyés à des sociétés transnationales, d'autres aux gouvernements des États-Unis et d'Europe pour protester contre la délocalisation de la culture du coton au profit de régions des pays du Nord. Une campagne "mettre de l'éthique sur l'étiquette" est menée avec Artisans du Monde et Agir-Ici. Enfin des actions sont menées pour demander l'annulation de la dette du Tiers-monde.

21.1.4 - L'accueil de stagiaires et les visites d'une exploitation engagée dans des pratiques économes et autonomes

Rencontre avec Guy Bessin, agriculteur à Saint Georges d'Elle (50) le 22 mars 2002. Partisan de méthodes économes et autonomes, il pratique l'agrobiologie sur son exploitation essentiellement tournée vers la production laitière. Par ailleurs il est porte-parole de la Confédération Paysanne de la Manche.

Guy Bessin a rencontré les paysans burkinabés qui ont été invités par Peuples Solidaires de Saint-Lô au printemps 2001. Il leur a expliqué ses choix pour une agriculture autonome, c'est-à-dire privilégiant par exemple la production fourragère de l'exploitation plutôt que l'utilisation du tourteau de soja provenant des États-Unis ou du Brésil. L'aspect "économe" consiste entre autres à limiter les labours pour restreindre les besoins en énergie. En pratiquant une agriculture durable, il estime être cohérent avec ses idées et les orientations de son syndicat qui pose notamment la question du pillage des ressources du Tiers-monde telles que les énergies fossiles ou des exportations, comme le soja, qui détruisent les économies locales.

A l'évidence, ce groupe de paysans burkinabés n'avaient pas la conscience politique des Indiens ou des Brésiliens. Lors de la visite, ils posaient des questions techniques, comparaient les rendements, étaient intéressés par la mécanisation, mais ne cherchaient pas à discuter des choix de développement des agriculteurs français qui ont pourtant des répercussions sur leur propre économie. Parmi les décalages nombreux qu'ils ont pu constater, la visite d'une porcherie les a impressionnés : il a fallu se laver les pieds et revêtir une combinaison. Tout ça pour voir des cochons ! Il s'agissait d'un élevage de truies "multiplicatrices" par croisements industriels, destinés à fournir les élevages d'engraissement en reproductrices, où des précautions sanitaires drastiques sont imposées pour éviter la propagation de maladies.

Guy Bessin a également reçu plusieurs stagiaires marocains. Une convention avait été établie entre les gouvernements français et marocains pour accueillir les étudiants qui venaient d'être reçus aux concours de l'école vétérinaire ou à l'école d'agronomie. Chaque année, 300 jeunes étaient donc répartis dans toute la France. Dans la Manche, l'ADASEA était chargée de trouver des agriculteurs du département pour une durée de 10 semaines. Ces jeunes étaient en général de couches sociales moyennes ou aisées qui n'avaient aucune connaissance de l'agriculture marocaine. Ils ont souvent eu des difficultés à s'immerger dans le travail quotidien des exploitations de la Manche. Le seul garçon qui se soit bien inséré était d'origine agricole. Par contre les filles participaient davantage aux divers travaux de la ferme.

Beaucoup de paysans ont peu de réflexions sur l'implication de leur choix sur l'agriculture des pays du Tiers-monde. La Chambre d'agriculture n'incite pas à ce genre de débats, d'autant plus que les conseils techniques sont maintenant assurés essentiellement par des organismes économiques ou commerciaux dont la principale préoccupation est de vendre leurs produits. La sensibilisation se fait souvent à partir d'une approche économique, à l'occasion des fluctuations du marché mondial. C'est quand le prix du soja a augmenté qu'un certain nombre d'agriculteurs se sont intéressés au colza, qui lui, est cultivé en France. La prise de conscience est alors plus rapide que par le "discours" sur la solidarité internationale.

Au delà de l'implication de paysans dans des actions d'aide classique à des projets de développement, Guy Bessin souligne l'importance du soutien aux luttes paysannes. C'est le sens de l'engagement de la Confédération Paysanne dans Via Campesina. Concrètement, des paysans indiens ont été accueillis en juin 2001 dans le Calvados et la Manche (annexe 116). Ils venaient interpeller les paysans français et plus généralement l'opinion publique des pays développés sur les conséquences néfastes de la main-mise des grands groupes agro-industriels sur leur pays, notamment en ce qui concerne la confiscation des semences par le brevetage du vivant et l'emploi de variétés génétiquement modifiées.

21.1.5 - L'aide aux paysans Albanais par les CUMA de la Manche

Rencontre avec Pierre Dupont, président de la CUMA de Virey (50), le 14 juin 2002.

En 1993, la Chambre d'agriculture de la Manche a rassemblé les différents organismes qui pouvaient être concernés par des actions de solidarité vers l'Albanie, pays qui se trouvait confronté à la reconstruction de son agriculture consécutivement au démantèlement des fermes collectives. Elle avait été sensibilisée par un technicien qui avait séjourné dans ce pays. C'est ainsi qu'est née l'association "Konoco" (Korca Normandie Coopération, soutenue par le Crédit agricole de la Manche, la Chambre régionale d'agriculture, la ville de Saint-Lô et le lycée Leverrier⁴⁵ de Saint-Lô, d'AGRIAL. La Chambre d'agriculture assure l'encadrement

45 Un volet culturel a été mis en place. Des jeunes albanais suivent actuellement leurs études au lycée

technique. KONOCO fonctionne avec des fonds du ministère des affaires étrangères, les contributions de la chambre d'agriculture, du crédit agricole et ceux d'AGRIAL totalisant 4500 €. Les autres organisations adhérentes versent une cotisation annuelle de 150 €, tandis que le montant d'une cotisation individuelle est de 15 €. L'association a engagé un programme de développement dans la région de Korca, dans le sud de l'Albanie. Le partage des terres des fermes collectives, de type kolkhose, en lots de 2 à 3 hectares et celui des troupeaux, rendaient inutilisable le matériel des anciennes fermes collectives. Les premières approches ne furent pas faciles. Comment faire comprendre à un paysan albanais, l'intérêt de se regrouper en coopérative, après des années de collectivisme ? Finalement la formule de la CUMA, ne regroupant qu'un nombre restreint d'agriculteurs permet une relance de la mécanisation et la reconstitution de réseaux d'entraides.

C'est ainsi que progressivement sept CUMA ont été créées à ce jour, à la demande d'une délégation d'agriculteurs albanais qui avaient visité des CUMA dans le sud de la Manche au cours d'un voyage d'étude. La Chambre d'agriculture s'est assurée du soutien de la fédération départementale des CUMA pour qu'elle collecte du matériel inutilisé dans les exploitations agricoles du département. Il avait été convenu que le tracteur serait payé par les Albanais (13 000 \$), afin de limiter les risques d'assistanat, tandis que les machines tractées seraient données. Les CUMA albanaises ont entre 7 et 15 adhérents. Leur base est constituée d'une famille élargie qui a pu mobiliser les sommes nécessaires, souvent grâce au travail de l'un d'entre-eux en Grèce ou dans un autre pays où la diaspora albanaise est implantée. De fait, ce ne sont pas les familles les plus pauvres qui se structurent en CUMA, faute de financement.

Les CUMA de Virey et du Plessis Lastelle ayant participé activement à ces projets, il était intéressant de rencontrer Pierre Dupont, président de la CUMA de Virey pour qu'il relate son expérience. Il rappelle que les créations de CUMA se font à la demande des Albanais. Ils doivent adopter les statuts et rassembler les fonds avant que du matériel leur soit acheminé. Cela demande une grande disponibilité des agriculteurs de la Manche qui remettent en état le matériel, car les délais sont courts (deux mois). Cependant, cela garantit le paiement du tracteur. En plus de ce de dernier, l'équipement acheminé comprend une charrue à deux socs, un vibroculteur, un canadien, une herse, un semoir à grain, une faucheuse, une botteuse ou une presse moyenne densité. La collecte de matériel se fait auprès des agriculteurs de CUMA de la Manche et de l'Orne qui modernisent leur équipement ou qui partent en retraite. Pour compléter un lot, il faut parfois recourir aux petites annonces. Les machines ainsi acquises fonctionnaient il y a encore seulement une quinzaine d'années, mais n'ont plus de valeur marchande parce qu'elles ne sont plus adaptées à la puissance des tracteurs actuels. Elles sont entièrement révisées et repeintes avant d'être démontées pour être transportées par camion jusqu'en Albanie. Progressivement des centres de formation (lycées et IREO) participent à la remise en état du matériel.

Le convoi est accompagné par quatre agriculteurs qui participent à la remise en état du matériel. Parfois un technicien ou un agriculteur responsable d'une des structures adhérente à KONOCO sont du voyage et ont pour mission de remonter le matériel sur place et de donner quelques conseils d'utilisation. Les délégations sont logées chez l'habitant. L'accueil est très chaleureux. Ces contacts permettent d'apprécier la situation de ces agriculteurs, leurs conditions de vie. Le voyage dure 15 jours. L'aller en camion nécessite 3,5 jours de voyage (coût = 1000 € pour deux camions qui chargent 3 tracteurs et 25 machines pour équiper 3 CUMA). L'avion est utilisé pour le retour afin de ne pas augmenter la durée du voyage.

Au retour, des soirées d'information sont organisées pour les CUMA qui ont livré du matériel. Généralement elles sont incluses dans l'ordre du jour des assemblées générales annuelles, pour sensibiliser le plus de monde possible. C'est souvent l'occasion de récupérer d'autres machines, les premières étant généralement fournies autour du petit noyau d'agriculteurs qui animent la CUMA. Le matériel fourni est parfois en très mauvais état ("c'est assez bon pour les albanais"), mais de nombreux donateurs sont contents de voir que le matériel qu'ils n'utilisent plus peut encore servir, plutôt que de le voir rouiller dans leur cour de ferme. Parfois, lors d'un départ en retraite par exemple, des machines en très bon état sont données.



La mise en route du matériel en Albanie, photo 91, prise par Pierre Dupont

Ces soirées d'information, qui ont également lieu lors de manifestations comme le SAFIR⁴⁶ (salon des fourrages et des initiatives rurales, Saint-Sever, 1er au 45 septembre 1999) ou les journées sur la solidarité internationale du lycée agricole de Coutances, permettent de décrire les conditions de vie, les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs Albanais. Les réactions sont multiples, mais elles ne vont pas généralement au-delà de l'étonnement ou de la compassion. Certains agriculteurs craignent la concurrence des albanais s'ils se développent du fait de l'élargissement de l'Europe aux pays de l'Europe de l'Est. Pourtant, l'agriculture albanaise ne produit actuellement que 50 % de ses besoins. C'est donc l'occasion de quelques mises au point, de débats. La connaissance plus concrète de la vie des Albanais montre aussi que l'exportation des excédents des productions agricoles françaises vers ce type de pays n'est certainement pas la solution. Pierre Dupont remarque que les Albanais rêvent d'une agriculture mécanisée et intensive, même si on leur précise qu'elle conduit à des problèmes importants, dont la disparition de nombreux paysans. Ils aimeraient que des pompes d'irrigation leurs soient envoyées, alors qu'un système d'irrigation par gravitation, mis en place par le régime communiste, existe déjà. Il suffirait de le remettre en état, mais cela nécessiterait une volonté collective. De même, qu'il ne serait pas judicieux de leur fournir des pulvérisateurs pour épandre des produits phytosanitaires, alors que les villages regorgent de main-d'œuvre sous employée.

Visiblement, même si les structures agricoles sont petites et si les réseaux de commercialisation sont en crise, l'agriculture albanaise ne peut pas être comparée aux problèmes rencontrés en Afrique. L'Albanie, pays européen, bien que très en retard économiquement au milieu du XX^e siècle, a connu une mécanisation très poussée avec la

46 GASSON André, Créer des CUMA ailleurs, ... ou la coopération entre des agriculteurs bas-normands, roumains et albanais, La lettre du CITIM n° 15, septembre-octobre 1999.

mise en place des fermes collectives. Sa culture est proche de celle des pays européens industrialisés et la scolarisation y est importante. On est donc confronté à des questions de fond : quel développement en Albanie ? Par exemple, est-il indispensable de monter, "clé en main", une unité de transformation laitière comme l'envisage les organisations professionnelles adhérentes à KONOCO, alors que des petites fromageries artisanales commencent à se développer dans les villages ? Quelles seront les conséquences d'un élargissement de l'Europe dominée par les firmes agro-alimentaires aux dimensions internationales ? Comment montrer aux Albanais les dérives de l'agriculture productiviste, sans pour autant intervenir dans leurs choix ?

21.1.6 - Au pays des hommes intègres : séjour au Burkina-Faso

Témoignage de Jean Gontier, agriculteur dans la Manche, engagé dans des actions de solidarité dans le cadre de Peuples Solidaires, paru dans *Espoir paysan*⁴⁷.

"J'ai participé au séjour de deux semaines du groupe Peuples Solidaires d'Avranches avec Marie-Ange. But du voyage en Afrique de l'Ouest : poursuivre la relation entre le groupe d'Avranches et trois villages isolés à 200 Km de la capitale Ouagadougou, faire le bilan du forage réalisé il y a deux ans et enclencher la construction d'une nouvelle école primaire...

Aider c'est bien, mais de quelle façon ? Comment aider en laissant nos partenaires maîtres de leur développement avec leur culture et leurs besoins différents des nôtres ? L'accès à l'eau potable et à l'alphabétisation semblent des bases d'amélioration mais encore faut-il que la population locale soit très impliquée dans les projets pour que les réalisations soient durables.

Ce séjour, nous a permis d'échanger avec nos collègues paysans burkinabés et de découvrir une agriculture basée sur un peu d'élevage bovins, ovins, caprins et volailles sur la production auto consommée de mil, sorgho, maïs et arachides et de plus en plus, la culture du coton pour la vente. Cette culture du coton est entièrement intégrée par la SOFITEX, celle-ci vend la semence, l'engrais chimique, les produits de traitement, l'herbicide et les nombreux insecticides et rachète la récolte au prix qu'elle fixe...

Le principal handicap naturel de l'agriculture burkinabé est le peu de précipitations, mais surtout leur très mauvaise répartition et la violence des pluies qui ne s'infiltrent pas bien sur place et qui entraînent avec elles, malgré le peu de relief, le meilleur de la terre et il n'y en a pas trop, de terre arable, là-bas ! Pour conserver l'eau et le sol tout est mis en oeuvre : depuis les simples alignements de cailloux en travers de la pente qu'on appelle diguettes jusqu'aux digues filtrantes ou petits barrages en pierres enveloppées d'un gros grillage en passant par les bandes herbées et les plantations. C'est une leçon pour nous, paysans normands, qui laissons notre terre partir à vau-l'eau à force d'arasements de talus et de terres nues l'hiver".

47 GONTIER Jean, *Au pays des hommes intègres*, *Espoir Paysan*, n° 127, Avril 2001, page 5.

21.1.7 - "On aide les paysans du Sud ou de l'Est en se battant chez nous pour un autre développement"

Rencontre avec Christian Boisgontier, porte-parole national de la Confédération Paysanne, agriculteur à La Baroche sous Lucé (61), le 27 juin 2002.

A l'occasion d'une question sur le nouveau positionnement des Jeunes agriculteurs (ex. CNJA), Christian Boisgontier souligne que leurs positions sont contradictoires. Ils proposent un développement autonome des pays en voie de développement, mais ils ne remettent pas en cause le modèle productiviste européen. Par exemple, les JA ne s'engagent pas dans une démarche de maîtrise des productions. On retrouve le même positionnement chez certaines ONG et à AFDI. Des projets de développement peuvent être soutenus mais il ne faut surtout pas toucher au libre-échange. Le message est donc brouillé et donne bonne conscience, mais ce sont des réponses insuffisantes. Pire, il y a un décalage entre certaines personnes qui s'engagent de bonne foi, avec un réel investissement personnel et des dirigeants qui volontairement affichent de bonnes intentions, tout en maintenant des orientations pour l'agriculture française et européenne qui vont à l'encontre du développement des pays du Sud.

Des réponses globales sont donc indispensables pour changer "ici et là-bas". Sinon, on n'avancera pas. Par exemple, des aides ont été apportées au Burkina-Faso pour que les paysans développent des cultures vivrières. C'est ce qu'ils ont fait, mais dix ans plus tard, les haricots verts du Burkina-Faso étaient envoyés en France par avion.

En France, un bon nombre de paysans sont réactifs aux aides. En changeant leurs répartitions, des améliorations rapides pourraient se produire. Dans les régions d'élevage laitier, l'ensilage de maïs se maintient grâce aux primes (PAC 1992), au détriment des surfaces dédiées à l'herbe. Mais il y a également des blocages culturels liés à la formation initiale, au voisinage, à l'environnement technico-commercial des agriculteurs. Réussir est encore trop souvent synonyme de rendements maximums et de mécanisation. Faire partie du "club des 100 quintaux", avoir un tracteur flambant neuf et ultra moderne dans sa cour sont des signes de réussite plus importants que la recherche d'un revenu optimum et de bonnes conditions de vie. Pourtant de nombreuses études prouvent que ce ne sont pas les performances techniques les plus élevées qui assurent les meilleurs revenus.

"Les agriculteurs réceptifs aux problèmes du Tiers-monde sont minoritaires". A part ceux qui se sont engagés dans des démarches alternatives (développement durable, agriculture biologique, ...), la plupart d'entre eux peuvent compatir aux problèmes des paysans du Sud, mais ils se refusent à voir que le système dans lequel ils sont, basé sur l'exportation de leurs productions, génère ces inégalités. Bien sûr, l'agriculteur de base ne maîtrise pas tout, "il se retrouve dans la même situation qu'un ouvrier qui travaille dans une usine d'armement".

Confrontés à l'élargissement de l'Europe, les paysans de l'Europe de l'Est, bien que n'étant pas situés géographiquement "au Sud", vont se trouver dominés par les agriculteurs, les firmes agro-alimentaires et la grande distribution de l'Europe de l'Ouest. Déjà, d'anciennes fermes collectives de 2000 à 3000 hectares sont achetées par des agriculteurs français. Des ateliers industriels de porcs et de volailles s'implantent. Les produits alimentaires diffusés par les supermarchés concurrencent les productions locales et modifient les habitudes de consommation. Il s'agit d'une véritable colonisation de leur économie, comme ce fut le cas en Espagne et au Portugal. Pourtant, de nombreux paysans de l'Europe de l'Est espèrent que l'élargissement de l'Europe leur apportera des solutions à la crise qu'ils traversent. Ils rêvent de la mécanisation, comme les agriculteurs français dans les années

1960. Cette mécanisation peut effectivement améliorer les conditions de travail, mais les gains de productivité obtenus sont sources d'exode rural, donc de chômage. Il faudrait pour éviter ces problèmes "une période d'intégration beaucoup plus longue pour que leur agriculture puisse se développer d'une manière autonome".

21.2 - Les orientations des syndicats et des organismes agricoles

Deux conceptions étaient traditionnellement opposées. Celle de la FNSEA qui est en accord avec les politiques libérales des firmes agro-alimentaires et celle de la Confédération Paysanne liée généralement aux ONG de solidarité ainsi qu'à leurs contacts avec les paysans des pays pauvres, à travers Via Campesina. Cependant, depuis juin 2001, le congrès des Jeunes Agriculteurs a approuvé des orientations qui critiquent ouvertement la simple loi du marché comme régulateur de l'activité économique et pointent les problèmes de développement.

Les organismes agricoles, comme les chambres d'agriculture, impulsent relativement peu d'actions de développement international. Ils se bornent souvent à envoyer un de leur représentant au conseil d'administration d'AFDI (agriculteurs français et développement international).

21.2.1 - La FNSEA

D'après "Notre métier a un prix"⁴⁸, titre du rapport d'orientation du 56^e congrès fédéral de la FNSEA, de mars 2002, les réflexions et les propositions concernant les agricultures des pays du Sud ne sont pas développées en tant que telles. Néanmoins il est possible de se faire une idée des orientations de ce syndicat à partir de certains paragraphes.

"Avec plus de 800 millions de personnes souffrant de sous alimentation chronique, la faim reste un problème aigu pour les pays en développement... [Si] certains sont mêmes devenus de grands exportateurs agricoles (Brésil, Argentine), d'autres pays en revanche, n'ont pas réussi à développer leur agriculture et ont des difficultés à assurer leur sécurité alimentaire... Cet échec est dû à de multiples facteurs, aussi bien politico-économiques que naturels. Une part de responsabilité revient cependant à l'évolution qu'ont subies les règles du commerce international depuis 10 ans"⁴⁹.

"S'il y avait une leçon à retenir de la décennie qui vient de s'écouler, c'est que la logique libérale -celle qui prône l'infailibilité des mécanismes de marchés et l'alignement sur le moins disant mondial- n'est pas compatible avec notre vision de l'agriculture et du métier d'agriculteur"⁵⁰.

Il faut "appliquer le principe de la préférence communautaire, [mais] cela ne signifie pas que nous devons renoncer à nos exportations à l'extérieur de cet espace européen... L'agriculture française doit tirer le plus possible parti de ses terroirs et de ses savoirs-faire, en privilégiant l'exportation de produits à valeur ajoutée sur des marchés solvables... Par ailleurs, la coopération Nord/Sud que nous appelons de nos vœux passe non seulement par des programmes de soutien public au développement mais aussi par un accès des produits agricoles des pays en voie de développement -et notamment des moins avancés d'entre eux- à

48 MARTEAU Didier, DECERLE Christian et COSTE Christian, Notre métier a un prix, rapport d'orientation du 56^e congrès fédéral de la FNSEA, Versailles 12, 13 et 14 mars 2002, 35 pages, texte adopté.

49 Ib. Notre métier a un prix, page 16.

50 Ib. Notre métier a un prix, page 21.

nos marchés. Cette ouverture, si elle ne profite pas aux multinationales et si elle ne conduit pas ces pays à négliger leur marché intérieur, peut contribuer au développement". Il faut veiller à deux choses : "d'une part, ne pas fragiliser l'agriculture familiale ou vivrière des pays en développement et, d'autre part, ne pas mettre en péril les équilibres internes de l'Union européenne"⁵¹.

"Même à l'intérieur de l'Union européenne, les thèses libérales gagnent du terrain dans le débat sur l'avenir de la PAC. Que ce soit pour des raisons budgétaires, pour favoriser l'avènement d'une agriculture de type industrielle ou purement consacrée à l'aménagement du territoire, certains n'hésitent pas à réclamer le démantèlement des OCM... Face à cette offensive tous azimuts des tenants du libéralisme à outrance, il est temps de promouvoir une autre vision de la mondialisation et des politiques agricoles. Bien sûr, nous ne sommes pas des "anti-mondialistes" primaires. L'ouverture de notre économie sur le monde est devenue une réalité incontournable. La France, deuxième exportateur mondial de produits agroalimentaires et première destination touristique mondiale, ne peut l'ignorer. Cette ouverture est donc plutôt une bonne chose ; à condition de ne pas en abuser au point de ne plus avoir aucun moyen d'agir sur l'équilibre de nos marchés. Voilà pourquoi, nous militons pour une mondialisation maîtrisée et régulée. Une mondialisation qui reconnaisse le droit à la "souveraineté alimentaire" et autorise la constitution d'ensemble régionaux cohérents, soudés autour d'une même ambition pour leur agriculture et participant à la régulation de l'offre mondiale de produits agricoles. Bref, une mondialisation au profit du plus grand nombre et non des plus forts"⁵².

"L'AFDI, outil de développement international de nos organisations professionnelles agricoles, a tissé des liens depuis plus de 25 ans avec les paysans du Sud. Cette expérience est un sérieux atout que nous devons mettre à profit en mobilisant tous les échelons syndicaux autour des actions entreprises par AFDI. Il nous faut aussi dans les plus brefs délais, renoncer à certaines de nos exportations quand celles-ci risquent de déstabiliser leurs marchés intérieurs. La crédibilité de notre discours en dépend"⁵³.

21.2.2 - Le CNJA : protéger les agricultures du Sud

Pour analyser les positions du CNJA, le rapport d'orientation de son dernier congrès⁵⁴ est essentiel puisqu'il marque un tournant radical d'orientation du syndicat. Les agricultures du Sud sont maintenant prises en compte pour définir les perspectives de l'agriculture française et européenne.

21.2.2.1 - Rechercher la sécurité et la souveraineté alimentaire pour tous

"La recherche de la sécurité alimentaire sous ses deux formes quantitative et qualitative, est devenue un problème universel"... qui mobilise tous les citoyens et qui doit "s'exprimer dans les politiques publiques assurant la promotion d'agricultures paysannes respectueuses de l'environnement et soucieuses de la qualité de leurs productions"⁵⁵.

"800 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique... et les 3/4 de ces 800 millions d'affamés sont des paysans des pays en développement". La quantité

51 Ib. Notre métier a un prix, page 24.

52 Ib. Notre métier a un prix, page 27.

53 Ib. Notre métier a un prix, page 29.

54 CENTRE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS, Paysans du monde : le prix de notre avenir, rapport d'orientation (amendé) du 35^e congrès du CNJA, 12-14 juin 2001 à Annecy le Vieux, Haute-Savoie, 126 pages.

55 Ib. rapport d'orientation, page 10.

annuelle moyenne de céréales disponible/habitant est de 3 quintaux, résultant de deux autres moyennes : 6 qx/habitant (dont 5,5 qx pour l'alimentation animale) dans les pays développés, soit 1,5 milliards d'individus et 2 qx/habitant pour les 4,5 milliards d'habitants des pays en développement. "La moitié de la production mondiale de céréales est consommée par seulement 1/4 de la population mondiale"⁵⁶.

"Alors que les besoins alimentaires de la planète sont en augmentation et qu'il est nécessaire de multiplier par trois la production mondiale à l'horizon 2050, la politique malthusienne du plus bas prix agricole tend au contraire à moins produire"⁵⁷.

21.2.2.2 - "un objectif : la reconquête des prix pour tous les paysans"

Cette phrase est le titre de la deuxième partie du rapport d'orientation. Elle résume l'axe principal des mesures que les Jeunes Agriculteurs souhaitent prendre : "L'effet dévastateur des bas prix agricoles, notamment sur les agricultures des pays en développement, doit nous conduire à refuser que le moins disant mondial n'impose son prix dans toutes les régions du monde"... "Les JA [Jeunes Agriculteurs, la nouvelle dénomination du CNJA depuis son congrès de juin 2001] plaident donc en faveur de la protection des agricultures du monde en fonction de leur niveau de productivité"... "Le niveau des prix agricoles et donc le degré de protection d'une agriculture doivent être établis en raison inverse de sa productivité"⁵⁸. Il faudrait donc créer des ensembles et des sous-ensembles régionaux, avec des unions douanières... "qui devraient être validées par une organisation internationale chargée de la régulation du commerce mondial"⁵⁹. Pour l'Europe le prix de base pour chaque production, calculé pour une exploitation moyenne, devrait permettre d'atteindre le revenu moyen de la population. Par exemple, le blé devrait être vendu 16,8 €/qx, pour un rendement de 70 qx/ha produit par une exploitation de 80 hectares.

21.2.2.3 - "Une nécessité : internationaliser notre action"

Le chapitre 4 de la troisième partie du rapport précise que l'organisation des marchés agricoles au niveau des grands ensembles régionaux implique la présence de Jeunes Agriculteurs dans les organisations internationales, dont l'AFDI, pour dialoguer et travailler avec les organisations paysannes du Sud et des PECO. "Cet engagement se concrétise par des missions de JA français à l'étranger ou par l'accueil en France, sur les exploitations et dans les organisations agricoles de délégués du Sud ou des PECO"⁶⁰.

La conclusion du rapport (annexe 117) comme les propos tenus dans Ouest-France par Jean-Luc Duval⁶¹, agriculteur dans l'Orne et président de Jeunes Agriculteurs sonnent comme un cri d'alarme et n'est pas du goût de tous les responsables professionnels, dont la FNSEA. "Comment imaginer qu'une infime minorité de paysans ultra-performants soit capables de satisfaire les besoins alimentaires -de toute façon largement insolubles- de la population mondiale. Une telle perspective n'est pas tenable. Il est donc clair que pour tendre vers une

56 Ib. rapport d'orientation, pages 14 et 15.

57 Ib. rapport d'orientation, page 16.

58 Ib. rapport d'orientation, pages 57 et 59.

59 Ib. rapport d'orientation, page 59.

60 Ib. rapport d'orientation, page 115.

61 Jean-Luc Duval vient d'écrire " Fin des paysans, faim du monde", Le Cherche-Midi, 192 pages, 15 €. Selon Ouest-France (4-5 mai 2002) "il a rédigé un ouvrage mixte, [qui est] à la fois le récit de son parcours professionnel et l'exposé convaincant d'une nouvelle organisation des marchés agricoles. L'itinéraire personnel éclaire et renforce la thèse, plus collective, principalement issue des travaux du congrès 2001 des Jeunes agriculteurs, inspirés du professeur Mazoyer". Nb. Mazoyer a repris la chaire d'agronomie, qu'occupait René Dumont.

situation d'équilibre et de sécurité alimentaire mondiale, tous les paysans du monde doivent être en mesure de développer leur production⁶².

" Pour que nos orientations deviennent réalités, à moyen et long terme, c'est dès aujourd'hui qu'il faut se mobiliser et agir. N'ayons pas froid aux yeux, les faits nous donnent raison : allons débattre de nos propositions avec toutes les composantes de la société et nouons des alliances avec ceux qui partagent nos convictions. Faisons prendre conscience aux responsables politiques qu'il est grand temps de changer les règles d'un jeu dévastateur, dont la logique même nous éloigne chaque jour un peu plus d'un objectif pourtant universel : la sécurité alimentaire pour tous.

C'est également à court terme que nous devons nous opposer à toutes les décisions qui rendraient notre objectif de prix rémunérateurs plus difficile à atteindre : baisse supplémentaire des prix agricoles, concessions tarifaires à l'OMC, dérégulation des marchés ... A l'inverse, nous devons encourager toutes les initiatives et les mesures qui peuvent accompagner positivement notre démarche ou qui constituent des dispositifs de transition : instauration de marchés communs protégés, mise en place d'un plan protéines européen, valorisation des produits et des territoires, encadrement des pratiques commerciales, renforcement de la politique d'installation ...

C'est en instaurant un dialogue constructif avec le plus grand nombre de paysans et en travaillant avec les organisations paysannes du monde entier que nous parviendrons à convaincre les décideurs du bien-fondé de nos propositions, qui sont avant tout des convictions.

Si l'avenir des paysans du monde passe par les prix, l'avenir des prix passe aussi par les paysans du monde».

21.2.3 - La Confédération Paysanne et Via Campesina

21.2.3.1 La politique de la Confédération Paysanne

- " Pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes"

" L'abondance des biens atteint des niveaux sans précédent. Mais le nombre de ceux qui n'ont pas de toit, pas de travail et ne mangent pas à leur faim augmente sans cesse. La planète produit assez pour nourrir tous ses habitants. Le consommateur des pays occidentaux est incité à manger toujours plus, et se préoccupe d'obésité, pendant que 30 millions de personnes meurent de faim chaque année, et que 800 millions d'êtres humains souffrent de sous alimentation chronique⁶³" ...

- "L'indispensable protection à l'importation

La protection à l'importation est d'autant plus forte que les pays sont plus industrialisés. Les pays occidentaux les plus protégés sont globalement ceux dont le niveau de vie moyen est le plus élevé, où les inégalités de revenus sont les moins fortes et dont l'aide publique au développement du Sud est la plus importante.

62 Ib. rapport d'orientation, conclusion, page 119.

63 CONFEDERATION PAYSANNE, Soumettre l'OMC aux droits fondamentaux de l'homme, site Internet confederationpaysanne.fr., novembre 1999 (pages 12 et 13).

Les seuls pays du Sud à s'être industrialisés sont ceux ayant protégé fortement leur agriculture. La Corée du Sud par exemple, où le prix du riz était 8 fois supérieur au prix mondial (en 91-93). Suite aux décisions de l'Uruguay Round, il n'est plus que de 3,4 fois supérieur en 98. Le faible développement agricole de l'Afrique Noire s'explique en partie par le fait qu'elle n'a pas protégé son agriculture. L'Afrique Noire compte encore 65 % d'actifs agricoles et l'absence d'industrialisation ne lui laisse pas d'activité alternative. Des possibilités techniques existent pour développer son autonomie alimentaire. Sans réelle protection aux importations, les cultures et les paysans africains ne pourront pas résister à la concurrence de nos productions aidées et de nos excédents subventionnés.

L'Inde a lancé depuis plus de 10 ans un vaste programme visant son autosuffisance en oléagineux. De récentes ouvertures aux importations de soja ont fait baisser de 13 % les prix intérieurs et de 30 % le prix de l'huile de soja, puisque le prix à l'importation est inférieur au coût de production intérieur. Ce sont les producteurs et transformateurs indiens de soja qui en font les frais. De plus, il faut noter que ces populations héritent du soja transgénique refusé en Europe ! C'est bien par la protection du marché intérieur et par la constitution des stocks alimentaires nécessaires qu'un pays peut lutter efficacement contre la famine. Force est de constater, que des pays comme le Brésil, exportateurs de protéines végétales et importateurs de produits alimentaires, sont incapables d'enrayer ce fléau pour cause de remboursement de dette et de programme FMI.

Pour la Confédération paysanne, la souveraineté alimentaire doit être un droit fondamental reconnu universellement. La protection à l'importation est indispensable dans les pays occidentaux, comme dans les pays du Sud" .

- "Sécurité alimentaire

Chaque pays, ou groupe de pays, doit pouvoir atteindre le niveau le plus élevé possible de sécurité vis à vis des produits agricoles constituant la base de l'alimentation, et ceci pour tous ses habitants. La sécurité alimentaire n'est pas qu'une affaire de quantité. Supposons qu'au Brésil, 1000 paysans cultivant 10 000 ha soient expulsés et remplacés par une grosse entreprise agricole. Elle a les moyens de produire plus en quantité, mais la sécurité alimentaire du pays est réduite. Cette entreprise se tourne vers le marché mondial, et les paysans expulsés vont grossir les bidonvilles urbains sans pouvoir acheter leur nourriture quotidienne.

La sécurité alimentaire doit garantir l'accès de tous à une alimentation suffisante, de qualité, accès conditionné par l'emploi et le revenu pour tous, l'accès à la terre pour les paysans les plus pauvres et un réel engagement politique en faveur du développement. Favoriser les échanges entre zones excédentaires et zones déficitaires entraîne un minimum de stabilité nécessaire à la réduction de l'insécurité alimentaire. L'accroissement de l'offre alimentaire ne résoudra pas mécaniquement les problèmes de sécurité alimentaire pour tous les individus. L'insuffisance de pouvoir d'achat empêche une partie de la population de se nourrir correctement.

Cette sécurité alimentaire est seule gage de paix et de stabilité géopolitique.

- "pour un commerce équitable... Démystifier les prix mondiaux⁶⁴

Selon les promoteurs du libre échange, les prix mondiaux sont les seuls vrais prix sur lesquels il est nécessaire de s'aligner. Rappelons que ces prix ne concernent qu'une part

64 Ib. site Internet de la Confédération paysanne, page 14

minime de la production mondiale, de 6 à 10 % pour les céréales, les produits laitiers et les viandes. Ces prix sont totalement déconnectés des coûts de production et très largement financés par les contribuables. Le prix mondial n'existe pas, il résulte de négociations entre acheteurs et vendeurs, de tout un ensemble d'aides publiques directes et indirectes. Pour gagner des marchés et imposer leurs produits dans les pays du Sud, les entreprises cassent les prix qu'elles relèveront après avoir éliminé les produits locaux.

Les prix mondiaux ne prennent aucunement en compte les défaillances du marché, les manquements aux droits de l'homme, ou les dégâts causés à l'environnement. Ils restent très fluctuants, en fonction des variations de production d'une année sur l'autre, (conditions climatiques imprévisibles) et par les variations des marchés financiers instables. Le processus de libéralisation des échanges agricoles n'a pas rendu les marchés mondiaux plus stables ; et l'approvisionnement des pays déficitaires, notamment les plus pauvres, n'est pas garanti. Un commerce équitable ne peut être fondé sur de tels prix mondiaux" .

21.2.3.2 - Via Campesina, une organisation internationale pour la solidarité paysanne

- L'analyse de Via Campesina sur le commerce international des produits agricoles :

"Les paysans du monde entier sont en voie de destruction du fait de l'introduction sur les marchés de produits agricoles à très bas prix (dumping). Par exemple :

- a) L'importation en Inde de lait subventionné de l'Union Européenne ruine la production familiale indienne.
- b) L'exportation vers les Caraïbes de porc industriel des Etats-Unis, ruine ainsi la production locale.
- c) L'importation de porc européen à prix subventionné en Côte d'Ivoire, trois fois moins cher que la production de ce pays ruine la production locale.
- d) Les exportations chinoises de fil de soie en Inde à des prix très inférieurs au coût de production indien, ruine des centaines de milliers de familles paysannes du Sud de l'Inde.
- e) Les importations au Mexique, pays d'origine du maïs, de maïs des Etats-Unis à bas prix ruine les producteurs mexicains ; de la même façon, les légumes du Mexique vendus à bas prix au Canada ruine leurs producteurs.

La spécialisation de la production dans les régions qui peuvent exporter le moins cher possible, les importations de produits agricoles à des prix au-dessous du coût de production du pays importateur et l'autorisation de l'OMC aux aides publiques qui permettent aux pays riches d'exporter à des prix inférieurs à leurs coûts de production ruinent la souveraineté alimentaire de toutes les régions.

Ce qu'on appelle les prix mondiaux sont artificiels et résultent de dumping. Ces prix sont déconnectés des réalités de la production. De nombreux pays sont contraints d'exporter à cause de leur dette et des programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la banque mondiale...

Chaque pays a le droit de définir sa propre politique agricole et alimentaire, sans dumping vers les autres pays... Cela passe par :

- La priorité à une production alimentaire saine, de bonne qualité, adaptée au sol, pour le marché intérieur. Il est donc fondamental de maintenir la capacité de production alimentaire, comme base d'un système de production paysanne diversifié (biodiversité, capacité

productive des terres, valeur culturelle, préservation des ressources naturelles) pour garantir l'indépendance et la sécurité alimentaire des populations.

- Des prix rémunérateurs pour les paysans et les paysannes, qui impliquent la possibilité de protéger le marché interne contre les importations à bas prix.
- La nécessité de réguler la production du marché interne pour empêcher la formation d'excédents.
- La nécessité d'arrêter le processus d'industrialisation des modes de production pour développer une agriculture paysanne durable.
- L'élimination de toutes les aides directes et indirectes aux exportations.
- Marrakech, la tueuse de paysans :

La solidarité avec les paysans des pays en voie de développement passe aussi par des combats syndicaux menés en commun.

"Véritable toile d'araignée tissée par le libéralisme pour capter les marchés mondiaux, les accords de Marrakech ligotent les paysans d'Europe comme des pays en voie de développement... Voilà pourquoi le combat syndical doit être local et global de manière indissociable. Local, car nous devons apporter des réponses d'urgence aux producteurs piégés par l'effondrement de leur revenu ; global pour que la totalité des paysanneries de la planète qui voit et subit les mêmes causes et les mêmes effets, impose d'autres règles du jeu que la loi du marché"⁶⁵.

La théorie du libre marché consacrée dans les accords de l'OMC " se met en place sur la base des avantages comparatifs devant aboutir à une vaste spécialisation de régions (théorie de Ricardo). Pour ces économistes, chaque région ne doit produire que les denrées agricoles où elle est la plus compétitive et étaient les meilleures dans un marché protégé. Mais les investisseurs de l'agro-industrie formés à la même école que ceux du textile, de la chaussure ou de la sidérurgie, transfèrent les investissements là où la main d'oeuvre n'est pas exigeante en matière de conditions de travail et de protection sociale"⁶⁶.

- Protester contre les atteintes aux droits de l'homme : le développement ne peut avoir lieu tant que des paysans seront torturés ou assassinés (un chapitre particulier est consacré à la lutte des paysans sans terre du Brésil)

Bolivie : "des paysans ont été tués par l'armée bolivienne au cours de manifestations le 26 septembre dernier (2000). Ces paysans "cocaleros" réclament de pouvoir continuer à cultiver leur production familiale de coca alors que le gouvernement met en place son plan de "coca zero" auquel il compte parvenir dès le 15 novembre, avec l'appui des Etats-Unis. La capitale La Paz a été paralysée début octobre par ces mêmes paysans ainsi que des enseignants et ouvriers opposés aux réformes libérales du gouvernement".

Colombie : "L'agence de presse Europa press indique qu'au moins quinze paysans ont été tués à la mi-octobre (2000) dans des villages du nord du pays par des paramilitaires

65 BOISGONTIER Christian, " Marrakech, la tueuse de paysans", page XII, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000.

66 Ib. BOISGONTIER Christian.

d'extrême-droite. Cette région est le théâtre de violents combats entre paramilitaires et membres des guérillas des Farc (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie, marxistes) et de l'ELN (Armée de libération nationale, guévariste). Les paramilitaires ont également brûlé de nombreuses habitations, obligeant plus de mille paysans à fuir vers la capitale provinciale"⁶⁷.

- A propos du 3^e congrès de Via Campesina en Inde :

"La première rencontre de Managua (Nicaragua) en 1993 décide qu'il y a urgence planétaire alternative. Taxcala (Mexique) en 1996 définit l'organisation et les stratégies contre le néolibéralisme. " La pauvreté augmente de 45 millions de personnes chaque année" souligne Raphaël Allegria, secrétaire général de Via campesina qui ajoute : "le modèle économique est agressif et devient hostile. La répression à la résistance provoque de nombreux assassinats de responsables syndicaux mais nous devons résister car le futur n'appartient pas aux multinationales".

"La conférence de Bangalore s'ouvre par la conférence des femmes " parce que les femmes sont les plus nombreuses à cultiver la terre et sont au cœur de l'alimentation Elles sont aussi les plus vulnérables dans les système économique globalisé" affirme Netty la Canadienne.

"L'expression des différentes délégations sur la situation de leurs paysans est saisissante de similitudes. Partout, les cours des denrées alimentaires de base s'effondrent à cause des importations à bas prix. Les pays pauvres sont piégés par le poids de la dette... Partout l'accès à la nourriture est difficile car les programmes d'ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale privatisent les ressources naturelles et contraignent ces pays à produire pour exporter au détriment de l'alimentation des populations indigènes. Les politiques d'exportation des surplus fortement subventionnés, venant des Etats-Unis et de l'Europe sont au coeur des débats, comme les accords de Marrakech qui obligent les pays signataires à ouvrir leurs frontières à ces surplus, déclenchant la spirale de la baisse des prix agricoles" ⁶⁸.

- Au féminin, mondialisons la lutte, mondialisons l'espoir

Revendications dégagées par la "Conférence internationale des femmes de Via campesina Ramnagar, octobre 2000, en Inde"⁶⁹ :

- le droit à la terre pour les hommes et les femmes, quel que soit leur statut matrimonial,
- l'accès à l'éducation et à la formation pour les femmes et les jeunes filles,
- la lutte contre les discriminations dont sont victimes les célibataires, divorcées ou veuves,
- les appels à la paix dans les pays en guerre comme la Colombie, la Bolivie et le Sri Lanka,
- l'action contre les méfaits de la mondialisation au quotidien (privatisation de l'eau, dérégulation des marchés locaux...),
- les moyens de remédier aux effets, dommageables pour les familles, des déplacements de populations rurales vers les villes ou encore à l'émigration des hommes, partis à l'étranger chercher du travail; certains ne reviennent pas, ayant fondé une nouvelle famille dans les pays d'accueil".

67 BOUSSEAU Pierre, L'Amérique latine en bref, page 14, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000.

68 BOISGONTIER Christian, Viva la Via campesina, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000, pages 4 et 5.

69 POUPINET Nicole, Au féminin, mondialisons la lutte, mondialisons l'espoir, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000, page 5.

21.2.4 - AFDI : Agriculteurs français et développement international

L'AFDI a été créée en 1975 par la FNSEA, le CNJA, l'APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture) et le CNMCCA (mutuelles, coopération et crédit agricole). Cette création correspond à un événement précis : la sécheresse au Sahel⁷⁰. En Basse-Normandie, il aura fallu le choc de la sécheresse de 1976 pour finalement créer l'AFDI en 1981. L'association bas-normande⁷¹ comprend actuellement une centaine d'adhérents, dont une trentaine de militants et dispose d'un salarié permanent depuis 2000 (emploi-jeune). Elle a commencé son activité au Mali pour venir en aide aux agriculteurs les plus démunis en leur donnant accès à des crédits pour passer de la culture manuelle à la traction animale⁷².

21.2.4.1 - Les orientations d'AFDI

"La perspective -à l'origine- est d'exporter les surplus alimentaires dans un contexte de sécheresses marquées, mais très vite les paysans français impliqués sur les terrains Sud vont en constater les travers et modifier leurs stratégies vers un appui à l'amélioration de la production agricole du Sud. L'obtention de nouveaux moyens va progressivement faciliter cette réorientation vers un plus grand professionnalisme dans l'intervention"⁷³. A partir de 1992, les réponses apportées à cette réorientation sont confrontées aux deux pôles structurant l'AFDI :

- les organisations professionnelles agricoles fondatrices qui recherchent une synthèse "entre la vocation multifonctionnelle de l'agriculture (produit, emploi, territoires) et sa vocation exportatrice, soumise aux règles du marché mondial".

- les agriculteurs engagés dans l'action qui "revendiquent leur liberté dans l'engagement et la pluralité de l'action, d'autant que les réponses officielles au projet agricole semblent souvent battues en brèche par des réalités et des comportements locaux et économiques très diversifiés". Une interrogation s'impose à eux : "nous sommes incertains sur nos propres modèles de développement, comment aller en promouvant un plus qu'un autre auprès de nos collègues paysans du Sud ?".

"La synthèse la plus évidente semble reposer sur la promotion de l'agriculture paysanne que l'on pourra décliner selon les modalités suivantes :

- "des pratiques agricoles fondées sur une répartition des moyens de production et d'accès aux ressources (des unités de production nombreuses et réparties sur les terroirs) ;

- "la prééminence de l'individu sur les structures : celles-ci apportent une "plus value" aux initiatives prises par chacun mais sont librement créées, choisies et gérées par les personnes ;

- "la recherche du compromis entre performance économique, bien être social (la productivité ne doit pas être destructrice d'emploi) et une gestion raisonnée des ressources naturelles.

70 AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, les nouveaux enjeux de notre coopération, AFDI, 2000, 53 pages. Rapport d'orientation des Journées nationales AFDI du 4 au 6 avril 2000 à Loctudy, page 7.

71 contacts : Marie-Odile Tavernier, présidente d'AFDI Basse-Normandie, Jean-François Poulain, responsable de la commission "agir ici" d'AFDI BN, Guillaume Barbedette, animateur.

72 AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL de Basse-Normandie, projets pour les années 2001 à 2004, page 4.

73 Ib. AFDI de Basse-Normandie, page 4.

"L'agriculture paysanne est un puissant levier de développement économique et social (elle n'exclut pas les restructurations pour autant que celles-ci s'effectuent par un transfert progressif vers de nouvelles activités économiques génératrices d'emplois) mais elle ne peut s'imposer durablement face aux "lois naturelles" d'une économie mondialisée. Il lui faut s'adosser à des politiques agricoles délimitées dans des espaces régionaux protégés, c'est-à-dire des espaces socio-économiques ayant sur le plan interne des niveaux de productivité homogènes et privilégiant la production et l'échange économique au sein de cet environnement (niveau des prix sur le marché interne, protection en externe)"⁷⁴.

l'AFDI Basse-Normandie, en accord avec cette orientation, précise que "le succès du développement ne se joue pas seulement "au loin" avec les populations concernées Il dépend aussi de notre contribution locale. Celle-ci est essentielle, nous la mettons en oeuvre à des fins de conscientisation des personnes. Beaucoup de personnes partagent cette idée que le développement ne se confond pas avec la croissance que nous connaissons dans le monde occidental et qui contient la notion dominante de quantité. Notre action s'inscrit dans une perspective de mondialisation non agressive et non concurrentielle. C'est une volonté de solidarité dans le partage d'un savoir faire professionnel, enraciné dans l'expérience de plusieurs générations d'agriculteurs qui ont vécu leur propre développement"⁷⁵.

21.2.4.2 - Adhérents et structures

Tableau 48 - Adhérents individuels en Basse-Normandie (Année 2001)

Calvados	Manche	Orne	Sarthe
50	30	21	1

source : AFDI Basse-Normandie

Les adhérents sont souvent regroupés par petites zones, suite à un travail d'un agriculteur préalablement sensibilisé (tableau 48). Les adhésions isolées correspondent généralement à des responsables d'organisations professionnelles agricoles. Pendant de nombreuses années, l'animation de l'AFDI a reposé sur des agriculteurs et des techniciens agricoles volontaires. Les plus jeunes agriculteurs ont des difficultés à dégager du temps pour participer aux activités de l'association.

Les organisations professionnelles sont diversement impliquées dans les activités. Le montant de leur cotisation annuelle est de 230 € minimum, tandis que les adhérents individuels verse 15 €. Le Budget atteignant 46 000 €, les recettes sont complétées par les contributions du ministère des affaires étrangères et du CNASEA (ce dernier participe au paiement de l'emploi-jeune). A noter que les organisations professionnelles détiennent environ les 3/4 des voix, les adhérents individuels se partageant le quart restant. Dans les mois qui ont précédé les élections à la chambre d'agriculture (printemps 2001), un débat s'est instauré pour envisager l'ouverture du collège des organisations professionnelles, à d'autres syndicats, puisque jusqu'à maintenant, seules la FNSEA et le CNJA - organisations fondatrices - sont représentés. A ce jour, aucune décision n'a été prise.

74 Toutes ces citations proviennent du rapport d'orientation déjà cité, pages 9 et 10.

75 Ib. AFDI de Basse-Normandie, page 7.

21.2.4.3 - Activités

Les contacts de coopération sont souvent le fruit du hasard. Les liens qui unissaient Alençon et le Mali ont conduit un des principaux responsables de l'AFDI, Jean Taupin agriculteur habitant près de cette ville, à proposer une coopération avec ce pays. Pour le Cambodge, le Ministère des Affaires Etrangères a sollicité l'AFDI nationale. Comme il s'agissait d'accompagner un projet de maraîchage, des contacts ont été pris avec les agriculteurs du Val de Saire, notamment ceux qui faisaient partie du SILEBAN. Les rencontres entre les différents acteurs de la coopération avec les pays du Sud dans le cadre des activités d'Horizons Solidaires ont permis la mise en place d'un projet de développement avec des agriculteurs du Kosovo depuis un an.

La philosophie de l'AFDI est basée sur les échanges de paysans à paysans pouvant aboutir à des conseils techniques et à la mise en place de relais. L'appui financier, orienté vers des formations et l'organisation locale des paysans, vise à leur autonomie. L'AFDI peut éventuellement cautionner des prêts bancaires (annexe 118).

Le suivi des projets est assuré par l'animateur salarié, par des voyages dans les pays concernés et par l'accueil en Basse-Normandie de paysans des régions aidées. "La lettre aux adhérents de l'AFDI" fait état de la visite d'un Malien en ces termes : "Découvrant la Basse-Normandie du 5 au 20 mai [2001], il a aussi beaucoup échangé avec les uns et les autres, au cours de son séjour dans des familles de la région de Thury Harcourt et de Tessy sur Vire. Il a participé aux travaux, beaucoup observé les façons de faire et notre développement, avec leurs avantages, mais aussi leurs inconvénients. Bien sûr, les différences de modes de vie et d'agriculture entre le Mali et la France font que peu de choses sont transposables. Mais ces rencontres contribuent à nouer des liens forts d'amitié, de respect et de confiance mutuels, qui sont la base d'une crédibilité réciproque"⁷⁶.

L'AFDI organise également des réunions d'information auprès des agriculteurs ou des jeunes en formation pour les sensibiliser aux problèmes du développement des agriculteurs du Sud.

21.3 - La formation agricole et la solidarité internationale

21.3.1 - L'enseignement agricole public et la coopération internationale

La loi d'orientation agricole de 1999 confirme la place de la coopération internationale parmi les cinq missions de l'enseignement agricole⁷⁷. Les actions "respectent les valeurs de réciprocité, de solidarité et d'équité,... se construisent en partenariat,...". Elles "contribuent à l'exercice de la citoyenneté, forment des professionnels ouverts aux enjeux internationaux,...". Concrètement, des échanges sont organisés avec d'autres pays (du Nord comme du Sud), des animations permettent aux élèves de se rendre compte des problèmes rencontrés, des projets techniques et des formations sont engagés avec des adultes.

L'engagement des différents établissements de la région relevant du Ministère de l'Agriculture est variable. Il dépend de la sensibilisation des équipes éducatives, de

⁷⁶ POULAIN Jean-François, Lettre aux adhérents de l'AFDI de Basse-Normandie, n° 15, juillet 2001

⁷⁷ FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, loi n° 99-574 du 9 juillet 1999, article 121-5è alinéa. Les cinq missions de l'enseignement agricole sont la formation initiale, la formation des adultes, le développement et l'animation rurale, la coopération internationale et l'insertion.

l'investissement concret d'enseignants⁷⁸. Les actions étant tributaires de l'engagement personnel, elles peuvent être remises en cause par un manque de moyen (ex. décharge horaire), l'affectation de l'enseignant à d'autres fonctions, à d'autres lieux ou par l'essoufflement de projets reposant sur le bénévolat. Il y a donc besoin d'une petite équipe dynamique dotée de moyens horaires et du soutien du chef d'établissement.

Les sujets abordés, les partenariats engagés dépendent du hasard des rencontres et de la sensibilisation des uns et des autres. Certains établissements sont très impliqués comme les lycées agricoles de Coutances et de Saint-Lô / Thère. Parfois les élèves sont volontaires quand il s'agit de participer à des clubs (UNESCO, Europe,...) ou à des soirées d'information. Dans d'autres cas l'implication des élèves a un caractère obligatoire pour une classe, un niveau, pour des réflexions plus directement liées aux programmes d'histoire- géographie, d'économie ou de modules interdisciplinaires. Les formateurs sont soutenus par le service régional de formation et de développement. Quand les actions demandent des financements importants, ils sont pris en charge par le Ministère des affaires étrangères.

La pérennité des actions nécessite également la réciprocité des échanges (voyages, stagiaires,...). Ce n'est évidemment pas facile avec les pays en développement qui sont confrontés à des difficultés financières ou politiques. Par exemple, le partenariat entre le Robillard (lycée agricole de St Pierre sur Dives) et l'Algérie n'a pu se poursuivre. Il est important de noter que ces échanges peuvent aussi avoir un caractère culturel ou technique.

L'analyse des actions de coopération conduites dans les établissements agricoles publics de Basse-Normandie en 2000/2001 montre qu'un même établissement peut être engagé dans plusieurs actions : jumelages, échanges, clubs,... Les pays concernés peuvent être classés en trois sous-ensembles :

- les pays de l'Europe de l'Ouest (Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Luxembourg, Suisse, Danemark) et le Canada,
- les pays de l'Europe de l'Est (Slovaquie, République Tchèque, Pologne, Russie, Monténégro, Roumanie, Hongrie),
- les pays africains (Algérie, Bénin, Sénégal).

A l'exception d'un projet d'échange avec l'Inde (lycée agricole de St Hilaire du Harcouët), l'Asie est absente des échanges, ainsi que les Etats-Unis et l'Amérique Latine.

21.3.2 - Les actions de coopération internationale des maisons familiales rurales de Basse-Normandie

Dès le début des années 1960, des projets de coopération internationale sont organisés. A cette époque ils sont pris en charge par l'union nationale des maisons familiales (UNMFREO). Il s'agissait essentiellement d'implanter des écoles d'agriculture, notamment en Afrique, sur le modèle des maisons familiales. Actuellement il existe des maisons familiales dans une trentaine de pays.

Depuis une quinzaine d'années (1987), les maisons familiales locales sont associées aux projets de coopération (tableau 49). C'est ainsi que la Basse-Normandie a établi des liens avec Madagascar en 1998. Dans les trente maisons familiales de la région les élèves sont

⁷⁸ Entretien avec M. Gérard Lasnel, chargé de la coopération internationale au service régional de la formation et du développement (SRFD) de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Basse-Normandie, le 2 avril 2002, André Gasson et Claire Fritsche, documentaliste au CITIM.

sensibilisés et impliqués. "L'éducation au développement est une ouverture au monde, aux autres". L'accompagnement des projets permet aux élèves de constater que les problèmes du monde agricole ne sont pas limités à ceux que rencontrent leurs parents au quotidien et que les lois du marché ne règlent pas tout. C'est une ouverture sur des questions fondamentales et ils peuvent intégrer les problèmes que rencontrent les agriculteurs des pays en développement dans leur réflexion, "au delà du court terme, de l'approche économique immédiate"⁷⁹.

Concrètement des activités sont menées pour récupérer des graines, du matériel, favoriser les échanges. En mai 1997 a eu lieu un rassemblement de 2000 élèves des maisons familiales bas-normandes sur le thème de la solidarité internationale. Des comités locaux sont constitués d'administrateurs, de moniteurs et d'élèves intéressés. Les liens avec l'AFDI (agriculteurs français et développement international) sont importants. Leur animateur vient faire des conférences pour rendre compte des actions menées. Les maisons familiales se chargent des aspects pédagogiques, tandis que l'AFDI sensibilise les agriculteurs malgaches à la formation. Celle-ci étant essentielle pour qu'ils deviennent les propres acteurs de leur développement.

Tableau 49 - Les maisons familiales dans le monde

région du monde (découpage de la brochure)	pays concernés
Europe	France, dont Polynésie et Nouvelle Calédonie, Espagne, Italie, Portugal
Afrique	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Mali, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo
Asie	Philippines, Vietnam
Caraïbes	République Dominicaine
Océan Indien	Madagascar, Île Maurice
Amérique du Nord	Canada (Québec), Mexique
Amérique Centrale	Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, El Salvador
Amérique du Sud	Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Uruguay, Venezuela

source : UNMFREO⁸⁰

21.3.3 - Les orientations et le rôle de l'ANFIPAR (association normande de formation et d'information des paysans et des ruraux)

Comme les associations liées à l'agriculture durable, regroupées dans la fédération régionale des CIVAM, ou celles liées aux agriculteurs biologiques, les fondements et les axes d'intervention de l'ANFIPAR intègrent la solidarité internationale. Ce réseau informel, travaille d'ailleurs avec des organisations qui ne sont pas propres à l'agriculture ou au milieu rural, comme Artisans du monde qui milite pour le commerce équitable.

⁷⁹ Entretien avec Rémy Guilleux, directeur régional des maisons familiales rurales de Basse-Normandie, le 21 décembre 2001.

⁸⁰ UNION NATIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION, Les maisons familiales dans le monde, Paris : Ed. UNMFREO, 2000, 35 pages, pages 18 et 19.

"L'ANFIPAR est une association loi 1901, créée en 1983, dont les objectifs sont d'informer et de former les acteurs locaux, d'animer et d'accompagner les initiatives en milieu rural. Son territoire d'intervention est la Normandie (Haute et Basse) et son public est très diversifié : agriculteurs, élus, responsables associatifs, jeunes, ...". En ce qui concerne l'agriculture, "l'ANFIPAR accompagne des groupes d'agriculteurs vers de nouvelles pratiques". "L'agriculture durable et l'agriculture biologique constituent depuis plusieurs années un champ d'action prioritaire". En 2001/2002, "l'ANFIPAR propose des formations dont l'objectif est de définir un projet en vue de contractualiser un Contrat territorial d'exploitation (CTE). Elle accompagne un groupe dans le Bocage Ouest Normand qui s'est engagé dans une démarche collective de territoire". "L'ANFIPAR appartient au réseau AFIP (Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales) qui regroupe six centres correspondants régionaux dont les valeurs sont les suivantes :

- renforcer la responsabilité citoyenne,
- mettre en relation des personnes et des groupes,
- encourager les débats,
- conforter les solidarités locales et internationales,
- promouvoir des approches territoriales et collectives⁸¹.

Comme l'introduction le montre, l'ANFIPAR ne met pas en place de formations spécifiques sur des questions qui concernent ouvertement les solidarités internationales, néanmoins ces préoccupations sont présentes, elles sont mêmes "au cœur du développement durable"⁸². Elles sont indispensables aux équilibres environnementaux et territoriaux. Lors de la conférence de Pierre Rabhi à Hérouville le 21 septembre 2001, l'ANFIPAR avait d'ailleurs posé la question suivante : "Est-ce que d'agir ici en Basse-Normandie pour développer l'agriculture durable peut aider des gens à se développer à des milliers de kilomètres ?", il avait alors répondu que l'essentiel est de se développer en autonomie, de raisonner sur son propre territoire pour laisser aux autres agriculteurs les moyens de se développer comme ils l'entendent.

Des thèmes de formation de l'ANFIPAR abordent nécessairement les questions internationales. C'était le cas du stage sur "l'autonomie en protéines" pour l'alimentation animale. Si certains agriculteurs stagiaires avaient été intéressés par ce thème pour des considérations économiques liées à la gestion de leur exploitation, d'autres agriculteurs avaient à l'esprit l'importance de ne pas générer par leurs choix techniques, des productions destinées à l'exportation dans des pays du Sud. La situation du Brésil est particulièrement exemplaire : ce pays est à la fois un des principaux exportateur de produits agricoles, dont le soja destiné à l'alimentation animale des pays européens, tandis que le quart de sa population n'arrive pas à se nourrir correctement, faute de place pour les productions vivrières.

L'ANFIPAR a donc une place particulière dans la région. Cette structure a été longtemps la seule à proposer des thèmes de formation aux agriculteurs qui ne se satisfaisaient pas de l'approche économique et productiviste des chambres d'agriculture. Depuis quelques années le groupement régional des agriculteurs biologiques et les CIVAM ont eux aussi structuré des réflexions qui vont globalement dans le même sens. En tant qu'organismes proposant des formations, leur rôle est particulièrement important, d'autant que si les approches durables ou biologiques commencent à être intégrées aux programmes de formation des lycées agricoles ou des maisons familiales rurales, font encore seulement

81 ANFIPAR, Brochure de présentation 2001- 2002, Caen : ANFIPAR, 2001.

82 Rencontre avec Thierry Lemaître, animateur à l'ANFIPAR, le 4 juin 2002.

l'objet d'un chapitre particulier d'un programme de biologie ou de géographie, sans remettre en cause la logique des techniques développées en zootechnie, phytotechnie ou économie agricole. Concrètement, un professeur parlera par exemple des problèmes de la faim dans le monde, de la sécheresse du Sahel et de l'intérêt de soutenir un projet pour creuser un puits dans un village, mais lors de l'étude des systèmes de production de la région, son collègue n'évoquera pas les problèmes posés par les excédents qui sont exportés, moyennant des subventions de la Communauté européenne, vers des pays africains ou du Moyen-Orient, concurrençant ainsi leurs agricultures locales.

21.4 - Un développement solidaire ici et là-bas

21.4.1 - L'aide au développement, qui aide et pourquoi faire ?

Aider, "action d'intervenir en faveur d'une personne en joignant ses efforts aux siens" dit le petit Robert. Mais ce mot n'a pas le même sens quand il est employé par le directeur du FMI ou par un citoyen engagé dans une organisation humanitaire. Dans un cas, l'aide est une forme de néocolonialisme, dans l'autre, une action désintéressée et sincère, pour réduire des inégalités, même si finalement l'aide à caractère humanitaire n'est pas dénuée d'ambiguïtés. La définition qui peut être retenue, dans le cadre du développement durable est la suivante : "relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne pour les unes, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance"(annexe 119).

Pour quel développement ? Un développement durable, bien-sûr ! "Ce label rassemble désormais Greenpeace et la COGEMA, Monsanto et les Amis de la Terre, Total Fina Elf et WWF"⁸³. Il est vrai que ce concept a très vite été dévoyé. Cependant, à défaut d'autres termes mieux adaptés, il peut être employé en précisant son sens, le cas échéant. Mais avant de donner un contenu au développement durable, il convient d'évoquer la différence entre croissance et développement. Développer, c'est améliorer, modifier, d'un point de vue qualitatif, alors que le mot croissance évoque des changements quantitatifs et des démarches cumulatives et productivistes. Si le langage des organisations de solidarité a éliminé le mot "croissance" dans la définition de ses projets, une majorité d'économistes reste persuadée des bienfaits de la croissance, en ayant notamment l'oeil rivé sur le produit intérieur brut, plutôt que sur l'indice de développement humain.

21.4.2 - Les actions de solidarité des agriculteurs de Basse-Normandie

Un développement durable doit être à la fois respectueux de l'environnement et des êtres humains. La solidarité ne peut se concevoir qu'à l'échelle planétaire. C'est donc à partir de ces définitions qu'il est possible d'analyser les différents témoignages, les différentes orientations ou actions qui ont été présentées dans ce dossier. Les témoignages recueillis reflètent les différentes formes de pensées et d'engagements. Toutes les personnes qui s'engagent dans ces démarches sont sincères, désintéressées, et se démarquent déjà de toutes conceptions égoïstes et strictement mercantiles ou tout simplement d'une ignorance vis à vis de l'imbrication des problèmes posés aux agriculteurs du monde entier. Néanmoins, il est important de distinguer ces différentes formes d'engagement. Certaines actions relèvent d'une aide caritative, tandis que d'autres amènent leurs auteurs à réfléchir sur leurs choix technico-économiques. Cependant, même une approche caritative a le mérite de mettre en lumière les

83 JACCAUD Thierry, L'écologiste n° 6, hiver 2001, édition française de The Ecologist, page 9. Thierry JACCAUD est rédacteur en chef de l'Ecologiste.

problèmes des paysans des pays du Sud. Elle est souvent dans le contexte socioculturel des agriculteurs de l'Ouest de la France, influencée par des organisations comme la JAC (jeunesse agricole catholique), puis par le MRJC (mouvement rural de la jeunesse chrétienne), un premier pas vers une prise de conscience plus générale et plus politique. Cependant, seules les approches durables, en favorisant une agriculture économe et autonome permettent d'engager les agricultures des pays du Nord et du Sud dans des projets réellement alternatifs au productivisme d'un côté, à la misère de l'autre. Chaque agriculteur a une marge de manœuvre, mais ce n'est que collectivement que des solutions peuvent être dégagées, à la fois par le montage de projets respectant les principes de l'agriculture durable ainsi qu'en pesant sur les politiques agricoles. Les actions peuvent être locales, en pensant globalement, mais des actions locales ne suffiront pas. Elle ne doivent pas être opposées aux solutions globales, à l'échelle d'un pays, d'un continent. Dans cette optique, non seulement la solidarité internationale a toute sa place, mais elle est une des clés du développement agricole durable.

En outre, la connaissance du fonctionnement des agricultures du Sud ne peut qu'aider à analyser les dérives de l'agriculture productiviste. Vandana Shiva rappelle que les vaches ne sont pas que des "usines à lait" comme le prétendent les promoteurs de l'industrie laitière française : "En Inde les vaches ne sont pas vénérées sans raison. Elles se nourrissent de sous-produits de l'alimentation humaine et d'herbe qui pousse sur des espaces non cultivés. Elles procurent du lait, du cuir, de la bouse et sont une force de traction. Elles font donc partie de tout un système particulièrement autonome et durable. La révolution verte, en favorisant les céréales à paille courte a bouleversé l'équilibre en réduisant la nourriture des vaches.

"En Inde, la vache est Lakshmi, la déesse de l'Abondance. La bouse de vache est révérée en tant que Lakshmi parce qu'elle est à la source du renouvellement de la fertilité des sols, en donnant de l'engrais organique. La vache est sacrée parce qu'elle est au cœur du mode production durable d'une civilisation agraire. La vache en tant que déesse et cosmos symbolise le soin, la compassion, la durabilité et l'équité"⁸⁴.

La solidarité avec les paysans du Sud se manifeste également en soutenant leurs luttes. En Basse-Normandie, l'accueil de paysans indiens du KRRS en juin 1999 a permis de parler des actions que ces derniers mènent contre les multinationales qui veulent leur imposer des semences génétiquement modifiées (au moment où en France il n'était pas possible de connaître la localisation des parcelles d'essais OGM comme le prévoit pourtant la législation). Nanjunda Swamy, un des responsables du KRRS⁸⁵ présentait les buts de leur visite en France par ces mots : "Nous ne voulons pas du modèle occidental. Nous refusons d'être des instruments politiques pour des réformes que nous n'avons jamais demandées. Nous voulons seulement organiser nos forces et les coordonner avec celles des autres mouvements du Nord et du Sud, pour être maîtres de nos destins... Nous espérons que notre visite servira à augmenter le nombre d'amis européens engagés dans cet idéal. Ce serait le meilleur soutien que votre continent puisse nous apporter".

21.4.3 - La sensibilisation aux questions internationales

Il est indéniable que les formations relevant du ministère de l'agriculture comme celles gérées par les maisons familiales rurales sensibilisent les jeunes aux questions internationales depuis quelques années. La diversité des animations réalisées dans les

84 SHIVA Vandana, Le terrorisme alimentaire, comment les multinationales affament le Tiers-monde, Paris : Ed. Fayard, 2001, 197 pages, pages 116 et 117.

85 KOEHLER Cécile, Une caravane passe, le glas sonne, Campagnes Solidaires n° 130, mai 1999, pages 19 et 20.

établissements scolaires reflète les différentes sensibilités des professeurs et des moniteurs déjà évoquées à travers les témoignages des agriculteurs. On peut toutefois regretter que cette ouverture soit très souvent en décalage avec les conceptions technico-économiques qui font le socle de la formation, encore trop marqué par le productivisme.

Les Chambres d'agriculture bas-normandes ont mis à disposition quelques techniciens pour accompagner des agriculteurs engagés dans des démarches durables ou biologiques, mais leurs convictions générales ne sont pas ébranlées. En plus, ses techniciens sont minoritaires, à côté des commerciaux embauchés par les coopératives ou les sociétés privées qui ont intérêt, elles, à vendre un maximum d'intrants aux agriculteurs et qui se limitent à des raisonnements à court terme.

Si le syndicat Jeunes Agriculteurs a réalisé une véritable révolution culturelle en adoptant les thèses de son dernier congrès national, la réalité sur le terrain n'a guère évolué. Pourtant, ce changement a eu lieu sous la présidence du bas-normand Jean-Luc Duval. Quant à AFDI, sa riche expérience se cantonne essentiellement au montage et au soutien à des projets de développement dans les pays du Sud, sans en tirer toutes les conséquences pour l'agriculture des pays du Nord. Il est évident que le poids des organisations professionnelles comme la FNSEA, les Chambres d'agriculture ou encore le Crédit agricole qui composent son conseil d'administration ne lui permet pas une approche plus globale.

En définitive, favoriser les échanges est essentiel pour découvrir les réalités des paysans du Sud et du Nord. Il est indispensable de mieux comprendre les mécanismes économiques auxquels tous les agriculteurs du monde sont confrontés. Il est également essentiel de comprendre les différences d'approches culturelles pour ne pas imposer de modèle de développement, d'autant que le modèle occidental n'est pas généralisable d'un point de vue écologique et qu'il a encore aggravé les inégalités sociales entre les pays du Nord et pays du Sud depuis vingt ans. Favoriser des agricultures plus autonomes, basées sur les cultures vivrières est un gage de sécurité alimentaire. Ce but ne peut être atteint qu'en engageant des actions de solidarité réciproques ici et là-bas.

Conclusion générale

Au vu des évolutions de ces cinquante dernières années, le monde agricole des pays du Nord, comme des pays du Sud, ne pouvait qu'être en crise. Il revenait jusqu'alors aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles, d'assurer les besoins alimentaires de la population du village, de la petite région. Seules quelques civilisations ancestrales, basées sur le commerce dérogeaient à cette règle. Aujourd'hui, les agriculteurs sont réduits, à fournir une matière première alimentaire, obtenue par des moyens sophistiqués, du moins pour les agriculteurs du Nord, transformée, transportée, vendue par des entreprises industrielles et des services de taille parfois gigantesques, faisant intervenir de nombreuses professions. L'ensemble de ces processus demandent des besoins énergétiques importants, sont sources de pollutions et éloignent de plus en plus le producteur du consommateur, d'un point de vue social, comme d'un point de vue spatial. Ces évolutions sont d'autant plus cruelles que la génération des agriculteurs de l'après-guerre a cru sincèrement que le modernisme allait être un moyen de se libérer des pesanteurs économiques et sociales du monde agricole. "Au service de l'homme, voici la machine" (photo 92). Cette affirmation était le leitmotiv des jeunes de la JAC, lors d'un rassemblement, au début des années 1950, dans le Calvados.



photo 92, appartenant à Madame Picard, agricultrice à la retraite, à Clinchamps sur Orne (14)

Les systèmes agricoles productivistes développés principalement dans les pays industrialisés ont toutes les caractéristiques d'un développement inégal, basé sur l'exploitation des ressources des pays dominés, les plus pauvres. Ils sont source d'injustice sociale, de gaspillage des ressources et de pollution. Ces inégalités se constatent dès la petite région, et jusqu'au niveau mondial. ce modèle est donc impossible à généraliser à l'ensemble de la planète. D'un point de vue social, que fait-on des trois milliards de paysans qui travaillent encore à la main ? Enfin, est-il admissible que les productions colossales produites par les pays du Nord grâce en partie aux ressources des pays du Sud (pétrole, manioc, soja) servent d'arme alimentaire, au lieu de permettre le maintien de leurs productions vivrières, garantissant une autosuffisance alimentaire ? Un développement agricole durable ne peut être envisagé qu'au niveau planétaire, en tenant compte des effets qu'il peut engendrer sur le plan social et environnemental, sur l'aménagement du territoire. Il est donc global et solidaire. Dans les pays du Nord, les agriculteurs n'ont pas d'autres choix que de s'allier avec les autres couches de la société urbanisée, tandis que leurs collègues du Sud, peuvent encore s'appuyer sur une population agricole et rurale importante.

Contrairement à ce que les défenseurs des politiques productivistes voudraient laisser

croire, le maintien de l'emploi agricole et le respect de l'environnement n'entraînent pas de surcoût économique. Leur "rentabilité" et leur "succès" sont essentiellement dus à la non prise en compte de nombreux coûts induits : l'exode rural, qui se produit encore en France alimente la cohorte des chômeurs... que la société, via l'État et l'ensemble des services sociaux, est bien obligée de maintenir en survie. La pollution des eaux par les nitrates ou les pesticides incite à la consommation d'eau en bouteille qui doit être conditionnée et transportée. Elle oblige à engager des programmes coûteux pour rechercher des nappes qui ne sont pas encore trop polluées ou pour revenir à des pratiques moins polluantes. Et pour répondre aux aspirations et aux inquiétudes citadines, le vacancier est invité à consommer de "la tradition" et de "l'authentique", dans quelques endroits préservés d'une campagne mythifiée.

Il est donc nécessaire de favoriser des systèmes agricoles qui vont dans le sens d'une autosuffisance alimentaire et d'une qualité pour tous les consommateurs. Il est également indispensable d'économiser les ressources essentielles que sont l'eau et l'énergie, répartir le foncier et les droits à produire, refuser la course à la productivité pour préserver l'emploi, maintenir les équilibres territoriaux, protéger l'environnement et le cadre de vie de tous les habitants, agriculteurs, ruraux, urbains. L'espace agricole et les modes de production concernent l'ensemble de la société.

Il est également nécessaire de revenir à un régime alimentaire moins carné pour réduire la consommation de céréales et de protéines par les animaux d'élevage. Les porcs et les volailles européens (Pays-Bas, Bretagne) sont nourris en partie par les pays du Sud. De plus, une nourriture variée, rythmée par les saisons, non uniformisée apporte des satisfactions au moins aussi grandes que la surabondance actuelle de produits de faible qualité. C'est aussi un moyen d'éviter à des pays du Sud de consacrer des surfaces à nourrir les populations du Nord (haricots verts du Burkina-Faso, poires du Chili, tomates marocaines).

L'agriculture durable s'appuie sur les potentialités et une compréhension des choix retenus dans le passé, mais n'est pas une agriculture traditionnelle. Elle n'a rien de passéiste, elle n'est pas nostalgique d'un âge d'or qui n'a d'ailleurs certainement jamais existé pour tout le monde. C'est certainement la faiblesse de l'appellation "durable". Les anglo-saxons, parlent d'agriculture "soutenable". Néanmoins, la traduction française de "sustainable" en "durable" oblige à préciser ce qualificatif, en abordant une question fondamentale. En effet, si par sa solidité, un objet inanimé, une pierre, est immuable, durable, il faut se rappeler que l'organisation d'un modèle de production relève davantage de l'organisation d'un organisme vivant. Pour qu'il vive, il se transforme sans cesse et au terme de sa vie, la génération suivante prend le relais. Aujourd'hui, l'agriculture est à un tournant de son évolution. Elle doit opérer une nouvelle révolution, qui cette fois, doit reconsidérer ses rapports à la nature. Le développement agricole durable correspond à une démarche qui tient compte du temps et de l'espace. C'est donc le mouvement qui prévaut et non pas l'immobilité⁸⁶.

Les changements se feront avec des pas de temps et d'espace différents qu'il faut identifier. Il existe des marges de manœuvres locales. Un agriculteur n'est pas contraint à adopter un mode de production intensif, un consommateur peut favoriser les circuits courts et le commerce équitable. Mais il ne faut pas opposer ces possibilités de changements locaux qui demandent une responsabilisation citoyenne aux changements à l'échelle européenne ou mondiale, qui imposent une remise en cause de la PAC et de l'OMC. Les aspects locaux et

86 Yves Lacoste décrit Hérodote comme ayant une pensée moderne « en ce qu'elle saisit ensemble le temps et l'espace, c'est à dire le mouvement, et qu'elle articule temps courts et temps longs sur de plus ou moins vastes territoires ». LACOSTE Yves, La légende de la Terre, Champs - Flammarion, Paris, 2000, 148 pages. Précédente édition en 1996, dans la collection légende, chez le même éditeur.

globaux interagissent.

Les changements les plus utiles ne sont pas forcément ceux qui font appel aux techniques les plus sophistiquées ou les plus lourdes. Une étude sur l'oasis de Damas a montré qu'en matière d'hydraulique, les Romains construisaient des aqueducs et réalisaient des aménagements importants, alors que les arabes avaient pris le parti de s'adapter au dénivellement du terrain. Les différences de conception sont encore perceptibles dans la vieille ville aujourd'hui. Certaines rues sinueuses correspondent à l'ancien tracé de canaux arabes. Ces deux approches marquent des différences dans les rapports à la nature de ces deux civilisations. Elles donnent matière à réfléchir.

De plus, chaque génération, chaque société, a transmis ses méthodes, à partir de son propre regard. Au XVII^{ème} siècle, les traités d'arboriculture, écrits par des gentilshommes citadins, ne pouvaient pas admettre le savoir-faire des paysans⁸⁷. Quoi de plus normal, que la formation agricole soit encore dominée par les conceptions majoritairement défendues par les responsables agricoles, liés à l'agro-industrie. Cela invite à reconsidérer les objectifs de cette formation, à partir des priorités du développement durable, non seulement en présentant d'autres techniques, mais surtout en privilégiant une approche culturelle qui permettra de progresser et de garder un oeil critique sur le développement.

Les évolutions ne sont pas déterminées par des choix ou des innovations techniques, celles-ci, n'interviennent qu'en second lieu. Elles sont le résultat de volontés politiques et sociales et sont surdéterminées par la culture d'une société. Le travail de Jacques Cauvin sur la naissance de l'agriculture met en valeur cet aspect. L'être humain ne se nourrit pas seulement d'aliments. La naissance de l'agriculture correspond à la naissance des symboles et des divinités. "L'être humain relève de la nature et de la culture", insiste Edgar Morin⁸⁸.

Les pratiques alternatives qui se développent montrent que des choix durables sont possibles dès maintenant. Il faut oser changer. Les obstacles sont essentiellement politiques et idéologiques, puisque les références techniques et les témoignages prouvent leur rentabilité. Cependant, un changement de politique agricole est indispensable pour renverser les tendances au productivisme, dans un cadre démocratique et solidaire.

Il ne reste pas moins que les habitudes techniques prises chez les agriculteurs ont correspondu, à un moment donné, à une conjonction de faits, à des contraintes ou procuraient des avantages, au moins immédiats. Il est important de les comprendre pour leur proposer un autre type de développement. Hassan Fathy, architecte égyptien, rappelait que le cadre rigide et apparemment antique d'une tradition répondait à toutes sortes de buts pratiques inattendus⁸⁹. Cette réflexion sur l'habitat peut être transposés aux traditions agraires et aux pratiques plus récentes. Il est difficile de démontrer l'intérêt de l'entretien d'une haie ou d'un fossé, quand ces tâches sont vécues simplement comme du travail qui s'ajoute à une journée déjà bien remplie. L'achat d'un tracteur puissant est parfois un moyen de se valoriser, comme l'importance du troupeau est un signe de richesse pour les nomades du Sahel. La seule argumentation économique ou écologique n'est donc pas suffisante. Valoriser d'autres aspects de leur activité, permettrait aux agriculteurs de retrouver des motifs de fierté moins futiles et un travail plus épanouissant.

87 QUELLIER Florent, Les traités agronomiques François de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, Autour d'Olivier de Serres, pratiques agricoles et pensée agronomique du Néolithique aux enjeux actuels, Bibliothèque d'histoire rurale, n° 6, Paris, 2002, pages 225 à 239.

88 MORIN Edgar, Relier les connaissances, le défi du XXI^{ème} siècle, Ed. du Seuil, 1999, 472 pages, page 12.

89 FATHY Hassan, Construire avec le peuple, Ed. Sindbad, mars 1996, 429 pages, page 165. Texte original écrit en anglais, en 1969.

Bibliographie

- ABADIA G., DELAMOTTE B., DELEPINE A., GUILLAMY N., LEPRINCE A., DE MONTGOLFIER C., Les maladies professionnelles, guide d'accès au tableau du régime général et du régime agricole, mise à jour 1er novembre 1999, Paris : Ed. Institut national de recherche et de sécurité, 322 pages.
- ADASEA de l'Orne, Pour une politique concertée des structures, Alençon : ADASEA, 1971, 32 pages.
- AFIR de la Manche, Confédération Paysanne de la Manche, Répertoire ressources - vivre autrement l'agriculture dans la Manche, février 2000, 318 pages.
- AGIR ICI, n° 39, octobre - décembre 1997.
- AGRESTE Basse-Normandie, RGA 2000, principaux résultats, Caen : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, novembre 2001, 32 pages.
- AGRESTE Orne, Recensement agricole 2000, n° 95, février 2002.
- AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL de Basse-Normandie, projets pour les années 2001 à 2004.
- AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, les nouveaux enjeux de notre coopération, AFDI, 2000, 53 pages.
- AGRICULTEUR NORMAND, édition de la Manche, 21 septembre 1973.
- AKESBI Najib, article, in : *Alternatives Économiques*, 1er trimestre 1998, hors-série N° 35, pages 28 et 29.
- ALLIANCE, plaquette de présentation, 2002, 1 page.
- ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre et DUPONT Yves, L'équivoque écologique, Paris : Ed. La Découverte / essais 1991, 265 pages.
- AMBROISE R., BARNAUD M., MANCHON O., VEDEL G., Les mesures agri-environnementales, intervention sur les PDD - premier bilan des contrats, COLLOQUE SFER 3 et 4 novembre 1997, 16 pages.
- ANFIPAR, Brochure de présentation 2001- 2002, Caen : ANFIPAR, 2001.
- ANFIPAR, Feuillet de présentation de l'association, 2002.
- ARENES Jacques et GUILBERT Philippe, Comportements, attitudes et opinions de santé en milieu rural, in : BAUDIER François, ARENES Jacques, dir. *Baromètre Santé, adultes 95/96*, Paris : Ed. CFES, 1997, pages 257 à 275.
- ARMINES, Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, www.agora21.org/rio92, 2003.
- ASSOCIATION GEYSER, Agricultures durables et sécurités alimentaires, in : *Aménagement et Nature*, printemps 1995, n° 117, pages 69 et 70.
- ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION EN MILIEU RURAL, CONFEDERATION PAYSANNE DE LA MANCHE, L'agriculture paysanne dans la Manche, Saint-Lô : Ed. AFIR, 2000, 318 pages.
- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE DANS L'INDUSTRIE LAITIERE, Le HACCP et la filière lait, 2ème tome Le HACCP en production laitière, Paris : Ed. Arilait et FNPL 1997, 58 pages.
- BARBENCHON Gaëtane, L'installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie, Maîtrise de géographie, Université de Caen, 2000, 158 pages.

- BERMOND Michaël, Les exploitants agricoles de Camembert, in : *Autour de Camembert*, Enquêtes rurales, n° 6, 1999, pages 139 à 150.
- BERMOND Michaël et MADELINE Philippe, L'opération locale agri-environnement du pays d'Auge - Le Merlerault, enjeux agricoles autour de la gestion des paysages, Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, pages 195 à 205.
- BERTHO LAVENIR Catherine, La roue et le stylo, Paris : éd. Odile Jacob, 1999, 498 pages (coll. Le champ médiologique).
- BLONDEAU Pascal, L'agriculture et la planification urbaine. Exemple de l'aire urbaine mancelle, in : *Travaux et documents de l'Unité Mixte de Recherche 6590, espaces géographiques et sociétés*, octobre 2001, n° 16, pages 95 à 100.
- BOISGONTIER Christian, Marrakech, la tueuse de paysans, page XII, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000.
- BOISGONTIER Christian, Viva la Via campesina, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000, pages 4 et 5.
- BONNY Sylvie, L'agriculture raisonnée, l'agriculture intégrée et FARRE, Natures, sciences, sociétés, revue de l'INRA, 1997, vol. 5, n° 1, pages 64 à 71.
- BOUGOURD J-L., rapport, Ed. Conseil général de la Manche, 10 pages imprimées.
- BOURDIEU Pierre, Le bal des célibataires, crise de la société paysanne en Béarn, Ed. du Seuil, 2002, 266 pages.
- BOUSSEAU Pierre, L'Amérique latine en bref, page 14, Campagnes Solidaires n° 146, novembre 2000.
- BOVE José et DUFOUR François, Le monde n'est pas une marchandise, des paysans contre la malbouffé, entretiens avec Gilles Luneau, Paris : Ed. La Découverte, 2000, 239 pages.
- BRISSET Hyacinthe, Espoir Paysan, avril 2002, n° 136.
- BRODHAG Christian, LAVILLE Bettina, DRON Dominique, DENIS-LEMPEREUR Jacqueline, Le développement durable, contribution au débat national, rapport de la CFDD, éléments de bilan, Paris : CFDD, 1996, 239 pages.
- BRUNDTLAND Gro Harlem, Our common future, New-York, 1987. Edition française : Notre avenir à tous, Montréal : éditions du Fleuve, 1989, 432 pages.
- BRUNET Pierre, L'inventaire des paysages de Basse-Normandie : méthode et finalité, Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, Poitiers, pages 91 à 98.
- BRUNET Pierre, CALMES Roger, RAIMBEAULT Michel, Atlas agricole de Normandie, Caen : Presses universitaires de Caen, 1995, 159 pages.
- BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE DE LA SANTE DE BASSE-NORMANDIE, décembre 1998, n° 12, 4 pages.
- BURGAT Florence, la demande concernant le bien-être animal, Repères dans le paysage agricole français, in : *Le courrier de l'Environnement*, octobre 2001, n° 44, pages 65 à 68.
- BURGUIERE André, Les paysages et les paysans, les campagnes européennes du Xè au XXè siècle, Paris : Ed. Nathan, 1991, 192 pages.
- BURGUIERE André, De l'histoire évolutionniste à l'histoire complexe, in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXIè siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 1999, pages 289 à 296.
- CADIOU Catherine et LUGINBÜHL Yves, Modèle paysagers et représentation du paysage en Normandie-Maine, in : *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, pages 19 à 34.
- CADOR Jean-Michel, Éléments d'une géographie de l'eau en Basse-Normandie, thèse de géographie, Caen, 1993.
- CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages.

- CAMPAGNE POUR UNE REORIENTATION IMMEDIATE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, initiée par de nombreuses organisations, Paris : "<http://www.cfsi.asso.fr>"_ avril 2003, 4 pages.
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris : Ed. Média pays, février 1996, n° 94.
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris : Ed. Média pays, décembre 1997, n° 114.
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris: Ed. Média pays, mars 1998, n° 117.
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris : Ed. Média pays, mai 1999, n° 130.
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris : Ed. Média pays, novembre 2000, n° 146 .
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris : Ed. Média pays, mars 2001, n° 150.
- CAMPAGNES SOLIDAIRES, Paris : Ed. Média pays, novembre 2001, n° 157.
- CANUT Enric, Manual de quesos, queseros y quesomanos, Madrid : Ed. Temas de hoy, 1988, 311 pages.
- CAPITAINE Pascal et HERBERT Catherine , La position sociale : dis-moi ton métier, je te dirai comment tu te soignes, in : LE COUTOUR Xavier et CAPITAINE Pascal, dir., *La Basse-Normandie face à sa santé*, Caen : Ed. INSEE / Université de Caen, 1998, pages 73 à 83.
- CAUVIN Jacques, Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : la révolution des symboles au néolithique, Paris : CNRS éditions, 1994, 304 pages.
- CEBANOR et CCI de Caen, L'agroalimentaire en Basse-Normandie, Caen : Ed. Cebanor et CCI de Caen, 2002, 55 pages.
- CENTRE D'ETUDES DE L'AGRICULTURE ET DES GROUPES, Rennes : CEDAG, 1997, 10 pages.
- CENTRE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS, Paysans du monde : le prix de notre avenir, rapport d'orientation (amendé) du 35^e congrès du CNJA, 12-14 juin 2001 à Annecy le Vieux, Haute-Savoie, 126 pages.
- CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 1, 170 pages.
- CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 2, 247 pages.
- CHARDON Dominique, MARTEAU Didier, DECERLE Christian, COSTE Pascal, Notre métier a un prix rapport d'orientation, 56^e congrès fédéral de la FNSEA, Versailles 12, 13 et 14 mars 2002, texte adopté, 35 pages.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, [aides PAC], www.cra-normandie.fr, mise à jour mars 2003.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, Du bon usage des produits phytosanitaires, le désherbage du maïs, Rennes : Chambre d'agriculture de Bretagne, 20 pages, 1999.
- CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Bienvenue à la ferme en Normandie, 2002, 14 pages.
- CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Bienvenue à la ferme en Normandie, Ferme de découverte, ferme pédagogique, janvier 1998, Caen, 5 pages.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN, Le port de Caen, statistiques 2001, 43 pages.
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE et INSTITUT DE L'ELEVAGE, Agriculture biologique, efficacité et rentabilité, Caen : Ed. Chambre régionale d'agriculture, 1995, 48 pages.
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Méthodes et techniques en cultures bio, Caen : Ed. Chambre régionale d'agriculture, 1997, 68 pages.
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Territoires, paysages et environnement en Normandie, Caen : www.normandie.chambagri.fr, consulté le 5 juin 2003.
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Les industries agroalimentaires en Normandie, Caen : www.normandie.chambagri.fr, juin 2003, 3 pages.

- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Les producteurs de lait face aux quotas : quelles réponses en Basse-Normandie ? , Caen : Chambre régionale d'agriculture de Normandie, 1986, 119 pages.
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Référentiel technico-économique 1997/98, Caen : Chambre régionale d'agriculture de Normandie, 1998, 225 pages.
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Scénarios pour l'agriculture bas-normande à l'horizon 1993, Caen : Ed. Chambre régionale d'Agriculture de Normandie, 1987
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LOIRE, Agriculture et qualité des eaux, Nantes : Ed. Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire, 1993, 13 pages.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, La structure des exploitations agricoles, août 1971, 30 pages imprimées.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, L'agriculture dans le Calvados, Caen, Ed. Chambre d'agriculture du Calvados, 1971, 30 pages imprimées.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, Productions végétales : essais de conduite de culture blé. Résultats 1994,1995 et synthèses, Caen : Ed. Chambre d'agriculture du Calvados, 1996.
- CHEMIN Ariane, Le Monde, 26 octobre 2002.
- CHESNEAUX Jean , Habiter le temps, présent, passé, futur : esquisse d'un dialogue politique ? Paris : Bayard Editions, 1996, 344 pages.
- CHOUQUET Gérard, Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ? , Études rurales, janvier-décembre 1991, n° 121-124, pages 45 à 57.
- CLEARC'H Isabelle, Opération Cantines ! , ANFIPAR~chemin, avril 2002, n° 7, page 2.
- CLOAREC Françoise, Syrie, un voyage en soi, Paris : L'Harmattan, 2000, 125 pages (collection Récits).
- COGEMA, service de prévention et de radioprotection, bilan de surveillance trimestrielle environnement de La Hague, 2ème trimestre, année 2001, page 58.
- COMMISSION SPECIALE ET PERMANENTE D'INFORMATION PRES DE L'ETABLISSEMENT DE LA HAGUE, rapport d'activité 200, CSPI, 29 mai 2002, 24 pages imprimées.
- COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL de Basse-Normandie, Rapport sur la filière lait en Basse-Normandie, Caen: CESR 1988, 98 pages.
- COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, étude sur la Santé en France, page 19.
- COMITE DE LIAISON INTERCONSULAIRE DE BASSE-NORMANDIE, Bienvenue dans nos entreprises, visites du jeudi, visites toute l'année, 2002, 92 pages.
- COMITE DE LIAISON INTERCONSULAIRE DE BASSE-NORMANDIE, Bienvenue dans nos entreprises, groupes 2001 - 2002, 37 pages.
- CONFEDERATION FRANCAISE DES SEMENCIERS, GROUPEMENT NATIONAL INTERPRO-FESSIONNEL DES SEMENCES ET PLANTS et UNION DES INDUSTRIES DE LA PROTECTION DES PLANTES, OGM, les plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture et l'alimentation -enjeux, questions, réponses, Paris : Ed. CFS, GNIS, UIPP, 1998, 16 pages.
- CONFEDERATION PAYSANNE, Soumettre l'OMC aux droits fondamentaux de l'homme, site Internet confederationpaysanne.fr., novembre 1999 (pages 12 et 13).
- COUDERCHET Laurent et ORMAUX Serge, Pour un protocole standardisé d'inventaire des paysages, Geste n° 1, in : *action paysagère et acteurs territoriaux*, décembre 2000, université de Poitiers, Poitiers, pages 99 à 108.
- COURRIER DE LA PLANETE, juillet-août 1998, n° 46, page 21.

- DAMINIANO C., LANOYE R., NALLET H., VACHIER A.M, L'intensification de la production laitière dans la Manche, ses conséquences sur les conditions de travail et sur le volume du revenu des producteurs, 1974-1975. Ed. INRA, chapitre II, description monographique de cinq exploitations laitières.
- DAUCE P., JEGOUZOK G, LAMBERT Y., La formation des enfants d'agriculteurs et leur orientation hors de l'agriculture, Rennes : INRA, 1971.
- DAUGA Louis, Agriculteur Normand, 21 septembre 1973.
- DEFFONTAINES Jean-Pierre, L'agriculture dans sa fonction de production de paysage, Geste n° 1, Action paysagère et acteurs territoriaux, décembre 2000, université de Poitiers, pages 227 à 236.
- DELEAGE Jean-Paul, Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature, Paris : Ed. La Découverte, 1991, 330 pages (coll. histoire des sciences).
- DELEAGE Jean-Paul, Biosphère et biodiversité : quels enjeux ? in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXIè siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 1999, pages 94 à 99.
- DESRIERS Maurice, Le montant des aides directes de la PAC reste très lié à la taille des exploitations (septembre 2000), site agreste, mai 2003.
- DESSUS Benjamin, Le Monde, dossiers et documents n° 304, décembre 2001, page 6.
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET du CALVADOS, Le Contrat territorial d'exploitation, Caen : Ed. DDAF du Calvados, 1999, 2 pages.
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET et PREFECTURE du Calvados, fiches d'information sur les aides à l'agriculture accordées dans le cadre de l'agenda 2000 / 2006, Caen : DDAF, 2003, 30 pages.
- DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES, Les nitrates dans les eaux distribuées, Caen : Ed. DRASS, 1998 et 2001, 4 pages.
- DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES de BASSE-NORMANDIE, Les pesticides dans les eaux, Caen : Ed. DRASS, 2003, 55 pages.
- Dossier OGM, in : *Campagnes solidaires*, n° 114, décembre 1998.
- Dossier sur les OGM, in : *Courrier de la Planète*, , juillet-août 1998, n° 46, pages 6 et 7.
- DUBY Georges, Quelques notes pour une histoire de la sensibilité au paysage, in : *Études rurales*, janvier-décembre 1991, n° 121-124, pages 11 à 24.
- DUMONT René, Famine, le retour, Paris : Politis, éditions - Arléa, 1997, 62 pages.
- DUPUY Hélène, Terroirs et Mémoires, généalogie d'un mythe national, cité par ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre et DUPONT Yves, L'équivoque écologique, Paris : Ed. La Découverte / essais 1991, 265 pages.
- DPCSD, Paris, janvier 97. 80 pages. mise à jour par Jean de Gliniasty, ministère des affaires étrangères.
- "DUR, DUR, ... DURABLE" n° 1, La lettre du réseau agriculture/développement durable de l'enseignement agricole public de Basse-Normandie.
- ESPAGNE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME, Loi sur les eaux, Madrid : Ed. ministère des travaux publics et de l'urbanisme (MOPU), 1990, 110 pages.
- ESPOIR PAYSAN, n° 109, juin 1999.
- ESPOIR PAYSAN n° 127, avril 2001.
- ESPOIR PAYSAN n° 130, septembre 2000.
- ESPOIR PAYSAN, n° 140, octobre 2002.
- ESPOIR PAYSAN, n° 141, novembre 2002.

- EWALD François, Le retour du malin génie, in : Esquisse d'une philosophie de la précaution, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 99 à 126.
- FABIANI Jean-Louis, Principe de précaution et protection de la nature, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 297 à 309.
- FARINELLI Bernard, Pédagogie et méthodologie de l'accueil de nouvelles populations en milieu rural, d'exemple du Massif central, *Courrier de l'environnement de l'INRA* février 2002, n° 45, pages 37 à 46.
- FARRE (Réseau) , Répertoire des membres de l'association nationale FARRE, Paris : Ed. FARRE, 2000.
- FARRE (Réseau), Si on parlait de l'agriculture raisonnée, Paris : Ed. FARRE, 1999, 2 pages.
- FATHY Hassan, Construire avec le peuple, Ed. Sindbad, 1996, 429 pages. Texte original écrit en anglais, en 1969.
- FEDERATION NATIONALE DE LA PROPRIETE AGRICOLE, Une propriété active pour une ruralité durable, Paris : Ed. FNPA, 2002, 100 pages.
- FERJOUX Aurélie, Cahiers nantais n° 46.
- FLASH INFO, supplément à Consom'Acteurs, Caen : Ed. COLOC du Calvados, Septembre 1999, n°19, 4 pages
- FRANCE, Bulletin Officiel spécial de l'Education Nationale, 28 juin 2001, spécial n° 9,44 pages.
- FRANCE, Journal Officiel, 23 octobre 1997, Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.
- FRANCE, loi Barnier, du 2 février 1995, Art.1, relative au renforcement de la protection de l'environnement.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Direction générale de l'alimentation, La sécurité alimentaire par le système HACCP, Septembre 1995, 43 pages.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Signes officiels de qualité, Paris : www.agriculture.gouv.fr, rubrique alimentation , consulté le 8 janvier 2003.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Paris : www.agriculture.gouv.fr, consulté le 22 février 1999, 14 pages.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Campagnes à la page, septembre 1992, n° 98.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Plan de Développement Durable, février 1996.
- FRANCE MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Paris : educagri.fr , consulté le 23 avril 2003.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Paris : Charte nationale pour l'installation, 1995.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Brevet de technicien supérieur agricole, spécialité productions animales, 15 juin 1970, service de l'enseignement, document imprimé de 33 pages, objectifs de la formation.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Brevet de technicien supérieur agricole, spécialité productions animales, décret n° 89-201 du 4 avril 1989, Lempdes (63) : Ed. CNPR, 1994, 153 pages.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, loi n° 99-574 du 9 juillet 1999, article 121-5è alinéa.
- FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Recensement agricole 2000, Instructions aux enquêteurs, Paris : Ed. Ministère de l'agriculture, 2000, 216 pages.

- FRANCE, MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels).
- FRANCE, MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Paris : www.environnement.gouv.fr, consulté en mars 2001.
- FRANCOIS, La qualité des produits agricoles et alimentaires et ses premières applications, rapport in : *Chambres d'Agriculture*, 1er janvier 1973, supplément au n° 499, 19 pages.
- FREUD Sigmund, Essais de psychanalyse appliquée, 1933, citée par BLANCHARD-LAVILLE Claudine, Les enseignants entre plaisir et souffrance, Paris : Ed. PUF, 2001, 281 pages (coll. Education et formation).
- GALLOIS Dominique, ADEME, www.ademe.fr, 16 novembre 2000.
- GASSON André, Compte rendu de la conférence-débat de Susan George, in : *bulletin du CITIM*, Caen, Novembre 1999.
- GASSON André, Créer des CUMA ailleurs, ... ou la coopération entre des agriculteurs bas-normands, roumains et albanais, in : *La lettre du CITIM* n° 15, septembre-octobre 1999.
- GASSON André, L'apiculture dans le Calvados, in : *bulletin technique de l'apiculture*, 2001, n° 28, édité par l'OPIDA, pages 27 à 32.
- GASSON André, Les bases d'un développement agricole durable en Basse-Normandie, DEA de géographie, Université de Caen, juin 1997, 74 pages.
- GASSON André, Les transformations de l'agriculture du sud du Pays d'Auge, depuis 1960, maîtrise de géographie, Université de Caen, juin 1996, 151 pages
- GENECH DE LA LOUVIERE T., Manuel d'agriculture, Lille : Ed. Le syndicat agricole, 1948, 14^e édition, 587 pages.
- GILLET Philippe, La légende du beurre, ouvrage collectif, 3 volumes, 1er volume : XV^e-XVIII^e siècles. Et le beurre devint roi, Paris : Ed. CIDIL, 1990.
- GIORDAN André, les grandes régulations du corps humain, in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Ed. du Seuil, 1999, pages 185 à 197.
- GODARD Olivier (sous la direction de), Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997.
- GONDE H., CARRE G. et JUSSIAUX Ph., Nouvelles leçons d'agriculture, Paris : La maison rustique, 1965, 496 pages.
- GONTIER Jean, Au pays des hommes intègres, *Espoir Paysan*, n° 127, Avril 2001
- GOUYON Pierre-Henry, Table ronde n° 5, avantages et risques des OGM pour l'environnement, in : LE DEAUT Jean-Yves, De la connaissance des gènes à leur utilisation, Paris : Assemblée nationale, 1998, N° 545, 2 tomes, Sénat n° 1054, Tome I : 132 pages, Tome II : 312 pages, pages 199 à 238.
- GROUPE RADIOECOLOGIE NORD-COTENTIN, Synthèse des travaux, Ed. groupe radioécologie Nord-Cotentin, 7 juillet 1999, 22 pages imprimées.
- HAMON Jacques, Implications de la prochaine crise de l'énergie pour l'occupation et l'exploitation des sols en France métropolitaine, *Courrier de l'Environnement de l'INRA* n° 44, pages 73 à 76.
- HARRIBEY Jean-Marie, Une contradiction insurmontable, in : *Le Monde diplomatique*, décembre 2002.
- HOURCADE Jean-Charles, Précaution et approche séquentielle de la décision face aux risques climatiques de l'effet de serre, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 259 à 294.

- HUBER Gérard, Réflexions philosophiques sur la prudence et la précaution en biomédecine, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 85 à 98.
- HUSSON, article, in : *La vie à la campagne* (revue bimestrielle), 15 avril 1922, pages 1 à 58.
- HUTCHINSON, On living in the biosphere, Scientific Monthly, 1948, n° 67, pages 393 à 398. Ib. DELEAGE. 212.
- INRA (FRANCE), La recherche agronomique européenne dans le monde du XXI^e siècle : quelle innovation pour l'alimentation, l'agriculture et le cadre de vie, Paris : INRA, 1997, 344 pages.
- INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.
- INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.
- JACCAUD Thierry, Éditorial, L'Ecologiste, édition française de The Ecologist, hiver 2001, N° 6, vol. 2, N° 4.
- JACQUIAU Christian, Les coulisses de la grande distribution, Ed. Albin Michel, Paris, 2000, 367 pages.
- JEAN XXIII, Lettre encyclique du 15 mai 1961, supplément à Documents A.C.O, n° 13, juillet 1961, 90 pages.
- JOUZIER Xavier et COHEN-MAUREL Evelyne, Manuel de référence pour la qualité du lait, Paris : Ed. Institut de l'Élevage et FNPL, 1995, 206 pages (2^e édition).
- KAYSER Bernard, La renaissance rurale, Paris : Ed. A. Collin, 1989, 316 pages (coll. U, série sociologie).
- KINGSOLVER Barbara, Les yeux dans les arbres, Paris : Le Seuil, 2001, 660 pages (coll. Rivages poche / Bibliothèque étrangère).
- KOEHLER Cécile, Une caravane passe, le glas sonne, Campagnes Solidaires n° 130, mai 1999
- KOEPF H. et PFEIFFER E., Biodynamie et compostage, Paris : Ed. le courrier du livre, 1980, 123 pages.
- LABEYRIE Vincent, Les conséquences écologiques des activités techno-industrielles, pages 100 à 111, in : MORIN Edgar, *Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 1999.
- LACOSTE Yves, La légende de la Terre, Paris : Flammarion, 2000, 148 pages (coll. Champs).
- L'ACRONIQUE DU NUCLEAIRE, n° 41, juin 1998.
- L'ACRONIQUE DU NUCLEAIRE, le radon, une importante source de radioactivité naturelle et un risque potentiel pour la santé, n° 44 mars 1999, pages 6 à 12.
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE, Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 2000, Paris : La Documentation française, 2001, 447 pages (collection études et statistiques).
- LATOUCHE Serge, En finir, une fois pour toutes, avec le développement les mirages de l'occidentalisation du monde, in : *Le Monde diplomatique*, mai 2001, pages 6 et 7.
- LA TRACABILITE DES PRODUITS EN RESTAURATION COLLECTIVE, Flash'info, supplément à Consom'Acteurs, septembre 1999, n°19, COLOC du Calvados, 4 pages.
- LEBEAU Christophe, agricultures durables et sécurités alimentaires association, Aménagement et Nature, Ed. Geysier, printemps 1995, n° 117, pages 69 et 70.
- LEBOSSE Jean-Claude, Paris : site Internet de l'enseignement agricole (educagri.fr), consulté le 6 janvier 2003.
- LE BRAS Hervé, Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population, Paris : Flammarion 1994, 349 pages.
- LE DEAUT Jean-Yves, De la connaissance des gènes à leur utilisation, Paris : Assemblée nationale, 1998, N° 545, 2 tomes, Sénat n° 1054, Tome I : 132 pages, Tome II : 312 pages, première partie : l'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et dans l'alimentation.

- LE DU Laurence, Unités de paysage et télédétection, Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, Poitiers, pages 109 à 119.
- LEFEUVRE Bernard, le post-accidentel , les semaines après un accident nucléaire Revue générale nucléaire, n° 1, janvier-février 2000, pages 57 à 62.
- LE FUR Guy, article sur les OGM, in : *Courrier de la Planète*, juillet-août 1998, n° 46, pages 25 et 26.
- LEGRAND Corinne, Le suicide chez les agriculteurs du Sud Manche, de 1969 à 1989, Maîtrise de Sociologie, Université de Caen, sous la direction d'Yves Dupont, UFR des Sciences de l'Homme, juin 1993.
- LEMAITRE Thierry, L'accueil des premiers visiteurs du Réseau agriculture durable, L'ANFIPAR~chemin, avril 2002, n° 7.
- LEMARCHAND François, Ouest-France, 5 et 6 octobre 2002.
- LENCLUD Gérard, l'ethnologie et le paysage, questions sans réponses, in : *Paysage au pluriel , pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, pages 4 à 17.
- LECONTE Daniel, Préserver la biodiversité des prairies permanentes grâce au sursemis, Ferme expérimentale de la Blanche Maison (50), opération porte ouverte du 29 juin 1999, 4 pages.
- LE MONDE DIPLOMATIQUE, juillet 2000.
- LES DOSSIERS DU CANARD ENCHAINE, qu'est-ce-qu'on mange encore ? été 2000, page 34.
- LIGER Louis, La nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de campagne, Paris : Ed. Saugrain, 1768, neuvième édition, tome I, 916 pages
- LIZET Bernadette et DE RAVIGNAN François, Comprendre un paysage, Paris : INRA, 1991, 147 pages.
- LYCEE AGRICOLE LE ROBILLARD, Feuillet de présentation du BTS.
- MABIRE Anne, Évoluer vers des systèmes céréaliers plus durables, Agrodistribution, mars-avril 1999, pages 34 et 35.
- MANIERE DE VOIR, n° 50, mars-avril 2000.
- MARIE-CARDINE A., Notions d'agriculture à l'usage des élèves des écoles primaires, 2è édition, Caen 1897 ou 1898, 206 pages.
- MARINI D., La culture du maïs dans le Calvados, Caen : Ed. Coop-Can, années 1960, 20 pages.
- MARTIN Jean-Yves, Les Sans-terre du Brésil, Ed. L'Harmattan, Paris, 2001, 172 pages.
- MARTIN DE LA SOULIERE, La Loire prend sa source... , in : *Paysage au pluriel , pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, collection ethnologie de la France, pages 77 à 87.
- MAROCHINI Eric , Aménagement foncier et qualité des paysages : relation possible ou contre nature ? , Geste n° 1, "action paysagère et acteurs territoriaux", décembre 2000, université de Poitiers, pages 187 à 194.
- MARTEAU Didier, DECERLE Christian et COSTE Christian, Notre métier a un prix, rapport d'orientation du 56è congrès fédéral de la FNSEA, Versailles 12, 13 et 14 mars 2002, 35 pages
- MAZOYER Marcel et ROUDART Laurence, Histoire des agricultures du monde du néolithique à la crise contemporaine, Paris : Ed. du Seuil, 1997, 534 pages.
- MEADOWS, Dennis L., Halte à la croissance ? Paris : Ed. Fayard, 1972, 314 pages, cité par LE BRAS Hervé, Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population, Paris : Flammarion 1994, 349 pages.

- MEGIE Gérard, Incertitude scientifique et décision politique : le cas "historique" de l'ozone stratosphérique, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 215 à 243.
- MERCIER Viviane, Chambre d'agriculture de la Manche, Ferme expérimentale de la Blanche Maison (50), opération porte ouverte du 29 juin 1999, 4 pages.
- MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, La localisation de productions agricoles, Paris : Ed. Nathan Université, 1999, 192 pages (coll. Géographie d'aujourd'hui).
- MESRINE Annie, Données sociales, la société françaises, INSEE, 1999, pages 228 à 236.
- MINKOWSKI Eugène, Le temps vécu, cité par CHESNEAUX Jean, Habiter le temps, présent, passé, futur : esquisse d'un dialogue politique ? Paris : Bayard Editions, 1996, 344 pages.
- MONOD Théodore, Terre et Ciel, Paris : éd. Babel / Actes Sud, 1999, 317 pages.
- MORIN Edgar, La méthode, Paris : Ed du Seuil, 1977, 4 tomes, tome1 399 pages (collection Essais).
- MORIN Edgar, Pour une politique de l'humanité, in : *Libération*, 26 août 2002, pages 8 et 9.
- MORIN Edgar, Relier les connaissances, le défi du XXI^e siècle, Ed. du Seuil, 1999, 472 pages.
- MUTUALITE SOCIALE DE LA MANCHE, Étude sur le suicide dans le département de la Manche, de janvier 1991 à décembre 2000, 20 pages imprimées.
- NATURE SCIENCES SOCIETES, colloque, La dissémination d'OGM, Paris : Ed. Nature sciences société (Les dossiers de l'environnement de l'INRA, décembre 1996, n° 12, du 25 au 27 mai 1994.
- NEVEU Laurent, Ouest-France, 4 décembre 2002.
- OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE de Basse-Normandie, Les maladies professionnelles en Basse-Normandie, Caen : Ed. ORS B-N, 1999, 4 pages.
- OUEST-FRANCE, 3 octobre 2000.
- OUEST-FRANCE, 27 février 2002.
- PARIS Pierre, éditorial, L'acronique du nucléaire n° 45, juin 1999, page 1.
- PARTI COMMUNISTE ET PARTI SOCIALISTE, Programme commun de gouvernement du Parti communiste et du parti socialiste, Paris : Editions sociales, 1972, 192 pages.
- PAVIE Jérôme, 13 systèmes laitiers en Basse-Normandie, Caen : Chambres d'agriculture de Normandie et Institut de l'élevage, 1999, 84 pages.
- PECH Pierre et REGNAULD Hervé, Géographie physique, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 432 pages.
- PÉLEGRIN Marc J., Intérêt et risque de l'automatique, incidences dans l'aéronautique, in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 129 à 139.
- PELT Jean-Marie, table ronde n° 1, in : LE DEAUT Jean-Yves, *De la connaissance des gènes à leur utilisation*, Paris : Assemblée nationale, 1998, N° 545, 2 tomes, Sénat n° 1054, Tome I : 132 pages, Tome II : 312 pages, page 33.
- PERROT Martine et MAGOS Isabelle, L'Aubrac, du haut lieu au non-lieu touristique, in : *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1995, cahier n° 9, collection ethnologie de la France, collection ethnologie de la France, pages 35 à 48.
- PERVANÇHON Frank et BLOUET André, en collaboration avec Geneviève Nguyen, Jean-Pierre Sarthou et Samuel Féret, Courrier de l'environnement de l'INRA, n° 45, février 2002, pages 117 à 137.
- POINTEREAU Philippe (SOLAGRO), Les haies, évolution du linéaire depuis 40 ans, Courrier de l'Environnement

- de l'INRA, juin 2002, n° 46, pages 69 à 73.
- POISSON Dominique, INPACT, la structure se généralise, *Espoir Paysan*, juin 2002, n° 138.
 - POLITIS n° 488 du 19 mars 1998.
 - POULAIN Jean-François, Lettre aux adhérents de l'AFDI de Basse-Normandie, n° 15, juillet 2001
 - POUPINET Nicole, Au féminin, mondialisons la lutte, mondialisons l'espoir, *Campagnes Solidaires* n° 146, novembre 2000, page 5.
 - PREFECTURE de BASSE-NORMANDIE, Troisième campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces 2000 – 2001, note de synthèse régionale, Caen : Préfecture, 2002, 8 pages imprimées.
 - PREVEL Maxime, La vie en danger - les agriculteurs, les pesticides et le risque sanitaire, 16 pages, article à paraître dans un ouvrage intitulé *Conditions et genres de vie*, sous la direction de Didier Le Gall et Salvador Juan, Ed. L'Harmattan, automne 2002.
 - PROST Jean, *La botanique et ses applications agricoles*, tome II, Paris : Ed. J.B. Baillière et fils, 1966, 250 pages.
 - QUE CHOISIR ? octobre 2000, n° 375, pages 14 à 21.
 - QUELLIER Florent, Les traités agronomiques François de la seconde moitié du XVIIème siècle, in : BELMONT Alain (textes réunis par), *Autour d'Olivier de Serres, pratiques agricoles et pensée agronomique du Néolithique aux enjeux actuels*, Paris : Ed. Bibliothèque d'histoire rurale, n° 6, 2002, pages 225 à 239.
 - REGION NORD PAS-DE-CALAIS, contribution aux assises nationales du développement durable, Paris : maison de l'UNESCO les 16 et 17/12/96, cité par CALMES Roger et MADELINE Philippe, *Le développement durable dans les espaces ruraux et côtiers*, Caen : CRESO - Université de Caen, 1997, 160 pages.
 - REMENIERAS Gaston. *L'hydrologie de l'ingénieur*, Paris : Ed. Eyrolles, 1986, 456 pages (coll. Direction des études et recherches d'Electricité de France).
 - REPERTOIRE D'EXPLOITATION DU MAINE ET LOIRE EN AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE, répondre aux attentes de la société, Angers : Ed. Confédération paysanne du Maine et Loire, 2000, 176 pages.
 - REVERET J-P ET WEBER J., L'évolution des régimes internationaux des pêches in : GODARD Olivier, dir., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, pages 245 à 258.
 - RIEL Jørn, *Un jour avant le lendemain*, Ed. Gaïa, 1998, traduction française, 202 pages (écrit en 1975).
 - RIFKIN JérémY, *La fin du travail*, Paris : Ed. La découverte, 1996.
 - RIOU Erwann et BOURDAIS Lin, *La découverte du Pôle*, *Paroles de Terre* n° 10, juin 2001.
 - ROGNON Pierre, *Manière de Voir* n° 50, mars-avril 2000
 - ROUGER Michel, *Ouest-France*, 3 octobre 2000.
 - ROYALE Ségolène, *Pays, paysans, paysages, la réconciliation est-elle possible ?*, Paris : Ed. Robert Laffont, 1993, 222 pages.
 - SAVOIR ET DECOUVERTE, *Découvrir et savoir faire au vert*, été / automne 2001.
 - SCB / Inserm - *Le Monde*, Inégalités sociales de la santé, Paris : Ed. La Découverte, 2000, 448 pages. Extraits parus dans *Ouest-France* du 13 septembre 2000.
 - SEURET Franck et BRAC DE LA PERRIERE Robert Ali, *Plantes transgéniques, une menace pour les paysans du sud*, Paris : Ed. Charles Léopold Mayer, 1999, 146 pages
 - SEURET Franck et BRAC DE LA PERRIERE Robert Ali, in : *Le Monde diplomatique*, juillet 2000, page 24
 - SHIVA Vandana, *Le terrorisme alimentaire, comment les multinationales affament le Tiers-monde* Paris : Ed. Fayard, 2001, 197 pages.

- SI TAHAR Fahide, Environnement et Développement : vers un développement durable ?, rapport effectué dans le cadre de la spécialisation « sciences et génie de l'environnement », Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, 1997, 26 pages.
- SMITH Stephen, Le Monde "dossiers et documents", mai 2002, n° 309.
- SOLTNER Dominique, L'arbre et la haie, Saintes Gemmes sur Loire (49) : Ed. collection sciences et techniques agricoles, 1995, 208 pages (10^e édition).
- SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTES, L'azote nourrit la terre et les hommes, Paris : Ed. syndicat professionnel de l'industrie des engrais azotés, 1964, 40 pages.
- TENIERE-BUCHOT Pierre-Frédéric, Décision, expertise, arbitraire et transparence : éléments d'un développement durable, Le Courrier de l'environnement, octobre 2001, n° 44 INRA, pages 41 à 52.
- TOQUET Dominique, Le système-irrigation en Basse-Normandie, adéquation des ressources du cycle de l'eau aux besoins hydriques de la production végétale agricole par modélisation de l'irrigation, thèse de géographie, Caen, 2000.
- TRIBUNE VERTE, Les programmes agro-environnementaux se multiplient, 25 novembre 2002, n° 1861, page 8 et 9.
- TROUVELOT Sandrine, article, in : *Alternatives Économiques*, 1er trimestre 1998, hors-série N° 35, page 30.
- UNION EUROPEENNE, Commission au Conseil et au Parlement européen, Révision à mi-parcours de la politique agricole commune, "<http://europa.eu.int>", texte mis à jour le 9 septembre 2002.
- UNION EUROPEENNE, J.O - CE du 9 décembre 1994, rect. du 18 avril 1996, n° 2991/94, du 5 décembre 1994.
- UNION EUROPEENNE, Traité de Maastrich, Article 2. Cité par la COMMISSION FRANCAISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, Contribution au débat national, éléments de bilan, Paris : CFDD, 1996, 239 pages.
- UNION NATIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION, Les maisons familiales dans le monde, Paris : Ed. UNMFREO, 2000, 35 pages.
- VERNADSKY, La biosphère, Moscou 1926, trad. française, Paris : F.Alcan, 1929, 231 pages. Cité par DELEAGE Jean-Paul, Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature, Paris : Ed. La Découverte, 1991, coll. histoire des sciences, 330 pages.
- VEYSSET P., WALLET P, PRUGNARD E, revue INRA, Productions animales, février 2001, pages 51 à 61.
- VESCHAMBRE Vincent, Echelles : des configurations spatiales aux positions sociales, in : HERIN Robert et MULLER Colette, *Espaces et Sociétés à la fin du XX^e siècle, quelles géographies sociales ?*, Colloque de géographie sociale d'octobre 1996, Les documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen, avril 1998, n° 7, pages 23 à 32.
- VETMAG, n° 21, novembre 2000.
- VIAUX Philippe, Les systèmes intégrés, approche agronomique du développement agricole durable, Aménagement et Nature, 1995, n° 117, page 31.
- VILLAGE-MAGAZINE, Février 1999, hors-série n° 2.
- WEHRLIN Hélène, Éclairages sur l'installation progressive dans l'hexagone, Actes du 1er congrès national de l'installation progressive, organisé notamment par la Confédération Paysanne à Nîmes en 1999, Paris : Ed. Confédération Paysanne, 1999, pages 15 à 19.
- ZECCHINI Alain, A l'épreuve du développement durable, in : *Manière de Voir ?* mars - avril 2000, n° 50, pages 82 à 87.

Sigles et acronymes

sigle ou acronyme	signification	observations
AB	agriculture biologique	Sigle utilisé pour le logo identifiant la marque "agriculture biologique"
AC 14	agir contre le chômage	
ACTA	association de coordination technique agricole	
ADASEA	association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	L'ADASEA s'occupe notamment des problèmes de mutation agricole, de l'installation des jeunes agriculteurs, des agriculteurs en difficulté. Les ADASEA sont regroupées au niveau national dans le CNASEA.
AFDI	agriculteurs français et développement international	association créée en 1975 à l'initiative de la FNSEA, du CNJA, de l'APCA et du CNMCCA.
AFFO	Association Faune et Flore de l'Orne	créée en 1980, cette association est membre fondatrice du GRAPE.
AFIP	Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales	Elle regroupe six centres régionaux, dont l'ANFIPAR.
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments	Elle évalue notamment les risques nutritionnels et sanitaires pour les aliments destinés à l'homme ou à l'animal.
AGRIAL		Groupe coopératif, anciennement Coop-can
ANDA	association nationale pour le développement agricole	
ANDRA	agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	
ANFIPAR	association normande de formation et d'information des paysans et des ruraux	L'ANFIPAR a été créé en 1983
ANPAG	association pour de nouvelles perspectives à gauche	organisation politique locale
AOC	appellation d'origine contrôlée	
AOP	appellation d'origine protégée	
APCA	assemblée permanente des chambres d'agriculture	
ARADEC	Association de recherche pour une agriculture durable et citoyenne	Elle couvre le département de l'Orne et adhère à la FRCIVAM.
ARADIS	Association de recherche pour l'agriculture durable et les initiatives solidaires	Manche
ASAVPA	Association des salariés agricoles pour la vulgarisation du progrès agricole	
ASP	Attestation de Spécificité	signe officiel de qualité européen
Avril	association pour la mise en valeur des rivières et les initiatives locales	Son siège est à Coutances (50)
CAD	contrat agriculture durable	Remplace le CTE, à partir de 2003.
CAPA	commission administrative paritaire académique	lieu de concertation entre les personnels et l'administration
CCFD	Comité contre la faim et pour le développement	
CDEN	conseil départemental de l'Education nationale	En plus des représentants du ministère de l'Education nationale, il est notamment composé d'élus locaux, de représentants des personnels, des parents et des élèves.
CDJA/CNJA	centre départemental des jeunes agriculteurs /centre national des jeunes agriculteurs	Depuis le congrès du CNJA de juin 2001, le syndicat s'appelle désormais "Jeunes Agriculteurs".
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole	

CEA	commissariat à l'énergie atomique	
CEDAG	centre d'études et de développement de l'agriculture et des groupes	son siège est à Rennes
CEDAPA	Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome	
CEMAGREF	Centre d'étude du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts	Ses recherches contribuent à protéger, à gérer les hydrosystèmes et les milieux terrestres et à prévenir les risques qui leur sont associés.
CERVIR	Centre de recherche sur l'évolution de la vie rurale	laboratoire de recherche de géographie de l'Université de Caen qui a fusionné avec le CERA pour devenir le CRESO.
CES	Contrat emploi solidarité	
CESR	Comité économique et social régional	
CETA	centre d'étude technique agricole	Ils avaient un rôle de vulgarisation des techniques nouvelles
CFDT	confédération française démocratique des travailleurs	
CFES	comité français d'éducation à la santé	
CGT	confédération générale des travailleurs	
CIPPA	centre interprofessionnel de promotion du Pays d'Auge.	
CIRVIANDE	comité interprofessionnel régional de la viande	Il regroupe la FDSEA, les groupements de producteurs, les transformateurs, les négociants et les bouchers. Créé en 1970, il concerne les viandes bovine et ovine.
CITIM / MSI	centre d'information pour le développement - Maison de la solidarité internationale	ONG de solidarité bas-normande, créée en 1979.
CIVAM	centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural	
CNASEA	centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.	voir ADASEA
CNMCCA	confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole	
COGEMA	compagnie générale des matières nucléaires	compagnie qui gère l'usine de retraitement des combustibles irradiés de La Hague. La COGEMA est une filiale du CEA.
COLOC	comité de liaison des organisations de consommateurs	
CORES	comité régional d'éducation à la santé	
CRAE	comité régional de l'agriculture et de l'environnement	comité lié aux mesures agri-environnementales
CRAN	chambre régionale agricole de Normandie.	
CRECET	Centre régional de culture ethnologique et technique	organisme créé à l'initiative du ministère de la Culture et du Conseil régional de Basse-Normandie en 1984.
CRESO	Centre de recherche sur les espaces et les sociétés	Université de Caen
CRIIGEN	Commission de recherche et d'information indépendante sur le génie génétique.	Commission animée notamment par Gilles-Eric Séralini et Corinne Lepage.
CSPI	commission spéciale et permanente d'information près de l'établissement de La Hague, dite commission Hague.	
CTRC	comité technique régional de la consommation	
CUMA	coopérative d'utilisation du matériel agricole	Une cuma doit regrouper au minimum 4 exploitations agricoles.

DATAR	délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale	
DCO	demande chimique en oxygène	
DDA	direction départementale de l'agriculture	
DDT	Dichloro-diphényl-trichloroéthane	
DEXEL	diagnostic environnemental des exploitations d'élevage	préalable aux aides "PMPOA".
DGAL	Direction générale de l'alimentation	ministère de l'agriculture
DIREN	direction régionale de l'environnement	
DRAF	direction régionale de l'agriculture et de la forêt	
EARL	exploitation à responsabilité limitée	
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole	
ESB	Encéphalite spongiforme bovine ou "maladie de la vache folle".	
FAO	Food and Agriculture Organization	
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves	
FDSEA / FNSEA	fédération départementale / nationale des syndicats d'exploitants agricoles	
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles	
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole	
FNAPF	fédération nationale des associations de producteurs fermiers	créée en 1998, lors des assises fermières de Dijon, sous l'impulsion de producteurs, de fédération nationale des CIVAM et de la Confédération Paysanne
FNGEDA	fédération nationale des groupes d'études et de développement agricole	
FSU	fédération syndicale unitaire	fédération regroupant de nombreux syndicats de l'Education nationale comme le SNES et SNUIPP (1er Degré).
GAEC	groupement agricole d'exploitation en commun	Forme sociétaire la plus utilisée et qui, dans ses statuts, donne la priorité au travail au lieu de l'apport en capital.
GDVA	groupement de vulgarisation agricole	ces groupements étaient animés par des techniciens des Chambres d'agriculture
GFA	groupement foncier agricole	mesure adoptée dans les années 1970 pour éviter notamment le rachat des parts des frères et soeurs lors du partage de l'héritage par celui ou celle qui est resté sur l'exploitation familiale.
HACCP	Hazard Analysis, Critical Control Points	analyse des risques, points critiques pour leur maîtrise
IDEA	Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles	
IDH	Indice de développement humain	A coté du PNB, cet indice intègre le niveau de santé et d'éducation.
IFEN		
IGP	Identification géographique protégée	signe officiel de qualité et d'origine européen
INPACT	Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale	Structure créée à la demande du Ministère de l'agriculture pour regrouper des organismes comme la FNCIVAM, la FNAB, l'AFIP, l'inter AFOCG.
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	
INRS	institut national de la recherche sur la santé	

INSEE	institut national de la statistique et des études économiques	
IPSN	institut de protection et de sureté nucléaire	institut de recherche dépendant du CEA
IUFM	Institut universitaire de formation des maitres	
IVD	indemnité viagère de départ	Prime versée aux agriculteurs âgés pour favoriser l'agrandissement des exploitations et l'installation des jeunes, dans les années soixante et soixante-dix.
J.A	Jeunes Agriculteurs	abréviation couramment utilisée dans le monde agricole, mais c'est depuis leur dernier congrès de juin 2001, l'appellation officielle du CNJA.
LASAR	laboratoire d'Analyse sociologique et anthropologique du risque	MRSH, Université de Caen
LEPA	lycée d'enseignement public agricole	
LOA	loi d'orientation agricole	
MAE	Mesures agri-environnementales	En accompagnement de la réforme de la PAC en 1992.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation	
MNHN		
MODEF	mouvement de défense des exploitations familiales	Syndicat d'agriculteurs proche du parti communiste.
MRSH	maison de la recherche en sciences humaines	Université de Caen
MSA	mutualité sociale agricole	
OCDE	organisation ...	
OCM	organisation communautaire des marchés	
OEA	ouvrier d'entretien et d'accueil	
OGM	organisme génétiquement modifié	
OLAE	opération locale agri-environnement	
OMC	Organisation mondiale du commerce	
ONG	organisation non gouvernementale	
ONIC	office national interprofessionnel des céréales	
OP	ouvrier professionnel	
OPRI	office de protection conter les rayonnements ionisants	organisme dépendant du ministère de la santé chargé de surveiller les installations nucléaires
ORS	observatoire régional de la santé	
OTEX	orientation technico-économique des exploitations	
PAC	politique agricole commune	Elle a été mise en place au niveau européen dès les années soixante.
PDD	plan de développement durable	
PECO	Pays de l'Europe centrale et orientale	
Peuples Solidaires		organisation de solidarité avec les pays en voie de développement
PMPOA	Programme de maîtrise des pollutions d'origine animale	
PNR	parc naturel régional	date de création : 1967
PNUD	Plan des Nations Unies pour le développement ?	
POS	Plan d'occupation des sols	

PRAC	programme régional d'actions concertées	mis en place dans les années 1970
Rad	Réseau agriculture durable	né en 1994, il rassemble aujourd'hui 27 groupes d'agriculteurs établis pour la plupart dans le grand Ouest. Le Rad est rattaché à la FNCIVAM.
RG	recensement général de l'agriculture	
RMI	Revenu minimum d'insertion	
SAFER	société d'aménagement foncier et d'établissement rural	
SAFIR	salon des fourrages et des initiatives rurales	organisé tous les deux ans par les fédérations des CUMA de l'Ouest.
SAU	superficie agricole utile	
SCA	société coopérative agricole	
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques	C'est le service qui est chargé d'organiser les recensements agricoles.
SCOP	société coopérative ouvrière de production	
SFP	surface fourragère principale	La SFP regroupe les surfaces toujours en herbe et l'ensemble des cultures fourragères.
SGEN-CFDT	Syndicat général de l'éducation nationale	Il syndique toutes les catégories de personnel du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole public.
SMIC	salaire minimum interprofessionnel de croissance	A remplacé le SMIG et le SMAG, après mai 1968.
SMAG	salaire minimum agricole garanti	
SMIG	salaire minimum industriel garanti	
Sopexa	société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires	
SPV	service de protection des végétaux	
SRFD	service régional de la formation et du développement	DRAF
SRSA	Service régional de statistiques agricoles	
STG	Spécialisation Traditionnelle Garantie	signe officiel de qualité et d'origine européen
STH	surface toujours en herbe	La STH correspond aux prairies naturelles. Elles peuvent être complantées de pommiers.
SUD Solidaires	syndicat unitaire et démocratique	Ce syndicat fait partie du "groupe des dix". Il a été créé notamment par des anciens militants de la CFDT.
TEP	tonne-équivalent pétrole	
UEMOA	union économique et monétaire Ouest-Africaine,	créée en 1994 par le traité de Dakar ratifié par huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Guinée-Bissau.
UFC	union fédérale des consommateurs	
UGB	unité gros bétail	Une UGB correspond à une vache. Des équivalences sont établies en fonction du poids et de la nature des animaux.
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation	L'union régionale comme l'union nationale regroupe les maisons familiales, les instituts ruraux (IREO) et les centres de formation (CPS)
UTA = UTH	unité de travail annuel	Elle correspond à la quantité de travail d'une personne à temps complet (39 heures par semaine ou plus), pendant une année (275 jours ou plus par an).
Via Campesina		organisation internationale de solidarité qui regroupe des syndicats paysans dont la Confédération Paysanne.
WWF		
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique	

Personnes contactées

NOM	Prénom	adresse	motif	profession, compétence,...
BARBEDETTE	Guillaume	Caen (14)	solidarité internationale	animateur AFDI Calvados
BESSIN	Guy	St Georges d'Elle (50)	solidarité internationale	agriculteur, militant à la Confédération paysanne
BOCQUET	Hervé	Gonneville en Auge (14)	solidarité internationale	agriculteur
BOIS	Fabienne	Vire (14)	présentation de la FRCIVAM	animatrice de la FRCIVAM
BOISGONTIER	Christian	La Baroche sous Lucé (61)	solidarité internationale	agriculteur
BOURDAIS	Lin	Mézidon-Canon (14)	syndicalisme agricole	agriculteur bio, porte-parole de la C.P.
BOURDEAU	Jean-François	Caen (14)	dépenses énergétiques	EDF
BREE	Abel	Airan (14)	étude d'une exploitation en AB	agriculteur bio
CABANES	Christophe	Blainville sur Orne (14)	enquête sur l'apiculture	apiculteur
CHOPIN	Patrick	Saint Mars d'Egrenne (50)	présentation de la FRCIVAM	agriculteur, président de la FRCIVAM
DENAJAR		Hérouville Saint-Clair (14)	jardins familiaux	président de la ligue des coins de terre d'Hérouville
D'HONDT	Hélène	Caen (14)	agriculture durable	SRFD (DRAF)
DUDORET	Frédéric	Paris (75)	agriculture durable	FADEAR

NOM	Prénom	adresse	motif	profession, compétence,...
DUPONT	Yves	Caen (14)	santé des agriculteurs	professeur de sociologie rurale, université de Caen
DUPONT	Pierre et Marie-Thérèse	Virey (50)	rôle d'une CUMA dans la solidarité internationale	agriculteurs
FORTIN	Marie	Caen (14)	statistiques sur les transports	chargée d'étude à la direction régionale de l'équipement
FREMONT	Bruno	Bavent (14)	conduite d'un verger de pommiers, en AB.	agriculteur biologique
GENARD	Patrice	Hérouville Saint-Clair (14)	statistiques sur l'apiculture	DSV du Calvados
KLASSEN	Eric	St Aubin sur Algot (14)	la qualité du pain	boulangier bio
LAMARRE		Le Brévedent (14)	producteur de cresson	agriculteur
LANGLOIS	Joël	Caen (14)	la qualité de la restauration collective	COLOC, CTRC
LARONCHE	Pierre	St André de l'Epine (50)	solidarité internationale	technicien agricole à la retraite
LASNEL	Gérard	Caen (14)	coopération internationale	chargé du secteur international au SRFD (DRAF)
LEBOULANGER	Franck	Surrain (14)	agriculture biologique	agriculteur
LEGENTIL	Charles	Saint-Pair sur Mer	situation des ouvriers agricoles	ouvrier agricole à la retraite
LEMAITRE	Thierry	Hérouville Saint-Clair (14)	solidarité internationale et réseau agriculture durable	animateur ANFIPAR
LEMARCHAND	Nathalie	Caen (14)	jardins familiaux	CRECET

NOM	Prénom	adresse	motif	profession, compétence,...
LENEVEU	Hubert	Coquainvillers (14)	agriculture durable et biologique	agriculteur
LETELLIER	Serge	Montviette (14)	animations	agriculteur bio
MACREL	Joël	Cricqueville en Auge (14)	solidarité internationale	agriculteur
MARIE	Françoise	Hérouville Saint-Clair (14)	santé des agriculteurs	documentaliste CORES
MOULIN	Jean-François	Caen (14)	la qualité du pain	boulangier bio
MOUSSET	Isabelle et Jacques	Passais la Conception (61)	agriculture durable	agriculteurs
OUVRY	Didier	Berjou (61)	la qualité du lait	agriculteur
PICQUENOT	Jean-Pierre	Caen (14)	agriculture biologique	animateur au GRAB
PIGREE	Gilbert	Hérouville Saint-Clair (14)	les conséquences du nucléaire	ingénieur à l'ACRO
POTTIER	Dominique	Préaux du Perche (61)	agriculture durable	agriculteur
PREVEL	Maxime	Caen (14)	la santé des agriculteurs	étudiant sociologie
SOULIER	Christophe	Caen (14)	statistiques sur les transports	chef d'unité à la direction régionale de l'équipement
TOCHEPORT	Anne-Marie	St Germain le Vasson (14)	présentation de Terroirs 14	agricultrice, présidente de Terroirs 14
VERET	Jean-Luc	Hérouville Saint-Clair (14)	la santé des agriculteurs	directeur CORES

Liste des cartes

n° de la carte	titre	page
1	Petites régions agricoles de Basse-Normandie	15
chapitre 14		
2	Surface moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles	167
3	surface moyenne des exploitations professionnelles	167
4	surface moyenne des exploitations non professionnelles	167
5	Les ouvriers agricoles permanents	170
6	Les ouvriers agricoles saisonniers	170
7	Nombre d'exploitations professionnelles	172
8	Nombre d'exploitations non professionnelles	172
9	La part des surfaces exploitées par les professionnels	180
10	La part des non professionnels, parmi le nombre total des exploitations	180
11	Proportion de STH dans la SAU, toutes exploitations	176
12	Proportion de STH dans la SAU, exploitations non professionnelles	176
13	Proportion de STH dans la SAU, exploitations professionnelles	176
14	Taux de céréales dans la SAU	177
15	Surfaces en betteraves sucrières	177
16	Proportion de maïs fourrage dans la SAU	177
17	Proportion de maïs grain dans la SAU	177
18	Les jachères aidées	181
19	Proportion des jachères aidées dans la SAU	181
20	Les références laitières en Basse-Normandie, totale	184
21	Les références laitières en Basse-Normandie, professionnelles	184
22	La référence laitière en Basse-Normandie, non professionnelles	184
23	Référence laitière, nombre d'exploitations professionnelles	185
24	Référence laitière, nombre d'exploitations non professionnelles	185
25	Nombre de vaches laitières, exploit. professionnelles	186
26	Nombre de vaches laitières, exploit. non professionnelles	186
27	Nombre de vaches allaitantes, exploitations professionnelles	187
28	Nombre de vaches allaitantes, exploitations non professionnelles	187
29	Vaches allaitantes primées, exploit. non professionnelles	188
30	Vaches allaitantes primées, exploit. professionnelles	188
31	Bovins mâles primés, exploit. professionnelles	188
32	Bovins mâles primés, exploit. non-professionnelles	188
33	Nombre total de bovins, exploit. professionnelles	189
34	Nombre total de bovins, exploit. non professionnelles	189
35	Les juments de course, exploit. professionnelles	191
36	Les juments de course, exploit. non professionnelles	191
37	Les jument de races lourdes, exploitations professionnelles	191
38	Les juments de races lourdes, exploitations non professionnelles	191
39	Effectif total de porcins, exploit. professionnelles	196
40	Effectif total de porcins, exploit. non professionnelles	196
41	Nombre de poulets de chair, exploit. professionnelles	197
42	Nombre de poulets de chair, exploit. non professionnelles	197
43	Nombre de poules pondeuses, exploit. professionnelles	197
44	Nombre de poules pondeuses, exploit. non professionnelles	197

45	Les pommiers hautes-tiges	198
46	Les poiriers à poiré	198
47	Les ânes, exploit. professionnelles	206
48	Les ânes, exploit. non professionnelles	206
49	Proportion de jardins, exploitation non professionnelles	207
50	Nombre de jardins, exploitations professionnelles	207
51	Proportion de jardins, exploitations professionnelles	207
52	Nombre de jardins, exploitations professionnelles	207
53	Nombre de ruches, par commune, Calvados	214
54	Exploitations ayant une AOC	216
55	Exploitations ayant un label	216
56	Exploitations ayant une conformité	217
57	Exploitations ayant un autre signe de qualité	217
58	Nombre d'exploitations ayant une AOC lait	218
59	Proportion des exploitations ayant une AOC lait, parmi les exploitations laitières	218
60	Echanges entre les départements bas-normands	222
61	Entrées provenant d'autres régions françaises	223
62	Sorties vers d'autres régions françaises	224
63	Principales importations	225
64	Principales exportations	226
65	SCOP primées, avec jachères aidées, sans maïs fourrage	233
66	SCOP primées, avec jachères aidées et maïs fourrage	233
67	Les grands systèmes de production bas-normands	238
chapitre 15		
68	Exploitations non-professionnelles, sans successeur	252
69	Exploitations non-professionnelles, avec successeur inconnu	252
70	Exploitations professionnelles, sans successeur	252
71	Exploitations professionnelles, avec successeur inconnu	252
72	Age moyen des chefs d'exploitation, professionnels	253
73	Age moyen des chefs d'exploitation, non professionnels	253
chapitre 16		
74	Les retombées radioactives liées à l'accident de Tchernobyl	272
chapitre 17		
75	Effluents d'élevage	295
76	Dépenses en carburant, ensemble des cultures	304
77	Dépenses en carburant pour la STH	304
78	Dépenses en carburant, surcoût pour le maïs	304
79	Dépenses globales en carburant	304
80	Dépenses en électricité pour les vaches laitières	305
81	Dépenses en électricité pour les autres bovins	305
82	Dépenses en électricité pour les cultures	305
83	Dépenses totales en électricité	305
84	Les mesures de protection de l'environnement	309
85	Exploitations ayant supprimé des haies	315
86	Exploitations ayant replanté moins de 500 m de haies	315
87	Exploitations ayant replanté plus de 500 m de haies	315
88	Des handicaps pour l'agriculture durable	316

chapitre 19

89	Bienvenue à la ferme	349
90	Visites chambres consulaires	349
91	Visites ANFIPAR	349
92	La formation agricole	335
93	Les agriculteurs biologiques, GRAB	350
94	Adhérents à un CIVAM	350
95	Agriculteurs biologiques, RGA	351
96	Agriculteurs en reconversion AB, RGA	351
97	La transformation à la ferme, agriculteurs professionnels	352
98	La transformation à la ferme, agriculteurs non-professionnels	352
99	La vente directe, agriculteurs professionnels	353
100	La vente directe, agriculteurs non-professionnels	353

Liste des graphiques

marche méthodologique		
1	Les emboîtements de l'utilisation du sol	14
chapitre 7		
2	Agriculture et alimentation	46
chapitre 8		
3	Les signes officiels de qualité français	79
4	Les signes de qualité et d'origine européens	79
chapitre 10		
5	Schéma d'analyse de Brossard et Wieber - 1980	118
chapitre 13		
6	L'agriculture durable, un mode de développement global	161
7	Les agriculteurs dans l'espace rural	162
8	Des démarches pour une agriculture durable	163
chapitre 14		
9	Evolution du nombre des exploitations professionnelles	168
10	Evolution du nombre des exploitations non professionnelles	168
11	Evolution du nombre d'exploitations et des emplois agricoles	168
12	Evolution de la taille des exploitations professionnelles	169
13	Comparaison des vergers de pommiers hautes et basses tiges	195
14	Évolution de la commercialisation du calvados	195
15	Nombre de ruches par apiculteurs, dans le Calvados, en 2000	213
16	Nombre de ruches par apiculteurs, comparaison enquête et DSV	214
chapitre 15		
17	Dotations aux jeunes agriculteurs	249
chapitre 17		
18	précipitations quotidiennes	287
19	durée des périodes sèches	288
20	précipitations cumulées	289
21	nombre de jours citerne vide à Carpiquet	289
22	nombre de jours citerne vide à Brémoy	290

Liste des tableaux

chapitre 7	page
1 Les différences de productivité dans le monde	55
Chapitre 8	
2 Les étapes de la méthode HACCP	75
3 Les différentes sortes de beurre	96
Chapitre 9	
4 Les espèce menacées	103
Chapitre 12	
5 Les alternatives à l'agriculture intensive et productiviste ?	154
Chapitre 14	
6 Evolution, en indice, du nombre d'exploitations et des emplois	169
7 Répartition du nombre et des surfaces entre les exploitations non professionne	174
8 La répartition des principales OTEX en Basse-Normandie	175
9 Les jachères en Basse-Normandie	180
10 Évolution du cheptel bovin (nombre d'exploitations et effectifs)	183
11 Densité de porcs au km ² de SAU en 2001	194
12 Évolution de l'élevage porcin	194
13 Évolution des élevages de volailles (nombre d'exploitations et effectifs)	195
14 Les jardins et les vergers familiaux en Basse-Normandie	205
15 Les jardins familiaux en Basse-Normandie	211
16 Répartition des modes de transport, toutes marchandises confondues	219
17 Les transports de denrées alimentaires, d'origine agricole, en Basse-Normanc	220
18 Les transports de denrées alimentaires, répartition selon les régions françaises	220
19 Répartition des importations et des exportations, par pays ou groupe de pays	221
20 Répartition des ventes à l'exportation des industries agroalimentaires en 2000	227
21 Les transports d'engrais et de matériel agricole en Basse-Normandie, en 200	227
22 Localisation des industries agroalimentaires (> 10 salariés) en Basse-Norman	228
23 Répartition des emplois de l'agroalimentaire, selon le secteur d'activité en Bas	229
24 Les aides aux céréales et oléo-protéagineux, en 2000	231
25 Aides aux SCOP, selon la taille des surfaces éligibles, en 2000	232
26 Montants prévisionnels des aides en 2003	234
27 Surfaces fourragères aidées, en 2000	234
28 Les grands systèmes de production bas-normands	236

chapitre 15		
29	Installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie	248
30	L'avenir des exploitations, dont l'agriculteur est né avant 1950	249
31	Installations aidées, familiales et hors cadre familial	250
32	Les installations non aidées	251
33	Nombre de chefs d'exploitations de moins de 35 ans	250
34	Systèmes de production dans lesquels les jeunes s'installent en Basse-Norma	251
chapitre 16		
35	Suicides dans la Manche, de 1991 à 2000, chez les agriculteurs	255
36	Espérance de vie à 35 ans (1982 / 1996)	256
37	Accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès	258
38	Impact de l'installation d'un robot de traite sur le pâturage	264
39	Les habitudes de vie, analyse radiologique	271
chapitre 17		
40	La pratique de l'irrigation en Basse-Normandie	281
41	Choisir son eau : correspondances entre les qualités et les usages	287
42	Moyenne des résultats par hectare des 9 essais de culture en 1994	293
43	La production de biomasse	300
44	Les dépenses en carburant	303
chapitre 18		
45	Répartition des surfaces en 1998	326
46	Récapitulatif des témoignages	330
chapitre 19		
47	Les visites "grand public"	347
chapitre 21		
48	Adhérents individuels en Basse-Normandie	387
49	Les maisons familiales dans le monde	390

Liste des photos

* photos André Gasson (à l'exception de deux photos, signalées dans la légende)

n° des photos	indications sur la photo	page
Planche I -	La production céréalière, des volumes de production impressionnants	179
	1 silos à grain, Villons les Buissons, août 2001	
	2 moissonneuse-batteuse, Cambe en Plaine, août 2002	
	3 balles rondes, Cambes en Plaine, août 1997	
	4 jachère, Chicheboville, oct. 2002	
	5 silos, port de Caen, fév. 2003	
Planche II -	La diversité des troupeaux de bovins	182
	6 taurillons, Louvières en Auge, nov. 1996	
	7 prim-holsteins, Couvains, avril 2001	
	8 normandes, Lingreville, juillet 2001	
	9 vaches allaitantes, Meulles, août 1995	
	10 charolais, May sur Orne, janvier 2000	
Planche III -	L'élevage des chevaux, une activité particulière	192
	11 Haras de la Cauvinière, N.D de Courson, février 1996	
	12 Haras du Mézeray, Canapville, janvier 1996	
	13 Poulains pur-sang, Préaux, oct. 1995	
	14 cheval lourd, Saint-Georges d'Elle, mai 2003	
	15 Clôtures haras, Louvières en Auge, oct. 1995	
Planche IV -	La culture de la betterave sucrière, une filière bien organisée	193
	16 semis de betteraves, Tilly la Campagne, printemps 2002	
	17 tas de betteraves, Bellengreville, oct. 2002	
	18 betteraves et sucrerie, Cagny, oct. 1997	
Planche V -	Le maraîchage, dans sa diversité	199
	19 salades, Lingreville, été 2002	
	20 serres, Lingreville, été 2001	
	21 repiquage de choux, Rhétoville, été 2002	
	22 carottes, Rhétoville, août 2001	
	23 serres, Fontenay le Marmion, hiver 2001	
Planche VI -	L'activité cidricole, entre tradition et modernité	200
	24 pommiers, récolte, Louvières en Auge, nov. 1995	
	25 récolte basses tiges, Mittois, nov. 1995	
	26 cidrerie, Ste Foy de Montgommery, oct. 1995	
	27 tonneaux, La Cressonnière, fév. 1996	
	28 visite cidrerie, Cambremer, oct. 1995	

Planche VII - Des espaces difficilement mécanisables et intensifiables	203
29picanes, La Houblonnière, hiver 2002	
31poiriers, Domfront, sept. 2002	
32baignage, Orbec, mai 1996	
Planche VIII - La persistance des petits élevages	208
33poules en plein air, Montviette, fév. 2003	
34lapin plein air, St Jean le Blanc, juin 1999	
35moutons, St Pierre de Mailloc, déc. 1995	
36Ane normand, Coquainvillers, juin 2003	
37clapiers, Tordouet, mars 1996	
Planche IX - Des petites productions marginales ?	209
38jardins familiaux, Caen, printemps 2002	
39cresson, Le Brévedent, mai 2000	
40cresson (2), Le Brévedent, mai 2000	
42chèvre, Cambremer, oct. 1996	
43ruches, Roncheville, oct. 2002	
44verger conservatoire, Roncheville, oct. 2002	
45croqueurs de pommes, Hérouville, hiver 2001	
retien expriment le découragement de nombreux agriculteurs	269
46pommiers avec gui, St Martin de Mailloc, déc. 1995	
47friches, Mesnil Germain, janvier 1996	
48bâtiment abandonné, Tordouet, mars 1996	
49maison abandonnée, St Ouen le Houx, janvier 1996	
50ferme en fouillis, St Pierre de Mailloc, déc. 1995	
Planche XI - Des pratiques qui ne respectent pas l'environnement	296
51inondations, Fleury sur Orne, hiver 2001	
52effets du round-up, St Georges d'Elle, avril 2001	
53arrachage de haies, Neauphe sur Dive, février 1996	
54maïs sous plastique, Cerqueux, mai 1996	
Planche XII - Des activités polluantes et / ou dangereuses,... loin des villes	297
55décharge d'Argences, juin 1999	
56usine retraitement, La Hague, été 1996	
57incinérateur, Colombelles, oct. 2002	
Planche XIII - Paysages de bocage	317
58paysage, Crouttes, oct. 1995	
59ferme, Domfront, juin 2002	
60bâtiment d'élevage, St Georges d'Elle, hiver 2001	
61corps de ferme, Aubry le Panthou, janvier 1996	
62vallée de l'Orne, Trois-Monts, mai 2000	

Planche XIV - Paysages de la Plaine de Caen	318
63lotissement, Villers les Buissons, août 2001	
64bâtiments agricoles, Cambes en Plaine, août 2002	
65ferme à Ifs, mars 201	
66plaine, Ifs, avril 2001	
67paysage, Breteville sur Laize, nov. 2002	
Planche XV - Couleurs éphémères	319
68colza, Maizet, mai 2000	
69petits pois, Bellengreville, juin 2001	
70pommes de terre, Bellengreville, juin 2001	
71lin, Garcelles-Secqueville, juin 2001	
Planche XVI - La vente directe et la transformation de produits fermiers	354
72vente directe, Caen, fév. 2001	
73vente de cidre à la ferme, La Cressonnière, fév. 1996	
74marché, Lisieux, déc. 1995	
75baratte inox, Méry-Corbon, oct. 2002	
76baratte bois, Méry-Corbon, oct. 1995	
77camembert, F. Durand, hiver 1995	
Planche XVII - Le tourisme rural se développe	355
78chemin, Bellou, janvier 1996	
79GR, Fermanville, août 2001	
80gîte, Tordouet, mars 1996	
81accueil paysan, logo	
83chambre d'hôtes, Reviars, fév. 2001	
er, pour faire connaître l'agriculture paysanne, durable, bio.	367
86ferme de l'avenir, Saint-Lô, sept. 1993	
87goûter à la ferme, Méry-Corbon, oct 1996	
88action ville-campagne (1), Caen, sept. 2002	
89action ville-camapagne (2), Caen, sept. 2002	
90fête bio., St Jean le Blanc, juin 1999	
91Albanie, charrue, 2000 (photo Pierre Dupont)	375
92au service de l'homme, années 1950 (photo Mme Picard)	395

Liste des annexes

Première partie - Les fondements du développement durable

1 à 6

- 1 Quelques définitions juridiques de la Précaution
- 2 Responsables devant le genre humain
- 3 Tribune de Jacques Testard
- 4 Une contradiction insurmontable

Deuxième partie - L'agriculture durable, une démarche globale

7 - sécurité alimentaire et modes d'alimentation

- 5 Types d'agriculture, rendements et productivité dans le monde
- 6 Déclaration universelle des droits de l'animal
- 7 Comparaison des biomasses selon les systèmes agricoles
- 8 L'évolution de la fertilité
- 9 Tables rondes sur les OGM

8 - Des produits de qualité pour tous

- 10 Les signes officiels de qualité
- 11 Des leucocytes, il en faut
- 12 Pas de boeuf dans les cantines
- 13 Antibiotiques dans le poulet
- 14 Abus d'antibiotiques
- 15 Les différentes qualités du beurre

9 - Protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire

- 16 Périmètre de protection des captages
- 17 CTE

10 - Le paysage, un patrimoine collectif

- 18 Le couchage en herbe
- 19 Définition des sites et des paysages protégés
- 20 Loi sur la protection des paysages
- 21 Zones patrimoniales de Basse-Normandie

11 - Privilégier l'emploi et l'aménagement du territoire

- 22 indice des fermages

12 - Agriculture raisonnée, durable, bio., paysanne,...

- 23 "Si on parlait de l'agriculture raisonnée"
- 24 Les fonctions de l'agriculture durable
- 25 La charte de l'agriculture durable
- 26 Le cahier des charges de l'agriculture durable
- 27 La place de l'agriculture biologique en Europe
- 28 Agriculture biologique, points de vue
- 29 Charte des produits fermiers

- 30 Agriculture biologique et Chambre d'agriculture
- 31 Biodynamie
- 32 Agriculture paysanne
- 33 Sauvons nos marchés
- 34 La méthode IDEA
- 35 La méthode IDEA, le point de vue de Lionel Vilain
- 36 Indicateurs SOLAGRO
- 37 Les principes de l'agriculture paysanne
- 38 Grille d'évaluation de l'agriculture paysanne, dans le Maine-et-Loire
- 39 Grille d'évaluation de l'agriculture paysanne, dans la Manche
- 40 Diagnostic du réseau agriculture durable
- 41 Cellule prospective et stratégie
- 42 Lexique des qualificatifs de l'agriculture

13 - Un mode de développement global

Troisième partie - Etat des lieux de l'agriculture bas-normande

14 - Les systèmes de production

- 43 Revenus cadastraux
- 44 Les aides aux cultures arables
- 45 Les pentes supérieures à 10 % et la qualité des sols
- 46 Bar ou mouton ?
- 47 Enquête SITRAM, denrées alimentaires d'origine agricole
- 48 Flux de marchandises
- 49 Carte des AOC Bas-normandes
- 50 Zones agricoles défavorisées
- 51 Objectif 2
- 52 Aspects économiques de l'agriculture bas-normande
- 53 La diversité des systèmes de production

15 - Les problèmes fonciers et l'installation des jeunes

- 54 Hydrologie de la Basse-Normandie
- 55 Baux à long terme
- 56 Intervention de Louis Lauga, président du CNJA
- 57 Guy Poulain, il faut arrêter le pillage de notre outil de travail
- 58 FDSEA de la Manche, le bien-fondé des revendications syndicales
- 59 Soutien aux inculpés, tract de la section des fermiers
- 60 Maître Challe était un notable
- 61 Défense collective
- 62 Victoire de la persévérance, l'affaire de Malabri
- 63 La terre pour qui ?
- 64 Trois petites fermes
- 65 Aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural
- 66 Evolution du nombre des installations aidées
- 67 Taux d'évolution des installations aidées
- 68 Nombre d'exploitations dans les régions bas-normandes

16 -Santé, conditions de travail et bien-être animal

- 69 La déprime silencieuse des éleveurs
- 70 Les pauvres s'accrochent à leur ferme
- 71 Les maladies professionnelles agricoles
- 72 Baromètre sur la santé
- 73 La RTT pour les vaches
- 74 La surveillance de la qualité du lait par la COGEMA
- 75 Des millions de bêtes sur les routes
- 76 Déclaration universelle des droits de l'animal

17 - Environnement et paysage, préserver et restaurer

- 77 Carte des précipitations annuelles
- 78 Les écarts annuels des précipitations
- 79 Les baisses de rendement
- 80 Bilans hydriques
- 81 Les réserves en eau
- 82 Captages des eaux de surface
- 83 Les systèmes-irrigation
- 84 L'irrigation en Basse-Normandie
- 85 Le bélier hydraulique
- 86 L'azote
- 87 Le cycle de l'azote
- 88 Le désherbage du maïs
- 89 Les bioénergies
- 90 Nitrates dans les eaux distribuées
- 91 Les ZNIEFF
- 92 Les milieux naturels
- 93 Les vergers entourés de haies
- 94 Les milieux naturels protégés
- 95 Natura 2000
- 96 Les fonctions des haies au XVIII^e siècle
- 97 Les fonctions d'une haie
- 98 La graphiose de l'orme
- 99 Amblie, évolution des haies

Quatrième partie - Les démarches durables en Basse-Normandie

18 - Changer dès maintenant, c'est possible

- 100 Résultats économiques des systèmes-lait

19 - Evolutions et alternatives qui se dessinent dans le monde professionnel agricole

- 101 Programme de formation des BTS
- 102 Les projets de la France
- 103 Le pôle agriculture durable
- 104 Terroirs 14
- 105 Les visites à la ferme
- 106 Les visites du réseau agriculture durable

20 - Des initiatives novatrices citoyennes

- 107 GRAPE
- 108 Commerce équitable
- 109 délibération de La Haye-Pesnel
- 110 Importance de la restauration collective
- 111 Saveurs de campagne
- 112 Alliance
- 113 Farines animales
- 114 ESPER
- 115 Eoliennes

21 - Quelle solidarité internationale avec les agriculteurs de la planète ?

- 116 Paysans indiens de passage en Basse-Normandie
- 117 CNJA : conclusions du congrès de national de 2001
- 118 AFDI : priorité à la formation et à l'organisation des paysans
- 119 Le témoignage d'une Volontaire du progrès

Table des matières

Citation (Dumont)

Remerciements

Sommaire

Introduction - p 5

La démarche méthodologique – p 8

1 - "le défi de la globalité"

2 - L'analyse systémique

3 - La démarche retenue

4 - La recherche bibliographique

5 - Du bon usage des statistiques et des cartes

5.1 - Les limites des résultats du recensement général de l'agriculture (RGA)

5.2 - Pour aider à la lecture des cartes

5.3 - Se retrouver dans les découpages spatiaux retenus dans les statistiques agricoles

5.4 - Les découpages retenus pour la cartographie

Première partie

Les fondements du développement agricole durable

1 - La naissance du concept de développement durable – p 17

1.1 - La filiation historique – p 17

1.2 - Le rapport Brundtland - p 18

1.3 - Le sommet de la Terre à Rio et ses conséquences – p 19

2 - Le principe de précaution – p 21

2.1 - Prendre en compte la présomption de risque – p 21

2.2 - De la prévention à la précaution – p 22

2.3 - Qui décide et pour quoi faire ? – p 23

3 - Une dimension incontournable : le temps – p 25

3.1 - La démocratie – p 25

3.2 - Respecter les échelles de temps ou du bon usage du temps gagné – p 25

3.3 - Se réapproprier le temps de la nature – p 26

3.4 - S'appuyer sur le passé, sans nostalgie – p 27

3.5 - "Le présent, moment de l'action" – p 28

3.6 - Maîtriser notre avenir – p 28

3.7 - Du bon usage de la mondialisation – p 28

4 - Justice sociale, démocratie et responsabilisation – p 31

4.1 - L'incontournable démocratie – p 31

4.1.1 – La place des acteurs économiques

4.1.2 – La place de la recherche

4.1.3 – L'implication des citoyens, la place des ONG

4.1.4 – Les institutions

4.2 - Des comportements responsables – p 32

5 - Quelle recherche ? – p 33

5.1 - Les priorités de la recherche - p 33

5.2 - La place de la science et des techniques dans les processus d'évolution – p 35

5.2.1 – La naissance de l'agriculture

5.2.2 – Les conditions de développement de la première révolution agricole des temps modernes (XVI-XIXè)

5.2.3 – Les obstacles aux changements aujourd'hui

5.2.4 – Sous-alimentation, pauvreté et... aides au développement

5.3 - Les dérives de la recherche génétique et des biotechnologies – p 38

5.3.1 – L'utilité du clonage ?

5.3.2 – Les objectifs de la sélection des semences

5.3.3 – Sélection ou biodiversité ?

5.4 – Les oubliés des chercheurs – p 40

6 - L'après développement ? – p 41

Deuxième partie

L'agriculture durable, une démarche globale

7 - sécurité alimentaire et modes d'alimentation – p 47

7.1 - La menace démographique – p 47

7.2 - Les ressources sont-elles limitées ? – p 47

7.2.1 - Une prise de conscience récente –

7.2.2 - Replacer le poids démographique dans son contexte socio-économique – p 48

7.3 - Comment nourrir le monde ? – p 50

7.3.1- Au Maghreb, pas de fatalité à la désertification

7.3.2 - Les vaches sacrées ne sont pas folles : ne pas tout voir par le prisme des économistes occidentaux

7.3.3 - Les pays du Sud produisent pour les pays du Nord

7.3.4 - Répartir la production mondiale

7.4 - Un milliard de paysans travaillent à la main – p 52

7.5 - Le biopiratage et les dangers de la délocalisation des cultures vers les pays du Nord – p 53

7.6 - Les transports modernes participent aux échanges inégaux - p 54

7.7 - "Des échanges équitables à l'heure de la mondialisation" – p 54

7.7.1 - Une confrontation inégalitaire

7.7.2 - Des débats actuels

7.7.3 - Quelques rappels

7.8 - La biodiversité – p 58

7.9 - Les OGM, l'antithèse de l'agriculture durable – p 60

7.9.1 - On ne trouve que ce que l'on cherche

7.9.2 - La place de la recherche génétique

7.9.3 - Les biotechnologies s'engagent sur une mauvaise voie

7.9.4 - La main-mise des firmes multinationales sur les semences et les productions

7.9.4.1 - L'importance de la production de semences pour les paysans du Sud.
L'exemple de l'Inde

7.9.4.2 - "L'Afrique refuse le brevetage du vivant"

7.10 - Sous-développement et inégalités sociales : "Les sans-terre du Brésil" – p 66

7.10.1 - Des inégalités foncières insupportables et une répression féroce

7.10.2 - Le mouvement des Sans-terre se heurte au blocage gouvernemental

8 - des produits de qualité pour tous – p 70

8.1 - La qualité, une préoccupation déjà ancienne. L'exemple du beurre au XVIII^e siècle – p 70

8.2 - Les conséquences de la modernisation de l'agriculture sur la qualité : les conclusions du rapport François (1971) – p 72

8.3 - Confusion entre aseptisation et hygiène : la méthode HACCP – p 72

8.3.1 - Les origines de la méthode HACCP et le contexte qui a conduit à son engouement

8.3.2 - La méthode HACCP appliquée à la production laitière

8.3.3 - Intérêts et limites de la méthode HACCP

8.4 - Les signes officiels de qualité – p 78

8.4.1 - Les signes officiels de qualité français

8.4.1.1 - Le label Rouge

8.4.1.2 - L'appellation d'origine contrôlée

8.4.1.3 - La certification de conformité

8.4.1.4 - L'agriculture biologique

8.4.2 - Les signes de qualité et d'origine européens

8.4.2.1 - L'appellation d'origine protégée

8.4.2.2 - L'indication géographique protégée

8.4.2.3 - L'attestation de spécificité ou spécialisation traditionnelle garantie

8.5 - Des critères de base pour une qualité globale, des exemples de produits laitiers – p 81

8.5.1 - Les bouleversements techniques et leurs conséquences

8.5.1.1 - Aspects généraux

8.5.1.2 - Le beurre fermier : de sa fabrication traditionnelle aux méthodes industrielles

8.5.1.3 - La prépondérance du lait UHT

8.5.1.4 - Les conditions du développement du camembert

8.5.1.5 - D'où vient la diversité des fromages ?

8.5.1.6 - Comment pouvait-on fabriquer des produits de qualité avant la modernisation ?

8.5.2 - Les principaux problèmes de qualité qui se posent aujourd'hui

8.5.2.1 - Conformité et falsification

8.5.2.2 - Maladies transmissibles à l'homme et germes pathogènes

8.5.2.3 - Couleur, saveur et goût du lait

8.5.2.4 - Présence de substances étrangères

8.5.2.5 - Les contaminations et les altérations d'origine microbienne

8.5.2.6 - Les effets pervers de la réfrigération

8.5.2.7 - Les effets pervers des antibiotiques

8.5.2.8 - A propos des directives générales pour obtenir et conserver un lait de qualité

8.5.3 - Une approche globale de la qualité du lait

8.5.4 - Mesures irrationnelles et laxisme, deux réponses inefficaces pour sécuriser l'alimentation

8.5.4.1 - La suppression du bœuf dans les cantines et l'abattage total des troupeaux atteints d'ESB

8.5.4.2 - Les absents des débats sur la qualité

8.5.4.3 - Traçabilité floue et pratiques étonnantes

- 8.5.5 - Préciser le contenu des appellations et l'étiquetage
 - 8.5.5.1 - Décrypter les techniques
 - 8.5.5.2 - Les dérives de la restauration collective
- 8.5.6 - Quelques définitions utiles pour ne pas se tromper de qualité
 - 8.5.6.1 - Produit fermier et vente directe
 - 8.5.6.2 - L'agriculture biologique
 - 8.5.6.3 - Le labyrinthe des critères de qualité

9 - Protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire – p 100

9.1 - Les pollutions – p 100

- 9.1.1 - Les différentes pollutions générées par les pratiques agricoles
 - 9.1.1.1 - Les pollutions des eaux par les engrais, les déjections organiques et les produits de traitement
 - 9.1.1.2 - La qualité de l'air
- 9.1.2 - Les incidences des autres activités sur l'agriculture
 - 9.1.2.1 - Les effets de l'urbanisation
 - 9.1.2.2 - Les pollutions dues aux transports
 - 9.1.2.3 - La pollution d'origine nucléaire
 - 9.1.2.4 - Le problème des déchets ménagers et industriels

9.2 - La réduction de la biodiversité – p 103

- 9.2.1 - La biodiversité naturelle
- 9.2.2 - La biodiversité des espèces cultivées

9.3 - Les différentes dispositions institutionnelles qui concernent les zones naturelles – p 105

- 9.3.1 - Les inventaires
 - 9.3.1.1 - les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique
 - 9.3.1.2 - Les zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO)
- 9.3.2 - Des milieux naturels protégés à Natura 2000
 - 9.3.2.1 - Les milieux protégés
 - 9.3.2.2 - Les parcs naturels régionaux (PNR)
 - 9.3.2.3 - Natura 2000
- 9.3.3 - Les autres mesures de protection de la nature en rapport avec l'agriculture et l'espace rural
 - 9.3.3.1 - Les réserves libres
 - 9.3.3.2 - "L'article 19"

9.4 - Les mesures environnementales qui concernent directement l'agriculture – p 108

- 9.4.1 - Les plans de développement durable (PDD)
- 9.4.2 - Les mesures agri-environnementales
- 9.4.3 - Les autres mesures à caractère sectoriel
 - 9.4.3.1 - La lutte contre la pollution par les engrais
 - 9.4.3.2 - La lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires
 - 9.4.3.3 - Le programme de maîtrise des pollutions d'origine animale (PMPOA)
 - 9.4.3.4 - Les périmètres de captage des eaux pour le réseau public
- 9.4.4 - Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

10 - Le paysage, un patrimoine collectif – p 114

10.1 - Qu'est-ce qu'un paysage ? – p114

- 10.1.1 - La naissance du paysage
- 10.1.2 - La perception des paysages par les sociétés : le point de vue d'ethnologues

- 10.1.3 - Quand l'inconscient s'en mêle
- 10.1.4 - La vision des géographes : ne pas oublier les paysages ordinaires
- 10.2 - La "construction" des paysages – p 118**
 - 10.2.1 - La formation des terroirs : nos paysages ont mille ans
 - 10.2.2 - Les apparences sont souvent trompeuses
 - 10.2.3 - Les moteurs des changements
- 10.3 - Les mesures de protection du patrimoine et du paysage – p 121**
 - 10.3.1 - les sites et paysages protégés
 - 10.3.2 - la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages
- 10.4 - Regarder au-delà du paysage – p 123**
 - 10.4.1 - des cadres de vie pour l'ensemble de la société
 - 10.4.2 - Peut-on accorder une valeur à un paysage ?
 - 10.4.3 - Des objectifs pour maîtriser les évolutions
 - 10.4.4 - Qui gère les paysages ?

11 - Privilégier l'emploi et l'aménagement du territoire – p 129

- 11.1 - Des modes de production complexes – p 129**
- 11.2 - Rendements et productivité, deux notions à ne pas confondre – p 130**
- 11.3 - Les agriculteurs ne se sont pas prolétariés, mais... – p 132**
- 11.4 - Agrandir les exploitations ou installer des jeunes – p 132**
 - 11.4.1 - Les freins institutionnels à l'installation
 - 11.4.2 - Les observations de Pierre Bourdieu : la mise en évidence du contexte familial et social
 - 11.4.3 - Rassembler un ensemble de conditions favorables à l'installation
 - 11.4.4 - Les installations progressives
 - 11.4.5 - Les installations non-aidées
 - 11.4.6 - Répartir les droits à produire
- 11.5 - Bouleverser les règles foncières – p 138**
 - 11.5.1 - Le point de vue de la propriété foncière
 - 11.5.2 - Quel attachement à la terre ?
 - 11.5.3 - L'expérience du Larzac
 - 11.5.4 - Des communes, des régions se vident : la responsabilité de la "puissance publique"
 - 11.5.5 - Hiérarchiser les différents usages du foncier
- 11.6 - Privilégier la valeur ajoutée par le travail – p 141**
- 11.7 - Modifier la répartition et le montant des aides – p 142**

12 - agriculture raisonnée, durable, bio., des alternatives à l'agriculture intensive et productiviste – p 144

13

- 12.1 - Les faux amis – p 144**
 - 12.1.1 - Le réseau FARRE
 - 12.1.1.1 - Les objectifs du réseau
 - 12.1.1.2 - Le financement du réseau
 - 12.1.1.3 - Quelques remarques
 - 12.1.2 - Le CEDAG
- 12.2 - L'agriculture durable – p 149**
 - 12.2.1 - Points de vues
 - 12.2.1.1 - "L'agriculture durable couvre un champ plus large que

- l'environnement au sens strict"
 - 12.2.1.2 - Une conception patriarcale et notariale
 - 12.2.1.3 - La conception du Ministère de l'Agriculture
- 12.2.2 - Le réseau agriculture durable et les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- 12.3 - L'agriculture biologique, intérêts et limites objectives – p 151**
 - 12.3.1 - Le point de vue du rapport à la ministre de l'Environnement
 - 12.3.2 - Référence et limites
- 12.4 - Les autres projets proposant des alternatives – p 152**
 - 12.4.1 - L'agriculture paysanne
 - 12.4.2 - Les producteurs fermiers
 - 12.4.3 - Conceptions complémentaires ou transversales
- 12.5 - Des outils d'analyse : les diagnostics agri-environnementaux – p 155**
 - 12.5.1 - La méthode IDEA
 - 12.5.2 - Les diagnostics agri-environnementaux de Solagro
 - 12.5.3 - La charte de l'agriculture paysanne
 - 12.5.4 - Le diagnostic du Réseau agriculture durable
 - 12.5.5 - Les autres diagnostics agri-environnementaux

13 - Un mode de développement global – p 159

Troisième partie

État des lieux de l'agriculture bas-normande

14 - Les systèmes de production - p 165

- 14.1 - La diversité des situations – p 165**
 - 14.1.1 - Les potentialités naturelles confrontées aux choix socioéconomiques
 - 14.1.2 - Le nombre d'exploitations agricoles diminue et celui des emplois encore plus
 - 14.1.3 - Le cas particulier des ouvriers agricoles
 - 14.1.4 - L'importance des non-professionnels
 - 14.1.5 - Les principales productions
 - 14.1.5.1 - Les céréaliers dans l'impasse
 - 14.1.5.2 - Les jachères
 - 14.1.5.3 - L'intensification laitière
 - 14.1.5.4 - La progression des vaches allaitantes
 - 14.1.5.5 - Le cas particulier des élevages de chevaux
 - 14.1.5.6 - la betterave sucrière
 - 14.1.5.7 - le maraîchage
 - 14.1.5.8 - Les élevages hors-sol
 - 14.1.5.9 - Les produits cidricoles
- 14.2 - Des espaces particuliers et leurs conséquences – p 201**
 - 14.2.1 - L'agriculture périurbaine
 - 14.2.2 - pentes, zones humides et espaces isolés
- 14.3 - Des activités agricoles marginales ? – p 204**
 - 14.3.1 - L'élevage des ânes
 - 14.3.2 - Les jardins et vergers des exploitations agricoles
 - 14.3.3 - Les jardins familiaux
 - 14.3.3.1 - Rencontre avec Nathalie Lemarchand, permanente au CRECET (centre régional de culture ethnologique et technique)
 - 14.3.3.2 - Le fonctionnement et les activités des ligues des coins de terre de

l'agglomération caennaise

14.3.4 - L'apiculture dans le Calvados, les leçons d'une enquête

14.3.5 - Le cresson n'aime pas les nitrates

14.4 - La cohabitation de productions de qualité et de masse – p 215

14.5 - L'agroalimentaire et la grande distribution – p 219

14.5.1 - Les échanges de denrées alimentaires, d'origine agricole

14.5.1.1 - Les échanges entre les départements bas-normands

14.5.1.2 - Les échanges entre les départements bas-normands et les autres régions françaises

14.5.1.3 - Les échanges internationaux avec les départements bas-normands

14.5.2 - Les transports d'engrais et de matériel agricole

14.5.3 - L'industrie agroalimentaire en Basse-Normandie

14.5.3.1 - La première industrie bas-normande

14.5.3.2 - Une industrie qui se concentre

14.5.3.3 - Une production de qualité ?

14.5.4 - Le poids de la grande distribution

14.6 - La répartition des aides aux agriculteurs bas-normands – p 231

14.6.1 - Les aides aux surfaces et aux productions animales

14.6.2 - Des aides spécifiques

14.7 - Caractérisation des systèmes bas-normands – p 235

15 - Les problèmes fonciers et l'installation des jeunes – p 239

15.1 - La question foncière – p 239

15.1.1 - L'aménagement des structures

15.1.2 - La déprise des terres

15.1.3 - La création d'Offices fonciers

15.1.4 - Le statut du fermage et les luttes foncières

15.1.4.1 - A propos de la révision du statut du fermage dans les années 1970

15.1.4.2 - L'affaire de Courcy

15.1.4.3 - Contre la spéculation foncière : l'affaire de Malabri

15.1.4.4 - "La terre pour qui ?"

15.1.4.5 - Les effets de l'indemnité viagère de départ

15.2 - Réunir les conditions pour l'installation des jeunes – p 244

15.2.1 - Rompre avec les idées reçues

15.2.2 - Des infrastructures et des campagnes vivantes

15.2.3 - Concentration de la production ou installation ?

15.2.4 - La Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture

15.2.5 - L'installation des jeunes agriculteurs en Basse-Normandie

16 - Santé, conditions de travail et bien-être animal, des révélateurs d'un mode de production en crise – p 254

16.1 - La santé des agriculteurs et des ouvriers agricoles – p 254

16.1.1 - Leurs principaux problèmes de santé

16.1.1.1 - Les suicides

16.1.1.2 - Les autres problèmes de santé

16.1.1.3 - les maladies professionnelles

16.1.1.4 - Les agriculteurs se soucient moins de leur santé que les autres couches sociales

16.1.2 - les accidents du travail

16.1.3 - La prise de risque

16.2 - Des conditions de travail difficiles – p 259

16.2.1 - Des conceptions très hiérarchisées et idéologiquement marquées, un lourd héritage

16.2.1.1 - Le rôle de chacun au début du XX^e siècle

16.2.1.2 - “Les agriculteurs, agents de leur promotion” (encyclique de Jean XXIII)

16.2.2 - Les effets contrastés de la modernisation

16.2.3 - Les effets pernicious du robot de traite

16.2.4 - L'entraide, des investissements mieux maîtrisés,... des choix pour ne pas se miner la santé.

16.2.5 - Perception sociale du travail

16.3 - Les conséquences de l'industrie nucléaire sur la santé des agriculteurs de La Hague – p 270

16.3.1 - L'ambiance dans La Hague

16.3.2 - La présence d'une radioactivité naturelle : le cas du radon

16.3.3 - Les émissions radioactives dues aux rejets de routine

16.3.4 - Les effets de la catastrophe de Tchernobyl dans l'Ouest

16.3.5 - Quelle peut être l'efficacité des mesures de protection pour les agriculteurs après un accident majeur ?

16.4 - Le bien-être animal – p 274

16.4.1 - Quelle est la demande sociale concernant le bien-être animal ?

16.4.2 - Les élevages industriels : une cruauté rationalisée, intrinsèque

16.4.3 - L'animal n'est pas une machine à produire

16.4.4 - Le transport des animaux

17 - Environnement et paysages, préserver, restaurer et créer – p 278

17.1 - L'eau, une ressource convoitée et gaspillée – p 278

17.1.1 - Les aspects climatiques, pédologiques et hydrologiques de la Basse-Normandie

17.1.1.1 - Les précipitations

17.1.1.2 - Le bilan hydrique

17.1.1.3 - Le comportement des sols et l'hydrologie

17.1.1.4 - Le potentiel du “système-irrigation”

17.1.2 - Irriguer en Basse-Normandie, pour quoi faire ?

17.1.2.1 - L'état de l'irrigation

17.1.2.2 - Développer l'irrigation en prenant quelques précautions ?

17.1.2.3 - Du bon usage de l'irrigation

17.1.2.3.1 - un modèle de gestion pour l'irrigation

17.1.2.3.2 - Choisir le goutte à goutte pour les petites surfaces à haute valeur ajoutée

17.1.2.3.3 - Contrôler collectivement les utilisations de l'eau

17.1.2.3.4 - Des solutions économes en énergie pour acheminer l'eau

17.1.2.4 - S'engager vers une démarche globale

17.1.2.4.1 - Proscrire les mono productions

17.1.2.4.2 - Privilégier la prairie pour nourrir les ruminants et les chevaux

17.1.2.4.3 - Avoir des conduites d'élevage compatibles avec les rythmes de la nature

- 17.1.2.4.4 - Éviter la succession de cultures exigeantes
- 17.1.2.4.5 - Adopter des pratiques culturales adaptées
- 17.1.2.4.6 - Maintenir les haies
- 17.1.3 - Maîtriser et économiser la consommation d'eau des exploitations agricoles
 - 17.1.3.1 - La modification de l'écoulement des eaux et les usages inadaptes
 - 17.1.3.2 - Les différents usages
 - 17.1.3.3 - Économiser l'eau et choisir sa qualité selon l'usage
 - 17.1.3.4 - la récupération des eaux de pluie
 - 17.1.3.4.1 - Les paramètres à prendre en compte
 - 17.1.3.4.2 - La simulation des consommations
 - 17.1.3.4.3 - Les usages possibles
- 17.2 - Réduire les pollutions d'origine agricole – p 291**
 - 17.2.1 - Réduire les nitrates, c'est possible
 - 17.2.1.1 - Un constat accablant
 - 17.2.1.2 - Les conclusions de nombreux essais démontrent le bien fondé économique de la réduction des intrants
 - 17.2.2 - Maîtriser les rejets organiques
 - 17.2.3 - Réduire ou supprimer les traitements chimiques
- 17.3 - Les dépenses énergétiques – p 298**
 - 17.3.1 - Le point de vue de quelques spécialistes
 - 17.3.1.1 - Utiliser seulement 20 % de l'énergie dépensée aujourd'hui
 - 17.3.1.2 - Économiser l'énergie
 - 17.3.1.3 - La biomasse, une ressource pour les pays pauvres
 - 17.3.1.4 - "Produire" de l'énergie ?
 - 17.3.2 - Les conceptions et l'action d'EDF
 - 17.3.3 - Quelques remarques pour la Basse-Normandie
 - 17.3.3.1 – Les dépenses en carburants, lubrifiants et électricité
 - 17.3.3.2 - Utiliser le bois de haie pour le chauffage domestique
- 17.4 - La protection du patrimoine naturel, inventaires et zonages – p 306**
 - 17.4.1 - les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)
 - 17.4.2 - les ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux)
 - 17.4.3 - Les milieux protégés
 - 17.4.4 - les parcs naturels régionaux (PNR)
 - 17.4.5 - Natura 2000
 - 17.4.6 - "l'article 19"
- 17.5 - Les paysages et la valorisation des haies – p 310**
 - 17.5.1 - Préserver et replanter les haies
 - 17.5.1.1 - Quelques aspects historiques
 - 17.5.1.2 - Les différentes fonctions d'une haie
 - 17.5.1.3 - Des années 1960 aux années 1980, deux décennies d'arrachage massif
 - 17.5.2 - Le devenir des paysages
 - 17.5.2.1 - Préserver les bocages
 - 17.5.2.2 - Reconstruire les paysages de Plaines
 - 17.5.2.3 - Intégrer les bâtiments agricoles et les lotissements
 - 17.5.2.4 - Valoriser économiquement les haies
 - 17.5.2.5 - Éviter le mitage de l'espace

Quatrième partie

Les démarches durables en Basse-Normandie

18 - Changer dès maintenant, c'est possible – p 321

18.1 - Du durable au bio, la recherche de bonnes conditions de travail, en production laitière – p 321

18.2 - Après les déboires de l'intensif, la passion pour les chevaux et les ânes – p 322

18.3 - De l'intensif à la bio, une production laitière sur des terres labourables – p 323

18.4 - Une installation, hors cadre familial – p 324

18.5 - Du fromage de chèvres, sans prime – p 326

18.6 - Un pionnier de la bio. – p 326

18.7 - La transformation du lait et la vente directe, en agriculture durable – p 327

19 - Les évolutions et les alternatives qui se dessinent dans le monde professionnel agricole – p 332

19.1. - La formation et la vulgarisation dans les années 1960 – 1970 – p 332

19.1.1- L'exemple du lycée agricole Le Robillard (14)

19.1.2 - Le comportement des organismes chargés de la vulgarisation

19.2 - La formation agricole aujourd'hui – p 335

19.2.1 - La formation initiale

19.2.2 - La formation continue

19.3 - des organismes de formation et des groupes de réflexion regroupant des agriculteurs – p 337

19.3.1 - l'ANFIPAR

19.3.2 - Le groupement régional des agriculteurs biologiques

19.3.3 - La fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)

19.3.3.1 - La philosophie et les objectifs de la FRCIVAM

19.3.3.2 - L'imbrication des réseaux et des démarches individuelles

19.3.4 - l'AFIR (association pour la formation et l'information en milieu rural)

19.3.5 - Les producteurs fermiers

19.4 - Les visites à la ferme, de la "communication" à la citoyenneté – p 341

19.4.1 - Les animations organisées par les Chambres d'agriculture

19.4.1.1 - Les journées portes ouvertes "bienvenue à la ferme"

19.4.1.2 - Les fermes de découverte

19.4.1.3 - Les fermes pédagogiques

19.4.2 - Les visites à la ferme organisées par des syndicats ou des associations d'agriculteurs

19.4.2.1 - Les journées organisées par les FDSEA

19.4.2.2 - Les journées organisées par le réseau agriculture durable

19.4.2.3 - Les journées organisées par le GRAB

19.4.2.4 - Les autres formules

19.4.2.4.1 - Les fermes d'animation

19.4.2.4.2 - Les visites d'élevages porcins organisées par l'association interprofessionnelle du porc

19.4.3 - Les visites du jeudi et l'accueil de groupes organisés par les Chambres consulaires

19.4.3.1 - Les visites du jeudi

19.4.3.2 - Les visites de groupes

19.5 - Les innovations techniques – p 347

- 19.5.1 - Du soja en Basse-Normandie ?
- 19.5.2 - Le sursemis, pour préserver la biodiversité des prairies permanentes
- 19.5.3 - La valorisation des fumiers et des lisiers sur prairies

20 - Des initiatives novatrices citoyennes – p 356

20.1 - Protéger la nature et le patrimoine, éduquer – p 356

- 20.1.1 - Protéger la nature
- 20.1.2 - Protéger les patrimoines menacés
- 20.1.3 - Promouvoir des alternatives

20.2 - Des collectifs regroupant des agriculteurs et d'autres associations, syndicats ou partis politiques – p 358

- 20.2.1 - Le collectif d'information et résistance aux OGM du Calvados
- 20.2.2 - Le collectif d'information et de résistance aux OGM de la Manche
- 20.2.3 - Un collectif "pour une restauration collective de qualité" dans le Calvados
 - 20.2.3.1 - Réglementation sanitaire et qualité des produits
 - 20.2.3.2 - Le repas, un moment privilégié de la formation des jeunes
 - 20.2.3.3 - Les circuits d'approvisionnement et le coût des repas
 - 20.2.3.4 - Éléments pour définir une nourriture de qualité dans les cantines
- 20.2.4 - Opération cantines et action ville-campagne
- 20.2.5 - Alliance

20.3 - Se défendre contre des nuisances – p 365

- 20.3.1 - Contre un projet de carrière
- 20.3.2 - Contre les centres de stockage de farines animales
- 20.3.3 - Un regroupement de sept associations du Pré-bocage
- 20.3.4 - Association contre le stockage des déchets nucléaires près d'Athis de l'Orne
- 20.3.5 - Associations contre les éoliennes...

21 - Quelles solidarités internationales avec les agriculteurs de la planète ? - p 368

21.1 - Témoignages : des approches diverses – p 368

- 21.1.1 - La parcelle Tiers-monde de Putot en Auge
- 21.1.2 - L'expérience d'un ancien Volontaire du progrès
- 21.1.3 - Le témoignage d'un ancien technicien agricole, engagé à Peuples solidaires
- 21.1.4 - L'accueil de stagiaires et les visites d'une exploitation engagée dans des pratiques économes et autonomes
- 21.1.5 - L'aide aux paysans Albanais par les CUMA de la Manche
- 21.1.6 - Au pays des hommes intègres : séjour au Burkina-Faso
- 21.1.7 - "On aide les paysans du Sud ou de l'Est en se battant chez nous pour un autre développement"

21.2 - Les orientations des syndicats et des organismes agricoles – p 378

- 21.2.1 - La FNSEA
- 21.2.2 - Le CNJA : protéger les agricultures du Sud
 - 21.2.2.1 - Rechercher la sécurité et la souveraineté alimentaire pour tous
 - 21.2.2.2 - "Un objectif : la reconquête des prix pour tous les paysans"
 - 21.2.2.3 - "Une nécessité : internationaliser notre action"
- 21.2.3 - La Confédération Paysanne et Via Campesina
 - 21.2.3.1 - La politique de la Confédération Paysanne

- 21.2.3.2 - Via Campesina, une organisation internationale pour la solidarité paysanne
- 21.2.4 - AFDI : Agriculteurs français et développement international
 - 21.2.4.1 - Les orientations d'AFDI
 - 21.2.4.2 - Adhérents et structures
 - 21.2.4.3 - Activités
- 21.3 - La formation agricole et la solidarité internationale – p 388**
 - 21.3.1 - L'enseignement agricole public et la coopération internationale
 - 21.3.2 - Les actions de coopération internationale des maisons familiales rurales de Basse-Normandie
 - 21.3.3 - Les orientations et le rôle de l'ANFIPAR (association normande de formation et d'information des paysans et des ruraux)
- 21.4 - Un développement solidaire ici et là-bas – p 392**
 - 21.4.1 - L'aide au développement, qui aide et pourquoi faire ?
 - 21.4.2 - Les actions de solidarité des agriculteurs de Basse-Normandie
 - 21.4.3 - La sensibilisation aux questions internationales

Conclusion générale – p 395

Bibliographie – p 398

Sigles et acronymes – p 410

liste des personnes contactées – p 415

liste des organismes contactés – p 418

liste des cartes – p 426

liste des graphiques – p 429

liste des tableaux – p 430

liste des photos – p 432

liste des annexes – p 435

table des matières – p 439

résumé en espagnol – p 451

4ème de couverture : résumé en français et en anglais¹ - p 452

2^{ème} volume

annexes - p 453 à 630

¹ Traduction assurée par Marie-Christine Clouet, professeur d'anglais.

Resumen

En los países industrializados, los sistemas agrícolas intensivos y productivistas están en crisis. Ellos conducen a una reducción importante del número de agricultores, a la contaminación del medioambiente, a la degradación de la calidad de los alimentos y a desigualdades territoriales, que pueden hasta destabilizar la agricultura de los países del Sur.

El desarrollo sostenible, se basa sobre el principio de precaución, el respecto de la naturaleza y la reducción de las desigualdades sociales. En esos límites, la agricultura tiene como finalidad esencial asumir la seguridad alimentaria de cada país ó de las grandes regiones del mundo, así que una comida de calidad para todos los seres humanos. Estas funciones están indisolubles de la protección del medioambiente y de los paisajes, de la salvaguardia de los empleos agrícolas y de la utilización del medio rural, con todas las componentes de la sociedad.

En Baja-Normandía, algunos agricultores tienen dificultades por falta de adaptación al modelo dominante, a pesar de la fama de sus especialidades lecheras y de la sidra. Ellos van a lo largo de sistemas donde la producción masiva es de calidad débil. Con las ventajas de la región, agricultores y otras personas ya ponen en practica alternativas que se refieren a modos de producción, transformación, métodos de distribución, ofreciendo productos de calidad ; eso, a pesar de las obligaciones de la PAC.

El desarrollo agrícola sostenible puede ser unicamente global. Los principales frenos a los cambios competen más a bloqueos socio-culturales y políticos, que a obligaciones técnico-económicas.

Résumé

Dans les pays industrialisés, les systèmes agricoles intensifs et productivistes sont en crise. Ils conduisent à une réduction importante du nombre d'agriculteurs, à des pollutions de l'environnement, à la dégradation de la qualité des aliments et à des inégalités territoriales qui peuvent même déstabiliser l'agriculture des pays du Sud.

Le développement durable se base sur le principe de précaution, le respect de la nature et la réduction des inégalités sociales. Dans ce cadre, l'agriculture a pour rôle essentiel d'assurer la sécurité alimentaire de chacun des pays ou des grandes régions du monde, ainsi qu'une nourriture de qualité pour tous les êtres humains. Ces fonctions sont indissociables de la protection de l'environnement et des paysages, du maintien des emplois agricoles et de l'utilisation du milieu rural, en lien avec toutes les composantes de la société.

En Basse-Normandie, des agriculteurs sont en difficulté par un manque d'adaptation au modèle dominant, malgré la renommée de ses spécialités laitières et cidricoles. Ils côtoient des systèmes où la production massive est de faible qualité. A partir des atouts de la région, des agriculteurs et des non agriculteurs mettent déjà en place des alternatives qui concernent les modes de production, la transformation, les méthodes de distribution, en proposant des produits de qualité ; cela malgré les contraintes de la PAC.

Le développement agricole durable ne peut être que global. Les principaux freins aux changements relèvent davantage de blocages socio-culturels et politiques que de contraintes technico-économiques.

THE DEVELOPMENT OF SUSTAINABLE AGRICULTURE Theoretical principles and bas-normand's point of view

Summary

In industrialized countries, intensive and productivist agricultural systems are in crisis. They lead to an important reduction of the number of farmers (a decreasing number of farmers), to pollutions of the environment, to a decrease of food quality and to territorial inequalities that may even destabilize agriculture in Southern countries.

Sustainable development is based on the principle of precaution, respect of nature and the reduction of social inequalities. In these conditions, the base of agriculture is to make sure that every country or great region of the world is provided with sufficient food and that every human being is provided with good quality products. These objectives can't be separated from the protection of environment and landscapes, the safety of farmers' jobs and the use of rural environment in relation with every society level.

In Basse-Normandie, farmers are in difficulty because their system is not adapted to the prevailing one, in spite of their famous specialties based on the production of milk and cider. They are confronted to low quality massive production. Using the resources of the region, farmers and non-farmers are already trying to find alternatives concerning the means of production, the transformation and the means of distribution, proposing good quality products, in spite of the limits imposed by the CAP.

Sustainable agricultural development has to be global. What slows down the changes is more a question of socio-cultural and political barriers than a question of technical and economical obligations.

Annexe 1 - Quelques définitions juridiques de la Précaution

GODARD Olivier (sous la direction de), Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines Paris : Ed. de la maison des sciences de l'Homme - INRA, 1997, page 43.

La Déclaration ministérielle de la Deuxième Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord (1987) :

"Une approche de précaution s'impose afin de protéger la mer du Nord des effets dommageables éventuels des substances les plus dangereuses. Elle peut requérir l'adoption de mesures de contrôle des émissions de ces substances avant même qu'un lien de cause à effet soit formellement établi sur le plan scientifique (...)."*

La Déclaration ministérielle de la Troisième Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord (1990) :

Les gouvernements signataires doivent "appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire prendre des mesures pour éviter les impacts potentiellement dommageables des substances [toxiques], même lorsqu'il n'existe pas de preuve scientifique de l'existence d'un lien de causalité entre les émissions et les effets".*

La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (juin 1992) :

"En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives¹⁷ visant à prévenir la dégradation de l'environnement".

La Convention de Paris pour la Protection du milieu marin pour l'Atlantique du nord-est (septembre 1992) :

principe "selon lequel les mesures de prévention doivent être prises lorsqu'il y a des motifs raisonnables de s'inquiéter du fait des substances ou de l'énergie introduite directement ou indirectement dans le milieu, qu'elles puissent entraîner des risques pour la santé de l'homme, nuire aux ressources biologiques ou aux écosystèmes, porter atteinte aux valeurs d'agrément ou entraver d'autres utilisations du milieu, même s'il n'y a pas de preuves concluantes d'un rapport de causalité entre les apports et les effets¹⁸".

La loi 95-101 sur le renforcement de la protection de l'environnement (France, 1995) :

principe "selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable".

* Traduction non officielle à partir du texte anglais.

Annexe 2 - Responsables devant l'ensemble du genre humain

Source : CHESNEAUX Jean, Habiter le temps

Responsables devant l'ensemble du genre humain

« Il existe des valeurs dépassant notre intérêt immédiat ; nous ne sommes pas responsables seulement devant notre parti, nos électeurs, notre groupe de pression ou notre État, mais nous le sommes en substance devant l'ensemble du genre humain, y compris ceux qui viendront après nous.

[...] Nous savons tous que les ressources de la planète sont limitées et que, tôt ou tard, l'idée d'une croissance économique continue se heurtera forcément à ces limites. Nous connaissons tous le fossé qui se creuse de plus en plus entre l'accroissement vertigineux des populations pauvres et la stagnation démographique des plus riches. Nous savons tous à quel point nous sommes en train de polluer la nature, l'air et les eaux.

[...] Par son propre comportement, [l'Europe] peut montrer qu'il était possible de traiter avec ménagement la planète sur laquelle nous avons à vivre, et qu'il convient aussi de penser aux générations qui vont nous succéder.

[...] Une autre occasion s'offre aussi à elle : celle de se rappeler ses meilleures traditions spirituelles et les racines de ces traditions, pour chercher ce qu'elles ont en commun avec les racines des autres cultures ou sphères de civilisation, puis d'établir avec les autres ce minimum commun, spirituel et moral, qu'il faudrait faire observer à tous, afin qu'ils puissent vivre côte à côte sur la même planète, et faire front tous ensemble devant les menaces qui mettent en danger leur existence commune sur cette Terre. »

Vaclav Havel *

* Discours d'Aix-la-Chapelle, mai 1996 ; *Libération*, 5 juin 1996.

Annexe 3 - Les OGM, une aberration imposée à la société (1/2)

Tribune de Jacques Testart, biologiste et président de la Commission française du développement durable, publiée dans Politis du 26 septembre 2002, pages 18 et 19

Le « principe de précaution » est souvent revendiqué pour orienter l'action dans des situations à risque pour la santé ou l'environnement. Mais l'appréciation du risque est réalisée à court terme et par les seuls éléments mesurables, en négligeant que des incertitudes croissantes caractérisent les nouvelles technologies. Il y a donc sous-évaluation des effets sur le développement durable à long terme, et surestimation du rôle et du statut de l'expertise scientifique.

De façon générale, les sociétés industrielles tendent à exclure les citoyens ordinaires des choix techno-scientifiques (qui seraient affaire de « spécialistes »), et aussi de l'évaluation des conséquences de ces choix (les experts sont juges et parties). C'est pourquoi la CFDD a proposé la création d'un « Comité consultatif pour l'évaluation des technologies », composé de citoyens volontaires. En cas d'absence de consensus en son sein, on convoquerait une conférence de citoyens, il s'agit de donner au politique des moyens de décision dépassant les évaluations expertes (par les scientifiques, les économistes et les techniciens) et d'affirmer qu'il n'y aura pas de développement durable sans approfondissement démocratique.

Bien sûr, de telles propositions ne sont pas limitées à l'Hexagone puisque tous les pays industrialisés rivalisent pour imposer des technologies dont l'intérêt pour les citoyens est discutable, mais dont la dissémination est défendue par des lobbies à neutralité douteuse. C'est le cas des OGM et plus précisément des plantes génétiquement modifiées (PGM) qui ont motivé un autre avis de la CFDD. Il y a deux ans, la Commission a engagé une critique radicale de cette technologie en rompant avec les seuls arguments du risque, développés par le mouvement associatif. Par l'analyse des bilans effectués en Amérique du Nord sur cinq années, il apparaît qu'aucune PGM ne démontre d'avantage significatif et reproductible pour le paysan, et surtout pour le consommateur.

Le principe de précaution suppose un équilibre entre risques et avantages afin de justifier la décision. Or, la propagande du lobby

des PGM fait confondre des projets mirobolants, en particulier pour le tiers monde, avec des succès effectifs qui n'existent pas, et tente de faire admettre que la résistance aux PGM relève de l'obscurantisme...

Quelle aberration autorise une telle prise de risque sans aucune prise d'avantage pour les populations ? Il existe déjà 50 millions d'hectares couverts de cultures de PGM. Ce qui signifie que, pour la première fois dans l'histoire, une technologie à risque s'impose sans contrepartie. Il s'agit d'une situation absurde que l'on n'a jamais connue, même avec le nucléaire civil, lequel est à l'origine de déchets radioactifs indestructibles (ce qui n'est pas rien) mais est cependant capable de produire de l'électricité !

Les frontières n'arrêtent pas mieux les OGM que le nuage de Tchernobyl. Or les citoyens du monde n'ont pas demandé *et* sont même hostiles à la culture et à la consommation des PGM.

Qu'il s'agisse d'OGM, de brevets sur le vivant, d'agriculture dite « raisonnée », de choix énergétiques, on retrouve le même mépris des gens et des principes affichés, et la même volonté d'imposer des solutions, lesquelles sont soit génératrices de profits maximum, soit conformes à la mystique du bonheur grâce à l'engrenage sans fin des techniques. Que peut-on alors attendre des conventions internationales qui préservent les choix des lobbies influents sous l'apparence de décisions résolues ? Il faut mettre le citoyen à la proue du développement durable. C'est pourquoi, consciente de n'être que la mouche du coche, la CFDD oriente son action dans la défense des processus démocratiques, et plus particulièrement des « conférences de citoyens » : il s'agit de donner une formation approfondie de deux week-ends à une quinzaine de personnes sélectionnées pour figurer la variété des âges, sexes, professions et opinions dans la population. Ces citoyens choisissent, en connaissance de cause, des personnes à interroger (décideurs, experts) au cours d'un débat public. Puis ils discutent entre eux, élaborent, et rédigent un avis. Cette

Annexe 3 - Les OGM, une aberration imposée à la société (2/2)

Tribune de Jacques Testart, biologiste et président de la Commission française du développement durable, publiée dans Politis du 26 septembre 2002, pages 18 et 19

l'invention danoise a connu une quarantaine d'expériences depuis dix ans. La CFDD a organisé une telle conférence de citoyens en février 2002 sur le thème « changements climatiques et citoyenneté », un intitulé qui rappelle que le gaspillage de l'énergie, et la pollution qui s'ensuit, est le fait de chacun, pas seulement des industries. Comme pour les autres conférences de citoyens menées ailleurs, les résultats sont étonnants : malgré la diversité des membres, le rapport exprime un engagement collectif, consensuel et en rupture avec les idées reçues. Par exemple, il incite à ne pas utiliser les voitures individuelles mais les transports collectifs, il propose une taxation de la climatisation, la sortie du nucléaire à terme avec report immédiat des crédits de recherche sur les énergies renouvelables. Il demande d'ajouter des sanctions au protocole de Kyoto, conscient que les belles déclarations restent inefficaces.

Les conférences de citoyens constituent des modèles réduits d'une démocratie réelle, qui adviendrait dans un monde utopique où tous les citoyens auraient accès à la connaissance et seraient éduqués à l'altérité. Ces procédures conduisent à une créativité qui étonne les experts, au dépassement des égoïsmes, et montrent qu'il existe des intérêts communs à tous les citoyens, pourvu qu'ils soient placés en situation authentique de responsabilité. La CFDD entend poursuivre ces expériences, en organisant sur un thème commun des conférences simultanées de citoyens de pays du Nord, du Sud et de l'Est. Nous proposons de confronter séparément des Français, des Maliens et des Polonais aux pratiques actuelles des aides à l'agriculture, qui ruinent le développement durable. Le pari est que les conclusions de ces trois conférences devraient largement se rejoindre.

On leur reproche leur incapacité à agir sur la

réalité. Pourtant, la faiblesse de telles procédures, hautement démocratiques, dépend seulement du mépris que leur témoignent les responsables politiques et les médias. Toute conférence de citoyens organisée par une structure officielle devrait faire l'objet d'un débat parlementaire pour en discuter les conclusions.

C'est pourquoi la CFDD tente d'en faire reconnaître la richesse potentielle par les décideurs, et les autorités internationales : les États, et aussi l'ONU, devraient justifier leurs actions si elles contredisent les choix exprimés ainsi par des citoyens.

Annexe 4 - Une contradiction insurmontable

HARRIBEY Jean-Marie, Une contradiction insurmontable, in : *Le Monde diplomatique*, décembre 2002.

Le développement durable est devenu une référence obligée des responsables politiques et des institutions internationales. En fait, ce concept est arrivé à point nommé pour aider les classes dirigeantes à redonner une légitimité au développement mise à mal par l'explosion des Inégalités depuis vingt ans et les dégâts écologiques (1).

Il est fondé sur une ambiguïté congénitale, voire une contradiction insurmontable. Dans l'esprit de ses promoteurs institutionnels, le développement durable doit concilier trois impératifs : la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la préservation des écosystèmes. La poursuite de la croissance est considérée comme une condition nécessaire de la réussite des deux autres. Ainsi, les Nations unies, les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et les économistes favorables au développement durable adoptent la distinction établie autrefois par l'économiste François Perroux entre croissance et développement fondatrice de l'économie du développement dans les années 1950 et 1960 (2). La croissance désignait l'augmentation des quantités produites, indépendamment de leur qualité et de leur impact social et écologique ; le développement englobait la croissance, mais la dépassait qualitativement en ayant pour objectif le bien-être humain. Or, pour se perpétuer, la croissance a besoin d'alphabétiser, de cultiver, d'améliorer la santé, etc. Elle comporte toujours les changements qualitatifs dont Perroux se servait pour la distinguer du développement.

La distinction entre croissance et développement souffre donc d'une faiblesse logique grave : la croissance amène in fine les changements de structures économiques et sociales qui, précisément, font la caractéristique du développement selon Perroux. D'où la contradiction : d'abord, la croissance est considérée comme une simple condition nécessaire du développement ; avec le temps, elle en devient une condition suffisante (rendant sans objet la distinction). Le développement est ainsi assimilé à l'augmentation, bien sûr éternelle, de la production. Le tour de passe-passe libéral peut alors s'opérer : justifier la conformité du développement de tous les peuples à celui des pays riches et les soumettre aux injonctions des instances internationales parées de durabilité.

Paradoxalement, les libéraux, fraîchement convertis à la soutenabilité sociale et écologique, sont rejoints par des économistes non libéraux opposés à la mondialisation capitaliste actuelle, héritiers de Perroux ou du tiers-mondisme. Pour les premiers, la croissance, sacro-sainte, ne peut s'exercer que dans un cadre libéral, la régulation écologique étant assurée par le marché, au point qu'ils substituent fréquemment croissance durable à développement durable. Pour les seconds, la croissance a des effets pervers, mais le développement est durable par " définition " (3). Ce qui aboutit à l'aporie suivante : selon la définition même des économistes du développement, on ne peut nier que le Nord se soit développé (éducation, accès aux soins, espérance de vie, etc.) ; et pourtant ce développement a engendré les dégâts que ces économistes utilisent pour séparer croissance et développement ; donc, le développement contient ce qu'ils déniaient comme étant du développement.

On comprend alors la critique radicale qui consiste à dire que le développement ne serait pas la solution mais le problème. Parce que le type de développement dévastateur socialement et écologiquement qui prévaut dans le monde est

celui qui est né en Occident, impulsé par la recherche du profit en vue d'accumuler du capital. Et aussi parce que, en imposant ce développement à la planète entière, le capitalisme produit une déculturation de masse : la concentration des richesses à un pôle fait miroiter l'abondance inaccessible à des milliards d'êtres situés à l'autre pôle et dont les racines culturelles sont peu à peu détruites (4).

Pourtant, on aurait tort de rejeter l'idée de développement. En effet, les besoins primordiaux d'une bonne moitié de l'humanité restent insatisfaits. Les pays pauvres doivent donc pouvoir connaître un temps de croissance de leur production. Car pour faire disparaître l'analphabétisme, il faut bâtir des écoles ; pour améliorer la santé, il faut construire des hôpitaux et acheminer l'eau potable ; pour retrouver une large autonomie alimentaire, il faut encourager l'agriculture vivrière. L'échec du développement au XX^e siècle est davantage le produit des rapports de forces qui ont tourné à l'avantage exclusif des nantis que l'échec du développement en lui-même. Il faut donc se dégager des pièges du " développementisme », de ceux de l'« anti-développementisme » et du consensus mou autour de la durabilité.

Le développement connu jusqu'ici est historiquement lié à l'accumulation capitaliste au profit d'une classe minoritaire. De même, son envers, le sous-développement, est lié aux visées impérialistes du capital, notamment dans sa phase d'accumulation financière. Dissocier la critique du développement de celle du capitalisme dont il est le support reviendrait à dédouaner celui-ci de l'exploitation conjointe de l'homme et de la nature. Or, sans l'exploitation de l'homme, le système n'aurait pu tirer parti de l'exploitation de la nature ; et sans l'exploitation de la nature, l'exploitation de l'homme n'aurait eu aucune base matérielle. Il en résulte que « sortir du développement » sans parler de sortir du capitalisme est un slogan non seulement erroné mais mystificateur à son tour.

Le contenu du concept de développement doit être remis en cause en même temps que la croissance dont il est indissociable. Pourrait-on alors réfléchir à un développement différencié dans son objet, dans l'espace et dans le temps pour établir des priorités en fonction des besoins et de la qualité des productions, et permettre la croissance pour les plus pauvres et la décélération de celle-ci pour les plus riches ? Car, même si l'intensité de la production en énergie et en ressources naturelles diminue, le développement nécessaire des plus pauvres implique le renoncement au développement illimité des riches, compte tenu des limites de la planète.

(1) Lire, par exemple, *Manière de voir*, n°65, « La ruée vers l'eau », septembre-octobre 2002.

(2) Lire, par exemple, François Perroux, *L'Économie du XX^e siècle*, PUF, Paris, 1961.

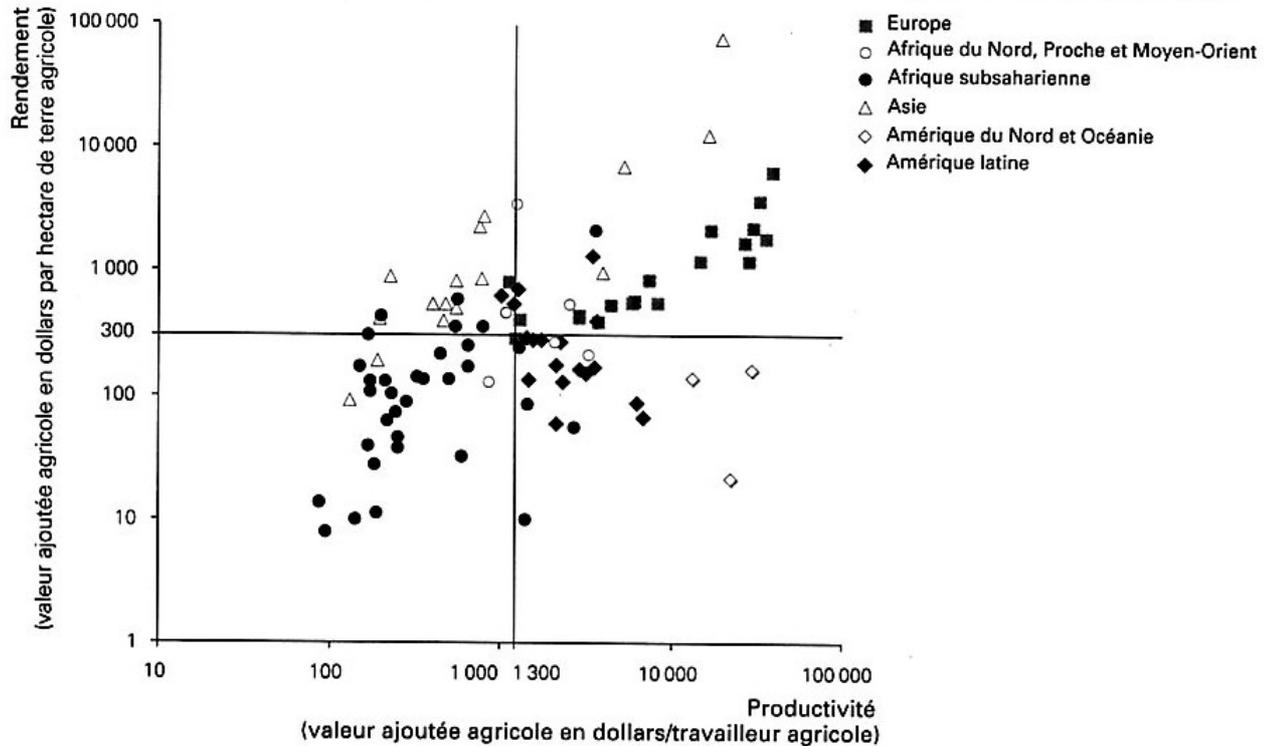
(3) René Passet, « Néolibéralisme ou développement durable, il faut choisir », document Attac,

(4) Serge Latouche, « En finir, une fois pour toutes, avec le développement », *Le Monde diplomatique*, mai 2001. Voir aussi François Partant, *Que la crise s'aggrave*, Parangon/l'Aventurine, Paris, 2002.

Annexe 5 - Types d'agriculture, rendements et productivité dans le monde

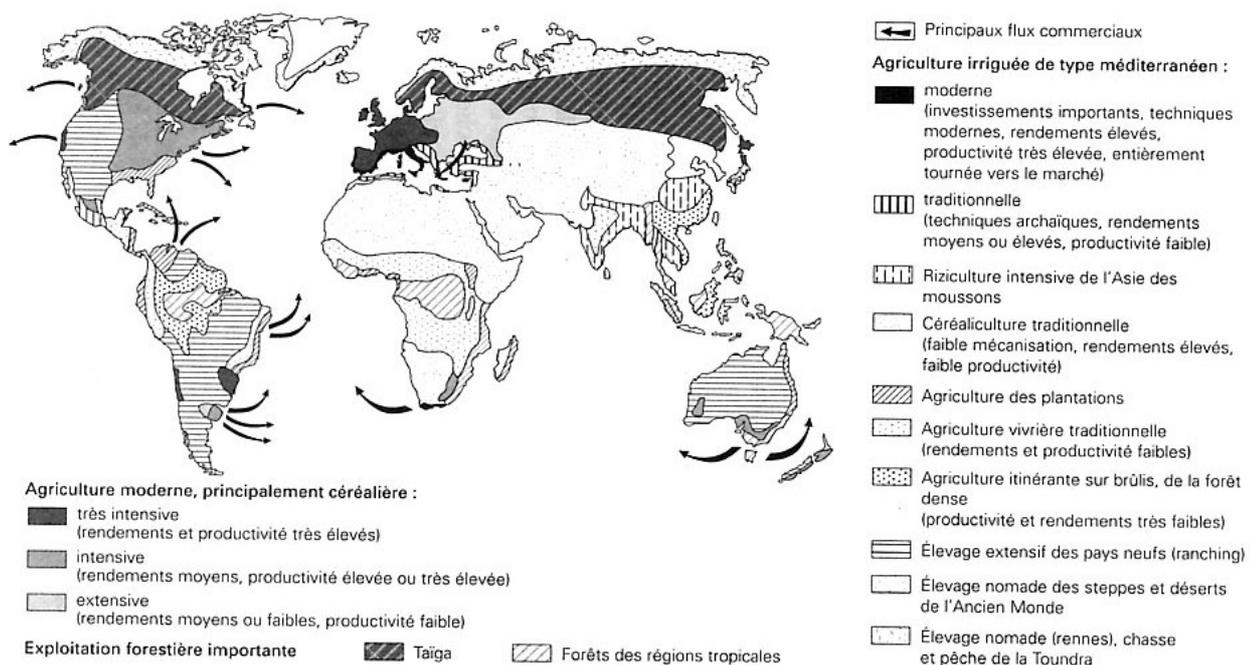
source : MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, La localisation de productions agricoles, Paris : Ed. Nathan Université, 1999, 192 pages (coll. Géographie d'aujourd'hui), pages 16 et 18.

Classement des pays par niveaux de rendement et de productivité agricoles



Source des données : Banque mondiale.

Types d'agricultures dans le monde contemporain



Source : J. Soppelsa, *La Dictature du rendement. Crises et mutations des agricultures du monde occidental*, Paris, Ellipses, coll. « Capes/Agrégation », 1997, pp. 18-19.

Annexe 6 - Déclaration universelle des droits de l'animal

Source : MONOD Théodore, Terre et Ciel, Paris : Ed. Babel / Actes Sud, 317, pages 303 à 305.

Préambule

Considérant que la Vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces,

Considérant que tout être vivant possède des droits naturels, et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers,

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux,

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales,

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

IL EST PROCLAMÉ CE QUI SUIT :

Article premier

Tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques.

Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus.

Article 2

Toute vie animale a droit au respect.

Article 3

1. Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.
2. Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.
3. L'animal mort doit être traité avec décence.

Article 4

1. L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel, et de s'y reproduire.
2. La privation prolongée de sa liberté, la chasse et la pêche de loisir, ainsi que toute utilisation de l'animal sauvage à d'autres fins que vitales, sont contraires à ce droit.

Article 5

1. L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs.
2. Il ne doit en aucun cas être abandonné, ou mis à mort de manière injustifiée.
3. Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce.
4. Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi respecter leur dignité et ne comporter aucune violence.

Article 6

1. L'expérimentation sur l'animal impliquant une souffrance physique ou psychique viole les droits de l'animal.
2. Les méthodes de remplacement doivent être développées et systématiquement mises en œuvre.

Article 7

Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

Article 8

1. Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est-à-dire un crime contre l'espèce.

2. Le massacre des animaux sauvage, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides.

Article 9

1. La personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.
2. La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux.

Article 10

L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre et à respecter les animaux.

Annexe 7 - La variation de la biomasse en fonction de la durée de la rotation de différents milieux

MAZOYER et ROUDART, Histoire des agricultures du monde, Paris, 1999, Ed. du Seuil, 534 pages, page 114.

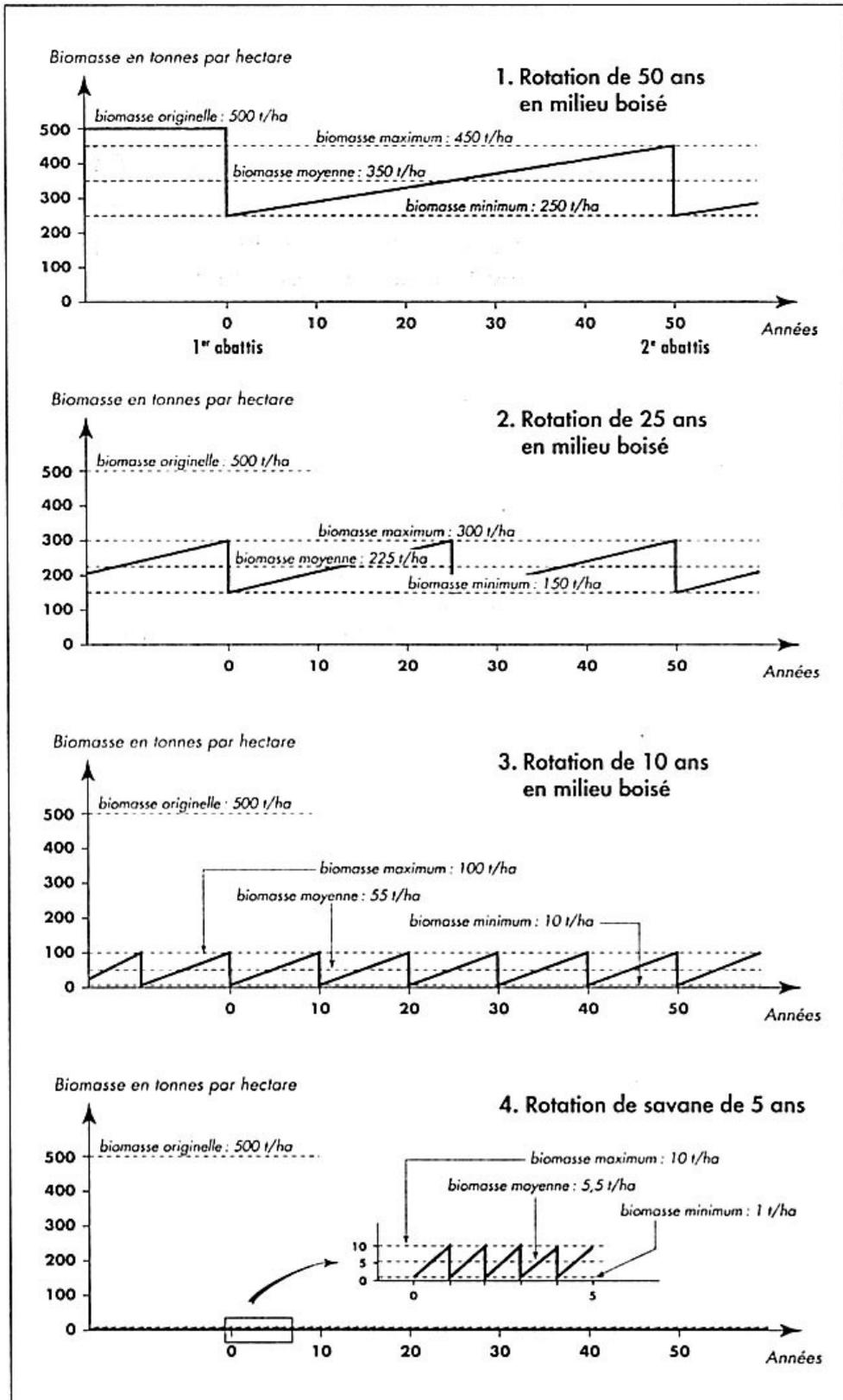
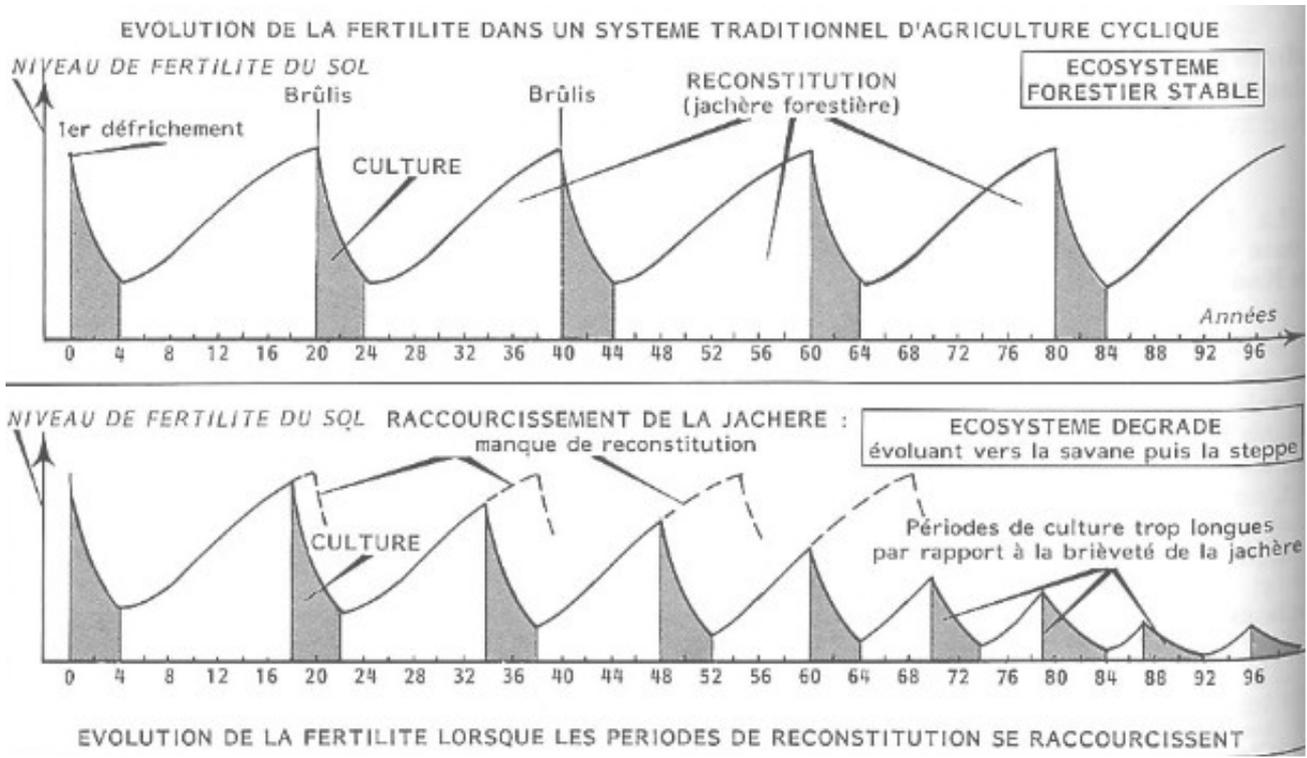


Figure 3.4. Variation de la biomasse d'un milieu cultivé en fonction de la durée de la rotation.

Annexe 8 - Jachère et évolution de la fertilité des terres

SOLTNER Dominique, L'arbre et la haie, coll. Sciences et techniques agricoles, 10^è édition, 1995, 208 pages, page 76.



L'évolution de la fertilité dans le cas de la jachère forestière et dans le cas de son raccourcissement excessif, schémas d'Hugues Dupriez.

Annexe 9 - tables rondes sur les OGM (1/3)

Plusieurs tables rondes ont été organisées pour entendre les différents points de vue sur les OGM, afin d'étayer le débat parlementaire. Cette annexe reprend également quelques prises de positions parues dans d'autres circonstances.

- Table ronde « les enjeux pour la recherche » :

- Paillotin, président de l'INRA, page 68 : "On devrait envisager une phase de co-responsabilité entre le citoyen et le chercheur, sur l'application de la biologie à l'agro-alimentaire, parce que le consommateur a le droit de nous dire comment il veut voir l'environnement".

- Joël Chenais (responsable commission environnement des verts, généticien de formation) page 67 : "Ne croyez-vous pas que le financement des chercheurs publics par des intérêts privés, conduit justement à court-circuiter ces processus de décisions collectifs, qui devraient avoir lieu dans le cadre de l'utilisation des connaissances". Cette position est également défendue par Guy Paillotin.

- Jean-Yves Le Déaut, député, dans l'introduction à la table ronde, page 39 : "Les problèmes des pays en voie de développement, ...restent absolument à l'écart de ce grand mouvement de recherche...".

- Philippe Roqueplo, page 70 : "Il est évident que les gens ont actuellement peur de la science, non pas par elle-même, mais parce qu'elle ne maîtrise les conséquences de ses actes que sur une durée très courte et dans un angle très étroit".

"D'autre part, la législation établit des dispositions concernant la production, l'acquisition et la remise de plantes génétiquement modifiées, la production industrielle de substances résultant de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, et enfin la recherche utilisant des organismes génétiquement modifiés susceptibles de créer des risques pour la santé humaine ou pour l'environnement".

- Antoine Danchin (Institut Pasteur), généticien, page 42 : La propriété tout à fait remarquable de ce que l'on découvre dans les génomes est que l'on peut avoir un système entièrement déterministe, mais entièrement imprévisible. La particularité originale des organismes vivants, ce qui fait qu'ils ont envahi la terre comme systèmes matériels, c'est qu'ils sont capables, face à un avenir imprévisible, de produire de l'imprévu". Puis, page 54 : "L'une des particularités de la recherche en biologie, qu'expérimentent tous les jours les chercheurs, et qui trouble beaucoup les jeunes chercheurs, c'est qu'en général, nous fonctionnons de manière hypothético-déductive, c'est-à-dire que nous faisons des hypothèses, nous prévoyons des réponses, essentiellement par oui ou par non. Nous construisons donc des organismes vivants.

1 - LE DEAUT Jean-Yves, De la connaissance des gènes à leur utilisation, Paris : Assemblée nationale, 1998, N° 545, 2 tomes, Sénat n° 1054, Tome I : 132 pages et Tome II : 312 pages, première partie : l'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et dans l'alimentation.

Annexe 9 - tables rondes sur les OGM (2/3)

ayant des propriétés particulières, dont nous prédisons les réponses, et la plupart du temps, au lieu de répondre oui ou non, l'organisme vivant répond autre chose, qui n'a rien de commun avec ce que l'on avait imaginé. C'est très éprouvant mais en même temps tout à fait fascinant".

- Claude Fauquet (directeur de l'ORSTOM) : "Il s'agit de déterminer la façon dont on peut utiliser un certain nombre de gènes à bon escient ou le mieux possible, en sachant qu'il y a des risques, que l'on va faire des erreurs, qu'il y aura peut-être des catastrophes. Mais c'est inéluctable ; c'est l'avancement de la science et l'on n'y peut rien".

- Limiter les traitements ?

Les OGM limiteraient les traitements et permettraient d'éviter des pertes de rendement causés par les ravageurs (tableau 1). Cependant, les semenciers n'ont pas créé de variétés plus productives qui pourraient éventuellement intéresser les pays en voie de développement. En effet, selon Jean-Marie Pelt : "pour augmenter par exemple les rythmes de croissance, la taille des végétaux, la biomasse, il faudrait y introduire un nombre de gènes importants. On a dit vingt gènes, je ne sais pas si c'est vingt ou plus, mais c'est le chiffre que j'ai rencontré plusieurs fois, et on n'est pas capable de le faire...".

En fait, les plantes transgéniques sont cultivées dans les pays du Nord (tableau 2). Il s'agit principalement du maïs et du soja. Cela correspond à la poursuite des pratiques intensives basées sur l'utilisation de produits de traitement et d'engrais chimiques.

tableau 1

Caractères recherchés dans les essais en champ aux Etats-Unis entre 1987 et 1997

Tolérance à certains herbicides	30%	Résistance à des champignons	4%
Résistance à des insectes	24%	Propriétés agronomiques	4%
Améliorations qualitatives	21%	Autres	7%
Résistance à des virus	10%		

(source ISAAA) brochure des semenciers, page 5.

tableau 2

Surfaces cultivées dans le monde et projections

	1997	1998	2000	Principaux pays producteurs
Surface totale	14	35	60	
Amérique du Nord	93 %	88 %	81 %	USA
Amérique Latine	3,5 %	6 %	8 %	Argentine
Asie	3,5 %	6 %	10 %	Chine
Europe			1 %	Espagne

(source Rhône Poulenc Agro et GNIS, en millions d'hectares), brochure des semenciers page 7

2 - page 33, table ronde n° 1, enjeux économiques et internationaux pour l'agriculture et l'alimentation.

Annexe 9 - tables rondes sur les OGM (3/3)

L'industrie agro-chimique se préoccuperait de la sécurité alimentaire de la population mondiale. Leur technique permettrait "la création de variétés résistantes aux maladies et virus des cultures vivrières ou de variétés tolérantes à la sécheresse". "L'ORSTOM travaille en coopération avec un institut malaisien de recherche agronomique, à mettre au point une variété de riz résistante à la plus grave maladie virale (le tungro) frappant cette culture" . Mais d'après Jean-Marie Pelt et d'autres chercheurs, la recherche de variétés résistantes à la sécheresse ou à la salinisation des terres irriguées n'est pas une priorité et il en indique la raison : "Cet intérêt pour le Tiers-Monde, je le vois dans les débats, dans les déclarations de bonnes intentions. Dans la réalité, c'est une autre affaire, parce que le Tiers-Monde n'est pas solvable" .

Selon David Hathaway, la sécurité alimentaire ne sera pas améliorée par les biotechnologies, d'autant plus que "les 35 millions d'hectares couverts de plantes transgéniques (aux États-Unis principalement) sont presque totalement consacrés à l'alimentation animale (soja et maïs) ou à des usages industriels (coton). Ils ne concernent guère les aliments qui font défaut aux populations les plus pauvres...." .

Enfin, lors des discussions sur les risques environnementaux, un avantage du maïs transgénique serait de ne pas avoir de variété sauvage proche, ce qui évite la dissémination des gènes dans l'environnement, risque souvent cité pour le colza. Si cet argument est recevable pour l'Europe ou l'Amérique du Nord, Pierre-Henri Gouyon rappelle que le maïs est issu de la téosinte, plante d'Amérique Centrale, alors "comment pourrions-nous interdire la production d'une variété de maïs modifié dans ce continent, ce qui compromettrait la réserve de diversité génétique en modifiant l'ancêtre du maïs" .

- Position de la Suisse, texte soumis au référendum du 7 juin 1998 : "Sont interdits la production, l'acquisition et la remise d'animaux génétiquement modifiés, la dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement, l'octroi de brevets pour des animaux et des plantes génétiquement modifiés ou des parties de ces organismes, pour les procédés utilisés à cet effet et pour les produits en résultant.

3 - OGM, les plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture et l'alimentation -enjeux, questions, réponses, Confédération Française des Semenciers (CFS), Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNIS) et Union des Industries de la protection des Plantes (UIPP), 1998, 16 pages.

4 - PELT Jean-Marie, table ronde n° 1, page 33.

5 - HATAWAY David, économiste, Courrier de la Planète n° 46, pages 20 à 22.

6 - GOUYON Pierre-Henry, Table ronde n° 5, avantages et risques des OGM pour l'environnement, pages 199 à 238. Il est professeur de biologie à l'université de Paris XI.

Annexe 10 - Les signes officiels de qualité (1/5)

source : extraits du site Internet du Ministère de l'agriculture, rubrique Alimentation / signes officiels de qualité (www.agriculture.gouv.fr), consulté le 8 janvier 2003.

1- Le Label Rouge

Créé par la loi d'orientation agricole de 1960, le label est une certification qui atteste qu'un produit agricole ou une denrée alimentaire possède un ensemble de caractéristiques préalablement fixées qui établissent un niveau de qualité supérieure. Ce produit doit se distinguer des produits de l'espèce habituellement commercialisés, notamment par ses conditions de production ou de fabrication. L'écart qualitatif par rapport aux produits courants similaires doit être directement perceptible par le consommateur final, tant sur le plan gustatif qu'un niveau de l'image qu'il véhicule.

Tout label Rouge est détenu par une structure collective, qui rassemble généralement l'ensemble des opérateurs de la filière concernée, communément qualifiée de "groupement qualité".

Lors de la demande de label, le produit doit apporter la preuve de sa qualité supérieure, notamment par des analyses sensorielles et des tests hédoniques. Le cahier des charges fait l'objet d'une consultation publique, d'une expertise réalisée par des personnalités qualifiées issues des instituts de recherche et des instituts techniques professionnels. La Section "Examen des référentiels" de la Commission nationale des labels et des certifications (CNLC) émet un avis sur ces cahiers des charges.

Il est possible de certifier l'origine géographique d'un produit dans le cadre du label: dans ce cas, la législation impose que la dénomination géographique soit enregistrée en Indication Géographique Protégée (IGP) au sens du règlement (CEE) n° 2081/92.

Ceci suppose qu'une qualité déterminée, une réputation ou une autre caractéristique du produit puisse être attribuable à cette origine géographique, et que sa production, et/ou sa transformation aient lieu dans l'aire géographique délimitée.

Toutefois, certains labels antérieurs à 1994, et notamment les labels régionaux, bénéficient d'une dérogation qui leur permet de mentionner une origine géographique sans IGP; cette dérogation s'achève en janvier 2002.

2 - L'agriculture biologique :

L'Agriculture Biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage de pesticides, d'engrais chimiques ou solubles, limite l'emploi d'intrants.

2.1 - La réglementation

Si les principes de l'Agriculture Biologique ont été introduits en France après la Seconde Guerre Mondiale, sa première officialisation remonte à la loi d'orientation agricole (LOA) de 1980. Le terme " Agriculture Biologique " apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production (règlement CEE du Conseil n°2092/91 du 24 juin 1991 pour les productions végétales).

Annexe 10 - Les signes officiels de qualité (2/5)

Un guide de lecture "PV" pour l'application du règlement européen CEE n°2092/91 concernant le mode de production biologique (hors productions animales) a été rédigé à l'intention des organismes certificateurs et de tous les opérateurs en agriculture biologique.

S'agissant des productions animales, les ministres européens de l'agriculture ont adopté le 19 juillet 1999 le règlement CE n° 1804/99(=Règlement Européen pour les productions animales biologiques appelé REPAB) et qui est entré en application le 24 août 2000. Ce texte complète le règlement (CEE) n° 2092/91.

Le contrôle des conditions de production, de transformation et d'importation est réalisé par des organismes certificateurs. Ceux-ci sont agréés par les pouvoirs publics français sur la base de critères d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de compétence.

Pour être reconnus comme "Biologiques" les produits agricoles et alimentaires doivent - soit provenir de pays tiers dont la réglementation a été évaluée comme équivalente par la Commission : actuellement 7 pays dont la liste et les produits concernés figurent dans le règlement (CEE) n° 94/92, - soit avoir obtenu une autorisation d'importation délivrée par le ministère compétent

d'un État membre. Dans les deux cas, les produits doivent, lors de leur dédouanement, être

présentés avec un certificat original de contrôle émis par l'autorité ou l'organisme de contrôle compétent, tel que décrit dans le règlement (CE) n° 1788/2001, qui entre en application le 1er novembre 2002. L'importateur doit être contrôlé par un organisme certificateur agréé et doit notifier son activité en DDAF.

2.2 - L'organisation du secteur

En décembre 1997, face à l'augmentation de la demande en produits biologiques (plus de 20 % par an), le ministre de l'Agriculture Louis Le Penec a mis en place un plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (1997-2005). L'objectif de ce Plan est de favoriser les conversions d'exploitations vers l'agriculture biologique de telle sorte que la France retrouve sa position de leader européen. Le seuil à atteindre en 2005 a été fixé à 1 000 000 d'hectares et 25 000 producteurs. (A titre d'exemple en 1999 l'agriculture biologique représentait 316 000 hectares et 8140 producteurs).

2.3 - Les aides

Jusqu'en 1999, les aides à la conversion s'inscrivaient dans le cadre des mesures agri-environnementales (MAE). Depuis l'année 2000, elles s'inscrivent pleinement dans la démarche des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) (circulaire du 17 mai 2000 relative à la mise en œuvre des CTE BIO) avec des montants et une durée de versement allongée.

2.4 - La formation

Au niveau national, la formation est coordonnée par FORMABIO, structure mise en place par le Ministère de l'agriculture et de la pêche afin de fédérer toutes les formations dispensées en France en agriculture biologique. Contact : www.educagri.fr puis Etudes et Innovations puis Réseaux thématiques. La formation initiale est dispensée au sein des établissements de l'enseignement agricole : plusieurs établissements proposent des modules en agriculture biologique (en B.E.P.A, en B.T.S.A et dans plusieurs écoles d'ingénieurs). Le bac professionnel C.G.E.A

Annexe 10 - Les signes officiels de qualité (3/5)

(conduite et gestion de l'exploitation agricole) dispose également d'un module agriculture biologique.

2.5 - La marque AB

Propriété du ministère de l'agriculture et de la pêche, la marque AB permet aux professionnels qui le désirent de faire connaître le mode de production biologique de leurs produits.

Elle garantit :

- * le respect du règlement (CEE) n°2092/91 pour la production végétale ou les produits transformés composés essentiellement d'ingrédients d'origine végétale ;
- * le respect du cahier des charges français pour les productions animales et les produits d'origine animale ;
- * que l'aliment est composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique ;
- * que le produit et au moins 95 % de ses ingrédients ont été contrôlés par un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics français.

Depuis le mois d'avril 2000, le logo européen "agriculture biologique" peut être apposé sur les produits et ingrédients composés d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique obtenus conformément à la réglementation européenne et provenant uniquement du territoire de l'Union Européenne.

Agence bio : 12, bis rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris

Tél : 01.53.17.38.38 - Fax : 01.53.17.38.39

email : contact@agencebio.org .

3 - Certification de conformité

Créée par la loi du 30 décembre 1988 et mise en application par le décret du 25 septembre 1990, la certification de conformité atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non-alimentaire et non-transformé est conforme des caractéristiques spécifiques ou à des règles préalablement fixées portant, selon les cas, sur la production, le conditionnement ou (depuis 1994) l'origine.

Les caractéristiques spécifiques du produit reposent sur des critères objectifs, mesurables contrôlables et significatifs pour le consommateur consignés dans un cahier des charges, qui peut être élaboré par une structure collective ou un opérateur individuel.

Les caractéristiques certifiées peuvent donc être relatives notamment à la composition du produit, à ses caractéristiques organoleptiques ou physico-chimiques, ou à certaines règles de fabrication.

Les cahiers des charges font l'objet d'une consultation publique, et sont ensuite examinés par la section "Examen des référentiels" de la Commission nationale des labels et des certifications (CNLC), qui procède, le cas échéant, à leur validation.

Annexe 10 - Les signes officiels de qualité (4/5)

Contrairement au label rouge, il n'existe pas de logo officiel pour identifier les produits certifiés, mais seulement des marques collectives privées, d'usage volontaire et notamment:

- le sigle "Atout Qualité Certifié" (AQC), créé et déposé par le CEPRAL (Association des organismes certificateurs pour la promotion des systèmes de certification de produits agro-alimentaires);

- le sigle "Critères Qualité Certifiés" (CQC), créé et déposé par INTERBEV, apposé sur les viandes

Depuis 1994, il est possible de certifier l'origine géographique d'un produit dans le cadre de la certification de conformité: dans ce cas, la législation impose que la dénomination géographique soit enregistrée en Indication géographique protégée (IGP) au sens du règlement (CEE) n° 2081/92.

Ceci suppose qu'une qualité déterminée, une réputation ou une autre caractéristique du produit puisse être attribuable à cette origine géographique, et que sa production et/ou sa transformation aient lieu dans l'aire géographique délimitée.

4 - signes de qualité et d'origine européens

Lorsqu'un produit alimentaire gagne en notoriété en dehors de sa zone d'origine, il peut se trouver en concurrence sur le marché avec des imitations qui utilisent le même nom. Cette concurrence déloyale n'a pas seulement pour effet de saper les efforts déployés par le producteur ou le fabricant pour acquérir une réputation hors pair, elle a également pour effet de laisser les consommateurs perplexes, dans la mesure où ils ne savent plus quel est le produit authentique et quelle est la copie. C'est pourquoi, en 1992, afin d'harmoniser cette protection au niveau communautaire, l'Union européenne a adopté une législation sur les indications géographiques et les appellations d'origine.

Dans le cadre des règlements (CEE) 2081/92 et 2082/92, plusieurs signes de qualité et d'origine ont été définis au niveau européen :

4.1 - Spécialité Traditionnelle Garantie - STG -

Cette mention ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de mettre en valeur une composition traditionnelle du produit, ou un mode de production traditionnel.

4.2 - L'Appellation d'Origine Protégée

L'AOP désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

4.3 - L'Indication Géographique Protégée

L'IGP établit un lien géographique moins strict que l'AOP. Elle désigne un produit originaire d'une région, dont une qualité déterminée, la réputation, ou une autre caractéristique peut-être

Annexe 10 - Les signes officiels de qualité (5/5)

attribuée à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.

4.4 – Articulation entre signes européens et signes français d'identification de la qualité et de l'origine

L'AOP est la transposition, au niveau européen, de la notion d'AOC telle qu'elle a été définie préalablement en France. Toutefois, l'AOP ne s'applique pas au secteur des vins et eaux-de-vie, qui bénéficie d'une réglementation spécifique au niveau européen.

Au niveau français, seules les AOC peuvent prétendre à l'AOP, et réciproquement, toute AOC fait l'objet d'une demande d'enregistrement en AOP auprès de la Commission européenne, afin d'obtenir la protection de la dénomination géographique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

La loi du 3 janvier 1994 a posé le principe selon lequel, au niveau français :

- seuls les produits bénéficiant d'un label ou d'une certification de conformité peuvent faire l'objet d'une demande d'enregistrement en IGP ou en A.S. ;

- réciproquement, un label ou une certification de conformité ne peut comporter une origine géographique que si cette dernière est enregistrée en IGP.

Pour connaître la liste complète des produits AOP - IGP - STG, consulter le site de la Commission : http://europa.eu.int/comm/agriculture/qual/fr/prod_fr.htm

Annexe 11 - Des leucocytes ? Il en faut

BRICET Gérard, Des leucocytes ? Il en faut, L'Echo du CEDAPA, novembre-décembre 1996, n° 8, pages 2 et 3

Deux vétérinaires de la station de l'INRA de Theix, ont mené une enquête écopathologique en Bretagne, sur 47 troupeaux, où il ressort que le risque de mammites est lié à la faible présence de leucocytes (les "cellules") dans la mamelle.

"La principale cause des mammites, très loin devant les autres, c'est l'état de propreté des vaches. Ce n'est pas la propreté des mamelles uniquement, c'est l'état de propreté de la vache tout entière. Peu de relation entre le trempage et les mammites. Peu de relation avec le nombre de lavettes. D'où l'intérêt de tout ce qui participe à la propreté des animaux : la paille en grande quantité, le raclage fréquent, le pâturage, tous les aliments qui limitent la fluidité des bouses (foin par rapport à l'ensilage), la taille des bouts de queues. En matière de propreté, on constate une supériorité de la logette paillée sur l'aire paillée, surtout dans les grands troupeaux..."

"Propreté ce n'est pas asepsie. Une vache ne doit pas vivre dans un laboratoire et enquête montre qu'une mamelle contenant quelques germes mineurs est mieux défendue contre les mammites qu'une mamelle complètement indemne de germes. On a trop souvent considéré que la santé de la mamelle était liée au nombre de leucocytes. C'est vrai quand le nombre dépasse 400 000 (cf. taux pour barème du lait. Il y a une pénalité à partir de 200 000 germes ?), mais les très faibles taux individuels peuvent être considérés comme des manques de défenses naturelles..."

L'aliment intervient dans la capacité de l'animal à freiner ou à exprimer le potentiel de production de leucocytes. "Le principal aliment qui déprime la production de leucocytes c'est la jeune graminée (dans enquête des ensilages de RGI)... En revanche, les céréales favorisent la capacité de l'animal à produire des leucocytes, d'où l'intérêt de l'aliment fermier".

"La prophylaxie traditionnelle des mammites est donc à revoir puisqu'elle nous conseille d'aseptiser le trayon par pré trempage ou post-trempage et puisqu'elle privilégie l'hygiène de la traite sans beaucoup parler de la propreté générale des animaux. De même, le tarissement avec recours systématique aux antibiotiques... A cause du manque de contact du pis avec des germes mineurs et pour des raisons alimentaires exposées plus haut, une sélection des germes se produit. Elle provoque l'élimination des germes de mammites hôtes de la mamelle (streptocoque, ubéris, etc.) qui sont des germes mineurs. Le problème, c'est que les infections de la mamelle ont alors toutes les chances de provenir de germes d'environnement, staphylocoques ou colibacilles, qui eux, ne sont pas mineurs ! Demandez à votre vétérinaire, il vous confirmera : les mammites mineures disparaissent au profit d'infections beaucoup plus sérieuses (staphylocoques dorés, coliformes,...) et les mammites "méchantes" ont lieu dans les troupeaux à très faible taux cellulaire".

1 - L'auteur est agriculteur à Servon sur Vilaine (35) et président de l'ADAGE (association pour la désintensification, l'autonomie et la gestion de l'exploitation). Cette association est membre de la FRCIVAM.

Annexe 12 - pas de bœuf dans les cantines

Ouest-France, 1er mars 2001

Ouest-France
Jeudi 1^{er} mars 2001

Plus de 20 % des parents d'élèves demandent le maintien de la mesure Le bœuf reste interdit de cantine

Les écoles maternelles et primaires publiques caennaises continuent d'appliquer le « principe de précaution » dans la crise de la vache folle. Une décision prise par la mairie après une enquête menée auprès des parents. Plus de 20 % ont demandé que la viande de bœuf reste interdite des cantines scolaires.

Le retour du steak haché ou des raviolis n'est pas pour demain dans les écoles caennaises. S'appuyant sur un questionnaire envoyé aux parents, la municipalité a décidé de prolonger l'interdiction du bœuf dans les cantines scolaires. Une mesure prise début novembre 2000 au plus fort de la crise de la vache folle. Le principe de précaution a encore de beaux jours devant lui.

A l'époque, Rémy Berthillier, maire-adjoint aux affaires scolaires, expliquait la position de la mairie : « Cette mesure de précaution est une disposition transitoire dans l'attente d'en savoir plus sur la vache folle de la part des organismes d'État mais aussi des producteurs de viande. Il n'est pas question pour nous de prendre le moindre risque dans le domaine alimentaire. J'espère que ça durera le moins longtemps possible pour ne pas pénaliser détaillants et producteurs. »

Le provisoire dure. « Compte tenu des réponses des scientifiques, des garanties apportées, M. Berthillier pensait rétablir le service de viande bovine, explique Mauricette Duval, responsable du service des affaires scolaires. Début février, une note a été envoyée aux parents. Elle expliquait cette position et leur demandait de nous donner leur position. »

5 200 repas par jour

Les gestionnaires des restaurants scolaires des 34 écoles maternelles et des 31 écoles élémentaires concernées ont fait le point sur les réponses en début de semaine. « Nous arrivons à 22 % des familles



Archives Jean-Yves Destoux

Les cantines scolaires de Caen, ici l'école Lemière, continuent de ne pas mettre de bœuf à leurs menus.

refusant le retour de la viande de bœuf dans le menu des cantines, rapporte Mauricette Duval. C'est un chiffre important que nous ne pouvons pas évacuer. La mesure d'interdiction est donc prolongée en attendant des décisions politiques plus globales. »

Les 5 200 repas servis chaque jour devront continuer à se passer de bœuf. « On pourrait penser remettre du bœuf si l'on est capable d'offrir un autre plat à l'enfant qui le refuse. Il se trouve que nous ne sommes pas en self. Proposer deux plats est très difficile. Certains gestionnaires ont tenté l'expérience. C'est très compliqué. Se posent des pro-

blèmes de personnels et de matériels. Nous ne sommes pas équipés pour faire deux cuissons distinctes. »

Prenant acte de cette décision municipale, les représentants des parents d'élèves demandent des mesures plus globales. Denis Allix est le président départemental de la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE) : « Le problème n'est pas tellement de poser la question, bœuf ou pas bœuf. Nous voudrions plutôt savoir quelle structure va être mise en place pour que les adultes, parents et autres, puissent être associés aux décisions. Il ne faut pas nous appeler uniquement lorsqu'il y a

le feu. Nous avons demandé la création d'une cellule de suivi. Nous constatons que cela n'a pas été fait. Il faut se poser des questions sur les modes d'approvisionnement, sur les marchés passés avec les fournisseurs. Faut-il faire le choix du bio ? Les parents sont-ils prêts à accepter le surcoût ? Autant de débats qu'il serait possible d'avoir au sein d'une commission scolaire qui n'existe pas. »

Dans les cantines scolaires de Caen, les amateurs de viande rouge devront patienter. Poissons, volailles, porc vont encore avoir les faveurs des menus.

Jean-Christophe LALAY.

Ouest-France, 3 avril 2002

Agriculture

Ouest-France
Mercredi 3 avril 2002

L'Europe programme leur interdiction totale Les antibiotiques appelés à disparaître

La Commission européenne vient de proposer au Conseil des ministres de l'Union d'éliminer progressivement, à partir de janvier 2006, les quatre antibiotiques encore autorisés comme facteurs de croissance dans l'alimentation des animaux.

Le 25 mars, la Commission européenne a proposé aux Quinze d'éliminer progressivement, à partir de janvier 2006, quatre antibiotiques encore autorisés comme facteurs de croissance dans l'alimentation des animaux. Il s'agit du *monensine-sodium* (bovins à l'engrais), du *salinomycine-sodium* (porcelets et porcs à l'engrais), de l'*avilamycine* (porcelets, porcs à l'engrais, poulets d'engraissement et dindon) et du *flavophospholipol*. Ce dernier pouvant être utilisé pour l'engraissement de tous les animaux cités ainsi que pour les lapins, les poules pondeuses et les veaux.

En mai 1999, le Comité scientifique directeur européen avait recommandé le remplacement progressif de ces quatre antibiotiques par des substances autres que des agents antimicrobiens. L'industrie dispose donc d'un peu plus de trois ans pour leur trouver des produits de substitution.

Cinq antibiotiques déjà supprimés

En 1997 et 1998, déjà, cinq additifs antibiotiques pour l'alimentation animale (*avoparcine*, *bacitracine-zinc*, *spiramycine*, *virginiamycine* et *phos-*



Quatre antibiotiques sont encore autorisés comme facteurs de croissance dans l'alimentation animale.

phate de tylosine) avaient été interdits et les autorisations les concernant avaient été retirées. Ces substances appartiennent à des catégories de composés également utilisés en médecine humaine. D'où cette mesure de protection visant à éviter l'apparition de phénomènes de résistance. Les quatre antibiotiques pouvant encore être utilisés, aujourd'hui, comme facteur de croissance dans l'alimentation animale appartiennent, eux, à des catégories de composés non utilisées en médecine humaine.

Selon une étude de la Fédération européenne de la santé animale (Fedesa), les animaux d'exploitation ont

consommé 35% (4 700 t) de tous les antibiotiques administrés dans l'Union, en 1999, et les humains 65% (8 500 t). Dans le volume d'antibiotiques administrés aux animaux, 3 900 t l'ont été pour soigner des animaux malades et 786 t ont servi de facteurs de croissance dans l'alimentation d'animaux d'exploitation.

L'étude estime que la quantité d'antibiotiques utilisés comme facteurs de croissance a chuté de 50% depuis 1997, année où les animaux en consommaient environ 1 600 t sous forme d'additifs dans l'alimentation.

Alain CHEVENIER.

Ouest-France, 6 juin 2002

Des usages excessifs pointés par un premier rapport d'inspection

Élevage : gare aux abus d'antibiotiques !

Pour la première fois, un rapport commun aux ministères de la Santé et de l'Agriculture pointe l'usage abusif d'antibiotiques dans les élevages français. Et les risques pour la santé humaine.

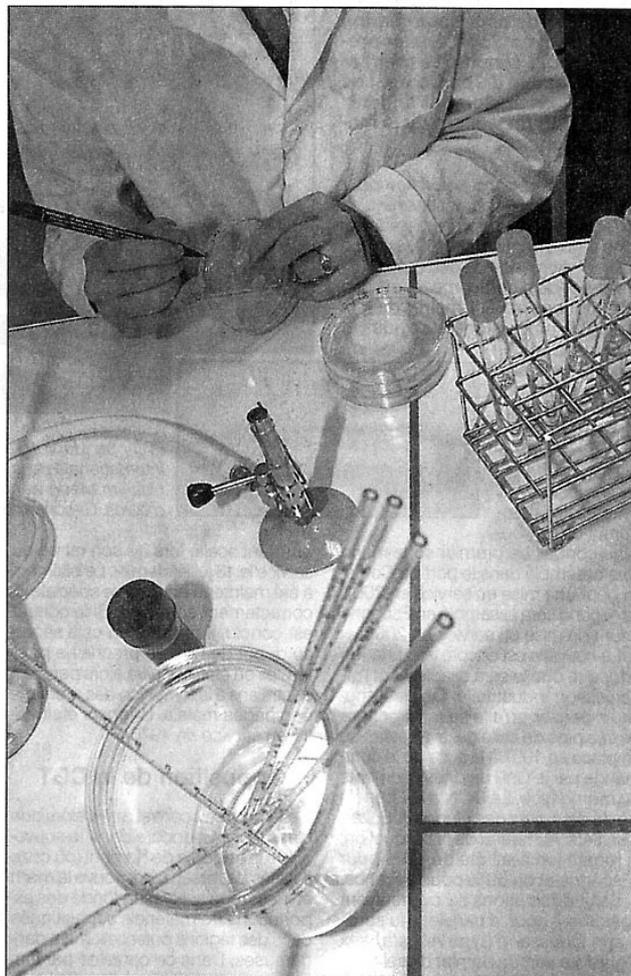
C'est un rapport relativement bref, 60 pages, mais précis. Il est sur le bureau des nouveaux ministres et circule déjà dans les milieux agricoles.

Pendant un an, les inspecteurs généraux du ministère de la Santé et de l'Agriculture ont examiné le marché des antibiotiques pour animaux d'élevage. La France en consomme 1 300 tonnes par an et c'est trop, si l'on en croit les mises en garde lancées par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, dès 1997.

Les antibiotiques sont à la fois utilisés comme médicaments et comme accélérateur de croissance des bêtes d'élevage. Certes, un usage modéré est nécessaire dans les élevages industriels, pour éviter certaines maladies et épidémies. Mais « **les dérives sont largement répandues et la loi mal appliquée** », constate le rapport. Les risques sont maintenant bien connus. Banalisation, surconsommation et mauvais usage des médicaments conduisent à la sélection de bactéries et microbes résistant ensuite à tout antibiotique. Via les aliments, ils peuvent alors passer de l'animal à l'homme. L'OMS a ainsi répertorié plusieurs souches de salmonelles « **antibiorésistantes** ». La littérature médicale mondiale fait état de quelques cas mortels.

« Comportement affairiste »

Le consommateur risque de surcroît de retrouver dans sa viande des résidus d'antibiotiques vétérinaires. Sur ce point toutefois, pas de panique. Les contrôles effectués sont relativement satisfaisants. Sur 7 594 prélèvements, 237 morceaux de viande contenaient des résidus d'antibiotiques à des doses très



Les antibiotiques sont aussi utilisés comme accélérateur de croissance des animaux d'élevage.

faibles. « **Rien qui fasse bondir**, dit un expert des contrôles sanitaires. **Ces chiffres sont peu inquiétants.** »

Le système français est très encadré. Avec, à la fois, des autorisations strictes de mises sur le mar-

ché (AMM) comme pour les médicaments humains, et des limites maximales de résidus (LMR), qui normalement nous évitent d'absorber des aliments surdosés en molécules médicamenteuses.

Le rapport relève, par ailleurs, « **le comportement affairiste** » de certains intermédiaires dans ce marché des médicaments pour animaux qui pèse son milliard d'euros annuel. Le rôle respectif des pharmaciens, des vétérinaires et des groupements d'éleveurs manque de transparence. Des ventes de produits se font sans prescriptions ou avec des ordonnances de complaisance, pratiques qui favorisent la surconsommation. Des « **filières grises** » d'approvisionnements, sur quelques marchés étrangers, existent. Bref, dans l'ensemble, on s'accommode un peu trop « **de dispositions de santé publiques jugées inutilement contraignantes** ».

Rappel aux « bonnes pratiques »

Enfin, les antibiotiques utilisés pour engraisser les animaux apparaissent sous forme d'additifs alimentaires et non plus de médicaments. Certains ont déjà été interdits. D'autres le seront en 2003 puis en 2006. Il faut, en effet, réduire le plus possible les risques de résistances croisées à des antibiotiques utilisés en tant que médicament chez l'homme et engraisseur chez l'animal. Quelques pays, il est vrai à faible cheptel, les ont déjà carrément interdits. C'est le cas de la Suède et de la Finlande.

Ce premier rapport commun à des inspecteurs généraux de la Santé et de l'Agriculture se garde de « **diaboliser** » l'usage des médicaments vétérinaires. Mais il a le mérite de rappeler chacun à ses responsabilités et « **aux bonnes pratiques** », y compris dans leurs propres maisons. Ils critiquent ainsi un manque de coordination entre les différents services de contrôle. Ils regrettent que les sanctions soient trop faibles, bien que plusieurs procès viennent de rappeler aux éleveurs et aux vétérinaires qu'on ne pouvait plus impunément gaver ses animaux d'antibiotiques.

Bernard LE SOLLEU.

Annexe 15 – Les différentes qualités du beurre

Source : Union Européenne, J.O. - CE du 9 décembre 1994, rect. Du 18 avril 1996, n° 2991/94 du 5 décembre 1994

Appellation réglementaire	Traitem-ent du lait	FERMIER		ARTISANAL OU INDUSTRIEL	
		baratte	sans appellation	baratte	en continu
cru	cru	AOC et/ou BIO	++++++ ++++++ ++++++ ++++++	AOC et/ou BIO	++++++ ++++++ ++++++ ++++++
		sans appellation	++++++ ++++++ ++++++ ++++++	sans appellation	++++++ ++++++ ++++++ ++++++
extra	cru				
	pasteurisé				++++++ ++++++ ++++++ ++++++
fin	cru				
	pasteurisé				
cuisine	cru				
	pasteurisé				
concentré	pasteurisé				
allégé	pasteurisé				++++++ ++++++ ++++++ ++++++
demi-beurre	pasteurisé				
spécialité laitière	pasteurisé				++++++ ++++++ ++++++ ++++++ +

LES BEURRES : combinaison des différentes qualités

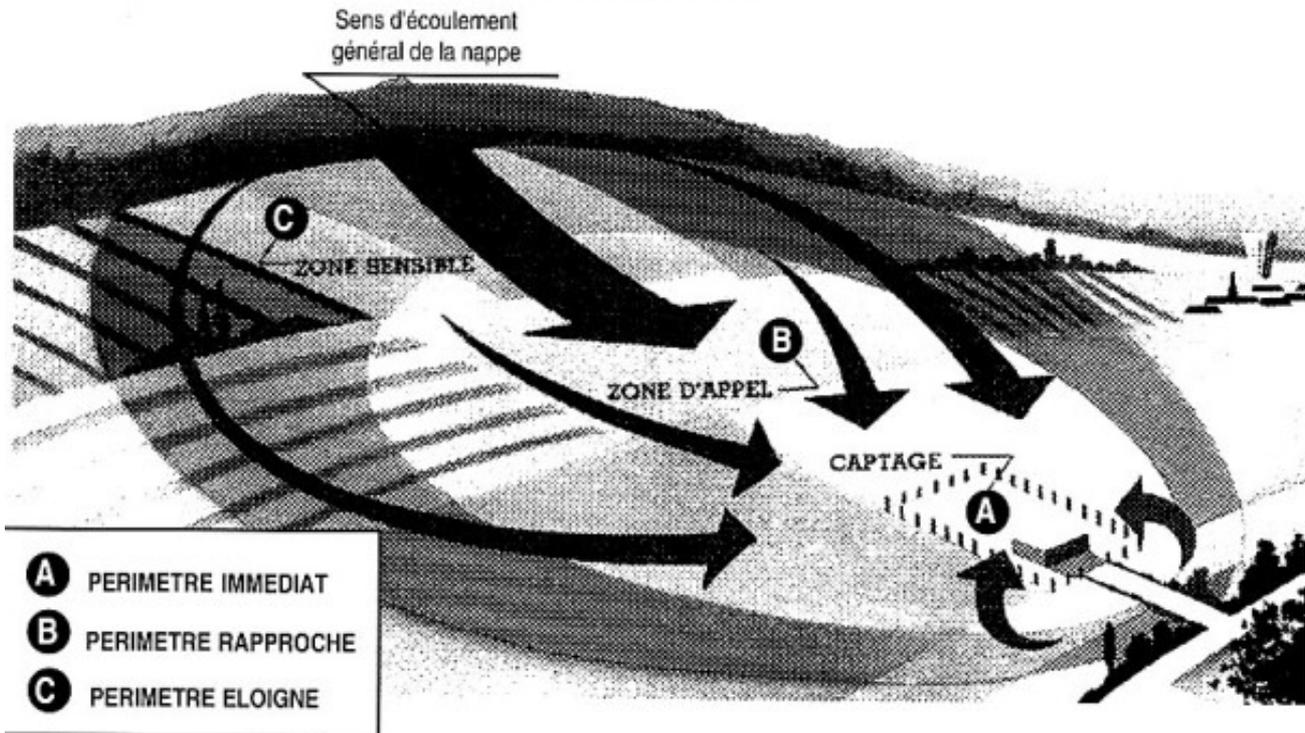
les combinaisons possibles mais non pratiquées ne sont pas retenues

	très fréquent	fréquent	possible, mais peu rencontré
production valorisée	usage professionnel	combinaison inexistante	
++++++ ++++++ ++++++ ++++++	++++++ ++++++ ++++++ ++++++	++++++ ++++++ ++++++ ++++++	

Annexe 16 - Périmètres de protection des captages

CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude,
Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de
l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 1, 171 pages, page 32

PERIMETRE DE PROTECTION D'UN CAPTAGE ALIMENTE D'UNE MANIERE DIFFUSE *d'après doc. A.F.B.S.N.*



Un dispositif à trois niveaux

La loi prévoit la mise en place par une procédure d'utilité publique d'un dispositif de protection des captages à trois niveaux :

1. le périmètre de protection immédiate (obligatoire protège la zone de captage : il s'agit généralement d'un carré clôturé de 30 mètres sur 30 dont l'exploitant est propriétaire et qui est exclusivement réservé aux activités liées à l'exploitation de l'eau (régulièrement entretenu).
2. le périmètre rapproché protège la zone d'influence ou d'appel. Sa dimension peut donc varier de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres. Les activités y sont réglementées. Souvent dans ce secteur, seule une gestion naturelle de l'environnement peut être admise. C'est le cas de captages très vulnérables. Interdiction de toute action pouvant entraîner une dégradation de la qualité sanitaire du captage.
3. Le périmètre éloigné (facultatif) vise à réglementer dans un rayon plus important des activités présentant un risque pour la nappe.

Les 3 niveaux ont un rôle complémentaire et indissociable, mais toutefois 1. et 2. sont suffisants si les caractéristiques géologiques ou les pressions humaines le permettent.

Annexe 17 - CTE (1/2)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET du CALVADOS, Le Contrat territorial d'exploitation, Caen : Ed. DDAF du Calvados, 1999, 2 pages.

Comment contractualiser ? 5 points pour préparer votre contrat.

- 1 Les dossiers pourront être retirés auprès de la DDAF et d'autres organismes professionnels dont la liste sera communiquée par voie de presse.
- 2 L'élaboration d'un projet est basée sur un diagnostic initial qui évalue préalablement les aspects économique, environnemental et social de l'exploitation agricole.
- 3 Le projet est établi selon une démarche dynamique qui prévoit l'évolution sur les 5 ans en fonction de la vie de l'exploitation et de son environnement.
- 4 Le dossier sera soumis, pour avis, à une section spéciale de la commission départementale d'orientation agricole et proposé ensuite à la signature de M. le Préfet.
- 5 L'Etat s'engagera sur une aide d'un montant défini selon la qualité des projets. Le versement sera fractionné sur les cinq années d'exécution du contrat.



Quel financement, quelles perspectives ?

Au niveau national, 450 millions de francs sont prévus au budget 1999.

Les perspectives, en matière de nouveaux contrats souscrits chaque année pour la France entière, sont les suivantes :

1999 : 10 000 2001 : 40 000
2000 : 40 000 2002 : 40 000

Les CTE reprendront l'esprit de certaines actions des programmes agri-environnementaux actuellement en vigueur, et pour lesquels il n'y aura plus de nouvelles souscriptions. Les engagements en cours seront maintenus jusqu'à leur terme.



**le
Contrat
Territorial
d'Exploitation,**
*un nouvel outil pour
une agriculture d'avenir*



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados,
6 boulevard du Général Varrier - 14070 CAEN Cedex 05

Tél. : 02 31 24 99 99 - Fax : 02 31 24 98 00

Création P. Galfroy-F. Bawin - Photos F. Belak G. Hévaant, L. Kourcik,
N&M Brokensha, P. Bonneau, R. Saurvaire.
Aout 1999



Un outil d'avenir qui change les habitudes.

Le contrat territorial d'exploitation, c'est quoi ?
Le directeur départemental vous répond...

Un C.T.E., pour quoi faire ?

Notre objectif est d'orienter les missions de l'agriculture vers une meilleure prise en compte des préoccupations de la société autour de la démarche qualité. Le contrat territorial d'exploitation est un instrument nouveau qui souhaite aborder de manière globale l'exploitation agricole. Il veut aider les exploitants à réaliser une production de qualité, à disposer d'un revenu stable et à prendre en compte l'ensemble des rôles de l'agriculture, ce qu'on appelle la multifonctionnalité.



Qu'est ce qui va changer avec le C.T.E. ?

Le C.T.E. n'est plus une mesure de subvention mais c'est un contrat entre l'agriculteur et l'Etat. L'agriculteur s'engage sur 5 ans dans une démarche volontaire, fondée sur un diagnostic de l'exploitation. Il élabore un projet global de développement durable.

L'Etat, lui assure la cohérence de ce projet avec le projet agricole départemental, garantit aux citoyens le respect par l'exploitant des différentes réglementations et apporte une contrepartie financière aux engagements de l'agriculteur, les collectivités locales peuvent y participer.

Petites et grandes exploitations... le C.T.E. est-il à la portée de tout le monde ? C'est un contrat individuel, il s'appuie sur le projet de l'exploitant. C'est un contrat qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt collectif, économique, territorial et environnemental.



Quelles orientations pour les CTE en Basse Normandie ?

Même s'il est prévu que la mise en place des CTE se fasse à l'échelon départemental, une harmonisation régionale sera organisée afin de donner plus de cohérence et d'efficacité au dispositif. Seront contractualisées en priorité les actions collectives ou innovantes, s'inscrivant dans l'un des axes suivants :

Volet socio-économique :

- démarche collective de création d'emploi en groupe-ment d'employeurs
- développement de l'agritourisme
- création d'ateliers de produits fermiers
- diversification des activités
- qualité des produits (AOC laitières et cidricoles, labellisation, certification)

Volet environnemental et territorial :

- entretien des haies - restauration du maillage bocager
- valorisation et développement des surfaces en herbe
- protection des espaces fragiles
- couverture des sols en hiver
- mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau
- réduction des intrants (ex : désherbage mécanique du maïs)
- mise en valeur des bâtiments et abords des exploitations agricoles

La Basse Normandie en quelques chiffres

Nombre de chefs d'exploitation	38 000
Surface agricole utilisée	1 403 600 ha
• Terres labourables	631 700 ha
• Surface toujours en herbe	768 100 ha
45%	
55%	
Nombre d'exploitations ayant :	15 000
• un troupeau laitier	13 000
• un troupeau allaitant	



Pour vous informer :

- DDAF du Calvados 02 31 24 99 99
- DDAF de la Manche 02 33 77 51 00
- DDAF de l'Orne 02 33 32 50 36

Annexe 19 - Définition des paysages et des sites protégés

INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.

POUR QUI ? POUR QUOI ?

Les sites protégés sont des espaces d'une très grande diversité illustrant l'évolution de la notion de site depuis le début du siècle :

- les territoires marqués par leurs caractéristiques naturelles et par l'empreinte humaine, tels que certains parcs ou jardins remarquables,
- les écrans paysagers des monuments et les ensembles architecturaux,
- les espaces naturels qui méritent d'être préservés de l'urbanisation

Il existe deux niveaux de protection : le « **classement** » et « **l'inscription** »

Le « **classement** » est une protection rigoureuse destinée à préserver les sites les plus prestigieux. Un site classé doit être conservé en l'état. Les aménagements et constructions ne peuvent y être autorisés qu'à titre exceptionnel et sous réserve qu'ils s'intègrent convenablement dans le site sans le dénaturer. A cette fin, toute modification de l'état d'un site classé doit être autorisée expressément par le ministre de l'Environnement ou par le préfet, suivant la nature des travaux. C'est donc une contrainte forte qui s'applique sur l'aire d'un site classé.

« **L'inscription** » concerne des sites dont la qualité paysagère justifie que l'Etat en surveille l'évolution, sans pour autant assortir cette surveillance de contraintes fortes relatives à l'usage du sol. Il est fait obligation de déclarer tous travaux susceptibles de modifier l'état

NE PAS CONFONDMES !

Les actes de protection au titre de la loi de 1930 (sites classés, sites inscrits) qui ont pour objectif de délimiter un site naturel ou bâti remarquable ne doivent pas être confondus avec les périmètres de protection de cinq cent mètres situés autour des monuments historiques, ni avec les autres mesures de protection du patrimoine architectural qui ne font pas l'objet de la présente fiche.

des lieux. L'Etat intervient en tant que « conseiller » sur l'évolution et la gestion du site grâce aux avis des architectes des bâtiments de France qui doivent être consultés sur tout projet de modification.

DEPUIS QUAND ?

La législation des sites date de la loi du 2 mai 1930 qui est la forme définitive d'une première loi votée en 1906. Ainsi, le premier site bas-normand, « la promenade publique du parc du château de Flers », est-il classé depuis 1908. A cette époque, au moment du vote de la loi de 1930, et jusqu'à l'après seconde guerre mondiale, les critères esthétiques qui dominaient avaient conduit à ne prendre en compte que des monuments naturels, tels que les cascades, les rochers, les arbres monumentaux, les paysages restreints à caractère pittoresque.... L'intérêt porté aux sites s'est ensuite étendu à des espaces plus vastes ; ainsi, depuis les années soixante-dix, des sites d'une plus grande étendue ont été soit classés, soit inscrits.

MISE A JOUR

Le zonage évolue à mesure que sont protégés de nouveaux sites et paysages. La politique menée actuellement privilégie la protection d'ensembles naturels remarquables ayant une certaine unité paysagère ou patrimoniale comme la baie du Mont-Saint-Michel, le littoral de la Hague, les falaises des Vaches Noires, ou les sites légendaires des romans de la Table Ronde.

COMMENT A-T-IL ETE DEFINI ?

Les projets de classement et d'inscription des sites sont élaborés par la direction régionale de l'Environnement. La décision de « classement » intervient après concertation avec les communes concernées, puis enquête administrative et consultation de la commission départementale des sites. Dans le cas où un propriétaire exprime un désaccord, le classement est prononcé par

décret en Conseil d'Etat après avis de la Commission supérieure des sites ; sinon, il est créé par arrêté ministériel. « L'inscription » d'un site est prononcée par le ministre de l'Environnement après consultation des communes concernées et avis de la commission départementale des sites.

OU S'ADRESSER ?

Direction régionale de l'Environnement
CITIS - Le Pentacle

14209 HEROUVILLE CEDEX
Tél : 02.31.46.70.00

Services départementaux
de l'Architecture :

Calvados : 25, rue de Saint-Ouen
14000 CAEN

Tél : 02.31.73.04.04

Manche : Boulevard de la Dollée
50000 SAINT-LO

Tél : 02.33.57.52.46

Orne : 30, rue des Marais
61000 ALENCON

Tél : 02.33.26.03.92

POUR EN SAVOIR PLUS ...

AU NIVEAU NATIONAL

- Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites.
- Décret n° 69-607 du 13 juin 1969 (J.O. du 17 juin 1969).
- Décret n° 88-1124 du 15 décembre 1988 (J.O. du 17 décembre 1988).
- Les protections, sites, abords, secteurs sauvegardés, ZPPAUP - Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement et des transports - 1995.

AU NIVEAU REGIONAL

- Tableau de bord de l'Environnement - Basse-Normandie - Association régionale pour la promotion de l'Environnement et de l'architecture, délégation régionale de l'Architecture et de l'Environnement de Basse-Normandie, Conseil régional de Basse-Normandie, 1993.

Annexe 20 - Lois sur la protection des paysages (1/2)

FRANCE, MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels).

Aux niveaux français et européen, le développement durable s'intègre maintenant aux textes juridiques. Le traité de l'Union Européenne dispose dans son article 2 que le développement économique doit être durable et respecter l'environnement, et que les exigences en matière de protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de la communauté.

Le traité d'Amsterdam modifie l'article 2 du traité : « La Communauté a pour mission [...] de promouvoir dans l'ensemble de la Communauté un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, [...] un haut degré de compétitivité et de convergence des performances économiques, un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.... ». L'insertion de l'article 6 (ex article 3c) ajoute en appui : « les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté visées à l'article 3, en particulier afin de promouvoir le développement durable ». Par ailleurs, la Directive européenne 85/337 demande que les programmes européens et contrats de plan fassent l'objet d'une évaluation environnementale.

Ainsi, le développement durable s'inscrit progressivement dans les obligations politiques, aussi bien que dans les devoirs de régulation des États. Il trouve aussi des fondements juridiques dans les lois nationales. Ainsi les principes du développement durable figurent en tête de la loi (N° 95-101 du 2 février 1995) sur le renforcement de la protection de l'environnement. Nous en citons deux articles modifiant le Code rural.

– « Article L.200.1. Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.

Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur mise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des

Comment parvenir à une gestion durable des territoires et de leurs atouts ?

L'UICN en 1980 (« Stratégie mondiale de la conservation du service du développement mondial », rapport à l'ONU) a permis d'établir certaines bases scientifiques du développement durable et d'alerter le monde politique sur les évolutions des activités humaines mettant en cause les ressources terrestres. Le Rapport Bruntland, en 1987, a représenté la première traduction politique largement connue de ces inquiétudes ; il a popularisé le concept de développement durable.

La déclaration de Rio en Juin 1992 conduisit 178 pays à approuver les principes qui définissent le développement durable. Un plan d'action de 2500 recommandations fut exposé dans l'Agenda 21 ; des conventions sur la biodiversité et le climat et un texte sur les forêts furent signés sans toutefois être contraignants. Des Commissions de Développement Durable nationales furent créées pour établir un point régulier des avancées des différents pays. La Commission Française du développement durable a été mise en place le 25 Janvier 1997. Elle agit dans le cadre de l'Agenda 21, qui propose de créer des structures de coordination nationale pour l'application des textes signés à Rio de Janeiro le 14 Juin 1996. La composition de la Commission est en accord avec son rôle de carrefour entre les acteurs.

Certains problèmes scientifiques comme le changement climatique sont approfondis : le rapport du GIEC fut finalement approuvé en 1995 par tous les pays. Il établit la vraisemblance scientifique de l'influence des activités humaines sur l'augmentation de la température terrestre. Un certain nombre de conventions furent signées, les unes avec des recommandations (désertification, biodiversité), d'autres (climat) avec des objectifs contraignants.

Annexe 20 - Lois sur la protection des paysages (2/2)

FRANCE, MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels).

- Convention de Ramsar (2 février 1971) sur les zones humides internationales. 18 en France pour 895 000 hectares (dont 15 pour 735 000 ha en métropole).

- Convention de Bonn (23 juin 1979) sur la préservation de la faune sauvage, pour 58 espèces concernées.

- Convention de Berne (23 juin 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel, 66 espèces floristiques en France plus des espèces animales.

- Directive européenne n° 79-409 sur la conservation des oiseaux sauvages : 99 zones de protection spéciales en France pour 70000 hectares

- Directive européenne N° 92-43 dite « directive Habitats » qui conduit à la définition de zones spéciales de conservation.

Par ailleurs, des réglementations de classement, appuyées par des aides de l'État, permettent la protection à long terme d'espaces présentant des qualités environnementales remarquables. Ceci couvre les parcs nationaux et les réserves naturelles (2 % du territoire), complétés par des zones particulières soumises à classement, inscription au titre des paysages, arrêtés de biotopes, ou forêts de protection.

Un quart du territoire français présente une valeur écologique identifiée par l'inventaire des ZNIEFF. En outre, dans le reste du territoire, la puissance publique a plusieurs moyens de préserver les fonctions écologiques des espaces :

- des outils de maîtrise foncière de ces espaces impliquant l'acquisition, l'aménagement, la réhabilitation et/ou la gestion de ces espaces : Conservatoire du Littoral, utilisation de la TDENS - taxe départementale pour les espaces naturels sensibles, que les départements peuvent mettre en place et qui est alimentée par une taxe sur les permis de construire ; des opérations foncières de redistribution environnementale pourraient être du ressort des SAFER ;

- des réglementations générales contenues dans le droit de l'urbanisme, le droit rural, le droit sectoriel de l'eau, la lutte contre les risques naturels ;

- des dispositions contractuelles comme les PDD, qui peuvent s'appliquer sur des espaces sans identification précise.

généralisations futures à répondre aux leurs. Elles s'inspirent, dans le cadre des lois qui en définissent la portée, des principes suivants :

- le principe de précaution selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ;

- le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable ;

- le principe pollueur payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ;

- le principe de participation, selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses.

- Article L 200.2. Les lois et règlements organisent le droit de chacun à un environnement sain et contribuent à assurer un équilibre harmonieux entre les zones urbaines et les zones rurales.

Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement.

Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences. ».

Enfin, le projet de loi d'orientation pour le développement et l'aménagement durable du territoire fait explicitement référence aux principes du développement durable.

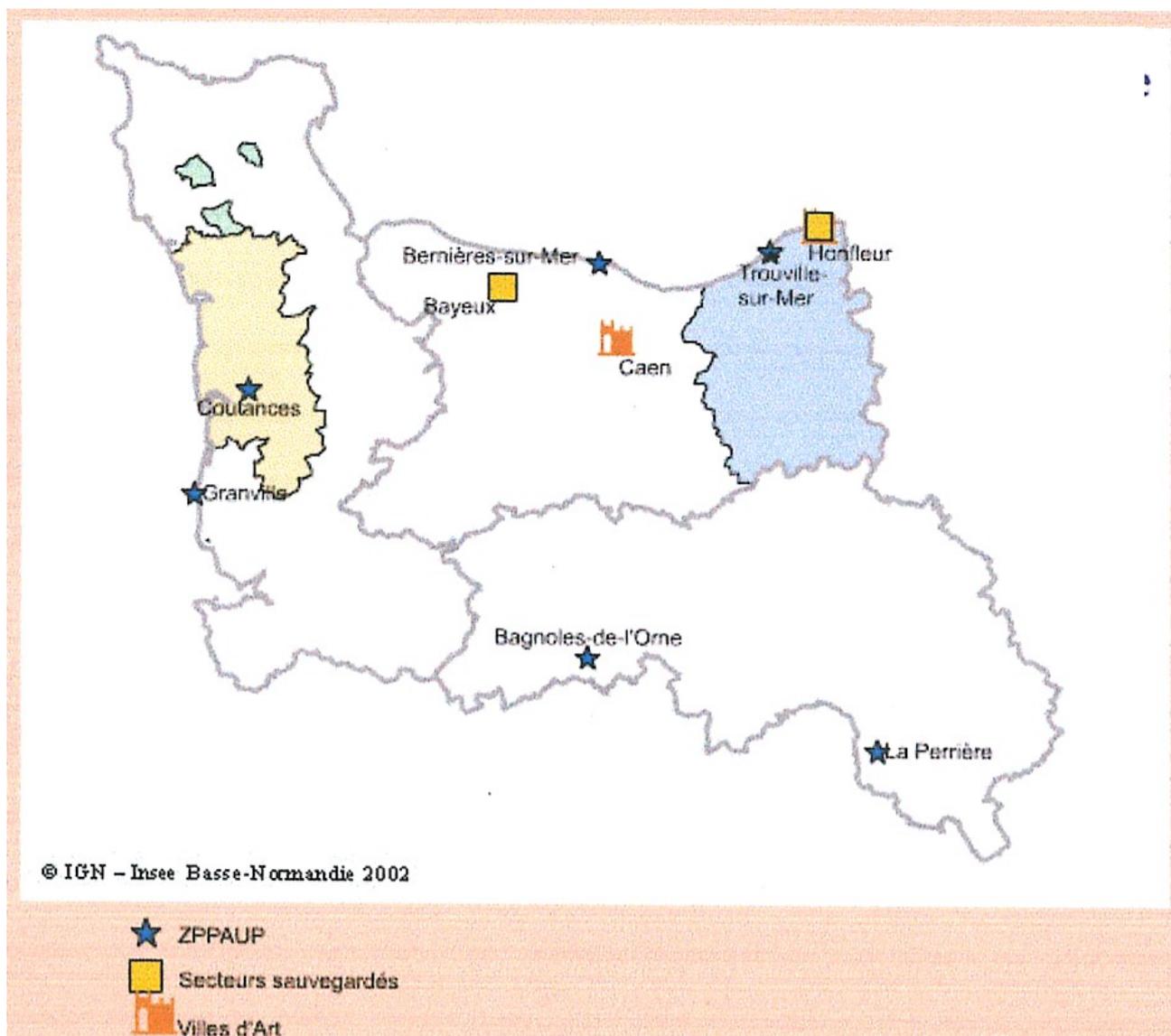
Comme le sujet agricole est inscrit aux sessions de la CDD de l'ONU pour l'an 2000, établir une instance d'évaluation et de suivi du développement durable en agriculture auprès de la CDD devient une nécessité.

La préservation des espaces remarquables : des orientations nationales et des engagements internationaux

La France est signataire de différentes conventions internationales qui l'engagent à mettre en place des dispositifs juridiques et pratiques pour la préservation des sites naturels et des espèces.

Annexe 21 - Zones patrimoniales de Basse-Normandie

Source : INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.

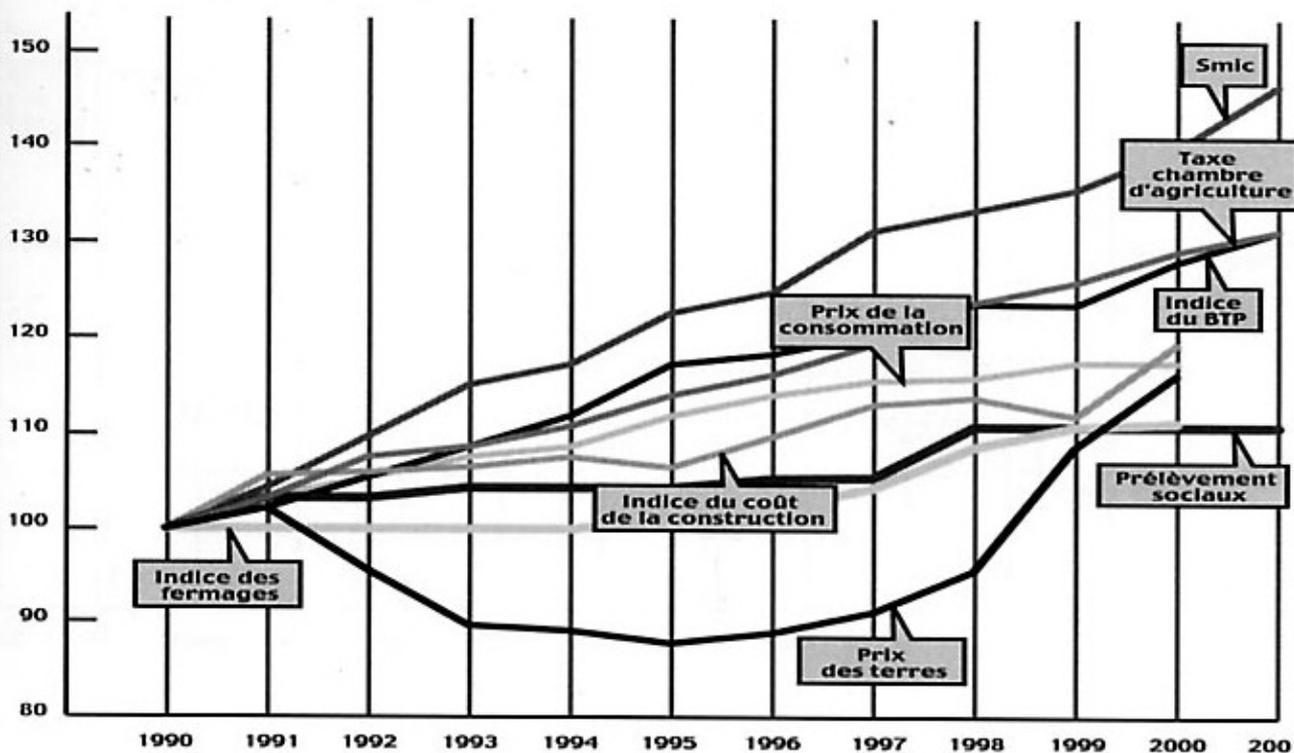


Annexe 22 - Indice des fermages

FEDERATION NATIONALE DE LA PROPRIETE AGRICOLE, Une propriété active pour une ruralité durable, Paris : Ed. FNPA, 2002, 100 pages, page 15.

Le statut du fermage n'offre aucune évolution favorable pour les bailleurs

Indice des fermages : le plus mauvais des indices



FARRE (réseau), Si on parlait de l'agriculture raisonnée, Paris : Ed. FARRE, 1999, 2 pages.

Une conjugaison en parfaite harmonie...

L'Agriculture Raisonnée prend en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs pour des produits de qualité et le respect de l'environnement.



Chaque exploitation, chaque région agricole, chaque territoire a ses spécificités.

L'Agriculture Raisonnée en tient compte pour raisonner :

- les pratiques culturales et les techniques d'élevage,
- la rotation des cultures,
- le choix des variétés,
- la fertilisation et l'amendement des sols,
- la protection des cultures,
- l'alimentation, le bien-être et la santé des animaux.

En vue d'assurer

- des productions de qualité,
- la rentabilité de l'exploitation,
- le respect des milieux et des ressources naturelles,
- la compétitivité de l'agriculture locale et nationale,
- la contribution de l'agriculture à l'économie nationale.

L'Agriculture Raisonnée, une pérennité...

La condition préalable d'un développement durable en agriculture est la présence d'un grand nombre d'agriculteurs vivant de leur métier sur tout le territoire. Indispensables pour nourrir l'humanité, acteurs de l'aménagement du territoire et même créateurs d'énergies, les agriculteurs doivent veiller à :

- **économiser** les ressources naturelles,
- **respecter** les milieux, qui sont aussi leurs outils de production : l'eau, le sol, l'air,
- **préserver** les paysages qu'ils ont contribué à façonner et maintenir la biodiversité,
- **contribuer** au développement économique et social ainsi qu'à un aménagement équilibré du territoire.

L'Agriculture Raisonnée respectueuse de l'environnement prend en compte l'ensemble de ces impératifs. Elle répond donc aux objectifs du développement durable, tels qu'ils ont été définis par la Conférence de Rio.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Afin de contribuer au développement de l'Agriculture Raisonnée, un nombre toujours croissant d'organismes, d'entreprises et de personnes physiques unissent leurs efforts au sein de l'Association FARRE, le Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement. Dans ce cadre, des agriculteurs témoignent de leur engagement en faveur de l'Agriculture Raisonnée en ouvrant les portes de leur exploitation.

Pour les rencontrer, vous pouvez contacter les Comités départementaux FARRE concernés dont les coordonnées peuvent vous être communiquées



par :
FARRE
1, rue Gambetta - B.P. 128
92106 Boulogne Billancourt cedex
Tél. : 01.41.31.52.20 - Fax : 01.41.31.52.27
Site internet : <http://www.farre.org>
E-mail : farre@farre.org

1/419

Si on parlait de l'Agriculture Raisonnée...



Des techniques et des pratiques maîtrisées.
Des hommes qui s'engagent pour conjuguer
environnement, économie et qualité des produits.

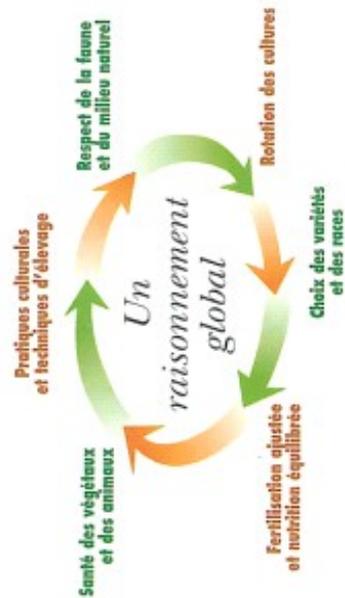


L'Agriculture Raisonnée, une raison...



L'Agriculture Raisonnée est un état d'esprit auquel adhère l'agriculteur. La réflexion

permanente sur l'organisation globale de son exploitation, les techniques qu'il applique, traduisent son souci permanent de progrès. Il intègre et valorise, dans le choix de ses techniques, le fonctionnement des écosystèmes et les mécanismes de régulation biologiques.



Fertilisation raisonnée

Elle a pour but d'adapter les apports de fertilisants aux **besoins réels des cultures** en tenant compte des éléments présents dans le sol et du potentiel de production de la plante. Ceci contribue entre autres à la prévention des risques de pollution des eaux.



Quelques outils pouvant être utilisés pour y parvenir : analyses de sol pour connaître les éléments fertilisants présents dans la terre ; méthodes de calcul permettant d'évaluer les éléments nécessaires à la plante ; analyses de "jus de tiges" pour mesurer la quantité d'azote assimilée par la plante et les périodes les plus appropriées pour les apports complémentaires éventuels ; cultures intermédiaires (couvert végétal) qui piègent les nitrates et évitent les fuites d'azote en profondeur.

L'élevage respectueux de l'environnement

L'Agriculture Raisonnée concerne également l'élevage. Une attention toute particulière est apportée à une **alimentation** équilibrée de qualité, correspondant aux besoins de l'animal, à des **bâtiments** adaptés aux conditions d'élevage pour le bien-être de l'animal, au respect de règles d'hygiène et à la gestion des **effluents**.

Quelques outils pouvant être utilisés pour y parvenir : mesures appropriées concernant les effluents d'élevage (analyses de lisier, plan d'épandage, stockage approprié, limitation des gênes olfactives...); calculs précis des besoins alimentaires des animaux en fonction de leur potentiel...



Protection raisonnée des cultures

Elle passe par l'**observation minutieuse des infestations** et la détermination de seuils de nuisibilité (c'est-à-dire accepter l'infestation de la culture jusqu'à un certain seuil, au delà duquel il est indispensable de traiter pour permettre le bon développement de la plante et des récoltes de qualité).



Des **précautions** qui demandent, chaque jour, d'**observer**, de **compter**, de reconnaître, d'**analyser**, de comparer... et de raisonner.

En résumé : aucun traitement inutile, mais apporter ce qu'il faut quand il faut, à la juste dose, et dans le strict respect des prescriptions.

Quelques outils pouvant être utilisés pour y parvenir : pièges pour attirer les ravageurs (afin de les compter pour connaître exactement les périodes d'occupement et intervenir au bon moment) ; préservation et utilisation d'auxiliaires (prédateurs naturels des ravageurs) ; utilisation de pratiques limitant les risques de transfert des produits vers les eaux de surface ou souterraines (bandes enherbées, talus, etc.)...

Respect des ressources naturelles

L'Agriculture Raisonnée doit apporter les **éléments naturels** indispensables à la plante (l'eau notamment) mais elle doit aussi veiller à **les économiser**. Pour l'irrigation, cela consiste à déterminer la juste quantité d'eau à apporter (en fonction des réserves du sol, de la pluviométrie, de la physiologie de la plante) et le moment opportun de l'apport.



Quelques outils pouvant être utilisés pour y parvenir : tensiomètres (appareil permettant de connaître les réserves hydriques du sol accessibles directement par la plante) ; appareils d'irrigation révisés régulièrement ; systèmes d'irrigation économes en eau (goutte à goutte, micro-jets...) ; constitution, quand cela est possible, de réserves d'eau artificielles (lac collinaire notamment récupérant les eaux de pluie et de drainage)...

Annexe 24 - Les fonctions de l'agriculture durable

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 5.

Nourrir, préserver, employer : les fonctions de l'agriculture durable

Dans la perspective d'un développement durable de l'agriculture et du milieu rural, nous, paysans, avons le devoir de pratiquer une agriculture équilibrée.

Dans le but de valoriser et de transmettre le patrimoine vivant dont nous avons la charge, nous devons rechercher et mettre en oeuvre des pratiques qui articulent au mieux les dimensions économique, sociale et environnementale de notre métier.

Au sens où l'entendent les 27 groupes d'agriculteurs du Rad, une véritable agriculture durable se veut :

- économiquement performante pour ceux qui la pratiquent,
- écologiquement saine par rapport à l'usage des ressources naturelles et la santé des consommateurs,
- socialement équitable dans la répartition des droits à produire, des aides publiques ainsi que dans les échanges internationaux.

Elle remplit alors trois fonctions essentielles : nourrir, préserver, employer.

Nourrir, parce que la production de denrées alimentaires reste la mission première de l'agriculture et doit prendre en compte les réalités du marché. Une part importante du revenu de l'agriculteur doit provenir de la vente de ses produits et de l'acte d'achat du consommateur.

Préserver, parce que le souci permanent de l'agriculture doit être de tirer le meilleur parti des ressources naturelles (sols, eau, air, biodiversité végétale et animale) en les préservant : ce sont ces ressources qui rendent possible l'activité agricole. L'avenir de l'Humanité dépend de leur pérennité.

Préserver, c'est aussi entretenir l'espace et les paysages pour que nos campagnes soient belles et accueillantes.

Employer, parce que l'agriculture doit contribuer au maintien, voire à la création de l'emploi. Il s'agit de produire mieux, de générer plus de valeur ajoutée et non de rechercher sans cesse à produire toujours plus avec plus d'hectares... en évinçant ses voisins au passage.

Des systèmes économes en intrants et en moyens de production, plus proches de la nature et liés au sol ont fait la preuve de leur viabilité, tout en satisfaisant ces trois fonctions.

C'est pour promouvoir ce type d'agriculture que nous travaillons et que nous avons créé le Réseau agriculture durable. Le Rad demande aussi que les soutiens publics européens soient réorientés pour encourager de tels systèmes et les évolutions vers l'agriculture durable.

Dans ces pages, le lecteur trouvera des témoignages d'acteurs qui ont impulsé à leur système de production un virage vers l'agriculture durable.

Il trouvera aussi des outils qui tentent l'indispensable évaluation des progrès accomplis sur le chemin de la "durabilité", à l'échelle d'une exploitation ou d'un groupe.

L'équipe responsable du Réseau agriculture durable

Annexe 25 - La charte de l'agriculture durable

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages,



La Charte de l'agriculture durable

Bon pour le consommateur

Toute personne a le droit à une alimentation saine et de qualité. C'est une des fonctions essentielles de l'agriculture. Les agriculteurs ont le devoir d'offrir des produits sains et de qualité aux consommateurs. L'agriculture durable s'y engage.

La culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) est interdite. De même, les aliments des animaux sont garantis non-OGM.

Les hormones, les antibiotiques et les farines animales sont exclus de l'alimentation des animaux.

L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges, qui concerne la globalité de son exploitation. Les cahiers des charges, par production, sont élaborés en commun entre consommateurs, producteurs, protecteurs de l'environnement et professionnels de la santé.

Bon pour la nature

L'agriculture durable repose sur des systèmes de production et des pratiques agronomiques qui respectent l'environnement et préservent les ressources naturelles.

L'utilisation de pesticides (désherbants, insecticides, fongicides) est fortement réduite.

La fertilisation (engrais) est limitée et équilibrée. Elle est adaptée aux besoins des plantes.

Bon pour la vie de nos campagnes

L'agriculture durable est pratiquée uniquement par des exploitations à taille humaine (pas de structures industrielles). Nos campagnes restent vivantes avec des agriculteurs plus nombreux.

Les agriculteurs s'engagent à ouvrir leur ferme au grand public et à la transparence, tant sur les modes de production que sur les modes de commercialisation. La valeur ajoutée est répartie équitablement tout au long de la filière.

Les agriculteurs participent à des groupes pour échanger leurs expériences avec d'autres agriculteurs et s'impliquent dans la formation des jeunes: témoignage, accueil de stagiaires...

L'agriculteur participe à la vie locale et au développement de son territoire.

L'agriculteur s'engage à favoriser la transmission de son exploitation. Maintenir l'emploi en milieu rural est une priorité pour l'agriculture durable.



Annexe 26 - Le cahier des charges de l'agriculture durable

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 12.

Un air de famille :

LES POINTS-CLÉS DU CAHIER DES CHARGES DE L'AGRICULTURE DURABLE

Dans le cadre de la construction des CTE, les groupes du Réseau agriculture durable ont adapté aux conditions locales de leur agriculture, les exigences du cahier des charges de l'agriculture durable, lui-même issu du cahier des charges Cedapa. Les points communs (ou ressemblants) entre toutes ces déclinaisons locales sont nombreux : ils concourent à la recherche d'une agriculture de polyculture-élevage autonome, économe, limitant ses impacts sur l'environnement.

- Au minimum 55% de la SAU et 75% de la SFP en herbe.
- Azote sur prairies interdit ou limité à 50 U/ha ce qui impose d'emblée les prairies d'associations graminées-légumineuses.
- Rotation recherchée : pas plus de deux fois consécutives la même culture sur la même parcelle.
- Le maïs limité en Bretagne à 750 kg de matière sèche (MS) par UGB. Dans les régions plus au sud, certains groupes ont assoupli cette disposition (1200 kg dans les Pays de Loire), mais le plus souvent, ils ont compensé en s'imposant une contrainte sur l'utilisation des concentrés (maxi 700 kg/UGB/an) pour imposer l'autonomie alimentaire à partir des fourrages.
- Le chargement organique, c'est à dire la quantité d'azote organique correspondant à l'ensemble des déjections animales produites et importées sur l'exploitation ne doit pas excéder 140 UN/ha. Dans certains groupes, on préfère ajouter l'azote minéral au chargement organique et placer la borne à 170 UN/ha.
- L'emploi des pesticides est très limité : le plus souvent, un seul fongicide, un seul désherbage à 2/3 de dose homologuée sont tolérés. Sur céréales, pas d'insecticide ni de régulateur de croissance autorisés (pour une dose d'azote restreinte à un maximum de 70 ou de 100 U/ha)
- Maintien et reconstitution des bocages recherchés.
- Pas d'écoulements d'effluents au fossé ou au ruisseau.
- Pas de drainage des prés de bas-fond ; les terres humides cultivées sont remises en herbe.
- Pas d'emploi de facteurs de croissance antibiotiques.

Bien sûr, quelle que soit l'évolution future de la réglementation à ce sujet, l'emploi d'hormones ou de farines animales est proscrit dans les élevages signataires des cahiers des charges du Réseau agriculture durable. Les groupes porteurs de ces cahiers des charges se positionnent aussi contre les OGM dans l'alimentation animale. A ce jour, il est difficile de se donner des contraintes (et d'apporter des garanties) sur ce point. Mais le Réseau travaille à la mise sur pied d'une filière soja non OGM dans le cadre d'échanges avec des petits paysans du Brésil (voir cahier technique "Cultiver son autonomie en protéines", page 6).

Annexe 27 - La place de l'agriculture biologique en Europe

FRANCE, MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige, rapport à la Ministre, Paris : la documentation française, 1998, 589 pages (collection des rapports officiels), pages 464 et 465.

Place actuelle en Europe

Les surfaces en agriculture biologique représentent un peu moins de 0.5 % de la surface agricole en Europe. Tous les chiffres qui suivent viennent du ministère de l'Agriculture (via un article du 26 janvier 1996 de « La France Agricole »).

Pays	SAU (ha)	SAU biologique	Surface en conversion	Surface totale en agriculture biologique	% de la surface agricole totale en agriculture biologique
Autriche	3 400 000	270 000	110 000	380 000	11.18
Suède	2 800 000	57 000	45 000	102 000	3.64
Danemark	2 690 000	76 400	18 758	95 158	3.53
Finlande	2 260 570	25 477	19 001	44 478	1.96
Allemagne	17 230 000			280 000	1.62
France	30 139 000	70 621	24 185	94 806	0.31
Belgique	1 300 000	1 672	983	2 655	0.20

La situation est très variable suivant les pays quant à la surface consacrée, mais surtout à la tendance observée. De 1987 à 1993, les surfaces ont augmenté de 25 % en Irlande, et 570 % en Autriche ; le lait « bio » y occupe 15 à 20 % de la production laitière. On estime que la part du « bio » pourrait représenter dans ce pays 30 % du marché alimentaire en 1998. En Allemagne, 25 % des consommateurs sont acheteurs réguliers, et 4 % acheteurs exclusifs.

En France, le ministère de l'Agriculture a recensé en 1995, via la notification obligatoire dans les DDAF, 3556 agriculteurs « bio » dont :

- 1700 en production végétale ;
- 323 en production animale ;
- 1166 en polyculture élevage.

Annexe 28 - Agriculture biologique, points de vue (1/2)

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE et INSTITUT DE L'ELEVAGE, Agriculture biologique, efficacité et rentabilité, Caen : Ed. Chambre régionale d'agriculture, 1995, 48 pages, page 1.

Le point de vue du GRAB

Depuis 20 ans, nous accueillons sur nos fermes des classes en formation agricole et chaque année, les élèves, au milieu des parcelles de blé lâchent la même réflexion : "On ne nous a jamais appris qu'on pouvait produire un si beau blé qui ne soit pas malade, ni envahi par tes adventices, ni dévasté par des attaques de pucerons, sans utiliser d'engrais ni de traitement chimique".

Devant nos résultats, ne doit-on pas encourager nos étudiants à redécouvrir les principes fondamentaux de l'agriculture biologique qui repose sur le respect des règles de base de l'agronomie. L'agriculture biologique, autonome, économe et durable redonne à l'agriculteur le plaisir d'être paysan, sans être exploitant, de gérer son espace en bon père de famille tout en gagnant sa vie. Le plaisir est accru par sa relation au consommateur qui reçoit positivement les produits de cette agriculture du vivant, protectrice de l'environnement et des qualités nutritives de la nourriture.

Sur la Basse-Normandie, une centaine de pionniers pratiquent l'agriculture biologique en affinant leur technicité au fil des années. Vingt-cinq d'entre eux ont ouvert leur système de production aux travaux de référencement de la Chambre d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage avec les réseaux d'élevage de Basse-Normandie, pour partager leur expérience.

Cette brochure , fruit de cette collaboration, constitue un outil précieux pour l'accompagnement technique des candidats à la reconversion. Il est essentiel de prendre le temps de découvrir l'expérience de la profession, pour bien penser la reconversion de sa ferme et la réussir. La marge de progrès technique pour cette agriculture déjà efficace est importante, de plus elle a beaucoup d'économies d'échelles à réaliser. Concentrer, par exemple, le développement autour d'un projet d'un groupe d'agriculteurs et d'une laiterie (sur quelques communes ou cantons, sur un secteur à protéger) tout en offrant aux acteurs d'une petite région un projet de modernité. La Basse-Normandie a des atouts pour s'engager dans ce développement : une proportion importante des surfaces agricoles n'est pas en conduite intensive, les systèmes de production y sont proches de l'agrobiologie. La valorisation de ces productions dans le circuit biologique permettra de faire vivre les fermes concernées dans de meilleures conditions.

Alain GAINARD

Président du Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie.

Annexe 28 - Agriculture biologique, points de vue (2/2)

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE et INSTITUT DE L'ELEVAGE, Agriculture biologique, efficacité et rentabilité, Caen : Ed. Chambre régionale d'agriculture, 1995, 48 pages, page 2.

Le point de vue d'un technicien bio.

Un nouveau paysage agricole se dessine en Europe au travers d'une nouvelle politique ; chaque producteur cherche sa place et ses fonctions dans ce paysage : producteur, aménageur, animateur de la vie rurale, prestataire de services agri-environnementaux etc...

L'agriculture biologique constitue un volet important du nouveau dispositif, même si elle ne connaît pas encore, en Basse-Normandie et en France, le développement qu'elle connaît en Autriche, en Allemagne, en Italie ou au Danemark. En effet l'agriculture biologique répond au souci des consommateurs de disposer de produits de qualité issus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : respect des haies, de la biodiversité, maintien de l'humus, couverture du sol. Ces facteurs d'équilibre de nos ressources naturelles mieux pris en compte, permettraient d'atténuer les conséquences dramatiques d'événements climatiques anormaux (inondation récente). Les techniques exposées au travers de ces monographies de fermes bas-normandes montrent qu'il est possible de travailler autrement, d'apporter une plus value à ses produits, au sein d'un système agricole durable. La pérennité des systèmes exposés repose en partie sur l'étroite association du végétal, de l'animal et du sol.

Un très grand espoir réside également dans la rédaction du cahier des charges national puis européen des productions animales. Dès lors que ces règlements seront adoptés la certification des productions animales permettra une communication efficace auprès des consommateurs. C'est l'une des clés du développement de l'agriculture biologique.

François LHOPITEAU

Président de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique

Annexe 29 - Charte des produits fermiers (1/2)

(fédération nationale des associations de producteurs fermiers)
ESPOIR PAYSAN, n° 130, septembre 2001, pages 14 à 16.

PRODUITS FERMIERS *Se regrouper pour exister*

La commission " Produits Fermiers" de la **Confédération Paysanne** et la Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers (FNAPF) ont décidé le 24 juillet dernier d'unir leurs efforts pour la structuration et la défense de la production fermière.

A quelques semaines en effet des négociations autour du décret fermier (définition des termes "fermiers", "à la ferme", "de la ferme", prévue dans la loi d'orientation agricole de 1999) de la refonte des directives européennes sur l'hygiène alimentaire, il est plus important que jamais d'unir nos forces pour qu'ensemble nous puissions faire entendre notre voix dans la définition d'un véritable statut de producteur fermier, mais aussi face aux risques d'imposition de normes sanitaires inspirées de procédés industriels.

Si la **Confédération Paysanne** rencontre des difficultés à mobiliser sa commission fermière, force est pourtant de constater l'enjeu stratégique de cette production. Elle est une opportunité pour de nombreux candidats au métier de paysan, écartés de l'installation par des reprises si gourmandes en capitaux.

Elle est ainsi un facteur important du développement local, et a bien souvent d'ores et déjà intégré les préoccupations nouvelles que sont la durabilité, la qualité et l'ouverture vers la société civile.

Si le producteur semble idéalement placé pour répondre à la demande croissante de la société en quête de produits de proximité et de qualité, sa grande faiblesse réside dans son individualisme. Maîtrisant chaque étape, de l'élaboration du produit jusqu'à sa vente le producteur est peu enclin aux associations. Sa situation n'en est que plus précaire.

Les zones où les producteurs fermiers sont peu organisés font par exemple l'objet d'exigences maximalistes des D.S.V. et répression des fraudes (DGCCRF) en matière de mises aux normes.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de producteurs, de la Fédération Nationale des CIVAM et de la **Confédération Paysanne** fut créée en avril 1998 lors des assises fermières de Dijon, la Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers. Les représentants des associations présentes retenant alors, dans le cadre d'une charte nationale, huit points de

Quatre ans de réflexions et de travaux, ont été nécessaires pour rédiger la Charte. Elle est la preuve de l'exigence des producteurs envers leur métier et envers les consommateurs.

Cette Charte est signée individuellement par chaque producteur membre d'un groupement, qui s'y reconnaît, y souscrit et s'engage à la respecter. C'est un engagement personnel et collectif à observer une certaine éthique, dans le respect de l'homme et de la nature.

Les producteurs fermiers signataires ont des convictions fortes et mènent des actions autour des termes "confiance", "goût", "convivialité", "ouverture".

Annexe 29 - Charte des produits fermiers (2/2)

(fédération nationale des associations de producteurs fermiers)
ESPOIR PAYSAN, n° 130, septembre 2001, pages 14 à 16.

convergence auxquels le producteur et la productrice fermière devront se conformer.

(Cf. liste ci-dessous).

Malgré un important travail, notamment dans le cadre du futur décret "fermier" ou des CTE, le développement de la FNAPF ne s'est pas étendu à notre région. Elle doit pourtant représenter un nombre conséquent de producteurs pour être en mesure d'infléchir les décisions. Aussi, la **Confédération Paysanne** entend l'elle participer à la mise en place d'associations locales adhérents à la charte Nationale d'engagement du producteur fermier (Cf. liste ci-dessous)

Dés aujourd'hui, elle organise un sondage auprès de tous ses adhérents producteurs et productrices fermières (e)s. Ce questionnaire vise à mieux cerner la diversité de la production et à dresser un inventaire de ses attentes. Cet état des lieux sera une première étape primordiale pour définir la stratégie d'action de la **Confédération Paysanne** et de la FNAPF en vue de renforcer la profession.

Patrick Hamelin
Trésorier CP 14
Membre de la Commission
Production Fermière Nationale.



PS : Nous invitons tous les adhérents de la CP 50, producteurs fermiers à nous contacter, au plus vite, pour vous adresser le questionnaire.

Contact : le bureau de la C.P. 50 à Saint-Lô : ☎ : 02 33 06 48 09

Patrick Hamelin, bergerie de la Motte 14220 Curcy sur Orne tel.

Producteur fermier, un engagement de tous les jours

Charte nationale d'engagement

Les représentants des associations de producteurs fermiers réunis à Dijon en avril 98 ont retenu ces huit points de convergence à l'identification des producteurs fermiers :

- 1 Les producteurs fermiers sont des agriculteurs en activité, inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.).
- 2 Ils sont producteurs et transformateurs de leur matière première, et vendeurs de leurs produits.
- 3 Les matières premières principales et discriminant le produit sont issues exclusivement de leurs fermes. En cas d'ateliers en commun, chaque producteur retrouve dans son produit fini sa propre matière première. Le façonnage est uniquement admis pour les interventions techniques ne modifiant pas les caractéristiques du produit. Il reste sous la maîtrise et la responsabilité du producteur.
- 4 Les producteurs fermiers élaborent leurs produits de façon non industrielle dans des ateliers de taille limitée. Ils participent ainsi à chaque étape du processus de fabrication du produit.
- 5 Ils gardent la responsabilité de producteur transformateur vendeur jusqu'à la présentation finale du produit.
- 6 En dehors du cadre de la vente directe, leurs noms et adresses sont obligatoirement inscrits sur le produit (dans une logique de transparence) sans surmarque du distributeur. Ainsi le produit est identifié au producteur et au territoire.
- 7 Ils appliquent la réglementation en vigueur, sous la responsabilité des services compétents. Ils s'engagent à respecter un cahier des charges descriptif par produit.
- 8 Ils travaillent dans une perspective d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Annexe 30 - Agriculture biologique et Chambre d'agriculture

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Méthodes et techniques en cultures bio, Caen : Ed. Chambre régionale d'agriculture, 1997, 68 pages, page 1.

Dès 1993, les Chambres d'Agriculture de Basse-Normandie ont constitué un réseau de fermes de références en agriculture biologique. Ce réseau a pour principal objectif de fournir des données techniques et économiques dans un domaine jusqu'alors peu exploré.

Sa mise en place et sa pérennité constituent un signal d'ouverture des Chambres d'Agriculture vers les acteurs de la filière biologique. Le rôle de nos Compagnies réside dans la collecte et la diffusion des références, afin que nos agents fournissent aux systèmes de production biologiques un soutien comparable à celui consacré aux systèmes conventionnels. À l'avenir, nous continuerons à accompagner le développement de l'agriculture biologique en soutenant la mise en place de la filière. En bénéficiant d'un signe officiel de reconnaissance, les produits biologiques enrichissent, sans aucun doute, la gamme des produits de qualité offerts par l'agriculture bas-normande.

Daniel EPRON

Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

KOEPF H. et PFEIFFER E., Biodynamie et compostage, Paris : Ed. le courrier du livre, 1980, 123 pages, (pages 15 à 21).

dans lesquelles celle-ci peut s'établir, se maintenir et se développer.

3) La méthode biodynamique ne nie pas le rôle important des constituants minéraux du sol, spécialement des éléments ou des composés dits « fertilisants », tels que l'azote, les phosphates, la potasse, le calcaire, le magnésium et les oligo-éléments, mais elle affirme que l'utilisation judicieuse de la matière organique constitue le facteur de base de la vie du sol (l'on doit, du reste, rappeler que l'importance des éléments les plus subtils, les *oligo-éléments*, dans les processus de croissance normaux et pathologiques a été soulignée par Steiner dès 1924).

La méthode biodynamique, cependant est bien autre chose qu'une méthode d'agriculture organique quelconque. Elle représente une voie authentiquement scientifique de production de l'*humus*. Son but n'est pas simplement d'appliquer à la terre de la matière organique plus ou moins décomposée, mais d'obtenir un humus stable et durable, résultant d'une digestion complète de la matière organique brute, et c'est cet humus élaboré qui servira à fertiliser le sol. Sous cet aspect, la méthode biodynamique diffère de ce qu'on appelle communément l'agriculture « organique ». Pour cette dernière, n'importe quel tas de matières organiques constitue un compost (1), tandis que dans la méthode biodynamique, les déchets organiques qui ont servi à édifier le compost sont transformés grâce aux « préparats » ou à l'« accélérateur de compost » (2) biodynamiques.

(1) Ceci était surtout vrai *aux débuts* de l'agriculture organique (N.d.T.).

(2) L'« accélérateur de compost » (Compost Starter) est une formule mise au point par le Dr Pfeiffer à partir des préparats, mais d'emploi bien plus simple. En France, l'on utilise souvent pour le compost l'activateur A.C.C. qui présente le même intérêt. (N.d.T.).

I. — Que signifient les expressions « jardinage biodynamique » et « agriculture biodynamique » ?

La méthode de jardinage et d'agriculture biodynamique s'est développée depuis 1922, à partir des indications et des conseils donnés par le philosophe autrichien Rudolf Steiner, connu pour sa vision du monde appelée « Anthroposophie » ou « Science spirituelle ».

Le qualificatif « biodynamique » signifie que l'on travaille en accord avec les énergies qui créent et maintiennent la vie. C'est cet objectif que recherchait le premier groupe d'agriculteurs qui, encouragés par Rudolf Steiner, se mirent à effectuer des expériences sur le terrain, afin de vérifier la validité de la nouvelle méthode. Ceux-ci la baptisèrent « méthode biodynamique », d'après deux mots grecs « bios », la vie et « dynamis », l'énergie. L'emploi du mot « méthode » implique qu'il ne s'agit pas seulement de fabriquer des fertilisants d'une nouvelle sorte, organiques en l'occurrence, mais surtout de respecter certains principes, en vue d'assurer la santé du sol et des plantes, et de procurer une nourriture saine aux animaux et à l'homme.

II. — Quels sont les principes de base de la méthode ?

- 1) Restituer au sol la matière organique dont il a tant besoin sous la forme d'*humus* de meilleure qualité possible, afin de maintenir la fertilité.
- 2) Créer un équilibre entre les diverses fonctions du sol. Ceci implique que l'on ne considère pas seulement le sol comme un mélange ou un agrégat de substances minérales ou organiques, mais véritablement comme un système vivant. Nous n'hésitons pas à parler de « *sol vivant* » ; par cette expression, nous désignons à la fois la vie microbienne hébergée par le sol et les conditions

L'on ne doit pas oublier qu'à l'époque de la création de la méthode, durant les années 1922-1924, et ensuite pendant la période d'expérimentation (de 1924 jusque vers 1930), l'agriculture restait dominée par les conceptions chimiques issues des recherches de Julius Liebig sur les éléments minéraux majeurs et leur rôle dans la fertilisation. Une optique particulièrement étroite faisait la loi : l'on considérait que l'azote, les phosphates, la potasse et le calcaire, avaient, seuls, une importance pour la fumure, l'on ignorait totalement le rôle des oligo-éléments, et enfin l'on regardait le fumier de ferme comme un facteur négligeable, voire comme un immondice dont il fallait bien se débarrasser d'une façon ou d'une autre.

Depuis les années 30, un changement d'attitude fondamental vis-à-vis de la valeur du fumier et du compost s'est manifesté, se précisant à partir des années 40. Depuis 1950 environ, l'on attache de l'importance aux oligo-éléments. Les choses ont maintenant si bien évolué, que même pour l'école agronomique orthodoxe, le fumier et le compost ont retrouvé l'importance de premier plan qui leur est due dans une agriculture moderne.

4) La méthode biodynamique ne consiste pas seulement en un type particulier de fertilisation, mais elle met en jeu une utilisation judicieuse de tous les facteurs qui déterminent la vie et la santé du sol. Il s'avère nécessaire de comprendre que la vie implique autre chose que des molécules organiques ou inorganiques. La vie et la santé dépendent de l'interaction de la matière et de l'énergie. La croissance végétale s'effectue sous l'influence de la lumière et de la chaleur, c'est-à-dire de deux formes d'énergie radiante, que la plante, grâce à la photosynthèse, transforme en énergie chimique. Les végétaux ne se composent pas seulement d'éléments minéraux, de matière inorganique, qui constituent seulement 2 à 5 % de leur substance (jusqu'à 10 % chez certaines plantes sauvages ou chez certaines « mauvaises herbes »), mais surtout de

matière organique, de protéines, d'hydrates de carbone, de cellulose, d'amidon, qui proviennent de l'air (gaz carbonique, azote, oxygène). La matière organique forme une grosse partie de la masse de la plante, 15 à 20 %, mais l'eau constitue toujours l'essentiel, soit 70 % ou plus.

5) L'interaction de toutes ces substances et des facteurs énergétiques constitue un système équilibré. Le sol lui-même doit être en « bonne santé », ou si l'on préfère, équilibré, pour transmettre à la plante la nourriture et les énergies qui lui permettent de croître. Nous ne vivons pas seulement de substances, de matière, mais l'appartenance et le maintien de la vie nécessitent également certaines énergies. C'est l'objectif, ou encore, l'idée de base de la biodynamie, d'établir un équilibre entre tous les facteurs qui entretiennent et favorisent la vie.

6) En se limitant à l'azote, aux phosphates et à la potasse, l'on néglige le rôle important des *biocatalyseurs*, c'est-à-dire des oligo-éléments, des enzymes, des hormones de croissance et autres vecteurs des réactions énergétiques. Comme cela a été mentionné plus haut, dès 1924, Rudolf Steiner avait attiré notre attention sur le rôle important que jouent les éléments les plus subtils, les oligo-éléments, dans le déroulement normal des processus physiologiques et dans le maintien de la santé (1). Aujourd'hui, il s'agit de faits acquis ; de même, l'importance des enzymes et des substances de croissance. Le traitement particulier des composts et des fumiers, par lequel se caractérise la méthode biodynamique, s'appuie sur la connaissance de ces facteurs enzymatiques, hormonaux et autres.

7) Des assolements convenables permettent de rétablir

(1) En France, les oligo-éléments ont été étudiés par Gabriel Bertrand au début de ce siècle, mais il a fallu attendre une soixantaine d'années pour que l'agronomie officielle prenne ceux-ci en considération (N.d.T.).

Annexe 31 - Biodynamie (2/4)

KOEPF H. et PFEIFFER E., Biodynamie et compostage, Paris : Ed. le courrier du livre, 1980, 123 pages, (pages 15 à 21).

KOEPP H. et PFEIFFER E., Biodynamie et compostage, Paris : Ed. le courrier du livre, 1980, 123 pages, (pages 15 à 21).

organique et minéral, mais il possède aussi une structure physique. Pour assurer une fertilité durable, le sol doit rester grumeleux et plastique, profond et aéré. L'on doit bien connaître les causes de la désintégration du sol, par exemple le labour de terres trop humides, particulièrement les labours profonds d'argiles imperméables, et les causes de la formation d'horizons durcis formant écran en profondeur. La méthode biodynamique insiste vigoureusement sur la nécessité d'adopter des pratiques culturales convenables afin d'éviter ce genre de dommages. Beaucoup d'agriculteurs « organiques » ont subi de graves échecs et ont ruiné leur sol en négligeant ce dernier point.

III. — *La méthode biodynamique est-elle réservée à un petit groupe de personnes, ou peut-elle être utilisée par tous ? Les étapes de sa mise en pratique.*

Certaines personnes, en dehors des cercles biodynamiques, ont dit que la méthode biodynamique représentait la perfection des principes de l'agriculture organique. Mais cela ne signifie pas que la biodynamie doit être restreinte à un petit groupe de gens. Tous les jardiniers et tous les agriculteurs disposés à améliorer leurs composts et leurs fumiers, à perfectionner leurs pratiques culturales, à alterner leurs semis, peuvent appliquer les principes de la méthode.

Voilà les étapes nécessaires :

a) Edifier correctement les tas de compost et de fumier et les traiter avec les « préparats ». Ne pas gaspiller les déchets végétaux, spécialement, au lieu de brûler la paille ou les feuilles mortes, s'en servir pour le compost. Rassembler tous les matériaux organiques que l'on peut, mais ne pas les épandre dans le jardin ou dans les champs sous forme brute, non décomposés. Le compostage du fumier et des autres déchets organiques permet de profiter des effets bénéfiques de l'activité microbienne.

ou de maintenir l'équilibre du sol. En agriculture à grande échelle, aussi bien que dans les jardins, et même en sylviculture, l'on doit faire succéder aux récoltes qui fatiguent et épuisent le sol, des cultures peu gourmandes ou même favorables à la fertilité.

Ainsi, un sol auquel l'on a demandé beaucoup d'effort pour produire, par exemple, du maïs, des pommes de terre, des tomates, du poivre ou des choux, doit bénéficier d'une période de récupération. Pour cela, l'on sème des cultures enrichissantes telles que les légumineuses ; ou encore, la transformation temporaire des champs en prairies couvertes de trèfle rétablit une situation favorable au point de vue de l'azote et de l'humus. Les récoltes épuisantes et les labourages intensifs consomment de l'humus. Il faut toujours donner au sol le temps de se reconstituer.

8) L'environnement général d'une ferme ou d'un jardin présente la plus grande importance. Il est bien évident que l'air pollué, chargé des déchets de combustion provenant des usines et des villes, des fumées d'essence et de pétrole, ou la pluie contenant de l'acide sulfurique, nuit à la croissance des végétaux. Beaucoup d'autres facteurs de milieu affectent de façon moins visible le fonctionnement d'un système biologique. La déforestation, qui entraîne l'érosion des pentes sur les collines, peut détruire l'équilibre hydrologique et abaisser le niveau de la nappe phréatique. L'on connaît trop bien, malheureusement, le phénomène de la désertification provoquée par l'homme. Dès les premières années du mouvement biodynamiques, l'un des objectifs primordiaux de celui-ci était le rétablissement des conditions d'environnement les plus bénéfiques : défense des forêts, protection contre le vent, régularisation des eaux. Nous pouvons affirmer que, si la méthode avait été acceptée avant 1930, il n'aurait pas été nécessaire de créer aux Etats-Unis, à partir de 1935, les Agences de Conservation du Sol.

9) Le sol n'est pas seulement un système chimique,

Annexe 31 - Biodynamie (4/4)

KOEPF H. et PFEIFFER E., Biodynamie et compostage, Paris : Ed. le courrier du livre, 1980, 123 pages, (pages 15 à 21).

En particulier, avant les semis ou les plantations, appliquer de l'humus bien digéré, dans lequel l'azote n'est pas immobilisé, mais au contraire librement disponible. L'emploi des « préparats » ou des activateurs de compostage biodynamiques aide énormément à atteindre le but recherché, c'est-à-dire l'obtention d'un humus de bonne qualité, à l'issue des processus internes du compost.

b) Introduire des cultures de couverture et des associations judicieuses, afin de protéger et de ménager le sol.

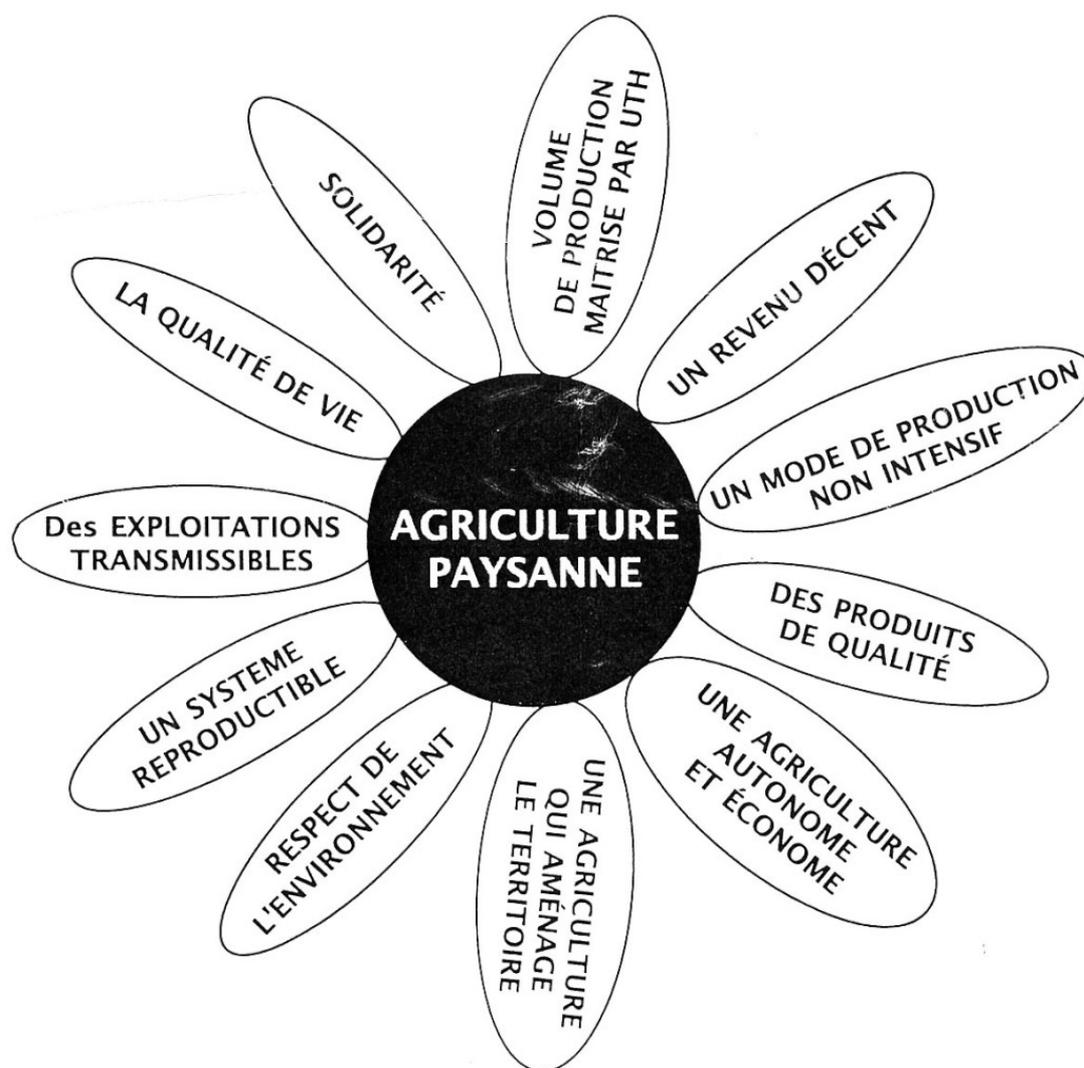
c) Semer des engrais verts, mais prendre soin de retourner ou d'enfouir convenablement ceux-ci, sans bouleverser la vie du sol et bloquer l'azote. Chaque fois que cela s'avère possible, dans les jardins en particulier, pratiquer le « mulchage ».

d) Améliorer les techniques de travail du sol.

e) Prendre les mesures nécessaires pour maîtriser les facteurs de l'environnement : protection contre le vent, drainage, contrôle de l'écoulement des eaux, etc.

Annexe 32 - Agriculture paysanne

La « marguerite » de la Confédération paysanne qui a illustré de nombreuses brochures des années 1990.



Annexe 33 - Sauvons nos marchés

source : pétition de la Confédération Paysanne du Calvados



PETITION

Sauvons nos marchés !

À partir du 16 mai prochain, en France, les vendeurs sur les marchés de plein air devront appliquer de nouvelles règles d'hygiène pour les produits alimentaires*. Celles-ci demandent que les marchés de plein air soient équipés en eau potable et en électricité, ce qui n'est pas le cas de 90 % des marchés publics à ce jour. Elles exigent également le respect de normes très strictes de température, obligeant les producteurs-vendeurs à investir dans des équipements coûteux, condamnant, à terme, l'avenir des marchés de plein air.

Nous sommes conscients de la nécessité de définir des mesures d'hygiène. Cependant les risques ne peuvent être évalués de la même façon pour un produit fermier commercialisé à proximité du lieu de production, sur un temps limité, que pour un produit issu de l'agro-industrie qui entre dans un circuit de distribution plus long, donc pour un temps plus important. Les risques à la production sont différents en fonction des volumes traités, du nombre de personnes impliquées de la fabrication jusqu'à la distribution, etc.... Ainsi, les problèmes actuels de la malbouffe - listéria, hormones, poulets à la dioxine - n'apparaissent que dans la filière agroalimentaire industrielle (de l'aliment du bétail à la grande distribution). Par contre le producteur qui vend directement sur les marchés est identifié. En cas de problèmes sanitaires, le consommateur sait contre qui se retourner. La traçabilité des produits est assurée.

Nous ne pouvons donc pas tolérer que les mêmes normes soient appliquées aux circuits courts et aux circuits longs.

- Parce que cette réglementation n'est pas adaptée aux petits producteurs,
- parce qu'elle menace de disparition les marchés de proximité, lieu de rencontre entre les producteurs et les consommateurs,

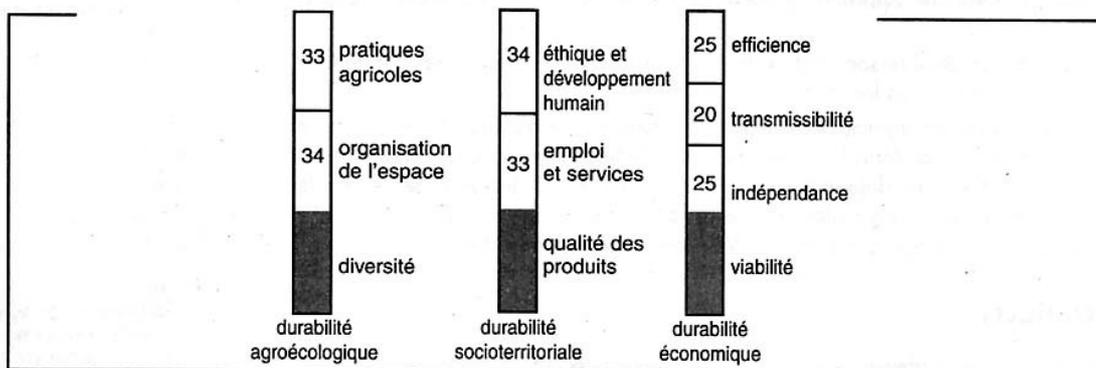
nous demandons aux Pouvoirs Publics de suspendre l'application de cette réglementation relative à l'hygiène des denrées alimentaires pour les marchés de plein air, jusqu'à ce que soient trouvées des règles adaptées aux petits producteurs :

(Directive européenne du 14 juin 93 traduite en droit français par l'arrêté du 9 mai 1995)*

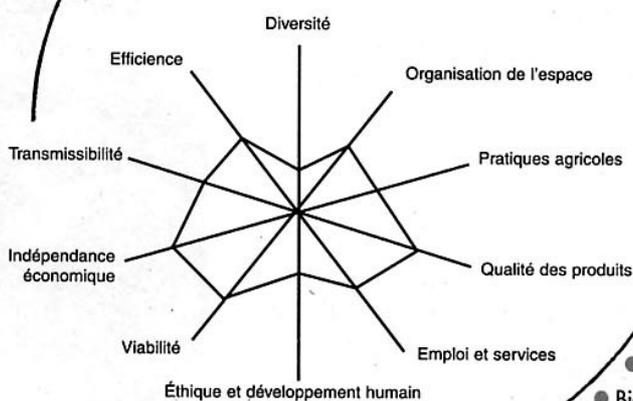
annexe 34 - La méthode IDEA

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 32.

Les différentes composantes de la durabilité des systèmes agricoles



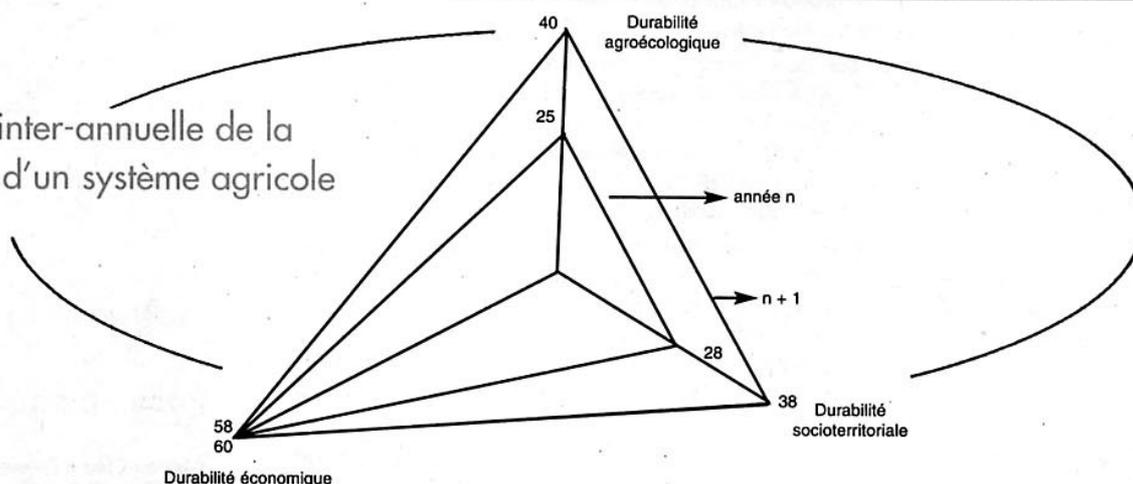
Représentation graphique des composantes de la durabilité d'un système agricole



LES 16 OBJECTIFS DE LA MÉTHODE IDEA

- Cohérence
- Qualité de vie
- Protection et gestion de la biodiversité
- Protection des sols
- Protection et gestion de l'eau
- Qualité des produits
- Éthique
- Développement local
- Protection et gestion des paysages
- Citoyenneté
- Gestion économe des ressources naturelles non renouvelables
- Développement humain
- Adaptabilité
- Emploi
- Bien-être animal
- Protection de l'atmosphère

Evolution inter-annuelle de la durabilité d'un système agricole



Annexe 35 - La méthode IDEA, le point de vue de Lionel Vilain

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 34.

Point de vue d'un concepteur :

Lionel Vilain, chargé de mission à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Qu'est-ce que la grille Idea apporte ?

Lionel Vilain : La méthode Idea est d'abord un outil pédagogique. Par ses 37 indicateurs, elle permet de balayer largement le concept d'agriculture durable qu'elle décline sous l'aspect agro-écologique (produire efficacement avec un coût écologique minimum), socio-territorial (l'agriculture, facteur de développement rural durable), et économique (il n'y a pas de durabilité sans viabilité économique).

Ses atouts et ses défauts ?

C'est un outil volontairement synthétique et généraliste qui permet un diagnostic rapide du fonctionnement global des systèmes agricoles. Synthétique parce que les indicateurs tentent d'extraire le maximum d'informations pertinentes à partir de données simples et facilement accessibles, et généraliste puisqu'il s'adresse à la majorité des systèmes de production.

Ses qualités sont aussi ses défauts : pour une analyse approfondie, il faut aller au delà des indicateurs Idea. D'autre part, c'est un outil encore inadapté aux systèmes très spécialisés (horticulture, viticulture).

Quelles améliorations éventuelles ?

La méthode Idea n'est pas figée et le groupe de suivi reste attentif aux évolutions et améliorations possibles. La dimension socio-territoriale est forcément incomplète parce que la demande sociale est en perpétuelle évolution. Un groupe de travail est en place pour tenter de proposer un *outil proche*, adapté à l'horticulture et la viticulture et une transposition de la méthode Idea aux réalités tropicales est actuellement en cours (Lycées agricoles de Guadeloupe, Réunion, Guyane, Martinique, Cirad, Inra).

Convient-elle vraiment à tous les systèmes de production ?

Non, mais à la majorité d'entre eux. D'autre part, il existe toujours ponctuellement des cas particuliers qui nécessitent une adaptation de certains indicateurs (absence d'enregistrement comptable, statuts de la main d'œuvre...)

L'articulation entre les différentes composantes ?

Le guide d'utilisation de la méthode Idea détaille cette question essentielle : une forte durabilité économique ne peut pas compenser une faible durabilité agroécologique ou socioterritoriale et, à la façon de la règle des facteurs limitants qui s'impose à l'ensemble du vivant, la durabilité réelle du système est celle de la plus faible de ses dimensions.

Son utilisation et appropriation par les agriculteurs ou groupe d'agriculteurs ?

La méthode Idea n'est pas une méthode d'évaluation administrative et l'enseignement agricole l'utilise essentiellement comme outil pédagogique pour faire passer les concepts de l'agriculture durable (diversité, autonomie, multifonctionnalité...). De nombreuses exploitations de lycées agricoles s'en servent également comme outil de progression et de suivi. Plusieurs groupes d'agriculteurs l'utilisent également dans cet esprit.

Propos recueillis par Brigitte Giordmaïna, Adaae (35).

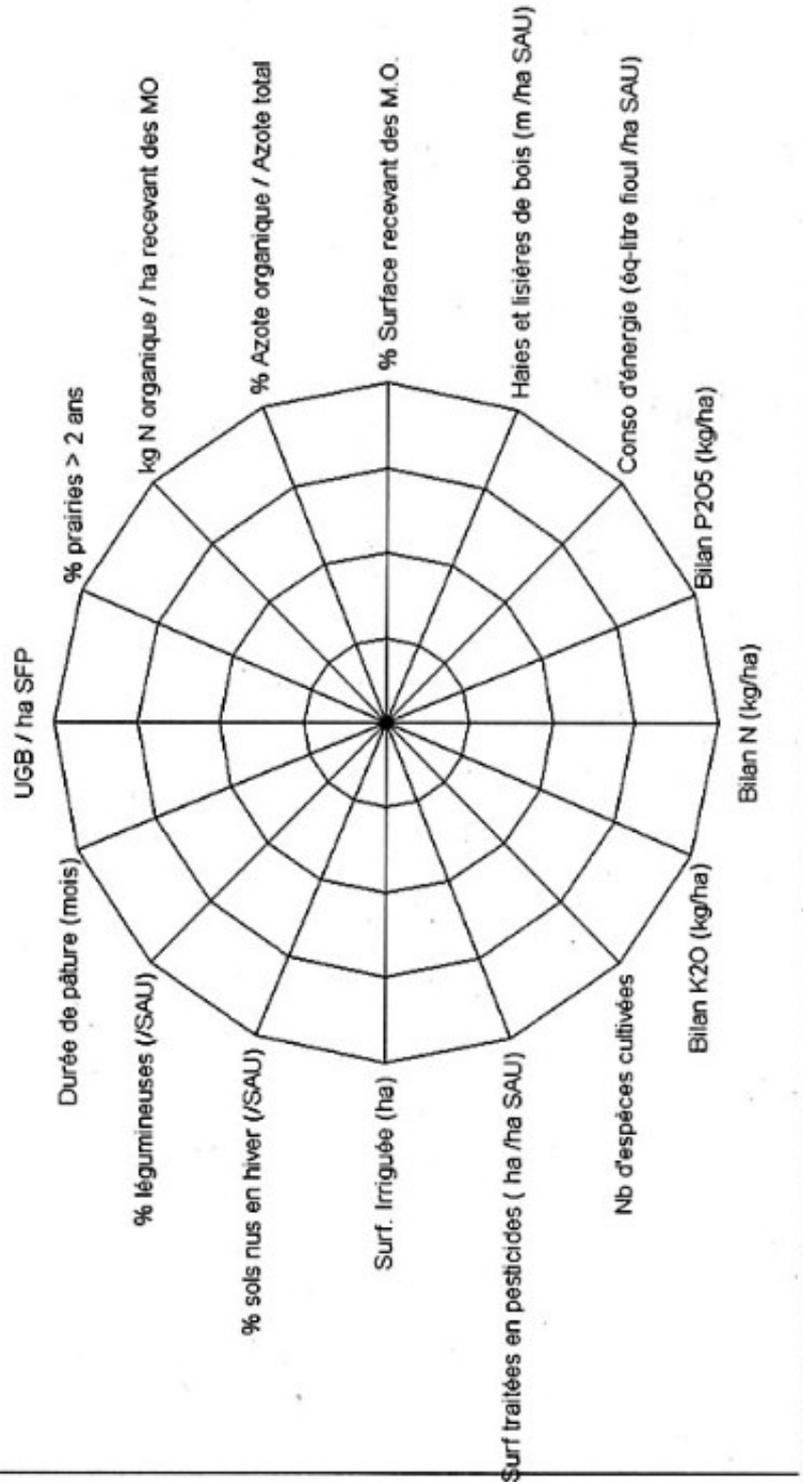
annexe 36 - Indicateurs Solagro

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 36.

SEIZE INDICATEURS, QUATRE ZONES

Un principe : plus les flèches sont courtes, meilleure est la prise en compte de l'environnement par l'agriculteur.

- La zone 1 au centre > risque nul ou faible pour l'environnement.
- La zone 2 > risque faible à moyen.
- La zone 3 > risque moyen à élevé.
- La zone 4 à l'extérieur > risque élevé à très élevé.



Annexe 37 - Les principes de l'agriculture paysanne

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 40

LES DIX PRINCIPES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE...

- . Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
- . Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.
- . Respecter la nature.
- . Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
- . Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- . Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
- . Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.
- . Rechercher des partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.
- . Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
- . Raisonner toujours à long terme et de manière globale.

SIX THÈMES POUR UNE ANALYSE GLOBALE

Trois thèmes majeurs...

- **La répartition des volumes de production...**
- **L'autonomie** : c'est la capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques et financiers et la possibilité d'exercer cette capacité. Elle repose aussi sur le partenariat, c'est à dire la complémentarité entre acteurs locaux. Il s'agit de valoriser les ressources humaines, techniques présentes localement.
- **Le travail avec la nature...**

... trois thèmes corollaires

- **La qualité des produits...**
- **Le développement local** : Être paysan, ce n'est pas seulement avoir une fonction économique ou environnementale, c'est aussi être un acteur social. L'agriculture participe pleinement au développement local d'une région par ses choix économiques et ses rapports avec les autres acteurs de la société.
- **La transmissibilité...**

Annexe 38 - Grille d'évaluation proposée par l'agriculture paysanne dans le Maine et Loire

REPertoire D'EXPLOITATION DU MAINE ET LOIRE EN AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE, répondre aux attentes de la société, Angers : Ed. Confédération paysanne du Maine et Loire, 2000, 176 pages, page 10.

Tableau de synthèse de l'auto-évaluation Agriculture Paysanne
(exemple extrait du « 4 pages » de Bruno Laurendeau, éleveur laitier en bio)

<p>Thème : <u>Qualité des produits</u> (34 pts sur 40)</p> <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode de production : 24 pts sur 30 - Transparence (=traçabilité) : 4 pts sur 4 - Qualité gustative des produits (*) : 6 pts sur 6 <p>(*) La bio est un signe de qualité officiellement reconnu</p>	<p>Thème : <u>Environnement</u> (48 pts sur 60)</p> <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité domestique : 14 pts sur 20 - Biodiversité naturelle : 8 pts sur 10 - Maintien de la fertilité des sols : 8 pts sur 10 - Gestion de l'eau et des intrants : 9 pts sur 10 - Produits vétérinaires (facultatif) : 5 pts sur 5 - Gestion de l'espace : 4 pts sur 5
<p>Thème : <u>Répartition</u> (30 pts sur 60)</p> <p>Le quota est de 172.000 l. pour un actif (<i>Bruno travaille seul sur son exploitation</i>). 172.000/200.000 l. (<i>valeur retenue en CDOA</i>) = 0,88</p> <p>La dimension économique par actif de cette exploitation est estimée à 0,88</p>	<p>Thème : <u>Développement local</u> (13 pts sur 40)</p> <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication dans la vie locale : 4 pts sur 4 - Implication dans les formes collectives de production ou commercialisation : 4 pts sur 8 - "Valorisation du territoire" : 0 pts sur 10 - Création d'emploi : 5 pts sur 18
<p>Thème : <u>Autonomie</u> (39 pts sur 60)</p> <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie décisionnelle : 14 pts sur 20 - Autonomie économique : 9 pts sur 15 - Autonomie financière : 5 pts sur 5 - Autonomie technique : 9 pts sur 15 - Autonomie énergétique : 3 pts sur 5 	<p>Thème : <u>Transmissibilité</u> (30 pts sur 40)</p> <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Vivabilité" : 3 pts sur 5 - Sécurité vis-à-vis du foncier : 4 pts sur 5 - Viabilité économique : 11 pts sur 11 - Adaptabilité (facilité de reconversion) : 0 pts sur 4 - Valeur de l'outil à transmettre : 12 pts sur 15

Note de synthèse sur cette ferme au 28/03/2000 : 194 points (sur 300 au total pour les 6 thèmes)

Observations

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bon système en matière d'environnement. Sur ces sols souvent pauvres et fragiles, la forte proportion de prairies est un élément très positif NB : à l'inverse, les systèmes grandes cultures (<i>avec des labours annuels, l'absence d'élevage et de légumineuses</i>), assez fréquents dans cette commune, ne seront probablement pas durables. • Bonne autonomie financière, faible endettement et bonne capacité d'autofinancement permettent de repenser dans la sérénité la structure de l'exploitation. • Bonne autonomie fourragère pour l'alimentation du troupeau. • Exploitation qui devrait être assez facilement transmissible (<i>hors foncier, le capital d'exploitation approche cependant 1 million de F pour un actif, ce qui s'explique principalement par la structure de l'exploitation</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Localisation au centre du bourg et structure de l'exploitation actuellement peu favorable au système herbe. Cette localisation induit également des problèmes d'effluents d'élevage. ▪ Incertitudes techniques mentionnées dans le « 4 pages » (<i>par exemple, les associations fourragères n'ont pas été testées sur une durée assez longue</i>). ▪ Assez faible sur le plan emploi (1 actif pour 73 ha mais il s'agit de terres ayant peu de potentiel). ▪ Manque d'autonomie en matière de semences pour les cultures fourragères (<i>et le coût/ha de certains mélanges à base de pois, vesces, etc. est parfois aussi élevé que celui de semences hybrides de maïs</i>). ▪ Risque santé (1 seul actif sur une exploitation laitière => Bruno ne peut être malade...).

Annexe 39 - Grille d'évaluation proposée par l'agriculture paysanne dans la Manche

ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION EN MILIEU RURAL, CONFEDERATION PAYSANNE DE LA MANCHE, L'agriculture paysanne dans la Manche, Saint-Lô : Ed. AFIR, 2000, 318 pages.

Equilibre du système de production et durabilité environnementale

Le système de production est essentiellement basé sur le pâturage avec une STH couvrant 66 % de la SAU alors que le maïs ensilage couvre quant à lui 18 % de la surface. Le chargement est de 1,5 UGB/ha et la durée de pâturage est de 7 mois par an. 90 % des surfaces assolées ont une rotation de plus de cinq ans. Les prairies permanentes représentent 4,7 ha et les prairies temporaires (ray-grass anglais/ trèfle blanc) sont sur 1,3 hectare. Les exploitants implantent 1 hectare supplémentaire chaque année dont la moitié sous couvert de céréales. La fertilisation est basée principalement sur la matière organique qui représente 59 % des apports azotés. Le bilan CORPEN est équilibré en azote mais il y a un léger excédent en phosphore de 27 unités par hectare alors que l'on constate un déficit en potasse de - 3,5 unité/ha. Les surfaces nues en hiver représentent 7 % de la SAU. La gestion phytosanitaire reste encore à améliorer malgré la mise en place de pratiques alternatives de désherbage (binage du maïs) et malgré l'attention portée quant au choix des produits de traitement.

Le linéaire de haies à l'hectare est bon et les exploitants en ont implanté 300 mètres ces dernières années et consacrent une quinzaine de jours à leur entretien. Le respect de la directive nitrate et les bonnes pratiques d'épandage assurent une bonne qualité de l'eau.

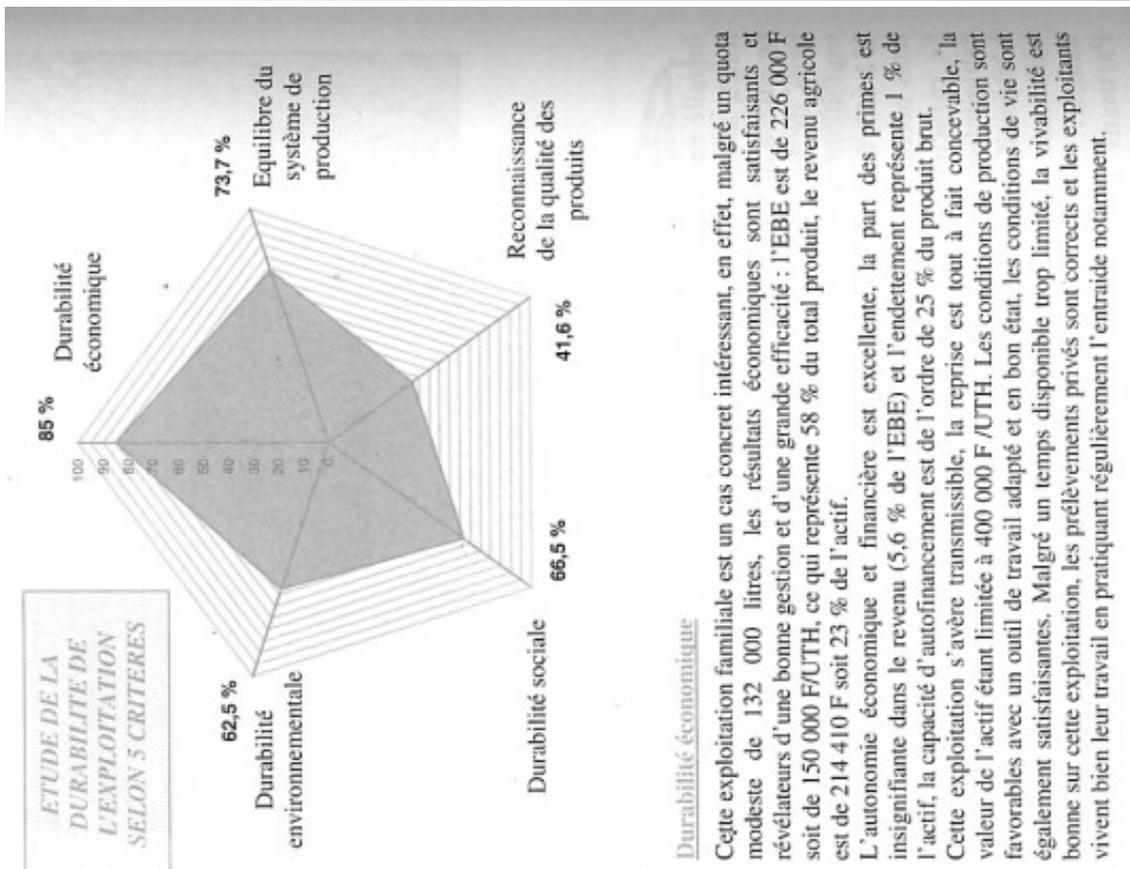
Reconnaissance de la qualité des produits

Ce thème obtient un indice assez faible malgré une qualité biologique du lait satisfaisante (A,A+), cela s'explique par les faiblesses constatées au niveau de la gestion phytosanitaire et par le coût vétérinaire rapporté à l'UGB qui est de 280 F. De même, le manque de reconnaissance de la qualité gustative des produits, hormis sur la production de pomme, l'absence de garanties apportées aux consommateurs due au choix de la filière, dévalorise l'aspect qualitatif de la production.

Durabilité sociale

La vivabilité est satisfaisante même si le temps de travail reste relativement important. Le niveau de répartition se situe en dessous des seuils requis pour une agriculture paysanne puisque l'on atteint 18 hectares pour 88 000 litres de lait par UTH. L'implication professionnelle est importante.

Cette petite exploitation laitière est intéressante à plusieurs titres, en effet, elle apporte la démonstration que l'on peut vivre avec un quota modeste, en pratiquant une gestion économe et elle est également représentative de la prise de conscience du monde agricole face aux problèmes d'environnement.

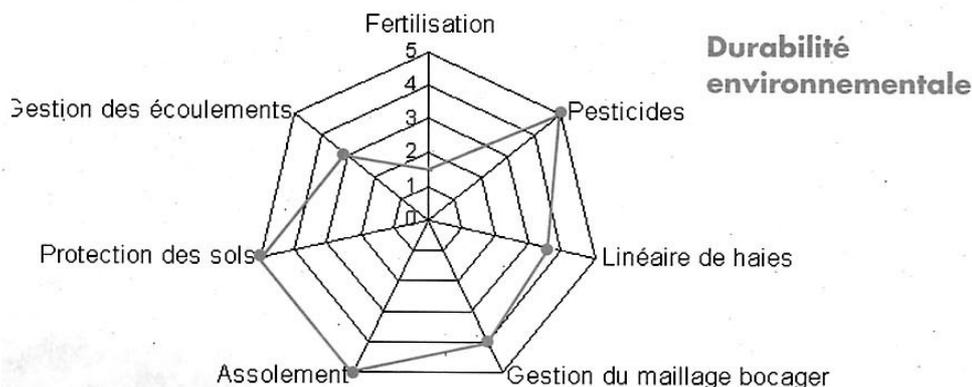
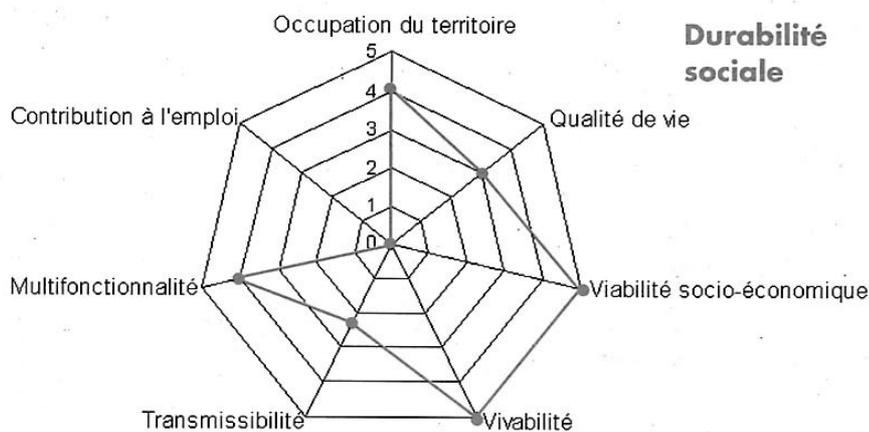
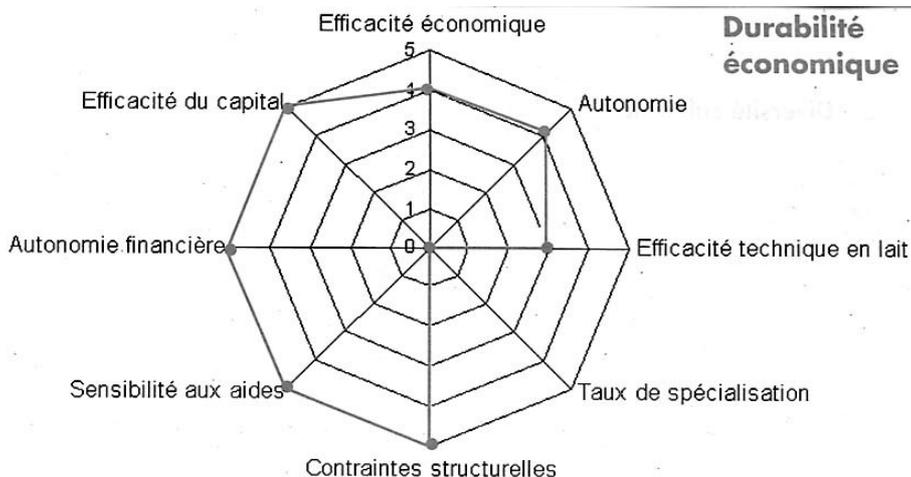


annexe 40 - Diagnostic du Réseau agriculture durable

CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGRICULTURE DURABLE, Ed. CIVAM et Réseau agriculture durable, mai 2001, 62 pages, page 54

EN BREF

- Dans le Boulonnais ;
- 1 UTH ;
- 204 000 litres de lait avec 29 vaches Prim'Hosstein et 10 génisses élevées par an ;
- 24 ha de prairies dont 11 ha de prairies temporaires en mélange.



Atouts :

- l'efficacité économique
- la simplicité du travail et le parcellaire groupé
- le climat océanique du Boulonnais.

Contraintes :

- la forte quantité de lait à l'hectare (plus de 8 000 litres de quota/ha SAU)
- main d'oeuvre réduite (1 UMO)
- sols peu portants.

Objectifs

- à court terme : améliorer le stockage des effluents et l'épandage grâce au compostage
- améliorer les abords des bâtiments
- à long terme : travailler moins, prévoir une installation (le fils ?) pour partager le travail.

Annexe 41 - Cellule prospective et stratégie (1/2)

Le groupe de travail et la cellule prospective et stratégie ont été chargés d'un rapport à la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, intitulé "agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige" paru à la documentation française en 1998. (p 551 et 553).

Groupe de travail (de la cellule prospective et stratégie)

Danièle Barres, INRA / délégation permanente à l'Environnement

Jacques Berthomeau, SIDO (Société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cultures textiles)

Dominique Bouvier, APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)

Jean-Claude Bouvier, Association des ingénieurs pour la mise en valeur de l'espace rural (AIMVER)

Louis Cayeux, FNSEA

Dominique Dron, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cellule de prospective et de stratégie

Sandrine Dubanchet, CNJA

Philippe Dugast, ELF, service agronomique de la société Grande Paroisse

Nathalie Evain-Bousquet, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, direction de l'Eau ; puis Christophe Chassande

Guillermo Fliechman, Institut agronomique de la Méditerranée

Thierry Hommel, INRA / Délégation permanente à l'Environnement

Agnès Hubert, INRA, SRAE ministère de l'Environnement

François Lerat, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, direction de la Nature et des Paysages

David Litvan, ministère de l'Economie et des Finances

Jean-François Molle, Danone

Vincent Piveteau, ENGREF centre de Clermont-Ferrand

Xavier Poux, bureau d'étude ASCA

Jean-Luc Pujol, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cellule de prospective et de stratégie

Joseph Racape, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, direction de la Nature et des Paysages

Mireille Riclet, Confédération française de la coopération agricole

Germaine Ricou, France nature environnement

Saivi Isabelle, Fédération des parcs naturels régionaux, puis ATEN

Luc Thiebaut, ENASED (Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon)

Annexe 41 - Cellule prospective et stratégie (2/2)

Comité de pilotage de la Cellule de prospective et stratégie

Richard Armand, Pechiney, membre du comité exécutif

Dominique Bureau, ministère de l'Economie et des Finances,
sous-directeur, direction de la Prévision, passé au Conseil d'analyse économique auprès du
premier ministre, remplacé depuis décembre 1997

par Olivier Godard, CIRED, économiste

Françoise Grossetête, députée européenne, conseillère régionale Rhône - Alpes

Patrick Legrand, INRA, président d'honneur de France-Nature-Environnement, Conseil
Economique et Social

Philippe Lequenne, Les Amis de la Terre

Michel Matheu, Commissariat général du Plan, chef du service Energie et activités tertiaires

Jacques Pelissard, député-maire de Lons-le-Saunier

Jean-François Molle, Danone, directeur général chargé de la réglementation, de la sécurité
des produits et de l'environnement

Patrick Philip, CEA, responsable de la mission environnement

Michel Rousselot, ancien ingénieur général des Ponts et Chaussées

Jean Salmon, FNSEA, vice-président chargé de l'environnement

Jacques Theys, ministère de l'Equipement et des Transports, chef du Centre de prospective et
de veille stratégique

Bernard Tramier, ELF-Aquitaine, directeur de l'Environnement

Lexique des qualificatifs de l'agriculture

par Frank Pervanchon et André Blouet

en collaboration avec Geneviève Nguyen, Jean-Pierre Sarthou et Samuel Féret

ENSAIA, UMR Agronomie et Environnement, 2 av. de la Forêt de Haye, BP 172, 54505 Vandœuvre-lès-Nancy cedex ;
Frank.Pervanchon@ensaia.inpl-nancy.fr ; blouet@mirecourt.inra.fr

À l'écoute des discours politiques (syndicats, ministères) et à la lecture de brochures ou de notices d'information émanant d'associations, d'instituts techniques, de professionnels agricoles, nous avons constaté que le mot « agriculture » était de plus en plus rarement utilisé seul et plutôt qualifié par des adjectifs et des compléments du nom. Ces expressions ont une connotation positive : agriculture *raisonnée*, agriculture *de précision*, agriculture *biologique*, agriculture *paysanne* sont des exemples pris parmi les expressions les plus courantes. Elles peuvent être aussi connotées négativement, parce qu'utilisées pour mettre des pratiques agricoles à l'index : agriculture *productiviste*, agriculture *intensive*, agriculture *conventionnelle*.

Toutes ces expressions sont largement utilisées, diffusées ou simplement « à la mode ». Pourtant, au contact d'étudiants, mais aussi d'agriculteurs et de professionnels de l'agriculture en général, nous nous sommes aperçus que la définition de ces expressions, bien qu'ils les utilisent, était mal connue, voire n'était pas connue du tout. Nous avons alors cherché à faire un point des définitions pour savoir de quoi l'on parle.

Aux États-Unis, est parue une brochure reprenant un large ensemble des qualificatifs anglo-saxons de l'agriculture, sous le titre *Sustainable agriculture: definitions and terms* (Gold, 1994). En France, ce travail a déjà été entamé sur quelques termes tels que « durable », « paysanne », « raisonnée », « fermière », « intégrée », « de précision » ou « biologique », sous un angle sociologique (Féret et Douguet, 2001 ; Roué, 1999), agronomique (Robin, 1999 ; Toubon *et al.*, 2001) et économique (Roger, 2001). Beau (1992) a rédigé un *Glossaire de l'agriculture biologique*, reprenant un ensemble d'expressions synonymes d'« agriculture biologique », mais sans détails, ni classification.

Mais il apparaît qu'il n'existe pas de document de synthèse en langue française qui recense les expressions qualifiant l'agriculture.

Pourtant, les mots, à la définition explicite ou implicite, s'infiltrèrent dans les discours et parfois sont détournés de leur sens premier. Cette constatation a déjà été faite, dans les années 1980, à propos de l'agriculture *productiviste*¹ et, aujourd'hui, à propos de l'utilisation

l'adjectif « durable »². Qu'en est-il des autres mots ? Nous avons donc cherché à identifier et à définir les expressions qualifiant l'agriculture afin de montrer la pluralité des idées pour le développement de l'agriculture, mais aussi permettre d'éviter le plus possible les incohérences, les mésusages et les redondances éventuels.

Il est important de noter que, volontairement, le présent document ne cherche pas à classer les termes recensés, mais simplement à en dresser une liste alphabétique. Ce choix est dû au fait que chaque expression peut être analysée de différents points de vue (historique, sociologique, économique, agronomique...), à partir desquels une classification différente peut être proposée. Cet article est donc un essai de clarification terminologique qui permet d'éclaircir le sens d'un ensemble de qualificatifs au contenu qui restait imprécis ou vague, et souvent très fortement idéologique. Par ailleurs, le contenu multiforme pour chaque terme décrit est mouvant au cours du temps, ce qui rend difficile toute définition rigide. C'est pourquoi, nous proposons ce document comme une base de travail. Les auteurs cités sont ceux auxquels il est suggéré de se référer pour plus de détails. Lorsque cela a été possible, nous avons identifié les inventeurs des expressions ou le contexte historique de leur émergence. Ce travail a été réalisé à partir de textes publiés dans des revues, édités dans des ouvrages individuels ou collectifs, ou enfin à partir d'informations tirées d'Internet, dont nous donnons les références.

de la productivité sans définir l'unité à laquelle on se réfère, de l'intensification sans même évoquer la nature des processus incriminés... La démarche a un côté sympathique : chacun met ce qu'il veut derrière chaque concept, et aborde le débat sans crainte de voir se réaliser un malencontreux consensus qui le priverait de la joie sans cesse renouvelée de retrouver la discussion au point initial. » (Tirel, 1983, p. 23).

² Ainsi, « le concept de développement durable a fait irruption dans le monde agricole au point de figurer dans tous les discours d'orientation ou stratégiques, y compris de groupes phytosanitaires ! Ce mot magique, un temps consensuel, cache des sensibilités et des orientations différentes et donne lieu à des glissements de sens au gré de chacun. Si le concept est fécond, à la dimension des portes qu'il ouvre à l'agriculture, il faudrait éviter qu'il se vide de son contenu, en étant l'auberge espagnole d'une agriculture en mal de projet, de la pérennité et de la transmissibilité des entreprises au respect de l'environnement, de l'emploi au développement rural, de l'écologie... à l'éthique ou à l'équité sociale. C'est selon, mais à force les idées sous-jacentes avancent. » (Mer, 1999, p. 223).

¹ « *Productivisme* est un néologisme [qui] a rejoint ainsi la cohorte des termes que l'on retrouve dans les rapports et les discours des uns et des autres et qui ne valent que par leur connotation : ainsi parle-t-on de la compétitivité sans préciser le niveau d'où on la juge,

N.B. : les acronymes cités dans les définitions sont développés en fin de document. Quant aux sites Internet en référence, ils ont été visités au cours de l'été 2001.

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (2/8)

Alternative

1. L'expression « agriculture **alternative** » a une dimension écologique. Dans son acception générale, l'expression « agriculture alternative » traduit la volonté de trouver des méthodes agricoles qui évitent l'usage de produits chimiques de synthèse et qui sont associées à de nouveaux systèmes de production : « cette approche tend à établir des modèles pérennisables qui ont pour fonction liée à la production : i) de sauvegarder l'outil essentiel de production qu'est la terre enchâssée de son écrin naturel, ii) de restituer un meilleur équilibre entre la part d'autonomie individuelle et/ou communautaire et la part d'interdépendance avec l'extérieur. » (Cavelier, 1990). L'agriculture alternative développe « des stratégies globalisantes qui visent à optimiser l'ensemble des ressources des agroécosystèmes. [...] Elles s'appuient souvent autant sur le savoir-faire empirique des populations locales que sur les connaissances abstraites acquises à l'extérieur, et l'approche scientifique aide à objectiver et à rationaliser ce savoir-faire. Toutes ces stratégies reposent sur le rôle important des associations culturelles, avec l'arbre en particulier, et sur celui des aspects spatio-temporels de l'utilisation des ressources. » (Cavelier, 1990). On pourrait d'ailleurs parler d'avantage d'« agricultures alternatives » car, « libérées de dogmes rigides, la multiplicité et l'adaptabilité de leurs variantes en font des démarches compatibles avec les différents modèles d'échange comme d'autosuffisance. » (Cavelier, 1990). Il s'agit en fait d'une expression calquée sur l'expression anglaise « *alternative agriculture* », l'adjectif « *alternative* » signifiant, en anglais, la recherche d'une solution de remplacement. Cette acception est critiquable sur un plan sémantique car en français l'adjectif « alternatif » inclut soit la notion de choix, de dilemme, soit la notion d'alternance, de successions d'états ou de phénomènes opposés. Dans le cas de l'agriculture « alternative », il s'agit bien du remplacement d'une forme d'agriculture dominante par une forme privilégiant des procédés inspirés par l'écologie (Estevez et Domon, 1999). L'agroécologie peut être considérée comme l'une des bases de la recherche pour une (ou des) agriculture(s) « **alternative(s)** » (Altieri, 1986).

2. Cette expression prend aussi un sens restreint emprunté au domaine économique où sont favorisés des cultures, des élevages et des produits fermiers non classiques, la transformation des produits à la ferme, le tourisme et d'autres services connexes de l'exploitation agricole, et la vente directe et le développement de stratégies de marketing (Gold, 1994). C'est ce sens que l'on retrouve aussi en français dans certains textes d'économistes, où « agriculture alternative » traduit la diversité des systèmes de production (Colson, 1986).

Autonome

Cette expression traduit la volonté d'un moindre achat de matières premières par l'agriculteur, donc *in fine* la recherche de plus d'indépendance des agriculteurs vis-à-vis des groupes agro-industriels (agro-alimentation et production d'intrants chimiques). L'autonomie passe notamment par la production d'engrais sur la ferme via le fumier et par les prairies artificielles à base de légumineuses - principes assez anciens (Voisin, 1957 ; Pochon, 1993) mais redécouverts ou développés - ou par une consommation énergétique réduite (Rhessy, 1996).

Des groupements d'agriculteurs de l'Ouest de la France défendent davantage l'autonomie vis-à-vis de la nutrition azotée des cultures (CEDAPA, dont l'origine est due à André Pochon), tandis que d'autres se centrent davantage sur l'autonomie énergétique (CEIPAL, Groupe Planète). Ces agricultures ont des résultats positifs sur le plan économique (Risoud, 1999) et/ou environnemental (Roussel *et al.*, 2000). Les expressions associées sont « agriculture **économe** » et « agriculture **solidaire** ».

Biodynamique

Le courant « **biodynamique** » a été lancé en Allemagne et en Autriche, dans les années 1920, par Rudolf Steiner, lequel a cherché à appliquer à l'agriculture les principes de sa science spirituelle, basée sur la prise en compte d'une réalité matérielle, d'une part, et de « ce qui échappe aux sens », telle que la vie ou les phénomènes psychiques, d'autre part³. Ces thèses ont été mises au point sur le terrain par Ehrenfried Pfeiffer dans des exploitations agricoles européennes et américaines dès 1925 (de Silguy, 1994). Un ouvrage de vulgarisation a été plusieurs fois réédité : *Fécondité de la terre* (Pfeiffer, 1972). L'agriculture biodynamique s'inscrit dans un projet de société plutôt rétrograde, voire réactionnaire, prévu par Steiner puis par Pfeiffer (Viel, 1979). On notera que l'agriculture biodynamique, si elle s'inscrit dans les méthodes et techniques de l'agriculture biologique, propose d'aller plus loin, d'une part, via l'utilisation de préparations d'origine animale et végétale (bouses de vaches, plantes médicinales, quartz...) pour vivifier le sol, influencer les cultures et lutter contre les mauvaises herbes, et, d'autre part, via la maîtrise des « forces cosmiques et naturelles » telles que les cycles lunaire et nyctéméral (Pfeiffer, 1972). Cependant, il semble que l'utilisation des préparations biodynamiques n'ait pas une influence spécifique sur les paramètres de la biologie des sols tels que la biomasse de vers de terre, la respiration, l'activité déshydrogénase ou la minéralisation, mais que cette influence soit liée plutôt au compost lui-même (Carpenter-Boggs *et al.*, 2000a). Aucune influence n'est démontrable non plus sur les rendements, la fertilité du sol, la présence d'adventices (Carpenter-Boggs *et al.*, 2000b). En revanche, elles

semblent influencer l'évolution du compost (Carpenter-Boggs *et al.*, 2000c). L'agriculture biodynamique dispose de labels officiels (attribués, par exemple, par les associations Biodyvin ou Démetre). Cf **Agriculture biologique**.

³ On ne jugera pas ici ces théories, ni la personnalité sujette à polémique de son inventeur allemand, R. Steiner, à l'origine de l'anthroposophie en 1913 et présenté, selon les auteurs, soit comme un précurseur de génie, soit comme un charlatan. Ces théories sont à remettre dans un contexte historique très chargé pour l'Allemagne de l'après-Première Guerre mondiale (Viel, 1979).

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (3/8)

Biologique

Cette expression qualifie une agriculture basée initialement sur des motivations philosophiques, qui ont été traduites peu à peu techniquement (Robin, 1999). Trois courants majeurs ont traversé l'agriculture biologique : **Biodynamique**, **Organique**, **Organo-biologique** (de Silguy, 1994 ; Viel, 1979). En France, l'agriculture biologique a été inventée dans le contexte d'une exigence accrue de qualité alimentaire de la part de quelques consommateurs et de médecins sensibles aux effets réels ou supposés des produits chimiques utilisés en agriculture (Viel, 1979). On se reportera aux travaux de Viel pour un historique de l'agriculture biologique en France, pour la période entre les années 1950 et 1970. Au milieu des années 1970, certains s'interrogent sur l'agriculture biologique, car elle est « parfois déconsidérée par les abus publicitaires sur la qualité réelle des produits, trop isolée pour être réellement efficace » (Souchon, 1974). L'expression « agriculture biologique » n'a, à cette époque, pas vraiment de définition et fait l'objet de débat⁴. Cela conduit à l'invention d'une « agriculture fermentaire » (Keilling, 1974) qui est, selon Viel (1979), synonyme de l'agriculture biologique. Pour faire face à ces interrogations, en 1980, apparaissent le Comité interprofessionnel national de l'agriculture biologique (CINAB) et la première reconnaissance officielle de l'agriculture biologique dans la Loi d'orientation agricole. La Charte de Blois définit peu après le cadre strict de la production de l'agriculture biologique afin d'éviter davantage de débats et de divergences. Le nom « Agriculture biologique » devient une norme officielle en 1985, en France, par la création d'un label (« AB »), propriété du ministère de l'Agriculture. En 1991, est rédigé un règlement européen pour les productions végétales (CEE 2092/91), avec création d'un label européen pour les produits issus de l'agriculture biologique. Le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche commande le rapport Riquois pour connaître les possibilités de développement de l'agriculture biologique dans le cadre d'un plan pluriannuel (Riquois, 1998). En 2000, le Règlement européen pour les productions animales donne un appui supplémentaire à l'agriculture biologique. L'« agriculture biologique » est donc définie strictement par la loi, avec une certification des exploitations qui veulent revendiquer ce qualificatif par des organismes de certification indépendants : par exemple, en France, Ecocert et Qualité France. Actuellement, la production biologique intéresse

⁴ Par exemple, est-il une agriculture qui ne soit pas « biologique » ni « artificielle » ?

fortement l'industrie alimentaire compte tenu du changement de comportement des gens vis-à-vis de ces produits⁵. Les instituts de recherche et, en particulier, l'INRA développent aussi des programmes de recherche sur l'agriculture biologique (Bellon *et al.*, 2000). Un débat commence à naître sur les réels apports de l'agriculture biologique en terme de préservation de l'environnement et de fourniture de produits de qualité (Kirchmann et Thorvaldsson, 2000).

En Europe, il existe un ensemble d'expressions synonymes ou variantes de « agriculture biologique ». L'« agriculture biologique » telle que définie en France se traduit dans les pays anglophones par « *organic farming* » (ou « *organic agriculture* ») et en allemand par « *ökologische Landwirtschaft* ». Or, si les procédés prônés par ces agricultures sont les mêmes, globalement, leurs traductions littérales en français (« agriculture **organique** » et « agriculture **écologique** ») ne trouvent pas d'échos précis. Il faut donc rester vigilant lors des traductions. Pour les termes présentant les « eco-logos » et « bio-logos », le sens en français variera en fonction du pays considéré : en espagnol, « *agricultura ecologica* », en allemand « *ökologische Landwirtschaft* », en portugais « *agricultura biologica* » se traduiront en français par « agriculture biologique ». Le concept anglo-saxon « *ecological farming* » est un terme générique synonyme de « agriculture **alternative** ». Le terme anglais « *biological farming* » a lui aussi une signification variable en fonction du pays considéré : d'une acception très large synonyme d'« *ecological farming* » à un sens restrictif synonyme d'« *organic farming* ».

Citoyenne

1. Expression qui, avec sa variante « agriculture **solidaire** », traduit la volonté de remettre l'agriculteur au cœur de son projet et de son territoire (notion d'agriculture « **territoriale** »), de lui redonner des responsabilités dans la collectivité et la société en matière de développement du territoire, de qualité des aliments, du respect du patrimoine et des ressources, alors qu'il était jusqu'à présent, à cause des aides, un « assisté » ou un « chasseur de primes » (Mer, 1999).

2. Une variante est développée par Kressman (1996), pour qui l'agriculture citoyenne est « une agriculture plus forte, mieux insérée dans la société et donc dans l'économie » (p. 35), une « agriculture capable de répondre d'une manière ou d'une autre aux multiples besoins d'une société industrielle en pleine mutation [qui] pourra s'appuyer sur la richesse de ses valeurs, sa capacité d'innovation et la puissance d'un système d'organisation professionnelle unique en son genre » (page 34). Pour Kressman, cette agriculture est synonyme de l'agriculture « **du quatrième type** » (*cf* cette expression).

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (4/8)

Conventionnelle

C'est l'équivalent de l'anglais *conventional farming* ou *conventional agriculture*. Il s'agit le plus souvent de caractériser une agriculture « **chimique** », « **moderne** » qui n'a pas intégré dans ses pratiques les évolutions technologiques récentes (telles que les OGM ou la télédétection, par exemple). Cette expression assez ancienne est très largement répandue⁸ ; elle est proche d'« agriculture **intensive** », à laquelle elle sera préférée lorsque l'on ne précise pas le facteur d'intensification auquel on se réfère. On peut se demander, devant la relative imprécision de cette expression, si l'agriculture n'a pas été qualifiée de conventionnelle, en réaction au regain d'intérêt pour l'agriculture biologique, un qualificatif en appelant un autre en réaction.

Certains auteurs ont fait une étude sociologique pour caractériser les agriculteurs se définissant comme « conventionnels » par rapport à d'autres agriculteurs, notamment à ceux qui se qualifient de « durables » (Comer *et al.*, 1999 ; Kotile et Martin, 2000). L'agriculture « conventionnelle » peut être aussi considérée comme en opposition à l'agriculture « **biologique** » (Kirchmann et Thcrvaldsson, 2000). Voir « agriculture **dominante** » et « agriculture **moderne** ».

Duale

Apparue dans le milieu des années 1980, cette expression « peut être interprétée comme la préoccupation de certains dirigeants d'abandonner progressivement la conception d'un développement global privilégiant les actions collectives, pour lui substituer une conception plus libérale mettant l'accent sur un appui individualisé aux exploitants performants. » (Colson, 1986, p. 8). Cette dualité est à l'origine d'agricultures **différentes** (voir ce mot) et pourrait conduire à deux agricultures, l'une réservée aux « performants », l'autre pour « les autres ».

Econome

Jointe au concept d'« agriculture **autonome** », cette expression fait référence au rapport de Jacques Poly¹⁵ qui cherchait des alternatives économiques au modèle agricole dominant dans les années 1970. Des agriculteurs ont repris ces expressions à leur compte, y ajoutant la notion d'agriculture « solidaire » et les ont traduites agronomiquement et économiquement (Pochon, 1993 ; Rhessy, 1996). Différents organismes, en France et en Europe, travaillent et diffusent ces concepts d'agriculture autonome et econome : CEDAPA, CEIPAL, Groupe Planète (Europe).

Extensive

À l'inverse de l'expression « agriculture **intensive** », le terme « extensif » caractérise une agriculture qui compense les prélèvements non maximisés par hectare en augmentant les surfaces exploitées. L'extensification, dans une terminologie actuelle, peut signifier, au sens large, la somme de différentes mesures qui permettent d'inverser ou, au moins, stopper les effets non désirés du développement agricole (érosion des sols, diminution de la diversité spécifique, pollution de l'eau, etc.), mais aussi, dans un sens plus restreint, la réduction des rendements des grandes cultures (Gerowitt et Wildenhayn, 1997). Voir « agriculture **intensive** ».

Fermière

Il s'agit d'une « agriculture dont la spécificité réside dans le fait que les personnes impliquées remplissent plusieurs fonctions : celle de produire, transformer, et vendre leurs produits auprès des consommateurs. Les producteurs fermiers sont impliqués dans l'évolution de la société : réponse aux attentes des consommateurs, création d'activité et d'emplois, revitalisation des territoires et développement d'un espace rural vivant. Ils participent ainsi au maintien du lien ville-campagne. » (FNAPF, citée par Féret, 2000). Les producteurs fermiers sont des producteurs et transformateurs de leurs matières premières, et des vendeurs de leurs produits (FNAPF, 2001). Il s'agit d'une prise en compte socio-territoriale de l'agriculture.

Interstitielle

« L'agriculture interstitielle, c'est l'agriculture mêlée à la ville, qu'elle soit au milieu de l'agglomération, qu'elle l'entoure, ou encore qu'elle sépare deux agglomérations entre elles. [...] ainsi définie elle a une fonction sociologique car, espace vert, réserve d'air et de chlorophylle, elle réalise une rupture avec le béton ; elle constitue un espace biologique nécessaire aux citadins, et permet de réaliser l'équilibre ville-campagne » (Gaye, 1974). Pour des nuances, voir « agriculture **urbaine** » et « agriculture **péri-urbaine** ». Ces trois agricultures sont parties prenantes du développement durable, et conduisent à l'émergence de « **villes durables** » (Helmore et Ratta, 1995).

Avec ses variantes que sont l'« agriculture **urbaine** » et l'« agriculture **péri-urbaine** », l'agriculture **interstitielle** caractérise l'agriculture par rapport à un territoire urbanisé. Ces agricultures induisent des problématiques propres à l'aménagement du territoire soulevées depuis plusieurs décennies (Falque, 1974).

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (5/8)

Durable

L'expression « agriculture durable » traduit la volonté de développer une agriculture qui contribue à la « durabilité »⁹. La durabilité serait l'un des paradigmes

contemporains les plus flous mais aussi les plus prometteurs (Bosshard, 2000). Il est né des impasses en terme de développement et de préservation de l'environnement auxquelles les chercheurs et décideurs se sont confrontés depuis les années 1980. Ce concept (paradigme), très largement répandu mais encore mal défini, est en grande discussion chez les scientifiques (Sands et Podmore, 2000). Si l'on considère que l'humanité est actuellement dans une phase de transition vers la durabilité (McMichael *et al.*, 2000), deux objectifs sont essentiels : d'une part, il est important de définir la durabilité (Allen *et al.*, 1991) et, d'autre part, il est nécessaire de passer à une application concrète de ce concept (Wagner, 1999). Pour ce qui est de la définition de la durabilité, la littérature, très vaste sur ce sujet (Bosshard, 2000 ; Hansen, 1996 ; Kotile et Martin, 2000), s'accorde à peu près pour reconnaître qu'elle est un concept qui associe le respect de l'environnement¹⁰, le maintien de la rentabilité économique¹¹, l'acceptabilité sociale¹², la transmission des biens et des connaissances¹³, chacun de ces thèmes devant être considéré pour lui-même et par rapport aux autres, dans une approche systémique. De nombreux points de vue permettent donc d'aborder ce concept : éthique et philosophique (Cairns, 1999), économique avec les notions de durabilité faible et celle de durabilité forte (Gowdy, 2000 ; Karavezyris et Papanikolaou, 2000), politique (Mitchell, 2000 ; Tubiana, 2000), technique (Berge, 2000), sociologique et écologique, l'un insistant sur le maintien du bien-être social tandis que l'autre souligne la disparition des ressources naturelles (Farshard et Zinck, 1993). Cette très grande diversité de points de vue prend son origine dans le rapport Brundtland, paru en 1987, qui a permis de disséminer le terme « durabilité » dans le monde entier, en particulier chez les chercheurs et les décideurs. Ce succès tient, d'une part, à ce que le terme tend à exprimer une expérience et une conscience des problèmes de la société, confrontées à la destruction de l'environnement et à la menace du bien-être des générations futures, et, d'autre part, à ce qu'il est suffisamment large pour permettre à chacun d'y projeter ses idées et centres d'intérêt (Bosshard, 2000). Ces deux raisons expliquent le paradoxe de ce terme : un poids dans les discours politiques et culturels très lourd et une caractérisation avec une applicabilité restreinte ou nulle (Bosshard, 2000).

¹⁰ Préservation des sols, de l'eau, de l'air, des ressources non renouvelables, de la biodiversité et des paysages.

¹¹ Maintien du potentiel agronomique des sols, maintien ou amélioration du niveau de vie de l'exploitant, praticabilité à long terme, mais aussi contribution aux échanges commerciaux locaux, nationaux ou internationaux...

¹² Prise en compte d'une dimension éthique, assurance d'une alimentation en quantité et en qualité à tous les peuples, maintien ou renforcement du tissu social rural ou urbain...

¹³ Possibilité technique et économique de reprise des exploitations par un jeune agriculteur, accessibilité et diffusion de connaissances anciennes, et des avancées techniques et scientifiques.

Chercheurs, conseillers et décideurs essaient donc maintenant d'aller au-delà des problèmes de définition pour trouver des approches concrètes. Cette volonté se trouve dans des secteurs et des champs d'activité, très divers. Le secteur agricole est sans doute celui où le plus grand nombre de travaux se rencontre, car de toutes les activités humaines, l'agriculture est celle qui semble altérer le plus l'environnement terrestre (Sands et Podmore, 2000). Aux États-Unis, par exemple, l'agriculture durable était perçue à travers les pratiques biologiques, ou à faibles intrants, centrées essentiellement sur les exploitations avec cultures et fruits et légumes et connue sous le nom d'« agriculture durable à faible intrant » (« *low input sustainable agriculture* - LISA ») (Wagner, 1999). Un questionnaire envoyé aux agriculteurs américains a révélé que 62,5% se considèrent conventionnels et 37,5% durables (Comer *et al.*, 1999). En France, une application concrète a été développée par le Réseau agriculture durable qui a déposé une marque, diffuse de l'information et participe à des expérimentations. Parallèlement, on trouvera chez certains auteurs la recherche d'une traduction agronomique du concept d'agriculture durable, à travers les systèmes de production intégrés, bases de l'agriculture **intégrée** (Edwards, 1987 ; Girardin *et al.*, 1996 ; Viaux, 1995). Une agriculture durable est peut-être aussi une agriculture diversifiée au sein d'un territoire (Bonny, 1996). On pourra enfin parler d'« **agricultures durables** », pour traduire la diversité des initiatives concrètes pour appliquer les principes de la durabilité (Beau, 1995).

Par conséquent, on peut supposer que les agricultures existantes (raisonnée, biologique, productiviste, permanente, etc.) ne peuvent pas se dire « durables » mais qu'en revanche, elles peuvent dire qu'elles contribuent au développement durable de l'agriculture en privilégiant particulièrement un ou plusieurs axes de la durabilité.

Comme variantes de l'expression « agriculture durable », on trouvera les expressions générales : agriculture « **renouvelable** », agriculture « **de demain** » ou « **pour demain** », la durabilité étant un objectif à long terme. Voir en particulier l'expression « agriculture **soutenable** » traduction littérale de l'anglais « *sustainable agriculture* ».

⁹ Citons plusieurs exemples de définition illustratifs. Une définition politique de l'agriculture durable pour le gouvernement américain est tirée de la Section 1404 du Natural Agricultural Research Extension and Teaching Policy Act de 1977, amendé par la section 1603 du FACT Act : « *sustainable agriculture is an integrated system of plant and animal production practices having a site-specific application that will, over the long term: i) satisfy human food and fiber needs; ii) enhance environmental quality and the natural resource base upon which the agricultural economy depends; iii) make the most efficient use of non-renewable resources and on-farm resources and incorporate, where appropriate, the natural biological cycles and controls, iv) sustain the economic viability of farm operations; and v) enhance the quality of life for farmers and society as a whole* » (Letey, 1994). Cette définition se rapproche de celle du développement durable des espaces agricoles par : « *a system of technologies and/or planning that aims to integrate ecological with socio-economic and political principles in the management of land for agricultural and other purposes to achieve intra- and intergenerational equity* » (Hurni, 2000, p. 85). On trouve encore : « *agriculture can be considered "sustainable" only if it understands productivity and environmental protection as equally essential features of the entire system, which has to be kept intact for future generations* » (Eckert *et al.*, 2000). En France, on trouve la définition du réseau Agriculture durable : « L'agriculture durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui (aliments sains, eau de qualité, emploi et qualité de vie) sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures. » (RAD in Férét, 2000).

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (6/8)

Intensive

Empruntée au champ de l'économie (Bonnieux, 1986) et en lien avec le rôle des industries (Serra, 1986), l'expression est souvent associée à l'« agriculture productiviste ». La date d'apparition de la notion d'intensification en agriculture est difficile à préciser, mais elle remonterait à l'époque de la mise en cause de la recherche d'une productivité toujours croissante (Serra, 1986). L'adjectif « intensive » qualifie une agriculture cherchant à augmenter les rendements par unité de travailleur, mais aussi les rendements à l'hectare, les rendements zootechniques (carcasses, lait) en augmentant les performances des animaux, des végétaux et des sols, par exemple via la sélection variétale, la sélection génétique ou la fertilisation des sols. En français, l'expression est souvent mal utilisée, car il est nécessaire, quand on parle d'intensification, de préciser à quoi l'on se réfère : intensification de la production, du travail, de l'investissement ? (Tirel, 1983). Aussi, l'expression se retrouve-t-elle en anglais sous les termes plus précis de : « *capital intensive agriculture* » ou « *labor intensive agriculture* », pour qualifier une agriculture « intensive » par rapport à un facteur de production tel que le capital ou le travail. Il est important de noter que l'intensification n'est pas associée à une dépendance de l'agriculture vis-à-vis des industries, puisque certaines industries agroalimentaires s'accommodent parfaitement d'une agriculture extensive (Serra, 1986). En France, le terme d'« agriculture intensive » est utilisé parfois comme synonyme d'« agriculture **dominante** », car il caractérise une utilisation maximale des potentialités de l'exploitation agricole pour obtenir un rendement le plus élevé possible ; dans ce cas, comme l'on ne précise pas à quel facteur on se réfère en utilisant l'adjectif « intensif », il serait préférable d'utiliser l'expression « agriculture **conventionnelle** ».

Péri-urbaine

L'agriculture périurbaine est un ensemble d'« unités agricoles proches de la ville qui gèrent des exploitations intensives commerciales ou semi-commerciales en pratiquant l'horticulture (légumes et autres cultures), l'élevage de volailles et d'autres animaux destinés à la production de lait et d'œufs » (FAO, 1999). Pour des nuances, voir « agriculture **urbaine** » et « agriculture **interstitielle** ».

Urbaine

Expression qualifiant une agriculture au cœur des agglomérations ; celle-ci « se réfère à de petites surfaces (par exemple, terrains vagues, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever de petits animaux et des vaches laitières en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité » (FAO, 1999). Pour des nuances, voir « agriculture **péri-urbaine** » et « agriculture **interstitielle** ».

Intégrée

Parallèlement à la lutte raisonnée (*cf* « agriculture **raisonnée** »), des moyens de lutte biologique ont été découverts ou redécouverts, amenant l'expression « lutte intégrée » pour qualifier un type de lutte contre les ravageurs qui allie la lutte biologique à des moyens de lutte chimique raisonnés (Ferron, 1999). Ensuite, la lutte intégrée a été élargie à la « protection intégrée » par l'ajout de mesures phytotechniques pour réguler les populations de ravageurs. Ce concept de « protection intégrée » a été inventé par l'OILB en Europe de l'Ouest, parallèlement à la création de l'« *Integrated Pest Management* » aux États-Unis (Ferron, 1999). Enfin, en ajoutant l'ensemble des techniques de production ainsi que la gestion de l'exploitation à la notion de protection intégrée, est née l'expression « production intégrée », élargie à celle d'« agriculture intégrée », dans la mouvance de l'agroécologie (Altieri, 1986). La « production intégrée » est définie par l'OILB comme étant un système de production qui assure une agriculture viable sur le long terme, qui fournit des aliments de qualité et d'autres matières premières en utilisant au maximum les ressources et les mécanismes de régulation naturels et en limitant le plus possible les intrants dommageables à l'environnement. L'objectif est d'obtenir une récolte qualitativement optimale par des techniques culturales satisfaisant des exigences économiques, écologiques et toxicologiques (Viaux, 1997 ; 1999). Ces travaux de l'OILB ont conduit à la rédaction de directives générales (El Titi *et al.*, 1993) et par secteur de production comme, par exemple, en grandes cultures (Böller *et al.*, 1997). Au niveau européen, un groupe de travail conduit par Vereijken s'est chargé de la mise en pratique de systèmes basés sur les concepts de l'agriculture intégrée (Vereijken, 1997). Le concept de production intégrée se retrouve en anglais sous le nom d'« *Integrated Farming Systems* » (IFS), élargi à celui d'« *Integrated Food and Farming Systems* » (IFFS), soulignant que la production agricole et l'exploitation doivent être vues comme un système dans lequel l'utilisation des ressources économiques, sociales et environnementales est équilibrée. Par l'adjectif « intégré », on entend donc, d'une part, incorporer différents moyens de lutte pour protéger les cultures et, d'autre part, prendre en compte simultanément les dimensions sociales, économiques et environnementales de l'agriculture. La notion de « production agricole intégrée » a été élargie à celle d'« agriculture intégrée » qui étend à l'échelle du secteur agricole les réflexions menées au niveau du système de production. Le concept d'agriculture intégrée correspond à la recherche d'une agriculture valorisant mieux les richesses naturelles, et respectant la diversité et l'équilibre du terrain agricole, considéré comme un écosystème, d'où la notion de « **troisième** agriculture » (voir ce mot). Il a été montré qu'il existe une évolution possible de l'agriculture « **raisonnée** » vers l'agriculture « intégrée », la première étant certainement un premier pas vers la seconde (Pervanchon et Blouet, 2002).

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (7/8)

Raisonnée

On trouve la première référence à une « agriculture **raisonnée** » chez Thaer au début du XIX^e siècle (P. Robin, comm. pers.). Cette expression a actuellement un nouveau sens qui prend sa source dans le développement de la lutte raisonnée, apparue après la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est devenue problématique en termes économique et environnemental. On cherche à substituer à une lutte « aveugle » contre les ravageurs des cultures, une lutte en fonction de seuils de tolérance des cultures, dite « lutte raisonnée » ou « lutte dirigée » (Ferron, 1999). L'agriculture raisonnée est un élargissement de ce concept de lutte à la production dans son ensemble, impliquant que l'on apporte toujours des produits chimiques de synthèse sur les parcelles mais que cet apport n'est plus systématique mais maîtrisé en fonction des besoins des cultures, selon des seuils de tolérance agronomique. Il existe actuellement plusieurs définitions de l'agriculture raisonnée, dépendantes des objectifs qui lui sont fixés (Pervanchon et Blouet, 2002). Une première définition est donnée dans un objectif de communication par les industries, relayées par les syndicats agricoles majoritaires ; elle traduit une volonté d'amélioration de l'agriculture dominante, via une meilleure observation de l'environnement et une rationalisation des pratiques agricoles. Une deuxième définition a été donnée par les agronomes dans un objectif d'application concrète. Elle regroupe un ensemble de méthodes « raisonnées » nées des travaux en

engagés depuis les années 1980 par le CORPEN et le COMIFER pour limiter l'impact sur l'environnement des procédés agricoles dominants. Une troisième et dernière définition s'inscrit dans un objectif politique : il s'agit de la définition par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche français, qui devrait déboucher sur la publication d'un décret au début de l'année 2002. La proposition la plus récente, en date du 8 janvier 2002, faite par le CSO définit ainsi l'agriculture raisonnée : « l'agriculture raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. Les modes de production raisonnés en agriculture consistent en la mise en œuvre de moyens techniques dans une approche globale de l'exploitation. Au-delà des impératifs de sécurité alimentaire des produits agricoles, qui s'imposent à toutes les productions, les modes de production raisonnés peuvent faciliter la maîtrise des risques sanitaires et contribuer à l'amélioration du bien-être animal. Ils permettent également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ».

Paysanne

1. Expression mise en valeur politiquement et syndicalement, notamment par le syndicat minoritaire Confédération paysanne qui en a rédigé une charte²¹, ainsi que par la FADEAR. « L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. » FADEAR (citée par Féret, 2000). En outre, l'agriculture « paysanne » cherche à mettre en valeur et développer les paysanneries du monde entier (Beau, 1992).

2. Sociologiquement, c'est un terme appliqué à certaines agricultures, par exemple à celles des fronts pionniers d'Amérique du Sud.

Multifonctionnelle

Il s'agit de traduire par cette expression une volonté d'élargir l'agriculture à de nouvelles missions, au-delà de sa fonction première qui est nourrir la population. L'apparition d'une agriculture **multifonctionnelle** au service du développement rural - devenu le second pilier de la PAC depuis la conférence de Cork en 1995 - est reconnue dans la loi d'orientation agricole (LOA) française par l'intermédiaire du CTE. On peut lire dans la LOA adoptée par l'Assemblée nationale le 8 avril 1999 que : « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable » ; puis, plus loin, parmi les objectifs de l'agriculture, que « la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et l'entretien des paysages, l'équilibre économique des exploitations ne [doivent] pas être mis en péril par les obligations qui en découlent, notamment en matière de préservation de la faune sauvage, sans qu'il en résulte des charges supplémentaires pour l'État » (article 1^{er}). Ce projet politique cherche donc à concilier toutes les fonctions de l'agriculture : sociale, économique, territoriale, écologique. Encore plus, il incite les agriculteurs à assurer ces fonctions en leur soumettant la possibilité de signer un CTE dont le contenu sera modulé en fonction des motivations de l'agriculteur à s'engager « sur les orientations de la production de l'exploitation, l'emploi et ses aspects sociaux, la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles, à l'occupation de l'espace ou à la réalisation d'actions d'intérêt général et au développement de projets collectifs de production agricole » (Titre 1^{er}, Article 2).

Annexe 42 - Lexique des qualificatifs de l'agriculture (8/8)

Productiviste

Expression liée à celle d'« agriculture **intensive** », ayant fait l'objet de nombreux débats (voir, par exemple, les numéros 171 et 172 d'*Économie rurale*). La notion de productivisme, souvent utilisée en faux-sens, est associée à « l'analyse du processus de développement suivi par l'agriculture française depuis la fin des années 50 » (Tirel, 1983, p. 23). Traiter de l'agriculture productiviste implique de s'interroger sur de nombreux points, parfois antagonistes : l'accroissement du capital par travailleur, la marginalisation de certaines zones, les structures et l'économie d'échelle, l'intensification et la productivité animale et végétale, la baisse de productivité des consommations intermédiaires, la dépendance de l'agriculture vis-à-vis de l'agro-industrie (fourniture et production alimentaire), l'intensité du travail, le lien avec les marchés extérieurs.

et, enfin, l'impact sur la qualité de vie et l'environnement (Tirel, 1983)²⁴.

Solidaire

Ce terme fait référence à des préoccupations économiques (partage de l'emploi, revenu agricole décent, subventions...) et sociales (échanges de savoir-faire, circulation de l'information dans des réseaux) (Rhessy, 1996). Cette expression est fortement liée à celles d'« agriculture **autonome** » et d'« agriculture **économe** ».

Traditionnelle

1. Cette expression caractérise l'agriculture qui prévalait à la fin du XIX^e siècle. Par exemple, en France, il s'agissait d'un modèle « paysan », issu de la société rurale féodale (Braudel, 1986). Il n'en existe plus aujourd'hui que quelques formes relictuelles (Pemet, 1982), car l'agriculture « traditionnelle » a décliné au profit du modèle danois, intrinsèquement plus compétitif grâce à une agriculture basée sur des exploitations familiales dont la production est destinée à des marchés nationaux et internationaux et qui est à l'origine des agricultures européennes actuelles (Servolin, 1989).

Soutenable

Traduction littérale de l'expression anglaise « *sustainable agriculture* ». Il s'agit de nuances sémantiques sur les différents termes utilisés pour exprimer la durabilité. Nous rappellerons simplement quelques termes, que l'on peut considérer comme synonyme de « durabilité » dans notre étude : « soutenance » ou en anglais « *sustenance* » (Olowolafe et Dung, 2000), « soutenabilité » ou en anglais « *sustainability* », ou encore « *concentricity* » (Mitchell, 2000), et pour l'adjectif « soutenable », on trouvera comme synonyme « durable », en anglais « *sustainable* » ou « *stainable* » (par exemple : « *stainable farming systems* » chez Webster in Tellarini et Caporali, 2000, page 269). Le terme allemand est « *nachhaltig* », adjectif du nom « *die Nachhaltigkeit* » (Bosshard, 2000). De même, certains auteurs voient une différence sémantique entre durabilité et développement durable (Grainger, 1999). Cependant, il s'agit encore de nuances²⁵ que certains auteurs réfutent (Karavezyris et Papanikolaou, 2000). Voir l'expression « agriculture **durable** ».

Subsistance (de)

Expression née chez les économistes pour désigner une agriculture tournée essentiellement vers l'auto-suffisance alimentaire et peu intégrée à l'économie marchande.

Vivrière

Terme utilisé pour qualifier des agricultures qui reposent sur des systèmes de culture à base de productions végétales destinées avant tout à l'autoconsommation. L'agriculture vivrière est opposée à « l'agriculture **de rente** ». Ce terme s'applique le plus souvent aux pays en développement.

Annexe 43 - Revenus cadastraux

Comparaison des revenus cadastraux entre les différentes régions agricoles du Calvados

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, L'agriculture dans le Calvados, Caen,
Ed. Chambre d'agriculture du Calvados, 1971, 30 pages imprimées, tableaux n° 20, 21 et 22.

	en Francs
- REVENU CADASTRAL TOTAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	57 438 426,00
- REVENU CADASTRAL MOYEN PAR EXPLOITATION AGRICOLE dont la surface moyenne est de 21,7 Ha	2.782,30
- REVENU CADASTRAL MOYEN A L'HECTARE CORRESPONDANT	128,21

Source : Recensement des Exploitants Agricoles
Statistiques 1966 - Résultats par département
(Union des Caisses Centrales de la Mutualité Agricole)

MONTANT A L'HECTARE DES IMPOTS ET TAXES LIES A L'EXPLOITATION

Unités : en francs

IMPOTS \ REGIONS	BESSIN	BOCAGE	PAYS d'AUGE	PLAINE de CAEN
- TAXE B.A.P.S.A.	9.00	7.40	8.40	5.90
- TAXE DE VOIRIE	5.80	5.80	5.80	5.80
- TAXE CHAMBRE d'AGRICULTURE	3.20	2.60	3.00	2.10
- CONTRIBUTIONS FONCIERES DES PRO- PRIETES NON BATIES	38.40	31.90	36.00	25.30
T O T A L	56.40	47.70	53.20	39.10

Source : "Eléments de Statistiques Départementales"
Centre de Gestion et d'Economie Rurale du Calvados
Cahier n° 2. - Mai 1966

CHARGES SOCIALES (ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS VIEILLESSE) CALCULEES SUR LE REVENU CADASTRAL (en Francs/Ha)

REGIONS	BESSIN	BOCAGE	PAYS d'AUGE	PLAINE de CAEN
REVENU CADASTRAL MOYEN	150,00	125,00	141,00	98,00
MONTANT DES COTISATIONS CORRESPONDANTES	27,90	24,25	26,23	18,24

Annexe 44 - Les aides aux cultures arables

sources : DDAF et préfecture du Calvados, fiches d'information sur les aides à l'agriculture accordées dans le cadre de l'agenda 2000 / 2006, édition 2003, 30 pages et Chambre d'agriculture de Normandie, [aides PAC], cra-normandie.fr, mise à jour mars 2003.

Pour compenser la baisse du prix des céréales, oléagineux, protéagineux, lin et chanvre, consécutive à la réforme de la Politique Agricole Commune, des aides communautaires à la superficie sont versées, sous conditions, aux producteurs.

I - PARCELLES ELIGIBLES

Les parcelles éligibles au paiement à la surface devaient être en terre arable au 31 décembre 1991 ; celles qui, à cette date, étaient en nature de prairie permanente, cultures permanentes (ex : verger), forêt, friches, ou utilisation non agricole, ne sont donc pas éligibles aux aides.

Les parcelles qui à cette date étaient en prairie temporaire sont éligibles aux aides à la condition qu'au cours des 5 années entre le 31/12/86 et le 31 /12/ 91, elles aient supporté, au moins une fois, une autre culture que la prairie temporaire.

En cas de retournement de prairie permanente, aucun paiement à la surface ne doit être demandé, sous peine de sanctions, avec rappel éventuel sur les années antérieures (sauf demande de transfert d'éligibilité ayant reçu l'accord de la D.D.A.F.).

II - CULTURES ELIGIBLES

Les cultures concernées sont les céréales, les protéagineux, le lin non textile, les oléagineux, le lin textile et le chanvre. Les cultures doivent avoir été mises en terre au plus tard le 31 mai 2003 pour bénéficier des paiements à la surface (15 juin pour le chanvre).

III - SURFACES ELIGIBLES

La somme des surfaces aidées doit être supérieure à 1 ha.

La surface à déclarer est :

- La surface cadastrale de la parcelle si celle-ci porte une seule culture,

Les montants sont des estimations qui seront modifiées en octobre 2003

Le montant de l'aide jachère est identique à l'aide céréales

- La surface réellement semée de chaque culture si la parcelle cadastrale comporte plusieurs cultures.

IV - GEL DES TERRES

A - Obligation de gel :

- Les producteurs dont la production théorique est supérieure au plafond de 920 quintaux ("grands producteurs"), sont soumis à l'obligation de gel (la production théorique est obtenue en multipliant la surface de chaque culture aidée - y compris la jachère - par le rendement moyen départemental = 64,5 qx/ha pour le Calvados).

- Les producteurs dont la production théorique est inférieure au plafond de 920 quintaux ("petits producteurs") ne sont pas soumis à l'obligation de gel mais peuvent, s'ils le souhaitent, pratiquer le gel volontaire.

B - Nature du gel :

- gel obligatoire : 10 % de la SCOP (surface des cultures pour lesquelles une aide est demandée) + le gel, pour les "grands producteurs".

- gel volontaire : ouvert aux "grands producteurs" comme aux "petits producteurs" : c'est la part de gel qui excède 10 % pour les "grands producteurs" et c'est le gel pratiqué volontairement par les "petits producteurs". Le gel volontaire est aidé au même montant que le gel obligatoire.

C - Taux de gel :

- minimum :

- 10 % de la SCOP + gel pour les "grands producteurs", soit 10/90^{ème} ou

11,11 % de la SCOP

- 0 % pour les "petits producteurs"

- maximum : 30 % de la SCOP + gel pour tous les producteurs, soit 30/70^{ème} ou 42,86 % de la SCOP ;

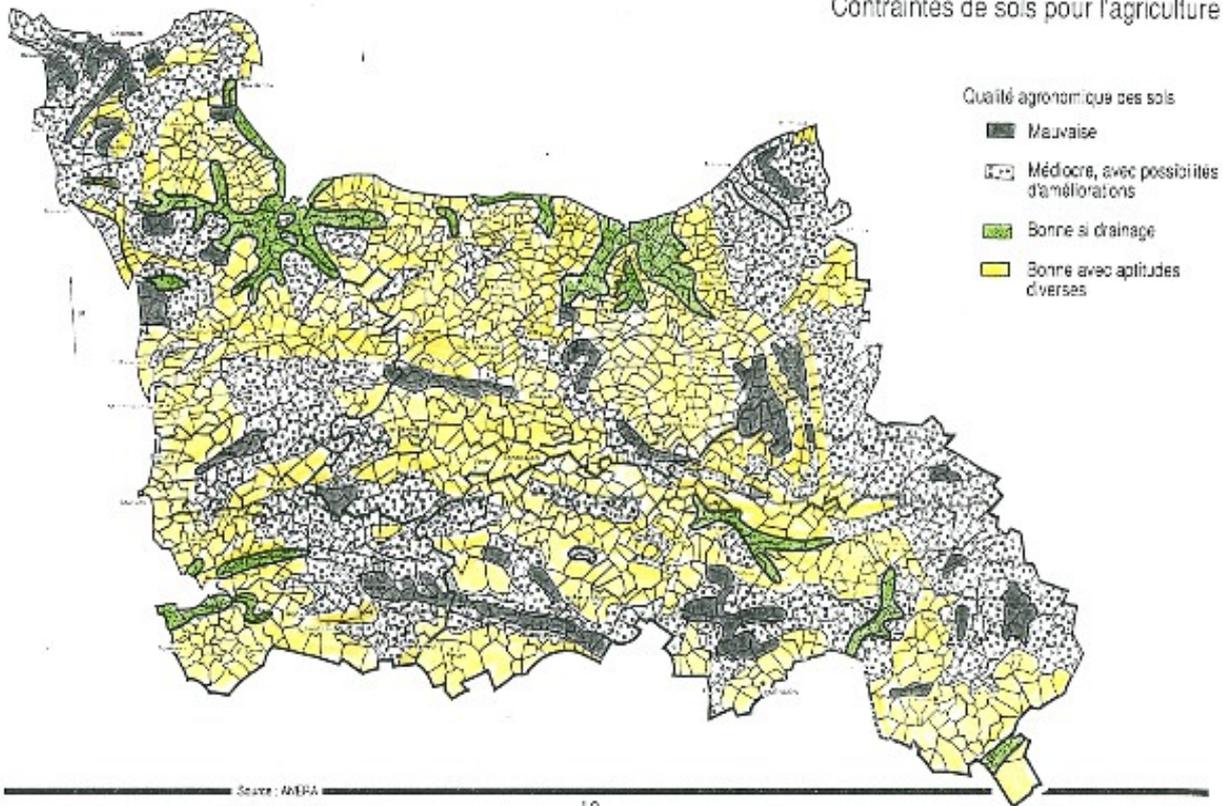
VI - MONTANT DES AIDES :

	Céréales	Protéagineux	Oléagineux	Lin textile
	Euros	Euros	Euros	Euros
Calvados	406	468	406	397
Orne	376	433	376	368
Manche	360	414	360	-

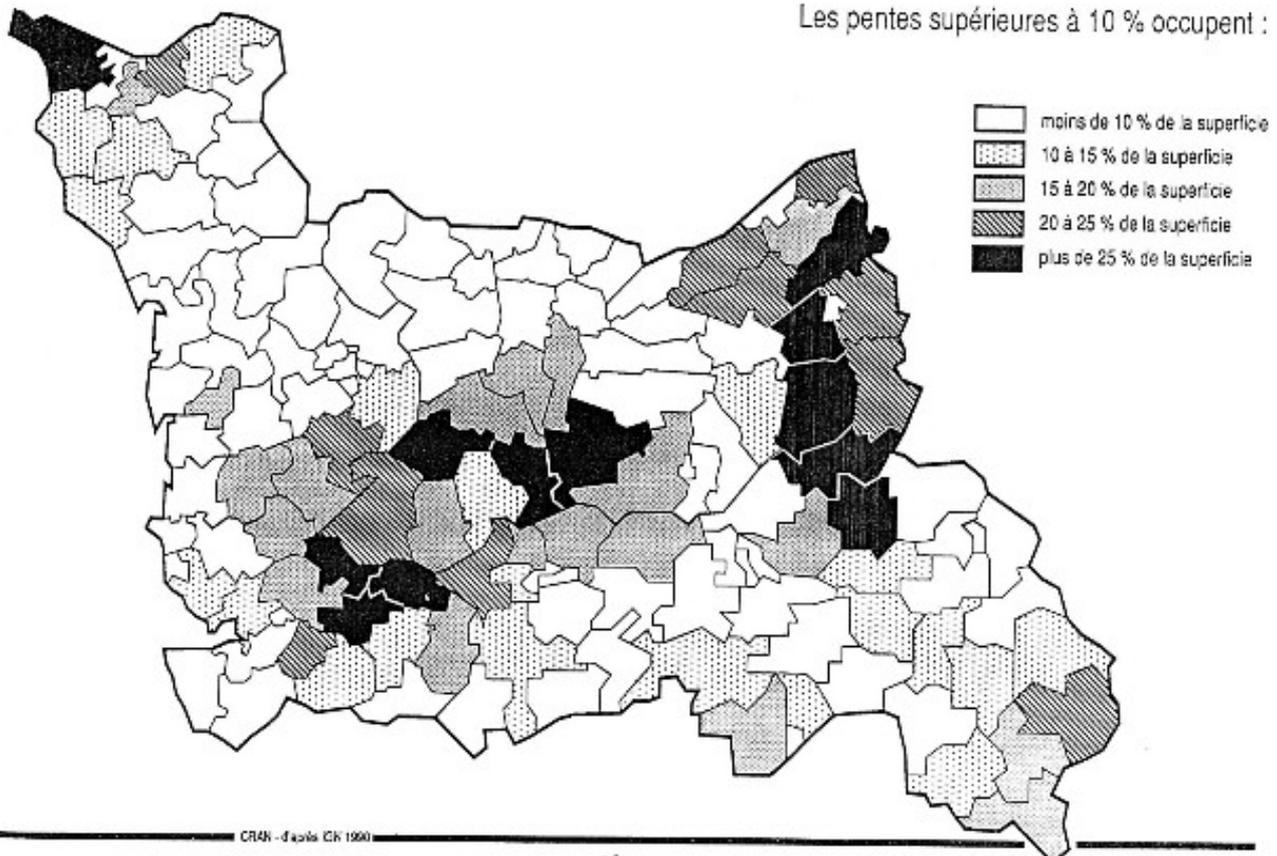
Annexe 45 - Pentes et qualité des sols

Sources : ANERA, Chambre régionale d'agriculture et IGN

Contraintes de sols pour l'agriculture



Les pentes supérieures à 10 % occupent :



Annexe 46 - Bar ou moutons ?

Ouest-France, 5 février 2002

Des chercheurs auscultent la baie du Mont-Saint-Michel

Moutons et bars rivalisent sur le pré

Duel sur le pré-salé. Les moutons de la baie du Mont-Saint-Michel sont si gourmands sur les herbues que les jeunes bars ne trouvent plus les petites bêtes qui les nourrissent. Trois chercheurs rennais ont découvert cette rivalité.

CAEN. – Dans l'immense baie du Mont-Saint-Michel, la cohabitation n'est pas douce. Le mouton et le bar mangent dans la même gamelle des prés-salés : le ruminant prive le poisson de son plat favori, les *orchestia*, sortes de puces de mer. Trois chercheurs de l'université de Rennes 1, Pascal Laffaille et Éric Feunteun, sous la conduite du professeur Jean-Claude Lefeuve, viennent de mettre en lumière ce curieux phénomène.

Deux fois par jour, la mer s'invite autour du Mont-Saint-Michel. Plus ou moins selon les coefficients, la marée recouvre les herbues et sa végétation halophile (qui aime le sel). Le printemps revenu, 15 000 moutons pâturent ces fameux marais salés, ou schorre en langage d'initiés. Les brebis et agneaux sont tellement gourmands qu'ils tondent les herbues comme un terrain de golf. Du coup, les plantes fragiles que sont les obiones disparaissent.



Pascal Laffaille, chercheur-biologiste et Éric Feunteun, maître de conférences à l'université de Rennes 1 : « Le mouton prive le bar de puces de mer »

Un équilibre à trouver

« L'obione régresse dans cet habitat piétiné et transformé. Or, explique Éric Feunteun, maître de conférences en biologie à l'université de Rennes 1, c'est le gîte et le couvert des *orchestia*. Ces petits crustacés, ressemblant aux puces de mer, sont la première nourriture des jeunes bars. » En revanche, certains oiseaux d'eau, comme les canards siffleurs ou les oies bernaches, se contentent de l'herbe rase laissée par les moutons.

Pour mener à bien leurs études, les chercheurs ont comparé les marais

salés naturels et ceux fréquentés par les moutons, soit 70 % des 4 000 hectares de la baie du Mont. « Les criches (chenaux) qui parcourent les herbues ne sont en eau que quelques jours par mois, quand le coefficient de marée est supérieur à 75, décrit Éric Feunteun. Lorsque la marée y pénètre, les poissons s'y engouffrent littéralement. En une heure, ils peuvent engloutir jusqu'à 10 % de leur poids en *orchestia*. » Les puces de mer, cachées dans les touffes d'obione, tombent dans l'eau

quand la mer monte. Les bars n'ont plus qu'à gober.

Dans les prés-salés, les moutons privent donc les jeunes bars de leur régal. Cette rivalité inattendue entre le poisson carnassier et l'ovin herbivore, les scientifiques sont venus l'expliquer aux gens de la baie. « Tout le monde ouvrait des grands yeux. De Granville à Cancale, ce milieu extraordinaire n'est ni la terre, ni la mer. C'est un peu des deux, il est en interdépendance permanente. »

Tout est affaire de mesure. « Personne ne peut s'approprier la baie du Mont-Saint-Michel et travailler dans son coin », glissent les scientifiques. Entre pêcheurs et éleveurs, la cohabitation devra être plus douce qu'entre le bar et le mouton. Le label AOC (appellation d'origine contrôlée), demandé par des éleveurs de moutons depuis plusieurs années, pourrait, en limitant le cheptel, apporter un meilleur équilibre.

Jean-Jacques LEROSIER.

Annexe 47 - Enquête SITRAM (1/2)

chapitre "produits agricoles et animaux vivants" (0)

chapitre "denrées alimentaires et fourrages" (1)

en gras, rubriques retenues sous le titre : "produits alimentaires, d'origine agricole"
sont précisés en marge, par leur initiale.

C = céréales, PL = produits laitiers, FL = fruits et légumes, V = viandes, D =
divers

- FL Agrumes**
- V Animaux vivants**
 - Autres bois en grumes
- D Autres boissons alcoolisées**
- C Autres céréales n.d.a**
- FL Autres fruits et noix, frais**
- FL Autres légumes congelés, frais**
- C Autres produits à base de céréales**
- C Avoine**
- PL Beurre, fromage, autres produits laitiers**
- D Bière**
 - Bois à papier, bois à pulpe
 - Bois de chauffage, charbon de bois, déchets, liège brut et déchets
- D Boissons non alcoolisées**
- D Cacao et chocolat**
- D Café**
 - Caoutchouc naturel et synthétique, brut ou régénéré
 - Chiffons, déchets de textiles
 - Coton
 - Fibres textiles, artificielles ou synthétiques
- C Farines, semoules, gruaux de céréales**
- C Froment épeautre méteil**
- FL Fruits congelés, séchés ou déshydratés, préparations et conserves de fruits**
- D Glucose, dextrose, autres sucres, confiseries, sucreries, miel**
- D Graines oléagineuses, noix, amandes oléagineuses**
- D Huiles et graisses d'origine animale ou végétale et produits dérivés**
- PL Lait frais et crème fraîche**
- FL Légumes secs**
- C Maïs**
- D Margarine, saindoux, graisses alimentaires**
 - Matières premières et autres produits bruts, non comestibles, d'origine animale
ou végétale n.d.a
- D Mélasses**
- D Oeufs**
- C Orge**
- D Paille, foin, balles de céréales**
 - Peaux et pelleteries brutes, déchets
 - Poissons, crustacés, mollusques, frais, congelés, séchés, salés, fumés
- FL Pommes de terre**
- D Préparations alimentaires n.d.a**
- FL Préparations et conserves à base de légumes**

Annexe 47 - Enquête SITRAM (2/2)

Préparations et conserves de poissons, crustacés ou mollusques

Riz

Soie, lin, jute et autres fibres textiles végétales

Sons et issues, autres nourritures pour animaux n.d.a

Sucre brut

Sucre raffiné

Tabacs manufacturés

Thé, maté, épices

Tourteaux et résidus de l'extraction des huiles végétales

Traverses en bois pour voies ferrées et autres bois équarris ou sciés

Viande fraîche, réfrigérée et congelée

Viande séchée, salée, fumée, préparations et conserves de viande

Vins, moûts de raisin

fabriques des sous-chapitres 71, 72 et 92

Autres engrais naturels

Engrais composés et autres engrais manufacturés

Engrais nitrés

Engrais potassiques

Sels de potasse naturels bruts

Tracteurs, machines et appareillages agricoles même démontés et pièces

Annexe 48 - Flux de marchandises

Indicateurs transports 2001, en Basse-Normandie, DRE, rue des Terrasses 14000 Caen

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les trafics de marchandises de la région Basse-Normandie sont présentés ci-après en fonction de la zone d'échanges, des différents modes de transport et par catégorie de produits.

Le transport intrarégional (interne à la région) de la Basse-Normandie est distingué en deux parties :

- le trafic intradépartemental (échanges intérieurs d'un département),
- le trafic interdépartemental (échanges extérieurs d'un département avec les autres départements de la région).

Le trafic interrégional aborde les échanges entre la Basse-Normandie et les autres régions françaises. Les flux sont déclinés aux échelons départemental et régional.

Les données analysées sont issues :

- pour le transport routier, de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers (enquête TRM) réalisée par le service économique et statistique du ministère de l'équipement, des transports et du logement,
- pour le transport ferroviaire, du fichier fourni par la SNCF qui décrit les transports réalisés par wagons complets.

Les chiffres portant sur les échanges internationaux sont issus du fichier douanes qui recense tous les transports internationaux entre la France et l'étranger. Il convient de noter que les trafics de transit ne sont pas comptabilisés dans ce fichier. Le fichier douanes distingue deux modes de transport :

- le mode de transport à la frontière :
Il s'agit du mode de transport actif franchissant la frontière communautaire pour les échanges avec les pays tiers et les DOM-TOM.

- le mode de transport en France :
Il s'agit du mode de transport principal utilisé sur le parcours français que pour les échanges avec les pays tiers au lieu de départ pour les exportations et au lieu d'arrivée pour les importations.

Par ailleurs, pour les échanges avec les pays de l'union européenne ainsi que les importations en provenance de pays tiers en libre pratique dans l'union européenne, les flux sont comptabilisés à la frontière française (source : déclarations d'échanges de biens). Pour les échanges avec les autres pays et les DOM-TOM, les flux sont comptabilisés à la frontière communautaire (source : document administratif unique).

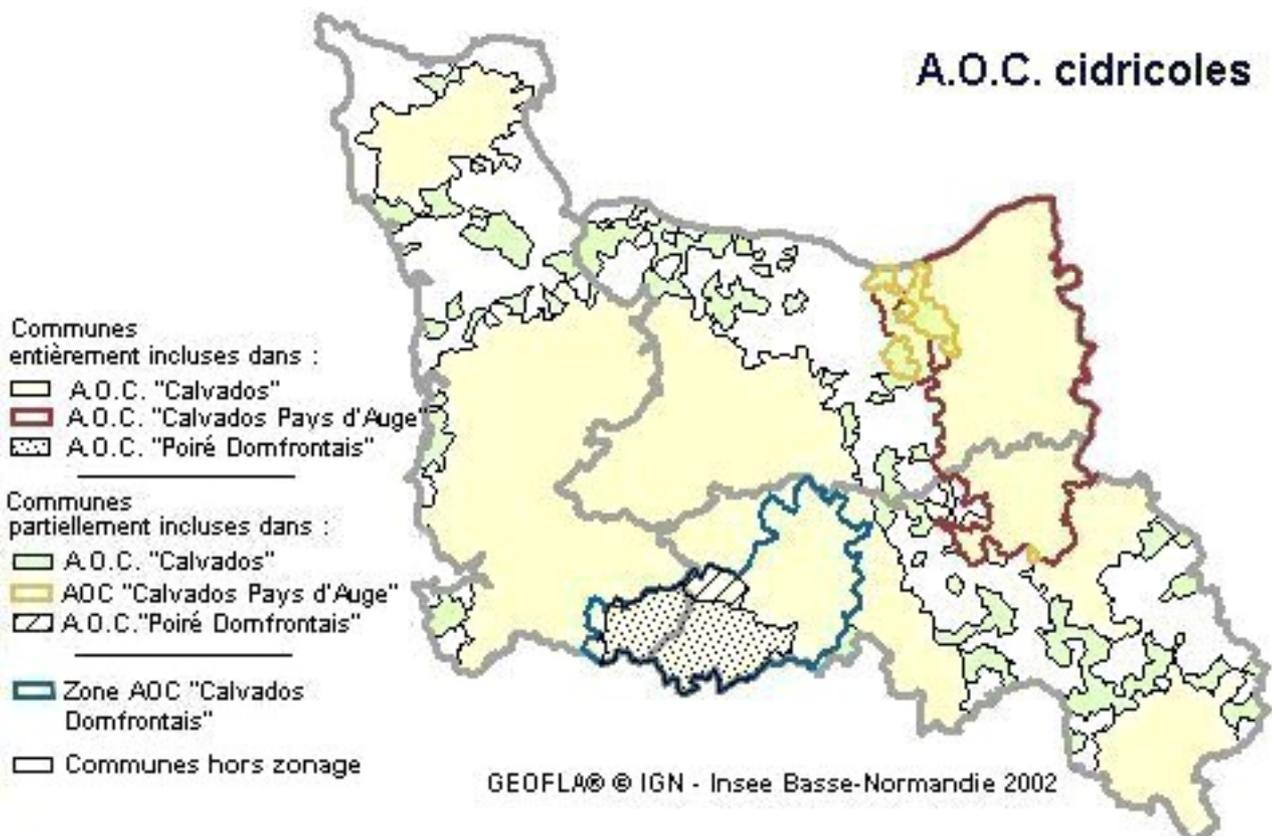
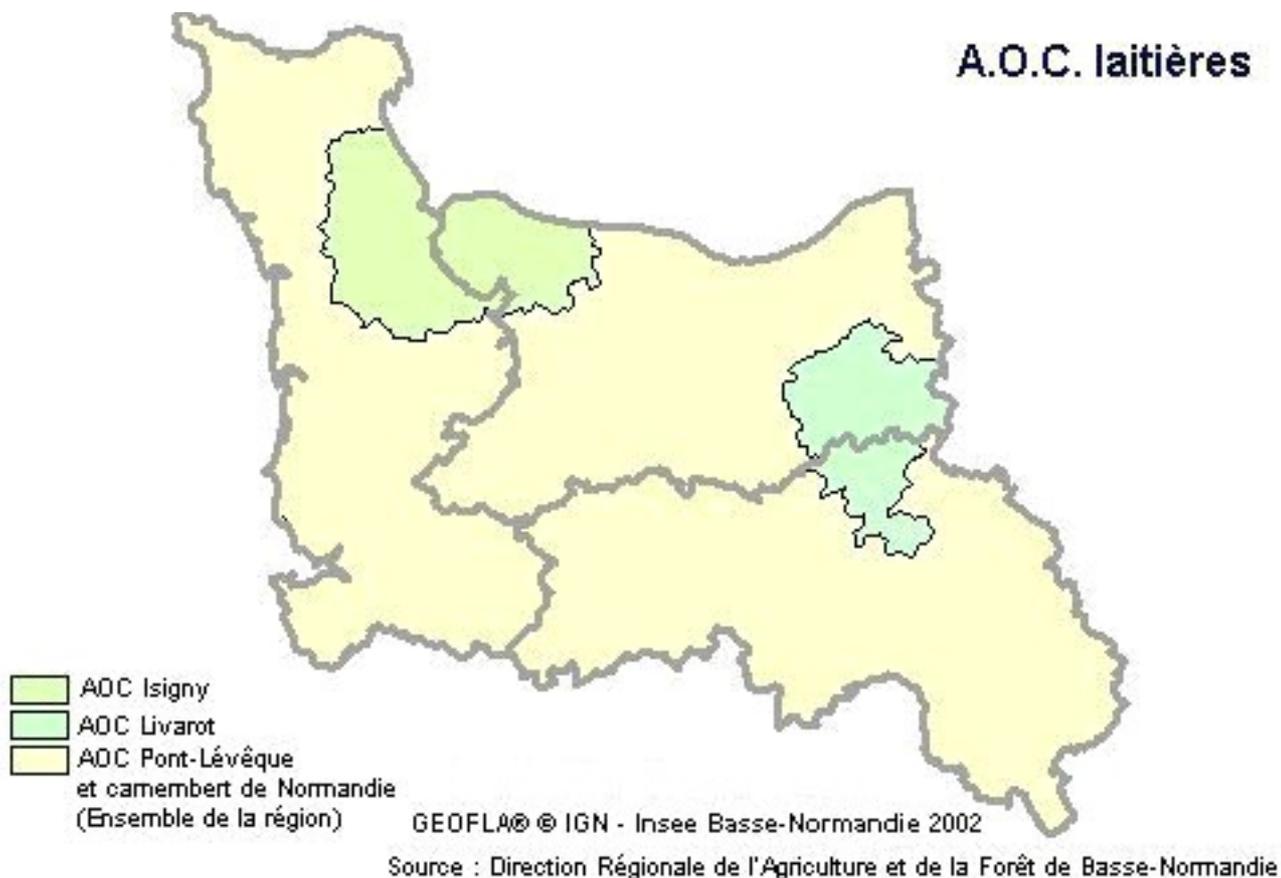
La nature de la marchandise est repérée selon les postes de la nomenclature statistique de transports (NST). C'est une nomenclature de l'union européenne, utilisée en particulier dans le cadre des directives européennes qui fixent l'élaboration de statistiques communes aux divers pays de l'union.

Les données portuaires combinent deux sources :

- d'une part, les chiffres issus du fichier douanes concernant uniquement les échanges internationaux,
- d'autre part, les chiffres fournis par les ports bas normands (les CCI et le port autonome de Rouen).

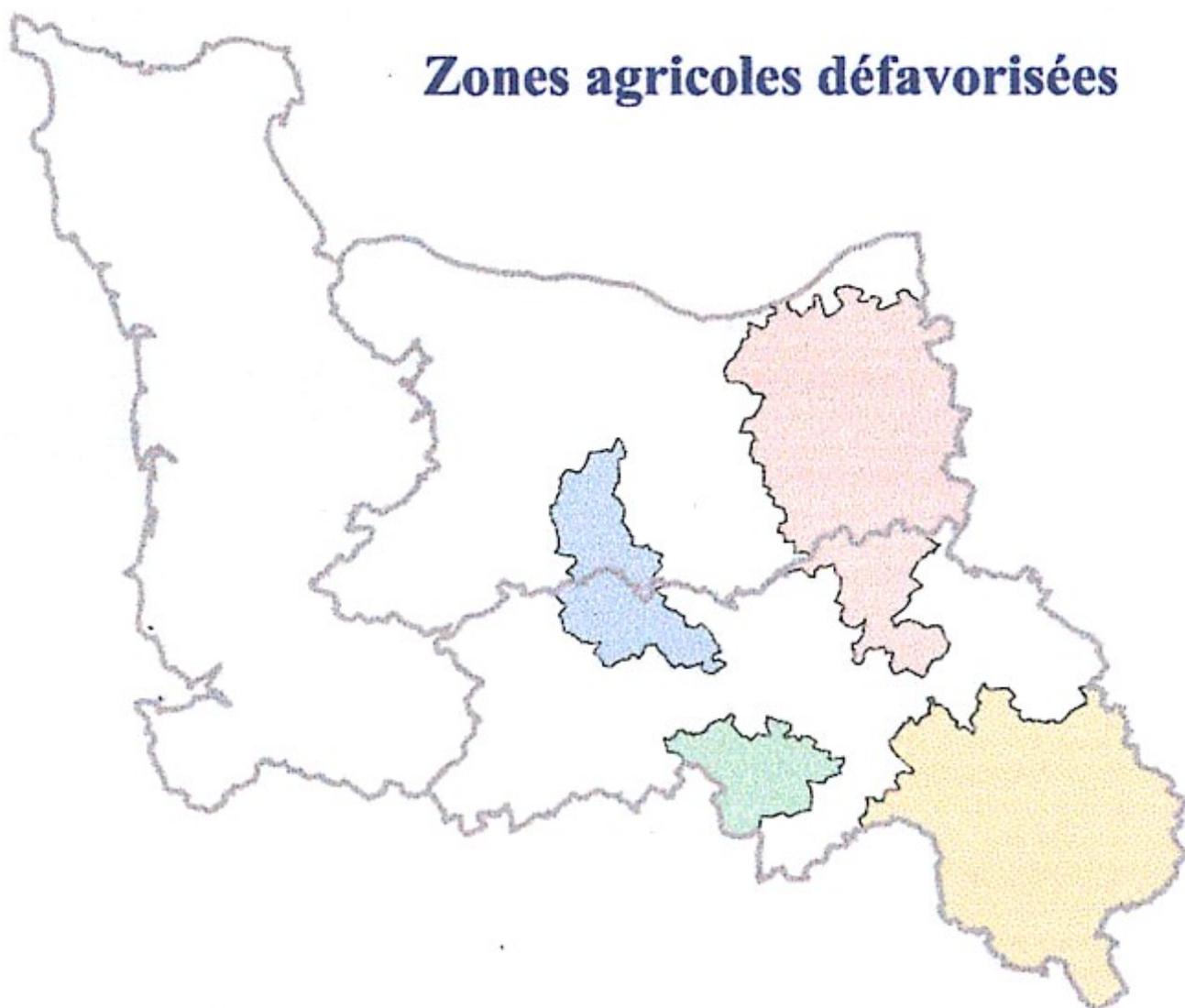
Annexe 49 - Les appellations d'origine contrôlée

INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.



Annexe 50 –Zones agricoles défavorisées

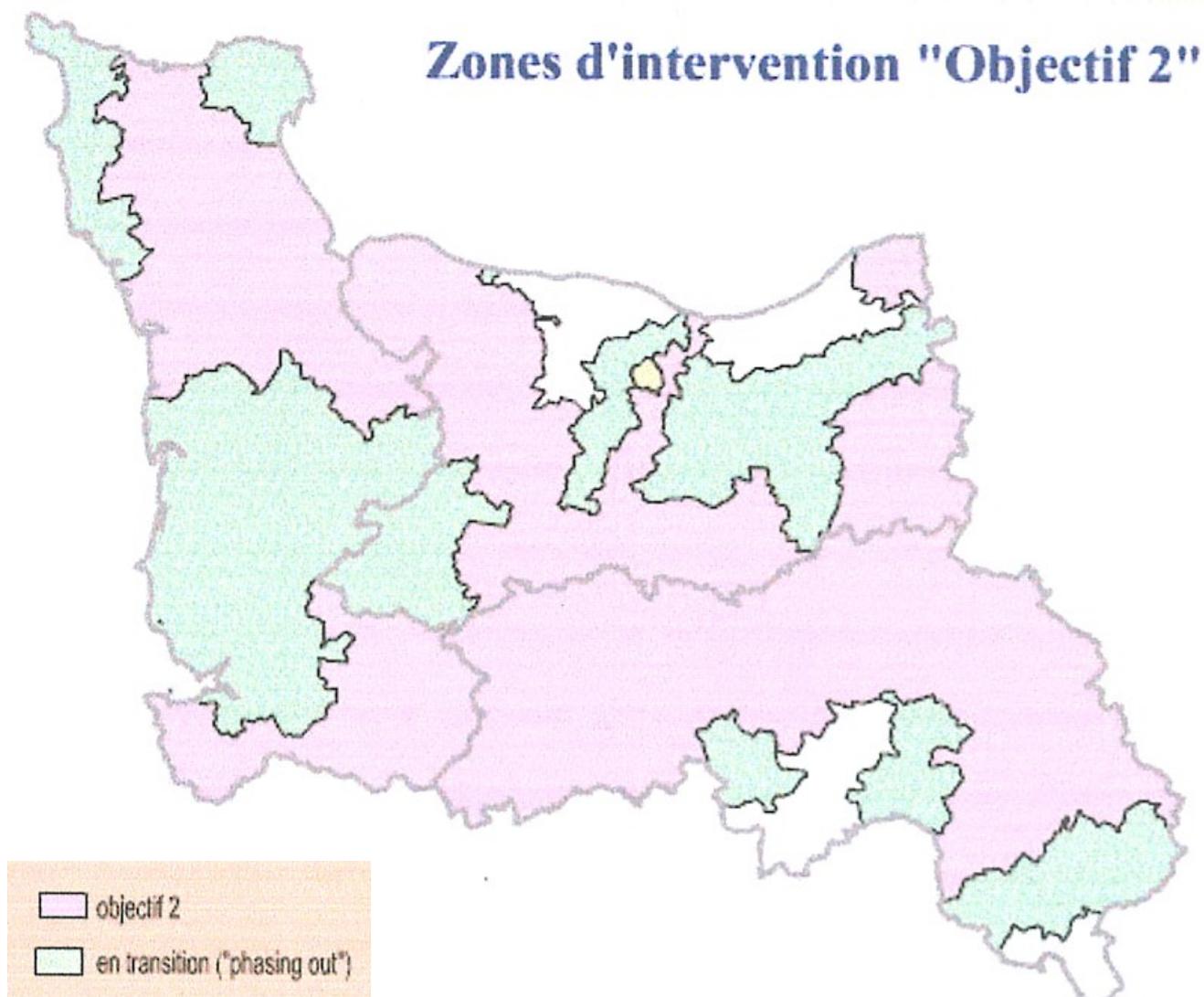
Source : INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands,
www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.



© IGN - Insee Basse-Normandie 2002

Annexe 51 - Zones d'intervention « Objectif 2 »

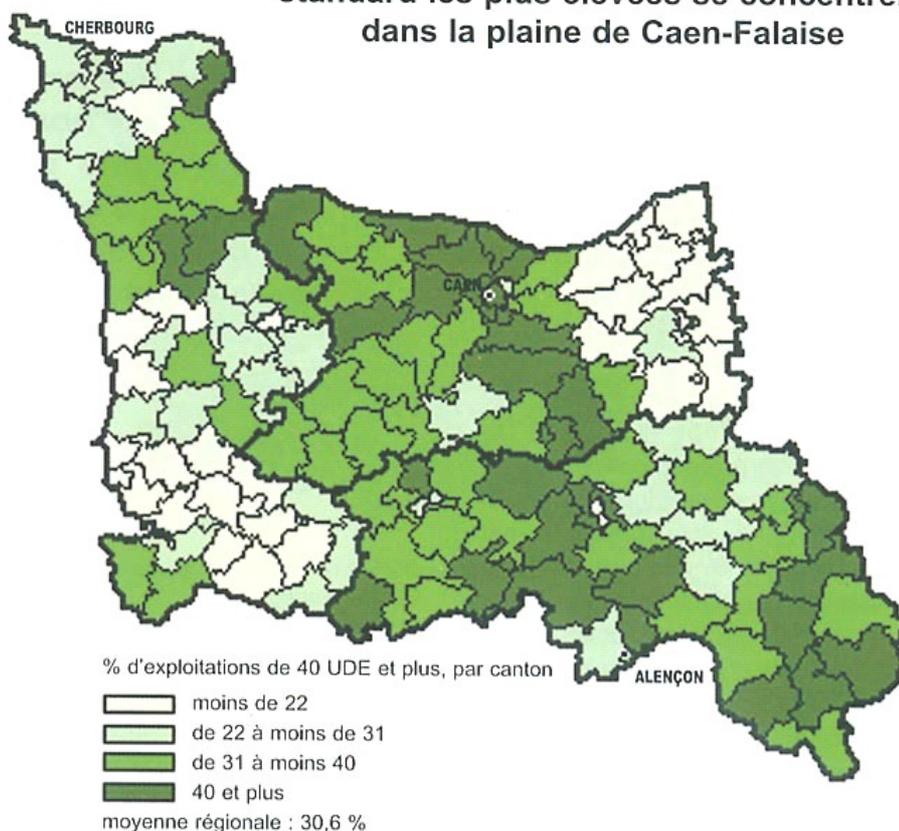
Source : INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.



Annexe 52 - Aspects économiques de l'agriculture bas-normande

Source : AGRESTE Basse-Normandie, RGA 2000, novembre 2001,
Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, 32 pages

Les exploitations aux marges brutes standard les plus élevées se concentrent dans la plaine de Caen-Falaise



L'exploitation professionnelle de moins de 40 UDE disparaît

Dimension économique (en UDE) ⁽¹⁾	1988		2000	
	total exploitations	dont profes- sionnelles	total exploitations	dont profes- sionnelles
Moins de 4	19 083	///	14 576	///
4 à 8	6 368	///	2 725	///
8 à 16	9 184	8 743	2 399	1 731
16 à 40	14 886	14 705	5 115	4 767
40 à 100	4 359	4 332	8 613	8 533
100 à 250	338	335	2 250	2 247
250 et plus	21	21	84	83
Ensemble	54 239	28 136	35 762	17 361

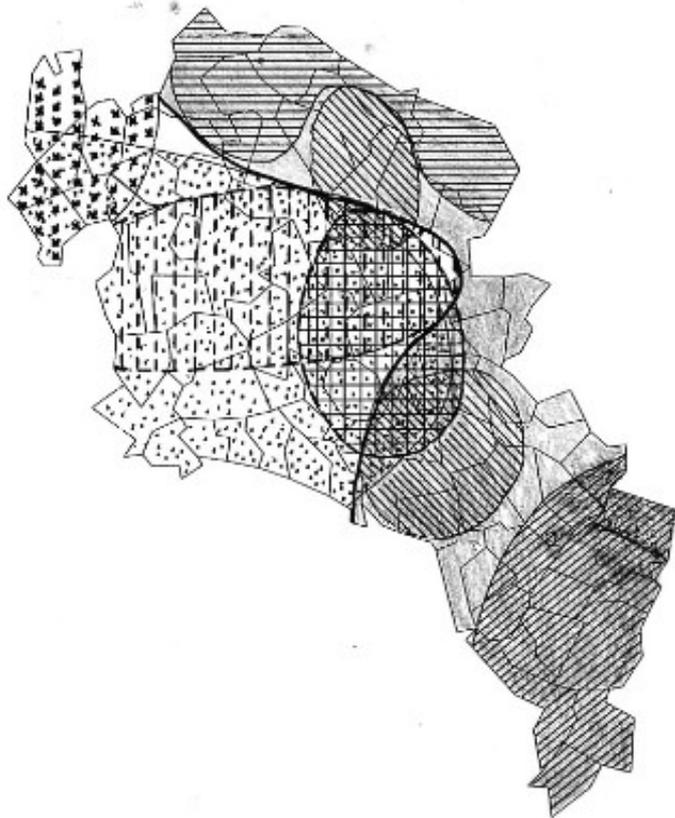
⁽¹⁾ UDE : Unité de Dimension Européenne

Dimension économique des exploitations

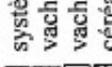
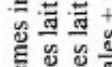
Elle est fondée sur la pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients régionalisés de marge brute standard (MBS), notion proche de la valeur ajoutée. La dimension économique d'une exploitation correspond à sa MBS totale, somme des MBS de ses différentes productions. Les marges brutes standard s'expriment en Unité de Dimension Européenne : 1 UDE = 1200 écus ou 1,5 ha équivalent-blé.

La diversité des systèmes de production dans le sud du Pays d'Auge (Livarot, Orbec, Vimoutiers, Trun)

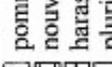
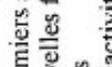
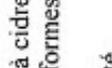
Gasson André, Les transformations de l'agriculture du sud du Pays d'Auge, depuis 1960, maîtrise de géographie, Université de Caen, 1996.



1 - prédominance de systèmes intensifs, ayant peu d'emplois/ha.

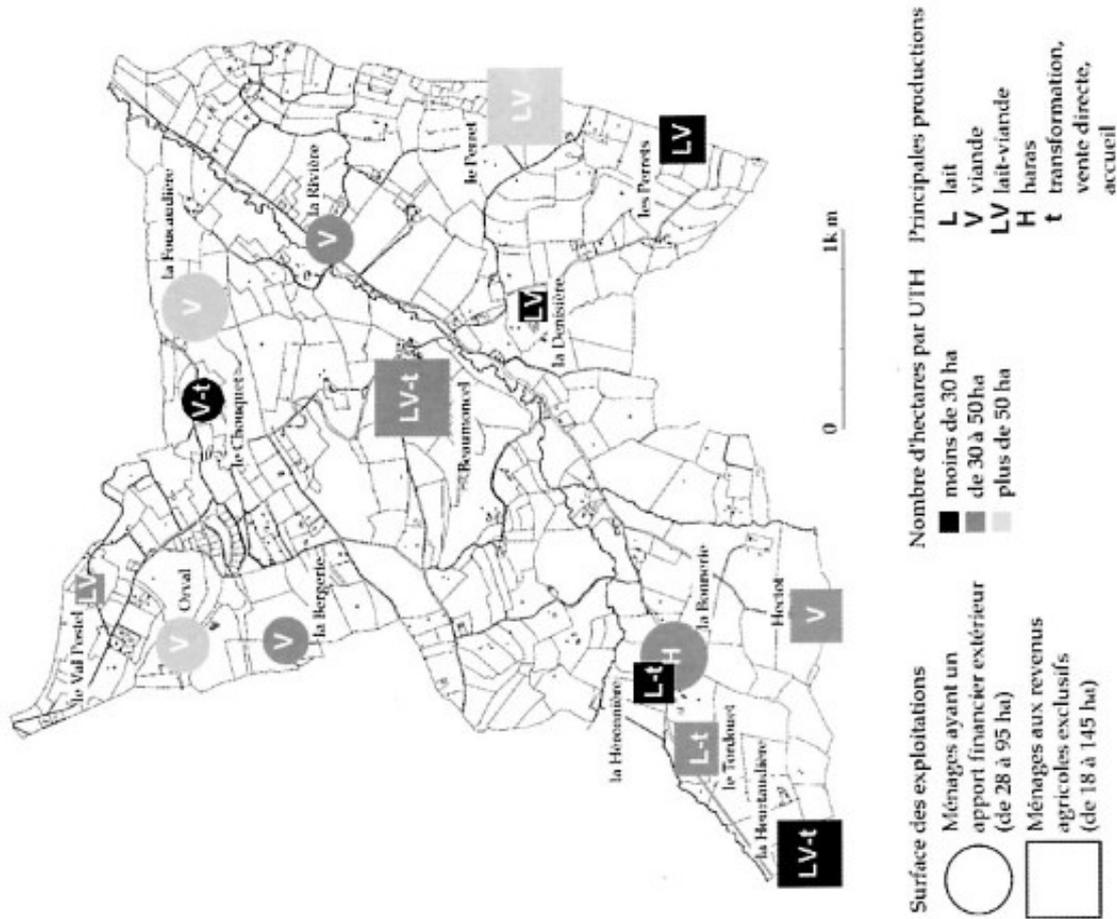
-  systèmes intensifs
-  vaches laitières + maïs-fourrage
-  vaches laitières et taurillons + céréales
-  céréales + vaches laitières et taurillons

2 - prédominance de systèmes moins intensifs et particuliers ayant davantage d'emplois/ha.

-  pommiers à cidre
-  nouvelles formes de diversification (vente directe et accueil)
-  haras
-  pluriactivité.

Les exploitants de Camembert

BERMOND Michaël, Les exploitants agricoles de Camembert, in : *Around de Camembert*, Enquêtes rurales, n° 6, 1999, pages 139 à 150.
Nb. J'ai participé à cette enquête et à la réalisation de cette carte.



Surface des exploitations

-  Ménages ayant un apport financier extérieur (de 28 à 95 ha)
-  Ménages aux revenus agricoles exclusifs (de 18 à 145 ha)

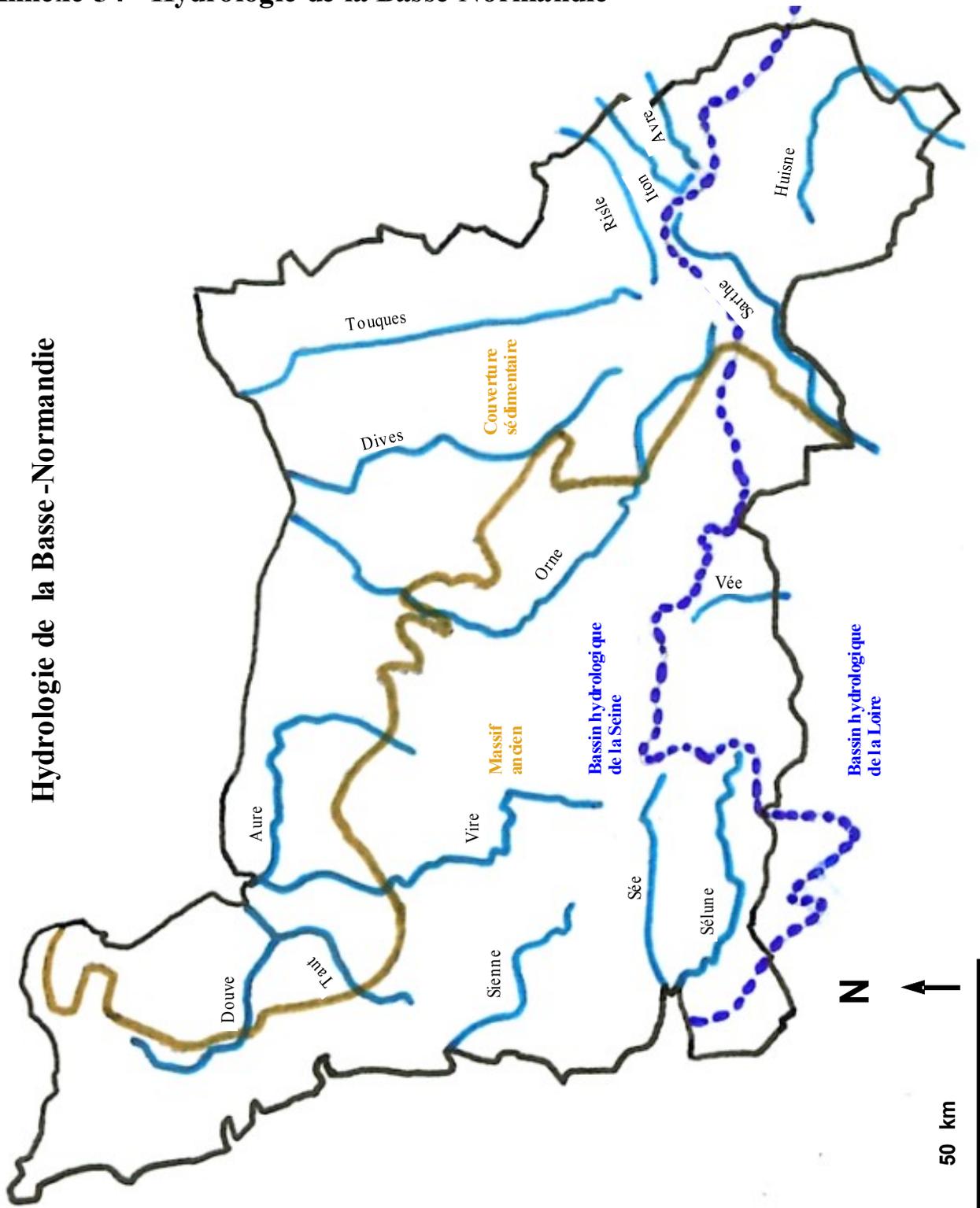
Nombre d'hectares par UTH

-  moins de 30 ha
-  de 30 à 50 ha
-  plus de 50 ha

Principales productions

-  L lait
-  V viande
-  LV lait-viande
-  H haras
-  t transformation, vente directe, accueil

Hydrologie de la Basse -Normandie



	Limite de bassin
	Cours d'eau
	Limite géographique

Sources : Atlas de l'agriculture normande et Tableau de Bord de l'Environnement

André Gasson

Annexe 55 - Baux à long terme

Intervention à l'assemblée générale de la FDSEA
du Calvados, septembre 1973
Agriculteur Normand du 21 septembre 1973

Rémy Gasson présente les conclusions émises par la région Pays d'Auge sur les baux à long terme. Il regrette que le signataire preneur d'un bail à long terme se voit refuser le renouvellement



Rémy GASSON :

Le bail à long terme : il est loin de répondre aux espérances des preneurs.

lorsqu'il atteint l'âge de la retraite et que le bailleur puisse mettre fin au contrat à l'expiration de chaque période annuelle à partir de laquelle le preneur aura atteint l'âge de la retraite alors que dans les baux à 9 ans, renouvelables, cette limitation ne peut s'exercer que tous les 3 ans. Il regrette également que les descendants du preneur ne puissent bénéficier du droit de cession prévu en matière de simple bail et que les héritiers, en fin de bail, ne puissent bénéficier du renouvellement, ce qui fait perdre tout l'intérêt du caractère familial attaché au bout de neuf ans.

En ce qui concerne le prix, le rapporteur estime que la législation semble avoir voulu compenser l'entrave constituée par un bail de longue durée en accordant des possibilités de fermages plus élevés. Il lui apparaît que le montant des fermages payés actuellement ne peut être plus élevé et qu'il en sera de même dans les régions à productions animales. Il souhaite également que les denrées de référence qui servent actuellement au calcul des baux soient revues et actualisées et demande que dans les régions herbagères le pourcentage retenu pour le calcul du fermage par rapport au produit brut, soit inférieur aux autres régions car dans les produits retenus il entre une valeur ajoutée de transformation beaucoup plus importante.

Autre regret exprimé par Rémy Gasson en ce qui concerne les travaux exécutés par le preneur sur le fonds loué, ceux-ci ne pouvant être exécutés sans autorisation expresse du bailleur, que si la durée d'amortissement n'excède pas de cinq ans la date d'expiration du bail-clause en nette régression sur les avantages existant dans les baux de neuf ans.

Le rapporteur estime que les avantages des baux à long terme, principalement d'ordre fiscal, ne compensent pas dans l'état actuel des choses, les inconvénients et conclut en demandant « un bail à long terme, obligatoire, renouvelable, ayant toujours un caractère familial, moyennant le paiement d'un fermage normal, permettant des investissements équitablement indemnisables, conditions sans lesquelles le contrat proposé ne bénéficiera en fait qu'aux seuls bailleurs ».

■ UNE PRIORITE : SOLUTIONNER LES PROBLEMES FONCIERS

« Si le C.N.J.A. a donné une priorité aux problèmes foncier, explique Louis Lauga, c'est qu'ils conditionnent l'avenir même de notre agriculture. Une liaison très nette existe entre le type de société que nous souhaitons et le statut de la propriété. Ce dernier doit évoluer ».

Alors que le rôle essentiel de l'agriculteur, qui est de nourrir les hommes, devrait inciter de nombreux jeunes à choisir ce métier dans une société où beaucoup d'hommes ont du mal à trouver un idéal dans leur métier, Louis Lauga constate que de nombreux jeunes hésitent à s'installer.

« Combien parmi vous ont encouragé leurs enfants à rester agriculteurs ? »
Pourquoi cette hésitation ? Pourquoi ces communes qui se vident, où ceux qui restent passent plus de temps à assister à des enterrements qu'à des mariages ?

La raison essentielle, c'est la crainte de l'insécurité qui caractérise la profession agricole. Aussi pour le président du C.N.J.A., le rôle essentiel du syndicalisme est de redonner confiance aux jeunes. Ceci en sachant surmonter les difficultés de tous les jours et en luttant pour obtenir et promouvoir les réformes qui permettent à l'agriculteur qui s'installe de devenir un entrepreneur responsable, bénéficiant d'une certaine sécurité.

Cette sécurité passe d'abord par la solution du problème foncier.

■ UNE REVISION PROFONDE DU STATUT DU FERMAGE SIMPOSE

Les lois ne sont plus adaptées à la situation économique et sociale actuelle. Un jeune agriculteur ne peut plus accepter, notamment en mobilisant des millions pour acheter de la terre à n'importe quel moment, à n'importe quel prix.

Dans notre société le régime libéral de la propriété ne pouvant être remis en cause, il s'agit tout d'abord de concilier les intérêts des propriétaires, qui d'un côté acceptent de louer leurs terres, et des fermiers qui de l'autre côté souhaitent les exploiter sans avoir à les acheter.

« Nous voulons en contrepartie de la reconnaissance des droits des propriétaires que ceux-ci aient quelques devoirs qu'ils reconnaissent et respectent ».

Ces principes peuvent trouver leur application dans une révision du statut du fermage. Révision caractérisée par :

— la suppression de la reprise triennale (principal obstacle au dynamisme, à l'investissement) ;

— la suppression du bail de 9 ans, qu'il faut remplacer par une période plus longue : douze ans au minimum ;

— l'adaptation du prix des fermages aux données économiques de production.

■ LES G.F.A. :

UNE GRANDE CONQUETE DES ORGANISATIONS AGRICOLES

Outre la réforme du Statut du Fermage, Louis Lauga préconise le développement des G.F.A. (Groupements fonciers agricoles).

« Le G.F.A. est une grande conquête des organisations agricoles, ceci parce qu'il correspond à plusieurs de nos préoccupations dominantes.

D'un côté le désir de ne pas s'endetter exagérément et de bloquer toutes les possibilités d'investissement dans l'entreprise agricole. D'un autre côté, le souhait de beaucoup de pouvoir devenir propriétaire de ce qu'il est possible d'acheter, le reste des surfaces exploitées étant acquis sous forme de parts par des possesseurs de capitaux, membres de la famille de l'exploitant ou extérieurs ».

Cette formule, reconnaît Louis Lauga, est difficile actuellement à vulgariser. Parce qu'elle est nouvelle d'abord, mais aussi parce

que jusqu'alors le marché des parts n'est pas organisé et qu'en conséquence la mobilité n'existe pas. C'est aux S.A.F.E.R. de prendre en charge cette organisation.

■ LE ROLE DU SYNDICALISME NE PEUT SE CONFONDRE AVEC CELUI DU POLITIQUE

Dans la deuxième partie de son intervention, Louis Lauga s'est attaché à rappeler le rôle du syndicalisme.

« Pour les agriculteurs, quand quelque chose ne va pas, il y a trois responsables : le temps, le gouvernement, le syndicalisme ! ». Il faut, explique Louis Lauga, clarifier la situation et mettre les cartes sur la table.

— Le syndicalisme a pour rôle de défendre les agriculteurs en fonction des lois existantes. A partir du moment où des imperfections sont constatées dans la loi, il faut obtenir leur modification. Mais il n'appartient pas au syndicalisme de voter les lois. C'est le rôle du Pouvoir politique, en tenant compte des intérêts obligatoirement divergents des uns et des autres.

En d'autres termes, le Président du C.N.J.A. demande que l'on ne confonde pas l'action syndicale qui appartient au responsable professionnel et l'action politique qui appartient au citoyen.

■ S'ATELER AUX TACHES CONCRETES

PLUTOT QUE DE REVER !

Cette différenciation, le C.N.J.A. comme la F.N.S.E.A. veulent la respecter. Et de montrer comment ces deux organisations entendent, par une surveillance de tous les moments, par des négociations, mais aussi par des actions revendicatives quand elles sont nécessaires, changer progressivement le cours des choses.

(Lire la suite en page XII-C)

Annexe 57 - Guy Poulain, « il faut arrêter le pillage de notre outil de travail »

AG de la FDSEA du Calvados, Agriculteur Normand du 21 septembre 1973

Guy POULAIN, au nom du C.D.J.A. **« Il faut arrêter le pillage de notre outil de travail »**

Restant dans la ligne générale des travaux de l'assemblée générale, Guy Poulain, au nom des Jeunes Agriculteurs, se réjouit que la F.D.S.E.A. ait choisi comme thème de réflexion les questions foncières, « *sujet tabou et souvent l'objet de marchandages et de querelles politiques* ». Il estime que les améliorations apportées jusqu'à ce jour, si elles ne sont pas négligeables, sont loin de régler tous les problèmes: l'action de la S.A.F.E.R. étant limitée par un manque de financement, par l'impossibilité de donner à bail et par celle de révision des prix — la Commission des Structures ne pouvant exercer son rôle, faute de sanction, dans les sous-locations de terres à lin ou à maïs, de bannies, etc. — la Commission des Cumuls à laquelle de nombreux dossiers ne sont pas soumis, ce qui amène des abus réguliers et regrettables.

A ce sujet il dénonce publiquement un cas d'achat de terre qui risque de se produire dans le canton de Pont-l'Évêque. M. Plisson, entrepreneur de travaux publics dans la région parisienne, exploite déjà 300 hectares dans le Loiret; il a récemment acheté un haras à Reux et s'est porté acquéreur d'une exploi-



tation à Pont-l'Évêque de 80 hectares, dont 30 hectares de bois.

Devant cet accaparement systématique, le C.D.J.A. et la F.D.S.E.A. ont commencé à sensibiliser l'opinion dans le secteur; des tracts ont été distribués sur le marché de Pont-l'Évêque et des démarches communes ont été entreprises par le C.D.J.A. et la F.D.S.E.A. en vue de faire prendre conscience à M. Plisson que la terre doit être considérée comme un outil de travail et pas comme un objet de spéculation ou de loisirs.

« *Il faut arrêter le pillage de notre outil de travail; la mission des agriculteurs est de nourrir la société, et nous sommes disposés à la remplir, mais de grâce, que l'on nous en donne les moyens* », concluait Guy Poulain en lançant un vibrant appel à la solidarité de tous les agriculteurs pour défendre leur droit au travail.

Agriculteur Normand, édition de la Manche, 21 septembre 1973, page 3

La F. D. S. E. A. de la Manche :

« L'AFFAIRE DE COURCY met en évidence le bien-fondé des revendications syndicales »

A la veille du procès, le Conseil d'administration de la F.D.S.E.A. de la Manche a tenu à rappeler sa solidarité aux inculpés et à inviter tous les adhérents de la F.D.S.E.A. à apporter leur soutien.

« Le Conseil de la F.D.S.E.A. estime qu'en venant en aide voici deux ans à la famille Lemosquet dans le désarroi, les inculpés ont répondu aux sentiments les plus nobles et fait jouer la solidarité syndicale. Il estime également qu'au travers de cette affaire, ils ont permis de poser au grand jour les principales revendications de la F.D.S.E.A. dans le domaine foncier :

- respect du barème préfectoral sur les prix des fermages ;
- nécessité d'obtenir une réforme du statut du fermage donnant plus de sécurité aux fermiers et leur permettant d'entreprendre sur leurs exploitations, les investissements indispensables à la bonne gestion de leur entreprise. (Baux de longue durée, suppres-

sion de la reprise triennale) ;

- réglementation plus stricte des cumuls et en particulier, interdiction du cumul de professions ;
- suppression des bannies et ventes d'herbe.

Pour ces raisons essentielles, le Conseil invite tous les adhérents à apporter leur soutien aux dix inculpés, le jeudi 27 septembre ».

De son côté, la Section départementale des Fermiers de la Manche a publié un communiqué dans lequel elle rappelle ses principales revendications, dont l'opportunité est soulignée par cette très regrettable affaire

■ DANS LE RESPECT DES INTERETS DES UNS ET DES AUTRES LES PROBLEMES FONCIERS PEUVENT ETRE SOLUTIONNES

Il est très regrettable en effet qu'un propriétaire particulièrement entêté et insensible aux plus élémentaires arguments de justice et de sens social, envenime le rapport entre propriétaires et fermiers à une époque où éclate la nécessité de solutionner rapidement les problèmes fonciers, problèmes vitaux pour l'avenir de l'agriculture.

Comme le précisait, mardi dernier, à l'Assemblée générale de la F.D.S.E.A. du Calvados, le Président du C.N.J.A., ces solutions existent, mais « il faut un concensus général. Il ne s'agit pas de dresser propriétaires et fermiers les uns contre les autres. Il faut bien situer les relations nouvelles en respectant les légitimes intérêts des uns et des autres ».

Fort heureusement, de nombreux propriétaires prennent aujourd'hui conscience de la nécessité d'adapter le statut du fermage aux exigences de l'économie moderne.

Annexe 59 - « soutien aux inculpés »

Tract distribué à Saint-Lô le jeudi 20 septembre 1973, par la section des fermiers de la Manche

10 PAYSANS DE LA MANCHE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROUEN

Judi prochain, 27 Septembre 1973, 10 agriculteurs sont convoqués à ROUEN au tribunal de "JUSTICE".

Ils faisaient partie de ces 250 à 300 exploitants réunis à COURCY les 30 et 31 AOUT 1971. Tous d'ailleurs ont signé par la suite leur demande d'inculpation.

POURQUOI SONT-ILS VENUS A COURCY ?

=====

- Pour empêcher un propriétaire notaire de se servir de la loi qui lui permet d'écraser une famille de travailleurs : ses fermiers.

- Pour empêcher ce notaire, célibataire, d'exploiter une terre pour son plaisir.

S'ils ont retenu Me CHALLE, c'était pour le convaincre du scandale que représentaient ses exigences conformes à la LOI.

Dans le cas de COURCY, on retrouve tous les problèmes fonciers de la Manche.

A COURCY

DANS LA MANCHE

1°) Des fermiers contestent le prix de fermage abusif qu'on veut lui imposer

Quand on pense qu'un propriétaire comme CHALLE en est arrivé à exiger actuellement plus de 100.000 AF l'ha de location!

2°) Pour avoir contesté le prix ils se voient envoyer un congé en fin de bail.

3°) La façon dont le congé est envoyé fait que les fermiers sont sans savoir qu'ils sont " occupants sans titre ". Ces 5 années permettent à CHALLE de réclamer 10 000 AF d'indemnité par jour, soit plus de 20 millions d'AF au total !

4°) Malgré ses promesses d'installer un fermier le propriétaire-notaire exploite aujourd'hui pour son plaisir et pour camoufler des capitaux. C'est un cumul de profession hélas permis par la loi.

Non seulement le barème préfectoral reste le plus élevé de France, mais il est dépassé dans 80 % des cas !

Combien de fermiers de la Manche qui s'avisent de contester leur prix de fermage sont passés par là !

Combien de fermiers font ainsi les frais d'une législation qui se garde bien de se mettre à la portée de tout le monde !

Dans la Manche, la moyenne d'exploitation est de 15 ha :
- de nombreux fermiers cherchent à s'agrandir,
- les jeunes partent faute de trouver une ferme et pendant ce temps :
- la terre va à ceux qui ont déjà de grandes surfaces, ou à ceux qui tirent un revenu important d'une autre profession.

AU TRAVERS de L'AFFAIRE DE " COURCY ", NOUS LUTTONS :

=====

- Pour, au moins, l'application obligatoire d'un barème préfectoral bien adapté à la région et à la profession.
- Pour la sécurité des fermiers : comme tout homme, ils ont besoin de la sécurité dans leur travail,
- Pour abolir, systématiquement, tout cumul de terres par des gens ayant déjà des professions lucratives,
- Pour répartir les terres aux exploitants qui en ont le plus besoin pour vivre.

TOUS CEUX QUI PENSENT QUE NOTRE LUTTE EST JUSTE. SERONT AVEC NOUS LE 27 SEPTEMBRE 73.

Annexe 60 - « Maître Challe était un notable »

Texte chanté lors des manifestations de soutien à la famille Lemosquet, 1973

EN L'AFFAIRE DE COURCY

=====

Maître Challe était un notable dont l'argent venait de ses fermiers
Il n'avait qu'une seule grande idée, "c'est de tous les faire crever!" "... " bis
Il a fait des réparations quand tout était pour s'écrouler
Mais les locaux bien renouvelés "furent aux fermiers tous prohibés!" "... " bis

Il a toujours été truand et faut vous dire la vérité
cette belle ordure se permettait "de rectifier un bail signé!" "... " bis
Sans doute la justice le soutient puisqu'elle n'la jamais condamné
Mafia pouvoir capitaliste "et criminel de majesté!" "... " bis

Il faut savoir que ses fermages furent toujours des plus élevés
qu'il se permettait d'envoyer "plusieurs lettres recommandées" "... " bis
Une refusée contenait un congé qui fut validé
Ses saloperies et escroqueries "furent soutenues par l'état pourri!" "... " bis

Le tribunal fut chargé d'évaluer une indemnité
qui s'éleva à 20 millions "pour des paysans sans un rond." "... " bis
Sans doute fallait-il crever devant l'atroce délibéré
Mais tous avons manifesté "pour sauver une famille ruinée!" "... " bis

Les paysans l'ont dominé 48 heures dans une étable
c'est alors qu'il a décidé "d'renoncer à l'indemnité" "... " bis
Tous les présents l'ont relâché croyant tous qu'ils avaient gagné
A peine fut-il en liberté "qu'une plainte contre eux il a portée" "... " bis

Les flics sont allés enquêter chez une trentaine de fermiers
Croyant qu'ils très vite ils coinceraient "quelques uns pour les faire payer!" "... " bis
Le maire fut alors inculpé pour essayer de le faire casser
Après d'autres furent convoqués "pour s'expliquer sur la journée" "... " bis

Depuis les fermiers sont garrés ils avaient marre d'être emmerdés
Comme l'herbe n'arrêtait pas de pousser, "Challe a voulu en profiter" "... " bis
Il a vendu de l'herbe sur pied mais ça n'a rien solutionné.
C'est alors qu'on s'est retrouvés "pour de nouveau manifester" "... " bis

Le foin était prêt à rentrer quand les fermiers sont arrivés
Ils se sont tout de suite opposés "pour empêcher d'le récolter" "... " bis
On a voulu négocier mais Challe n'a pas voulu céder
Il ne veut pas mettre de fermiers "mais continuer de magouiller" "... " bis

Au mois de janvier, On est repassé sur la ferme de l'Hotel Bélléc
Les flics et les R.G. y étaient "pour en poursuivre d'autres en procès" "... " bis
L'gouvernement et la justice sont là pour nous intimider
Mais quoi qu'ils fassent, quoi qu'il arrive "on n'est pas prêts à s'écraser!" "... " bis

Les lois sont pour ces sales bourgeois, la justice n'est pas de notre côté
Mais on saura bien imposer "celle qui reflète l'égalité". "... " bis
Bande de notaires, vous n' gagnerez pas, ça ne peut plus s'passer comme ça
Vos ventes de terre, vos surenchères, "il faut abolir ce truc là." "... " bis

On n'a plus l'cul d'votre république d'George Pompidou et tous vos flics
On voudrait vivre dans un pays "ou on n'créverait plus d'injustices" "... " bis
A bas cette société de fric, Abas l'système capitaliste,
Ce qu'on veut, c'est qu'tout l'monde y arrive "avec un même niveau de vie" "... " bis

Musique : Graeme Allwright
"La Ligne Hollworth"

Annexe 61 - Défense collective

APL Basse-Normandie, n° 51, mercredi 17 octobre 1973

Bulletin hebdomadaire de l'agence de presse Libération

Qu'est ce qu'une équipe cantonale de défense collective?

C'est devant l'impuissance des structures syndicales que ces équipes se sont créées. Il en existe dans 5 ou 6 départements : ceux où les Paysans Travailleurs sont implantés.

Pour les cultivateurs de Courcy, l'équipe de défense collective est à la section, ce que l'A.G est au conseil d'Administration. Elle a pour but le rassemblement le plus large possible des gens qui sont prêts à lutter. Ces équipes se sont formées à partir de cas concrets. Ce sont donc des structures de luttes pour une action collective, qui garantissent une démocratie beaucoup plus réelle. On a vu dans ce dossier qu'une véritable démocratie de masse a été imposée à plusieurs reprises.

Annexe 62 - Victoire de la persévérance

Le journal du fermier et du métayer organe de la section des fermiers et des métayers de la FNSEA, juillet-août 1978, n°279, pages 8 et 9

MALABRI (Orne)

Victoire de la persévérance et de l'union dans le cor. **LA COUR DE CAEN ANNULE L'ARRÊT RENDU CONTRE LA S.A.F.E**

Nous ne reviendrons pas en détail sur les divers événements qui ont marqué cette affaire et dont nous vous avons déjà informés à plusieurs reprises.

En 1973, un acquéreur, M. CORVEE — important marchand de bestiaux s'adonnant à l'import-export — qui se dit exploitant agricole, achète une ferme de 18 ha sur la commune de Rouellé au lieu-dit : Malabry.

La S.A.F.E.R., conformément à la loi, exerce son droit de préemption. L'acheteur évincé conteste devant le Tribunal de grande instance qui le déboute. Il a plus de chance devant la Cour d'appel de Caen qui, se référant à une jurisprudence restrictive de la Cour de cassation, infirme le jugement, car la S.A.F.E.R. ne peut préempter le domaine équilibré, soit pour le fractionner, soit pour satisfaire l'intérêt personnel de l'exploitant. Or, l'arrêt de la Cour d'appel intervient alors que le Préfet a interdit à l'acheteur de cumuler la ferme de Malabry avec les 25 ha qu'il exploite déjà en fermage... en deux exploitations!

La Cour de cassation rejette le pourvoi formé contre l'arrêt de Caen. L'affaire paraît donc terminée sur le plan juridique. Sur le plan syndical, le combat ne se relâche pas, car il s'agit de maintenir l'exploitant installé par la S.A.F.E.R. sur la ferme de Malabry.

De cet exploitant, M. Busnot, il n'a guère été question dans la procédure que nous venons de relater. C'est pourquoi son Avocat, Me LECLERC, a pu engager une action en tierce opposition contre l'arrêt de la Cour de Caen.

C'est ce nouveau procès qui est venu à l'audience du 12 juin 1978. 300 manifestants apportaient leur solidarité à la famille BUSNOT à l'appel de la S.D.F.M. de l'Orne, du C.D.J.A. et d'un Comité de soutien sans référence syndicale, mais recruté sur une dizaine de cantons. La S.N.F.M. était représentée par son Président, Pierre ABEGUILLE.

Claude SALLES, Président du Comité de soutien, a accueilli les manifestants venus du Calvados, de la Manche et aussi surtout de l'Orne,

par ces mots : « *L'étape d'aujourd'hui est la dernière sur le plan juridique, quel que soit le résultat nous poursuivrons notre objectif : la famille BUSNOT vit et vivra à Malabry. Notre détermination n'est plus à mettre à l'épreuve* ».

Détermination, le terme est revenu souvent au cours des nombreuses interventions qui se sont succédées pendant le meeting qui a duré près de 3 heures. Tour à tour ont en effet été rappelés l'historique de l'affaire de Malabry, les incidents et procédures qui l'ont marquée, les actions du Comité de soutien. Et plus largement les problèmes posés, c'est-à-dire « la nécessité d'adapter le droit de propriété et de définir un statut de l'exploitant » et « *la priorité de l'homme sur l'argent et non l'inverse* ». L'occasion a été également saisie pour évoquer les autres affaires identiques en cours.

Ce sont tous ces éléments que reprend en conclusion le Président de la Section nationale des fermiers et métayers, M. Pierre Abéguilé, qui

“UN EXTRÊME SOULAGEMENT pour la famille BUSNOT” - “LA COUR INSUFFISAM **lors de l'instance opposant la S.A.F.E.R. et l'acheteur. Ce sont les titres de la grande presse.**

L'arrêt a été rendu le 3 juillet et nous vous en donnons l'essentiel dans l'encadré ci-contre.

L'arrêt du 4 mars 1975 est donc « rétracté », car il a été rendu en faute d'une situation de fait et de droit gravement dénaturée par l'une des parties, sans que la Cour soit informée des droits concédés par la S.A.F.E.R. aux époux BUSNOT alors que ceux-ci auraient eu le plus grand intérêt à faire valoir ces droits sur l'instance en nullité engagée à leur insu... En outre, la S.A.F.E.R. s'est rendue responsable de ce qu'une décision de justice a été rendue en fraude des droits dont elle avait elle-même investi ses ayants cause.

La Cour d'appel a estimé notamment qu'elle n'avait pas eu alors connais-

sance ni de la promesse d'achat signée par les époux BUSNOT, ni de la décision de rétrocession faite en leur faveur par la S.A.F.E.R. le 19 septembre 1973, ni de l'avis (favorable) des commissaires du gouvernement. S'il en avait été autrement, « l'affaire de Malabry » n'aurait peut-être pas eu une si sempiternelle durée.

Alors, il n'en fallait pas davantage pour que la Cour d'appel, à la lumière « des documents aujourd'hui révélés » reçoive les époux Busnot en tierce opposition. La S.A.F.E.R. a exercé son droit de préemption conformément à la mission d'intérêt général qu'elle détient de la loi. Elle avait choisi un « *acquéreur ne*

possédant ni n'exploitant de terre à proximité », ce qui n'était pas la situation de M. CORVEE. Ainsi, dans l'exercice du droit de préemption sur la ferme de Malabry, l'esprit de l'article 7 de la loi du 8 août 1962 était respecté puisque « *le but est de sauvegarder le caractère familial de l'exploitation* ». La rétractation de l'arrêt du 4 mars 1975 s'imposait donc avec toutes les conséquences qu'elle engendre.

Les époux BUSNOT souhaitent que l'affaire de Malabry profite à tous les authentiques exploitants. Pour eux : « *cet arrêt de la Cour d'appel de Caen aura une répercussion nationale, car il y a d'autres personnes dans notre cas* ».

ibat syndical :

R.

avait tenu à venir de son Finistère natal pour être présent à la manifestation de Caen. Pour lui en effet, Malabri « *est une grande affaire, un exemple* ». Et au travers des cas qu'il exposa et notamment « *la victoire* » de la réintégration des époux PELLERIN dans leur ferme de Loire-Atlantique, il montra combien il était nécessaire d'en arriver « *à une répartition équitable des terres à ceux qui en ont besoin* ».

« *Ce ne sont pas les grandes dimensions d'exploitation qui peuvent résoudre le problème de l'agriculture, mais bien plutôt le rendement et une bonne connaissance des techniques modernes* », ajouta-t-il en explicitant que le peuplement des campagnes est un « *problème national et que la collectivité a des droits sur la terre* », car elle appartient « *au patrimoine de la nation* ».

Pour conclure il appela les syndicats, « *toutes tendances réunies, et particulièrement dans l'Orne, à s'unifier autour de cette affaire car la cause est bonne* ».

ENT INFORMÉE"

L'affaire de Malabri avait déjà influencé la réflexion sur la nécessaire adaptation de la loi sur l'exercice du droit de préemption par les S.A.F.-E.R. (loi du 29 décembre 1977).

Nul doute que l'arrêt de la Cour de Caen conforte tous ceux qui luttent contre la spéculation foncière et l'accaparement de la terre par les plus favorisés.

Le Comité de soutien s'est réuni le soir même du 3 juillet. Il a pris acte de ce que l'arrêt permet le maintien définitif de la famille BUSNOT à Malabri et a affirmé sa volonté de persévérer dans le combat engagé en solidarité avec les autres travailleurs. Nous vous donnons, en encadré, le texte de ce communiqué.

L'arrêt de la cour d'appel

« La cour d'appel de Caen reçoit les époux Busnot en leur tierce opposition contre l'arrêt de cette cour en date du 4 mars 1975.

Rétractant ledit arrêt, déboute M. Corvée de sa demande en nullité de la préemption exercée par la S.A.F.E.R. de Basse-Normandie à l'occasion de la vente consentie par Mme Sellier à M. Corvée par acte en date du 21 mai 1973;

Le déboute de toutes les autres demandes civiles :

Dit qu'il sera fait masse de tous les dépens exposés au cours de l'instance sanctionnée par l'arrêt rétracté et de l'instance de tierce opposition ;

Dit qu'ils seront partagés par moitié entre M. Bernard Corvée et la S.A.F.E.R. (...) ».

Communiqué du comité de soutien

réuni à Malabri le 3-7-78

Le Comité de soutien prend acte du jugement en tierce opposition rendu le 3 juillet à Caen qui permet le maintien définitif de la famille BUSNOT à Malabri.

Cette décision, concernant une affaire foncière qui dure depuis cinq ans, était très attendue de la part des nombreux militants qui ont, malgré les provocations, mené l'action syndicale avec fermeté et dans la dignité.

Il apparaît clairement aujourd'hui que la spéculation foncière peut être mise en échec quand les paysans prennent conscience et s'organisent afin de promouvoir une répartition de la terre vers ceux qui en ont un réel besoin pour vivre.

D'autre part, il est prouvé aujourd'hui que, malgré les jugements différents, les pressions de toutes sortes, la détermination d'une famille à obtenir justice a fini par l'emporter. L'aboutissement de Malabri démontre à tous les fermiers dans l'insécurité qu'ils doivent lutter pour faire valoir leurs revendications.

La famille Busnot et le Comité de soutien remercient toutes les organisations et personnes qui ont participé concrètement aux actions qui, sous une forme ou une autre, ont apporté ouvertement leur solidarité dans cette affaire.

Malgré les lenteurs de la justice, le Comité de soutien aidera la famille Busnot victime des actes de vandalisme, ainsi que les membres du Comité mis en cause par des tracts diffamatoires, à poursuivre les actions nécessaires pour que justice soit faite.

Les organisations composantes du Comité de soutien réaffirment aux responsables de la propriété, aux élus et aux dirigeants de toutes les organisations nationales, au pouvoir politique et à l'opinion publique, qu'elles continueront à lutter avec les petits et moyens paysans pour leur sécurité et la sauvegarde du droit au travail pour tous, ceci en solidarité avec les autres travailleurs.

Annexe 64 - Trois petites fermes

Chanson interprétée par Guy Harasse, agriculteur et militant de la Confédération Paysanne de la Manche.

Trois petites fermes

Au début je chantais ça tout bas
J'avais trop peur qu'on se moque de moi
J'avais peur qu'on me traite de fou
De romantique ou de jaloux
Mais sur mon tracteur ou sous ma douche
J'ai toujours ce refrain à la bouche

Refrain : Trois petites fermes valent mieux qu'une grande
Trois petites fermes valent mieux qu'une grande
Pourquoi qu'on les ferme ? ben je m'demande ... parceque
trois petites fermes valent mieux qu'une grande

Après sont arrivés les épiciers,
les boulangers les charcutiers
les mécaniciens les marchands de chiens
les pharmaciens et même le curé du coin
Tous ces gens qui mettront la clé sous la porte
Quand la vie chez nous elle sera morte

Refrain

A tous ces enfants et ces maîtresses d'école
A tous ces parents dont les rêves s'envolent
Aux propriétaires de maisons sans valeurs
Aux fermiers sans terres et sans successeurs
Ceux qui aiment la nature pour s'y promener
Et qui voient que si ça dure il ne va plus rien rester

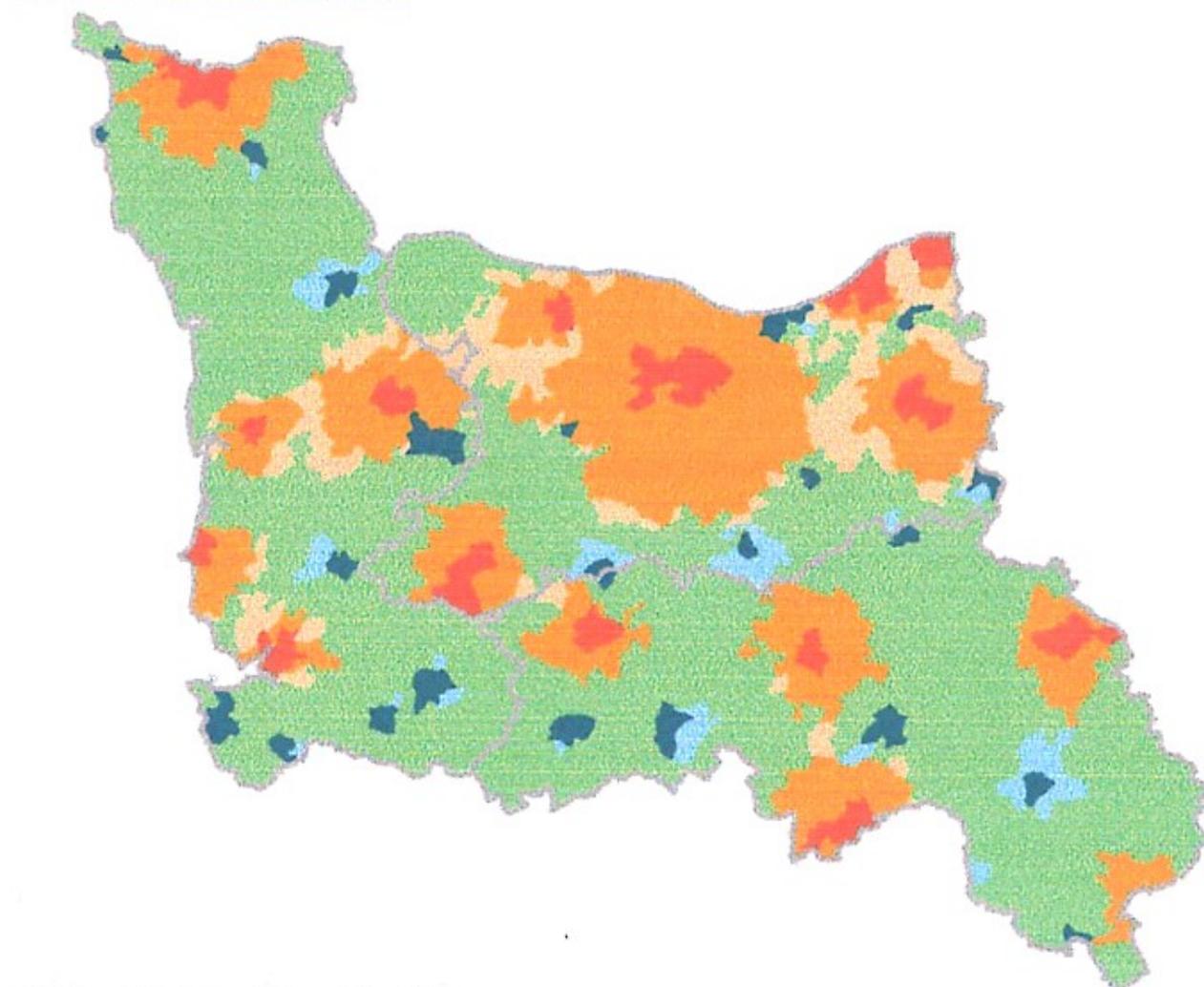
Refrain

A tous les paysans qui vont quitter leurs vallées
Au Pérou, à Ceylan ou en Guinée
Partout les mêmes lois, la même chanson
Celle du chacun pour soi, c'est la loi du plus con
Au début je chantais ça tout bas
J'avais bien trop peur qu'on se moque de moi

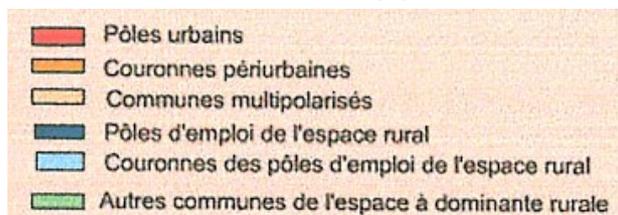
Refrain

Annexe 65 - Aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural

Source : INSEE Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands,
www.insee.fr/insee_regions/basse-normandie, mai 2003.



© IGN - Insee Basse-Normandie 2002



Annexe 66 - Évolution du nombre des installations aidées

Nombre d'installations aidées dans toutes les régions agricoles bas-normandes de 1976 à 1999.

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Pays d'Auge	5	21	12	13	13	37	31	32	30	38	29	20	17	12	25	21	11	18	17	19	6	16	8	12
Plaines	3	6	6	6	10	37	28	12	17	19	25	18	27	27	24	21	15	18	23	13	10	7	9	8
Bessin	3	6	9	11	17	13	13	19	21	28	30	18	22	19	23	23	14	24	11	13	9	4	6	5
Bocage	8	16	12	16	28	36	44	42	31	36	41	24	35	31	29	33	18	30	25	21	14	15	17	27
Calvados	19	49	39	46	66	123	116	105	99	121	125	80	101	89	101	98	58	90	76	66	39	42	40	52
Avranchin	12	14	23	27	31	52	41	39	45	46	35	42	34	32	39	51	37	33	40	37	49	40	35	16
Mortainais	8	8	16	12	12	30	32	25	34	13	24	42	22	16	23	25	32	47	39	47	40	44	28	13
Boc. Valognes	6	9	8	6	11	22	19	22	20	12	20	21	21	13	16	17	25	20	16	22	20	25	11	13
La Hague	2	7	1	2	4	4	9	5	5	10	2	7	2	3	4	2	3	6	3	4	4	6	8	3
Boc. Cout&St Lô	29	25	40	43	33	77	88	71	99	57	61	96	91	49	60	68	52	66	72	62	68	80	77	41
Cotentin	10	3	11	5	9	15	24	25	22	15	18	18	22	12	15	19	10	10	12	17	18	22	19	9
Val de Saire	3	11	5	7	4	14	11	10	9	5	13	3	9	10	6	12	8	1	9	5	3	10	5	3
Manche	70	77	104	102	104	214	224	197	234	158	173	229	201	135	163	194	167	183	191	194	202	227	183	98
Merlerault	0	0	2	0	5	3	3	4	5	6	3	0	2	0	4	3	2	2	2	7	6	4	0	4
Perche	11	28	21	17	25	35	71	42	46	31	22	20	16	32	35	30	14	28	22	21	40	24	25	28
Pays d'Ouche	2	9	9	7	2	9	24	15	12	11	7	12	10	11	11	14	5	6	10	11	14	12	9	4
Pays d'Auge	0	2	5	4	4	9	14	9	2	9	6	9	6	5	4	9	5	6	6	3	12	10	8	2
Bocage	15	35	28	28	28	37	89	90	74	72	69	49	70	73	80	42	44	51	59	85	77	85	63	45
Plaines	0	15	15	13	8	23	45	24	17	9	20	11	16	14	17	9	10	16	13	15	12	16	21	14
Orne	28	89	80	69	72	116	246	184	156	138	127	101	120	135	151	107	80	109	112	142	161	151	126	97
Basse-Normandie	117	215	223	217	242	453	586	486	489	417	425	410	422	359	415	399	305	382	379	402	402	420	349	247

Source : Tableau établi par G. BARBENCHON à partir des dossiers de DJA ayant abouti à une installation dans l'année.

Gaëtane Barbenchon

Annexe 67 -Taux d'évolution des installations aidées

Gaëtane Barbenchon

TAUX D'EVOLUTION DU NOMBRE DES INSTALLATIONS AIDEES DANS LES
REGIONS AGRICOLES DE BASSE NORMANDIE DE 1976 A 1999.

	1976-1989	1989-1999	1976-1999
Pays d'auge	1,4	0	1,4
Plaines	8	-0,7	1,67
Bessin	5,3	-0,74	0,67
Bocage	2,875	-0,13	2,375
Calvados	3,68	-0,41	1,74
Avranchin	1,67	-0,5	0,33
Mortainais	1	-0,19	0,625
Boc. Valognes	1,17	0	1,17
La Hague	0,5	0	0,5
Boc.Cout.&St Lô	0,69	-0,16	0,41
cotentin	0,2	-0,25	-0,1
Val de saire	2,33	-0,7	0
Manche	0,93	-0,27	0,4
Merlerault	0	0	0
Perche	1,9	-0,125	1,5
Pays d'Ouche	4,5	-0,64	1
Pays d'Auge	0	-0,6	0
Bocage	3,87	-0,38	2
Flaines	0	0	0
Orne	3,82	-0,28	2,5

Annexe 68 - Nombre d'exploitations dans les régions bas-normandes

Nombre de chefs d'exploitation, dans les régions agricoles bas-normandes												
sources : RGA de 1971, 1979, 1988 et 2000												
	de moins de 35 ans				de 35 à 59 ans				de 60 ans et plus			
	1971	1979	1988	2000	1971	1979	1988	2000	1971	1979	1988	2000
Plaine de Caen	347	347	299		2083	1800	1448		922	605	640	
Bocage	825	684	538		4663	4038	3134		2122	1126	1292	
Pays d'Auge	555	570	553		3527	3120	2629		1813	1156	1291	
Bessin	297	284	263		1740	1554	1289		845	478	468	
Calvados	2024	1885	1653		12013	10512	8500		5702	3365	3691	
Mortainais	649	537	415		3999	3645	2654		1636	1267	1363	
Avranchin	715	524	530		4816	4239	3025		2262	1750	1677	
Boc. Coutances - St-Lô	1557	1237	1099		9640	8630	6278		4187	3072	3027	
Cotentin	258	264	263		1692	1570	1207		737	517	545	
Val de Saire	190	171	134		890	797	635		316	259	233	
Bocage de Valognes	424	394	340		2628	2242	1782		925	748	858	
La Hague	82	82	76		523	468	370		165	146	148	
Manche	3875	3209	2857		24188	21591	15951		10228	7749	7851	
Plaine	191	217	196		1405	1251	937		645	434	535	
Bocage	939	741	749		5855	5245	3743		2476	1610	1907	
Pays d'Auge	91	88	99		640	565	454		280	189	231	
Pays d'Ouche	184	132	134		1160	997	760		575	374	374	
Perche	497	425	419		3255	2839	2048		1549	905	896	
Merlerault	27	30	33		198	174	148		105	77	73	
Orne	1929	1633	1630		12513	11071	8090		5630	3589	4016	
Basse-Normandie	7828	6727	6140		48714	43174	32541		21560	14703	15558	
	nombre total des exploitations				% moins de 35 ans							
	1971	1979	1988	2000	1971	1979	1988	2000				
Plaine de Caen	3352	2752	2387		10,4	12,6	12,5					
Bocage	7610	5848	4964		10,8	11,7	10,8					
Pays d'Auge	5895	4846	4473		9,4	11,8	12,4					
Bessin	2882	2316	2020		10,3	12,3	13,0					
Calvados	19739	15762	13844		10,3	12,0	11,9					
Mortainais	6284	5449	4432		10,3	9,9	9,4					
Avranchin	7793	6513	5232		9,2	8,0	10,1					
Boc. Coutances - St-Lô	15384	12939	10404		10,1	9,6	10,6					
Cotentin	2687	2351	2015		9,6	11,2	13,1					
Val de Saire	1396	1227	1002		13,6	13,9	13,4					
Bocage de Valognes	3977	3384	2980		10,7	11,6	11,4					
La Hague	770	696	594		10,6	11,8	12,8					
Manche	38291	32549	26659		10,1	9,9	10,7					
Plaine	2241	1902	1668		8,5	11,4	11,8					
Bocage	9270	7596	6399		10,1	9,8	11,7					
Pays d'Auge	1011	842	784		9,0	10,5	12,6					
Pays d'Ouche	1919	1503	1268		9,6	8,8	10,6					
Perche	5301	4169	3363		9,4	10,2	12,5					
Merlerault	330	281	254		8,2	10,7	13,0					
Orne	20072	16293	13736		9,6	10,0	11,9					
Basse-Normandie	78102	64604	54239		10,0	10,4	11,3					

Dans la Manche, 1 000 assurés en retard de leurs cotisations

La déprime silencieuse des éleveurs

Le revenu des producteurs de viande bovine est en berne. A l'heure où nombre de catégories sociales passent à la caisse en ces temps d'incertitudes politiques, les syndicalistes paysans peinent à mobiliser. La déprime des paysans serait-elle si profonde ? L'exemple de la Manche.

Reportage

« Des veaux vendus à cent balles, vaut mieux les tuer à la ferme ! » La scène se déroule par un froid et ensoleillé petit matin du mois de décembre. Devant l'abattoir de la Socopa, à Coutances, un quarteron de militants, bloque, pour la énième fois, les accès de l'entreprise. Ils sont à deux doigts d'en venir aux mains avec les blouses blanches de l'encadrement. Il y a du désespoir dans ces apostrophes : la rage intérieure de l'impuissance à gérer la spirale à la baisse.

Comment les 18 242 exploitations de la Manche, parmi lesquelles le dernier recensement agricole en désigne 7 776 de « vraiment professionnelles » vont-elles supporter la crise ? Dans ce département où les 483 500 habitants côtoient 784 242 bovins, la question revient, lancinante, au hasard d'accès de plus en plus tenus de colère. Et surtout, comment vont tenir ces femmes et ces hommes de la terre ? Touchés, et pour certains d'entre eux, broyés et chahutés par le terrible coup de vent de décembre 1999, dans le sud du département, happés à moult reprises, troupeaux anéantis, au hasard des ravages du mystérieux prion de la maladie de la vache folle, rattrapés aujourd'hui par la crise bovine dont ils ne voient pas l'issue ?

« Nous ne constatons pas, pour le moment, une augmentation sensible des retards dans le paiement des cotisations sociales, note Nicole Bonnet, directrice adjointe de la Mutualité sociale agricole. La crise enfonce encore plus les gens déjà en situation précaire. Nos agents constatent, dans leurs contacts directs ou au téléphone, un degré de sinistrose plus marqué. Avec la baisse du prix de la viande, et celui, symbolique des petits veaux, les bouffées d'oxygène d'argent frais pour la famille de l'exploitant disparaissent. »

Au centre d'action sociale des Unelles à Coutances, Christine Rault et Christine Malval, assistantes sociales de la Mutualité sociale agricole sur les secteurs de Coutances, Bréhal et La Haye-du-Puits, ne constatent pas une explosion massive de demandes d'aides de la part des agriculteurs. « On voit ceux que l'on connaissait déjà. Avec l'effondrement du prix de la viande, ils n'ont plus les moyens de régler leurs grosses factures en vendant des animaux. On sent poindre la révolte, de gens qui vivaient tant bien que mal et qui aujourd'hui se trouvent totalement découragés. » La cellule de veille permanente du numéro vert de SOS Amitiés dresse le même constat. Les appels provenant des agriculteurs ne sont pas plus fréquents. Ils sont plus lourds à gérer et ce sont les femmes d'exploitants, désespérées, qui appellent.



Stéphane Geurfil

Touchés par les intempéries, leurs troupeaux anéantis, au hasard des ravages de la maladie de la vache folle, rattrapés aujourd'hui par la crise bovine dont ils ne voient pas l'issue, les éleveurs broient du noir.

« Plus les difficultés s'accroissent, plus les agriculteurs se renferment »

difficultés s'accroissent, plus les agriculteurs se renferment. Huit fois sur dix nous travaillons dans le non-dit. On arrive à savoir des choses par les épouses qui viennent consulter pour les enfants ou pour elles-mêmes. » Bruno Gallouet est en permanence sur ses gardes. Il doit faire face au déni de ses patients les plus fragiles. Lors de ses tournées quand il sent quelque chose clocher, à ses questions insistantes, il s'entend encore souvent répondre : « Mais non docteur, ça va, ça va. »

Pourtant, il y a dix ans, il constatait chaque année, le décès par suicide de deux à trois patients, « sans aucun signe d'alerte. Il régnait dans les communes et les villages une effrayante banalisation de ces événements. » Depuis, les choses se sont améliorées. L'accès aux soins est devenu un réflexe plus naturel. Le réseau d'alerte informel mis en place dans le département, permet de mieux faire accepter les soins préventifs. « Mais il reste une partie de la population que l'on n'accroche pas. D'ici à six mois, craint-il, on pourrait être confrontés à une prise des suicides. »

En dix-huit ans, ce docteur de campagne a côtoyé les formidables bou-

versements de l'agriculture de la Manche. Il n'est pas inquiet pour les jeunes agriculteurs formés, réactifs aux temps de crises, intégrés au corps social local. Il l'est beaucoup plus pour ces exclus de la modernité : ces paysans proches de la retraite qui voient leur patrimoine fondre comme neige au soleil, pour ces négociants en bestiaux touchés par la crise, pour ces ouvriers agricoles, marginalisés à la fin d'une longue vie de travail. « Les complexes vis-à-vis du métier compliquent la tâche. » Il évoque les temps anciens des abattages brucelliques. « La gestion psychologique des abattages liés à un cas de vache folle est plus difficile. Il faut ajouter au désarroi de perdre ses animaux, ce sentiment de honte lié à la crainte que les autres vous jugent d'avoir mal fait votre travail. »

Les primes compensatrices européennes, versées en cette fin d'automne ont allégé quelque peu le poids de la dette des agriculteurs, en augmentation inquiétante chez les fournisseurs coopératifs et privés et au Crédit agricole, où à fin septembre, les retards d'encours à plus de trois mois étaient en augmentation de 60 % par rapport à l'an dernier, alors qu'ils étaient à un niveau exceptionnellement bas en 2000. Les aides de l'État, celles des collectivités comme les plus récentes du conseil général, vont panser des plaies.

La bonne tenue climatique de l'automne a permis d'engranger des fourrages supplémentaires, d'assurer une bonne fin d'année laitière et de bien préparer les terres pour le printemps prochain. Tout le monde s'accroche à cet espoir d'une meilleure année agricole. Car si le prix du lait vient à fléchir, la déprime pourrait alors se transformer en révolte.

François LEMARCHAND.



« Plus les difficultés s'accroissent, plus les agriculteurs se renferment »



Ce sont les femmes d'exploitants, désespérées, qui appellent

Bradée chez l'éleveur, chère à l'éta!

Alors que la consommation de viande de bœuf a presque retrouvé son niveau d'avant la crise de la vache folle, on se demande pourquoi le prix versé à l'éleveur reste dramatiquement bas. Et pourquoi celui payé par le client est si élevé.

S'il reste bas pour le producteur, c'est à cause de la loi de l'offre et de la demande. La consommation, bien qu'en hausse, reste encore inférieure à ce qu'elle était en 1999 et, surtout,

très en dessous de ce que les éleveurs sont en mesure de produire. En outre, les exportations se sont effondrées, malgré les mesures de dégauchement du marché. Quant à la hausse des prix de vente, elle s'explique de plusieurs manières. D'abord, l'évolution de la qualité. La proportion d'animaux d'origine laitière (vaches de réforme) a baissé au profit des races spécialisées qui représentent les deux tiers des ventes. En raison des exi-

gences de qualité, la viande de bœuf est devenue un produit de luxe. Ensuite, parce que le prix au kilo intègre des charges nouvelles : les matériaux à risques (cervelle, moelle épinière...) ont été retirés du circuit, ce qui renchérit mécaniquement le prix des parties commercialisées ; la taxe d'équarissage, particulière à la France, pèse pour près de 4 % dans le prix de vente final ; et le dépistage de l'ESB représente, quant à lui, 1F du kilo.

Ouest-France, 28 décembre 2001

Ouest-France, 25 janvier 2002.

Agriculture

Ouest-France
Vendredi 25 janvier 2002

Une étude sur les agriculteurs aux plus bas revenus **Les pauvres s'accrochent à leur ferme**

Ce ne sont pas nécessairement les agriculteurs les plus pauvres qui veulent abandonner leur exploitation. Le Crédoc s'est penché, à la demande du ministère de l'Agriculture, sur le cas de ceux qui vivent, souvent, en dessous du seuil de pauvreté.

Ils sont pauvres mais ils font tout pour rester sur leur ferme. Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) vient de publier une étude sur les conditions de vie des exploitants agricoles à très faible revenu (1). Sur un échantillon de 500 personnes, seuls 8% de ces agriculteurs envisagent de quitter l'exploitation, d'ici à cinq ans, pour une raison autre que la retraite. Ces paysans sont rares, d'ailleurs, à s'estimer beaucoup plus défavorisés que les autres. De surcroît, constate le Crédoc, la moitié d'entre eux estiment qu'à tout prendre, il vaut mieux vivre à la campagne plutôt qu'en ville quand on ne dispose pas de beaucoup de ressources.

Peu d'entraide

Deux facteurs expliquent cette attitude: l'autoconsommation des produits de la ferme, seuls 14% d'entre eux déclarent ne pas y recourir; en



Stéphane Gaufroi

L'autoconsommation et la propriété du logement expliquent cet attachement à la ferme.

outre, les deux tiers des exploitants en difficulté sont propriétaires de leur logement.

Ce maintien sur la ferme n'est possible qu'avec des conditions de vie très frugales. 60% des exploitants ne reçoivent pas à diner et ne font pas de sortie plus d'une fois par mois.

Les deux tiers partent au plus en vacances tous les quatre ans (en moyenne, un tiers des agriculteurs prend des vacances une fois par an). Bien qu'ils soient, en général, bien couverts par l'assurance-maladie, 16% de ces agriculteurs affirment avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des deux dernières années.

En ce qui concerne l'entraide, le Crédoc la qualifie d'assez faible. Seules 3% des personnes interrogées disent percevoir une aide financière de leur famille ou d'amis alors que ce taux est de 14% chez l'ensemble des actifs des ménages (citadins ou ruraux) qui perçoivent le même niveau de revenu. Enfin, tout juste 7% de ces exploitants touchent le RMI (Revenu minimum d'insertion). Pauvres, ils ne veulent pas pour autant rogner sur leur capital: seuls 15% des exploitants interrogés travaillent sur une exploitation réduite par rapport à leur prédécesseur.

Hervé PLAGNOL.

(1) Les conditions de vie des exploitants agricoles à faible revenu, Crédoc, Collection des rapports, C. Olm et M.-O. Simon, décembre 2001, 40 €, tél. 01 40 77 85 10.

Annexe 71 - Les maladies professionnelles du régime agricole (1/3)

mise à jour : septembre 2000, source MSA, INRS¹.

“Une maladie est “professionnelle” si elle est la conséquence directe de l’exposition d’un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle”, tandis que “l’accident du travail est un fait matériel fortuit provoquant une lésion corporelle généralement simple à constater. De plus, c’est un événement qui s’est passé à un endroit précis et à un moment connu”².

maladies contractées au contact des animaux d’élevage

maladie	observations
Tétanos professionnel	
Charbon professionnel	élevages ovins
Brucelloses	le bacille ovin est plus dangereux que la forme bovine. Maladie professionnelle reconnue depuis 1955.
Tularémie	
Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis	
Maladies dues au bacilles tuberculeux	
Chlorpromazine	
Affections respiratoires de mécanisme allergique	poussières des aliments du bétail
Pasteurelloses	élevages hors-sol
Rouget du porc	
Psittacose	
Infection par le streptococcus suis	
Maladie de Lyme	

Maladies contractées par l’utilisation de produits de traitement

¹ G. Abadia, B. Delamotte, A. Delépine, N. Guillamy, A. Leprince, C. De Mongolfier. Les Maladies professionnelles MSA, INRS, Ed. INRS, 2001, 340 pages

² Ib. Les maladies professionnelles, page 8.

Annexe 71 - Les maladies professionnelles du régime agricole (2/3)

Divers

Leptospirose	Maladie provoquée par un travail dans des lieux humides, souillés par les déjections animales (dont nettoyage de canalisations, de fosses)
Bruit	machines diverses, environnement
Hépatites A, B, C, D, E	Eaux usés, réseaux d'assainissements
Poliomyélite	personnel en contact avec la maladie
Cancers provoqués par les goudrons de houille	ramonage
Cancers de la peau par les suies de combustion de produits pétroliers	ramonage
Affections provoquées par le mercure et ses composés	traitement des peaux
Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	traitement des peaux
Inhalations de poussières de textiles végétales	teillage de lin, chanvre, coton, sisal
Affections cutanées et muqueuses de mécanisme allergique (ex. conjonctivite)	manipulation ou emploi habituels de tous produits
Intoxication par l'hexane	travaux de collage (cuir, plastiques)
Affections par isocyanates organiques	emploi de vernis, de colles

Maladies provoquées lors de travaux de mécanique ou de construction

Sulfocarbonisme professionnel	
Phénol et ses dérivés, ainsi que bromozynil et ioxynil	traitement du bois
Pentachlorophénol associé au lindane	traitement du bois
Affections causées par le ciment	
Plomb et composés	soudure
Hémopathies provoquées par le benzène et ses dérivés	
Affections gastro-intestinales et neurolofiques provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et dérivés	traitement du bois
dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques	
Pneumoconioses liées à l'inhalation de silice	
Autres affections liées à la silice	
Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	
Inhalation d'amiante	
Cancer broncho-pulmonaire lié à l'amiante	
Solvants organiques liquides	
Affections provoquées par le bois	
Maladies provoquées par le calcium	soudure

Annexe 71 - Les maladies professionnelles du régime agricole (3/3)

Maladies provoquées lors d'une activité dans des bois, des pépinières

Maladie de Lyme	
Tularémie	
Rage	
Affections provoquées par les goudrons de houille	
Cancers provoqués par les goudrons de houille	
Infection à hantavirus	rongeurs, dans les forêts

Maladies contractées dans les champignonnières

Ankylostomose professionnelle	
Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	
Ulcerations, dermites par acide chromique et dérivés	
Oxyde de carbone	appareils de chauffage ou moteurs mal réglés
Affections respiratoires de mécanisme allergique	

Maladies qui se développent dans l'industrie agroalimentaire et les laboratoires

Exposition à des rayonnements ionisants	
Chlorpromazine	
Hépatites A, B, C, D, E	
Ulcerations, dermites par l'acide chromique et ses dérivés	
Affections dues aux rickettsies	
Pasteurelloses	
Psittacose	
Rouget du porc	
Infection par streptococcus suis	

Maladies provoquées par des mouvements répétitifs, des travaux de force

Affections périarticulaires provoquées par des gestes et des postures de travail	mouvements répétés
Lésions chroniques du ménisque	
affections chroniques du rachis lombaire par vibrations de basse fréquence	travail sur machines

Annexe 72 - Baromètre santé adultes 95/96, (1/2)

page 263

Tableau I

Risques perçus par la population rurale et agricole selon le type de problème de santé (craint beaucoup)

	Ruraux		Agriculteurs ou ex-agriculteurs		Ensemble	
	(n=512)		(n=85)		(n=1 993)	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Les accidents de la circulation	45,5	1	52,9	2	40,5	1
Le cancer	41,6	2	54,8	1	38,1	2
Les maladies cardiaques	28,0	3	31,3	4	25,0	3
Le sida	20,0	4	14,4	10	22,9	4
La dépression	18,8	5	23,0	6	16,7	5
Les maladies sexuellement transmissibles hors sida	14,8	7	15,7	9	14,6	6
Les accidents de travail	18,6	6	36,0	3	12,7	7
La tuberculose	14,2	10	15,9	8	12,4	8
Les accidents de la vie domestique	15,2	9	26,1	5	11,8	9
Les maladies dues à l'alcool	15,3	8	16,1	7	11,7	10
Le suicide	9,8	11	10,8	11	8,7	11

Tableau II

Comportements hédonistes selon le type de population (en pourcentage)

	Ruraux		Agriculteurs ou ex-agriculteurs		Ensemble	
	(n=512)		(n=85)		(n=1 993)	
Faire des bons repas	50,4		35,8**		50,6	
Boire du vin, de la bière, ou de l'alcool	16,6		14,6		17,1	
Fumer	23,0		7,8***		22,4	
Aller vite sur l'autoroute	17,6		13,7		16,4	

** : p<0,01. *** : p<0,001 (différences significatives avec les non-ruraux ou les non-agriculteurs).

Tableau III

Importance de l'apparence corporelle selon le type de population (en pourcentage)

	Ruraux		Agriculteurs ou ex-agriculteurs		Ensemble	
	(n=512)		(n=85)		(n=1 993)	
Avoir une bonne présentation	31,9		29,4		34,3	
Être séduisant(e)	16,9*		10,9 *		20,8	
Avoir une belle peau	21,3		16,2		24,1	
Se préoccuper de son apparence physique	19,0 *		12,4 *		22,2	

* : p<0,05 (différences significatives avec les non-ruraux ou les non-agriculteurs).

• Le score de santé mentale ne paraît pas être en relation avec un effet âge déterminant chez les hommes, mais pour les femmes, la classe d'âge des 55-64 ans semble particulièrement fragilisée.

• L'anxiété, la dépression et l'estime de soi ne varient pas notablement selon l'âge pour les hommes, alors que chez les femmes, la différence est significative avec une plus grande anxiété de la classe d'âge des

Annexe 72 - Baromètre santé adultes 95/96, (2/2)

page 265

Tableau V

Scores moyens au profil de santé de Duke selon la profession ou l'ancienne profession (étendue du score entre 0 et 100)

	Santé physique ▲	Santé mentale ▲	Santé sociale ▲	Santé générale ▲	Anxiété ▼	Dépression ▼	Estime de soi ▲	Douleur ▼	Incapacité ▼	Santé perçue ▲
Ensemble (n=1 993)	71,9	72,2	65,1	69,8	32,0	28,6	75,8	35,0	4,1	73,8
Profession										
Agriculteurs exploitants (n=85)	74,3	74,4	64,9	71,8	25,9	23,8	76,4	36,9	1,4	66,4
Artisans, commerçants (n=62)	70,1	74,4	66,2	70,9	30,0	27,9	79,5	36,2	5,0	71,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures (n=223)	78,1	79,4	68,5	75,4	28,3	22,0	80,5	25,4	3,0	81,5
Professions intermédiaires (n=329)	73,9	77,2	69,6	73,5	28,5	23,7	79,7	34,8	5,4	76,7
Employés (n=532)	69,9	69,3	64,4	67,9	33,6	31,6	74,3	36,4	4,0	73,6
Ouvriers (n=517)	70,6	71,0	60,3	67,5	33,3	29,1	73,8	37,0	3,9	70,9
Autres, sans activité (n=245)	70,3***♦	66,2***♦	67,2***♦	68,0***♦	36,4***♦	35,8***♦	72,8***♦	35,7***♦	4,9	72,5***

** : p<0,01. *** : p<0,001. Pour chaque colonne, quand la différence est statistiquement significative, sont sur gris les scores les plus défavorables et sont en gras les scores les plus favorables.

▼ Plus le score est élevé plus la santé estimée est « mauvaise ». ▲ Plus le score est élevé plus la santé estimée est « bonne ».

♦ Les différences entre professions ou ex-professions demeurent significatives en ajustant en fonction de l'âge, du niveau d'études et du sexe (analyse de la variance multiple).

Bientôt la RTT pour les vaches ?

Faut-il le rappeler ? Une vache laitière se traite deux fois par jour, 300 jours par an, en moyenne, et par tous les temps. Une sacrée contrainte ! De quoi gâcher même une petite sortie familiale. Alors, quand l'éleveur apprend qu'une partie de la société passe aux 35 heures, ça donne envie d'exercer son métier avec moins de contraintes. Avec des vaches en RTT (réduction du temps de traite). « **Simplifier** » : c'est ce qui a motivé les travaux de deux chercheurs de Clermont-Ferrand, Dominique Pomiès, de l'Institut national de la recherche agronomique, et Bernard Rémond, professeur à l'Enita (École d'ingénieurs des travaux agricoles).

Qu'arrive-t-il si l'on passe à une seule traite quotidienne ? Après deux ans d'étude, les conclusions sont instructives. La production chute de 30 %, mais le lait est plus riche en protéines et en matières grasses. Aucun trouble sanitaire ni de comportement anormal de l'animal ne sont à déplorer, ce qui n'est pas le cas quand on saute une traite par semaine. Mieux, la bête présente un meilleur état corporel en fin d'expérience. Deux essais distincts ont été

menés sur des lots de prim'holtstein - ces "usines" blanches et noires capables de fournir 9 000 kg de lait par an - multipares (qui ont déjà eu plusieurs veaux).

Un premier lot d'animaux a subi une traite quotidienne durant une lactation complète (toute la période suivant la mise bas). Un autre troupeau est passé, lui, de deux traites à une seule, durant sept semaines, avant d'en retrouver deux. Résultats ? « **Aucun problème dans les deux cas** », assure Dominique Pomiès. Prudent, il souligne qu'il convient « **d'étudier l'impact d'une traite unique sur des lactations successives** ».

Pour autant, est-ce bien réaliste ? « **D'un point de vue économique et environnemental, évidemment non, si on le fait en permanence. Il faudrait, à quantité de lait égale, 30 à 40 % d'animaux en plus !** En revanche, sur une courte période, de 3

à 8 semaines, une traite unique se révèle très intéressante », explique le chercheur. L'été, le paysan pourrait dégager du temps pour ses travaux au champ. S'il part en vacances, son remplacement s'en trouve simplifié. Autre avantage, une diminution de production permet à l'éleveur d'ajuster son

quota (dans un cadre européen, quantité à ne pas dépasser sous peine de pénalité financière). Et, cerise sur le gâteau, la vache soumise à ce régime se reproduit plus facilement. Car pour donner du lait, une vache doit avoir un veau...

François VERCELLETTO.

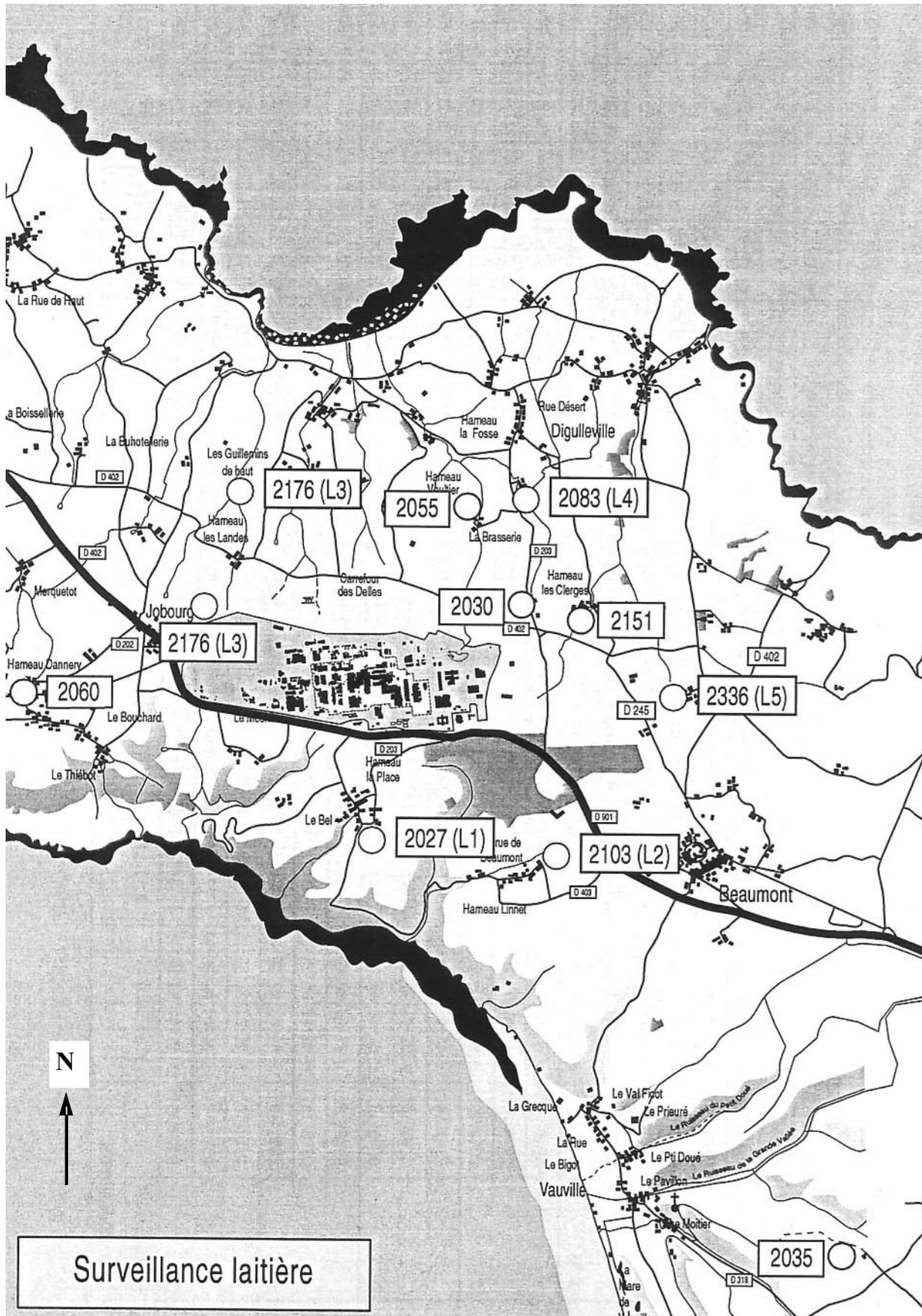


Archives Philippe Renault

La traite, deux fois par jour, l'un des travaux les plus contraignants en élevage laitier.

Annexe 74 - La surveillance de la qualité du lait par la COGEMA

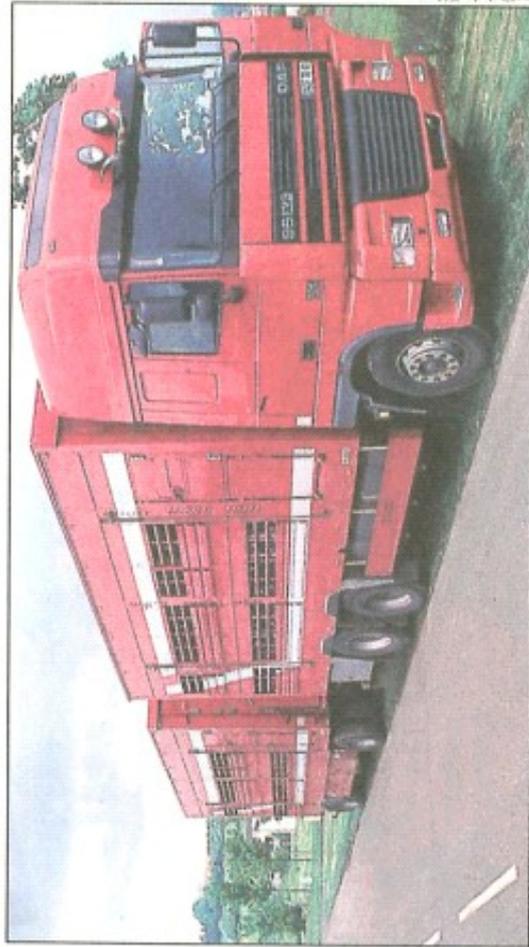
Documentation COGEMA, page 59.



Essentiellement pour des raisons économiques Des millions de bêtes sur les routes

Les échanges annuels d'animaux vivants, au sein de l'Union européenne, s'élevaient à 365 millions par an ! Du coup, les conditions de leur transport focalisent l'attention de tous les défenseurs de leur bien-être.

« Le transport routier des animaux vivants est un maillon indispensable pour valoriser les productions des filières de l'élevage », justifie Bernard Airieau, président de l'institut de l'élevage. En Europe, chaque jour, un million d'animaux sont transportés, soit vers un abattoir, soit vers un autre élevage, pour y être engraisé ou pour la reproduction. « Autant dire que l'interdiction de transport, revendication radicale des plus farouches opposants, est un non sens économique. Même si quelques images d'excès ont pu jeter le discrédit sur certaines pratiques de professionnels peu scrupuleux. Pour autant, cette obligation de circuler ne dispense pas, au contraire, de ménager au maximum le bien-être des animaux transportés. Les professionnels ne dé-couvrent pas le sujet puisque l'institut de l'élevage a réalisé



Institut de l'élevage

Direction l'abattoir, les marchés ou un autre élevage pour y être engraisé : le camion reste le moyen de transport privilégié.

ses premières études, dès 1985, et mis en route la formation des chauffeurs, dès 1989.

Tout récemment, début juin, une journée a réuni sur cette question éleveurs, négociants, abatteurs, français et européens à la Maison de la Chimie à Paris.

Les « attentes sociétales » et

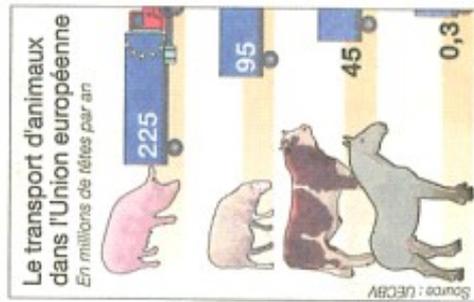
les pressions de certains lobbies conduisent à de nouvelles réglementations.

Le Comité scientifique européen de la santé animale vient de formuler ses dernières recommandations à la commission européenne.

Mais, comme le rappelle René Laporte, consultant inter-

national, « le transport des animaux et leur bien-être, c'est d'abord l'affaire des opérateurs économiques ».

Denis Sibille, le président d'Interbev, l'interprofession, François Toullis, le président de la FNCBV, représentant la coopération et Jean Mazet, président de la FFCB, représentant



les négociants privés, déplorent « la difficulté à faire évoluer des positions prises par des scientifiques qui ne connaissent pas toujours toutes les données du problème mais qui sont considérés comme infailibles ».

À l'heure de la révision des réglementations européennes, les professionnels tentent donc de rassurer l'opinion et, surtout, veulent s'imposer en interlocuteurs incontournables.

Louis COQUIN.

Annexe 76 - Déclaration universelle des droits de l'animal

MONOD Théodore, Terre et Ciel, Paris : éd. Babel / Actes Sud, 1999, 317 pages.

Préambule

Considérant que la Vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces,

Considérant que tout être vivant possède des droits naturels, et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers,

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux,

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales,

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

IL EST PROCLAMÉ CE QUI SUIT :

Article premier

Tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques.

Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus.

Article 2

Toute vie animale a droit au respect.

Article 3

1. Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.
2. Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.
3. L'animal mort doit être traité avec décence.

Article 4

1. L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel, et de s'y reproduire.
2. La privation prolongée de sa liberté, la chasse et la pêche de loisir, ainsi que toute utilisation de l'animal sauvage à d'autres fins que vitales, sont contraires à ce droit.

Article 5

1. L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs.
2. Il ne doit en aucun cas être abandonné, ou mis à mort de manière injustifiée.
3. Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce.
4. Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi respecter leur dignité et ne comporter aucune violence.

Article 6

1. L'expérimentation sur l'animal impliquant une souffrance physique ou psychique viole les droits de l'animal.
2. Les méthodes de remplacement doivent être développées et systématiquement mises en œuvre.

Article 7

Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

Article 8

1. Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est-à-dire un crime contre l'espèce.

2. Le massacre des animaux sauvage, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides.

Article 9

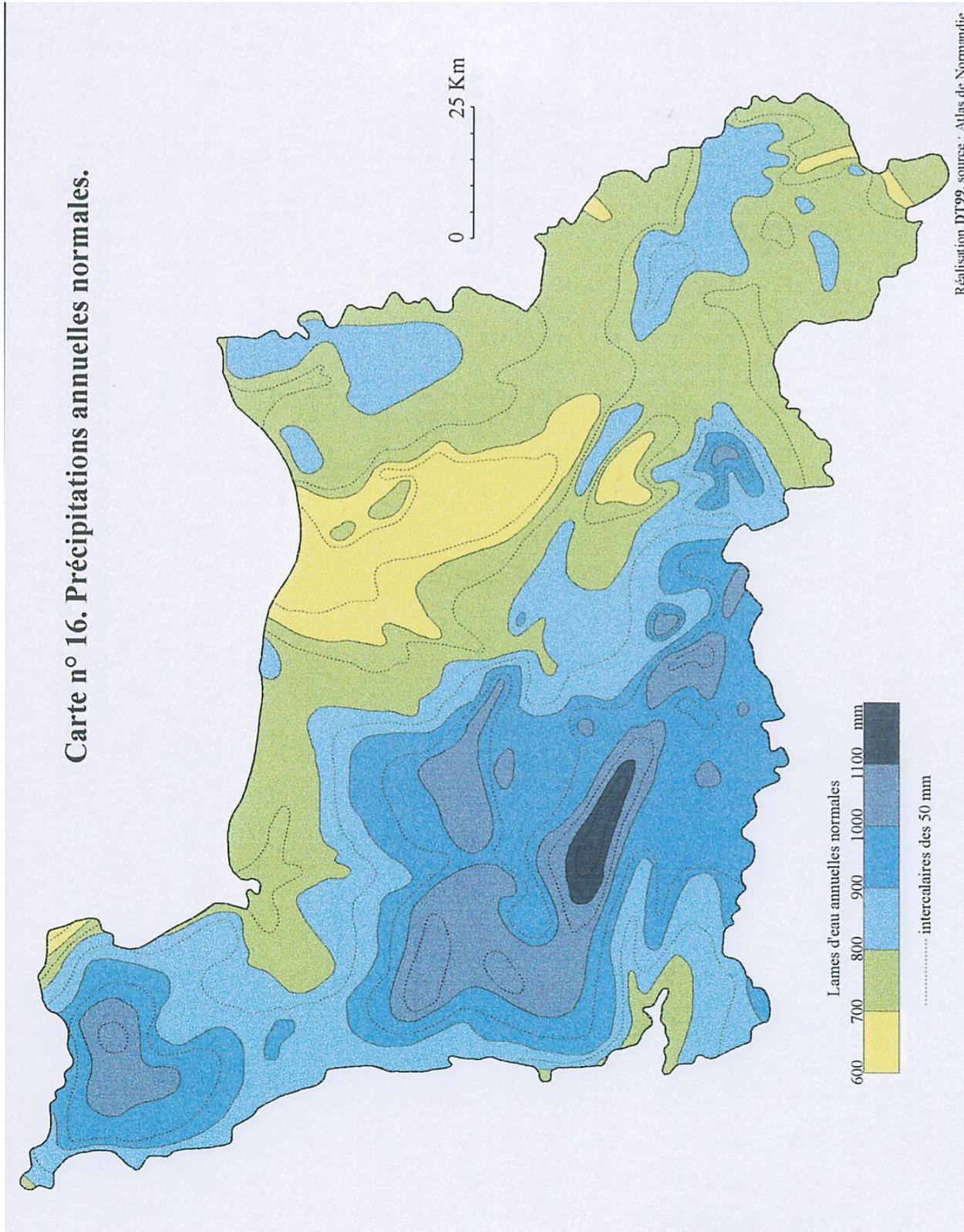
1. La personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.
2. La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux.

Article 10

L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre et à respecter les animaux.

Annexe 77 - Carte des précipitations annuelles

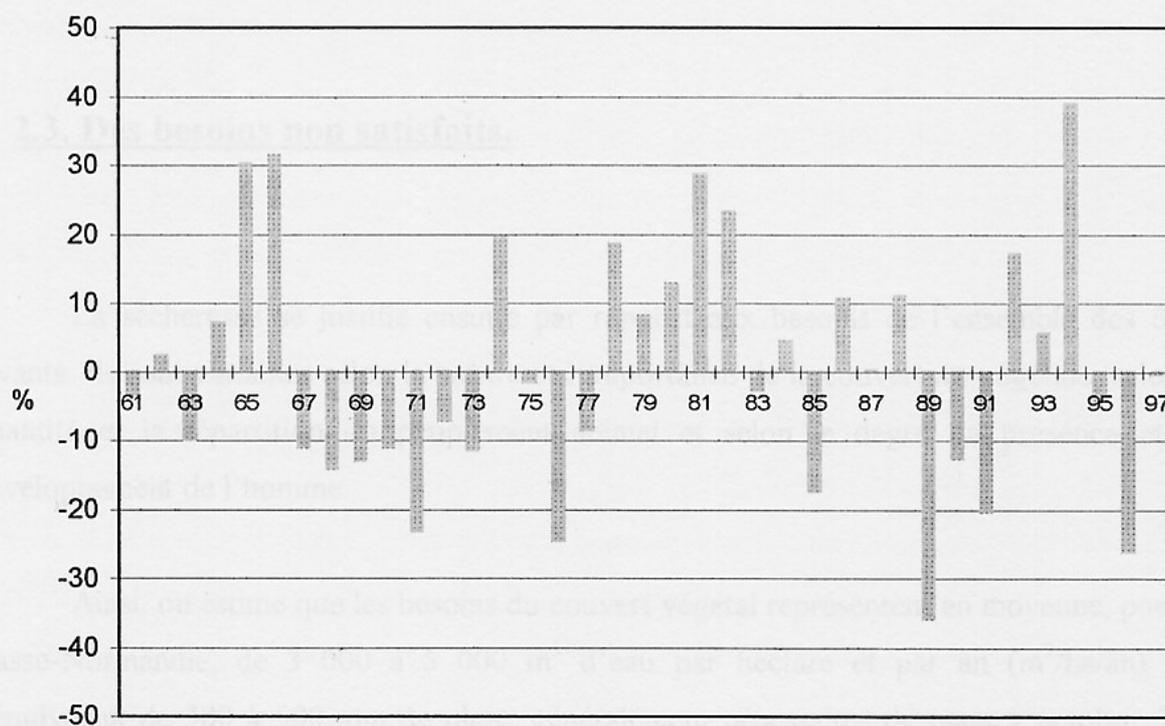
TOQUET Dominique, Le système-irrigation en Basse-Normandie, adéquation des ressources du cycle de l'eau aux besoins hydriques de la production végétale agricole par modélisation de l'irrigation, thèse de géographie, Caen, 2000, carte n° 16.



Annexe 78 - Les écarts des précipitations annuelles

TOQUET Dominique, Le système-irrigation en Basse-Normandie, adéquation des ressources du cycle de l'eau aux besoins hydriques de la production végétale agricole par modélisation de l'irrigation, thèse de géographie, Caen, 2000, graphique 1.

Graphique n° 1. Ecart à la moyenne observés des précipitations annuelles pour la station de Caen de 1961 à 1997. (valeur normale des précipitations : 710 mm).



Annexe 79 - Les baisses de rendements

TOQUET Dominique, Le système-irrigation en Basse-Normandie, adéquation des ressources du cycle de l'eau aux besoins hydriques de la production végétale agricole par modélisation de l'irrigation, thèse de géographie, Caen, 2000, tableau n° 7.

Tableau n° 7. Réduction du rendement de la production végétale (Déf / Etp).

Caen	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Total
Etp (mm)	56	86	100	107	89	63	501
Etr (mm)	56	86	80	61	50	60	393
Déficit (mm)	0	0	20	46	39	3	108
Réduction (%)	00	00	20	43	44	01	22

Cherbourg	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Total
Etp (mm)	52	82	96	103	85	57	475
Etr (mm)	52	82	86	64	53	57	394
Déficit (mm)	00	00	10	39	32	0	81
Réduction (%)	00	00	10	38	38	00	17

Alençon	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Total
Etp (mm)	58	88	103	109	92	61	511
Etr (mm)	58	88	84	59	45	58	392
Déficit (mm)	00	00	19	50	47	3	119
Réduction (%)	00	00	18	46	51	01	23

Montpellier	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Total
Etp (mm)	87	123	145	167	137	93	752
Etr (mm)	86	87	42	20	42	62	339
Déficit (mm)	01	36	103	147	95	31	413
Réduction (%)	00	29	71	88	69	33	55

Annexe 80 - Bilans hydriques

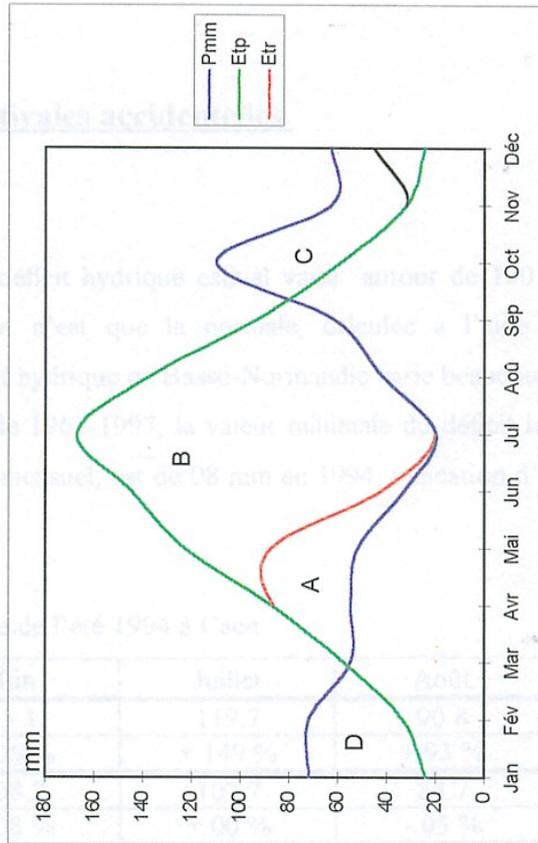
thèse de géographie de D.Toquet, tableaux n° 10 et 11, graphiques n° 4 et 6.

Tableau n° 11. Bilan hydrique de la station de Montpellier.

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Pmm	72	72	55	55	52	33	20	42	62	110	63	63	699
Etp	24	34	58	87	123	145	167	137	93	59	32	25	985
Déf	0	0	0	1	36	103	147	95	31	0	0	0	413
Surp	48	38	1	0	0	0	0	0	0	0	0	21	108

(en mm d'eau équivalent)

Graphique n° 5. Bilan hydrique de la station de Montpellier.



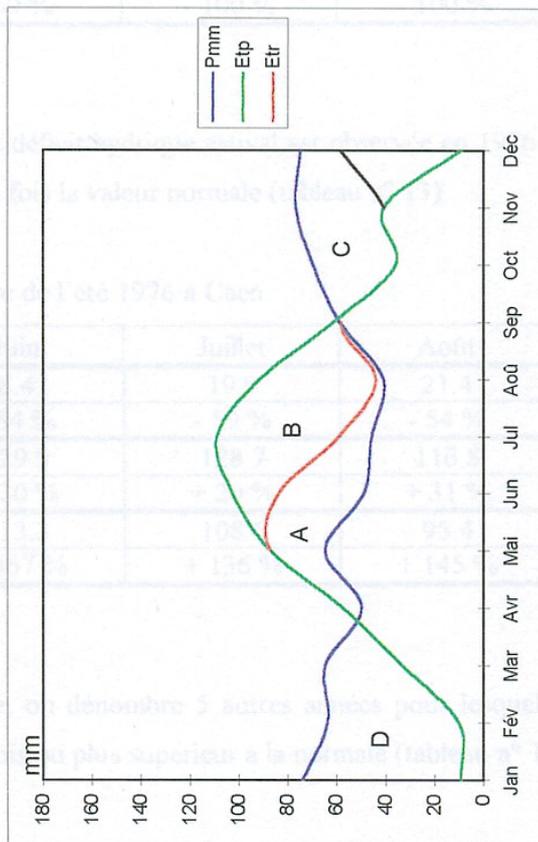
- A : Intervention de la réserve en eau utile du sol.
- B : Période de déficit hydrique.
- C : Reconstitution de la réserve en eau utile de sol.
- D : Période de surplus hydrologiques.

Tableau n° 10. Bilan hydrique de la station d'Alençon.

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Pmm	74	64	65	50	65	49	46	41	59	70	77	75	735
Etp	9	10	34	58	88	103	109	92	61	36	41	9	650
Déf	0	0	0	0	0	19	50	47	3	0	0	0	119
Surp	65	54	31	0	0	0	0	0	0	0	0	49	199

(en mm d'eau équivalent)

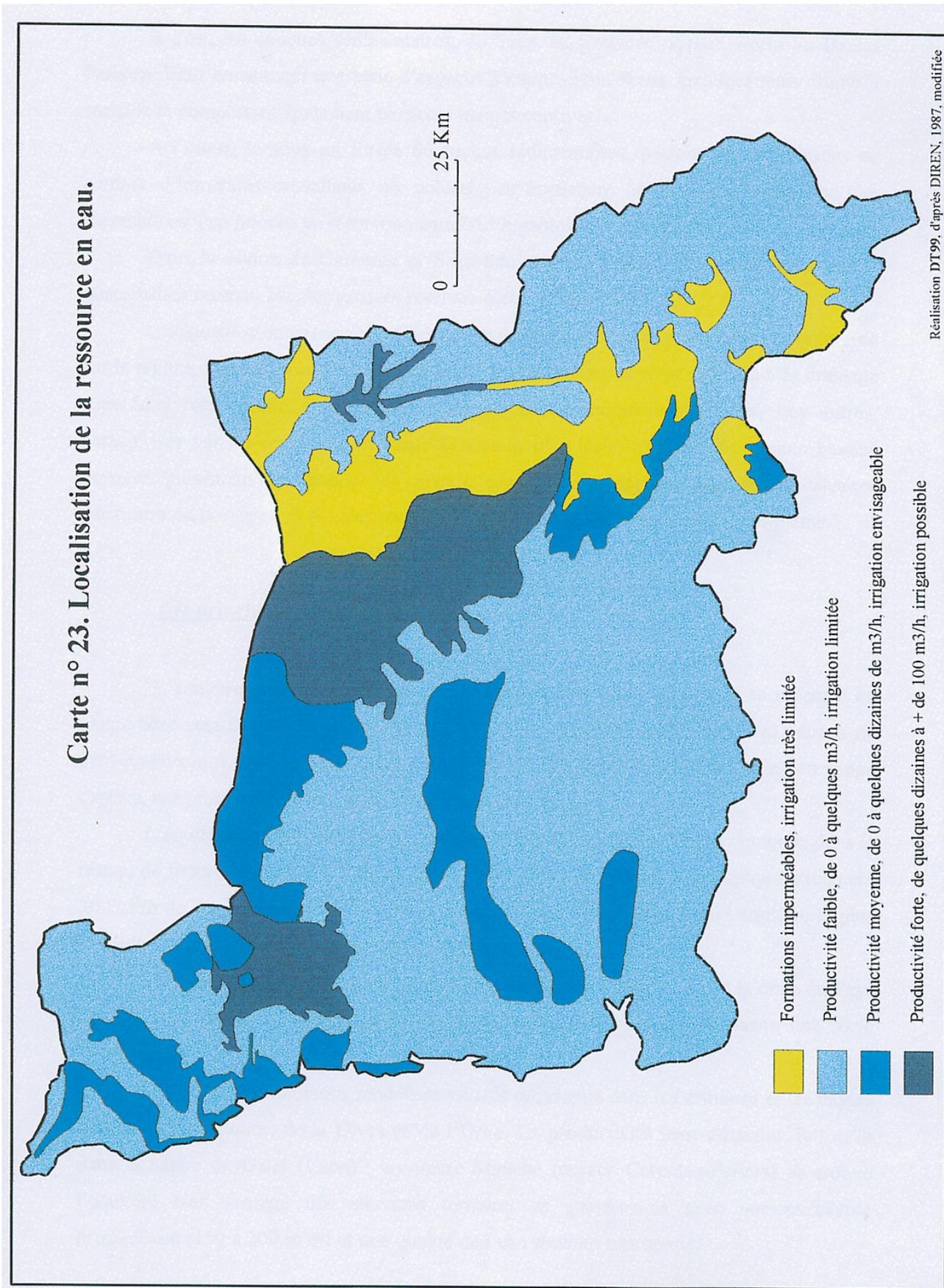
Graphique n° 4. Bilan hydrique de la station d'Alençon.



- A : Intervention de la réserve en eau utile du sol.
- B : Période de déficit hydrique.
- C : Reconstitution de la réserve en eau utile de sol.
- D : Période de surplus hydrologiques.

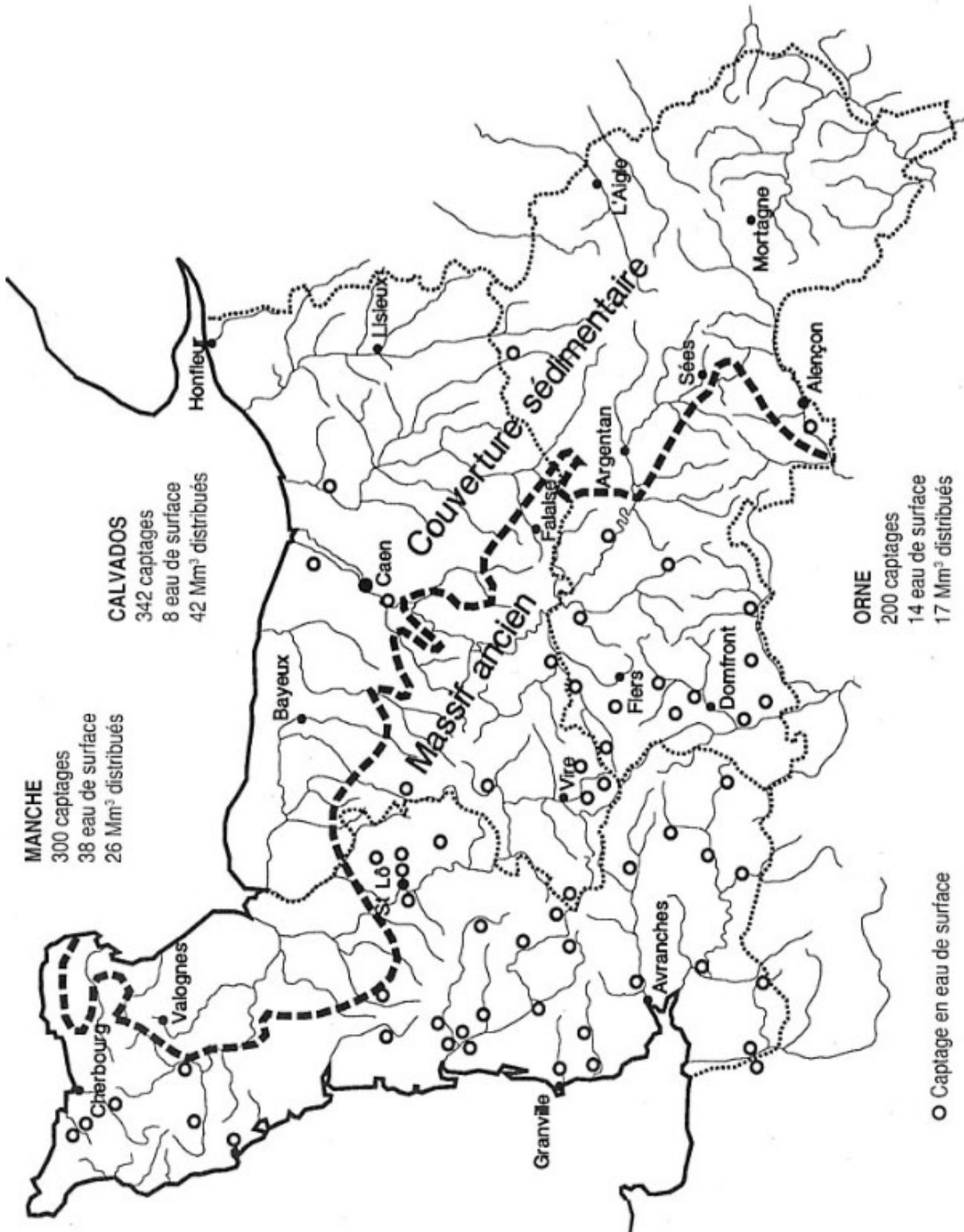
Annexe 81 - Les réserves en eau

thèse de géographie de D. Toquet, carte n° 23, page 151



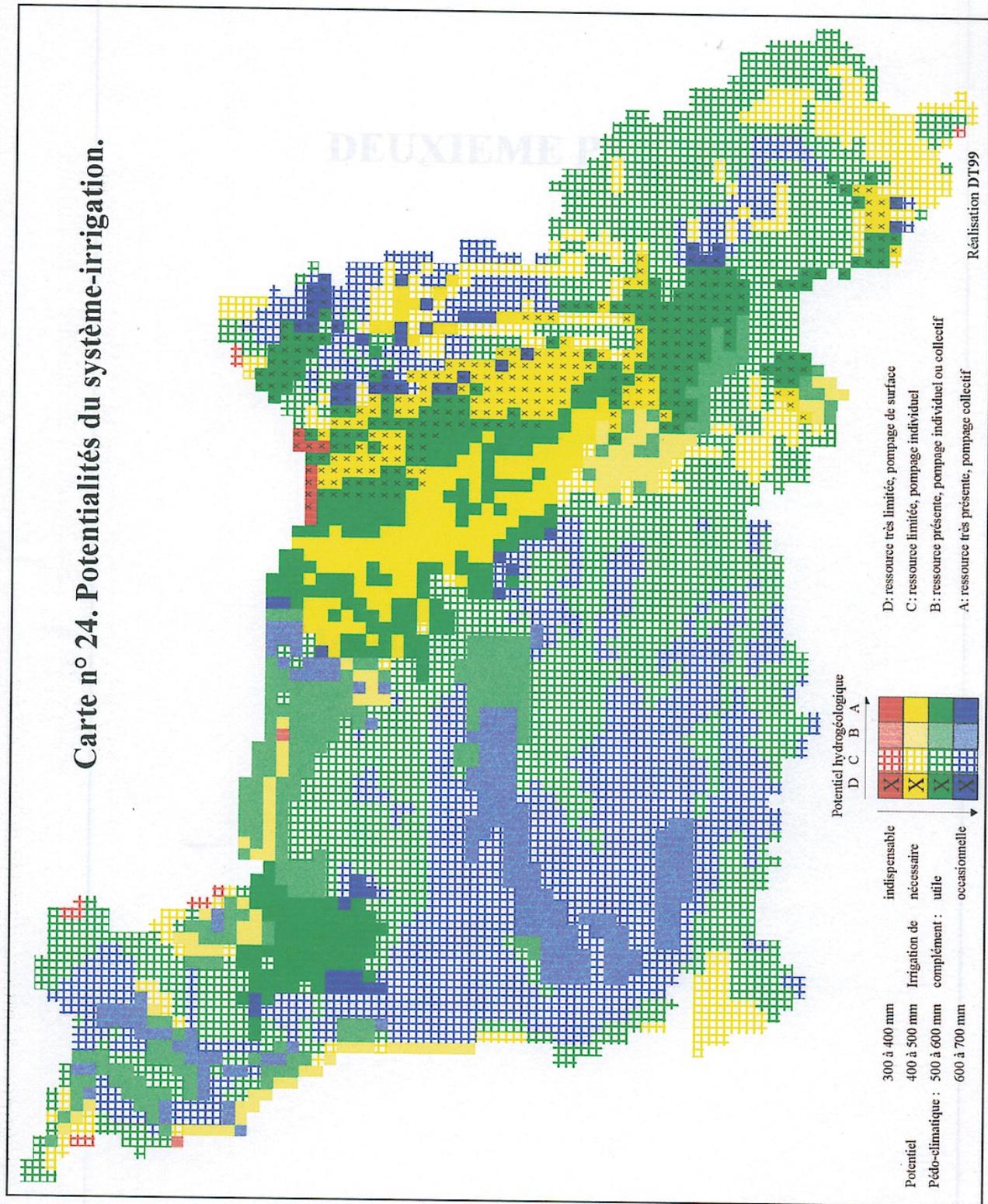
Annexe 82 - Captages des eaux de surface

CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 1, page 23



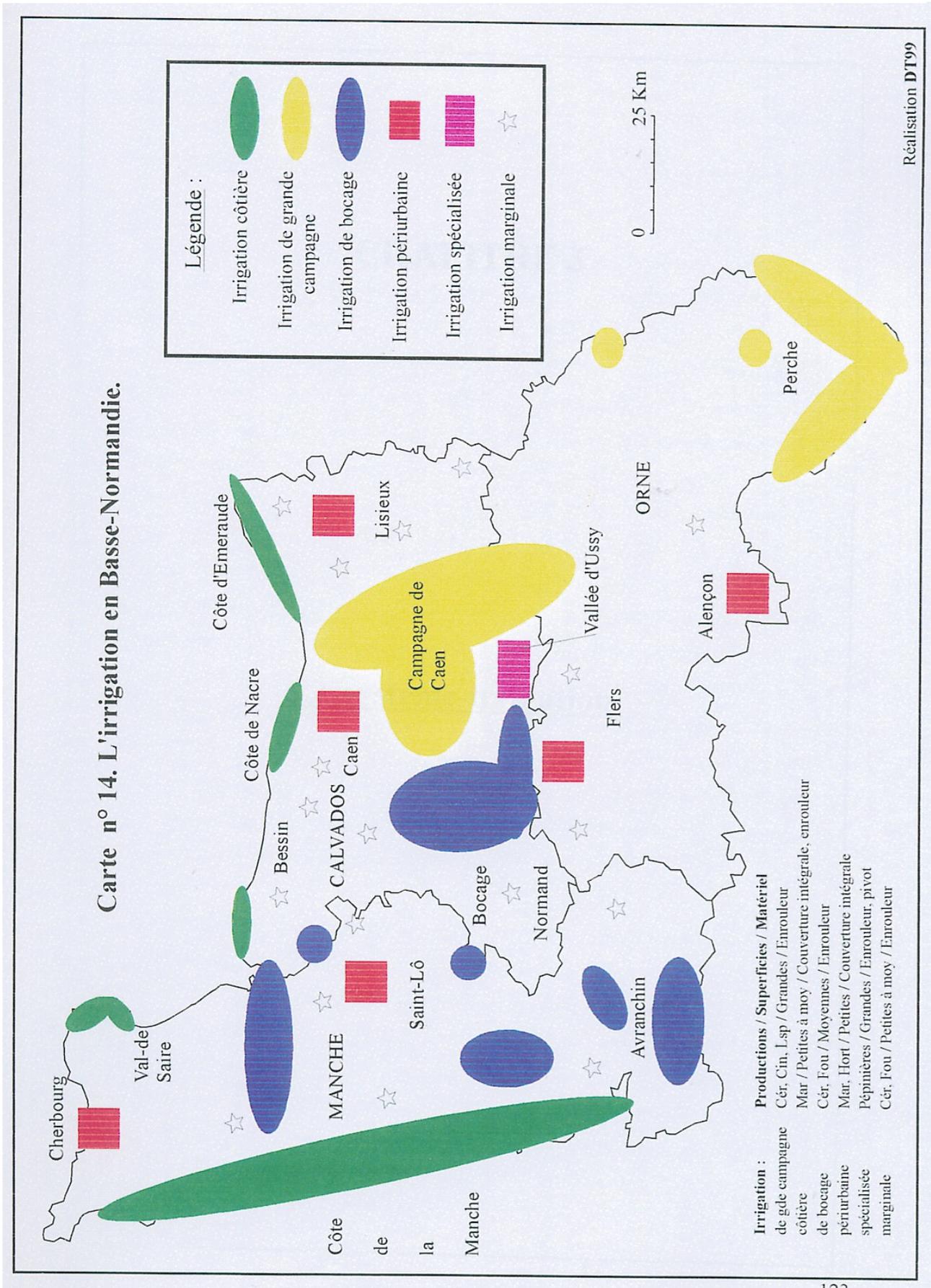
Annexe 83 - Les systèmes-irrigation

thèse de géographie de D.Toquet, carte n° 24, page 175.



Annexe 84 - L'irrigation en Basse-Normandie

thèse de géographie de D.Toquet, carte n° 14.

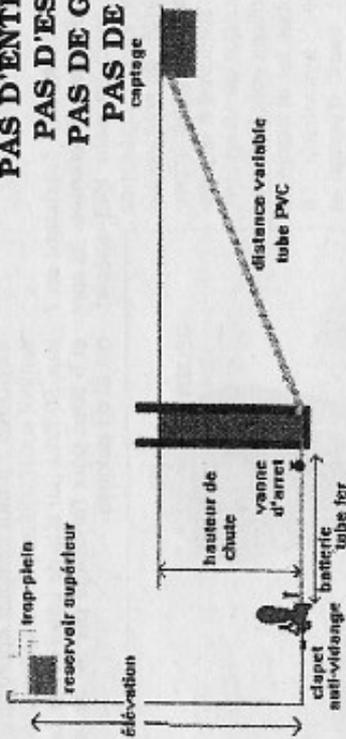


**Vous avez un chalet d'alpage !
Vous avez une ferme !**

Vous avez une maison de campagne !

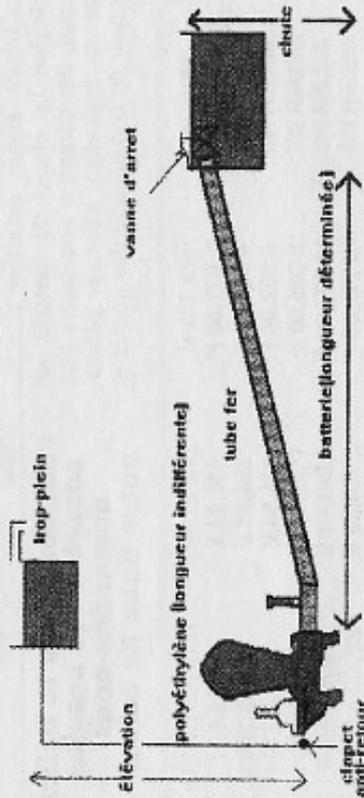
**Proche d'une chute d'eau ou d'un ruisseau,
le BÉLIER HYDRAULIQUE est une pompe sans moteur
qui vous fournira une eau abondante et gratuite.**

**PAS D'ELECTRICITE
PAS D'ENTRETIEN
PAS D'ESSENCE
PAS DE GAS-OIL
PAS DE PANNE**



MONTAGE AVEC CHEMINÉE D'EQUILIBRE

FUNCTIONNEMENT : Le clapet qui se trouve à l'opposé du tuyau de batterie est envoyé sous pression dans le tuyau de levé. Pour mettre en marche, il faut abaisser le piston du clapet. L'eau s'écoule et produit un choc et l'eau après avoir soulevé la soupape qui se trouve sous la cloche, pénètre dans celle-ci et comprime l'eau qui



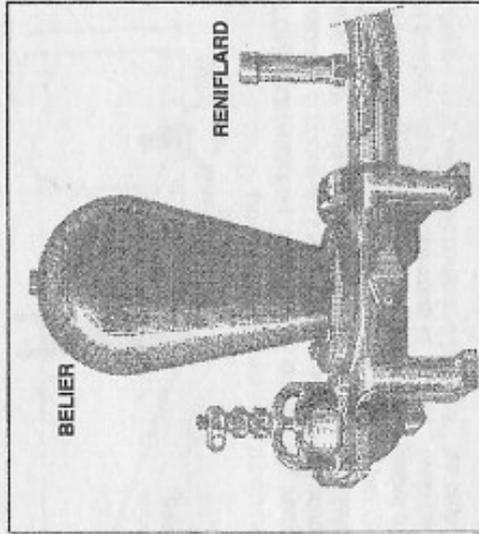
MONTAGE EN DIRECT

LA MAISON DE L'ÉCOLOGIE - 14 quai de France 38000 Grenoble - Papier recyclé - 680
- Tél (0) 476 85 02 79 Fax (0) 476 46 95 20 - Bélier - Catalogue 1/1999 -

le bélier hydraulique. Le principe de cet appareil est basé sur l'utilisation de la force vive de l'eau. La puissance d'une chute d'eau ou la différence de niveau entre deux surfaces est employée à faire monter une partie du volume utilisé dans un réservoir, à une certaine hauteur au-dessus du niveau supérieur de cette chute.

BESOINS : Il faut compter approximativement sur 100 litres par personne et par jour, 50 litres par tête de bétail et par jour et 5 litres pour l'arrosage par m² de jardin et de pelouse.

Les Béliers "WALTON" existent en 7 modèles de tailles différentes. Ils sont fabriqués avec un soin tout spécial, d'après une longue expérience (depuis 1910). Ils sont coulés en fonte à grain serré imperméable et éprouvés à la pression hydraulique de 15 kg/cm². Tous les orifices sont filetés au pas des tubes fer et munis de contrebrides amovibles. Le clapet est muni d'érou et contre-érou permettant de régler exactement la course de son piston et de ce fait la quantité d'eau absorbée.



GARANTIE : Les pièces en fonte (socle et cloche) sont garanties à vie contre tous vices de fabrication, elles ne nécessitent aucun entretien particulier. Le clapet de batterie, en bronze, est garanti 5 ans contre tous vices de fabrication, s'assurant périodiquement du bon serrage des écrous et

Pour connaître le Bélier adapté à vos besoins demandez-nous notre fiche de calcul.

Modèle	prix Franc	prix EURO	Débit eau par 24 h
BELIER W1	2 877,00 F	438,63 E	880 à 60 l
BELIER W2	4 566,00 F	696,14 E	2100 à 150 l
BELIER W3	6 307,00 F	961,58 E	3600 à 270 l
BELIER W4	8 985,00 F	1 369,87 E	7000 à 570 l
BELIER W5	13 387,00 F	2 041,01 E	11000 à 1000 l
BELIER W6	15 799,00 F	2 256,29 E	22000 à 2100 l
BELIER W7	19 539,00 F	2 978,96 E	42000 à 4500 l

681 LA MAISON DE L'ÉCOLOGIE - 14 quai de France 38000 Grenoble - Papier recyclé -
- Tél (0) 476 85 02 79 Fax (0) 476 46 95 20 - Bélier - Catalogue 1/1999 -

Annexe 86 : L'azote

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTES, L'azote nourrit la terre et les hommes, Paris : Ed. SPIEA, 1964, 40 pages.



4 L'azote contre la faim du monde

Sans cette domestication de l'azote atmosphérique par l'industrie, l'humanité serait condamnée à la famine.

On estime qu'en 1964 les engrais minéraux utilisés dans le monde ont permis de nourrir environ le quart de la population.

Cette proportion doit s'accroître au fur et à mesure que la population augmentera. On peut prévoir qu'en l'an 2000 plus de la moitié des hommes devront leur nourriture à l'emploi des engrais. D'ici là, la production agricole doit doubler... et elle ne peut le faire que grâce à un emploi généralisé de la fumure minérale.

Pour fixer les idées, rappelons que :

1 kg d'azote permet d'obtenir environ 15 kg de blé, maïs, mil ou riz.



1 kg d'azote = 15 kg de blé

Dans les pays sous-alimentés on souhaiterait disposer d'une livre de céréales par jour pour satisfaire la ration calorique de base, soit 15 kg par mois.

Le supplément de récolte obtenu avec 1 kg d'azote peut donc entretenir un homme pendant un mois.

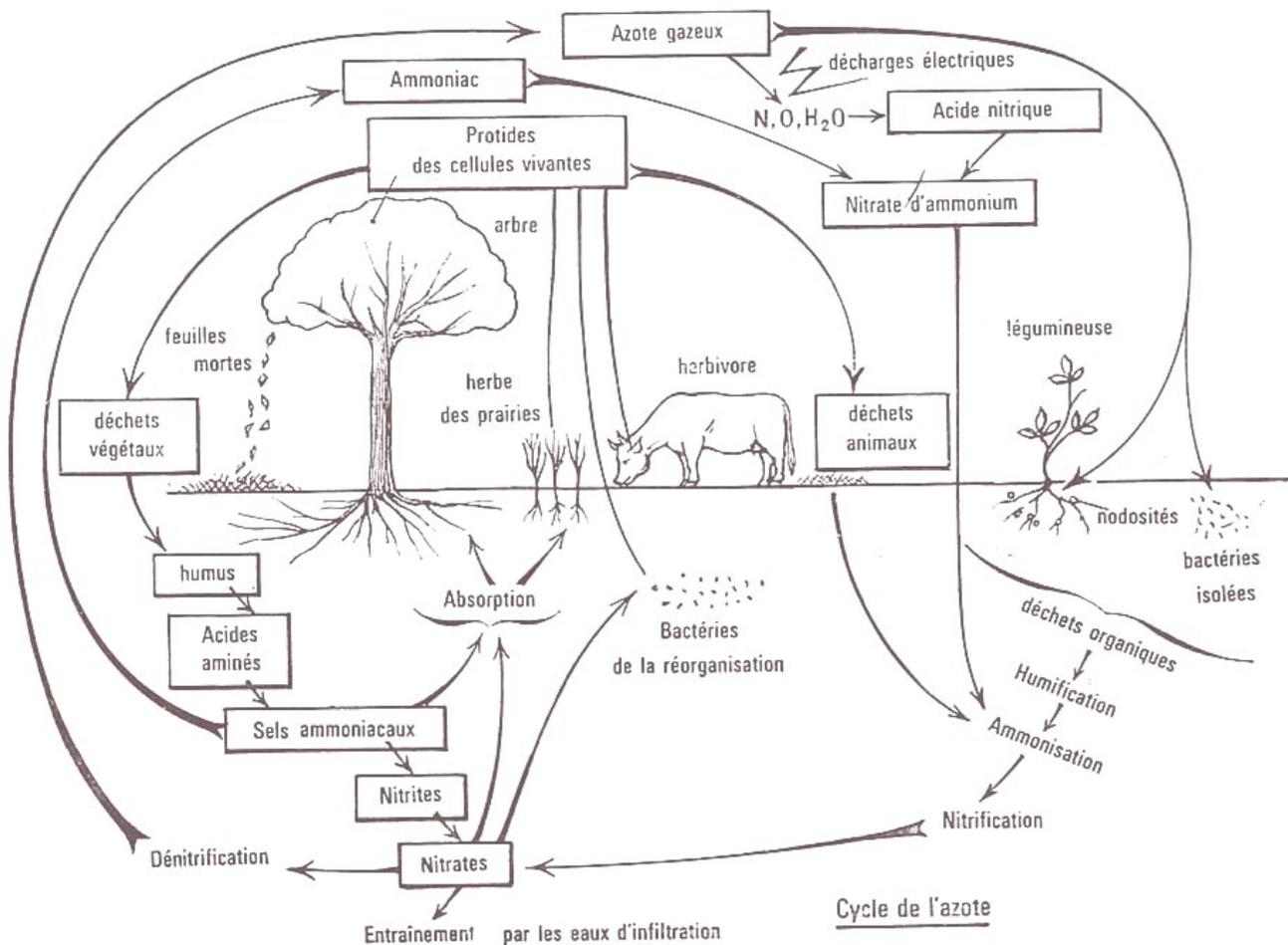
On mesure là tout l'intérêt de la fumure azotée pour la lutte contre la faim.

Annexe 87 - Le cycle de l'azote

La question des nitrates

PROST Jean, La botanique et ses applications agricoles, tome II, Paris : Ed. J.B. Baillière et fils, 1966, 250 pages.

Page 105 à 107, chapitre intitulé : « le cycle de l'azote ». Ce livre était couramment utilisé en lycée agricole au début des années 1970. Il est signalé que les pluies entraînent [le nitrate d'ammonium] dans le sol ». Au chapitre « azote du sol », le 4^o paragraphe « entraînement par les eaux d'infiltration », le texte intégral est le suivant : « Les matières colloïdales du sol : argile et humus, possèdent, parmi d'autres propriétés, celle de retenir des substances solubles. Ce pouvoir absorbant s'exerce sur les sels ammoniacaux, mais non sur les nitrates. Il en résulte que les pluies abondantes entraînent les nitrates dans les profondeurs du sol où ils vont circuler avec les eaux souterraines et atteindre les rivières, puis la mer. Ils sont donc perdus pour les plantes terrestres ».



Annexe 88 - Désherbage du maïs (1/3)

Chambre d'agriculture du Calvados, 1999, 5 pages, pages 1 et 5.



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

CALVADOS

Janvier 1999

DESHERBAGE MAÏS

L'**Atrazine** reste la base du désherbage. Son utilisation est limitée à **1 000 grammes/ha/an soit 2 litres de produit commercial (GESAPRIME ou ATRAPHYT par exemple)**. Nos essais en 1998 ont montré qu'il est difficile de se passer de l'Atrazine avec les nouveaux produits (LAGON/ACAJOU, DIPLOME/EMERODE, MERLIN). Mais en mélange avec l'un de ces produits, la dose peut être réduite à **500 grammes/ha soit 1 litre/ha de produit commercial en pré-lévée**.

Les conditions particulières de l'année 1998 (pluies importantes en avril et surface du sol desséchée après le semis) n'ont pas été très favorables à l'activité des produits de pré-lévée. Des différences d'efficacité sont apparues par rapport à leur tolérance aux conditions sèches.

➤ Nouveaux produits de pré-lévée

DIPLOME (Bayer Agro France)
(Fluthiamide 60 % + métosulam 25 %)
Dose APV : 1 kg applicable après semis

✓ Performances liées à l'humidité du sol (défavorisées en conditions sèches de 1998). Bonne activité anti-dicotylédones dans nos essais en mélange avec 500 grammes/ha d'Atrazine (1 de PC) (Chénopodes, renouées, arrosches). Efficace également sur digitale (en mélange avec Atrazine).

✓ Bonne sélectivité.

MERLIN/EMERODE (Rhône Poulenc Agro France)
(Isoxaflutol 750 g/l)
Dose APV : 0,133 kg/ha applicable après semis

✓ Moins défavorisé en conditions sèches en 1998

✓ Bonne activité antidicotylédones surtout avec un complément antigraminées en mélange avec 500 g/ha d'Atrazine (mais insuffisant sur graminées estivales)

✓ Sélectivité moyenne à bonne.

LAGON/ACAJOU (Rhône Poulenc Agro France)
(Isoxaflutol 75 g/l + Aclonifen 500 g/l)
Dose APV : 1 l/ha applicable dans les 4 jours après semis

✓ Essentiellement anti-dicotylédones en mélange avec 500 g d'Atrazine mais insuffisant sur graminées estivales.

✓ Sélectivité moyenne à bonne.

L'activité de ces nouveaux désherbants est, comme celle de tous les herbicides racinaires applicables après le semis, très dépendante des conditions d'humidité du sol et de la pluviométrie. Associés à l'Atrazine, leur action est nettement améliorée mais, sans désherbage de rattrapage, l'efficacité finale du désherbage ne peut être assurée.

Lutte contre les ravageurs

Le Lindane est donc interdit d'emploi depuis le 1^{er} juillet 1998. Toutes les spécialités commerciales qui contiennent du Lindane (KREGAN, LORSBAN, LICOL, etc.) sont donc interdites.

Pour lutter contre les parasites du sol (taupin, scutigérelle...) et les parasites aériens, (oscinie, géomyza, pucerons...) **les micro granulés appliqués en localisation sur la ligne de semis type CURATER 12 kg/ha, Marshal Fort, Spi à 7,5 kg/ha** sont de bons compromis (120 à 240 F/ha)

Le traitement de semences GAUCHO a une bonne efficacité sur taupins, mouches et pucerons, mais pas sur les autres parasites du sol. Son prix : 370 F/ha pour 110 000 graines/ha soit inciter à raisonner son utilisation : risque taupins et mouches ou pucerons, ce qui n'est pas un risque rencontré dans toutes les parcelles.

Autres traitements de semences : REGENT TS : efficacité uniquement sur taupins

⇒ Coût : 200 F/ha environ

Annexe 88 - Désherbage du maïs (2/3)

Chambres d'agriculture de Bretagne, Du bon usage des produits phytosanitaires, novembre 1996, 36 pages, page 32 et Le désherbage mixte du maïs, mai 1998, 8 pages, page 8.



Les bandes enherbées

Pour les parcelles en bordure de cours d'eau

Une technique testée pour limiter les transferts de substances chimiques vers les eaux superficielles. Elle concerne les parcelles sensibles au ruissellement et dont les écoulements peuvent facilement rejoindre un cours d'eau.



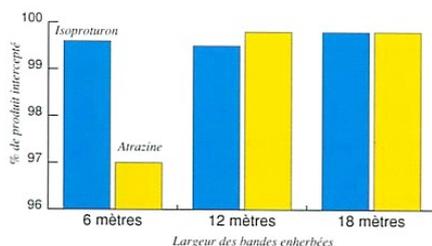
La technique

Semer une bande d'herbe de 10 à 20 m en bordure de cours d'eau ou de fossé.

Résultats d'efficacité sur le transport des produits phytosanitaires enregistrés à Plélo et à La Jaillière

(ITCF 1993 - 1994)

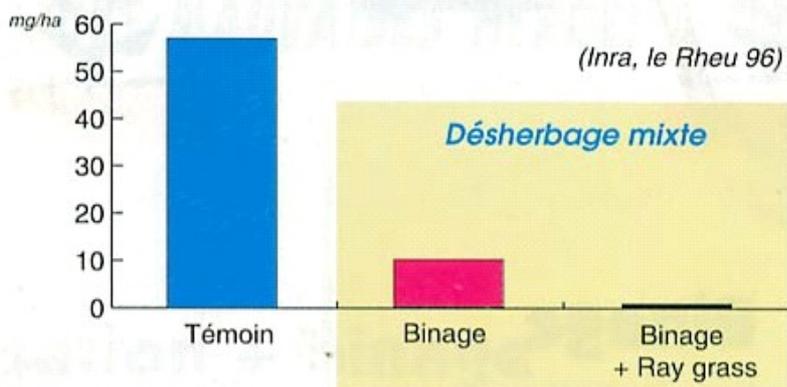
Prime jachère
Possible si largeur supérieure à 20 mètres et surface à 0,3 hectare



Contraintes

Entretien des bandes enherbées.

Transfert des phytos fortement réduit



Ces données ont été confirmées à la Station régionale de Kerguéhennec (56)

Annexe 88 - Désherbage du maïs (3/3)

Chambres d'agriculture de Bretagne,
Le désherbage du maïs, février 1999, 20 pages, pages 10, 11 et 16.

1999

Classification des désherbants du maïs

Groupe 1 <i>(risque faible)</i>	Groupe 2 <i>(risque limité dans le temps)</i>	Groupe 3 <i>(risque élevé)</i>
Dose/ha : inférieure ou égale à 500 g ou 1/2 vie : inférieure ou égale à 8 j ou KOC : supérieur ou égal 1 000	1/2 vie (DT 50) : 9 à 30 jours et dose/ha supérieure à 500 g et KOC inférieur à 1 000	Dose/ha supérieure à 500 g et 1/2 vie (DT 50) supérieur à 30 jours et KOC inférieur à 1 000
<p>acélinfen :</p> <p>Acajou, Lagon</p> <p>bromoxynil octanoate</p> <p>Bromotril 225, Emblem, Norcal, Saxo, Stardom</p> <p>bromoxynil phénol < 500g</p> <p>Eclat,</p> <p>chlorypyrid,</p> <p>Lontrel 100, Lontryx 200,</p> <p>diméthénamid *,</p> <p>Frontière, Syntaxe</p> <p>EPTC,</p> <p>Capsolane</p> <p>flufénacét *</p> <p>Diplome</p> <p>fluroxypyr</p> <p>Starane 200</p> <p>isoxaflutole</p> <p>Acajou, Emerode, Lagon, Merlin</p> <p>nicosulfuron</p> <p>Milagro</p> <p>pendiméthaline</p> <p>Provi 400</p> <p>pyridate</p> <p>Brophy, Instant, Lentagran, Lentagran 600, Pyron DE</p> <p>rimsulfuron</p> <p>Titus, Basis</p> <p>sulcotrione</p> <p>Mikado</p>	<p>2,4 D</p> <p>Aminugec, Aminugec 600, Calliherbe, Chardol 600, Darvor, Hormonyl 400L, Stantox 66, U 46D, Weedar, Agriphyt</p> <p>alachlore</p> <p>Adar, Alagam 480, Alagan 480, Alagan ME, Arizona, Faeton EC, Indiana, Lasso, Lasso 15 granulé, Lasso GD, Lasso GD granulé, Lasso Microtech, Lutoclor, Perfect, Reneur, Swift, Swift me, Tradiachlor</p> <p>bentazone</p> <p>Adagio, Basagran SG, Basamaïs, Benter, Extoll, Fighter</p> <p>bromoxynil phénol > 500 g</p> <p>Bromotril P, Herbo-stef, Litalol M, Mérit, Sabre, Toplan, Trampin</p> <p>dicamba</p> <p>Banvel 4 S</p>	<p>amétrine</p> <p>Gésapax 80, Maltirine</p> <p>aminotriazole</p> <p>Extramitrol, Radoxone TL, Weedazol TL</p> <p>atrazine</p> <p>Adiatria liquide, Alazine, Alazine GR, Atracure, Atralfuid S, Atragan 500, Atraphyl EL, Atrastef, Atratex EL, Atralyone LA 50, Bellater extra fluide, Bulldozer, Callitraz, Cat L Siapa, Century, Clark, Diorane L 500, Faeton GD liquide, Gésaprim 90 solurapide A, Gésaprim autotensurable, Kaléïs, Karal, Laddok pro, Primextra + safeneur autotensurable, Primextra + safeneur microsec, Sabrine, Tazastomp 300, Techn'atral 50 liquide, Techn'atrine EL, Triatex 50 EL, Atralon LP, Gésatope autotensurable, Marksman, Primatope autotensurable, Triaphyt 50 EL</p> <p>linuron</p> <p>Linurac, Linurac 50 liquide</p> <p>métolachlor</p> <p>Akton, Ariax, Duélor Safeneur, Gao, Herbius, Mars, Mercantor, Météor, Nec, Rustendor, Visor S</p> <p>simazine</p> <p>Callizime, Promazin L, Simalon LP, Simaphyt EL, Simatylone LA 50, Simanex 500</p> <p>terbutylazine</p> <p>Délic</p> <p>terbutryne</p> <p>Terbutrex 500, Zéphyr</p>
<p>* Molécules en limite de groupe dont le classement est susceptible d'évoluer en fonction des résultats des analyses d'eau</p> <p>Spécialités commerciales contenant plusieurs matières actives C'est le classement de la matière active le plus pénalisant qui donne le groupe pour la spécialité commerciale.</p>		

Arrêté atrazine

Une nouvelle réglementation qui s'applique dès 1999.

L'utilisation de l'atrazine est interdite sur toute parcelle culturale contiguë aux cours d'eau (trait bleu ou pointillé carte IGN 1/25000^e).

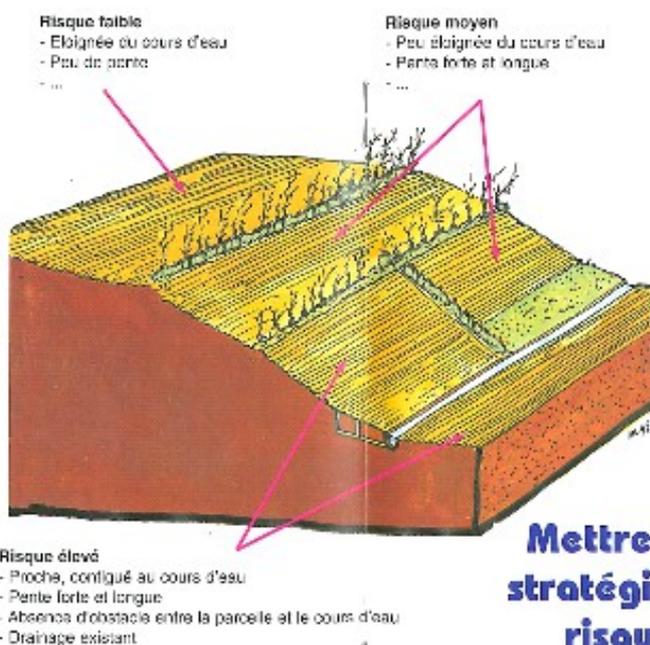
Dérogation

L'atrazine peut être utilisée sur ces parcelles dès lors qu'une bande enherbée (mini 15 m), une jachère ou une surface boisée sépare la culture du ruisseau.

Cette dérogation ne s'applique pas pour les parcelles drainées.

Identifier le risque parcellaire

de contamination des eaux de surface par les produits phytosanitaires



Réduire le risque de la parcelle

Par la bande enherbée

Largeur : 15 à 20 m.
Prime jachère : si largeur au moins de 20 m et surface supérieure à 50 ares

Par la création d'obstacles
(talus, haies...)

Mettre en oeuvre une stratégie en fonction du risque parcellaire

(pages suivantes)

Annexe 89 - Les bio-énergies

source : ADEME, site Internet consulté le 5 décembre 2002

1 - Le bois énergie

En France, un ménage sur deux en résidence principale (6 millions de logements) utilise un appareil de chauffage au bois, pratiquement toujours associé à un autre mode d'énergie. 60 % du bois de chauffage est encore acheté en dehors des circuits commerciaux ou auto consommé. Le rendement énergétique global de l'ensemble des installations de chauffage domestique au bois est assez faible (30 %) et les performances environnementales sont encore insuffisantes (émission de CO₂).

Type d'appareil	En % du parc installé	En % du bois consommé
chaudières	6	18
Inserts et foyers fermés	45	42
Poêles et cuisinières	16	21
Foyers ouverts	33	19

source : ADEME (données France entière)

- la gestion des déchets organiques et l'élimination des farines animales : biogaz, chaleur, bioélectricité

2 - les bio carburants

Il existe deux filières. Le biéthanol et son dérivé l'ETBE, assuré à partir de betteraves et de blé (28 000 hectares). Les huiles végétales et leurs dérivés (esters), assurés par le colza (300 000 hectares).

Ces biocarburants sont reconnus pour leurs qualités en tant que carburants et ils contribuent à la réduction de certaines émissions polluantes. En France, leur utilisation représente 300 000 Tep/an.

Annexe 91 - Les ZNIEFF, commentaires (1/3)

CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 2, 247 pages, page 19

■ L'inventaire en Basse-Normandie

En 1992, la région comptait :

- 340 secteurs d'intérêt biologique remarquable (ZNIEFF de type I) concernant 492 communes et couvrant une superficie de 122.600 hectares,
- 93 grands ensembles naturels riches et peu modifiés (ZNIEFF de type II) concernant 899 communes et couvrant une superficie de 390.216 hectares.

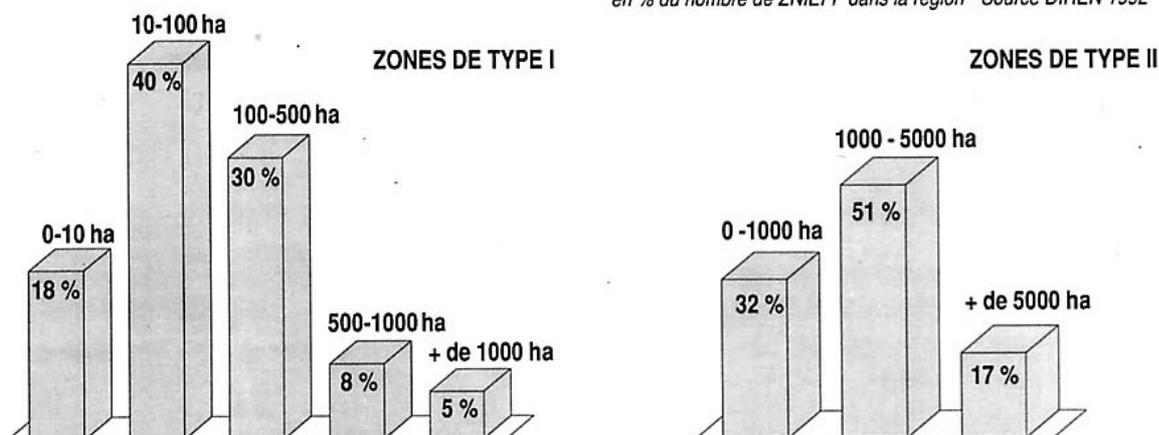
Ces zones d'intérêt écologique sont le reflet de la diversité des milieux naturels qui composent notre région. Les types de milieux, le niveau d'intérêt, le caractère naturel et la superficie des zones recensées sont très variables.



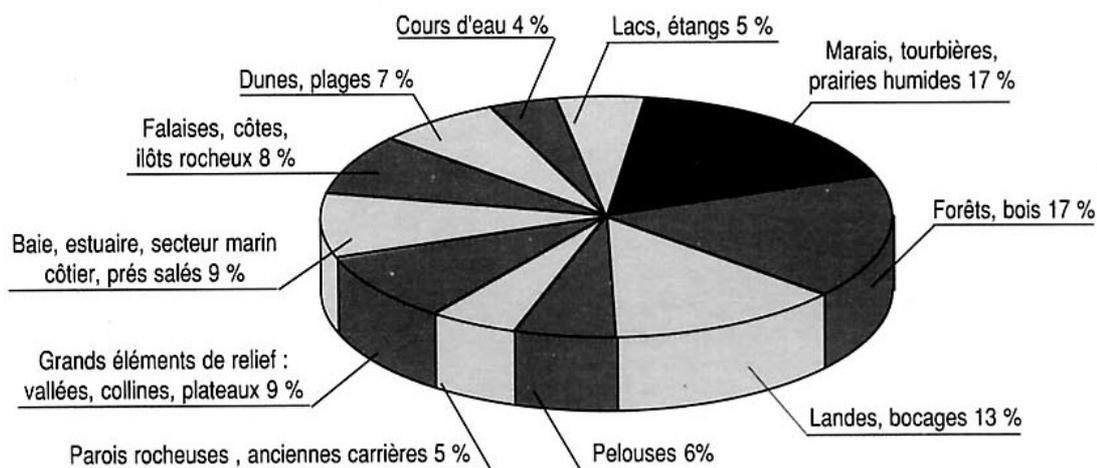
Labo. de géologie marine / Université de Caen

Bateau océanographique "le Côte de Normandie"

REPARTITION DE ZONES PAR CLASSE DE SUPERFICIE
en % du nombre de ZNIEFF dans la région - Source DIREN 1992



REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES ZONES PAR TYPE DE MILIEU DOMINANT
en % du nombre de ZNIEFF dans la région - Source DIREN 1992



INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands, Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.

POUR QUI ? POUR QUOI ?

Afin de rationaliser le recueil et la gestion de très nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore de la France, le ministère de l'Environnement a mis en place un inventaire s'appuyant dans chaque région sur des équipes de naturalistes scientifiques et sur les directions régionales de l'Environnement (DIREN). La région Basse-Normandie contribue au financement de la collecte et de la mise à disposition des données. L'inventaire distingue deux niveaux de ZNIEFF :

- celles dites de type I, d'une superficie généralement limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou caractéristiques (399 zones en Basse-Normandie) ;
- celles dites de type II représentent les grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, zones humides, dunes, estuaires) et offrent des potentialités biologiques importantes (90 en Basse-Normandie).

Les zones de type I peuvent être contenues dans les zones de type II. Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche d'inventaire précisant son intérêt, accompagnée d'une carte à une échelle appropriée.

L'inventaire ZNIEFF constitue l'outil principal de connaissance du patrimoine naturel de la France. Il est à ce titre la principale base scientifique de la politique de protection de la nature du ministère de l'Environnement. L'inventaire est également utilisé par les administrations d'Etat, les collectivités locales et les professionnels de l'aménagement. Il apporte les connaissances sur le milieu naturel qui

NE PAS CONFONDRE !

Le fait qu'un espace soit inventarié comme ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection de cet espace. L'inventaire ZNIEFF n'a donc pas d'incidence juridique directe. La loi de 1976 relative à la protection de la nature qui fait obligation à tout maître d'ouvrage de prendre en compte l'environnement dans l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement s'applique à l'ensemble du territoire, inventarié ou non en ZNIEFF.

L'inventaire permet d'apporter une information initiale utile au maître d'ouvrage pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans son projet, et à l'administration pour juger de l'impact éventuel de ce projet sur le milieu naturel.

permettent une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel, comme le prescrit la loi, notamment celle du 10 juillet 1976 relative à l'environnement.

DEPUIS QUAND ?

L'inventaire ZNIEFF a été lancé à l'initiative du ministère de l'Environnement en 1982. Les ZNIEFF sont mises à jour de façon permanente à mesure que sont décrites les zones et qu'en sont précisés les intérêts biologiques et les contours géographiques. L'amélioration des connaissances apportées par les projections sur le terrain, mais aussi l'évolution des milieux, entraînent en effet des modifications du contour des zones et du contenu des fiches d'inventaire.

MISE A JOUR

L'inventaire ZNIEFF est constitué à partir des descriptions de milieux naturels fournies par les spécialistes des différentes disciplines des sciences de la nature. Il évolue donc de façon permanente. Les principaux milieux étant désormais bien connus, le nombre de zones décrites évoluera vraisemblablement assez peu, en dehors du domaine marin qui fait l'objet d'un développement particulier ; le contenu des fiches d'inventaire s'enrichit par contre rapidement.

Enfin, l'évolution des milieux qui s'effectue de façon naturelle ou par l'intervention de l'homme, nécessite une mise à jour régulière de la description de chaque zone et des listes d'espèces présentes.

COMMENT A-T-IL ETE DEFINI ?

Le secrétariat du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle met en oeuvre, au plan national, l'orga-

nisation de la collecte des données comme le précise l'article 23 de la loi du 8 janvier 1993 relative à la «protection et la mise en valeur des paysages». Les collectivités territoriales sont informées de cette élaboration.

L'inventaire repose sur une méthode de travail homogène. Le secrétariat du patrimoine naturel est assisté dans cette tâche par un Comité national d'inventaire composé de scientifiques et de représentants du ministère de l'Environnement. Au plan régional, un conseil scientifique régional du patrimoine naturel est chargé de la collecte et de la validation des données. Créé par arrêté préfectoral le 7 avril 1993, il est composé de personnes dont les spécialités scientifiques couvrent toutes les disciplines des sciences naturelles.

OU S'ADRESSER ?

DIREN

CITIS - Le Pentacle
14209 HEROUVILLE CEDEX
Tél: 02.31 46 70 00

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- Article 23 de la loi 93-24 du 8 janvier 1993 relative aux paysages (J.O. du 9 janvier 1993).

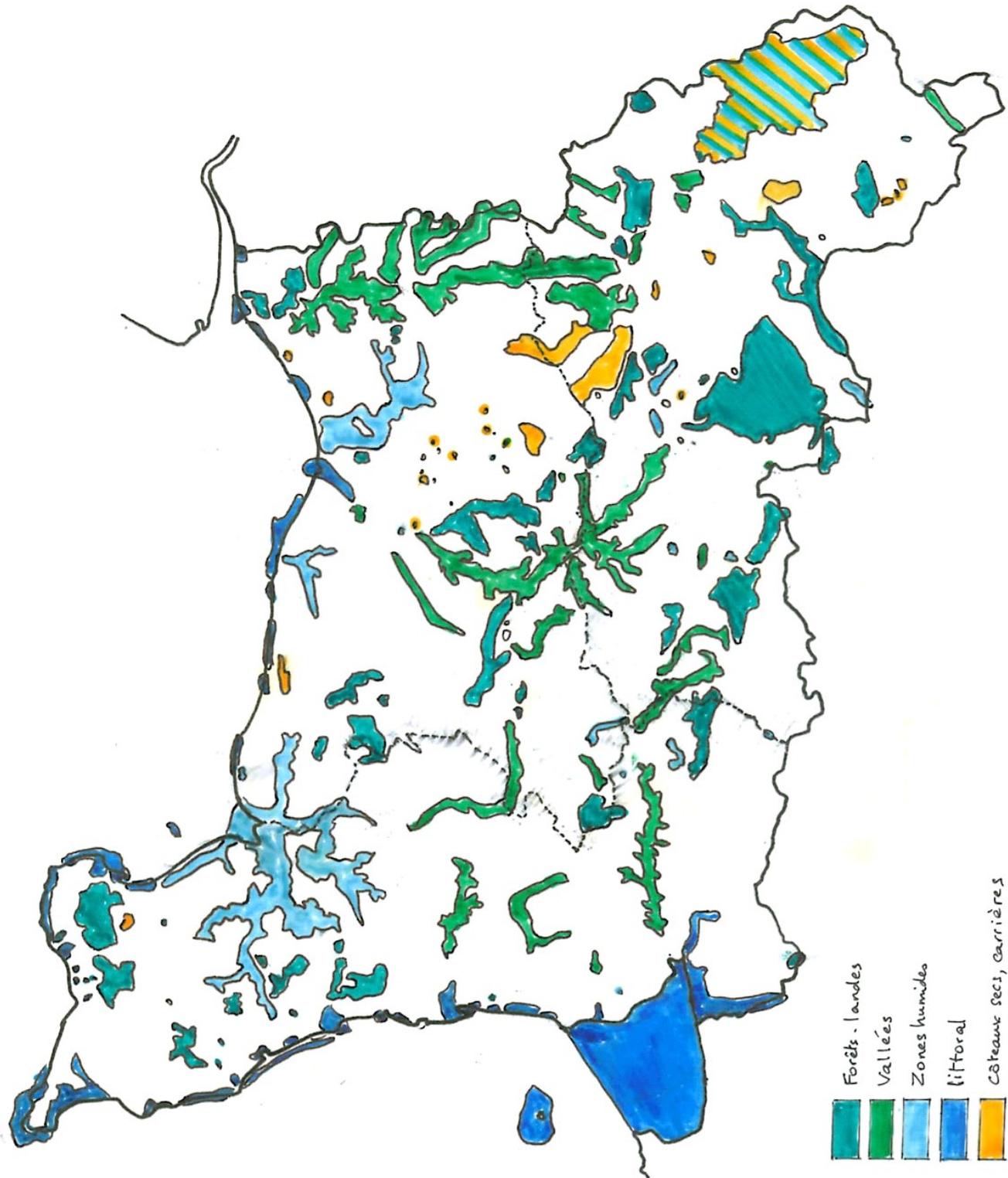
- Note méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - Muséum national d'histoire naturelle - 1995.

- Notre patrimoine naturel - Basse-Normandie - Secrétariat faune-flore - Muséum national d'histoire naturelle - Secrétariat régional du patrimoine naturel de Basse-Normandie - 1992.

- Tableau de bord de l'Environnement - Basse-Normandie - Association régionale pour la promotion de l'Environnement et de l'architecture, direction régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, Conseil régional de Basse-Normandie. 1993.

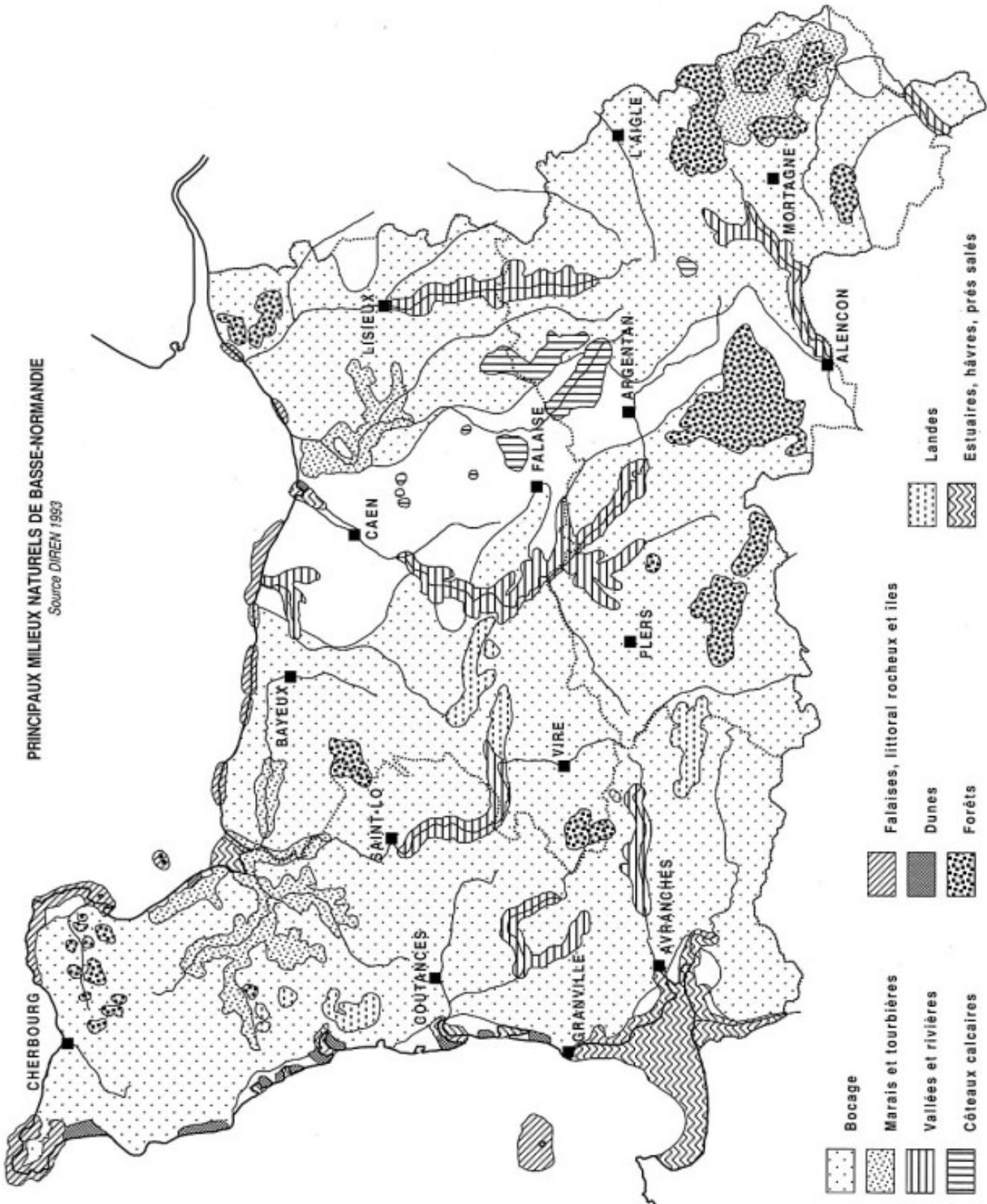
Annexe : Les ZNIEFF (3/3)

D'après le Tableau de bord de l'environnement, Tome II, pages 20, 21 et 22



Annexe 92 - Les milieux naturels

CHALOT Dominique, COLIN Paul, PASDELOUP Jean-Claude, Tableau de bord de l'environnement, Ed. Association régionale pour la promotion de l'environnement et de l'architecture, 1992, Tome 2, 247 pages, page 10



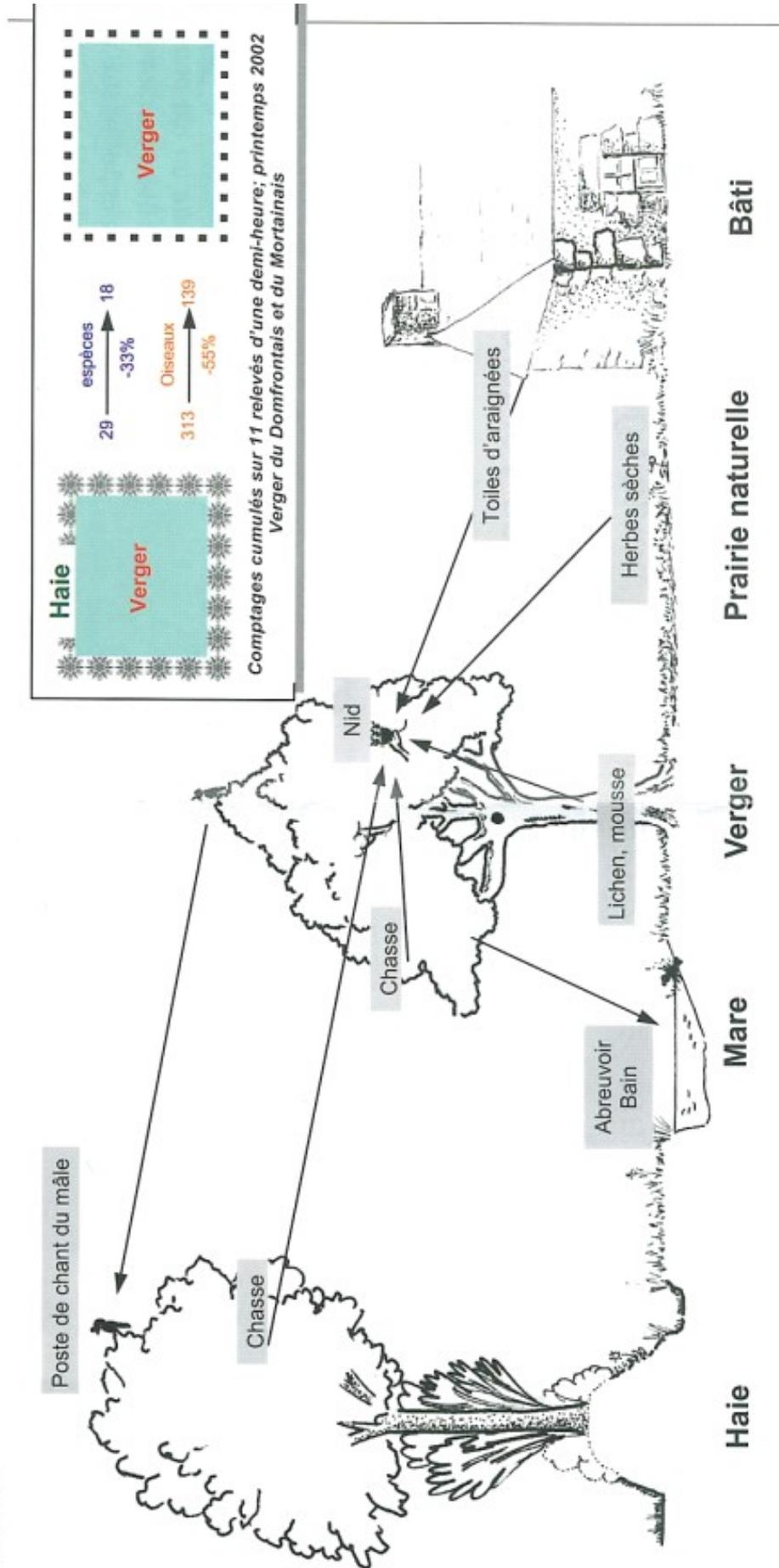
Annexe 93 - Les vergers entourés de haies

Source : GON, mai 2003

Quand l'arbre s'échappe de la haie : le pré planté

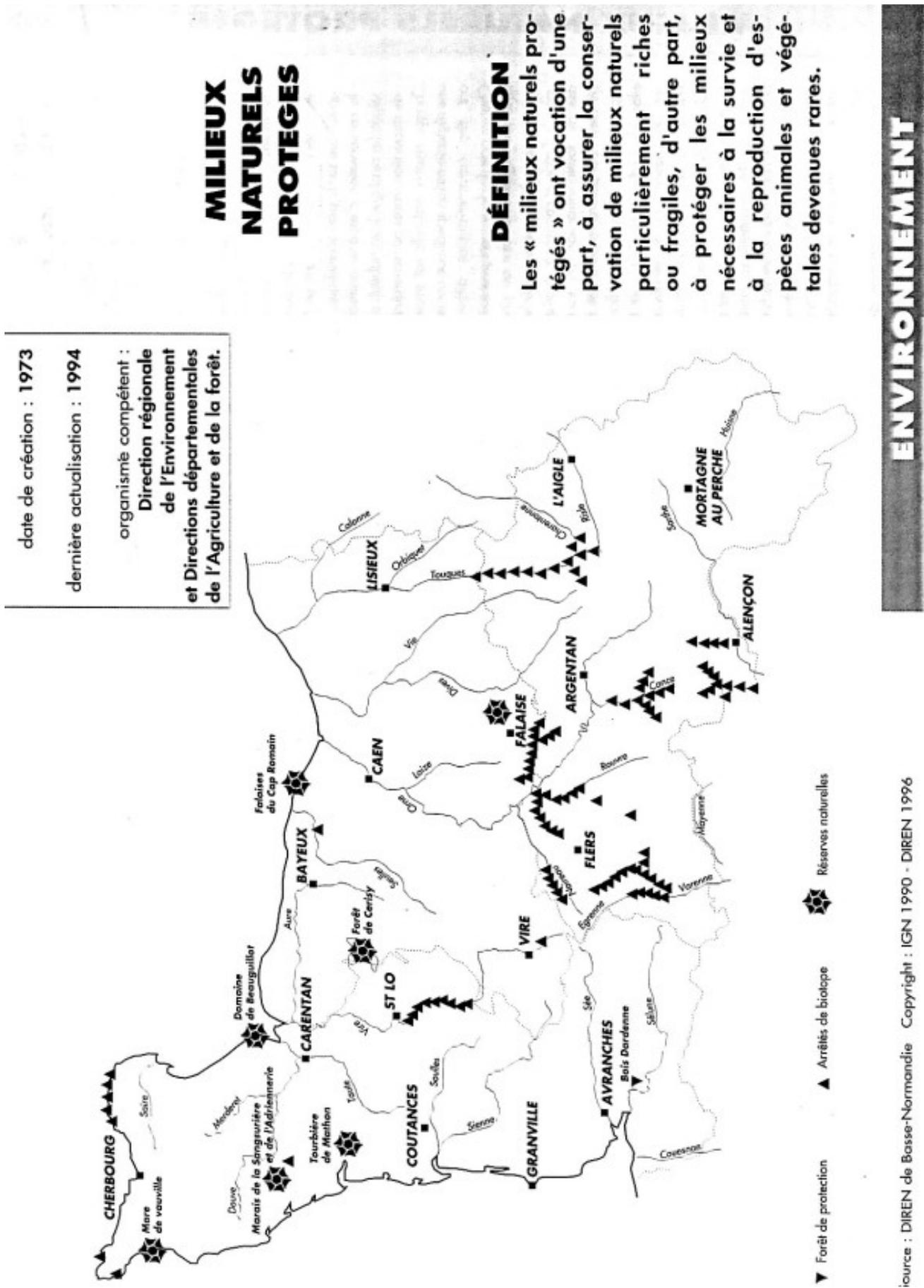
Le bocage, c'est d'abord la haie qui enferme chaque parcelle. L'arbre, le buisson y attirent des oiseaux : c'est là que le nid est bâti au printemps, sur un tronçon de haie défendu par le couple, le territoire.

Si le champ est planté de pommiers ou de poiriers, les territoires ne sont plus seulement alignés sur la haie : le mâle chante perché sur les hautes branches du verger ; Plus tard, le couple chasse dans les arbres fruitiers pour nourrir sa nichée. Le nid est alors souvent bâti sur le pommier. Au total, le territoire s'est élargi dans l'espace du verger et beaucoup plus d'oiseaux habitent la parcelle.



Annexe 94 - Les milieux naturels protégés (1/2)

INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands,
Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.



ENVIRONNEMENT

Source : DIREN de Basse-Normandie Copyright : IGN 1990 - DIREN 1996

Annexe 94 - Définition des milieux naturels protégés (2/2)

INSEE de Basse-Normandie, Guide des zonages bas-normands,
Caen : INSEE Basse-Normandie, 1996.

POUR QUI ? POUR QUOI ?

Trois types de mesures réglementaires fortes de protection de la nature sont appliquées à des milieux naturels de Basse-Normandie :

- Les « réserves naturelles » ont pour but d'assurer :

- la préservation et la gestion d'espaces naturels de haute valeur écologique ou géologique notamment les milieux naturels devenus rares ou particulièrement menacés et ceux présentant un intérêt spécifique sur le plan scientifique,
- la conservation d'espèces animales ou végétales ainsi que leurs habitats en voie de disparition, rares ou remarquables.

Chaque réserve naturelle est soumise à une réglementation spécifique car les sites ont des caractéristiques différentes. Chaque acte de classement peut soit interdire, soit réglementer une ou plusieurs activités (agriculture, chasse et pêche, élevage, industrie et commerce, tourisme) et assortir toute infraction de sanctions pénales. Pour assurer la pérennité de ces espaces, de leur faune et de leur flore, des plans de gestion écologique sont élaborés. Des associations, des établissements publics ou des collectivités locales se voient confier, par convention avec l'Etat, la gestion des réserves. Le suivi est assuré par un comité consultatif associatif élu, services de l'Etat, organismes techniques, associations et personnes compétentes. La Basse-Normandie compte 7 réserves naturelles, dont une réserve naturelle géologique.

- Les « arrêtés de protection de biotopes » sont pris par le préfet de département au vu de l'existence, sur le périmètre

d'aménagement spécifique. La Basse-Normandie ne compte qu'une forêt de protection.

DEPUIS QUAND ?

Les trois premières réserves naturelles de Basse-Normandie ont été créées en référence à la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. C'est ainsi que la première réserve naturelle de Basse-Normandie, celle de la tourbière de Mathon a été créée en 1973. Ensuite, c'est la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui a permis de définir les principales mesures qui permettent de protéger les espèces ou les milieux naturels les plus remarquables. Ainsi, le décret 77-1295 du 25 novembre 1977, pris en application de cette loi, donne la possibilité au préfet de département de prendre les mesures visant à la conservation des milieux naturels ou biotopes nécessaires à la reproduction et la vie des espèces animales et végétales protégées dont des listes ont été fixées par arrêtés ministériels. Les premiers arrêtés de biotopes ont été pris en 1983.

NE PAS CONFONDRE !

En plus des trois mesures de protection présentées dans cette fiche, le réseau des espaces de nature protégée est composé d'espaces aux statuts divers : réserves de pêche et de chasse, réserves dites conventionnelles protégées par des initiatives privées (associations).

concerné, d'une ou de plusieurs espèces protégées. Il s'agit de préserver leur biotope, c'est à dire l'ensemble des conditions de milieu (climat, nature du sol, ensoleillement, humidité etc...), mais aussi autres espèces vivantes, et notamment physiologie du couvert végétal) qui permettent la présence de ces espèces. L'arrêté de protection de biotopes réglemente ainsi les activités susceptibles de modifier le milieu naturel dans un sens défavorable à la survie des espèces considérées. En Basse-Normandie, la majeure partie des arrêtés de biotopes concerne des tronçons de rivières indispensables à la reproduction de salmonidés migrateurs comme le saumon ou la truite de mer. La Basse-Normandie compte 21 arrêtés de biotopes.

- Une forêt est classée en « forêt de protection », en application du Code Forestier, lorsque sa conservation est nécessaire au maintien des terrains en montagne, des bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose pour des raisons écologiques. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'utilisation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements. Soumises à un régime forestier spécial, les forêts de protection sont dotées d'un plan

MISE A JOUR

Le zonage évolue de façon permanente à mesure que sont protégés de nouveaux milieux naturels. C'est essentiellement le nombre d'arrêtés de protection de biotopes qui est susceptible d'augmenter.

COMMENT A-T-IL ETE DEFINI ?

Les périmètres ont été définis sur la base d'études scientifiques, de propositions faites par des associations, des organismes scientifiques ou techniques après une phase d'instruction comprenant la consultation des collectivités publiques concernées.

OU S'ADRESSER ?

Direction régionale de l'Environnement
CITIS - Le Pentacle
14209 HEROUVILLE Cedex
Tél : 02.31.46.70.00

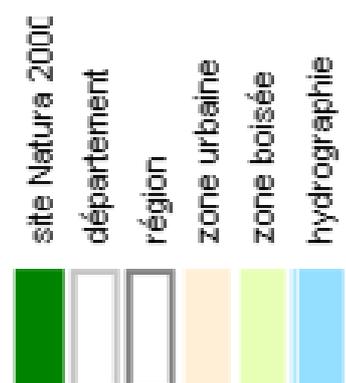
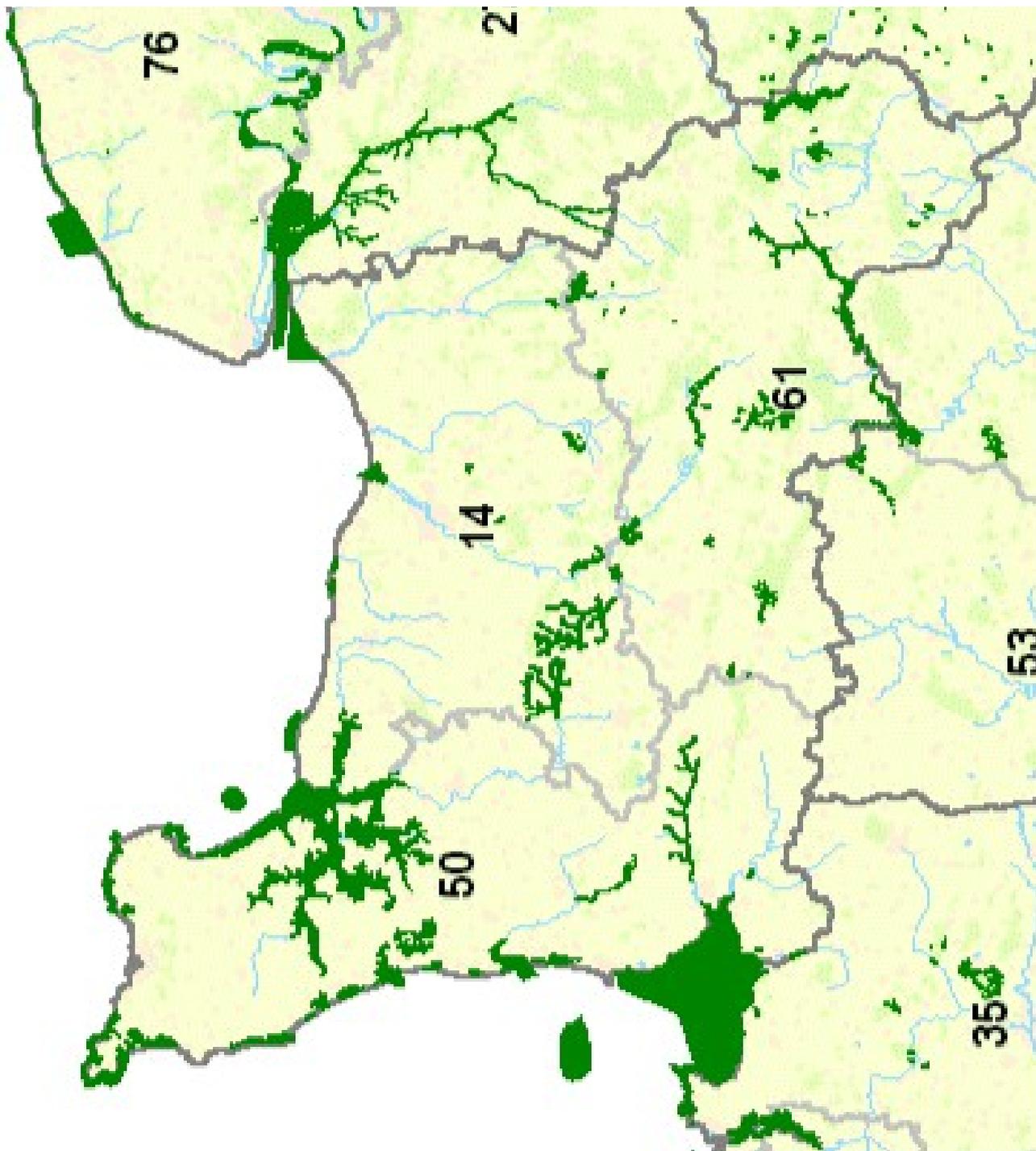
ou auprès
des Directions départementales
de l'Agriculture et de la forêt
du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (J.O. du 13 juillet 1976).
- Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris en application de la loi du 10 juillet 1976, sur la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français (J.O. du 27 novembre 1977).
- A la découverte des Réserves Naturelles de France, F. MOISSE, Nathan (1996) : (Ouvrage édité par Réserves Naturelles de France).
- Tableau de bord de l'Environnement - Basse-Normandie - Association régionale pour la promotion de l'Environnement et de l'architecture, direction régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, Conseil régional de Basse-Normandie, 1993.

Annexe 95 - Natura 2000

Site du ministère de l'Environnement consulté en janvier 2003



Annexe 96 - Fonctions des haies au XVIII^e siècle (1/2)

LIGER Louis, La nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de campagne, Paris : Ed. Saugrain, 1768, neuvième édition, tome I, 916 pages, (pages 784 à 808)

1 - Le chapitre V (pages 784 à 793) aborde un certain nombre de fonctions des haies à travers des renseignements concernant les arbrisseaux de haies et les buissons. Il s'agit des vertus médicinales, des teintures, d'usages et de recommandations divers.

- La fleur d'aubépine (alba spina) sert de teinture jaune.
- Le redoul (rodulus) ressemble aux ronciers, mais les jeunes pousses sont un poison pour le bétail. Il est appelé "herbe aux tanneurs" (teinture noire).
- Le fouic : on en tire une teinture noire.
- Le troëne (ligustrum) : ses baies guérissent la gale et nettoient la peau, tandis que son bois entre dans la fabrication de la poudre à canon.
- L'églantier garnit bien une haie par ses piquants. Il a aussi des vertus médicinales et permet la fabrication de gratte-cul.
- Le lierre a des fonctions médicinales.
- La fougère : on fait du pain des racines en temps de famine.
- La bruyère : sa décoction est diurétique, les abeilles l'aime, mais le miel n'est pas bon. On en fait des balais et des brosses.

2 - Chapitre VI (pages 794 à 808). "Des haies, des chemins, frocs, fossés, murs et autres clôtures ; tour d'échelle, confins, rideaux, bornes, etc..."

"Les articles des matières rurales que ce titre annonce [] sont plus importants à l'économie des champs qu'ils ne semblent l'être, puisque les deux grands points de cette économie sont de mettre à profit et de savoir prévenir les pertes et les incidents".

Des haies

Les haies (vives) servent à clore (bétail, passants, voleurs), à borner la propriété. Il est fait état de leur rôle de brise-vents et d'élément esthétique ainsi que de leur importance pour le bois de chauffage, les fagots,... Il est recommandé aux fermiers "d'avoir des haies vives et à les bien entretenir" en coupant le haut et en ne dégarnissant pas le bas.

Des essences sont préconisées : épines blanches et noires, noisetiers, merisiers, prunelles, pommiers et poiriers sauvages, houx. "On peut y mettre quelques pommiers et autres fruitiers, pour y avoir de la fleur, du fruit et de la gaité"... "S'ils sont le long des chemins, on y ente (greffe) des fruits de pilage, amers ou autres, qui puissent en dégoûter les passants".

Quand on fait des haies épaisses pour clore tout le contour d'un domaine, il est bon d'y mêler du plant de haute-tige : chêne, frêne, hêtre, châtaignier et orme "qu'on laissera croître en futaie pour servir au besoin".

On appelle haies-à-pied, les simples haies qui ne sont point accompagnées ou relevées de fossés. Les haies plantées en douve, sont celles dont le plant a été posé sur le côté ou horizontalement dans chacun des deux talus de la levée du fossé.

"Dans les pays les mieux plantés, comme la Normandie et la Bretagne, on fait tout autour de chaque héritage un double fossé, de la terre duquel on élève entre les deux fossés une digue haute de 12 à 15 pieds, qu'on arrose et qu'on bat, ...on y plante en douve deux ou trois rangs de menus plants sur chaque côté et on met dans le corps de la levée qui est large et aplanie en surface un rang ou deux

Annexe 96 - Fonctions des haies au XVIII^e siècle (2/2)

d'arbres de haute-tige ; en sorte que par ces grands fossés, chaque domaine a sa clôture, son taillis et sa futaie... Quelques fois, on ne fait de ces fossés,...que du côté des grands vents, afin de mettre les bâtiments et les arbres fruitiers seulement à l'abri".

"La haie vive emporte au moins ses deux pieds et demi d'égout ; c'est à dire, que quand elle n'est pas commune, celui à qui elle appartient par titre ou profession, a deux pieds et demi de terrain au moins, au delà de la haie, du côté du voisin à prendre du milieu de la haie".

"Dans la Normandie, qu'on n'appelle peut-être pas en vain le pays de la sagesse, et qui est la Province la plus riche en plants, l'usage le plus universel est de planter toutes sortes d'arbres sans distinction à sept pieds de la terre voisine ; ce qui paraît être d'une proportion équitable".

"Quand on a, sur les extrémités de son héritage, des hais garnies, épaisses et amples, on ne s'amuse point à les tondre ou étêter simplement : on les coupe à raz de terre, comme les taillis, tous les huit ou dix ans,...ou bien on ne coupe à la fois que la moitié de l'épaisseur de la haie, afin que la moitié restante fournisse, en attendant, de la clôture et de l'abri, et qu'on ait toujours du bois de réserve. On y laisse aussi les baliveaux et arbres anciens, ou jeunes, qui se trouvent de belle tige et de bonne qualité pour s'en servir ou les vendre, lorsqu'ils ont acquis leur grosseur".

Des chemins

"Il n'est permis de planter sur son bien, qu'à dix, ou au moins à six pieds de distance du chemin,... Il serait à souhaiter que l'on plantât des allées d'arbres, soit fruitiers ou autres, sur tous les grands chemins... les routes en seraient plus belles, les chemins moins défaits, les terres moins exposées..."

"Pour se garantir du dégât que le voisinage des chemins cause aux terres qui les bordent, il faut laisser aux chemins leur largeur nécessaire, et se clore le long de ceux-ci par un fossé profond, étroit et double, afin qu'on ne puisse pas les franchir à cheval".

L'auteur précise également qui a le droit de planter et quelles sont les règles d'entretien.

Des rideaux

"Les rideaux ou langues de terre escarpées ou en pente, qui se trouvent si souvent entre deux pièces voisines, appartiennent ordinairement à celui qui a le dessous du rideau : celui qui a le terrain d'au-dessus, n'a du rideau que ce qui s'appelle les jambes pendantes, c'est à dire, le terrain qu'un homme assis sur la crête du rideau atteint de ses jambes... L'économie champêtre demande pourtant que celui à qui est le rideau, en emploie le terrain en arbres fruitiers ou autres plants, surtout quand ils peuvent servir à le mettre à l'abri des mauvais vents, ou à empêcher l'éboulement des terres du rideau..."

Dans ce chapitre VI, il est également question du "tour d'échelle", des "confins", des bornes, des rivières, des eaux et des ravines, c'est dire l'importance que les haies avaient dans les délimitations des propriétés

Annexe 97 - Les différentes fonctions d'une haie (1/2)

Arbres, haies, talus, fossés et rideaux, ... tous les constituants des bocages assurent 5 fonctions :

- 1) régulation climatique : obstacle aux masses d'air et écrans au rayonnement.
- 2) régulation hydraulique et conservation des sols : en freinant le ruissellement.
- 3) fonction d'équilibre entre les espèces, en tant que milieux biologiques.
- 4) fonction productive : source de biomasse.
- 5) fonction d'amélioration du cadre de vie : en tant qu'éléments du paysage.

Ces 5 fonctions ne sont pas forcément assurées toutes à la fois par une même haie ou talus.

1 - La protection microclimatique

- diminution de 30 à 50 % de la vitesse du vent.
- réduction de 25 à 30 % de l'évaporation.
- augmentation de 1 à 2° de la température diurne et nocturne, ce qui améliore la précocité de la végétation (+ 4 à 5° par vents froids).

Tout ceci permet des rendements de 10 à 15 % supérieurs pour les cultures, une meilleure production de lait et de viande et une protection des bâtiments.

2 - La régulation et l'épuration des eaux, la protection des sols

Les haies à talus freinent l'eau, particulièrement celles situées en rupture de pente. Une meilleure infiltration évite les crues des rivières, diminue l'érosion des parcelles en pente. La terre entraînée est retenue par le talus et les arbres de la haie filtrent les nitrates (provenant des engrais, des lisiers ou des fumiers) et les pesticides.

3 - Entretien des équilibres biologiques

Les haies, composées d'essences de la région, favorisent la diversité et l'équilibre de la flore et de la faune (dont le gibier).

1 - Selon D.Soltner. On pourrait compléter sa classification en rappelant le rôle important que jouaient les haies comme clôture et bornage d'une part, et d'autre part il note aussi dans son livre qu'elles sont des sources possibles de fourrages (frênes en Aveyron). Lors de la sécheresse de 1976, il est arrivé d'élaguer ou d'abattre quelques arbres pour cette raison.

Annexe 97 - Les différentes fonctions d'une haie (2/2)

4 - Productions traditionnelles et nouvelles du bois : les haies sont productives

- bois de chauffage, par élagage tous les 10 - 15 ans. 250 mètres de haie fournissent 35 stères, soit la consommation annuelle d'une famille ou l'équivalent de 5000 litres de fuel.
 - bois d'œuvre avec les arbres de haut-jet.
 - bois de travail, ex : piquets de châtaignier.
 - petits fruits : mûres, ...
 - miel, ex : acacias.
- les branchages élagués peuvent fournir de l'énergie. 25 à 40 % d'une coupe s'envolent en fumée, alors qu'un mètre-cube de bois déchiqueté équivaut à 70 litres de fuel.

5 - Le bocage et le cadre de vie

- agréable d'avoir une cour de ferme à l'abri du vent
- esthétique de dissimuler certains bâtiments
- respect du paysage.

Annexe 98 - La graphiose de l'Orme (1/3)

La graphiose de l'orme : une des causes de la destruction du maillage bocager

La graphiose est due à un champignon microscopique que des insectes coléoptères xylophages (les scolytes) véhiculent d'arbres en arbres. Le développement du champignon dans l'aubier secrète une toxine qui provoque le flétrissement des feuilles et à terme la mort de l'arbre. Si cette maladie présente un aspect moins brutal qu'un incendie de forêt ou l'abatage volontaire d'une haie, elle a eu des conséquences désastreuses en Basse-Normandie où les ormes constituaient « la seconde essence dans les haies, après le chêne (selon l'inventaire forestier de 1974/75) », soit 25 % des arbres présents dans les haies (1,5 millions de sujets). Cependant, « la proportion d'ormes varie fortement d'une région forestière à l'autre : pratiquement absents dans les bocages de la Manche-Sud, le Virois et l'Ouest de l'Orne, les ormes sont par contre fortement représentés dans l'est de la Basse-Normandie (Pays d'Ouche et Pays d'Auge en particulier) et les régions littorales (Plaine de Caen, Bessin et Plain). Ce sont donc les régions les moins boisées (Plaine de Caen) et celles dont le maillage bocager est assez large (Bessin et Plain) qui sont proportionnellement les plus touchées ; la disparition des ormes, dans certains cas, met en cause l'existence même du Bocage. Cependant, dans les régions de Bocage à petite maille (Saint-lois et Coutançais), si les conséquences sur la structure du Bocage et le paysage champêtre sont moins visibles, le nombre d'arbres et de taillis concernés, en valeur absolue, est très important : les ressources en combustible-bois et éventuellement en bois de débit pour l'autoconstruction rurale, sont alors entamées ; en effet, les ormes de qualité fournissent un bois d'œuvre fort apprécié des menuisiers ». La graphiose a été identifiée aux Pays-Bas et en France au début du XX^e siècle. Elle s'est développée très rapidement au début des années 1970 à partir du Bassin Parisien. « Des foyers d'arbres malades sont signalés dans le Calvados et l'Orne dès 1977 et dans la Manche en 1979 ». Quelques années plus tard, pratiquement tous les ormes ont dépéris, à l'exception de ceux, en nombre restreints, qui ont été traités par un fongicide (50 à 150 F par arbre, par an, pendant plusieurs années) quand ils avaient un intérêt particulier d'un point de vue paysager et patrimonial. Quelques ormes ont malgré tout résisté et aujourd'hui on peut observer quelques sujets qui ont résisté, 20 ans après l'apparition de la maladie. Pour diminuer l'impact de la graphiose, il aurait fallu procéder à l'élimination de tout orme malade, mais était-ce le souci majeur des agriculteurs à cette époque où l'entretien des haies apparaissait comme une corvée.

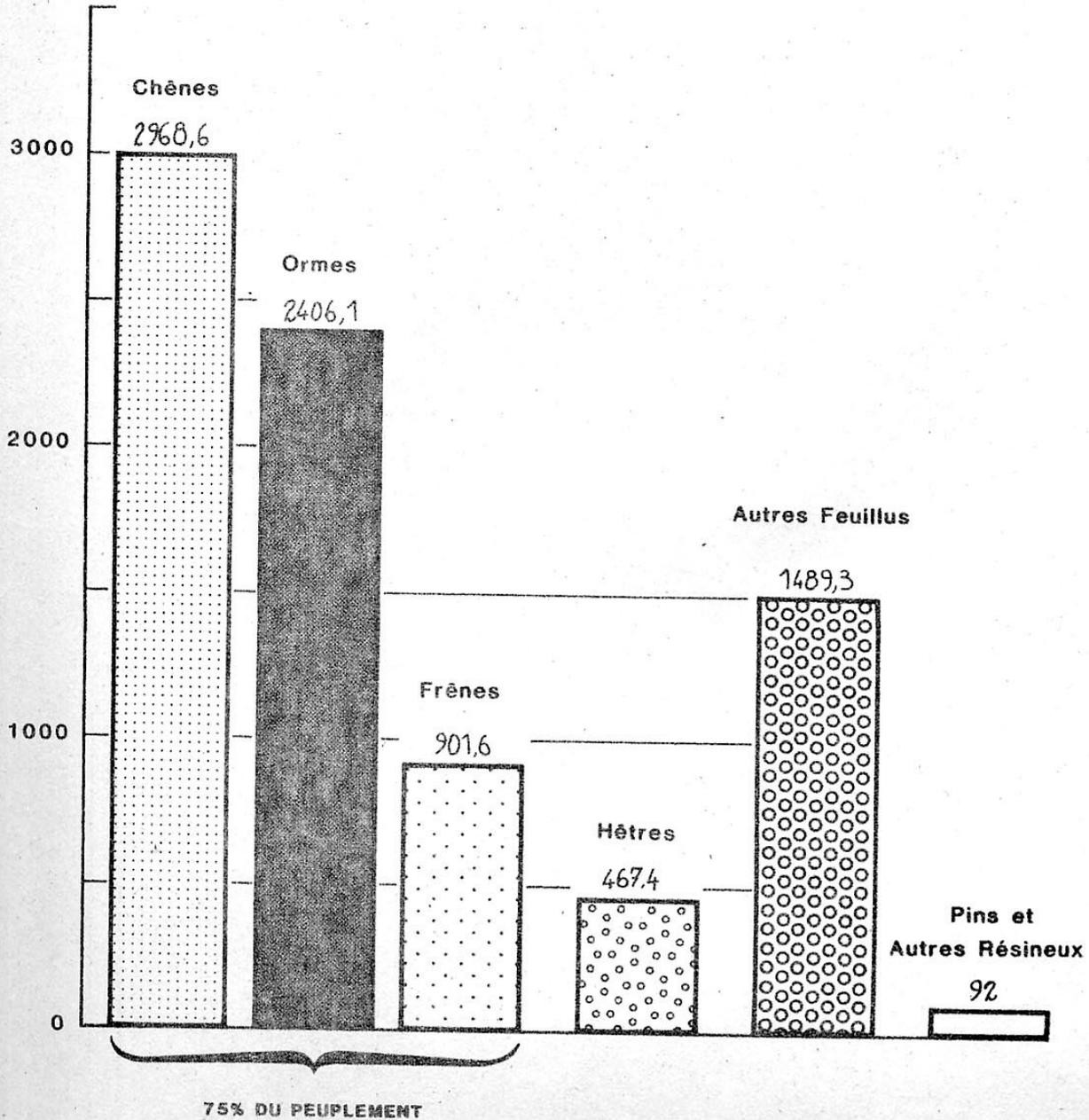
Au début des années 1980, par des mesures plus ou moins spécifiques aux trois départements bas-normands, des aides à la replantation de haies ont vu le jour. Elles se poursuivent encore, ayant plus globalement pour objectif de contrer les arrachages massifs de haies.

La graphiose rappelle que les haies comme les autres espèces arbustives peuvent être atteintes par des maladies. C'est le cas du feu bactérien qui a été découvert en France en 1972 sur des haies d'aubépine. Aucune zone n'est à l'abri. Actuellement la Basse-Normandie n'est pas touchée, mais des vergers de pommiers sont touchés dans l'Eure depuis le début des années 1980. Pour limiter la propagation du feu bactérien, des espèces ne peuvent plus être plantées, dont l'aubépine, le cotoneaster et certaines variétés de poires (J.O des 31/12/84 et 02/02/85). A ces maladies, il faut ajouter l'affaiblissement des arbres par les pluies acides.

Annexe 98 - La graphiose de l'Orme (2/3)

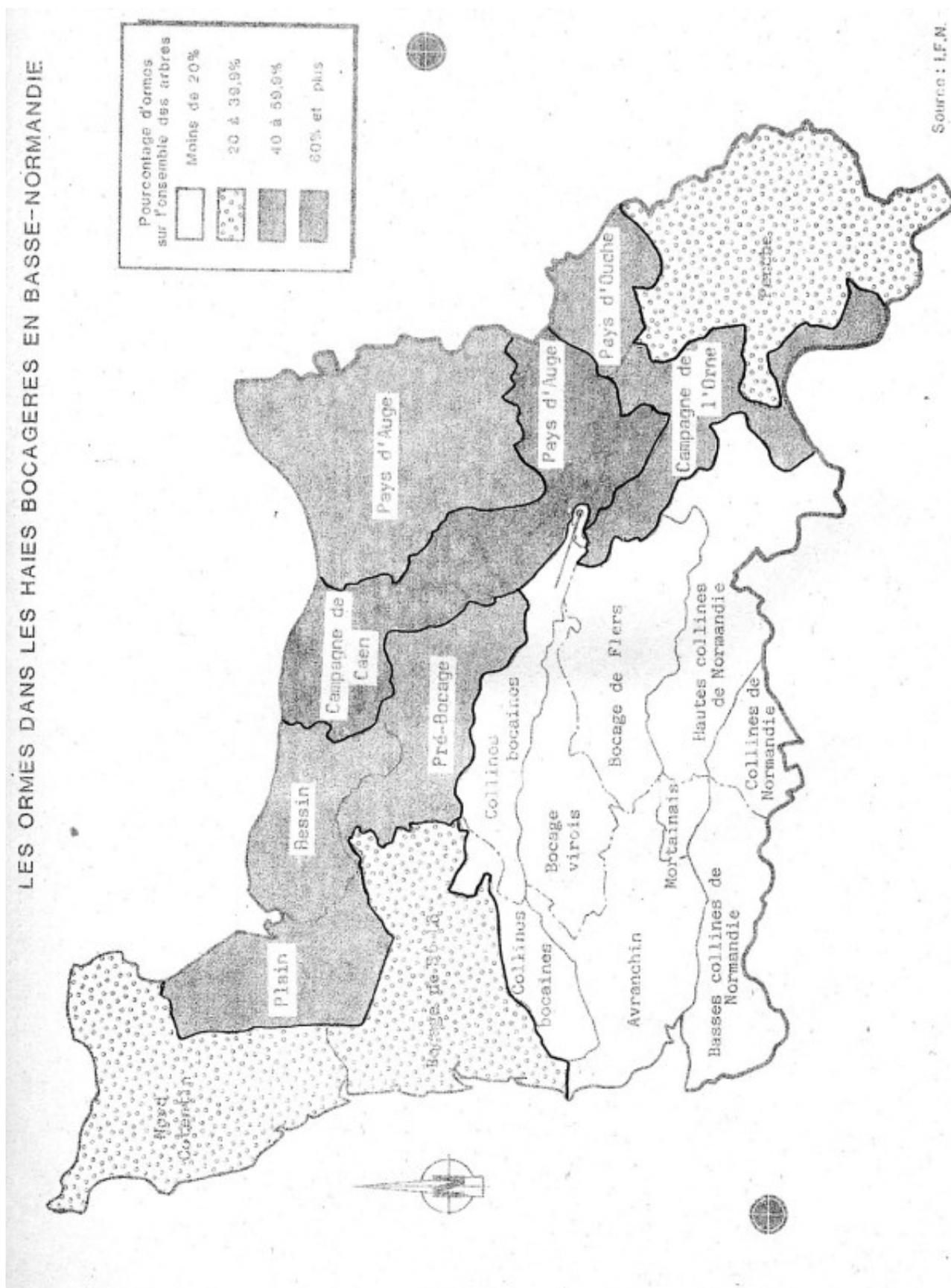
PRINCIPALES ESSENCES DES HAIES BOCAGERES EN BASSE-NORMANDIE (Arbres et Taillis)

Volume sur pied (en milliers de m3)



Sources : inventaire forestier des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, 1974/1975, plantations hors forêts

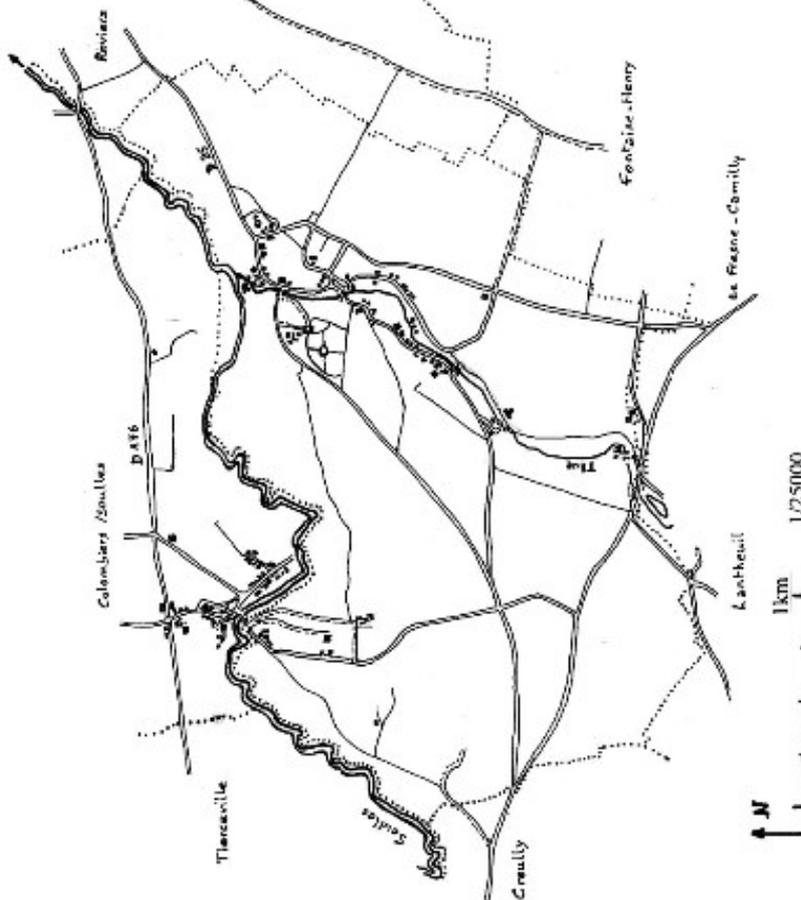
Annexe 98 - La graphiose de l'Orme (3/3)



Sources : inventaire forestier des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, 1974/1975, plantations hors forêts

Annexe 99 - Amblie, évolution des haies (1/2)

Amblie : les haies avant la deuxième guerre mondiale
canton de Creully, Calvados

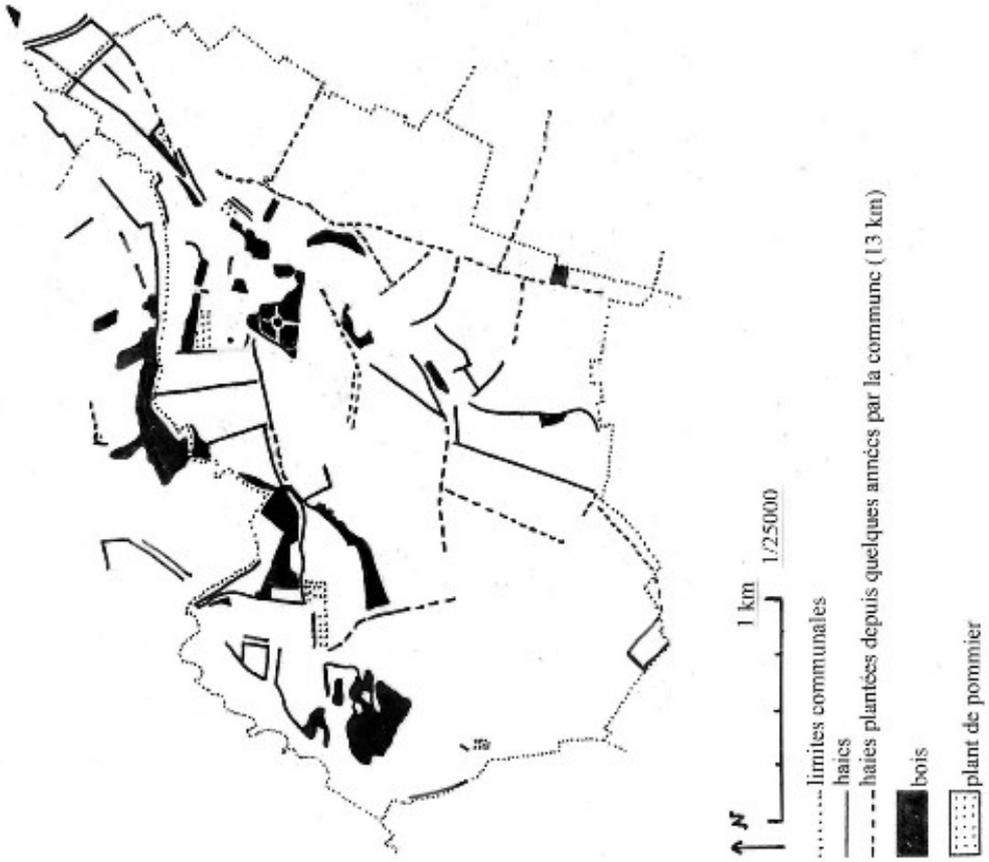


Amblie : les haies avant la deuxième guerre mondiale
canton de Creully, Calvados



Annexe 99 - Amblie, évolution des haies (2/2)

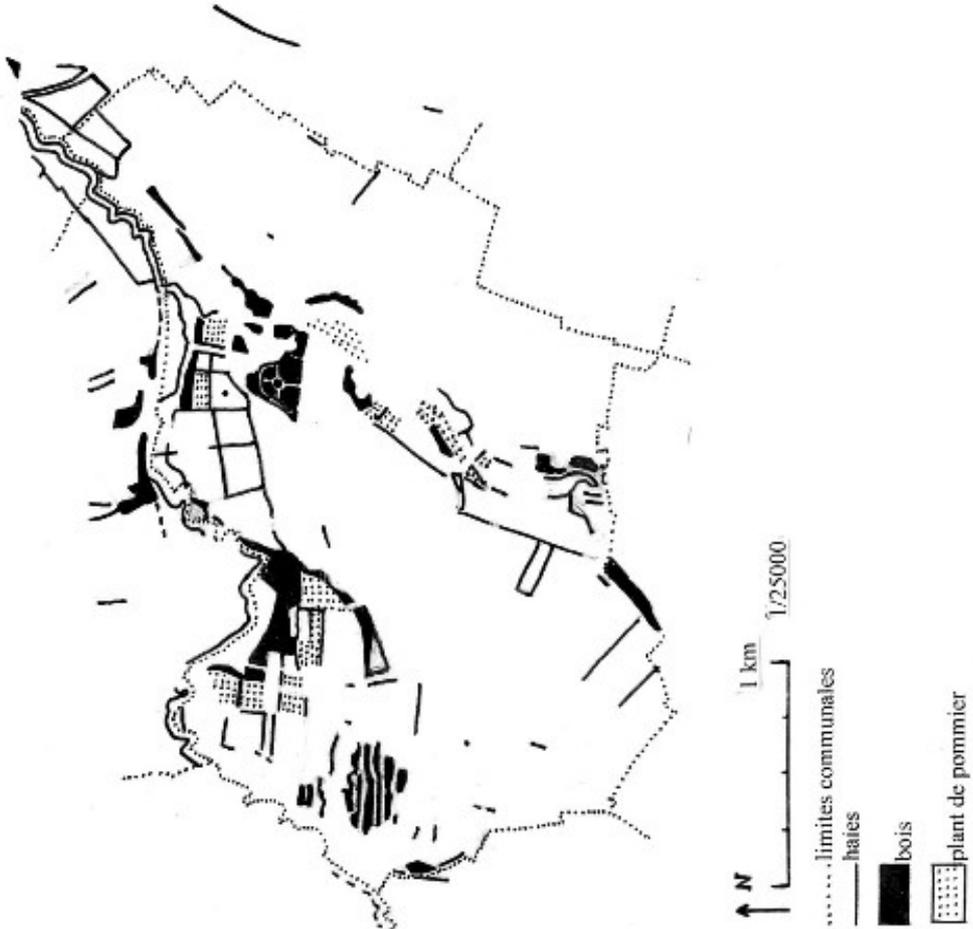
Amblie : les haies en 1997
canton de Crandly, Calvados



A.GASSON mai 1

sources : carte IGN 1:25000 (éd.1989) et observations sur le terrain

Amblie : les haies en 1955
canton de Crandly, Calvados



A.GASSON mai 1997

sources : photos aériennes de 1955

Annexe 100 - Résultats économiques de 13 systèmes-lait en Basse-Normandie

PAVIE Jérôme, 13 systèmes laitiers en Basse-Normandie,
Caen : Chambres d'agriculture de Normandie et Institut de l'élevage, 1999, 84 pages.

Résultats économiques / 13 systèmes laitiers en BN

cas	descriptif	produits	charges	EBE	enu agrif	A famili/agri	UTA f
1	115 000 mixte lait + viande,	73 626	46 067	27 558	17 777	1	17 777
2	170 000 spécialisé lait biolo	97 941	57 748	40 193	24 884	1,5	16 589
3	160 000 spécialisé lait semi-	75 920	44 274	31 645	19 959	1	19 959
4	160 000 spécialisé lait inten	69 822	41 908	27 913	20 032	1	20 032
5	200 000 mixte lait + viande l	113 559	72 398	41 176	26 724	1,5	17 816
6	240 000 mixte lait + céréales	138 016	80 515	57 501	28 708	1,5	19 139
7	250 000 spécialisé lait semi-	116 008	67 475	48 380	24 841	1,5	16 561
8	250 000 spécialisé lait inten	119 968	68 357	51 612	29 691	1,5	19 794
9	265 000 mixte lait + engrais:	142 098	88 157	53 941	27 500	2	13 750
10	330 000 spécialisé lait semi-	152 068	90 920	61 147	31 138	2	15 569
11	600 000 spécialisé lait semi-	242 935	137 753	105 190	57 031	3	19 010

Module D 4.1

Activités d'élevage et environnement.

Disciplines et horaires :

Phytotechnie et zootechnie :	25 h
Histoire-Géographie :	15 h
Ecologie et chimie :	15 h
Economie :	5 h
Total :	60 h
+ une semaine sur période de stage	

Objectif général : Prendre en compte les relations entre les activités d'élevage et l'environnement pour les intégrer dans son raisonnement professionnel.

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>I. A partir de perspectives historiques, géographiques et techniques, construire la notion de système d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> -les débuts de l'élevage : domestication, finalités -premières formes d'élevage : nomadisme, pastoralisme -place de l'animal dans l'agriculture traditionnelle en Europe occidentale, animal « mal nécessaire » -naissance de l'élevage contemporain (XVIII^e-XIX^e) : organisation rationnelle des élevages, histoire de la zootechnie (contexte et enjeux) -typologies des systèmes d'élevage actuels en France : présentation de plusieurs typologies et étude de 2 ou 3 d'entre elles : <ul style="list-style-type: none"> · à partir d'un découpage régional · à partir du degré d'intensification · à partir de la logique et de l'utilisation des ressources · à partir de la nature des produits... -les localisations de l'élevage à l'échelle des pays industrialisés

Annexe 101 - programme de formation des BTS (2/6)

BTSA option Productions animales

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>II. Analyser les activités d'élevage en situant les enjeux autour de l'occupation de l'espace</p>	<p>-compatibilité des activités dans un espace d'élevage (complémentarité et antagonisme): mise en évidence de l'existence de quelques «points chauds», par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> · élevage et qualité des eaux · élevage et espaces forestiers · élevage et espaces de loisirs ou de tourisme · élevage et espace résidentiel · élevage et respect des sites · élevage et infrastructures de communication... <p><i>Etudier un exemple en présentant les acteurs, les antagonismes, les complémentarités, les négociations et en mettant en relief la législation</i></p>
<p>III. Inventorier et analyser les effets des activités d'élevage sur l'environnement</p>	<p>-relations entre les activités d'élevage et le sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> · effets des effluents d'élevage, sur l'évolution de la fertilité des sols · effets des effluents d'élevage et de la fertilisation des surfaces fourragères sur la qualité des eaux, origine, processus et indicateurs de la pollution ; réglementation <p>-relations entre les activités d'élevage et le couvert végétal :</p> <ul style="list-style-type: none"> · valorisation des couverts végétaux par les animaux · entretien de l'espace, lutte contre l'enfrichement, protection contre certains risques (avalanche, incendie...) · surpâturage, dégradation de la flore, érosion... <p>-relations entre les systèmes d'élevage et le paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> · incidences sur le parcellaire et son utilisation · incidences sur les bâtiments et les installations

Annexe 101 - programme de formation des BTS (3/6)

BTSA option Productions animales

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>IV. Présenter le cadre réglementaire qui régule les relations agriculture-environnement</p> <p>V. Raisonner les moyens à mettre en œuvre pour remédier aux effets des activités d'élevage sur l'environnement</p> <p>VI. Raisonner une étude de cas</p>	<ul style="list-style-type: none"> -relations entre les systèmes d'élevage et l'atmosphère : nuisances olfactives, transfert d'ammoniac et de méthane dans l'atmosphère -relations entre les systèmes d'élevage et la qualité des produits : <ul style="list-style-type: none"> · attente des consommateurs · enjeux économiques · influences des pratiques d'élevage sur la qualité des produits -analyse comparative des effets de différents systèmes d'élevage sur l'environnement (effets positifs/effets négatifs) -orientation de l'Union Européenne et orientations nationales: principaux textes et lois -dispositions départementales -actions préventives sur les systèmes de production : <ul style="list-style-type: none"> · adaptation des itinéraires techniques: choix de systèmes d'alimentation, (réduction des rejets par les animaux)fertilisation raisonnée (bilan de l'azote), couverture des sols en hiver... · mise en conformité des bâtiments d'élevage · valorisation agronomique des déjections par les plans d'épandage -actions correctives : <ul style="list-style-type: none"> · élimination des excédents de déjections (utilisation, traitement, exportation); analyse économique des solutions envisagées -modèles de développement respectueux de l'environnement -étude d'un programme d'amélioration ou de reconquête d'un milieu : analyse, diagnostic décisions

Annexe 101 - programme de formation des BTS (4/6)

BTSA option Productions animales

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES DU MODULE D 4.1

Activités d'élevage et environnement

Les activités d'élevage sont des activités qui utilisent un environnement dans ses dimensions biotiques et abiotiques tout en se situant dans un environnement humain (dimensions historique, géographique, sociologique, économique, technique et réglementaire).

Dès lors, il ne saurait être question de traiter le module D4.1 sans large recours à des interventions pluridisciplinaires.

Toutefois, pour éviter l'atomisation ou l'accaparement, il est souhaitable qu'un enseignant, de préférence zootechnicien, assure la cohérence des interventions en veillant à ce qu'aucun objectif ne prenne une place exorbitante par rapport aux autres.

Les activités pluridisciplinaires s'exerceront principalement à l'occasion des études de cas (objectif 5).

Objectif 1

Dans une première approche, par système d'élevage il faut entendre : ensemble de pratiques et de techniques, qui dans un contexte socio-économique donné, répond à une demande d'animaux et/ou de produits animaux en utilisant les possibilités du milieu.

Un système d'élevage peut se concevoir à différentes échelles (exploitation, petite région agricole) ; on retiendra, dans le cadre de ce module, des ensembles régionaux plus vastes ne recoupant pas nécessairement le découpage administratif.

Objectif 2

Les systèmes d'élevage examinés à ce titre seront ceux que l'on rencontre en pays industrialisés (cas extrêmes : ranching des grands espaces des nouveaux mondes, élevages industriels des pays européens à fort peuplement). Les situations des pays du sud auront été évoquées à propos des contenus de l'objectif 1.

La mise en évidence des « points chauds » (conflits d'usage) ne doit pas masquer les complémentarités d'autant que les objectifs 3 et 4 mettent souvent en relief l'aspect « nuisance » des activités d'élevage.

Au titre des complémentarités, on pourra souligner le rôle positif de l'élevage dans l'utilisation et l'humanisation des milieux à fortes contraintes (montagnes, zone méditerranéenne), la valorisation de couverts végétaux peu productifs et variés (garrigues, parcours des Causses...), entretien des zones à hauts risques d'incendie, intérêt des produits fermiers (notamment d'origine animale) pour le tourisme vert, etc.

Annexe 101 - programme de formation des BTS (5/6)

BTSA option Productions animales

Des perspectives nouvelles de gestion de l'espace sont proposées par l'approche patrimoniale des problèmes soulevés. Chaque conflit d'usage, en effet, oppose des acteurs aux logiques différentes (par exemple : logique économique, technique, administrative, écologique...), appelle une réflexion sur les stratégies des uns et des autres, la gestion patrimoniale de ces antagonismes impliquant négociation, concertation, prise en compte du long terme.

La préparation d'une leçon portant sur un exemple de conflit d'usage doit être largement pluridisciplinaire.

Objectif 3

« L'environnement est l'ensemble des qualités des milieux biophysiques utilisés par une activité et modifiés par une autre activité » (Thiébaud 1992).

Selon cette définition, dans le cadre de cet objectif il s'agit d'inventorier et d'analyser les modifications apportées par les activités d'élevage sur les milieux naturels (sol, eau, paysages, atmosphère...) utilisés par d'autres acteurs (consommateurs, voisins, pêcheurs, chasseurs, naturalistes, résidents secondaires...). L'étude doit prendre en compte l'ensemble des modifications apportées par ces activités : modifications à effets positifs, modifications à effets négatifs.

La connaissance du programme d'écologie du baccalauréat technologique est un prérequis indispensable à la compréhension des phénomènes. Il s'agit ici d'appliquer ces connaissances aux relations activités d'élevage et environnement.

L'enseignement devra s'appuyer sur des observations de terrain, des prélèvements d'échantillons, des activités de laboratoire, des résultats d'analyses, des bilans, etc. L'étude comparative des effets des différents systèmes d'élevage sur l'environnement est un travail de synthèse qui peut faire l'objet d'une activité pluridisciplinaire.

Objectif 4

Il ne s'agit pas de faire une approche encyclopédique des textes officiels mais de mentionner les contraintes réglementaires les plus fondamentales et de montrer leur évolution sans en négliger l'approche historique. Les difficultés de mise en œuvre devront également être abordées.

La collaboration des institutions sera sollicitée (préfecture, DDASS, DDAF, conseil général, chambre d'agriculture, agence de l'eau).

Objectif 5

A partir des points sensibles mis en évidence dans l'objectif 4, il s'agit de proposer des solutions en distinguant :

- les actions préventives qui seront à privilégier pour corriger les effets néfastes des activités d'élevage sur l'environnement ;
- les actions correctives qui ne seront à mettre en œuvre que dans la mesure où les autres solutions ne seront pas possibles. L'analyse économique du projet est indispensable ;

Annexe 101 - programme de formation des BTS (6/6)

BTSA option Productions animales

- la présentation de modèles de développement respectueux de l'environnement devra déboucher sur la notion de développement durable.

Objectif 6

L'étude de cas sera réalisée dans le cadre de la semaine prise sur la période de stage. Elle devra, dans la mesure du possible, s'inscrire dans une démarche de partenariat avec un organisme ou une collectivité.

Elle sera l'occasion en fonction des moyens et des situations pédagogiques de réaliser divers travaux de laboratoire (cf. liste jointe). Elle peut être aussi l'occasion d'utiliser la méthode de diagnostic environnement de l'exploitation (DEXEL) mise au point par l'Institut de l'Élevage.

Travaux de laboratoire (liste indicative)

Analyse et traitement des effluents d'élevage :

- détermination de la matière sèche et de la densité des lisiers
- dosage des éléments N (azote total, NO_3^- , NH_4^+) P et K
- traitement des lisiers, compostage
- analyse des boues (réserves d'eau, et des mini-stations)

Impact sur l'eau :

- analyse chimique des eaux (eaux blanches, vertes, ruissellement, drainage), teneur en nitrate (NO_3^- , NH_4^+ , NO_2^-), DCO, charge polluante (Cl^- , I⁻, détergents...)
- analyse bactériologique
- méthodes de traitement de l'eau (chloration, U.V., dénitrification, déferrisation)
- eau et pesticides

Mini-station d'épuration :

- analyse des eaux à l'entrée et à la sortie

Impact sur le sol :

- pH du sol (acidification due aux effluents)
- dosage des reliquats d'azote (NO_3^- , NH_4^+)
- dosage du phosphore assimilable (méthode de Dyer ou Joret-Hébert)
- dosage du carbone organique (méthode de Anne)
- dosage du potassium assimilable
- cartographie des sols cultivés (ajustement fumure et rendement)

Impact sur l'atmosphère :

- présence de NH_3 , H_2S , CO_2 dans les bâtiments d'élevage (approche des méthodes de dosage, incidence sur les performances).

Annexe 102 - Développement durable, le projet de la France (1/4)

Rapport du Ministère des Affaires étrangères, 1996, page vi

SITUATION GÉNÉRALE

La France s'est engagée résolument dans la mise en oeuvre de ses engagements pris à la CNUED que ce soit au titre de l'Agenda 21 qui a tracé le programme d'actions pour le 21ème siècle, au titre des conventions et déclarations adoptées. Elle a également oeuvré au sein de l'Union Européenne pour faire vivre le processus initié à Rio.

Elle a ratifié les conventions sur le climat et la biodiversité et s'est montrée très active dans la négociation de la convention sur la désertification dont elle a accueilli à Paris la session de signature en octobre 1994.

Elle a mis en place dès 1993 une commission nationale pour le développement durable, commission qui a été rattachée en 1996 au ministre de l'Environnement et redynamisée pour mieux organiser la concertation et la mobilisation de la société française autour du développement durable. Le ministre de l'Environnement a été chargé par le Premier Ministre d'élaborer une stratégie de développement durable avec les différents départements ministériels et l'appui de la commission du développement durable.

Au cours de l'année 1996, des assises régionales et des assises thématiques ont été organisées ainsi que des assises nationales en décembre qui ont permis d'adopter la stratégie nationale. (cf. encart ci-dessous).

Au niveau international, la France s'est efforcée d'inscrire ses actions dans la logique du développement durable, tant, lors de sa participation à des négociations d'instruments de droit international spécifique, que dans sa démarche d'aide aux pays en développement ou sa politique de coopération ou encore dans sa participation aux travaux et programmes des instances internationales.

RESUME DE LA STRATEGIE FRANÇAISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I LES AXES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A - L'être humain au coeur de la décision publique

Cet objectif impose :

- L'intégration du long terme dans les décisions, par la définition d'indicateurs et l'ajustement des procédures de décision à tous les niveaux
- L'affirmation du caractère central de la santé et de la sécurité dans les critères de choix publics, par le renforcement de l'évaluation et de la prévention des facteurs environnementaux de la santé
- La participation accrue de la société civile aux choix collectifs, en particulier par un soutien renforcé aux associations.

B - Pour une synergie économie-environnement

Le développement durable doit concilier le fonctionnement démocratique, les capacités de production de richesses et la limitation des atteintes aux ressources naturelles. Les priorités retenues sont les suivantes :

- Le développement des technologies et des produits propres, évalués par analyse du cycle de vie et analyse de risques
- L'application du programme de lutte contre le changement climatique et le renforcement des incitations au développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations
- L'identification et la promotion des choix techniques à fort contenu en emplois
- La généralisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, par la mise en oeuvre du principe pollueur payeur, le soutien aux démarches globales et contractuelles, une réorientation vers les surfaces des incitations publiques, européennes notamment.

C - Valoriser les atouts de l'espace

La gestion durable d'un territoire, dont la diversité est une richesse, doit intégrer la notion de coût écologique en prenant en compte les besoins actuels et futurs. Il s'agit de privilégier les objectifs suivants :

1 - Repenser les espaces urbains, par une politique active et intercommunale :

- de développement des agendas 21 locaux,
- d'adaptation des transports urbains aux impératifs de santé (air, bruit), de qualité de vie et d'efficacité énergétique, en particulier par une mise en oeuvre sans délai de la loi sur l'air
- d'amélioration de l'habitat et de l'urbanisme suivant ces mêmes orientations

2 Maîtriser les transports interurbains en privilégiant notamment la réduction de la consommation des véhicules, la révision des schémas directeurs de transports pour adapter les gabarits des ouvrages et les modes choisis aux services attendus et aux engagements internationaux, l'adaptation de l'outil fiscal, la réduction des émissions à effet de serre du secteur.

3 - Gérer l'espace rural comme un atout économique et environnemental :

- par un renforcement des protections existantes
- par une meilleure intégration des objectifs de biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles, agricoles, touristiques et d'infrastructures

vi

Annexe 102 - Développement durable, le projet de la France (2/4)

Rapport du Ministère des Affaires étrangères, 1996, page vii

en particulier, pour un développement concerté.

II LES OUTILS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est l'affaire de tous; sa réalisation passe par des outils qui informent, motivent et impliquent chaque acteur dans sa vie quotidienne. Trois types de moyens sont privilégiés :

A - Développer l'éducation au développement durable et le sentiment de solidarité civique

Dans les programmes scolaires et par une politique accrue d'information des consommateurs

B - Appuyer les décisions sur des outils et des méthodes efficaces et transparents

1. Le rôle des outils économiques

a) Les instruments économiques

- Il revient aux pouvoirs publics d'augmenter, différencier les taux et élargir l'assiette des taxes et des redevances pour la protection de l'environnement.
- Le calcul économique doit prendre en compte les ressources rares et les irréversibilités
- La pratique des bilans coût/avantage doit être généralisée à l'ensemble des choix.
- L'intégration des préoccupations environnementales et sanitaires dans les politiques sectorielles doit conduire à la suppression des subventions aux activités les plus polluantes.
- La réforme fiscale intégrera les objectifs du développement durable, et mettra en application le principe pollueur-payeur. Elle intégrera la préservation des ressources raréfiées, surexploitées ou menacées (énergies non renouvelables, espaces agricoles en bon état, écosystèmes naturels, diversités biologique et culturelle, cohésion sociale).

b) L'esprit de précaution : une procédure systématique de veille, pré-alerte, puis d'action correctrice devrait être offerte dans tous les cas nécessaires par constitution de structures consultatives. Leurs avis devront être motivés, débattus et rendus publics.

2. L'élaboration des décisions : transparence et confrontation

La participation du public à l'élaboration des décisions sera favorisée par un renforcement du caractère contradictoire de la procédure préalable et la publication des projets de schémas directeurs, contrastés et évalués.

L'état veillera à séparer, dans l'organisation de ses services, les fonctions d'opérateur et de régulateur.

Les programmes de recherche pluridisciplinaires seront encouragés.

3. L'application des décisions : des outils appropriés à la complexité

Des indicateurs de développement durable permettront à l'ensemble des acteurs d'intégrer les données de l'environnement dans leurs décisions. Ils fourniront la base d'objectifs quantifiés en fonction desquels les politiques publiques seront évaluées.

Les termes d'une comptabilité de développement durable seront introduits dans les projets publics.

C- Renforcer la solidarité internationale par un développement de la diplomatie de l'environnement.

Il s'agit en priorité : du respect des grands engagements (prévention des changements climatiques, biodiversité, lutte contre la désertification, préservation des ressources en eau en particulier), des transferts technologiques, du soutien à la maîtrise de l'urbanisation, du renforcement de la présence française dans les travaux des instances communautaires et internationales.

La France est fortement impliquée dans l'aide au développement ; elle est, en valeur, au second rang des bailleurs de fonds d'APD et au premier rang des pays du G7 en termes d'aide rapportée au PIB. Dans cet effort, elle privilégie le développement durable au travers de l'ensemble des instruments de son aide. A l'origine de la création du FEM, elle est aujourd'hui l'un de ses principaux contributeurs.

Annexe 102 - Développement durable, le projet de la France (3/4)

Rapport du Ministère des Affaires étrangères, 1996, page 30

ACTION 21 CHAPITRE 14 : PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

PRIORITÉ NATIONALE :	Moyenne
ÉTAT DE LA SITUATION :	
<p>Une agriculture durable est indispensable à l'entretien du patrimoine naturel et des paysages français. Elle passe par la protection et la reconquête de la ressource en sols et en eau, particulièrement celle des nappes et des champs captants. Des mesures sont nécessaires pour limiter des prélèvements excessifs à des fins d'irrigation et pour réduire la part de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines due à l'agriculture, en particulier pour diminuer la pression sur les zones vulnérables.</p>	
<p>La France est engagée dans la préparation d'un plan pour le monde rural destiné à en valoriser les richesses spécifiques et en préserver les caractéristiques, dans une perspective de développement durable. Certains herbicides seront interdits (atrazine, diuron, lindane). L'usage d'autres produits phytosanitaires (cimazine, alachlore, isoproturon) sera plus sévèrement contrôlé.</p>	
<p>Le Ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation s'efforce de promouvoir des pratiques agricoles écologiquement viables, notamment au niveau des organismes d'enseignement et de recherche (INRA, CEMAGREF...) et de développement (ANDA). La mise en place d'opérations-conseil (IRRIMIEUX, FERTIMIEUX...), d'actions contractuelles (mesures agri-environnementales, Plans de Développement Durable..) ont pour but d'encourager les agriculteurs dans une démarche plus économe et plus autonome par le biais d'indemnités ou d'incitations diverses.</p>	
<p>Les organisations agricoles sont dans tous les cas de figure évidemment associées dans le cadre de comités de pilotage ou de comités scientifiques et techniques qui ont un rôle d'incitation et de contrôle.</p>	
<p>Depuis 1991, la France a mis en oeuvre suite aux incitations de la Communauté européenne, un ensemble complet de mesures permettant à l'agriculture de développer un modèle durable pour préserver les espèces sauvages, les paysages et la qualité des ressources naturelles.</p>	
<p>Les actions les plus significatives concernent d'abord la sauvegarde des prairies permanentes (18,5 % du territoire) grâce à la prime à l'herbe qui favorise la sauvegarde des élevages extensifs, ensuite des mesures agri-environnementales en faveur de la faune et de la flore sauvages et des paysages grâce à des contrats avec des agriculteurs volontaires et enfin des mesures diverses en faveur de l'agriculture biologique et des races animales rustiques. Les mesures agri-environnementales visent aussi à la reconversion vers l'agriculture biologique, la protection des captages et la protection rapprochée des cours d'eau.</p>	
<p>Les plans de développement durable ont permis de tester des mesures favorables à la qualité de l'environnement, à la multifonctionnalité des exploitations tout en garantissant leur viabilité économique.</p>	
<p>Par ailleurs des programmes d'action concertés avec la profession agricole permettent de diminuer l'utilisation des engrais et pesticides. Le CORPEN (Comité d'orientation pour la réduction de la pollution de l'eau par les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires provenant des activités agricoles) est un lieu de concertation entre tous les acteurs concernés par la pollution des eaux par les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires provenant des activités agricoles. Il est consulté sur les programmes engagés dans ce domaine, et fait des suggestions aux ministres pour les orienter, compléter ou renforcer. Dans la pratique les programmes sont élaborés à la fois par l'administration et par le CORPEN.</p>	
<p>Le Corpen :</p>	
<ol style="list-style-type: none">1) élabore ou approuve des outils servant aux agriculteurs pour modifier leurs pratiques en vue de préserver la qualité de l'eau compte tenu de leurs contraintes techniques et financières ;2) aide l'administration à mieux adapter ses actions réglementaires aux contraintes locales ;3) met à disposition des experts les éléments techniques pour les négociations internationales.	
<p>Depuis 1990, une opération conseil Fertimieux a été menée par l'ANDA sur l'initiative du ministère de l'agriculture : elle vise à encourager les agriculteurs à développer des pratiques de fertilisation adaptées et plus économes. Sur les mêmes principes, Irrimieux aborde la question de la gestion de l'eau.</p>	
<p>Enfin le modèle français s'appuie pour une large part sur le développement de produits labellisés. Ainsi de nombreux fromages, vins, paysages traditionnels, viandes produits selon des méthodes respectueuses de l'environnement permettent de préserver les terroirs.</p>	

Annexe 102 - Développement durable, le projet de la France (4/4)

Rapport du Ministère des Affaires étrangères, 1996, page 74

ACTION 21 CHAPITRE 36 : PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET L'INFORMATION

PRIORITÉ NATIONALE :

ÉTAT DE LA SITUATION : Les ministères responsables sont le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Environnement (Sous-direction du Développement Social et de l'Éducation), et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche). Ils sont membres à part entière de l'organe national de coordination des activités relatives au développement durable. Dans le cadre du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, la Commission professionnelle consultative (CPC) est composée à parité de représentants des organisations professionnelles et syndicales, d'employés et de salariés, des usagers et des pouvoirs publics. Elle donne son avis sur les projets de diplômes, les référentiels de formation et fournit des avis au ministre sur l'évolution des métiers et des différents secteurs économiques.

a) Réorientation de l'éducation vers la réalisation d'un développement durable

Les nouveaux programmes pour l'école primaire (publiés en février 1995) offrent une place importante à l'éducation et à l'environnement de manière explicite pour l'école maternelle et élémentaire. Au cycle 3 (8-10 ans), cette notion est traitée notamment en : éducation civique, sciences et technologie et géographie. L'éducation en matière d'environnement figure de manière substantielle dans les programmes de la 4ème à la classe terminale au travers de disciplines telles que la chimie, les sciences biologiques, les sciences de la terre, la géographie, l'économie, etc., qui cherchent à identifier l'impact des activités humaines sur l'environnement. Chaque année, a lieu une "journée à l'école de la coopération pour le développement". Les écoliers sont invités, dans le cadre de certaines journées de solidarité (UNICEF) à rassembler certains emballages aux fins de recyclage.

b) Sensibilisation accrue du public

Quatre exemples d'actions de sensibilisation du grand public illustrent les types d'initiatives dans ce domaine : la campagne "Nettoyage de Printemps" a pour but de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux - citoyens, associations, collectivités publiques, entreprises - pour nettoyer ou réhabiliter des sites, puis trier et transporter les déchets ramassés afin qu'ils soient valorisés ou éliminés par les filières appropriées. L'opération "1000 défis pour ma planète" vise essentiellement la mobilisation de jeunes citoyens qui désirent être mieux instruits et souhaitent adopter une attitude plus respectueuse de la gestion et de la préservation des ressources. Le "Festival International du Film d'Environnement" présente chaque année la production mondiale de films d'environnement (documentaires, reportages d'actualité ou d'investigation, fiction). Ces images sont diffusées sur des supports variés : vidéo, CD-Rom. Les "Journées de l'Environnement" sont un temps fort de la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'environnement (en 1996, exposition "Développement Durable" au muséum d'histoire naturelle, en complément de l'acte "l'Homme, facteur de l'évolution", à la Grande Galerie de l'Évolution).

Un important réseau contribue à l'éducation à l'environnement avec des organismes tels que les Centres permanents d'initiation à l'environnement, le réseau "Ecole et nature", les Centres d'enseignement zootechnique, les Ateliers permanents d'initiation à l'environnement urbain. Ils aident à monter des projets d'action éducatives, assurent des formations et créent des outils de découverte dans des espaces naturels diversifiés.

c) Promotion de la formation

En ce qui concerne les programmes de cours proposés par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'enseignement agricole, la rénovation pédagogique engagée depuis 1983 a fait une large place à l'environnement dans les programmes de formation de l'enseignement agricole. Des formations complètes préparant à des métiers liés à l'environnement ont été créées et regroupées au sein du secteur "aménagement de l'espace et protection de la nature". Elles concernent, parmi d'autres, les domaines suivants : la forêt, le paysage, la gestion de la faune sauvage, etc. Toutes ces formations supposent que les formateurs, professeurs, ingénieurs de l'enseignement agricole aient reçu des compléments de qualification visant à leur donner les capacités pour intervenir dans ces diverses spécialités. Les enseignants sont formés dans le cadre du Plan national de formation (universités d'été ou stages). La formation initiale des enseignants des premier et second degrés est également complétée par des opérations au niveau départemental.

Les grands réseaux d'espaces protégés sont regroupés dans un groupement d'intérêt public (Atelier technique des espaces naturels) pour former leurs agents de terrain et développer en commun des méthodologies de gestion des milieux naturels. Le Muséum d'Histoire Naturelle y est associé. Il est également associé à l'ENGREF pour assurer la formation continue des gestionnaires publics des collectivités territoriales chargés de l'aménagement du territoire.

d) Promotion de l'environnement dans les activités professionnelles :

le ministère de l'environnement oeuvre à l'intégration de la formation à l'environnement dans tous les métiers, à l'émergence de nouveaux métiers et à l'organisation des professions en commençant par celles de l'ingénierie écologique.

RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES :

FINANCEMENT ET ÉVALUATION DU COÛT DU TRAVAIL :

Annexe 103 - Le pôle agriculture durable

Parole de Terre

La découverte du Pôle

Qui et pourquoi ?

Depuis quelques mois le besoin se faisait sentir de rassembler les énergies pour promouvoir de façon cohérente et plurale l'Agriculture Durable à un niveau régional. Le but n'étant pas comme la grenouille de se faire plus grosse que le bœuf mais bien de rendre plus lisible les initiatives des uns et des autres pour donner tout son sens et sa force à une volonté de changement qui s'exprime quotidiennement dans les campagnes.

Ainsi, différents organismes de formation et groupes de paysans se sont-ils rencontrés afin d'encourager en commun l'émergence d'une autre agriculture.

L'APAD, l'ARADIS et l'AFIR dans la Manche, l'ARADEC, l'AFOCG dans l'Orne se sont liés avec d'autres mouvements organisés régionalement tels que la Fédération Régionale des Civam de Basse Normandie constituée entre autres de « Dives et Durables » (Calvados) et du Civam du Bocage (Orne), le GRAB et l'ANFIPAR, formant ainsi le **Pôle Régional pour une Agriculture Durable**.

Satellites actifs de ce Pôle, les trois Confédérations Paysannes bas-normandes et le MRJC travaillent également à la constitution de ce « fer de lance » qui aidera à donner toute leur place à ces véritables alternatives que représentent l'Agriculture Biologique, les Agricultures Paysannes et Durables dans notre région.

Ses missions

La première mission sera de compiler les dates et thèmes de stages et de réaliser un « catalogue » afin d'informer et de mettre en cohérence les initiatives de chacun en terme de formation.

À moyen terme le projet se révèle plus ambitieux s'accordant sur une vision tridimensionnelle de l'agriculture (dimensions sociales, économiques et environnementales) et par un partage des tâches prenant en compte les compétences et attributions de chacun, les organismes partenaires mèneront :

↳ **une action de mise en cohérence** des trois agricultures plus haut citées en recherchant et en élaborant un référentiel technico-économique commun qui trouvera son expression dans les différents réseaux de « fermes ouvertes » réalisés régionalement par le GRAB, la Confédération Paysanne et l'ANFIPAR ;

↳ **un rôle d'information** en diffusant largement les références ainsi collectées ;

↳ **une action de valorisation de l'Agriculture Durable** auprès de l'enseignement agricole, en accompagnant cédants et repreneurs en vue de la pérennisation d'un plus grand nombre d'exploitations, en favorisant les échanges entre agriculteurs et le public non-agricole ;

↳ **l'élaboration d'un cahier des charges et d'une certification** pour la reconnaissance des pratiques de l'Agriculture Durable ;

↳ **des expérimentations** pour améliorer l'autonomie et l'impact sur l'environnement des exploitations ainsi que la maîtrise des coûts et la qualité des produits ou bien encore promouvoir une restauration collective de qualité.

Un projet sur les rails

Ce qui vient d'être décrit est encore en cours d'élaboration et de discussion, « Paris ne s'est pas fait en un jour », mais quoiqu'il en soit le Pôle Régionale pour une Agriculture Durable verra bien le jour porté par la détermination de ceux qui ont fait le choix d'être des acteurs du monde dans lequel ils vivent.

Reste à savoir si cette initiative constructive trouvera un écho chez les « gens de bonne volonté » soucieux de l'avenir de la ruralité. Un tel projet pour se faire la place au soleil qu'il mérite ne pourra se nourrir uniquement d'encouragement bienveillant mais bien de soutiens politiques et financiers, cette conclusion a valeur d'APPEL...

Erwann Riou (1)

(1) écrit en collaboration avec L.Bourdais

Annexe 104 - Terroirs 14

Brochure diffusée par l'association des Producteurs Terroirs 14 en 2002



Qu'est-ce que "Terroirs 14"?

"Terroirs 14" est une marque collective de qualité qui regroupe une sélection de produits d'origine fermière, élaborés par des agriculteurs du Calvados, en Normandie.

"Terroirs 14" est un engagement sur la traçabilité à travers le respect d'une charte de qualité et d'un suivi sanitaire qui garantit :

- l'origine des matières premières,
- une tradition reconnue et un savoir-faire authentique dans les méthodes de fabrication,
- une spécificité gustative vérifiée tous les ans par des jurys composés de professionnels et de consommateurs indépendants.

Les produits sélectionnés sont identifiés par une estampille "Terroirs 14".

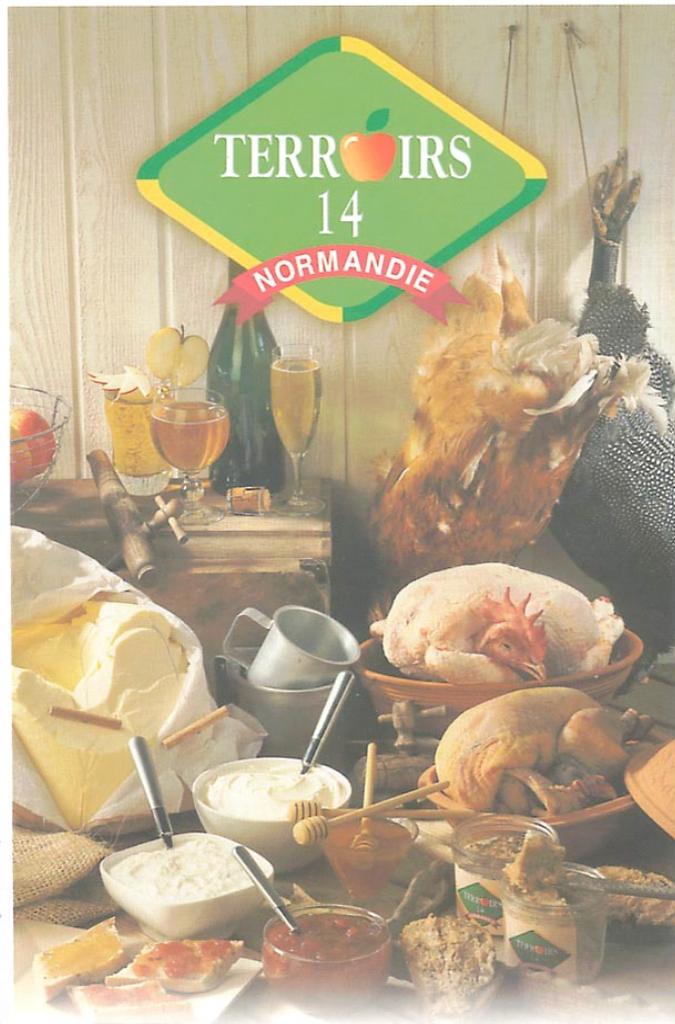
Où se procurer les produits agréés "Terroirs 14" ?

Les produits "Terroirs 14" sont en vente sur les marchés régionaux, en direct à la ferme, mais également distribués en magasins d'alimentation et épicerie fines.

Association des Producteurs Terroirs 14
6, Promenade Mme de Sévigné
14050 CAEN CEDEX
Tél : 02 31 70 25 59



DES PRODUITS FERMIERES DE QUALITÉ



Libre Cours... Caen - Photo P. Rougemont - JM. Gény

Sélection 2002
Calvados

Annexe 105 - Les visites à la ferme (1/8)

Les visites à la ferme en Basse-Normandie (2002) / Calvados													
nom	commune	activités principales (max)	(3)	bienvenue à la ferme (chambres d'agriculture)				visites "chambres consulaires"			printemps de la bio	Réseau agriculture durable	total des formes de visites
				portes ouvertes (20 et 21/04/02)	fermes découvertes	fermes équestres	fermes pédagogiques	visites du jeudi, juin à septembre	visites toute l'année	accueil de groupes			
Le Clos d'Orval	Amaye sur Seulles	produits cidricoles, environnement		1			1						3
Fiquet-Vallerand Nicole et Michel	Amblie	bovins et volailles		1									1
Frémont Bruno	Bavent	pommes, jus de pomme								1			1
Glaise Thierry	Bernesq	chèvres		1									2
Haras de Sens	Beuvron en Auge	Chevaux						1					2
Philippe Alain et Nicolas	Cagny	daguets		1				1					2
Butet André	Cahagnes	volailles, avec transformation		1									1
Huet Pierre	Cambremer	produits cidricoles								1			2
Eudeline Hervé et Martine	Campeaux	lait, avec transformation				1							1
M et Mme Marin	Casillon en Auge											1	1
M et Mme Tesson	Courvaudon											1	1
Moussaoui Pierre	Croisilles	palmpipèdes gras		1									1
Rabec													
Marie-Thérèse et Marcel, pigeonier des Pelletiers	Dampierre	pigeons		1				1					4
Bernay Raymond	Donnay	viande bovine		1									1
Maertens Régine et Eric	Douville en Auge	lait et autres animaux		1						1			2
Vergers de Ducy	Ducy Sainte Marguerite	verger, produits cidricoles								1			1
Lebec Bernard	Englesqueville la Percée	produits cidricoles		1									1
Lemarie	Gefosse-Fontenay	lait				1							1
François et Agnès													
Gourmeiz Colette et André	Hiéville	chèvres		1									1
Royer Stéphane	Hottot les Baques	légumes, volailles, oeufs										1	1
Le Guiriec Yannick	La Caine	ferme équestre		1									1

Annexe 105 - Les visites à la ferme (4/8)

Les visites à la ferme en Basse-Normandie (2002) / Manche													
nom	commune	activités principales (3 maxi)	bienvenue à la ferme (chambres d'agriculture)				visites "chambres consulaires"			printemps de la bio	Réseau agriculture durable	total des formes de visites	
			jours	portes ouvertes (20 et fermes découvertes)	fermes équestres	fermes pédagogiques	visites du jeudi, juin à septembre	visites toute l'année	accueil de groupes				
Dulong Philippe, ferme des Béc plats	Agon-Coutainville	palmpipèdes gras	1					1				2	
Enouf Sylvie et Michel	Anceville	chevaux		1								1	
Charaki													
Anne-Marie, vergers du Val de Sée (EARL)	Brécey	produits cidricoles	1					1				3	
Mahieu Jocelyne et Emile	Briquebosq	produits cidricoles						1				1	
GAEC sous les pommiers	Courcy	lait et cidre							1			1	
		vaches, basse-cour, chevaux, anes et boulangerie			1								
Thiebot François	Flamanville	légumes, volailles, viande bovine						1				2	
Boeda	Ger								1			1	
Marie-France													
Mouchel Maryline et Joel	Gonneville	lait						1				1	
	Hauteville la Guichard	lait, patrimoine										1	
Manoir du Bouillon	Hauteville la Guichard	lait									1	1	
EARL Fossard													
Barbedette Brigitte et Vincent	Juvigny le Tertre	lait, avec transformation			1							2	
	La Colombe	produits cidricoles			1							1	
		volailles, chevaux, moutons et cochons											
Maresq Valérie	La Meauffe				1							1	
	La Meauffe												
Venisse Roland	Meurdraquière	produits cidricoles			1							1	
Legrand													
Christiane et Jean-Pierre, apiculture de la													
Perce Hayes	La Meurdraquière	miel	1		1			1				4	
Martinel Joelle et Etienne	Lapenty	porcs et lait			1				1			2	

Annexe 105 - Les visites à la ferme (7/8)

Les visites à la ferme en Basse-Normandie (2002) / Orne													
nom	commune	activités principales (3 max)	bienvenue à la ferme (chambres d'agriculture)				visites "chambres consulaires"			printemps de la bio	Réseau agriculture durable	total des formes de visites	
			jours portes ouvertes (20 et fermes découvertes 21/04/02)	fermes équestres	fermes pédagogiques	visites du jeudi, juin à septembre	visites toute l'année	accueil de groupes					
Vardon, ferme de Treillebois M et Mme Lecamus	Athis de l'Orne Banvou	lait, avec transformation						1				1	
Lecuyer Valérie et Christophe Bretoncelles	Bretoncelles	céréales, légumes, oeufs, pommes de terre							1			1	
Ferme biologique du Hazé	Briouze	élevage, vente de viande bio.						1				1	
Hy Roger	Bures	palmpèdes gras	1									1	
Durand François, Nadia et Nicolas	Camembert	lait, avec transformation	1					1				2	
de Carne Monique	Canapville	palmpèdes gras	1									1	
Mercier Francine et Patrick	Champsecret	lait, avec transformation		1				1				3	
Simoen Gilbert, GAEC de l'Etoile	Courageon	lait, avec transformation	1						1			2	
Sallard Gilles	Courageoust	lait, avec transformation						1				1	
Olivier Janine	Crouttes	produits cidricoles							1			1	
Guidez Brigitte	Crouttes	élevage ?, ferme auberge	1									1	
Lebrun Sylvain	Fay	lait, autres animaux		1								1	
Henry Daniel	Felings	porcs et canards de plein air	1									1	
Sanchez Laurence, élevage de Beaumanoir	Gaprée	petits animaux		1				1				3	
Garnier Philippe	Gaprée	céréales, pain	1									1	
Joui Raymond	Irai	produits cidricoles	1						1			2	
Besnard Jean-Claude	La Chapelle près Sées	chevaux			1							1	
Hubert Michel	La Fresnaye	produits cidricoles, lait							1			1	
Ferme de la Grande Suardière	La Perrière	céréales bio, pain						1				1	
Lebegue Pascal	La Mesnière	chevaux	1	1								3	
Perdriol Pierre	Les Champeaux	chevaux		1								1	

Annexe 106 - Les visites du réseau agriculture durable

L'ANFIPAR~chemin, janvier 2002, n° 6, page 3

Le Réseau Agriculture Durable de Basse-Normandie

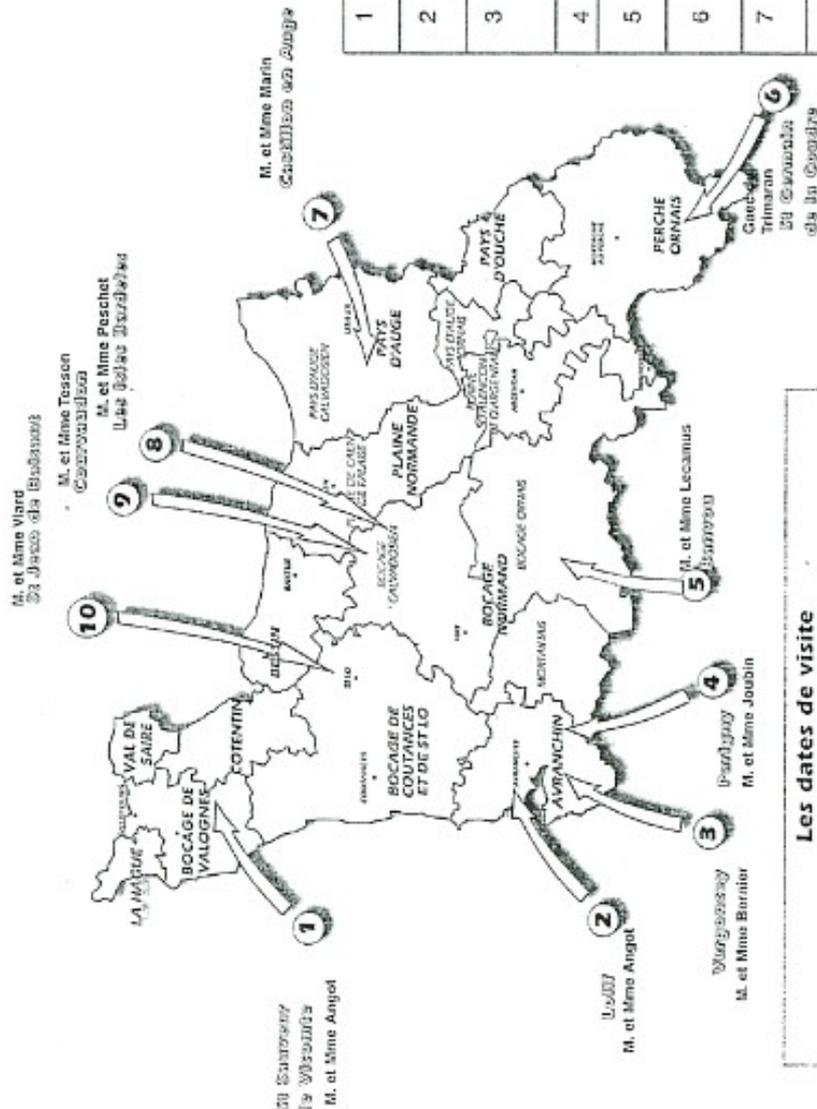
Dix paysans de la région vous invitent à les rencontrer sur leurs exploitations pour :

- ☞ Echanger de l'information
- ☞ Permettre le débat
- ☞ Comprendre ensemble les enjeux futurs de l'agriculture et du milieu rural



Les points

1	L'utilisation des terres du marais (la démarche CTE)
2	Evolution des actifs dans le monde rural.
3	Une dimension d'exploitation à taille humaine.
4	Le choix d'un développement agricole !
5	Le Tout Herbe : simple ou complexe !
6	Le temps de travail Organisation et qualité de vie.
7	S'installer en n'étant pas du milieu agricole !
8	Comment orienter son projet vers plus de durabilité !
9	La transmission d'une exploitation !
10	La mise aux normes à faible coût.



Horaires des visites de 14h00 à 17h00

Pour plus de renseignements contacter l'ANFIPAR

Les dates de visite					
	Jeu 24 janvier	Jeu 21 février	Jeu 21 mars	Jeu 25 avril	Jeu 27 juin
1		1	1	1	1
2		2	2	2	2
3		3	3	3	3
4		4	4	4	4
5		5	5	5	5

Annexe 107 - GRAPE (1/2)

Associations adhérant au GRAPE
groupement régional des associations de protection de l'environnement
Source : GRAPE, brochure de présentation, mars 2003

ASSOCIATIONS LOCALES

1. **Association pour la protection du site de Champeaux et de la Baie du Mont St Michel.** Création : 1964. Protection du site. Mme Marie-Reine Castel, 151 rue de la Bisquine, 50400 Granville (02.33.90.25.34).
2. **Association des amis de Genêts, de ses environs et de la Baie du Mont St Michel (AGEB).** Création : 1972. Préservation du site du Mont St Michel, de l'insularité. Mme Marie-Claude Manet, L'amirauté, 50530 Genêts (02.33.70.87.14).
3. **Association de Découverte de la Nature (ADN).** Création : 1982. Découverte de la nature en milieu rural. Manifestation sur géologie, mycologie et sorties sur la commune. Le Founeau, Livaie, 61420 St Denis sur Sarthon. (02.33.27.07.14)
4. **Association de Défense de la Vallée du Lude.** Création : 1971. Mme Corbesier, 33 rue J. Simon, 50740 Carolles. (02.33.91.89.48).
5. **L'Eclaircie.** Création : 1989. Entretien des chemins, récupération, connaissance de la nature. La Bullée, 61800 Chanu. (02.33.66.84.83).
6. **Patrimoine Rural du Bessin.** Création : 1984. Protection des villages et de l'environnement rural (reboisement, haies, ormes, ...) M. J. Leproux, Lescherolles, 14480 Bazenville. (02.31.22.23.35).
7. **Association pour la Valorisation et le Respect de l'Environnement du Havre de Régnéville (AVRE).** Création : 1972. Protection du site du Havre de Régnéville. M. Le Lay, 47 rue du Port, 50590 Regnéville sur mer.
8. **Association Environnement de la Vallée du Noireau.** M. François Bigot, Hameau Bayeux, 14110 St Germain du Crioult. (02.31.69.18.66).
9. **Association pour la Défense de l'Environnement du Centre Pays d'Auge (ADECPA)** Création : 1991. Action en faveur d'une amélioration de la collecte et du traitement des déchets ; défense du patrimoine écologique du Pays d'Auge, diverses manifestations. M. René Maffei, 5 rue du Buisson, 14760 Bretteville/Odon. (02.31.73.08.02).
10. **Association pour la Protection de l'Environnement à St Hilaire de Briouze et ses Environs (APESE).** Création : 1989. Protection de l'environnement . M. Jean Delaunay, Le Valdary, 61220 St Hilaire de Briouze. (02.33.66.12.49).
11. **Association d'Amblie et des 4 Vallées.** Création : 1973. Animation du village et protection de la nature, ... M. G. d'Anterrosches, Le Vieux Moulin, 14480 Amblie. (02.31.80.11.85).
12. **SOS Ranville.** Création : 1977. Défense du cadre de vie, du patrimoine naturel, des chemins, des carrières. Mme A. Gendreau, rue Froide, le Mariquet, 14860 Ranville. (02.31.78.77.94).
13. **Environnement, Cadre de vie et Urbanisme (ECU).** M. Denis Locard, 7 rue Verte Colline, 14790 Verson. (02.31.26.77.91).
14. **Perche Environnement.** M. Jean Forêt, La Porte, 61400 Loissail. (02.33.25.08.52).
15. **Comité d'Etude et de Recherche d'Expérimentations Alternatives (CEREAL).** M. M. Birot, 8 Cour G. Brassens, 61600 La Ferté Macé. (02.33.37.10.19).
16. **St Martin Demain.** Protection de l'environnement et du cadre de vie, étude et défense d'un aménagement urbain harmonieux. M. F. Blanchetière, 7 route de Caen, 14400 St Martin des Entrées. (02.31.92.90.88).
17. **Association pour la protection du Perche du Sud.** Mme Christiane Germont, Le Grand Bois, 61130 St Germain de la Coudre. (02.33.83.35.43).
18. **Val d'Orne Environnement.** Mme Nicole Lottin, La Ferronnière, 61210 Putanges Pont Ecrepin. (02.33.35.02.91).
19. **Association pour la Suppression des Nuisances de la Fonderie SN Sonofoque.** M. J.-F. Brisset, 80 rue d'Athis, 61100 Flers. (02.33.65.30.28).
20. **Vivre à Perrou.** M. J.-C. Perche, l'Ermitage, 61700, Perrou. (02.33.38.27.37).
21. **Association pour le Patrimoine de la Hague.** Création : 2000. Défense et promotion du patrimoine de la Hague. M. Philippe René-Bazin, Manoir de Dur Ecu, 50460 Urville Nacqueville. (02.33.04.76.82).
22. **Les amis d'Hacqueville.** Création : 1978. M. Guy Dodeman, 75 rue de la Fontaine, 50400 Granville. (02.33.90.88.71).
23. **Mieux vivre à Portbail.** Création : 2001. Défense et amélioration du cadre de vie. M. H. Tîrel, 29 rue Aubert, 50580 Portbail. (02.33.94.31.81).
24. **Association pour la Défense de l'Environnement du secteur d'Argences.** Création : 1987. M. M. Lièvre, 7 rue du Pays d'Auge, 14370 Argences. (02.31.23.94.73).

Annexe 107 - GRAPE (2/2)

Associations adhérant au GRAPE

groupement régional des associations de protection de l'environnement

Source : GRAPE, brochure de présentation, mars 2003 Brochure du GRAPE, mars 2003

25. **Association Rocquancourt Environnement.** Création : 2002. M. M. Boufrou, 14540 Rocquancourt. (02.31.79.24.78).

26. **Protection et Développement de la Côte des Isles.** Création : 1973. M. G. Gaucher, 74 Avenue de la République, 50270 Barneville-Carterêt. (01.30.36.40.03 ; 02.33.52.92.96).

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES

27. **Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO).** Création : 1980. Etude de la faune, et de la flore, ... de l'Orne. Gestion de réserves, animations, expositions, chantiers. AFFO, 16 rue Etoupee, 61000 Alençon. (02.33.26.26.62).

28. **Association « Regards ».** Création : 1987. Photographie des milieux naturels, de la flore, de la faune.. M. F. Mordel, 1 Allée G. Bizet, 14790 Fontaine Etoupefour. (02.31.26.95.05).

29. **Le Fayard.** Création : 1985. Initiation à l'environnement, formations, stages, connaissance et protection de la nature. Rue Poterne, 50000 St Lô. (02.33.05.68.04).

ASSOCIATIONS REGIONALES

30. **Truite, Ombre, Saumon (TOS).** Création section bas-normande : 1988. (Création assoc. nationale : 1958). Lutte contre la pollution des cours d'eau de Basse- Normandie. 67 rue de Seine, 94140 Alfortville. (01.43.75.84.84).

31. **Groupe Ornithologique Normand (GONm)** Création : 1972. Agréée Utilité publique. Protection des oiseaux et de leurs milieux : sorties-nature, gestion de réserves, études. Université, 14032 Caen cedex. (02.31.43.52.26 ; fax : 02.31.93.27.07).

32. **Groupe Mammalogique Normand (GMN).** Création : 1978. Etude, protection des mammifères sauvages (dauphins, chauves-souris, carnivores,...), gestion de réserves, études scientifiques, ...Mairie, 27260 Epaignes. (02.32.42.59.61).

33. **Terre et Mer Environnement (TME).** Création : 1994. Maison de la Mer et de la Terre, Mme T. Gandrey-Rety, Cour St Martin, Rue E. Demagny, 14230 Isigny/mer. (02.31.21.89.78).

34. **Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL).** Création : 1981. Recherche fondamentale sur le littoral, études, ... M. Sylvand, Laboratoire Maritime, Rue du docteur Charcot, 14530 Luc/mer. (02.31.96.73.11).

35. **Rivières et Bocages de Basse-Normandie.** Création : 1986. Entretien du milieu naturel (dunes, chemins, rivières, ...) et insertion sociale. Rue de l'Allière, 14500 Vire. (02.31.66.10.00 ; fax : 02.31.68.96.90).

MEMBRES CORRESPONDANTS

36. **Association Familiale de Douvres la Délivrande (AFD).** Création : 1945. Défense des consommateurs, de leur environnement proche, éducation populaire. Mme Filliatre, 5 Place de l'Ancienne Mairie, 14440 Douvres la Délivrande. (02.31.37.27.63).

37. **Association Départementale de Tourisme Pédestre du Calvados (ADTPC).** Création : 1973. Promotion du tourisme à pied, du domaine naturel qu'emprunte l'activité de la marche. Chambre d'Agriculture, 6 Promenade de Sévigné, 14050 Caen cedex.

38. **Centre d'Etude pour la Gestion des Ressources Naturelles (CEGERNA).** Création : 1970. Etude des différents domaines qui touchent à la gestion de l'espace rural et des ressources naturelles. M. D. Labey, La Planche, 14110 Pontécoulant.

39. **Les Amis de la Nature.** Création : 1979. Organisation pour le tourisme et promotion de l'environnement. M. G. Proust, 84 Avenue de Courseulles, 14000 Caen. (02.31.86.32.87).

40. **Association de la Côte d'Emeraude pour l'Environnement et la Qualité de la Vie (ACEQV).** Création : 1977.. Etude et protection de l'environnement et du cadre de vie (remembrement, pollutions, milieu naturel, ...) M. M. Daniel, 15 rue des Alleux, 35120 Hiré. (02.99.48.98.71)

41. **Estuaire Sud.** Création : 2000. Protection de l'environnement et du cadre de vie dans l'estuaire de la Seine. M. Claude Blot, hameau de Jobles, 27210 Fatouville Grestain. (02.32.57.62.98).

42. **Association pour l'Emploi, les Services Publics et l'Environnement Rural dans le Pré-Bocage (ESPER).** Création : 2002. M. D. Ramond, 18 rue J. Brel, 14210 Evrecy (02.31.80.45.62)

Annexe 108 - Commerce équitable (1/2)

Plaquette d'Artisans du Monde, diffusée en 2002

Artisans du Monde c'est qui ?

Depuis 1974, Artisans du Monde, association de solidarité internationale, agit pour la promotion d'un commerce équitable entre pays du Nord et du Sud, et mobilise les consommateurs pour défendre un commerce mondial plus respectueux des personnes.

"En chiffres"
 28 ans de commerce équitable
 105 points de vente en France
 2 500 bénévoles, 40 salariés
 100 groupements de producteurs dans 44 pays

Ensemble, pour un commerce à visage humain

Au Sud, des producteurs s'organisent

Artisans du Monde travaille avec des producteurs d'Afrique, Asie ou Amérique Latine, confrontés à des difficultés économiques.

Artisans, paysans, nos partenaires sont organisés en coopératives, associations, entreprises. Ils participent aux prises de décisions et travaillent dans des conditions décentes.

Ensemble, ils agissent pour le développement de leur communauté, autour de projets sociaux, éducatifs, sanitaires...



Formation de productrices
association Jute Works
- Bangladesh

Le commerce équitable c'est quoi ?

Les principes

- Travailler avec des groupes de producteurs défavorisés
- Etablir une relation durable
- Payer un prix juste
- Défendre les droits de l'Homme au travail
- Préserver l'environnement et l'identité culturelle
- Fournir des produits de qualité
- Développer des liens entre producteurs et consommateurs

Au Nord, des hommes et des femmes s'engagent

En France, Artisans du Monde regroupe plus de 2 500 bénévoles qui échangent, débattent, informent et affirment qu'un autre monde est possible !



Rencontre producteur
et bénévoles - Inde

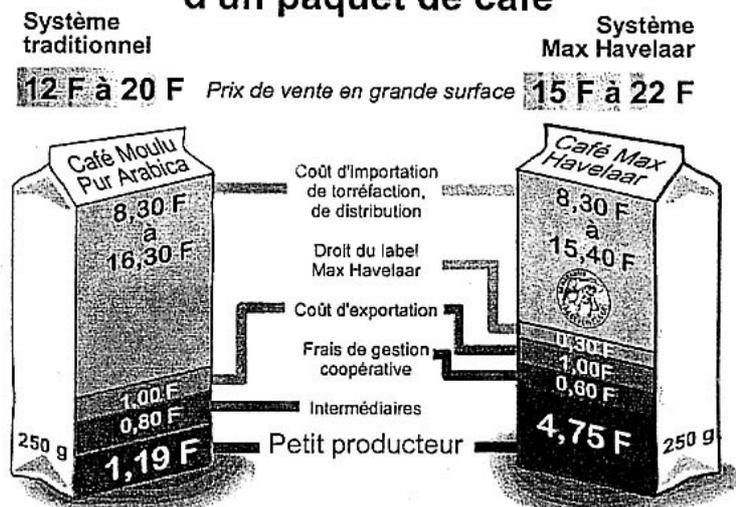
Un réseau européen

Artisans du Monde est membre de NEWS! (réseau européen des magasins de commerce équitable). En Europe, le commerce équitable c'est 3 000 magasins et 100 000 bénévoles.

Quelle différence en terme de prix pour le consommateur ?

1 tasse de café labellisé Max Havelaar coûte 8 centimes de plus qu'un café "classique" : cela représente en moyenne 40% de revenu supplémentaire pour le producteur.

Décomposition du prix d'un paquet de café



Sources : Max Havelaar France, mars 2001

La charte du commerce équitable en France



Engagements impératifs :

- 1- Dans une approche solidaire du commerce équitable, travailler d'abord avec les producteurs parmi les plus défavorisés, dans le cadre d'un développement durable.
- 2- Refuser systématiquement une quelconque forme d'esclavage ou de travail forcé, y compris l'exploitation des enfants.
- 3- Contractualiser entre les différents partenaires des garanties portant sur :
 - le prix du produit qui permet une juste rémunération des acteurs économiques. Celle-ci prend en compte leurs besoins et ceux de leurs familles, notamment en terme de formation, de santé, de protection sociale, etc. ;
 - la qualité des produits ;
 - le versement d'un acompte, lorsque les organisations de producteurs n'ont pas le

fonds de roulement nécessaire pour acheter la matière première, ou pour vivre tout simplement entre la commande et le règlement final ;

- le délai de livraison.

4- Privilégier des relations commerciales durables avec les producteurs. Pour eux, c'est la durée qui assure l'avenir.

5- Assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires, qui passe par une information réciproque à chaque étape sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges...

6- Accepter le contrôle sur le respect de ces principes, à chaque étape du processus.

Source : Plate-Forme française du commerce équitable.

Critères de progrès :

1- Une organisation participative respectueuse de la liberté d'expression et de l'avis de chacun. Cela peut se traduire dans un groupe par une prise de décision démocratique, ou dans une entreprise, par la négociation entre patronat et syndicats...

2- Le respect de chacun, sans discrimination aucune.

3- L'élimination du travail des enfants en utilisant les moyens les plus adaptés dans l'intérêt de l'enfant. Le travail des enfants ne peut être toléré que dans une période transitoire, en vue d'une scolarisation ou d'une formation. Souvent, l'arrêt immédiat du travail des enfants générerait des conséquences plus préjudiciables encore aux enfants et à leur famille.

4- La valorisation des potentiels locaux des producteurs : utilisation d'une matière première ou d'un savoir-faire locaux.

5- Une production et une distribution favorisant une utilisation raisonnée des matières premières et des sources d'énergie, ainsi que leur renouvellement.

6- Le circuit le plus court et le plus simple possible entre producteurs et consommateurs.

7- L'encouragement des producteurs à l'autonomie, en privilégiant la diversification des débouchés, notamment sur le marché local. L'activité économique doit être rentable en elle-même, et donc parfaitement distincte d'autres formes de financements.

8- Un engagement des acteurs envers leur environnement socio-économique. Par exemple, les bénéfices réalisés sont réinvestis dans l'entreprise et/ou dans des programmes de développement à caractère collectif, économique, écologique ou social, y compris la formation.

9- Une information qui permette :

- au consommateur d'effectuer un achat fondé et responsable ;
- à l'acte d'achat de relier le producteur au consommateur.

Le commerce équitable ne s'établit pas seulement à travers une relation économique, mais favorise des échanges culturels et sociaux avec les producteurs, ou tout au moins avec les pays auxquels ils appartiennent.

Annexe 109 - Délibération de La Haye-Pesnel

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

====*==*==*

COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL

Place Charles De Gaulle
50320 LA HAYE-PESNEL
TEL. 02 33 61 50 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Septembre 2002

Date Convocation

12.09.2002

L'an deux mil deux, le 18 Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur VILLAIN Daniel, Maire.

Date d'affichage

25.09.2002

Présents : Mr VILLAIN, Maire, Mr LEMERCIER, Mr PEUVREL, Mme MENAGE, Adjoint ; Mrs TROCHON, MANCEL, PAQUIN, MICHON, FREMOND, LEVIVIER, GOHARD, Mmes ANNE, LEPEIGNE.

N° Délibération

02-0914

Absents : Mme DERLY, Mme RAIMANT (excusées).

Secrétaire : Mr MANCEL.

Objet délibération : O.G.M.

Le Conseil Municipal de LA HAYE-PESNEL :

Considérant, d'une part, les risques liés à l'usage et au développement des OGM et, d'autre part, l'impossibilité dans laquelle se trouvent aujourd'hui les élus locaux de se faire entendre des pouvoirs publics sur cette question.

- Affirme qu'il ne souhaite pas que des essais de cultures OGM aient lieu sur le territoire de la commune.

- Invite l'Etat à reconsidérer ses autorisations aux cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées et de manière plus générale, son point de vue sur le développement des OGM et des biotechnologies végétales.

- Affirme sa plus entière solidarité et son total soutien aux élus des communes assignées et sanctionnées devant la justice administrative par les pouvoirs publics.

- Demande aux pouvoirs publics de veiller, quoiqu'il arrive, à ce que s'engage enfin une concertation réelle, partant des vœux exprimés par les citoyens et par leurs élus.

Ainsi délibéré le jour, mois et an sus dits.



LE MAIRE,

Début d'une campagne syndicale pour une cantine de qualité

Unis contre la « malbouffe » à l'école

Des syndicats enseignants, étudiants, de parents d'élèves et de paysans lancent ensemble une campagne « pour une restauration scolaire de qualité ». Ils vont prochainement distribuer au sein du monde éducatif une plaquette énonçant les principes fondamentaux de la lutte contre la « malbouffe ». La traçabilité, la sécurité alimentaire, la nécessaire éducation au goût sont au nombre des questions abordées.

Les syndicats du monde éducatif ont décidé de se lancer dans la lutte contre la malbouffe au sein des cantines scolaires. La SGEN-CFDT, la FSU, SUD éducation se sont associés aux organisations étudiantes (FSE, UNEF-ID), de parents d'élèves (FCPE) et aux représentants du monde paysan (Confédération paysanne du Calvados, Civam du Bocage). À destination de la communauté scolaire, ils ont réalisé ensemble un document de sensibilisation énonçant un certain nombre de propositions communes.

Au nombre des thèmes abordés figure évidemment la sécurité alimentaire. « Nous sommes rassemblés autour de quelques principes : la condamnation sans appel des OGM, l'exigence de traçabilité des aliments, l'application du principe de précaution », explique André Gasson, du SGEN-CFDT. La question de la sécurité alimentaire est aussi plus complexe qu'il n'y paraît. « Les méthodes industrielles de transformation des aliments, que l'on croit parfaitement hygiéniques, ont eu aussi des effets néfastes : les



Les représentants de différents syndicats du monde éducatifs (enseignants, parents, étudiants...) et du monde paysan ont décidé de lancer ensemble une campagne en faveur d'une « restauration scolaire de qualité ».

additifs provoquent parfois des allergies », commente Lin Bourdais, porte-parole de la Confédération paysanne du Calvados. D'où la nécessité d'une meilleure connaissance des conditions d'élaboration des produits destinés aux cantines.

Concertation et convivialité

Autre point d'accord, la nécessité du dialogue entre les membres de la communauté édu-

cative. « Il ne s'agit surtout pas de demander aux cuisiniers des choses impossibles. La situation est plus complexe que cela. C'est la concertation et la convivialité qui sont les maîtres mots : l'enfant doit pouvoir parler de ce qu'il mange », indique Didier Delépine, secrétaire départemental de la FSU. D'où la nécessité aussi, selon certains syndicats, de créer un véritable « service public de restauration scolaire ». Une authentique éducation au goût doit également être mise en place.

La distribution de cette plaquette de quatre pages à destination de la communauté scolaire ne marque que le début de la campagne.

Un stage intersyndical sur le thème de la sécurité alimentaire est d'ors et déjà organisé les 29 mars et 20 avril. Il est ouvert à tous, enseignants, étudiants, parents, personnels Ataoss... D'autres actions sont également en projet pour la suite, toujours tous unis « pour une restauration scolaire de qualité ».

Annexe 110 -Importance de la restauration collective (2/2)

La restauration collective concerne trois secteurs principaux :

- l'enseignement (cantines scolaires et restaurants universitaires, soit 42 500 établissements),
- la santé et le social (17 450 restaurants avec cuisine sur place),
- les entreprises (11 300 restaurants avec cuisine sur place).

1997	Nombre de repas servis en 1997 (en millions)	dont repas servis par la restauration concédée (en volume)
Restauration du travail	548	68 %
Restauration scolaire et universitaire	1180	26%
Restauration de santé et du 3ème âge	1048	15%
Total	2776	30,1%

Les établissements de restauration collective fonctionnent soit en régie directe lorsqu'ils gèrent eux-mêmes le service restauration, soit en régie concédée lorsque l'activité est confiée à une société privée de restauration collective.

La restauration concédée : les principaux opérateurs	Nombre de repas en millions	Chiffre d'affaires 1997 en millions de francs
Sodexho RCS France	197	5 815
Avenance	295	5 770
Compas France (EUREST/SHR)	196	4 800
Sogeres	41	1 371
Groupe Henri Azuelos (CFR)	-	780
Groupe Score	9	397
Total	738	18 933

Sources: Néo Restauration Magazine

FLASH INFO, supplément à Consom'Acteurs, Caen : Ed. COLOC du Calvados, Septembre 1999, n°19, 4 pages

Annexe 111 - Saveurs de campagne

Ouest-France, 17 septembre 2002

Un dimanche aux saveurs de campagne



Très populaire auprès des enfants, la démonstration de la traite d'une vache suivie de la fabrication du beurre a attiré de nombreux curieux.

Le Chemin-Vert a pris un petit air de campagne, dimanche dernier. Avec sa fête autour des saveurs du terroir, le centre socioculturel Caf a accueilli les agriculteurs de la région venus à la rencontre des citoyens.

Dimanche, les habitants du quartier ont pu profiter d'une journée festive consacrée à l'agriculture biologique et durable. Une dizaine d'agriculteurs locaux ont fait le dé-

placement pour l'occasion. Ils sont venus expliquer les motivations de leurs choix et tenter d'illustrer ce qu'est concrètement le développement durable.

La fête a commencé vers midi avec un repas fermier réunissant plus d'une centaine de convives. Autour de la table, habitants et producteurs ont pu confronter leur point de vue.

Dès 14 h 30, les visiteurs ont découvert un certain nombre de stands : ceux des associations de

développement de cette agriculture biologique et durable et ceux des agriculteurs locaux avec la présentation de leurs produits.

La Caf, l'Ardes, la MJC, l'Anfipar (Association normande de formation et d'information pour les paysans et les ruraux), le Grab (Groupe régional d'agriculture biologique), le Secours populaire et le Coloc 14 (Association de défense des consommateurs) sont autant de partenaires qui ont permis à cette journée d'exister.



Agriculture durable et consommation citoyenne

Paysans, écologistes, consommateurs lancent une action commune

Vous êtes tous soucieux de la qualité de vos aliments, de votre santé et de votre environnement. Vous êtes aussi conscients de l'intérêt de répartir harmonieusement les activités et la population sur tout le territoire. Ces préoccupations sont compatibles avec la création d'emplois, facteur primordial d'équilibre social.

L'agriculture a participé, par une intensification poussée des méthodes de production et de transformation, à la création de déséquilibres dont les conséquences sont lourdes aujourd'hui (pollution, baisse de confiance dans la qualité des aliments, chômage...).

Pourtant, sur le terrain, de nombreuses initiatives d'agriculteurs, d'écologistes, de consommateurs, d'autres acteurs économiques et territoriaux ont pour objectif de fournir des produits alimentaires de qualité, issus d'un monde rural respectueux de l'environnement, des territoires et des hommes. Pour conforter ces démarches, en encourager de nouvelles et permettre au plus grand nombre de vivre de ce type de développement, il est indispensable que le consommateur, également contribuable et usager de l'espace rural, s'implique et privilégie ces produits par ses achats.

C'est pourquoi les adhérents et les partenaires de l'ALLIANCE Paysans Écologistes Consommateurs

ont rédigé ensemble un texte fédérateur : la convention d'Alliance.

Nous voulons réunir autour de ce texte l'ensemble de ceux qui agissent en cohérence avec son contenu ou souhaitent le faire, afin

- *de sensibiliser le consommateur*
- *de faciliter à terme l'acte d'achat vers ces produits*
- *d'impliquer les citoyens dans le débat et les choix publics*

Il est donc nécessaire que cette initiative soit soutenue et diffusée par le plus grand nombre.

POUR LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS (structures nationales et groupes locaux), participer à cette démarche, c'est un moyen de faire connaître leurs attentes et de s'assurer qu'elles soient bien prises en compte dans les cahiers des charges de production, de transformation et de commercialisation.

POUR LES RÉSEAUX DE PRODUCTEURS

ET LES ÉCOLOGISTES, montrer leur engagement dans cette voie, c'est un moyen de faire reconnaître leurs efforts et de les rapprocher des préoccupations des consommateurs-citoyens.

POUR LES DISTRIBUTEURS, LES INDUSTRIELS,

LES PORTEURS DE PROJETS, montrer leur adhésion au texte, c'est une façon de soutenir la démarche et de valoriser leurs initiatives.

Zu'est-ce-que l'alliance ?

L'Alliance Paysans Écologistes Consommateurs, a pour objectif :

- *de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, des territoires, des hommes par des actions de communication.*
- *de favoriser le développement des productions de qualité reflétant la diversité des terroirs et la variété des savoir-faire, par un partenariat entre les citoyens et le monde rural.*

Elle regroupe des associations de consommateurs, des groupes environnementalistes et des organisations agricoles.



ALLIANCE

PAYSANS - ÉCOLOGISTES - CONSOMMATEURS

Jusqu'à 210 000 tonnes par an à Fierville, près de Moul Farines animales : le projet fait tousser

Quelque 900 personnes ont défilé samedi à Caen contre un méga-projet de stockage de farines animales à Fierville-Bray, au sud-est de Caen (lire dimanche Ouest-France). Alors que l'enquête publique sur ce dossier vient de s'achever, ils ont remis une pétition revêtue de 10 000 signatures à la préfecture.

Le projet « farines animales » de la société Sanifa mécontente beaucoup de monde à Fierville-Bray et alentour. Il faut dire que le projet du groupe Sita (Suez-Lyonnaise des eaux), spécialiste du stockage de déchets, est assez énorme. « D'envergure nationale » disent les opposants (1). Régionale en tout cas.

Il porte sur un site, « loin des habitations », de 43 à 58 hectares pour « 630 000 tonnes maximum de farines sur trois ans », stockées en bâtiments et/ou conteneurs. L'industriel assure que les farines seront « à bas risque » (2) et que l'air,

l'eau, le voisinage n'en souffriront pas, même s'il ne peut totalement nier que l'activité générera des poussières et mettra pas mal de camions sur les petites routes à quelques kilomètres au sud de Moul-Argences.

Ce sont justement ces points que redoutent le plus les opposants. « On craint aussi que le site dure plus que trois ans – ce que ne dément pas le dossier Sanifa – et s'adjoigne un incinérateur ensuite pour éliminer ces farines ». D'autant que les résidus ultimes pourraient aller dans des carrières voisines que possède le même groupe, supputent-ils.

Le problème est que le stockage de ces farines, interdites depuis deux ans mais dont on ne sait actuellement que faire d'autre, est une demande des pouvoirs publics et qu'il n'en existe qu'un site actuellement en Basse-Normandie, à l'est de l'Orne. Beaucoup d'opposants (tels les Verts) reconnaissent d'ailleurs cette « nécessité de les stocker », mais la plupart ajoute

aussitôt, avec des gants ou plus carrément ; « Mais ailleurs »...

Malgré ce contexte, le président de l'Association locale opposée au projet, Jean-René Pitrou, cidriculteur à Fierville-Bray, se dit « optimiste » dans son combat. Il est vrai que de nombreux maires, deux conseillers généraux et deux députés, Claude Leteurre et Rodolphe Thomas, étaient dans le défilé samedi matin. Et que le conseil général a émis la semaine dernière un avis défavorable.

Mais la chambre d'agriculture a émis, elle, un avis... pas négatif ; et l'on attend surtout l'avis du commissaire enquêteur.

Didier MARIE.

(1) Sanifa a un projet similaire mais plus petit à Cheux, à 8 km à l'ouest de Caen. Son enquête publique ouvrira en décembre.

(2) Les farines à risque (animaux équarris) devraient être incinérées en cimenterie, comme celle de Ranville, au nord-est de Caen.



Environ 900 manifestants samedi à Caen contre le très gros projet de stockage de farines carnées à Fierville-Bray.

Enquête publique sur les farines animales : les habitants réunis

Vendredi soir, à la salle des fêtes, l'association Cheux Environnement et cadre de vie, a invité les habitants pour les sensibiliser à l'enquête publique sur le projet d'implantation par la société Sanifa d'un centre de stockage de farines animales.

Fin juin la société Sanifa avait présenté son projet d'implantation d'un centre de stockage de farines animales à la population locale. Face à ce projet les riverains se sont mobilisés afin de manifester leur désaccord ils ont créé l'Accec (Association Cheux environnement et cadre de vie). Depuis, l'association bouge, elle a, entre autres, mis en place une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures, organisé une marche sur le silo, noué des contacts avec de nombreux scientifiques et s'appuie sur leurs études pour démontrer le caractère dangereux de ce projet. Elle tient à manifester son refus catégorique à l'implantation de ce site.

Les conseils municipaux des communes environnantes se sont également opposés au projet. L'association a donc rassemblé la population lors de la réunion publique de ce vendredi afin d'exposer les pièces du dossier d'exposition qui sera remis à la clôture de l'enquête



L'Accec présente son dossier d'opposition.

publique, enquête qui a débuté lundi dernier.

L'avis d'un scientifique

Yves Carlier, président, et son bureau, a présenté les différents points permettant d'indiquer la dangerosité et l'extravagance d'un tel projet. A l'aide de l'appui scientifique de Jean-Michel Cadot, géographe, expert en hydrologie et géologie à l'université de Caen, du Dr Alli, biologiste, les responsables de l'Accec ont, preuves à l'appui, démontré les risques encourus si le projet était mis en place. « La Sanifa indique que le silo n'est pas en zone inon-

tuation par rapport à l'implantation géographique du site avec à l'appui le plan cadastral : « Le silo est implanté au cœur du vallon entre le Bajocien et le Bâtonien, il est situé sur une des plus belles nappes phréatiques de la région. En cas de fortes précipitations il y a remonté de la nappe phréatique en premier au cœur du vallon. De plus, les ruissellements des parcelles vont s'agglutiner dans la vallée. Sur le plan de la nature, le contexte est défavorable pour n'importe quelle implantation. Le facteur vulnérabilité existe bien puisque la vallée est une ressource en eau ».

En effet le ruisseau souterrain le Vitoire passe sous le silo et rejoint la Mue qui alimente 30 % de l'agglomération caennaise (Nord-Ouest) et les communes environnantes : « Nous avons sollicité Brigitte Lebreton député maire de Caen et nous attendons les réponses à nos interrogations ».

(A suivre)

dable, que les farines stockées le seront pour 3 ans, maintenant il est prévu une durée de stockage de 6 ans. Il est prévu 65 000 tonnes stockées dans le silo de Cheux mais sur simple avis du préfet les quantités peuvent être portées à 71 500 tonnes sans en aviser la population.

De plus deux incinérateurs sont prévus à Mortagne-au-Perche et à Vitré. Pourquoi transporter des farines à Cheux par camions et les reconduire ensuite aux incinérateurs de Bretagne ? Est-ce une farine business ? », s'insurgent les responsables.

Jean-Michel Cadot a exposé la si-

Annexe 114 - ESPER

CONFERENCE DE PRESSE du 22 Novembre 1999 - 14310 Epinay s/Odon

Les organisations présentes se sont créées parce que des simples citoyens se sont trouvés confrontés à une modification de leur cadre de vie suite à des installations d'entreprises agricoles ou industrielles. Elles ont alors procédé à des enquêtes, engagé des actions et pris contact avec d'autres qui se trouvaient dans des circonstances semblables.

Elles sont alors arrivées aux conclusions suivantes :

- 1°- Il est souvent tenu aucun cas des "toubles de jouissance" que peuvent apporter des installations proches des habitations : bruits, pollutions diverses, circulation intense, santé menacée et enfin dévaluation des habitations.
- 2°- Les enquêtes d'utilité publique n'ont trop souvent qu'un caractère formel et obéissent généralement, non pas à un souci d'intérêt général, mais bien plutôt au respect d'intérêts économiques privés, de plus, le recrutement des commissaires enquêteurs nous paraît sujet à caution.
- 3°- Les contrôles prévus ont également un aspect formel : ils ne sont ni efficaces ni réguliers. Les installations non conformes ou hors norme sont "régularisées". Les sanctions sont ridicules et presque jamais appliquées.
- 4°- Les associations ou les simples citoyens qui ont l'audace de s'opposer à cet état de fait sont présentés comme des individualistes voulant protéger leur petit univers face à des entrepreneurs soucieux de l'état économique de la nation et de la situation de l'emploi.
- 5°- Le résultat est-il à la hauteur des actions entreprises ?
La situation bretonne montre que le souci de l'intérêt économique de certains va à l'encontre de l'intérêt de tous
 - qualité de l'eau (nitrates, atrasine) qui ne peut être améliorée dans des délais rapprochés (20 ans)
 - odeurs de élevages, bruits, accroissement du trafic, qui découragent les touristes.
 - pollution des rivières et des côtes (voir Binic) avec des répercussions sur la pêche et les élevages piscicoles.

L'intérêt des éleveurs est-il préservé ? L'effondrement des prix de laviande de porc et de volailles n'est pas à la hauteur des espérances et des investissements .. ;

Les seuls contents sont les grosses entreprises qui peuvent s'agrandir à bas prix et surtout les **firmes agroalimentaires** qui veulent avoir de la marchandise au plus près et au moindre coût.

L'attitude des pouvoirs publics correspond-elle à ce qu'on peut attendre de représentants de l'Etat garant de l'intérêt général ?

Nous avons pu constater que le souci premier est de désamorcer la contestation afin de faire avaler la pilule en douceur.

Nous estimons que la santé publique qui peut être mise en danger à court ou long terme par :

- une eau de mauvaise qualité
- un air vicié
- un sol imprégné de déchets agricoles ou industriels.

Cette santé publique ne fait pas l'objet d'une assez grande attention des autorités publiques responsables. Certaines leçons n'ont pas été tirées après des catastrophes qui ont pourtant fait de nombreuses victimes : sang contaminé, amiante, vache folle

L'attitude des pouvoirs publics est souvent fataliste : il est toujours trop tard pour faire quelque chose ! Alors qu'il est possible de trouver des terrains isolés ce qui réduirait les nuisances.

E.S.P.E.R
"La Houlette"
14260 ST-PIERRE-DU-FRESNE
Tél. 02 31 77 84 46

Ouest-France, 16 décembre 2002

Des riverains ont perturbé la pose d'un mât de mesure

Manif improvisée contre les éoliennes

Une quarantaine de membres de l'Aspabe (1) qui refusent l'implantation d'éoliennes sur la commune de Tierceville, ont tenté de s'opposer, samedi matin, à la pose d'un mât de mesure. Ils estiment que le site choisi n'est pas le mieux adapté à l'activité.

La société Valorem a entrepris d'installer, pendant le week-end, un mât de mesure, afin d'étudier les vents et l'emplacement de futures éoliennes sur la commune de Tierceville, près de Creully. En passant samedi matin à proximité des lieux, l'un des membres de l'Aspabe, association qui refuse ce projet, a donné l'alerte. Une quarantaine d'opposants, des habitants et des agriculteurs de Tierceville, mais également Sainte-Croix-sur-Mer et Crépon, sont

allés sur place à la rencontre de l'ingénieur de Valorem, Guillaume Lefrançois. Il lui ont fait part de leur regret « de voir ce projet mené en l'absence totale de transparence », ont signalé les manifestants, autour de Philippe Petit, président de l'Aspabe. Le ton est d'ailleurs monté entre certains membres de l'association et le représentant de Valorem. Lorsque les esprits se sont calmés, le dialogue a repris entre les deux parties. Pour les opposants, le maire de Tierceville, Catherine Blouet, « pratique un double langage. S'adressant à ses administrés, majoritairement opposés au projet, elle parle d'organiser un référendum. Mais en présence des maires des communes voisines, elle réaffirme son intention d'aller jusqu'au bout ».

Les opposants craignent que l'implantation de trois à six éoliennes sur

un terrain privé de Tierceville, situé à la limite de Sainte-Croix-sur-Mer et Crépon, ne soit « un cheval de Troie. Rien ne nous dit qu'une fois en place à Tierceville, Valorem aura alors libre champ pour s'étendre ». L'Aspabe ne se montre pas totalement hostile à l'énergie éolienne, mais estime que le site retenu n'est pas à leur yeux le mieux adapté : « Nous restons vigilants. Nous avons confiance dans la réflexion actuellement menée par les politiques et les services de l'État, notamment dans le cadre du Scot, schéma de cohérence territoriale, pour accompagner le développement de l'éolien dans le respect du paysage et de l'environnement. »

(1) Association pour la protection des paysages, du patrimoine et de la qualité de vie du bassin de la Provence en Bessin.

Annexe 116 - Paysans indiens de passage en Normandie (1/2)

Espoir Paysan n° 109, juin 1999, pages 14, 15 et 16

Les 24 et 25 mai 1999, une cinquantaine de paysans indiens du KRRS (voir Espoir Paysan n°108) sont passés en Normandie. Ils ont tenu une réunion publique dans un amphithéâtre de la faculté de Caen le 24 et ils ont visité deux exploitations agricoles le 25 dont celle de Pierre Vabre qui nous propose cet article :

Ils étaient 500 à parcourir l'Europe du 22 mai au 20 juin 1999 (par groupes de 50 formants un car). Ils se sont répartis dans tous les pays de la CEE (Communauté européenne).

Accueillis par nos amis du nord le 24 mai, ils étaient en Haute-Normandie le 25, sur les quais du port de Rouen, face aux silos à grain, ils ont, symboliquement, jeté à la Seine des petits sacs P.S.N (Produit de Substitution Nutrition), ces produits achetés à bas prix, concurrencent les productions locales.

Les militants de ATTAC (Action pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens) et la **Confédération Paysanne de Basse Normandie**, accueillaient le

- Ils ont brûlé une culture transgénique de coton, elle avait été implantée par Monsanto et sans l'accord du propriétaire de la parcelle !

- Ils se sont invités au parlement indien où ils rirent durant 12 heures car les députés ne voulaient pas les écouter. Ces derniers ont alors dû démissionner !

Le 26 mai, au matin, les Indiens se sont rendus, avec les militants de ATTAC et de la CP, devant la préfecture du Calvados pour demander où en étaient les surfaces ensemencées en maïs transgénique :

La réponse du préfet de région fut très évasive mais, le

groupe à l'Université de Caen autour d'un dîner rapide avant de se retrouver dans un amphithéâtre.

A la tribune, notre hôte Malesh explique

"Notre mouvement syndical est né en 1980, pour réagir contre la volonté de l'état indien **d'imposer et de taxer l'autoconsommation** issue des cultures vivrières. Cette première manifestation avait rassemblé 1 million de personnes. La répression avait alors fait 140 morts."

"Nos luttes concernent essentiellement les groupes multinationaux de semences et de produits phytosanitaires, comme CARGILL, MONSANTO, RHONE POULENC qui veulent nous imposer d'acheter leurs graines génétiquement modifiées en nous obligeant à abandonner nos semences ancestrales. Cela crée des problèmes quant à la structure des sols, nous avons constaté une baisse de rendement de 30% et certaines espèces végétales se raréfient." Inspirées des méthodes non violentes de Gandhi, leur mouvement est **pacifique mais pas inactif :**

production, le prix du litre de lait, la valeur des animaux, leur alimentation, la visite a continué par la salle de traite où, en toute sérénité les vaches semblaient apprécier la présence de ces visiteurs peu communs. Le verre de l'amitié fut partagé dans la joie et dans la bonne humeur.



Pendant la visite des paysans indiens sur l'exploitation de Pierre Vabre à St Amand

La Presse de la Manche du 27/05/99

Annexe 116 - Paysans indiens de passage en Normandie (2/2)

Espoir Paysan n° 109, juin 1999, pages 14, 15 et 16

intéressant lors de la venue de ce groupe surprenant et insolite.

L'après-midi, les Indiens ont visité deux fermes :

❶ Ils se sont rendu chez **Patrick et Agnès Hamelin**, éleveurs d'une centaine de brebis laitières dans le Calvados. Les voyageurs ont pu découvrir la production de lait de brebis et la transformation en fromage. Au cours de cette première visite, ils se sont intéressés au fonctionnement de cette ferme, ils ont questionné les paysans sur l'alimentation du troupeau, sur le matériel agricole. Patrick Hamelin mène également un petit élevage de races domestiques en voie de disparition, ce qui a beaucoup intéressé les Indiens qui travaillent à la conservation de graines ancestrales. Suite à la visite une dégustation de fromage et un pot leur a été offert.

❷ Vers 17 H 30, ils sont arrivés à la **Hardaignière, à Saint-Amand**. Assis dans l'herbage, au milieu des vaches laitières, mes hôtes m'ont posé des questions sur la

end du 19-20 juin où une grande manifestation a eu lieu afin de protester contre l'organisation mondiale du commerce.

Ces paysans indiens nous ont rappelé que face aux multinationales et face aux pouvoirs financiers, les peuples doivent s'unir pour lutter afin de pouvoir assumer

Le dîner les attendait chez **Françoise et François Dufour**, aidés des militants du sud de la Manche. La journée s'est terminée par un couché de soleil sur le Mont-Saint-Michel.

Ils ont ensuite poursuivi leur périple vers le sud de la France en passant par **Rennes, le 28 mai, le mouvement bio, les militants d'ATTAC et de la CP les attendaient place de la mairie, pour une soirée enthousiaste accompagnée de musique et de danse, un bon moment de partage.**

Ils étaient sur le Larzac, fin mai, où la lutte paysanne rime avec le projet d'extension du camp militaire dans les années 1970.

A Montpellier, ils ont mené une action contre un atelier de recherche sur du riz transgénique (action qui a entraîné l'interpellation de plusieurs militants de la **Confédération Paysanne**). Ils ont ensuite rejoint leurs compatriotes à Cologne pour le rassemblement du Groupe des 8 le week-

eux-mêmes leur autosuffisance alimentaire en refusant l'aliénation que nous impose les lobbies agro-alimentaires et financiers. Seule, la souveraineté alimentaire des peuples garantira la survie des paysans...et des consommateurs.

Pierre Vabre

Annexe 117 - CNJA : conclusions du congrès national de 2001 (1/2)

CENTRE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS, Paysans du monde : le prix de notre avenir, rapport d'orientation (amendé) du 35^e congrès du CNJA, 12-14 juin 2001 à Annecy le Vieux, Haute-Savoie, 126 pages.

Conclusion intégrale (pages 119 à 121)

En 2001, près de la moitié de la population de la planète ne mange pas à sa faim ou dispose d'une alimentation carencée. Sur les 800 millions d'affamés, plus des trois quarts sont des paysans pauvres des pays en développement.

Toutes les prévisions vont dans la même direction : la population mondiale va augmenter dans les décennies qui viennent et probablement doubler à l'horizon 2050. Dans ces conditions, comment imaginer qu'une infime minorité de paysans ultra-performants soit capables de satisfaire aux besoins alimentaires -de toute façon largement insolubles- de la population mondiale.

Une telle perspective n'est pas tenable. Il est donc clair que pour tendre vers une situation d'équilibre et de sécurité alimentaire mondiale, tous les paysans du monde doivent être en mesure de développer leur production.

Prenant en exemple la politique agricole commune, qui a permis à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et une situation de paix durable, nous plaidons en faveur de l'instauration de marchés communs régionaux protégés, en tant que socles pour les politiques de développement.

Pour y parvenir, nous estimons que les agricultures du monde, avec leurs niveaux de productivité extraordinairement différents, doivent bénéficier d'une protection permettant aux paysans de produire de manière durable et dans des conditions décentes, sans être exposés aux effets dévastateurs de prix agricoles mondiaux anormalement bas (souvent au-dessous des coûts de revient des producteurs) et à leur fluctuation défavorable tant aux producteurs qu'aux consommateurs.

Favorables à une politique de prix rémunérateurs qui permette aux paysans de vivre dignement de leurs produits et de leur travail, nous dénonçons l'orientation prise par la politique agricole commune, qui vise à accélérer la baisse des prix agricoles et à démanteler les mécanismes de régulation indispensables à l'équilibre des marchés. Fondée sur des prix rémunérateurs, la politique que nous défendons ne vaut bien entendu que si elle est prise dans son intégralité et que des dispositifs de maîtrise des volumes sont prévus pour chaque production, leur déclenchement dépendant de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Un accent particulier est mis sur la nécessité de sceller un véritable pacte avec la société pour une agriculture durable, partant du principe que notre objectif est empreint d'une forte dimension collective.

Sans parler du métier de paysan, dont la valeur se dégrade continûment au fur et à mesure que le revenu agricole se déconnecte de la production, nous avons fait la démonstration des effets néfastes, notamment en termes de qualité standard des produits alimentaires, de la course à

Annexe 117 - CNJA : conclusions du congrès national de 2001 (2/2)

toujours moins de prix. C'est pourquoi, conscients que l'agriculture et l'alimentation sont des enjeux qui dépassent les intérêts des seuls paysans, nous souhaitons sceller un véritable pacte avec la société pour une agriculture durable, fondée sur le raisonnement des pratiques, et fournissant des produits de qualité à des prix acceptables pour chacun.

Ce pacte avec la société nous semble d'autant plus justifié que l'agriculture, au-delà de l'acte essentiel de production, revêt une forte dimension sociale, environnementale et territoriale. C'est pour préserver ces multiples fonctions de l'agriculture que les paysans doivent demeurer nombreux sur tout le territoire.

Pour que nos orientations deviennent réalités, à moyen et long terme, c'est dès aujourd'hui qu'il faut se mobiliser et agir. N'ayons pas froid aux yeux, les faits nous donnent raison : allons débattre de nos propositions avec toutes les composantes de la société et nouons des alliances avec ceux qui partagent nos convictions. Faisons prendre conscience aux responsables politiques qu'il est grand temps de changer les règles d'un jeu dévastateur, dont la logique même nous éloigne chaque jour un peu plus d'un objectif pourtant universel : la sécurité alimentaire pour tous.

C'est également à court terme que nous devons nous opposer à toutes les décisions qui rendraient notre objectif de prix rémunérateurs plus difficile à atteindre : baisse supplémentaire des prix agricoles, concessions tarifaires à l'OMC, dérégulation des marchés ... A l'inverse, nous devons encourager toutes les initiatives et les mesures qui peuvent accompagner positivement notre démarche ou qui constituent des dispositifs de transition : instauration de marchés communs protégés, mise en place d'un plan protéines européen, valorisation des produits et des territoires, encadrement des pratiques commerciales, renforcement de la politique d'installation ...

C'est en instaurant un dialogue constructif avec le plus grand nombre de paysans et en travaillant avec les organisations paysannes du monde entier que nous parviendrons à convaincre les décideurs du bien-fondé de nos propositions, qui sont avant tout des convictions.

Si l'avenir des paysans du monde passe par les prix, l'avenir des prix passe aussi par les paysans du monde.

Annexe 118 - AFDI, priorité à la formation et à l'organisation des paysans

Pourquoi l'AFDI mise principalement sur la formation et l'organisation professionnelle des paysans ?

Pour répondre à cette question, voici un exemple concret plein de leçons et d'humilité. En 1993, notre association appuyait alors un groupes de femmes en état de projets pour acheter un moulin à mil et karité. Leur demande était justifiée par la pénibilité du travail de pilage quotidien¹. Nous avons donc engagé avec elles une réflexion pour bâtir méthodiquement leur projet et leur accorder un prêt à taux zéro. Toutes les conditions nous semblaient réunies : mise en place d'une association reconnu, des besoins réels identifié, des femmes extrêmement motivées et un homme avait accepté de leur servir de trésorier.

Après l'achat et la mise en route de la machine, des problèmes apparurent dans l'année. Les remboursement avaient du mal à rentrer, les femmes semblaient de moins en moins alaises, jusqu'au jour où le moulin tomba en panne faute d'entretien et de trésorerie pour le réparer.

Nous n'avions pas préparé le terrain de l'autonomie du groupe. L'homme qui faisait « généreusement » office de trésorier avait fait s'évaporer les bénéfices pour des fins étrangères à l'intérêt des femmes.

Ainsi, partant avec les meilleurs intentions, l'AFDI BN a engagé ces femmes dans un contrat dont elle n'avait pas la pleine maîtrise.

Depuis cette expérience, nos actions de partenariat s'orientent en priorité sur l'appui à l'autonomie des acteurs locaux plutôt qu'à des aides matérielles, à forte visibilité pour certain bailleur de fonds. L'information, la formation, les rencontres entre paysans et les transfères d'expériences nous semblent des outils pertinent pour que les paysans s'organisent et se prennent en main.

Un second groupe de femmes, situé à Zanguéna Bougou, nous avait sollicité **pour un moulin à mil et Karité en 1995**. Notre démarche fut de faire intervenir SUCO, une ONG malienne, pour que des formateurs réalisent un travail de réflexion sur leur demande de moulin.

Cette étude de faisabilité, réalisée par des travaux participatifs, a permis de mettre en évidence les besoins en formation nécessaires pour que le groupe de Zanguéna Bougou soit autonome. A la suite de ces ateliers, l'AFDI a financé des courts d'alphabétisation et de gestion, puis des échanges avec d'autres villages où des moulins sont gérés en coopération.

Ce n'ai qu'après une évaluation des résultats, que nous sommes rentré dans l'étape de financement.

Actuellement, ce groupe de femmes tire des bénéfices sociaux : les jeunes filles ne sont plus contraintes d'aider leurs mères à piler, elle peuvent rejoindre leurs frères à l'école, les femmes sont pleinement autonome et formées... et des bénéfices financier : le groupe à quasiment rembourser le crédit et compte investir les dividendes dans un jardin maraîcher collectif.

Comme en témoignent les exemples suivants, au Mali la formation des paysans à bases est le terreau d'organisation locales, régionales et nationales.

Des démarches qui semblent localisées et peu quantifiables sont les fondations d'un réel développement endogène et durable.

¹ Ce travail occasionne des avortements car si les femmes n'ont personnes pour les remplacer pendant leur grossesses, elle doivent travailler le plus longtemps possible.

Annexe 119 - Témoignage d'une volontaire du progrès

Ne pas confondre aide et assistance

Michèle Pasteur-Curade (chargée de mission pour le développement international au Conseil général des Côtes d'Armor. Elle fut durant trois ans déléguée des Volontaires du Progrès au Niger). Intervention recueillie lors de la journée "développement agricole - développement rural", au lycée agricole de Vire (14), le 13 mars 1999, organisée par le CITIM, Horizons Solidaires et AFDI.

Il ne faut pas confondre aide et assistance. Les projets doivent être définis par la communauté villageoise, notre rôle est de l'accompagner, de les aider à définir leurs projets. Les financements viennent en complément des actions menées. Il faut être également attentif à nos interlocuteurs : qui énonce les priorités dans le village ? Le chef du village ou toute autre personne peut faire écran aux besoins réels de la communauté. Le développement doit être une démarche vers une plus grande autonomie. Trop souvent, les occidentaux vont vers les africains pour améliorer leurs conditions matérielles. C'est une vision partielle.

Il est important de rechercher la rencontre et des rapports égaux, c'est un enrichissement pour ceux qui "aident" ; et ne pas oublier que le racisme s'exprime aussi par une vision compatissante.

Il est donc nécessaire d'éviter de déstructurer les agricultures vivrières. C'est le meilleur service à rendre aux paysans du Tiers-monde. Il faut également favoriser les échanges pour mieux se connaître, mais surtout ne pas exporter nos méthodes... L'aide financière n'apporte pas grand chose, elle donne surtout bonne conscience. Nécessité de faire connaître les problèmes, les luttes. Montrer l'importance des conflits et de la mondialisation dans la déstabilisation des agricultures du Tiers-monde